ROMANIA

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

Pur remenbrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

23e ANNÉE. — 1894

PARIS
LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR
67, RUE DE RICHELIEU, 67

LELAND STANFORD JUNIOR
LIBRARY
UNIVERSITY.
A.25264.
JAN 31 1898

LE COUPLET DE DEUX VERS

I. — NOMS DONNÉS AU COUPLET

Il n'est plus d'usage aujourd'hui d'appeler couplet une simple paire de vers unis par la rime. Déjà, au XIVe siècle, *la cobla*, d'après la définition des *Leys d'amors* (I, 198), devait se composer de cinq vers au moins et de seize au plus. Cependant le latin *copula* et le français *couple* peuvent parfaitement s'entendre d'une paire. En fait, on a employé *couplet* et la forme féminine *couplete* pour désigner deux vers accouplés. L'auteur du *Livre du Tresor amoureux*, qui est, sinon Froissart, du moins un de ses contemporains, s'exprime ainsi :

> Lors exploitay, sans contredit,
> Mon livre de grant voulenté ;
> Sur m'ame, au dessoubs de Beauté,
> Fis quatre cens *couplès*...
> (*Poésies de Froissart*, éd. Scheler, III, 76.)

Et à la rubrique on lit : « Cy commence le livre du Tresor amoureux, divisé en .iiij. parties de *lignes coupletes* » (*ibid.*, p. 52). D'autres exemples tirés du même poème sont relevés dans le glossaire des poésies de Froissart, au mot COUPLETES.

Plus anciennement, l'auteur de *Partenopeus de Blois*, annonçant qu'il allait changer de rythme et passer des vers accouplés aux laisses monorimes, s'exprimait ainsi :

> Je qui ceste geste vos chant
> Voil que la fin voist amendant.
> Tresqu'or ai si trete la lime
> Que chascuns *coplès* a sa rime,
> Or la vous trairons par lons vers.
> (P. Paris, *Mss. fr.* III, 85 [1].)

1. Ce morceau ne se retrouve pas dans l'édition de Crapelet.

Le poéme de *Partenopeus* est de la fin du XIIe siècle. Vers 1260, l'auteur de la Vie d'Edouard le Confesseur emploie *couple* dans le même sens :

Quank'en franceis voil escrivere,
N'en voil unc un *cuple* faire,
Si l'estoire n'eüsse essamplaire
Ki est en latin escrite.
(Ed. Luard, p. 26.)

Eustache Deschamps, dans son *Art de dictier*, emploie aussi, mais non pas exclusivement, *couple* pour désigner un groupe de deux vers[1]. En anglais *couple* a été usité en ce sens[2], et *couplet* a encore actuellement la même signification. Nous pouvons donc appeler couplet une paire de vers unis par la rime.

D'autres noms ont été donnés à la paire de vers. Elle est appelée *rime léonine* dans le *Jardin de plaisance et fleur de rhetorique* :

De diffinicione leonine pro prima specie.

Ainsi se fait et se termine
La rime qui est *leonine.*
Ceste rime est la plus commune
Et plus aisée que nesune.
Elle est a cela congnoissable
Que ung ver est a l'autre semblable
Sans intermediacion
Et sans que ligne s'interpose
De vers d'interposicion,
Com(me) sont ceulx cy que je propose
Des quelz mesmes je speciffie
La façon et la notifie[3].

Cet emploi du mot *léonine*, qui ne se trouve point ailleurs à ma connaissance, vient probablement de ce que l'auteur aura assimilé les deux vers liés par la rime au vers latin léonin où le premier hémistiche rime avec le second. Cette assimilation, on le verra plus loin, n'est pas dénuée de fondement.

---

1. Edition de la Soc. des anc. textes français, VII, 281.

2. Exemples du XIVe au XVIe siècle dans le *New English Dictionary*, sous COUPLE 9.

3. Ed. de Vérard, fol. 61. Ces vers ont été cités par Wolf, *Ueber die Lais*, p. 180 ; et, d'après Wolf, par M. Freymond, *Zeitschr. f. roman. Phil.*, VI, 10.

Dans l' *Art de rhetoricque pour rimer en plusieurs sortes de rimes* (Montaiglon, *Poésies françoises des XVe et XVIe siècles*, III, 118), qui est de la fin du XVe siècle, le couplet de deux vers est appelé *rime commune*. Mais, dans un ms. de ce traité que M. de Montaiglon n'a pas connu et que M. E. Langlois cite dans sa dissertation sur les anciens arts de rhétorique[1], le ms. Bibl. nat. fr. 2375, on lit *rime commune plate*. Et, en effet, ce couplet de deux vers est ce que nous appelons encore maintenant *rime plate*. Par contre, un peu plus loin l'imprimé cite, sous la rubrique *rime plate*, des couplets construits selon la forme si fréquente *aab aab*, erreur que ne commet pas le manuscrit. Nous voyons donc que notre expression *rime plate* remonte au moins à la fin du XVe siècle. Elle n'est pas très claire, et il paraît qu'on pouvait se tromper sur sa véritable signification. En effet, le président Fauchet, dans un passage assez mal rédigé, paraît entendre par *rime plate* les vers alignés en laisses monorimes[2]. Gilles Corrozet, dans ses *Blasons domestiques*, cite la rime plate sans dire ce qu'il entendait par là :

N'est ce une joye et plaisant et divine
De composer et en prose et en vers
Rondeaux, dixains et maints traictez divers
En *rithme plate* et en rime croisée ?
(Montaiglon, *Poésies*, VI, 271.)

Il paraît certain toutefois qu'ici la rime plate, opposée à la rime croisée, doit s'entendre des vers accouplés deux à deux par la rime.

Le couplet de deux vers est appelé par les Castillans *pareado*, par les *Leys d'amors* (I, 168, 238) *rims caudatz*.

II. — ESPÈCES DE VERS GROUPÉS PAR PAIRE

On a accouplé des vers de toute longueur, mais non pas à toutes les époques; car les vers décasyllabiques et alexandrins

1. *De artibus rhetoricae rhythmicae*... Thesim proponebat E. Langlois. Paris, 1890, p. 63. M. Langlois considère ce traité comme l'abrégé d'un traité de bien peu d'années antérieur composé par Molinet.

2. A la fin du premier livre de son *Recueil de l'origine de la langue et poésie françoise*, édition comprise dans les *Œuvres*, 1610, fol. 553.

XIIIe, on en peut citer bien des exemples. Et d'abord la vie de saint Jean Baptiste, publiée par MM. G. Paris et A. Bos, dans l'introduction à la *Vie de saint Gilles* (Société des anciens textes). Selon les éditeurs ce poème serait certainement du XIIe siècle. Il est en tout cas au moins des premières années du XIIIe siècle. Citons la vie de saint Eustache par Guillaume de Ferrières, signalée dans ma notice sur quelques mss. de la Bibliothèque Phillipps[1]; — divers poèmes religieux (que je ferai connaître en une autre occasion) de frère Henri d'Arci, templier anglais; — quelques parties des *Enseignements Trebor* (anagramme de *Robert*), poème de Robert de Ho, composé principalement en vers octosyllabiques, mais où sont admis des morceaux en vers de mesure variable[2]; — une ancienne traduction des Psaumes de la pénitence, qui a été souvent copiée[3]; — et quelques pièces en vers qu'on trouve en tête des psautiers d'origine liégeoise dont il a été question plus haut[4]; — diverses poésies morales en forme d'épîtres, que Philippe de Novare a insérées dans ses *Quatre tens d'aage d'ome*[5]. Toutes ces pièces sont du XIIIe siècle. Ce sont, comme on voit, des poésies morales ou destinées à l'édification. Au XIVe siècle, on peut citer le *Girart de Roussillon* bourguignon, composé en 1336[6], une vie de sainte Christine dont Fauchet nous a conservé les premiers vers[7], etc.

En provençal, les couplets de deux vers alexandrins sont rares. Cette forme a été adoptée par l'auteur de la Vie de sainte Marie-Madeleine[8]. Elle fait quelques apparitions dans le Mystère de sainte Agnès, et Raimon Feraut l'a employée très fréquemment dans sa Vie de saint Honorat.

Enfin, le seul exemple de vers de seize syllabes signalé jus-

---

1. *Notices et extraits*, XXXIV, 1, 225.
2. *Ibid.*, 215.
3. *Romania*, VI, 18, XV, 305.
4. *Rev. des Soc. sav.*, 5e série, VI, 241 et suiv. Ce sont les pièces I, VI, VIII. La première est reproduite dans mon *Recueil d'anciens textes*, partie française, n° 30.
5. Edit. de la Société des anc. textes, pp. 64.
6. Voir la préface de ma traduction de *Girart de Roussillon*, p. CXXV.
7. *Œuvres*, 1610, fol. 553.
8. *Romania*, XIV, 526.

qu'ici dans notre ancienne littérature nous présente ces vers accouplés deux par deux[1].

III. — FORME ANCIENNE DU COUPLET

Il résulte de cet exposé que les vers mesurant plus de huit syllabes n'ont été réunis par paires ni fréquemment ni anciennement. Cet usage a commencé avec les vers de six et de huit syllabes[2], et dans des conditions qui jusqu'ici n'ont été remarquées, à ma connaissance, par aucune des personnes qui se sont occupées de notre ancienne versification. Ces conditions peuvent être formulées ainsi :

La construction des phrases est en rapport étroit avec la construction des couplets. Une phrase peut être complète en un couplet, comme elle peut s'étendre sur deux ou plus, mais toujours elle se termine avec le second vers du couplet, jamais avec le premier. Il y a des phrases de deux, quatre, six vers, il n'y en a pas de trois, de cinq, de sept.

Tel est le caractère des couplets dans nos plus anciens poèmes en vers de six ou de huit syllabes, de telle sorte que le couplet peut être considéré comme un vers de douze ou de seize syllabes rimant à l'hémistiche et à la fin, en d'autres termes, comme un vers léonin. Celui qui a nommé *rime léonine* le couplet de deux vers (ci-dessus, p. 2) semble avoir eu le sentiment qu'à l'origine ces deux vers ne formaient qu'un long vers où le premier et le second hémistiche rimaient ensemble. Les copistes des plus anciens mss. de Philippe de Thaon paraissent avoir eu la même idée, lorsqu'ils écrivaient sur une même ligne les deux vers (de six syllabes) qui riment ensemble, les séparant par un point ou par un point et virgule[3].

---

1. *Romania*, XV, 309.

2. Il serait peut-être plus exact de dire « de six à huit syllabes », pour tenir compte des vers de sept syllabes, que l'on trouve de bonne heure associés deux par deux, dans les poèmes de Simon de Fresne (*Romania*, XIII, 533). Mais, en dehors de la poésie strophique, où le groupement par paires est rare, le vers de sept syllabes a été bien peu employé.

3. On pourrait citer à ce propos nombre de poésies latines rythmiques du Xe siècle ou du XIe composées de vers de seize syllabes rimant à l'hémistiche et à la fin, ce qui leur donne la physionomie de nos paires de vers octosyl-

L'allure de l'ancien couplet, lorsque la proposition est complète dans les deux vers, est à peu près celles des poésies populaires, complaintes, cantiques, etc., que l'on peut à volonté diviser en grands vers monorimes ou en petits vers dont le premier hémistiche (ayant en général une finale féminine) ne rime pas :

La Pernete se lève trois heures davant jour;
El prent sa quenouillette avec son petit tour;
A chaque tour qui vire fait un soupir d'amour...
(*Romania*, XX, 94 et suiv.)

Je vais maintenant passer en revue un grand nombre de poèmes en vers accouplés de six et de huit syllabes. Je montrerai que, selon ce que j'ai avancé plus haut, l'arrêt du sens a toujours lieu, dans les plus anciens de ces poèmes, après le deuxième vers d'un couplet, et que jamais on ne voit une phrase commencer après le premier, à moins que cette phrase soit complète en un vers. En somme, il n'y a pas d'enjambement d'un couplet à l'autre. J'indiquerai plus loin le moment où cet état de choses se modifie.

Le plus ancien des textes à citer est la vie de saint Léger. « Le *saint Léger*, dit G. Paris [1], est écrit en strophes de six vers « rimant deux par deux. Cette division n'est pas seulement « assurée par les grandes lettres qui, dans le ms., marquent le « commencement de chaque strophe. Les strophes, malgré la « simplicité de leur structure, ont une véritable unité de « forme et de sens qui les détache naturellement l'une de « l'autre, et ne permettrait pas de grouper les couples de vers « d'une autre manière. »

Il faut compléter cet exposé en disant que les trois couplets dont se compose chaque strophe forment chacun une proposition complète sans enjambement d'un couplet à l'autre.

---

labiques, par exemple le miracle de saint Nicolas (du Méril, *Poésies pop. lat. antérieures au XIIe siècle*, p. 185 ; cf. *Romania*, I, 293) :

In Lyciæ provincia fuit quidam Christicola,
Post transitum sanctissimi Nicholai pontificis,
Hic de multis divitiis ad paupertatem rediit.

1. *Romania*, I, 292.

Je transcris les quatre premières strophes :

I Domine-Deu devemps lauder
2 Et a sos sancz honor porter;
In su'amor cantomps del[s] sanz
4 Quæ por lui augrent granz aanz;
Et or es[t] temps et si est biens
6 Quæ nos cantumps de sant Leth-
[gier.

II Primes didrai vos dels honors
2 Quæ il avvret ab duos seniors;
Après ditrai vos dels aanz
4 Que li suos corps susting si granz,
E [d']Evruïn ciel Deu-mentit
6 Qui lui a grand torment occist.

III Quant infans fud, donc a ciels
[temps
2 Al rei lo duistrent soi parent :
Qui donc regnevet a ciel di,
4 Cio fud Lothiers fils Baldequi.
Il l'e[n]amat, Deu lo covit,
6 Rovat que letres[1] apresist.

IV Didun l'ebisque de Peitieus
2 Luil comandat ciel reis Lothiers.
Il lo reçut, tam ben en fist[2]
4 Ab un magistre semprel mist
Quillo doist bien de cel saveir[3]
6 Don[t] Deu servir[4] por bona feid.

Il n'y a de difficulté qu'à la troisième strophe. Là, après *parent* (v. 2), Bartsch (*Chrest. fr.*) et G. Paris ne mettent aucune ponctuation, et après *di* (v. 3), ils mettent deux points. J'ai suivi leur exemple dans mon *Recueil* (p. 194). C'était une erreur. Il faut une ponctuation après le second vers, et traduire ainsi les vers 3 et 4 : " Ce fut Lothier... qui régnait alors ". On pourrait aussi intervertir les deux vers.

On peut poursuivre l'épreuve sur tout le poème, on ne trouvera pas d'exceptions à la règle. Il est facile de faire la même expérience sur la *Passion*, où les couplets sont assemblés deux à deux en strophes de quatre vers. Toutefois, elle ne serait pas très concluante, parce que le poème est composé de propositions très brèves, le plus souvent complètes en un seul vers. Il ne manque cependant pas de strophes nettement coupées par le sens après le second vers :

VI Cum cel asnez fu amenaz,
De lor mantels ben l'ant parad;
De lor mantelz, de lor vestit,
Ben li aprestunt o ss'assis.

VII Per sua grand humilitad
Jesus [rex] magnes sus monted,
Si cum prophetes anz mutz dis
Canted aveien de Jesu Crist.

---

1. Ms. *litteras*.
2. Il ne faut pas mettre deux points après ce vers, ni point et virgule : le sens se poursuit, *que* étant sous-entendu.
3. Ms. *savier*, et à la rime correspondante, *fied*.
4. Ms. *servier*.

J'ai relu les 129 strophes du poème : je n'en ai pas trouvé où il n'y ait une ponctuation après le second vers, à part deux ou trois où la strophe entière forme une seule phrase.

PHILIPPE DE THAON, *Comput* (éd. Mall)[1] :

En un livre devin
Qu'apelum Genesin,
Iloc lisant truvum
Que Deus fist par raisun
Le soleil e la lune
E esteile chascune.
Pur çol me plaist a dire
D'iço est ma matire,
Que jo demusterrai
E a clerc e a lai
Ki grant busuin en unt
E pur mei preierunt ;
Kar unc ne fut loée
Escience celée.
Pur ço me plaist a dire,
Or i seit li veirs sire !
Quant Deus fist creatures
De diverses natures,
Tutes at nuns posez
Sulunc lur qualitez ;
Mais un itel truvat
Que il tens apelat,
Dunt prut ne sai parler
Ne la fin recunter ;
Ne hom ne fut mortel
Ki unc en desist el.

Bestiaire, d'après mon *Recueil*, p. 286.

Philippe de Thaün
En franceise raisun
Ad estrait Bestiaire,
Un livre de gramaire ;
Pur onur d'une gemme
Ki mult est bele femme,
Et est curteise et sage,
De bones murs et large :
Aaliz est numée,
Reïne est corunée,
Reïne d'Engleterre,
Sa ame n'ait ja guerre !
Et oiez de sun num
Que en ebreu trovum :
Aaliz si nunz est,
Loenge de Deu est,
En ebreu en verté
Aaliz laus de Dé.
N'en os faire loenge
Qu'envirie ne me prenge,
Meis el seit remembrée
Et tuz jors meis loée.
Cest livere en voil traiter,
Deus sait al cumencer !

Il est à propos de mentionner ici trois autres poèmes en vers de six syllabes, dont la versification est ancienne, en ce sens du moins que les phrases se terminent régulièrement avec la fin

1. Je change, là où il est nécessaire, la ponctuation, ce qui ne veut pas dire que je comprenne autrement que l'éditeur. Je suis au contraire généralement d'accord avec lui. Seulement, on sait que les Allemands ont l'habitude de mettre une virgule avant *que*, ce qui est contraire à notre usage.

du couplet. Le plus ancien des trois est, selon toute apparence, le *Débat du corps et de l'âme* (Wright, *Latin poems commonly attributed to Walter Mapes*, p. 321). Je le crois du milieu ou de la seconde moitié du XIIe siècle.

Un samedi par nuit
Endormi en mon lit,
E vi en mon dormant
Une vision grant;
Kar ce m'estoit viare
Que desuz un suare
Estoit couvert un cors
E l'ame issue fors.
L'ame en estoit eissue
Ce me ert vis, tote nue,
En guise d'un enfant
E faisoit dol mult grant;
De petite figure
Estoit la creature,
E estoit la chaitive
Tote vert come chive.

Le second poème est le *Dit des Sibiles*, que j'attribuerais volontiers à la fin du XIIe siècle :

Il furent dis sibiles
Gentils dames nobiles,
Ke orent en lur vie
Esprit de prophecie;
Nuncioient a la gent
De lur avenement;
Diseient aventures
De diverses mesures.
Si com dient auctur
E li niestre plusur,
Sibile erent nomées
Et sages apelées
Tutes femme savantes
Ki erent devinantes.
La première fut née
En Perse la citée[1]...

Pour le troisième poème, l'histoire de Joseph, je n'ai qu'une appréciation assez vague. Les couplets sont coupés selon l'usage ancien, mais on verra plus loin que cet usage ancien reparaît en quelques compositions du XIIIe siècle. On a de l'histoire de Joseph en vers de six syllabes deux mss. Je cite le début d'après le ms. fr. 24429, fol. 94 d :

Ici commance l'estoire de Joseph, comment ses freres le vendirent en Egypte.

D'une ancienne estoire
Vous veil faire memoire;
D'une haute leçon
Vous ferai le sermon.
Traite est de l'escripture,
Du livre de Nature;
Saint Moyses la fist
Si com Diex la li dist;
Par sa sainte Esperite
Fu trovée et escrite.
Grant sens i puet aprendre
Qui bien i velt entendre.

1. Bibl. nat. fr. 25407 fol., 160 *d*; un morceau du poème a été publié d'après ce ms. par Tarbé à la suite du *Tournoiement de l'Antechrist*, p. 106.

De ce est nostre sermon;
Oiez l'entencion.
Sachiez que de folie
N'est faite ne d'envie.
Por nesune achoison
Ne menez traïs on;
Ne devez Dieu faillir
Por poor de morir.
Du filz d'un haut baron
Qui Jacob avoit non,
Ysaac fu son pere
Et Rebecca sa mere;
Abraham fu ses aives
Li cortois et li saives,
Qui si parloit souvent
O Dieu l'onipotent.

Vie de saint Brandan. — Ce poème, étant dédié à la reine Aelis, femme de Henri Ier d'Angleterre, appartient sûrement au second quart du XIIe siècle. Je cite quelques vers du début d'après le plus ancien ms. (Cottonien, Vesp. B. X), très exactement reproduit par M. Suchier dans les *Romanische Studien*, I, 567 et suiv., corrigeant çà et là quelques fautes d'après les autres mss.

Donne Aaliz la reïne,
Par qui valdrat lei devine,
Par qui creistrat lei de terre
E remandrat tante guerre,
Par les armes Henri lu rei,
Par le cunseil ki ert en tei,
Saluet tei mil e mil feiz
Li apostoiles danz Beneiz :
Que comandas ço ad enpris,
Sulunc sun sens en letre mis,
En letre mis et en romanz
Eissi cum fut li teons comanz,
De seint Brendan le bon abbet,
Mais tul defent ne seit gabet.
Quant dit que seit e fait que peot,
Itel serjant blasmer n'esteot;
Mais cil qui peot e ne voile
Dreit est que cil puis se doile.
Icist seinz Deu fut nez de reis,
De naisance fut des Ireis.
Pur ço que fut de reial lin,
Pur oc tendit a noble fin.
Bien sout que l'Escripture dit :
Ki de cest mund fuit le delit
A Deu del cel tant en avrat
Que demander plus n'en savrat.
Pur ço guerpit cist reials eirs
Les fals honurs pur iceals veirs;
Dras de moine pur estre vil,
En cest siecle cum en eissil,
Prist e l'ordre e les habiz,
Puis fut abes a force esliz.
Par art de lui mult i vindrent
Qui a l'ordre bien se tindrent,
Treis mil suz lui par divers leus
Moines aveit Brendans li prus,
De lui pernanz tute essample
Pur sa vertu qui ert ample.

Je ne considère pas le couplet formé des vers 23-4 comme faisant exception à la règle : en réalité les vers 23-6 forment une seule phrase.

Ancienne version du Lapidaire de Marbode. — L. Pannier fait remonter cette version aux premières années du règne de Louis

le Gros[1]. Cette opinion est aussi celle de G. Paris qui place le lapidaire en question vers 1125[2]. Je ne le crois pas tout à fait aussi ancien. Toutefois il est certain que l'unité des couplets y est bien observée. S'il arrive parfois que le premier vers d'un couplet termine une proposition, le poète a soin que le second vers forme une proposition complète; voy. vv. 6, 12, 16, 22, 32.

Evax fut un mult riches reis
Lu regne tint des Arabeis.
Mult fut de plusurs chioses sages,
Mult aprist de plusurs lengagges.
Les set arz sot, si en fut maistre;
Mult fu poischant e de bon estre.
Grans trezorz ot d'or e d'argent
E fut larges a tuite gent.
Pur lu grant sen, pur la pruece
K'il ot e pur sa gran largece
Fut cunuûz e mult amez,
Par plusurs terres renumez.
Neruns en ot oï parler :
Pur ce que tant l'oï loer
L'ama forment en sun curagge;
Si li tramist un s[u]en message.
Neruns fut de Rume emperere
En icel tens que li reis ere.
Manda li ke li enveast
Par sa merci, ke nel laisast,
De sun sen, de sa curteisie :
Ne kereit altre manantie.
Evax un livre li escrist
K'il meïsmes de sa main fist,
Ke fu de natures de pierres,
De lor vertuz, de lur manieres,
Dum venent e u sunt truvées,
En quels lius e en quels cuntrées,
De lors nuns e de lor culurs,
Quel poissance unt e quels valurs.
Mult sunt les lur vertuz cuvertes,
Mais lor aïes sunt apertes.

Gaimar. L' "Histoire des Anglais" de Geffrei Gaimar, ayant été sûrement rédigée entre 1147 et 1151, est un très précieux point de repère pour l'étude de la versification comme pour celle du français d'Angleterre. L'individualité du couplet (si je puis hasarder cette expression) s'y maintient assez bien, non sans quelques manquements, toutefois. Nous sommes en Angleterre. Je prends le passage relatif au jongleur Taillefer, à la bataille de Hastings, ou de Senlac, comme dit M. Freeman[3].

---

1. *Les lapidaires français du moyen âge* (Bibl. de l'école des Hautes études, fasc. LII), p. 28.

2 *Manuel*, 2e éd., p. 246.

3. Je me sers de l'édition Martin (voy. *Romania*, XVIII, 314), mais naturellement en corrigeant le texte d'après les variantes.

Quant les escheles sunt rengées
E del ferir aparillées,
Mult i out genz d'ambesdous [parz :
De hardement semblent leoparz.
Un des Franceis donc se hasta,
Devant les altres chevalcha.
Taillefer ert cil apelez,
Joglere esteit hardiz asez;
Armes aveit e bon cheval,
Si ert hardiz e bon vassal.
Devant les altres cil se mist,
Devant Engleis merveilles fist :
Sa lance prist par le tuet,
Com si ço fust un bastunet;
Encontremont halt la geta
E par le fer receüe l'a.
Treis feiz ici geta sa lance,
La quarte feiz mult près s'avance :
Entre les Engleis la lança,
Parmi le cors un en naffra;
Puis treist s'espée, arere vint
E geta s'espée k'il tint
Encontremont, puis la receit.
L'un dit a l'altre ki ço veit
Que ço esteit enchantement
Ke cil feseit devant la gent.

Il est certain que les couplets formés par les vers 5287 à 5290 sont brisés. Ça et là on trouverait d'autres exemples de la même irrégularité.

Wace. Je ne puis pas transcrire ici des fragments de tous les écrits de ce poète : ce serait trop long. Mais le lecteur curieux pourra vérifier l'application de la règle dans les éditions de *Rou* (Andresen), du *Brut* (Le Roux de Lincy), de *saint Nicolas* (Mommerqué, Delius, Cahier), de *sainte Marguerite* (Joly [1]), de la *Conception* (Mancel et Trébutien, Luzarche). Il faut toutefois faire attention que dans le poème de la Conception, tel que l'ont publié Mancel et Trébutien, tout n'est pas de Wace, que dans l'édition du *Brut* due à Le Roux de Lincy la ponctuation est très souvent erronée. Je citerai, d'après un ms. de Troyes, les premiers vers de *Sainte Marguerite*, qui manquent dans le ms. de Tours d'après lequel M. Joly a publié ce poème.

A l'enor Deu et a s'aïe
Dira[i] d'une vierge la vie,
D'une vierge, d'une saintisme
Qui s'amor ot vers Deu l'autisme
Et son penser si fermement
Que por poine ne por torment,
Ne vout onques son cuer retraire
De Deu servir ne d'enor faire.
Marguerite ot non la pucelle,
Assez fut gente et assez belle;
Ce m'est avis que par raison
Doit elle bien avoir cest non,
Que bien resemble marguerie
De sa beauté et de sa vie.
Comme gemme fut precïose,
Ancele fu Deu et espose.
Volentiers et bien se garda
Sa chasteé qu'elle voua.

1. Voy. *Romania*, VIII, 276.

De grans gens fut emparentée
En Antioche don fu née.
Ses peres fut bien gentis hon,
Theodosius avoit non,
Prestres de la mahomerie,
Les ydres avoit en baillie.
Grant honor en la ville avoit
Patriarches il en estoit.
Paiens i avoit en cel tens,
N'i avoit gaires crestiens.

Voici maintenant le début de la vie de saint Nicolas. Je suis le texte du ms. Douce (Bodléienne) publié par Delius, corrigeant çà et là à l'aide des autres copies :

A ceus qui n'ont lettres aprises
Ne lor ententes n'i ont mises
Deivent li clerc mustrer la lei,
Parler des sainz, dire pur quei
Chescune feste est controvée
Et chescune a son jor gardée.
Chescuns ne pot pas tut saveir
Ne tut oïr ne tut veeir :
Li un sunt laï, li un lettré,
Li un sunt fol, li un sené,
Li un petit e li un grant,
Li un povre, li un manant.
Si done Deus devisement
Divers dons a diverse gent.
Chescuns deit mustrer sa bonté
De ceo que Deus lui at doné,
Li chevalier et li borgeis
E li vilain et li corteis
Deivent en Deu aveir fiance
E l'ennorer de lur sustance.
Bonement deivent escouter
Quant il oent de Deu parler.
Qui mielz set mielz deit enseignier,
E qui plus poet plus deit aidier.
Qui plus est forz plus deit porter,
E com plus at plus deit doner.
Chescuns deit mustrer son saveir
E sa bontié e son poeir,
E Deu servir le creator
E tuz ses sainz por sue amor.
Qui bien l'aime e bien le sert
Bon guerredon de lui desert.
Petit prendra qui sert petit,
Si comme l'Escripture dit.

Je ne ferai pas plus de citations. Celles qui précèdent, tirées de textes dont la date approximative est connue, prouvent très suffisamment qu'à l'origine les deux vers d'un couplet se tiennent comme les deux hémistiches d'un vers décasyllabique ou alexandrin. Le lecteur pourra facilement vérifier cette règle en d'autres textes. Il la trouvera bien observée dans les deux anciennes vies de saint Grégoire [1], dans plusieurs autres vies de saints, notamment dans celles de saint André, de sainte Julienne, de sainte Marie l'Égyptienne [2] et dans la vie poite-

1. Bartsch et Horning, *Langue et litt. fr.*, col. 83 et suiv. Je remarque une fois pour toutes que dans les textes publiés par Bartsch la ponctuation est souvent mise à contre-sens.

2. On trouvera des extraits suffisants de ces trois poèmes dans ma description du ms. Canonici misc. 74 (*Documents mss. de l'ancienne littérature de la France*, pp. 199 (*sainte Julienne*), 205 (*sainte Marie l'Égyptienne* et *saint*

vine de sainte Catherine, dans la traduction en vers du psautier[1] où chaque verset de l'original est rendu par deux ou quatre vers, quelquefois par six, jamais par un nombre impair; dans le poème de Samson de Nanteuil, dans les fragments d'un très ancien recueil de miracles de la Vierge que j'ai publiés récemment[3], dans le mystère d'Adam, dans le *Brut* du ms. de Münich, dans *Partenopeus*[4], dans le poème des Sept Sages[5], dans l'ancienne version de Pierre Alphonse[6], dans *Florimont*, composé en 1188, en Lyonnais, par Aimes de Varennes, dans *Amis et Amilun*[7], dans les poèmes de Hue de Rutland (*Ipomedon* et *Protesilaüs*), dans les poésies de Marie de France, dans *Blancandin*, dans *Floire et Blancheflor*[8], dans le poème d'Evrat sur la Genèse[9]. Il faut dire que dans plusieurs de ces poèmes, surtout dans ceux que j'ai cités en dernier lieu, il y a de temps en temps des irrégularités. Il y en a aussi, et d'assez nombreuses dans le poème d'Ambroise sur la troisième croisade, qui fut composé vers 1196. Cependant il faut remarquer que ce poète aime les longues phrases, ce qui rend l'observation de l'ancienne règle plus difficile. Le plus souvent, toutefois, il termine ses phrases avec le second vers de la paire.

On comprend que ces observations sur la construction du

André). La vie de sainte Julienne a été publiée en entier d'après ce ms. par feu Hugo von Feilitzen en appendice aux *Vers del juïse* (Upsal, 1883). La vie de Marie l'Égyptienne a été publiée, d'après un médiocre ms., dans le t. IX de la *Caxton Society*, en 1852. A défaut de cette publication peu répandue on pourra se contenter des extraits qui en ont été donnés par M. Mussafia dans son mémoire sur la vie espagnole de sainte Marie l'Égyptienne, t. XLIII des comptes rendus de l'Académie de Vienne (classe de philosophie et d'histoire), pp. 159 et suiv..

1. Publiée par Fr. Michel, à la suite du Psautier d'Oxford.
2. Bartsch et Horning, col. 149 et suiv.
3. *Fragments d'Orléans*, dans *Notices et extraits*, XXXIV, 2e partie, 31.
4. Bartsch et Horning, col. 250 et suiv.
5. Édit. Keller, 1846.
6. Société des Bibliophiles, 1824. Fragment dans la *Chrestomathie* de Bartsch, 3e éd., p. 265.
7. Kœlbing, *Altengliche Bibliotheck*, II, 111 et suiv.
8. Surtout dans la première des deux rédactions publiées par du Méril.
9. P. Meyer, *Recueil*, partie française, no 22; Bartsch et Horning, col. 303 et suiv.

couplet peuvent être appliquées comme instrument de critique, la cohésion des deux vers accouplés étant, en général, un indice d'ancienneté. Mais, toutefois, les déductions à tirer de ce fait ne peuvent prétendre à une rigueur absolue. Il en est de la construction du couplet comme de l'assonance. Celle-ci fournit aussi une présomption d'ancienneté : on sait pourtant que certains auteurs de chansons de geste ont adopté la rime à une époque où d'autres se contentaient encore de l'assonance. L'examen du couplet peut de même conduire à une présomption, non à une certitude complète. Cependant une présomption tirée de l'observation d'un fait peut confirmer des résultats obtenus par une autre voie. Je le montrerai par un exemple.

On a émis des opinions fort diverses sur la chronologie relative des romans de Thèbes, de Troie et d'Enéas. En 1890, dans le tableau chronologique qui termine son *Manuel* (*Littérature française au moyen âge*), Paris place l'*Eneas* vers 1150, *Thèbes* dans le troisième tiers du XIIe siècle, avant 1170, et *Troie* vers 1170 (pp. 247-8). Mais plus récemment (*Romania*, XXI, 285), il admet que le plus ancien de ces poèmes est *Thèbes* (vers 1150), qu'*Eneas* a dû être composé vers 1160, et *Troie* vers 1165. Pour ma part, j'ai proposé, sans me hasarder à fixer aucune date précise, l'ordre suivant : *Thèbes*, *Troie*, *Eneas*[1]. Ce n'est pas ici le lieu de justifier cette opinion; je puis dire toutefois que l'un des arguments que je pourrais faire valoir est la façon dont le couplet est traité dans ces trois poèmes. L'auteur de *Thèbes* finit régulièrement la phrase avec le second vers d'un couplet. L'auteur de *Troie* et celui d'*Eneas* finissent souvent la phrase avec le premier vers. Je ne pense pas que ces deux poèmes soient, comme on l'a soutenu, l'œuvre du même auteur, c'est-à-dire de Benoît de Sainte More, mais la façon de traiter le couplet diffère peu d'un poème à l'autre[2].

---

1. Dans mon rapport à la Société des anciens textes en 1891, *Bulletin*, 1891, p. 53.

2. La proportion des couplets brisés par rapport aux autres est dans *Troie* d'environ dix pour cent. Elle est un plus forte dans *Eneas*.

IV. — RÉFORME DU COUPLET

Qui donc a brisé l'ancien couplet? Quel est le novateur qui s'est permis de rompre le lien qui unissait la mesure prosodique à la construction grammaticale?

Ce novateur, ce romantique anticipé, c'est, semble-t-il, Chrestien de Troyes qui, dès ses premiers ouvrages, montre plus d'indépendance que son contemporain Benoît de Sainte More à l'égard de la règle traditionnelle. Je prends quelques exemples dans *Erec et Enide*, marquant par un trait horizontal les endroits où le couplet est brisé :

Li vilains dit an son respit
Que tel chose a l'en en despit
Qui mout vaut miauz que l'en [ne cuide. —
Por ce fet bien qui son estuide
Atorne a bien, quel que il [l'ait; - -
Car qui son estuide entrelait
Tost i puet.....
.....
Maus en porroit venir mout [granz : —
Ancor a il ceans cinq cenz
Dameiseles.....
.....
Por orellier et escouter
S'il orroient home corner
Ne cri de chien de nule part, —
Tuit troi furent en un essart
Delez le chemin aresté; —
Mès mout i orent po esté
Quant.....
.....
Car la reïne m'i envoie. —
Li nains s'estut enmi la voie
Qui mout fu fel.....
.....
Retornée s'en est plorant. —
Des iauz li descendent corant
Les lermes contreval la face —
La reïne ne seit que face.
Quant sa pucele vit bleciée.
Mout est dolente et correciée.
Ha! Erec, biaux amis, fait ele,
Mout me poise de ma pucele
Que si m'a bleciée cil nains. —
Mout est li chevaliers vilains
Quant il sofri...

Prenons le début de *Perceval* (d'après mon *Recueil*, partie française, n° 18) :

Ce fu el tans qu'arbre florissent;
.....
Et tote riens de joie enflame, —
Que li filz a la veve dame
De la gaste forest soutainne
Se leva, et ne li fut painne —
Que il sa sele ne meïst
Sor son chaceor, et preïst —
.III. javeloz...
Ensi en la forest s'en entre, —
Et maintenant li cuers del ventre
Por le dolz tans li resjoï, —
Et por le chant que il oï
Des oisiaus.....
.....
Et cil ki bien lancier savoit
Des javeloz que il avoit
Aloit environ lui lançant,

Une ore arriere, une ore avant,
Une ore bas et autre haut, —
Tant qu'il oï par mi le gaut
Venir...

Gautier d'Arras, l'auteur d'*Ille et Galeron* et d'*Eracle*, a été considéré ou comme antérieur à Chrestien de Troyes, ou comme son contemporain [1]. Je le crois tout au plus son contemporain, et probablement un peu postérieur. Quoi qu'il en soit, sa versification, au point de vue qui nous occupe, n'est pas ancienne. Je citerai le début d'*Ille et Galeron*, et un passage d'*Eracle* imprimé dans le recueil de Bartsch et Horning :

Aïe, Dius, sains Esperis!
K'a le millor empererris
Qui onkes fust, si con je pens,
Otroi mon service et mon sens.
Tel me convient; atempreüre
Voel metre en ceste troveüre
Et trover atempreement, —
Mais que de loer seulement
Celi qui a honour enclose. —
Çou est la letre, mès la glose
Puet on atorner faussement
Sor cui c'on veut; mès longue-[ment
Ne se tient nule doreüre
A envers d'une laveüre,
Por Diu, que monte ne que vaut? —
Ne sai por coi nus se travaut
Por cose qui fausse en la fin; —
Mais, la ou Dix mist tant de fin
Com en l'empererris de Rome,...

Eracles (Bartsch et Horning, col. 200) [2] :

Que que li sire s'en revient,
De çou tient plait dont plus [li tient;
Enquiert Eracle se il set
De le cose el mont que plus het
S'ele est encore traite a fin. —
« Sire », fait il, « dès hui matin
« Fu le cose parassomée
« Dont j'avrai male renomée
« Et a grant tort, mais men-[çoignier
« Et jangleor et losengier
« Héent adès ceus qui bien [font. —
« Ja des malvais ne mesdiront,
« Ainçois lor tiennent por çou [pais
« Que il meïsme sont mau-[vais. »
D'un et d'el vont tant devisant
Qu'il vont ja Rome ravisant,
Et i vienent ainz qu'il anuite. —
Or est la dame en male luite
Qu'ele a si faitement erré. —
Trestuit li uis sont desserré,
Entrer i pueent cil et cil. —
Tost i entrerent plus de mil,
C'on voit mout volentiers, por [voir
Cose deffendue a veoir.

1. Cette dernière opinion est celle de M. Fœrster (*Ille und Galanderon*, p. IX et suiv.).

2. Les chiffres placés en marge sont ceux de l'édition de M. Löseth. Ils ne sont pas réguliers : le chiffre pair devrait correspondre au second vers du

Raoul de Houdenc, qui composait un certain nombre d'années après Chrestien, fut aussi un novateur. On peut ne pas aimer son style : on ne peut nier qu'il avait son style à lui. Raoul de Houdenc brise le couplet plus encore que Chrestien, car, plus que lui, il pratique l'enjambement, soit d'un couplet à l'autre, soit dans le corps du couplet. Je cite les premiers vers du morceau du *Songe d'enfer* publié dans le recueil de Bartsch et Horning, col. 241 [1] :

Ce li dis et bien le savoie; —
Et lors si demandai la voie
A Enfer la grant forterece. —
Entre Larrecin et Yvrece
Molt volentiers m'ont convoié. —
A lor pooir m'ont avoié
Et dient : « Plus n'i atendras : —
Par devant Cruauté tendras
Droit a Copegorge ta voie, —
Et d'ilueques si te ravoie
Avant, et saches sans abet, —
S'a Murtreville le gibet
Pues venir, bien avras erré. —
Jamès le grant chemin ferré
Jusqu'en Enfer ne lesseras, —
Mès si droit avant t'en iras
Que lues venras en Enfer droit.» —
Molt me conseillerent a droit
Yvrece et Larrecins ensemble...

Inutile de continuer : on voit que tous les couplets sont brisés. Prenons le début de *Meraugis*.

Qui de rimoier s'entremet
Et son cuer et s'entente i met,
Ne vaut noient quanque il conte, —
S'il ne met s'estude en tel conte
Qui touz jours soit bon a retraire; —
Car joie est de bon' oevre faire
De matire qui touz jours dure : —
C'est des bons contes l'aventure
De conter a bon conteour. —
Cil autre qui sont rimeour
De servanteis, sachiez que font :
Noient dient car noient n'ont.
Leur estude et leur motz qu'il dient
Contredisent, noient ne dient
Point de leur sens, ainz sont de ceus
Qui tout boivent leur sens par eus.
Pour ce Raous de son sens dit
Qu'il veut de son sens qu'est petit
Un novel conte commencier
Qui sera bons a anouncier
Touz jours, ne jamais ne morra; —
Mès tant com cist siecles durra
Durra cis contes en grant pris : —
C'est li contes de Meraugis
Qui fist les faiz que je racont. —
Mès s'au conter ne vous mescont
Il n'i a mot de vilonie, —
Ainz est contes de courtoisie
Et de biax motz et de plaisanz. —
Nuls, s'il n'est cortois et vaillanz,
N'est dignes du conte escouter
Dont je vous voil les motz conter.

---

couplet. La faute vient de ce que l'éditeur a admis trois vers sur la même rime, après le vers 1810.

1. Cf. Scheler, *Trouvères belges*, nouv. série (1879), p. 188.

Il n'est pas hors de propos de remarquer que Raoul, auteur de la *Vengeance de Raguidel*, pratique le même genre de versification. Il n'est pas besoin, pour s'en convaincre, de lire tout le poème dans l'édition si défectueuse d'Hippeau : il suffit de jeter les yeux sur le fragment que j'ai publié l'an passé ici même [1]. C'est une des raisons qui me portent à croire, contrairement à une opinion, du reste bien faiblement appuyée, que le Raoul de la *Vengeance de Raguidel* n'est pas différent de Raoul de Houdenc.

On peut dire qu'au XIIIe siècle l'individualité du couplet n'existe plus. Il n'est pas téméraire de supposer que l'influence de Chrestien et de Raoul a contribué a introduire et à répandre cette innovation, car ces deux trouvères paraissent avoir été l'objet d'une égale admiration. Ecoutons Huon de Mery, l'auteur du *Tournoiement Antecrist* (1235) qui lui-même brise le couplet autant que Raoul :

Ice vit Hugon de Meri
Qui a grant peine fist cest livre, —
Car n'osoit pas prendre a delivre
Le bel françois a son talent; —
Car cil qui troverent avant
En ont choisi toute l'eslite. —
Por c'est ceste oevre moins eslite
Et plus fu forte a achever. —
Molt mis grant peine a eschiver
Les dis RAOUL et CRESTIEN; —
Qu'onques bouche de crestien
Ne dist si bien com il disoient; —
Mès, quant qu'il distrent, il prenoient
Le bel françois trestout a plain
Si com il lor venoit a main;
Qu'après eus n'en ont rien guerpi. —
Se j'ai trové aucun espi
Après la main des boins ouvriers
Je l'ai glané molt volentiers.
(Édit. Tarbé, p. 104.)

Je ne prétends pas qu'au XIIIe siècle tous les auteurs de poèmes en vers octosyllabiques brisent le couplet aussi souvent que Raoul de Houdenc et Huon de Meri. D'abord, tous ne pratiquent pas l'enjambement dans la même mesure. Je me borne à dire qu'au XIIIe siècle, il n'y a guère de poèmes où les deux vers du couplet soient aussi rigoureusement unis que chez l'auteur de la vie de saint Brandan, par exemple, ou chez Wace. On ne saurait, sans témérité, établir une règle générale : chaque ouvrage est à examiner à part. Voici trois poèmes composés à peu près à la même époque : le *Dolopathos*, de Herbert, composé, ou du moins achevé, sous Louis VIII [2], l'Histoire de

1. *Romania*, XXI, 49.

2. G. Paris, dans la table chronologique qui fait suite à son *Manuel*, place ce poème « vers 1210 ». Mais l'éditeur, M. de Montaiglon, et d'autres

Guillaume le Maréchal, vers 1225, et la *Violette*, de Girbert de Montreuil, qui est à peu près de la même époque. Ces trois poèmes ne se comportent pas de la même façon en ce qui concerne le traitement du couplet.

Girbert de Montreuil brise le couplet à peu près aussi souvent que Raoul de Houdenc, bien qu'il n'ait pas du tout le même style.

Sens de povre homme est pois pri-
[siés ; —
A painnes est autorisiés
Jamais nus hom s'il n'a avoir ; —
Nonporquant je pris miex savoir
C'avoir. Avoirs est tost faillis. —
Assés tost est uns hom salis
De grant avoir en la proverte. —
Ja puis ne li ert porte ouverte
Volontiers. Quand il vient a court,
Erraument arriere racourt
Por ce l'on ne l'i laisse entrer. —
Por chou vous voel dire et moustrer
Que qui riens n'a vils est tenuz
Et o les riches mal venus ;
Mais qui sens a, c'est avantages ;
On dit assés tost : Cis est sages.
Mainz hom a petit de savoir
A gaaigné maint grand avoir.
Pour chou me voel jou entremetre
D'un plaisant conte en rime metre ;
Puis ke scienche ai et tant vail, —
Ja ne lairai pour mon travail
Que je ne die auchun biel mot ; —
Et se auchuns mesdisans m'ot...

Dans *Dolopathos*, le sens s'arrête plus souvent à la fin du couplet. Il faudrait lire cinquante ou soixante vers pour trouver le même nombre de couplets brisés que dans les vingt-quatre vers de la *Violette* qui précèdent. Naturellement, on ne peut pas facilement dresser ici de statistiques : la brisure du couplet peut être plus ou moins nette ; la ponctuation peut être en certains passages entendue de façons différentes. Mais on peut du moins établir une proportion approximative.

Le poème de Guillaume le Maréchal, composé en Angleterre, mais par un auteur normand, ne se fait pas faute de briser le couplet, mais il ne recherche pas cette coupe. Je citerai comme exemple le discours, admirable en sa concision, adressé par le vieux Maréchal sur son lit de mort au jeune Henri III :

---

avant lui, en placent la composition entre 1223 et 1226 parce que le poème, du moins dans le texte qui nous est parvenu, est dédié à Louis VIII. G. Paris pense que le passage relatif à la dédicace est corrompu, et par diverses conjectures arrive à placer la composition entre 1207 et 1212 (*Romania*, II, 497, note 1, et 500). La question ne me paraît pas définitivement résolue.

Quant ce fu feit, issi avint
Que li reis & li legaz vint
E autres hauz hommes o els
Qui molt se tindrent angois-
[sos.
E li Mareschals se leva
Sor son cote & si apela
Le rei e par la main le prist,
Veant toz, & al legat dist :
« Sire, je me sui porpensé,
« Si i ai longement pensé,
« De ço dunt nus parlames
[ier : —
« Jo vuil mon seignor ci bail-
[lier
« En la main Deu, en l'apos-
[toire,
« E en la vostre, c'est la voire,
« Qui en son liu estes ici. » —
Al rei dist : « Sire, je depri
« Damlnedeu, si je unques fis
[chose
« Qui li pleüst, c'a la parclose
« Vos otreit que prodom
[seiez ; —
« E se c'est qu'os vos aveiez
« Après alcun felon ancestre,
« E qu'os autretels vuilliez
[estre,
« Dun[t] pri je Diu le filz Ma-
[rie
« Qu'il ne vos doint ja loinge
[vie,
« E dont que vos murriez an-
[ceis.
— Amen, » ce respondi li reis.
Itant devant lui se leverent ;
Congié pristrent, si s'en
[alerent.

Ailleurs, par un sentiment naturel du rythme, plutôt que par une recherche artistique, on voit les couplets se succéder un à un, isolés les uns des autres, la phrase étant complète en deux vers, d'où il résulte une singulière impression de gravité. Ainsi, dans ce passage tiré du récit de la mort du Maréchal. Le régent du royaume d'Angleterre vient de prendre l'habit de templier.

A la contesse dist li cuens
Qui li fu frans & dolz & buens :
« Bel'amie, or me beserez,
« Car ja mes nul ior nel fe-
[rez. »
El se trest avant ; sil besa ;
Il plora & ele plora,
D'amour & de pitié plo-
[rerent
La buene gent qui laiens
[erent
Tuit cil de l'ostel grant duel
[firent
De pitié por ce que il virent.
Le mantel fist aneire prendre
E sil fist devant lui estendre ;
Ses filles qui ilec esteient
Environ lui grant duel fesei-
[ent.
Nus ne lor poeit enorter
Dont il les peüst conforter.
Grant dolor i ot & espesse.
Si que i covint la contesse
Li & ses filles fors porter,
Car nuls nes poeit conforter

Même chez des écrivains qui n'ont en général aucun souci de faire coïncider la fin de leurs phrases avec la fin d'un cou-

plet, on trouve souvent, surtout dans des passages ayant un caractère sentencieux, des suites de couplets parfaitement réguliers. Ainsi Guillaume de Lorris :

Grant joie en ton cuer demenras
De la biauté que tu verras;
Et saches que du regarder
Feras ton cuer frire et larder,
Et tout adès en regardant
Aviveras le feu ardant.
Qui ce qu'il aime plus regarde,
Plus alume son cuer et larde;
Cil art, alume et fait flamer
Le feu qui les gens fait amer.
Chascuns amans suit par coustume
Le feu qui l'art et qui l'alume.
Quant il le feu de plus près sent
Et il s'en va plus apressant.
Le feu si est ce qu'il remire
S'amie qui tout le fet frire.
Quant il de li se tient plus près
Et il est plus d'amer engrès.
Ce savent bien sage et musart :
Qui plus est près du feu plus art.

(Édit. Méon, vv. 2350 et suiv.)

Mais cette régularité est exceptionnelle.

J'ai cité de préférence des poètes d'origine française, mais ceux d'Angleterre donneraient lieu aux mêmes remarques, sauf quelques nuances. La modification du couplet n'est pas aussi générale outre Manche que sur le continent. Nous avons vu qu'au milieu du XIIe siècle Geoffroi Gaimar ne brise le couplet que très exceptionnellement. Il en est de même encore, à la fin du XIIe siècle, dans la traduction de *Prêtre Jean* par Roau d'Arundel. Mais au même temps les couplets brisés deviennent fréquents dans les Miracles de la Vierge par Adgar dit William [1]. On pourra le vérifier dans les extraits que j'ai publiés de ces miracles dans mon *Recueil d'anciens textes*, partie française, n° 24. Les deux poèmes de frère Anger de Sainte-Frideswyde (Oxford), la version du *Dialogue* de saint Grégoire, achevée en 1212, et la vie de saint Grégoire, datée de 1214, présentent du même fait un bien plus grand nombre d'exemples [2]. Mais Pierre de Peckam, qui composait sa *Lumiere as lais* vers 1267 [3], est assez fidèle à l'ancien système. C'était du reste un piètre rimeur. Robert de Gretham, qui devait composer vers le même temps, et qui a

1. On place ordinairement la composition de ce recueil vers 1160-1170, mais c'est trop tôt.

2. Voy. un morceau du *Dialogue* dans mon Recueil, partie française, n° 23, et la vie de saint Grégoire dans la *Romania*, XII, 152 et suiv.

3. Voy. *Romania*, XIX, 188, pour la date. J'ai publié des extraits du poème *ibid.*, VIII, 328 et XV, 288.

un peu plus de style, fait de même [1]. Il faut ici considérer non pas seulement les époques, mais surtout les milieux littéraires.

Les couplets de vers de six syllabes, assez rares comme on sait, ont suivi le sort des couplets en octosyllabiques. Le *Lai du cor*, de Robert Biket, est attribué par son dernier éditeur, M. Wulff, au milieu du XIIe siècle, opinion à laquelle G. Paris a donné sa pleine adhésion [2]. Est-il vraiment aussi ancien? J'en doute. On y remarque quelques couplets brisés :

Il fu faiz d'olifant,
Onques ne vi si grant
Ne si fort ne si bel. —
Desus out un anel
Neelé a argent ; —
Escheles i out cent
Petitetes d'or ffin : —
En le tens Costentin
Les i fist une fée
Qui proz est e senée.
.....
Cest cor fist une fée
Ramposnose e irée,
E le cor destina
Que ja hom n'i bevra,
Tant seit sages ne fous,
S'il est cous ne gelous,
Ne qui nule femme ait
Qui ait fol pensé fait
Vers altre que a lui, —
Ja li cors a celui
Beivre ne soferra, —
Mès sor lui espandra
Ce qu'on i avra mis. —
Ja n'iert de si haut pris...

Je conviens toutefois que ce genre de coupe est rare dans le poème, et il faut aussi considérer que l'auteur composait en Angleterre.

Il existe d'autres poèmes en vers de six syllabes ou l'unité du couplet est moins respectée. Je citerai notamment l'histoire de Job [3] et le dit des Tisserands [4]. Au contraire, dans la fable de la corneille [5], qui n'est guère que du milieu du XIIIe siècle, la fin des phrases correspond toujours à la fin d'un couplet.

Vérifier la constitution du couplet de deux vers (six ou huit syllabes) depuis le commencement du XIIIe siècle, ce serait me condamner à énumérer des centaines de compo-

1. *Romania*, XV, 298-305.
2. *Romania*, XXII, 305.
3. *Romania*, XVII, 389.
4. Jubinal, *Lettre au directeur de l'Artiste touchant le ms. de la bibliothèque de Berne* n° 354 (Paris, 1838, in-8°), p. 20.
5. Mon *Recueil*, partie française, n° 31.

sitions, pour arriver à constater que dans toutes le couplet est plus ou moins souvent brisé. Je me borne à dire que dans aucune des branches de *Renart*, dans aucun fabliau, dans aucun roman d'aventures du XIIIe siècle, le couplet n'est construit à la façon ancienne. Un grand nombre de vies de saints en vers octosyllabiques sont dans le même cas [1]. Il est plus utile de mentionner les poètes, en bien petit nombre, qui, après le XIIe siècle, suivent l'ancien usage. Ce sont, à ma connaissance :

Simon, auteur du poème des Trois ennemis de l'homme, que je place par conjecture au commencement du XIIIe siècle, mais qui peut remonter au XIIe [2].

L'histoire du roi Dermot, dont on place la composition vers 1225 [3], mais qui peut être plus ancienne.

Robert de Blois, qui composait au milieu du XIIIe siècle. De temps à autre, ce poète brise le couplet, mais rarement.

L'auteur du poème en l'honneur des femmes qui a été publié successivement par Th. Wright [4] et par M. G. Raynaud [5].

V. — LE COUPLET DANS LES PIÈCES DRAMATIQUES

Il y a quelques remarques à faire sur la façon dont les couplets de deux vers sont répartis entre les interlocuteurs dans les compositions dramatiques. Nous avons vu plus haut que, dans

---

1. Par exemple la vie de saint Alexis publiée dans le t. VIII de la *Romania*. G. Paris avait d'ailleurs montré par d'autres preuves qu'elle ne pouvait avoir été composée avant la fin du XIIe siècle (p. 166) ; la vie de saint Laurent, qui ne peut aucunement remonter au XIIe siècle, comme le prétend l'éditeur (M. Söderhjelm) ; la vie de saint Domlnique (*Romania*, XVII, 394) ; les miracles de saint Éloi publiés par Peigné-Delacourt, la vie de saint Martin, par Péan Gastineau, où la tendance à briser le couplet est très marquée, etc., etc.

2. Voir ma notice, *Romania*, XVI, 1.

3. C'est la date proposée par le nouvel éditeur, M. Orpen (voir *Romania*, XXI, 448). Avant lui, on plaçait la composition de ce poème vers 1190 ; voy. Vising, *Sur la versification anglo-normande* (1884), p. 81.

4. *Anecdota litteraria*, p. 97. C'est la pièce qui commence par *Oez, seignor, je n'otroi pas*.

5. *Un nouveau dit des femmes* publié pour la première fois (M. Raynaud n'a pas connu l'édition qui a précédé la sienne), 1886, in-12, 16 pages (publication non mise dans le commerce, faite à l'occasion du mariage du regretté Julien Havet).

le Mystère d'Adam et dans celui de la Résurrection, la fin des phrases correspond régulièrement à la fin des couplets. L'application de cette règle comporte, en ce qui concerne la distribution des vers entre les interlocuteurs, plusieurs cas qui, en somme, peuvent se ramener à trois :

1° Chaque interlocuteur prononce un ou plusieurs couplets.

2° Chaque interlocuteur prononce un vers et les deux vers forment le couplet.

3° Un des interlocuteurs arrête son discours au premier vers d'un couplet et l'autre répond par un vers qui complète le couplet.

Telle est la règle pour les plus anciens drames. Mais, au XIIIe siècle déjà, la règle est que le premier interlocuteur termine par le premier vers d'une paire, le second interlocuteur continuant par le second vers de cette paire. C'est ce qu'on observe dans les parties en vers octosyllabiques du miracle de Théophile par Rutebeuf, dans les pièces dramatiques de Jean Bodel et d'Adam de la Halle, dans la farce de l'aveugle et du garçon, et d'une façon plus ou moins constante, dans toutes les compositions dramatiques du moyen âge qui sont, en totalité ou en partie, en vers octosyllabiques [1].

VI. — LE COUPLET DANS LA POÉSIE PROVENÇALE

Je n'ai point parlé jusqu'ici du couplet de deux vers dans la poésie provençale. Les faits que nous y constaterons sont en accord avec ce que nous avons observé dans la poésie française.

On sait qu'en provençal il existe un nombre relativement considérable de poèmes en vers de six syllabes, rimant deux à deux, cette forme ayant été particulièrement employée dans les *ensenhamens*, et souvent aussi dans des épîtres adressées par certains troubadours à de grands personnages. Mais, en dehors de la poésie de cour, le vers de six syllabes à rimes accouplées a été usité dans des compositions à l'usage du peuple.

Le plus ancien poète provençal qui en ait fait usage est, si je ne me trompe, Garin le Brun, dans son *ensenhamen*. Garin

1. Voy. Petit de Julleville, *Les Mystères*, I, 279.

composait dans la seconde moitié du XIIe siècle [1]. Il traite le couplet à l'ancienne manière; ses phrases, en général assez courtes, se terminent toujours avec le second vers d'un couplet [2].

Il en est de même d'Arnaut de Mareuil [3] et d'Arnaut Guilhem de Marsan [4], l'un et l'autre de la fin du XIIe siècle. Les phrases sont plus longues que chez Garin le Brun, mais elles finissent régulièrement avec le second vers d'un couplet.

Au contraire, dans l'*ensenhamen de la donzella*, par Amanieu de Sescas [5], les couplets sont très souvent brisés. Je cite les premiers vers du morceau inséré par Bartsch dans sa *Chrestomathie* :

De vostr'esgardamen
Vos man, cant al mostier
Seretz per lo mestier
E per la mess'auzir —
Quels huelhs sapchatz tenir
De folamen gardar, —
Mas jos o vas l'autar
Si gandir y podetz, —
E lay no bastiretz
Parlamen ni cosselh, —
Qu'ieu pel vostre sen velh
En bona chaptenensa
E c'am faitz de plazensa
Siatz per tot[z] grazida. —
Enpero s'az ichida
Vol deguna solatz, —
Lau c'al sela n'ajatz
Et ab sels quel voldran, —
E no sobreguaban,
Que torne ad enuey,
Ab nauza ni ab bruey.

Nous avons de Guiraut Riquier un grand nombre de pièces en vers de six syllabes, toutes datées, la plus ancienne de 1266, la plus récente de 1282. Les couplets y sont peut-être moins souvent brisés que chez Amanieu de Sescas; toutefois on n'y remarque aucune tendance à faire coïncider la fin des phrases avec le dernier vers du couplet.

On peut en dire autant d'At de Mons, qui composait dans la seconde moitié du XIIIe siècle. Il ne se fait aucun scrupule de

1. Bartsch, dans le *Jahrb. f. rom. u. engl. Literatur*, III, 399. Cf. *Rev. des l. rom.*, 4e série, III, 409.

2. On en fera aisément la vérification sur le morceau assez long publié par Bartsch, *Chrest. prov.*, 4e éd., col. 89 et suiv.

3. *Razos es e mesura*, Raynouard, *Choix*, IV, 406; Mahn, *Werke*, I, 176. *Tant m'abelis em platz*, Chabaneau, *Rev. des l. rom.*, 3e série, VI, 53.

4. Bartsch, *Provenzalisches Lesebuch*, p. 132.

5. Bartsch, *Prov. Leseb.*, p. 140 et suiv.; fragment dans la *Chrest. prov.*, col. 329 et suiv.

briser le couplet, aussi bien dans les pièces en vers de six syllabes que dans celles en vers de huit.

Les premières des pièces religieuses conservées dans le ms. de Wolfenbüttel [1] sont aussi en vers de six syllabes. Les phrases y sont coupées sans souci du couplet. L'auteur de ces poésies était italien.

Un poète catalan de la fin du XIIIe siècle, qui composait en provençal, Serveri de Girone, a employé de la même façon le vers de six syllabes [2].

Vers le même temps, Raimon Feraut emploie de temps en temps les vers de six syllabes en paires dans sa Vie de saint Honorat, où il s'est plu à montrer sa dextérité à manier des rythmes différents. Il ne paraît pas se préoccuper de l'endroit où se terminent ses périodes qui sont souvent fort longues.

Tous les poèmes que nous venons de passer en revue appartiennent, sinon à la poésie de cour, du moins à une poésie assez raffinée. Mais le vers de six syllabes a été employé dans des compositions rédigées pour l'usage du peuple en un langage simple et en courtes phrases. C'est ce que nous constatons dans une vie assez courte de saint Jean-Baptiste qui se chantait à Périgueux la veille de la fête du saint. Cette pièce, qui appartiendrait, selon M. Chabaneau [3], au XIVe siècle, qui n'est peut-être même pas si ancienne, est mal rimée (il y a parfois 4 ou 6 vers sur la même rime, et d'autres fois la rime est tout à fait inexacte), mais le rythme est très fortement marqué, les deux vers du couplet sont toujours liés par le sens, et la phrase, très courte, finit régulièrement avec le second vers du couplet. Il faut voir là, non point un retour à l'ancien usage, mais la continuation de cet usage dans la poésie composée pour le peuple et spécialement dans la poésie chantée. Nous constaterons tout à l'heure le même fait à propos de certaines pièces en vers octosyllabiques.

Le vers de huit syllables à rimes accouplées est, en provençal, celui qui a été le plus ordinairement employé pour les

---

1. Voy. ci-dessus, p. 4 note 5.
2. Milá y Fontanals, *Trovadores en España*, p. 393 ; Suchier, *Denkm. prov. Lit. u. Sprache*, I, 256 et suiv.
3. *Rev. des l. rom.*, 3e série, XII, 157.

romans d'aventures, pour les vies des saints et autres œuvres d'édification, pour les poèmes didactiques, pour les mystères dramatiques. La même forme a été adoptée pour des saluts d'amour et par certains *ensenhamens*. On n'en a pas d'exemples antérieurs à la fin du XIIe siècle.

Le plus ancien serait le salut d'amour de Rambaut d'Orange [1], si l'authenticité en était assurée. Mais on peut douter de l'attribution d'une pièce qui nous a été conservée par un seul manuscrit [2]. Du reste, la versification a le caractère ancien. Les phrases sont longues mais se terminent régulièrement avec le second vers d'un couplet.

Il y a, parmi les poésies de Guillem de Berguedan, une lettre en vers de huit syllabes qui est une consultation adressée à un ami sur une question amoureuse. La réponse de l'ami est en vers de six syllabes [3]. Les deux pièces sont en couplets construits selon l'usage ancien.

Dans la fable de Peire Cardinal (*Una ciutat*[4]) qui a 70 vers, on compte à peine deux couplets brisés.

Arnaut de Mareuil a fait quatre saluts en vers octosyllabiques [5]. Il s'y rencontre un petit nombre de couplets brisés. On peut en dire autant du « congé », *Domna ieu pren conjat de vos*, attribué par un ms. à Folquet de Romans, et par un autre à Pons de Chapteuil [6]. Au contraire, les deux saluts d'Amanieu de Sescas [7] n'observent aucune règle en ce qui concerne la coupe des couplets. Les épîtres en vers octosyllabiques de Guiraut

---

1. *Domna cel queus es bos amics*, ms. de l'Ambroisienne R. 71 sup., publié par Grützmacher, *Arch. f. d. Stud. der neueren Sprachen*, XXXV, 105.

2. Bartsch doute que ce salut soit véritablement de R. d'Orange (*Grundriss*, § 29, p. 40).

3. Bartsch, *Jahrb. f. rom. u. engl. Lit.*, VI, 236.

4. Bartsch, *Chrest. prov.*, col. 175.

5. L'un (*Cel cui vos est al cor plus pres*) est dans Raynouard, *Choix*, II, 258, et dans l'*Archiv f. d. Stud. neueren Spr.*, XXXIV, 429; le second (*Dona genser...*), dans la *Chrest. prov.* de Bartsch, col. 94; du troisième (*Totas bonas donas valens*), il y a un fragment dans Raynouard, V, 47, reproduit dans Mahn, *Werke*, I, 174; texte complet dans la *Rev. des l. rom.*, 3e série, VI, 63; le quatrième (*Dona sel que no pot aver*) est publié dans la *Rev. des l. rom.*, 3e série, VI, 60.

6. Raynouard, *Lex. rom.*, I, 489; Mahn, *Werke*, III, 101.

7. Raynouard, *Lex. rom.*, I, 490, et *Choix*, V, 20.

Riquier [1] présentent la même proportion de couplets brisés que ses pièces en vers de six syllabes.

Entre les ouvrages provençaux en vers octosyllabiques qui restent à examiner, plusieurs observent la règle ancienne d'après laquelle la fin des phrases doit correspondre à la fin d'un couplet. Et ce ne sont pas toujours les plus anciens. Je le montrerai tout à l'heure. Mais d'abord j'en donnerai la liste :

Le poème de Sénèque [2];
Blandin de Cornouailles [3];
La vie de sainte Enimie [4];
La plainte de la Vierge [5], où l'on observe quelques infractions à la règle;
Les sept joies de la Vierge [6];
L'évangile de Nicodème [7];
L'évangile de l'enfance (les deux versions) [8];
Les deux vies de sainte Marguerite [9];
Le roman d'Esther.

La version de l'évangile de Nicodème, les deux versions de l'évangile de l'enfance, les deux vies de sainte Marguerite, sont des poèmes de la fin du XIIIe siècle, ou même du XIVe siècle. Malgré leur date relativement récente, ils suivent un système de versification qui, en des poèmes plus littéraires du même

---

1. Mahn, *Werke*, IV, 101 et suiv.
2. Bartsch, *Denkmæler*, p. 192 et suiv.
3. *Romania*, II, 178.
4. Bartsch, *Denkmæler*, p. 215 et suiv.
5. *Altprovenzalische Marienklage d. XIII Jahrhunderts*... hgg. von Dr W. Mushacke, 1890.
6. Suchier, *Denkmæler*, I, 85 et suiv.
7. *Ibid.*, I, 1 et suiv.
8. L'une est publiée dans les *Denkmæler* de Bartsch, p. 270 et suiv.; l'autre est encore inédite en grande partie, mais on peut voir les extraits que j'en ai donnés dans le Bulletin de la Société des anciens textes, 1875, p. 77 et suiv. Il a existé une troisième version, dont Raynouard possédait un manuscrit qu'il cite dans son *Lexique roman* (voy. *Romania*, XIV, 107), mais ses citations sont trop brèves pour qu'on puisse juger de la versification.
9. Celle publiée par Noulet (voir *Romania*, IV, 482), et celle dont j'ai cité le début et la fin ici-même, XIV, 525.

temps ou plus anciens, était abandonné. C'est qu'ils sont l'œuvre d'écrivains médiocres, mal habiles à construire de longues et élégantes périodes, et qui, d'ailleurs, connaissaient trop peu la poésie des cours pour en subir l'influence [1]. Cette dernière observation ne peut guère s'appliquer à l'auteur inconnu de *Blandin de Cornouailles*, qui devait avoir la tête farcie de récits romanesques. Mais, comme écrivain, il n'est guère au dessus des pieux rimeurs qui ont traduit des légendes religieuses. Chez des auteurs qui faisaient les vers pour ainsi dire machinalement, la préoccupation de la rime dominait. On pensait à trouver la seconde rime du couplet avant de concevoir une nouvelle idée et de commencer une nouvelle phrase.

Les poèmes que nous allons maintenant passer en revue appartiennent à une littérature plus distinguée. Dans tous l'antique couplet est plus ou moins brisé, soit que la poésie du Midi de la France ait eu, comme celle du Nord, ses réformateurs, soit plutôt que le contre-coup de la réforme introduite dans les pays de langue d'oui par des trouvères illustres se soit fait sentir dans les pays de langue d'oc. Mais disons bien qu'en général le sentiment de la construction originelle du couplet se maintient mieux dans le Midi que dans le Nord.

Nous venons de voir que les légendes pieuses, composées pour le peuple, conservaient généralement l'ancienne forme du couplet. La règle n'est pas sans exception. Le couplet est brisé de temps en temps dans la vie de saint Georges [2] qui paraît tre de la fin du XIIIe siècle, et dans la vie de saint Alexis [3] qui est de la même époque.

Les deux poèmes en vers octosyllabiques de Daude de Prades (premier tiers du XIIIe siècle), les *Oiseaux chasseurs* [4] et

---

1. On pourrait aussi supposer que ces pièces religieuses étaient destinées à être chantées, comme la vie de saint Jean-Baptiste mentionnée plus haut, et il est certain que le rythme musical devait contribuer à maintenir l'indépendance des couplets. Mais ces poèmes sont trop longs pour avoir été chantés. Je crois qu'ils ont été faits pour être lus ou récités.

2. Publiée par M. Chabaneau, *Rev. des l. rom.*, 3e série, VI, 246; 4e série, I, 140.

3. Suchier, *Denkmæler*, I, 125.

4. Monaci, *Studj di filologia romanza*, V, 67. Fragment dans Bartsch, *Chrest. prov.*, col. 177 et suiv.

les *Quatre vertus cardinales*[1], offrent peu d'exemples du couplet brisé. Il n'y en a pas non plus beaucoup dans le *Breviari d'amor*, qui pourtant est de la fin du XIIIe siècle, ni dans la nouvelle du perroquet, d'Arnaut de Carcassais[2]. Il y en a plus dans les nouvelles de Raimon Vidal de Besaudun[3], dans *Flamenca*, dans *Jaufré*, et surtout dans *Guillem de la Barra* d'Arnaut Vidal de Castelnaudari[4]. Dans ce dernier poème, composé en 1318, presque toutes les phrases se terminent avec le premier vers du couplet. Les rubriques sont toujours placées entre les deux vers d'un couplet. C'est un système. Voici un morceau inédit pris vers le milieu du poème.

Guillem Barra, ses pus razo,
Pres comjat, e tenc son cami, —
Quiren a for de peleri
E manieyra d'om de parage, —
E ac pres .j. aytal usage,
Quan queria qu'om li fes be, —
E dizia qu'om l'agues merce
Al cavalier dezeritat
Per portar a senhor lialtat,
Qu'estiers no sabia querir; —
Et en ayssi vay trop languir
Per tot lo mon .XV. ans e pus. —
E pueys, quan venc an .j. dilus,
El volc vas sa terra tornar, —
Quar la nueg hac volgut somjar
Que sa filha era comtessa, —
E so filh que per endemessa
Era reys per astre vengutz. —
Le cavaliers es totz mogutz
Per tota la terra sercar...

Je ne connais pas dans la poésie provençale de poème où le couplet soit aussi constamment brisé.

Nous avons vu plus haut que dans les plus anciennes compositions dramatiques des pays de langue d'oui (*Adam* et *La Résurrection*), le discours mis dans la bouche de chacun des personnages s'arrêtait au second vers d'un couplet. S'il s'arrêtait au premier vers, la réponse devait être formulée en un vers unique, qui venait compléter le couplet commencé.

C'est absolument ce que nous observons dans les plus anciens mystères du Midi (qui toutefois sont moins anciens

1. Stickney, *The romance of Daude de Pradas on the four cardinal Virtues*, Florence, 1879.

2. Bartsch, *Chrest. prov.*, col. 259 et suiv.

3. *Unas novas*, Bartsch, *Prov. Lesebuch*, p. 29 et suiv.; — *En aquel temps*, id. *Chrest. prov.*, col. 217 et suiv.; — *Abril issia*, id. *Denkmæler*, p. 144 et suiv.

4. Voir mon *Recueil*, partie prov., n° 31.

qu'*Adam* et *La Resurrection*), à savoir dans *sainte Agnès*, le *Mariage de la Vierge*[1], la *Passion*[2], et dans le court fragment du mystère de la Nativité qu'a publié M. Chabaneau[3]. Il est du reste fort rare que dans ces mystères un personnage dise moins de deux vers en une fois, et ces deux vers riment toujours ensemble.

Mais dès le XIIIe siècle s'introduit, dans les drames français, avec Jean Bodel et Adam d'Arras, l'usage d'arrêter le discours du premier interlocuteur au premier vers d'un couplet, et de faire commencer le discours du second interlocuteur avec le second vers de ce même couplet. Cet usage a été adopté, tardivement, il est vrai, en provençal. Je ne parlerai pas des mystères rouergats récemment découverts, ou beaucoup de vers sont dépourvus de rimes, et qui, par conséquent, ne peuvent entrer en ligne de compte. Mais l'usage français est suivi plus ou moins régulièrement dans le mystère fragmentaire des pèlerins se rendant à Saint-Jacques[4] et dans les mystères alpins — tous des environs de l'an 1500 — publiés par M. l'abbé Guillaume et par M. l'abbé Fazy[5].

VII. — LE COUPLET EN ESPAGNE ET EN ITALIE

L'histoire du couplet n'offre pas dans la poésie d'Espagne et d'Italie le même intérêt que dans la poésie de France, etn e peut, en tout cas, donner lieu à de longues observations.

En castillan, le *pareado* est considéré par de bons critiques comme d'importation étrangère[6], et il est certain que plusieurs des poèmes du moyen âge où on le rencontre (*La vida de Santa Maria Egipciaca*, *L'adoracion de los Santos Reyes*), sont traduits du français. Il peut donc arriver, selon les modèles suivis par les poètes, que le couplet soit brisé ou qu'il ne le soit pas. Les

1. *Romania*, XIV, 498 et suiv.

2. Ms. donné par M. Didot à la Bibl. nat.; voir mon édition de *Daurel* et *Béton*, p. LXIX.

3. Voy. *Romania*, IV, 153.

4. *Ludus sancti Jacobi*, p.p. C. Arnaud, Marseille, 1858.

5. Voy. *Romania*, XIII, 134; XIV, 294; XVII, 620.

6. Voy. Milá y Fontanals, *De la poesia heroico-popular Castellana* (Barcelona, 1874), p. 410.

deux poésies castillanes en *pareados* que M. Morel-Fatio a publiées il y a quelques années dans la *Romania* (XVI, 364) traitent des sujets qui en France ont fourni la matière de diverses compositions, mais on ne peut pas dire qu'ils soient traduits du français. Il est donc intéressant de remarquer que le couplet n'y est pas brisé. Le sens finit généralement avec le second vers du *pareado*, et dans la seconde pièce, qui est un dialogue entre l'eau et le vin, il n'arrive pas qu'un couplet soit partagé entre deux interlocuteurs. On peut faire la même observation sur le mystère des Trois rois mages.

En catalan, nous avons beaucoup de poèmes en vers accouplés de six et de huit syllabes. La *Romania* en a mis au jour un assez bon nombre[1]. Je n'ai remarqué nulle part une tendance bien marquée à maintenir l'unité du couplet, sauf peut-être dans la version du *Facetus* (*Romania*, XV, 199 et suiv.) où la régularité des couplets paraît être due à l'influence exercée sur le traducteur par l'original latin, où le sens est toujours complet en un distique.

En Italie, la tendance à terminer la phrase avec le second vers d'un couplet est manifeste chez Pietro da Barsegapé[2], dans le dit des Vilains, en vers de six syllabes, de Matazone, que j'ai publié ici-même (XII, 4), dans la pièce connue sous le titre de *Lamento della sposa padovana*[3], qui est certainement du XIIIe siècle ; dans les pièces en vers octosyllabiques qui se trouvent en assez grand nombre parmi les *Rime genovesi* (XIIIe-XIVe siècles) publiées dans l'*Archivio glottologico* (II, 164 et suiv.) ; dans le *Tesoro* ou *Tesoretto* de Brunetto Latini[4], en vers de six syllabes, dans la vie de sainte Catherine composée également en vers de six syllabes par Buccio de Ranallo (1330)[5] ; mais déjà au

1. X, 497 ; XIII, 264 ; XV, 192 ; XX, 193, 579.

2. Biondelli, *Poesie lombarde inedite* (Milano, 1856), p. 37 et suiv. ; Monaci, *Crestomazia italiana dei primi secoli* (Città di Castello, 1889), n° 55 ; Salvioni, dans la *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XV, 432.

3. Carducci, *Cantilene e ballate* (Pisa, 1871), p. 22 ; *Propugnatore*, nouvelle série, I, 2e partie, 302 (cf. *Romania*, XVIII, 634).

4. La dernière édition dans la *Zeitschr. f. rom. Phil.*, VII, 334 et suiv. Extraits dans le *Manuale* de MM. d'Ancona et Bacci, I, 63 et suiv.

5. Mussafia, *Zur Katharinenlegende*, dans les comptes rendus de l'Académie de Vienne, 1885, p. 375.

XIIIe siècle on trouve des exemples du couplet brisé dans la pièce *Cavalieri siam di Bretagna*, en octosyllabiques, citée par M. T. Casini, *Sulle forme metriche italiane*, p. 59, et ils vont se multipliant par la suite[1].

Les vers de six et de huit syllabes à rimes accouplées ont probablement été importés de France en Italie, comme en Espagne. L'une des raisons qui porteraient à le croire, c'est qu'ils sont plus usuels dans le nord de l'Italie que dans le centre ou dans le sud. C'est donc en France surtout qu'ils doivent être étudiés.

PAUL MEYER.

1. Voir par exemple la *frottola* attribuée par M. Grion à Lupo Farinata degli Uberti, dans le *Jahrbuch f. rom. u. engl. Literatur*, X (1869), 213, qui est reproduite en appendice au traité *delle rime vulgari* d'Antonio du Tempo (Bologna, 1869), p. 364. Elle est en vers de six syllabes. Presque tous les couplets sont brisés.

ERRATA. — Ci-dessus, p. 4, l. 13, *eimprers*, lis. *empereris*. — P. 18, l. 37, *Galenderon*, lis. *Galeron*. — P. 21, l. 8, *pois*, lis. *poi*; l. 17, *volontiers*, lis. *volentiers*; l. 19, *l'on*, lis. *c'on*. — P. 31, l. 26, *tre*, lis. *être*.

CONTRIBUTI ALLA STORIA

DELL' EPOPEA E DEL ROMANZO MEDIEVALE[1]

VIII.

LA CRONACA DELLA NOVALESA E L'EPOPEA CAROLINGIA[2].

Insieme coll' adozione nella vita usuale di nomi propri di provenienza epica, s'ha per la storia primitiva dell' epopea francese tra noi anche un' altra e svariata serie di testimonianze preziose.

Cerchiamo in quella ricca miniera di tradizioni che è il *Chronicon Novaliciense*[3], scritto in più riprese nella prima metà del secolo XI. Non è, come s'immaginerebbe, sulle narrazioni favolose concernenti Carlo Magno — importanti ancor esse per l'epica, ma sotto altro rispetto che l'attuale, — che s'ha ora da fermar l'attenzione; sibbene su quelle riguardanti Waltario, contenute nel secondo libro, che un valido indizio porta a

---

1. V. *Romania*, XVIII, 1.

2. Solo dopo aver condotto a termine il lavoro mio — anello intermedio di una catena — ho saputo che questo punto era stato studiato anche da Gaston Paris, col proposito di farne oggetto di un articolo. Cotal fatto ha procurato intanto a me alcune indicazioni, di cui ho approfittato sulle bozze; ma giova sperare che il Paris non s'abbia a fermar qui, e comunichi prima o poi al pubblico il di più ch' egli di certo saprà dire intorno all' attraentissimo argomento.

3. Ne prepara una nuova edizione, per la collezione di *Fonti per la storia d'Italia* dell' Istituto Storico Italiano, quel valentissimo, che è il Cte Carlo Cipolla. Il testo verrà a differire solo lievissimamente da quello dato dal Bethmann nel t. VII (*Scriptores*) dei *Monumenta Germaniae* del Pertz; ma insieme colla cronaca s'avrà una copiosa collezione di altri documenti preziosi, che costituiranno, uniti ad essa, il corpo dei *Monumenta Novaliciensia vetustiora*.

credere anteriore al 1029 [1], quanto almeno alla parte fondamentale [2]. E qui non m'importa punto di considerare, se in questo Waltario sian venuti a confondersi due personaggi ben distinti,

---

1. L'indizio consiste nel risultare tuttavia non rimosso, secondo ogni apparenza, dalla sua oscura tomba primitiva nelle vicinanze di Bardonecchia un martire Giusto (cap. 14), che è senza dubbio alcuno il medesimo a cui toccò poi l'onore di essere sepolto gloriosamente a Susa dentro ad una basilica dove noi lo troviamo di già nel luglio dell' anno indicato qui sopra, giusta quel che si ricava dall' atto di fondazione dell' annesso monastero : « ...peciam unam de terra intra hanc secusiensem civitatem positam ubi basilica in honore domini nostri Iesu Christi et sancte Trinitatis..... atque sancti Mauri confessoris Christi nec non sancti Iusti martiris ubi eius sanctum quiescit corpus... est constructa » (*Monum. Hist. Pat., Chart.*, I, 480). Da quanto tempo precisamente la traslazione delle ossa fosse avvenuta, io non so dire. Generalmente si parla del 1027; e questa data si è soliti applicare anche alla cronologia della nostra cronaca. Si veda ciò che scrive il Bethmann (PERTZ, *l. cit.*, p. 74 e 95), e si risalga all' autore a cui egli ci rinvia, Giantommaso Terraneo, che dedica a questi fatti tutto il capitolo XIII, Parte II, della sua opera intitolata *La Principessa Adelaide Contessa di Torino*, Torino 1759 (II, 124-137, e più propriamente p. 132). Ma chi ricorra alle fonti, vedrà che quel 1027 fa capo ad Ugo di Flavigny (PERTZ, *SS.*, VIII, 392), e non ha riscontro nel cronista di cui Ugo è qui un' eco e nulla più, vale a dire in Rodolfo Glabro (DUCHESNE, *Historiae Francorum Scriptores*, IV, 42). La data che a rigore risulterebbe da Rodolfo, narratore contemporaneo e in parte testimonio oculare, per quanto passionato, parrebb' essere il 1024; dacchè la frase « in praescripto tempore » che qui abbiamo, non trova altro di determinato a cui rallacciarsi, se non un « Circa annum igitur millesimum vicesimum quartum » due capitoli addietro (p 40). Ma il rigore non sarebbe qui punto a suo luogo, tanto più che frammezzo s'ha un' altra narrazione, contrassegnata ancor essa con un « per idem tempus » (p. 41), e che poi si balza subito al 1033 (p. 43). Rodolfo può dunque aver voluto dire « in quegli anni medesimi », e non proprio « nel medesimo anno ». Così è possibile perfino che, per uno di quegli accidenti, per cui, gittando una pietra a occhi chiusi si colpisce a volte nel segno, la data del 1027 risponda alla verità.

2. Faccio questa riserva, perchè c'è il caso che il sunto e gli estratti del *Waltharius* poema, che riempiono tanta parte di questo libro, siano stati inseriti poi. Certo il capitolo 10 tende a rannodarsi col 7; e sarebbe pur strano che, dopo essersi narrato così a lungo del personaggio, nel cap. 11 si potesse ancor dire di lui, come se i lettori lo dovessero a mala pena conoscere, « cui cum unus nomine Waltarius, cui superius memoriam fecimus, respondisset, » ecc. Di ciò deve tener conto chi dalla cronologia della cronaca voglia trar partito per quella dell' altra opera.

vale a dire, se il Waltario dell' epopea germanica si sia innestato sopra un omonimo che non avesse a fare con lui[1]. Ciò che a me preme son certe leggende, in cui la Germania non ha che vedere.

Prima tra esse è il racconto della monacazione di Waltario (cap. 7). Dopo una vita di guerre, questi, vecchio oramai, delibera di darsi a penitenza, scegliendo a quest' uopo un convento di rigida osservanza. Per aver lume nella scelta, prende

---

1. La questione non mancò di affacciarsi al Bethmann (p. 75, n. 18), astenutosi di proposito dal volerla risolvere. Nel senso della duplicità l'aveva invece già risolta Guglielmo Grimm, *Die deutsche Heldensage*, p. 36; e, senza sapere di questo insigne predecessore, sostenne la stessa idea il sig. C. Beccari, in un opuscolo intitolato *La Cronaca della Novalesa e le sue leggende*, Roma, Befani, 1884, p, 27, n. 2, e p. 32-36. (Cfr. *Giorn. Stor. della Letter. it.*, IV, 268.) Quanto a me, resto titubante. Certe ragioni, che sembrerebbero imporre lo sdoppiamento — in primo luogo la disparità cronologica —, perdono gran parte del loro valore, se si tien conto delle leggi del mondo leggendario, ben diverse da quelle che governano la realtà. E s'ingannano poi assai probabilmente e il Grimm e il Beccari, credendo che l'identificazione voglia attribuirsi all' autore della cronaca nostra. Il vero si è che se n'ha la traccia anche in quell' epigramma, o comunque s'abbia a chiamare, che il cronista riporta nel cap. 7 come opera di un cotal « sapiens versicanorus », nel quale il « sapiens » vieta assolutamente di sospettare indicato copertamente lui medesimo (cfr. « quidam metricanorus », cap. 9, per l'autore del *Waltharius*). Ivi è detto :

Waltarius fortis, quem nullus terruit hostis,
Colla superba domans, victor ad astra volans.

Che qui si tratti del guerriero fattosi monaco, è manifesto; e frattanto il « fortis » ha riscontro nel « manu fortis », che par essere stato aggiunto fin dall' origine al nome dell' eroe germanico nel titolo del poema latino. Quanto a un « fortis viribus » e ad un « regali procreatus sanguine », che s'ha dallo scrittore nostro nelle linee antecedenti, indicherebbero solo che, anche stando l'ipotesi accennata nella nota qui sopra, il cronista non avrebbe aspettato d'inserire gli estratti del poema per venir nella persuasione che il Waltario della Novalesa e il figliuolo del re d'Aquitania fosser tutt' uno. E potrebbero d'altronde essere frasi introdotte poi. — Nessun maggior lume, si badi, nè rispetto al punto di cui s'è ora discorso, nè in generale intorno al nostro personaggio, porteranno le ricerche e i documenti del prof. Cipolla. « Quanto a Waltario, » egli gentilmente mi scrive, « nulla, assolutamente nulla di nuovo; neppure un ricordo, che non sia in dipendenza dalla Cronaca. » ,

un bastone, vi fa configgere molti anelli a cui son sospesi altrettanti sonagli, e, vestito da pellegrino, si dà a girare il mondo. Entra nelle chiese de' monasteri quando i monaci sono intenti a cantare, e col bastone dà due o tre colpi sul pavimento. Dopo un lunghissimo vagare con esito poco felice, egli capita alla Novalesa, e vi fa la solita prova. Qui solo un ragazzo volta la testa al rumore, e si busca per questo uno schiaffo dal maestro di scuola. Waltario esclama ch' egli ha finalmente trovato ciò che da gran tempo cercava invano; domanda di parlare all' abate, e si fa monaco lì dentro.

S'è visto molto bene che questa narrazione rassomiglia a quella che s'ha nella *Conversio Othgerii militis*[1]. Anche Uggeri si veste da pellegrino, e se ne va per il mondo in cerca d'un monastero, « in quo regularis disciplinae custodiam districtius observari cerneret, » servendosi di un bastone che fa proprio il paio con quello di Waltario, dal quale non differisce se non per meri accidenti. E anch' egli, dopo averlo percosso sul pavimento di molte chiese monacali, arriva ad una, dove la prova riesce meglio che altrove. La gloria della stretta osservanza della regola spetta qui a S. Farone di Meaux. Ivi pure, allo strepito si volta unicamente un ragazzo « ex his qui sub custodia servabantur », guadagnandosi, in cambio di uno schiaffo, non so se una sola, o più vergate.

Che il cronista stesso della Novalesa prendesse dalla *Conversio Othgerii*, ben probabilmente anteriore all' opera sua[2], nessuno, credo, vorrà pretendere; ma qualcuno penserà che da quel documento l'episodio venisse ad una sua fonte, che in tal caso

---

1. BETHMANN, *Op. cit.*, p. 86, n. 23 : « cf. narrationem huic similem de Ogerio in Mabillonii Annalibus II, 351. » Anzichè agli *Annales*, noi si ricorre, naturalmente, agli *Acta* dello stesso Mabillon, ed. parig., IV, P. I, 662, importando di avere dinanzi il documento testuale, e non un semplice ragguaglio. — Quanto a certi altri riscontri (VORETZSCH, *Uber die Sage von Ogier dem Dänen und die Entstehung der Chevalerie Ogier*, Halle, 1891, p. 20), complicherebbero le cose senza frutto, e però non istò a farne parola. Risulterà d'altronde essere propriamente Uggeri il personaggio su cui noi s'hanno da fissare gli sguardi.

2. Che appartenesse proprio al secolo decimo il codice di cui si servì il Mabillon, non saprei tenere per cosa certa; ma se dell' undicesimo s'hanno tuttora più esemplari (V. VORETZSCH, *Op. cit.*, p. 15, n. 5), è ragionevole il credere che la composizione sia da riportare più addietro.

dovrebbe necessariamente concepirsi come una narrazione latina. Ma quand' anche si volesse ammettere che altri avesse già narrato latinamente della monacazione di Waltario e che il nostro non facesse se non parafrasare o compendiare [1], l'ipotesi menzionata a me non pare, e di molto, la più verosimile. Già, un genere di rapporti più libero si convien meglio colle divergenze di particolari, che vengono pure a frammischiarsi alle somiglianze prossime [2]. Poi, considero che sotto alla *Conversio Othgerii* deve esserci di sicuro un poema volgare francese, che potremo chiamare *Moniage Ogier*, dal quale l'episodio nostro, con quel suo tratto così caratteristicamente popolare della prova del bastone, ha da provenire [3]. Ora, se questo è, e se il racconto ha vagato all' aria aperta, mi par probabile che dall' aria aperta lo ripeta un complesso narrativo, dove gli elementi tradizionali abbondano. Si noti come nelle vicinanze della Novalesa ci fosse perfino una colonna di marmo infranta, che si diceva tagliata con due colpi di spada da Waltario : « Unde usque in hodiernum

---

1. Il Bethmann crede a una doppia fonte : a una *Peregrinatio Waltharii* (p. 75, 85 n. 22, 86 n. 25 e 26), ch' egli immagina in versi, ma certo latina ancor essa, e a degli *Actus* (p. 75, e 94 n. 37). Lasciando stare la *Peregrinatio* (V. p. 41, n. 2), avverto che la supposizione degli *Actus* è meramente gratuita; dacchè quando il cronista dice (cap. 12), « in actibus vitae suae cognoscitur, quibus extiterit temporibus », non c'è motivo d'intendere altrimenti che « si vede dai suoi fatti »; e in realtà le menzioni di Attila (c. 8) e di re Desiderio (c. 11) costituiscono due indicazioni cronologiche, per quanto contradittorie. Si badi bene che è detto « in actibus vitae suae », e non « in actibus suis ». A una fonte scritta si allude bensì esplicitamente subito dopo : « Hic, sicut legitur in hoc fuisse evo prudentiae corporis ac decore vultui strenuissime adornatus, ita in predicto monasterio » ecc. Ma qui si può bene avere per la mente il poema latino, nonostante che, se non erro, ivi della bellezza sia fatta menzione espressa per Ildegonda (v. 37), ma non per Waltario, a meno che non ci si contenti di vederla significata nel « primaevo flore nitentem » del v. 79. Aver per la mente non vuol dire aver sotto gli occhi.

2. Più che allo schiaffo di fronte alla vergata, che pur dice qualcosa essendo lo schiaffo, dato il luogo, più ragionevole, penso alle differenze nel bastone. *Conv.* : « Qui baculo quem ferendum pro signo peregrinationis susceperat, plures corrigiarum ligulas appendit, et in ipsarum summitatibus ligularum ferri spaerulas adfixit. » *Noval.* : « ...baculum queritans perpulcrum, in cuius summitate plurimis configi precepit anulis, qui per singulis ipsorum anorum (sic) singulis tintinnabulis appendi fecit ».

3. Cfr. Voretzsch, p. 20.

ibi dicitur diem Percussio vel Ferita Waltari » (c. 11); qualcosa che subito richiama alla mente il sasso famoso di Roncisvalle[1]. E tanto a questo proposito come ad altri, lo scrittore si riferisce espressamente alla tradizione, dicendo qui « Nam ferunt aliquanti », e qualche rigo prima « Tradunt autem nonnulli ». Ed egli ci si riferisce anche appunto per la narrazione che ci sta specialmente a cuore, comunque sieno poi da spiegare precisamente le parole : « Tumque illam quam olim ferunt peregrinacionem habuisse, aggressus est[2]. »

La probabilità della soluzione da me preferita verrà ad essere accresciuta di molto dall' esame di un altro racconto (cap. 10-11), sul quale la luce cade più viva. Un giorno che una filata di carri di vettovaglie veniva verso il monastero, una mano di servi di re Desiderio, che stavan pascolando cavalli, si getta sui conduttori e toglie loro ogni cosa. I violentati s'affrettano a spacciare un messo al convento, dove l'abate Asinario convoca i monaci e narra l'accaduto. « Cui cum .... Waltarius ..... respondisset, ut diligeretur illic[3] predictus pater sapientes fratres, ob quorum precacionem tanti sumptui dimitterent iamdicti predones invasionem, respondit protinus eidem abbas et ait : Quem prudentiorem et sapientiorem te mittere possimus, omnino ignoramus. » (O non si direbbe qui, con una inversione di parti, di sentir parlare Carlo ed Orlando nella Chanson de Roland[4]?) Vada

---

1. Per la denominazione, si confronti « la brèche de Roland » dei Pirenei, nelle creste che coronano il Circo di Gavarnie. Quanto agli altri echi de' colpi di Durindarda sulla pietra roncisvallese, non è questo il luogo di discorrerne.

2. Secondo il Bethmann, s'allude alla presunta *Peregrinatio*. Ma all' ipotesi toglie molto di valore quell' « habuisse », da cui il « peregrinacionem » dipende; e guardando bene, si vede come in realtà si dica solo, « E allora egli intraprese quella sua peregrinazione, di cui da un pezzo si conta. »

3. « Scegliesse da mandare colà »; se pure non si preferisce intendere col Bethmann « dirigeret ».

4. V. 274-78 (ed. Gautier) :

Franc chevalier, dist l'emperere Carles,
Car m'eslisez un barun de ma marche,
Qu'al rei Marsilie me portast mun mesage.
Ço dist Rollanz : Ç'iert Guenes, mis parastre.
Se lui laissiez, n'i trametrez plus saive.

Quest' ultimo verso è messo in bocca d'Orlando, anzichè della folla dei

subito dunque, e domandi pronta restituzione, minacciando altrimenti l'ira di Dio. Waltario avverte che quel che gli accadrà, sarà d'esser spogliato della tonaca. E l'abate : « Si abstraxerint a te tunicam, da illis et cucullam, dicens preceptum tibi fuisse a fratribus. » E l'altro : « Ergo de pellicia ac de interula quid facturus sum? » Asinario risponde : « Dicito et ex illis tibi a fratribus aeque... fuisse imperatum. » E Waltario di nuovo, chiedendo perdono se insiste : « De femoralia quid erit, si similiter voluerint facere ut prius fecerunt? » Stavolta finalmente l'abate : « Jam tibi predicta suffitiat humilitas : nam de femoralibus tibi aliud non precipiam, cum magna nobis videatur fore humilitas priorum vestium expoliatio. »

Qui si frammette un certo episodio, da riserbarsi a poi. Quindi Waltario se ne va, con due o tre servi, e se ne viene ai ladroni : « ad iamdictos predatores. » Com' è facile immaginare, le sue parole son ben lontane dall' ottenere l'effetto desiderato. I ladroni rispondono a malo modo : Waltario li ricambia della stessa e peggior moneta; e così, dopo botte e risposte, coloro, « indignati...., cogebant Walthariun exuere vestimenta quibus indutus erat. At Waltharius humiliter ad omnia illos obaudiebat, iuxta preceptum abbatis sui, dicens a fratribus hoc sibi fuisse imperatum. Cumque expoliassent eum, coeperunt etiam calciamenta et caligas abstrahere. Cum autem venissent ad femoralia, diutius institit Waltarius, dicens sibi a fratribus minime fuisse imperatum, ut foemoralia exueret. » I ladroni dicono, che loro non importa nulla di quel ch' abbiano ordinato i monaci; ma Waltario riafferma che le brache non le deve dare; e, volendoglisi usar violenza, colle redini (egli era venuto, come vedremo, a cavallo) percuote e atterra uno di loro, e impadronitosi delle sue armi, mena a destra e a sinistra. Di poi, vedendo lì presso un vitello che pascolava, « abstraxit ab eo humerum, de quo percutiebat hostes, persequens ac dibachans eos per campum. » Uccisi a questo modo molti, sbaragliati gli altri, prende ogni cosa, « et sua et aliena, » e ritorna al monastero, « cum maxima preda oneratum. » L'abate, sentito l'accaduto, s'addolora, si dà coi monaci a pregar per Waltario, acerbamente lo rimprovera. Ed egli si sottopone voglioso alla penitenza che dall' abate gli è imposta.

Francesi, per una correzione del Hofmann, che il confronto delle altre redazioni rende assai dubbia. Ma di ciò poco importa.

Orbene : una narrazione singolarmente simile a questa s'ha in una « chanson de geste » : nel *Moniage Guillaume* [1]. Il poema ci è pervenuto in più redazioni distinte. Paulin Paris dice di averne ravvisato tre [2]; ma le mie conoscenze si limitano a due sole : l'una, conservatasi, che si sappia, in un solo codice della biblioteca parigina dell' Arsenale [3], e non riuscita a conservarsi che in parte; l'altra, comune invece di certo a buon numero di manoscritti. Quel tanto che s'ha della prima (fortunatamente tutto ciò che a noi giova conoscere) fu pubblicato da Corrado Hofmann [4]; l'altra redazione invece è inedita sempre; ed è sopra un noto manoscritto trivulziano [5] che m'è accaduto di studiarla. Delle due versioni, questa seconda, in generale più diffusa d'assai, dovrebb' essere, stando al Hofmann, un più o men tardo rifacimento della prima [6]; la quale parve essere più antica anche al Paris [7]; e con questi giudizi consuonano quelli che riguardo ad un' altra delle « chansons de geste » del ciclo di Guglielmo contenute nel medesimo codice dell' Arsenale ebbero a pronunziare, sul fondamento di una peculiarità ritmica comune al *Moniage*, ossia del versetto di sei sillabe che chiude ciascuna « tirade », il Jonckbloet e il Guessard [8]. Io invece la penso diversamente. Dell' antichità assoluta dei testi quali noi li

---

1. Naturalmente, la somiglianza, così manifesta da non poter sfuggire a chiunque si trovi conoscere simultaneamente il *Moniage* e la Cronaca, è stata avvertita da un pezzo. Per le stampe ne ha discorso il Jonckbloet. Ma il suo *Guillaume d'Orange* (La Haye, 1854) a me non è accessibile. Però non gli posso rendere tutta la giustizia che dovrei. E così non gli avrei reso neppur quella di menzionarlo in questo luogo, senza una cortese avvertenza di G. Paris.

2. *Histoire littéraire de la France*, XXII, 520.

3. Già *Belles lettres franç.* 185, ed ora 6562.

4. *Ueber ein Fragment des Guillaume d'Orenge* : nelle *Abhandlungen* dell' Accademia di Monaco, Classe filos.-filolog., t. VI (1852), p. 567-629, con *Nachträge und Berichtigungen*, p. 681-687.

5. Ne detti conto qui stesso, VI, 257. Il racconto che ora ci occupa va dal f° 193ª al 204ª.

6. P. 569; 606 sgg.

7. P. 521-22.

8. Dico il Guessard, supponendo sua nella sostanza la prefazione all' *Aliscans* pubblicato da lui in collaborazione col Montaiglon (p. lxxxvj-lxxxvij). E per quel che lì si riferisce che conosco l'opinione del Jonckbloet.

abbiamo, non pretendo, nè m'importa di giudicare; ma dallo studio del contenuto son condotto a ritenere che la versione più ampia, e diciam pure più prolissa, non sia per nulla rifacimento della più breve. E per quanto alterata, essa nella somma rende meglio la fisonomia del testo primitivo; il che non toglie punto che anche la più breve, non essendo nemmeno essa da riguardare come uno scorciamento, non risulti alla sua volta più genuina in parecchi casi. Però è alla redazione manoscritta che in generale mi giova d'attenermi nel dar conto della parte che qui ci riguarda. Ma anche l'altra mi sta presente di continuo, e sarà messa a profitto [1]. S'intende che nel riassumere la lunga esposizione del rimatore (si tratta nel codice trivulziano nientemeno che d'un migliaio di versi [2]), do rilievo alle cose che hanno speciale interesse per noi, sorvolando, per quanto posso, sul resto.

Guglielmo, ridottosi, dopo la vita battagliera che tutti sanno, a vestir l'abito di frate nel convento di Agnene [3], mentre colla

---

1. Ho esaminato altresì — e ricorderò in qualche luogo — la redazione che, in forma riassuntiva, ci è data dalla *Karlamagnússaga*, p^e^ IX (p. 532 nell' ed. dell' Unger, Christiania, 1860), che si può imparare a conoscere anche dal fedele compendio dell' editore scandinavo, tradotto da G. Paris (*Bibl. de l'Éc. des ch.*, s^e^, 6^a^, X, 37) e abbreviato su questa traduzione dal Gautier (*Épop. franç.*, IV, 55). Ha de' tratti che paiono arcaici; ma contiene molto più di indubbiamente neologico. Della versione olandese di Nicola da Harlem, della quale si hanno frammenti publicati dal Willems nel *Belg. Museum*, t. IV, non so se non il poco che ne dice il Gautier (ib., p. 54), sufficiente tuttavia a darmi l'idea che essa deva riprodurre da vicino ciò che abbiamo in originale. Mi trovo meglio arredato quanto all' inedito *Wilhelms Mönchsleben* di Ulrich von Türheim, grazie a copiosi ragguagli mandati dal Suchier al Paris, che il Paris ha avuto la bontà singolare di comunicarmi. Ma il poema tedesco non è un termine di confronto che giovi nel momento attuale. La versione sua andrà bensì ricordata più oltre, in un punto nel quale si ricorre opportunamente anche ai *Nerbonesi*, che qui invece, interrogati, restano muti addirittura.

2. A questo migliaio ne corrispondono meno di 650 nel testo del Hofmann.

3. Che così sia dia leggere, e non *Agnene*, come avevo letto prima, e come forse il codice porta realmente, mi si è fatto avvertire da G. Paris. Si tratta dunque proprio di « Aniana » (cfr. *Hist. Litt.*, XXII, 522) : la badia presso cui il Guglielmo della storia fondò, ponendosi in sua soggezione, il romitaggio di Gellona, che, cresciuto col tempo, si ribellò alla tutela, dando

larghezza nel dare s'acquista dai servi grande affetto, con questa stessa larghezza e coll' insaziabilità dell' appetito sgomenta i monaci, che pensano coll' abate come sbarazzarsi di lui. E più ci pensano dopo una certa scena, in cui loro accade di essere trattati con linguaggio quanto mai oltraggioso. E di ben altro che di parole essi temono!

Per ottenere l'intento, s'immagina di mandare Guglielmo al mare, a far acquisto di pesce. Gli converrà passare per il « Val de Sigre », dov' è una masnada di quindici malandrini, che di certo lo uccideranno. L'abate ingiunge a Guglielmo l'andata, e ipocritamente lo avverte che si guardi da que' ladri. Guglielmo non teme : sotto la tonaca indosserà l'usbergo, avrà seco la sua spada, e mozzerà il capo a chiunque lo voglia derubare. Ma l'abate dichiara, che la regola vieta ai monaci di essere armati.

Guglielmo si sdegna. Si lascierà egli dunque fare oltraggio ed uccidere?

— Nenil, dit l'abe, mes merci lor criez.

— Sta bene. Ma e se non consentono?

— En pen[e]ance le martire soffrez;
Onques por riens ne vos i combatez,
Car le saint ordre[1] le nos a deveez. —
Ot le G., a pou qu'i n'est devez :
— Mestre, dit il, trop cruel ordre avez,
Au vis deable soit cest ordre donez,
Et cil si soit qui prime l'ot trové!

Guglielmo domanda, come regolarsi, se i ladroni vorranno il pesce, e l'asino, su cui sarà caricato. — Dia di buon grado ogni cosa. — E se lo assalgono e lo uccidono? — Avranno commesso

---

luogo a lunghe ed aspre lotte (v. GAUTIER, *Épop. fr.*, IV, 74). Questo neme di *Agnene* si vede straziato in molti modi nei testi, e dovette di buon' ora essere franteso. A tale s'arriva, che la versione del codice dell' Arsenale mette la scena in una « Genves », nella quale un passo non equivoco (« Que il alast a Genevois sour mer », v. 63, HOFMANN, p. 575), obbliga a riconoscere la Genova nostra. Dello sproposito avrebbe pur dovuto accorgersi l'autore stesso; poichè è troppo chiaro che, se è sul mare il convento, diventa assurdo l'invio di Guglielmo alla riva del mare a comperare del pesce.

1. In generale non istò a toccare nè la grammatica, nè l'ortografia.

una gran colpa. — Cotale idea appaga poco il nostro eroe, che di nuovo inveisce contro l'ordine :

Assez vaut mieuz l'ordre de chevalier...
Mes ne volez fors que boivre et mengier,
Lire et dormir et chanter et fronchier.

Ricominciano le interrogazioni, che io son costretto a ridurre, insieme colle risposte, all' essenziale soltanto, togliendo tutto il copiosissimo fogliame e le tante ripetizioni, talune viziose, ma altre efficaci, specialmente dove suonano come ritornelli [1] :

— Que feré je si me tolent ma chape?...
— Vos la rendez volentiers et a haste...
— [Et] si me tolent mon autre chaperon?...
— Vos lor rendez sanz nule aretoison....
— Mes or me dites : si me tolent mon froc?...
— Vos lor rendez, [ce] dit l'abe, tantost....
— Que feré je se me tolent ma gonne?...
— Vos lor rendez, ne l'escondisiez onque....
— Que feré je se prennent ma pelice?...
Dont dit li abe : Ne lor refusez mie,
Mes randez lor, et après l'estamine....
— Que feré je si me tolent mes botes?...
— Vos lor randez sanz vilainne parole,
Et les chauçons et les trebuz encore...
— Que feré je si me tolent mes braies?
C'est une chose qu'en claimme famulere.

---

1. In questa redazione, quale è data dal codice milanese, il colloquio di Guglielmo coll' abate si distende per 275 versi. Nell' altra invece non ne ha che 67 : differenza che a prima giunta sembra parlare in suo favore ; ma che non parla nient' affatto, se si guardano le cose da vicino. Ivi il dialogo perde gran parte di quella vivezza ed efficacia, che il contenuto per un rispetto, il raffronto della Cronaca della Novalesa per un altro, ci assicurano essergli propri da gran tempo. E la brevità non impedisce che ci sia roba spuria. Così, la prima perdita possibile di cui Guglielmo si preoccupa, è quella del cavallo, e precisamente del cavallo suo di battaglia ; e ci si spendono ben dodici versi (326-337), mentre le altre versioni, più che ragionevolmente, non ne dicon qui verbo. Nè il cavallo è il solo intruso qua dentro. In ricambio poi neppure si nomina qui la pelliccia, che nel *Moniage* più ampio può allegare in suo favore l'autorità irrefragabile della Cronaca. E sì che le si erano dedicati ben cinque versi (162-166), quando s'era fatto vestire Guglielmo al suo entrar nel convento.

Si les me tolent, si avra grant contrere,
Car l'en porra vooir tot mon afere...
L'abe l'entant, adonc ne se pot tere;
Ainz en a ris desoz sa chape nere.
Ou voit G. en riant l'en aresne :...
Si le vos tolent, dont seroit ce aus lede :
A ice mot se doit l'en bien retrere;
Dont vos poes combatre sans mesfere.
Si vos poez, si lor fetes contrere,
Car si fete ovre est vilainne et mauvaise.
Et dit G. : Moult grant merci, biau metre!
Quant je me puis combatre por mes braies,
N'en avront nule s'a force nes m'estraient.

Una breve, ma importante parentesi. « Si vos poez si lor fetes contrere, » ha detto l'abate in questo nostro testo. La redazione pubblicata dal Hofmann, qui assai più prossima all' altra che non sia per solito, sì da aver in comune anche dei versi, porta invece « D'os et de char lor faites mout contraire » (v. 358, p. 385). Ignoro se il « D'os et de char » sia forse, o sia mai stato, anche in qualche manoscritto della nostra stessa versione[1]; ma, sia o non sia, esso è indubbiamente la lezione genuina.

Proseguiamo. Dopo un nuovo e vano tentativo di potersene andare armato, Guglielmo immagina di farsi fare da un orefice un braghiere d'inaudita magnificenza. Con questo indosso, s'avvia l'indomani a cavallo, mandandosi avanti un somaro e accompagnato da un servo, tra le lagrime degli altri servi, ai quali è ben noto il pericolo a cui va incontro. Nell' andata il bosco periglioso è traversato senza incidenti, dacchè i ladri sono altrove. Ma così non segue al ritorno, quando i due se ne vengono con un carico di pesce, che Guglielmo ha pagato colla sua solita prodigalità. Stavolta ecco sopravvenire i malandrini, richiamati dal canto a cui Guglielmo stesso ha indotto il servo. Essi cominciano dal far smontare e legare costui; quindi Gondran, capo della masnada, ordina a Guglielmo di spogliarsi :

Ça me lerez celle gonne dougie,
Le chaperon, le froc et la pelice,
E ces grans botes, les chauces, (et) l'estamine,
Si en irez toz nuz a l'abaïe.

1. In quelli noti finora, G. Paris mi avverte gentilmente che la frase non si trova.

Guglielmo ricaciltra invano qualche poco. Anche « l'estamine » gli convien proprio levarsi! Rimane il braghiere, del quale egli stesso si fa a magnificare per il primo la ricchezza [1]. Naturalmente Gondran gli vuol togliere anche questo, e, sceso a piedi,

Devant le conte se vet agenoillier
Por le braier qu'i voloit deslacier.

Ma come Guglielmo lo vede farsi vicino,

Hauce le poing, qu'i n'ot mie legier;
Par mautalant enz ou col li asiet;
Fort ot le braz et le corage fier;
Par tel aïr li a un cop paié,
Que li a tot le chaaingnon froissié.

Fattolo a questo modo cader morto,

Glox, dit li quens, trop fus outrecuidié,
Qui me voloies mes braies deschaucier,
Et mon braier hors de mes rains sachier.

Sfida gli altri a farsi innanzi, e taluni ancora uccide o ferisce col pugno, il rimanente, prima con una coscia strappata al suo stesso somaro, quindi con un randello di quercia [2]. Uno solo,

---

1. Messe come qui sono, queste lodi riescono illogiche; ma probabilmente son divenute tali solo per via di alterazioni nelle particolarità. A far pensare così contribuisce non poco il confronto del testo scandinavo, dove le lodi ci sono, senza che la logica abbia punto a dolersene. Nel testo dell' Arsenale c'è una doppia fase. Guglielmo comincia dal parlar del braghiere come di cosa vile (v. 563):

Mien escient, ne vos ai mais que sorre,
Fors unes braies, qui me cuevrent les costes,
E .i. braiel qui est malvais encore.

Ma quando il capo de' ladri ha imposto di darlo,

Chou dist Guillaumes: Foi que jou doi nostre ordre,
Mieus vaut assés que toute l'autre robe.

2. Questo randello costituisce realmente « ein schlechter Zusatz », come dice il Hofmann (p. 612), per la versione più ampia; ed è davvero una prerogativa semmai notevole di quella pubblicata da lui il non aver nulla di somigliante. E non si tratta già di un semplice fatto negativo, che potrebb' esser casuale. Guglielmo non avrebbe che a chinarsi per prendere qualcuna

che s'era tenuto in disparte, è risparmiato, e ottiene poi anche una porzione del ricco bottino che i ladri si trovavano aver portato lì con sè da un furto recente. Il servo è slegato; quattordici malandrini, morti o feriti che fossero, sono impiccati nudi; e Guglielmo ottiene da Dio il miracolo che il suo povero asino sia restituito alla primitiva integrità.

Ora si ritorna al convento col pesce e la preda, destando grande sbalordimento nei monaci, che serran la porta. Guglielmo la sfonda con una trave, uccide il portiere, sgomina gli altri, e va nella chiesa ad inginocchiarsi davanti alla croce. L'abate, visto di non potersela svignare, fa il franco, chiedendo a Guglielmo, se abbia portato il pesce. Guglielmo risponde e s'atteggia in modo, che segue una fuga generale. L'eroe afferra l'abate, e se ne serve come di un' arme per ammazzare il priore, ch' era il maggior colpevole. Gli si chiede grazia; e Guglielmo domanda perdono alla sua volta :

Diex, dit li quens, con je [é] mal ouvré
Par mautalant, qui si m'a sorporté!
Je ne porroie mie ceanz durer.
Je n'i porré mie m'ame sauver.
Or m'en fuiré en estrange regné;
Hermite[s] ere en un grant bois ramé.

Scaricato il pesce, il mangiare e bere a profusione fa presto dimenticare ai monaci il priore. Non dimentica invece Guglielmo, che, tutto pentito, dopo essere stato da ognuno perdonato e abbracciato, se ne va, lasciando in custodia ai monaci, lietissimi della sua partenza, le armi e il cavallo.

Che tra una narrazione latina, messa in iscritto nei primi decennii del secolo undicesimo, e una redazione poetica volgare e giullaresca, che nella sua condizione attuale non è certo

---

delle buone spade di cui eran muniti i ladroni che aveva ucciso per i primi servendosi delle sole armi sue naturali; ma, egli dice (v. 651),

N'en prendrai nul, car il m'est en defois;
Car el capitre dist li abes cortois
Que n'eüsse armes fors le char et les ois.

Gli è allora che, volgendosi addietro, vede il somaro (prima i somari eran due, credo per effetto di un traviamento, comune anche alla *Karlamagnùssaga*) e gli strappa la coscia.

anteriore al dodicesimo, ci sia un' affinità così stretta, è veramente meraviglioso. E la somiglianza vive, nonostante l'attribuzione a personaggi diversi, e, quel ch' è ben più, nonostante che delle due forme sia devotamente monacale l'una e fieramente antimonacale l'altra [1]. Segnalare a parte a parte i contatti

1. Lo spirito antimonacale è attenuato di molto nella redazione più corta. Ivi si ignora, o piuttosto si vuol ignorare, che Guglielmo, entrando nel convento, abbia fatto dono alla comunità di tutto il suo, sicchè, conducendosi come fanno, i frati si lordino anche d'ingratitudine. E non ci s'hanno nient' affatto le sfuriate di Guglielmo contro l'ordine monastico confrontato col cavalleresco, che nella versione maggiore costituiscono come un ritornello quanto mai caratteristico ed efficace. E in generale si cerca d'accarezzare i monaci, e si rende meno simpatico il protagonista. Che così facendo si alteri, non può esser dubbio in nessun modo. Lo indicano le contradizioni interne che ne risultano. O come può star, per esempio, che l'abate ringrazi Dio al sentire da Guglielmo ch' egli ha ammazzato i ladri (v. 823), mentre lo scopo suo e de' suoi era che i ladri ammazzassero lui? E come sarebbe ipocrito, se non fosse invece ingenuo, il fargli dir di coloro,

Onques n'amerent Jesu de maïsté!

Per quanto malandrini, son sempre meno vituperevoli di chi, sotto tutt' altra specie, mandava a morte il fratello, e cercava perfino di togliergli la possibilità di uno scampo, vietandogli l'uso delle armi, e, per un pezzo, qualsivoglia difesa. I ladroni sarebbero messi da Dante nel settimo cerchio, dentro alla riviera di sangue; ma l'abate e gli altri monaci starebbero giù al fondo dell' inferno, confitti nella ghiaccia insieme con Gano. Questa condizione di fatto rimane immutata anche nella versione del codice dell' Arsenale; e si può ben studiarsi di dissimularla, ma in nessun modo si potrebbe distruggere. O sarà mai fuor di proposito il sospetto che, mettendo le cose come qui è avvenuto, si sia voluto rendere il racconto tale da essere udito tranquillamente anche da orecchie monastiche, e da non correr rischio d'esser rimosso da quei luoghi e da quelle feste, a cui un « Moniage » pareva particolarmente convenire? Un po' di male dei monaci è detto qui pure (v. 508):

Trop estes rices et d'avoir assasé.
As povres gens deüssiés tant doner
Que vostre vie peüssiés amender.

Ma queste parole sono in bocca del capo de' ladri, ossia escono da labbra, che — in apparenza — tolgono loro il potere di offendere. C'erano bensì de' frati, a cui il *Moniage* poteva sonar grato anche nella sua condizione schietta: quelli — ma quelli solo — di Gellona, per via delle contese con Aniana (V. p. 44, n. 3). Ed io mi domando, se mai essi avessero a fare qualcosa nell' ispirazione primitiva del poema. Il fatto sarebbe gravido di significato.

là dove l'evidenza è così grande, mi pare affatto superfluo. Rileverò bensì come nel *Moniage* quale io l'ho riassunto trovi riscontro perfino una particolarità, che il cronista indica come una semplice variante. Si tratta dell' uccisione de' ladri : « Volunt autem nonnulli, quod uni eorum, qui Waltario plus ceteris inportunius insistebat, cum se inclinasset, ut calciamenta Waltharii ab pedibus eius extraeret, hisdem Walthárius ilico ex pugno in collum eius percutiens, ita ut os ipsius fractum in gulam eius caderet. » E alla convenienza aggiunge qualcosa di specificamente suo la versione dell' Arsenale :

Tel cop li done devant en son visage,
L'os de la goule en .II. moitiés li quasse[1].
(v. 605-606.)

S'avverta poi bene come la « Chanson », nonostante l'antichità tanto minore delle redazioni nostre, corregga qui la Cronaca; dacchè lo spogliamento dei calzari non dava a Waltario nessun diritto di opporsi colla forza[2]. Ed essa viene altresì a darci la ragione vera d'un tratto, che la Cronaca ha conservato, e che, ridotti ad essa soltanto, ci spiegheremmo di sicuro in modo erroneo. Strana arme quell' « humerus » che Waltario strappa ad un vitello vivo per servirsene contro gli avversari, quand' anche non s'aggiungesse l'assurdo ch'egli ci ricorra

1. Badiamo che accanto alle convenienze particolari di questa versione, ha le sue proprie anche l'altra. Nella prima il pugno è dato sul viso : nell' altra e nel latino, sul collo. E se i vocaboli « osso » e « gola » son comuni soltanto al testo dell' Arsenale e alla Cronaca, il « chaaignon » della redazione più ampia osteologicamente è proprio quell' « os ipsius », cioè « os colli », di cui parla il cronista.

2. Veramente la « Chanson » stessa nella condizione attuale, quale risulta anche dal ravvicinamento delle versioni diverse, non parrebbe proprio offrirci il racconto primitivo; dacchè alle brache, a cui il dialogo di Guglielmo coll' abate prometterebbe un gran posto, sostituisce il braghiere, e le brache lascia sussistere solo come un semplice accessorio, in quanto il braghiere ci sta dentro, attaccato ad esse, non so esattamente come, secondo il testo dell' Arsenale (v. 380). Ma sia pur anche che il *Moniage*, e non solo, com' è possibile, un suo modello, abbia cominciato colle brache e sia venuto poi al braghiere, ciò non costituirebbe che un avanzamento sulla via diritta. E ad avanzare s'era indotti da un impulso naturalissimo. Era desiderabile che le cupidigie dei ladri fossero eccitate con qualcosa di prezioso; e a diventare un oggetto di valore il braghiere si prestava meglio delle brache.

dopo essersi impadronito e servito di armi di ben altro genere! Volendo rendersene conto, si penserebbe alla mascella d'asino di Sansone. Ma chi conosca i termini coi quali fu concesso di difendersi a Guglielmo nel *Moniage* — quel « d'os et de char » su cui ho richiamato fortemente l'attenzione [1] — riconoscerà subito che, per quanto non se n'abbia coscienza, la radice è lì dentro.

Di questi fatti ben notevoli si chiede la spiegazione. Ammetteremo noi che al dominio delle « chansons de geste » il racconto sia pervenuto da quello delle tradizioni monastiche? — In tesi generale ciò sarebbe possibile; e a prima giunta parrebbe aversene una conferma in un pallido riflesso che accade di trovarne, con applicazione a Carlomanno fattosi monaco a Montecassino, presso Leone Marsicano [2]. Ma chi cerchi di stringere, vedrà come la pretesa conferma non abbia proprio consistenza alcuna [3]. E interrogando il racconto stesso, non so chi non abbia a riconoscere che la sostanza è essenzialmente giullaresca, e che è vernice lo spirito monastico e non l'antimonastico. Ne dà prova efficace la notissima Vita latina del nostro stesso Guglielmo, convertito in vero e proprio santo [5]. L'autore conosce ottimamente i poemi volgari intorno al suo personaggio, dacchè è lui

---

1. V. p. 47; e cfr. p. 48, n. 2.

2. L'analogia è stata avvertita — non so se proprio per la prima volta — dal Bethmann, PERTZ, *l. cit.*, p. 94, n. 33. Leone, l. I, c. 7, narra come « Karolus » — sopra l'ha chiamato « Karolus magnus » — un giorno che pascolava delle pecore, fosse assalito da ladri, che volevan togliergli parte del gregge. Egli si dice disposto a tollerare qualunque cosa quanto alla sua persona, ma non già rispetto alle pecore affidate alla sua custodia. I ladri allora lo spoglian nudo e prendono ad andarsene. « Tum Karolus, pudorem pudendorum membrorum non sufferens, femoralia tantum sua violenter eis eripuit; cætera, nolens contendere, patienter illos auferre permisit. » (PERTZ, *SS.*, VII, 584; MURATORI, *R. It. S.*, IV, 270.) Leone cominciò a scrivere dopo il 1098.

3. Insieme coll' altre cose, si pensi anche di aver a fare con un « Carlo » e « Carlo Magno ».

4. MABILLON, *Acta Sanct. Ord. S. Bened., Sæc. IV., P^a 2^a*; p. 70 sgg. nell' ed. originaria.

5. Spettasse anche realmente una parte nell' origine del poema ai monaci di Aniana (v. la nota della pag. 50), essa vorrebb' essere concepita in modo, da non toglier nulla a ciò che qui si dice.

che prorompe in quelle parole famose, « Quae enim regna et quae provinciae, quae gentes, quae urbes, Willelmi ducis potentiam non loquuntur, » ecc.[1]; e tuttavia dell' episodio nostro egli nulla ci dice; il che viene anche ad indicare che nulla probabilmente ne trovava neppure negli agiografi suoi predecessori[2]. Dove poi il testo latino è particolareggiato abbastanza per permettere che il confronto tra le due redazioni si estenda anche alla forma, non è difficile vedere in quale di esse il contenuto trovi la sua più conveniente espressione. Voglio riferirmi con ciò al dialogo tra l'abate e Guglielmo. E quell' espressione è schiettamente epica, nel senso in cui l'epica ebbe ad atteggiarsi nella Francia del medio evo.

Un robusto rincalzo aggiunge un episodio, che a bella posta ho saltato a suo luogo nella narrazione del cronista. Quando Waltario s'è partito dall' abate, prende a domandare alla servitù del monastero, se ci fosse lì un cavallo, che potesse adoperarsi, in caso di bisogno, anche come cavallo di battaglia. Gliene conducono varii; ma egli, sperimentatili, ad uno ad uno li scarta. Domanda allora, se sia vivo, o morto, il cavallo che egli stesso aveva condotto al monastero. Gli è detto che è vivo, e che s'adopera a portare ogni giorno carichi al mulino e dal mulino. Vuole che gli sia menato, e montatovi, lo esalta, richiamando il passato : « Iste, inquid, adhuc bene de meo tenens nutrimentum, quod in annis iuvenilibus meis illum studui docere. »

Ebbene : si rammenta il lettore di quel che segue ad Ogier,

---

1. La conoscenza non si potrebbe invece argomentare dall' esserci nella Vita detriti delle « chansons », poichè ci sarebbe il caso che la derivazione fosse indiretta.

2. Qualcosa di affine s'ha bensì nella vita, favolosa ancor essa, di un altro S. Guglielmo Eremita, del secolo XII (BOLLAND., *AA. SS.*, febbr., II, 450 sgg.), che per mescolanza col nostro è chiamato lui pure « Guglielmo d'Oringa » nel rimaneggiamento italiano (*Leggenda e vita di Santo Guiglielmo d'Oringa Eremita*; Livorno, Vigo, 1870). Anch' egli capita tra ladroni, che lo vogliono « exuere et spoliatum dimittere » (BOLL., p. 461; testo ital., p. 34). Ma ciò che qui trattiene i ladroni, è l'impossibilità di togliergli di dosso la sua « lorica », che per penitenza era stata fermata indissolubilmente da un fabbro sulle nude carni (V. p. 457). Se mai s'avesse qui proprio qualche rapporto (cosa, per verità, da parer più probabile a chi consideri il solo testo italiano che a chi risalga al latino), la diversità profonda verrebbe a ribadire viepiù ciò che dico sopra.

tratto fuori di carcere dopo ben sette anni, perchè combatta Braier [1]? — Gli è presentato un cavallo; e il cavallo va a terra sotto l'insolito peso.

Hé! Broiefort, ce dist Ogiers li fiers,
Quant t'ai perdu, ne me sai consillier;
La moie force mais ne valt un denier [2].

Carlo Magno ne fa condurre altri dieci, dei migliori che si possan trovare; e l'esito è il medesimo [3]. Broiefort è nuovamente rimpianto. Per gran fortuna c'è lì un canonico, che sa dar notizie del cavallo, regalato da Turpino all' abate di S. Farone di Meaux, allorchè Uggeri fu preso. Egli è stato di recente a quella badia:

Encor i vi le destrier auferin;
Atelés iert a car come ronchin,
Ou il traioit le quarrel marberin [4].

Turpino e Namo sono mandati bentosto a Meaux a domandare il cavallo; e lo trovano in uno stato miserevole: magro, pelato; ma tale, che pur sempre trascina un carico di calce e pietre, che sarebbe soverchio per quattro altri. Riavutolo dall' abate, che rifiuta generosamente il ricchissimo compenso a lui offerto, se ne ritornan con esso. Uggeri s'adira del vederlo così ridotto; ma postogli il braccio sopra la groppa e messosi a premere di tutta forza, non lo fa piegare nè poco nè punto. Pietoso il riconoscimento che segue poi; ma estraneo all' intento mio.

E il fatto di Uggeri e del cavallo ci si offre anche dentro a un altro contesto, nel quale, a giudizio del Voretzsch, l'indagatore più recente ed acuto della leggenda del preteso eroe danese, esso dovrebb' essere più originario [5]. Narra nel *De naturis rerum*

---

1. *Chevalerie Ogier* nella stampa Barrois, II, 432; *Hist. littèr. de la Fr.*, XXII, 655. Credo che il riscontro deva essere stato rilevato fin da mezzo secolo fa dal Huber, in un articolo della *Neue Jenaische allgemeine Literaturzeitung*. V. VORETZSCH, *op. cit.*, p. 115, n. 2.

2. V. 10488-90.

3. Che uno solo dei dieci sia provato da Uggeri nel testo Barrois, dipenderà da un malaccorto scorciamento, se non forse da un' omissione materiale. O perchè allora ne verrebbero tanti in iscena?

4. V. 10528-30.

5. *Op. cit.*, p. 114.

Alessandro Neckam, come, dopo la morte di Carlo Magno, Uggeri s'andasse sconosciuto a far monaco a Meaux. Il suo scudo è appeso nel convento, le altre armi sono riposte, il cavallo « laborem insolitum subiit, vehens lapides ad reparationem ecclesiae ». Trascorsi degli anni, i saracini vengono a devastare la Francia, ed assediano Meaux per l'appunto. Dentro c'è alla difesa lo stesso re Lodovico; ma i pagani son tanti, che i francesi non osano uscire a combattere, e neppur rispondono all' invito che con superbe parole ogni giorno rinnovano, accostandosi alle mura, dodici campioni. Queste provocazioni giungono all' orecchio di Uggeri, che domanda e ottiene dall' abate il permesso di andar lui alla battaglia. « Adducuntur in praesentiam ducis equi qui tunc temporis generosi videbantur; sed cum vir magnae virtutis manu militari spinas equorum tangeret, impotentes erant impressionem manus sustinere. Jubet igitur adduci equum suum, robur pristinum cum animi nobilitate adhuc retinentem, licet longe minor solito diligentia nobilis equi custodiae adhiberetur. Cum vero dux inclitus violenta manus impressione dorsum equi generosi attrectaret, equus robustus spinam elevans dominum suum agnovit, hinnitu crebro et agilitate motus laetitiam cordis protestatus. » Su questo cavallo Uggeri vince ed uccide i dodici saracini, e viene ad essere autore principalissimo, e non iniziatore soltanto, d'una piena vittoria dell' esercito cristiano. Le armi fanno che sia riconosciuto; ma rimane nel monastero, e vi muore assai vecchio[1].

Il Neckam attinge a una fonte ecclesiastica[2]; ma questa non faceva di sicuro se non riversare le acque venutele da un poema. Le cose parlano qui ben aperto; e la convenienza parziale colla cosiddetta *Chevalerie Ogier* rinforza ancor loro la voce. È dunque epica anche la provenienza dell' episodio nostro nella Cronaca della Novalesa[3]. Ma se questo è, toccherà altresì la

1. L. II, c. 148; p. 261-64 nell' edizione dei *Rerum Britannic. Medii Aevi Script.*, curata dal Wright (Londra, 1863).

2. Il Voretzsch, che pensa altrimenti (p. 116-17), non deve aver badato a queste parole che seguono alla narrazione della disfatta pagana : « Ob ducis autem singularem strenuitatem, contulit coenobio Meldensi quatuor praedia ditissima regalis munificentia. »

3. Tale è anche l'idea del Voretzsch, p. 115-16. Ed egli (p. 116, n. 1) suppone che questo dica anche il Symons nel *Grundriss der germanischen*

certezza la provenienza epica, già così probabile, della narrazione di cui l'episodio è divenuto parte integrante[1]. Ed ecco poi, per via di agganciamento, confermarsi insieme la derivazione epica della prova del bastone e de' sonagli. Quella prova parve dover far capo a un *Moniage Ogier*; e, grazie al Neckam, ci conduce a un poema da doversi intitolare così anche il cavallo. E non altrimenti che noi, vi conduce il Voretzsch. Che il primitivo *Moniage* possa col tempo essersi rimutato parecchio, è cosa troppo ovvia perchè sia da insisterci; sicchè non devono distoglierci dal ravvicinamento le differenze che paiano esserci tra il sustrato poetico della *Conversio* e quello della narrazione riferita dallo scrittore.

S'è in questo modo risaliti a due *Moniages*; e qui c'è motivo di domandarsi, se quelle che di lontano paiono due vette distinte, in realtà, come spesso accade, non ne costituiscano una sola. La spinta viene dal Voretzsch, il quale inclina a ritenere che il *Moniage Ogier* non fosse che una imitazione del *Moniage Guillaume*[2]. E il primo movente a pensare così è il convincimento che nel *Moniage Guillaume* si contenesse in origine l'episodio del cavallo[3]: opinione suscitata dal vedere come se n'abbia un riflesso, per quanto imperfetto, in una rama appunto del *Moniage* da intitolare « Grimaldo », che a noi in quella forma, è nota soltanto dalla *Karlamagnússaga*[4].

Philologie, II, p^e 1^a, p. 59, mentre il Symons allude ad altro. V. la nota seguente.

1. Non so dire fin dove intenda di arrivare su questa medesima strada il Symons col passo indicato: « Walthers *moniage* scheint am ersten aus der Legende vom heiligen Wilhelm, wenn nicht geradezu aus einer Chanson de geste von Guillaume au court nez,..... übertragen. »

2. *Op. cit.*, p. 116.

3. Egli non sa, se forse non la contenga anche il *Moniage* attuale; ed ancor io vorrei vedere per disteso (se sia o no nel testo trivulziano, non posso accertarmi attualmente) la narrazione che Paulin Paris riassume nell' *Hist. littér.*, XXII, 527, quando si conta come Guglielmo ritorni a riprendere al monastero in cui era stato trattato come sappiamo le armi e il cavallo, ch' egli ci aveva lasciato partendo, e di cui i monaci avevan promesso di esser custodi fedeli. Ma è ben certo che ciò che qui si può avere, non è in nessun caso un' orditura, che possa aver servito di modello all' *Ogier*.

4. Testo, p. 535; *Bibl. de l'Éc. des Ch.*, p. 39; GAUTIER, p. 55. Un monaco sconosciuto di straordinaria statura, che non è se non Guglielmo, ha pattuito

La congettura del Voretzsch può farsi forte della Cronaca della Novalesa, dove appunto ogni cosa si trova collegata in un medesimo intreccio. E quanto a noi, il trovar tutto ciò che si è supposto di provenienza poetica dentro a uno stesso esemplare, varrebbe a rendere ancor più solido l'edificio che siam venuti inalzando. Ma sebbene l'idea mi paia molto meritevole di considerazione, titubo per ora ad accettarla. Che del cavallo abbia contato il *Moniage Guillaume* originario, è cosa dubbia. Perchè poi l'ipotesi del critico tedesco possa veramente dirsi avvalorata dalla nostra cronaca, e perchè ad ogni modo essa abbia per noi utilità, convien supporre che nel *Moniage Guillaume* più antico si sia avuto anche l'episodio del bastone; dacchè, se è da andare ad Uggeri per un servigio, tanto vale — ed anzi torna più opportuno — l'andarci per due. Ora, cotale episodio non si è mai trovato finora attribuito a Guglielmo.

Se si trovasse, ogni dubbiezza verrebbe a mancare; e viepiù mancherebbe, perchè si può affermare risolutamente che la Cronaca, insieme colla parte del *Moniage* che chiameremo da « Agnene », suppone composta e divulgata anche quella, a cui la narrazione del Neckam fa riscontro, e della quale il *Grimaldo* della compilazione scandinava non è in fondo se non una variante. Si giudichi se dia ragione di parlare a questa maniera un tratto non ancora considerato.

Waltario, preso l'abito monastico, « efficitur protinus cultor orti sponte et voluntarie ipsius monasterii. Ipse vero accipiens duas longissimas funes, extenditque eas per ortum, unam scilicet per longum, alteram namque per transversum, tempore estatis omnes noxias in illas suspendebat erbas, videlicet radicibus ipsarum desuper expandebat contra solis fervorem, ut ultra non vivificarentur » (c. 7).

---

con un cotal Grimaldo, grande e grosso lui pure ma povero d'animo, di andare come se fosse lui all' esercito che Carlo Magno vien raccogliendo per respingere un' invasione saracina, purchè Grimaldo lo fornisca d'armi e cavallo. Al termine che s'era convenuto, Guglielmo viene, percuote più volte il cavallo che Grimaldo gli aveva apparecchiato senza che la bestia si scuota, ci monta in sella senza farla piegare, e se ne dichiara sodisfatto. Come si vede, e come ha ben avvertito lo stesso Voretzsch, qui il cavallo offerto è quello che subito s'accetta, e non è detto che si tratti del cavallo stesso di Guglielmo.

Apparentemente, nulla in ciò che non sia naturale. Ma appunto questa naturalezza stessa viene a produrre un enimma. O perchè mai di un ortolano si sta a narrarci che strappi le erbe nocive e le riduca all' impossibilità di riattecchire, sia pure che il modo a cui egli ricorre tenga del singolare?

La chiave ci è fornita dal racconto di un abbandono temporaneo della vita romita che Guglielmo ha sostituito alla monastica dopo l'infelice esperimento che conosciamo. Un re saracino ha invaso la Francia con un grosso esercito, e c'è gran bisogno del braccio di Guglielmo. Il re Luigi manda a cercarne per ogni dove; ed alla fine è trovato. Ma al messo che se n'è venuto a lui, egli dà uno spettacolo strano, abbattendo con un palo e sradicando tutti i fiori e le erbe buone di un suo orto, e piantando in quella vece rovi, ortiche, e tutto ciò che di peggio possa trovare. Così conta le cose la redazione francese[1]; alla quale non è dubbio come per quest' ultima parte sia da preferire quella più semplice dataci dai *Nerbonesi*, dove le erbacce non sono già piantate, bensì lasciate stare e rincalzate[2], mentre si strappano e gittan fuori dell' orto le erbe buone[3]. Comunque, così facendo, Guglielmo ha voluto dar ad intendere a chi meravigliato lo osserva, che a questa medesima maniera è governato il reame di Francia, dove, per dirla coi *Nerbonesi* stessi, « i buoni uomini sono cacciati e i cattivi fatti gran maestri[4] ». E di questa azione allegorica, che fa

---

1. *Hist. littér.*, XXII, 526.

2. « Rincalzava » è da leggere, non « ricalcava », come porta l'infelice edizione dell' Isola (*Le Storie Nerbonesi*, nella *Collez. di Opere ined. e rare*, Bologna, Romagnoli, 1877-87), II, 569.

3. Lib. VIII, cap. 37. Qui, per una deviazione dalla linea retta, chi manda a rintracciare Guglielmo, in cambio d'essere il re di Francia, sono i parenti dell' eroe assediati in « Oringa ». E sul trono a Luigi è succeduto frattanto il pessimo Carlo Martello (V. cap. 31, pag. 549); una divergenza su cui sarebbe qui troppo lungo e troppo poco opportuno il trattenersi.

4. L'episodio è anche nel poema di Ulrich von Türheim, in una forma peculiare, e manifestamente alterata. Anzichè all' arrivo del messo e nell' orto stesso di Guglielmo, la scena ha luogo dopo che i due hanno lasciato il romitaggio e nel bosco che essi devono percorrere. Ogniqualvolta segue a Guglielmo di calpestare un' erbaccia, egli la rialza; se il medesimo gli accade con un' erba buona, la lascia a terra. Luigi vorrà poi sapere il perchè di questo modo di agire; e Guglielmo s'affretterà a dargliene la spiegazione.

ed ha fatto pensare ai papaveri di Tarquinio, è di sicuro un riflesso quella attribuita a Waltario[1], rovesciando le cose e rendendole per tal modo razionali in apparenza, mentre in realtà avviene il contrario. Così, non altrimenti di quel che sia seguito per l'omero del vitello, la Cronaca riceve dalla tradizione epica la sua spiegazione.

Più non rimane che da stringere i nodi e da precisare le conclusioni che s'abbiano a dedurre dalle cose osservate.

Si potrebbe pensare che le leggende intorno al periodo monastico della vita di Waltario avessero proprio assunto esse stesse la forma concreta di poema; ma si coglierà, credo, meglio nel segno supponendo che si contentassero di quella più libera di semplici narrazioni tradizionali, fomentate e tenute vive da ciò che si credeva il sepolcro del personaggio « in summitate cuiusdam rupis..., in eadem petra laboriosissime excisum » (cap. 12), dalla « Ferita Waltari », e forse da altre materialità ancora. Sia come si vuole, ciò che il cronista ci riferisce, non è di certo per nulla roba sua propria. Egli sente, raccoglie, trascrive[2], riduce in un tutto. Buono osservare, per rispetto agli elementi epici francesi, come fosse di sangue italiano, e propriamente vercellese (lib. V, c. 9). E il suo ufficio di mero compilatore si manifesta chiaramente in quel suo rappresentare questa cosa e quella come asserita da taluni soltanto. « Volunt autem nonnulli, » gli abbiam sentito dire a proposito dell' uccisione di uno de' malandrini col pugno; e « tradunt autem nonnulli » egli ripete più sotto, riguardo all' affermazione che Waltario affrontasse e sbaragliasse in que' luoghi i pagani per ben tre volte. Immaginare che formole siffatte fossero da lui introdotte per ingannar meglio il lettore, sarebbe un attribuirgli gratuitamente una malizia ben raffinata. Diciam piuttosto che nella leggenda locale di Waltario potrebbe aver avuto parte non indif-

---

1. Sarà solo per un incontro fortuito che il Guglielmo di Ulrico, dopo altri uffici e a titolo di penitenza, assume quello umilissimo di attendere ai polli, paragonabile in qualche maniera alla cura del giardino nella Cronaca.

2. Trascrive i distici del « sapiens versicanorus », trascrive o riassume il poema di Eckehardo. Quanto alla possibilità che anche parte di ciò che ebbe prima a correre di bocca in bocca fosse già stato fissato sulla pergamena, si può sempre ammettere, se così piace (cfr. p. 40), sebbene ora meno che mai s'abbia a sentir vivo il bisogno di ricorrerci.

ferente una certa vecchia quasi cieca, che nel secolo decimo, seduta sopra una pietra fuori di Susa, narrava ad uomini e donne, che le si affollavan dintorno, le storie dei vecchi tempi (cap. 13). E mi permetto questa congettura, perchè si afferma che fosse costei a indicare il sepolcro di Waltario, del quale s'era perduta la memoria.

La Cronaca della Novalesa prova dunque che fin dal principio del secolo XI, perlomeno, l'epopea francese era passata di qua dalle Alpi — incontrandovisi e curiosamente frammischiandosi colla germanica[1] — e ci aveva messo radici. Poemi, che i bigotti del positivismo durerebbero fatica a credere esistenti nella loro stessa patria, hanno già dato luogo a propaggini presso di noi. Certo le condizioni sono peculiari. Ci troviam sulla soglia di due tra i passi alpini più frequentati da chi viene di Francia o ci si conduce, e tra popolazioni che hanno con quelle dell' altro versante la massima affinità di favella. Ma siamo pur sempre in Italia, e s'ha la coscienza di esserci[2]; e se è facile varcare i monti, è ancor più facile scendere al piano. Quanto al modo della propagazione, si potrebbe pensare alle occasioni di andate al di là che potevano offrire le dipendenze che la Novalesa ci ebbe[3]; o meglio, ai tanti monaci di schiatta francese che il monastero accolse tra' suoi; ma, pur trattandosi nel caso nostro speciale di *Moniages* (*Moniages*, si rammenti, in parte punto monacofili), credo che si avrà ben maggior probabilità di esser nel vero attribuendo l'importazione ai propagatori consueti dell'

---

1. Quanto fosse intima l'unione fra le due, dipende dalla questione dell' unico o del duplice Waltario (V. p. 37). Ma che ad un certo grado d'intimità si giungesse, par positivo, una volta che l'unificazione è in ogni caso anteriore alla Cronaca. Del resto « Walther » non è il solo personaggio epico germanico che trovi posto nella cronaca nostra accanto a chi, strappata la maschera, risulta essere un « Guillaume » o un « Ogier ». All' epopea germanica, in quanto longobarda, spetta senza dubbio l' « Algisus », figliuolo di Desiderio, che se ne viene sconosciuto a Pavia e alla mensa di Carlo (III, 21-22). Si considerino segnatamente i braccialetti porti colla lancia, che trovan riscontro nel più antico frammento di poesia epica che la Germania possegga: nel Canto di Hildebrant. Cotal riscontro fu già avvertito dal Massmann, *Kaiserchronik*, III, 1007.

2. Carlo « pervenit... in montem Geminum, sive ianuam regni Italiae dici potest » (III, 7).

3. V. l. III, c. 31.

epopea, vale a dire ai giullari. Possibile che se ne venissero, attratti dalle feste religiose della Val di Susa. Son *Moniages*, lo ripeto, i nostri; e si ricordi il « quae vigiliae sanctorum » del biografo appunto di Guglielmo. Ma io credo ben improbabile che, presa l'abitudine del passare al di qua, quei perpetui vagabondi non proseguissero fin d'allora il viaggio per altre terre italiane. Però, le tracce incontrate qui all' estremo confine costituiscono un indizio anche per il resto del paese.

Pio RAJNA.

BRUNETTO LATINO'S OBLIGATIONS TO SOLINUS

As is well known, Brunetto Latino's *Livres dou Tresor*[1] is almost entirely a compilation from other works. One of these, as Prof. Thor Sundby[2] has pointed out, is the *Collectanea Rerum Memorabilium* of Solinus[3].

The object of the present article is to indicate the extent of Brunetto's obligations to the latter, whose work he has freely used, without, as is so often the case with medieval writers, in any way acknowledging his indebtedness.

The portions of the *Tresor* in which use has been made of the *Collectanea* are the geographical and natural history sections of Book I., viz. Part IV : " Ci commence la Mappemonde "; and Part V : " Ci commence de la nature des Animaus " (pp. 151-181; 182-254, in Chabaille's edition).

The occasional remarks on natural history introduced by Solinus in his descriptions of the various countries, have been detached by Brunetto, and included in a separate division of his work; it will be convenient, therefore, to adopt his arrangement, and deal with the two subjects separately.

I. Geography.

Following the order adopted by Orosius (*Adv. Paganos*, I, 2) Brunetto describes Asia first, as being the most considerable of the three divisions of the world, and then passes to Europe

1. *Li Livres dou Tresor*, publié par P. Chabaille, Paris, 1863.

2. *Brunetto Latinos Levnet og Skrifter* Kjöbenhavn, 1869; Italian translation by Rodolfo Renier, Florence, 1884.

3. *C. Julii Solini Collectanea Rerum Memorabilium*, recognovit Th. Mommsen, Berolini, 1864.

and Africa. Solinus takes the better known Europe and Africa first, leaving Asia to the last[1]. But though Brunetto has not copied Solinus in this particular detail, it will be seen that he has closely followed him in other respects. Indeed it is somewhat surprising to find that he has borrowed from the *Collectanea* details even of his description of Italy, though he sometimes disguises the fact by substituting a modern name for an old one.

Li Tresors.	SOLINUS.
Ytaille... ses mileus est es chans de la cité de Riete (p. 162, § 2)[2].	Italia umbilicum... in agro Reatino habet (II, 23).
I. flum molt grant... ce est Po, que li Grezois apelent Eridaine, mais en latin est il apelez Padus... reçoit en soi .xxx. fluns, et s'en entre en la mer Adriane (p. 162, § 3).	Padus a Graecis dictus Eridanus... auctus aquarum accessione triginta flumina in Hadriaticum defert mare (II, 25).
Et si i est Mont Gibel, qui tozjors giete feu par. ii. bouches, et neporquant il i a noif desus tozjors; et si i est la fontaine de Aretuse (p. 164, § 2).	In Aetnae vertice hiatus duo sunt, crateres nominati, per quos eructatus erumpit vapor..: licet vastis exundet incendiis, apicis canitie perpetua brumalem detinet faciem (V, 9, 10)... Adde quod Arethusa fons in hac urbe est (V, 8).
En la mer de Secille sont les isles Vulcaines, qui sont de nature de feu (p. 164, § 2).	In freto Siculo [sunt] Hephestiae insulae... Itali Vulcanias vocant, nam et ipsa natura soli ignea (VI, 1).

The first portion of the second half of Brunetto's chapter on Europe (pp. 165, § 7-167 § 2) is for the most part a con-

---

1. It may be noted that Fazio degli Uberti, in whose *Dittamondo* Solinus plays much the same part as Virgil does in the *Divina Commedia*, makes the former say (lib. I, cap. 8) :

> Questo mondo è in tre parti ripartito,
> Asia, dico, Africa, ed Europa...
> Ma perchè Asia più terreno scopa,
> Prima ti nomerò le sue provincie.

When, however, Fazio and Solinus start on their journey together, they visit the three continents in the order in which they come in the *Collectanea*.

2. The figures preceded by § refer to the *paragraphs* of the page; though these are not numbered in Chabaille's edition they can be readily identified, as there are seldom more than four or five paragraphs on each page.

densed summary of some fifteen chapters of the *Collectanea* (VII, 1-XXII, 10).

Brunetto's methods of compilation are curious. In some places he borrows a sentence of Solinus, and translates it word for word; in others he paraphrases and expands the original; and in others again he compresses the substance of three or four pages into a couple of lines, which, as often as not, in consequence consist merely of a string of names, which happen to have caught his eye. This haphazard way of going to work leads him at times into strange mistakes. Thus, after glancing through Solinus' account of Greece, in which Athens (VII, 16), Macedonia (VIII, 1, 2), and Mount Olympus (VIII, 2, 5) are mentioned, he gravely writes (p. 165, § 7): "la [dedans la terre de Grece] est... Macedoine, en quoi est la cités de Atheines et mons Olympe." Similar carelessness is responsible, as we shall see later, for several other hardly less remarkable statements.

A comparison of the following parallel passages (in continuation of the description of Europe) will best illustrate Brunetto's *modus operandi*:

Li Tresors.	SOLINUS.
La terre de Grece... commence as mons Ceraumes et define desus Elesponis; là est la terre de Thessaille, où Jules Cesar se combati contre Pompée (p. 165, § 7).	Tertius Europae sinus incipit a Cerauniis montibus, desinit in Hellespontum (VII, 1)... Thessaliae sunt Pharsalici campi, in quibus civilium bellorum detonuerunt procellae (VIII, 3).
Puis est la terre de Trace, ou li Barbarin sont... En la fin de Trace, vers septentrion, court le Danoi (p. 165, § 8).	Nunc in Thraciam locus pergere... Thracibus barbaris inesse, (X, 1)... Finibus Thraciae a septemtrione Hister obtenditur (X, 23).
Puis est... l'isle de Crete, ou li rois Crès regna,... puis est Calistos et l'isle Ciclade, qui est appelée Ortige, ou li greges coturnix furent premierement trovées (p. 166, § 1).	Creta (XI, 3)... Cres rex (XI, 5)... Carystos (XI, 15)... Ortygia... in Cycladum numero..., in hac primum visae coturnices aves, quas ortygas Graeci vocant (XI, 19, 20).
Puis est l'isle de Ebua, et Minoia et Naxou et Melo et Carpate et Lemnos, ou est li mons Athos, qui est plus haut que les nues (p. 166 § 2).	Euboea insula (XI, 24)... Minoia (XI, 26)... Naxos (XI, 28)... Melos... Carpathus... Lemnos (XI, 32)... Mons Athos a Lemno .VI. et LXXX., milibus passuum separatur. Est sane

Athos sublimis adeo ut altior aestimetur quam unde imbres cadunt (XI, 33).

Here again Brunetto's want of care has led him into making a serious geographical blunder; for while he says that Mount Athos is in the Island of Lemnos, Solinus expressly states, in the very passage Brunetto had before his eyes as he wrote, that it is in Macedonia, eighty-six miles from Lemnos[1].

Li Tresors.

De ci commence une autre partie de Europe, sur Ellespons, ce est uns leus ou la mer est qui depart Aise et Europe, et n'a plus de large que vij. estades, ou li rois Sersès fit un pont de nés ou il passa; puis s'eslargi la mer desmesuréement, mais ce n'est gaires, car po apres devient ele si estroite que ele n'a de largece que v^e^ pas, et si est apelée golfe[2] de Trace, par ou Daires li rois porta la grant habondance des chevaliers (p. 166, § 4).

Et sachiez que le Danaon est .i. grans fluns qui est apelez Istre, qui naist es granz mons d'Alemaigne... et reçoit .lx. fluns si grans que nés i pueent aler; tant que il se depart en .viii..., dont li .iiii. i entrent si roidement que ses aigues maintiennent lor douçor bien .xx. liues que eles ne sont mellées à l'aigue de mer (p. 166, § 5).

Outre ce leu, a l'entrée d'Orient, est la terre de Scite, desor est mont Riphey et l'Yperborey, ou li oisiau

SOLINUS.

Quartus Europae sinus Hellesponto incipit... atque omnis haec latitudo quae Europam Asiamque dividit in septem stadiorum angustias stringitur... hac Xerxes ponte navibus facto permeavit... inde diffusus aequore patentissimo rursus stringitur... mox in quingentos passus coartatur fitque Bosporos Thracius qua Darius copias transportavit (XII, 1, 2).

Hister Germanicis jugis oritur... sexaginta amnes in se recipit ferme omnes navigabiles. Septem ostiis Pontum influit... Priora quattuor ita magna sunt ut per longitudinem quadraginta milium passuum non misceantur aequori dulcemque haustum incorrupto detineant sapore (XIII, 1).

Altera in Asia gens est ad initium orientis aestivi, ubi deficiunt Riphaeorum montium juga (XVII, 1)...

---

1. We may take this opportunity of pointing out the utter worthlessness of Sessa's edition of the *Tesoro* (Vinegia, 1533) — the following specimen corresponds to the last quoted passage of the *Tresor* : " Poi u'e l'isola di Ebita, e nunola, e Falasso, e Melo, e Carpacen, e Linino, oue e môte Achos, etc. " (*fol. 62 recto*).

2. *Golfe* is probably a copyist's error for *Bofre*; see below, § 6.

grif naissent. Mais il est prové par les sages que la terre de Scite est en Aisie... ja soit ce que les isles de Scite[1] qui sont deça le Danaum, soient .lxx^m. pas loing dou Bofre de Trace, ou est la mer congelée et perecose que li plusor apelent mer Morte (p. 166, § 6).

In Scythia.. grypes tenent universa, alites ferocissimi (XV, 22)... Hyperborei... incolunt pone Pterophoron... eam Asiae quidam magis quam Europae dederunt (XVI, 1, 2)... Insula Apollonitarum octoginta milibus passuum abest a Bosporo Thracio citra Histrum sita (XIX, 1)... Oceanum septemtrionalem ex ea parte... congelatum..., [Philemon] Morimarusam dicit vocari, hoc est mortuum mare (XIX, 2).

Après la terre de Scite est Alemaigne, qui commence es montaignes de Seune[2] sor le Danaon, et dure jusqu'au Rin (p. 167, § 1).

Mons Saevo... initium Germaniae facit... [hic primum] post Scythas nomen Germanicum consurgit... Ubi incipit Danuvio, ubi desinit Rheno perfunditur (XX, 1, 2).

These last two are very characteristic specimens of Brunetto's method; they serve to show how little his work is really representative of the geographical knowledge which had been accumulated up to his day.

After a brief description of Germany, France, Spain, etc. with an enumeration of their several bishoprics, Brunetto once more has recourse to Solinus, from whom he has borrowed his account of the Columns of Hercules and the connexion between the Ocean and the Mediterranean (*Tresor*, p. 168, § 1; Solinus, XXIII, 13, 14), Britain (*Tr.*, p. 168, § 2; Sol., XXII, 1), Ireland (*Tr.*, p. 168, §§ 3, 4; Sol., XXII, 2, 3); Thule (*Tr.*, p. 169, § 1; Sol., XXII, 9), the Hebrides (*Tr.*, p. 169, § 2; Sol., XXII, 12. Add.[3]), and the Orkneys (*Tr.*, p. 169, § 3; Sol. XXII, 14. Add.[3])

In his account of Ireland he has characteristically introduced a remark which Solinus makes à propos of quite another part of the British Islands, viz. the Isle of Thanet in Kent.

---

1. *Les isles de Scite* are substituted by Brunetto for *insula Apollonitarum*.

2. *Seune* (var. *Senne*, *Sune*), probably a copyist's error for *Saevo*, i. e. *Saeuo* in mss. In the *Tesoro* the reading is *Genu!*

3. These two passages occur among the *Additamenta* to the *Collectanea* of Solinus (printed by Mommsen, pp. 234-5).

Li Tresors	SOLINUS.
En Irlande n'a nul serpent; et por ce dient li païsant que là où l'on portast des pierres ou de la terre d'Irlande, nus serpent n'i porroit demorer (p. 168, § 4).	Illic [in Hibernia] nullus anguis (XXII, 3)... Cum ipsa [Tanatus insula] nullo serpatur angue, asportata inde terra quoquo gentium invecta sit angues necat (XXII, 8).

From Europe Brunetto crosses over in company with Solinus into Africa, his account of which (pp. 169, § 5-171, § 4) is little more than a résumé of six long chapters of the *Collectanea* (XXIV, 1-XXX, 14).

Li Tresors.	SOLINUS.
De Espaigne est li trespas en Libe... Cesaire... Tingi; Mauritaine fenit en haute mer de Egypte et commence cele de Libe (p. 169, § 5).	De Hispania excursus in Lybyam (XXIV, 1)... Caesarea (XXV, 16)... Tingi... Mauretaniae colonia (XXIV, 1)... in illo ambitu Aegyptium finitur pelagus et Libycum incipit (XXIV, 2).
La mer i [en Libe] est assez plus haute que la terre — decourt sor la terre (p. 169, § 5).	XXIV, 6[2].
En celui païs est Athlans — jusqu'a la mer Oceane (p. 170, § 1).	XXIV, 8.
Toute Aufrique commence — la terre ou siet Secile (p. 170, § 2).	XXVII, 1.
De ci se devise [Aufrique] en .ij. parties : une qui est apelée la terre Chane[1], et l'autre qui s'en va entre .ij. sirtes, — sanz certaineté (p. 170, § 2).	Proinde extenta in duas prominentias, quarum altera promunturium Candidum dicitur... [altera] extenditur intra duas Syrtes, etc. (XXVII, 1, 3).
En ceste maniere dure toute la partie de Aufrique entre Egypte et la mer d'Espaigne... li fluns de Tigre qui engendre alun, devise la terre de Aufrique et cele de Ethiope (p. 170, § 3).	Omnis haec plaga ab Aethiopia et terminis Asiae Nigri flumine, qui Nilum parit, ab Hispania freto scinditur (XXVII, 5).

1. Chabaille suggests that *Chane* stands for *Chanaan*; but it evidently represents the *Candidum* of the Latin text.

2. For the future, as a rule, only the first and last words of the borrowed passages in the *Tresor* will be given, the corresponding paragraphs in Solinus being indicated by references alone. The *dash* (—) is employed to indicate that the intermediate matter (omitted to save space) is derived from the

The word *alun* in the above passage is doubtless, as Prof. Thor Sundby has observed[1], an error for *Nilum*. Brunetto here as elsewhere (e. g. *Tresor*, p. 153, § 1) converts the Niger into the Tigris. His statement, as it stands, is a remarkable piece of geographical information! He may also have had in mind in this place (supposing he wrote *Nilum*) another passage of the *Collectanea* a little further on : " Aethiopes et gentes Atlanticae Nigri flumine dividuntur, quem partem (*var.* patrem) putant Nili " (XXX, 1).

Li Tresors.	Solinus
Toute la terre qui regarde vers midi — de touz biens (p. 170, § 4).	XXVII, 5.
Dedens les parties de Aufrique sont les .ij. sirtes... et l'isle de Mene, ou est li fluns Letheu[2] (p. 170, § 4).	Utraeque Syrtes... Mene insula (XXVII, 40)... extimum Syrtium cornum... adluit Lethon amnis, etc. (XXVII, 54).
La sont les gens de Nasmasone[3] et de Trogodite et les gens des Amanz qui font lor maison de sel (p. 171, § 1).	XXVIII, 1.
Puis est Gartemans[4], une vile ou l'en trove merveilleuses fontaines — une meisme vaine (p. 171, § 2).	Garamantum oppidum est Debris fonte miro, etc. (XXIX).
La gent de Ethiope et de Gartemanz — noble gent dou monde (p. 171, § 3).	XXX, 2, 3.
En Ethiope, sor la mer vers midi — sanz estanchier (p. 171, § 4).	XXX, 14.
Outre toutes ces gens — jusques en Arabe (p. 171, § 5).	XXX, 12.

Collectanea. The *dotted line* (...), on the other hand, indicates that the omitted matter is derived from some other source. It must not be inferred, however, that Brunetto has in every case borrowed the whole of the paragraph in Solinus referred to. As we have seen, he often takes only a sentence or two, or even a few words here and there. The identification of these may be accomplished without much difficulty by means of the indications given.

1. P. 107 (ed. Renier).

2. It will be seen that Brunetto's summary method has here once more caused him to misrepresent Solinus entirely.

3. Solinus : *Nassamonas*.

4. Brunetto has evidently mistaken gen. pl. *Garamantum* for the name of a town!

Brunetto concludes his chapter on Africa, which completes his survey of the world, with an account of the various names of the Ocean, and a discussion as to the origin of the tides in India (pp. 171, § 6-172, § 1), both borrowed from Solinus (XXIII, 17-22).

Almost the whole of his chapter on Asia (pp. 152, § 4-161, § 1), with which, unlike Solinus, as we have already pointed out, he commences the geographical section of his work, is made up of excerpts from the *Collectanea* (XXXII, 1-LVI, 3).

Li Tresors.	SOLINUS.
Sachiez que Egipte — au flun de Nile (p. 152, § 4).	XXXII, 1, 2, 3.
Et d'autre part — il devise Aufrique de Aisie (p. 153, § 1)[1].	XXXII, 3, 4, 5.
Quant li solaus entre — plenté de touz biens (p. 153, § 2).	XXXII, 12, 13, 14, 15.
Outre celui leu... est li païs d'Arabe qui s'apartient a la mer Rouge... Et cil est .j. golf de la mer Oceane qui est devisée en .ij. braz, .j. qui est de Perse, et l'autre qui est d'Arabe (p. 154, § 1)[2].	Ultra... Arabia est, ad Rubrum pertinens mare (XXXIII, 1)... Rubrum mare in duos sinus scinditur; quorum qui ab oriente est Persicus appellatur... ex adverso unde Arabia est alter Arabicus vocatur (LIV, 12).
En la riviere de la Rouge mer — o tout la toison (p. 154, § 2).	XXXIII, 1.
En celui païs — fenix (p. 154, § 3)[3].	XXXIII, 9, 11.

1. In this passage Brunetto is admittedly quoting, for in speaking of the Tigris (which, as usual, he substitutes for the Niger), he says: " de quoi *li contes dit* que il devise Aufrique de Aisie ". Solinus says : " quem supra diximus esse terminum limitis Africani ".

2. In the compilation of this paragraph Brunetto has, as is indicated, brought together passages from two widely separated portions of the *Collectanea*. He has done much the same elsewhere, e. g. in his paragraph on the Dead Sea (*Tresor*, p. 155, § 2; see below, p. 70). These circumstances, coupled with the fact that he has separately extracted the passages relating to natural history, point to the conclusion that he tabulated the contents of Solinus' work before writing his own.

3. In this paragraph Brunetto refers the reader forward to his account of the Phœnix in his section on Birds (*Tresor*, p. 214; see below, p. 74).

Encore est outre celui leu — devant le deluge (p. 154, § 4)[1].	XXXIV, 1.

In the next paragraph, which is taken from Isidorus, Brunetto describes the Jordan (p. 155, § 1); he then gives an account of the Dead Sea, which is taken, partly from two different passages in Solinus, partly from Isidorus, who has copied (and altered) Solinus.

Li Tresors.	Solinus.
Le lac de Alphat — Judée (p. 155, § 2)[2].	I, 56; XXXV, 1, 2.
Dedens Judée... foi et chasteé (p. 155, § 3).	XXXV, 9, 10.
Après vient li païs de Seluisie — li jors apaira (p. 156, § 1).	XXXVI, 3.
Par enqui court li fluns de Eufrates — celui tens meïsme (p. 156, § 2)[3].	XXXVII, 1, 2.
Tigris est uns fluns — la terre des Jabeniens et des Arabiens (p. 156, § 3)[4].	XXXVII, 5, 6.
Après vient Cilice, une grant terre ou Montor siet, qui a destre esgarde septemtrion. De cele part est Caspie et Hurcanie. A senestre esgarde midi, et en cette partie est Amazoine... et Chaïe[5] et Escite. Et ses frons esgarde occident (p. 157, § 1).	Cilicia... a tergo montis Tauri jugis clausa (XXXVIII, 2)... Mons Taurus... objectus septemtrioni dextero latere, laevo meridianae plagae, occidenti obversus fronte profusa... a dextero latere Caspius dicitur vel Hyrcanus, a laevo Amazonicus, Moschicus, Scythicus (XXXVIII, 10, 12).
La est la terre de Scite[6], ou li mons de Cimere est — granz fumées (p. 157, § 1).	In Lycia mons Chimaera est, etc. (XXXIX, 1).

1. Brunetto here places Joppa in Egypt! — yet another instance of his inaccuracy as a compiler, for Solinus, as the context will show, states nothing of the kind.

2. See Sundby's remarks on this passage (pp. 105-6, ed. Renier).

3. Tresor : *Zizame... Catoten;* Solinus : *Zimam... Catopen.*

4. Tresor : *Elogiez... Aretuse... Zomonde... Jabeniens;* Solinus : *Elegos... Aretisa... Zomada... Adiabenos.*

5. *Chaïe* represents *Moschicus* (var. *Mosachicus, Monsachicus*).

6. It is evident from the Latin text that for *Scite* we ought to read *Lice*, " Lycia ".

La terre de Aisie la petite — terre de Mede (p. 157, § 1).	XL, 1, 2, 9; XLI, 1; XLIV, 1; XLV, 1; XLVI, 1, 4.
Les portes de Caspe — cil leus est apelez Direu (p. 157, § 1).	XLVII, 1, 2; XLVIII, 1.
Enqui près d'iluec est la terre de Termegire[1] — Sileuce (p. 158, § 1).	XLVIII, 2, 3.
Après est Bautie[2] — jusque la (p. 158, § 1).	XLIX, 1, 2, 3, 4.
Par enqui se torne la mer de Scite — que li Barbarin apelent Tabi (p. 158, §§ 1, 2)[3].	L, 1, 2.
Après ce sont les grandismes solitudes — ne po ne molt (p. 158, § 3).	L, 2, 3, 4.
Après ce est la terre de Arace[4] sor la mer — entre cele terre et Inde siet le païs de Symicoine[5] entre deus (p.. 158, § 4).	Sequitur Attacenus sinus et gens hominum Attacorum... inter hos et Indiam gnarissimi ciconas locaverunt (LI, 1).
Après cele terre siet Inde — demonstrent apertement (p. 159, §§ 1, 2)[6].	LII, 1, 4, 6, 7.
Ganbaride sont li derrain pueple qui sont en Ynde. En l'isle de Ganges est la terre de Pras, et de Paliborte et Mont Martel[7] (p. 159, § 3).	Gangarides extimus est Indiae populus... In Gange insula... Prasia gens. Palibothram urbem incolunt... ultra Palibothram mons Maleus (LII, 8, 11, 12, 13).
Hors de Inde sont .ij. isles, Erile et Argite[8] — or et argent (p. 159, § 4).	Extra Indi ostium sunt insulae duae Chryse et Argyre, etc. (LII, 17).

1. *La terre de Termegire*, which represents *Margine regio* (var. *Margyriae r.*) in Solinus, looks like a copyist's blunder for *La Termegire* (= " Terre Megire "; cf. *Montor* = " Mons Taurus ", *Tresor*, p. 157, § 1 — see above), *terre* being repeated by mistake.

2. *Bautie*, i. e. " Bactria ".

3. See Sundby's note on this passage (pp. 106-7, ed. Renier). Brunetto (according to Chabaille's text) speaks of " les grandismes *jons* qui sont sor la mer ". Solinus says : " *jugum* mari imminens ". For *jons* read *jous*.

4. *Arace*, read *Attace*.

5. *Symicoine*, which is evidently corrupt, is doubtless due to a combination of [*gnaris*]*simi-ciconas*.

6. Tresor : *Ypazius;* Solinus : *Hypanis*.

7. *Martel* is Brunetto's translation of *Maleus* (malleus).

8. *Erile et Argile*, read *Crise et Argire*, the two islands intended being evidently " Chryse " and " Argyre " which, as their names imply (Gk. χρυσῆ, ἀργυρᾶ), were the islands of gold and silver.

Then follows an account of the various marvellous inhabitants of India (*Tresor*, pp. 159, § 5-160, § 1), all of whom are described by Solinus.

Li Tresors.	SOLINUS.
Et sachiez que en Ynde — outre l'aage de .viij. anz (p. 159, § 5)[1].	LII. 19, 22, 26, 27, 32, 28, 29, 31.
Tos les arbres — sanz fuelles (p. 160, § 1).	LII, 49.
En Ynde commence mons Caucasus[2] — li poivres (p. 160, § 2).	LII, 50.
Et encore a en Ynde une autre isle qui est apelée Oprobaine dedanz la Rouge mer[3] — par la chalor (p. 160, § 3).	LIII, 1, 2, 3, 6, 7, 11, 21.
Après les Yndiens — manjassent jamais (p. 160, § 4).	LIV, 3.
Outre cele gent — muire tantost (p. 160, § 5).	LIV, 4.
Puis vient la terre de Perse — .xx. piés de lonc[4] (p. 161, § 1).	LIV, 4, 6.
Puis est la terre de Parthe — li fluns de Eufrates (p. 161, § 1).	LV, 1; LVI, 1, 2, 3.

At this point Brunetto's obligations to Solinus terminate, as far as his chapter on Asia is concerned, the ensuing account of the Terrestrial Paradise being taken from Isidorus. The remainder of the geographical section having already been dealt with, we will now pass to the second division of our subject.

---

1. Tresor : *mont Niles;* Solinus : *mons qui Nulo dicitur.*

2. This is, of course, the *Caucasus Indicus* (though it would be rash to assume that Brunetto was aware of the fact), otherwise known as the *Paropamisus* the modern *Hindu-Kush*, which is merely a native form of the first name.

3. *Oprobaine*, of course, stands for *Taprobane* (Ceylon). Brunetto places it in the Red Sea! — needless to say not on the authority of Solinus. The latter, however, happens to mention *Taprobane* and the *Rubrum mare* close together in the same paragraph (LIII. 8), which doubtless accounts for Brunetto's absurd mistake.

4. The monsters here mentioned, to which Br. gives the name of *quocatrix*, are called *hydri marini* by Solinus.

II. Natural History.

The ultimate source, no doubt, of the bulk of Solinu's information on this head is the *Historia Naturalis* of the elder Pliny. Brunetto refers to the latter by name as his authority on one occasion (*Tresor*, p. 182, § 1)[1], but it is evident that he derived a great part of his material, not from Pliny direct, but from Solinus, since he repeatedly makes mention of details which appear in the same connexion in the *Collectanea*, but are not to be found in the *Historia Naturalis*.

In tracing Brunetto's obligations to Solinus in this section of his work it will be convenient to follow the arrangement he has himself adopted, which seems to a certain extent to be alphabetical.

Li Tresors.	Solinus.
Dou Cocodrille[2] (pp. 184-5), §§ 1, 2, 3, 5[3].	XXXII, 23, 24, 22, 25, 26, 27, 28.
Dou Dalfin (pp. 187-8), §§ 1, 2, 3, 4, 5.	XII, 3, 4, 5, 13; XXXII, 26; XII, 7-8, 10.
De Ypotame (p. 189), § 1.	XXXII, 30-31.
Des Serpents (p. 191), § 3. Tuit serpent — la veue.	XXVII, 35.
De l'Aspide (p. 191), § 1. Aspides... sont de plusors manieres... cil qui est apelez *aspides* fait morir de soif l'ome cui ele mort; et li autres, qui a non *prialis*, le fait tant dormir que il muert, etc.[4].	Plures diversaeque aspidum species... *dipsas* siti interficit : *hypnale* somno necat, etc. XXVII, 31, 32.

1. Even this mention, according to Sundby, is made at second-hand from Isidorus.

2. See Sundby's remarks on § 2 of this chapter (pp. 134-6; ed. Renier).

3. In this section these numerals refer to the paragraphs of the *chapter*, not of the page as hitherto. Br. having for the most part borrowed consecutive passages from Sol. in this section, instead of detached fragments as in the geographical section, the bare numerical references will be found sufficient for their identification. The paragraphs of the *Collectanea* are given in the order in which the corresponding passages occur in the *Tresor*. (See note 12.)

4. *Aspides* and *prialis* are evidently corruptions of the Latin *dipsas* and [*hy*]*pnale*.

De Amphimenie[1] (p. 192), § 1.	XXVII, 29.
Dou Baselique (p. 192), § 1.	XXVII, 51, 52.
Dou Dragon (p. 193), § 1. Il a une bouche petite — par navrer.	XXX, 15.
De Scitalis (p. 193), §§ 1, 2.	XXVII, 30.
Dou Contornix (p. 211), §§ 1, 2. 3.	XI, 20, 21, 22, 23, 24.
De la Cigoigne (pp. 211-12), §§ 1, 2, 3.	XL, 25, 27, 26, 25.
De Ybes (p. 212) § 1. En la riviere du Nil — serpens.	XXXII, 32.
Dou Fenix (p. 214), § 1. Fenix — coe rose.	XXXIII, 11.
Des Grues (pp. 215-16), §§ 1, 2, 3.	X, 12-16.
De l'Arondele (pp. 216-17), §§ 1. Sa viande — chaceors... § 2. Et dient li plusors — fondre.	X, 19.
De la Perdriz (p. 218), § 1. Por la chalor — devers le masle... § 3.	VII, 30, 29, 30, 31.
Dou Papegaut[2] (p. 219), §§ 1, 2.	LII, 43, 44, 45.
Dou Lion (pp. 223-6) § 1. Lion sont de .iij. manieres — son chief... § 2. il crient le blanc coc[3] — grant paor... § 3 se li hom — de mangier non... § 3. L'ordre de sa vie — le pesantor de son cors... § 4 lion gisent envers — porteure[4]... § 5, § 6 lor aage — dens.	XXVII, 13, 18, 20, 15, 13, 14, 16, 13, 15.
De l'Asne (p. 227), § 2.	XXVII, 27.
Des Bues[5] (pp. 227-8), §§ 1, 2, 3.	XL, 10, 11; LII, 38; XX, 5.
Des Chamels[6] (pp. 230-31) § 1, § 2	

1. Lat. *amphisbaena*.

2. Lat. *psittacus*.

3. " Il crient *le blanc coc* ", is probably corrupt. Sol. has " *cantus gallinaceorum* timent ". Read " il c. *le chant dou coc* "?

4. Br. translates the Latin *rhinocerotes* by *unicornes*.

5. See Sundby's remarks (pp. 125-7, ed. Renier) on §§ 1, 3. It may be added that Br. has completely misunderstood what Sol. says about the horns of the Asiatic ox. Solinus, expanding Pliny (" cornua ita in se flexa, ut non sint utilia pugnae "), observes : " cornua ita multiplici flexu in se recurrentia, ut si quis in ea offendit, non vulneretur ". Br.'s version of this is : " lor cornes sont si grans et si votices entor lor testes, que nus ne les puet ferir se sor les cornes non ! "

6. *Barrien*, Lat. *Bactriani*. The chapter on the Camel in the *Tesoro* is much fuller.

Li grant chameau — chevaus... § 3 Il sueffrent bien .iij. jors soif — goute.. § 4.	XLIX, 9, 10, 11.
Dou Castoire (pp. 231-2), § 1. Castoire — a ses dens.	XIII, 2.
Dou Cerf (pp. 232 — 4), § 1, § 2. Li cerf — on les fiert... il l'atrait — maugré sien... § 3 vit li cers longuement — plus de .c. ans... § 4 quant li cerf — Arcton.	XIX, 16, 17, 15, 18, 11, 9, 10.
Des Chiens (pp. 236-7), §§ 9, 10.	XV, 8, 9, 10.
Dou Camelion (p. 238), §§ 1, 2.	XL, 21, 22, 23, 24; XXV, 10.
Dou Cheval (pp. 239-40), § 1. Chevaus — muent lor seignor... dont en i a tels — beste qui le face [1], §§ 2, 3.	XLV, 6, 8, 9, 10, 13, 11, 12, 16, 17, 18.
De l'Olifant (pp. 243-4), § 3. Et ja soit olifans — arrieres... § 4, § 5. La nature — la soe... engendrent .j. fil — assemblement [2].	XXV, 7, 8, 2, 4, 3, 5, 6, 8, 9, 13.
Dou Formi (p. 245), § 2 il a formis — sanz mort.	XXX, 23.
De Hiene [3] (p. 246), § 1, li os de s'eschine — les devore... §§ 2, 3.	XXVII, 23, 24, 25, 26.
Dou Loup (p. 247), Loup — Ytaille... il vit aucune folz — de terre... § 2 en toute l'année — se .xij. jors non... § 3 quant il voit — crier... Et en la fin de sa coe a une lame [4] de amors — estre pris.	II, 35, 36, 35, 36.

---

1. At the end of this § Br. has mixed up two different stories. In the previous § the name of the " Duc de Galathas " is given as *Craterei*. Solinus has *Cintareti;* the *Tesoro*, correctly for a wonder, *Cintareto*.

2. For *deus* in § 4 read *dens*. (See Sundby, p. 130; ed. Renier). — In § 5 Br. says : " la femele, devant. xiij. anz, et li masles, devant. xv., ne sevent pas que luxure soit. " Solinus has : " venerem ante annos *decem* feminae, ante *quinque* mares nesciunt ".

3. In § 2 Br. says : " nulle beste qui atouche a l'ombre de hyene ne se puet movoir dou leu ". Solinus has " hyaena quodcumque animal ter lustraverit movere se non potest ".

4. " Une *lame* de amors ", read *laine*. Solinus has : " villus amatorius ". *Tesoro*, correctly, *lana*.

Du Loup Cervier (p. 248), §1, est la plus oubliouse chose — le pert dou tout... § 2 de son piz (*var.* pissat)[1] naist une pierre precieuse qui est apelée liguires — as homes.	II, 37, 38, 39.
De Lucrote (p. 248).	LII, 34.
Del Manticore[2] (p. 249).	LII, 37, 38.
De Panthere (p. 249), § 1.	XVII, 8.
De Parande (p. 250). Parande mue — prochienne.	XXX, 25.
Dou Singe (pp. 250-51), §§ 1, 2, 3.	XXVII, 56, 57, 58.
Dou Tigre (p. 251), § 1.	XVII, 4, 5.
De l'Unicorne[3] (p. 252), §§ 1, 2. Et sachiez — le puet on avoir.	LII, 39-40.
De l'Ours (pp. 253-4), § 1, § 2. S'il manjue pomes — autres choses... Et sa nature est telle que il eschaufe (*var.* t. que en yver e.)[4] sa luxure — de sa tainiere.	XXVI, 7, 8, 7, 4, 3, 4, 5, 6.

With the account of the bear Brunetto brings his natural history section to a close. As regards this portion of his book he has more or less faithfully reproduced the substance of his original authority. The same, unfortunately, cannot be said of his geographical summary. In that section, as we have had occasion to point out, he has, time after time, either through want of care or of intelligence, so completely misrepresented Solinus as to justify the application to himself of the modern Italian saying, " traduttore, traditore ". So far, therefore, as his treatise on the " Mappemonde " is concerned, we are

---

1. *Pissat* is undoubtedly the right reading, the Lat. being *urina*. The *Tesoro* has *piscio*. Solinus correctly assigns this peculiarity to the *lynx*, whence the stone got its name *lyncurium*.

2. Br. has apparently made a curious mistranslation in this passage. (See Sundby, p. 128; ed. Renier.)

3. *Monoceros* in Sol. Br. describes it as having " coe de cerf ". Sol. says : " cauda suilla, capite cervino ".

4. The variant reading is the right one, as appears from Solinus : " desiderium veneris hiems suscitat ". A little further on Br. says of the cub at birth : " il i a.ij. oilz ". Solinus says : " oculi nulli ".

unable to echo the words put into his mouth by Dante (*Inf.* XV, 119):

Siati raccomandato il mio Tesoro.

We have in the course of our article drawn attention to a good many passages of the Tresor where the text requires emendation. In not a few of these the right reading may be fixed, with tolerable certainty, as we have been able to show, by a reference to the corresponding passage in Solinus.

PAGET TOYNBEE.

LE CONTE DE LA ROSE

DANS LE ROMAN DE PERCEFOREST

I.

Le roman de *Perceforest* est une des plus vastes compositions que nous ait laissées le moyen âge. On n'en possède, à ma connaissance, qu'une seule copie complète, c'est celle qui remplit les nos 3483-3494 (anc. B. L. Fr. 239) de la bibliothèque de l'Arsenal, formant six volumes en douze tomes. Cette copie sur papier a été « minutée » par David Aubert, en 1459 et 1460, par le commandement du duc Philippe de Bourgogne, « pour cy aprez » la « grosser en vellin [1] ». Elle provient de la bibliothèque des ducs de Bourgogne, où elle est signalée dans l'inventaire de Gand de 1485 [2]. Une autre copie sur papier est indiquée dans le catalogue de Bruges de 1467 [3]. Dans ce même inventaire

1. Voyez le *Catalogue des manuscrits de l'Arsenal*, par M. Henry Martin, t. III, p. 383.

2. Voy. Barrois, *Bibliothèque protypographique*, nos 1629-1632. L'identité des exemplaires est établie par celle des mots donnés dans l'inventaire de 1485 comme commençant le second feuillet et terminant le dernier feuillet de chaque volume. Les volumes n'étaient pas alors divisés en deux, mais remplissaient chacun un tome, couvert de cuir blanc. Les 3e et 5e volumes ne sont pas portés à l'inventaire; ils étaient sans doute prêtés et ont été plus tard remis en place.

3. Barrois, nos 1254-1258. Le premier des six volumes manque, mais il me paraît probable que c'était le no 1253, qui est porté comme formant le sixième volume de l'exemplaire dont les nos 1248-1252 contiennent les cinq premiers et comme prêté à Monsieur de Saint-Pol. En effet, les nos 1248-1252 sont sur parchemin et couverts de cuir jaune, le no 1253 est, comme les nos 1254-1258, sur papier et couvert de cuir noir. Le sixième volume de l'exemplaire sur parchemin et le premier de l'exemplaire sur papier se trouvant en défaut, comme Monsieur de Saint-Pol avait emprunté celui-ci, le rédacteur de l'inventaire a fait une confusion.

figure un exemplaire sur parchemin, en six volumes également, qualifié à deux reprises de « viez[1] » ; c'est probablement celui qui avait servi de modèle à David Aubert : je ne pense pas qu'il ait été retrouvé nulle part. Quant à la « grosse » qu'exécuta David Aubert, on n'en trouve pas trace dans les inventaires des ducs de Bourgogne ; mais les trois premiers volumes sont aujourd'hui conservés au British Museum sous les nos *Royal* 15. E. v, 19. E. III, 19. E. II[2]. La Bibliothèque Nationale de Paris possède les quatre premiers volumes d'un autre et magnifique exemplaire sur vélin[3], et les volumes I-III et V d'un exemplaire sur papier[4]. Le livre II d'un exemplaire dont je ne connais que l'existence est conservé à Berlin[5], et un tome II, qui semble avoir disparu, se trouvait à la bibliothèque d'Albi[6]. *Perceforest* a été imprimé par Galliot du Pré, en 1528, en six volumes petit in-folio : cette édition reproduit la minute de David Aubert ; elle a été purement et simplement réimprimée en 1531. Une

---

1. Barrois, nos 1248-1252 : « en parchemin escript a longue luigne, couvert de cuir jaune. » Comme on l'a vu ci-dessus, il est probable que le sixième volume manquait.

2. Ward, *Catalogue of romances in the British Museum*, t. I, p. 377.

3. Mss. fr. 106-109 (anc. 6778-6781). Voyez-en la description dans P. Paris, *Les Manuscrits françois*, t. I, p. 141. Ces manuscrits proviennent de la bibliothèque des comtes de la Marche.

4. Mss. fr. 345-348 (anc. 6966, 7179, 6967, 6968 ; le *Catalogue* dit par erreur 6965, 6966, 7179, 6967) ; voy. P. Paris, t. II, p. 366, et t. VI, p. 21. Cet exemplaire provient de la bibliothèque de Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse.

5. Schmidt, *Les romans en prose des cycles de la Table Ronde et de Charlemagne*, traduit par F. de Roisin (Extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 1859), p. 67, n. — Il est bien singulier, soit dit en passant, que le traducteur de ce travail, si remarquable pour l'époque, appelle Schmidt *J.-W.* sur le titre, et *Frédéric-Guillaume* dans la préface, sans mentionner le nom de *Valentin*.

6. Hænel (p. 17) marque dans sa liste des mss. d'Albi : « Le 2e volume de Perceforest, commençant à la 7e rose et finissant avec la 12e, saec. XV, membr. fol. (cum pict.). » Dans le catalogue des mss. d'Albi, dressé par Libri, qui figure au tome I du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements* (Paris, 1849, in-4°), on ne trouve plus trace de ce manuscrit.

traduction italienne, faite d'après l'édition française, a été imprimée en 1555 [1].

On a émis sur la valeur de ce roman les opinions les plus opposées. Paulin Paris, les auteurs tout récents de l'article *Mediæval Romance* dans l'*Encyclopædia Britannica* [2], et plusieurs autres critiques en ont parlé très défavorablement. Dunlop le juge « peut-être le plus amusant » des romans de la classe à laquelle il appartient [3], ce qui sera sans doute l'avis de peu de lecteurs. Schmidt au contraire en parle avec un enthousiasme presque religieux [4]. Sainte-Palaye, sans d'ailleurs l'apprécier explicitement, en a tiré la plus grande partie de ses *Mémoires sur l'ancienne chevalerie* et beaucoup de vocables pour son *Glossaire* [5]. J'en dirai à mon tour un mot plus loin. C'est en tout cas une œuvre originale par beaucoup de côtés, et qui mériterait d'être examinée de près. Malheureusement nous sommes loin, comme on le verra, de la posséder dans sa forme originale.

Sur la date où a été composé le *Perceforest*, on n'est pas plus d'accord. Warton affirme qu'il a été écrit en vers, en 1220, et mis en prose beaucoup plus tard [6]; mais cette allégation, à l'appui de laquelle il n'apporte pas de preuves, n'a aucune autorité et repose sans doute sur une méprise. Le roman, tel qu'il est imprimé, contient un *terminus a quo*, l'année 1287 : « L'an de l'incarnation Nostre Seigneur mil deux cens LXXXVII, le jour de la purification de la benoite vierge Marie, Edouard, roy d'Angleterre, espousa la fille du roy de France, que on appelloit le beau roy, ausquelles noces se trouverent grant nombre de princes et barons, tant d'une part que d'autre, entre

1. Voy. sur ces éditions les ouvrages de bibliographie. Un épisode détaché, l'*Histoire du chevalier Doré et de la pucelle Cœur d'acier*, avait été imprimé à part dès la fin du XVe siècle.

2. Voy. *Encyclopædia Britannica*, t. XX (9e éd., 1886). art. *Mediæval Romance*.

3. Dunlop, *History of prosa fiction*, a new edition by H. Wilson (London, 1888, t. I, p. 248).

4. « Il nous semble, en abordant le roman de *Perceforest*, éprouver ce sentiment de stupeur, de vénération qu'éveille l'aspect de ces vieilles églises, majestueuses créations du moyen âge, qui ont traversé les siècles... Le temps viendra tôt ou tard où l'on partagera notre enthousiasme et notre admiration pour le roman de *Perceforest* » (trad. de Roisin, p. 66, 86).

5. Il ne s'est servi que de l'imprimé, qui est loin de nous donner une reproduction fidèle du texte primitif.

6. Warton, *History of english poetry*, éd. Hazlitt (1840), t. II, p. 221.

lesquelz s'i trouva le conte Guillaume de Haynault, qui avoit espousé la fille de Charles de Valois, frere du dit beau roy. Icelluy Guillaume passa la mer avec grant nombre de chevaliers et gentilz hommes de France pour conduyre et faire honneur a la dicte royne. » C'est dans ce voyage que Guillaume aurait trouvé, à l'abbaye de Wortimer (impr. *Burtimer*), « près la riviere de Hombre, » inconnue d'ailleurs à tous les géographes, la traduction latine de l'œuvre grecque du sage Cressus, contemporain d'Alexandre, qu'il fit traduire en français par un moine de l'abbaye de Saint-Landelin, à Crespin (dép. du Nord, à trois lieues de Valenciennes). Remarquons tout d'abord que les manuscrits sont d'accord pour substituer la date de 1307 à celle de 1287[1], qui est tout à fait inadmissible, Guillaume I, né vers 1285, n'étant devenu comte de Hainau qu'en 1304 et n'ayant épousé Jeanne de Valois qu'en 1305. La date de 1307, c'est-à-dire, puisqu'il s'agit de la Purification, du 2 février 1308, est au contraire à peu près rigoureusement exacte en ce qui concerne le mariage d'Isabel de France avec Édouard II : il eut lieu à Boulogne le 25 janvier 1308, et quelques jours après les nouveaux époux, dont l'union devait être si tragique, passèrent la mer pour aller se faire couronner à Londres le 24 février; beaucoup de seigneurs français accompagnèrent naturellement la jeune reine. Le comte Guillaume de Hainau était-il avec eux? Je ne le sais pas; mais cela n'a rien d'invraisemblable, si l'on considère que sa femme était cousine germaine d'Isabel. Il est donc bien certain que notre roman a été écrit après 1308.

Il l'a été aussi après 1314. Il s'appuie en effet dans toute sa première partie, comme je le dirai tout à l'heure, sur les *Vœux du Paon*, poème dont une première rédaction a été composée par Jacques de Longuyon peu avant et une seconde peu après 1313[2]. Il serait même postérieur d'un siècle et demi, s'il

1. Voy. Ward, *l. c.*, p. 379. Même le ms. de l'Arsenal, reproduit en général servilement par l'édition, a bien M. CCC. VII.

2. Le marquis de La Grange (*Hugues Capet*, p. XIX) admet que le Tibaud pour lequel Jacques de Longuyon avait écrit son poème et dont il mentionne la mort dans les derniers vers est Tibaud II, duc de Lorraine, mort le 13 mai 1312, et cette opinion a été adoptée par M. Ward et par P. Meyer (*Alexandre le Grand*, t. II, p. 269). Mais elle ne me paraît pas soutenable : le poète ne qualifie pas Tibaud de duc, il dit qu'il était né à Bar et qu'il mourut à Rome

fallait admettre une opinion émise par Grässe[1] et adoptée par M. Ward[2] : la reine d'Angleterre, dans les ch. CXXIII-CXXIV du l. I, déclarant que la rose blanche est son emblème, ces chapitres n'ont pu être écrits qu'après l'année 1461, où Édouard IV fit monter sur le trône la famille d'York[3], représentée par la rose blanche. Il est vrai que dans le roman la reine d'Angleterre donne une rose d'argent sur un écu d'azur pour insigne à douze chevaliers qui seront « de son hostel ». Mais ce n'est qu'un des mille incidents du même genre qu'on trouve dans tout le cours du roman et il ne saurait rien prouver. La date indiquée est d'ailleurs contredite par le simple fait que le manuscrit de l'Arsenal, *minuté* par David Aubert, porte à la fin du premier volume la date de 1457, et nous avons vu qu'il existait dans la librairie de Bruges un exemplaire de notre roman qualifié de « vieux » en 1467.

On a cru trouver dans *Perceforest* une autre allusion, qui fournirait un élément de datation. D'après Dunlop[4], suivi par Grässe, le roman a dû être rédigé « après l'annexion du Dauphiné à la couronne de France (1349), puisque le fils du roi de Galles est appelé *le dauphin* ». Mais ce rapprochement encore est illusoire. Le roi de Galles a deux fils, qui tous deux portent un

---

en même temps que l'empereur Henri VII; Tibaud II n'était pas né à Bar et il mourut en Lorraine, un an avant Henri, qu'il avait, il est vrai, accompagné à Rome en 1310. Il s'agit sans doute d'un membre de la famille des comtes de Bar, où le nom de Tibaud était fréquent. Mais il est sûr qu'une rédaction des *Vœux du Paon* était publiée avant le 9 septembre 1313, puisque ce jour-là la comtesse Mahaut d'Artois en achetait un exemplaire à Thomas de Maubeuge, « libraire demeurant a Paris en la rue nove Nostre Dame » (Richard, *Mahaut comtesse d'Artois*, Paris, 1886, p. 102, 104). Henri VII, dont la mort est rappelée dans les vers cités par le marquis de La Grange, n'étant mort (à Buonconvento et non à Rome) que le 24 août 1313, il est impossible que le manuscrit acheté par la comtesse d'Artois à Paris le 9 septembre ait contenu ces vers. Il y a donc eu plusieurs rédactions des *Vœux du Paon*, ouvrage qui, malgré le peu d'attrait qu'il nous offre, mériterait bien, par l'immense succès qu'il a obtenu et les diverses questions qu'il soulève, de faire l'objet d'une étude spéciale.

1. Grässe, *Die grossen Sagenkreise des Mittelalters*, p. 229.
2. Ward, *op. c.*, p. 378.
3. Grässe dit par *lapsus* que la rose blanche appartenait aux Lancastre.
4. Ed. Wilson, t. I, p. 248.

écu chargé d'un dauphin ; l'aîné des frères, longtemps méconnu, est désigné, à cause de cet écu, sous le nom de « chevalier au dauphin », plus tard de « roi au dauphin » et quelquefois de « dauphin[1] » ; son frère est également appelé ainsi. Le dauphin est ici un insigne comme beaucoup d'autres, et il n'est dit nulle part que le fils aîné d'un roi quelconque ait porté en cette qualité le titre de *dauphin*.

Sauf le point de départ fourni par les *Vœux du Paon* (1314), le roman de *Perceforest* ne nous offre donc point d'élément assuré de datation ; mais il me paraît certain qu'il n'a pas été écrit bien longtemps après cette date de 1314. Les manuscrits qui nous sont parvenus ne sont, il est vrai, que du milieu du XVe siècle ; mais les grandes différences que présentent la rédaction de David Aubert (identique à celle des mss. B. N. 101-109) et celle des mss. 345-348 de la Bibl. Nat. indiquent déjà qu'elles remontent à une source assez lointaine, et le manuscrit qualifié de *vieux* en 1467 devait bien être du XIVe siècle. Mais surtout il est visible que la langue des manuscrits est très rajeunie (elle l'a été encore bien plus dans l'édition), et quand on l'examine avec attention on voit qu'elle porte l'empreinte d'une époque très antérieure à celle de nos copies. Il y a plus : on trouve à différentes reprises dans le roman des pièces de vers[2] que les copistes ont misérablement altérées, mais où, quand on cherche à en restaurer la mesure et la rime, on retrouve avec certitude les traces d'une langue qui ne peut être postérieure au milieu du XIVe siècle ; c'est ce que fera voir clairement l'essai que l'on trouvera plus loin d'une restitution critique

---

1. Le jeune « chevalier au dauphin », après avoir combattu sans le connaître son frère aîné, lui dit (ms. 106, f° CLIII v° a) : « Et sachez que je suis le filz au roy de Galles que Dieu pardoint, lequel eut deux filz de sa femme, dont l'aisné se partit dès le couronnement du roy Perceforest. Et pour ce que le roy mon pere et la reyne ma mere n'en ouyrent onques puis nouvelles, ilz l'ont tenu pour mort long temps a. Mais après la mort de mon pere, quant ceulx du royaulme me vouloient couronner, la nuyt precedente, une mienne seur vint a moy et me dist, » etc.

2. I, LXXXI *lai de complainte* ; I, LXXXII, *lai de confort* ; I, CXXXII, *lai de Pergamon l'ermite* ; V, XLII, *lai de la rose* ; VI, XLIX, quatre ballades sans envoi, etc. Plusieurs de ces pièces (p. ex. le *lai secret*, le *lai piteux*), insérées dans les manuscrits, sont simplement mentionnées dans l'édition (Ward, *l. c.* p. 380).

du « lai de la Rose ». Cela étant, on peut relever quelques circonstances externes qui confirment cette conclusion. Le romancier nous dit que le comte Guillaume, ayant rapporté d'Angleterre, en 1308, le précieux manuscrit latin qui contenait l'histoire de Perceforest, le confia pour le faire traduire à un moine de Saint-Landelin; mais « le gentil prince puis après enprist si granz faitz d'armes.... que par les haultes entreprises qu'il faisoit il delaissa les petites, dont il advint que ne luy chaloit plus gueres de l'istoire, par quoy elle en demoura plus longuement a estre mise a fin [1] ». Ce passage a dû être écrit après la mort de Guillaume le Bon, survenue en 1337 [2], et l'on peut sans doute admettre qu'il contient une part de vérité : le comte de Hainau avait bien pu s'intéresser d'abord au travail du moine de Crespin et l'oublier ensuite. Après sa mort, celui-ci se décida à terminer son immense ouvrage; je suis porté à croire que, composé évidemment pendant une longue suite d'années, cet ouvrage fut publié vers 1340. Il me paraît en effet probable que les nombreux ordres de chevalerie de cour créés par des rois et des princes à partir de 1349 [3], auxquels on ne trouve pas de modèles antérieurs et dont le caractère tout factice et mondain est évident, furent institués à l'imitation de l'ordre du « Franc Palais », imaginé par l'auteur de *Perceforest* [4]. En tout cas, l'attri-

---

1. Je donne ce passage d'après le ms. 103, f° 25, v° *a*; on peut voir le texte de l'édition dans Grässe, *o. c.*, p. 233.

2. Les éloges donnés à ce prince par notre auteur sont conformes à ceux que lui ont décernés ses contemporains. Il dit dans un passage qu'a omis le texte imprimé : « Et est du jeune conte de Hainau, qui tant monta puis en valeur et grant renommee qu'il fut clamez dieu de prouesse et chevalerie. » Cf. le *Dit dou conte Guillaume* de Jean de Condé (éd. Scheler, n° XXXII), et le *Regret Guillaume*, poème de Jehan de le Mote, publié par A. Scheler en 1882.

3. Je citerai seulement les plus anciens : l'ordre de la Jarretière, fondé par Édouard III (gendre de Guillaume de Hainau) en 1349, et l'ordre de l'Étoile, fondé par Jean II en 1350. L'ordre de l'Épée, créé par Pierre I de Chypre, serait le premier de tous si, comme le dit Guillaume de Machaut (*Prise d'Alexandrie*, v. 349 ss.), il remontait à 1348; mais voyez sur ce passage la note de M. de Mas Latrie, d'où il résulte que cette institution doit être notablement postérieure.

4. Mon ami A. Morel-Fatio me fait cependant remarquer que l'Ordre de la *Bande*, qui est bien du même genre que les autres, fut créé par Alphonse XI,

bution de *Perceforest* au XIVe siècle est mise hors de doute par le fait que l'historien Jacques de Guise, qui mourut en 1399 et qui écrivait vers 1390, a emprunté à notre roman [1] un chapitre relatif à la prétendue conquête de la Flandre par Alexandre le Grand [2].

Le livre de *Perceforest* est composé sur un plan étrange. Il s'agit de rattacher l'histoire fabuleuse d'Alexandre à celle du saint graal. Le point de départ est le roman des *Vœux du Paon*. La guerre entre « Clarvus l'Indois » et Alexandre terminée, comme le raconte ce roman, par une réconciliation générale, les héros du récit, Alexandre, Bètis, Porus le jeune, Gadifer, le « Baudrain » Cassiel, sont poussés par une tempête en Angleterre (Bretagne). Les peuples d'Angleterre et d'Ecosse attendaient précisément deux rois qui devaient leur venir de la mer : Alexandre leur donne Bétis et Gadifer. Or l'Angleterre était désolée par l'enchanteur Darnant, qui habitait dans la forêt impénétrable du même nom (pris aux romans de la Table Ronde) : Bétis y pénètre, tue Darnant, et délivre ainsi le pays, en souvenir de quoi il reçoit le nom de *Perceforest* (visiblement calqué sur *Perceval*). Alexandre a en Bretagne beaucoup d'aventures, notamment avec une sorte de fée appelée Sebille ; on donne de magnifiques tournois, où douze « nouveaux chevaliers » font des vœux. Enfin Alexandre, avec Porus et Cassiel (l. I, ch. CLXII), s'embarque et retourne à Babylone, où il

---

roi de Castille, en 1330; l'idée en avait sans doute été inspirée au monarque castillan par le souvenir de la Table Ronde d'Arthur, qui de son côté est évidemment le prototype de l'ordre du Franc Palais, en sorte que les ordres de la Jarretière et de l'Étoile peuvent aussi remonter directement à la fameuse institution qu'on attribuait à Arthur.

1. *Annales de Hainaut*, l. III, ch. XXXVI (éd. Fortia d'Urban, t. II, p. 392 ss.) : *Quod Alexander magnus dedit Liriope silvam Carbonariam*. P. Meyer (*Alexandre le Grand*, t. II, p. 323) n'a pas reconnu la source de ce chapitre, bien qu'il parle (p. 363-366) des rapports de *Perceforest* avec la légende d'Alexandre. C'est le chapitre CXLII du l. I de notre roman. — On peut voir une allusion plus ancienne encore dans ces vers de la *Prise d'Alexandrie* de Guillaume de Machaut, écrite en 1372 ou 1373 : *Alixandres, Qui conquist Angleterre et Flandres* (v. 47-48).

2. Je ferai remarquer en passant qu'un autre roman en prose ordinairement attribué au XVe siècle, *Isaïe le Triste*, est également du XIVe. On ne le connaît généralement que par l'extraordinaire analyse de Tressan, faite sur l'édition de

devait trouver la mort (l. II, ch. XVII)[1]. — Les exploits des rois Perceforest et Gadifer, et surtout les aventures extraordinaires de nombreux chevaliers remplissent la suite de l'immense composition. Perceforest institue les chevaliers du Franc Palais, qui précèdent ainsi de beaucoup ceux de la Table Ronde, et construit un temple « au souverain dieu » (liv. III, ch. XXIX). Plein de jours, il se retire, avec Gadifer, dans l'Ile de Vie, laissant le trône à son fils, qui le croit mort ; à la fin du roman, sous son petit-fils Arfaran, Alain le Gros étant venu en Angleterre avec le saint graal, on peut encore les atteindre dans leur retraite et les baptiser. Le roman se termine là, et en effet il ne pouvait guère aller plus loin : il a rejoint, par un saut extraor-

---

1522, et on n'en avait pas trouvé de manuscrit jusqu'à ces dernières années. Il en existait deux dans la bibliothèque des ducs de Bourgogne (Barrois, nos 1282 et 1834) et les quelques mots cités (*li chevalier*, *ly romans*, *Trons* nom. de *Tronc*) suffisent à nous attester l'ancienneté relative de la langue. L'auteur du prologue qui figure en tête de l'édition (1522), et qui a sans doute été composé pour une copie manuscrite du XVe siècle, se plaint de la peine que lui a donnée la rédaction, « car l'original estoit en si estrange et mauvais langage mis et couché qu'a grant peine en ay pu entendre le sens, » et cela doit avoir été vrai surtout des formes, devenues obsolètes, de la déclinaison. On vient de signaler à Darmstadt un manuscrit d'*Isaïe* du XVe siècle, sur papier (voy. *Romanische Forschungen*, VII, 199). — Je rapproche la date d'*Isaïe le Triste* de celle de *Perceforest* pour faire remarquer que l'ère de production des grands romans en prose du cycle de la Table Ronde est close vers le milieu du XIVe siècle ; le XVe siècle n'a rien produit en ce genre.

1. Il est très curieux que plusieurs manuscrits des *Vœux du Paon* contiennent à la fin, avant le départ pour Babylone, les vers suivants :

> Que vous diroie je ? Le roys tant sejourna
> Que Porus fu garis. Illande li dona,
> Au Baudrain Cassiel Noruege otroia,
> Et a l'enfant Betis Engleterre dona.

Je cite d'après le ms. B. N. fr. 2167 ; la même leçon se retrouve, sauf des variantes insignifiantes, dans le ms. de Londres *Add.* 16888 (Ward, p. 151), qui ne contiennent pas l'épilogue sur Tibaud et Henri et peuvent conséquemment appartenir à la première rédaction. — Faut-il voir dans ces vers, qui ne s'accordent pas avec ceux qui les précèdent et les suivent, le germe imperceptible d'où est sorti notre roman, ou au contraire une interpolation qui remonterait à ce roman même et en attesterait l'antiquité ? C'est une question qu'on ne pourrait résoudre que par une classification des nombreux manuscrits des *Vœux du Paon*.

dinaire[1], Alexandre à Arthur, et parcouru l'espace de huit siècles en trois générations[2]. Beaucoup d'autres liens, tout à fait extérieurs, sont établis entre l'histoire de Perceforest et celle de la Table Ronde et du graal[3].

Les aventures qui remplissent le roman sont en général d'un assez médiocre intérêt. On y trouve, il est vrai, de très minutieuses descriptions de tournois[4], de fêtes, d'assemblées, et en général de mœurs chevaleresques ; mais elles paraissent puisées dans l'imagination du romancier beaucoup plus que dans la réalité contemporaine. Cette imagination avait, on ne peut le nier, un grand caractère de noblesse et d'idéal ; jamais les vertus chevaleresques, la bravoure, la fidélité, l'honneur, la magnanimité, la courtoisie, n'ont été célébrées avec un enthousiasme sinon plus sincère au moins plus soutenu, et c'est ce qui explique l'admiration des romantiques pour un livre qui leur semblait être la Bible même de la chevalerie. Malheureusement l'auteur était parfaitement impuissant à incarner dans des personnages doués de vie et à mettre en scène dans des récits intéressants l'idéal, d'ailleurs assez factice, dont il voulait faire l'inspiration de son roman. Ses héros ne sont que des armures empanachées qui marchent et parlent ; leurs aventures sont invraisemblables sans exciter la curiosité. Le merveilleux à la fois le plus absurde et le plus monotone forme l'élément principal d'une très grande partie des récits ; le style est prolixe et sans nerf ; des sujets même assez heureux sont traités d'une façon en même temps plate et baroque. Il faut faire exception pour le personnage assez

---

1. Notez que Jules César figure dans l'intervalle (l. IV, ch. XXVII ; l. V, ch. X). Déjà auparavant (l. III, ch. XXI) les Romains sous « Julices » avaient fait en Angleterre une invasion repoussée.

2. Comme on l'a souvent remarqué, dans ce dernier chapitre est insérée une traduction de l'évangile de Nicodème.

3. On parle de Perceval le Galois, de Guenièvre, de « la beste glatissant » (l. III, ch. XXXIV, LII), etc. Au l. VI, ch. LV-LVI, est racontée une bizarre histoire de la naissance de Merlin, fils du roi Crudel et de Ninienne.

4. Les tournois avaient été institués par Alexandre, au retour et en souvenir de son fameux voyage au fond des mers, où, comme on sait, il avait été si frappé de voir que les poissons se combattaient les uns les autres. Il est curieux que dans *Huon de Bordeaux* (v. 3611) on mentionne un *faudestuef* donné par une fée à Alexandre *Qui les tornois fist faire et estorer*. Je ne connais pas ailleurs cette légende sur l'origine des tournois.

original de Zéphir, lutin malicieux plutôt que malfaisant qui s'amuse à traverser et parfois à aider toutes les entreprises des chevaliers du Franc Palais[1], et pour les deux contes dont l'existence a depuis longtemps été signalée dans le roman, *l'Enchantement de Zélandine* (ou *la Belle au bois dormant*) et *la Rose :* c'est de ce dernier que je veux m'occuper.

II.

Le conte de « la rose a la dame leal » est raconté deux fois dans le *Perceforest*, une première fois (l. IV, ch. XVI-XVIII) en prose, une seconde fois (l. V, ch. XLII) en vers. Je parlerai plus loin de la version en prose et des quelques différences qu'elle présente avec la version en vers. La présence dans celle-ci de Perceforest et de Lionel, personnages du roman, ainsi que son attribution au ménestrel Pauston, indique qu'elle a bien été composée par l'auteur de *Perceforest* et non simplement accueillie par lui. Il annonce lui-même, à la fin du récit en prose, l'insertion du récit en vers. Après avoir terminé l'histoire de Margon et de Lisane, il ajoute : « Moult fut celle adventure celebree par le palais des dames et des chevaliers, dont il y avoit grant plenté, et tant fut recontee des uns aux autres que oncques puis ne fut oubliee, ains en firent les Bretons un lay qu'ils appellerent le lay de la rose, qui couru depuis par toutes contrees, si comme cy après orrez. » Le véritable auteur de ce lai était, d'après le romancier, le ménestrel Pauston, père de Paustonnet, qui, dans le livre V, le chante à la nièce de Perceforest, laquelle se rappelle avoir souvent entendu raconter cette histoire dans sa jeunesse, au temps de son oncle. Je ne m'occupe présentement que du récit en vers.

Ce récit ne se trouve que dans deux manuscrits, A (Arsenal 3492) et B (Bibl. Nat. fr. 348), les seuls qui contiennent le livre V de *Perceforest*. B est évidemment beaucoup plus fidèle

1. « Je n'ay autre deduit (dit Zéphir à l'un d'eux) que toy et les autres decevoir. » Cependant il leur rend parfois des services. A un chevalier qui lui demande : « Quelle chose esse donc de toy? », il répond : « C'est ung esprit batu de la vengeance de Dieu par son meffait. » Et comme l'autre lui demande s'il peut jamais obtenir son pardon, il répond simplement : « Dieu est tout puissant. »

qu'A, qui nous donne une bien pauvre idée de l'attention et de l'intelligence du célèbre copiste David Aubert; il est vrai que nous ne savons pas quelles fautes étaient déjà dans son modèle, mais en tout cas il a écrit un grand nombre de vers dénués de mesure, de rime ou de sens. Le scribe de B, sans être à beaucoup près à l'abri de semblables reproches, nous a cependant conservé en un grand nombre d'endroits des leçons bien supérieures à celles d'A, et sans son aide je n'aurais pu arriver même à la restitution, évidemment fort loin d'être exacte, que j'ai essayée. B a gardé notamment plus de traces des formes grammaticales de l'original, qu'A ne comprenait plus du tout, et il présente moins de leçons inintelligibles. Les deux copies remontent d'ailleurs, et ç'a été là une condition bien fâcheuse pour ma restitution, à une même source, qui était déjà fort altérée, puisqu'elle omettait quatre vers 229. 373-74, 464 et transportait le v. 528 entre les v. 516 et 517 [1]. Elle devait cependant remonter encore au XIVe siècle, et présenter assez fidèlement les formes grammaticales de l'original, que les copistes du XVe siècle ne comprenaient plus et qu'ils ont très souvent, mais d'ordinaire chacun à sa façon, altérées ou remplacées.

Il n'est pas douteux, en effet, pour ne toucher que le point essentiel, que l'original ne suivît exactement les règles de la déclinaison telles qu'elles se maintinrent dans le nord-est beaucoup plus longtemps que dans le reste de la France. Les rimes nous le montrent clairement en maint endroit. Dès la str. I, les nomin. sing. masc. ou fém. *flamans* [2], *manans*, *allans*, *tenans* riment avec les acc. plur. *amans*, *manans*, ce qui n'empêche pas A d'écrire *flammant*, *manant*, *allant*. — A la str. VIII, les nom. sing. masc. *envoiés*, *estoiés*, *apoiés*, *aloiés*, *emploiés* riment avec la 2e pers. plur. *soiés*; cependant A B donnent *envoyé* ou *envoié*,

1. On verra plus loin des exemples de fautes communes aux deux manuscrits dans la forme donnée aux mots; en voici quelques-unes qui concernent les leçons proprement dites : A B 82 *au cueur* (*aus deus*), 92 *les* (*ses*), 97 *destre* (*desiroye*), 108 *sinon* (*li bon*), 117 *nous sommes* (*soigniés*), 138 *le contraire* (*leçon traire*), 182 *sadresse* (*adrece*), 227 *cueur* (*corps*), 273 *tire* (*tira*), 486 *toucha* (*bouta*), 497 *Je... conoissoie* (*Il... connoissoit*), 524 *apres* (*a pris*), 545 *apent* (*s'apent*), etc.

2. Il semble qu'ici on devrait avoir l'accusatif, *flamant*; mais c'est la construction connue où l'attribut d'un nom à l'accusatif est mis au nominatif; voy. *Rom.*. VII, 620.

alloyé, *employé*, et font d'*estoyés* un nom. plur.; mais ils ont conservé *apoyez*, immédiatement voisin de *soyez* (*soiez*). — Str. XI, le nom. plur. *fief* rime avec les acc. sing. *meschief*, *chief*, *grief*, *chief* et le nom. neutre *grief*; nos deux mss. n'en écrivent pas moins *trestous noz* (A *nous trestous*) *fiefz*. — Str. XII, le nom. pl. *deçut* rime avec une série de 3es pers. sing. parf. en *-ut*; nos deux mss. écrivent cependant *deceuz*. — Str. XIII, au contraire, ils ont conservé le nom. plur. *meillour* (A *meilleur*) rimant avec des acc. sing. en *-our*. — La str. XV contient six nom. sing. qui riment ensemble, en sorte que les copistes ont pu sans scrupule supprimer l'*s* qui les caractérisait dans l'original (de même str. XXII, XXIX). — La str. XVIII présente les rimes *mais*, *pais* et quatre nom. sing., *detrais*, *atrais*, *estrais*, *parfais*; ce dernier, éloigné de *pais* par deux vers, a été changé par A et B en *parfait*; tous deux ont gardé *detrais* (*destrays*), voisin immédiat de *mais*, et *atrais*; mais A, par une leçon absurde, a changé *estrais* (que B conserve) en acc. sing. et l'écrit dès lors *extraict* sans s'inquiéter de la rime. — La str. XX est vraiment curieuse : les nom. sing. *montés*, *parés*, *desvés*, *irés* riment avec les 2es pers. pl. *doutés*, *avrés*; *montés*, voisin immédiat de *doutés*, n'est ici conservé que par A, et les deux mss. donnent *paré* (malgré le voisinage d'*avrés*), *desvé* (*dervé*), *yré*. — Str. XXIII : acc. pl. *leüs*, *veüs*, nom. sing. *meüs* (B *mus*, A *mis* contre toute rime), *pourveüs* (B *pourueuz*, A *pourueu*), *peüs* (A B *peuz*), *seüs* (B *sceuz*, A *sceu*). — Str. XXVI : 2es p. pl. *menés*, *tenés*, *venés*, nom. sing. *hostelés* (A B *hostelle*), *penés* (A B *pene*), *senés* (B *sene*, A leçon absurde). — La str. XXXIII présente le seul nom. sing. *retés* en rime avec cinq mots où l'*s* est constante; B a toutefois *rete*, A (avec une leçon privée de sens) *arreste*. — La str. XL nous intéresse par sa double série de rimes : dans la première nous trouvons la 2e pers. pl. *portés* et l'acc. pl. *enortés* en rime avec quatre nom. sing., *reconfortés*, *aportés*, *deportés*, *desconfortés*, dont les deux mss. s'accordent à effacer l'*s* finale; dans la seconde, le nom. pl. *descendu* rime avec cinq acc. sing. : naturellement, *descendu* se présentant le premier, les deux mss. écrivent *descenduz*, ce qui amène A à écrire ensuite *entenduz* que rien ne peut justifier, et les deux mss. à écrire *estenduz* qui serait préférable à *estendu* sans les nécessités de la rime; ils ont laissé *tendu*, *vendu* et *entendu* intacts. — Enfin dans la str. XLIII nous trouvons les nom. pl. *veü* et *deceü* en rime avec des acc. sing.; B conserve

veu, A écrit *veuz* ; à l'inverse, A a conservé *deceu*, tandis que B écrit *deceuz*.

Ces constatations irréfragables nous autorisent évidemment à considérer tout le texte du poème, tel qu'il est conservé dans nos deux manuscrits, comme gravement et inintelligemment rajeuni, et à le rapprocher partout de la forme qu'il a dû avoir à l'origine. L'étude de la mesure des vers nous fournit sans peine un assez grand nombre d'autres points de repère, qui concernent soit la déclinaison, soit la conjugaison, soit la forme même des mots. Souvent l'une des deux copies (généralement B) a conservé plus ou moins fidèlement la forme ancienne que l'autre a changée : ainsi pour la déclinaison 3 A *sires*, B *sire*[1], — 25, 63, etc. A *celuy*, B *cieulz*, — 38 A *nostre prouffit*, B *noz pourfis*, — 45 A *vostre*, B *vo*, — 80 A *quelle*, B *quel*, — 172 A *d'elle*, B *de li*, — 184 B *Telle*, A *Tel*, — 223 B *vostre*, A *vo*, — 284 A *son entente*, B *sent[ent]e*, — 284 B *telle*, A *tel*, — 362 A *Juge*, B *Juges* ; — pour la conjugaison 30 A *donnera*, B *donra*, — 83 B *olt*, A *oyt*, — 303 A *ne sera*, B *nert*, — 314 A *y est*, B *iert* ; — pour la forme des mots 293 B *luz*, A *leuz*, — 404 A *guerdon*, B *guerredon*, — 460 B *jeuna*, A *se juna*, — 480 A *fisse*, B *feisse*, — 497 A *meismes*, B *mesmes*. Plus rarement la mesure du vers dénonce dans les deux manuscrits une leçon contraire aux règles de la déclinaison (17, 21, 186 *elle* pour *li* ; 263 *mon emprinse* pour *m'emprise*) ou de la conjugaison (*veït* en deux syllabes au v. 15), ou une contraction inconnue à l'original (289 *gaignie* pour *gaaignie*)[2]. Partout ici la forme plus archaïque est imposée par la versification.

La versification — rime ou mesure — nous fournit encore des renseignements utiles sur la langue du poème. Voici ce que la rime nous apprend (je ne mentionne pas naturellement les faits communs à toute la langue française)[3] :

---

1. Je transcris en premier lieu la forme fautive, en second la forme correcte.

2. Au contraire au v. 291 les deux manuscrits ont *haspeler* (*haspeller*) où la mesure exige *haspler*. La forme *haspler*, toujours postulée par la mesure, est conservée deux fois par B (419, 532 *hasploit*) ; 414 et 423 B porte *haspeler*, qu'A remplace bien à tort comme 419 par *filler*, 438 B et A donnent *haspeler*.

3. Pour les remarques qui suivent, je ne tiens compte que des faits attestés par la rime ou la mesure et admis dans le texte critique, sans rapporter les

Voyelles. Il n'y a aucun exemple d'élision d'une voyelle en hiatus à l'intérieur d'un mot (*deçut*, etc., ne sont pas des exceptions); *guerdon* (35) est attesté à côté de *guerredon* (400); *sermens* se lit au v. 99. — *Ai* devant consonne est réduit à *é* (str. VI *a*, VII *a*). — *En* devant consonne est distinct de *an* (XVI *a*, XIX *a*, XVII *b*, XXV *a*, XXVIII *b*, XXIX *b*, XXXIV *a*, XLII *a*). — *Ain* et *ein* sont confondus (XXXVIII *b fontaine meine demeine veine peine vilaine*, — XXX *a estreindre plaindre esteindre estreindre ataindre feindre*), et il en est de même de *aign-* et *eign-* (I *a Bretaigne estraigne estraigne adeigne engaigne enseigne*, XXVII *b* à peu près les mêmes mots). — *Ei* est naturellement confondu avec *oi*, sauf devant *l* et *n* mouillées (les exemples sont inutiles). — Le groupe *iee* s'est réduit à *ie* (sur les 43 rimes en *-ie* des petits vers qui terminent chaque strophe, on en trouve onze où *ie* provient de *iee : soignie, lie* (deux fois), *lignie, sechie, apareillie, proiie, ploïe, conchiie, gaitie, courroucie*). L'*o* tonique libre rime avec l'*o* entravé, au moins devant *r*, seule consonne devant laquelle il se présente à la rime (ainsi on trouve au milieu de rimes en *our* < ōre *destour* X *a*, *sejour* XIII *b*, *tour atour tour* XXI *a*).

Consonnes. Le *t* caduc final, qui, comme on le sait, s'est maintenu dans le nord-est tandis que partout ailleurs il était tombé dès le commencement du XIIe siècle, paraît étranger à la langue de notre poème. Les nombreuses rimes en *a* (II *b*, XII *b*, XXIV *a*, XXXII *a*, XXXVI *a*, XXXVIII *a*, XLIII *a*) ne contiennent, il est vrai, que des 3es pers. sing. qui pourraient être en *-at*, mais cela ne prouve rien, vu le nombre très restreint des mots en *-a* où il n'est pas tombé de *t*; en revanche, les rimes en *-i* (XXVII *a*, XXXV *a*) contiennent, outre des 3es pers., une 1re pers. sing. (*assenti* XXX *a*) qui indique que ces 3es pers. n'avaient pas de *t* final (c'est d'ailleurs une question de morphologie autant que de phonétique). Dans les rimes en *-oit* (XIV *b*, XXV *b*, XXXVI *b*) on ne trouve également que des 3es pers. d'imparfait, et pas de mots à *t* final caduc. Enfin les rimes en *-ut* (XII *a*) contiennent bien, en rime avec les 3es pers. *reçut, conçut, jut*, les deux part. pass. *deçut* et *aperçut*, mais il s'agit là

---

variantes sans intérêt des manuscrits. — Chaque strophe ayant deux rimes (plus la rime en *-ie* du petit vers final), je désigne par *a* la rime des vers 1-2, 4-5, 9, 12, par *b* celle des vers 3, 6-8, 10-11).

1. Voyez le passage de la version en prose cité plus haut.

d'un fait de morphologie tout à fait distinct du fait de phonétique qui nous occupe en ce moment, et les rimes en *-u* (XL *b*, XLIII *b*) composées uniquement de participes passés nous montrent bien que pour notre poète *veü* ne rimait pas avec *dut*. — L'*s* et le *z* à la fin des mots sont confondus (XVIII *a mais pais* riment avec *traiz, parfaiz*; XXXIII *a nés* rime avez *escoutez, metez*, etc.). — Au contraire, le *ç* intérieur ne rime pas avec *ss* : au moins dans la rime *a* de la str. XV on ne trouve pas de mots en *-esse* rimant avec *proece, adrece, blece, destrece, estrece*. Cette distinction pose naturellement la question de savoir si le poète employait le *ç* français et wallon ou le *ch* picard; on sait que présisément pour la région où il vivait, s'il était moine à Crespin, l'incertitude est grande sur ce point. Les rimes ne peuvent nous servir à la résoudre, *ç* ou *ch* ne s'y présentant qu'au seul endroit cité. Quant à la graphie, ni dans A ni dans B elle ne présente aucune trace de *ch* pour *ç* (non plus que du *c* picard pour le *ch* français et wallon).

Déclinaison. On a déjà vu que la rime et la mesure attestaient, en général, pour notre poème, une grande fidélité aux lois de la déclinaison telles qu'elles existaient au XIIIe siècle, au moins en ce qui touche la déclinaison en *s* : tout nom. sing. masc. est muni d'*s*, tout nom. plur. masc. en est privé. Il reste à faire quelques remarques de peu d'importance. Les subst. et adj. fém. terminés par une consonne ont généralement, au nom. sing., une *s* dans les manuscrits; elle n'est pas attestée par la rime et ne peut l'être par la mesure, mais elle est trop conforme au caractère général de la langue pour ne pas être admise. — Le fém. *cruele* est à la rime (18), mais *tel, quel, grant* au fém. sont seuls exigés par la mesure, et il faut traiter en conséquence les cas douteux (comme *fort* 375). — Le fém. *el* pour *ele* est attesté (386, 523) à côté de *ele*; l'accusatif tonique *elle*, donné plusieurs fois par les deux mss. (voy. ci-dessus), d'autres fois par un seul, peut toujours, d'après la mesure, et doit être changé en *li*. — Le poss. fém. devant les mots commençant par une voyelle n'est pas encore *mon, son*, mais *ma, sa*, avec élision de l'*a* : *s'amour* 20, 218, *s'amours* 186, *m'emprise* 265 (A B *mon emprinse*), *s'entente* 284 (A *son entente*). Les possessifs atones *no* et *vo* s'emploient concurremment avec *nostre* et *vostre*.

Conjugaison. Les rimes des str. III *a* et XXXIV *b* attestent que les 1res pers. du plur. en *-on* ne prennent pas d'*s* finale. — L'*e*

adventice de la 1re pers. du prés. ind. de la 1re conj. n'est pas encore absolument établi (*aim* 439, *aour* 385, *dout* 64, *pri* 383, *savour* 388), mais il est fréquent (*proie* 97, 160, *chace* 201) ; 58 il vaut sans doute mieux lire *esloing* qu'*eslonge* (A *eslongnez*, B *eslonge*). Au subj. on ne trouve que des formes avec *e* (*estraigne* 4, *chose* 68, *glose* 76, *pince* 258), mais ce peut être purement fortuit. — Les verbes en *-ier* présentent aux formes fortes aussi bien des terminaisons en *-i-* que des terminaisons en *-oi-* : *pri* 383, *colie* 181, *alie* 233, 346, *contralie* 481, mais *proie* 67, 160, *ploie* 59, 101, *aloie* 99. Sur le subj. *mace* voyez plus loin. — Les verbes en *-dre*, *-tre*, intercalent au futur un *e* entre la dentale et l'*r* : *peindera* 138 (où les deux mss. ont *lon paindra* ou *poindra* pour *on peindera*, cf. *fainderie* 393), *meterès* 416. — Les verbes en *-oivre* ont un double part. p. en *-ut* et en *-eü* (*deçut* 145, *aperçut* 155, — *deceüs* 190, 271, *receüs* 193). Le part. de *querre*, *queru* 275, est à noter. — Le verbe *estre* conserve encore son ancien imparfait : *ert* 278 (A *estoit*), 285 (A B *estoit*), 292 (A B *est*), 366 (A *est*), 366 (A *est*, B *iert*), à côté du nouveau, et son ancien futur, *iere* 390, *iert* 192, 193, 294, 297, 315, 338, à côté du nouveau.

Tous ces faits confirment le résultat que nous avons déjà obtenu par l'étude des rimes pour l'*s* dans la déclinaison, et nous montrent que la langue du poème est bien celle du milieu du XIVe siècle, avec le caractère plus archaïque qu'elle avait gardé dans le nord-est. En dehors de ce caractère, il est certain que la langue avait aussi un caractère dialectal assez marqué : toute l'allure du style est bien celle de l'école picardo-wallonne de l'époque, et beaucoup de mots (p. ex. *mais* 43, *sancier* 113, *haspler*, *soignie* 78, *wihoterie* 143, *neanté* 297, etc.) sont plus ou moins exclusivement propres à cette région. Toutefois, dans la restitution qu'on lira plus loin, je ne me suis attaché qu'à rétablir dans la phonétique et la morphologie les traits anciens, presque entièrement effacés par les copistes et faciles en général à reconnaître ; je n'ai pas fait le même travail pour les traits dialectaux, dont ils n'ont également laissé subsister que des traces : la tâche était ici beaucoup plus délicate, elle aurait demandé, pour être menée à bonne fin, un travail considérable, et en somme elle n'aurait été que d'une utilité médiocre, au lieu qu'il n'était pas sans intérêt de montrer que la langue de notre petit poème, inséparable du roman où il est inséré, est bien de l'époque relativement ancienne à laquelle je l'ai assigné.

Toutefois, quelques traits dialectaux, attestés par la mesure ou la rime, ont dû être maintenus. C'est le cas pour la contraction de *iee* en *ie* dont il a été parlé ci-dessus pour les formes comme *meterés*, *feinderie*, pour les part. pass. en *-ut*. C'est surtout le cas pour le subj. prés. *macent*, de *metre*, qui se trouve deux fois à la rime, str. XLII, et qui surprend non par sa consonne, très familière dans les formes semblables aux dialectes du nord-est, mais par sa voyelle, *a* pour *e* fermé entravé ne se trouvant, en général, que dans des textes orientaux plus méridionaux que le nôtre [1].

Au bas du texte critique que j'ai établi on trouvera toutes les variantes de leçons des deux manuscrits; on n'y trouvera que très exceptionnellement les variantes de formes graphiques. J'ai suffisamment indiqué plus haut les principales altérations que les copistes successifs ont fait subir à la langue de l'original, et les variantes en fournissent assez d'exemples pour qu'il m'ait semblé superflu d'encombrer le bas des pages de graphies qui n'ont aucun intérêt, étant les graphies courantes de la seconde moitié du xve siècle, et particulièrement des scribes des ducs de Bourgogne. Quand on voudra étudier l'histoire de la langue et de la graphie dans cette période, on ne manquera pas de documents.

Le style de notre petit poème ne saurait être étudié sérieusement en dehors de celui de tout le roman dont il fait partie intégrante, et notamment des autres morceaux en vers qui y sont contenus. Il est recherché, quelquefois bizarre, souvent obscur; il a certainement un grand caractère de personnalité. L'auteur emploie souvent les mots dans un sens qui paraît forcé, et sa construction est parfois lourde et embarrassée; il aime d'ailleurs les locutions proverbiales et même les proverbes : j'ai signalé en grande partie dans les notes du texte les unes et les autres, plus d'une fois incompris et défigurés par les copistes, et dont la vraie leçon est en quelques cas incertaine. Le récit est en certains endroits fort elliptique (voy. p. ex. str. I, II, X, XL), ou change brusquement d'objet au milieu d'une strophe (XXV, XXXVII), en sorte qu'on a quelque peine à en suivre le fil ; cela s'explique sans doute par

1. Voy. Meyer-Lübke, *Gramm.*, I, § 112 (on peut d'ailleurs comprendre autrement le phénomène).

le fait qu'il n'a pas été conçu originairement sous sa forme versifiée, mais que le poète l'a rimé d'après une rédaction en prose (voy. ci-dessous) et s'est trouvé gêné par la versification. Malgré ces critiques, la narration en quelques passages ne manque pas d'une certaine élégance, et, grâce au sujet, le poème se lit avec plaisir.

Un mot encore sur la versification de ce poème. L'auteur l'appelle *lai*, par une imitation évidente des anciens lais narratifs. Mais la forme qu'il a choisie n'est ni celle de ces vieux lais, écrits en vers de huit syllabes rimant deux à deux, ni celle des lais lyriques des XIIIe et XIVe siècles, ni, à ma connaissance, aucune des formes usitées soit dans les divers poèmes, appelés également *lais*, insérés dans le roman de *Tristan* (qui a particulièrement servi de modèle au *Perceforest*), soit dans d'autres poésies antérieures ou contemporaines. Il a construit son lai en strophes de douze vers qui se divisent en deux parties, se faisant exactement pendant et n'ayant à elles deux que deux rimes, qui dans chaque partie se correspondent en sens inverse, la première moitié offrant l'ordre *a a b a a b* et la seconde l'ordre *b b a b b a*, d'où il suit que la rime *b* termine trois vers consécutifs, ce qui n'est pas d'un heureux effet. Cette combinaison strophique est bien connue par toute une série de poèmes qui la présentent depuis la fin du XIIe siècle jusqu'à la fin du XIVe [1], mais tous sont écrits en vers de huit syllabes, tandis que notre auteur a employé le vers de dix syllabes [2]. Mais, en outre, il a ajouté à ses douze décasyllabes ainsi combinés un petit vers de six syllabes à rime féminine, qui rappelle celui qui termine les laisses décasyllabiques ou dodécasyllabiques d'un certain nombre de chansons de geste; seulement ici, par un raffinement qui ne manque pas d'élégance et d'agrément, les hexasyllabes qui terminent les 43 strophes sont sur la même rime. Je ne connais aucun exemple d'une pareille combinaison. Le poète observe, en général, avec exactitude la forme difficile qu'il a choisie. Cependant il lui est échappé

---

1. M. G. Nätebus (*Die nicht-lyrischen Strophenformen des Altfranzösischen*, Leipzig, 1891) n'en énumère pas moins de 64 sous le n° XXXVI.

2. Philippe de Beaumanoir (voy. Nätebus, XXXVII) avait construit son *Ave Maria* en strophes de ce type composées de vers alexandrins. M. Nätebus cite encore une pièce en vers de cinq syllabes et une en vers de six.

quelques inadvertances. La seconde moitié de la str. XVII, au lieu d'être rimée *b b a b b a*, l'est *b b a a b a*, et il serait bien difficile de corriger la leçon, d'ailleurs tout à fait satisfaisante, donnée par les manuscrits. Il n'est pas aussi sûr que la str. XXV nous ait été correctement transmise : elle nous donne dans sa seconde moitié, ce qui est tout à fait singulier, la série *b b c b b c*, c'est-à-dire l'introduction d'une troisième rime; or pour le v. 9 le ms. B présente une rime en *a* qui serait correcte, mais qui donne au vers une syllabe de trop; pour le v. 12 il a avec une variante graphique le même mot que A à la rime, ce qui semble bien indiquer que sa leçon au v. 9 est un essai de correction d'un scribe, et qu'il faut bien imputer la négligence au poète lui-même[1].

La rime est généralement exacte et souvent léonine; le poète se plaît même à faire rimer des formes diverses ou des composés d'un même mot, sans tomber cependant dans l'excès de quelques rimeurs du XIIIe et du XIVe siècle. Il ne s'interdit pas de faire rimer un mot avec lui-même : *honour* IV, XVI, *chose* VI, *chief* et *grief* XI, *reçut* XII, *maniere* XIV, *blece* XV, *deporter* XVIII, *seoir* XIX, *tourna* XXIV, *atendoit* XXV, *rendi* XXVII, *pais* XXXIX, *entendu* XL, *macent* XLII[2]; dans les 43 rimes féminines en *ie* les mots *envie, aïe, partie, lie, vilenie* et *alie* reviennent chacun deux fois. A l'exactitude habituelle des rimes il y a deux exceptions, portant toutes deux, comme il arrive d'ordinaire, sur des rimes féminines, et ne touchant pas le dernier phonème du mot, voyelle ou consonne[3]. A la str. V *lame* rime avec des mots en *-ane*; il n'y a pas lieu de chercher à apporter une correction au texte des mss., la locution

1. Str. XXXIX les deux manuscrits donnent au v. 3 une rime fausse, que j'avais par mégarde laissé subsister dans ma première édition.

2. Je ne compte pas les cas où le même mot est pris dans deux sens différents, comme *poise* XXVIII, *seoir* XL.

3. Je crois avoir déjà fait ailleurs cette remarque, qui est fort importante, et qui distingue ce qu'on peut appeler la rime libre ou imparfaite de l'assonance. Dans la plupart des poèmes rimés où l'on a signalé des assonances il n'y a que des rimes libres, qui modifient une consonne dans l'intérieur des mots rimants, mais qui conservent l'homophonie des finales : *large* rimera avec *sage*, mais non avec *larges, cors* avec *os* mais non avec *mort*, tandis que l'assonance admettrait parfaitement la différence du phonème final. Il y aurait sur ce point toute une étude à faire.

en la basse lame étant attestée précisément à l'époque et dans la région de notre poème (voy. la note). Les rimes de la str. XLII sont particulièrement surprenantes : j'ai parlé plus haut de la forme *macent* pour *metent*; quand même on trouverait un mot à substituer à celui-là, il n'en resterait pas moins que *facent* et *menacent* riment d'une part avec *sachent*, d'autre part avec *nagent*, double négligence dont on ne peut exempter notre versificateur.

Il construit le décasyllabe d'une façon assez particulière. Il admet la césure lyrique (v. 63, 68, 77, 122, 159, 168, 191, 214, 217, 220, 250, 284, 298, 314, 316, 321, 329, 332, 337, 342, 357, 358, 375, 379, 399, 428, 431, 432, 460, 463, 475, 497, 500, 512, 527, 542, 549, 556), et n'admet jamais la césure épique; mais il se contente souvent d'une césure purement apparente, la quatrième syllabe étant composée d'un monosyllabe qui n'a pas réellement d'accent (v. 36, 40, 149, 177, 309, 320, 324, 331, 349, 353, 408, 417, 430, 436, 446, 449, 450, 477, 487, 517) ; au v. 257 la première syllabe de *seche* porte bien l'accent, mais il n'y a pas de vraie césure, la seconde syllabe comptant dans le second membre du vers[1]; enfin au vers 111 il n'y a pas de césure du tout, à moins qu'on ne veuille admettre pour ce seul vers la coupe 6/4, ce qui est tout à fait invraisemblable[2].

Cette forme de vers et de strophe n'était pas très heureusement choisie pour un récit qui aurait gagné à être fait avec aisance et légèreté. On peut en dire ce qu'on a dit plus haut du style : l'auteur a su quelquefois surmonter assez heureusement les difficultés qu'elle lui opposait, et si l'on considère l'extrême pauvreté poétique de son époque, on ne le classera pas au dernier rang des poètes du XIVe siècle.

---

1. On aurait la même coupe au v. 138 si on lisait avec les deux mss. *Pour leçon traire* (mss. *le contraire*) *l'on peindra au vrai*; mais, comme on l'a vu plus haut, la forme *peindera* est celle qu'a dû employer le poète, et, dès lors, en écrivant *on* pour *l'on* on rétablit un vers régulier.

2. Une façon encore plus irrégulière de traiter la césure se remarque notamment dans plusieurs des ballades en décasyllabes qui suivent un certain nombre des *Miracles de Nostre Dame par personnages*, qui sont à peu près contemporains du *Perceforest*.

III

Quel est le rapport entre la version en prose et la version en vers du conte de la rose dans le *Perceforest* ? Essentiellement, le récit est le même, mais certains détails sont différents. On trouvera dans l'article de Reinhold Köhler cité plus loin un résumé exact de la version en prose, fait d'après une analyse exécutée pour lui par M. E. Délerot sur le ms. de l'Arsenal et l'imprimé, qui n'en est que la reproduction; j'ai comparé le ms. B. N. fr. 109 (f° 92 ss.), qui est parfaitement identique : c'est, comme on l'a vu plus haut, le seul avec le ms. de l'Arsenal qui contienne le l. IV[1]. Je signalerai rapidement les différences des deux récits.

La version en prose (P) commence *in medias res*, par l'apparition de Margon « du royaume de Gorre[2] », à un tournoi, que donne Perceforest. Il s'y distingue tellement qu'il jouit bientôt de toute la faveur du roi, et qu'il excite la jalousie des deux chevaliers Melean et Nabon, qui sont du lignage de l'enchanteur Darnant (voy. ci-dessus, p. 85). Ils remarquent que Margon se retire plusieurs fois par jour dans un endroit écarté, « et la prenoit une boiste d'yvoire d'une sienne aumonniere, sy l'ouvroit, puis regardoit dedens, et puis il la reclouoit incontinent et la rebouttoit en son aumonniere, et après ce il retournoit en la compaignie. » Ils l'accusent auprès du roi de manœuvres suspectes; le roi l'interroge, et Margon après s'être défendu quelque temps, tire sa boîte et l'ouvre : « Quant le gentil roy vey la boiste ouverte, il vey que au milieu estoit une rose tant belle et tant odorante qu'il fit grand bien au roy de la veoir; toutesvoyes si ot il grant merveille dont celle rose pouoit venir sy tempre, car ce propre jour estoit le premier jour de febvrier. » Margon lui raconte alors qu'étant peu fortuné il a épousé une jeune fille beaucoup plus riche que lui,

---

1. Comme le remarque Köhler, l'analyse du marquis de Paulmy dans les *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque* (M. p. 352 ss.) est très infidèle; la prétendue traduction donnée dans la *nouvelle Bibliothèque des Romans*, 3e année (1801), t. VI., est très enjolivée, en partie d'après Senecé.

2. Nom emprunté au *Lancelot* (voy. *Rom.*, XII, 513). Les citations textuelles données ici sont tirées du ms. 109.

mais les parents de sa femme, mécontents de son mariage, ne lui ont rien donné en dot. Il s'est donc résolu à chercher fortune à la cour de Perceforest, comme l'y engageait sa femme; il hésitait à la quitter à cause de sa jeunesse et de sa beauté, mais pour le rassurer elle « fit je ne sçay par quel art ceste rose de telle nature que s'il advenoit qu'elle meffeïst de son corps que ceste rose devendroit toute seche »; c'est pourquoi il la regarde si souvent. Le roi fait part de ce qu'il a entendu aux deux envieux; mais ceux-ci déclarent que la femme de Margon ne leur résisterait pas, et se font fort de la séduire dans l'espace d'une demi-année : s'ils échouent, Margon sera maître de tous leurs fiefs; s'ils réussissent, il devra pendant un an et un jour porter dans tous les tournois « un escu noir a un chevalier armé de haubert chevauchié d'une damoiselle ». La gageure est conclue et garantie par le roi. Melean part le premier, arrive au château, et y a la même aventure que Nabon dans le lai; l'inscription de la tour est la même dans les deux versions [1]. C'est Lisane elle-même, et non la chambrière, qui parle d'abord par la « lucquerelle » au prisonnier, lequel d'ailleurs ne la reconnaît pas : « Et illecq luy aprint neccessité a filler tristes fils [2] et envelopper autour le fuisel..... et ainsi gaingna sa povre vie le chevalier. » Cependant Nabon s'inquiète de n'avoir pas de nouvelles de son compagnon et de voir Margon regarder chaque jour avec plaisir sa rose toujours fraîche. Il part à son tour et bientôt rejoint Melean dans sa prison, et est obligé de « has-

---

1. L'édition imprimée a changé ces vers en décasyllabes et en a porté le nombre de neuf à dix :

> De ce chastel est telle la nature
> Que tout honneur y prend sa nourriture;
> Car s'il advient que ung chevalier passant
> Requist (*l.* Requiert) la dame en parler indecent
> Par deshonneur, telle est sa penitence
> Qu'en ceste tour fera sa demourance,
> Et a filler convient gagner son pain;
> Et s'il y vient d'adventure ung compaing,
> A desvider luy convient peine prendre,
> Sinon de faim mourir et l'ame rendre.

(*Le quart volume des anciennes croniques d'Angleterre, faicts et gestes du trespreux et redoubté en chevalerie le noble roy Perceforest* [Paris, 1531], feuill. XLVII v°).

2. Voy. ci-dessous, note du v. 408.

pler » pendant que l'autre file. Au bout d'un an[1], Margon demande au roi la permission d'aller voir sa femme ; près de son château, il s'arrête la nuit au bord d'une fontaine et se livre à des lamentations inspirées par la jalousie, qu'entendent huit chevaliers du Franc Palais, dont le premier était Lionel du Glat. Il entre avec eux dans le château, et tous, conduits par Lisane, voient les deux chevaliers dévidant et filant. Margon les remet en liberté, et retourne avec sa femme à la cour de Perceforest ; outre les terres des deux calomniateurs (qui ont disparu pour toujours), ils reçoivent du roi et de la reine toutes sortes d'honneurs, et les dames font fête à Lisane, « la dame qui aprint aux chevaliers a filler. » « Moult fut celle adventure celebree par le palais des dames et des chevaliers dont il y avoit grant plenté, et tant fut recontee des uns aux autres que oncques puis ne fut oubliee, ains en firent les Bretons un lay qu'ils appellerent le lay de la rose, qui couru depuis par toutes contrees, si comme cy après orrés. Et sur ce vint de nouvel une galerie en la Grant Bretagne de[s] dames aux chevaliers, ausquelz il desplaisoit : car quant un chevalier requeroit a une dame aucune chose qu'elle ne voulsist pas ottroier, fust a gas ou a certes, elle respondoit en disant : Sire chevalier, deportés vous de celle requeste, qu'on ne vous apprende a filler. Dont plusieurs chevaliers se departoient vergoingneux et confus, et maudissoient les deux chevaliers dont celle maudite reprouche venoit. »

Comme on le voit, les différences se bornent à fort peu de choses : l'ordre inverse dans lequel se succèdent les tentatives de Melean et de Nabon n'a pas d'importance. Le seul trait à signaler est celui qui concerne la communication faite au roi par Margon. Dans le lai ce passage est elliptique au point d'être obscur ; dans la prose il est fort clair, et la circonstance, que ne mentionne pas le lai, que la rose était fraîche bien qu'on fût en février, est indispensable à l'intelligenee du récit[2]. Le conte en prose et le lai sont du même auteur : s'il a fait l'un d'après l'autre, c'est plutôt la prose qui a servi de modèle au lai que l'inverse ; mais il est plus vraisemblable qu'il a eu une source, que nous ne connaissons pas, de laquelle il a, à deux moments

1. Plus haut on dit même deux ans ; il y a là une contradiction avec le terme de « demi an », assigné à l'accomplissement de la gageure.

2. Cf. dans le lai, v. 321, « qui se tenoit en joing. »

différents de son long travail, tiré sa rédaction en prose et sa rédaction en vers. En écrivant l'une il n'avait sans doute pas l'autre sous les yeux et n'en avait pas gardé partout un exact souvenir, puisqu'il a fait tenter l'aventure par Nabon et Melean dans un ordre différent. Les vers inscrits sur le mur de la tour étant les mêmes dans les deux rédactions, on peut croire qu'ils appartenaient à cette source, et dès lors l'auteur de *Perceforest* l'aura très fidèlement suivie. Ses additions dans le lai ne sont guère, sauf les détails du commencement, dues qu'aux exigences de sa versification compliquée ; dans la version en prose elles se composent surtout d'interminables dialogues ou monologues qui n'ajoutent absolument rien au récit.

IV

Le conte qui fait le sujet des deux rédactions du *Perceforest* a été étudié par Reinhold Köhler dans un article excellent, comme tous ceux qui sont sortis de la plume de notre ami regretté [1], et auquel je n'ai à peu près rien à ajouter. Je me bornerai donc à présenter les diverses formes du récit dans un ordre un peu différent, et j'essaierai de les classer. Elles sont au nombre de cinq ; du moins je n'en ai pas trouvé d'autres ; mais je serais surpris qu'il n'en existât pas de variantes dans des recueils orientaux qui m'ont échappé ; le temps me manque actuellement pour pousser plus loin mes recherches dans ce sens [2]. Ce sont : 1° le recueil turc intitulé *Alfaradj bad ajjidda* (*Joie après tristesse*), T ; 2° le poème anglais d'Adam de Cobsam, *The Wright's chaste Wife*, A ; 3° le n° 67 des *Gesta Romanorum*, G ; 4° le *Touti-Nameh* persan de Nahchebî ; 5° *Perceforest*, P.

1° T. Une des meilleures formes de notre récit se trouve dans le livre turc intitulé *La joie après la tristesse*, d'après lequel Galland l'avait déjà analysé [3] ; Köhler a résumé une traduction faite pour lui par Pertsch sur un manuscrit conservé à Gotha. Un

1. *Jahrbuch für rom. und engl. Literatur*, VIII (1867), p. 44-65.

2. Dans les notes additionnelles à l'édition du poème anglais indiqué plus loin, on lit : « A similar Marathi tale is current in Bombay, Mr Moreshwar Aturaram says. »

3. L'analyse de Galland, insérée dans la *Revue rétrospective*, 2e sér., t. XII (1837), p. 5 ss., est très incomplète. Elle a été reproduite dans une note de l'édition des *Mille et un jours* donnée par Loiseleur-Deslongchamps (Paris,

habile architecte quitte sa ville, Bim en Carmanie, où le travail lui manque, et va à Kavachir, la capitale; sa femme lui remet un bouquet de marjolaine qui a une propriété merveilleuse : tant que la femme conserve sa fidélité, il reste frais; mais si elle trahit son mari, il se fane aussitôt. Arrivé à Kavachir, il trouve tous les architectes en prison, parce qu'ils n'ont pas été capables de construire pour le roi un palais tel qu'il le souhaite. L'architecte de Bim construit le palais, ce qui lui attire au même degré la faveur du roi et la jalousie de ses trois vizirs. Un jour qu'il se promène dans une galerie du palais, il songe avec amour à sa femme, et tirant le bouquet de sa ceinture, il le regarde avec un ressouvenir si attendri que ses larmes coulent et qu'il finit par s'endormir sur un divan somptueux. Vient à passer un des trois vizirs, qui, le voyant là étendu, croit avoir trouvé un moyen de le perdre. A cet effet, il va chercher un pot de vin, qu'il place près du dormeur, puis il souille le divan sur lequel il repose. Ensuite il va dire au roi que l'architecte s'est enivré dans le palais et s'y est conduit de la manière la plus inconvenante. Interrogé par le roi, celui-ci raconte ce qui lui est réellement arrivé, parle à ce propos de la propriété de son bouquet et exalte la vertu de sa femme. Les vizirs prétendent qu'elle ne leur résisterait pas, et ils font un traité avec l'architecte, d'après lequel, si les vizirs lui montrent un signe certain de l'infidélité de sa femme, il se fera séparer d'elle et passera le reste de ses jours au service du roi. Ils se rendent alors à Bim, et une entremetteuse procure à chacun d'eux, successivement, accès auprès de la femme de l'architecte; mais elle les enivre l'un après l'autre et les enferme dans une chambre souterraine, où ils sont obligés de teiller du coton. Enfin le roi lui-même se rend à Bim pour savoir ce qui est advenu de ses vizirs, et il a le même sort qu'eux. Mais la femme, qui écoute son entretien avec les vizirs, le reconnaît, se jette à ses pieds et lui demande pardon. Le roi rentre dans sa capitale, fait pendre les vizirs, donne leur place à l'architecte, et fait de sa femme la surintendante de son harem [1].

1838), p. 641. Loiseleur-Deslongchamps rapproche cette analyse (où manque cependant le trait du travail imposé) du conte de Senecé cité plus loin (p. 107, n. 2, et suppose à tort que Senecé en devait le sujet à Galland.

1. Un conte afghan résumé dans *Mélusine* (t. I, p. 177) rappelle celui-ci en ce que là aussi il s'agit de trois séducteurs que le roi vient rejoindre; mais

2° A. Le poème anglais intitulé *The Wright's chaste Wife*, par un poète, inconnu d'ailleurs, qui s'appelait Adam de Cobsam, et vivait au XVe siècle[1], raconte ainsi notre histoire. Un habile charpentier épouse la fille, charmante et vertueuse, d'une pauvre veuve ; il reçoit de sa belle-mère, au moment du mariage, une couronne de roses qui doit rester fraîche tant que sa femme lui gardera sa foi. Il construit, par sollicitude pour sa femme, et en prévision des longues absences que nécessite sa profession, une chambre entourée de murs épais où il dispose une trappe de telle façon que dès qu'on met le pied dessus on tombe dans un souterrain. Bientôt il est obligé de quitter sa femme pour deux ou trois mois, afin d'aller bâtir une salle chez le lord de la ville. Le lord remarque la belle couronne toujours fraîche que porte le charpentier, en apprend la merveilleuse propriété et se promet de la mettre à l'épreuve. Il se rend en secret dans la maison du charpentier, fait à sa femme une déclaration d'amour, et lui offre quarante marcs. La femme prend l'argent et le fait passer dans la chambre machinée : il met le pied sur la trappe, tombe et se trouve prisonnier. Pour avoir à boire et à manger il est obligé de teiller du chanvre et du lin qu'elle lui jette. Au bout de quelque temps arrive de même le maître d'hôtel du lord, qui tombe également dans le souterrain, y reconnaît avec surprise son maître, et doit échanvrer comme celui-ci teille. Enfin le prévôt ecclésiastique (*proctoure*) les rejoint dans la prison et est obligé de filer le chanvre et le lin (ces deux galants ont payé chacun vingt marcs). Ils sont ainsi tous trois, assis à leur tâche, teillant, échanvrant et filant, quand le charpentier, sa besogne finie, revient à la maison, où sa fidèle épouse lui donne le spectacle des trois galants au travail. On fait venir la femme du lord pour lui montrer son mari dans cette attitude[2], après quoi le charpentier relâche ses prisonniers,

---

l'histoire appartient en réalité au thème, différent du nôtre, quoique apparenté, qu'on retrouve dans *Constant du Hamel* (voy. Bédier, *Les Fabliaux*, p. 411).

1. *The Wright's chaste Wife*... by Adam of Cobsam... edited by Frederick J. Furnivall. London, 1865 (*Early English Text Society*).

2. Il semble qu'il y ait là encore une immixtion d'un trait emprunté au thème de *Constant du Hamel* ; l'intervention de la femme du lord n'a ici rien de nécessaire.

dont la lady donne tout l'argent à celle qu'ils voulaient séduire. La couronne de roses resta toujours fraîche.

3° G. Les *Gesta Romanorum*, compilés sans doute en Angleterre vers la fin du XIIIe siècle, racontent dans leur soixante-neuvième histoire[1] : Un très habile charpentier épouse la fille d'un chevalier; il reçoit de sa belle-mère une chemise qui a la propriété de rester blanche tant que la fidélité de chacun des deux époux envers l'autre restera entière. Bientôt il lui faut quitter sa femme pour construire un palais pour le roi Gallus. Le roi est surpris de la blancheur éclatante que conserve toujours la chemise du charpentier, bien qu'il la porte dans tous ses travaux; il l'interroge, et le charpentier lui en révèle le secret. Là-dessus un chevalier, se piquant de l'obliger à laver cette merveilleuse chemise, se rend secrètement auprès de sa femme pour la séduire; elle le fait entrer dans une chambre écartée où elle l'enferme, et où elle le nourrit au pain et à l'eau; elle enferme avec lui, l'un après l'autre, deux autres chevaliers qui ont tenté la même entreprise. Enfin le mari revient et les met en liberté[2].

4° N. Nahchebî, poète persan du XIIIe siècle, avait mis en vers une traduction très antérieure d'un recueil sanscrit de contes, le *Çoukasaptati*, « Les soixante-dix (histoires) du perroquet. » Nous ne possédons malheureusement de traduction ni de l'original sanscrit, ni du poème de Nahchebî. Un extrait en prose de celui-ci, par Mohammed Kadiri (XVIIe s.), a été traduit en anglais, en français et en allemand. Une version turque a été traduite en allemand par Rosen et par Wickenhauser; elle présente, pour notre conte comme pour d'autres, de nombreuses

---

1. *Gesta Romanorum*, éd. Œsterley (Berlin, 1872), p. 381, 723. M. Œsterley n'a pas connu l'article de Köhler; je n'ai pu retrouver dans les œuvres de Robert Holkot le conte qu'il indique comme se trouvant « moralitat. confl. 84 »; je suppose que ce n'est qu'un emprunt fait aux *Gesta*. Dans le premier renvoi à Loiseleur-Deslongchamps, « ess. » est une erreur pour « 1001 jours. »

2. Moralité : le charpentier est le bon chrétien, qui épouse l'âme, fille de Jésus-Christ (le chevalier); la sage mère est l'Église; la chemise est la foi; le palais que le roi (Dieu) construit est notre cœur. Les trois séducteurs sont l'orgueil, la concupiscence des yeux et la concupiscence de la chair : il faut les enfermer dans la chambre de la pénitence jusqu'à ce qu'ils demandent merci.

différences avec celle de Kadiri [1]. Je donnerai, d'après Köhler, le résumé du récit de Kadiri (N^1) en notant les variantes de la version turque (N^2). Un guerrier d'une ville de l'Inde, par méfiance de la vertu de sa jeune et belle épouse, ne peut se décider à la quitter, et à cause de cela tombe dans la gêne. Sa femme l'engage à reprendre sa profession, et l'y décide en lui remettant un bouquet de roses (une rose N^2), qui conservera sa fraîcheur tant qu'elle lui restera fidèle. Il entre au service d'un seigneur (d'un prince N^2), qui remarque avec étonnement ces fleurs toujours fraîches, même en plein hiver : sur sa demande, le guerrier lui raconte ce qui en est. Le seigneur se moque de lui et veut le confondre. Il charge ses deux cuisiniers (deux frères, Hasîb et Nesîb, N^2), qu'il sait fort rusés, de se rendre dans le pays du mari et de séduire la femme. L'un après l'autre ils sont, grâce à une entremetteuse, admis auprès d'elle : elle a disposé une sorte de divan au dessus d'un puits tari, et les invite à s'y placer; ils tombent dans le puits et doivent avouer leur coupable entreprise (dans N^2 il ne s'agit pas de ce stratagème : sous prétexte de l'arrivée inopinée de son frère elle fait entrer Hasîb dans un « magasin » vide, où il doit avouer la vérité et où il reste enfermé et est bientôt rejoint par son frère), et sont nourris par elle au pain et à l'eau. Enfin le seigneur vient lui-même dans la ville, accompagnant le mari. Celui-ci va voir sa femme, apprend d'elle ce qui s'est passé, et invite son maître à dîner : les deux galants sont obligés de servir le dîner en costume de femmes esclaves. Ils finissent par être reconnus et rendent témoignage à la chasteté de la jeune femme.

5° Dans *Perceforest*, il s'agit d'un chevalier qui, sur le conseil de sa femme, se décide à la quitter pour améliorer leur situation : au départ elle lui remet une rose qui doit rester fraîche tant qu'elle lui sera fidèle. Il est obligé par des envieux de révéler son secret au roi, et ces mêmes envieux, au nombre de deux, gagent qu'ils feront sécher sa rose. Le premier qui arrive au château est envoyé par la femme dans une tour où elle doit le rejoindre, mais où il se trouve enfermé, et n'obtient à manger qu'en filant du lin; le second a le même sort et doit dévider.

1. Sur le *Çoukasaptati* et les différentes versions du poème de Nahchebî, voy. Landau, *Die Quellen des Decamerone*, 2e éd. (Stuttgart, 1884), p. 89 ss.

Au bout du temps fixé pour la gageure[1] le mari revient, sa femme lui fait voir les deux prisonniers au travail : il les délivre, et le roi lui remet leurs biens, objet de la gageure[2].

Si nous comparons ces cinq récits épisode par épisode, nous voyons que certains traits varient, mais qu'on peut avec grande vraisemblance retrouver la forme originale, qui s'est toujours conservée dans telle ou telle version.

1. Le mari est un charpentier ou un architecte T A G, un guer-

---

1. On a vu plus haut que ce trait, qui n'est pas clairement indiqué dans les vers, est altéré dans la prose.

2. Quatre versions littéraires, d'ailleurs fort intéressantes en elles-mêmes, peuvent être négligées pour la comparaison des formes du récit, car elles proviennent, la première directement, les autres indirectement, de *Perceforest*. C'est d'abord celle de Bandello (*Part.* I, *nov.* 21) : les noms sont changés, la scène est mise à la cour de Mathias Corvin, mais tout est d'ailleurs pareil, sauf des modifications que le nouvelliste italien a faites avec intention; il a compris (voyez plus loin) ce qu'il y avait de maladroit dans la remise du talisman par la femme elle-même, et l'a fort heureusement remplacée par un magicien; il a de même changé la rose en un portrait, qui reste éclatant si aucun danger ne menace la vertu de la femme, pâlit si elle est en butte à une attaque, et noircit tout à fait si elle succombe (grâce à cet artifice, le mari conçoit de vives inquiétudes lors des tentatives de ses deux envieux, et est chaque fois rassuré); la femme envoie chercher le mari au lieu qu'il vienne de lui-même, etc. Il n'y a pas lieu de garder sur les dépendances de Bandello à l'égard de *Perceforest* les quelques doutes qu'exprime Köhler. — Senecé, dans son conte de *Camille ou l'art de filer le parfait amour*, a suivi de près Bandello, en changeant de nouveau les noms et la scène (qui est devenue la cour de Charlemagne), en réduisant les deux séducteurs à un, et en jouant peu heureusement sur la locution *filer le parfait amour*, qui n'a rien à faire avec notre histoire. Il paraît, en outre, avoir emprunté un trait directement au *Perceforest* (voy. Köhler). — Alfred de Musset a puisé dans Bandello sa charmante comédie de *Barberine* (la *Barbera* du conteur italien), mais il a pratiqué de nombreux changements, dont le plus grave est la suppression du talisman : le mari ne fait que rire du miroir magique qu'on lui propose d'acheter. Comme Senecé, mais pour d'autres raisons, il n'a conservé qu'un des séducteurs, qu'il a présenté comme un jeune fat inexpérimenté, que sa mésaventure corrigera. Dans Bandello, le mari, comme dans *Perceforest*, reçoit fort bien le montant de la gageure; dans Musset il la refuse : tout est plus délicat et raffiné. — Le drame de Massinger, *The Picture*, n'est emprunté qu'en partie à la nouvelle de Bandello, mais d'ailleurs la suit fidèlement (une analyse suffisante se trouve dans les Additions à l'édition du poème anglais).

rier N P. L'accord de T A G prouve plus que l'autre : en effet, le choix d'un guerrier (chevalier) pour héros d'un récit est banal, le choix d'un charpentier ne l'est pas. Mais ce choix doit avoir une raison. La raison est en effet clairement donnée dans A : le mari bâtit pour sa femme le piège où les galants seront pris. — N a en commun avec P, outre la profession guerrière du mari, le trait qu'il ne veut pas quitter sa femme parce qu'il est jaloux.

2. Le talisman qu'emporte le mari est un bouquet ou une guirlande de roses dans T N, une rose dans A P, une chemise dans G. Cette dernière forme n'est évidemment pas primitive [1]; on peut choisir entre les deux autres : la rose toujours fraîche est à la fois le plus simple et le plus heureux emblème.

3. Le talisman lui est donné par sa femme T N P, par sa belle-mère A G. La première version paraît la plus ancienne, quoiqu'elle ne soit pas satisfaisante : en effet, on ne voit nulle part comment la femme avait fabriqué ce talisman [2], et surtout, provenant de celle même dont il doit garantir la fidélité, il faut avouer qu'il mérite peu de confiance [3]. C'est probablement ce qu'a voulu éviter l'auteur commun d'A et G [4] en substituant la belle-mère à la femme, mais c'est évidemment insuffisant pour écarter toute suspicion. Il est probable, comme on le verra plus loin, que dans une forme du conte antérieure à toutes celles qui nous sont parvenues, le talisman avait une tout autre origine.

4. Le talisman s'applique, dans G seul, également à la fidélité des deux époux; il est pourtant à croire que c'est là la version primitive (voy. plus loin). Partout ailleurs il ne garantit que la fidélité de la femme.

5. Comment l'attention est-elle attirée sur ce talisman? Dans

---

1. Il paraît emprunté à un autre conte, qui forme le fond du poème allemand *Der Graf im Pflug* (voy. Köhler, p. 47, n. 1).

2. *Par soutil art*, dit notre conte en vers; mais cela ne suffit pas; la version en prose fait dire à Margon : *je ne sçay par quel art*.

3. Le patron du mari, dans N, lui dit, quand il entend son histoire, que sa femme est une sorcière, ce qui est assez plausible. Les autres versions ne paraissent pas élever de doutes sur la fidélité du talisman.

4. L'auteur de G a pu aussi introduire la belle-mère pour avoir lieu d'y reconnaître un symbole de l'Église.

A G N par l'étonnement de voir au mari une rose (une couronne A, un bouquet N^1, une chemise G) d'une inaltérable fraîcheur. Ce trait est altéré dans P, mais il y a laissé des traces. Le récit de T paraît postérieur et imité d'un autre conte (voy. plus loin).

6. La gageure se trouve dans T et P, d'ailleurs si éloignés l'un de l'autre, et cependant elle ne paraît pas primitive. Elle est venue d'un autre conte, celui que nous connaissons surtout par le *Cymbeline* de Shakespeare, et qui est également la source de *Guillaume de Dole* et de *Gérard de Nevers*. A ces récits, en effet, la gageure est essentielle, parce que le héros la perd en apparence, et que la péripétie consiste à démontrer qu'il l'a réellement gagnée; ici elle est extérieure et inutile : les formes qui ne l'ont pas (A G N) n'y perdent rien.

7. Ceux qui essayent de séduire la femme sont trois dans T A G, deux seulement dans N P. C'est le premier nombre, si fréquent dans les contes, qui est le vrai. La forme la meilleure paraît être celle d'A, où figurent trois personnages importants par des offices dont la gravité rend leur aventure plus piquante[1]; seulement le lord doit sans doute être remplacé par un autre, et n'intervenir qu'à la fin pour faire justice.

8. Ils sont introduits auprès de la femme par une entremetteuse dans T N; ce trait manque dans A G P : il caractérise donc les versions asiatiques en regard des versions européennes. Le conte étant vraisemblablement d'origine asiatique, il est probable qu'il appartenait au fonds primitif.

9. La femme réussit à les enfermer l'un après l'autre dans un endroit d'où ils ne peuvent sortir et où ils se retrouvent avec surprise et confusion. Cet endroit est dans T A N^1 un souterrain, un magasin abandonné dans N^2, une chambre ordinaire dans G, une tour dans P^2. La version de T A N^1 est la bonne, et,

---

1. On pourrait toutefois la croire empruntée au thème de *Constant du Hamel*, où elle se retrouve; mais ces deux contes doivent bien avoir une lointaine origine commune.

2. La tour, avec sa porte solidement close, était tout indiquée du moment que la scène se passait dans un château; toutefois elle a pu être suggérée à l'auteur de *Perceforest* par la légende de Crescentia, où un séducteur est ainsi conduit et enfermé dans une tour (par la femme elle-même, il est vrai, et non par une camériste).

comme on l'a vu, en relation évidente avec le trait 1 : chaque séducteur, invité à passer, tombe dans la trappe disposée par le mari. Au lieu de ce trait, qui ne se trouve plus que dans A, la femme les enivre dans T, les fait coucher sur le divan machiné dans N[1], les fait simplement entrer dans une chambre dans G, les fait conduire dans une tour par sa chambrière dans P, les fait cacher en inventant un prétexte dans N[2].

10. Une fois enfermés, pour avoir à manger, il leur faut travailler, et travailler à un ouvrage humiliant, à un ouvrage de femme. Ce trait charmant est tombé dans G N; il est conservé dans les autres versions : les galants doivent teiller du coton T, filer et dévider P; la plus jolie forme est celle de A (en y introduisant une légère modification[2]) : des trois graves personnages, l'un teille le lin, l'autre le file et le troisième le dévide.

11. Le dénouement primitif devait être que le mari, revenant avec le patron des trois séducteurs malheureux, les relâchait contre rançon; mais il ne se trouve plus nulle part tel quel. Dans A G on les relâche simplement (mais dans A en convoquant la lady pour la plus grande confusion du lord); le seigneur vient bien dans T N P (dans P il ne vient pas lui-même, mais il a des représentants), mais, dans N, toute la seconde partie du conte est altérée, dans T P le dénouement est compliqué de l'affaire de la gageure.

Nous pouvons ainsi reconstituer dans ses traits essentiels la forme la plus ancienne qui nous soit parvenue de ce joli conte. Un architecte, obligé de s'éloigner de sa jeune femme, dispose dans une chambre de son logis une trappe dont elle a le secret, et qui fait tomber dans un souterrain ceux qui mettent le pied dessus. Il la quitte, emportant une rose qu'elle lui a donnée, et qui doit rester fraîche tant que sa femme lui restera fidèle. Chez le seigneur où il travaille, sa rose attire l'attention : il en explique la propriété, et successivement trois hauts personnages, dépendants du seigneur, se rendent chez sa femme pour la

---

1. Remarquez la maladresse de l'invention de N[1] (un puits tari) pour remplacer le souterrain à trappe de l'original.

2. En effet, il n'y a pas assez de différence entre teiller et échanvrer (angl. *swingle* et *knock*); c'est au fond la même chose. Les explications que donne l'éditeur du poème anglais (p. 21) sont intéressantes, mais n'enlèvent pas la difficulté.

séduire et faire flétrir la rose. Le premier, introduit chez elle par une entremetteuse, lui fait une déclaration ; elle y répond en le faisant passer dans la chambre machinée : il tombe dans le souterrain, et n'obtient à manger qu'en se résignant à teiller du chanvre (ou du coton) ; le second a le même sort et doit filer, le troisième les rejoint et dévide. Le mari revient avec le seigneur, et la femme leur montre ses trois prisonniers à l'ouvrage. On donne de grandes louanges à sa vertu et à son adresse, et les captifs ne sont délivrés que moyennant une forte rançon, au profit du mari, que leur impose le seigneur.

On voit que la version turque, peu ancienne en elle-même, mais qui remonte évidemment à une fort bonne source, est, avec la version anglaise, la plus voisine de la forme primitive ; la version latine est gravement altérée, ainsi que la version persane ; mais celle-ci est dans un rapport étroit avec la version française, d'ailleurs mieux conservée. On peut faire comprendre par un tableau l'évolution du conte et le rapport des diverses versions. J'indique par les lettres et les chiffres suivants les traits caractéristiques de chacune d'elles : *a.* = mari architecte, *gu.* = mari guerrier ; *f.* = talisman donné par la femme, *b.* = talisman donné par la belle-mère ; *3*, *2*, nombre des séducteurs ; *e.* = intervention d'une entremetteuse, *d.* = présentation directe [1].

O *a. f. 3 e.*

T *a. f. 3 e.* (gageure) x *a. b. 3 d.* y *gu. f. 2 e.*

A *a. b. 3 d.* G *a. b. 3 d.* (omet le travail) N *gu. f. 2 e.* (omet le travail) P *gu. f. 2 d.* (gageure)

Il existe donc, en somme, deux modifications du thème originaire, conservé dans la version turque : l'une consiste à remplacer la femme par la belle-mère comme donnant le talisman au mari, elle appartient aux deux versions rédigées en Angle-

1. Je ne fais figurer ici que quelques-uns (quatre sur onze) des traits énumérés ci-dessus. Je ne considère pas ceux de la gageure et du travail des prisonniers comme pouvant servir à classer les versions : le second est évidemment essentiel au récit, et est tombé par hasard dans deux versions d'ailleurs indépendantes ; le premier au contraire est adventice.

terre; l'autre consiste à faire du mari un guerrier et à réduire à deux le nombre des séducteurs, elle se trouve à la fois dans la version persane et dans la version française. Il suit de là que le conte, d'origine asiatique[1], a pénétré en Occident sous deux formes et par deux voies différentes, d'une part en Angleterre (*x*), d'autre part en France (*y*), chaque fois avec une altération partielle de la forme primitive, qui ne s'est conservée qu'en Asie.

Je dis la forme primitive, mais il vaudrait mieux dire la forme la plus ancienne que nous connaissions. Il est bien probable, en effet, qu'il en a existé dans l'Inde une plus primitive, que nous permet d'atteindre la comparaison de notre conte avec un conte indien étroitement apparenté, qui se trouve dans le recueil de Somadeva Batthâ. Somadeva n'a composé son *Kathasaritsagara* qu'au XIe siècle, mais il n'a fait qu'abréger et sans doute très légèrement modifier l'immense poème pracrit (*Brihatkathâ*) compilé par Gounâdhya au premier ou au deuxième siècle de notre ère[2]. Voici ce qu'il raconte[3]. Un marchand de la ville de Tamralipta doit, après la mort de son père, entreprendre un

---

1. Le rôle de l'entremetteuse, qui est essentiellement un trait de mœurs asiatiques, paraît bien primitif; il se trouve à la fois dans T et dans *y*, et s'il manque à la fois dans *x* et dans P, c'est que ces deux versions occidentales ont supprimé un trait peu utile et qui n'était pas, à beaucoup près, aussi conforme aux mœurs de l'Europe qu'à celles de l'Asie. — Dans les Additions déjà citées à *The Wright's chaste Wife* on lit : « Professor Goldstücker says the story is not in any old Sanskrit work, so far as he knows, and though it may have an Eastern origin, he thinks it more probably found its way to the East from the West, and was disseminated in a later Sanskrit translation, or version, of foreign stories got from missionaries and traders. » Goldstücker, qui ne connaissait ni la version persane ni la version turque, expliquait ainsi l'existence du conte à Bombay (voy. ci-dessus, p. 102, n. 2); mais il avait oublié le conte de Somadeva qui va être cité, qui ne peut être séparé du nôtre, et auquel on ne saurait attribuer une telle origine.

2. Voyez L. von Mańkowski, *Der Auszug aus dem Pañcatantra in Kshemendras Brihatkathâmañjari* (Leipzig, 1892). On n'a pas publié ou traduit jusqu'à présent la partie qui doit contenir notre histoire dans la *Brihatkathâ* de Kchemendra, poète un peu antérieur à Somadeva, qui a également fait un abrégé sanscrit de Gounâdhya.

3. Je me suis servi de la traduction de H. Brockhaus, t. I, p. 137, résumée par R. Köhler, p. 61, et de celle qui avait paru plus anciennement dans le *Quarterly Oriental Magazine* de Calcutta (1824), et dont Loiseleur-Deslongchamps a donné une version française (*Mille et un jours*, p. 638) et un résumé

long voyage d'affaires; sa femme, par jalousie, s'oppose à son départ. Incertain de ce qu'il doit faire, il se rend avec elle dans un temple de Siva, se soumet aux mortifications obligatoires et attend une révélation du dieu. En effet, la nuit, Siva apparaît en songe aux deux époux, remet à chacun un lotus rouge, et leur annonce que si, pendant leur séparation, l'un d'eux manque à la foi conjugale, le lotus se flétrira dans la main de l'autre, mais autrement restera toujours frais. Les époux se réveillent, et chacun tient un lotus à la main. Le marchand part. Pendant que, dans la ville insulaire de Kataha, il s'occupe de ses affaires, quatre jeunes marchands remarquent le lotus toujours frais qu'il tient à la main; comme il refuse de répondre à leurs questions, ils l'invitent à boire, et, une fois enivré, il leur raconte ce qui en est. La-dessus ils se rendent tous quatre secrètement à Tamralipta. Ils s'adressent à une vieille prêtresse de Bouddha, qui se rend chez la femme du marchand et l'engage à se livrer à l'amour [1], en lui faisant l'éloge des jeunes marchands de

(*Essai sur les fables indiennes*, p. 107); les deux traductions ne diffèrent que par des détails peu importants. Je ne sais d'où est tirée la version partielle donnée par M. Clouston (*The book of Sindibâd*), qui paraît suivre de plus près l'original que celle du *Quarterly Magazine*.

1. Ici est intercalée dans Somadeva l'histoire de la *Chienne qui pleure*, sur laquelle voyez les recherches d'A. Tobler (*Zeitschr. f. r. Phil.*, X, 476 ss.). La forme de cette histoire que nous avons ici est assurément la forme primitive : dans toutes les autres versions (altérées en sortant du milieu indien), la vieille raconte que la chienne est une femme changée en chienne par une punition de Dieu (ou par un maléfice) pour n'avoir pas écouté son amant; ici, au contraire, elle raconte que cette chienne a été femme et son amie dans une existence précédente, et qu'elle a été condamnée à renaître sous la forme de chienne en punition de son insensibilité, ce qui fait qu'en revoyant son ancienne amie elle s'est mise à pleurer; nous voyons clairement ici comment les traits spécialement indiens des contes se sont modifiés en changeant de milieu. Cela n'empêche pas, d'ailleurs, que la contamination de cette histoire avec la nôtre ne soit arbitraire et récente : dans la forme que nous en ont conservée, d'une part, les diverses versions du *Sindibad*, d'autre part, la *Disciplina clericalis*, la ruse de la vieille réussit, et ce devait être là le dénouement originaire du conte. Si l'on considère que cette contamination, suivant toute vraisemblance, se trouvait déjà dans Gounâdhya, et d'autre part que, comme on le verra plus loin, notre histoire même n'est dans Gounâdhya qu'une forme gravement altérée du conte que nous étudions, on entrevoit à quelle haute antiquité remonte la première création de ce conte.

Kataha. La jeune femme devine que les marchands ont vu le lotus entre les mains de son mari et qu'ils veulent la séduire, et elle se déclare prête à les recevoir isolément chez elle. Ils se présentent, en effet, l'un après l'autre les quatre soirs suivants. Une servante, habillée des vêtements de sa maîtresse, les reçoit et leur offre du vin où est mêlé du suc de datura, et qui les prive de leurs sens. Dans cet état d'inconscience, on les marque au front d'une patte de chien (signe d'esclavage), on les dépouille de leurs vêtements et de leurs bijoux et on les porte dans un égoût. Comme aucun d'eux ne raconte sa mésaventure aux autres, ils ont tous quatre le même sort, après quoi ils retournent dans leur pays. Mais la femme du marchand, habillée en homme, s'embarque également pour Kataha. Elle réclame auprès du roi quatre esclaves fugitifs, et désigne comme tels les quatre marchands, qui se trouvent là; ils protestent avec indignation, et, comme ils sont connus de tous, ainsi que leurs familles, personne ne veut la croire. Mais elle demande qu'on leur fasse enlever les turbans qui leur enveloppent la tête : les marques apparaissent à la grande surprise des assistants. Elle raconte alors au roi toute l'histoire; le roi lui livre les marchands, qui doivent se racheter par de grosses sommes d'argent, et les deux époux rentrent chez eux.

Nous retrouvons dans ce récit plusieurs des traits du nôtre : le talisman et sa révélation par le mari, les galants (ici quatre au lieu de trois) qui tentent successivement l'aventure, leur ridicule échec, et finalement la rançon payée par eux et l'éclatant triomphe de l'épouse fidèle. Mais d'autres traits diffèrent : les séducteurs sont, non pas enfermés et condamnés à un travail de femme, mais marqués, dépouillés et jetés dehors; la femme s'habille en homme pour venir dans le pays où est son mari les démasquer et les revendiquer comme ses esclaves. Ce dernier trait paraît emprunté à un autre conte, à l'une des variantes du thème de *Cymbeline*. Faut-il néanmoins regarder le conte de Somadeva (ou plutôt de Gounâdhya, ou plutôt de sa source) comme la forme la plus ancienne, dont la nôtre serait un perfectionnement? Je crois plutôt que ce conte est une dérivation parallèle et altérée du récit original dont les versions analysées plus haut nous offrent une autre dérivation, essentiellement plus fidèle, et qui comprenait l'emprisonnement des séducteurs et leur travail féminin, auquel

assistent leur seigneur et le mari revenu chez lui. Mais la version de Somadeva peut fort bien avoir mieux conservé quelques traits de l'original. Ainsi le talisman devait être primitivement donné par un dieu et non par la femme ou la belle-mère ; il est probable aussi qu'il était double et s'appliquait à la fidélité des deux époux, ce qui n'est resté que dans G[1] : on comprend que les autres versions aient négligé l'application au mari, inutile à la suite des évènements[2]). Dans Somadeva comme dans TN, nous retrouvons l'intervention de l'entremetteuse que les versions occidentales n'ont pas gardée. Pour tout le reste, les versions que nous avons comparées ont mieux conservé la forme authentique. En somme, on peut admettre un très ancien conte indien qui comprenait les incidents suivants : un architecte quitte sa femme, après avoir construit dans sa maison un piège pour la mettre à l'abri de séducteurs éventuels et avoir reçu d'un dieu, ainsi qu'elle-même, une fleur qui doit rester fraîche tant que les époux seront fidèles l'un à l'autre ; — la fraîcheur inaltérable de la fleur du mari attire l'attention de ceux parmi lesquels il vit, et il en explique la merveilleuse propriété ; — trois personnages haut placés auprès du seigneur qui l'emploie, désireux de confondre sa confiance en sa femme, se rendent chez elle pour la séduire ; introduits près d'elle par une entremetteuse, ils sont successivement capturés, enfermés et condamnés, pour avoir à manger, à teiller, filer et dévider du chanvre ou du lin ; — au bout de quelque temps, le mari revient, accompagné du seigneur des trois prisonniers, qui sont couverts de honte et n'obtiennent leur délivrance que moyennant rançon. Ce charmant conte, une des rares fictions du même genre inventées à l'honneur de la vertu des femmes, se retrouve sans doute intact et complet dans le *Çoukasaptati* sanscrit, dont malheureusement on ne nous a encore donné ni édition ni traduction. Du vieux conte indien sont sortis, d'une part, le récit de la *Brihatkathâ* (Somadeva), qui s'est altéré en se mêlant à un thème analogue, et, d'autre part, la source de toutes nos versions, où

1. Encore avec une grave altération : l'emblème de la fidélité du mari doit être gardé par la femme, et non par lui.

2. Cette circonstance devait disparaître dans les versions (Tx) où c'est la femme elle-même qui donne le talisman au mari. Elle ne s'est maintenue que dans l'une des versions où c'est la belle-mère.

le dieu a été supprimé à cause du milieu différent (musulman) où pénétrait le récit, et assez maladroitement remplacé par la femme (plus tard la belle-mère), qui fabrique elle-même, on ne sait comment, le talisman et le remet au mari, ce qui devrait diminuer beaucoup la confiance qu'il inspire à celui-ci [1].

---

1. Dans Somadeva le mari révèle son secret après avoir bu. Il y a peut-être une trace de ce trait, qui serait alors primitif, dans la version de T, où le mari s'endort et est accusé de s'être enivré; toutefois cet incident paraît emprunté à un autre conte. — Dans Somadeva comme dans T les galants sont enivrés (Somadeva ajoute au vin le narcotique); mais ce n'est pas là un trait primitif, la construction du piège par le mari, qui rend ce procédé tout à fait inutile, appartenant sans doute à la forme originale.

LE LAI DE LA ROSE

A LA DAME LEAL*

I. Il eut jadis dedens la grant Bretaigne
Un gentil duc, non mie mout estraigne[1];
3 Sires estoit du Val aus Vrais Amans :
Nus ne maint la qui son penser n'estraigne
Contre tous maus que vraie amours n'adaigne[2].
6 Une fille eut, en grant beauté flamans[3];
Uns chevaliers ert assés près manans,
Jeunes, jolis, aus armes bien alans,
9 Dont ce sachant Amours eut grant engaigne[4],

---

* J'ai imprimé une première fois ce texte, sans variantes ni notes, à cinquante-deux exemplaires (Mâcon, Protat frères, 24 nov. 1893), à l'occasion des « noces d'argent » de mon ami Ad. Tobler. Je l'ai soumis, pour cette nouvelle édition, à la revision de celui-ci, auquel je dois quelques excellentes corrections (dont je n'ai signalé qu'une ou deux) et de précieuses remarques. Mon édition repose sur une copie du ms. A, que M. A. Piaget a bien voulu collationner très soigneusement avec le ms. B.

I. 3 A Sire — 4 A maine, p. ne lestraigne — 5 B qui — 6 A flammant — 7 A manant — 8 A B Jeune, A allant — 9 A Dont en chassant, B Dont amours en sachant moult grant e

1. *Non mie mout estraigne.* Le sens d'*estraigne* ici est peu clair; c'est probablement « d'humeur sauvage, inabordable ».

2. Je comprends : « Personne n'habite là qui ne soit inaccessible à toute souffrance qu'Amour loyal ne reconnaît pas, qui ne provient pas d'un loyal amour. » *Estraigne* est le subj. prés. d'*estraignier* (= *estrangier*) et non d'*estraindre*. Ce caractère des habitants du pays ne s'accorde guère avec l'attitude du duc envers nos amants.

3. Sur le nomin. *flamans*, voy. ci-dessus, p.

4. *Engaigne.* M. Godefroy traduit ce mot : « 1° « habileté, adresse, industrie »; « 2° « invention, engin, machine »; 3° « ruse, tromperie, fourberie »; 4° « mécontentement, dépit, chagrin, fâcherie »; 5° « incertitude, embarras ». Le sens 4° est le seul réel, et l'exemple unique donné res-

Car il deüst estre de ses manans[1];
Si ne fu pas de la guerre tenans[2] :
Coment lui fist de son brandon ensaigne
Ne vous celerai mie.

II. Li chevaliers regarda la pucele,
Qui mout la vit jeune, jolie et bele;
Tantost pour li amer s'abandona.
En poursievant bien tourna sa rouele[3],
Car en la fin, coment que fust cruele,
De son bon gré tous maus lui pardona,
Après son cueur et s'amour lui dona;
Et quant il vit que de li tel don a,
En bone foi va querant sa querele :
Devers le duc pour rouver s'adona[4];
Certes li dus un bel mot n'en sona;
Dont firent tant que cil espousa cele,
S'en eut li dus envie.

III. Li chevaliers si eut a nom Margon;
Du gentil duc ne peut avoir pardon,
Ne de sa terre a lui ne vout doner.
« Bele, » dist il, « ne nous donra chardon
Li gentis dus; d'aviser ne tardon

---

10 A il voulut

II. 15 A Qui la veit, B Que la vey — 16 A B elle — 17 A conuint — 21 A B delle — 23 A pour homme — 25 A celuy, B cieulz

III. 30 A dist il riens ne nous donnera par don — 31 A B du viser

pectivement à 1° et à 5° rentre dans ce sens. Il en est de même des exemples donnés à 3°, sauf de celui de la version franco-italienne d'Amat du Mont-Cassin, où *engane* est l'it. *inganno* (l'exemple de *Roncevaux*, pris dans l'édition de Bourdillon, doit être lu d'après V : *Fors Guenelon quil trai par engaigne*). Les exemples donnés sous 2° concernent un autre mot *engaigne*, signifiant une espèce de flèche. L'étymologie de l'un et de l'autre mot est inconnue.

1. *De ses manans*, « de ses sujets. » « Elle (Amour) ne s'abstint pas (ne tarda pas) de lui faire la guerre (*soi tenir* pour s'*abstenir* est fréquent). » — Tobler.

2. « Margon ne soutint pas longtemps la guerre (contre Amour). »

3. *Bien tourna sa rouele*, « le sort lui fut favorable. »

4. *Pour rouver s'adona*, « il mit tout son effort à implorer le duc. »

Coment puisson nostre estat foisoner :
Il me convient mon cors abandoner. »
« Sire, » dist ele, « oués me un mot soner :
Un seigneur sai qu'on ne sert sans guerdon,
Oui l'ai roi Perceforest nomer ;
Se sa plaisance a vous veut adoner,
C'iert nos pourfis, si que je croi, car don
Nous feront grant aïe.

IV. « Frere, vous en irés servir au roi :
Soiés preudom et vo seignour de foi ;
Vo mieus vaillant portés tousjours honour,
A vo pareil parlés sans mais arroi[1],
Et au petit ne faites ja anoi ;
Sievés les bons, fuiés le jangleour ;
S'avés subgès, faites par vo vigour
Qu'aient a vous amoureuse cremour ;
Preu et hardi soiés ens ou tournoi ;
Et se faisiés aucun fait de valour,
S'a ce venoit, donés autrui l'onour ;
Ne vous vantés[2], et ce tenés de moi :
Cil croist qui s'umilie. »

V. La bone dame avoit a nom Lisane,
Qui son mari pour son service tane ;
Mais li servirs a Margon si anoie,
Car jalousie au cueur lui ront la pane[3].

---

32 A faysonner, B fuissonner — 36 A Ouy le roy perceforest a nom — 38 A Cert nostre prouffit — 39 A B ayde

IV. 40 A vous yrez seruir a la bon heur — 41 A Ce vaillant roy dont on ne scet greigneur. — 42 A Tenez luy foy honnorez vostre pareil, B Vostre — 43 A Sans a quelcun meffaire dol ne trauail, B vo p. pareils — 44 *manque* A — 46 A vostre — 47 A Quilz ayent en vous, B Quil aient a v. — 50 A donner a. honneur — 52 B Celui

V. 53 A lysane, B lizanne — 55 A le seruice, B le seruir. — 56 A luy rend la peine

1. *Sans mais arroi*, « sans mauvais arrangement, sans arrogance. »

2. *S'a ce venoit*, « si l'occasion s'en présentait. »

3. *Lui ront la panne.* « Cf. *Et vait ferir de Montdausoiz Thierri... Si que la panne do cuer li derompi* (*Mort de Garin*, p. 152). » — Tobler.

« Dame, » dist il, « mal ira s'on m'engane.
Se vous esloing, a vous tendront lour voie
Cil chevalier riche et plein de monoie;
Fors est li cueurs qui contre ce ne ploie :
Tost serai mis tout en la basse lame [1].
Soufise vous ce que Dieus nous envoie :
Cil est riches a qui demoure joie,
Non mie cil qui au tresor assane;
Si dout la departie. »

VI. Dont dist la dame : « Aquerre rente nete
Pouons nous bien, qui a l'estat nous mete
De nos peres, ainçois que nus nous chose;
Mais tendre amours vous fait ceste retraite [2].
Tenés, » dist ele, « icele boistelete :
Dedens i a une vermeille rose
Que je i ai par soutil art enclose;

---

57 A mal y va son mengaigne. — 58 A eslongnez B eslonge — 59 A *om.* et — 63 A Celuy, B Cieulz — 64 A Celuy, assuye; B Cieulx — 65 A Et doubte les champie; B (*première main*) Et doubtie le puantie, *d'où une deuxième main a fait d'abord* Et doubte le dommage, *et ensuite* Et craint la departie. *Ma restitution est très douteuse*

VI. A 67 Affin que pour nous a. — 68 B coses — 69 A faicte

1. *En la basse lame.* C'est nne métaphore tirée de l'industrie des tisserands. « Voyez Baudoin de Condé, X, 181, et la remarque de Scheler sur Jean de Condé, t. II, p. 357. » — Tobler. Cf. Godefroy, *Lame* 1, et le cinquième exemple de *Lame* 3.

2. *Retraite* est un terme d'escrime, appliqué ici métaphoriquement, qui signifie un coup de revers. Le mot n'est pas dans Godefroy. Aux exemples de Jean Bodel (*Congès*, 173, éd. Raynaud), de *Gilles de Chin*, de Guill. Guiart et du *Chevalier au Cygne*, cités par Sainte-Palaye, Henschel et Gachet, on pourrait en ajouter plusieurs autres, par ex. :

Ou de colee ou de retraite
Avra celui la teste fraite
Qui la lira.
(André de Coutances, Jubinal, *N. Rec.*, II, 16.)

La locution « jouer de retraite » ou « de la retraite » pour dire « se retirer » (p. ex. *Marques de Rome*, p. 28, l. 5; Picot et Nyrop, *Rec. de farces*, V, 461) me paraît un jeu de mots sur cette expression plutôt qu'un synonyme de « sonner la retraite ». Mais je n'ai pas trouvé ailleurs la locution *faire une retraite* pour « porter un coup en dessous », que nous avons ici.

Ne sechera, ce est certaine chose,
Tant que serai envers vous pure et nete;
Et se voiés en fin muër la chose,
Ne me croiés coment que je le glose,
Ainçois faites que soie a chevaus traite :
A tel saint tel soignie. [1] »

VII. « Dame, » dist il, « la seürtés me plaist.
D'aler servir voiés moi ci tout prest,
Car ne me sai de quel chose douter. »
La dessevree aus deus trés piteuse est,
Car au partir chascuns si coi se taist
Que on n'i ot fors lour larmes gouter.
Margons armés ne fist fors que router,
Tant qu'en Bretaigne oui a l'escouter
Que avant hier Perceforest se traist
Au Neuf Chastel, ou l'on devoit jouster.
La fu Margons pour honour aouster,
Si se prouva que ses bien fais atraist
Le pris a sa partie [2].

VIII. Au preu Margon est li pris envoiés,
Et li bien fais o les preus estoiés
En la cronique ou lour fais on estoie.
Par devers lui est li rois apoiés :
« Margons, » dist il, « trés bien venus soiés;
De mon hostel soiés, je vous en proie. »
« Sire, » dist il, « ainsi le desiroie [3]. »

---

76 A combien — 78 A tel seigneurie, B songnie

VII. 79 A lasseurete, B la sceurete — 81 A quelle — 82 A departie; A B au cueur — 84 A Quon ny oyt fors larmes degoutter — 86 A a lestricter — 87 A Que a. h. r. p. traist — 89 A *om.* honnour — 90 A car son bien fait a traist, B qua son bien fait attraist

VIII. 93 A les bien faitz, B les bienfais. — 94 B lon — 96 A venu — 97 B. v. emprie — 98 A ainsi je le desire, B tout ce je desire

1. « A tel saint tel cierge », proverbe que je n'ai pas rencontré ailleurs. « *A tel saint tele offrande* (*Ren. le Nouv.* 248). » — Tobler.

2. « Que sa prouesse lui mérita le prix du tournoi. »

3. L'auteur du roman prétend qu'un sage clerc, laissé en Bretagne par Alexandre, tenait registre de tous les exploits accomplis par les chevaliers du temps de *Perceforest*, et que cette « chronique » est la source de son livre.

Par sermens grans devant le roi s'aloie ;
Et quant il est devers lui aloiés,
Au bien servir tout son pouoir desploie,
Et le conseil de sa moullier emploie
Si qu'au bien fait ou il s'est emploiés
Li mauvais ont envie.

IX. Tant bien servi li preus Margons au roi,
Et tant le vit gentil home et de foi,
Qu'il le retint de son estroit conseil :
Onques par lui n'eurent li bon anoi,
Et li mauvais en reurent juste loi ;
Li traïtour en furent en esveil :
Nabons et Meleans eurent pesteil
Coment au roi le feront despareil[1].
Margons aloit souvent en un recoi
Veoir sa rose, en refusant pareil[2] ;
Chiere faisoit de matineus souleil :
Li traïtour en furent en esfroi ;
Au roi en font partie[3].

X. « Rois, » dist Nabons, « soigniés pour vostre honour[4] :
Grans peris est de privé traïtour[5].
Voici Margon, qui vous doit conseillier :
Souvent s'en va en un secret destour,
La regarde ne savon quel doulour[6] :

---

102 A femme — 103 A est — 104 A B Les

IX. 106 A Et tant veit au g. h. foy — 108 A B neurent sinon a. — 109 A Car, B *om.* en — 110 A trastres — 112 A B dispareil — 114 B Voir — 116 A B traystres — 117 B en ont fait

X. 118 A B nous sommes — 119 A priuer — 122 A regardant

1. *Despareil*, qui signifie d'ordinaire « différent », a ici le sens de « en désaccord, mal avec ».

2. *Pareil*, « compagnon »

3. « En font part. »

4. *Soigniés*, « inquiétez-vous, préoccupez-vous. »

5. *Privé traïtour*, « traître familier, admis dans l'intimité. » Cette pensée est souvent exprimée au moyen âge.

6. *Doulour* n'est pas clair ; l'auteur veut sans doute dire « mauvaise chose, sujet de douleur ». Cf. v. 198.

Se c'est pour mal, on le doit essillier. »
Dont dist li rois : « Ce n'est pour engignier. »
Tant vont le roi chascun jour pesteillier
Que li rois seut tout le fait par amour.
« Seignour, » dist il, « ne vous esteut veillier :
C'est pour savoir l'estat de sa moullier;
Et quant il voit la rose de coulour,
Adonc fait chiere lie. »

XI. Li traïtour furent en grant meschief,
Tout pour Margon dont ne vienent a chief.
Nabons lui dist : « Margon, je vous dirai :
Moullier avés dont nus ne vous fait grief :
En vostre main seront trestuit no fief,
Vostre seront, se n'en faison no glai [1]
Au plus lonc tens dedens le jour de mai [2].
Pour leçon traire on peindera au vrai [3]
En vostre escu vostre femme a nu chief
Vous chevauchant, et s'irés sans delai
A tous tournois un an dès la fin mai
Pour demonstrer, coment que vous soit grief,
Vostre wihoterie. »

XII. Li gentis rois ceste mise reçut,
Mais mout voussist que cil fussent deçut.
Nabons tantost sa voie apareilla,
Tout son afaire en son chemin conçut;
Tant chevaucha qu'une vespree jut

---

124 A engaigner; B. r. nest pas — 127 A estoit

XI. 131 A traystres — 135 A nous trestous fiefz — 136 A serons se nen ferons nul; B Et voz — 138 A B Pour le contraire, A l'on paindra Blon poindra — 141 A B an la le f.

XII. 148 A v. y eust

1. *Mener glai*, *demener grant glai*, signifie « se livrer à une joie bruyante », et aussi « mener une vie joyeuse » ; je n'ai pas trouvé ailleurs *faire son glai* ou *mener son glai* dans le sens qu'il a ici (et au v. 475).

2. C'est-à-dire le premier jour de mai.

3. *Pour leçon traire*. Cette excellente correction est due à M. Tobler. Sur la leçon du second hémistiche, voy. ci-dessus, p. 98, n° 1.

Ou chastel ou Lisane sejourna.
Tost fu levés depuis qu'il ajourna :
Vers le chastel o son hoste tourna;
Courtoisement la dame le reçut
Pour son seignour, quant il s'en renoma.
« Dame, » dist il, « en lui trés preudhome a :
Chascuns a si son grant bien aperçut
Que pour lui chascuns prie. »

XIII. La dame mout le chevalier conjoie,
Car ele avoit au cueur, sachiés, grant joie
Des nouveles qu'ele eut de son seignour.
« Sire, » dist ele, « en amour je vous proie
Qu'o moi prenés tés biens que Dieus m'envoie;
Pour vous me deuil quant il ne sont meillour. »
« Dame, » dist il, « vous me faites honour :
Au preu Margon en ferai la clamour,
Quant devers lui retournerai ma voie. »
La table fu mise sans lonc sejour;
Li chevaliers se sist au lieu maiour[1],
Et la dame, qui en tous biens ondoie[2],
Le sert sans vilenie.

XIV. La dame fu lie de grant maniere
De son seignour, qu'ele savoit arriere,
Pour les grans biens que cil lui en disoit;

---

150 *manque* A — 151 A B a s. — 155 A Chascuns en soy son gr., B *om.* si

XIII. 160 A B amours, prie — 161 A Que auec moy — 167 B fist — 165 A le fait

XIV. 172 A que ceulx luy en disoient, B cieulz

1. *Au lieu maiour*, « à la place d'honneur. »

2 Le verbe *ondoier* a en anc. fr. divers sens métaphoriques, qui ne sont pas très bien déterminés par M. Godefroy (ainsi dans *Ren.*, XV, 129, il ne signifie pas « être douloureusement affecté », mais « se soulever de dégoût », en parlant du cœur, et il est là très expressif). Ici il signifie « abonder, déborder », comme on a dit au même sens *nagier*, *se baignier* (le seul exemple pour le sens d' « abonder », dans Godefroy, me paraît être une mauvaise leçon de l'éditeur d'E. Deschamps : pour *mainte flour y undoya*, cccv 105, il faut sans doute lire *y indoya*).

Mais li faus hom lui en faisoit jonchiere[1]
Pour mieus savoir de li a sa maniere[2]
Se son cueur eut Margons cui il prisoit;
Et quant il vit qu'a joie l'atisoit,
Bien seut que sa besoigne dur aloit :
De tés parlers tantost se mist arriere.
« Dame, » dist il, « a Margon peu plaisoit
Vo grans beautés, quant coie vous laissoit;
Mais li oiseaus qui tent a la riviere
De legier i colie[3].

XV. « Ne m'en merveil; car sa trés grans proece
Mainte grant dame a lui amer adrece :
Pour son bel port par tout est bien venus;
Tel dame sai que s'amours forment blece,
Et il aussi en a eü destrece;
Mais, si qu'on dit, de li est retenus.
Espoir aussi que vos cueurs est peüs
D'aucune amour : trop seroit deceüs;
Car mout dame sans son pareil estrece[4];
Et quant il iert devers vous revenus,
Si com droit est tousjours iert receüs;
Et se mesfais vo conscience blece,
Par pardon soit garie. »

---

173 A longniere, B jomquiere. — 174 A delle — 175 A c. oste de margon quil — 178 B se print — 180 A b. vous q. — 181 A loisellet, B loise.

XV. 183 A la — 184 A B sadresse — 186 A scet, B Telle — 188 A sicomme on dit delle, B sicomme dit delle — 191 A Car dame moult seant s. p. astreiche, B astraiche — 192 A pert — 193 A *om.* iert, B lert — 194 A Et ce meffait

1. *Jonchiere*, qui n'est dans Godefroy qu'au sens propre de « lieu planté de joncs » ou « panier de joncs », a ici le sens de « tromperie » qu'on trouve indiqué aux mots *jonchier*, *joncheur*, *joncherie*. L'origine de ce sens figuré m'échappe.

2. *A sa maniere*, « d'après l'attitude qu'elle prendrait. »

3. Il s'agit du faucon qu'on porte sur le poing en chassant aux oiseaux d'eau et qui tend toujours le cou vers la rivière où il les sent.

4. « Car dame séparée de son pareil (de son mari) est dans une grande gêne, privation. »

XVI. Dont dist la dame a Nabon sagement :
« J'ai tel fiance au vrai Dieu qui ne ment
Que mes maris ne fera tel doulour,
Et que bien sai a tel folour ne tent ;
Ne li miens cueurs les vos parlers n'entent
Fors tout a jeu, car n'i chace folour ;
Mais n'apartient a home de valour
Que sour son hoste ait dit fors toute honour
Parlés maishui de lui courtoisement,
D'autrui aussi, si aquerrés honour ;
Car bien sachiés, s'il plaist au haut Seignour,
Sa revenue atendrai chastement.
Or soit Dieus en m'aïe ! »

XVII. Quant la parole a la dame ouie a
Li faus Nabons, tantost s'umilia
Pour les parlers qu'il eut dis folement ;
Tout par revel, ce dit, la galia,
Sa fole entente adonc lui denia,
Et la dame l'en quite bonement.
Tout le mangier parla plus sagement,
Car par tés mos n'i vendroit nulement.
Vers la dame mainte fois colia,
Et tant de tours pour s'amour tournia
Qu'en fin lui dist qu'il l'amoit tendrement,
Et la dame mout roit lui escria :
« Vous faites grant folie ! »

XVIII. « Dame, » dist il, « sachiés que n'en puis mais :
Se je devoie estre a chevaus detrais,
Ne me pourroie orendroit deporter.
Par vo beauté sui tous a vous atrais :
Vos cueurs n'iert ja si de pitié estrais [1]

XVI. 197 A telle. — 200 A a telz parlers — 207 B attenderai. — 208 A en mon ayde, B en maide.

XVII. 209 A de la d. ouyt — 210 A Le fol — 211 A les parolles — 212 A resueil — 216 A voies, B *om.* mos — 217 A Alors l. — 218 A p. scauoir — 220 A m. fort

XVIII. 226 A ma, B mert

1. « Dépourvu de pitié. »

Que ne doiés mon las cueur conforter;
En vous amer me convient deporter :
. . . . . .
Amés moi, dame, ou de moi n'avrés pais. »
Quant ele vit que n'iert a sourporter[1],
A ses parlers s'ala lors assorter[2];
Car ele dist : « Cis marchiés est parfais[3];
Mes cueurs a vous s'alie.

XIX. « Ne me puis plus, sire, a vos dis defendre;
A vo requeste il me convient descendre.
Mais vous veuilliés soufrir[4] jusques au soir :
A ma meschine irai la voie aprendre
Ou vous m'irés un petitet atendre,
Tant qu'avrai fait par l'ostel mon devoir.
La vous irai tout par loisir veoir. »
« Dame, » dist il, « tout ce me doit seoir. »
Un peu après le vint par la main prendre
Une meschine, et dist : « Venés seoir
Ou vous menrai; mieus ne poués cheoir :
C'est en la tour; la pourrés estour rendre,
S'on assaut l'uisserie[5]. »

---

227 A B corps — 231 A que ne sceut a supporter, B que nert au suporter — 232 A B accorder

XIX. 235 A Je ne p. — 236 B vostre — 237 B v. estuet s. — 239 A v. yrez moy ung petit, B petit — 240 A par lhostel faict — 241 A *om.* vous

1. « Que cela devenait insupportable. »

2. Ad. Tobler me fait remarquer qu'on n'a pas d'exemple d'*assorter* avant le XVe siècle (car celui de Joinville dans Godefroy est à rayer), et les deux mss. donnent *accorder*, qui convient très bien au sens. Toutefois, le poète recherche trop évidemment dans cette strophe les rimes équivoques pour que je ne regarde pas la leçon *assorter* comme certaine; c'est sans doute par hasard que le mot n'a pas jusqu'à présent été relevé avant Alain Chartier.

3. *Est parfais*, « est conclu. »

4. *Vous soufrir*, « prendre patience. »

5. « Là vous pourrez livrer bataille (vous défendre), si on attaque la porte. »

XX. En la tour est li chevaliers montés,
Et la meschine a dit : « Ne vous doutés;
Car ma dame de venir s'apareille.
Voici le lit qui est fais et parés
Ou ele et vous vos grans deduis avrés.
Tenés, voici aussi de la chandeille. »
Lors s'en issi, puis referme la treille;
Et cil s'assiet, qui de joie freteille [1],
Puis dit basset : « Margons sera desvés,
Quant verra seche la rose vermeille;
N'avra mestier qu'on lui pince l'oreille
Pour courroucier, car trop est hom irés
A cui l'on tout s'amie. »

XXI. Or est Nabons enfermés en la tour :
Onques ne fu de si joieus atour,
Pour le deduit qu'il atent et le glai.
« Par foi, » dist il, « bien sui venus au tour
De m'emprise, sans nul advocatour.
Or en feront cil menestrel un lai :
Ne chanteront ne de flour ne de glai,
Mais par quel tour la rose je sechai. »
Tant i pensa qu'il n'eut plus de luour;
Dont s'aperçut, si dist tantost : « Hahai!
Deceüs sui ou decevoir cuidai.
Tel cuide au soir decevoir son seignour
Qui chiet en la poutie [2]. »

XXII. Mout fu Nabons irés et forsenés :
Tant a queru qu'a l'uis est assenés,

XX. 252 B cieulz — 254 A seicher

XXI. 264 A *om.* sui, attour — 265 A B De mon emprinse, A suis s. — 266 A ces menestriers, B ces menestreulz — 268 A *om.* je — 269 B il p. — 270 B se perchut — 273 A pitie, B Quil

XXII. 274 B aire — 275 A Que t. a luy

1. *Freteille*, « frétille. »

2. Je ne connais pas ce proverbe. M. Godefroy ne fait qu'un article de *putir* et *poutie* ; il semble cependant qu'il y ait originairement deux mots, l'un, *putir*, signifiant « saleté, chose puante, fumier », et l'autre, *poutie*, signifiant « poussière », mais qui se sont plus d'une fois confondus.

Ou il de bras par maintes fois tira;
Mais pour neant s'i est alors penés,
Car li huis ert au dehors bien fermés,
Dont de despit et de dueil souspira;
Mais bien a dit que il s'en vengera
Quant de la tour a l'air mis hors sera.
Tant atendi que soulaus fu levés :
En la maisiere un escrit remira,
Ou s'entente toute mise au lire a.
Coment il ert et fais et ordenés
Vous lirai la copie :

CIS CHASTEAUS EST DE TEL NATURE,
SE CHEVALIERS PAR MESPRESURE
REQUIERT LA DAME VILENIE,
EN L'AN N'AVRA AUTRE MASURE,
NE JA N'AVRA AUTRE PEUTURE
QU'AU FILER AVRA GAAIGNIE;
ET S'IL LUI VENOIT COMPAIGNIE,
DE HASPLER SEROIT SA MAISTRIE,
OU DE SA VIE N'AVROIT CURE.

XXIII. Quant Nabons eut tous ces neuf vers leüs,
Plus que devant fu en aïr[1] meüs;
Lors garde aval, la quenouille a veüe,
Lin et fuseaus a par delés veüs :
Or peut filer, car bien est pourveüs;

---

276 Ou il a fort p. m. f. tire, B Ou il de br. p. m. f. tire — 278 A B lhuys estoit — 281 A Car, en lair — 283 A muraille — 284 A Ou son entente mise au lire il a, B Ou sente — 285 A B Comment il estoit fait et ordonne

Inscription 1 B telle — 2 A B aventure; mespresure *est dans la leçon de ces vers que donne la version en prose* — 3 A de v. — 5 A pasture — 6 A B Que, gaignie — 8 A haspeler, B haspeller

XXIII. 287 B les — 288 A que au d. il fut en ayr mis, B mus — 289 A regarde bas

1. Je note ici un des très rares exemples d'*aïr* au sens propre de « colère »; presque partout (voy. Godefroy) il ne signifie que « violence, impétuosité ».

Mais sa pance ert encore pourveüe.
Et la meschine au guichet est venue,
Qui dit lui a : « La sentence iert tenue :
Filés tantost, ou ne serés peüs. »
Nabons respont, qui d'angoisse tressue :
« Tés neantés n'iert ja en moi seüe,
Ne tés blasmes ne fu onques seüs
En ceus de ma lignie. »

XXIV. A iceus mos la femme s'en tourna.
Nabons s'assist, qui outre retourna,
Flamans d'anoi quant ne peut retourner;
Mais grans famine en tel point l'atourna
Que pour la honte en un coing se tourna :
La comença sa chose a atourner;
Necessités lui aprist a tourner
Si le fusel que bien seut aourner
Le sien filé, et si bien l'aourna[1]
Que son vivre on ne lui peut destourner;
Mais ne vit nus si orgueil bestourner
Come famine en lui le bestourna,
Car d'orgueil n'eut demie.

XXV. Cil chevaliers sança son mautalent,
Car famine lui en donoit talent,
Si qu'au filer grandement entendoit;
Et la femme l'en rendoit paiement,
Car a mangier lui donoit doucement.
Mais Meleans d'angoisse s'estendoit[2],

---

292 A la peine, A B est — 294 A B est — 297 A ne sera ja; B *om.* ja (*le mot* ert *est barré et remplacé en interligne par* sera) — 298 A ny fu

XXIV. 381 B autre — 302 B ne se polt tourner — 303 A B le tourna — 305 A la ch. — 308 A Le sceut filler — 309 A *om.* on, veult

XXV. 313 A songea, B sancha — 315 A tenendoit — 316 A luy rendoit sagement — 317 A tendrement, B len d. — 318 B dangousses sestendit

1. Il y a en anc. fr. deux verbes *aorner* ou *aourner*, l'un de adornare, l'autre de *adordinare, qu'il est souvent difficile de distinguer l'un de l'autre (et que M. Godefroy a confondus) : c'est le second que nous avons ici.

2. *S'estendoit*, proprement « se détirait les membres », d'où au fig. « se consumait, *si struggeva* ». Cet emploi figuré est fréquent.

Qui en Bretaigne en cel point l'atendoit,
Pour Margon qui a Dieu graces rendoit
De sa rose, qui se tenoit en joing[1];
Et quant cil vit ou la chose tendoit,
De chevauchier roidement n'atendoit;
Car il dit que ses chevaus n'ira loing
S'iert la rose sechie.

XXVI. Li chevaliers adreça son cheval
Droit au chastel a la dame leal;
Tant pourchaça qu'il fu bien hostelés;
A son hoste se fist home leal :
« Hoste, » dist il, « un peu vous ferai mal,
Car il faut que au chastel me menés
A vo dame, de cui terre tenés;
Pour la trouver me sui forment penés. »
Dont firent tant qu'il vindrent au portal :
Uns escuiers qui estoit tous senés
Lour dist : « Seignour, un peu seoir venés;
Car ma dame vendra tantost aval
Qu'ele iert apareillie. »

XXVII. La bone dame assés tost descendi,
Qui son salu a Melean rendi.
« Dame, » dist il, « au roi sui de Bretaigne. »
Et la dame, sachiés, plus n'atendi,
Au chevalier ainçois la main tendi,
Et si lui dist : « Ci avés bone ensaigne;
Car li lieus est tous siens, se tant l'adaigne,
Et a sa gent; nus ja ne s'en restraigne.
Preus est li rois quant sa grace estendi
Au bon Margon que il sentoit estraigne.

---

321 B en jouent — 322 A celuy veit que la chose attendoit, B cieulz — 323 A nattendroit — 324 B lonc — 325 A Si eut

XXVI. 331 A f. bien que — 333 B *om.* la — 333 A tout seur — 336 A soir — 338 A y est

XXVII. 340 B melaon — 344 A si a. — 345 A si en ce tant la daigne — 348 A lequel s., B estrange

1. *En joing*, « fraîche comme en juin. »

Or doinst Dieus que nus n'ait sour lui engaigne,
Car cil par foi a bon saint se rendi
Cui mauvais ne guerrie[1]. »

XXVIII. « Dame, » dist cil, « vous estes mout courtoise;
Nature vous forma de noble espoise[2],
Quant ce ofrés au roi et a sa gent.
Margon conois, car en court les fais poise :
Juges i est, a chascun rent sa toise[3];
Ne se brise pour or ne pour argent.
Chascuns l'aime, tant son parler a gent;
De chevaliers en court a plus de cent
Qui dient bien qu'avra terre a duchoise. »
La dame a dit : « S'il est de tel assent[4]
Et par son sens si haute honour atent,
Bien le sachiés, de rien il ne m'en poise,
Car plus serai proisie. »

XXIX. Grandement fu Meleans festoiés,
Pour le seignour de cui s'ert avoiés[5];
Et il aussi savoit bien festoier;
Mais en la fin il fu tous desvoiés,
Car le venin qui estoit estoiés
Dedens son cueur n'osoit hors destoier;

---

350 A celuy par soy, A B au bon saint — 351 A Qui jamais ne varie, B Qui mauuais ne werie (werie *est barré et remplacé par* guerrie)

XXVIII. 352 A celuy, B cieulx — 354 B Que. — 356 A Juge, A B il — 359 A Des — 361 A a sent, B acent

XXIX. 367 A sestoit bien festoye — 369 A iestoye

1. « Car vraiment celui-là peut dire qu'il a un bon patron qui n'est pas en butte aux attaques des mauvais. »

2. Le mot *espoise* (lat. expensa, d'où all. *Speise*) manque dans Godefroy (« il se retrouve dans Gui de Cambrai, *Barl. et Jos.* 29, 18; Baud. de Condé, V 159 » — Tobler); *despoise* est très fréquent, avec le même sens de « matière, étoffe ».

3. *Sa toise*, « sa mesure, ce qui lui revient. »

4. *De tel assent* paraît signifier « de telle vie, de telle coutume ».

5. On attendrait plutôt *s'avouer*, « se réclamer, » que *s'avoier*; toutefois ce dernier verbe peut s'expliquer : « se servir pour se diriger, prendre pour guide. »

Et nonpourquant ne fist fors tastoier [1]
Coment pourroit la dame desvoier.
373 .....
« .....
Car n'est femme tant soit fors a ploier
376 (Que sans proier est bien hom aploiés)
En fin ne soit ploïe. »

XXX. Et quant ce vint, sachiés, au fort estraindre [2],
A la dame s'en vint tendrement plaindre :
380 « Dame, » dist il, « je meur pour vostre amour.
De jour en jour je ne fais fors estaindre [3];
Ma grant doulour je ne puis plus restraindre.
383 Pour Dieu vous pri que oués ma clamour;
Mais vo beautés si m'est de tel savour,
Come deesse esteut que vous aour;
386 Or me veuilliés de vostre amour ataindre. »
« Sire, » dist el, « vous perdés vo labour;
Car se saviés tout ce que je savour [4],
389 Aillours iriés vo maladie feindre :
N'en iere conchiie. »

XXXI. « Dame, » dist il, « ne vous veuil conchiier;
Ainçois me veuil a vostre amour liier
393 Sans ja nul jour a fainderie tendre;
Et si veuil si mon cors adeliier [5]

---

371 A non pourtant ne fis — 375 A B forte — 376 A aployer

XXX. 381 A estraindre — 382 A B estraindre — 383 A ayez — 385 A estue, B estuelt (*ce mot est barré et remplacé en interligne par* fault) que je v. — 387 A B elle. — 388 A ce scauez. — 390 *manque* A B Nen iere cunchiie (*ce vers est barré et remplacé par* Pour estre tost garie).

XXXI. 391 A courcer — 393 A attendre, B faindrie — 394 A B mon corps a delier

1. Cet exemple de *tastoier* est le seul que donne M. Godefroy.
2. *Au fort estraindre*, « au point décisif. »
3. *Estaindre*, « mourir de langueur. »
4. *Tout ce que je savour*, « tout ce que je ressens, mes dispositions intimes. » Cet emploi de *savourer* m'est nouveau.
5. *Adeliier*, dans le seul exemple qu'en donne M. Godefroy, signifie « amincir, effiler ». Ce sens peut convenir ici, si on entend que Melean annonce un amaigrissement qui prouvera la sincérité de son amour; cependant ce n'est pas très satisfaisant.

Et mon cueur si vers vous humiliier
Que n'i puissiés nule fausseté prendre. »
La dame a lui ne se vout plus defendre,
Puis qu'a raison ne se vouloit descendre;
Si dist : « Sire, ne vous esteut proier;
De vostre amour vous veuil guerredon rendre;
Mais pour ma gent me convendra atendre.
En nostre tour vous ferai convoier :
La ne serai gaitie. »

XXXII. La chamberiere adonc tant se pena
Que Melean dedens la tour mena,
Et après lui a fait l'uis refermer;
Et Meleans a tous lés remira,
Si voit Nabon qui les tristres[1] tira,
N'onques pour lui ne laissa le tirer;
Adonques prist de deuil a souspirer,
Et dist : « Nabon, trop me faites irer.
Mal de celui qui si vous atira! »
« Sire, » dist il, « ci vous poués mirer :

---

399 A ne vous vueillez courcer — 400 A guerdon
XXXII. 404 A B Sa — 405 B melaon — 408 A qui les traictz des filz, B qui les tristres fieuz tira — 410 A Cedonc — 412 A que ainsi, B qui ainsi A

1. La leçon de B, qui paraît d'abord inintelligible, est confirmée par un passage antérieur de la rédaction en prose : *Et illecq luy apprint neccessité a filler tristes fils et enveloper autour le fusel.* Cette leçon est celle de David Aubert, de l'imprimé et du ms. B. N. fr. 109 (voy. ci-dessus, p. 100). Dans la source commune de nos deux manuscrits du lai, *filz* (*fieuz*) avait également été ajouté à *tristres*; D. Aubert a changé ici *les tristres filz* en *les traictz des filz*. Ce mot *tristres* n'est pas dans Godefroy, mais on le trouve, cité au mot *Lame*, dans un exemple qui ne laisse pas de doute sur son existence : *Autretant vaut comme tristres sans lame.* Ce vers est dans un jeu parti entre Jean Bretel et maître Jean (Raynaud, 203) qui n'existe que dans le ms. 1490 du Vatican (R[1]); je l'ai vérifié dans la copie qu'en possède la bibliothèque de l'Arsenal (ms. 3101). S'il était seul, on pourrait conjecturer que *tristres* est une faute pour *tistre*, mais l'accord avec ce vers des deux passages de la rédaction en prose et de la rédaction en vers de notre conte oblige à admettre un mot *tristre*, signifiant quelque chose comme « fil », mais dont on ne discerne ni le sens précis ni l'étymologie.

Pour bien haspler or de vous atirer,
Ou vo besoigne a tel meschief ira
Qu'i meterés la vie. »

XXXIII. « Melean, » dist Nabons, « or escoutés :
Vo grant orgueil je lo que jus metés
Et aprenés belement a haspler. »
« Nabon, » dist il, « ne sui pas si menés :
De mon viaire ainçois oster mon nés
Verrés vous tout et mes membres couper. »
« Sire, » dist il, « j'ai bien veü vo per,
Que de son dit je vi puis açouper[1].
Lisés ces vers, qui si fier vous tenés. »
« Leüs les ai, » dist il : « ja pour souper
A tel mestier ne me veuil occuper :
Que je fusse de tel vilté retés,
Ce seroit desverie. »

XXXIV. Dementiers qu'il firent lour parlement,
La meschine s'en vint tout belement
A la treille, si dist : « Sire Nabon,
Il vous convient filer apertement,
Et Melean haspler legierement,
Et vous avrés a mangier bon lardon :
Filer faut a la toile que faison
Pour envoier linges au preu Margon. »
Meleans l'ot, a peu d'ire ne fent :
« J'aim mieus, » dist il, « si ja aie pardon,
Mon cors on arde en un feu de charbon.
Trop somes ore atourné laidement
Et par lour sorcerie. »

---

414 A Pour filler, B haspeler

XXXIII. 417 B Meleon — 419 A apprendrez, filler; B haspeler — 420 A je ne s. — 424 A B Qui — 428 A de tel vil arreste, B voilte

XXXIV. 434 A aspeler vistement, B haspeler — 435 A guerdon — 437 B *om.* preu — 438 A Melean a lheure dict (*sic*) — 439 A Jayme, se je nay pardon — 440 A Que je soye ars — 441 A B ores

1. Sur *açoper* (et non *acoper*) ou *achoper*, voy. P. Meyer, *Rom.*, XIV, 126.

XXXV. Quant Meleans la meschine entendi,
A peu ses cueurs de despit ne fendi.
« Coment? » dist il, « nous veut on si muër
Pour celui que a honir je tendi,
Qui no pourfit vers le roi alenti[1]?
Or nous veut on ses dras faire filer!
C'est trop pis que nous faire aus piés piler.
Mais ainçois le ferai tel atirer
Qu'onques loier si cruel ne rendi
Come ferai. Or de l'assavourer[2]!
Son cors ferai par pieces deschirer.
Cuide il pour tant se je m'i assenti
Avoir ma seignourie? »

XXXVI. Deus jours entiers Meleans se juna;
Adonc famine entour lui s'aüna,
Qui de haspler doucement lui prioit.
Tout mal gré lui en fin s'i adona,
Car famine si grant coup lui dona
Que le mangier a haute vois crioit.
De ce Nabons secretement rioit,
Quant famine si fort le maistrioit;
.....
Car aïrés ert quant se detrioit;
Nabon aussi a filer aigrioit:
« Car qui plus fait, ce dit, plus grant don a:
Au faintif la boulie[3]. »

XXXV. 447 A nos proffitz — 449 B au pie — 450 A je seray tel a tirer — 451 B Concques nul — 452 B Comme je; A B or de le sauourer — 454 B Cuide pour ce

XXXVI. 456 B Melean jeuna — 457 A samya — 458 A B haspeler — 465 A Car yre; A B estoit — 466 A arguoit — 467 B pl. quant — 468 A le vouloir

1. *Alentir* manque dans Godefroy, qui n'a qu'*alenter*.

2. *Or de l'assavourer* (les mss. ont *de le savourer*) n'est pas clair; je crois comprendre : « j'en jouis d'avance. »

3. « Au paresseux la bouillie (au lieu de nourriture plus substantielle). » « De même *Mais li precheus pou wagnent, boire poeent boulie* G. le Muisit, II, 82) ». — Tobler. *Boulie* ne veut jamais dire « fraude, tromperie », comme le dit M. Godefroy.

XXXVII. Paisiblement firent lour labourage
Li chevalier qui furent si ramage[1].
Mais Margons fu grandement en esmai
Pour sa moullier, dont n'avoit nul message;
Adonc dist il en son secret courage
Que ja estoit passés li jours de mai
Que cil deurent avoir mené lour glai,
Et si trouvoit en bon point son essai[2].
« Bon seroit que feïsse mon voiage
Vers ma moullier; car trop je foliai
Quant tel afaire a li consenti ai.
Or est cil fous qui son bon mariage
D'essai nul contralie. »

XXXVIII. Margons tantost sour son cheval monta;
Au chevauchier grandement s'arouta
Tant qu'a un soir jut lés une fontaine.
De sa moullier grandement se douta,
Car jalousie en ce point le bouta
Qu'ele avec ces chevaliers joie maine.
Adonc se plaint, adonc grant deuil demaine,
Car de confort n'a ne voie ne vaine;
Mais pas ne seut adonc qui l'escouta :
Troi chevalier l'ouirent, qui grant paine
Ont du taisir pour sa plainte vilaine;
Mais quant jours fu, que chascuns veü a,
Margons fist chiere lie.

XXXIX. Li chevalier erent du Franc Palais,
Qui de Margon voussissent bien la pais;

XXXVII. 476 A Car — 477 A fisse — 479 A luy — 480 A Or quil est, B Or cil est — 481 A contre allye, B contre alie

XXXVIII. 486 A B toucha — 487 A ses — 492 A taire — 493 B grant j

XXXIX. 495 A *om.* erent, B. ierrent

1. *Ramage*, proprement « qui vit dans les bois », se dit des oiseaux sauvages par opposition aux apprivoisés et développe de là divers sens figurés. Celui qu'il a ici, « évaporé, étourdi, » se retrouve à peu près dans un passage de Chastellain cité par M. Godefroy.

2. *Son essai*, « son *test*, son contrôle », c'est-à-dire sa rose.

Il meïsmes trés bien les conoissoit :
Lionel vit, des autres je me tais.
« Sire, » dist il, « aidiés me de mon fais. »
Lors lui conte coment il lui estoit,
Et Lioneaus forment le confortoit :
« Margon, » dist il, « coment que grief vous soit,
En desespoir ne vous metés jamais :
Vo rose est fresche, et chascuns bien le voit;
Seche ele fust se rien mesfait avoit
Vostre moullier ou n'avés point de pais,
Mais c'est par jalousie. »

XL. Quant Margons fu du tout reconfortés,
Les chevaliers a puis tant enortés
Qu'a son chastel sont au soir descendu.
La fu adonc mains tortis aportés :
De Lisane fu ses maus deportés.
Quant de Margon a le son entendu,
A lui s'en vint tantost bras estendu :
« Sire, » dist ele, « après vous ai tendu,
Car mes cueurs est forment desconfortés
Vers vous, pour que mon cors avés vendu
A ceus qui ont a l'avoir entendu;
Et quant ainsi envers moi vous portés,
J'en sui mout courroucie. »

XLI. « Seur, » dist Margons, « ce sachiés, mout m'en poise,
Mais dites moi comment li fais apoise [1]. »
« Sire, » dist el, « vous le vendrés veoir. »
Les chevaliers a pris come courtoise,

---

497 A Et je mesmes, B Il meismes; A B congnoissoie — 498 A B vis; A ment — 499 A moy

XL. 509 A puis tant a. — 511 A torcis — 514 A B estenduz — *Après le v.* 516, A B *intercalent le v.* 528. — 517 B Vers vous pour ce que mon c. auiez (Vers *est barré et remplacé par* Deuers; pour ce *est barré*) — 518 A de — 519 A le p.

XLI. 521 A dur men p. — 524 A B ch. apres c.

1. *Coment li fais apoise*, « comment le fardeau s'appesantit » (cf. *Miserere* XIII, 9), métaphore dont l'application est ici peu claire.

Et son mari, qui a l'aler s'atoise[1],
Jusqu'a la tour, mieus ne peuent cheoir,
Ou il virent les chevaliers seoir :
Ne sai s'a tous pouoit li fais seoir,
Car Meleans hasploit a longue toise[2],
Et du filer fist Nabons son devoir.
« Seignour, » dist Lioneaus, « sachiés de voir,
Fous est cil qui dame de bone espoise
Pourchace vilenie. »

XLII. Lioneaus dist, qui mout le cors a gent :
« Par foi, je croi qu'en cest païs n'a gent
Qu'aient veü, non cil qui par mer nagent,
Chevalier nul qui filast pour argent.
Or en voi un filer de dous atent[3]. »
Donc dist la dame : « Or veuil bien que jus macent
Cestui mestier, puis au vouloir se macent
De mon seignour, et plus tés tours ne facent;
Car des femmes en cest païs a cent
Qui d'estrangler a lour mains les menacent.
Pour ce le di que bien veuil qu'il le sachent;
Car a home mout grans honte s'apent
Qui a tel fait s'alie. »

XLIII. Margons ce fait tantost lour pardona,
Et d'aler ent bon congié lour dona;
Et si firent : puis ne furent veü.
Et l'endemain au chemin s'atourna,

---

526 A au m.; A B peult — 528 *manque* A B (*voy. au v.* 516) — 529 A haspeloit — 531 A vray — 532 A Fol est celluy, esprise; B cieulz

XLII. 534 A B que — 536 A Qui ayent; B me n. — 537 B Cheualliers — 538 A agent — 539 A or veulx je b. que j. mettent — 540 A mettent — 542 A dans ce p. — 544 A dis; B qui le — 545 A append, B apent

XLIII. 548 A *om.* ent — 550 B sen tourna

1. M. Godefroy, qui cite ce passage sous *Ateser*, traduit ici « s'ajuster, se préparer, se disposer » ; je pense que c'est plutôt « se tendre, se hâter ».

2. *A longue toise*, « de toutes ses forces »; cf. des locutions analogues dans Godefroy.

3. *De dous atent*, « avec patience. » Voy. Godefroy, sous *Atent*.

Et sa moullier aveques lui mena.
Liés fu li rois quant le fait a seü :
De tous les biens que cil eurent eü
En a Margon fievé et pourveü ;
Et d'un chastel Lisane feoda[1]
La roïne, car trop lui a pleü
Qu'ainsi sont li traïtour deceü.
Ceste matiere en lai Paustons mua,
Qu'ele ne fust perie.

FINIS

Gaston PARIS.

---

551 A auec — 555 A B du ch. ; A ferda — 557 A les traystes, B les traitres — 558 A pouston, B pouchon

1. M. Godefroy n'a d'exemples que du part. *feodé*, et ils ne sont pas plus anciens que le XVe siècle ; mais *enfeoder* (*effeoder*) se trouve dès le XIIIe siècle (voy. Du Cange), et la formation de *feoder* sur le bas latin *feodum* était bien naturelle.

MÉLANGES

LE *T* DE LA 3e PERS. SING. DU PARFAIT PROVENÇAL

On sait que le provençal termine en *-et* toutes les 3e pers. sing. du parfait dans la première conjugaison et dans la conjugaison faible des verbes en *-er, -re : amet*, « il aima », et *vendet*, « il vendit ». On trouve même quelquefois *partit*, « il partit », mais cette forme est plus récente et due, sans conteste, à l'influence analogique de *amet*, *vendet*[1].

Dans sa *Grammaire des langues romanes*, M. Meyer-Lübke dit : « En provençal, *t* ne persiste que dans la 3e pers. sing. du parfait en *-edit* où le *d* et le *t* se sont attirés avant l'action de la loi des finales », et il renvoie à « la vraie explication du *-t* provençal » donnée par M. Neumann au tome VIII, p. 368 de la *Zeitschrift für romanische Philologie*[2]. Malgré cette double autorité, je ne crois pas que ce soit là la « vraie explication ». On sait que le *d* latin, devenu final en roman par la chute d'une voyelle, n'a laissé aucune trace en provençal : pedem > *pe*, gradum > *gra*, etc. D'autre part, partout ailleurs que dans les parfaits, le *t* latin final a également disparu : movet > *mou*, tenet > *ten* ou *te*, etc. Faut-il admettre que deux phonèmes essentiellement caducs sont arrivés, en s'appuyant l'un sur l'autre, à étayer leur caducité ? L'explication de M. Neumann repose sur la série d'évolution -edit > -edet > -ed't > *-et*. Je suis porté à croire, au contraire, que le premier accident phonétique qui ait atteint -edet, c'est la chute du *t* final. J'imagine qu'on a dû avoir la série -edit > *-edĕt > *-ede > **-ed* > *-e*, absolument comme credit > *credet > *crede > **cred* > *cre*.

---

1. Les formes *amec, vendec, partic* sont postérieures et dues à l'influence de la conjugaison forte.

2. Trad. Rabiet, p. 494-5.

M. Neumann, il est vrai, récuse credit > *cre* et les autres 3es personnes du présent où le latin nous offre -dit : il les considère comme dues à l'analogie. A cela, on le comprend, il est impossible de répondre, et comme on ne trouve que dans les verbes des terminaisons de ce genre, il semble qu'il faille renoncer à prouver que -edit doive aboutir phonétiquement à *-e* plutôt qu'à *-et*. Je crois cependant qu'on peut faire la preuve indirectement[1].

Acceptons l'explication phonétique imaginée par M. Neumann. Il dit textuellement : « Le t final du provençal ne représente pas seulement le t final du latin, mais le groupe dt (-d(i)t). » Il me paraît impossible d'admettre un groupe dt final sans admettre en même temps que ce groupe a dû s'assimiler en *tt* et se confondre avec tt primitif : le *t* de *-et* < -edit serait donc aussi solide que le *t* de *bat* <*batto, *cat* <cattum, etc. Or il est facile de prouver que le *t* des parfaits provençaux en *-et* n'a pas la solidité d'un *t* issu de tt primitif. Il suffit d'étudier la langue du Dauphiné méridional, celle de Die, par exemple. Ici, je cite textuellement M. P. Meyer : « La dentale intervocale en latin, mais finale en roman, tombe... Le cas est le même pour les prétérits, 3e pers. du sing. *preste, trobe, vende*[2]. » M. P. Meyer ne dit rien de tt, parce qu'il n'y a qu'à constater que le *t* issu de ce tt se maintient à Die comme partout; qu'il me suffise de citer les exemples des suffixes -ittum. -ottum qui figurent dans le fac-simile joint à l'article de M. P. Meyer : *Menuetz, Belletz, Olmet, Peiretz, Grassotz*. Donc, on a en provençal *amet* « il aima, » comme l'on a au participe passé *amat*

---

1. J'ai cru un instant tenir la preuve directe dans le nom provençal bien connu *Daude*, plus anciennement *Deusde*, en lat. Deusdedit. Mais qui ne voudra pas reconnaître la loi phonétique dedit > *de* pourra arguer d'une forme latine plus rare Deusdet : DEVSDET QUI VIXET ANNVS PLVS MINVS XX (De Vit, *Onomasticon*). Cette forme est presque constante dans les chartes latines du cartulaire de Conques : dans les quelques chartes romanes du même cartulaire on trouve ordinairement *Deusde*, et exceptionnellement (par exemple au nº 531) *Deusdet*. Il me paraît certain que dans la pensée du ou des scribes de ce cartulaire *Deusdet* est la forme latine du roman *Deusde*, ce qui ne veut pas dire que *Deusde* vienne du latin Deusdet, mais ce qui laisse planer un doute sur l'équation phonétique *Deusde* = Deusdedit.

2. *Romania*, 1891, p. 80 et 81.

« aimé : » dans la région où *amat* se réduit à *ama*, *amet* se réduit à *ame*[1].

La phonétique nous oblige impérieusement à écarter l'influence du t final latin, qui est nulle, pour chercher un *t* final roman. Ainsi posée, la question ne peut recevoir qu'une seule solution phonétique : *et* < etit, et une seule solution morphologique, l'influence de stetit. On peut admettre que stare a agi d'abord sur dare, que stetit a intronisé *detit au lieu de dedit, et que le reste a suivi[2].

Comme appendice à cette menue question de phonétique, qu'on me permette de présenter quelques observations sur la genèse du parfait provençal de la première conjugaison. On sait que les auteurs qui ont écrit sur la question sont fort divisés en leurs manières de voir. M. Bourciez écrit avec assurance : « Des hypothèses peu heureuses ont été émises autrefois par divers savants sur l'origine de *cantei*; je ne crois pas que personne hésite maintenant à le tirer par voie phonétique du latin vulgaire *cantai*. (Cf. H. Suchier, dans le *Grundriss der rom. Phil.*, p. 614, et W. Meyer-Lübke, *Gramm. des langues romanes*, § 237[3] ». A l'assurance de M. Bourciez on peut opposer la catégorique déclaration de M. P. Meyer dans son compte rendu récent de la *Grammaire* de M. Meyer-Lübke : « Il n'est pas vrai que le latin vulgaire -ai (lat. classique -avi) se soit continué en provençal sous la forme *-ei* : les prétérits en *-ei*, *-est*, *-et* sont formés sur les types latins de dĕdi et de stĕti[4]. » Je ne mentionne que pour mémoire l'opinion de Diez, qui se concilie fort bien, en fin de compte, avec celle de M. Paul Meyer[5], et

---

1. Dans la langue du Dauphiné septentrional, récemment étudiée par M. l'abbé Devaux, on constate un état de choses qui surprend au premier abord : au participe *ama*, et au parfait *amet*. Mais il ne faut pas confondre cette dernière forme avec la forme provençale. Dans le Dauphiné septentrional, le t final latin se conserve, et *amet* « il aima » est en harmonie avec *avit* « il avait », *deit* « il doit », etc.

2. On sait qu'en italien *stette* < *stetuit a de bonne heure produit *dette* au lieu de *diede*, et a par suite rangé sous sa bannière une nombreuse série de parfaits, comme *cedette*, *credette*, *perdette*, etc.

3. *La conjugaison gasconne*, dans *Annales de la fac. des lettres de Bordeaux*, 1890, p. 212.

4. *Revue critique*, 1891, 1er sem., p. 334.

5. « La première conjugaison a suivi la deuxième, afin de distinguer ce temps avec plus de précision du présent. » (Trad. franç., II, 187.)

l'hypothèse indiquée, mais non soutenue par M. Chabaneau [1]. Le meilleur moyen d'arriver à la vérité me paraît être, malgré le danger de cette méthode, l'*a priori* phonétique. Il a certainement existé une époque — plus ou moins reculée — où, dans le Midi de la France comme ailleurs, le parfait de la première conjugaison était conforme de tout point au latin populaire et où dare et stare avaient leurs formes propres. A cette époque, on devait conjuguer ainsi le verbe *cantar*, pris pour type de tous les verbes en *-ar :*

cantai, cantast, canta, cantams, cantasts, cantaron.

Ces formes ne sont pas hypothétiques pour tout le Midi. Elles se sont maintenues sans interruption depuis le bas latin et vivent encore, plus ou moins fidèlement conservées, dans une bonne partie du domaine gascon, pour ne rien dire du catalan [2]. Il n'est pas aussi facile de restituer à coup sûr les formes propres de dare et de stare, au moins à toutes les personnes. Essayons cependant.

1re sing. Il est possible que dĕdī ait abouti phonétiquement à *dei*, mais impossible que stĕtī ait abouti à *estei* : la forme phonétique (comme le montrent les participes nominatifs qui correspondent au lat. -atī) serait quelque chose comme *esteig*, *esteih*.

2e sing. Dedistī n'a pu donner que *dezist* (variantes dialectales : *dedist*, *deïst* [3]), stetisti, que *estedist*.

3e sing. Comme nous l'avons montré plus haut, dedit aboutit phonétiquement à *de*, stetit à *estet*.

---

1. « Les flexions de ce temps se dérivent phonétiquement beaucoup mieux de -evi que de -avi. » (*Gramm. limous.*, p. 235.)

2. Ces formes se trouvent au moyen âge non seulement en Béarn, mais dans le pays de Labourd (Bayonne), dans le Bigorre, dans le Comminge (Bonnefond, Monsaunès, etc.), dans le Nébouzan (Saint-Gaudens), le Fézensac (Auch) et l'Armagnac (Riscle). Naturellement c'est surtout la 3e pers. sing. qui est fréquente dans les textes; la 3e plur. offre souvent la terminaison *-an*, à côté de *-aren -arin*. Voy. Luchaire, *Rec.*, gloss., aux mots *ajudar*, *anar*, etc.

3. Cette forme préhistorique *deist* permet seule d'expliquer la forme *donist*, plus fréquente que *donest* dans l'ancienne traduction de saint Jean.

1re plur. Dedimus a dû donner *dezmes*, *deimes*[1] (variantes dialectales : *dedmes*, *dermes*); stetimus, *estedmes*[2].

2e plur. Les formes correspondantes à celles du sing. seront : *dezests* et *estedests*.

3e plur. Dederunt, steterunt doivent aboutir au même résultat phonétique : *deiron*, *esteiron*.

Affrontons maintenant les trois parfaits primitifs de *cantar*, *dar* et *estar*, pour nous représenter plus aisément leurs rapports et leurs différences :

cantai	*dei*	*esteig*
cantast	*dezist*	*estedist*
canta	*de*	*estet*
cantams	*dezmes*	*estedmes*
cantasts	*dezests*	*estedests*
cantaron	*deiron*	*esteiron*

Si nous nous reportons par la pensée au paradigme classique du provençal, qui ne s'applique pas seulement à *cantar*, mais à *dar* et à *estar*, nous serons bien obligés de reconnaître que dedi et steti ne suffisent pas à rendre raison de ce paradigme, qui est, comme on sait : *cantei*, *cantest*, *cantet*, *cantem*, *cantests*, *canteron*. *Cantei* est sûrement dû à *dei*[3], et *cantet* à *estet*[4], mais l'*e* ainsi introduit dans le paradigme s'est propagé de lui-même à toutes les autres personnes, sans qu'il y ait eu emprunt direct de personne à personne entre *cantar* d'une part et *dar* ou *estar* de l'autre. On pourrait, il est vrai, se représenter différemment l'évolution des parfaits de dare et de stare, et admettre que

1. Bodina, borne, a en effet donné *boina*, *borna* dans une grande partie du domaine provençal. Il n'y a pas à tenir compte de *vim*, qui a le sens de vidimus, mais qui n'est pas son représentant phonétique.

2. Pour le traitement du t, cf. maritima > *Maredma*, dans Luchaire, *Rec.*, no 38.

3. Malgré l'autorité de MM. Meyer-Lübke, Suchier et autres, il est absolument impossible d'accepter la réduction phonétique de *cantai* à *cantei* : la doctrine de M. P. Meyer me paraît au dessus de toute contestation sur ce point.

4. On remarquera que dans la partie du domaine gascon qui n'a pas conservé -avit, *cante* est plus fréquent que *cantet* dans les anciens textes; il en est de même de *de*, qui n'a cédé que lentement la place à *det*, et par suite de beaucoup de parfaits faibles de la conjugaison en *er*.

dans le latin populaire du Midi de la France dedi et steti se conjuguaient déjà : dedi steti, desti stesti, dedit stetit, demmus stemmus, destis stestis, derunt sterunt. Dans ce cas, on aurait dès l'aube du provençal : *dest estest*, *dem estem*, *dests estests*, *deron esteron*. Mais, à supposer qu'il en soit ainsi, qui ne voit que le temps ne fait rien à l'affaire, puisque desti stesti, etc., seraient dus à l'influence de cantasti, etc., soit directement, soit par l'intermédiaire de fusti ou de dormisti?

En résumé, le parfait provençal de la première conjugaison a bien la même matrice que celui des autres langues romanes; mais, à une époque très ancienne, il a changé sa nuance vocalique sous l'influence de dare stare, et, à une époque plus récente, à la troisième personne du singulier seulement, il a modifié son consonnantisme sous l'influence de stare.

A. THOMAS.

LA RIVIÈRE DE RUNE DANS L'ÉPOPÉE FRANÇAISE

Dans une note intitulée *Zum Guiteclin*, que vient de publier l'*Archiv für neuere Sprachen und Litteraturen*[1], M. Oscar Schultz a réuni différents textes épiques où est mentionné un cours d'eau appelé *Rune*, dont M. G. Paris a dit quelques mots ici même, à propos du *Carmen de prodicione Guenonis*[2]. M. Schultz montre que dans *Guiteclin* ce nom désigne vraisemblablement, non pas le Rhin, mais la Rühr, son affluent. « Ce n'est pas, ajoute l'auteur de cette intéressante identification, que je considère *Rune* comme une transcription inexacte de *Rura*, car ce nom de *Rune* se rencontre ailleurs, où il s'agit de contrées toutes différentes, sans que l'on sache quel est exactement le cours d'eau ainsi désigné : c'est, à ce qu'il semble, le nom, sans doute altéré, d'un cours d'eau quelconque, arrivé, à la suite de quelque circonstance que nous ignorons, à une sorte de célébrité épique, et devenu ensuite traditionnel et typique dans l'épopée pour la désignation d'un grand cours d'eau. » Sans m'arrêter à l'explication un peu nuageuse donnée par M. Schultz, je rappellerai les deux seuls textes épiques qui, en dehors du *Guiteclin*, mentionnent ce nom.

1. Tome XCI, p. 247-250.
2. *Romania*, XI, 499.

1° Dans le *Roland* de Venise, Ganelon, allant du camp de Charlemagne à Saragosse, dit à son cheval :

Vu passari la grant aigue de *Rune*.

2° Dans Turpin, Charlemagne ayant passé de France en Espagne, et marchant sur Pampelune, il est dit que ses corps d'armée « cooperuerunt totam terram a flumine *Rune* (var. *Rume*) usque ad montem qui distat ab urbe tribus leucis via Jacobitana[1]. »

M. Schultz a montré combien le passage de Turpin avait piqué la curiosité des traducteurs du moyen âge et jeté le désarroi dans leurs connaissances géographiques : l'un a mis en avant la *Gironde*, l'autre le *Rhône*. Un quidam, — mais ce n'est pas un homme du moyen âge, malgré les apparences, — a proclamé qu'un simple coup d'œil sur une carte suffisait à faire voir qu'il s'agissait de la *Dronne*, sous-affluent de la Dordogne. M. Schultz fait remarquer qu'on ne trouve pas aujourd'hui en Espagne de cours d'eau portant le nom de *Rune*[2], qui est celui d'une montagne de la frontière franco-espagnole, et que, d'autre part, si l'on songeait à une aphérèse de *Garumna*, cela ne conviendrait aucunement au passage de Turpin. Tout cela est fort juste, mais il est bon d'ajouter un mot au résultat négatif des recherches de M. Schultz : c'est que la *Rune* est la rivière même qui passe à Pampelune, rivière généralement connue sour le nom d'*Arga*. Je tiens le fait — sans chercher à l'expliquer — d'un homme fort au courant de la topographie et de la toponymie de Pampelune : cet homme s'appelle Guillem Anelier, et il a composé, comme on sait, tout un poème en provençal sur les évènements dont la Navarre fut le théâtre en 1276 et 1277, lequel poème a été publié en 1856 par feu Francisque Michel. Aux vers 3527 et suivants, Anelier nous raconte que les révoltés de la *Navarreria*, s'étant emparés d'un moulin, s'efforcèrent de démolir l'écluse,

1. Dans *Jourdain de Blaives*, on lit au v. 2139 :

Il passent *Rune* et desrivent a Cordes ;

mais, comme l'éditeur Hofmann le fait remarquer, d'après le v. 2415, il faut corriger *Tunes*.

2. La variante *Ruma*, de Turpin, m'avait fait d'abord songer à l'*Urumea*, fleuve côtier qui se jette dans l'Océan à Saint-Sébastien ; mais cette hypothèse ne vaut rien, comme on le verra plus loin.

pour que leurs adversaires ne pussent plus s'en servir, mais que des projectiles dirigés habilement sur eux les obligèrent à se retirer et à renoncer à ce projet. Ils eurent alors une autre idée, celle de détourner le cours de la rivière et de la faire passer dans les vignes. Ici je cite textuellement les vers 3675-3677 :

E fero .I. pessat que fo folia grans,
Qu'eli [1] cujavan far que *runa* fos passans
Per mey loc de las vinnas, e nos fer' en X ans.

L'éditeur a traduit intrépidement : « ils pensaient faire que la *ruine* passât par le milieu des vignes, » et il n'a mis aucune note sur ce passage; du moins a-t-il eu l'heureuse idée de relever le mot *runa* dans la table avec cette mention : « Les révoltés pensent faire passer un cours d'eau par les vignes. » Il est à peine besoin de dire qu'il faut imprimer *Runa*, et considérer ce mot comme le nom même du cours d'eau [2].

Et maintenant, pour en revenir à notre point de départ, il est très vraisemblable que dans *Guiteclin* la *Rure* (*Rühr*) a été remplacée par la *Rune* à cause de la grande ressemblance des deux noms et parce que l'auteur de *Guiteclin*, comme on le sait de reste, avait la tête pleine de souvenirs de la légende de Roncevaux.

A. THOMAS.

JOINVILLE ET LE CONSEIL TENU A ACRE EN 1250.

Il est sans doute bien peu de lecteurs qui, en jetant les yeux sur la remarquable *Chanson composée à Acre* publiée dans le dernier cahier de la *Romania* [3], n'aient, comme M. Gaston Paris,

1. F. Michel imprime à tort *qu'el i*.

2. Mon confrère et ami, M. Morel-Fatio, à qui il faut toujours avoir recours quand il s'agit de *cosas de España*, me communique un extrait du *Diccionario de antigüedades del reino de Navarra* de José Yanguas y Miranda, qui montre que mon explication *a priori* du passage de Guillem Anelier a touché juste. On lit dans cet ouvrage, à l'article *Runa* (t. III, p. 284) : « Llamóse asi el rio Arga en Pamplona. En 1406, á virtud de órden de la reina Doña Leonor, se vendió por deudas de la cofradia de San Cerni el molino que tenia en el agua de *Runa* yus la Rocha del Burgo de San Cerni, el qual lindaba con la agua de la *Runa* y con el camino publico... El fuero de Sobrarve, haciendo mencion de los rios caudalosos, nombra á Aragon, Ebro, Cinga, Segre, *Runa*, Tallo y Duero. »

3. Tome XXII, p. 547.

été « frappés de son étroite ressemblance avec la partie des mémoires de Joinville relative aux mêmes incidents ». De part et d'autre, on trouve la même insistance à conseiller à saint Louis de rester en Terre-Sainte, les mêmes arguments parfois exprimés dans les mêmes termes. Je voudrais à ce propos essayer de discuter une question déjà soulevée quelquefois : celle de la véracité du sénéchal et de la créance qu'on doit accorder à ses écrits. La partie de ses mémoires où il rapporte le rôle qu'il a tenu dans les divers conseils à la suite desquels saint Louis déclara son intention de rester en Orient est justement celle qui prête le plus à la critique.

A l'en croire, en effet, il semblerait que le roi eût agi contre le sentiment unanime de ses conseillers, et que lui, Joinville, eût été seul à soutenir le parti auquel Louis IX finit par se rallier. Cependant des textes dont il est impossible de contester l'autorité, tels que la lettre officielle adressée par le roi à ses sujets, en août 1250, et la lettre de Jean Sarrazin, mentionnent en termes exprès que la résolution de ne pas quitter la Palestine fut conseillée par presque tous les membres de l'assemblée[1], à l'exception d'un petit nombre[2]. Une semblable contradiction serait de nature à porter une grave atteinte à la réputation de véracité de Joinville et à faire croire qu'il a voulu grandir son rôle aux dépens de la vérité.

Cette vérité pourtant, comment la mettre en doute quand on voit le sénéchal citer les noms de tous ceux qui prirent la parole, indiquer l'ordre dans lequel ils étaient assis, rapporter les termes dans lesquels ils formulèrent leur opinion? Si c'étaient là des détails inventés, il faudrait reconnaître à Joinville des facultés d'imagination tout à fait extraordinaires. Or, bien que ceux qui ont étudié ses mémoires soient unanimes à lui accorder une singulière puissance d'observation, il semble que cette puissance se soit développée aux dépens des facultés d'invention et même de simple réflexion, qui lui font — on ne peut le nier — complètement défaut. Il est vrai que dans plu-

1. « Presque tous s'accordèrent à une chose. » Lettre de Jean Sarrazin dans Michaud et Poujoulat, I, 388, col. — « ... Major pars concorditer asserebat... » Lettre de saint Louis dans Du Cange, *Dissertations sur l'histoire de saint Louis*, p. 387.

2. « Li autre disoient, mais petit en y avoit... » Sarrazin, *ibidem*, 388, col. 1.

sieurs de ses récits, dans celui des évènements auxquels il assista en Orient par exemple, la précision et la vivacité de certains détails sont telles que l'on parvient à se les représenter avec une singulière netteté; mais cet effet n'est dû ni à l'art de la mise en scène, ni à l'intelligence de l'action, mais seulement à l'exactitude ou, si l'on veut, au réalisme des détails. L'opiniâtre défense de Joinville et de ses compagnons à Mansourah, ou la fière apparition de Louis IX au milieu du champ de bataille, « un heaume doré sur la tête, une épée d'Allemagne à la main, » en sont de frappants exemples. Quant à l'objet de la bataille, à la raison ou même à la succession des mouvements de l'armée chrétienne pendant cette journée, le sénéchal n'a même pas songé à s'en faire une idée. Il faut donc chercher ailleurs que dans une altération volontaire de la vérité la cause des divergences que l'on a remarquées, sur le point qui nous occupe, entre les mémoires de Joinville et les documents contemporains. Je crois que tout peut s'expliquer par une confusion très justifiable chez un narrateur dont les souvenirs remontaient à près de soixante ans.

Il importe, en effet, de noter que, dans la lettre du roi comme dans celle de Jean Sarrazin, il est dit que, jusqu'au jour où l'on apprit que les émirs avaient rompu la trêve, Louis était décidé à revenir en France et qu'il avait même commencé ses préparatifs de retour[1]. Or, pour qui connaît les habitudes des princes du moyen âge et particulièrement celles de saint Louis, il est inadmissible qu'une résolution de cette gravité ait été prise sans que le roi eût demandé ce « service de conseil » qui était l'une des principales obligations des vassaux envers leur suzerain. Ce serait alors dans ce premier conseil que Joinville aurait été presque seul à combattre l'idée du retour en France. L'attitude du sénéchal, la rigueur peut-être un peu étroite de son sentiment du devoir, tout cela n'avait rien que de respectable, et l'on s'explique très bien que saint Louis ait tenu à l'assurer, après la séance, « qu'il lui savait bien bon gré » du langage qu'il avait tenu, ainsi qu'à lui recommander d'éviter les discussions[2], dans lesquelles il semble que Joinville apportât

1. « ... Voluntatem et propositum habuimus ad partes regni Franciæ revertendi : et jam disponi feceramus de navigio et aliis quæ ad nostrum passagium necessaria videbantur... » Du Cange, *loco citato*, p. 387.

2. Joinville, §§ 342-433.

parfois plus de chaleur qu'il ne convenait. On remarquera du reste que, dans l'entretien particulier qu'il eut avec son ami, entretien que nous ne connaissons que par le récit de Joinville, le roi ne prononça pas une parole qui puisse faire croire qu'il inclinât à rester en Terre-Sainte [1].

C'est sans doute sur ces entrefaites que l'on connut la déloyauté des émirs. La situation entièrement changée nécessitait la réunion d'un nouveau conseil [2]. Qui aurait eu l'âme assez dure pour abandonner de gaieté de cœur les chrétiens qui se trouvaient encore aux mains des infidèles? Les mêmes hommes qui avaient dû naguère soutenir le projet de retour en France, conseillé par la reine Blanche et universellement souhaité par les Croisés, opinèrent cette fois pour qu'on restât. Joinville lui-même ne cite-t-il pas un exemple de ce changement d'opinion? Après avoir nommé Charles d'Anjou parmi ceux qui, dans le premier conseil, se déclarèrent les partisans les plus décidés du retour [3], il nous le montre, lorsque, quelques jours après, le roi le renvoya en France, menant « tel deul que tuit s'en merveillèrent [4] ». D'où provenait ce changement? Joinville, toujours vivement impressionné par ce qui se passait sous ses yeux, mais nullement curieux de rechercher ou de comprendre les motifs des évènements, ne paraît pas s'être préoccupé de le savoir. D'ailleurs tout cela s'était succédé dans le court espace de quelques semaines. Entré dans le port d'Acre le 14 mai 1250, saint Louis dut publier sa résolution de rester en Syrie dans le conseil tenu le 20 juin [5]. Quand, sur ses vieux jours, Jean se mit à dicter ses souvenirs de cette époque, il y en avait deux qui devaient primer tous les autres : le rôle important qu'il avait joué dans cette journée mémorable où il s'était seul opposé au retour, et le fait que le roi avait fini par prendre le parti qu'il avait conseillé. De là, entre les divers conseils tenus avant et après le jour où l'on connut la déloyauté des émirs, une

1. Ibidem, § 433.

2. « Sed aperte videntes per ea quæ superius sunt expressa quod Admirati prædicti aperte contra treugas veniebant et contra propria juramenta, nobis et christianitati illudere non verentes, requisimus consilia baronum Franciæ, prælatorum etc... » Lettre de S. Louis. Du Cange, *loco citato*, p. 387.

3. Joinville, § 424.

4. *Ibidem*, § 442.

5. Joinville, éd. de Wailly. *Résumé chronologique*, p. 506.

confusion toute naturelle, et qui, portant uniquement sur la succession des évènements, n'autorise en aucune façon à douter de l'exactitude des détails rapportés par Joinville avec la précision la plus minutieuse.

H.-François DELABORDE.

L'ÉPITAPHE D'ALAIN CHARTIER

L'intéressant mémoire que M. l'abbé Requin a lu, en 1892, au Congrès des Sociétés savantes a rappelé l'attention sur l'épitaphe avignonnaise d'Alain Chartier[1]. Voici cette épitaphe, publiée pour la première fois par l'abbé d'Expilly dans son *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*[2] :

Hic jacet
Virtutibus insignis
Scientia et eloquentia clarus
Alanus Chartier
Ex Bajocis in Normania natus
Parisiensis archidiaconus et consiliarius
Regio jussu
Ad Imperatorem multosque reges
Ambasciator saepius transmissus
Qui libros varios stylo elegantissimo
Composuit
Et tandem obdormivit in Domino
In hac avenionensi civitate
Anno Domini M CCCC XLIX

L'abbé d'Expilly nous apprend où, comment et par qui fut découverte cette épitaphe : « C'est à feu M. de Saint-Quentin de Remerville qu'on est redevable de l'épitaphe que nous venons de rapporter. Ce sçavant la découvrit par hazard dans l'Église de St-Antoine d'Avignon, et, sans lui, elle eût été non seulement ignorée, mais encore perdue, puisqu'elle a été entièrement effacée en réparant et blanchissant cette Église. » En 1862, MM. Deloye, conservateur du Musée Calvet, à Avignon, et Achard, archiviste, voulurent s'assurer s'il n'était pas possible

1. *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1892, n° 3, pp. 434-443.
2. T. I, p. 341.

de retrouver l'épitaphe d'Alain Chartier. Ils reconnurent bien vite qu'il n'y avait pas d'espoir. L'église de Saint-Antoine, en effet, a été presque entièrement transformée au XVIIIe siècle, de 1730 à 1745. « On a soigneusement masqué — lit-on dans le rapport de M. Deloye — par un placage en pierre toutes les parois intérieures de la moitié inférieure de la nef; la partie supérieure a été beaucoup amoindrie dans ses proportions et entièrement refaite. C'est par suite de ces malencontreux remaniements que le tombeau d'Alain Chartier a disparu sans aucune chance d'être retrouvé s'il était du côté du chœur, ou reste perdu pour longtemps derrière la chemise de pierre qui couvre les parois ogivales, s'il occupe la partie inférieure[1]. » Bref, l'original avait disparu; il fallait s'en rapporter à la copie de Remerville. Tout le monde ne s'en contenta pas. Vallet de Viriville, le premier, émit quelques doutes sur l'authenticité plénière du document. Dans son article sur Alain Chartier, de la Biographie Didot, il considère l'épitaphe comme ayant été rajeunie, mais, somme toute, comme authentique : « Les Anglais, dit-il, furent chassés en 1450 de la Normandie, et peu de temps après de la France entière. Les écrits du poète se taisent sur ce triomphe qui couronna l'œuvre de l'indépendance nationale et qui rendit ses foyers à sa propre famille. Nous voyons dans cette circonstance une des meilleures considérations qui nous portent à regarder comme authentique une épitaphe latine..... Cette épitaphe, dont le style a sans doute été rajeuni par rapport à l'époque où mourut l'homme dont elle célèbre la mémoire, est le seul document qui nous instruise de la date de sa mort et de quelques particularités de sa vie. » M. Du Fresne de Beaucourt est plus sceptique. Il remarque que l'épitaphe a été retrouvée dans des conditions peu faites pour inspirer confiance : « Voilà, dit-il, à coup sûr, des circonstances assez étranges; une épitaphe retrouvée inopinément dans un lieu où l'on aurait dû le moins s'attendre à la rencontrer, conservée providentiellement par un antiquaire, sans lequel elle eût à tout jamais disparu sous la chaux. Mais le doute pourrait bien succéder à l'étonnement si l'on s'arrête à la forme et à la teneur de l'épitaphe. La forme, d'abord, n'est pas celle du temps. C'est donc un document refait après coup et à une époque bien postérieure. Les notions qu'il contient s'accordent,

1. *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de France*, 1864, p. 118.

sur certains points, avec les données historiques; elles s'en écartent sur d'autres, et c'est là surtout ce qui rend à nos yeux cette épitaphe très suspecte, et nous porte, sinon à la rejeter entièrement, du moins à ne nous en servir qu'avec la plus grande défiance [1]. » M. Du Fresne de Beaucourt, en particulier, ne peut admettre, comme le veut l'épitaphe, qu'Alain Chartier ait été archidiacre de Paris, tandis que les qualifications bien authentiques et officielles de notaire et secrétaire du roi et de chancelier de Bayeux sont passées sous silence. Il fait bon marché — c'était aller un peu loin dans le parti pris négatif — d'une note écrite de la main même de Du Puy, conservée dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale [2] :

1419. Me Alain Chartier, secrétaire du roy Charles VI, fut faict chanoine de l'église de Paris. Ledict Alain fut envoyé par le roy Charles VII en Escosse l'an 1427, et, avant que partir, remit la dite chanoinie au Roy pour en disposer en régale, qui la bailla à Me Guillaume Chartier, frère dudit Alain.

Quant à l'assertion de Daniel Chartier, sieur de la Boulardière, avocat au Parlement, qui, au XVIe siècle, décernait à maître Alain le titre de « chanoine de Paris [3] », M. Du Fresne de Beaucourt n'en tient aucun compte.

Le document découvert par M. l'abbé Requin donne tort à M. Du Fresne de Beaucourt. Le voici en partie :

Pro reverendo in Christo patre domino G., episcopo Parisiensi.

MCCCCLVIII et die XXVIII mensis aprilis, magister Johannes de Fonte, lapicida, diocesis Metensis, habitator Avinionis, gratis per se et suos, etc., promisit et convenit dicto domino episcopo facere unam tumbam lapideam longitudinis novem palmorum cum dimidio et latitudinis quatuor palmorum cum dimidio, lapide albo et mundo, loci et perrerie de Paternis, Carpentoractensis diocesis, bene et sufficienter sub pactis sequentibus :

Primo enim fuit de pacto quod dictus Johannes detineatur et debeat dictum lapidem ingravare et facere ymaginem seu formam ac describere circumquaque prout sibi pro parte dicti domini episcopi tradetur patronum seu forma, ac ipsum lapidem seu tumbam reponere infra ecclesiam beati Anthonii Avinionis in loco ordinando seu deputando per dictum precemptorem dicte ecclesie, videlicet supra sepulturam reverendissimi quondam magistri Alani, archidiaconi Parisiensis, et hoc hinc ad festum beate Marie medii augusti proxime futuri.

Et vice versa.....

---

1. *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. 28, p. 32.
2. Collection Du Puy, 728, fo 63 vo.
3. En tête de l'édition du *Curial* (lisez : *Traité de l'Espérance*) de 1582.

M. l'abbé Requin se demande ce qu'est devenue la plaque tombale, œuvre de Jean de Fontay. « Il est probable, dit-il, qu'elle avait déjà été remplacée avant 1730. Remerville ne se serait pas contenté de relater l'inscription; il aurait décrit ou tout au moins mentionné le portrait d'Alain qui était gravé sur la pierre. Aussi sommes-nous incliné à penser que la première plaque avait été remplacée par une simple inscription, refaite avec quelques modifications dans la forme, ce qui en expliquerait le style un peu trop moderne. »

Ainsi donc, Alain Chartier a bien été archidiacre de Paris. Il est bien mort à Avignon, ce que M. Du Fresne de Beaucourt mettait en doute également. J'ai retrouvé une allusion à cette dernière circonstance dans une ballade du manuscrit 1721 [1] de la Bibliothèque nationale, ballade dirigée contre Charles de Bourbon, connétable de France, que le poète appelle « un cerf volant d'estrange portraicture ». Voici la troisième strophe de cette ballade :

Que faiz tu ore en cendre et sepulture,
O maistre Alain, qui par art et nature
As merité la palme de bien dire?
Et toy Petrarque, exquis en escripture,
Qui pour ta dame as descript l'adventure
Ou vraye amour t'a long temps fait deduire?
Relevez vous et faites en l'aer bruyre,
Pres d'Avignon, ou luyt vostre eloquence,
Du tres bon roy [2] la force, l'excellence,
Les grans vertuz, les graces immortelles.
Quant est du cerf, pour toute consequence,
Il a perdu sa sainture et ses aelles.

Admettrons-nous, avec M. l'abbé Requin, que l'épitaphe de Remerville est « vraie d'un bout à l'autre »? Non. Reste la question de date.

Puisque l'évêque de Paris, Guillaume Chartier, fait construire un tombeau pour son frère en 1458, on en pourrait conclure, si l'on manquait de tout autre renseignement, qu'Alain est mort cette année même. La date donnée par l'épitaphe met un espace de huit à neuf ans entre la mort du poète et la construction de sa plaque tombale. Cet intervalle nous étonne. M. l'abbé

1. Fol. 111.
2. François Ier.

Requin cherche à l'expliquer en disant que Guillaume avait commandé le tombeau d'Alain en 1449, et qu'on avait tardé à l'exécuter. Mais, dans ce cas, le marché ne daterait-il pas de 1449? En réalité, l'intervalle est beaucoup plus grand que ne l'a cru M. l'abbé Requin. Alain Chartier, comme l'a prouvé M. G. Paris, était mort très certainement avant 1440, probablement vers 1430. Je renvoie à la *Romania*, t. XVI, p. 414. La date de l'épitaphe est donc fausse. Rappelons-nous que ce document a été, de l'aveu de tous, rajeuni, et mettons l'erreur sur le compte d'une mauvaise lecture : il est facile, M. l'abbé Requin le remarque lui-même, de lire un chiffre pour un autre.

Pourquoi Guillaume Chartier a-t-il attendu si longtemps avant de faire poser une plaque tombale sur les restes de son frère? On pourrait, au besoin, donner de ce fait plusieurs explications. Peut-être vaut-il mieux avouer qu'on n'en sait rien.

Arthur PIAGET.

ROLE DE CHANSONS A DANSER DU XVIe SIÈCLE

M. le baron Bollati de Saint-Pierre, surintendant des archives de Turin, à qui nous devons la connaissance de plusieurs documents précieux de la littérature française au XVe siècle[1], a bien voulu me communiquer récemment un petit rouleau en parchemin, de 40 centimètres de longueur sur 10 de largeur, dont j'ai cru utile de publier le contenu. C'est une liste de timbres de chansons de danse, désignées soit par le titre sous lequel elles étaient connues, soit par leur premier vers. Une note finale écrite en latin, de la même main que le reste, nous apprend que cette liste a été dressée par un certain Stribaldi, le 27 décembre 1517. L'écriture, qui est visiblement italienne, est bien de cette époque. C'est peut-être un rôle de maître de danse. Ces chansons sont en grande partie françaises, quelques-unes sont italiennes, et il y a aussi quelques pièces latines. On sait combien les chansons françaises ont été répandues en Italie, principalement dans le nord, au temps de Louis XII et de François Ier. Il en existe, soit en Italie soit en France, soit

1. Voy. *Romania*, IX, 472; XIX, 340.

même en Angleterre, un assez grand nombre de recueils, dont quelques-uns seulement ont été signalés ou décrits[1].

Dans ces divers recueils il y a des chansons de nature et d'objets différents. Ici nous n'avons que des chansons à danser, accompagnées d'une notation d'un genre spécial qui indique les pas et mouvements de la danse. Ce genre de notation est connu. On en trouvera l'explication à la suite du curieux et rare petit livre d'Antonius d'Arena sur les danses : ANTONIUS ARENA, *provincialis, de bragardissima villa de Soleriis, ad suos compagnones studiantes qui sunt de persona friantes, bassas dansas in gallanti stilo bisognatas*..... Il existe de cet ouvrage plusieurs éditions, dont la première datée est de 1529, et la dernière de 1758. Toutes sont indiquées dans Brunet sous ARENA. L'explication imprimée à la fin de cet ouvrage est ainsi conçue :

Sequuntur in practica danse communes que secundum musicam dansantur ad viginti longas, et quelibet longa de illis fit ex quatuor semibrevibus.

Les communes a.xx.

R 9 ss d r d r 9 ss ddd r d r 9 ss d r 9.

La moytié a xij.

9 d r 9 ss ddd r d r 9.

Notez que ainsi comment toutes les danses communes sont a .xx., semblablement toutes les danses communes et non communes ont une moycté a xij.

Item, notez que la première R signifie reverence quant elle est au commencement de la danse, et quand elle est en aultre lieu signifie reprinse. Le 9 signifie congé. Les deux *ss* signifient deux simples. Le *d* seul signifie ung double. Les troys *ddd* signifient troys doubles..... [2]

Suit une liste intitulée : « S'ensuyvent aultres basses danses « que ne sont pas communes, lesquelles ne se dansent gueres « souvent aux banquets. » Dans cette liste je trouve quelques-

1. Voy. *Bulletin de la Société des anciens textes*, 1882, p. 695 (ms. du Musée britannique, add. 15224); *Zeitschrift f. rom. Phil.* XI, 371 (ms. de Cortone); *Romania*, VIII, 73 (ms. de Florence), etc.

2. Le même système de notation est suivi en diverses publications du XVIe siècle, par exemple dans un livre intitulé *S'ensuyvent plusieurs basses dances tant communes que incommunes*, s. l. n. d. (Lyon, vers 1540), dont le seul exemplaire connu a été décrit par M. E. Picot dans le t. I du *Catalogue de la Bibliothèque du baron J. de Rothschild*, sous le n° 293. — On trouvera la description des mouvements appelés *reprise*, *simple*, *double*, *congé*, dans l'*Orchesographie* de Thoinot Arbeau (1589; réimpression par Mlle Laure Fonta, Paris, Vieweg, 1888), fol. 26, 27 et 28.

unes des pièces de notre rôle : *Le grant helas* (rôle, n° 5), *Tant ay d'ennuy* (*ibid.* 6), *Va t'en regret* (22), *Tout noble cueur* (21), *Le viel Testament* (20), *Si j'ay perdu m'amye* (p.-ê. 19); *Fortune fort* (42), *Testimonium* (43), *Ilz ont menti* (54), *La florie* (53), *Le manteau jaulne* (49), *Lo bas d'Espagne* (p.-ê. 46).

Il est bien certain que quelques-unes au moins de ces chansons de danse se sont conservées dans les nombreux recueils, manuscrits et imprimés, de chansons du XVe et du XVIe siècle qui nous sont parvenus. J'ai parcouru, sans grand succès, plusieurs de ces recueils, et j'ai donné en note l'indication des pièces qui m'ont paru identiques à celle de notre rôle [1].

Il y a en marge de certains groupes de timbres une numérotation progressive, qui s'étend de *a* 17 à *a* 25. Si c'est en effet une numérotation, il faudrait en conclure que nous n'avons que la fin du rôle, et que la partie en déficit contenait les n°s 1 à 16.

P. MEYER.

(1) Noyr, e tanée [2]. *a* 17

R 9 ss r ss d 9 ss ddd ss r d ss r 9

(2) Passium.

(3) Lucemborg.

(4) M'amour jolia. *a* 18

R 9 ss d ss r 9 r 9 ss ddd r 9 ss d r 9

(5) Le grant helas.

(6) Tant hé d'annuy.

(7) Confiteor. *a* 19

(8) Mon bien.

(9) La vil dame.

R 9 ss d ss r 9 ss ddd ss r 9 ss d ss r 9

(10) Helas que fete vos de mon cueur [3].

(11) Ternavas.

---

1. Je dois ajouter que j'ai consulté sans résultat la *Bibliographie der Musik-Sammelwerke des XVI und XVII Jahrhundertes* de M. Eitner (Berlin, 1877).

2. La lecture n'est pas très sûre; on lirait aussi bien *Noye e tanet*. Peut-être cette chanson est-elle celle qui dans un des recueils imprimés par Attaignant (*Vingt et neuf chansons musicales* .... 1530) commence par *Gris et tenné me fault porter* (fol. V v°). On sait qu'il existe un « Débat de deux demoiselles, l'une nommée la Noire et l'autre la Tannée » (Montaiglon, *Poésies des XVe et XVIe siècles*, V, 258), à la fin duquel il y a une chanson de la noire, mais toute cette poésie n'est guère dans le goût des pièces mentionnées en ce rouleau.

3. Ici et plus loin le mot *cueur* est figuré par un cœur peint en vermillon.

R 9 ss d r d r 9 ss ddd ss r 9 ss d r 9

(12) Fleur de gayeté [1].

(13) Foys.

(14) Je ne say comant. *a* 20

R 9 ss d r d r 9 ss ddd r d r 9 ss d r 9

(15) La bisquaye [2].

(16) La chiambra.

(17) Le petit Ravastim.

(18) Retour des sauses.

R 9 ss d r d r 9 ss ddd ss r 9 ss d ss r 9

(19) J'ay pardu m'amia.

(20) Li vius testamant.

(21) Ton noble cueur.

(22) Va't'an regret [3].

R 9 ss d ss r d ss r 9 ss ddd ss r d ss r 9

(23) Je ne fé plus.

(24) La calabria.

(25) Se y'ay mon joly tamps passé [4].

R 9 ss d ss r d ss r 9 ss ddd... [5]

(26) Doulce dame. *a* 21

R 9 ss d r d ss r 9 ss ddd ss r 9 ss d ss r 9

(27) La signora.

(28) La doleur de la chiaud.

(29) N'y ranvoiés plus mon ami [6].

R 9 ss d ss r d ss r 9 ss ddd r 9 ss d ss r 9

(30) Noé.

R 9 ss d ss r 9 ss ddd ss r 9 ss d r d ss r 9

(31) Tout se adobera.

---

1. Il y a dans les *Chansons du XVe siècle* publiées par G. Paris deux chansons qui commencent par ces mots, n° XIX (*Fleur de gaieté, donnez moy joye*) et n° LXV (*Fleur de gaieté, allegez le martire*).

2. Est-ce la chanson *Une mousse de Bisquaye*, dans les *Chansons du XVe siècle* de G. Paris, n° VII ?

3. Il y a dans le ms. Bibl. nat. fr. 2245 (chansonnier du XVIe siècle) une pièce qui commence ainsi : *Va t'en regret, va t'en ailleurs, Pour abregier sous-pessonnant* (fol. 10), et dans le ms. fr. 1597 (aussi un chansonnier du XVIe siècle) une autre dont voici les premiers mots : *Va t'en regret, celuy qui te convoye, Va t'en ailleurs que jamaiz ne te voye*. Ce sont, malgré la différence du vers, deux variantes d'une même chanson.

4. Cette ligne est raturée. Le dernier mot est douteux.

5. La fin de la ligne est tachée.

6. *Ne renvoyez plus, mon amy,* | *A moy parler : venez y vous,* | *Car messagiers sont dangerous.* Ainsi commence la pièce CV des *Chansons du XVe siècle*, p.p. G. Paris.

R 9 ss d ss r 9 ss d ss r 9 ddd 9 ss d ss r 9[1]

(32) La s'en va.

(33) La pansea de ma dame.

(34) Latana (?). *a* 22

(35) La gran dolereusa.

(36) Su le rens (?)

R 9 ss d ss r d ss r 9 ss ddd ss r 9 ss r ss r 9

(37) Or n'an pui jo.

(38) Speta in poco.

(39) Te gloriosus.

R 9 ss d r d ss r 9 ss ddd r d r 9 ss d ss r 9

(40) Le doul de mon segnur.

R 9 ss d r d ss d r 9 ss ddd r 9 ss d ss r 9

(41) Testimonium. *a* 21

(42) Fortune fort. *a* 23

(43) Moro Lombard.

(44) Chiarmoen.

(45) Colomar.

R 9 ss d ss r 9 ss d ss r 9 ss ddd r 9 ss d ss r 9

(46) El bayli de Spagna.

R 9 ss d ss r d r 9 ss ddd r 9 ss d ss r d ss r 9

(47) Fauls samblanz.

(48) La doleur que mon cueur blesa. *a* 24

(49) Mantiau jaulne.

R 9 ss d ss r 9 ss d ss r 9 ss ddd ss r 9 ss d ss r 9

(50) M'amour[2].

(51) Se y'aime bien m'amie.

(52) La sardegna.

(53) La florie.

R 9 ss d ss r d ss r 9 ss ddd r 9 ss d ss r d ss r 9

(54) Ils ont menti. *a* 25

R ss d ss r 9 ss d r d ss r 9 ss ddd ss r 9 ss d
r d ss r 9

(55) La moyté des dances.

9 d r 9 ss ddd r d r 9

9 ddd r 9 ss ddd r 9

9 d r 9 ss d r 9 ss r 9

Stribaldi scripsit anno 1517, die 26 decembris.

---

1. Dans cette ligne il y a trois *o* au dessus des trois *d*.

2. Il ne manque pas de pièces qui commencent ainsi ; par ex. : *M'amour tous ay donnée*, n° CX des *Chansons du XVe siècle*.

Le propriétaire-gérant, E. BOUILLON.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

LE

PRONOM NEUTRE DE LA 3e PERSONNE

EN FRANÇAIS

L'existence d'un pronom personnel neutre de la 3e personne en français n'est pas restée, comme on le verra, absolument inconnue jusqu'à présent; toutefois elle n'a pas été suffisamment mise en lumière, et on n'en a pas tiré toutes les conséquences qu'elle comporte. Ni M. Suchier, dans sa belle et si originale esquisse de l'évolution du français et du provençal, ni Schwan dans sa *Grammaire de l'ancien français*, ni M. Meyer-Lübke dans le t. II de sa *Grammaire des langues romanes*, n'en ont fait mention. Il ne semble donc pas inutile d'appeler l'attention sur un fait qui a été à peine signalé et qui mérite d'avoir sa place dans une histoire de la langue française.

On sait que le français *il*, qui sert aujourd'hui de nominatif au pronom personnel de la 3e personne aussi bien pour le neutre que pour le masculin (*il y a*, *il arrive*, *il fait beau*, etc.), n'est en réalité comme forme que le nominatif du masculin et répond à un nomin. ĭllī du latin vulgaire (quelle que soit d'ailleurs l'explication de ce nominatif[1]) : c'est l'ī final d'ĭllī qui explique

1. Les anciennes explications de *il* par ĭllĭc ou ĭllhīc ne peuvent se soutenir. Quant à ĭllī, on y a vu simplement (Storm, *Rom.*, III, 289; Schwan, *Gramm. des Altfr.*, § 398, 1) la forme du nom. masc. plur. appliquée au nom. masc. sing.; mais rien n'est moins vraisemblable que de supposer que la langue aurait fait exprès une confusion aussi fâcheuse pour la clarté. La seule explication satisfaisante est celle de Darmesteter (*Mél. Renier*, 145; *Rel. scient.*, II, 170), qui, s'appuyant sur l'équation incontestable cui > illui pour le dat. illi, admet une équation semblable qui(ki) > illi pour le nom. ille. Il est vrai que H. Schuchardt (*Zeitschr.*, X, 483) a fait à cette explication des objections graves; mais elles ne sont pas rédhibitoires, comme j'essayerai peut-être de le démontrer prochai-

seul le changement en *i* de l'ĭ = ę du mot latin. Aux autres formes du pronom latin qui ne présentent pas cet ĭ final correspondent des formes françaises avec ę : *ele* <ĭlla, *els* <illos, tandis que le nom. plur. illī, forme classique, est également devenu *il* en français. Dans les autres langues romanes le nom. sing. et le nom. plur. masc. proviennent également de illī. L'acc. masc. sing. illum, inconnu au français, subsiste en roumain, en italien, en espagnol, en portugais, en ladin et en provençal. Quant au neutre, qui en latin vulgaire était illum au lieu du classique illud[1], on ne le retrouve avec certitude que dans l'esp. *ello*. En provençal, le nom. masc. ayant des formes très variées, *el*, *elh*, *ilh*, *il*, on ne peut affirmer que *el*, qui se trouve souvent employé comme neutre, réponde au neutre latin et ne soit pas le masculin. Voyons maintenant ce qui en est en français.

Pendant longtemps on a cru que le nom. neutre illud avait, comme le nom. masc., donné *il* en français : on expliquait ainsi le composé *oïl* = hoc illud et naturellement *il* dans les propositions dites impersonnelles.

M. Tobler, en démontrant que *oïl* signifiait proprement non pas « c'est cela », mais bien « oui il », admet néanmoins que le *il* qui y est contenu peut également correspondre à l'all. *er*, *es* et

---

nement. J'en dirai autant du doute exprimé par M. Meyer-Lübke (II, § 76), fondé sur ce que illī serait restreint à un domaine beaucoup moins étendu que celui de illui : le fait serait-il exact, il ne serait pas probant, car on comprend très bien qu'une analogie à deux degrés ait pu agir moins anciennement et moins généralement la seconde fois que la première ; mais je crois en outre qu'on peut contester le fait lui-même. Notons d'ailleurs que illi comme nom. sing. masc. est attesté anciennement et souvent (Schuchardt, *Vokal.*, I, 454). — Schwan (§ 398, 1) fonde son opinion de l'extension du nom. masc. plur. au sing. sur l'assertion que l'ancien français aurait possédé le correspondant régulier d'ille, *el*, qui se trouverait encore dans *Eulalie* au v. 13 : *El li enortet*. Mais la lettre qui commence ce vers est peu lisible, et, qu'elle soit *i* ou *e*, mal tracée ; tout le monde (et Schwan lui-même ailleurs) a lu *il*, et c'est certainement la bonne leçon ; *il* se trouve d'ailleurs sans exception, non seulement dans les *Serments* (où l'*i* ne prouverait rien vu la graphie spéciale de ce texte), mais dans le *Jonas* et tous les textes français. — Notons encore que la prononciation la plus ancienne de *il* a dû être *ill* avec une *l* mouillée, au singulier comme au pluriel.

1. On le trouve attesté par ex. dans Commodien, *Instr.* II, 22, 4.

sie, c'est-à-dire au lat. ille, illud, illi[1]. M. Horning, dans sa remarquable étude sur *le pronom neutre* il *en langue d'oïl*[2], ne reconnaît dans l'*il* d'*oïl*, comme dans l'*il* des propositions impersonnelles, que le nom. masculin, mais il s'appuie uniquement sur des raisons de syntaxe et ne s'occupe pas de la forme[3]. Cependant, dès 1878, M. Cornu, en montrant que l'*i* de *il* attestait un *i* final dans la forme latine correspondante, avait indirectement prouvé que *il* ne pouvait répondre à illum ou illud[4]. En 1881 le même savant, à propos du travail de M. Horning, disait positivement : « Illud ne saurait donner que *el*... Nous en avons la preuve dans *puet cel estre*, où *cel* est certainement le neutre de *cil*[5]. » La question phonétique était ainsi parfaitement résolue, mais la démonstration n'aboutissait qu'à refuser au pronom neutre illud toute existence en français[6].

Cependant, dès 1876, d'assez nombreux exemples du nom. *el* < illud avaient été signalés. M. Settegast, dans son étude sur la langue de Benoit de Sainte-More[7], dit à la p. 44 : « Il faut noter dans les mss. de la *Chronique* l'usage assez fréquent de *el* (*eu*) = illud, plus rarement = ille, donc de la forme habituelle en provençal comme en espagnol, surtout dans *T* [ms. de Tours], mais aussi dans *H* [ms. harléien], principalement dans la contraction *queu* = *qu'il*. Comme preuves je citerai les passages suivants de *H* : I, 203[8] [*Qu'eu n'est c'un Deu*]; I, 1133 *Qu'ele*, l. avec T *Qu'eu* [*Qu'eu n'aveit joie en negun leu* = Qu'il

1. *Zeitschrift für vergl. Sprachforschung*, *N. F.* (1876), III, 423; cf. *Vermischte Beiträge*, p. 2.

2. *Romanische Studien*, IV (1880), p. 229-273.

3. Voyez notamment p. 271. A la p. 250, M. Horning avait méconnu le vrai caractère du démonstratif neutre *cel*.

4. *Rom.* VII, 361. M. Cornu admettait alors comme base latine illīc au lieu d'illī, mais cela ne fait rien à la question.

5. *Rom.* IX, 117. Voyez aussi ma remarque sur l'article de Horning et une note de M. Cornu, *Rom.* IX, 625. Je reviendrai plus loin sur *cel*.

6. M. Gröber (*Zeitschrift*, IV (1880), p. 464) persistait à reconnaître illud dans le sujet des propositions impersonnelles, mais il ne s'attachait qu'à combattre la démonstration syntactique de M. Horning et ne semblait pas voir l'objection tirée de la forme.

7. *Benoît de Sainte-More, eine sprachliche Untersuchung*. Breslau, 1876.

8. J'ajoute entre crochets les passages indiqués, quand M. Settegast ne les donne pas.

n'y avait]; [II], 78 [*Tant qu'el* (éd. *Que'l*, T *Qu'eu*) *ne poet estre suffert*]; 459 *Si qu'ele*, corrompu et détruisant la mesure, dans *T Si qu'eu*; 2251 [*Qu'eu n'en fu unc* [*li*] *contes diz*]; 3589 *que ele*, l. avec *T que eu*; 6377 [*Qu'eu n'a si bele*]; 32310 [*qu'eu n'i a plus*]. En dehors de la combinaison avec *que* on trouve *el*, *eu* = *il* entre autres *Chr.* I, 571 *Quant el veneit al desevrer;* 1316 *Si cum el ert leis e dreiture;* 21894 *cum eu l'en avint* (de même tome II, p. 50, Sommaire [*cum eu l'en avint*]); 35822 *Tant l'en pesa cum el pout plus*..... Cette remarquable forme *el* = *il*, nous la retrouvons dans l'édition Joly du *Roman de Troie*, et rimant en *el*. C'est dans le monologue de Briseida, où elle exprime son repentir de son infidélité envers Troïlus :

20253-4 Peser m'en deit, et si fait el :
Trop ai le cuer muable et fel. »

Il serait facile d'ajouter un certain nombre d'exemples du nom. *el* à ceux que M. Settegast a tirés de la *Chronique*[1]. Il serait plus intéressant de rechercher des exemples du pronom neutre *el* dans le roman de *Troie*, où l'édition Joly, faite d'après un ms. rajeuni et francisé, l'a conservé en ce seul endroit, que la rime ne permettait pas de changer. Malheureusement les fragments du ms. de Bâle publiés par P. Meyer[2] ne donnent que la forme *il*[3], et le pronom en question ne se trouve dans aucun des trois passages que P. Meyer et M. L. Constans[4] ont publiés d'après tous les manuscrits. Il n'en est pas moins assuré, par la précieuse rime citée plus haut, que Benoit, dans le roman de *Troie* comme dans la *Chronique*, employait la forme *el*, et cette forme devra être restituée dans une édition critique aussi bien que les formes *os* et *'n* que P. Meyer a revendiquées à bon droit pour le texte original du roman[5].

---

1. Rien que dans la première partie je relève dans le ms. de Tours les bonnes leçons *Dum el i a* 248 (H *en*), *Qu'eu n'i remist* 823 (H *Que*), *Non avra el* 661 (*H il*).

2. *Rom.*, XVIII, 70-106.

3. V. 14288, 14468, 14578 (dans ce dernier vers, la leçon du ms. de Bâle est d'ailleurs altérée).

4. *Études romanes dédiées à G. Paris*, p. 195-238.

5. *L. c.*, p. 71. Il est regrettable que M. Horning, dans l'étude citée, n'ait pas consulté les poèmes de Benoit : ils lui auraient révélé l'existence du nom. neutre *el*.

On voit que M. Settegast n'a pas reconnu le vrai caractère de cette forme; il la regarde comme une simple variante de *il*, et remarque seulement qu'elle répond à illud plus souvent qu'à ille. En réalité elle ne répond qu'à illud, et il ne faut pas hésiter à y reconnaître la représentation fidèle du neutre illum = illud. On ne la trouve pas d'ailleurs seulement dans Benoit : elle est aussi dans le roman de *Thèbes*, qui, antérieur sans doute à celui de *Troie*, appartient à la même région. Il est vrai que les mss. complets, dont la langue a été fortement modifiée, présentent partout, si je ne me trompe, *il* comme nom. neutre; mais dans le premier des précieux fragments d'Angers, imprimés au t. II de l'édition Constans, on lit *el* au v. 4645 : *Que si el nos torne a destrece*, et c'est certainement la bonne leçon.

Au reste, dans des textes poitevins et saintongeais, on avait depuis longtemps remarqué une forme *ol*, qui, employée d'ordinaire devant les voyelles, comme *o* devant les consonnes, faisait uniquement fonction de nom. neutre. Boucherie l'avait constatée (à côté de *il*) dans la traduction poitevine, publiée par lui en 1873, des Sermons de Morice de Sulli, et en avait bien reconnu la nature; mais d'une part il l'avait confondue avec *o* = hoc, dont il sera dit un mot plus loin, d'autre part il avait voulu y reconnaître la forme latine archaïque ollud, qui n'a certainement pas passé en latin vulgaire[1]. M. Görlich, qui ne paraît pas avoir évité la première erreur, a réfuté la seconde en montrant que dans des chartes du Poitou et de l'Aunis on rencontre avec la même valeur les formes *el*, *aul*, *au*, *ol*, *oul*, *ou*[2] : « Les formes *el*, *aul* et *au*, remarque-t-il, ne peuvent provenir de *ol*. Elles remontent bien plutôt au lat. illum pour illud; illum = *el* est devenu *au*, *aul* et plus tard (?) [*ol*], *ou*, *o* exactement comme de illum dans ces dialectes donne tantôt *dau* et tantôt *dou do*[3]. » Plus tard[4] le même savant signalait le pron.

1. *Le dialecte poitevin au XIIIe siècle* (Paris, 1873), p. 248-250.

2. M. Godefroy, au mot *Le*, cite, de la même région, d'autres exemples de *ol*, *aul*, *au*, qu'il regarde comme équivalents à *il*, mais qui sont toujours employés comme sujets de verbes impersonnels.

3. *Die südwestlichen Dialekte der langue d'oïl*, dans le t. III des *Französische Studien* (Heilbronn, 1882), p. 107.

4. *Die nordwestlichen Dialekte der langue d'oïl*, dans les *Französische Studien*, t. V (Heilbronn, 1886), p. 70. M. Görlich cite un autre exemple dans une charte angevine, mais par erreur : *el* ici est illa.

neutre *el* (toujours au nom.) dans trois chartes bretonnes du XIIIe siècle : *el avenoit, come el est ici escrit, que el esteit presmei.* Il n'est pas douteux que la lecture attentive d'autres textes ou documents appartenant à la région occidentale de la France ne fît découvrir d'autres exemples de cette forme intéressante.

C'est également dans cette région que les patois ont conservé jusqu'à nos jours le pronom neutre indéfini correspondant à illum. Dans le *Glossaire du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis* de L. Favre, on lit : « *Ol*, pron. démonst. Ceci, cela. S'emploie aussi devant un verbe impersonnel commençant par une voyelle : *Ol* était une foué, etc., pour il était. — *Ol* adamit, etc. *O* s'emploie dans les verbes impersonnels commençant par une consonne : *O* faut, pour il faut. Du latin *hoc*.

> Si la femme ne v'aime pas,
> *O* l'est (l. *Ol* est) pis que la rage...
> Si Dieu veut v'y baillay
> Quieuque monde à condire,
> *O* faudra y veillay (Abbé Gusteau, *Poésies patoises*). »

Et dans le *Glossaire du patois poitevin* de l'abbé Lalanne : « *O* (lat. *hoc*), pron. démonstr., ceci, cela, ce, cet, le, la : *o m'enneu ben*, cela m'ennuie bien; *ol*, par euphonie, devant les voyelles : *ol é ben vrai*. — Il tient aussi lieu du pronom *il*, surtout comme sujet des verbes impersonnels : *O faudra qu'gle venne*, il faudra qu'il vienne. »

Inutile d'insister sur les confusions de ces articles : *o* ne vient pas ici de hoc, et l'*l* de *ol* n'est pas due à l'euphonie; *ol* ou *o* ne veulent jamais dire « ce, cet ».

D'après Boucherie, ces formes se retrouveraient dans le Berri et le Morvan; mais, à en juger par les glossaires de Jaubert et de Chambure, *ol* (*ou*, *o*) et *al* s'emploient également dans ces pays pour le nom. masculin, en sorte que l'on a plutôt ici, comme dans le prov. et le bourguignon *el*, une forme du nom. masc. répondant à ille et non à illī, ou du moins qu'on ne peut distinguer par la forme le nom. neutre du nom. masculin.

Le nom. neutre *el*, plus tard *al* (*au*), *ol* (*ou*, *o*), a donc appartenu anciennement à tout l'ouest de la France du nord; il ne paraît plus exister aujourd'hui que dans le Poitou et les pays limitrophes. Mais on peut croire que primitivement il avait une extension plus grande que celle que nous permettent de constater les textes cités. Il est vrai que de très bonne heure, en

France propre, en Normandie, en Picardie, en Champagne et en Lorraine, l'ancien *el*, comme sujet des verbes impersonnels, avait été remplacé par le masc. *il*[1], mais il s'en conserva assez longtemps un vestige. La réponse affirmative à une question se faisait, comme l'a montré M. Tobler, avec *o* tout seul ou avec *o* accompagné du pron. personnel qui était le sujet du verbe non exprimé : *o je, o tu, o il*, etc. Il devait donc exister aussi une forme de réponse *o el*, s'il s'agissait d'un sujet neutre. C'est cette forme qu'il faut reconnaître dans l'affirmation *aol*, *aoul*, qui se trouve dans un certain nombre de textes, et qui ne peut être regardée comme identique à *oïl*. Dans le fableau de *la Male Dame* (*Rec. gén.*, t. VI, CXLIX, 325-26), *aol* rime avec *sol* ; dans le roman de l'*Escoufle* (qui va paraître par les soins de P. Meyer), *aoul* rime deux fois avec *Toul*. Cet *aol* paraît avoir été une forme proprement française, dont les Normands, qui ne connaissaient plus qu'*oïl*, se moquaient. André de Coutances, racontant vers 1205 à sa façon le fabuleux combat d'Arthur et du roi de France Frolles, écrit ces vers, qui semblaient sans doute fort plaisants à ses auditeurs normands : Frolles dormant trop tard le jour de la bataille,

> Franceis, qui moreient d'ennui,
> Li distrent : « Leverez vos hui ? »
> Il dist : « Aol. » Et de nullui
> N'ont Franceis aol fors de lui [2].

El étant devenu *ol*, l'*o* initial s'est dissimilé en *a*. — Il faut sans doute voir une autre variante de l'ancien *oel* dans la forme

---

1. Il est probable d'ailleurs qu'il faut reconnaître le nom. neutre *el* dans un vers du *Saint Brendan* où il n'a été conservé que dans le ms. L, le plus ancien des quatre qui ont ce passage :

> Seignurs, ço que pensed avum
> Cum el est gref nus nel savum (éd. Suchier, V, 127-8).

Les mss. O et Y donnent *il*, A *ço* (voy. Hammer, *Die Sprache der anglonorm. Brandanlegende*, p. 44, et dans la *Zeitschr. f. r. Phil.*, IX, 114). Ainsi le pronom neutre existait encore en Normandie au XIᵉ siècle et avait passé en Angleterre ; cf. ce qui est dit plus loin sur *cel*.

2. Jubinal, *N. Rec.*, II, 6. La forme *ol*, qu'on rencontre quelquefois, paraît toujours être une simple faute de copiste : elle est pour *o* dans le vers de *Partenopeus* cité par Godefroy, pour *oïl* dans les deux passages des *Rois* cités par Burguy (II, 310), et dans deux vers du ms. de la *Vengeance Raguidel* (5108 et 5111) cités par M. W. Zingerle (*Raoul de Houdenc*, p. 15).

oal, *oual* que nous trouvons en rime avec *seneschal* dans la *Vengeance Raguidel* (v. 1962), et, sans la confirmation de la rime, dans d'autres textes de diverses provenances[1] ; il faut y joindre *nenal*, attesté par la rime dans *Floire et Blancheflor* (Du Méril I, 677), *Blancandin* (2841), *Guillaume de Palerne* (2515), la *Vengeance Raguidel* (588, 4585) et une pastourelle de Jocelin de Bruges (Scheler, I, 50).

Les exemples de *aol* et de *oal* prouvent qu'*oel* ne se restreignait pas à la réponse à une question dont le verbe était un verbe impersonnel, mais que peu à peu, et précisément par son caractère impersonnel qui lui permettait de s'adapter à toutes les questions, il était devenu une réponse affirmative générale. Quand le masc. *il* eut remplacé dans la France propre comme ailleurs (sauf à l'ouest) le neutre *el*, il se substitua pareillement à *el* ou à ses variantes dans la combinaison avec *o*, et ainsi *oïl* signifia également hoc ille, hoc illi et hoc illud, ce qui explique qu'il soit arrivé encore plus complètement qu'*oel* à jouer le rôle d'une réponse affirmative générale. Mais on voit que ce rôle avait été d'abord tenu par *oel* ou ses variantes et aurait bien pu l'être définitivement, en sorte que la langue française, au lieu de s'appeler la « langue d'oïl », faillit sans doute de bien près s'appeler la « langue d'aoul ».

L'existence de *el* comme nom. neutre du pronom de la 3e pers. étant assurée, nous avons à nous demander s'il a aussi existé comme accusatif. Une première considération doit nous en faire douter, c'est que l'acc. masc. īllum, qui a persisté dans plusieurs langues romanes à la fois sous sa forme tonique (it. esp. *ello*, roum. lad. prov. *el*,) et sous sa forme atone (*lo*), n'existe dans le roman du nord de la France que sous sa forme atone : pour la forme tonique on emploie uniquement le datif originaire *lui*. Toutefois un certain nombre d'exemples, tirés en grande partie des textes qui contiennent le nom. neutre *el*, semblent nous le montrer également *el* à l'accusatif neutre. Ainsi on lit dans le manuscrit T de la *Chronique* de Benoit :

4351 Par fei, fait Rous, et je eu recuil (H e joe r.)
22646 Qui si eu vect de tot abaissier (H Qui si le veut)

---

1. *Rou*, p. 90 ; *Chastoiement* (éd. des Biblioph.), prol. v. 159 (Burguy) ; deux fois dans le ms. de *Protesilaus* (Godefroy).

De même dans le manuscrit de *Troie* qu'a suivi M. Joly :

8320-21 Por ço deit l'en adevancier
Ses enemis, qui fere el puet.
15798-9 La m'en estuet par force aler
Cestui vengier, se fere el puis.
18969 Cil s'aesa qui fere el pot.
25343 Gie le ferai se fere el puis.
29261-2 Il a grant dreit, quel feïsseiz
De lui, se fere el puïsseiz.

Au vers 29262 le ms. de Vienne, dont Frommann a imprimé de longs fragments, porte *fairel* pour *fere el*; mais au v. 25343 (les autres passages n'ont pas été imprimés d'après ce ms.) il a aussi *fere el*, et au v. 26698, où l'éd. Joly porte *Gel contredi*, il donne *Je el contradi*[1]. M. Tobler a ajouté à ces exemples de Benoit de Sainte-More celui qu'offre le ms. d'Étienne de Fougères :

359-60 A cels en donge que il veit
Qui mestier ont, et feire el deit.

Le même phénomène se retrouve dans deux vers du roman de *Thèbes*, où l'édition porte *fairel*, mais où chaque fois un manuscrit donne *faire el* :

3913 S Il la mena, que faire el sot.
8704 C Jes somondrai, que faire el seuil [2].

La forme *ol* se trouve aussi très anciennement attestée dans le

---

1. Settegast, *op. c.*, p. 45 ; cf. Tobler, *Der fr. Versbau* (3e éd.), p. 33 n.

2. M. Tobler, *l. c.*, renvoie encore à un usage analogue dans le *Chemin de lonc estude* de Christine de Pisan (voyez en effet les quatre exemples cités au glossaire de l'édition Püschel). Mais il s'agit là d'une particularité de la langue de l'auteur, qu'il faut sans doute attribuer à son origine étrangère, et qui n'est pas identique au phénomène que nous étudions ici. En effet, Christine emploie *el* non seulement comme acc. neutre après *faire* (791 *Se bonement faire el peüsse*) et même après un substantif (1128 *Que Dant de Flourence el recorde*), mais aussi comme accusatif masculin (3683 *Pour celle cause a prince el tiennent*), et enfin comme article (987, 1409). Au reste dans tous ces passages il faut lire *l*, l'*e* étant purement graphique et ne comptant pas dans la mesure ; mais c'est l'emploi même de telles enclises à la fin du XIVe siècle qui est tout à fait exceptionnel.

Ludus Sancti Nicolai d'Hilaire (composé sans doute en Anjou dans la première moitié du XIIe siècle) :

Ha ! Nicholax,
Si ne me rent ma chose, tu ol comparras [1].

Enfin nous trouvons *ou* dans la Bible du Berrichon Macé, au commencement du XIVe siècle :

Qui autre fois dire ou voudroit ms. B. N. fr. 401, (f° 108 *d*).

Tous ces passages ont toutefois cela de commun que le mot *el* ou *ol* se trouve toujours placé dans le vers de telle façon que l'*e* ou l'*o* ne compte pas pour la mesure, et qu'on peut aussi bien lire *fairel* partout où les mss. portent *faire el* ; quand à *tu ol*, la mesure exige qu'on le lise en une seule syllabe [2]. Nous ne trouvons pas un seul cas où *el* compte pour une syllabe. Il est donc plus que probable que nous n'avons affaire ici qu'à une graphie imparfaite : les scribes, connaissant l'existence d'un *el* (ou *ol*) neutre, et trouvant les graphies *fairel*, *tul*, inusitées et singulières, ont introduit ici la forme du nom. neutre, tandis qu'il s'agissait réellement de la forme enclitique de *lo*, acc. neutre atone. Ce qui le confirme encore, c'est que dans d'autres passages ils ont écrit de même *el* pour *l* représentant l'acc. masc. *lo*, bien que *el* comme acc. masc. soit, nous l'avons vu, inconnu au français [3]. D'autres fois ils ont écrit *le* en toutes lettres, bien que le vers reçût par là une syllabe de trop.

Rien ne nous autorise donc à admettre l'existence d'un acc. neutre tonique *el* (*ol*) [4]. Il est vrai que M. Görlich a relevé dans les *Sermons poitevins* et dans quelques chartes de la Saintonge et de l'Aunis de nombreux exemples d'un accusatif neutre *ou* qu'il regarde comme identique au nom. neutre *ou*, souvent attesté dans les *Sermons poitevins* ; mais pour le nom. ces *Sermons* pré-

1. Refrain répété deux fois, aux pp. 34 et 35 des *Hilarii Versus et Ludi* publiés par Champollion-Figeac ; E. du Méril, *Orig. lat. du théâtre moderne*, p. 273.

2. C'est ce qu'a déjà remarqué E. du Méril, *l. c.*

3. Ainsi dans le ms. L de l'*Alexis* (le plus ancien) le v. 588 (118 *c*) est écrit : *En terre elmetent par vine poestet* (A manque, P *En terre le m.*, S change). Au v. 5331 de *Thèbes* B lit *A destre el fiert*.

4. C'est ce que dit également A. Tobler dans le passage cité plus haut de son *Versbau*.

sentent à côté et presque aussi fréquemment la forme *ol*, qui n'apparaît jamais pour l'accusatif; les chartes du Poitou connaissent les nom. *el*, *oï*, *oul*, *ou*, *aul* et n'ont aucune de ces formes à l'accusatif; on trouve dans les chartes de l'Aunis *ol* au nom. et seulement *ou* à l'accusatif; les chartes du nord-ouest, qui emploient assez souvent *el* au nominatif, ne le connaissent pas à l'accusatif[1]. Il est donc extrêmement probable que l'acc. *ou*, qui dans les textes cités alterne avec *o* = hoc, n'en est qu'une variante phonétique, et représente (comme d'ailleurs le sens le montre presque partout) un démonstratif neutre et non un pronom neutre de la troisième personne.

En revanche on ne peut douter qu'il n'ait existé et qu'il n'existe encore en français un accusatif neutre atone du pronom de la 3e personne : c'est *lo*, *le* < illum, qui, étant complètement identique à l'acc. masc. sing., n'en a généralement pas été distingué. Il n'est pas en effet nécessaire de l'en distinguer[2], puisqu'il se comporte absolument de même[3]. Tout ce qui est à remarquer, c'est que, quand le pronom neutre représente un nom ou pronom sujet, et qu'il devrait par conséquent être au nominatif, il a la forme de l'accusatif : *je le suis*, *nous le sommes*. Cet usage se retrouve dans les autres langues romanes[4], et doit par conséquent être primitif en français; toutefois je n'en connais pas d'exemples dans nos très anciens textes, mais il faudrait les chercher exprès[5].

Une confirmation très forte de l'existence du neutre *el* se trouve dans le pronom dém. neutre *icel* ou *cel*, qui est

---

1. *Die südwestl. Dialekte*, p. 47 ; *Die nordwestl. Dialekte*, p. 70 ; cf. l'excellente dissertation de M. K. Ganzlin, *Die Pronomina demonstrativa im Altfranzösischen* (Greifswald, 1888), p. 89.

2. Toutefois, il ne faudrait pas dire expressément, comme le fait Schwan (§ 399, 7) : « Comme neutre, on emploie l'oblique singulier du masculin, *lo*. »

3. Citons seulement les plus anciens exemples, qui se trouvent dans le *Jonas* (vo 27) : *Chi sil feent cum faire lo deent, e cum cil lo fisent dunt ore aveist odit.*

4. Voy. Diez, *Gramm.*, trad. fr. III, 84.

5. Diez n'en donne d'exemples anciens dans aucune langue, et il remarque qu'une traduction provençale de saint Jean rend *ego sum* (VI, 20) par *eu so* ; mais ici *ego sum* signifie « c'est moi » et non « je le suis ». Au contraire Marc XIV 62, Luc XXII 70, *ego sum* signifie bien « je le suis », et il serait

composé de ecce et de illum = illud. Cette valeur de *cel* a d'abord été signalée par Ed. Mall dans son édition du *Comput* de Philippe de Thaon (p. 108) : il la reconnaît dans la locution *pot cel estre*, « peut-être, » qu'il relève dans son texte (v. 55) et dans le Psautier d'Oxford. M. Mebes, dans son étude sur Garnier de Pont-Sainte-Maxence, trouvant cette locution dans son auteur, l'explique autrement[1]. Il veut d'abord que *cel* soit ici une mauvaise graphie pour *cele*, conformément à l'emploi absolu du féminin que Diez a signalé et qui a été souvent étudié depuis lui. Puis il abandonne cette conjecture, en effet peu plausible, et suppose que *cel* dans *pot cel estre* est simplement le masculin pris dans le sens neutre, et il cite deux exemples de ce sens neutre du masculin dans *Eneas*, que nous citerons tout à l'heure avec une autre explication, mais qui, comme l'a remarqué M. Horning, étant à l'accusatif, ne prouvent rien ici. M. Horning, qui ne connaissait pas l'existence de *el* et qui reconnaissait avec raison dans *il* sujet des verbes impersonnels le pronom masculin, ne pouvait admettre le neutre *cel*. Il insiste (*Rom. St.*, IV, 250) sur le fait que ce neutre *cel* « ne paraît absolument que dans l'expression *puet cel estre* », et il ajoute : « Ne pourrait-on pas supposer qu'au lieu de *puet cel estre* on ait dit primitivement *puet ce estre*, et que, pour éviter l'hiatus, on ait été amené à confondre *ce* et *cel* ? » Cette supposition n'est rien moins que probable; en effet, comme l'a fait observer M. Ganzlin, *cel* se trouve dans des textes qui ne connaissent pas encore la forme affaiblie *ce* pour *ço* et dans lesquels par conséquent la confusion avec *cel* était impossible[2]. M. Horning lui-même n'était pas satisfait de son idée, puisqu'il a adopté, quand il l'a connue, la première explication de M. Mebes, que celui-ci avait abandonnée pour une autre. Mais aucune de ces

---

intéressant de voir comment il est rendu dans les anciennes traductions. Jean XVIII 5 *ego sum* signifie plutôt « c'est moi » ; le poème de la *Passion* le traduit par *Eu soi aquel* (str. 35 ; le *ego sum* du latin au verset suivant n'est pas rendu dans le poème roman).

1. M. Etienne, *La Vie saint Thomas le martyr* (1883), p. 143, a au contraire reconnu dans le *cel* de *pot cel estre* le pron. dém. neutre (p. 143).

2. *Op. c.*, p. 81. M. Ganzlin formule cette objection autrement, et reproche à M. Horning d'admettre l'addition d'une *l* à *ce* pour éviter l'hiatus ; mais ce n'est pas précisément ce qu'avait dit celui-ci, qui attribuait le neutre *cel* à une confusion de *ce* avec l'acc. masc. *cel*.

hypothèses n'est ou utile ou vraisemblable, et l'existence du neutre *cel* est d'autant mieux assurée qu'il se retrouve ailleurs que dans la locution *puet cel estre*, et devant une consonne aussi bien que devant une voyelle. C'est ce qui ressort de quelques exemples cités par M. Förster (1887) dans sa note sur le v. 1403 d'*Ivain*, de ceux qu'a apportés M. Ganzlin, et d'autres qu'on peut y joindre. Aussi ces deux auteurs ont-ils admis que *cel* était le neutre répondant à ecce illum, et c'est aussi ce que dit M. Meyer-Lübke (*Gramm.*, II, § 98)[1]. Voici d'abord les exemples de *puet cel estre* qu'on a relevés jusqu'ici : Ps. O. cinq fois (v. Meister); *Comput* 111; *Rois* p. 182, l. 3, p. 408, l. 9; *Rou* III 422 (B C), 4666 (A), 5912 (A B D); Benoit, *Chron.* II 7780, 19808; Garnier, *S. Thomas*, 1704; *Venjance Nostre Seigneur*, ms. Egerton (Godefroy); Marie de France, *Eliduc* 170, 432; Chardri, *Josaphaz* 1077; Chrétien, *Cligès* 2325, 3307, 4901, *Ivain* 1515[2]; *Job* p. 308, l. 20 (*puescelestre*). Ces exemples sont pris en grande majorité dans des textes normands et anglo-normands, mais cela ne signifie rien, puisque l'expression se retrouve chez le Français Garnier (sans parler de Marie), chez le Champenois Chrétien et chez le traducteur wallon des *Moralia in Job*; cela tient simplement à ce que nos plus anciens auteurs et nos plus anciens manuscrits conservés sont normands ou anglo-normands : la locution *puet cel estre* tomba d'assez bonne heure en désuétude, et n'a pas été signalée dans des textes plus récents que le commencement du XIIIe siècle[3].

En dehors de cette locution, *icel* (*cel*) est très rare au nominatif : on le trouve dans *Thèbes* 3964 (*Mais icel fu estre lor gré*[4]), dans le *Roman du Mont-Saint-Michel*, v. 348 : *Cel nen est pas de lor mestier*, et en outre dans plusieurs chartes de Bretagne citées par MM. Görlich et Ganzlin. Il a de très bonne

1. On a vu ci-dessus (p. 165) que M. Cornu avait exprimé très nettement la même opinion en 1881. Schwan au contraire (§ 402, 4) admet, comme pour *lo* (voy. ci-dessus, p. 171, n. 2), que *icel cel* employé comme neutre est le cas oblique du masculin (de même naturellement pour *icest cest*).

2. Sur les leçons des mss. de *Cligès* et d'*Ivain* dans ces passages, données par M. Foerster, voy. Ganzlin, p. 82.

3. M. Godefroy (s. v. *puet cel estre*) la reconnaît dans une expression usitée dans le Cotentin, *puchalai*, « n'importe » ; mais c'est une erreur : *puchalai* est pour l'ancien [*ne*] *puet chaleir* (cf. Godefroy, s. v. *Neputchaler*).

4. Les quatre autres mss. ont changé en *ice* ou *ce* (voy. t. II, p. 511).

heure cessé d'être usité à côté de *ço*, avec lequel il faisait, en effet, double emploi.

Il est un peu plus fréquent à l'accusatif : Sermon en vers 10 b : *Qui après vendreit E cel retendreit* (B *ço*), 126 e : *Quant cel guerpirunt* (B *ço*)[1] ; *Mir. de N. D.* d'Orléans (p. p. P. Meyer) IV 66 *Mais de cel povre livreison*[2] ; *Thèbes* 2227, S : *Quant la pucele cel oï*[3] ; Benoit, *Chron.* 9319 : *Cel ne te poüm pas veer* (H T) ; Ét. de Fougères 39-40 : *Et si retrovent cel qu'il chacent, Et si rebeivent cel qu'il bracent* ; *Eneas* 8501-2 : *Cel sai jo bien, esprové l'ai. — Cel savés donc que jo ne sai*[4] ; *Mont-Saint-Michel* 1898 : *Respondés mei e cel briément* ; *Cligès* 4271 : *que revenir Puissiez a mei et cel par tens* (ms. M), 5104 *Cel ne set ele se il vit* (ms. C)[5].

L'existence de l'acc. neutre *cel* ne doit pas nous faire conclure à celle de l'acc. neutre *el* = illum. Nous avons là le pendant exact de ce qui se passe au masc., où illum n'a pas de représentant en français, tandis qu'eccillum a donné *cel*[6].

Nous avons eu l'occasion de mentionner à plusieurs reprises les formes *o* = hoc et *iço ço* = ecce hoc. Nous terminerons cette étude en en disant quelques mots, d'autant plus que la première joue tout à fait dans plusieurs textes le rôle du pronom neutre

---

1. Dans le troisième exemple cité par M. Ganzlin (A 35), *Cel tant que jo sai, cel* est l'acc. masculin.

2. *De cel*, « de cela » (c'est-à-dire du foin mentionné au v. 64). P. Meyer réunit ce vers au v. 67, mais vu l'antiquité de ce texte il convient d'appliquer ici la règle qu'il a lui-même découverte et qu'il vient d'exposer, et de clore le couplet avec le vers pair ; c'est d'ailleurs ce que demande le sens.

3. Les mss. autres que S omettent ce passage.

4. C'est la leçon donnée par Bartsch dans sa *Chrestomathie* pour le premier vers et par Pey pour le second d'après le ms. G ; M. de Grave donne les deux fois *ce* sans variante.

5. La forme *iceol* dans le Ps. Camb. XCIII 15 me paraît, comme à M. Fichte, une simple faute de copie pour *iceo* plutôt qu'une variante d'*icel*, comme l'admet M. Ganzlin. Sur *cel* représenté par *ceu*, voyez plus loin. — On peut rapprocher du neutre *cel* le neutre *cest*, dont on trouvera dans Ganzlin, pp. 82-83, deux exemples pour le nominatif (Chardri) et une dizaine pour l'accusatif.

6. Sur la distinction du masculin et du neutre des pronoms démonstratifs dans les dialectes du Napolitain et des Abruzzes, voy. Meyer-Lübke, *Gram.*, t. II, § 98.

de la 3ᵉ personne. Voici les exemples du pronom *o* en français (tous à l'accusatif) que je connais :

..... in o quid il mi altresi fazet. *Serm.*
Faites o tost. *Sponsus* 77.
E resors es, la scriptura o dii. *Ib.* 799.
Trop sui gardee, bien o voi. *Joufroi* 1433.
Et si faiz ge, bien o veez,
Ma dame, et si m'o pardonez. *Ib.* 1817-18.
Qu'a merveilles o tienent tuit. *Ib.* 2504.
Del doner o laissa ester. *Ib.* 3388.
.....Si faire o deigne. *Ib.* 3511 [1].
Se li cuens a s'amie o fit. *Ib.* 4333 [2].

Puis on le trouve très fréquemment dans la *Vie de Sainte Catherine*, les *Sermons poitevins* (*ou*), *Turpin* I et II, des chartes de Poitou, d'Aunis (*ou*) et de Saintonge (*ou*). Il existe encore dans cette région, à laquelle on voit qu'il s'était restreint déjà anciennement, mais en y joignant le Berri et peut-être le Bourbonnais [3]. Je ne parle pas ici de *o* employé comme particule affirmative ou dans le composé *poro* [4], ni de *uec* < hoc dans *avuec*, *senuec*, *poruec*.

Il ne me reste qu'à dire un mot du composé *ço*, qui est

---

1. Peut-être ici *faire o* doit-il être interprété comme *dire ou* dans le passage de Macé de la Charité cité plus haut (p. 170), c'est-à-dire comme représentant *fairel*; toutefois l'emploi fréquent de *o* dans *Joufroi* rend l'autre explication plus probable.

2. Au v. 3087 (*Hurte li cuens si al vasal Que tot o fait jus trebuchier*) les éditeurs ont eu raison de changer *o* en *lo*, puisqu'il s'agit d'un acc. masculin. M. Dingeldey (*Ueber die Sprache des Joufroi*, 1888, p. 36) n'en compte pas moins cet exemple avec les autres; mais il paraît croire que *o* est partout une forme aphérésée de *lo*.

3. Je n'ai pas cité les exemples nombreux de la *Passion*, à cause du caractère méridional de ce texte : on sait en effet que *o* existe en provençal. Sur les différentes formes qu'il y a prises, voyez les précieux articles de M. Chabaneau (*Rom.* IV 338-347, V 232-235).

4. Ce composé *poro*, qui n'existe que dans les textes les plus anciens (*Eulalie*, *Jonas*, *S. Léger*), y est toujours écrit en un seul mot, ce qui prouve que dès la fin du IXᵉ siècle on n'avait plus conscience, dans le Nord, de l'existence de *o* comme mot isolé. Aussi M. Stengel, dans son glossaire des plus anciens textes, aurait-il peut-être dû ranger ces exemples sous *poro* et non sous *o*, et ne pas les imprimer en en séparant les deux éléments.

tout à fait un pronom démonstratif, tandis que *o* ne peut servir de sujet aux verbes ni (sauf dans *poro*) de régime aux prépositions[1]. Ce qu'il faut remarquer sur *ço*, c'est l'existence de la forme *ceu*, qu'on pourrait regarder et qu'on a regardée comme représentant *cel*; il est bien possible qu'il en soit effectivement ainsi dans quelques cas, mais le plus souvent il s'agit bien de *ço*. Mais ce *ceu* est-il une notation de *çoe* ou de *ce*, et *çoe* lui-même, qu'on rencontre quelquefois, a-t-il une existence autre que graphique? Ce sont des questions qui nous entraîneraient trop loin hors de notre sujet actuel, et qui pourront être étudiées à une autre occasion. Il y aura lieu aussi de rechercher ce qu'il faut penser de la forme *cen* (conservée dans *sens dessus dessous*), qu'on a expliquée comme représentant *ce*, *cel* ou *c'en*.

Gaston PARIS.

1. Il en est de même pour *o* (*oc*) en provençal; mais il faut remarquer que le prov. emploie comme nom. neutre, à côté de *el*, qui paraît correspondre à ille et non à illud, la forme *lo*, qui représente originairement illum (illud) atone : *lo es temps*, etc.

LES

MANUSCRITS DES SERMONS FRANÇAIS

DE

MAURICE DE SULLY[1].

Le tome V (1876) de la *Romania* contient un mémoire sur les manuscrits des sermons français de Maurice de Sully dans lequel je me suis proposé : 1° de dresser une liste aussi complète que possible de ces manuscrits; 2° de mettre le lecteur en état d'en apprécier jusqu'à un certain point la valeur relative, en imprimant un certain passage, de longueur suffisante, d'après la leçon de chacun d'eux.

Les mss. de ces sermons dont j'avais connaissance il y a dix-huit ans sont ceux-ci :

FLORENCE, Laurentienne, *Conventi soppressi*, 99.

LONDRES, Lambeth 457 (fragment).

OXFORD, Bodleyenne, Ashmole 1280, Douce 270, Hatton 67, Laud 471.

PARIS, Bibl. nat. fr. 187, 13314, 13315, 13317 (fragment), 24838. — Arsenal 2111 (ancien Théol. fr. 65). — Sainte-Geneviève D. f. 21[2] (ce ms. portait en 1876 la côte D. l. 21).

POITIERS 232, ms. publié par M. Boucherie.

Ms. ayant appartenu à M. Renault, de Saint-Lô; extraits donnés par Hippeau dans les *Mémoires de l'Acad. de Caen* (1856) et dans les *Archives des Missions*, t. V (1856)[2]. En outre, le même ms. a été l'objet d'un mémoire publié par M. Eug. de Beaurepaire dans les *Mémoires de la Société d'archéologie d'Avranches*, t. II (1859), pp. 411-431[2].

Entre ces quatorze mss. il en est plusieurs que j'avais découverts pour ainsi dire par hasard, par cours de recherches ayant un tout autre objet. J'étais bien certain que quelques exemplaires

1. Supplément à un article publié dans la *Romania*, V, 466.

2. Ce ms. avait été acquis par M. Renault, à Rouen, en 1854. Il paraît provenir de Jumièges.

devaient m'avoir échappé. Il ne faut pas perdre de vue que les recueils de sermons en général sont souvent difficiles à identifier. Le nom de l'auteur est fréquemment omis; le début peut manquer par suite de la perte du premier feuillet. Aussi n'est-il pas surprenant que depuis 1876 j'aie réussi à reconnaître cinq nouvelles copies des sermons français de Maurice. Je suis même étonné de n'en avoir pas rencontré un plus grand nombre.

Voici l'indication de ces nouveaux manuscrits :

CHARTRES 333 (ancien 371).

OXFORD, Corpus Christi Coll. 36.

PARIS, Bibl. nat. fr. 6447, fol. 322 v°. — Ms. dans lequel j'ai déjà signalé une copie jusque là inconnue de l'ancienne traduction des Livres des Rois, et d'autres textes importants (*Romania*, XVII, 126).

PARIS, Bibl. nat. fr. 24862.

PISE, Bibliothèque du Séminaire (ancien couvent de sainte Catherine), n° 43.

Manuscrit de Chartres. — Il a été décrit dans le tome XI du *Catalogue général des mss. des bibliothèques publiques de France*, 2e série (Paris, 1889). Cette description est assurément beaucoup plus complète et plus détaillée que celle de l'ancien catalogue[1]; elle n'est cependant pas de tout point satisfaisante. Plusieurs, morceaux, n'étant pas précédés de rubriques, ont été omis, et l'identité du recueil de sermons n'a pas été reconnue.

Le ms., qui se compose de 132 feuillets en parchemin, est formé de deux livres, primitivement distincts, qu'on a reliés ensemble. Le premier (fol. 1-72) est un exemplaire de la *Somme le Roi*, de frère Laurent, écrit à deux colonnes dans la première moitié du XIVe siècle. Le second, tout entier écrit à longues lignes, est de deux écritures. Les feuillets 73 à 117 inclusivement sont de la seconde moitié du XIIIe siècle[2]; le reste, d'une encre beaucoup plus pâle, est de la première moitié du XIVe. La nouvelle écriture commence avec le fol. 118, au milieu d'une phrase. Du fol. 73 au fol. 110 nous trouvons une suite de vies

1. *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de la ville de Chartres*. Chartres, Garnier, 1840. P. 81 (n° 371).

2. Il y a une ancienne pagination en chiffres romains (XVe s.), qui commence au fol. 73.

de saints et de morceaux relatifs à diverses fêtes, dont le détail est donné dans le *Catalogue général*. Au fol. 110 commencent les sermons de Maurice de Sully, qui se continuent jusqu'au dernier feuillet.

Les vies de saints sont assez courtes et d'une rédaction que je ne crois pas avoir rencontrée ailleurs. Elles sont rangées dans l'ordre du calendrier, en commençant à l'Avent. La première est celle de saint André (30 novembre), les dernières celles de sainte Cécile (22 novembre) et de saint Clément (23 novembre). Ce sont donc des sermons ou des matières de sermons pour les fêtes des saints. Le début de certains de ces morceaux ne laisse aucun doute sur l'usage qu'on en devait faire. Ainsi, fol. 75 : « *De la concepcion Nostre Dame.* Ceste feste, qui est de la concep- « cion nostre dame sainte Marie, a esté demostrée par mainz « miracles... » — Fol. 82 (sans rubrique) : « Ceste feste est si « comme saint Pol fu convertiz a la laie (*sic*) crestiene... » — Fol. 84 (sans rubrique) : « Ceste feste est apelée la chaere saint Pere... » — Fol. 90 (sans rubrique) : « Ceste feste, qui est de « S. Johen (*sic*) l'apostre et evangelistre, fu establie pour .j. « miracle que nostre Sires fist pour lui... »

Ce recueil de sermons *de sanctis* a très probablement été fait à Chartres. On y rencontre en effet plusieurs légendes de saints du diocèse : saint Lomer (fol. 80), saint Lubin (fol. 85), saint Cheron[1] (fol. 90).

A la suite des légendes relatives aux fêtes du calendrier vient un sermon sur les dîmes (fol. 109).

Il n'est pas superflu d'ajouter que plusieurs de ces légendes, notamment celles qui concernent le diocèse de Chartres, et le sermon sur les dîmes, ont été publiées dans les *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. IV (1867), p. 190 et suiv., par M. Ad. Lecocq[2]. Les légendes du ms. de Chartres ont été fréquemment citées par M. Godefroy dans son dictionnaire sous le titre tout à fait inexact de *Vita patrum*.

Pour qu'on puisse se faire une idée de la façon dont sont

---

1. Dans les documents latins : *S. Launomarus*, *S. Leobinus*, *S. Caraunus*.

2. Il existe de cette publication un tirage à part, à 30 exemplaires : *Légendaires et sermonnaires du XIVe siècle*, par Ad. Lecocq, chartrain. Chartres, Garnier, 1865. In-8°, 72 pages. — L'auteur s'est trompé en attribuant la totalité du ms. au XIVe siècle.

rédigées ces légendes, et pour faciliter la comparaison avec tel autre recueil du même genre, je vais transcrire le début de la vie de saint André, par laquelle commence, ainsi qu'on l'a vu plus haut, la seconde partie du manuscrit.

(Fol. 73) *De saint André l'apostre.*

Saint André fu apostre Jhesu Crist, et fu le plus deboneres des apostres. Il fu frere S. Pere l'apostre, et furent ambedui pescheorsençois que nostre Sires les eüst eleüz. Nostre Sires passoit par delez la mer de Galilée et vit S. Pere et S. André qui peschoient en la mer. Il les apela et lor dist : *Venite post me*; *faciam vos fieri piscatores hominum* [MATTH. V, 19]. « Venez, » dist il, « après moi; je vous ferai pescheors des homes. » Car ausi come li pescheors prenent les poissons en la mer prenoient li apostres les mescreanz par lor preechement et les amenoient a la creance Jhesu Crist [1].....

Je transcrirai en entier la vie de saint Christophe [2]. Ce sera un morceau à joindre aux diverses rédactions de la même légende dont M. Mussafia a entrepris la publication [3].

(*Fol.* 97) Saint Cristofle fu gayanz, nez d'u[ne] isle de mer sauvage. Nostre Sire li manda que il alast precher (*sic*), et que il convertiroit mout de genz a la crestienté. S. Cri. s'en vint en une cité et commença a prechier le non Jhesu Crist. Il tenoit .j. bordon, et pria nostre Seignor que, se ce estoit voirs que il deüst convertir la cité, que li bordon floreïst. Demenais [4] li bordon florist devant toutes les genz, et par ce miracle furent crestienez grant partie dou pueple. Li rois de la cité le fist venir devant soi. Quant li rois le vit, il chaï de sa chaer[e] jus, de paor, car S. Cristofle estoit si grant que il avoit .xij. piez de lonc. Li rois se leva et commença a blasmer S. Cri. de ce que il convertissoit le pueple. S. Cri. commença a precher devant le roi le non Jhesu Crist. Li rois le fist metre en la chartre et se porpensa comment il porroit martirier ne mater si grant yaiant. Il envoia dedanz la chartre o S. Cri., pour li faire pechier, .ij. bele[s]

---

1. Cette rédaction est tout à fait distincte des légendes de saint André, en prose française, que l'on connaît jusqu'à présent (*Bull. de la Soc. des anc. textes*, 1888, p. 89; *Notices et extraits des mss.* XXXIV, Ire partie, 187). Elle est surtout beaucoup plus courte.

2. Non indiquée dans le catalogue, parce que la rubrique manque.

3. La rédaction du ms. de Chartres est fondée sur la vie qui fait partie de la Légende dorée, et est par conséquent fort différente de celle dont M. Mussafia s'est occupé dans la partie publiée de ses études *Zur Christophlegende*.

4. On trouve aussi *demenais* (plus ordinairement *demanois*) dans les *Miracles de Notre Dame de Chartres*, de J. Le Marchant; voir le dict. de M. Godefroy SOUS DEMANOIS.

meschines seureurs qui orent non Nicée et Aquilée. Les meschines chaïrent as piez S. Cri. et convertirent a Jhesu Crist ; et .xl. chevaliers vindrent devant le roi qui commencierent a crier que il estoient crestiens ; et le rois le[s] fist decoler touz .xl. Au matin li roi manda les meschine[s] et quida que eles l'eüssent fait pechier, S. Cristofle [1]. Celes distrent au roi que eles estoient crestienes. Li rois les fist martirier cruelement, et fist la premiere pandre par les braz, et li fist pandre au[s] piez grant fès de pierres et de plonc pour faire les braz rompre dou cors. A l'autre il fist premierement arrachier les denz de la bouche ; emprès il la fist metre en feu ; mès li feu ne li fist onques mal. Il fist les .ij. meschines en tantes manieres martirer que eles rendirent a Jhesu Crist lor esperiz. Li rois fist premierement bastre [2] S. Cri. o bastons de fer, et li fist mestre en la teste .j. heaume tout ardant. Onques por ce S. Cri. ne se fleschi. Emprès il fist faire .j. banc de fer du lonc S. Cri., et le fist cocher dedenz, et fist faire tout environ le banc grant feu por ardoir S. Cri, et fist getier grant planté d'uille pour ardoir plus cruelement. Li feu, par la grace de Deu, devint aussi comme rose, et devint li banc de fer ausi comme cire, et s'en issi S. Cri. sanz mal avoir. Li roi fut mout dolent et fist S. Cri lier en .j. fust lonc, et li fist trere setes de prime jusques au seir. Onques nule de[s] sai[e]tes ne atochierent son cors, et quida le rois que il fust touz tresperciez des saetes, les queles estoient environ lui par l'air. Au matin li rois vint veoir S. Cristofle. Une des saetes qui estoient environ lui se restorna par la volenté de Dieu, et creva .j. oil au roi. S. Cri. dist au roi : « Tu me feras demain decoler, et tu prandras de la terre qui sera ensanglantée de mon sanc, et en metras en ton oil, et seras senez. » Li rois fist. S. Crist. decoler en icele hore que il li ot dit. S. Cri. fist priere a nostre Seignor que qui c'onques le requerroit la ou si cors seroit, que il n'eüst garde de tempeste ne de adversité nule, ne de mauves[e] maladie. Une voiz vint du ciel qui li dist que qui c'onques reclameroit S. Crist., neïs la ou sis cors ne seroit, il avroit cele chose pour quoi il requerroit. Icestui don dona Dex a S. Cri. quant il fu descolez. Li roi vint au lieu, et mist de la terre sur son oil, et fut senez, et s'escria que grant poeir avoit le dieu S. Cri., et fist crier son ban par sa terre que qui c'unques blasmeroit icestui dieu, il seroit decolez.

Les sermons de Maurice de Sully commencent ainsi qu'il suit au fol. 110, sans que rien indique le début d'une nouvelle série :

Communis sermo de uno apostolo.

Simile est regnum celorum sagene misse in mari, etc. [MATTH. XIII, 47]. Nous trovons en l'evangile que nostre Sires palla une foiz par semblance au peuple,

1. Il faut supprimer *S. Cristofle*, ou précédemment *l'*.

2. *Sic* ; plus loin *mestre* pour *metre* ; l'*s* dans cette condition ne se prononçait pas. Ailleurs il est omis bien qu'étymologique.

et si dist que autresi estoit du torment de ce siecle comme de la raiz que li pescheor gietent en la mer por prandre poisson. Et quant il la sentent amplie, il la traient amont; et quant il sentent le bon poisson, il le metent en lor vesseaus, et la mauvese vermine getent hors. Seignors, c'est uns des sermons nostre Sires, et issi de sa bouche; et corte est la parole, mès molt est longue et grant est la senifiance[1].....

Ce sermon et ceux qui lui font suite jusqu'au fol. 115 ne sont pas rangés ici dans l'ordre que suivent les autres mss. Je vais en donner l'indication sommaire avec renvois à l'édition de Boucherie, faute d'une meilleure, et à un des plus anciens mss. (B. N. fr. 13314).

(Fol. 110) De uno martire. — *Nisi granum frumenti*.... Nous lisons ou sainte evangile que Nostre Sires palla une foiz a une genz.... (Manque dans Boucherie; 13314, fol. 94.)

Fol. 110 v°) De pluribus confessoribus. *Simile est regnum celorum homini qui seminavit*..... Quant Nostre Sires aloit corporelement par terre... (Boucherie, p. 212; 13314, fol. 95 v°.)

(Fol. 111 v°) De uno confessore. *Homo quidam peregre proficiscens*... Nostre Sire nous aparole en une evangile... (Boucherie, p. 209, incomplet du commencement; 13314, foi. 98 v°.)

(Fol. 112 v°) *Simile est regnum celorum decem virginibus*... Ce dist Nostre Sires que tout autresi est de son regne comme des .x. puceles qui pristrent lor lampes.... (Boucherie, p. 213, incomplet du commencement; 13314, fol. 100 v°.)

(Fol. 113) *Domum tuam, Domine, decet sanctitudo in longitudinem dierum.* Nous feson hui la feste de la dedicacion de ceste sainte maison en quoy nous ensamblons sovent..... (Boucherie, p. 27.)

(Fol. 113 v°) De la purific. Nostre Dame. *Postquam impleti sunt dies purgacionis*.... Nous trovon en l'evangile d'ui que emprès la gesine Nostre Dame, cil qui estoient si parent... (Boucherie, p. 45; 13314, fol. 84.)

(Folio 114) Dominica in adventu Domini. *Ecce Deus veniet*.... Li bon our de l'advent Nostre Seigneur qui hui entrent nous senefient... (Boucherie, p. 17; 13314, fol. 77.)

(Fol. 114) Dominica secunda. *Erunt signa in sole*... Nostre Sire qui nous aime naturelement... (Boucherie, p. 19; 13314, fol. 78.)

(Fol. 114). Dominica iii[a]. *Johannes, cum audisset*... Le saint evangile d'ui nous raconte... (Boucherie, p. 22; 13314, fol. 79.)

(Fol. 115) Dominica iiii[a]. *Miserunt Judei a Iherosolimis*.... En l'evangile de diemenche nous demostra Nostre Sires... (Boucherie, p. 25; 13314, fol. 80 v°.)

---

1. Édit. Boucherie (*Le dialecte poitevin au XIIIe siècle*, 1873), p. 208.

(Fol. 115 v°) IN NATIVITATE DOMINI. *Gloria in excelsis...* Nous lisons ou saint servise... (Manque dans Boucherie ; 13314, fol. 81.)

(Fol. 115 v°) IN CIRCUMCISIONE DOMINI. *Postquam inpleti sunt dies octo.....* Seignors, icest jour est le premier jour de l'an... (Boucherie, p. 30; 13314, fol. 9)

A partir d'ici jusqu'à la fin les sermons se suivent dans leur ordre régulier, comme dans la plupart des autres mss. (notamment comme dans le ms. 13314). Il manque un feuillet entre les fol. 125 et 127, puis entre 126 et 127, puis encore entre 130 et 131, et enfin entre 131 et 132. Remarquons en outre que les premiers morceaux du recueil de Maurice de Sully, à savoir le *Sermo ad presbyteros*, l'explication du Symbole des apôtres et celle, plus étendue, de l'oraison dominicale (Boucherie, pp. 1-17) font défaut dans le ms. de Chartres.

Je ne décrirai pas présentement les mss. de Paris Bibl. nat. fr. 6447 et 24862, ayant le projet de le faire plus tard en une autre occasion. Mais je donnerai quelques renseignements sur le ms. de Pise.

Manuscrit du séminaire de Pise. Ce manuscrit, qui est daté de 1288, comme on le verra plus loin, se compose de douze cahiers de parchemin, contenant chacun quatre feuillets doubles, sauf le dernier qui en a cinq. Les cahiers sont numérotés en rouge, au bas de la première page. Le ms. n'est pas paginé, ou du moins ne l'était pas lorsque je l'ai examiné il y a une douzaine d'années. On lit au commencement la note suivante, écrite à la fin du XVe siècle ou au commencement du XVIe : « Iste liber est conventus Sancte Katerine de Pisis, ordinis Predicatorum. »

Il contient quatre ouvrages ou opuscules :

I. La traduction en toscan d'un traité allégorique attribué à saint Jérome : *Qui s'inchuminciano li .xxx. gradi della celestiale isschala.*

A la fin (à l'avant-dernier feuillet du troisième cahier) on lit cet explicit :

Explicit liber dei trenta gradi de la celestiale scala e dei due lati, che sancto Jeronimo fece a salute de l'anima. Deo gratias.

Taddeus me scripsit in carcere Januentium mcclxxxviij[1].

1. Ces mots sont en rouge.

II. Traité latin commençant par une table à la première page du quatrième cahier :

Incipiunt capitula de similitudine et aliis rebus.

Amaritudo penitentis facit hominem subtiliter inquirere sua facta....

III. Traité de la pénitence, en français, commençant au milieu du cinquième cahier. On en possède d'autres exemplaires, par ex. Bibl. nat. fr. 944, fol. 5 v° (xve siècle). En voici les premières lignes :

Incipit liber doctrine et salutis anime penitentis, in romainz.

Qui veut faire confession al salu de s'arme, il deit estre dolent et repentanz de toz les pechiez que il onques feyst, et aver ferme cuor que ainz attuiz (= a touz) jors mais s'esgardera a son poer, et que il fera la penitence que li prestes descrez li dorra. Si se doit bien propenser (*sic*) de dir toz les pechiez que il oncques fist, et coment il les a faiz, e les choses qui font les pechés plus grant (*sic*), si come la persone et le tens et le leu.....

Fin :

Explicit liber doctrine salutis anime per penitentiam.

IV. Les sermons de Maurice de Sully, commençant avec le septième cahier :

Incipiunt sermones Mauricii episcopi translatus in romansis (sic).....

Dominus ac salvator noster... Seignor provoire, ceste parole ne fu pas dite solement a mon seignor seint Pier, quar a nos, ce devum entendre, fu ele dite qui somes el liu de lui en terre.....

J'ai déjà eu l'occasion de citer ce ms. dans une notice sur le ms. 770 de la Bibliothèque municipale de Lyon, qui renferme des vies de saints en prose française[1]. Le ms. de Lyon a été, comme celui de Pise, exécuté dans une prison par un Italien. J'ai émis à ce propos la conjecture que le Taddeo qui écrivit le ms. de Pise en 1288, *in carcere Januensium*, peut avoir été un des Pisans faits prisonniers par les Génois en 1284 à la bataille de la Meloria. Je n'en sais pas plus sur ce point[2].

1. *Bulletin de la Société des anciens textes français*, 1888, p. 75.

2. J'ai signalé à ce propos, dans le *Bulletin*, quelques autres mss. exécutés dans des prisons. On peut citer encore le ms. 861 (n° du *Catalogue général*), de Grenoble, contenant la rédaction en prose du roman de Troie, qui a été écrit, en 1298, par un certain « Johannes de Stennis », de Padoue, dans la prison de cette ville. Voir aussi S. Berger et P. Durrieu, *Les notes pour l'enlumineur dans les mss. du moyen âge*, dans les *Mém. de la Soc. des antiq. de France*, LII.

Manuscrit de Corpus Christi College, Oxford, 36. Ce ms. est d'une écriture anglaise de la fin du XIIIe siècle. Il renferme la paraphrase biblique, en vers de dix syllabes rimant deux à deux, dont nous avons plusieurs copies incomplètes. Il a été cité à ce propos ici même, XVI, 262. Le texte des sermons de Maurice de Sully y est extrêmement remanié, on pourrait dire récrit.

Je mentionnerai pour mémoire un fragment trouvé par Bormans, et dont trois lignes sont citées dans le *Compte rendu des séances de la commission royale d'histoire* (de Belgique), t. II (1838), p. 94. Je ne sais où se trouve actuellement ce morceau où se lisait le nom de l'auteur : « Mauricius episcopus Parisiensis. »

Enfin un sermon isolé de Maurice de Sully a été transcrit dans le ms. 41 de Magdalen College, Oxford, fol. 81, sous ce titre : « Un preschement de Nostre Seigneur. » C'est celui qui commence ainsi : *Simile est regnum celorum homini qui seminavit bonum semen in agro suo* [MATTH. XIII, 24]. « Quant Nostre Sire Jhesucrist aloit corporelment.... » (Boucherie, p. 212.)

Il me reste maintenant à donner la transcription, d'après chacun des quatre mss. énumérés plus haut, du morceau que j'ai choisi, dans mon mémoire de 1876, comme specimen pour la comparaison des divers mss. des sermons. Ce morceau est un exemple, au sens où les prédicateurs employaient le mot *exemplum*. C'est l'histoire, fort joliment contée, d'un moine qui s'oublia pendant des siècles à ouïr le chant mélodieux d'un oiseau. Ce gracieux récit, dans lequel le chant de l'oiseau figure les joies célestes, a pris place parmi les contes de Bozon, et m'a fourni l'occasion de quelques rapprochements[1]. Je puis ajouter actuellement que le même récit a fourni la matière d'une des *Cantigas* d'Alphonse X[2].

Il résulte de la comparaison des textes imprimés dans mon premier mémoire que les mss. et l'édition de Chambéry (qui représente un ms. perdu) se divisent en deux familles, *A* et *B*. Les remarques que j'ai présentées aux pages 485-487 mettent en relief les différences qui distinguent ces deux groupes. Les cinq textes ci-après publiés n'apportent à ce classement encore

1. *Contes moralisés de Nicole Bozon*, note du § 90.
2. N° CIII de l'édition publiée par l'Académie espagnole.

rudimentaire aucune modification. Trois des mss. (Bibl. nat. fr. 6447, Chartres et Pise) se classent dans la première famille, l'un d'eux (6447) offrant avec le ms. de sainte Geneviève (*Romania*, V, 474) une affinité évidente. Le quatrième, B. N. fr. 24862, appartient à la famille *B*. Il est à noter que ce dernier ms. a été écrit en Angleterre. Or j'avais signalé dans mon précédent mémoire cinq mss. de cette famille, et tous, sauf peut-être un (le ms. Renault), sont, comme le ms. 24862, d'origine anglaise. Quant au cinquième ms., celui du collège de Corpus, il offre, comme je l'ai dit, un remaniement tout individuel.

Famille *A*. — Bibl. nat. fr. 6447, fol. 331 *b*.

[1]Il fu uns bons hom de religion ki souvent pria Deu en ses orisons qu'il li donast veïr et li demoustrast aucune cose de sa [a]douceur et de la joie ki est vie [b]a cels ki l'aiment. [2]Et Dex nostre sires l'oï, car si com il fu assis une fois a une ajornée en l'encloistre de l'abeïe, si li envoia nostre sires .j. angele en le samblance d'un oisel qui s'asist devant lui. [3]Et si com il esgarda cel angele, dont il ne savoit pas ke ce fust angeles, ains quidoit ke ce fust uns oisiaus, si ficha si son esgart en le biauté de lui ke il oublia tout quanques il avoit veü cha en arriere. [4]Et leva soi por prendre cel oisel dont il estoit molt couvoiteus, mais quant il vint près de lui, si s'en vola li oisiaus .j. poi arriere. [5]Que feroie lonc conte? Li oisials traist le bon home après lui si qu'il li ert a vis qu'il estoit en .j. bos hors de l'abeïe. [6]Et si com lui estoit a vis qu'il estoit el bois devant l'oisel, si se traist vers l'oisel por lui prendre; et li oisials s'en vola sor .j. arbre; [7]si commença a canter si trés dolcement ke onques riens n'avoit oï si douce. [8]Si s'estut li bons hom et esgarda la biauté de l'angele et escouta le douceur de son cant si ententivement qu'il en oublia les coses terrienes. [9]Et quant li oisiaus ot canté tant com lui plot, si esbati ses eles: si s'en vola. Li bons hom commença a repairier a soi endroit l'eure de midi; [10]et si com il fu repairiés, si dist: Dex! je ne dis hui mes eures. Comment i recouverrai jou hui mais? [11]Et quant il regarda s'abeïe, si nel reconut pas, si li samblerent les coses trestornées. [12]Hé! dist il, Dex, u sui jou? Dont n'est ce m'abeïe dont je issi hui matin? [13]Vint a la porte, si apela le portier par son non. [14]Li portiers vint a la porte, si ne conut mie le bon home; demanda lui ki il estoit. [15]Je sui, dist il, moines de chaiens, si i voel entrer. — [16]Vous, dist li portiers, n'estes pas moines de çaiens. Vous ne vi je onques mais. Et se vous estes moines de chaiens, ne vous vi jou onques mais [c]. Quant en issistes vous? — [17]Hui matin, dist li moines. — [18]De chaiens, dist

---

a. *sa* pour *la* ne se trouve ailleurs que dans le ms. de sainte Geneviève et plus bas dans celui de Pise.

b. *Sic*, corr. *qu'il estuie*.

c. Ce membre de phrase est de trop.

li portiers, nen issi hui moines, ne vous ne connois je mie pour moine de chaiens. [19]Li bons hom fu tous esbahis, si respondi : Faites moi parler au portier; si nomma .j. autre portier. [20]Et cil li dist : Chaiens n'a portier se moi non. Vous me samblés hom ki ne soit mie bien en son sens, ki vous faites moine de chaiens; je ne vous vi onques mais. — [21]Si sui, dist li bons hom. Dont n'est çou li abeïe saint cestui? Si nomma le saint dont li abeïe estoit. — [22]Oïl, dist li portiers. — Dont sui je, dist li preudom, moines de chaiens. Faites moi venir l'abé et le prieus (*sic*), si parlerai a els. [23]Li abes et li prieus vinrent a la porte, et quant il les vit, si ne les conut pas ne il ne conurent mie lui.

Famille *A*. — Chartres 333, fol. 124.

[1] Il fut .j. bons hons de religion qui sovent pria Dieu en ses oroisons que li demostrast aucune chose de la beauté et de la douçor et de la joie qu'il estoie a ceuz qu'il aime [a]. [2] Et Nostre Sires l'en oï, car si come il i (*sic*) fut une foiz assis en une ajornée en cloistre touz ceuz (*sic*), si li envoia Dex .j. ange en samblance d'oysel; si assist devant lui. [3] Et si com il esgarda cel ange, que il ne cuidoit pas que ce fust ange, ainz quida que ce fut .j. oysel, si i fischa si son esgart en la beauté de lui qu'il en oblia quan qu'il avoit veü ça en arrieres. [4] Mès quant il le vit près de lui, si s'en vola l'oysel .j. poi plus arrieres. [5] Que vos iroi ge lonc conte fesant? L'oysel trait tant le bons hons emprès lui qu'il estoit a vis au bone (*sic*) home [b] qu'il estoit en .j. bois hors de s'abbaïe; [6] et, si comme il estoit a vis au bon home qu'il estoit si près de l'oisel comme por lui prandre, lors si s'en vola l'oysel sor une arbre, [7] et commença si trés doucement a chanter c'onc li bons hons si douz chant n'avoit oï. [8] Si se tust [c] et esgarda la beauté de cet oysel et escouta la douçor de son chant si ententivement qu'il en oblia toutes les choses terriennes. [9] Et quant l'oisel ot tant chanté comme a Deu plost, si basti (*sic*) ses esles, si s'en vola, et li bons hons commença a reperier a lui meïsmes, a l'ore de medi. [10]Et quant il fut repariez a soi meïsmes si dist : Diex! je ne dis hui mes hores. Comment i recoverrai ge huimès? [11]Et quant il regarda s'abbaïe, si ne se reconoissoit point, ainz li sambloient toutes les choses bestornées. [12] Ha! Diex, dist il, ou sui je? Dom n'est ce m'abahie dom je issi unst (*sic, lis.* ui) matin? [13]Vint a la porte, si apela le portier. [14]Le portier vint a la porte, et quant il vit le bon home, si ne le conust pas. Si le demanda qui il estoit et que il demandoit. [15]Je sui, dist li bons hons, moine de laianz, si voil laienz entrer. — [16]Vous, dist le portier, n'estes moines de çaienz, et se vous en estes quant en issites vous? — [17]Hui matin, si voil laianz entrer. — [18]De çaienz, dit li portier, n'issi hui moine. [19]Lors fust (*sic*) li bons hons touz esbahiz.

---

a. Comme dans le ms. 124 de Poitiers. Il faut *qui l'aiment*.
b. Il manque ici quelques mots.
c. Corr. *s'estut*.

Si li dist : Fetes moi parler au portier. — [20]Vous me samblez, fist le portier, home qui n'est mie bien en son sen. Çaienz n'a portier se moi non. — Vous ne vi ge onques mais, dist li bons hons. — Mès vous n'estes mie moines de çaienz, dit le portier[a].— [21]Si sui, dist il. Dom n'est ce l'abahie S. N. Si noma le saint de l'abbaïe. — [22]Oïl, fist il. — Donc sui je moine de laienz. Festes moi, fist il, paller a l'abbé et au prieur. [23]Lors vint li abbes et le prieur a la porte. Et quant il les vit, si ne les conust pas ne il ne le conurent mie:

Famille *A*. — Pise.

[1] Il fu uns bons hom de religion qui souvent pria Diu en ses oreisons que li demostrast aucune choses (*sic*) de sa dolçor ⁊ de la beauté ⁊ de la joie que il estoie et pramet a ceus qui le servent ⁊ qui l'aiment. [2] Et Dix nostre sire l'en oï, quar, si com il fu asis une foiz a une anzjornée tot seus el cloistre de l'abeïe, si li envoia Dix un angre en semblance d'un oisel qui s'asist devant li; [3] ⁊ com il esgarda cel oisel, que il ne savoit pas que ce fust ange, ainz quidot que ce fust oiseaus, si ficha si son esgart en li que il oublia quant que il avoit veü cha en arrieres, et oblia totes choses. [4] Si se leva sus por prendre l'oisel dond il estoit molt conveitoso (*sic*), mès comme il vint près de li, si s'en vola li oiseaus un poi plus loig ⁊ li bons hom ala après, ⁊ li oiseaus atendi tant que il fu près de li, et (*sic*) com il fu près, si s'en fuï un poi plus loig. [5] Que vos diroie plus? Tant treist li oisel li bons hom emprès soi que il li fu a vis que il estoit hors de s'abeïe, ⁊ si estoit, ce li ⁊ ert a vis, en un bois. [6] ⁊ com il en cel bois vout prendre cel oisel, si s'en vola l'oisel en une arbre, si comença chanter si doucemente (*sic*) que nule rien ne fu oïe si dolce. [8] Si s'aresta li bons hom et esgarda la beauté de cel oisel, et escouta la dolçor del chant, e issint ententiblement que il oblia totes choses. [9] Et comme li oiseaus ot chanté ⁊ Dex plot, si s'en vola, ⁊ li bons hom reipeira (*sic*) a soi meïsme, et, li fu a vis, a ore de medi. [10] Et come il fu repriz (*sic*), adès pensa ⁊ dit : Je ne dis hui mes hore, coment les dirai ge himès (*sic*)? [11] Et comme il regarde s'abeïe, si ne la reconut, ⁊ si li sembla ot (*sic*) les plusors choses tornées. [12] Et Dix! dist il ou sui ore? Don n'est ceste m'abeïe dont je issi hui? [13] Lors vint a la porte, si apela le portier par son nom : Ovre, dist il. Li portir (*sic*) vint avant, et [14] come il vint (*sic*) le bon home si nel conut mie; si li demande : Qui es tu? — [15] Je su, dist il, li bons hom moines de çaenz; si voil leanz entrer. — [16] Vos, dist li portir (*sic*), n'estes pas moines de çaenz; vos ne vi ge onques mès. Quant isistes vos de saens? — [17] Bien matin, fist li bons hom; si voil enz entrer. — [18] De çaenz ne isi hui moines, dist li portirs (*sic*); vos n'este (*sic*) mie moine de chaenz. [19] Li bons hom li dist : Fetes moi parler a l'autre portir. Si noma un autre que il avoit nommé par son nom. [20] Et cil li respondi : Çaenz n'a portir (*sic*) se moi non. Vos me semblez hom qui ne soit mie

---

a. Le § 20 est rédigé ici autrement et plus longuement que partout ailleurs.

bien en son sens, qui vos fetes moine de çaenz, et ne vos veïsmes onques mès. — [21]Totes voies en sui je moines, dist li bon hom. [22]Fetes moi venir l'abé ȝ le prior a cui je voil parler. [23]Et quant il furent venu si lor demanda qui il estoient. — Nos sumes, dist il (*sic*), l'abee ȝ le prior de çaenz. — Non estes, dist il, je ne vos vi onques mès. Li bons hom fu esbaïz, quar il ne conut eus ne il ne conuerent (*sic*) li.

Famille *B*. — Bibl. nat fr. 24862, fol. 126 *c*.

[1]Il fu un bons homme de religion ki suvent preia a Deu en ses oreisuns k'il li donast veer alkune chose de sa grant joie k'il estue ȝ premet a cels ke lui aiment. [2]E Deus nostre sire l'en oï, kar, si cum il fu asis une feiz en une jornée tut sul en son encloistre, si lui enveia Dampnedeu un angele en semblance d'on (*sic*) oisel ki s'asist devant lui. [3]Et cum il esguarda cel angle, ȝ il ne saveit pas k'il fust angles, si chaï si en sun esguard ȝ en la beauté de lui k'il ublia quanque il aveit veü ça en arriere. [4]Si leva sus pur prendre cel oisel dont il esteit mult coveitus, et si cum il vint près de lui, si s'en vola li oisel un poi ariere, ȝ li bons homme ala après pur lui prendre. [5]Ke vus frai jo lung cunte? Li ois[i]als traist ȝ mena le bon homme tant après lui ke a vis li fu k'il fu issi fors de sa abeïe en un mult beal liu, en un bois. [6]Il volt prendre le oisel, ȝ le oisel s'en vola sur un arbre. [7]Si comença a chanter si ducement ke unkes ne fu oï si duce rien. [8]Lores s'estut li bons homme, si esguarda la beauté de cel oisel, ȝ esculta la duçur de sun chant issi ententifment qu'il oblia tutes choses terrienes. [9]Et cum li oiseals ot chanté ta[n]t cum a Deu plot, si s'en vola ȝ li bons homme cumença a repeirer a sei maïmes a hore de midi. [10]Deus! pensa il, je ne dis hui mes hores. Cument i recoverai je huimeis? [11]E cum il reguarda vers l'abeïe, ne la cunuit mie, ainz li sembloit pl[os]ors choses muez. [12]Dunc n'est ceo m'abeïe dunt jo issi hui matin? [13]Vint a la porte, si apela le porter par sun nun : Ovrez, fist il. [14]Li portiers vint a la porte, ȝ cum il vit le bon humme nel conuit pas, ainz li demanda k'il esteit. [15]Jeo sui, dist il, moines de çaenz, si voil entrer. — [16]Mais, fist li portiers, (*fol.* 127) vos ne conuissum mie pur moine de çaenz [a]. [19]Li bons homme oï ceo ; si fu tut esperduz. Faites mei, fist il, venir le porter ; sil noma par sun non ; kar vus n'estes mie le porter de çaenz. [20]Li porter respondi : Çaenz n'at porter si mei non, e vus me semblez homme ki ne seit mie trés bien saives, ke vus vus fa[ï]tes moine de çaenz. — [21]Si sui jo, dist il ; Faites mei venir l'abbé ȝ le prior [b]. Dun n'est ceo le abbé de çaens? Si noma li sainz (*sic*) de l'abeïe. — [22]Oïl, dist li portiers. — ȝ jo sui moine de c[e]enz. Faites mei venir l'abbé ȝ le prior, si parlerai a els. [23]Vint li abbes e li priors a la porte, ȝ cum il les vit si nes conut mie ne il mie (*sic*).

---

a. On voit que cette leçon a resserré le dialogue.

b. La phrase *Faites mei... prior* est de trop. On la retrouvera à sa place plus loin. Mais cette répétition est caractéristique de la famille *B*.

Oxford, Corpus Chr. Coll. 36, fol. 12 *c* [1].

Priez Deu que il vus lest veier sa gloire, e il vus orra e vus enverra sun angele que vus mustera la biauté du ciel; car nus trovom en les vies des amis Deus que uns prodome de religion pria N. S. par plusurs fiez que il li laissa (*sic*) veier sa gloire. E tant que vint un jor que li moines en issi après matins; si li enveia Deus son angle en semblance de oisel, et la sist [2] devant lui; si comença a chanter ducement, que il en oublia tot le siecle, et leva sus, si le vout prendre. Li oisel vola avant que il le tret defors de sa abbeïe, li moine, en un biaus bois, e chanta devant lui treiz cens anz; si que il ne li sovint nule rien de cest siecle pur la grant duçur que il aveit del chant. Li chant fu teus come je vus dirai : *Misericordias Domini in eternum cantabo* [3], « je chanterai, dist li angles, les misericordes de N. S. » Por ce chantout cest chant que il voleit que l'en seüst en terre en quel joie esteient ceus que sunt es ciels, que tele repentance ount que Deus a sa misericorde les apele. E quant il oï que Deus avereit merci de ses bons repentanz, donques en oublia il le siecle de tot en tot. E[n]dementiers que il fu en cel pensé, si fu la volunté Deu que li oiseaus s'en ala, e cil remist el siecle e agarda vers sa abbeïe, vers hore de midi, e quidout bien que ce fust memes le jor que il ala hors de sa abbeïe. E vint a la porte, e si dist : Biaus sire Deus, ore que frai? uncore n'ai mie dit rien de mes hores. Si vint a la porte por entrer enz e apela le porter, e cil porter nel conuit pas. Si dist que il n'entereit mie, car nuls moines n'en est issi hors hui cest jor de cest abbeïe uncore. Dunques dist li bon home : Alez por nostre abbé e por nostre prior. E il le fist issi. E quant cil vindrent, li moine si lur dist : Lessez mei leenz entrer, car je sui moine de ceenz, et si m'en issi hors hui matin. E il se merveillerent mult e demanderent le non del abbé e del prior. E li moine lur noma les nons e cunta coment il esteit issu de sa abbeïe. Lores garderent en le martiloge e troverent que treiz cenz anz aveit esté fors de sa abbeïe. Lores surent cil que cest fu oevre de Deu. Bone gent, teus est la gloire de Deu; despisoms cest siecle si come li apostre firent, si avrons les biens del ciel. Bone gent, prium N. S. que il en cele vie nus doinst a tele ovres fere en terre que nus puisons aveir les biens del ciel e estre ovec lui en sa gloire.....

Il ne me reste plus, en terminant, qu'à exprimer le désir de voir un jour paraître une édition de ces sermons à divers égards si intéressants. Le travail de l'éditeur ne laissera pas d'être

---

1. Ce texte est tellement différent des autres qu'il est impossible d'y introduire la numérotation des paragraphes que j'ai adoptée pour les autres spécimens.

2. Corr. *s'asist*?

3. Ps. LXXXVIII, 2.

assez pénible, à cause du grand nombre des manuscrits. Il ne faut cependant pas en exagérer la difficulté. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de collationner toutes les copies, ni surtout d'en extraire toutes les variantes. Ce serait se condamner à un travail fastidieux et bien inutile. Un triage fait avec critique permettra de mettre à part quelques bons exemplaires à l'aide desquels il sera possible de reconstituer un texte très voisin de l'original.

Paul MEYER.

NOTICE SUR LE MANUSCRIT 1727

DU FONDS FRANÇAIS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

De toutes les éditions des œuvres d'Alain Chartier deux seulement méritent d'être prises en considération : la première et la dernière.

La première, intitulée *Les Fais maistre Alain Chartier, notaire et secretaire du roy Charles VIe*, qui parut à Paris, chez Pierre Le Caron, le 5 septembre 1489, est, à tout prendre, moins mauvaise que ne le sont en général les éditions gothiques. C'est peu dire, il est vrai. Les vers faux abondent, d'autres vers et même des strophes entières manquent, la langue est constamment rajeunie. Peut-être nous sera-t-il possible un jour de retrouver le ou les manuscrits copiés par Pierre Le Caron; jusque là, nous serons bien obligés de tenir compte, malgré tous ses défauts, du texte de cette édition princeps.

Alain Chartier, mort vers 1430, était encore, en 1489, le grand maître de la poésie et de l'éloquence; il était encore, suivant le mauvais calembour de l'époque, « le conducteur et le charretier » par excellence. L'édition de Pierre Le Caron fut bien vite épuisée.

La deuxième édition, lancée peu après 1489 par le même éditeur, reproduit le texte de la première, mais systématiquement remanié, rajeuni. C'est ce dernier texte que les imprimeurs subséquents ont tout simplement copié et rarement corrigé.

Quelques exemples pris au hasard montreront combien diffèrent entre elles les deux éditions de Pierre Le Caron, parues peut-être à quelques mois d'intervalle.

Voici quatre vers du *Débat Réveille-matin*, reproduits d'après Caron I :

> Je veillasse moult voulentiers,
> Beaulx amys, par vostre plaisance,

Se vous peussiez endementiers
Dormir pour moy a souffisance.

Caron II élimine *endementiers* qui était archaïque et remanie de la façon suivante :

Volentiers pour vous je veillasse,
Bel amy, a vostre plaisance,
Se vous peussez, en celle espace,
Dormir pour moy a souffisance.

Caron I [*Belle dame sans merci*] :

Contre vous desdaing ne attayne
N'e[us] je onc, ne ne vueil avoir.

Caron II corrige, sans doute à cause du mot vieilli *attayne* :

Oncquez desdaing, chose certaine,
Contre vous ne voullu avoir.

Caron I [*Livre des quatre dames*] :

Si alay tout seulet ainsi
Que l'ay de coustume, et aussi
Marchy l'erbe poignant menue
Qui toute la tente [*lis.* : terre] tissi
Des estranges couleurs dont cy
Long temps l'iver ot esté nue.

Caron II :

Si alay tout seulet ainsi
Que l'ay de coustume, et aussi
Marchy l'erbe poignant menue
Qui mist mon cueur hors de souci,
Lequel avoit esté transsi
Long temps par liesse pardue.

Caron I [*Hôpital*] :

Quant ce conseil en moy senty,
Quoy que guerir ne me pouoie,
Vint ce medecin tres genty,
Espoir, que voluntiers ouoye.

Caron II corrige :

Je receu ce conseil subtil,
Quoy que guerir ne me pouoie,
Lors vint ce medecin gentil,
Espoir, que voulentiers ouoye.

Caron I [*Complainte de saint Valentin*] :

> Je voy chanter, rire et dancer ;
> Mais je me voy seul en tristesse,
> Pour ce que j'ay perdu mon per,
> Non pas perm es (*sic*) dame et maistresse.

Dans ce dernier vers, l'*m* de *mes* (= *mais*) a été jointe par erreur à *per*. Caron II lit :

> Non pas perines dame et maistresse.

Les éditions suivantes, de la veuve Trepperel, de Philippe le Noir, de Galliot du Pré, ont fidèlement reproduit ce fameux *perines*. L'édition de 1529 corrige :

> Mon per, diz je, dame et maistresse,

ce qui, en fin de compte, est précisément le contraire de ce que voulait dire le poète.

Galliot du Pré, qui le premier a joint aux œuvres d'Alain Chartier le *Débat des deux fortunés d'amour* ou *Débat du gras et du maigre*, a fait précéder l'édition de 1526 d'un préambule, sorte de préface-réclame, dans lequel il se vante d'avoir corrigé le plus soigneusement du monde le texte des œuvres d'Alain Chartier. « Il estoit mal correct et tronqué en divers lieux, en sorte que les sentences estoient demeurees imparfaictes, tant par la faulte, negligence ou non sçavoir des imprimeurs que d'aultres, lesquels se sont ingerez et entremis le vouloir corriger. Pour ceste cause a esté ledit livre puis peu de temps corrigé, reveu et divisé par chapitres pour plus facille congnoissance des matieres dedans contenues et inserees. Lesquelles sont a toutes manieres de gens voulans prouffiter et apprendre tresutiles et louables. » Il est à peine besoin de dire que Galliot du Pré se moque de ses lecteurs, que son texte n'est ni revu, ni corrigé, et qu'aux nombreuses fautes des anciennes éditions il en ajoute lui-même quelques autres.

L'édition des œuvres d'Alain Chartier qu'André Du Chesne fit paraître à Paris en 1617 est bien réellement, comme dit le titre, « revue, corrigée et de beaucoup augmentée. » Du Chesne nous apprend, dans une préface très intéressante, de quels manuscrits il s'est servi pour améliorer le texte si défectueux des anciennes éditions gothiques :

Les lisant et conferant toutes les unes avec les autres, j'y ay recognu tant de fautes et de corruptions en la diction, aux noms propres, voire aux periodes entières, que m'estant resolu de renouveller la mémoire d'un Autheur si celèbre et renommé, je n'ay pas creu pouvoir bien m'en acquitter autrement que par l'aide et secours des exemplaires escrits à la main.

C'est pourquoy j'ai reçouru, pour corriger les fautes de l'Histoire, à celui de Monsieur le President de Thou, qui me l'a tres benignement communiqué, selon sa coustume : et en ay tiré mesme plusieurs bonnes additions qui n'estoient pas dedans les imprimez [1]. L'Espérance et le Quadrilogue ont esté pareillement augmentez et reveuz, selon la foy de deux autres Exemplaires qui sont miens, et de l'un desquels je donne icy d'ailleurs nouvellement le Dialogue latin d'entre l'Amy et l'Associé, sur la désolation de la calamité françoise. Car quant aux trois Epistres qui le suivent, elles ont esté cy devant publiées derriere celles de François Filelphe, bien qu'aussi peu soigneusement et diligemment que les autres œuvres du mesme autheur.

Je me suis outre ce servy pour l'emendation du Curial de deux autres exemplaires, dont l'un est de la Bibliothèque de Messieurs du Puy frères, fils de feu Monsieur du Puy, conseiller en la Cour de Parlement, et le second appartient à maistre Jacques le Marié, advocat en la mesme Cour. Finalement en l'ordre et correction des poésies, j'ay encore suivy le mesme exemplaire de Messieurs du Puy, dedans lequel elles sont presque toutes. Ce que je declare, afin de rendre à chacun l'honneur qui luy appartient et que ceux qui liront d'oresnavant ces œuvres excellentes de maistre Alain Chartier sçachent avec combien de peine et de diligence elles ont esté toutes réunies en un corps, et restituées à leur ancienne et primitive splendeur.

Je ne m'occuperai, pour l'instant, que du plus important des manuscrits que Du Chesne a eus sous les yeux, le manuscrit des frères Dupuy.

II

Le catalogue de la bibliothèque des frères Dupuy mentionne en ces termes un manuscrit des œuvres d'Alain Chartier : « Plusieurs poésies d'Alain Chartier. Plus le Curial et le Quadrilogue en prose. Le Lay de guerre par Pierre Nesson. In-f° [2]. » Ce volume est aujourd'hui le manuscrit 1727 du fonds français de la Bibliothèque nationale. Toutes les additions et corrections

---

1. L'*Histoire de Charles VII* n'est pas d'Alain Chartier, mais de Gilles le Bouvier, comme Du Chesne s'en est aperçu lui-même plus tard.

2. Bibl. Nat. ms. lat. 10373, fol. 671 v°.

que Du Chesne apporte au texte des poésies de l'édition Galliot du Pré (1529), toutes les variantes qu'il donne en marge proviennent de ce manuscrit 1727. Malheureusement ce volume, comme nous allons voir, ne contient pas toutes les poésies d'Alain Chartier, de sorte que Du Chesne a dû plus d'une fois s'en rapporter au seul Galliot du Pré. Pierre Le Caron et, après lui, tous les anciens éditeurs avaient réparti les œuvres d'Alain Chartier en XXI livres : Du Chesne abandonne ce système et se contente, au moins pour les poésies, de suivre l'ordre du manuscrit Dupuy.

Le manuscrit 1727, ancien 7689, est un volume de 278 millim. sur 198, écrit, d'une écriture peu lisible, sur papier, vers le milieu du XVe siècle. Il est incomplet de la fin et compte actuellement 189 feuillets. Voici la liste des différentes pièces qu'il contient :

1. Fol. 1. *Reveille-matin.* — Fol. 5. *Explicit.*

Edit. Du Chesne, pp. 493-502.

2. Fol. 5 v°. *La belle dame sans mercy.* — Fol. 15. *Explicit la belle dame sans mercy.*

Edit. Du Chesne, pp. 502-523.

3. Fol. 15. *Coppie de la requeste baillee aux dames contre maistre Alain.* — Fol. 15 v°.

Edit. Du Chesne, pp. 523-524.

4. Fol. 15 v°. *Coppie des lettres envoyees par les dames a maistre Alain.* — Fol. 16.

Edit. Du Chesne, p. 525.

5. Fol. 16. *Cy aprés s'ensuit l'excusation de maistre Alain contre ceulx qui dient qu'il a parlé contre les dames en son livre nommé la Belle dame sans mercy.* — Fol. 19. *Explicit.*

Edit. Du Chesne, pp. 525-532.

6. Fol. 19. *Complainte de maistre Alain contre la mort qui lui oste sa dame.* — Fol. 21. *Amen.*

Edit. Du Chesne, pp. 532-536.

7. Fol. 21. *Le lay de plaisance.* — Fol. 23. *Explicit.*

Edit. Du Chesne, pp. 537-542.

8. Fol. 23 v°. *Autre lay maistre Alain baillé a monseigneur de Bourgoigne.* — Fol. 26 v°. *Explicit.*

Ed. Du Chesne, pp. 542-549.

9. Fol. 27. *Le debat des deux fortunés d'amours.* — Fol. 41 v°.

Edit. Du Chesne, pp. 549-581.

10. Fol. 42. *Cy commance le breviaire des nobles.* — Fol. 48. *Explicit.*

Edit. Du Chesne, pp. 581-593.

11. Fol. 48 v°. *Cy commance le livre des quatre dames compilé par maistre Alain Charretier, secretaire du roy.* — Fol. 85. *Explicit le livre des quatre dames.*

Edit. Du Chesne, pp. 594-684.

12. Fol. 85. *Le pin maistre Jehan Chastel.* — Fol. 93.

On ne connaît, sauf erreur, pas d'autre copie de ce poème, long d'environ 620 vers, en quatrains reliés entre eux cinq par cinq. Voici le commencement :

Il a quinze ans que la grant forest lee,
Belle sans per de chascun appellee,
Lors la plus drue en France et mieulx peuplee
D'arbres, de fruiz, de racine et (de) verdure,

Chevauchoie le pens d'une valee,
D'erbe et de fleur[s] menu entremeslee,
Suivant au pas la voie martellee
Des fins amans, qui tant com le vert dure

Seullent par [ ][1] querir leur adventure,
Pessans leurs cueurs d'amoreuse pasture,
A loy d'onneur, sans y penser laidure.
Si m'enbaty en une estroicte alee,

Close alentour et de nouvel palee,
Par foiz montant et par foiz avallee,
Qui me mena, quant l'oz au long alee,
A l'uis d'ung parc de moult riche clousture,

Fait a compas, mesuré par droicture,
Plains d'arbres vers de si [tres] grant faicture
Qu'oncques plus beaulx ne vit maiz creature,
N'aussi plaisans autant d'une assemblee.

Le poète, traversant « la forêt la plus peuplée de France », remarque un pin, — image de sa dame, — « gent, ront et droit », et s'approche de ce « doulx arbre ». Il voudrait bien le baiser et l'accoler, mais il n'ose, à cause de la grande foule qui se trouve là et qui pourrait l'apercevoir, à cause aussi de

1. Mot illisible.

Dangier. Comme il allait s'éloigner, la mort dans l'âme, Amour eut pitié de lui :

Combien qu'ainçoiz que de la m'en alasse,
Se consenti Amours que je besasse
L'escorsse au bas du grosset de la masse
De ce doulx pain (*sic*) ou puiz ne poz actaindre.

Le baiser donné, l'amoureux s'éloigne, et perdu dans la foule ne se lasse pas de contempler « l'arbre de liesse ». Quant au « doulz fruit » du pin, il est placé si haut et si bien gardé par Honneur et Dangier, que nul homme jamais n'en a pu goûter. Le nombre est grand déjà de ceux qui ont perdu temps et peine à vouloir le prendre,

Les ungz venans a chiere humble et couarde
Et les autres pour ce que plus leur tarde
A get de braz, a trait de fleche ou darde,
A feu d'engin, pour feuille et fust esprandre.

Ils ont dû bien vite renoncer à leur folle entreprise, sans avoir pu ni casser les branches, ni entamer la tige, ni brûler les feuilles. Il n'en allait pas de même pour tous les sapins de la forêt. Combien avaient perdu fleur, feuilles et même fruit! Notre amoureux espère cependant qu'un jour viendra où son pin sera moins inaccessible.

Tous les rubins de Troye et les balaiz
Et les tresors de Lyon [1] le palais,
Ne qu'en mer sont de la jusqu'a Calaiz
Ne me feroient le mectre [2] a non chaloir

Car plus me plaist et plus me peult valoir
Penser a luy de bon loyal vouloir
Que [3] tout l'empire, et en fusse ja l'oir ;
Qu'en luy seul sont mes jeux, mes riz et glaiz.

Puis le poète nous raconte comment un orage épouvantable est venu saccager la forêt « sans per ».

Mais oncques puis que [ce] beau cas m'avint
.....

1. C'est-à-dire *Ilion*.
2. *Ne le feroient me mectre.*
3. *Qu'en.*

A depuis fait en la forest l'orage
Que si grant n'ert maiz veu de nostre aage,
Car elle a mis a sang et a oultrage
Le hault vassel d'aguet et d'envaye,

Puis tous occiz par loups plains de haye
Les forestiers et la forest trahie,
(Dont toute France est en dueil esmaye),
Ore habitee a honte et a dommage,

Dehors lion, leu et liepart rentage,
Qui ja l'ont mise a butin et partage,
Ne fust le cerf qui atient l'eritage
Que Dieu maintient pour faire aux bons aïe,

Dont (puis) ung lion et [ung] liepart la vie
Y ont perdu par glaive et plains d'envie ;
Et ceulx en fin qui foy leur ont plaivie
Y lerront tous la char et le plumage.

Bien doit chascun plaindre ce lieu notable,
Prins des maulvaiz, des bons inhabitable,
Car maint sapin, [maint pin], maint bois portable
Y ont perdu fueille et fruit, seve et fleur,

Par l'oultree cruaulté intractable
Du vil mauvaiz bestial pou estable,
De jour en jour, pour ce cas veritable,
Mort et mal mis en tristesse et en pleur.

Mains vraiz amans, a grant peine et douleur,
S'en sont yssuz, sans riens traire du leur,
Et maint, a tort et soubz faulce couleur,
Destruit par mort villaine et diffamable.

Le doulx hault pin sur tous autres triable
A moult grant force et par gent anuiable [1],
Avec[ques] lui maint gent sapin fiable,
En fu(s)t hors trait et mains boiz de valeur.

Quant à l'amoureux, il put s'échapper « par sort moult increable », et depuis lors il a fait tous ses efforts, mais en vain, pour rejoindre son « doulx pin ».

Ce tresdoulx arbre ou je pense a toute heure
Fait voirement son assiete et demeure

1. *Amyable.*

En lieu loingtain, dont souvant mon cueur pleure
Quant je pense que repairer n'y puis.
.....
Entre haulx mons que vent n'est qui n'y cueure
Boue au dessoulz, neige et gresil desseure,
Pres de la mer, entre gent qui labeure,
De langue estrange, a corps lours et maulduiz.

Mais il n'est pas facile « sans lettres et bons conduiz » d'aller dans ce pays lointain; aussi notre amoureux n'a plus qu'une chose à faire : attendre avec patience et s'en remettre à Fortune, Nature et Amours. Voici la fin :

Or vueille Amours de sa grace enterine
Moy regarder de son regard benigne,
Dont il sait[1] [bien] faire a ses esleuz signe
Quant il les veult de ses biens pourv[e]oir;

Et Fortune sa face femenine
Et sa dextre dont ses eüreux signe
A ceste foiz sur moy tourne et encline
Si[2] qu'il m'en peult de tant mieulx escheoir;

Et Nature face aler et v[e]oir,
Parler, oyr, et penchier et cheoir,
Le tresdoulx pin si qu'il[3] vueille asseoir
Sur moy sa fleur dont la doulceur m'espine,

Ou sa feve qui ma grief soif tresmine[4];
Maiz se du fruit dont senty[5] la racine,
Que plus desir de tant qu'en suis mains digne,
Il peult sur moy quelque doulx grain cheoir,

Si chierement et sans m'y mescheoir
De langue ou d'œil n'en ma faulte encheoir
Le garderay comme il y doit cheoir
Toute ma vie; et atant mon dit fine.

Le poème est suivi des vers suivants qui, si l'on en croit maître Jean Chastel, apprennent aux lecteurs le nom du « doulx pin » :

---

1. *sceut.*
2. *Sil.*
3. *cil qui.*
4. C'est-à-dire *termine.*
5. *sault.*

Qui par lettres d'assembler et reprendre
Saroit .IX. V. de .XIIII. a point prendre,
Six .X. (et) de .XVI. et de .X. doublés vint[1],
Il trouveroit (a) celle a qui me convint
Des .XV. ans a par amours lige rendre.
Par ce dictié le pourroit il emprendre
Et le beau nom y congnoistre et aprendre
De la belle dont ce doulx mal me vint.
Qui par lettres, etc.

C'est le franc pin que Dieu gart de depprendre
Et d'autre feu que feu d'amour[2] esprandre,
De qui mon cuer si amoureux devint
Qu'oncques depuis d'autre ne me souvint,
Comme on le peult ou livret mieulx comprendre
Qui par lettres, etc.

Comment s'appelait la belle dame que le poète, dans une allégorie souvent maladroite et parfois grotesque, compare au plus beau pin d'une forêt, il n'est pas facile de le voir d'après les vers énigmatiques qui terminent le poème. Qu'elle s'appelle Jehanne ou Jacquette ou Perrette, cela importe d'ailleurs fort peu pour l'histoire littéraire. Quant au reste, il est facile, me semble-t-il, de trouver l'explication du poème. La forêt « la plus peuplée de France », que chacun appelle « belle sans per », est évidemment Paris, « Paris sans per. » Le récit commence un peu avant la prise de Paris par les Anglais, et « l'orage » dont parle le poète n'est autre que l'invasion anglaise. Le « lion » et le « liepart » qui ont perdu la vie sont Jean sans Peur, mort le 10 septembre 1419, et Henri V, mort le 31 août 1422. Quant au « cerf qui atient l'eritage », c'est Charles VII.

Le poète, maître Jean Chastel, que les documents appellent également Jean Castel ou de Castel, est le fils de Christine de Pisan et d'Etienne de Castel, secrétaire du roi. Nous savons qu'il naquit en 1383. A treize ans, comme il était, suivant l'expression de Christine elle-même, « assez habile et bien chantant, » le comte de Salisbury l'emmena en Angleterre pour en faire le compagnon d'études et de jeux de son fils. Trois ans

1. Prenez, comme dit le poète, 9 et 5 de 14, 6 et 10 de 16, et 20 de « dix doublés », il ne reste rien.

2. *Et d'autre feu qui d'amour.*

plus tard, le noble comte fut « décollé » : Christine fit revenir l'enfant en France. Il s'y livra, sans doute, sous la direction de sa mère, à l'étude des lettres et fut bientôt nommé notaire et secrétaire du roi. Le *Pin* témoigne de sa haine des Anglais et de sa douleur de voir Paris aux mains des ennemis. Nous savons précisément qu'en 1418 Jean Castel, fuyant les envahisseurs, s'était réfugié auprès du Dauphin[1]. Il mourut vers 1425.

Le *Pin* ne nous donne pas une très haute idée du talent poétique de Castel. Certains adversaires du sexe féminin prétendaient, cependant, au XVe siècle, qu'il était l'auteur des écrits de sa mère! Il était, vers 1416, l'un des vingt-quatre ministres de la *Cour amoureuse de Charles VI*. Le compilateur du *Jardin de Plaisance* cite Castel au nombre des bons « rhetoriciens » du XVe siècle. Après avoir mentionné Alain Chartier et Arnoul Greban, il ajoute :

> Cristine aussi noblement metrifie,
> Mesmes Castel qu'elle eut a filz pour sien
> Qui depuis fut grant rethoricien.

Le compilateur anonyme énumère ensuite Pierre de Hurion, Georges Chastellain et Vaillant. A-t-il confondu, comme on le faisait déjà au XVe siècle, et comme on l'a fait souvent depuis, Jean Castel le père et Jean Castel le fils qui fut, comme on sait, poète et chroniqueur, et qui mourut en 1476[2]? Il est permis de se le demander.

Le fol. 93 v° est blanc.

13. Fol. 94. Poème amoureux, d'environ 2500 vers, sans titre. — Fol. 124 v°.

---

1. Voy. A. Longnon, *Paris pendant la domination anglaise*, p. 338. Cf. *Romania*, XXI, 274.

2. Jean Bouchet veut probablement parler du petit-fils et non du fils de Christine de Pisan dans ces vers du *Temple de Renommée* :

> Christine l'ancienne,
> Qui fut jadis grant rethoricienne
> Et mere aussi de l'orateur Castel
> Qui fit si bien que onc ne vis ung cas tel.

Sur Jean Castel, abbé de Saint-Maur-des-Fossés, chroniqueur de France, voyez Quicherat, *Bibl. Ec. des Chartes*, 1re série, t. II, p. 461, et M. Thomas, *Romania*, XXI, 271.

Voici le commencement :

[J]e vueil ung livre commencier
Et a ma dame l'envoyer,
Ainsi que je lui ay promis,
Ou seront tous mes faiz escripz,
Non pas tous, maiz une partie
Diray de ma mellencolie.
Amours, par vostre bon vouloir
Vous a pleu moy faire savoir
Que je choisisse une maistresse.
Choisy l'ay plaine de jeunesse,
De biens, de beaulté accomplie,
De doulceur(s) et de chiere lie.
Son regard est doulx a merveille.
Sur toutes est la non pareille.
Et pour ce l'ay voulu choisir,
Esperant que deusse advenir
Au haultain bien des amoreux.
Maiz trop me trouvay[1] angoisseux
Par hardement de trop parler;
Car dit luy ay tout mon penser,
Cuidant qu'il m'en deust estre mieulx.
Mais Reffuz le tresennuieulx
Est contre moy de sa puissance,
Dangier d'autre costé s'avance
Et y est quant g'y doy venir;
Lors ne sçay je que devenir.
Quant a elle cuide parler
Emprés elle huche Dangier,
Et Reffuz est d'autre cousté :
En ce point suis je gouverné;
Adoncq je n'ose plus mot dire.
Mais plus me plaist son escondire
Que d'avoir tous les autres biens
Du monde qui point ne sont siens[2].
Jusqu'a la mort la vueil servir
Et toutes errieres bannir
De moy pour elle seulement.
Sien en vueil estre ligement
A la servir de cuer et d'ame

1. *Trouve.*
2. *Miens.*

Loyaulment comme seulle dame
Et maistresse de mon vouloir.
En ce point je vueil remanoir
Ne jamaiz ne m'en vueil lasser
Pour mal [1] que j'en puisse endurer,
Esperant qu'un temps qui vendra
Sa voulenté retournera
Et avra pitié de mes plains
Et de mes maulx dont je me plains.
Maiz l'attente me fait languir
Et tres piteusement fenir
Par Desir qui m'art et enflamble.
Souvenir avec lui s'assemble;
Penser me font a sa beaulté
Et par ces deux suis gouverné :
Devant me prennent et derriere,
Perdre me font souvant maniere :
Je pense quant deusse parler,
Je ne puis boire ne menger,
Tant suis de s'amour entreprins.

Je ne veux pas faire maintenant l'analyse de ce long poème. Qu'il me suffise de dire que l'auteur en est Oton de Grandson, et qu'on le retrouve, malheureusement incomplet, dans un manuscrit, ou plutôt dans deux manuscrits de la Bibliothèque de Bruxelles. On connaît la singulière façon dont est élaboré le catalogue des manuscrits de Bruxelles : chaque pièce d'un manuscrit porte un numéro spécial. Ce système n'a qu'un seul avantage : il donne l'illusion de la richesse, surtout quand un seul et même poème est coupé en deux, comme c'est le cas pour le Livre de Grandson. Le commencement porte, si je ne me trompe, le n° 10963; un blanc laissé par le copiste pour une miniature a trompé le rédacteur du catalogue, qui a pris la fin du Livre de Grandson pour un poème nouveau et qui lui a donné le n° 10964. Le poème de Grandson, en vers octosyllabiques rimant deux par deux, est tout rempli de ballades, de rondels, de lais et de complaintes. Le lai qui commence par ces vers :

Amours, Amours, jadiz souloye
Chanter, dancer et mener joye,
Et maintenant

1. *Nul.*

Douleur m'assault et me guerroye;
De desespoir suis en la voye,

se retrouve dans le manuscrit de Westminster Abbey qu'a décrit M. Paul Meyer dans le *Bulletin de la Société des anciens textes* (1875, p. 30). Une lettre en prose, mais sans grand intérêt, est adressée par Grandson « au sire [Jehan] de Cornoaille ».

Le poème se termine dans le manuscrit 1727 par le rondel suivant :

Celle qui est belle, doulce et plaisant,
Toute bonne, des autres non pareille,
Vostre renom m'a tout emply l'oreille,
Mes yeulx ne voient que vous que j'ayme tant.

Desir me va nuyt et jour atisant
Et me dit : Ayme, car je le te conseille
Celle qui est belle, doulce et plaisant.

Et puis qu'Amours a qui suis obeissant
Veult que du tout a amer m'apareille
J'aymeray tant que ce sera merveille
Et serviray son honneur a croissant,
Celle qui est belle, doulce et plaisant.

14. Fol. 124 v°. *Complaincte d'amours et responce faicte par maistre Alain Charretier, secretaire du roy.* — Fol. 130.

Belle que[1] bon renom et loz
Font saige de tous appeller...

C'est le poème imprimé dans l'édition Du Chesne, pp. 684-694, sous le titre de *Complaincte d'amours et response.* Pierre Le Caron l'avait intitulé : *Comment l'amoureux deprie sa dame et est fort repugnant a la belle dame sans mercy selon maistre Alain.*

J'ai depuis longtemps réuni quelques notes, que je publierai un jour, sur la *Belle dame sans merci* et les nombreux poèmes qu'elle a plus ou moins directement inspirés. La *Complainte d'Amours* se trouve dans un grand nombre de manuscrits sous les titres de *La Belle dame a mercy, La Belle dame qui eut mercy de son amant, Complainte d'amant a amye.* On en possède plusieurs éditions gothiques[2].

1. *Qui.*
2. Voy. Montaiglon et Rothschild. *Recueil*, XI, 193.

Cette *Complainte d'Amours* n'est ni d'Alain Chartier, comme le veut notre manuscrit, ni de Jean Marot, comme l'a supposé M. P. Paris[1] : elle est formée de deux petits poèmes qu'on trouve isolés dans quelques manuscrits; l'un d'eux est probablement antérieur à la *Belle dame sans merci* elle-même. Il commence par ces vers :

Jeune, gente, source et riviere[2]
D'onnour et de joyeuse chiere,

et se trouve, par exemple, dans le manuscrit de Westminster Abbey cité plus haut.

15. Fol. 130. *Complainte du senescal d'Eu.* — Fol. 132.

Mort, or voy je la cruaulté
Et doloreuse voulenté...

Publiée par Du Chesne, pp. 755-758. En marge de l'édition, on lit : « *Cette pièce est au ms. souz le nom du seneschal d'Eu.* » L'auteur de cette complainte est probablement Jean Le Sénéchal, sénéchal d'Eu, l'un des auteurs du *Livre des cent ballades*, ou peut-être son fils, Jean de Saint-Pierre, également sénéchal d'Eu, qui fut l'un des ministres de la *Cour amoureuse*.

16. Fol. 132. *Autre complaincte de nouvelle acoinctance.* — Fol. 136.

Je voy que chascun amoureux
Se veult ce jour appareir (*sic*).....

Edit. Du Chesne, pp. 759-766. Poème d'Oton de Grandson, sur lequel voyez *Romania*, XIX, p.

17. Fol. 136. Poème sans titre. — Fol. 144 v°. *Explicit.*

Le jour que l'an se renouvelle
Amours me feist commandement.....

Publié, d'après notre manuscrit, par Du Chesne, pp. 695-710, sous le titre suivant : *Le Parlement d'amour, nouvellement mis en lumière.* L'auteur de ce poème, comme nous l'apprend un manuscrit de l'Arsenal, est Baudet Herenc[3]. Voici ce qu'en dit André Du Chesne, p. 865 : « Je ne veux pas soustenir

1. *Mss. fr.*, VII, 252.
2. Dans le ms. 1131, ce premier vers est un peu différent :
Mer de doulchour, sourse et riviere.
3. Voy. ci-dessous aux *Mélanges*.

avec opiniastreté que ceste pièce soit indubitablement de Chartier : car il n'y en a point de mention en toutes les anciennes impressions. Mais l'ayant trouvee parmy ses Poesies dedans l'Exemplaire à la main, je ne l'en ay pas voulu temerairement rejetter. Joint que celuy qui a compilé le *Jardin de Plaisance* l'insère aussi devant le *Débat des deux Fortunez*, lequel est vrayement dudit Chartier, et luy baille pour tiltre : *Le Parlement d'Amours et de la Belle dame sans mercy*. Ce que je confesse ingenuement n'avoir apperceu, sinon depuis l'Édition presente. Car autrement je ne l'eusse pas donnee comme nouvelle piece, ains comme nouvellement restituee à l'autheur ; si tant est au moins qu'elle soit de sa façon, comme j'en ay quelque opinion et creance. »

18. Fol. 144 v°. *Rondel.*

En servant ma dame et amours
Piteusement se usent mes jours.....

Edit. Du Chesne, p. 809. En marge, on lit : *Adjousté nouvellement du ms.*

19. Fol. 145. [Rondel].

Alarme! Espoir, Pitié et mes amys,
Armez vous tost, car Reffuz et Dangier.....

Édit. Du Chesne, p. 809. En marge : *Aussi adjousté du ms.*
Le fol. 145 v° est blanc.

20. Fol. 146. [Le Quadrilogue invectif]. — Fol. 172 v°. *Cy finist ce present Quadrilogue.*
Edit. Du Chesne, pp. 402-454.

21. Fol. 172 v°. *S'ensuit le Curial fait par maistre Alain Charretier.* — Fol. 179. *Explicit le Curial fait par maistre Alain Charretier.*
Edit. Du Chesne, pp. 391-401.

22. Fol. 179 v°. *Le lay de guerre.* — Fol. 189. *Cy fine le lay de guerre que fist maistre Pierre Nesson.*

[G]uerre, deesse des abysmes d'enfer,
Engendree du felon Lucifer.....

Très intéressant poème de 716 vers, dont j'ai pris copie. Se trouve, incomplet, dans un manuscrit du Vatican ; voy. Langlois, p. 209. Cf. Goujet, IX, 177. Du Chesne a publié, d'après

notre manuscrit, quelques vers de ce « gentil poeme » dans ses *Annotations sur les œuvres de maistre Alain Chartier*, p. 820.

23. Fol. 189-189 v°.

[B]onnes gens qui en ce monstier
Venez chascun jour pour prier,
Pour Dieu, ne vueillez oblier
Les trespassez...

Cinquante-neuf vers du petit poème connu sous le titre de *Lais des trépassés*.

Le manuscrit que je viens de décrire est, comme on a pu s'en rendre compte, important pour l'histoire des œuvres d'Alain Chartier. André Du Chesne l'a eu constamment sous les yeux; il en a publié deux rondels et deux poèmes qui ne se trouvent pas dans les anciennes éditions : la complainte du Sénéchal d'Eu et le Traité de Baudet Herenc. Quant aux additions et corrections de tous genres apportées au texte de Galliot du Pré, il est inutile d'en faire ici la liste. Ouvrez l'édition de Du Chesne, vous verrez presque à chaque page, dans la marge, de nombreuses variantes et cette petite note, souvent répétée : *Adjousté du ms.*

En face du *Régime de Fortune*, p. 710 de l'édition, on lit : *Cette pièce et les deux suivantes ne sont point au ms. duquel nous nous sommes aydez en la presente édition.* Du Chesne fait la même remarque pour l'*Hôpital d'amour* et la *Pastourelle de Grandson*.

Arthur PIAGET.

L'ARTE MAYOR ET L'HENDÉCASYLLABE

DANS LA POÉSIE CASTILLANE DU XVe SIÈCLE ET DU COMMENCEMENT DU XVIe SIÈCLE

I

Pour élucider les origines du vers d'*arte mayor*, il faudrait exposer en détail l'histoire du décasyllabe dans la poésie portugaise et castillane. Ce n'est pas ce que je me propose de faire aujourd'hui. Je prends cette forme rythmique à son apogée, vers le milieu du XVe siècle, notamment chez Juan de Mena qui l'a consacrée dans son poème intitulé *El Laberinto* ou *Las Trecientas*, et la conduis jusqu'au moment où elle cède la place à l'hendécasyllabe italien.

Le vers que les poètes ou les prosodistes castillans du XVe siècle ont appelé vers d'*arte mayor*, et que les Espagnols nomment maintenant dodécasyllabe, est, comme l'ont très bien vu Clair Tisseur et Stengel[1], le correspondant exact d'un de nos types de décasyllabe : le décasyllabe « césuré à cinq », plaisamment désigné par Bonaventure Des Périers, dans son *Caresme prenant*, sous le nom de *taratantara*. Il y a en effet identité rythmique absolue entre ce vers français du XIIIe siècle

Arras est escole | de tous biens entendre

et le premier vers des *Trecientas* de Juan de Mena

Al muy prepotente | Don Juan el Segundo,

et quant à la dénomination différente de ce vers dans les deux langues, elle tient uniquement, comme chacun sait, au système de numération des syllabes, oxytonique en français, paroxytonique en castillan.

Le propre de ce déca- ou dodécasyllabe — que je nommerai

1. *Modestes observations sur l'art de versifier*, Lyon, 1893, p. 68. — Stengel, *Romanische Verslehre*, § 74 (*Grundriss der romanischen Philologie*, II, 1, p. 36).

désormais l'*arte mayor* — est d'avoir une coupe ou véritable pause après la cinquième syllabe accentuée : les deux hémistiches égaux comptent ainsi soit cinq, soit six, soit sept syllabes, suivant qu'ils se terminent par un oxyton, un paroxyton ou un proparoxyton. Cette coupe était si bien considérée comme le principe fondamental du type en question, que les prosodistes castillans du XVIe au XVIIIe siècle tenaient l'*arte mayor* pour un composé de deux vers de six syllabes. Il importe de préciser ce point, car il a été contesté plus tard, comme on verra. Je crois donc utile de transcrire ici, dans l'ordre chronologique, ce qu'ont prétendu établir ces théoriciens.

Juan del Encina, *Arte de poesia castellana*, Salamanque, 1496 : « En el arte mayor, los pies son intercisos, que se pueden partir por medio. »

Juan Diaz Rengifo, *Arte poetica española*, Salamanque, 1592, pp. 13-14 : « El verso de arte mayor se compone de dos versos de redondilla menor, » et Rengifo donne ces deux exemples, l'un à deux hémistiches féminins, l'autre à deux hémistiches masculins :

Temi la tormenta del mar alterado

et

Entre en un jardin herido de amor.

Luis Alfonso de Carvallo, *Cisne de Apolo*, Medina del Campo, 1602, fol. 67 : « El verso de arte mayor se compone de dos versos juntos en vno de los de redondilla menor...

Perdòne quien puede pecàdos tan grandes ».

Francisco de Cascales, *Tablas poeticas*, Murcie, 1617, p. 196 : « Este verso (l'*arte mayor*) consta de doze sylabas, es bipartito, tiene seis sylabas distinctas, y luego otros seis :

Al muy prepotente — Don Juan el segundo...

Este verso puede tambien constar de diez sylabas, por acabar los finales de cada medio verso en acento agudo, como :

Guerrero leal, caudillo español.

Tambien puede ser de onze, como :

Cruel es amor, si tal cosa sufre.

Tambien puede ser de treze, como :

Amor solo basta a turbar nuestros animos. »

Le P. Sarmiento, *Memorias para la historia de la poesia y poetas españoles*, Madrid, 1775, p. 193. Cet auteur adopte tout à fait la théorie de ses devanciers et donne les formules de toutes les combinaisons possibles du vers d'*arte mayor* coupé en deux hémistiches égaux, qui peut ainsi compter de dix à quatorze syllabes.

De nos jours enfin, V. Salvá, dans sa *Gramática* (éd. de 1852, p. 404), F. Wolf, dans ses *Studien* (pp. 413 et 427), et Diez, dans son mémoire *Ueber die erste portugiesische Kunst-, und Hofpoesie* (p. 42), se sont rangés à la même manière de voir. J'ajouterai que la coupe après la cinquième syllabe accentuée est matériellement attestée par les traits perpendiculaires qui marquent les hémistiches dans certains manuscrits et au moins dans un ancien imprimé de 1499[1].

Voilà qui semble un fait acquis : l'*arte mayor* se divise en deux hémistiches égaux ou de valeur équivalente, et il est nécessairement accentué sur la cinquième syllabe de chaque hémistiche.

L'*arte mayor*, outre les deux essentiels, comporte-t-il d'autres accents rythmiques? D'après Rengifo (*l. c.*), l'*arte mayor*, pour être bien rythmé, réclame encore un accent sur la deuxième et sur la huitième syllabe : « El verso de arte mayor se compone de dos versos de redondilla menor, y no de todos los que hemos dicho, sino de solos aquellos que, de las quatro syllabas primeras, tienen la segunda larga, como se vera por el exemplo que alli pusimos, que es este :

Temì la tormènta del màr alterado,
Que tràga en vn pùnto riquèzas y vida. »

Alonso Lopez Pinciano, quatre ans après Rengifo, se montre moins exigeant : outre les deux accents indispensables, il n'exige que celui de la huitième syllabe : Le « metro castellano de doze sylabas », selon cet humaniste, « quiebra con el acento en tres partes, la vna en quinta sylaba, y la otra en octava, y la otra en vndecima, como lo vereys en el exemplo dicho :

al muy prepoten—te don Iuan — el segun—do[2]. »

1. Voy. Gallardo, *Ensayo de una bibl. esp. de libros raros y curiosos*, t. III, col. 765.

2. *Philosophia antigua poetica*, Madrid, 1596, p. 286.

Ainsi, dans cet exemple, Lopez Pinciano ne juge pas que la deuxième syllabe (*muy*) porte d'accent. Francisco Salinas, le philologue musicien, qui cite le même exemple comme type parfait (*integrum metrum*) de l'*arte mayor*, admet ici au contraire un accent sur la deuxième, puisque, traduisant son vers rythmique en un vers métrique, il y voit un composé de quatre pieds amphibraques où les longues correspondent aux syllabes accentuées :

āl mūy prēpōtēntē dōn Iuān ēl sēgūndō [1].

Cascales combat d'abord Lopez Pinciano pour arriver ensuite à dire à peu près comme lui. Il a d'ailleurs reconnu, ce qui était assez intelligent, le mouvement rythmique binaire, qu'il nomme *mensura*, comme principe essentiel du vers roman : « El verso tiene sus mensuras por las quales se escande, » dit-il à propos de l'hendécasyllabe italien ; « cada mensura comprehende dos sylabas, y en la segunda sylaba de cada mensura se considera el acento » (*l. c.*, p. 183), c'est-à-dire que le mouvement de ce vers est ïambique. Or, l'*arte mayor* se comporte de même pour la première *mensura*, qui est ïambique ; mais l'accentuation obligée de la cinquième syllabe trouble ce mouvement ïambique et contraint d'accentuer la troisième syllabe (première de la deuxième *mensura*) et nous avons alors pour chaque hémistiche un ïambe suivi de deux trochées :

Cāntād mūsā mīā — lā mās crūdā gūerrā.

Tel est le type parfait de l'*arte mayor* ; toutefois l'on peut admettre une dérogation au principe du mouvement binaire et approuver des vers qui, outre les accents de fin d'hémistiche, n'en auraient que sur la deuxième et la huitième syllabe : « bien puede en la segunda y en la quinta mensura faltar su acento (*l. c.*, p. 197) :

O dūro accidénte — dolór inhumáno. »

En somme, Cascales, pour un *arte mayor* sortable, exige de plus que Lopez Pinciano l'accentuation de la deuxième syllabe.

De toutes les observations présentées par ces auteurs et des

1. *De Musica*, Salamanque, 1577, p. 329.

règles posées par eux, résulte, semble t-il, quelque chose de contradictoire. Si l'*arte mayor* n'est que l'assemblage de deux vers de petit rondelet[1], c'est-à-dire de deux vers trochaïques, on se demande pourquoi l'on ne pourrait pas avoir un composé entièrement trochaïque, tel que celui-ci, par exemple :

Cánta músa mía — más la crúda guérra ?

Et pourtant ces auteurs réclament l'accentuation de la huitième syllabe, ou même de la deuxième et de la huitième, et par conséquent rétablissent autant que possible le mouvement ïambique du décasyllabe ordinaire accentué sur la quatrième ou la sixième syllabe. L'*arte mayor* devrait donc plutôt être tenu pour un décasyllabe ïambique, mais contrarié dans son rythme par l'accentuation insolite de la cinquième syllabe.

Mais laissons cela pour parler d'une autre particularité de notre vers dont nos auteurs n'ont rien dit.

Il suffit de prendre les *Trecientas* de Juan de Mena, ou n'importe quelle composition en *arte mayor* du XVe siècle, pour y trouver des vers qui ne répondent pas du tout aux divers spécimens que nous connaissons, j'entends des vers dont le premier hémistiche est accentué sur la quatrième syllabe, tandis que le second l'est régulièrement sur la cinquième. En voici que j'emprunte aux *Trecientas* :

Dándome alas — de don virtuoso (Str. III)
Váyan de gentes — sabidos en gente (*ibid.*)
Quánto mas presto — lo mál fabricado (Str. V)
Dáme licencia — mudable fortuna (Str. VII)
Haz a tus obras — como se concorden (*ibid.*)
Son amigables — de forma mas una (*ibid.*)
Mira la grande — constancia del norte (Str. VIII).

Et je pourrai continuer longtemps, car il n'est pas une seule strophe de ce poème qui ne contienne deux, trois ou plus de vers ainsi construits. Comment les expliquer ?

On peut les expliquer comme des décasyllabes sans coupe et sans pause accentués sur la quatrième et sur la dixième syllabe[2];

1. J'adopte, pour traduire *redondilla menor*, ce terme qui est celui dont se sert P. Bense-Dupûis dans *L'Apollon ou l'Oracle de la poésie italienne et espagnole*. Paris, 1644.

2. C'est l'avis de Milá y Fontanals qui suppose que le premier hémistiche du *dodecasílabo mutilado* se prononçait avec une « certaine lenteur relative »,

mais en ce cas, comment admettre qu'un poète les ait mêlés dans une même strophe à des vers accentués sur la cinquième syllabe de chaque hémistiche ? Un tel mélange serait la négation de tout rythme.

Une autre explication consisterait à reconnaître dans ces vers une « césure lyrique » pareille à celle que nous offre la poésie lyrique française ou provençale, c'est-à-dire qu'ici l'accent rythmique porterait sur une syllabe atone. Ces vers seraient alors rythmés :

Dandome alás — de don virtuóso
Vayan de gentés — sabidos en génte,

et cette entorse à la phonétique dépendrait de la musique.

Clair Tisseur, parlant de la coupe atonique ou lyrique des poètes français, dit ceci : « L'emploi de cette césure, contraire à tout sentiment phonétique, ne peut s'expliquer, ce me semble, que par l'emploi habituel de la césure féminine, et par la nécessité, en même temps, dans une chanson, de ne pas dépasser le nombre de syllabes exigé par la musique[1]. Assurément la musique peut être en cause, elle peut l'être précisément dans ce poème de Juan de Mena où j'ai pris mes exemples, car on sait de bonne source qu'il fut chanté. Francisco de Salinas, en effet, après avoir transcrit métriquement par quatre amphibraques le premier vers des *Trecientas*, en donne la notation musicale et ajoute : « Ad hunc enim modum illud cantantem audivi, dum essem adolescens Burgis, Gonsalum Francum nobilem virum non minus cantus quam status et generis claritate pollentem[2]. » Peut-être cette notation enseignerait-elle quelque chose à ceux qui entendent l'écriture musicale de cette époque, quant à moi je n'y vois rien ; mais je dois observer que ce qui rendrait vrai-

---

afin de compenser la syllabe omise. Les poètes castillans du XVe siècle auraient recherché ces *mutilados* pour remédier à la monotonie de leurs stances et, peut-être, à l'imitation de versificateurs italianisants qui ont semé leurs compositions en *arte mayor* de véritables hendécasyllabes imités de Dante (*Del decasílabo y endecasílabo anapésticos* dans *Obras completas del Dr D. Manuel Milá y Fontanals*, Barcelone, 1893, t. V, p. 336).

1. *Modestes observations*, p. 53. Déjà, dans son étude sur le décasyllabe, M. Rochat s'était exprimé sur ce point à peu près de même ; voy *Jahrbuch f. roman. Literatur*, t. XI, p. 82.

2. *De musica*, p. 329.

semblable dans l'espèce l'influence de la musique, c'est que la coupe atonique ne se rencontre pas ou ne se rencontre que rarement dans les compositions en *arte mayor* destinées à être lues. Ainsi je ne trouve aucun exemple de cette césure dans les extraits de la *Tribagia* (ou récit de voyage à Jérusalem) de Juan del Encina reproduits dans l'*Ensayo* de Gallardo (I, 819-820). Il semble aussi qu'il n'y en ait guère non plus dans le poème sur la Fortune de Pero Guillen, à en juger du moins par les extraits qui se lisent dans le même *Ensayo* (III, 147), et l'on en chercherait peut-être en vain dans la *Practica de las virtudes de los buenos reyes d'España en coplas de arte mayor*, par Francisco de Castilla, Murcie, 1518. Voici une strophe célèbre de ce poème :

El gran rey don Pedro quel vulgo reprueua,
por selle enemigo quien hizo su historia,
fue digno de clara y famosa memoria [1],
por bien qu'en justicia su mano fue seua.
No siento ya como ninguno se atreua
dezir contra tantas vulgares mentiras,
daquellas jocosas cruezas e yras
que su muy viciosa coronica prueua.

Enfin certaines *coplas de arte mayor* de Fr. Iñigo de Mendoza, que me fournit toujours l'*Ensayo* de Gallardo (III, 764) et dont les hémistiches riment entre eux, respectent sans exception la formule 5 + 5 :

Con pena y cuydado | Continuo guerreo,
Sin consolacion, | Con poca esperanza,
Estó condenado | Del mal que poseo,
Cativo y burlado | Con triste deseo,
Con grave pasion | De pena y tardanza, etc.

Quand je disais tout à l'heure que les prosodistes castillans n'ont pas parlé de la coupe atonique, je disais vrai en ce qui concerne tous ceux que j'ai mis jusqu'ici à contribution, sauf le plus ancien, Encina, qui, lui, a noté cette particularité, mais d'une façon peu claire : « Mas porque en el arte mayor, » écrit Juan del Encina, « los pies (les vers) son intercisos, que se pueden partir por medio, no solamente puede passar una sillaba

1. Exemple d'enjambement comme on en trouve aussi dans Mena. Voir plus bas.

por dos, quando la postrera es luenga, mas tambien si la primera o la postrera fuere luenga, assi del un pie como del otro, que cada una valdra por dos [1]. » Le commencement de la phrase s'entend bien : les vers d'*arte mayor* sont à deux hémistiches et la dernière syllabe, quand elle est accentuée, en vaut deux, ce qui signifie que le vers masculin est l'équivalent rythmique du féminin. Puis il continue : « mais de même, si la première ou la dernière syllabe de l'un ou de l'autre hémistiche [2] est accentuée, chacune de ces syllabes vaudra pour deux. » Ainsi le premier hémistiche du vers

Vayan de gentes — sabidos en gente

qui a la première syllabe accentuée équivaudrait, d'après Encina, à un hémistiche complet, par exemple :

E vayan de gentes.

Diez a reproduit cette doctrine, certainement d'après Encina, quoiqu'il ne le cite pas : « Comme dans les *versos de arte mayor*, la première syllabe de chaque hémistiche peut être omise et que l'accent peut porter aussi sur la troisième syllabe du second hémistiche, un tel vers peut être facilement confondu avec un décasyllabe, comme par ex. chez Lopez de Ayala (*Baena*, p. 553) :

Seria a todos grant yerro de plan [3],
Que nunca fueron nin son nin seran.

Et quelques lignes plus loin : « On ne doit pas oublier que, quoique la forme normale de ces vers (d'arte mayor) consiste dans l'assemblage de deux vers de *redondilla menor*, toutefois chaque hémistiche tolère l'omission d'une syllabe (einen Auftact von einer Sylbe [4]). »

Qu'est-ce que cette équivalence de la première syllabe accentuée de chaque hémistiche et que peut entendre par là Encina? J'imagine qu'il aura constaté, comme nous pouvons le constater

1. *Arte de poesia castellana*, ch. V, publié dans le *Cancionero* d'Encina dont la première édition est de Salamanque, 1496.

2. Le texte porte : « assi del un pie como del otro. » Ici *pie* ne peut signifier qu'hémistiche (*pie interciso*).

3. Dans ces deux vers, pour le noter en passant, c'est la deuxième et non la troisième syllabe du second hémistiche qui est accentuée.

4. *Ueber die erste portugiesische Kunst- und Hofpoesie*, p. 45.

nous-mêmes, que dans Juan de Mena presque tous les vers qui nous offrent la formule 4 + 5 au lieu de 5 + 5, commencent par une syllabe accentuée. Voici, par exemple, la strophe XX des *Trecientas* où je note ces vers en caractères italiques :

Luego resurgen tan magnos clarores
Que hieren la nube dexandola enjuta,
En partes pequeñas asi resoluta
Que todo la fazen volar en vapores ;
Y está en el medio cubierta de flores
Una doncella tan mucho fermosa
Que ante su gesto es loco quien osa
Otras beldades loar de mayores.

Quatre vers sur huit présentent la formule 4 + 5 et chacun commence par une syllabe accentuée : *Luego*, *Una*, *Qu'ante*, *Otras*. Dans les autres, au contraire, le premier accent porte sur la deuxième syllabe, et il en est ainsi généralement dans les strophes qui ne contiennent que des vers normaux (5 + 5); entre autres, dans celle-ci, qui est la XXIIIe :

Respuso : no vengo a la tu presencia
De nuevo, mas antes soy en todas partes ;
Segundo, te digo que sigo tres artes
De donde depende mi gran excelencia.
Las cosas presentes ordeno en esencia
Y las por venir ordeno a mi guisa,
Las fechas revelo ; si este te avisa,
Divina me puedes llamar Providencia.

De toutes façons l' « équivalence » d'Encina n'explique rien, pas plus que la remarque de Diez ou celle d'un prosodiste plus moderne encore, Bello, sur lequel je reviendrai, et qui nous parle de la « licence » qui consiste dans « l'omission de la première syllabe du premier hémistiche[1] ». Ce que constatent ces auteurs n'empêche pas que la présence d'un seul vers ainsi diminué, dans une strophe composée de vers d'*arte mayor* normaux, trouble absolument le rythme de la strophe, si l'on prétend faire porter l'accent principal du premier hémistiche sur

1. *Principios de la ortología y métrica de la lengua castellana*, éd. M. A. Caro, Bogotá, 1882, p. 113. Les trois vers qu'il cite ont un accent sur la première syllabe.

la quatrième syllabe[1]. Je ne vois donc d'autre moyen, pour rétablir l'unité rythmique, que de faire porter le *frappé* sur la cinquième syllabe atone, comme dans la poésie lyrique française où le frappé porte sur la quatrième atone[2]. On scandera donc :

Una doncellá tan mucho fermosa
Que ante su gestó es loco quien osa
Otras beldadés loar de mayores.

Et il en serait de même si l'hémistiche diminué se trouvait être le second.

Il a été dit, au début de cette dissertation, que la division de l'*arte mayor* en deux hémistiches séparés par une pause ou, ce qui revient au même, que l'équivalence de l'*arte mayor* avec un composé de deux vers de petit rondelet avait été contestée, et cela m'amène à examiner le chapitre qu'ont consacré à notre vers D. André Bello et son commentateur D. Miguel Antonio Caro, les seuls prosodistes et rythmiciens espagnols récents qui soient à considérer.

Bello regarde l'*arte mayor* comme un vers amphibraque, ainsi que Francisco de Salinas et peut-être d'après lui. Il donne d'abord des exemples de l'*arte mayor* tout à fait normal, à deux hémistiches féminins, avec accent principal sur la cinquième et accent secondaire sur la deuxième syllabe de chaque hémistiche :

El cónde y | los súyos || tomáron | la tiérra.

Il note toutefois que l'accent de la deuxième peut faire défaut, puis il pose ce principe : « La césure n'empêche pas le premier

1. Il peut ne pas sembler inutile d'observer que les grammairiens catalans proscrivent absolument la césure lyrique dans leur décasyllabe : « Lo fals accent deu esser molt advertit ...y particularment se comet aquet vici *en las cobles de pausa, cuant la pausa se fa en la cuarta syllaba, perque es regla general que tota tal pausa ha de finir en accent agut, en altra manera se cometrá lo dit vici.* » Le vers : « Lo sant para | dona molt gran perdó, » est faux ; il faut dire : « Lo para sant | dona molt gran perdó » (Francesch de Oleza, *La nova art de trobar*. Ouvrage inédit de l'an 1536.)

2. Cf. Stengel, *Romanische Verslehre*, § 107 (*Grundriss der romanischen Philologie*, II, 1, p. 52), qui montre bien qu'on a tort de dire que l'accent dans la coupe lyrique est reporté d'une syllabe en arrière : « Das ist nicht der Fall, der Versiktus (le frappé) ruht nach wie vor auf der alten Verstelle, wird aber nur schwach markiert. »

hémistiche d'être masculin, mais on compense cette omission dans le second hémistiche qui compte alors sept syllabes :

Que quiere *subir* | y se halla en el aire
Presuma de *vos* | y de mí la fortuna
Entrando tras *él* | por el agua decian »

Or, ces trois vers que cite ici Bello et qu'il emprunte aux *Trecientas* sont radicalement faux, et il ne faut pas hésiter à les corriger ainsi :

Que quiere subir | y s' halla en el aire
Presuma de vos | y de mí Fortuna
Entrando tras él | por l'agua decian

ou de toute autre manière, mais il faut les corriger, et la preuve en est que ces mêmes *Trecientas* nous offrent une quantité d'hémistiches masculins qui ne sont nullement « compensés » comme le voudrait Bello. Exemples :

Tu conformidad | es no ser conforme (Str. X)
Do vi multitud, | no numero cierto (Str. XIV)
Pudiera traer | objetos atantos (Str. XV)
Y las por venir | ordeno á mi guisa (Str. XXIII)
Y vi contra mí | venir al encuentro (Str. XXXIV)
Dicha del fenix | que se cria en ella (Str. XXXVII)
Et Catabathmon | fue luego patente (Str. L)
Icaria, a la qual | el naufrago dio (Str. LII)
La su redondez | por orden debida (Str. LXII)

Il devrait en être de même, conséquemment, des hémistiches proparoxytons : ceux-là, non plus que les oxytons, ne demandent à être « compensés » et il y aurait lieu de corriger de la façon suivante ou de toute autre les vers que cite Bello

Ni sale la *fúlica* | de la [su] marina
Igneo lo vieramos | o [bien] turbulento,

d'après une série d'autres vers ou la dite « compensation » n'apparaît pas :

Y las siete Pléyadas | en ellas otea (Str. VIII)
O mas que seráfica, | clara visïon (Str. XXII)
Qual el Penatígero | entrando en el Tibre (Str. XXXI)
Que es dicha gótica | segun nuestro uso (Str. XLIII)
Del mediterráneo | contra la gran mar (Str. XLV)
Y la Sarracénica | region de paganos (Str. L)
Estaba Hierónimo | alzando los cantos (Str. CXVII)

Ici, je dois toutefois observer que les exemples où un premier hémistiche proparoxyton semble « compensé » par l'omission d'une syllabe dans le deuxième sont en fait nombreux dans les *Trecientas* et qu'il n'est pas toujours facile de les corriger comme ceux qu'a cités Bello ou comme ceux-ci :

Aquel con quien Júpiter | tuvo [a]tal zelo (Str. I)
De alli donde Júpiter | [el] alto dispuso (Str. XLIII)
De candida púrpura | [la] su vestidura (Str. LXXII)

Mais qu'on mette ces vers à la charge des scribes qui ont altéré le texte primitif du poète ou qu'on les lui attribue à lui-même, auquel cas il serait coupable de n'avoir pas bien senti le rythme de son vers, le système de « compensation » admis par Bello me paraît devoir être rejeté absolument.

Bello traite ensuite de l'enjambement d'un hémistiche sur l'autre, ce qui l'amène naturellement à contester la théorie du vers composé. La synalèphe, qu'il constate dans ce vers :

Con mucha gran *gente en* la mar anegado,

lui est une preuve que « les deux hémistiches forment véritablement un seul vers et non deux, comme quelques-uns l'ont pensé ». Mais l'enjambement est chez Juan de Mena très exceptionnel, résultat, je le crois, d'une négligence, plutôt que d'une intention. Dans les vingt-cinq premières strophes, je ne vois guère que ces deux exemples d'enjambement :

Atal me *sentia ó* por el semejante (Str. XVII)
Como el que *tiene el* espejo delante (*ibid.*)

et encore le premier exemple est-il douteux, car le sens est meilleur sans *ó*. Au contraire les exemples d'hiatus entre les deux hémistiches abondent :

La orden del cielo | exemplo te sea (Str. VIII)
Porque tu firmeza | es no ser constante (Str. X)
Halléme espantado | en un gran desierto (Str. XIV)
En son religioso | y modo profano (*ibid.*)
Que ante su gesto | es loco quien osa (Str. XX)
Y puesto que fuese | asi escogida (Str. XXI)
Respuso : no vengo | á la tu presencia (Str. XXIII)
O tu Principesa | y disponedora (Str. XXIV)

En somme, c'est l'hiatus qui est la règle et la syna'èphe, de beaucoup, l'exception.

Et maintenant de tout ce qui vient d'être exposé, on peut tirer, je pense, les conclusions suivantes :

1° L'*arte mayor* est un décasyllabe composé de deux hémistiches égaux de cinq (six ou sept) syllabes et dont la pause après l'accent rythmique de la cinquième exclut en principe toute faculté d'enjambement.

2° L'*arte mayor*, dérivé de l'ancien décasyllabe (4 + 6), doit à son origine d'avoir conservé le mouvement iambique au commencement de chaque hémistiche (accentuation de la deuxième syllabe), alors que l'accentuation de la cinquième, connue déjà de la poésie française du XIIIe siècle, devait en faire, en vertu de l'alternance des temps fort et faible, un vers trochaïque.

3° Les hémistiches réduits d'une syllabe qu'on trouve fréquemment s'expliquent sans doute par les besoins de la musique ; rythmiquement parlant, ils sont des monstres, et, en les lisant, il est nécessaire de faire porter le frappé sur la dernière syllabe atone.

Enfin, et c'est un point qu'on concèdera à Bello, l'*arte mayor*, après Juan de Mena, a pu être traité par certains poètes, surtout du XVIIIe siècle, qui avaient perdu le sentiment de son rythme, comme un vers non composé : d'où « compensation », enjambement, etc. Modifications antirythmiques et destructives de l'harmonie du vers, ce que paraissent avoir senti quelques poètes modernes qui ont respecté l'ancienne formule, évitant les enjambements et les compensations. Ainsi la Gomez de Avellaneda, dans une pièce dont je transcris ici ces trois strophes :

El alma guardaba tu imágen divina
y en ella reinabas ignoto señor,
que acaso su instinto feliz adivina
los rasgos que debe grabarle el amor.
Al sol, que en el cielo de Cuba destella,
del trópico ardiente brillante fanal,
tus ojos eclipsan, tu frente descuella
cual se alza en la selva la palma real.
Del genio la aureola, radiante, sublime,
ciñendo contemplo tu pálida sien,
y, al verte, mi pecho palpita y se oprime
dudando si formas mi mal ó mi bien [1], etc.

1. *Poesías*, éd. de Madrid, 1850, p. 78.

Tous ces vers, sans exception, sont conformes à la formule de Cascales *O dúro accidénte — dolór inhumáno*.

II

L'*arte mayor* ne mourut pas tout à fait avec « notre bon Juan de Mena et ses camarades[1] », comme dit Cascales; ce vers s'employa encore et assez fréquemment, dans des compositions surtout didactiques et narratives, jusque vers le milieu du XVIe siècle. J'ai parlé plus haut de la *Practica de las virtudes de los buenos reyes d'España* de Francisco de Castilla, qui est de 1518. On peut citer encore *Los doce triunfos de los doce apóstoles* de Juan de Padilla (1518); une traduction de la *Divine Comédie* par Hernando Diaz (1520) dont le premier vers est : « Al medio camino del nuestro vivir; » une traduction de l'*Enéide* de Francisco de las Natas (1528), aujourd'hui perdue; un compendium de la philosophie naturelle d'Aristote « en metro castellano », imprimé à Estella, en 1547, etc.[2]; mais aucune de ces compositions n'a joui d'une bien grande notoriété et n'a pu effacer le souvenir du *Labyrinthe* dont l'auteur conserva longtemps la réputation que lui avaient faite ses contemporains. Encina et Nebrija[3], les deux principaux prosodistes de la fin du XVe siècle, ne jurent que par Mena, ils l'invoquent à tout propos; plus tard de bons humanistes tels que Fernan Nuñez et Sanchez de Las Brozas l'apprécièrent à tel point qu'ils prirent la peine de le commenter, et il ressort d'un passage du *De adserenda Hispanorum eruditione* d'Alfonse Garsias Matamoros que dans ce milieu docte du XVIe siècle, on tenait encore pour l'ancien système; cet érudit trouve que les « italici numeri » sont « magis artificiosi quam suaves et canori », et il ajoute : « dam-

1. *Tablas poéticas*, p. 195.

2. Des extraits et des analyses de ces divers ouvrages se trouvent dans l'*Ensayo* de Gallardo, III, 1051; II, 773; I, 648, et II, 210. — L'*arte mayor* a été adopté aussi par les poètes catalans de la fin du XVe siècle. Oleza en parle dans sa *Nova art* et il a lui-même fait une pièce qui commence : « Ab manto de plors | el cel se cubria » (Milá y Fontanals, *Resenya dels antichs poetas catalans*, p. 190).

3. Ce dernier, dans sa *Gramática* (1492), à propos de l'antonomase, dit que par « *el poeta*, entendemos Virgilio e Juan de Mena » (Livre IV, ch. 7).

nare equidem non possum, nec, si possem, maxime deberem, principes huius artis nobilissimos, Boscanum, Lassum, Ioannem Hurtado Mendozium, Gundisalvum Perez, viros plane doctissimos et quos in numero Petrarchae et Dantis, et si quos Italia praestantiores habuit, locare non timeo. At quorumdam auribus dulcius sonant *Ioannes Mena*, Bartholomaeus Naharro, Georgius Manricus, Carthagena et illustrissimus marchio Ignatius Lopez Mendozius, tum veteres illae cantiones[1], quae clarorum hominum amores et fortia facta, victorias etiam et triumphos cum horrore aliquo antiquitatis iucundissime narrant[2]. » Nous voyons de même l'éditeur du *Conde Lucanor*, Gonzalo Argote de Molina, qui connaissait bien l'ancienne littérature castillane, jeter mélancoliquement quelques fleurs sur la tombe à peine fermée de feu le *grant art* : « Llaman versos mayores á este género de poesia que fué muy usada en la memoria de nuestros padres, por lo mucho que en aquellos tiempos agradaron las obras de Juan de Mena, las quales, aunque aora tengan tan poca reputacion cerca de hombres doctos, pero quien considerase la poca noticia que en España avia entonces de todo género de letras, y que nuestro Andaluz abrió el camino y alentó á los no cultivados ingenios de aquella edad con sus buenos trabajos, hallará que con muy justa causa España ha dado el nombre y autoridad á sus obras, que han tenido, y es razon que siempre tengan, á cerca de los ingenios bien agradecidos. Este género de poesía, aunque ha declinado en España despues que está tan rescebida la que llamamos Italiana, pero no hay duda sino que tiene mucha gracia y buen órden, y es capaz de qualquier cosa que en el se tractare, y es antiguo y propio castellano, y no sé porqué mereció ser tan olvidado siendo de número tan suave y fácil[3]. » Le mot de Cascales est donc vrai « moralement ». Avec Juan de Mena finit quelque chose, Mena est, à certains égards, le dernier poète exclusivement national, non entaché d'italianisme (dans la forme), ce qui le distingue de plusieurs autres et notamment du plus célèbre de ses contemporains.

---

1. Les romances.
2. *Alphonsi Garsiae Matamori... opera omnia*, Madrid, 1769, p. 71.
3. *Discurso sobre la poesia castellana*, publié à la suite du *Conde Lucanor* et imprimé à Séville en 1575. Je suis l'édition donnée par M. Milá y Fontanals, à Barcelone, en 1853, dans le *Tesoro de autores ilustres*.

En effet, tandis que Mena rimait son *taratantara*, son ami et son émule, le marquis de Santillana, passait à l'ennemi, c'est-à-dire à la « compostura italiana[1] », à l'hendécasyllabe, qu'il essaya pour la première fois dans dix-sept sonnets, adressés à Violante de Prades, comtesse de Modica, en 1444, avec d'autres compositions de facture différente, la *Comedieta de Ponza* et les *Proverbios* : « Enviovosla (la *Comedieta*), Señora, con Palomar, asymesmo los çient « Proverbios » mios é algunos otros « Sonetos » que agora nuevamente he començado de façer al italico modo. E esta arte falló primeramente en Italia Guydo Cavalgante, é despues usaron della Checo Dasculi é Dante, é mucho mas que todos Françisco Petrarcha, poeta laureado[2] ». Que Santillana ait été le premier poète castillan à faire des hendécasyllabes réguliers et à composer des sonnets, — la *canzone* dépassait sans doute les moyens de ce débutant, — c'est ce qu'ont admis les rares critiques érudits du XVIe et du XVIIe siècle qui pratiquaient encore un peu cette vieille poésie. « No fueron los primeros que lo restituyeron (l'hendécasyllabe) á España el Boscan y Garci Lasso, como algunos creen, » écrit Gonzalo Argote de Molina, « porque ya en tiempo del rey don Juan segundo era usado, como vemos en el libro de los sonetos y canciones del marqués de Santillana, que yo tengo[3]. » Fernando de Herrera n'est pas moins explicite : « el marques de Santillana, gran capitan español i fortissimo cavallero, tentò primero con singular osadia i se arrojò venturosamente en aquel mar no conocido, i bolvio a su nacion con los despojos de las riquezas peregrinas, testimonio desto son algunos sonetos suyos dinos de veneracion por la grandeza del que los hizo i por la luz que tuvieron en la sombra i confusion de aquel tiempo.[4] » Enfin Juan de la Cueva, après avoir dans son *Egemplar poético* rappelé, à propos de l'hendécasyllabe, que

---

1. L'expression un peu dédaigneuse est de l'imprimeur Lucas de Junta, qui publia, en 1582, à Salamanque, le Juan de Mena de Sanchez de Las Brozas.

2. *Obras de D. Iñigo Lopez de Mendoza, marquès de Santillana*, éd. J. Amador de Los Rios, Madrid, 1852, p. 95.

3. *Discurso sobre la poesia*, etc., éd. citée, p. 156.

4. *Obras de Garci Lasso de la Vega, con anotaciones de Fernando de Herrera*, Séville, 1580, p. 75.

El Probenzal antiguo, el sacro Ibero
en este propio numero cantaron
antes que de él hiciese el Arno impero,

ce qui est en même temps vrai et faux, définit dans ce tercet le rôle du marquis de Santillana :

Primero fué el marques de Santillana
quien lo restituyó de su destierro
y sonetos dió en lengua castellana [1].

Ce qu'affirmaient ces critiques est bien la vérité, et je ne vois pas qu'il existe aucune raison de contester au marquis l'honneur d'avoir inauguré dans la technique de la poésie castillane l'ère de l'italianisme. Quelques poètes de son temps ou d'une époque un peu antérieure ont pu faire des hendécasyllabes italiens, par exemple Francisco Imperial, d'origine génoise, comme son nom l'indique, ou même Fernan Perez de Guzman [2], mais ils n'en ont fait qu'occasionnellement ou inconsciemment quand ils imitaient des pièces italiennes ou s'en inspiraient, et sans se rendre compte au juste de ce qui différencie l'*arte mayor* du vers italien. Un autre aussi, Mossen Juan de Villalpando, poète peu connu, mais qui appartient encore au XVe siècle, a composé des sonnets, seulement ces sonnets sont en *arte mayor* et de plus l'ordre de leurs rimes montre, ainsi qu'on le verra plus bas, qu'ils doivent être postérieurs à ceux du marquis [3].

Santillana est donc sans conteste le premier qui se soit appliqué à construire de vrais hendécasyllabes italiens, sans pause, à « césure enjambante » et à les assembler en sonnets. Au reste, ses essais trahissent assez le novice. Voyons le vers, puis la strophe.

Le vers du marquis, en lui concédant bien entendu la plus grande liberté en matière d'hiatus et d'élision, ce vers est correctement, mais insuffisamment rythmé, j'entends que le mar-

1. J. Lopez de Sedano, *Parnaso español*, VIII, 26 et 27.

2. F. Wolf, *Studien*, p. 197, et J. Amador de Los Rios, *Historia crítica de la lit. esp.*, V, 191, 205, 314-320, 469, et VI, 82, 89.

3. Les sonnets de Villalpando se trouvent dans l'*Ensayo* de Gallardo, I, 535. Dans le même *Ensayo* (II, 773) figurent les deux premiers vers d'un sonnet de Hernando Diaz en *arte mayor* traduit du sonnet de Pétrarque *Se amor non è*.

quis ne commet pas la faute qu'on a maintes fois commise après lui, on va le voir, de laisser des vers d'*arte mayor* se glisser parmi ceux du nouveau modèle, c'est-à-dire d'accentuer par inadvertance la cinquième syllabe; mais, en revanche, ses vers n'ont pas le nombre voulu d'accents rythmiques, s'il est vrai qu'on doive exiger de l'hendécasyllabe italien qu'il suive la formule 4, 8, 10 ou 6, 10. Or, beaucoup de vers de Santillana se contentent d'être accentués sur la 4e et la 10e syllabe.

Exemples :

Servando en acto la fraternal liga (II, 4)
Las gentes della, con toda fervençia (III, 4)
Vieron mis ojos en forma divina (III, 7)
Ardiendo en fuego, me fallo en reposo (III, 14)

En somme, parmi tous les hendécasyllabes des quarante-deux sonnets du marquis (car il en ajouta plus tard vingt-cinq aux dix-sept qu'il avait envoyés à la comtesse de Modica), on ne trouve pas de vers faux, ou, s'il s'en trouve quelques-uns, il est certain que les fautes qui les déparent sont à mettre au compte des éditeurs ou des scribes et qu'il y a lieu de les corriger, comme dans le vers du sonnet XVI qu'Amador de Los Rios transcrit

Amor, debdo é voluntat buena

et qu'on doit lire

Amor é debdo é voluntat buena.

Quant à la construction de la strophe, à l'ordre des rimes, les sonnets du marquis présentent des particularités intéressantes. Pour les quatrains, trente-deux sonnets sur quarante-deux offrent le schéma italien primitif ABAB-ABAB, un seul, le nº XIV, le schéma italien secondaire ABBA-ABBA [1]. Puis neuf sonnets ont un ordre de rimes tout à fait insolite ou, tout au moins, un ordre dont n'existe, à ma connaissance, aucun exemple dans la poésie italienne. Les sonnets II, IX, X, XI, XV, XXIX et XXXII ont le schéma ABBA-ACCA ; les sonnets XII et XXXI le schéma ABAB-BCCB. Pour les tercets, voici ce qu'on observe. Sur les trente-deux sonnets qui ont les qua-

1. Sur la généalogie de ces deux schémas, voy. L. Biadene, *Morfologia de Sonetto nei secoli XIII e XIV*, Rome, 1888, p. 27 et suiv.

trains en ABAB-ABAB, vingt et un offrent le schéma CDC-DCD; onze le schéma CDE-CDE, qui sont les deux schémas réguliers du sonnet italien. Le seul sonnet en ABBA-ABBA a de même aux tercets CDE-CDE. Et quant aux sonnets en quatrains à trois rimes, ils ont soit DED-EDE (ce qui correspond au premier schéma des quatrains réguliers), soit DEF-DEF (ce qui correspond au second schéma des quatrains réguliers). A quoi attribuer cette liberté prise par le marquis avec la versification italienne qui devait cependant lui inspirer un profond respect? Je ne crois pas qu'il ait voulu innover; il a, à mon sens, simplement maintenu dans le sonnet italien l'ordre des rimes de deux formes de l'ancienne octave espagnole. Les quatrains en ABBA-ACCA répondent par exemple à l'octave de la pièce n° 34 du *Cancionero de Baena*; les quatrains en ABAB-BCCB à une strophe de la *Danza de la muerte*. D'où l'on est amené à conclure que les sonnets du marquis, qui offrent ce caractère essentiellement archaïque, sont bien les premiers spécimens du genre et ont dû précéder les essais de Juan de Villalpando, qui lui ne connaît que la formule ABAB-ABAB.

Je reviens au vers. Les premiers hendécasyllabistes, qui, sur les traces de Santillana, entrèrent dans la voie italienne, sont loin d'avoir réussi comme lui à composer des vers corrects. La faute la plus habituelle qu'ils commettent, je l'ai laissé entendre, est d'accentuer la cinquième syllabe, c'est-à-dire de retomber involontairement dans l'*arte mayor*, et cette faute a déjà été reconnue au XVIe siècle, et par un poète qui fait son mea culpa, et par le musicien Francisco de Salinas. Voici ce qu'avoue le rimeur, Alonso Nuñez de Reinoso, dans la dédicace de son *Historia de los amores de Clareo y Florisea y de los trabajos de Isea* (Venise 1552) : « Solamente digo que algunos versos que van escritos al estilo italiano tienen y llevan la misma falta que V. M. les solia hallar, que era que sonaban algo con la sexta (l'accentuation de la cinquième syllabe) á las coplas de arte mayor; y la causa hallabamos que era el gran uso que de aquellas coplas españoles habia tenido [1]. » Francisco de Salinas signale la même défaillance : « Atque adeo tenaciter hoc metrum (l'*arte mayor*) maiorum nostrorum animis inhaerebat, ac auri-

1. Gallardo, *Ensayo*, III, 986.

bus arridebat, ut, cum primum in nostrum idioma versus hendecasyllabos, quibus utuntur Itali, transferre conati sunt, *quidam poetae nostrates magni nominis pro illis in hos, quibus assueti fuerant, vel inviti delaberentur ab illis, temporum semper et frequenter syllabarum numero et accentuum situ et arsis ac thesis divisione discrepantes*[1]. »

Quels sont les poètes « magni nominis » auxquels fait ici allusion Salinas? Evidemment des hendécasyllabistes de la seconde période de l'italianisme, des poètes du commencement du XVIe siècle; mais je ne crois pas qu'il ait visé ni Garcilaso ni Boscan, les deux premiers réintroducteurs du vers italien en Espagne. Garcilaso, d'abord, quoiqu'il soit très difficile de juger de ses vers posthumes parce qu'ils ont été imprimés avec beaucoup de négligence en même temps que ceux de Boscan, puis remaniés et corrigés par ses commentateurs, Garcilaso, qui avait appris le métier à Naples avec Tansillo, ne faisait pas de vers faux et ne faisait que rarement des vers mal rythmés; il est donc hors de cause. Boscan a beaucoup de vers mal rythmés, mais je n'ai pas remarqué chez lui la faute qu'indique Salinas, l'accentuation de la cinquième syllabe. Il convient de chercher ailleurs et notamment chez Diego de Mendoza. Mendoza, au reste, est le seul poète de la première moitié du XVIe siècle dont la versification se prête à une étude critique, par la raison que nous possédons d'une partie de ses œuvres poétiques un manuscrit corrigé de sa main, le n° 311 du fonds espagnol de la Bibliothèque Nationale. Ce manuscrit, malheureusement, n'a pas été mis à profit par le dernier éditeur de Mendoza, M. William I. Knapp[2], quoiqu'il l'ait connu et le cite, et c'est pourquoi son édition n'a pas d'autorité pour ce qui touche les questions de rythme, sans compter qu'elle renferme plusieurs pièces qui ne sont pas, qui ne peuvent pas être de Mendoza, par exemple l'*Epître de Didon à Enée*, qui est de Fernando de Acuña; la pièce intitulée *Mort de Didon*, sous le titre de laquelle Mendoza a écrit : « No es mia ni mala; » la satire I contre les dames, où il n'y a pas un seul vers masculin et où l'*h* provenant d'une *f* latine n'empêche pas l'élision, ce qui est contraire à l'usage du poète,

1. *De musica*, p. 331.

2. *Obras poéticas de D. Diego Hurtado de Mendoza. Primera edicion completa* Madrid, 1877, pet. in-8°.

et d'autres encore. Afin de juger donc avec certitude des fautes qu'a pu commettre Mendoza, il est indispensable de consulter ce manuscrit et d'en relever les variantes et les corrections ; c'est ce que je vais faire pour la faute caractéristique qui nous occupe [1].

Il y a dans Mendoza des vers faux de diverse nature, trop courts ou trop longs, puis des vers mal rythmés en assez grand nombre. Je ne m'attache qu'à ceux qui ont conservé indûment en tout ou en partie le rythme de l'*arte mayor*.

Vers masculins :

Que fueses tocado de sus santos pies (Knapp, p. 59)
Como cuando mas tu vista me agradó [2] (Kn., p. 60)
Otro tanto bien quedando yo sin él (Kn., p. 63)
Mueveme el deseo y ciegame la fe (Kn., p. 85)
No tiene este tal en si que desear [3] (Kn., p. 106)
Harán olvidar á los rios el correr [4] (Kn., p. 70)

Puis quatre vers d'une églogue (la troisième dans Knapp) qui manque dans le manuscrit et qui pourrait bien n'être pas de Mendoza :

Si Meliso muere con tal sinrazon (Kn., p. 72)
Y la causa entera de su gran pasion (*ibid.*)
Triste de Meliso, quien nunca pensó (Kn., p. 77)
Cumplase, Señora, ya tu voluntad (Kn., p. 81)

Vers féminins :

Y de todo el bien de arriba ser dechado (Kn., p. 59)
Sé que no será su bien durable [5] (Kn., p. 63)
Y yo diligente en condenarme [6] (Kn., p. 84)
Tu vences y huelgas con mi muerte [7] (Kn., p. 105)

---

1. Je compte, un jour ou l'autre, publier une étude sur ce manuscrit qui fournit beaucoup de leçons à substituer à celles de l'édition de Knapp.

2. Les vers cités en caractères italiques ont la 5e accentuée et sont en outre faux (trop longs ou trop courts dans la seconde partie du vers).

3. Mais le manuscrit porte correctement : « No tiene el tal en si que desear. »

4. Mais le manuscrit rectifie : « Hara olvidar los rios el correr. »

5. Le manuscrit correctement : « Yo se que no sera su bien durable. »

6. Le manuscrit correctement : « Y yo de diligencia condenarme. »

7. Le manuscrit correctement : « Tu vences, mas no huelgas con m muerte. »

Escucha los dulces cantos de las aves (Kn., p. 114)
Mi voz volará á pluma tendida (Kn., p. 160)

Puis dans l'églogue III déjà citée, un nombre considérable de vers parfaits d'*arte mayor* :

A sombra de un fresno, junto á la ribera (Kn., p. 71)
Porque no me viese como le escuchaba (*ibid.*)
Muy pasito á paso, porque no nos siente (Kn., p. 73)
Etc., etc.

De ce relevé, — dont il faut donc défalquer quelques vers fautifs dans l'édition seule — il résulte que Mendoza n'était pas tout à fait exempt de ce genre de défaillance, et que, d'une façon générale, tous les poètes castillans un peu négligés de la première moitié du XVIe siècle — comme par exemple l'auteur de cette églogue III, si elle n'est pas de Mendoza, — ne réussissaient guère à écrire une tirade d'hendécasyllabes d'une certaine longueur sans tomber de temps à autre dans le vieil *arte mayor*. Mais dès 1550 environ, ces fautes deviennent de plus en plus rares, et l'on en chercherait vainement chez les bons poètes castillans ou andalous de la fin du XVIe siècle.

Un autre mérite des hendécasyllabistes du XVIe siècle, comparés à ceux de l'âge précédent, est d'avoir réglé, pas très rigoureusement à la vérité, mais enfin d'avoir réglé l'emploi de la diérèse, de la synérèse et de la synalèphe. Sur ces points, les vieux poètes et les préceptistes tels que Nebrija sont dans l'incertitude et ne savent trop que faire ni que prescrire. Nebrija n'a l'air de juger indispensable la synalèphe, ou ce qu'il appelle l'*ahogamiento de vocales*, que dans le cas où les particules *que* et *de* se rencontrent avec une voyelle; ailleurs, elle ne serait que facultative[1]. D'autre part, Mossen Gonzalo García de Santa María, dans le prologue de sa traduction des Distiques de Caton (1493), la recommande particulièrement lorsque les voyelles mises en contact sont identiques : « en muchos lugares, segun la arte, quando una diction fenece en vocal e otra comiença por vocal, *mayormente si es la misma*, se pierde e dismiuye una sillaba[2]. » Et c'est à cela, à peu près, que se réduit, en cette matière, la doctrine des vieux maîtres. Ceux qui sont venus après

1. *Gramatica*, livre II, ch. 7.
2. Gallardo, *Ensayo*, III, 31.

ont été plus loin, en ce sens qu'ils ont une fois de plus servilement copié les Italiens ; de telle sorte que la prosodie castillane n'est, à partir du milieu du XVIe siècle, qu'une simple adaptation de la prosodie italienne, sauf (pendant un temps et dans certaines régions) pour qui concerne le traitement de l'*h* provenant d'une *f* latine, la valeur des groupes *ia*, *ie*, *io* à l'intérieur du vers et quelques autres menus faits. Mais cette question demanderait une étude spéciale que j'espère entreprendre quelque jour, à l'exemple des excellents travaux italiens de MM. Domenico de Pilla et Francesco d'Ovidio[1], surtout de la dissertation de ce dernier qui a une base historique tout à fait solide.

Alfred MOREL-FATIO.

---

1. Domenico de Pilla, *Sineresi, dieresi ed elisione*, Florence, 1889. — Francesco d'Ovidio, *Dieresi e sineresi nella poesia italiana*, Naples, 1889.

LOCUTIONS POPULAIRES

OU PROVERBIALES

On a souvent noté, comme une loi de la vie des langues, la rapidité avec laquelle s'efface la métaphore qui est au fond de la plupart des mots — certains diraient de tous les mots —, sans pour cela que le sens de ceux-ci soit obscurci. Ils ressemblent à une monnaie qui n'en continue pas moins à avoir cours après que l'effigie qu'elle portait s'est effacée : *leurrer* n'est plus pour personne l'action du chasseur qui trompe le faucon à l'aide du *leurre*, mais a gardé, très claire pour tous, la signification de « tromper ». Le mot, tout en cessant complètement d'être une image, garde la signification, abstraite ou concrète, dérivée de cette image.

La valeur symbolique, qui se perd si vite dans le mot isolé, se conserve un peu plus longtemps dans les locutions composées, fortifiée et comme préservée de l'usure par les mots avoisinants : « être à l'affût d'une bonne affaire », « marcher sur les brisées de quelqu'un », réveillent presque nécessairement dans l'esprit le sens primitif de « affût » et de « brisées ». Cependant, là même, cette valeur s'obscurcit très rapidement. Quand nous disons : « On a fait de cette aventure des gorges chaudes », « les traitants ont dû rendre gorge », « jeter le manche après la cognée », il nous faut déjà un effort de réflexion pour saisir le rapport entre le sens abstrait que ces locutions ont pris, et le sens concret d'où celui-ci est sorti. D'autres ne sont plus comprises que par les personnes qui ont quelque notion de l'histoire de la langue : ainsi « il y a péril en la demeure », « avoir maille à partir », « être aux trousses de quelqu'un ». Supposons que le sens primitif ne soit point expliqué dans les dictionnaires et qu'il se perde tout à fait, il est certain que l'on n'en continuera pas moins à les employer, malgré le caractère d'incohérence ou d'absurdité qu'elles présenteront.

Le phénomène que nous décrivons se passe tous les jours devant nous : il est extrêmement fréquent dans des locutions familières, voisines de l'argot, qui presque toutes affectent ou ont affecté d'abord un caractère plaisant. Parmi ceux qui disent qu'un candidat « a remporté une veste », qu'une cuisinière « fait danser l'anse du panier », combien en est-il qui se rendent un compte exact de la métaphore qu'ils emploient? La locution enfin, ayant cessé d'être comprise, s'altère presque fatalement. Les folk-loristes s'étonnent souvent de voir répétés dans les chansons populaires, parfois durant des siècles, des mots que nul ne comprend plus, et qui, à force d'altérations, sont devenus de véritables monstres. A la vérité, nous n'agissons point autrement que les chanteurs populaires quand nous disons : « il y a belle lurette », « prendre marc pour renard », « je m'en moque comme de l'an quarante » [1]. Il est curieux de noter avec quelle rapidité s'accomplissent ces divers phénomènes, le premier surtout : il est telle de ces locutions, née pour ainsi dire sous nos yeux, dont le sens primitif est complètement perdu : c'est en vain que l'on demanderait au plus érudit des critiques de théâtre, au plus réfléchi des boulevardiers, de quelle métaphore ils entendent se servir en disant : « faire un four », « monter un bateau », « poser un lapin », « faire une gaffe ». Cependant le premier qui a hasardé ces métaphores avait le sentiment qu'il serait compris, et ceux qui, en les accueillant par un sourire, en ont fait le succès, les comprenaient apparemment; et il est non moins certain que la création n'en remonte pas au delà de quelques années. Combien il faut déplorer la pruderie des lexicographes qui, sous prétexte que ces locutions ne sont point académiques, leur interdisent l'entrée de leurs répertoires, et privent ainsi la postérité d'explications qu'elle est presque toujours incapable de retrouver !

---

1. Qui sont, comme on le sait, pour de plus anciens : « il y a belle heurette » « prendre martre pour renard » « je m'en moque comme de l'Alcoran ». [Il y a, non plus altération de la locution, mais ellipse d'une de ses parties dans : « mener une vie de bâton de chaise (à porteur) ; » « être étonné comme un fondeur de cloche (qui trouve son moule vide en le découvrant) » ; « triste comme un bonnet de nuit sans coiffe (de femme pour lui tenir compagnie; on dit même aujourd'hui « comme un bonnet de nuit » tout court), » etc.]

G. P.

Il semble qu'il y ait là un fait général : toutes les langues en effet offrent des expressions de ce genre; qu'il nous suffise de citer :

en grec ἀπ' ὄνου καταπεσεῖν = être ivre [1];
en latin *suspendere naso* = se moquer;
en allemand *einen Korb geben* = refuser quelque chose à quelqu'un, ou le congédier [2];
en italien *essere alle porte coi sassi* = être à la veille, sur le point de;
en espagnol *pelar la oca* = donner une sérénade à une jeune fille, ou avoir avec elle des entretiens nocturnes;
ou encore *meterse en la renta* ou *en la hacienda del excusado* = se mêler de ce qui ne vous regarde pas [3].

Il semble que, dans toutes ces locutions, nous nous contentions — par nous, j'entends tous les hommes depuis des siècles — de ce que nous devinons de piquant et de hardi dans la métaphore qui est à leur source, sans nous préoccuper d'analyser notre impression, et que nous comptions sur la même complaisance de la part de notre interlocuteur. Quelle belle matière pour l'ironie d'un Pascal que cette paresse de l'esprit qui se dupe lui-même pour s'éviter un léger effort, et tombe dans une

---

1. Voy. *Revue Critique*, 1893, II, p. 478.

2. N'y aurait-il pas là une simple traduction d'une locution provençale et française faisant calembour, dans laquelle naturellement le calembour se serait perdu et dont le sens se serait fortement altéré? En provençal, *faire panier* signifie « tromper, jouer un tour », probablement par allusion au verbe *panar*, = dérober. Voy. des exemples de cette locution dans Rambaut de Vaqueiras (*Lex. Rom.*, IV, 410) et Guiraut de Borneil, *Cardaillhac, per un sirventés*, v. 57. La locution se trouve aussi en ancien français (par ex. dans le *Saint Nicolas* de Bodel, p. 169) où elle ne peut guère s'expliquer que par un emprunt au provençal. Il faut reconnaître pourtant que les locutions « faire jonchière » (= tromper) en anc. français (voy. plus haut, p. 125, note 1) et, en espagnol, « *dar* (*recibir*) *calabaças* » (= infliger (éprouver) un échec, semblent reposer sur la même métaphore et ne peuvent s'expliquer par le même jeu de mots.

3. *El excusado* doit être « le privilégié dispensé des taxes ». La locution signifierait, en parlant de l'homme du peuple, astreint à les payer : « s'enquérir des sources de la fortune du privilégié », par extension, « se mêler d'affaires qui ne le regardent pas ».

ridicule contradiction en s'amusant d'une plaisanterie qu'il ne comprend plus! Mais nous n'avons déjà que trop insisté sur ces considérations : nous ne voulons ici que proposer, pour trois expressions de ce genre, une explication qui nous paraît assurée.

I. — CROQUER LE MARMOT

Il est à peine besoin de démontrer qu'aucune des explications proposées pour la locution « croquer le marmot » n'est satisfaisante. Elle est venue, dit Furetière [1], « de ce que les compagnons peintres, quand ils attendent dans un vestibule, s'amusent à faire sur les murailles le croquis de marmots. » Mais il est évident que les « compagnons peintres » n'ont pas plus souvent que d'autres l'occasion d'attendre dans les vestibules, et que ce ne sont point nécessairement des marmots qu'ils y croquent sur les murailles, si tant est qu'ils y croquent quelque chose. Plus insoutenable est l'explication de Boucherie [2], suivant lequel la locution viendrait de la fable où la mère promet de donner au loup l'enfant qui crie : en effet, si le loup parvenait à croquer le marmot, il n'aurait plus rien à attendre, et ainsi cette locution qui marque l'attente devrait désigner au contraire la satisfaction éprouvée par quelqu'un qui n'a point attendu en vain. Une explication un peu plus vraisemblable [3] consiste à y voir une « allusion aux amants morfondus qui, faisant le pied de grue à la porte de leur maîtresse, se consolaient à baiser le marteau de la porte, sculpté en marmot grotesque ». Mais les amants en question, s'ils baisent le « marmot », ne vont pas jusqu'à le croquer.

La véritable origine de la locution nous semble apparaître évidemment dans ces lignes par lesquelles débute une pièce facétieuse du commencement du XVIIe siècle, *Les Estrennes du Gros Guillaume à Perrine, présentées aux dames de Paris et aux amateurs de la vertu* [4] : « Estant ces jours passez proche voisin de nos

1. Dans Littré, à *croquer*, n° 5.

2. Dans Littré, à *marmot*.

3. Elle est citée sans nom d'auteur dans la note de M. Ed. Fournier dont il va être question (p. 236, n. 3).

4. *Variétés historiques et littéraires*, tome IV, p. 229. Si cette pièce avait été primitivement en vers, comme on pourrait le conjecturer d'après quelques passages, on aurait le droit de la faire remonter au moins un siècle et demi plus haut.

chenets, croquetant le marmouset..... » Le sens de ces derniers mots nous paraît être : « tourmentant (avec le croc destiné à remuer les charbons) les chenets [1]. » C'est l'occupation fort naturelle aux gens qui attendent au coin du feu; si ce n'est elle, au moins c'en est une très peu différente que nous désignons aujourd'hui par le mot « tisonner ». Que *croqueter* [2] *le marmouset* ne soit qu'une variante de *croquer le marmouset*, c'est ce qui résulte avec évidence d'un passage de la *Comédie des Proverbes* (acte II, sc. V), où l'on désigne la même action par la dernière des deux locutions; enfin que « croquer le marmot » soit identique à *croquer le marmouset* nous paraît non moins évident. C'est du reste ce qui ressortira clairement, nous l'espérons, de la discussion qui va suivre [3].

Cette explication nous amène en effet à intervenir dans la discussion récemment soulevée ici même [4] relativement à l'étymologie de *marmot*. Pour nous, comme pour les directeurs de cette Revue, il est inséparable de *marmouset*, et nous pensons qu'il faut chercher l'étymologie commune de ces deux mots dans un dérivé de minimus.

Dans la théorie de M. Bos, *marmot* serait une altération de *murmont* = murem montis et aurait signifié d'abord marmotte, puis, grâce à une certaine analogie entre les deux animaux, « singe », et enfin, par une métaphore qu'aurait facilitée la ressemblance entre *marmot* et *marmeau*, « enfant ». Cette théorie soulève bien des difficultés. On se demande d'abord sous quelle influence *murmont*, forme normale de murem montis [5], serait devenu

---

1. Proprement les figures grotesques terminant les chenets, et par extension les chenets eux-mêmes. Ce dernier sens, donné par Littré, mais qui a à peu près disparu de la langue courante, est encore très vivant en Champagne, où *marmouset* désigne particulièrement de gros chenets de fonte terminés par une figure grotesque au nez aplati.

2. *Croqueter* n'est qu'un diminutif de *croquer*, dans son sens primitif de faire un bruit sec ou frapper (avec un croc). Ce qui a égaré tous les auteurs cités plus haut, c'est qu'ils y ont vu le sens de « broyer sous la dent, manger ».

3. Il est bien curieux que l'origine de la locution ait échappé, non seulement à M. Godefroy, qui cite le passage (au mot CROQUETER), mais aussi à M. Ed. Fournier, qui disserte longuement sans conclure.

4. XXII, 550.

5. Cette forme est du reste conservée dans la région où l'animal est le plus connu (pays de Coire).

marmot. Il n'y a pas non plus beaucoup de vraisemblance que le nom d'un animal d'une notoriété aussi locale et restreinte ait été transporté à un autre, connu dans un domaine beaucoup plus étendu. On pourrait enfin faire valoir qu'il y a entre les deux animaux, et même dans leur aspect extérieur, une plus grande différence que ne le dit M. Bos : le sentiment populaire les distingue si bien, qu'il fait de l'un le type de la lourdeur, de l'autre celui de la pétulance et de l'agilité : ne dit-on point communément : « endormi comme une marmotte », et « vif comme un singe » ? — On sait de plus que *marmoset* a, en anglais, le sens de « petit singe » ; il faudrait donc supposer que *marmouset*, lui aussi, aurait passé de la marmotte au singe : et comment rattacher *marmouset* à murem montis qui, même pourvu d'un suffixe diminutif, ne pourrait donner que *murmontet*, *murmontel* ?

Notre opinion est que les mots *marmot*, *marmaille*, *marmeau*, *marmouset* se rattachent à la même famille, que tous, comme l'ont indiqué plus ou moins clairement Flechia, Scheler et Körting, dérivent de la racine *merme* (minimus), et que, loin d'avoir subi l'influence de *murmont*, ce sont eux qui l'ont influencé, de façon à lui donner sa forme actuelle.

Marmot, d'abord, ne nous paraît être qu'une variante, par substitution de suffixe, de *mermet* et de *mermel* (*marmel*, *marmeau* [1]) : son sens primitif a donc dû être, comme celui de ces deux mots : « enfant [2] ». Il est vrai que ce sens ne se trouve dans aucun texte antérieur au XVIIe siècle. Le sens le plus anciennement attesté serait, selon M. Bos, celui de « singe ». Le fait est inexact : le sens de « figure grotesque, épouvantail », se trouve au XVIe siècle concurremment avec le précédent (voy. dans Godefroy le passage de Jean Bouchet) et se rencontre même antérieurement à celui-ci : il y a, dans le *Mystère* (anonyme) *de saint Louis* (XVe siècle) un roi musulman (peut-être nègre) qui porte le nom de *Marmot* [3], sans doute par allusion au masque

1. La substitution de *a* à *e* ne fait aucune difficulté, surtout dans une syllabe entravée et atone. Cf. *marché*, *parchemin*, etc.

2. Il peut se faire aussi que le sens primitif ait été « singe », et qu'il se soit dégagé directement de la racine minimus, le singe étant un petit animal ; en wallon *marmot* signifie « petit chien, roquet ». La langue, au lieu d'assimiler le singe à l'enfant, aurait, dans cette hypothèse, assimilé l'enfant au singe.

3. Petit de Julleville, *Les Mystères*, II, 528.

ridicule que l'auteur lui suppose. Quant au sens de « enfant », il nous paraît tenir très naturellement à celui de « figure grotesque ». M. Bos remarque fort bien que le moyen âge était loin de professer pour l'enfance cette tendresse un peu maladive que nous ont inculquée nos poètes, qu'il suivait plutôt à son égard une tendance au dénigrement dont nous trouvons la trace, aujourd'hui encore, dans une foule de locutions populaires. Que les pères nous pardonnent ce blasphème! Mais il est certain que le développement incomplet du nez et le rebondissement des joues donnent à la physionomie de l'enfant un caractère particulier que l'on a le droit de trouver charmant, mais qui, à une autre esthétique, pourrait sembler difforme; d'autre part que, quand les enfants pleurent, ce qui leur arrive souvent, le caractère de difformité l'emporte à coup sûr. Ce visage de l'enfant maussade et pleureur a dû souvent servir de modèle aux artistes sculptant ces figures grotesques qui terminaient les poutres ou dont la bouche vomissait l'eau des fontaines : la transition d'un sens à l'autre s'expliquerait alors naturellement. Nulle difficulté enfin à passer du dernier sens à celui de « singe », ce qui caractérise le singe étant évidemment son nez camus et sa figure grimaçante.

Marmouset nous présente exactement les mêmes sens et, selon nous, la même histoire que *marmot*. Le sens d' « enfant », que nous supposons primitif, existe encore en Lorraine et en Tournaisis, et c'en est un tout voisin qui se trouve dans celui de « jeune homme sans conséquence » qui est encore très vivant (Littré, 3°). Celui de « figure grotesque », attesté par maint texte [1], se retrouve dans celui de « chenet » (terminé par une figure grotesque [2]). Enfin l'acception « singe » (ou plutôt « petit singe », le mot étant un diminutif) existe encore

1. Dans plusieurs, la nuance péjorative semble avoir disparu : voyez par exemple Greban, *Passion*, vers 5526, où il signifie « petite image. »

2. C'est probablement un développement de ce sens que nous présente *marmouset* = « favori », dans Froissart. Les favoris sont assimilés par les mécontents ou les envieux à des hochets (ou peut-être aux nains et aux fous) dont les princes s'amusent. Il est clair que l'étymologie (*marmotter*) proposée par Gentillet (voy. Godefroy) n'a aucune valeur : elle lui est suggérée par l'analogie tout extérieure entre *marmouser* et *marmotter*, et par le sens qu'avait pris à cette époque ce dernier mot; voy. plus bas.

en anglais. Le mot, disions-nous plus haut, paraît se rattacher à la racine minimus : il en serait tiré par l'intermédiaire d'un adjectif *marmous*, qui a disparu du français, mais qui se retrouve comme substantif en provençal moderne (voy. Mistral) et en breton, avec le sens de « singe [1] ». Cet adjectif a naturellement suivi dans son évolution *marmot* et a donné naissance, cette évolution étant déjà commencée, non seulement au substantif *marmouset*, mais au verbe *marmouser* : il est remarquable en effet que celui-ci comporte, ainsi que ses nombreux dérivés, une idée de grimace. M. Godefroy, il est vrai, traduit *marmouser* par « marmotter entre ses dents », et le mot (ou des formes altérées du mot) a ce sens dans divers patois. Mais l'acception primitive est bien « grimacer, faire une figure renfrognée, contractée par le chagrin ou l'ennui [2] ». De là à « se courroucer », il n'y a pas loin. Ce sens est très clair dans les exemples de Greban et de Jean Michel, cités par M. Godefroy [3].

Il ne l'est pas moins dans les divers dérivés : *marmouserie*, dans les exemples donnés par M. Godefroy, signifie « tristesse, mélancolie », et Cotgrave le traduit par *frenzie*, *melancholy*; *marmousement*, dans les trois exemples du Dictionnaire, est associé à *menues pensées*, à *pensement* et à *soucy*. On comprend que ce sens

---

1. « Le breton *marmous*, veut bien m'écrire mon collègue et ami M. E. Ernault, est certainement d'origine française, bien qu'il ait passé au gallo dans l'expression injurieuse *marmous bras* (voy. *Revue celtique*, V, 219). Le mot existe aussi en vannetais. Le plus ancien texte à moi connu où il se trouve est le *Nomenclator* de 1633, p. 34, où « singe » est rendu par *ur marmous*, *moumis*, *mouns*, *sing*. Il n'a pas cessé d'être en usage depuis. Mon avis est aussi que le breton *marmous* suppose un français *marmous*; le suffixe semble être *-osus* (cf. mon *Glossaire moyen-breton*, s. v. *libonicq* dans les *Mémoires de la Soc. de Ling.*, VII, 385); *oux* en est la forme en haut-breton ou gallo, mais sans doute aussi en d'autres langages populaires. L'argot en fait un grand usage (cf. *Revue celtique*, XIV, 277) : il y a un mot *marmouse* = « barbe », que les argotiers ont pu tirer du verbe français *marmouser*, mais qui, par sa forme, pourrait bien être aussi le féminin de votre *marmous*. » Je pencherais plutôt vers la première explication : c'est *marmouser* qui aura entraîné *marmouse*, sur le modèle de *barbeter* dérivé de *barbe* (voy. plus bas, p. 240, n. 1).

2. Ce sens a dû disparaître de bonne heure; il n'est tout à fait assuré dans aucun des exemples cités par Godefroy.

3. C'est au Dictionnaire de M. Godefroy que seront empruntés tous les exemples cités sans indication spéciale.

ait dégagé celui de « murmurer entre ses dents », le mécontentement s'exprimant volontiers par des murmures. L'analogie toute formelle de *murmurer* (surtout quand ce mot eut pris, à Paris, la prononciation *murmuser*) a pu contribuer à ce passage [1].

Il ne serait nullement étonnant que l'analogie, si complète entre *marmous* (supposé le primitif de *marmouset*) et *marmot* se retrouvât dans les dérivés de ces deux mots. Il est clair que *marmotter* ne peut se rattacher, comme on l'a soutenu, ni à muttire ni à mussare [2]. A notre avis, *marmotter* est exactement à *marmot* ce que *marmouser* est à *marmous*. *Marmotter* serait d'abord « faire une moue », le geste de l'enfant ou du singe [3], puis, par le changement de sens expliqué plus haut, « murmurer entre ses dents ».

Quant à *marmotte*, dont nous voici bien loin, nous avons déjà dit que ce serait, selon nous, *murmont* déformé par l'analogie de *marmot*. Il est évident en effet que l'analogie a dû partir de la famille de mots la plus nombreuse et la plus connue et non inversement. Elle a pu être favorisée par le fait que *marmotter* avait pris le sens de « murmurer », et que la marmotte fait entendre, quand elle boit du lait (au moins si l'on en croit Buffon) un murmure de contentement [4]. On voit, en somme, que nous faisons, en sens inverse, le chemin indiqué par M. Bos.

---

1. Le mot *barbeter* (de *barbe*) associé à *marmouser* dans l'exemple de Roger de Collerye, a eu avec celui-ci une singulière analogie de destinée, entraînée sans doute par l'analogie des sens primitifs. Il signifie d'abord « faire un mouvement des lèvres non accompagné de paroles » (Godefroy, ex. 2, 3, 10, 11; il est souvent appliqué au singe), puis « parler indistinctement », surtout pour exprimer le mécontentement, et par extension « murmurer » (God. ex. 8, 9, 14); enfin, après avoir été légèrement modifié dans sa forme par *marmotter*, il a complètement supplanté l'ancien *bourbeter* (= patauger), malgré la parenté évidente de celui-ci avec *bourbe*, grâce à la comparaison établie entre le bredouillement et le bruit de l'eau agitée. (C'est par l'emploi de la métaphore inverse que *bourbeter* a désigné le balbutiement.)

2. Le préfixe *mar* que l'on y suppose préposé est inconnu.

3. *Marmottement* est associé à « gesticulation » et « grimace » dans Noël du Fail; *marmotterie* est synonyme de « singerie » dans Cholières.

4. C'est sans doute par une imitation du français que l'allemand appelle la marmotte *murmelthier*.

II. — PRENDRE LA MOUCHE

Prendre la mouche, c'est, comme chacun sait, « se fâcher, se piquer sans grande raison » (Littré). « Prendre la mouche, dit Génin, c'est en être piqué, comme prendre une maladie. » C'est un commencement d'explication, quoiqu'on ne voie pas bien ce que vient faire la maladie en cette affaire. Une explication tout-à-fait satisfaisante nous est fournie par une locution des bergers francs-comtois : ils disent que leurs vaches « ont les mouches » quand, le soleil s'échauffant, les mouches se mettent à harceler leurs bêtes qui se démènent, s'agitent, et s'enfuiraient de tous côtés, si on ne les faisait rentrer à l'étable[1]. « Prendre la mouche », c'est donc proprement ne point résister à l'excitation, à l'énervement que cause un léger ennui, comparé à une piqûre de mouche[2].

Il ne faut sans doute voir qu'une légère variante de cette locution dans : « Quelle mouche le pique? » Quant à : « Quelle mouche lui monte à la tête? » ce doit être une contamination, assez ridicule du reste, de « la mouche le pique » (cf. l'italien *la mosca gli salta*) et de « la colère, le sang, etc., lui monte à la tête » (cf. « la moutarde lui monte au nez »)[3].

III. — SE BROSSER LE VENTRE

La locution « se brosser le ventre », qui n'est point mentionnée par Littré, est ainsi commentée dans le dictionnaire de MM. Hatzfeld, Darmesteter et Thomas (au mot BROSSER) : « Fig. en parlant de quelqu'un qui n'a pas de quoi manger, se brosser le ventre, faute de pouvoir le remplir. » Ce serait donc essayer de calmer par la friction le malaise ou la douleur que

1. La même locution nous est, au dernier moment, signalée en Rouergue.

2. L'explication qui précède nous paraît assez vraisemblable pour que nous la soumettions aux lecteurs de la *Romania* ; néanmoins on pourrait faire valoir contre elle certaines objections sur lesquelles nous reviendrons nous-même prochainement.

3. On dit en Rouergue, plus naturellement : « il a la mouche sur le nez. » (Vayssier, *Diction. de l'Aveyron.*)

cause la faim. Mais on ne dit point quand on a faim et qu'on ne peut manger : « Je me brosse le ventre » ; on dit à quelqu'un à qui on refuse ce qu'il demande : « Vous pouvez vous brosser le ventre. » L'espagnol possède une locution qui repose sur la même métaphore et explique la nôtre : un personnage d'un roman de Mme Pardo Bazan [1] auquel l'auteur prête un langage imagé mais trivial, voulant dire qu'il irait volontiers à Madrid, mais qu'il n'a pas les moyens de satisfaire cette fantaisie, s'exprime ainsi en se parlant à lui-même : « *Puedes limpiarte, Serafin, que estás de huevo* », c'est-à-dire : « tu peux te nettoyer, car tu as mangé de l'œuf » et par conséquent « tu n'en auras plus » ; ou, en d'autres termes : « secoue ta serviette, ton repas est fait ». Dire à quelqu'un : « Vous pouvez vous brosser le ventre », c'est donc lui dire qu'il n'a plus rien à attendre. Cette locution enferme en même temps une sorte de consolation ironique : en conseillant à son interlocuteur de faire ce qu'il ferait s'il avait mangé, on l'exhorte à essayer du moins de s'imaginer qu'il a mangé.

(*A suivre.*) A. JEANROY.

1. *Una cristiana*, Madrid, s. d., p. 116.

MÉLANGES

COMBR-.

On regarde habituellement le thème comor- ou combr-, qui se présente dans une série de mots romans, comme une simple variante du thème cŭmŭl-[1]. C'est du moins l'opinion de Ménage et de Diez, acceptée par Littré, Scheler et Körting. Seuls, les auteurs du *Dictionnaire général de la langue française*, à l'étymologie des mots *décombres* et *encombre*, se sont bornés à indiquer « le bas lat. *combrus*, barrage, d'origine inconnue ». Il est en effet évident qu'il faut séparer l'une de l'autre deux familles de mots qui diffèrent constamment, dans les diverses langues où elles se trouvent, et par le sens et par la forme : jamais les mots en *r* n'ont le sens de cumul-, ni les mots en *l* le sens de comor-; cette distinction serait incompréhensible si l'un n'était qu'une variante de l'autre.

Les mots dont il s'agit sont : 1° port. *cómoro* et *combro*, « amas de terre » et aussi « berge escarpée »; 2° fr. *combre*, « barrage pratiqué dans une riviere[2] », *encombrer* (d'où *encombre*,

---

1. D'où d'une part le pr. *comol* (pr. mod. *coumoul* et *coumble*), le fr. *comble*, *combler*, d'autre part l'it. *colmo*, *colmare*.

2. Voy. l'article de Godefroy, où la traduction est donnée avec un luxe de synonymes au moins inutile. Le mot ne se trouve que dans la région de la Loire, en français seulement depuis le XVe siècle (mais les exemples latins remontent au XIIe, voy. Du Cange). M. Godefroy donne le mot comme fém., mais le latin *combrus* le désigne comme masculin. Le premier exemple (*combes*) paraît être un autre mot; et il en est de même du cinquième (*plusieurs combes de bois estans en l'estable des chevalx*), où *combre* répond à l'esp. *combos*. Le mot *combre*, au sens général d'« embarras », se trouverait dans les *Vers de la Mort* de Robert d'Arras d'après l'éditeur M. Windahl, mais dans le vers *Bertous qui* (= *cui*) *vieillune fait combre* (CIV, 1), *combre* est un adjectif qui signifie « voûté, courbé », et dont M. Godefroy donne deux autres exemples;

encombrement, *encombrier*, etc.), « faire obstacle à, gêner », *descombrer* (d'où *décombre*), « débarrasser »; 3° it. *ingombrare*, « barrer, rendre impraticable (le chemin) », *sgombrare*, « débarrasser » (de là *ingombro*, *sgombro*, etc.). A ces mots romans il faut ajouter le bas-latin *combrus*, sur le sens duquel il convient de s'arrêter. Grégoire de Tours (*Hist. eccl.*, l. III, c. 28) parle d'un personnage qui, s'étant réfugié dans une forêt, y fit de grands abattis d'arbres pour se protéger : *concides* (lat. class. *concaedes*) *magnas in silvis illis fecit*; les *Gesta Regum Francorum*, reproduisant ce passage, disent : *in silvam confugit... fecitque combros*. Il est donc clair que *combri* a, au moins en partie, le sens de *concides*; or *concides* signifie un barrage fait avec des troncs d'arbres : c'est conséquemment ce que veut dire aussi *combri*. On pourrait dire, il est vrai, que *combri* n'a besoin d'avoir de

---

je ne pense pas qu'il ait rien à faire avec le mot qui nous occupe. — M. Godefroy donne encore *combrer*, « empêcher » et *combrement*, « prise ? »; mais il faut lire *n'encombraist* pour *ne combraist* et *l'encombrement* pour *le combrement* dans les passages cités. Quant au verbe *combrer* signifiant « prendre, saisir », on ne peut le séparer de *cobrer*, *coubrer*, qui a exactement le même sens, et dont il n'est sans doute, comme l'a pensé Scheler, qu'une forme nasalisée. Ce *cobrer* est à séparer du pr. port. espg. *cobrar*, qui a été extrait de recŭperare et en a à peu près le sens, tandis que le fr. *cobrer* a un sens assez différent (« saisir, empoigner ») et présente un *b* au lieu du *v* normal qu'on trouve dans *recovrer*. Le mot **cŭperare*, avec le sens du prov. et de l'esp., a d'ailleurs aussi existé en français : c'est celui qu'il faut reconnaître dans les exemples cités par M. Godefroy au mot *combrer* qui présentent des formes avec *v* et où le verbe a le sens de « se procurer, recouvrer », comme dans le *Brut* de Munich, *Aiol* 10659 (où je crois que M. Raynaud a eu tort de traduire par « saisir » et M. Förster a eu tort de changer en *combrer*), *Fl. et Blanch.*, l'exemple cité par M. Förster de *Robert le Diable* et les deux cas où il faut, dans une chanson du XVe siècle, corriger *recouvrer* en *couvrer* (G. Paris, *Chans. du XVe s.*, p. 76; mais *couvrez* dans le passage de *Baud. de Seb.* cité par M. Förster est simplement l'impér. de *couvrir*). Les copistes ont d'ailleurs souvent confondu les deux verbes et écrit *covrer* pour *cobrer* : c'est le cas pour les exemples des *Loherens*, de *Renaut de Montauban*, des *Set Sages* (Godefroy) et de *Rigomer* (Förster). — Ce *cobrer combrer*, « saisir », d'après Diez, approuvé par M. Körting, est une autre forme de *covrer*, ce qui répugne au sens autant qu'à la forme : je ne saurais lui trouver d'étymologie. — Il faut encore en distinguer le *combrer* allégué au dernier exemple de Godefroy : il signifie « voûter » et se rattache à l'adj. *combre* dont je viens de parler : l'étymologie de ces mots n'est pas plus claire.

concides que le sens général de « barrage, obstacle », et c'est ce qui pourrait faire supposer que *combre combro* n'est que le substantif verbal de *combrer*, et que *combrer* et les verbes correspondants dans d'autres dialectes sont tout simplement le lat. commorari. Mais cette idée ne peut guère se défendre : d'une part commorari est toujours neutre et signifie simplement « s'arrêter, tarder »; d'autre part ni mŏra ni aucun de ses dérivés n'a passé en roman (demorari n'a donné que des mots savants). Puis il paraît difficile de ne pas reconnaître une autre forme du même mot dans l'esp. *combos*, « chantier, bûches en tas », fr. *combes* dans un acte du xve s. cité par M. Godefroy sous *Combre* : « Plusieurs combes de bois estans en l'estable des chevalx ». Et d'autre part on a peine à séparer du fr. *combre*, « barrage destiné à arrêter le poisson dans une rivière », le port. *cómbona*, qui désigne un barrage en bois établi dans une rivière pour arrêter le poisson.

Rien de clair ne résulte de ces rapprochements. Adrien de Valois, qui le premier a relevé le mot *combrus* (voy. Du Cange), y soupçonnait un mot gaulois; mais les langues celtiques ne nous fournissent aucune étymologie assurée. Tout ce que j'ai prétendu dans cette note, c'est distinguer le thème *combr-* du thème *combl-*, avec lequel on l'a ordinairement confondu, et appeler l'attention des philologues sur une famille de mots qui ne me paraît pas avoir été encore étudiée au point de vue où elle doit l'être. G. P.

ANC. FRANC. *FOUCEL*

La strophe 227 du *Miserere* du Renclus de Moiliens contient un substantif assez rare en ancien français, que l'éditeur, M. Van Hamel, écrit *fauchel*, ainsi que les verbes dérivés *deffaucheler*, *renfaucheler* :

Sera donkes seule embrasée
L'ame, quand dou cors iert frasée ?
Ke sera dont de chel *fauchel*
De coi elle ert *deffauchelée* ?
Toute sera *renfauchelée*
L'ame de chel porri monchel.

M. Van Hamel traduit *fauchel* par « paquet, enveloppe », avec un point d'interrogation, et il se demande si ce mot a

quelque rapport avec le verbe bien connu *fauder*, « plier, » d'origine germanique. Le sens de « enveloppe » ne me paraît pas douteux. Le *Dictionnaire de l'anc. langue française*[1] rapproche du passage du *Miserere* un passage d'Adam de la Halle où *fauchel* est appliqué aux yeux : M. Godefroy traduit avec raison, je crois, par « enveloppe de l'œil, paupière ». Ces deux exemples ne sont pas aussi isolés en ancien français que l'on pourrait le supposer. J'en ai noté un troisième dans un fabliau : il est d'autant plus utile de produire cet exemple qu'il se présente sous une forme qui a dérouté jusqu'ici les philologues ; une fois le sens élucidé, on sera étonné que l'étymologie n'ait pas plus tôt sauté aux yeux.

On lit dans *La dame escoillée*, aux vers 472 et suivants[2] :

> Va querre les coilles d'un tor,
> Les coillons atout le *forcel*,
> Si les m'aporte.

Le passage n'a pas échappé à M. Godefroy : au mot *forcel*, il le cite d'après le manuscrit 19152 de la Bibl. nat., au milieu d'autres exemples auxquels il applique en bloc la triple définition « estomac, poitrine, ventre ». Dans le glossaire qui termine l'édition du *Recueil général des fabliaux*, le mot *forcel* est également traduit par « ventre ». Les manuscrits donnent les variantes *faucel*, *foucel*. Cette dernière, qui est celle du manuscrit de l'Arsenal, a été lue *foncel* par M. Godefroy, ce qui fait que notre passage figure une première fois dans son *Dictionnaire* au mot *foncel*, avec cette définition, faite exprès pour lui : « ce qui est au fond de quelque chose. » Je propose de traduire par « enveloppe des testicules ». Cette traduction s'impose absolument, surtout si l'on tient compte de la variante des vers 472-473, donnée par deux manuscrits, et qui est peut-être la bonne leçon :

> Va querre les coilles d'un tor
> Qui soient dedens le forcel[3].

---

1. Au mot *faucel*.

2. Tome VI, p. 111 du *Recueil général* de MM. de Montaiglon et Raynaud.

3. [Ce qui confirme absolument cette explication, c'est l'expression *fol de la coille*, « bourse, » dans le *Sohait desvé* (*Rec. gén.*, CXXXI, 110). — G. P.]

L'étymologie de *foucel* (en picard *fauchel*) nous reporte au lat. pop. *follicellus, doublet du latin classique folliculus[1]. La forme *forcel* offre le même phénomène de dissimilation par changement de *l* en *r* que *gorpil*, si fréquent à côté de *goupil*.

On trouve encore dans le *Dictionnaire* de M. Godefroy quatre exemples du mot *fauchel* empruntés à des comptes de travaux ou à des statuts de métiers : la traduction « filet », que propose l'auteur du *Dictionnaire*, est certainement erronée. Dans l'un de ces exemples nous voyons qu'il est défendu aux cordiers de faire et de vendre en détail « ouvraige a *fauchel* de tille » : il s'agit manifestement de cordes faites avec l'écorce du tilleul[2]. Le sens de « écorce » est une application particulière toute naturelle du sens général de « enveloppe » qui appartient au mot *foucel*.

Ce n'est pas la première fois que le lat. pop. *follicellus est mis en cause pour l'étymologie d'un mot roman, et il est surprenant que M. Körting ne lui ait pas fait les honneurs de son *Lateinisch-Romanisches Wörterbuch*. Il y a longtemps que M. Mussafia a expliqué par *follicellus l'ital. *filugello, filosello*, d'où nous avons tiré le français *filoselle*. Bien que M. Meyer-Lübke semble concevoir quelques doutes sur cette étymologie[3], l'éminent auteur de la *Darstellung der romagnolischen Mundart* a vu très juste. L'ancien provençal a le mot *folelh*, que Raynouard traduit successivement par « filoselle » (III, 317) et par « feuillet » (VI, 25), quoiqu'il s'agisse d'un même passage du roman de *Jaufré* : la première traduction est la seule bonne, et *folelh* est le représentant phonétique exact de folliculus[4]. Quant à follicellus, il a dû donner en ancien provençal *folzel*, *fouzel*. Aucun exemple n'a encore été signalé dans les textes du moyen âge, mais il est certain que ce mot a existé, puisqu'il

---

1. Cf. Cohn, *Die Suffixwandlungen im Vulgärlatein*, p. 23 et suiv.; *follicellus = folliculus n'y figure pas, mais on y trouvera réunis beaucoup de doubles formes analogues.

2. Cf. les articles *tille*, *tilloel* et *tillot* du *Dictionnaire* de M. Godefroy.

3. *Italienische Grammatik*, Leipzig, 1890, p. 123.

4. Il me paraît bien probable que le bas lat. folelhum, dont il y a un exemple unique, fourni par Carpentier, dans le *Glossarium* de Du Cange, avec la traduction « moulin à foulon », n'est autre chose en réalité que le provençal *folelh*.

subsiste encore aujourd'hui en Languedoc, sous la forme *fousel*, avec le sens de « cocon du ver à soie [1] ».

A. THOMAS.

UNE CHANSON DU XIIe SIÉCLE

Au v. 1761 de *Guillaume de Dole*, l'empereur Conrad, voulant *esbatre* Guillaume qui vient, sur sa demande, de se présenter à sa cour, lui chante une chanson dont le poème ne nous communique que le premier couplet. Le manuscrit et l'édition de M. Servois (qui va paraître) le donnent ainsi :

Mout me demeure que n'oi chanter
La tourtre a l'entree d'esté
Ainsi con je soloie;
Mès une amor me desvoie
Et tient esgaré, ou j'ai mon pensé
Quel lieu que onques soie.

Il est visible au premier coup d'œil que ce couplet est gravement altéré : le v. 1 n'est d'aucune mesure connue, et *chanter* n'a pas de rime. En outre, il paraît probable que le v. 5 doit être coupé en deux.

M. G. Raynaud n'a pas compris ce couplet dans sa *Table*, bien qu'il y ait admis d'autres couplets isolés, cités par Bartsch d'après *Guillaume de Dole*, et que celui-ci figure dans le dépouillement de Bartsch [2]. Il aurait dû le ranger avec le n° 420, *Mout m'a demouré*. C'est en effet ainsi qu'il faut lire les premiers mots, et nous avons affaire au premier couplet d'une chanson qui se retrouve, comme l'indique M. Raynaud, dans les trois mss. Arsenal 5198, B. N. fr. 845, B. N. fr. n. acq. 1050, et, d'autre part, dans le ms. B. N. fr. 846.

Les trois premiers manuscrits (KNX de Schwan [3]) forment,

---

1. D'Hombres et Charvet, *Dict. languedocien-français*, Alais, 1884. Le *Tresor dou Felibrige*, de Mistral, enregistre aussi le mot, mais il a le tort de le mettre pêle-mêle avec *fourreu, fourrel*, qui, tout en ayant un sens voisin, a une étymologie toute différente.

2. *Jahrbuch für rom. Liter.*, XI, 162. Bartsch coupe avec raison en deux le v. 5.

3. Schwan, *Die altfranzösischen Liederhandschriften* (Berlin, 1886), p.86-173. Un quatrième manuscrit, P (B. N. fr. 847), appartient aussi à ce groupe, mais notre chanson ne s'y trouve pas.

comme on sait, un groupe (ν) très étroitement uni ; le quatrième (O) est classé par Schwan dans la même famille (S^{II}) que le groupe ν auquel appartiennent KNX, mais dans la branche la plus éloignée. La chanson qui nous occupe manquant dans tous les groupes intermédiaires entre O et ν ne vient pas à ces deux derniers de S^{II} : elle a été indépendamment ajoutée à l'un et à l'autre d'après un même original.

Conformément à ce qu'on devait attendre, KNX n'offrent entre eux que des variantes insignifiantes; O a quelques leçons divergentes, et, au moins en un endroit, se rapproche plus de la version originale. Pour le premier couplet, le rapport avec le texte de *Guillaume de Dole* est intéressant. Ce texte est absolument altéré pour les quatre premiers vers, où il a substitué à l'original une leçon qui n'offre guère de sens satisfaisant et qui pêche contre toute loi rythmique (on peut croire qu'elle provient de souvenirs confus, et que la *tourtre* s'est fourvoyée là d'une tout autre chanson). Au v. 8, la leçon de notre poème donnerait au vers une syllabe de moins qu'il ne doit avoir [1]. Mais au v. 7 (en divisant, comme il faut le faire, la strophe en huit vers), *Guillaume de Dole* a seul conservé la bonne leçon, les quatre manuscrits complets donnant à ce vers deux syllabes de trop, comme le montre la comparaison des autres strophes. Cette faute prouve que la source d'O et de ν avait déjà des altérations, ce qui permet d'en admettre d'autres pour le texte du reste de la chanson. Il est clair d'ailleurs que la str. III, telle que la donnent les manuscrits, ne peut être maintenue. Qu'on lise avec ν *Jai menti quele ne daigne*, ou avec O (meilleur par le début) *Je nai pas menti quele ne me daigne*, on n'obtient pas ce qu'il faudrait avoir : un vers de cinq syllabes rimant en *i* et deux vers de sept syllabes rimant en *aigne*. D'autre part, il n'est pas admissible qu'après deux strophes rimées sur *é-oie* on ait une seule strophe rimée sur *i-aigne* et une quatrième rimée sur *ant-ance*. Il manque certainement une deuxième strophe en *i-aigne*, et la strophe isolée en *ant-ance* est la cinquième. Dès lors, il est probable que dans le passage corrompu de la str. III se trouve une grave lacune, comprenant les quatre derniers vers de la str. III

1. En revanche, la forme de la phrase est plus archaïque que dans les chansonniers, et on obtient la bonne leçon en ajoutant *En* au vers tel que le donne notre poème.

et les quatre premiers vers de la str. IV, avec la fin du v. 4 de la strophe III et le commencement du v. 5 de la str. IV. Cette lacune existait dans l'original de O et de ν : O paraît avoir reproduit cet original tel quel, ν a maladroitement essayé de le corriger en lisant *J'ai menti* pour *Je n'ai pas menti* de façon à obtenir un vers de sept syllabes en *aigne*.

Les recherches que M. Servois a exposées dans l'introduction de son édition permettent de fixer avec une quasi certitude à l'an 1200 la composition de *Guillaume de Dole*. Une chanson dont un couplet y est inséré est donc sûrement du XIIe siècle. A ce titre et aussi pour montrer comment l'auteur de ce poème citait le texte des chansons qu'il rapportait sans doute de mémoire, j'ai pensé qu'il était bon d'imprimer celle-ci. En elle-même, elle n'offre qu'un faible intérêt et ne s'éloigne pas des lieux communs ordinaires de la poésie lyrique courtoise.

I Mout ai demoré
Que j'aie chanté a joie
Au douz tens d'esté
Autresi com je soloie ;
Mès une amor me desvoie
Et tient esgaré,
Ou j'ai mon pensé
En quel lieu que onques soie.

II Sovent ai ploré
Dou talent que j'en avoie,
Et plus desirré
Qu'entre ses douz bras n'estoie ;
Si vueil bien que l'en me croie,
Que j'ai mon aé
Loiaument amé
Que nule rien n'en disoie.

Variantes. Je désigne par ν les trois mss. KNX quand ils sont d'accord, ce qui est presque toujours le cas ; je ne relève pas les différences insignifiantes de graphie. Je ne reproduis pas pour I la leçon de *Guillaume de Dole*.

I. 5 O amours me guerroie — 7 O ν Ou jai mis tout mon pense — 8 O ν En quel que lieu (O N leu, X leuc) que je soie

II. 10 O que je nauoie, X que en auoie, N Dun t. que iauoie — 12 O ses. II. braz — 13 O quele me cr., KX men cr. — 16 ν ne d., KX riens

III Dès qu'il est ensi,
N'est pas drois que je me plaigne :
Je n'ai pas menti,
Qu'ele ne.....aigne
.....aigne
.....i
.....i
..... aigne

IV i
.....aigne
.....i
.....ne me daigne;
Et si sui gari
D'estre son ami,
Se li plaist qu'o li remaigne

V Dame, mon talent
Vous dirai sans decevance :
Par un beau semblant
M'avrez geté de pesance;
Qu'ains emperere de France
N'ot joie si grant.
Hé! las, por qu'en chant?
Mort m'en a la remanbrance.

G. P.

JEU PARTI ENTRE MAISTRE JEHAN ET JEHAN BRETEL[1]

J'ai cité plus haut (p. 134) un vers de ce jeu parti où figure le mot *tristre* au sens de « fil » ou quelque chose d'approchant. Ayant copié sur la copie de Sainte-Palaye (Arsenal 3101, f° 356) cette pièce (Raynaud 203) qui se trouve uniquement dans le

---

III. 18 O *om.* je — 19 v Jai menti. — *Les v. 20-28 sont remplacés dans* O *par* quele ne me daigne *et dans* v *par* quele ne daigne; *je suppose que tout ce qui était entre les deux* ne *est tombé.*

IV. 30 O gariz (*le vers est sans doute altéré; peut-être y avait-il* Me tieng a gari, *la phrase dont ces mots faisaient partie étant commencée dans les vers qui manquent*) — 32 N Si li, KX Sil li (K lui)

V. 33 v talent — 35 v biau — 37 O v empereres

1. Quand M. G. Raynaud donnera une nouvelle édition de son utile et méritoire *Bibliographie des chansonniers français*, il sera désirable que pour les

ms. 1490 du Vatican (R de Raynaud), f° 157 v°, je la donne ici en entier, d'autant plus qu'elle n'est pas sans difficultés.

Jehan Bretel, une jolie dame
A deus homes d'un pris et d'une afaire
Amour donne, s'aime de cuer et d'ame;
Mais pour l'un d'eus ne li plaist plus a faire
Fors sa compaignie avoir,
Et del sien prent; l'autre tout son avoir
Donne et de donner ne fine,
Sans conpaignier celui : li qels, al voir
Dire, a d'els amour plus fine ?

— **M**aistre Jehan, son ami trop afeme
Qi fuit sa conpaignie, et mout le maire.
Cil qi en a la conpaignie a feme
Meilleur et los en amours d'estre maire,
Chou qui jou de fi savoir.
Je di q'il est mieus amés, a savoir
S'amie a lui plus a cline,
Que cil ki par engien et par savoir
Au prendre son cuer acline.

— **B**retel, feme qi donne art et enflame
D'argans amours, car j'ai oï retraire
K'envis donne qui prent; dont l'art en flame
Amours qant donne et ne se puet retraire.
Je cuit dire de çou voir

V. 9 Le ms. porte d'*el samour*. Il faut entendre : « Lequel d'eux, a dire le vrai, a [d'elle] amour plus fine ? »

10 *Afeme*, « affame ».

12 *Feme*, « renommée. »

16 Le ms. porte *acline* et non *a cline* (de m. 15 *asavoir*, 21 *enflame*, 31 *atraire*, 37 et 48 *lame*); mais je pense qu'il faut couper ainsi et reconnaître dans *cline* le fém. de l'adj. *clin* (Godefroy n'a, sous *Cline*, qu'un exemple du fém., au sens propre) : « Je dis qu'il est mieux aimé, c'est-à-dire qu'il a son amie plus inclinée vers lui... »

20 *D'argans amours*, « d'amour brûlant. »

jeux partis il nomme les deux poètes qui y prennent part et non pas seulement celui qui est interpellé dans le premier couplet. Celui-là, à vrai dire, ne devrait même être nommé qu'en second, puisque l'auteur de ce premier couplet et le véritable instigateur du débat est le poète qui pose la question et dont le nom figure en tête du second couplet : ici c'est maître Jean et non Jean Bretel.

Qu'ele celui ne veut pas decevoir
A cui de coi (*ms.* cui) qu'ele a fine ;
Mais acatee amours par decevoir
La conpaignie tost fine.

— Maistre, chele n'aime pas a droit l'ame
Qi de donner le paist sans li atraire :
Autretant vaut conme tristres sans lame.
Chele aime a droit ki li enseigne a traire
Lés li et prendre manoir :
Cil sema blanc, li autres sema noir,
Qi de don sans plus estrine;
Cil qui (plus) souvent puet aveuc li manoir
A d'amour meilleur estrine.

— Sire Jehan, a chou qu'avés dit la me
Descort, qant pris avés la piour paire :
K'ele samble l'image sus [la] lame
Qi cuevre lait pour chou que il ne paire.
Cil amis doit mieus valoir

---

25 « A qui elle fait largesse de ce qu'elle a. »

26-27 « Mais un amour acheté met bientôt, par tromperie, fin à l'union. »

28 Sainte-Palaye remarque en note de *a droit lame* : « p. ê. au figuré de droit fil. » Ce sens serait en effet très acceptable; mais peut-on admettre un *lame* masculin? Le dim. *lamel* (God.) ne suffit assurément pas à y autoriser. D'ailleurs, il faut au v. 27 un substantif qui soit représenté au v. 28 par le pron. *le* : ce substantif doit être *l'ame*, pris au sens de « la personne ». Le sens de ces deux vers serait donc : « Celle-là n'aime pas bien la personne qui la repaît de dons sans l'attirer auprès d'elle. »

30 Sur les mots *tristre* et *lame* voy. la note du v. 408 du *Lai de la Rose* (ci-dessus, p. 134).

33 Cette métaphore dont je ne comprends pas bien le sens propre veut évidemment dire : « Celui-là a eu bon succès, l'autre, qui ne jouit (n'étrenne) que de dons, a mal réussi. »

37-38 *La me descort*, « je suis en désaccord sur ce point. » L'enjambement est encore plus fort ici qu'aux v. 8-9 (mais moins qu'aux v. 48-49 si on les comprend comme moi) : ce sont des jeux, quelque peu forcés, des poètes déjà tout artificiels de l'époque et de l'école de Jehan Bretel.

38 *La piour paire*, « le plus mauvais parti. » On ne comprend pas bien l'emploi de *paire* dans ce sens : il semble que ce soient les deux partis entre lesquels le choix est donné qui forment une *paire*.

39-40 « L'image taillée sur la pierre sépulcrale et qui cache ce qu'il y a de laid au dessous. »

. . . . . .

L'en feront, car qant l'espine
Desirs, espoirs li dist qe par valoir
Queudra flor et cil l'espine.

— Maistre Jehan, cil a mieus, par saint Jame,
Qi donne et a aveuc li son repaire
Que cil qi prent et qui point n'i va : la me
Pensee n'ert que cil qi ne repaire
Puist en amour tant paroir
Ne pourfiter ne par lui ne par oir;
Qu'ele saine et medecine
Celui qui delés lui siet en paroir;
Cil prent droite medechine.

G. P.

ARNOUL GREBAN ET LA COMPLAINTE AMOUREUSE QUI LUI EST ATTRIBUÉE

E. Pasquier, dans ses *Recherches de la France*, liv. VII, ch. v[1], et les éditeurs du *Mystère de la Passion*[2] ont attribué, sur la foi d'un Art de Rhétorique, une *Complainte amoureuse* à A. Greban. Cette attribution ne me paraît pas justifiée. Voici le passage de l'*Art et Science de Rhetorique* imprimé que Pasquier[3] et MM. Paris et Raynaud avaient sous les yeux : « Pour faire amoureuses complainctes et aultres doleances, ainsi que a fait maistre Arnoul Grebert, qui en fut premier inventeur de belle rhetorique. Exemple :

A vous, dame, je me complains... »

---

43 *L'espine*, « le pique, l'aiguillonne. »

48-49 Je comprends : *la me pensee n'est*, « ma pensée ne sera pas là, je ne croirai pas, » mais j'avoue que l'enjambement est extraordinaire et que la construction est bizarre.

53 *En paroir*, « notoirement ? »

1. Edit. d'Amsterdam, 1723, p. 700.

2. *Le Mystère de la Passion*, d'Arnoul Greban, publié par G. Paris et G. Raynaud. Paris, 1878, in-8°, pages VIII, XII, XIII.

3. Je crois que le « livre » dont Pasquier eut communication à Blois, et qu'il cite encore au chap. 1er du liv. VII de ses *Recherches*, était imprimé.

Cette phrase tronquée, à laquelle manquent le verbe et l'attribut de la proposition principale, signifie, si l'on veut, que Greban a inventé la forme de complainte amoureuse dont l'exemple va suivre, mais ne dit pas que cet exemple est du poète manceau.

Voici maintenant, d'après les manuscrits, le texte exact de J. Molinet, qui est en réalité l'auteur de l'*Art et Science de Rhétorique* : « Pour amoureuses complaintes et autres doleances mist avant maistre Arnould Greben [1] ceste taille de rethorique. Exemple :

A vous, dame, je me complains... »

L'expression « mist avant » signifie-t-elle que Greban a inventé la « taille » en question, ou seulement qu'il l'a fait servir à la complainte amoureuse ? Peu importe ici. Le point à retenir, c'est que Molinet ne dit pas que son exemple est emprunté à

---

1. Le meilleur des deux manuscrits a *Grebehem*. Les deux versions manuscrites et la leçon imprimée sont donc d'accord pour écrire la dernière syllabe du nom avec un *e* et non un *a*. Or *en* était prononcé *in* par Molinet. *Greben* est aussi l'orthographe du registre de la Faculté de théologie de Paris. Néanmoins, les éditeurs du *Mystère de la Passion* (p. XI) ont établi que la vraie forme du mot est *Greban*, sans tenir compte toutefois que si, dans le registre aux délibérations d'Abbeville, Louandre, influencé peut-être par la prononciation généralement admise, a lu *Greban*, dom Grenier avait lu *Grebain* (*l. c.*, p. II, n. 9), qui représente la prononciation de Molinet. D'ailleurs Louandre, imprimant *Raoul* pour *Arnoul*, pouvait bien imprimer *Greban* pour *Grebain*. Depuis qu'a paru le livre de MM. Paris et Raynaud, on a publié deux acrostiches des frères Greban; l'un ne porte que sur le prénom de Simon, mais l'autre donne *Arnulfus Graben* (*Romania*, XXII, 284). Geofroy Tory, qui a vu, transcrit en un tableau dans l'église des Bernardins de Paris, le poème contenant cet acrostiche, dit y avoir lu *Arnoldus Grabans*; mais il est évident, ou que la transcription était mauvaise, ou plutôt que Geofroy Tory a été mal servi par sa mémoire, car le *d* d'*Arnoldus* est probablement une faute et l'*s* de *Grabans* en est sûrement une. Pourquoi, s'il en est ainsi, le second *a* du même nom n'en serait-il pas une troisième? Le témoignage de Geofroy Tory n'infirme donc pas la leçon *Graben* de l'acrostiche. Ce qui enlève à cette leçon de sa valeur, c'est que le vers dont l'initiale fournit l'avant-dernière lettre du nom : « En vous me vueil rapporter », ne perdrait rien à être corrigé en : « A vous me vueil rapporter. » — Il convient de noter encore que les deux manuscrits de Molinet donnent pour le prénom *Arnould* et non *Arnoul*.

Greban. Mais, à défaut d'une affirmation formelle, peut-on suppléer au silence de l'auteur par une induction, et admettre que l'attribution est implicitement contenue dans sa pensée? On devrait alors appliquer la même induction à cet autre paragraphe du même Art de Rhétorique : « Autre taille de vers huytains se fait par autre croisure, de laquelle Monsieur l'Indiciaire fut principal inventeur. Exemple :

Dittes le mot du bon du cuer... »

Mais le huytain cité n'est pas de l'Indiciaire, du moins il ne se trouve pas dans le recueil des œuvres de G. Chastellain, publié par le baron Kervyn de de Lettenhove.

Il faudrait l'appliquer encore aux paragraphes où Molinet mentionne des poèmes composés dans la forme dont il enseigne les règles, tout en donnant pour exemples, à l'appui de ces règles, des couplets qui n'appartiennent pas aux poèmes cités.

Bref, Molinet ne dit pas que Greban est l'auteur de la complainte « A vous, dame »; on ne peut pas davantage supposer qu'il a voulu le dire, sans attribuer par le même raisonnement à G. Chastellain un couplet qui vraisemblablement n'est pas de lui, et sans ajouter à des poèmes bien connus des strophes qui ne leur appartiennent certainement pas. Il n'y a donc, en définitive, aucune raison de croire que la complainte est de Greban. Personnellement, je suis persuadé qu'elle est de Molinet même, ainsi que la plupart des autres exemples de son traité.

Ernest LANGLOIS.

UN POÈME DE BAUDET HERENC

Baudet Herenc, de Chalon-sur-Saône, l'auteur d'une *Poëtique* fort intéressante que va publier M. E. Langlois[1], n'était pas seulement un théoricien : il était, comme on sait, poète lui-même. On lit dans les comptes de Blois, à l'année 1448, que le duc d'Orléans avait fait don à Baudet Herenc de 4 livres,

1. Voy. *Romania*, XV, 135. E. Langlois, *De Artibus rhetoricae rhythmicae*. Paris, 1890, p. 36.

2. La Borde. *Les Ducs de Bourgogne*, III, 842.

2 sous et 6 deniers « pour ce qu'il avoit fait des balades devant lui, audit lieu de Chalon ». Ces ballades n'ont pas été retrouyées. Le manuscrit de l'Arsenal n° 3521, par contre, nous apprend que Baudet Herenc est l'auteur du *Parlement d'amours*. Écrit pour réfuter la *Belle dame sans merci* d'Alain Chartier, ce poème eut un très grand succès, attesté par de nombreuses copies. Il est intitulé tantôt *le Parlement d'Amours*, tantôt *la Response de la Belle dame sans merci*, *les Accusations contre la Belle dame sans merci*, *le Jugement de la Belle dame sans merci*, *le Procès contre la Belle dame sans merci*, *la Cruelle femme en amours* (qu'il ne faut pas confondre avec un autre poème du même titre), *la Balade faicte par maistre Alain Chartier*. Le manuscrit de l'Arsenal n° 3521, fol. 76, l'intitule : *Traittié fait par Baudart Hereng correspondant a la Belle dame sans mercy*.

Ce poème, imprimé dans le *Jardin de plaisance*, édition Vérard, du fol. CXXXIX v° au fol. CXLII v°, sous la rubrique : *Comment le Parlement d'Amours fut tenu au Jardin de plaisance contre la Belle dame sans mercy*, ne figure pas dans les anciennes éditions gothiques des œuvres d'Alain Chartier. Il a été « nouvellement mis en lumière » par André Du Chesne, dans son édition des *Œuvres d'Alain Chartier* [1], d'après le manuscrit des frères Dupuy (n° 1727 de la Bibliothèque nationale).

Le *Parlement d'Amours* ne nous donne pas une très haute idée du talent poétique de Baudet Herenc. On s'aperçoit bien vite que l'auteur, comme il le dit,

> ....onques n'aprit le mestier
> De rimer en aucun affaire.

Arthur PIAGET.

PIERRE CHASTELAIN DIT VAILLANT

Le poète Vaillant occupe une place honorable dans l'histoire littéraire du XVe siècle. Il est bien connu par son poème intitulé : *Le débat des deux sœurs disputant d'amour* ou l'*Embûche Vaillant* [2], par sa *Cornerie des anges de Paradis*, en vers « équivoqués », et par une ballade, assez bien tournée, adressée à Jacques Cœur,

1. Paris, 1617, p. 695-710.
2. Montaiglon, *Poésies françaises*, IX, 92.

dans laquelle, jouant sur son propre nom et sur la devise du célèbre argentier, Vaillant se lamente de sa pauvreté et de sa malechance et prétend que Vaillance ne peut rien si elle n'est secondée par Fortune :

> Autrement ne puis concevoir
> Qu'a cueur vaillant rien feust possible[1].

Les éditions des œuvres de Charles d'Orléans renferment également trois pièces de Vaillant : une *obligation rimée* et deux rondeaux. M. G. Raynaud, enfin, a publié en 1889 treize rondeaux et une bergerette de ce poète[2]. D'autres pièces, encore inédites, se trouvent dans le manuscrit 2230 de la Bibliothèque nationale, du fol. 211 v° au fol. 248 v°, entre autres un rondeau qu'on peut lire de deux façons différentes, en commençant à droite ou à gauche.

Vaillant jouissait de son temps d'une assez grande réputation. Le compilateur du *Jardin de plaisance* le range au nombre des bons « rhetoriqueurs », avec Christine de Pisan, Alain Chartier, Arnoul Greban, Jean Castel, Pierre de Hurion et Georges Chastellain. Mais nous ne savons rien de sa vie. M. G. Raynaud, malgré toutes ses recherches à la Bibliothèque nationale et aux Archives, n'a pas trouvé le moindre document sur Vaillant. Il le suppose fils de Mathelin Vaillant, qui, en 1403 et 1404, était garde en Sologne des hommes et des femmes de corps de Louis d'Orléans.

Le manuscrit de Turin L. IV. 3 (Pasini, II, 489) vient peut-être expliquer pourquoi les renseignements biographiques manquent sur notre poète. Au fol. 33 v° de ce manuscrit, on trouve le poème intitulé *le Temps perdu*, avec cet en-tête : *Le Temps perdu de Pierre Chastelain dit Vaillant*; ce qui est répété dans l'explicit. Or, Pierre Chastelain est un poète du cercle littéraire du roi René de Sicile, dont personne jusqu'à présent n'a daigné lire les œuvres. On a de lui deux poèmes, *le Temps perdu* ou *le Contre passe temps Michaut*, daté de 1440, et *le Temps recouvré*, daté de 1450[3].

Rien ne nous engage à mettre en doute l'assertion du manu-

---

1. Le Roux de Lincy, *Chants historiques*, I, 345.
2. *Rondeaux et autres poésies du XVe siècle*. Paris, 1889.
3. *Romania*, XVIII, 443.

scrit de Turin. Après avoir, pendant quelques années, servi le bon roi René, Pierre Chastelain a cherché fortune à la cour de Charles d'Orléans. Dans son poème de l'*Embûche*, Vaillant — ce qui est significatif — prend René de Sicile, son ancien maître, comme arbitre du débat des deux sœurs. On ne peut pas alléguer des différences de style : ayant à répondre au poème en rimes équivoquées de Michaut Taillevent, Pierre Chastelain a composé lui aussi deux poèmes de même espèce ; et nous savons que ce genre n'était pas étranger à Vaillant. Le fond est le même : les récriminations de la ballade à Jacques Cœur concordent parfaitement avec les plaintes perpétuelles de Pierre Chastelain.

Je me borne à cette simple note sur Pierre Chastelain, dit Vaillant, me réservant de revenir plus tard sur ce personnage original, tour à tour joueur de harpe, changeur, médecin, alchimiste et poète.

Arthur PIAGET.

COMPTES RENDUS

La leggenda di Alessandro magno, studio storico-critico del Prof. Dario CARRAROLI. Mondovi, Tip. G. Issoglio, 1892. In-12, 378 pages.

Le but de l'auteur a été de grouper et de résumer les résultats acquis par les recherches récentes sur la formation et le développement de la légende d'Alexandre. L'ouvrage a donc le caractère d'une compilation plutôt que d'un ensemble de recherches originales. C'est, je m'empresse de l'ajouter, une compilation faite avec jugement, et dans laquelle l'auteur introduit çà et là ses vues personnelles. Les résumés de ce genre sont utiles lorsqu'ils sont faits avec conscience et se recommandent par la clarté de l'exposition et la bonne distribution des matières. A ce dernier point de vue, il y aurait peut-être une critique à adresser à M. Carraroli. Son plan n'est pas de tout point satisfaisant. Les éléments qu'il y a fait entrer ne sont pas toujours bien classés. Ainsi, on s'étonne de voir deux chapitres (V et VI) sur la légende d'Alexandre en Orient prendre place entre deux chapitres où il est question de cette même légende en Occident. Puis l'auteur se répète : il nous parle à deux reprises — et chaque fois hors de propos — du *Secret des secrets* attribué à Aristote (pp. 141 et 219). Le chapitre XI (*compilazioni storiche, episodi e accenni isolati*) est fort confus et renferme bien des notions qui auraient pu trouver place dans les chapitres précédents. Je sais, toutefois, par expérience, combien il est malaisé de présenter les faits si nombreux et si complexes qui constituent l'histoire de la légende d'Alexandre dans un ordre où tout s'enchaîne régulièrement, aussi je n'insiste pas sur cette critique. J'aime mieux présenter quelques observations sur des points particuliers. M. C. a soigneusement recueilli les traces, très légères, que l'on possède de l'histoire fabuleuse du héros macédonien avant le Pseudo-Callisthènes. Il insiste, comme de raison, sur le Pseudo-Callisthènes lui-même, qui a donné à la légende une forme presque définitive, dont la substance a passé avec des variations nombreuses en mainte composition du moyen âge. Il cherche à prouver que l'œuvre du Pseudo-Callisthènes, en sa forme première, telle qu'on peut tenter de la restituer à l'aide des textes grecs et des versions anciennes, remonte à la seconde moitié du premier siècle (p. 71), ce qui est, à la rigueur, possible, mais ne paraît pas encore suffisamment démontré. Je signale, sans l'adopter, l'hypothèse d'après laquelle la matière des récits du Pseudo-Callisthènes aurait d'abord circulé sous formes de lettres. Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, je crois qu'il y a dans cette composition si fabuleuse une grande part d'inven-

tion. M. C. repousse cette idée et dit que, si elle était admise, ce serait « le premier et, peut-être, l'unique exemple dans l'histoire des lettres d'une œuvre personnelle ayant obtenu une aussi grande diffusion, et ayant trouvé un écho aussi lointain et aussi fréquent dans la conscience des peuples les plus divers. » L'unique exemple ! Mais plusieurs des légendes de saints qui ont eu le plus de succès ne sont que des inventions ou des fabrications personnelles auxquelles l'imagination populaire n'a en rien contribué.

Pour tout ce qui concerne les versions latines du Pseudo-Callisthènes et les rédactions françaises de la légende d'Alexandre, M. C. suit de près mon livre sur Alexandre le Grand dans la littérature française du moyen âge. La courtoise bienveillance avec laquelle il apprécie mon travail me prédispose naturellement à lui donner raison là où il s'écarte de mes conclusions, je demande toutefois la permission de maintenir mon opinion sur certains points, ou, du moins, d'expliquer pourquoi j'hésite à l'abandonner.

M. C. veut que l'*Historia de preliis* ait été introduite en France vers le XIIe siècle « per una simplice traduzione in prosa » (p. 108). Il y a là, si je comprends bien ce qu'a voulu dire M. C., une inadvertance : la version en prose est certainement postérieure au milieu du XIIIe siècle; j'ai dit pourquoi à la page 307 de mon second volume. Mais je conviens volontiers que le texte latin de l'*Historia* a dû pénétrer en France avant le moment où il a été traduit en français. A la p. 39 de mon livre, j'ai émis dubitativement l'idée que ce texte aurait commencé à circuler en France au XIIIe siècle seulement. Lorsque j'écrivais cette page, je ne connaissais que les mss. de l'*Historia* indiqués un peu plus loin dans le même chapitre. Or, parmi ces mss., au nombre de 42, beaucoup sont d'origine italienne et, entre ceux dont l'origine française est incontestable, aucun n'est antérieur au XIIIe siècle. Mais depuis, dans les *additions* et *corrections* qui terminent le volume, j'ai signalé vingt et une autres copies du même ouvrage, entre lesquelles il en est une qui paraît bien avoir été faite en France (le ms. Bibl. nat., nouv. acq. lat. 310, acquis en 1881), et qui est de la fin du XIIe siècle. J'admets donc que, dès la fin du XIIe siècle, l'*Historia* a circulé en France. Mais il n'est pas exact de dire, comme le fait M. C. (p. 108), que les premiers trouvères qui ont conté l'histoire fabuleuse d'Alexandre aient fait usage de cette version et lui aient emprunté l'épisode de Gog et de Magog et celui de la descente d'Alexandre au fond de la mer. Il faudrait du moins le prouver. J'ai essayé d'établir (pp. 164 et 388) que ces deux épisodes, très sommairement contés dans le roman en alexandrins, n'étaient pas tirés de l'*Historia*. — M. C. se trompe plus gravement en affirmant (p. 140) que l'*Alexandreis* de Gautier de Châtillon a été publiée « pour la première fois » par Migne, dans le tome CCLX de la *Patrologie latine*. CCLX est une faute d'impression pour CCIX. Puis la *Patrologie* ne contient guère d'éditions originales. Il eut suffi de recourir au *Manuel du Libraire* de Brunet, art. GALTHERUS, ou même à l'édition de Mueldener, pour y trouver l'indication de nombreuses éditions du XVe et du XVIe siècle. — Ce qui suit, p. 140, sur le *Secret des secrets*, est peu exact, et le « Pierre de Vernon » qui, au XIIe siècle, aurait traduit cet ouvrage, est un

personnage imaginaire. Ce traducteur s'appelait peut-être Pierre d'*Abernon*; il paraît devoir être identifié avec Pierre de Peckham et vivait au XIIIe siècle (*Romania*, XV, 288). Le *Secret des secrets* se rattache bien par certains côtés à la légende d'Alexandre, mais ni à cet endroit, ni à la page 219 où il en est de nouveau question, M. C. n'a dit ce qu'il y avait à dire à cet égard. J'ai négligé de citer le *Secret des secrets* dans mon *Alexandre* : c'est une des lacunes que j'aurai à combler un jour, si je fais de mon ouvrage une seconde édition. — Dans son chap. VII (*La leggenda di Alessandro in Occidente*), M. C. a fait grand usage de mon livre. Il aurait pu cependant en tirer meilleur parti. Il a tort de classer chronologiquement le *Roman de toute chevalerie* d'Eustache de Kent, après le *Parfait du Paon* (p. 221), c'est-à-dire après 1340, et tout ce qu'il dit du même ouvrage est vague et peu exact. M. C. a certainement oublié de consulter le chapitre que j'ai consacré à Eustache de Kent. De même, ce qu'il dit sur Wauquelin (qu'il appelle *Wanquelin*) est erroné et peut être aisément rectifié à l'aide des pages 313 et suiv. de mon ouvrage.

Le chap. X (*Sintesi critica dei fatti constituenti la leggenda*) contient des recherches, souvent bien conjecturales, sur l'origine des divers éléments de la légende. C'est dire que presque toutes ces recherches portent sur le Pseudo Callisthènes, car dans ce roman grec la légende est déjà constituée, et le moyen âge n'y ajoutera que des traits peu importants. Aussi, eût-il mieux valu, à mon avis, fondre ce chapitre avec celui où il est traité du Pseudo-Callisthènes. On aurait préféré trouver à cette place des vues générales sur le caractère particulier de la légende dans les divers pays où elle a pénétré.

Le chap. XI est entièrement original. C'est proprement un appendice. Il est intitulé *Una lacuna nella leggenda scritta colmata dalla tradizione orale*. Il s'agit de la légende du nœud gordien que M. C. pense avoir retrouvé dans un récit populaire recueilli aux environs de Vérone. Je crains bien qu'il se soit exagéré la valeur de cette trouvaille.

En somme, cet ouvrage, quoique non exempt d'imperfections, donne une idée assez juste de l'origine et de la propagation de l'histoire fabuleuse d'Alexandre. P. M.

Prolegomeni della Divina Commedia : Introduzione allo studio di Dante Alighieri e delle sue Opere, per G. A. SCARTAZZINI. Leipzig, Brockhaus, 1890. In-8°, X-560 p.

Dante-Handbuch : Einführung in das Studium des Lebens und der Schriften Dante Alighieri's, von J. A. SCARTAZZINI. Leipzig, Brockhaus, 1892. In-8°, X-511 p.

A Companion to Dante, from the German of G. A. SCARTAZZINI, by Arthur John BUTLER. London, Macmillans, 1893. In-8°, XV-503 p.

The first of these three publications is the long-awaited fourth volume of Dr Scartazzini's well-known edition of the *Divina Commedia* (3 vol., Leipzig, Brockhaus, 1874-1882), which had been more than ten years overdue, the

author having originally promised it within three years of the completion of his *Purgatorio*. However, " tout vient à point qui sait attendre ", and Dante students have no great reason to regret this long delay, inasmuch as in the result is embodied a mass of information regarding the latest publications on various Dantesque subjects for which it was well worth waiting, and which, in all probability, had the book appeared earlier, we should never have had at all, for we learn to our great regret that Dr Scartazzini has been obliged to part with his valuable Dante library, the collection of a life-time.

The second of the publications at the head of this article is the outcome of repeated applications for a German version of the *Prolegomeni*. Dr Scartazzini (who has the advantage of being, as it were, naturally bilingual, owing to the fact that, while an Italian by birth, he has adopted a German-speaking country for his residence), instead of satisfying himself with a mere translation of his former volume, characteristically set to work to rewrite his book in German, thus affording himself the opportunity, of which he has taken every advantage, of not only introducing new matter dealing with such works as had appeared in the interval since the publication of the *Prolegomeni*, but at the same time of recording the most recent changes in his own opinions on several important questions.

Those who are acquainted with Dr Scartazzini's previous works will be prepared to find that the matter contained in these volumes is of very unequal value. The learned doctor is as impetuous as ever, and though he now rarely indulges in the fierce personal diatribes which too often disfigured the pages of his commentary on the *Divina Commedia*, yet he still allows himself to be run away with by his own theories, with the result that at times he risks laying himself open to a charge of disingenuousness.

A case in point occurs in the discussion in the *Handbuch* as to the identity of Beatrice. In opposition to the old-established theory that she was Beatrice Portinari, who afterwards became the wife of Simone de' Bardi, Dr S. claims that in § 41 of the *Vita Nuova* we have a very distinct intimation that Beatrice died unmarried. To every unprejudiced mind, he says, the sentence " ove nacque, vivette e morìo la gentilissima donna " implies that she had never left her parent's house. On examining the context of the passage referred to we find that Dante is speaking, not of the *house* in which Beatrice resided, but of the *city* where she was born, lived, and died, — the antecedent to *ove* being *la cittade* (" alquanti peregrini passavano per una via, la quale è quasi in mezzo della cittade, ove nacque, vivette e morìo la gentilissima donna "), — this being Dante's way of indicating the city of Florence, which with lover-like extravagance he regarded at the time as being of no other account than as the home of his beloved Beatrice. In like manner in another passage of the *Vita Nuova* (§ 6) he refers to Florence as " la cittade ove la mia donna fu posta dall' altissimo Sire ". Clearly only those have " an unprejudiced mind " who see through Dr Scartazzini's own spectacles!

The march of Dr Scartazzini's mind is unmistakeably in the direction of increased scepticism, in almost every case where an increase of scepticism

was possible. For instance, — to take the question of the personality of Beatrice once more-while in the *Prolegomeni* he contents himself with the conclusion that Beatrice, though a real personage, was not the daughter of Folco Portinari, in the *Handbuch* he deliberately commits himself to the assertion that the object of Dante's love was not only not " Frau Beatrice Bardi-Portinari "(!) or " die Frau Bardi, geb. Portinari ", as she has elsewhere been elegantly described — but that she was certainly not called Beatrice at all !

As Mr. Butler hints in his preface to the English edition of the *Handbuch*, the ingenious doctor seems here to have brought himself into somewhat of an *impasse;* his condition of mind on this question being apparently not unlike that of the German commentator on Shakespeare, whose investigations into the authorship of Shakespeare's plays led him to the sage conclusion that they were not written by Shakespeare, but by another person of the same name.

Dr S. unquestionably has the courage of his opinions, but he is scarcely entitled to the license accorded by Horace to painters and poets :

Quidlibet audendi semper fuit aequa potestas.

We are far however from attributing to our author the imaginative faculty with which the persons referred to by Horace are usually credited, for, truth to tell, he at times shows a lamentable want of imagination, as must be evident to anyone who reads the chapter on Beatrice in the *Handbuch*.

For ourselves we find it difficult lightly to reject Boccaccio's deliberate statement as to the identity of Dante's Beatrice with Beatrice Portinari — a statement, be it remembered, which he made publicly in Florence, in his capacity of lecturer on Dante, within fifty years of the latter's death, before an audience which must have numbered, one would suppose, members both of the Portinari and Bardi families — still at that time well-known and influential families in Florence, — who would be in a position to give an immediate contradiction to any statement of the kind, had it been merely the repetition of a piece of idle gossip, as Dr Sc. would have us believe. In order that the impartial reader may judge for himself of the nature of Boccaccio's testimony, we reproduce here his exact words as they occur in his commentary, which is simply the text of the public lectures on the *Divina Commedia* delivered by him in the Church of San Stefano at Florence. In the remarks upon *Inf.*, II, 57 (*Lezione ottava*, vol. I, pp. 223-4, ed. Milanesi) he says :

Perciocchè questa è la primiera volta che di questa donna nel presente libro si fa menzione, non pare indegna cosa alquanto manifestare, di cui l'autore in alcune parti della presente opera intenda, nominando lei ; conciossiacosachè non sempre di lei allegoricamente favelli. Fu adunque questa donna (secondo la relazione di fededegna persona, la quale la conobbe, e fu per consanguinità strettissima a lei) figliuola di un valente uomo chiamato Folco Portinari, antico cittadino di Firenze : e comecchè l'autore sempre la nomini Beatrice dal suo primitivo, ella fu chiamata Bice.

...E fu moglie d'un cavaliere de' Bardi, chiamato messer Simone, e nel ventiquattresimo anno della sua età passò di questa vita, negli anni di Cristo MCCXC.

Now to dismiss this explicit statement (which is repeated in the *Vita di Dante*, § 3, p. 11, ed. Milanesi), " made on the authority of a trustworthy person, who knew Beatrice Portinari well, and was a near relation of hers, " as a mere invention on the part of Boccaccio, seems to us to be overstepping the bounds of critical license, especially when the circumstances under which the statement was made are taken into consideration. Besides, if Boccaccio were inventing, why, as Dr Moore asks (*Dante and his early Biographers*, p. 174), should he contrive the gratuitous improbability of making Beatrice a married woman at all, to say nothing of marrying her into one of the best-known families of Florence?[1]

It is the fashion just now with a certain school of critics (of whom Dr S., when it suits his purpose, avows himself one), to treat Boccaccio's account of Dante as a mere romance, with as little claim to be regarded seriously as one of the tales of the *Decamerone*. This is a view to which we cannot subscribe. To disbelieve everything Boccaccio says about Dante, simply because he has admittedly here and there given rein to his imagination, seems to us about as uncritical as, to use an illustration of Witte's, it would be to discredit every thing in Livy's account, say, of the Second Punic War, because of the fables he has introduced into other portions of his history.

But in addition to the testimony of Boccacio, fresh evidence of no little interest has been recently discovered in the Ashburnham ms. of Pietro di Dante's commentary on the *Divina Commedia* (Ms. Ashb. 841. See *Giorn. Storico*, VII, 366 ff , and *Romania*, XVI, 610). Is it by an oversight that Dr. S. has omitted to mention this circumstance? Possibly he regards it as of no account; yet it has an important bearing upon the question at issue, for here, in a passage which does not occur in the version of the commentary printed by Nannucci for Lord Vernon, is the express statement once more, made, as there is every reason to believe, by Dante's own son, that the Beatrice of the *Divina Commedia* was Beatrice Portinari, and that Dante was her lover. In his comment on *Inf.* II Pietro says : « Et quia modo hic primo de Beatrice fit mentio, de qua tantus est sermo maxime infra in tertio libro Paradisi, premictendum est quod revera quedam domina nomine Beatrix, insignis valde moribus et pulcritudine tempore auctoris viguit in civitate Florentie, nata de domo quorumdam civium florentinorum qui dicuntur Portinarii, de qua Dantes auctor procus fuit et amator in vita dicte domine, et in ejus laudem multas fecit cantilenas; qua mortua ut (in) ejus nomen in famam levaret in hoc suo poemate sub allegoria et typo theologie eam ut plurimum accipere voluit. » Dante is again mentioned as the lover of Beatrice in the commentary on *Purg.* XXXI. We are surprised that Dr Sc., who is usually so thorough in his

---

1. It may be noted in this connection that Boccaccio's father had had important business relations with the Bardi, he having acted as their agent in Paris (Crescini : *Studi sul Boccaccio*, p. 10). This fact makes it still more improbable that Boccacio should have indulged in fictions concerning a member of the Bardi family.

investigations, should have overlooked this piece of evidence, which perhaps might have induced him to assume a more reasonable attitude towards this question.

However, to do Dr Sc. justice, he is not always so uncompromisingly sceptical in his judgments as we have shown him to be in this particular matter. Indeed he sometimes appears to us to fall into the opposite extreme. We are surprised, for example, to find him still holding in the *Handbuch* to the opinion he originally expressed in his commentary (*Inf.*, XXII, 5; *Purg.*, V, 92) and so stoutly defended in the *Prolegomeni*, as to Dante's having been present at the battle of Campaldino. In this instance we think a little wholesome scepticism on the part of the doctor would have been appropriate. But he remains a firm believer in Lionardo Bruni's statement that Dante took part in the battle, in spite of the strong objections urged against its acceptance by both Bartoli (*Storia della Lett. Ital.*, vol. V) and Renier (*Giornale Storico*, III, 110). One at least of the arguments advanced by him in support of his own theory is untenable; for in trying to explain away the fact that though, according to Lionardo, Dante was in the fore-front of the battle, "combattendo vigorosamente a cavallo nella prima schiera", he yet totally fails to recognise Buonconte, the leader on the other side, when he sees him in Purgatory (*Purg.*, V, 49, 58-9), the doctor incautiously asserts that Dante does not recognise the souls in Purgatory, even in the case of his own immediate friends. This assertion, as has been pointed out more than once, is by no means universally true, for Dante certainly recognises Nino de' Visconti (*Purg.*, VIII, 53-4), and Belacqua probably (*Purg.*, IV, 123), as soon as he sees their faces.

Perhaps the most valuable portions of both the *Prolegomeni* and the *Handbuch* are the chapters in which Dr Sc. attempts to fix the dates of the composition of the several works of Dante, and discusses the authenticity of such of them as are doubtful. It is impossible here to follow the various arguments in detail; suffice it to say that the conclusions arrived at strike us as being, in the main, sound. We have very little doubt, for instance, that Dr Sc. is justified both on external and internal evidence in unhesitatingly rejecting as spurious the treatise *De Aqua et Terra*, which till quite recently was universally received as a genuine work of Dante. We confess, too, to sharing the doctor's doubts as to the authenticity of the much-discussed *Epistola Kani Grandi de Scala*, though we should for several reasons be sorry to have to give it up as a forgery. In dealing with these parts of his subject, in which his close acquaintance with nearly the whole range of Dante literature is apparent on every page, without being unduly paraded (in marked contrast to certain other of his writings), Dr Sc. proceeds with caution and is, for the most part, convincing. He is here altogether a safer and more satisfactory guide than when he is discussing such questions as the identity of Beatrice or the episode of the *Donna gentile*. On such occasions he seems at times to get lost in the "nebbia folta" of his own paradoxical theories.

Dr Sc. does full justice to the learned article of M. Pio Rajna in the *Giornale Storico* (VI, 113-156) in which the date of the *Vita Nuova* is discussed, and fully accepts his conclusion that the reference to the pilgrims at the beginning of § 41 can have no connection with the great jubilee pilgrimage of 1300. Indeed, there can be very little doubt, as M. Rajna has shown, that the right reading in that passage is not *andava* but *va* — the reference being to one of the customary annual pilgrimages to the Veronica, not to the famous celebration instituted by Boniface VIII. It is to be hoped that future editors of the *Vita Nuova* will take note of this point, for the erroneous reading *andava* has given rise to all sorts of wild speculations concerning the date of the composition of this youthful work of Dante.

On the whole we can heartily commend these volumes, in spite of the imperfections to which we have drawn attention, and which, after all, affect rather the doctor's theories than his facts. They do not contain anything specially new, but they are by far the most helpful to the student of Dante, be he beginner or specialist, that have yet appeared. Their value is much increased by the addition of a copious bibliographical appendix at the end of almost every chapter. In the English edition, which has been to some extent modified in order to suit the requirements of the general reader, the bulk of the bibliographical matter has been omitted. This edition has the great advantage of being supplied with a full index. In the preface to his translation, which it is almost needless to say is admirably done, Mr. Butler, whose scholarly volumes on the *Divina Commedia* are well known to all students of Dante, remarks that the process of explaining Dante by Dante — *Dante spiegato con Dante*, as Giuliani somewhat pretentiously labelled his commentaries — has now been carried to a point beyond which little further result can be expected from it. " Discussion is passing into hair-splitting, originality into paradox. " What remains for future commentators is to throw themselves into the same literary environment as that of Dante, to read the books he read, and to follow as far as possible the same trains of thought. It is in this direction that such original work on Dante has been accomplished as has seen the light within the last decade or two. We regret to have to add that the English edition leaves much to be desired in the matter of correction, the misprints being far more numerous than we have any right to expect in a book of this kind. In this respect it contrasts unfavourably with the foreign editions. There is further evidence of carelessness in the treatment of the proper names. *Peter della Brosse* (p. 8), for instance, is a curious mongrel; while we have *Luxembourg* (p. 14) and *Luxemburg* (p. 141); and if the " Council of *Constanz* " (p. 126), why the " Council of *Lyons* " (p. 8)?

In conclusion we may congratulate Dr Scartazzini upon the favourable reception already accorded to his work. The fact of its having been in sufficient demand to justify editions in Italian, German, and English, is satisfactory evidence of the interest it has aroused on both sides the Channel-

indeed we may go further, and say on both sides the Atlantic, for it has been welcomed in America no less warmly than on the continent and in England.

Paget TOYNBEE.

G. Alfredo CESAREO : **Sull'ordinamento delle poesie volgari di Fr. Petrarca**. Torino, 1892. In-8° 108 pages. (Extrait du *Giornale storico della letteratura italiana*, tomes XIX et XX).

Ce remarquable travail terminera, sauf encore quelques détails à élucider, une discussion qui a fait beaucoup de bruit en ces derniers temps. Avant de parler du livre de M. Cesareo, il sera utile de dire quelques mots de l'historique de la question.

Il y a environ sept ans, deux savants, l'un indépendamment de l'autre, d'abord l'éminent professeur à l'École des Hautes-Études, M. de Nolhac, et ensuite M. Pakscher, ont fait la découverte du manuscrit 3195 du *Canzoniere* autographe de Pétrarque, qui avait servi à l'édition aldine, donnée par les soins de Pietro Bembo. Comme on savait que ce manuscrit était la dernière rédaction du *Canzoniere*, que, pour une partie, il avait été écrit par le poète lui-même, et que la transcription de l'autre partie s'était faite sous sa surveillance, il n'était pas sans intérêt de savoir de quelle manière les poésies étaient disposées, d'autant plus que le *canzoniere* semble être un monument d'amour, consacré à Laure vivante et morte, sur lequel est gravée toute l'histoire intime de l'âme du chantre de Vaucluse. Ce fut M. Pakscher qui se chargea de ce travail, et il crut trouver que Pétrarque avait rangé ses poésies dans un ordre tout à fait chronologique. Avant de se mettre à l'œuvre, il avait déjà établi dans son esprit cet ordre chronologique, et, par conséquent, il sacrifia souvent l'évidence et la logique à ses idées préconçues. Ce procédé provoqua la critique sévère de M. de Lollis (*Rom.*, XVII, 460-71), qui fit écrouler l'édifice artificiel de l'ordre chronologique. De son côté M. Appel [1], en publiant un autre manuscrit de Pétrarque, le Vat. 3196, avait indiqué des infractions à cet ordre chronologique, provenant, d'après lui, non seulement de l'âge avancé où le poète se serait mis à réunir les poésies de sa jeunesse, mais encore d'intentions artistiques et philosophiques qui l'auraient déterminé dans l'arrangement du *Canzoniere*. En 1892, un savant italien, M. Colagrosso, publia un petit volume d'études d'histoire littéraire italienne, où, dans un essai sur *la metrica nel Canzoniere*, il aborda, lui aussi, la question de la chronologie, en s'appuyant d'abord sur les postilles dont sont munies quelques-unes des poésies dans l'un et l'autre des deux manuscrits, ensuite sur les dates directes et sur des allusions historiques, enfin sur le schema des mètres différents que Pétrarque a employés. Quant aux intentions artistiques, il incline à croire qu'il y a dans le *Canzoniere* des ensembles fixes de poésies qui, dès le principe, étaient réunis, devant cette réunion à la même inspiration, à une unique situation poétique.

1. *Die Berliner Handschriften der Rime Petrarcas*, 1866, et *Zur Entwickelung der italienischen Dichtungen Petrarcas*, 1891.

On voit qu'après tous ces travaux il ne restait plus grand'chose à faire, et que la question de la chronologie était déjà décidée. Toutefois nous regretterions que M. Cesareo n'eût pas fait son travail; car non seulement il résume tout ce qu'on avait établi avant lui, mais encore il étend ses recherches au manuscrit Vat. 3196, augmente les preuves, donne des idées personnelles, approfondit les questions ou en soulève de nouvelles, tout en présentant sur le *Canzoniere* d'intéressantes observations. Quelquefois, il est vrai, M. C. tombe dans des subtilités, provoquées en partie par l'objet lui-même qu'il s'était proposé d'examiner.

Il divise son travail en quatre parties :

1° Histoire de la question, manuscrits et édition des poésies de Pétrarque, le Vat. 3195 et le Vat. 3196;

2° Contenu du ms. 3196;

3° Fixation de la date de composition d'un certain nombre de poésies, au moyen d'allusions historiques, d'apostilles ou d'indications directes sur l'époque de leur composition;

4° Conclusion sur la disposition des poésies dans le *Canzoniere*, c'est-à-dire dans le ms. 3195.

Il y a, dans la première partie, une certaine contradiction. M. Cesareo, qui au cours de son travail n'est guère ménager du reproche de pédantisme et de subtilité envers MM. Pakscher et Appel, tombe dans la même faute. Il réunit force arguments pour prouver qu'il faut plutôt se méfier de la paléographie pour le ms. 3196; après quoi il se sert de la même paléographie pour sa thèse et fait ce qu'il ne voulait pas permettre à ses prédécesseurs.

Il trouve dans le ms. 3196 cinq types d'écriture :

Modèle, pour le premier, le commencement de la canzone *Nel dolce tempo*, de l'an 1331. Sur ce type serait faite une série de feuillets contenant des sonnets, pour deux desquels j'ai pu relever les dates dans la liste de M. C. :

Per mirar Policleto (1339-40)
Ben sapev' io (1336-37).

2e type: modèle feuille 15 r°, les trois premières stances: 1346. D'après ce type sont écrits les feuillets 16 r° (1337), 16 v° (1338).

3e type, modèle *Famil.* XVI; comprend environ neuf feuillets, entre autres

Ponmi ove'l (1342)
Valle che de lamenti (1351).

M. Cesareo voudrait rapporter ce type à environ 1353.

4e type, qui, d'après M. Cesareo, flotterait entre les années 1349-1368-1374.

5e type; modèle : les copies de la main de Pétrarque dans le ms. 3195; il comprend seulement quatre sonnets, qu'on ne peut pas dater.

Comment peut-on tirer des résultats, pour la disposition des poésies, d'une écriture qui, d'après M. C., était la même en 1349, en 1368 et 1374, autre

entre 1331-1340, en 1337 et en 1346, de sorte que cette écriture serait restée identique pendant vingt-cinq ans et qu'elle aurait changé plusieurs fois dans l'espace d'une seule année? A mon avis, ces résultats font tout à fait défaut, et ne donnent pas d'appui pour la chronologie. M. C. a, il est vrai, mis à profit les postilles, mais il fallait toujours s'en tenir là. — Ce qui est certain, c'est que l'ordre des poésies, tel que nous le trouvons sur les feuillets du ms. 3196, n'est pas exactement observé dans la rédaction définitive du *Canzoniere*, et qu'il y a des interruptions et des transpositions. Généralement, rien ne nous garantit que la disposition des poésies sur les feuillets du ms. 3196 ait été chronologique, quand même elles auraient été copiées d'une seule traite; car la nature de ce manuscrit n'est pas faite pour nous rassurer.

Dans la deuxième partie, M. C. tâche de mieux déterminer ce que présente le ms. 3196 et d'expliquer les signes *t.*, *tr.*, *transcript.*, etc., ainsi que les postilles dont sont munies un certain nombre de poésies. D'après M. C., ce manuscrit n'est autre que le reste d'une minute que Pétrarque employait :

1° Pour recopier au net des poésies esquissées sur d'autres feuilles, afin de les avoir sous la main quand il voulait s'en servir;

2° Pour y tracer la première ébauche de ses compositions, qu'il aurait plus tard reportées en bonne écriture sur un autre feuillet du même manuscrit;

3° Pour en extraire des vers, des strophes ou des motifs lyriques.

M. Appel avait dit à peu près la même chose; mais c'est le mérite de M. C. d'avoir mieux précisé les détails et de les avoir illustrés avec évidence par des exemples.

Ensuite l'auteur revient aux recherches de M. Pakscher sur la signification de l'expression « alia papirus », qui désigne, d'après ses expositions claires et justes, un feuillet quelconque, quelquefois même un feuillet du ms. 3196, qui, à mon avis, était, pour ainsi dire, le dossier poétique de Pétrarque, dont une grande partie aurait été plus tard égarée par le poète lui-même.

Quant aux signes graphiques *t.*, *tr.* et *transcript.*, ils ne se rapporteraient pas seulement au 3195, mais aussi à d'autres copies, dont une avait été donnée par Pétrarque, en effet, à Malatesta et une autre à Azzone. — Enfin M. C. constate qu'il y a des feuillets qui portent la note *transcript. in ordinem*, quoiqu'ils datent de deux ans avant la composition du manuscrit définitif. Cette note devait donc se référer à une autre rédaction des poésies, tandis que *tr. per me* ne se rapporterait, de l'avis de M. C., qu'au manuscrit définitif. Pour moi, je prends cette note plus au pied de la lettre, et je suis porté à croire que *transcript. per me* veut seulement dire que Pétrarque lui-même avait transcrit ces poésies sur un autre manuscrit.

Dans la troisième partie, l'auteur s'est proposé de rassembler les poésies dont il était plus ou moins possible de fixer les dates de composition. S'appuyant sur le résultat qu'il a tiré de ses recherches, il les range dans une liste d'après l'époque de leur composition et met cette série en parallèle avec les mêmes poésies contenues dans le ms. 3195. De là découlent une certaine différence d'époque, une indécision dans les dates et un mélange dans les années.

Quant au travail même, qui consiste à fixer les dates, l'auteur avait trois voies à sa disposition :

1° La date peut s'induire des allusions de Pétrarque à des faits historiques;

2° Elle est indiquée d'une façon expresse dans le contenu des poésies par le poète lui-même;

3° Elle est fixée par des apostilles.

De ces trois voies, la deuxième et la troisième donnent des résultats toujours sûrs. M. C. vise seulement quelquefois à trop de précision, en ramenant un certain nombre de dates exactement au 6 avril de l'année en question [1].

La tâche la plus épineuse était de rechercher les dates au moyen des allusions faites à l'histoire ou aux incidents de la vie du poète. Nous savons que, malgré de longues études de plus de cinq siècles, on n'est pas encore d'accord sur beaucoup de questions qui regardent le commentaire du *Canzoniere* et, à mon avis, on ne le sera jamais. M. C. a naturellement tiré profit, dans cette partie de son travail, des recherches les plus récentes. Quelquefois il a approfondi les conclusions de ses prédécesseurs; quelquefois il nous donne des explications nouvelles et dignes d'attention, quoiqu'elles ne soient pas toujours inattaquables. Après les recherches de M. C., la date des sonnets *Glorioso Colonna*, *Del mar Tirreno*, *L'aspetto sacro*, *Ben sapev' io*, *Per mirar Policleto*, *Quando giunse a Simon*, est maintenant certaine. Il en est de même pour les trois sonnets contre la cour d'Avignon et pour la canzone *Italia mia*, à propos de laquelle l'auteur a fait preuve d'une profonde connaissance de Pétrarque et d'un esprit fort pénétrant. Mais il y a aussi des cas où les conclusions sont moins convaincantes et laissent ouvertes bien des hypothèses. J'hésite à croire qu'on puisse assigner une date fixe au sonnet *Movesi' l vecchierel*, que l'auteur, à cause d'une vague allusion à Rome, prétend avoir été fait par Pétrarque pendant son premier séjour dans cette ville, en 1337. De même, il est fort douteux que Pétrarque, dans le sonnet : *Il successor di Carlo*, et, dans la canzone *O aspettata*, ait désigné Philippe de Valois comme le « successor di Carlo » au lieu de l'empereur romain, Charles de Luxembourg, *l'altro Carlo* comme Pétrarque l'appelle lui-même. En outre, j'aimerais mieux voir dans *i fieri lupi* les ennemis de la papauté et de l'empire en Italie, qui, en effet, contraignirent le pape, après un an de séjour à Rome, où il s'était rendu, appuyé par l'expédition de l'empereur, en 1367, à retourner à Avignon. J'ai aussi peine à croire que Pétrarque, dans le passage *Chiunque alberga tra Garonna*, qui commence une énumération vague et générale de peuples et de pays, ait voulu attribuer à la France le droit de commander l'entreprise, d'autant moins qu'une strophe entière est consacrée à l'Allemagne. — Quant au sonnet *S'amor a morte*, dans lequel M. C. voudrait

---

1. Pour le madrigal : *Perch' io al viso*, il est bien hardi d'interpréter l'expression : *E tornai' ndietro quasi a mezzo giorno*, comme le « mezzo giorno » de la divine Comédie, d'autant plus que le sens ne s'y prête pas du tout. (Voir encore la dernière ligne du sonnet *I' pur ascolto*.)

voir une allusion au poème de l'*Africa*, je ne saisis pas les rapports de cette épopée avec les ouvrages et le secours de saint Augustin, abstraction faite de l'explication de l'*uno e l'altro vero* qui est fort recherchée. Pourquoi M. C. ne s'en est-il pas tenu au « Secretum », écrit entre 1342 et 1343, qui contient trois dialogues entre le poète et le saint? — Pour le sonnet *La bella donna*, je préférerais retenir la date de Carducci, car je ne vois pas la nécessité de la reculer de quatre années, quand même Gerardo aurait eu l'intention, en 1338, de se faire moine, ce qu'il n'a réalisé que cinq ans après. — Le sonnet *Poi che voi ed io* signalerait l'exécution de ce dessein. Mais le contenu est par trop général pour en tirer des dates certaines; en outre, est-ce que Pétrarque aurait employé le pronom *voi* au lieu de *tu*, comme il l'a fait dans le sonnet *La bella donna*, en adressant la parole à son frère? — Quant aux hésitations qui, pour *L'aspettata vertù*, ont déterminé M. C. à mettre en doute la date que Carducci avait assignée à ce sonnet, je voudrais lui rappeler la strophe de la canzone *Nel dolce tempo* qui contient ces vers :

I' dico che dal dì che'l primo assalto
Mi diede Amor, molti anni eran passati
Si ch' io cangiava il giovenil aspetto,

ce qui se rapporte à l'âge de 23 ans où Pétrarque s'éprit de Laure.

Les vers :

L'aspettata vertù, che'n voi fioriva
Quando Amor cominciò darvi battaglia,
Produce or frutto

pourraient-aussi très bien indiquer le même âge.

On voit que la liste des dates n'est pas complètement à l'abri de toute attaque; mais cela ne change pas les résultats qu'on peut en tirer.

Il est très juste d'affirmer que Pétrarque n'a pas disposé ses poésies dans le ms. 3195 d'après le principe chronologique. Mais quels sont alors les principes que Pétrarque avait en vue lorsqu'il arrangea définitivement le *Canzoniere?* M. Cesareo s'efforce de nous éclairer à ce sujet. Il avoue bien que ses recherches ne sauraient avoir ce caractère de certitude qu'on peut seulement tirer des faits et des documents : néanmoins, il se livre quelquefois à des inductions un peu vagues et hardies.

Nous savons que la division en trois parties du *Canzoniere :* 1° *Sonetti e canzoni in vita*, 2° *in morte di Laura*, 3° *Sonetti e canzoni sopra vari argomenti*, à peu de chose près acceptée par la majorité des éditeurs, est parfaitement arbitraire; car le ms. 3195, rédaction définitive des *rime* de Pétrarque, ne la présente pas. Presque toutes ces poésies *sopra vari argomenti* appartiennent à la première partie, consacrée à la vie de Laure, ou mieux à l'amour du poète pour elle, et sont disséminées, çà et là, entre les sonnets et chansons amoureuses sans intention arrêtée ou loi apparente. On pourrait supposer que Pétrarque, dans les premières éditions de ses poésies, avait peut-être séparé les inspirations politiques et satiriques des poésies amoureuses, et que

dans l'édition définitive il les aurait mêlées. En outre, on est tenté d'admettre que la série des vers qui se rapportent à son amour pour Laure a été chronologique et représente en quelque sorte l'histoire de l'évolution de ce sentiment qui pénètre tous les évènements de la vie du poète, qu'il soit loin ou près de l'objet adoré, et que cette chronologie a été violée plutôt par une espèce d'inexactitude et d'inadvertance que d'après des intentions arrêtées. Mais les différences de quatre années, et plus même, dans la série des poésies amoureuses qu'indique le *Canzoniere* rendent cette hypothèse fort improbable. Du reste, on ne peut pas toujours entrevoir un but bien défini dans la disposition particulière des poésies dans les deux parties, quoiqu'il y ait des vues générales que M. C. a très bien établies dans son travail. Ces vues étaient esthétiques et psychologiques. Pétrarque, en divisant le *Canzoniere*, a voulu séparer les choses profanes, l'amour sensuel, les aspirations politiques, les sonnets satiriques, des choses sublimes qui élèvent l'esprit vers le ciel et qui concernent la mort, la morale et Dieu même. M. C. dit, en outre, que Pétrarque, pour satisfaire à un autre besoin esthétique, c'est-à-dire pour donner à la structure du *Canzoniere* plus de rondeur, aurait fait environ une demi-douzaine de sonnets au commencement et à la fin de son livre, dans lesquels il présentait au lecteur l'héroïne de cette histoire intime de son cœur, ou il le préparait peu à peu à la catastrophe lugubre de sa mort. De même, les deux chansons, au commencement et à la fin de la deuxième partie du ms. 3195, devaient leur place à une intention bien définie de Pétrarque. C'est là une question fort délicate dont la solution offre bien des difficultés. Il est vrai que la place des deux chansons paraît leur avoir été volontairement assignée par l'auteur. J'aimerais mieux cependant regarder la pièce *Io vo pensando* comme l'épilogue de la première partie des choses terrestres, et ainsi serait plus justement établie la symétrie de l'architecture et même de l'idée du *Canzoniere*. Je ne me dissimule pas qu'il faudrait alors placer les deux sonnets *Aspro core* et *Signor mio* avant la *canzone* en question et opérer ainsi un changement dans l'ordre des pièces du manuscrit ; mais comment supprimer d'autre façon la contradiction qui trouble d'une manière si inexplicable le principe clair et évident de la division en deux parties de l'œuvre du poète ? C'est une erreur qui se sera glissée dans l'arrangement des poésies. Je me range, en revanche, à l'opinion de M. C., d'après laquelle Pétrarque aurait fait plus tard les premiers sonnets du *Canzoniere*, car ils ont tout à fait l'apparence d'une introduction, même dans le style, qui diffère et qui revêt une certaine froideur conventionnelle. En outre, Pétrarque nous parle au passé, tandis qu'ailleurs il emploie le présent, excepté les cas où les poésies évoquent ses souvenirs. Quant à l'opinion de l'auteur, que Pétrarque aurait fait une demi-douzaine de sonnets pour préparer le lecteur à la mort de Laure, je ne puis l'adopter. Il y a, à la vérité, quelques sonnets qui expriment tous une sorte de pressentiment de la mort de la bien-aimée. Mais cette série est suivie de plus d'une douzaine de poésies qui n'ont rien à faire avec ce pressentiment, qui nous dépeignent les beautés

de Laure ou son attitude dédaigneuse et qui contiennent même des dissertations sur la morale. Pourquoi donc penser que Pétrarque n'ait pas trouvé un meilleur moyen de réaliser une intention esthétique? D'ailleurs, il est certain que cet ensemble paraît être composé loin de Laure. Le poète parle des adieux qu'il a faits, il se plaint d'être séparé de l'objet de son amour. Or, nous savons qu'il quitta Avignon vers la fin de l'an 1347, et bientôt après éclata la peste. Quoi de plus naturel que Pétrarque, saisi par la mélancolie et l'inquiétude sur le sort de Laure, ait écrit ces sonnets qui portent tous le cachet du même état d'âme? A mon avis, ces poésies se rapporteraient mieux au principe de groupement que Pétrarque avait observé quelquefois plus ou moins rigoureusement dans la disposition de ses vers et dont M. C. donne des exemples.

Nous voici à la fin de notre compte rendu, devenu plus long que nous n'aurions voulu. Mais ces développements étaient nécessaires pour faire connaître quelque peu une question des plus intéressantes, qui a été ouverte par la découverte du ms. 3195, et que M. Cesareo a presque partout réussi à résoudre définitivement. Il est désormais établi que Pétrarque a disposé son *Canzoniere* plutôt d'après des principes esthétiques et psychologiques que d'après l'ordre chronologique, mais il faut sans doute restreindre quelque peu l'importance que M. Cesareo attribue à ces principes.

J.-Max PAUFLER.

Dizionari dels idioms romauntschs d'Engiadin' ota e bassa, della val Müstair, da Bravuogn e Filisur con particulera consideraziun del idiom d'Engiadin' ota, da Zaccaria PALLIOPPI, bap, ed Emil PALLIOPPI figl. Samedan, Stamperia da Simon Tanner, 1893-1894. — Prüm fascicul : *a — contrasigner* (1-192). Seguond fascicul : *contrast — ingianner* (193-384).

A en juger par le long titre de cet ouvrage on croirait avoir affaire à un dictionnaire national de toutes les époques de l'engadinois, c'est-à-dire du XVIe siècle jusqu'à nos temps. Il n'en est pas ainsi. L'ouvrage dont je vais rendre compte est un dictionnaire romaunsch allemand; les auteurs MM. Pallioppi père et fils, ont, si je ne ne me trompe, l'intention de publier aussi une seconde partie, allemand-romaunsch. Mais c'est seulement un dictionnaire de l'engadinois moderne, du moins dans sa partie originale, c'est-à-dire celle que nous devons au père, qui a réuni les matériaux; le fils a ajouté quelques mots qu'il a trouvés dans les glossaires de mon édition des drames de « Susanna » et de « Joseph » et le dépouillement de quelques coutumiers et vieux livres du XVIIe siècle, mais il n'a tenu nul compte des autres drames du XVIe siècle, comme *les Dix âges de l'homme*, p. p. M. Gartner, la *Chronique rimée* p. p. M. Decurtins et autres publications récentes; les classiques imprimés, comme Biferun pour le haut-engadinois, Chiampel pour le bas-engadinois, ont été complètement négligés; c'est ainsi que manquent

des mots qu'on trouve dans le glossaire de ma *Chrestomathie*; je cite des premières 22 pages : *abscheidt, acrorar, achort, s'aclotrér, acungiüster, acarder, acusgler, (s'adagner), adaner, adastrer, adastrezza, adatt, addolair, addrizzer, ademplir, ader, adestramaing, adimaint, adüntrat, adruver, aduber, afder, s'affatscher, s'affrancher, s'affundar, agiavüscher*. En somme, M. Pallioppi fils aurait mieux fait de se borner à imprimer le dictionnaire du parler moderne dû à son père. Dans ce dictionnaire même nous aurions volontiers fait grâce aux auteurs de beaucoup de mots, surtout d'origine savante; mais il serait injuste de leur faire un reproche de les avoir admis, leur but ayant été de travailler pour leurs compatriotes.

Le dictionnaire engadinois est — le titre ne le dit pas — étymologique en ce sens que l'origine des mots est expliquée à peu près comme dans Littré. Le seul lexicographe rhétoroman qu'on puisse prendre en considération sérieuse, — Conradi et Carigiet ne comptent pas, — le brave Carisch dit, p. XI de son dictionnaire (Coire 1848) : « Il aurait été naturel de comparer beaucoup de mots avec leurs correspondants celtiques, espagnols, roumains, etc. J'avoue franchement que j'ai eu la tentation de le faire, et avec l'aide de certains lexiques cela aurait souvent été chose facile. Mais la réflexion que de telles citations ne serviraient guère mes compatriotes et qu'en tout cas elles ne seraient pas les fruits de mon érudition, mais un ornement étranger, m'a fait résister à cette tentation; qu'il me suffise d'avoir fourni aux savants des matériaux bruts et d'autant plus sûrs pour leurs conjectures et leurs recherches. » Malheureusement les deux auteurs du *Dizionari* n'ont pas suivi ce sage avis. Le père, qui avait composé ses étymologies sous l'influence de la celtomanie, possédait des connaissances très vastes dans notre domaine, quand on pense qu'il n'était pas du métier; il cite Diez et Du Cange assez judicieusement, le dernier pourtant avec une fausse idée du bas-latin, qu'il n'arrive pas à distinguer nettement du latin vulgaire. Le fils, qui est pasteur, n'a évidemment pas fait d'études linguistiques: dire que le livre magistral de M. Ascoli sur la phonologie des dialectes ladins lui est resté inconnu, c'est tout dire. La partie étymologique est donc absolument manquée. Deux exemples me suffiront : *alaig* (legem), « mariage, » est expliqué par liga; *cruder* (corrutare), « tomber », par crudescere.

Après avoir expliqué pourquoi le nouveau dictionnaire rhétoroman ne répond pas à ce que les romanistes auraient pu en attendre, je me hâte d'ajouter qu'il est loin d'être inutile pour le but qu'il s'est proposé, d'être un moyen d'instruction entre les mains des Engadinois eux-mêmes. Où il sera consulté avec fruit aussi par ceux d'entre nous qui s'occupent de la littérature rhétoromane ou de l'histoire du canton des Grisons, c'est dans les noms propres; cette partie offrira aussi des matériaux utiles à ceux qui travaillent sur la toponomastique : des renseignements comme ceux que nous trouvons dans les articles tels que *agua, aguella*, etc., seraient difficiles à obtenir autre part.

J. ULRICH.

PÉRIODIQUES

I. — Zeitschrift für romanische philologie, XVII, 3-4. P. 329, Gessner, *Das spanische Possessiv- und Demonstrativpronomen*. Voyez ce qui a été dit ici (XXII, 604) de l'article du même savant sur le pronom personnel espagnol. — P. 355. Kaindl, *Die französischen Wörter bei Gottfried von Strassburg*. Nous avons sur les mots français en moyen haut-allemand un bon travail de M. Kassewitz (voy. *Rom.*, XX, 192); l'auteur de celui-ci s'est borné à un relevé complet des mots français dans Gottfried de Strasbourg, relevé qu'il est bon d'avoir; malheureusement M. Kaindl paraît ignorer presque complètement le vieux français et ne s'être pas donné la peine même d'ouvrir un dictionnaire. Il voit dans *adjût* le subj. « du v. fr. *adjouster* » et dans *sal* celui de *saluer* (bien qu'il ait reconnu dans *saut* celui de *sauver*); il traduit *paltonier* par « pèlerin », *bliaut* par « étoffe de soie » (sens qui, comme on sait, est propre au mot allemand mais inconnu au français). Il croit qu'*ameier* = amare et amarum est une forme réelle; en revanche, il tire *boneûré* de *bieneûré* sans se douter que *boneûré* est très français, et de même *juvente* de *jovent*, *rundate* de *rondel*, au lieu de *jouvente*, *rondet*; il fait venir *lumbele* du lat. lumbus (alors pourquoi le mettre dans sa liste?) quand il vient du fr. *lombles*; il tire tranquillement *punieren* du « v. fr. *pugner* = *pungere* » (Gottfried a probablement fabriqué son infinitif d'après des formes comme *poigneit*, *poignant*); il explique le mot obscur *sambelieren* par « le v. fr. *gambelier*, de *gambe*, *jambe* », qui signifierait « serrer (le cheval) avec les jambes et les genoux » (le v. fr. n'a que *gambeier* qui n'a pas ce sens). Mais s'il est facile de corriger les fautes de M. K., il ne l'est pas autant de deviner celles de Gottfried, et j'ai le regret de ne pouvoir éclaircir aucune des nombreuses obscurités qu'offre son texte au point de vue de l'ancien français (p. ex. *banekle*, *banken*, *entschumpfieren*, *gefloitieret*, *folate*, *schumpfentiure*). Je ferai seulement remarquer que le sens de *furkie* est expliqué par le passage de *Modus et Racio* cité dans Godefroy au mot *forchiee* et le passage de Gaston Phébus indiqué dans Sainte-Palaye au mot *fourchie*, et qu'on disait également *faire le forchié* (voy. Wace, *Rou*, III, 568, et cf. *Eneas* 3768). Il n'y a pas de doute que *zimere* ne soit l'a. fr. *cimier* (all. mod. *ziemer*), qui n'a jamais signifié « Zeugungsglied », mais il semble que Gottfried n'ait pas bien su ce que le mot voulait dire. A défaut d'un commentaire philologique, on est en droit d'attendre de l'auteur d'un travail comme celui que nous donne M. K. des renseignements sans lesquels il perd beaucoup de son utilité : il aurait fallu, entre les mots français de Gottfried,

distinguer ceux qui sont purement français et pris dans son original, et ceux qui ont revêtu une forme allemande et sont employés dans le contexte même, et parmi ces derniers ceux qui sont propres à Gottfried et ceux qui se retrouvent ailleurs, soit avant, soit après lui. — P. 368. Rūdow, *Neue Belege zu türkischen Lehnwörtern im Rumänischen*. Complément et rectification au besoin des listes de Rösler, Cihac, Miklosich, Shaineanu et Hasdeu. — P. 441. Menghini, *Villanelle alla napolitana* (suite). — P. 490. Finzi, *Di un inedito volgarizzamento dell' « Imago Mundi » di Onorio d'Autun*. Cette traduction, tirée d'un ms. de Modène, n'a qu'un très médiocre intérêt; elle est faite sur un texte latin détestable, qui l'accompagne dans le ms., et que l'éditeur imprime également, jugeant bien à tort qu'il contient des variantes *importantissime*; aux fautes de ce texte, le traducteur italien en a ajouté beaucoup de son crû, et le mérite que lui trouve son éditeur nous échappe. On n'a ici que la première partie d'une publication qui sera longue et va occuper une place qui aurait pu être mieux remplie. — P. 544. Rennert, *Lieder des Juan Rodriguez del Padron*. [Ces chansons, au nombre de onze, sont tirées du ms. du Musée britannique Add. 10431; la plupart n'ont pas grand intérêt et l'authenticité en est assez douteuse. Parmi les pièces mises dans ce ms. sous le nom du poète galicien bien connu figurent trois romances célèbres et d'un caractère tout populaire (*Rosa florida*, *El conde Arnaldos*, *De Francia partió la niña*), qui présentent des variantes notables et semblent avoir ici leur forme la plus ancienne. La publication, ce qui n'étonne pas de la part d'un élève de M. Baist, est faite avec soin et intelligence. — A. M.-F.]

MÉLANGES. I. *Grammaire*. P. 559, Kluge, *Vulgärlateinische Auslaute auf Grund der ältesten lat. Lehnwörter im Germanischen*. Le savant philologue croit pouvoir discerner à l'aide de l'allemand les mots latins qui ont été empruntés avec la terminaison -us et la terminaison -um et aussi -is et -em. — II. *Histoire des mots*. P. 562, Babad, *Französische Etymologien*. 1. *Baragouin*. L'auteur appuie d'arguments très solides la dérivation de ce mot et d'autres apparentés de la formule hébraïque bārūch habbāh (cf. *Rom.*, VIII, 619). 2. *Samedi*. La forme sambatum pour sabbatum a déjà été plus d'une fois signalée (voy. A. Darmesteter, *Traité de la form. des mots composés*, 2e éd., p. 41-42); si le v. fr. *setmedi*, *semedi* est dû à l'étymologie populaire, le prov. *dissapte* s'explique suffisamment par diem sabbāti; les noms de lieu roumains *Sambat* (du nom d'un marché qui s'y tenait le samedi) auraient pu être mentionnés. — P. 566. Meyer-Lübke, esp. *jeja*. L'auteur explique fort bien pourquoi il a renoncé à tirer, comme il l'avait fait, l'esp. *jeja* « seigle » d'un sasia à lire dans Pline au lieu d'asia (voy. l'*Anhang* de Körting); il le tirerait maintenant volontiers de saxea, et de saxeum le pr. *sais*, qui ne peut certainement venir de caesium. — P. 570. Ulrich, lat. *follis*, fr. *échec*. Dans *follis* est le rad. *fl-*, *fel-*, qu'on retrouve dans *flare*; et c'est pour cela que *follis* en est venu à désigner « un homme gonflé (de vent) »; c'est assez plausible. « Comme *déchet* est le subst. verbal de *déchoir*, *échec* (qu'on pourrait écrire *échet*) est le subst. verbal d'*échouer*. » Il suffit de citer cette proposition pour

en montrer le peu de fondement : le développement du sens d'*échec*, terme de jeu, est très clair, et *échouer* n'a rien à faire avec *échoir*.

COMPTES RENDUS. P. 571. D'Ancona, *Origini del Teatro italiano* (Stiefel : long et très intéressant article, qui forme un complément nécessaire au beau livre de M. d'Ancona). — P. 589. De Gregorio, *Saggio di fonetica siciliana* (Schneegans : discussion serrée de plusieurs points de ce travail). — P. 598. Comte, *Les Stances libres dans Molière* (Becker : favorable). — P. 599. Nordfelt, *Les couplets similaires dans la vieille poésie française* (Gröber : cf. *Rom.*, XXII, 632). — P. 599, *Giornale storico della letteratura italiana*, XX, 1-3 (Wiese). — P. 605. *Il Propugnatore*, IV (Wiese). — P. 612. *Archivio glottologico italiano*, XII, 3; XIII, 1 (Meyer-Lübke). — P. 614. *Romania*, XXII, 1-2 (Meyer-Lübke : conteste à M. Philipon que les parlers du Forez qu'il a étudiés aient un caractère provençal, et signale l'importance et la valeur du travail de W. Cloetta sur le mystère de l'*Epoux*; A. Tobler : fait de précieuses remarques sur l'édition des *Trois dits d'amour* par A. Jeanroy). — P. 620-628. Tables. G. P.

II. — ARCHIV FÜR DAS STUDIUM DER NEUEREN SPRACHEN UND LITTERATURE. LXXXV. — P. 29-38. Sohrauer, *Über* RE- *und* RÉ- *im Französischen*. — P. 203-269. Schwan u. Pringsheim, *Der Französische Accent*.

Comptes rendus. P. 84. *The desputisoun bitwen the bodi and the soule*, hrsg. von W. Linow, *nebst der ältesten afrz. Bearbeitung des Streites zwischen Leib u. Seele*, hrsg. von H. Varnhagen (Zupitza). — P. 102. *Ouvrages de philologie romane et Textes d'anciens français faisant partie de la bibliothèque de M. Carl Wahlund* (Tobler). — P. 117. Appel, *Provençalische Inedita aus Pariser Handschriften* (Schultz). — P. 120. D'Ovidio, *Dieresi e sineresi nella poesia italiana* (Tobler). — P. 121. Scherillo, *Alcune fonti provenzali della* VITA NUOVA (Tobler; cf. *Rom.*, XIX, 368). — P. 340. Franz, *Über den Bedeutungswandel lateinischer Worter im Französischen* (Tobler; compilation sans rien de neuf). — P. 341. Paris, *La litterature française au moyen âge*, 2e édition (A. S.). — P. 342. Kreyssig-Kressner, *Geschichte der franz. Nationallitteratur*, 6te Auflage (Bahlsen). — P. 344. Saltzmann, *Der historisch-mythologische Hintergrund und das System der Sage im Cyklus des Guillaume d'Orange und in den mit ihm verwandten Sagenkreisen* (Tobler; extravagant). — P. 350. *Le lai de l'ombre*, publ. par J. Bédier (Tobler; longues remarques du critique). — P. 437. Wolf, *Kleinere Schriften*. Zusammengestellt von E. Stengel (Tobler). — P. 452. Hatzfeld-Darmesteter-Thomas, *Dictionnaire général* (Tobler).

LXXXVI. Comptes rendus. — P. 343. Stengel, *Chronologisches Verzeichnis französischer Grammatiken* (Tobler). — P. 352. *La clef d'Amors*, publ. par Doutrepont (Tobler; travail plein de promesses). — P. 355. Stichel, *Beiträge zur Lexikographie des altprov. Verbums*, fasc. 86 des *Ausg. u. Abh.* (Braunholtz; recueil de matériaux, utile quoique défectueux). — P. 441. *Études romanes dédiées à G. Paris* (Tobler).

LXXXVII. — P. 234-246. Fœrster, *Zum Beaudous Roberts von Blois* ; liste d'améliorations à l'édition peu satisfaisante de J. Ulrich).

Comptes rendus. — P. 119. Dreyling, *Die Ausdrucksweise der übertriebenen Verkleinerung im altfranz. Karlsepos*, fasc. 82 des *Ausg. u. Abh.* (Schulze; l'auteur, qui n'avait pas une idée très claire de son sujet, a introduit dans son travail toute espèce de choses qui n'y ont que faire). — P. 120. Müller, *Die täglichen Lebensgewohnheiten in den altfranz. Artusromanen* (Schulze; honnête travail sans originalité). — P. 120. Naetebus, *Die nicht-lyrischen Strophenformen des Altfranzösischen* (Schulze; éloges). — P. 327. Etienne, *La langue française depuis les origines jusqu'à la fin du XIe siècle* (Tobler; mauvaise compilation; cf. *Rom.* XX, 376). — P. 328. *Ein altfranz. Marienlob* hrsg. von H. Andresen (Tobler; éloges). — P. 341. Witthoeft, *Sirventes joglaresc.* Ein Blick auf das altprovenz. Spielmannsleben (Braunholtz; compilation dont le titre n'est pas heureux). — P. 345. Scartazzini, *Prolegomeni della Divina Commedia.* — P. 355. P. de Mugica, *Gramática del Castellano antigo* (Buchholtz; recommandable). A. P.

III. — GIORNALE STORICO DELLA LETTERATURA ITALIANA, nº 55 (t. XIX, 10e année, 1892). — P. 1. D. Tordi, *Luogo ed anno della nascita di Vittoria Colonna, marchesa di Pescara.* — P. 22. V. Santi, *Leonardo Salviati ed il suo testamento.* — Variétés. P. 33. W. Fœrster, *Per la critica del testo dei capitoli dei disciplinati di S. Nicolò in Palermo.* Critique détaillée de l'édition récemment publiée de ces *Capitoli*, par M. Giac. di Gregorio (cf. *Rom.*, XX, 637), où il est établi notamment que le ms., au moins pour la partie la plus ancienne, est de l'an 1343, et non du XVe siècle, comme le pense l'éditeur[1]. — P. 55. F. Novati, *Le poesie sulla natura delle frutta e i cantarini del comune di Firenze nel trecento.* Deux poésies du XIVe siècle, l'une d'un Pietro *cantarino* de Sienne, l'autre d'un Benucio Barbiere, qui vivait à Florence. Recherches curieuses sur les poètes ou chanteurs engagés et soudoyés par certaines municipalités italiennes. — Comptes rendus. P. 80. V. Rossi, *Pasquinate di Pietro Aretino ed anonime per il conclave di Adriano VI* (A. Luzio). — P. 103. Benedetto Croce, *I teatri di Napoli, sec. XV-XVIII* (M. Scherillo). — P. 159. Bulletin bibliographique. Les comptes rendus insérés dans cette partie du *Giornale* sont de plus en plus développés, et on ne voit pas toujours pourquoi ils ne prennent pas place dans la *Rassegna bibliografia* qui précède. A signaler ici les comptes rendus d'Agnelli, *Topo-cronografia del viaggio Dantesco*, de l'édition du troubadour Palais par A. Restori (cf. *Romania*, XXI, 632), des *Studi e ricerche sul Mambriano*, de C. Cimegotto. — P. 185. Communications diverses, entre autres sur l'humaniste Publio Fausto Andrelini. —

1. M. de Gregorio a répondu, sur certains points avec succès, à la critique de M. Fœrster en quelques pages imprimées à Palerme, et qui paraissent tirées de quelque périodique.

P. 203. Chronique. Dépouillement partiel de périodiques, annonces diverses, brèves analyses de livres récents. — P. 225. Publications *per nozze*.

N° 56-7 (t. XIX, 10e année, 1892). — P. 229. G.-A. Cesareo, *Su l'ordinamento delle poesie volgari di Francesco Petrarca*. On a lu plus haut (p. 268) un compte rendu spécial de cet important mémoire. — P. 304. S. Ferrari, *Camillo Strofa e la poesia pedantesca*. — Variétés P. 335. G. Volpi, *Ser Giovanni Fiorentino e alcuni sonetti antichi*. Confirme par divers arguments l'attribution de ces sonnets (tirés d'un ms. de la Magliabechiana) à l'auteur du *Pecorone*. — P. 348. Fr. Novati, *Ser Giovanni del Pecorone*. La conjecture ingénieuse et vraisemblable de M. Novati est que *Pecorone* était le nom de famille de Ser Giovanni, et que ce nom aura passé à son recueil de nouvelles. — P. 357. R. Sabbadini, *Ancora l'Aurispa*. — P. 367. O. Bacci, *Notizie biografiche di rimatori italiani dei sec. XIII e XIV*. Documents sur la famille de Cino de Pistoie. — Comptes rendus. P. 397. A. Medin, *I Visconti nella poesia contemporanea* (Fr. Flamini ; très favorable). — P. 403. G. Mancini, *Vita di Lorenzo Valla* (R. Sabbadini ; le critique, qui a lui-même publié un travail sur le même sujet, rend justice au mérite de l'ouvrage de M. Mancini, tout en le rectifiant sur divers points). — W. Cloetta, *Die Anfänge d. Renaissance tragœdie* (Fr. Flamini). — P. 422. Bulletin bibliographique. Nous y signalerons un bon article de M. Crescini sur A. Restori, *Per un serventese di Guilhem de la Tor* (cf. *Rom.*, XXI, 632). — P. 446. Communications diverses. — P. 457. Périodiques. — P. 478. Notice sur A. Gaspary (cf. *Rom.*, XXI, 321).

N° 58-9 (t. XX, 10e année, 1892) — P. 1. Fr. Flamini, *Francesco Galeota, gentiluomo Napolitano del quattrocento*. Étude intéressante, faite à l'aide d'un ms. de la bibliothèque d'Este, sur un poète qui a voyagé en France (1483) ; recherches sur diverses formes de poésie; appendice de pièces inédites et table alphétique des poésies de Fr. Galeota que renferme le ms. d'Este. — P. 91. G.-A. Cesareo, *Su l'ordinamento delle poesie volgari di Fr. Petrarca*, deuxième et dernier article. — Variétés. P. 125, Luzio et Renier. *Il probabile falsificatore della « questio de aqua et terra »*. L'authenticité de ce traité, publié en 1508 par Benedetto Moncetti sous le nom de Dante, avait été souvent révoquée en doute ; il est à peu près prouvé dans le présent article que l'auteur de cette fabrication n'est point autre que Moncetti lui-même. — P. 151. E. Lamma, *Il codice di rime antiche di G.G. Amadei*, Notice et tables. — P. 186. L. Frati, *Un' egloga rusticale del 1508*. — Compte rendus. P. 236. L.-A. Ferrai, *Lorenzino de Medici e la società cortigiana del cinque cento* (Pellegrini). P. 254. F. Gabotto, *Un nuovo contributo alla storia dell' Umanesimo ligure* (Sabbadini). — Vespasiano da Bistici, *Vite di uomini illustri del secolo XV rivedute sui manoscritti da* L. Frati, I (V. Rossi). — Fr. Zambaldi, *Delle teorie ortografiche in Italia* (O. Bacci). — Bulletin bibliographique. Nous citerons comme particulièrement intéressants à notre point de vue les articles sur C. Cipolla, *Il trattato « de monarchia » di Dante Alighieri e l'opuscolo « de potestate regia et papali » di Giovanni da Parigi ;* Siragusa, *L'ingenio, il sapere e gl' intendimenti di Roberto d'Angiò*; R. Wiese, *Eine altlombardische Margare-*

then-Legende (cf. *Rom.*, XIX, 637)[1]. — P. 301. Communications diverses. — P. 320. Chronique.

N° 60 (t. XX, 10e année, 1892). — P. 349. P. Bologna, *La Stamperia fiorentina del monasterio di S. Jacopo di Ripoli e le sue edizioni. Studio storico e bibliografico*. D'après un journal des dépenses de cette imprimerie, conservé à la Magliabechiana. — P. 379. E. Percopo, *Laudi e devozioni della città di Aquila*. Complément de l'édition publiée dans les volumes précédents du *Giornale*; glossaire, table alphabétique des pièces, etc. — P. 395. S. Ferrari, *Die alcune imitazioni e rifioriture delle « Anacreontee » in Italia nel sec. XVI*. — Comptes rendus. P. 449. L. Barrozi e R. Sabbadini, *Studi sul Panormita e sul Valla* (Fr. Flamini). P. 456. A. Marchesan, *L'università di Treviso nei sec. XIII e XIV* (Fr. Foffano). — P. 462. Chronique. P. M.

IV. — Bulletin de la Société des anciens textes français, 1893, n° 1. — P. 38-56. P. Meyer, *Notice sur le ms. Old Roy. 12. C.XII du Musée britannique* (*Pièces diverses, recettes culinaires*). Ce ms. n'était point inconnu, puisque c'est celui d'après lequel a été plusieurs fois publiée l'Histoire de Foulques Fitz Warin, mais il n'avait jamais été bien décrit, et plusieurs morceaux importants avaient été négligés. On trouvera notamment dans la présente notice une chanson à la Vierge en cinq couplets (*Li angles a Marie entra*); ce texte, jusque-là inédit, est, par places, assez corrompu. Mais le principal document ici mis au jour est une collection de recettes culinaires en anglo-normand, qui sont notablement plus anciennes que le Taillevent récemment édité par MM. Pichon et Vicaire. M. P. M. a joint à ces recettes un commentaire assez étendu, qui toutefois ne dissipe pas toutes les obscurités de ce texte difficile. Il a utilisé, à titre de comparaison, pour la rédaction de ce commentaire, une autre collection française du même genre, conservée dans un ms. du XIVe siècle, qu'il publiera plus tard, et trois recueils anglais du XVe siècle, qui remontent probablement à des originaux français. Le ms. décrit dans cette notice renferme une sorte de très long sermon français qui paraît être la mise en prose d'un ouvrage en vers, et commençant ainsi : « *Videte evocacionem vestram* [I Cor. I, 26]. Cest mot de l'apostle partent a nus, gent de religion... » M. Meyer a reconnu depuis que le même traité se retrouve dans le ms. 36 (catal. Coxe) de Corpus à Oxford.

V. — Bibliothèque de l'École des Chartes, LII (1891). — P. 46-63. Ch. Kohler et Ch.-V. Langlois, *Lettres inédites concernant les croisades*, 1275-1307. Parmi ces lettres, tirées des collections du Musée britannique et du *Record office*, cinq sont en français les nos I, III, IV, V, VII; les quatre premières adressées à Édouard Ier, roi d'Angleterre, la dernière, tirée d'un

---

1. Selon l'auteur de l'article (p. 280), j'aurais dit (*Rom.*, IV, 482) qu'il existait une demi-douzaine de Vies de sainte Marguerite en provençal. J'ai dit qu'il existait une demi-douzaine de vies de saints en vers provençaux, mais de la vie de sainte Marguerite en particulier, il n'existe que deux versions provençales (*Rom.*, XV, 524).

manuel épistolaire, est probablement un simple modèle de lettre. — P. 129-133. B. de Mandrot, *Quel est le véritable auteur de la chronique anonyme de Louis XI, dite la Scandaleuse ?* M. de M. combat l'opinion de feu Vitu, qui attribuait cette chronique au greffier Jean Hesselin, et prouve que l'auteur est Jean de Roye, secrétaire du duc de Bourbon, Jean II. M. B. de Mandrot publiera prochainement une nouvelle édition de cette chronique pour la Société de l'Histoire de France. — P. 265-9. N. Valois, *Honoré Bonet, prieur de Salon.* L'auteur de l'*Arbre des batailles* fut un des écrivains les plus réputés de la fin du XIVe siècle. Mais on ne le connaissait guère jusqu'ici que par ses ouvrages. On admettait sans vérification qu'il tirait son surnom de Salon, dans les Bouches-du-Rhône, sans réussir à découvrir le prieuré dont il aurait été titulaire. M. Valois publie un document présenté au pape Clément VII, d'où il résulte qu'Honoré Bonet était prieur de Salon dans le diocèse d'Embrun, maintenant Selonnet, Basses-Alpes, arr. de Digne.

LIII (1892). — P. 115-143. P. Durrieu, *Notes sur quelques manuscrits français conservés dans les bibiothèques d'Allemagne.* M. Durrieu, qui prépare un grand ouvrage sur l'histoire de la miniature, a surtout étudié les mss. qui se recommandent par la beauté de l'ornementation. Il a noté soigneusement tous les indices qui peuvent servir à l'histoire de ces mss. Ce sont en général des livres du XVe siècle. Cependant il y a dans le nombre un ms. du commencement du XIVe siècle, où M. Durrieu a relevé un bien curieux témoignage sur la chanson de Raoul de Cambrai. Ce ms., qui appartient au cabinet des estampes, à Berlin, contient la vie, richement enluminée, de sainte Benoîte, avec le cérémonial de l'abbaye de Sainte-Benoîte d'Origny, au diocèse de Laon. On y trouve, au fol. 53, une image représentant l'incendie du monastère, par Raoul. La rubrique est ainsi conçue : « Ce est ensi comme « li eiglise de saiens, qui est de medame sainte Benoite, fu arse le jour de le « crois aourée, et tous li couvens, que Raous de Cambresis ardi pour la « werre de Berneçon. » — P. 144-6. Ed. André, *Vers anacycliques.* Ce sont des vers latins rétrogrades par mots, écrits au XVe siècle, dans un ms. de Privas. A la suite, se trouve une série de quinze vers hexamètres sur le mépris du monde, dont les premiers sont :

Si tibi pulchra domus, si splendida mensa, quid inde ?
Si tibi sponsa decens, si sit generosa, quid inde ?
Si filius fortis pulcher divesve, quid inde ?

Quelques-uns de ces vers, mêlés à d'autres qui expriment la même idée, se retrouvent à la fin d'un ms. Harléien (Wright et Halliwell, *Reliquiæ antiquæ*, I, 57) et à la fin d'un ms. de Durham. J'ai fait reproduire en héliogravure la page du ms. de Durham qui les contient (fac-similés de l'École des Chartes, nº 320).

LIV (1893). — P. 209-224. Duchesne, *La Vie de sainte Geneviève.* Ruine l'argumentation de M. Krusch, tendant à rajeunir la légende de sainte Geneviève. — P. 225-250. Ch.-V. Langlois, *Maître Bernard.* Ce Bernard, auteur d'un *ars dictaminis* dont on a plusieurs mss. et que cite avec éloge Jean

de Salisbury, serait celui qui a été appelé *Bernardus Carnotensis* et *Bernardus Silvestris*. — Dans une lettre publiée plus loin, pp. 792-4, M. Hauréau conteste l'identification proposée de Bernard de Chartres et de Bernard *Silvestris* — P. 251-325. P. Durrieu, *Manuscrits d'Espagne, remarquables principalement par leurs peintures et par la beauté de leur exécution*. Mémoire rédigé principalement à l'aide de notes prises à l'exposition qui eut lieu à Madrid, en 1892, à l'occasion du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique et qui fit sortir des collections privées une quantité d'objets d'art et de mss. inconnus. M. Durrieu signale beaucoup de mss. français ou d'origine française, généralement du XVe siècle, et plus précieux par leur ornementation que par leur contenu. A l'occasion du *Breviari d'amor* conservé à l'Escurial, M. D. écrit cette note : « Ce volume présente au point de vue matériel une très grande analogie avec trois exemplaires du même ouvrage que possède notre Bibliothèque nationale, mss. fr. 857, 858, 9219. Il est très probable que ces quatre copies doivent sortir d'un même atelier. » Je crains que l'examen de M. D. ait été un peu superficiel. Les mss. 857 et 9219 sont, pour le texte, de la même famille, mais ils diffèrent du tout au tout pour l'écriture et pour l'ornementation : le ms. 9219 est orné de fort belles miniatures, c'est tout à fait un exemplaire de luxe; l'ornementation des mss. 857 et 858 (ce dernier appartient à une famille différente) est au contraire fort ordinaire. — P. 344-357. Moranvillé, *Un incident de frontière dans le Verdunois* (1387-1389). En appendice, cinq lettres missives en français. — P. 479-456. A. Prudhomme, *De l'origine et du sens des mots Dauphin et Dauphiné*. Excellent travail qui résout définitivement une question longtemps controversée. Voici la conclusion de M. Prudhomme : « En Auvergne, « comme en Dauphiné, *Delphinus* est d'abord un prénom, puis un nom « patronymique, puis un titre de dignité. Il prend définitivement ce dernier « sens dans les deux pays à la fin du XIIIe siècle, vers l'année 1282, qui cor- « respond à l'avènement de Robert III en Auvergne et d'Humbert Ier en « Dauphiné. A la même époque apparaît pour la première fois le mot « *Delphinatus*. Quant à l'emblème du dauphin, il n'apparaît dans les « sceaux qu'environ un siècle après l'époque (1110) où Guigue IV est men- « tionné pour la première fois avec le nom de Dauphin. C'est Dauphin, « comte de Clermont, qui l'adopta le premier à la fin du XIIe siècle. Guigue V, « comte du Forez, et André Dauphin, comte de Vienne et d'Albon, le lui « empruntent au commencement du XIIIe siècle. » — P. 721-724. E.-G. Ledos, *Lettre inédite de Cristoforo Landino à Bernardo Bembo*. Cette lettre est écrite sur le feuillet de garde d'un exemplaire de la première édition (1481) du commentaire de Landino sur la Divine Comédie, appartenant à la Bibliothèque nationale. Elle est fort intéressante, Landino félicite Bembo de la restauration du tombeau de Dante à Ravenne, et lui apprend qu'avant d'avoir reçu cette nouvelle il avait déjà fait tirer 1.200 exemplaires de son commentaire. On ne soupçonnait pas que cette édition, qui fut suivie de plusieurs autres, eût été tirée à si grand nombre. P. M.

VI. — Mémoires de la Société de linguistique de Paris, V (1884)[1]. — P. 165, 293, 402, Fleury, *Essai sur le patois normand de la Hague* (cet ouvrage, publié depuis à part, a été apprécié ici, t. XVI, p. 137). — P. 49, 140, 199, Joret, *Mélanges de phonétique normande et étymologies normandes* (ces articles ont également paru à part). — P. 37, Devic, *Quelques mots français d'origine orientale : housse* < ar. ghouchia, ce qui paraît probable (*gousse* serait emprunté à l'anc. it. *guscia*, devenu plus tard *guscio*, et ayant la même origine), *gant* < pers. (dest)wạn, « gardien (de la main) » ; mais le norois *vōtt* = *vant* atteste l'antiquité de ce mot dans les langues germaniques, et le *t* resterait inexpliqué ; *moutard* < ar. mouṭâher, « jeune garçon qui va être circoncis, » fort peu probable ; *levanti*, à distinguer de *levantin*, serait le persan *lewend*, proprement « libre, indépendant », puis « soldat volontaire », et spécialement « soldat de la marine turque » ; mais le français *levanti* n'a pas ce sens (le languedocien *lebéndis*, « finaud, » est inconnu à Mistral) ; *amaluc*, « hanche » en gascon et languedocien < ar. a'zm al-houqq, « os de la cavité cotyloïde ; » a.-fr. *aufage* < ar. al-ḥâdjidji, « le hadji, le pèlerin de la Mecque ; » a.-fr. *aumaçor* < ar. *al-mansour*, « le victorieux » (étymologie depuis longtemps admise) ; *ribaud* viendrait de l'ar. *ribât*, « maison de refuge » (où, d'après un témoignage du xe siècle, se réunissaient des soudards et des bandits) : c'est peu vraisemblable.

VI (1889). — P. 79, L. Havet, *La lettre ui* ; à propos de cet ancien nom de l'*y*, l'auteur entre sur différents points de la dénomination alphabétique dans des détails fort intéressants, qu'il faut rapprocher de ceux qu'a donnés M. Sheldon dans la savante étude dont nous avons récemment rendu compte. — P. 176, Sanchez Moguel, *Le futur roman et la grammaire de Lebrija* ; l'auteur montre que la vraie explication de la formation du futur (et du conditionnel) roman a été donnée dès 1492 par Antonio de Lebrija (*Antonius Nebrissensis*) dans sa *Grammaire castillane*, la plus ancienne grammaire qu'on ait d'une langue moderne ; l'auteur annonce qu'il en prépare une réimpression, qui serait à coup sûr intéressante, mais qui n'a pas paru jusqu'ici. — P. 180-187, Rousselot, *Phénomènes d'aphérèse* (repris dans le livre de l'auteur sur le patois de Cellefrouin). — P. 203, V. Henry, *soif*, est modelé sur *boif*, explication très plausible qui a été donnée indépendamment ailleurs (seulement l'équation *boit* = *soit* est inexacte, et d'ailleurs inutile ; *boif*, 1re p. ind. pr. et 2e pers. de l'imp., a attiré *soi*, seule forme régulière). — P. 240-245, L. Havet, *muttus, parabola ; muttus*, proprement « conte », puis « babil indistinct des enfants », puis « mot » (de là *muttire*, « parler »), est le gr. μῦθος ; l'emploi de *parabola* en roman pour *verbum* a

1. Par un regrettable oubli, nous avons négligé depuis longtemps de rendre compte des articles concernant la philologie romane qui paraissent dans cet excellent recueil, ainsi que dans le *Bulletin* de la Société. Notre dernier article sur les *Mémoires* a paru dans notre t. VIII (1879, p. 302) et concerne le t. IV ; le dernier article sur le *Bulletin* a paru dans notre t. IV (p. 309) et concerne le n° 13. Nous allons remettre l'une et l'autre publication au courant.

pour point de départ, d'après l'auteur, ce même sens de « babil enfantin ». — P. 245, L. Havet, *Sujet et attribut* : en latin l'attribut est un sujet, en roman un régime (non pas en ancien français); une glose d'un interpolateur de Luctatius Placidus, qui permet de dire *factus illa res* ou *factus illam rem*, montre le plus ancien exemple de l'usage roman. — P. 258, Ch. Noël, *Prononciation du mot* eau *au XVIe siècle* : Sibilet prononçait *eave* (mais la prononciation *eaue, eau*, est attestée plus anciennement); *cabestan* est rattaché par Littré à l'esp. *cabrestante*, « chèvre dressée, » mais l'esp. est *cabestrante*, qui se rattache à *cabestre*, « courroie » (juste, mais le prov. *cabestran* convient encore mieux; voyez le *Dict. général*); *tante* remonterait à *grant ante* au sens (assez douteux) de « grand'mère » : l'explication par *antante, tantante*, est beaucoup plus vraisemblable. — P. 336, Bréal, *Lecteur en grimaude*, montre que *grimaude* a signifié « grammaire » (et non « école », comme dit Godefroy), par une altération plaisante; de là *grimaud*. — P. 340, Bréal, *L'italien cambiare* « changer »; il aurait mieux valu dire le latin *cambiare* (Apulée), auquel remontent les divers mots romans; *cambiare* viendrait de κάμψα, καμψεῖον ou κάμψιον, « corbeille, » qui aurait désigné spécialement la corbeille où le changeur mettait les monnaies qu'il offrait; on voudrait des preuves de ce sens et de l'existence de *cambium* en latin ou roman autrement que comme postverbal de *cambiare*. — P. 339-367, L. Duvau, *Glossaire latin-allemand*, tiré d'un ms. du Vatican du XIe siècle, mais sensiblement plus ancien; la forme de quelques mots latins est intéressante (citons *camisile* « hemitlachen », *caladrion* « leuuerca », *framboses* « hintperi »). — P. 398, Möhl, *Fr. bruire*; appuie le rapprochement de *bruire* avec rugire par un texte du XIVe siècle où *ruire* paraît avoir le sens de *bruire*.

VII (1892). — P. 12, Bréal, *La première personne du pluriel en français* (voy. *Rom.*, XXI, 337). — P. 33-55, M. Schwob et G. Guieysse, *Étude sur l'argot français*, travail neuf, original et pénétrant, dont l'étude demanderait trop d'espace; le second des auteurs nommés est mort, âgé de vingt ans à peine, peu après avoir publié cet article. — P. 149-156, Bréal, *De la prononciation du c latin* (ce mémoire, dans sa partie la plus importante, a été discuté dans la dissertation de G. Paris mise en tête de l'*Annuaire de l'École des Hautes Études* pour 1893). — P. 168, 296, Schwob, *Le jargon des Coquillarts en 1455*. Ce travail, très intéressant et très important, fondé sur un document inédit, et qui éclaire pour la première fois d'une vive lumière l'argot du XVe siècle, n'est pas achevé; nous en parlerons en détail quand il sera complet. — P. 191, Bréal, Fr. *convoiter*; ce verbe (a. fr. *coveitier*) est rattaché (comme il l'a déjà été par Scheler, *Appendice* au Dict. de Diez) à un *cupiditare* formé sur *cupiditas* comme *nobilitare* sur *nobilitas*. Scheler était cependant arrêté par une sérieuse difficulté de forme : comment expliquer l'*ei* et la palatalisation de l'*a*? la même difficulté se retrouve pour *coveitié* < cupiditatem); je crois qu'il faut admettre *cupedietatem, *cupedietare, par confusion avec cupedium, cupedia (qu'on trouve pour cuppedium, cuppedia); de même *coveitise* représenterait *cupedietitia. — P. 461-478, M. Grammont,

Le patois de la Franche-Montagne, et en particulier de Damprichard (*Franche-Comté*). Ce travail a une portée qui dépasse celle des études ordinaires sur les patois ; nous en parlerons quand il sera achevé.

VIII, 1-3 (1892). — P. 52-90, M. Grammont, *Le patois de la Franche-Montagne* (suite). — P. 90, V. Henry, *Coucher*, serait une extension, due à « un plaisantin macabre », de la locution *collocare in lecto*, « dresser [le mort] sur son lit de parade » ; mais notez qu'on trouve déjà dans Catulle *collocate puellulam*, « couchez la mariée. » — P. 190-192, L. Duvau, *Expressions hybrides*. A propos d'un mot latin *aviare*, dans une inscription trouvée sur une agrafe (milieu du ve siècle), qui répond peut-être (?) au m. h. all. *fogalôn*, all. mod. *vögeln*, et que l'auteur suppose en être une imitation, il fait quelques remarques intéressantes sur l'hybridation sémantique (*compagnon* = *gahlaiba*, *gegene* = *contrata*, *ze tal* = *a val*). Mais le double sens de *gagner* dans le français de la Haute-Bretagne ne vient pas de ce que des Bretons, en adoptant le français, ont donné au verbe *gagner* les deux sens du breton *gonnidegez* : le breton lui-même vient du français, et l'ancien français *guaaignier* a les deux sens en question, celui de « cultiver » étant même le primitif, et le seul qu'ait l'allemand waidanjan, d'où il vient. — P. 251, Bréal, *Mon pé et ma mé* ; ces formes, extrêmes réductions de pater et mater, pourraient recevoir le suffixe analogique *-ieul*, *-ieule*, ce qui en ferait des mots comparables au sansc. *pitar*, *matar*, et dans lesquels il ne faudrait pas chercher un sens primitif. G. P.

VII. — Bulletin de la Société de linguistique de Paris. — N° 14 (1875). P. lxxvi-lxxviii, L. Havet, *Mots romans tirés de dialectes italiques* ; M. Havet signale *sifilare* à côté de *sibilare*, seul latin correct (il faut remarquer en outre que l'it. *zufolare*, l'esp. *chiflar*, l'a. fr. *cifler*, *chifler* indiquent un *ts* comme consonne initiale), it. *bifolco*, *scarafaggio*, esp. *befre*, *escofina*, roum. *corfe*, *bolfos*, tous mots où le latin n'avait et ne pouvait avoir qu'un *b* (le fr. *fondefle* < fundibalum est autre chose, ayant passé par *fondévele*) ; l'*f* appartient à l'osque ou à l'ombrien. De même l'it. *cornacchia* remonte non au latin *cornīcula*, mais à une forme ombrienne. La plupatr de ces observations ont été faites depuis indépendamment par M. Ascoli.

N°s 15-18 (1876-1879). — P. xxxv, Joret, *Du changement de* r *en* s *en français* ; témoignages du xvie siècle et du berrichon moderne. — P. xxxvi, Joret, remarques sur quelques variations du groupe *dz*.

N°s 20-22 (1880-1882). — P. xx, A. Delaire, *Brassier*. Ce mot, qui désigne en Gascogne un ouvrier attaché au sol, est sans doute un dérivé de *bras*. — P. xxi, Schöbel, *Les mots français conservés en allemand* (suite d'un travail peu approfondi). — P. xli, L. Leger, *Uhlan* ; c'est un mot tatare (= turc *oghlan*), appliqué d'abord par les Polonais à des régiments de cavaliers tatares, et passé de là en français (notons qu'il n'y a pas d'*h* initiale, et qu'on devrait dire *l'ulan*, *les ulans*). — P. liii, Joret, *Coquelicot* : ne peut venir du celtique *calocatonos*, comme l'ont proposé J. Grimm et M. Gaidoz ;

il se rattache à *coq* (Littré y voit, peut-être avec raison, l'imitation de *coquelicoc*, onomatopée du chant du coq).

Nos 23-26 (1883-1885). — P. XCVIII, Leger, *Hussard*; viendrait, non du magyar, mais du serbe, *husar*, *gusar*, qui l'aurait emprunté au bas-grec κουρσάριος, χοσάριος, lequel n'est que le latin *cursarius*; le magyar l'aurait pris au serbe et passé à l'allemand. — P. CV, A. Bauer, *gueuse* (barre de fer) = néerl. *goos*, même sens (et aussi « oie », comme en all. *gans*). — P. CLXXXV, L. Havet, *Na!* expression enfantine, qui n'est qu'une altération de *là*.

Nos 27-32 (1885-1888). P. XXIX-XXXIII, J. Fleury, *A tire-larigot*; l'auteur montre que *larigau* ou *larigot* a signifié (Cotgrave) et signifie encore dialectalement « larynx », en même temps que « petite flûte », et que c'est sans doute ce mot qu'il faut reconnaître dans la locution en question; mais il est bien douteux que *larigot*, qui est inconnu au moyen âge, vienne de λάρυγξ, mot grec qui n'avait point passé en latin. — P. LXIX, Ch. Noël, *Dame*; l'auteur essaye d'expliquer comment *domina* est devenu *dame*, mais il ne se rend pas compte des termes dans lesquels la question se pose. — P. CXLVII-CLIII, H. de Charencey, *Étymologies françaises : galimatias, galimafrée, galvauder, galvardine, calembredaine, calebotin, calembourg* (l'auteur, comme le font en général Littré et A. Darmesteter, trouve dans tous ces mots la particule péjorative *gali* ou *cal*), *faribole, faridondaine* (on aurait ici une autre particule péjorative, *fari*, provenant de *failli*), *harle* (anc. *herle*, serait un diminutif de *heiger*, « héron, » ce qui est séduisant, mais ce diminutif n'existe dans aucune langue germanique), *Arlequin* (serait un diminutif de *harle*, ce qui n'a aucune probabilité)[1].

Nos 33-36 (1889-1892). — P. XXXIII-XXXVI, M. Schwob et G. Guieysse, *Tire-larigot :* conjectures plus que hasardées et fort confuses; le seul point à retenir est la locution (qui peut d'ailleurs s'expliquer de plus d'une manière) relevée dans un ouvrage sur l'argot imprimé en 1738 : « Ne veux-tu point te resjouir et chanter le *rigo*? »

VIII. — LITERARISCHES CENTRALBLATT. 1891. — Col. 20. Meyer, *Etymologisches Wörterbuch der albanesischen Sprache.* — C. 20. Wiese, *Eine altlombardische Margarethen-Legende.* — C. 21. Wolf, *Kleine Schriften*, zusammengestellt von E. Stengel (fasc. 87 des *Ausg. u. Abh.*). — C. 21. Rajna, *Le corti d'amore.* — C. 52. *Galiens li Restorés* hrsg. von Stengel (fasc. 84 des *Ausg. u. Abh.*).

---

1. Dans le compte rendu de la séance du 30 juin 1888 (p. CCXVII), on trouve le résumé d'une intéressante communication de M. Möhl, que nous croyons devoir reproduire ici : « M. Möhl traite des formes françaises où *l* est devenu *r* sans que la présence d'un second *l* dans le même mot vienne justifier ce changement : *orme* de *ulmus*, *arme*, « âme », de *alma* = *anima*, etc. La forme par *l* subsiste souvent en concurrence de l'autre; on a *alme* et *olme*, *orme*. En parcourant un manuscrit d'une époque à la vérité assez récente, le ms. fr. 1288 de la Bibl. Nat. (XVe s.), M. Möhl a remarqué que le mot *ulcere* y possédait un doublet *urcere*, et que cette dernière forme n'était jamais employée qu'après l'article élidé : *l'urcere*, mais *les ulceres*. La raison phonétique du changement en *r* apparaît ici avec évidence. Il n'est peut-être pas téméraire de supposer qu'elle a été la même, à une date plus ancienne, pour *l'orme* alternant avec *les olmes*. » C'est même extrêmement probable, et cette explication ingénieuse nous paraît rendre fort bien compte d'un fait qui jusque là embarrassait les grammairiens.

— C. 114. Bozon, *Contes moralisés*, publ. par Smith et Meyer. — C. 272. Needler, *Richard Cœur de Lion in Literature* (sans valeur). — C. 384. Kayserling, *Bibliotheca española-portuguesa judaica* (éloges). — C. 427. Seelmann, *Bibliographie des altfr. Rolandsliedes*. — C. 545. Werth, *Altfranzösische Jagdbücher*. — C. 582. Witthoeft, *Sirventes joglaresc.* (fasc. 88 des *Ausg. u. Abh.* de Stengel). — C. 583. Rauschen, *Die Legende Karl's des Grossen*. — C. 623. Doutrepont, *La clef d'Amors*. — C. 792. Morf, *Das Studium der rom. Philologie*. — C. 842 Bonnet, *Le latin de Grégoire de Tours*. — C. 886. Vollmöller, *Spanische Funde*. — C. 956. Meyer, *Notice sur quelques mss. franç. de la Bibl. Phillipps*. — C. 1018. Christian von Troyes *Erec u. Enide*, hrsg. von Fœrster. — C. 1048. Etienne, *La langue française depuis les origines jusqu'à la fin du XIe siècle* (rempli d'erreurs). — C. 1121. Techmer, *Beiträge zur Geschichte der franz. und englischen Phonetik und Phonographie*. — C. 1160. Cohn, *Die Suffixwandlungen im Vulgärlatein* (éloges). — C. 1499. Naetebus, *Die nichtlyrischen Strophenformen des Altfranzösischen* (utile). — C. 1530. Restori, *Letteratura provenzale*. — C. 1531. Andresen, *Ein altfr. Marienlob*. — C 1577. Samouillan, *Olivier Maillard*. — C. 1627. Lungo, *Beatrice*. — C. 1665. Körting, *Lateinisch-romanisches Wörterbuch*. — C. 1835. Risop, *Studien zur Geschichte der franz. Konjugation auf -ir* (éloges; cf. *Rom.*, XXI, 329).

A. P.

IX. — Bulletin de la Société archeologique et historique de l'Orléanais, t. X, n° 151 (1893). — P. 369. L. Jarry, *Deux chansons normandes sur le siège d'Orléans et la mort de Salisbury*. La première de ces pièces, sur la mort de Salisbury, est l'œuvre d'un Orléanais. A la fin on lit *Amen, de par Orléans*. Elle commence ainsi : *Salberi, prince d'Orgueuil* | *De faulseté, de tyrannie,* | *Devant Orliens a perdu l'ueil.* | *Et a Meün finé sa vie.* Comme en d'assez nombreuses pièces du même temps ou d'une époque antérieure, chaque couplet finit par un proverbe : *Qui ne craint Dieu il n'est pas sage; Songe n'est pas toujous menteur*, etc. Elle a six couplets. La seconde est intitulée *Responce d'Engloys*. Elle a dix couplets, et commence ainsi : *Entre vous gens d'Orliennoys* | *Dont je ne soy les noms enquerre,* | *Avés fait comme mal courtois.* Ces deux pièces ont peu de valeur poétique; leur mérite consiste en ce qu'elles sont contemporaines des évènements auxquels elles se rapportent. Il est en effet parfaitement établi qu'elles ont été écrites dans le manuscrit unique qui nous les a conservées, en 1429, comme la pièce *Ariere Englois couez, ariere*, publiée il y a deux ans dans la *Romania* (XXI, 51). Elles ont été insérées l'année de leur composition dans un livre de comptes de la seigneurie de Crosville (Manche) faisant partie des archives du château de Saint-Pierre-l'Eglise. Publiées d'abord par M. de Blangy, qui les avait découvertes, elles ont été réimprimées, avec quelques corrections par S. Luce, dans la *Revue bleue*, du 8 octobre 1892. Puis, récemment, M. de Blangy en publia à très petit nombre une reproduction phototypique d'après laquelle M. Jarry a fait l'édition améliorée que nous annonçons, y joignant une intéressante introduction.

P. M.

CHRONIQUE

Le centenaire de la naissance de Frédéric Diez a été pieusement célébré dans un grand nombre de centres d'études de philologie romane; mais on a souvent, pour des raisons d'opportunité, avancé ou reculé la date (15 mars) où on devait le célébrer. L'université de Bonn, comme il était naturel, a donné à la fête une certaine solennité. C'est le 3 mars qu'elle avait choisi. Elle avait envoyé, en guise d'invitation, aux diverses universités d'Europe, ainsi qu'aux académies dont Diez avait été membre, une grande brochure de 35 pages in-4°, portant ce titre : FREUNDESBRIEFE VON FRIEDRICH DIEZ. *Zur Feier des hundertjährigen Geburtstages des Begründers der Romanischen Philologie* FRIEDRICH DIEZ *am Sonnabend, den 3. März 1894, um 11 Uhr Vormittags in der Aula lädt ein im Auftrag von Rektor und Senat der Rheinischen Friedrich-Wilhelms-Universität* WENDELIN FOERSTER. Nous dirons un mot tout à l'heure de la publication en elle-même. Le titre un peu obscur, où *lädt ein* était imprimé en caractères plus petits que les autres (la brochure était en plus enfermée dans une couverture en papier brun sans titre), n'a pas été partout, croyons-nous, compris comme une invitation à participer à la fête. Cette fête avait d'ailleurs un caractère d'intimité qui n'appelait guère de participation officielle, et, sauf les universités de Breslau et de Münster, représentées par MM. Appel et Andresen, les corps savants qui ont répondu à l'invitation l'ont fait par dépêches ou par lettres. Ils ont d'ailleurs été nombreux : l'université de Bonn a reçu les témoignages de sympathie des universités de Halle, Breslau, Giessen, Tübingen, Strasbourg, Kiel, Königsberg, Erlangen, Marbourg, Jena, Göttingen, Munich en Allemagne ; Vienne, Graz, Prague, Innsbruck en Autriche; Berne, Bâle, Genève en Suisse; Naples, Gênes, Rome, Pise, Messine, Palerme, Milan, Pavie, Bologne, Florence, Turin, Cagliari en Italie; de la *Matschappij der nederlandsche Letterkunde*, en Hollande. De France, il est arrivé des adresses de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, de l'École pratique des Hautes Études de Paris, des Facultés des lettres de Toulouse et de Montpellier, de l'Institut catholique de Paris. De nombreux romanistes d'Allemagne et d'autres pays avaient envoyé des lettres et des télégrammes exprimant leur admiration et leur reconnaissance pour le maître vénéré : citons MM. Ascoli, Mussafia, G. Paris (qui avait inséré dans le *Journal des Débats* du 3 mars un

article intitulé *Frédéric Diez* [1]), Stengel, Zupitza, d'Ovidio, Körting, Nyrop, Stürzinger, Salvioni, Stimming, Freymond, Behrens, Brunot. Plusieurs de ces messages, dont le texte a été inséré dans les journaux locaux, sont fort intéressants à divers titres, et il serait à souhaiter que l'université de Bonn les réunît dans une publication commémorative. La fête elle-même a consisté en une réunion solennelle dans l'*aula* de l'Université, où M. W. Förster, le successeur de Diez à Bonn, a prononcé un fort beau discours, et où l'on a donné lecture de diverses adresses ; puis le cortège, composé des professeurs, des étudiants et d'un nombreux public, s'est dirigé vers le cimetière, et l'on a déposé des couronnes sur le tombeau de Diez, dont la ville de Bonn a déclaré prendre désormais l'entretien à sa charge. Cette manifestation simple et touchante, comme il convenait au caractère de celui qu'elle avait pour objet d'honorer, a laissé une impression profonde à ceux qui y ont pris part [2].

Les romanistes de Paris désiraient se réunir à leur tour en un banquet intime pour consacrer quelques heures au souvenir de celui auquel ils doivent tant. Cette réunion, dont l'initiative appartient à MM. l'abbé Rousselot et Léopold Sudre, a eu lieu seulement le mercredi 2 mai, à l'Hôtel des Sociétés savantes, sous la présidence des deux directeurs de la *Romania*. Le banquet comprenait une vingtaine de convives [3]. A la fin du repas, M. G. Paris a prononcé une allocution que nous reproduisons :

Messieurs,

C'est une pensée heureuse et touchante que celle qui est venue à quelques romanistes, français ou étrangers, présents à Paris, de se réunir en un banquet amical dédié au souvenir de Frédéric Diez. J'ai bien volontiers accepté d'être, avec mon ami Paul Meyer, un des deux présidents de ce banquet. Nous sommes en effet sans doute presque les seuls Français actuellement vivants qui aient connu le patriarche de nos études et qui lui aient parlé *di bocca a bocca*. J'ai eu surtout ce privilège, ayant habité pendant neuf mois, dans ma dix-huitième année, la charmante ville qui était devenue sa seconde patrie, et l'ayant visité, dix ans plus tard, à Giessen, dans sa petite maison paternelle. Il me restera toujours de lui un souvenir précieux et doux, fait de vénération, de sourire et d'attendrissement. La vénération est due à ce qu'a produit de vraiment grand cet homme si modeste et qui s'effaçait si volontiers ; le sourire me revient involontairement aux lèvres quand je le revois avec sa timidité qu'augmentait son extrême myopie, sa casquette verte à longue visière, ses manières embarrassées, la gêne avec laquelle il

1. Cet article a été reproduit dans le dernier numéro de la *Revue de philologie française* de M. Clédat.

2. Le 3 mars également, le *Neuphilologische Verein* de Munich célébrait en l'honneur de Diez un « Fest-Commers », avec quelques poésies de circonstance, qui ont été réunies dans une brochure de quelques pages (Munich, Oldenbourg), et une lecture de M. Breymann, *Friedrich Diez, sein Leben und Wirken*, dont nous parlons plus loin.

3. MM. H. Andersson, Bédier, Brunot, Clément, Coulet, Cuervo, Des Granges, A. van Hamel, L. Havet, Huet, P. Meyer, Meunier, Morel-Fatio, G. Paris, Petit de Julleville, É. Picot, Raynaud, Rousselot, Roussey, Salmon, Staaff, Sudre. Des deuils récents, des maladies ou d'autres circonstances avaient empêché la participation de MM. Bonnardot, Doncieux, Gilliéron, Lanusse, Nougaret, Omont, P. Passy, A. Thomas.

avouait (et prouvait) qu'il parlait médiocrement ces langues romanes qu'il possédait si bien ; mais le sourire fait bientôt place à une émotion attendrie quand je repense à son extrême bienveillance pour l'écolier inconnu qui lui était un beau jour arrivé de Paris, à la bonté qui éclairait son visage quand ses yeux incertains m'avaient enfin reconnu dans le demi-jour de son paisible cabinet, aux promenades qu'il me permettait de faire à ses côtés, répondant (en français, malgré l'effort qu'il lui fallait faire) à mes questions souvent bien peu réfléchies, aux encouragements si chaleureux qu'il donna bientôt à mes premiers essais, à sa joie paternelle quand il me revit en 1866...

Diez était né le 15 mars 1794, et puisque nous voulions célébrer son centenaire, c'est le 15 mars que nous aurions dû fêter. Des circonstances diverses nous ont empêché de le faire, et nous avons tenu, malgré la date irrégulière, à ne pas cependant laisser passer sans nous réunir en pensant à lui la centième année de sa naissance. Ce qui peut nous consoler, c'est que presque partout où on l'a fêtée, la date exacte a été mal observée ; elle était incommode, tombant trop près de Pâques. Il n'importe guère; ce qui importait, c'est que la France portât comme d'autres nations sur le tombeau du vieux maître l'hommage de sa reconnaissance et de son admiration. Cet hommage est modeste comme il l'était lui-même ; rien ne lui aurait déplu davantage que des manifestations bruyantes et emphatiques. S'il pouvait même assister à ces petits conciliabules qui, cette année, sur des points si divers du globe, ont été consacrés à sa gloire, il serait sans doute aussi surpris que le fut un jour son excellente sœur quand un étranger rencontré en voyage, ayant vu par hasard son nom, lui demanda si elle était parente du célèbre Diez. « Non, répondit-elle. — C'est qu'il y a à Bonn, lui dit-on, un professeur Diez dont les ouvrages sont connus et admirés dans toute l'Europe. — Ah ! ce n'est certainement pas mon frère ! » s'écria-t-elle avec conviction. C'est une anecdote qu'on racontait à Bonn de mon temps, et qui montre combien il se prévalait peu, même aux yeux de ses plus proches, de l'éclat que ses travaux avaient déjà jeté sur son nom.

Il ne faut pas croire cependant que cette simplicité exclût chez Diez la conscience de sa valeur et du mérite de sa méthode. Il eut en quelques circonstances l'occasion de répondre à des critiques peu justifiées, et il le fit avec une netteté presque mordante qui laisse deviner quelque impatience de la lenteur qu'on mettait à comprendre ses idées et à accepter ses résultats. Il en avait en effet souffert : dans les pays romans, où ses œuvres auraient dû être accueillies avec la plus vive gratitude, elles furent très longues à pénétrer. Ses travaux vraiment admirables de finesse et de pénétration sur la littérature provençale étaient en France comme non avenus, et l'*Histoire littéraire* continuait, longtemps après qu'ils avaient paru, à publier sur les troubadours des notices où l'on n'en tenait aucun compte; les traductions, d'ailleurs plus que médiocres, de deux d'entre eux par un littérateur belge restaient inconnues du public. Sa grammaire, hâtivement et maladroitement résumée, dans sa partie française, par Ampère, provoquait les sarcasmes de Génin, qui pensait écraser l'auteur sous le reproche d'avoir traité le français « comme il eût fait le sanscrit ou le persépolitain », et ne rencontrait que le scepticisme à l'École des Chartes même, où Guessard se faisait fort d'opposer à chacune des règles de Diez autant d'exemples qu'il en avait donné pour l'appuyer. En Italie, en Espagne, en Portugal, dans l'Amérique du Sud, sans parler des pays roumains et ladins, il était profondément ignoré. Mais en Allemagne même, sauf quelques hommes plus clairvoyants comme Ferdinaud Wolf, on fut long à rendre pleine justice à la grandeur de son œuvre : sur le terrain de l'histoire littéraire comme sur celui de la grammaire historique, il fut longtemps presque seul; on ne songeait pas à rapprocher son œuvre grammaticale de celles de Bopp et de Grimm, et encore moins aurait-on imaginé que de ces trois grands monuments linguistiques élevés dans la première moitié du siècle par le génie allemand, le sien n'était pas le moins méritoire et était peut-être le plus solide. On ne s'occupait guère de lui dans les sphères où se distribuent les honneurs et les promotions; et s'il ne faisait rien pour se mettre en avant, il n'était pas sans ressentir quelque peine de cette indifférence qu'il savait imméritée. Aussi les premiers symptômes qui se produisirent d'une appréciation plus juste de ses travaux et surtout de leur utilisation lui furent-ils extrêmement précieux. Le plus ancien en date peut-être et le plus important, pour ne

parler que des pays étrangers à l'Allemagne, fut la série d'articles que Littré publia dans le *Journal des Savants*, en 1855 et années suivantes, sur la partie française de l'*Etymologisches Wörterbuch* : il était visible que l'ouvrage du maître de Bonn deviendrait le fondement de la partie étymologique du grand *Dictionnaire de la langue française* auquel travaillait alors le philosophe érudit : cet esprit lucide accueillait avec faveur et sans aucun préjugé tout ce qui lui semblait conforme au besoin d'ordre et de clarté qui était le trait distinctif de son caractère intellectuel. Bientôt paraissaient (1860) les *Saggi critici* de M. Ascoli, associant l'Italie à l'œuvre que la France reprenait activement après Littré, que, de leur côté, avec Delius, Gessner, Hofmann, Bartsch, Mussafia, Tobler, les diverses provinces de langue germaniqne poursuivaient sous les auspices du maître, où allaient bientôt prendre une part plus ou moins active le Portugal (plus tard l'Espagne et surtout l'Amérique espagnole), et la Roumanie, et la Rétie. Le *Jahrbuch für romanische Literatur*, fondé en 1859, fut le premier centre de ralliement de toutes ces jeunes forces; plus tard se fondaient et la *Revue des langues romanes*, et la *Romania*, et l'*Archivio glottologico*, et les *Studj di filologia romanza*, et trop de revues allemandes, toutes placées sous le patronage de l'auteur de la *Grammaire* et du *Dictionnaire*, des *Vies et œuvres des troubadours* et de *La plus ancienne poésie portugaise*. Aujourd'hui, la philologie romane fleurit dans l'Europe entière; des recueils lui sont presque entièrement consacrés en Russie, en Finlande, aux États-Unis, et partout elle applique, soit aux langues, soit aux œuvres littéraires, la méthode simple et sûre de celui qu'elle regarde comme son guide, son seigneur et son maître. Le premier soin de tout homme sérieux qui veut éclaircir un point d'histoire littéraire ou de linguistique romane est de revoir ce que Diez en a écrit ; et que de fois, après avoir refermé le livre, on s'aperçoit que ce qu'on croyait avoir trouvé de nouveau était déjà contenu ou tout au moins indiqué dans ces pages où l'on ne sait si on doit plus admirer la sagacité de la recherche ou la clarté concise de l'expression ! D'autres fois cependant le maître n'a pas tout vu ou tout prévu ; on trouve à glaner après lui, mais c'est en suivant ses pas. Ce n'est que par sa méthode à la fois prudente et décidée, fondée toujours sur la comparaison et l'histoire, soumettant chaque fait à une vérification scrupuleuse, ouverte à l'hypothèse, mais fermée à l'ingéniosité stérile des « combinaisons » aventureuses, ce n'est que par sa méthode qu'on a fait avancer, qu'on pourra faire encore avancer son œuvre. Seulement, il faut bien s'entendre : une bonne méthode empêche de tomber dans des erreurs graves ou de dire des sottises; elle fait sûrement trouver ce qui peut résulter de l'investigation patiente et de la mise en présence des faits; mais elle ne donne pas d'idées, elle ne donne pas le sentiment de la poésie ni le sentiment intime de la vie des langues. Elle est une bonne lanterne pour éclairer la route, mais pour qu'elle guide utilement le voyageur il faut qu'il sache où il va. Si c'est par sa méthode que Diez aura surtout mérité notre reconnaissance, c'est par l'originalité, la force, la justesse et la délicatesse de son esprit et de son sentiment qu'il mérite notre admiration.

Messieurs, vous me pardonnerez de vous avoir un peu longuement entretenus de celui dont le souvenir nous rassemble ; la meilleure manière de l'honorer, je le sais, est de l'imiter dans la mesure de nos moyens : nous le pouvons tous au moins dans la sincérité de son travail, dans la droiture de son caractère et dans sa bienveillance à l'égard des débutants. Nous sortirons de cette réunion plus décidés à mériter par nos efforts ce titre de disciples de Diez dont nous sommes fiers à bon droit, que nous ayons allumé notre flambeau directement au foyer ou à quelque feu qui en venait, et le jour qui nous a mis en face les uns des autres, tous animés de ce sentiment commun, nous laissera, j'en suis sûr, un long et beau souvenir. Je bois à la mémoire de Frédéric Diez.

C'est seulement le samedi 5 mai que le centième anniversaire de la naissance de Diez à Giessen a été célébré par l'université de sa ville natale. Les professeurs Förster et Stengel y représentaient officiellement les universités de Bonn et de Marbourg. Dans l'*aula*, devant le buste de Diez couronné de

lauriers, M. Behrens a prononcé un discours où il a retracé la vie de Diez et proclamé tout ce que lui doit la science. A la suite de cette fête, la ville de Giessen a fondé un « prix Diez » de 300 marcs, qui sera décerné tous les trois ans par l'université à un mémoire de philologie romane.

Le 15 mars même, les romanistes des États-Unis rendaient à leur maître un hommage solennel. A Colombia College (université de New-York) les représentants de vingt-cinq institutions de haut enseignement (entre autres Harvard, Yale, Johns Hopkins, Cowell, Chicago), au nombre de cent cinquante, s'étaient réunis sous la présidence de M. A. Marshall Elliott. Parmi les mémoires lus à la rénnion, nous citerons ceux de MM. A. Tood, *Diez and the Study of Romance Philology;* Ad. Cohn, *On life and labors of Diez's French forerunner Raynouard;* Garner, *One of Diez's Etymologies;* Lang, *Diez and the Study of Mediæval Portuguese Poetry;* Price, *The Work of Diez for English Philology*. Beaucoup d'autres *papers* sur divers sujets de philologie romane ont été communiqués; on en trouvera l'indication, ainsi que tout le récit de la fête, dans le numéro d'avril des *Modern Language Notes*.

Le centenaire de Diez a donné lieu à diverses publications. Voici celles qui sont venues à notre connaissance, sans parler des nombreux articles de journaux de tous pays[1]. C'est d'abord le recueil des lettres de Diez, tout jeune encore, à son ami Ebenau, bien digne de lui par l'élévation de son caractère et les aspirations de son esprit; elles sont très curieuses pour la biographie intellectuelle de Diez, alors fervent adepte du romantisme, mais ne touchent guère aux études qui devaient plus tard l'illustrer; on y trouve surtout le poète qui, jusqu'à la fin de ses jours, n'a cessé de vivre en lui à côté du philologue.

— Le discours prononcé le 3 mars à Bonn par M. Förster a été imprimé à Bonn (18 p. in-8°), comme tirage à part de la *Bonner Zeitung*. — M. Ad. Tobler a publié dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin, à l'occasion du centenaire, une correspondance entre Moriz Haupt et Diez qui n'est pas sans intérêt pour l'histoire de la philologie romane en Allemagne, et ajoute quelques renseignements à ceux qu'on possédait sur les efforts de Haupt pour faire un recueil de chants populaires français. — Le même savant a fait paraître, à part, de précieuses *Diez-Reliquien*, comprenant quelques traductions en vers du provençal, de l'espagnol et de l'italien, dont la plus remarquable est celle d'une ode de Fray Luis de Leon[2]. — Sous ce même titre de *Diez-Reliquien*, M. Stengel a publié une brochure de cinquante pages (Marburg, Elwert), qui contient : 1° *Eine Diez-Handschrift aus dem Jahre 1816* (copie de romances espagnoles); 2° *Handschriftliche Kollektaneen zur roma-*

---

1. Nous devons cependant une mention spéciale, — bien que nous ne l'ayons pas lu, et pour cause, — à l'article de sept pages publié en finnois par M. W. Söderhjelm dans une revue finlandaise : *Friedrich Diez. Hänen satavuotisen syntymäpäivänsä johdosta.*

2. La brochure de M. Tobler est un tirage à part de l'*Archiv für das Studium der neueren Sprachen* et se trouve dans le 2e cahier du t. XLII. — M. Tobler a consacré sa première leçon du semestre d'été de 1894 à l'œuvre de Diez; mais il ne l'a pas imprimée.

nischen Grammatik (quelques-unes de ces notes n'ont pas été utilisées par Diez et offrent un certain intérêt); 3° *Das Vorwort zur* 1. *Auflage der Romanischen Grammatik;* 4°-6° Lettres de Diez à Bartsch et autres; *Ergänzungen zu den Erinnerungsworten an Friedrich Diez*. — M. H. Breymann a fait paraître (Leipzig, Deichert) sous ce titre : *Friedrich Diez, sein Leben und Wirken* (IX-54 p. petit in-8°) le discours qu'il avait prononcé à Munich le 3 mars. On y trouve, avec des renseignements biographiques en partie nouveaux et de très intéressants souvenirs personnels, une appréciation judicieuse des travaux de Diez, et, en appendice, quelques poésies de lui, originales ou traduites. — M. Förster annonce qu'il publiera prochainement dans la *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur* de nombreux matériaux pour une biographie de Diez.

On voit que la mémoire de notre vénéré maître a été l'objet, en cette centième année de sa naissance, d'hommages qu'il n'aurait certainement pas prévus et qui montrent combien son œuvre et son caractère sont aujourd'hui justement appréciés. Il nous plaît de répéter ici ce que l'un de nous lui écrivait un jour, en lui appliquant des vers connus de Fortunat :

Hinc cui Barbaries, illinc Romania plaudit;
Diversis linguis laus sonat una viro.

— Le 30 octobre 1893 est mort à Pavie le professeur Ad. Borgognoni, à l'âge de cinquante-trois ans. Il s'était fait connaître par de nombreux travaux sur l'histoire de la littérature italienne, dans lesquels il avait parfois montré plus d'imagination que de critique. Ses *Studj di erudizione e d'arte* (1877-78) et ses *Studi di letteratura storica* (1891) contiennent plusieurs articles intéressants.

— Le 3 janvier de cette année, M. Émile Bouillon, éditeur de la *Romania*, gendre et successeur de F. Vieweg, a succombé à la maladie qui depuis longtemps déjà minait sa santé. M. Bouillon joignait à une connaissance profonde du commerce des livres (et aussi des gravures anciennes) une grande culture d'esprit, et portait un sérieux intérêt personnel aux travaux scientifiques dont sa maison s'est depuis longtemps fait une spécialité. Il apportait dans ses relations avec les auteurs, non seulement une loyauté complète et une parfaite aménité de manières, mais une élévation de sentiments qui lui avait fait des amis de tous ceux qui avaient eu affaire à lui. C'était le cas notamment pour les deux directeurs de la *Romania*, qui expriment ici le profond regret que leur a causé la mort cruellement prématurée de cet homme intelligent, modeste et distingué. Sa veuve et ses enfants encore jeunes conservent la propriété de la librairie, et leur parent, M. Amyot, qui depuis de longues années est associé à la gestion, en demeure effectivement chargé. La *Romania* n'aura donc pas à quitter la maison où elle est née et à laquelle elle souhaite, après tant d'épreuves et de deuils, une ère nouvelle et durable de prospérité.

— Au mois de février est mort à Dobberan (Mecklembourg) M. Karl Foth, l'auteur d'un remarquable travail publié en 1876 dans le t. II des *Romanische Studien* sur « la substitution des temps en roman » (voy. *Rom.*, VI, 305).

— Nous apprenons au dernier moment la mort du prof. Ad. Bartoli, décédé à Gênes le 16 mai. Nous donnerons dans notre prochain numéro une notice de sa vie et de ses travaux ; nous devons aujourd'hui nous borner à exprimer nos regrets.

— Notre collaborateur M. W. Cloetta a été nommé professeur extraordinaire à l'université de Jena.

— M. J.-D. Bruner a été nommé « Professor of the Romance Languages » à l'université d'Illinois, Champaign (Etats-Unis).

— M. Werner Söderhjelm, dont les lecteurs de la *Romania* connaissent les travaux, vient d'être nommé professeur de philologie romane à l'université de Helsingfors. Nous enregistrons ce fait avec une véritable satisfaction, car la création en Finlande d'un enseignement vraiment scientifique de la philologie romane avait jusqu'ici rencontré d'insurmontables obstacles, et le titulaire de la nouvelle chaire, par son zèle et son mérite, justifiera certainement la mesure qu'on s'est enfin décidé à prendre.

— M. le Dr Hugo Rennert a été nommé professeur de philologie romane à l'université de Pensylvanie (Philadelphie).

— M. Ph.-Aug. Becker, dont nous avons signalé récemment à nos lecteurs l'intéressant ouvrage sur Jean Le Maire, a été nommé professeur extraordinaire de langue et littérature françaises à l'Université de Budapest.

— L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné le prix fondé par le marquis de La Grange pour la publication de poèmes du moyen âge ou travaux s'y rattachant à M. Fr. Bonnardot pour son glossaire des *Miracles de Nostre Dame* publiés par la Société des anciens textes.

— Vingt anciens élèves de M. Vilhelm Thomsen, professeur à l'université de Copenhague, lui ont offert pour le 25e anniversaire de son doctorat (23 mars 1894) un beau volume de 372 pages (libr. Gyldendal) contenant divers mémoires de linguistique et de philologie. L'étendue et la variété de l'enseignement si fécond de M. Thomsen font comprendre que ces mémoires traitent les sujets les plus divers : on y voit représentée, à côté de la linguistique générale, la philologie sanscrite, grecque, latine, albanaise, germanique, scandinave, finnoise ; on y trouve une contribution à la biographie de Laurent Valla et une curieuse note de M. Gigas sur un manuscrit de la bibliothèque royale de Copenhague qui contient la première ébauche du *Dictionnaire critique* de Bayle. La philologie romane ne pouvait être absente de ce recueil : M. Thomsen y a brillamment marqué sa place par un des articles qui ont fait le plus d'honneur à notre journal (t. II, p. 64-75). On trouvera plus d'une remarque qui intéresse les langues néolatines dans l'étude de M. Jespersen sur les formations par soustraction et dans le nouveau « chapitre de la Vie des mots » dû à M. Nyrop. L'article de M. Gerson Trier « sur l'origine du mot *laban* » est particulièrement intéressant. Il existe en *plattdeutsch* un mot *laban*, terme injurieux pour désigner soit un paresseux, soit un homme grossier et mal élevé ; ce second sens seul appartient au mot en danois. On l'a généralement

(quoiqu'on ait essayé d'autres étymologies) expliqué par le nom du Laban biblique; mais M. Trier montre qu'il n'y a aucun rapport entre le caractère de ce personnage et le sens du mot bas-allemand et danois. Il y reconnaît le Laban qui, dans la *Destruction de Rome* et dans les versions anglaises du *Fierabras*, remplace l'amiral Balan du *Fierabras* français, et il suppose qu'il a existé en bas allemand une version du *Fierabras* (venue de l'anglais), qui a rendu populaire le nom du brutal ennemi des chrétiens; du bas allemand le sobriquet de *Laban* a passé au danois (où il ne paraît pas avoir été usité avant notre siècle). M. Trier expose ensuite des conjectures très ingénieuses sur l'origine de la forme *Laïban*, qui serait due à une erreur de copistes pour *Li amirals Balan*, et il émet l'hypothèse que la *Destruction de Rome* reposerait en partie sur le poème perdu (antérieur à *Fierabras*) qu'a connu Philippe Mousket, et en partie sur une rédaction franco-italienne du même poème. Ce sont là des idées très intéressantes, mais qu'il n'a pu qu'indiquer dans cet article, et qu'il se réserve de développer plus tard.

— Les lecteurs de la *Romania* me permettront de consacrer quelques lignes à une mésaventure personnelle qui, je l'espère, est terminée, mais qui n'a pas laissé de me causer quelque ennui. La *Société des parlers de France* ayant tenu, le 28 mars, une séance que je présidais, je fis une courte allocution, où je parlai de l'idée si intéressante conçue par la Société de dresser une carte linguistique de la France. Les feuilles quotidiennes ayant mentionné cette réunion, je reçus la visite d'un journaliste qui, sans me l'avoir communiquée, imprima la conversation que nous étions censés avoir eue, et me fit dire les choses les plus extraordinaires. Un grand nombre de journaux, sans doute à court de copie, reproduisirent ce mémorable entretien, et plusieurs d'entre eux prirent la peine de me faire la leçon, et de réfuter l'assertion que j'aurais émise, d'après laquelle tous les patois de France seraient des « corruptions du français »; l'un d'eux voulut bien m'apprendre que le breton et le basque n'étaient pas de même origine que les autres parlers de France, et s'étonna, à bon droit, qu'un membre de l'Institut fût assez ignorant pour ne pas s'en douter. Je ne savais rien de tout ce bruit, quand j'appris que, dans le Midi, il se transformait en un vrai fraças. Les divers organes félibréens m'accablaient de réclamations, de railleries et d'invectives. Mon ami Mistral lui-même croyait devoir opposer à mes assertions les revendications de la langue d'oc [1]. Un journal de Cannes, le *Littoral*, imaginait une conversation téléphonique avec moi, dans laquelle je déclarais que non seulement les patois du Midi, mais toutes les langues de l'Europe, et même du monde entier, étaient des corruptions du français. Ce journal m'ayant été adressé, et divers échos m'étant revenus de tout ce tumulte, j'adressai au *Littoral* la lettre suivante :

1. Dans l'*Aïòli* (journal fort original et amusant, en provençal, qui se publie depuis quatre ans à Avignon et dont Mistral est l'inspirateur et un des principaux rédacteurs). Dans le n° du 7 mai de ce journal, Mistral a bien voulu insérer en grande partie une lettre que je lui avais écrite à ce propos et citer un passage de mon discours sur *Les parlers de France* où ma façon de penser est nettement exprimée.

Paris, 28 avril 1894.

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie de m'avoir envoyé le *Littoral* du 21 avril, où se trouve la plaisante « entrevue » par téléphone que votre collaborateur, M. Rimbault, aurait eue avec moi. Elle ne peut qu'amuser vos lecteurs et ne saurait tromper personne. Il n'en est malheureusement pas ainsi d'une autre « entrevue » qu'a publiée il y a quelque temps un journal parisien, et dont le texte n'a point passé sous mes yeux. On m'y prête, paraît-il, sur les rapports des différents parlers de notre pays, des idées qui sont précisément le contraire de celles que j'ai toujours professées, d'accord avec tous les gens de bon sens. Les parlers du Midi, pas plus que ceux du Nord, ne sont une corruption du français littéraire : tous, comme le français lui-même, représentent les différenciations locales du latin importé en Gaule par la conquête romaine. Tous sont égaux en antiquité et en droits, et ce ne sont que les circonstances politiques, sociales ou littéraires qui ont donné à tel ou tel d'entre eux une prépondérance qui ne tient nullement à des causes linguistiques. Je vous serais obligé de communiquer à vos lecteurs cette rectification, que je n'aurais pas crue nécessaire, mais qui me semble utile devant les protestations qu'ont amenées de divers côtés les singulières opinions qui m'avaient été attribuées.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Cependant un journal félibréen de Montpellier, la *Cigalo d'or*, publiait le 1er mai un numéro spécial (et double !) qu'il annonçait ainsi : « Au moumen que la questiéu Gastoun Paris oucupavo tant lou public felibrenc, la pensado venguè à la redaciéu de la *Cigalo d'or* de counsacra un numero especial à-n-aquelo questiéu. » Ce numéro contient d'abord, sous le titre de *La segoundo Crousado* (c'est moi, paraît-il, qui suis le nouveau Simon de Montfort), un résumé de la question, dans lequel on confond constamment deux choses qui n'ont aucun rapport, la doctrine de l'unité gallo-romane, que j'ai soutenue et que M. de Tourtoulon a combattue, et l'absurdité qu'on m'a prêtée d'avoir regardé les différents parlers de France comme des corruptions du français. Le rédacteur de la *Cigalo*, M. Paul Redonnel, s'était d'ailleurs méfié de l'exactitude des paroles que m'attribuait le *reporter* parisien, et était allé demander à M. Chabaneau ce qu'il en pensait. Celui-ci l'assura que mes dires avaient dû être « mal interprétés », au moins en ce qui concerne le basque (j'avais dû parler du béarnais), et qu'il ne pouvait se prononcer sur le reste, n'ayant pas le texte exact de mes paroles. Mais il exprima avec énergie à son interlocuteur la conviction où il est que je me trompe en ne croyant pas à une « langue » d'oc distincte de la « langue » d'oui : « C'est, dit-il, une chose trop évidente pour être discutée; c'est une certitude si absolue que je dirais presque que c'est une foi. » Et mon éminent collègue de Montpellier ajouta : « M. de Tourtoulon a répondu à M. Gaston Paris comme j'aurais répondu moi-même. » J'ai appris ainsi quelle était l'opinion de M. Chabaneau dans la question des dialectes, et j'en prends note comme d'une opinion considérable, mais qui naturellement ne change pas ma manière de voir, fondée sur des faits qui me paraissent incontestables. Après cette conversation intéressante, mais sans rapport au sujet en discussion, M. Redonnel imprime une lettre de M. Clédat, tout à fait judicieuse, où il

assure qu' « il y a évidemment malentendu », et dit comme moi que « la valeur d'un parler est tout à fait indépendante de l'importance politique et sociale qu'il a pu acquérir », et une lettre de M. de Berluc-Perussis qui touche encore uniquement la question de l'existence d'une « langue d'oc » (l'auteur en voit la preuve irréfragable dans le fait qu'un Parisien « est hors d'état de comprendre une phrase de provençal »; mais il ne comprend pas mieux une phrase de poitevin, de guernesiais ou de wallon). Après son enquête, M. Redonnel fut convaincu que « lou *reporter* avié enventat soun *interview* », ce qui était exagéré. Enfin, au dernier moment, il reçut et réimprima ma lettte au *Littoral*, en remarquant que décidément « lous journalistos balouardiès de Paris barancou mais que per soun tour ». Le reste du numéro double est rempli par de longs extraits de mon discours sur les *Parlers de France* et de la réponse de M. de Tourtoulon. J'espère que « la question Gaston Paris » est close, et que mes excellents amis du Midi ne m'accuseront plus de méfaits et de « médits » dont je suis bien innocent. Quant à savoir quelle est la meilleure doctrine au sujet de la fixation des limites dialectales et notamment de l'existence d'une langue d'oc, c'est un sujet de discussion purement scientifique qui ne touche pas à leur patriotisme, et je ne vois pas pourquoi quelques-uns d'entre eux semblent s'attacher avec passion à la thèse si habilement soutenue par M. de Tourtoulon. Quel intérêt voient-ils à scinder la France en deux morceaux? Qu'on les regarde comme des différenciations locales du gallo-roman ou d'une langue d'oc hypothétique, les parlers locaux du Midi ne gagnent ni ne perdent en valeur; et d'autre part, personne ne conteste que les troubadours du moyen âge aient créé un idiome littéraire tout aussi bien que les trouveurs du Nord, ni que les félibres actuels de Provence aient su faire de leur parler natal un instrument poétique d'une grande valeur. La question de l'existence d'une langue d'oc est toute théorique et presque métaphysique : on peut être bon Français et bon félibre et penser tout ce qu'on veut sur ce point. — G. P.

— Il s'est fondé à Paris une « Société d'études italiennes », qui se propose de donner des conférences et de publier des articles sur les choses d'Italie. Des conférences de MM. Dejob, de Nolhac, de Maulde, etc., ont déjà eu lieu et ont obtenu un légitime succès. La Société ne demande aucune cotisation. Il suffit pour en faire partie d'adresser son adhésion à M. Charles Dejob, 80, rue de Ménilmontant.

— M. B. Quaritch, le libraire de Londres dont les magasins sont toujours bondés de livres rares et précieux, a publié récemment un catalogue de manuscrits (à prix marqués) [1], parmi lesquels plusieurs intéressent notre ancienne littérature. Nous les signalerons, en abrégeant, parfois aussi en complétant, les notices du catalogue.

---

1. [N° 138] *A Catalogue of manuscripts arranged in chronological order and of books illustrating the science of paleography*. London, december 1893. In-8°, 80 pages (244 numéros, mais 180 seulement se rapportent à des mss.; les n°s 181 et suiv. sont des ouvrages à planches sur la paléographie et sur l'art de la miniature).

N° 20. Vélin, vers 1280 (?), ayant appartenu au couvent de Nuneaton (religieuses bénédictines), comté de Warwick; contient : 1° Robert Grosseteste, le *Chastel d'amours*. — Inc. *Qui bien pence ben puet dire...* — 2° Exposé en prose du *Pater*, ajouté au XIVe siècle sur des feuillets restés blancs. Inc. *Après ceo devez saver quels sont les set prieres (peticions?)* .. — 3° Evangile de Nicodème, mis en vers par « Crestien ». C'est la version publiée pour la Société des anciens textes français, par G. Paris et A. Bos, d'après un ms. de la Laurentienne alors réputé unique. Je reproduis les vers cités dans le catalogue :

Début :	Fin :
Enz le honor de la Trinité	Jeo Crestien l'ai translaté,
Ai en corage e en penser	De latin en romanz turné,
De translater la sencte lettre	Mès ne voil el comencement
E del latin en romanz mettre,	Mettre mun nun presentement...
Ceo est l'estorie de Jhesu Crist.	Amen, Amen chascuns en die;
	Deu le me otrie le fiz Marie!

4° Le Bestiaire de Guillaume : *Qui bien commence e bien define*. On en connaissait déjà environ vingt copies. — 5° L'Apocalypse en vers, avec figures. Je transcris les vers cités dans le catalogue (qui correspondent à XX, 11), en faisant quelques corrections :

E jo vi un grant blanc throne e sur li seant,
A l'award de celi ciel e tere sunt fuiant
E lur liu n'est trovez avant.
E jo vi morz granz e petiz par devant le throne estant...

Suivent quelques pièces en latin et en anglais. (Prix : 100 guinées)

N° 34. L'Apocalypse en français. *Inc. Saint Pol l'apostre dit...* Vers 1360. On possède de nombreux mss. de cette version. Voir S. Berger, *La Bible française au moyen âge*, pp. 78 et suiv.

N° 35. Bible de Guyart des Moulins, ms. du XIVe sièc'e très richement enluminé, provenant des collections Galitzin et Perkins. (Prix : 580 livres.)

N° 36. Autre bible de Guyart des Moulins, du temps de Charles V. (Prix : 500 livres.)

N° 42. Roman de la Rose, de la fin du XIVe siècle, richement enluminé, provenant de la bibliothèque Didot, n° 34 de la vente de juin 1878. (Prix : 400 livres.)

N° 51. 1° Chronique d'Angleterre s'arrêtant à la bataille de Halidon-Hill. (On en a bien des mss., voir mon mémoire sur cette chronique, *Bulletin de la Soc. des anc. textes*, 1878, p. 126.) — 2° Evangile de Nicodème en français, commençant : *Je* (lis. *Il*) *avient en la quinzime an que Tyberye Cesar avoit esté emperour du Rome...* (On en a d'autres mss.). — 3° L'Image du monde, en vers. Le prix de ce volume est relativement modéré (36 livres).

N° 66. Cicéron, *De amicitia*, traduit par Laurent de Premierfait, avec un explicit qui mérite d'être transcrit : « Ci fine le livre de Tulle de amistié, trans-

« laté de latin en françois par moy Laurent de Premierfait, a l'admonicion « et requeste et en l'ostel de noble et saige homme Bureau de Dampmartin, « escuier, citoien de Paris et tresorier de France, icelle translation accomplie « [le] neuviesme jour de juillet, l'an mil quatre cens et seze. » Le rédacteur du catalogue fait honnêtement remarquer que l'écriture du ms. est postérieure à cette date. Nous avons donc ici un explicit reproduit d'après un ms. antérieur. On sait que Bureau de Dammartin aimait les livres. Plusieurs de ceux qu'il avait réunis entrèrent dans la bibliothèque du duc de Berry; voir l'édition que M. Delisle a donnée du catalogue de cette bibliothèque, nos 150, 227, 255 (*Cabinet des mss.*, III, 183, 189, 191). (Prix : 10 livres.)

No 98. Vincent de Beauvais, Miroir historial, traduction de Jehan de Vignay. Magnifique ms. en deux vol. in-fol., qui, par le caractère de l'ornementation et de l'écriture, ressemble, selon le catalogue, aux livres exécutés pour Louis de La Gruthuyse. (Prix : 500 livres.)

No 104. Roman de la Rose, ms. exécuté vers 1475, richement enluminé, ayant fait partie des collections Galitzin et Perkins. (Prix : 850 livres.)

No 134. P. 1. Bonaccursio dà Pistoia, « La controversie de noblesse, plaidoyée entre Publius Cornelius Scipion et Gayus Flaminius... composée par Surse de Pistoye, » traduction de Jean Miélot. — P. 57. « Cy commence ung debat entre trois chevalereux princes » (Alexandre, Hanibal et Scipion). — P. 75 et suiv., diverses balades, dont la première (refrain : *Ne chiere que d'omme joyeux*) a été plusieurs fois imprimée, en dernier lieu, dans *The Curial made by Alain Charretier...* by P. Meyer and Fr. J. Furnivall, p. 18 (*Early english Text Society*, 1888). Ms. sur papier d'environ 1500. (Prix : 3 guinées.)

Je n'ai pas mentionné un certain nombre de livres d'heures d'origine française, entre lesquels plusieurs ont appartenu à des personnages connus, et dont quelques-uns contiennent des poésies françaises; ainsi le no 69 renferme la pièce *Glorieuse Vierge royne* dont on a du reste de très nombreuses copies (voy. *Romania*, I, 410). — P. M.

— Nous avons reçu à la fin de 1892 le premier fascicule du *Kritischer Jahresbericht über die Fortschritte der romanischen Philologie*, dirigé par MM. K. Vollmöller et R. Otto, et publié par la librairie Oldenbourg (Munich et Leipzig). Ayant oublié sur le moment d'en rendre aussitôt compte à nos lecteurs, nous avons voulu plus tard réparer cette omission en analysant la première année complète; mais l'éditeur, auquel nous nous étions adressés pour avoir les fascicules suivants, nous a répondu qu'ils ne paraîtraient sans doute jamais, et qu'il était en procès avec les auteurs. Des notes publiées dans les numéros d'août et de décembre 1893 du *Literaturblatt für germanische und romanische Philologie* et une *Endgiltige Berichtigung* insérée par M. Vollmöller dans le t. IX des *Romanische Forschungen* et qu'il nous a envoyée d'avance mettent le public au courant des différends qui se sont élevés entre le libraire et les auteurs; nous n'avons pas à entrer dans ce débat[1]; nous constatons

1. Le procès a été réeemment jugé à Munich, en faveur de MM. Vollmöller et Otto.

seulement avec regret que l'entreprise de MM. Vollmöller et Otto, conçue peut-être sur un plan trop large, mais digne de toutes les sympathies des romanistes, auxquels elle aurait rendu de très grands services, a pour le moment échoué. Le premier fascicule était fort intéressant. Il contenait en 146 pages gr. in-8° les comptes rendus suivants pour l'année 1890 : *Phonétique* (Seelmann), *Indo-européen et latin classique* (Seelmann), *Latin populaire* (Seelmann), *Syntaxe du latin populaire* (Schmalz), *Latin juridique, biblique et ecclésiastique* (Thielmann), *Langue et littérature latines du moyen âge* (Traube), *Littérature latine de la Renaissance* (Reinhardstoettner), *Grammaire romane* (Meyer-Lübke), *Grammaire italienne* (Meyer-Lübke), *Anciens dialectes italiens* (Meyer-Lübke), *Dialectes actuels du Nord de l'Italie* (Salvioni), *Dialectes de l'Italie centrale* (Monaci), *Dialectes de l'Italie méridionale* (Schneegans), *Dialectes sardes* (Guarnerio). Les noms des collaborateurs disent assez la valeur des contributions. Celles de M. Seelmann, notamment, sont riches en remarques intéressantes et même en faits nouveaux ; il y règne seulement le ton d'infaillibilité tranchante qui marque les écrits de ce philologue et qui n'en rend pas la lecture agréable ; il est en outre bizarre de le voir s'exprimer avec l'animosité qu'il a montrée ailleurs sur les travaux de M. Meyer-Lübke, dont les articles fort substantiels figurent sous la même couverture à quelques pages des siens. MM. Vollmöller et Otto avaient réuni autour de leur œuvre cent quinze collaborateurs, la plupart en Allemagne, quelques-uns dans les divers pays romans ; cette armée était sans doute un peu trop nombreuse et trop dispersée. Puisqu'elle est maintenant licenciée, il serait bien à désirer qu'il se formât pour atteindre l'objectif qu'elle se proposait une troupe plus restreinte et bien exercée. C'est d'autant plus souhaitable que depuis 1888 la *Zeitschrift für romanische Philologie* paraît avoir renoncé à ses suppléments bibliographiques, et que nous n'avons plus entendu parler depuis longtemps du *Bibliographischer Anzeiger* de M. Ebering (voy. *Romania*, XX, 509). Il devient donc plus difficile de se tenir au courant des productions de la philologie romane à mesure précisément que ces productions se multiplient dans les différents pays.

— L'Académie des Inscriptions et Belles Lettres vient de publier le t. XXXI de l'*Histoire littéraire de la France*, dans lequel on trouvera plusieurs articles qui intéressent de près nos études. Citons les notices de M. Delisle sur plusieurs recueils d'exemples latins (p. 47) ; de P. Paris sur la vie du bienheureux Thomas Hélie de Biville et l'ancienne traduction en vers normands qu'on possède de cette vie (p. 65), et sur Guillaume Guiart (p. 104) ; de G. Paris sur Girard d'Amiens (où l'auteur prouve, entre autres choses, que ce trouvère, d'ailleurs médiocre, a été accusé bien à tort d'avoir, dans son roman de Méliacin, copié le *Cheval de fust* d'Adenet). Notons encore les articles sur Sidrach (p. 285), par E. Renan et G. Paris, et sur J. Maillard, auteur du comte d'Anjou (p. 318), par G. Paris. Toute la fin du volume (pp. 415-789) est occupée par un très long article sur les rabbins français du XIVe et du XVe siècle, rédigé par M. Renan, mais qui, pour le fonds, ainsi qu'en fait foi l'*Avertissement*, est essentiellement l'œuvre de M. Ad. Neubauer.

— La Société de l'histoire de France va mettre en distribution le tome II de l'*Histoire de Guillaume le Maréchal*. Ce volume contient la fin du poème (v. 10153-19214) et un ample glossaire. Le troisième tome renfermera la traduction sommaire, accompagnée d'un commentaire historique, la table analytique des noms de personnes et de lieux, et l'introduction.

— *La Società Dantesca Italiana* va publier dorénavant chaque mois une *Rassegna critica degli studj danteschi*, qui sera dirigée par M. Michele Barbi, et en outre des *Studj danteschi*, qui paraîtront à des intervalles irréguliers.

— Un jeune philologue suisse, M. Ernest Brugger, se propose de publier prochainement la *Bible* de Guiot de Provins, ainsi que les chansons de ce poète.

— La librairie Bordandini, à Forlì, annonce un recueil de chants populaires de la Romagne, de M. B. Pergoli, qui paraîtra incessamment avec une préface de G. Pitré (on souscrit chez l'éditeur moyennant 3 francs).

— M. William Morris, un poète qui s'est fait imprimeur et qui s'applique à restaurer l'art des typographes du XVe siècle, a récemment publié la traduction, faite par Caxton, d'un livre français appelé *l'Ordre de chevalerie*; l'édition est due à M. F.-S. Ellis, qui l'a accompagnée d'un petit « memorandum » imprimé à la fin du volume. M. Ellis a bien retrouvé l'original français de Caxton, mais il ne s'est pas aperçu que cet original était lui-même traduit du livre catalan de Raimond Lull. A la suite du traité de Lull, M. Morris a imprimé, d'après Barbazan, le petit poème français de l'*Ordre de chevalerie*, en y joignant une élégante traduction en vers. M. Ellis polémise à ce propos contre MM. Langlois et Gautier, qui ont dit que l'*Ordre de chevalerie* en prose était fait d'après le poème; il ne s'est pas rendu compte que les appréciations de ces savants s'appliquaient non au livre traduit par Caxton, mais à la rédaction en prose de l'ancien *Ordre de chevalerie*. Voyez sur tous ces points G. Paris, *La légende de Saladin*, p. 7 (ou *Journal des Savants*, 1893, p. 290). Le volume imprimé par M. Morris est d'ailleurs une vraie merveille d'exécution : vêtu d'une couverture en parchemin que ferment des cordons de soie, tiré sur un excellent papier avec de l'encre admirablement noire, des caractères d'un gothique exquis, des lettrines et des fleurons du meilleur goût, il rappelle tout à fait les plus jolies productions de l'imprimerie naissante : on s'y tromperait, si la vignette initiale, charmante d'ailleurs, n'était d'un moyen âge trop contemporain. Les livres qui sortent de la « Kelmscott Press » de M. Morris se vendent à Londres chez Reeves et Turner.

— Il s'est engagé en Angleterre une vive discussion sur le sens qu'il faut donner au mot *escuz* dans un vers de la *Geste as Normanz* de Wace (*Rou*, III, 7815). Cette discussion se rattache à toute une polémique sur la façon dont l'historien Freeman a raconté la bataille de Hastings. L'éditeur de la *Historical Review*, M. S.-A. Gardiner, a consulté indépendamment, sur le sens de ce passage, les deux directeurs de la *Romania*, et il a imprimé dans son journal (vol. IV, n° 34, avril 1894) les réponses qu'ils lui ont faites. Ils ont admi l'un et l'autre qu'*escuz* était pris, dans le v. 7815, au sens figuré de « rem-

parts » ou de « fortifications ». Ce qui rend le passage un peu obscur, c'est qu'au v. 7823 *escuz* paraît bien être pris au sens propre.

— Le rapport des boursiers de l'École des Hautes Études, imprimé dans l'*Annuaire* de 1894, donne d'intéressants renseignements sur une mission que M. Amédée Salmon, notre collaborateur, a accomplie récemment en Angleterre[1]. M. Salmon a notamment étudié au Musée britannique la traduction en vers des *Institutes* de Justinien, par le normand Richard d'Annebaut (Harl. 4477), la coutume de Normandie mise en vers par le même (Harl. 4148), et quelques autres manuscrits. Nous avons lieu de croire que de ces études préliminaires sortiront d'utiles travaux. Toutefois, deux des indications données dans le rapport demandent rectification : M. Salmon, est-il dit, « a trouvé dans le ms. Harl. 7403... un poème sur la médecine composé en provençal. Il en a pris copie. » D'autres l'avaient trouvé bien avant lui. Ce poème a été publié en 1883 par M. Suchier, dans ses *Denkmäler provenzalischer Literatur und Sprache*, pp. 201 et suiv.; il y en a d'ailleurs d'autres copies, cf. *Romania*, XIX, 313. — M. Salmon annonce l'intention d'aller à Édimbourg « pour y étudier le ms. de Joinville ». Et il ajoute : « Même non antérieur à l'époque « que lui assigne Fr. Michel, ce ms. serait des plus utiles pour la constitu- « tion [du texte] de l'*Histoire de saint Louis*, s'il n'appartenait pas aux familles « établies par M. de Wailly et si, comme c'est probable, il n'était pas une « copie de l'édition de Rieux. C'est ce que permettront sans doute d'établir « les procédés de critique des textes que n'avait pas à sa disposition Fr. « Michel. » Il y a là une illusion qu'il nous faut dissiper. Je ne crois pas que ni M. Fr. Michel ni M. de Wailly aient jamais rien publié au sujet du ms. d'Édimbourg. Tout ce que je sais, c'est que quelques années avant sa mort M. Fr. Michel examina le ms. d'Édimbourg et communiqua ses notes à M. de Wailly, qui n'eut pas de peine à reconnaître l'identité du ms. d'Édimbourg et de l'édition de Pierre de Rieux, publiée en 1541 et 1547. Je tiens ce renseignement de M. de Wailly lui-même. Ayant vu de mon côté le ms. d'Édimbourg, je puis prouver que M. de Wailly ne s'était pas trompé. Le ms. d'Édimbourg (coté 15.1.16) est simplement l'exemplaire manuscrit offert au roi François Ier par Pierre de Rieux, le premier éditeur de Joinville. On sait que l'usage d'offrir au roi un exemplaire manuscrit s'est conservé assez longtemps après l'invention de l'imprimerie. C'est un volume en parchemin in-fol., qui commence comme l'imprimé, par la dédicace à François Ier : « *Au roy tres chrestien Françoys premier de ce nom, Anthoine Pierre tres humble* « *salut*. Il est tout certain, Sire, qu'entre toutes les choses... » Vient ensuite, au fol. 2, comme dans l'édition, la préface : « *Guillaume de la Perriere Tolo-* « *sain au bening lecteur salut*. Je ne sçay d'ou peut provenir, amy lecteur... » Et enfin, folio 4, le texte : « A tres haut et tres puissant seigneur Loys roy « de France... » La reliure, qui est du temps, est assez belle. — P. M.

---

1. *École pratique des hautes études, section des sciences historiques et philologiques. Annuaire*. 1894. Impr. nationale. In-8°, 136 pages. — Voir p. 87-8.

— A la p. 571, n. 4, du nº d'octobre 1893 de la *Romania*, il est dit que M. Meyer-Lübke admet *dismes* comme représentant dīcīmus en ancien français. M. Meyer-Lübke me fait remarquer que M. Rydberg et moi nous n'avons pas bien saisi sa pensée : le *dismes* qu'il oppose à *faimes* (t. I, § 531) est le représentant non pas de dīcīmus mais de dĕcīmus. Je m'empresse de rectifier mon erreur, mais je dois dire qu'elle est excusée en quelque mesure par le fait que l'auteur écrit ici *dismes* et non *disme*, tandis qu'à la ligne précédente il avait remarqué que acinus devenait *aisne*, cicinus *cisne* (et non *aisnes*, *cisnes*). D'ailleurs, comme il s'agit dans la phrase en question de facimus, on pense naturellement à dicimus, et l'auteur aurait bien fait de marquer qu'il s'agissait de decimus. — G. P.

— Livres annoncés sommairement :

La légende d'Alexandre et d'Aristote, par P. Héron. Rouen, Cagniard, 1892, 8º, 64 p. — Dans la première partie de ce travail, M. Héron analyse, avec de nombreux extraits, la traduction anglo-normande des *Secreta Secretorum* par Pierre de Peckham (c'est bien ainsi qu'il doit s'appeler et non d'Abernon; cf. *Rom.*, XV, 287). Sur l'histoire de la « pucelle venimeuse » il faut maintenant consulter l'admirable mémoire de M. Hertz (voyez ci-dessous). Dans la seconde partie, l'auteur complète ce qu'il avait dit autrefois sur l'origine et les différentes versions de la légende d'Aristote chevauché (cf. *Rom.*, XI, 137) et ce qu'en avait dit depuis M. A. Gasté dans une intéressante étude, et il publie une belle sculpture sur bois, représentant ce sujet favori des imagiers, qui se trouve dans une collection particulière.

The Kalender of Shepherdes, the edition of Paris 1503 in photographic facsimile, a faithful reprint of Pynson's edition of London, 1506. Édited with a critical introduction and glossary by H. Oskar Sommer. London, Kegan Paul, 1892, 3 vol. in-4º. — Cette magnifique publication intéresse aussi la littérature française, puisque le *Kalender of Shepherds* n'est que la traduction de notre *Kalendrier des Bergers* et que l'édition anglaise imprimée à Paris en 1503 et reproduite ici en photogravure d'après le seul exemplaire complet qui en subsiste a emprunté les bois de l'édition française antérieure. M. Sommer ne s'est pas borné à donner sur ce livre singulier, dont le succès a été si durable, des renseignements bibliographiques complets; il en a analysé soigneusement les éléments et, ce qui n'était pas aisé, en a recherché et presque toujours retrouvé les sources. On connaît l'exactitude et l'intelligence que M. S. apporte à tous ses travaux; on les retrouve ici. Notons cependant qu'il lui a échappé quelques distractions: ainsi dans les trois vers latins cités p. 83 (t. I) d'après un ms., il faut *Raucos* (et non *Rancos*), *tumentes* (*fumentes*); dans les vers français cités p. 76 et 92, l'ancien imprimé doit avoir *en mer* et non *en mei*, etc. Ce sont de bien légères taches, et les bibliophiles comme les érudits n'en doivent pas moins à M. Sommer de nouveaux et très grands remerciements.

Die locale Verbreitung frühester romanischer Lautwandlungen im alten Italien... (von) Martin Hammer. Halle, 1894, in-8º, 42 p. (diss. de docteur). —

L'auteur entend par *Die frühesten romanischen Lautwandlungen* les changements d'*ae* en *e* et d'*au* en *o* et l'amuïssement à la finale de *s*, *t*, *m*. Il se dit que ces changements ont dû avoir un point de départ local et rayonner de là, et il essaye de le montrer par des exemples : il n'y réussit guère (bien qu'il accompagne de trois cartes ses recherches dans le *Corpus* et les grammairiens), et ce n'est pas de sa faute. Son travail a un réel intérêt par les nombreux exemples qu'il a réunis des phénomènes en question, antérieurement à l'an 200.

Francesco D'OVIDIO. *Le correzioni ai* Promessi Sposi *e la questione della lingua*. Terza edizione interamente rifusa per uso delle scuole. Napoli, Morano, 1893, in-12, 278 p. — Ce petit livre, où l'auteur a réuni et remanié plusieurs études antérieurement publiées, est surtout destiné aux écoles italiennes, dans lesquelles il contribuera certainement à amener cette parfaite unité et ce maniement facile de la langue littéraire que nos voisins *d'oltr' Alpi* n'ont pu encore arriver à réaliser. Mais on ne saurait trop le recommander aux lecteurs étrangers, à ceux notamment qui s'imaginent savoir l'italien. En étudiant minutieusement avec M. d'Ovidio les remaniements que Manzoni a fait subir au texte primitif de son célèbre roman pour le *toscaneggiare*, ils en apprendront plus sur le vocabulaire et la syntaxe du toscan qu'en dépouillant toutes les grammaires et tous les lexiques. L'auteur, rempli d'une juste admiration pour Manzoni, n'en fait pas moins preuve, d'un bout à l'autre de son examen, de la plus complète indépendance, et tire toujours de cet examen des conclusions pratiques qui paraissent très judicieuses. Le livre est bien moderne pour la *Romania*, mais le phénomène auquel il est consacré — l'élaboration d'une langue littéraire dans des conditions spéciales — est d'un intérêt général qui nous commandait de le signaler.

Der Formenbau des französischen Verbums in seiner geschichtlichen Entwickelung dargestellt von Gustav KÖRTING. Paderborn, Schöningh, 1893, grand in-8°, LVI-378 p. — Nous comptions consacrer à ce livre considérable un article étendu dans le présent numéro, mais nous sommes obligés de le remettre à un peu plus tard ; au moins voulons-nous signaler à l'attention de nos lecteurs ce grand répertoire de faits qui atteste une fois de plus l'infatigable puissance de travail de l'auteur. Ce n'est d'ailleurs qu'une première partie : il annonce comme devant prochainement paraître un second volume qui sera consacré à la déclinaison française comme celui-ci l'est à la conjugaison. Les deux volumes réunis formeront un ouvrage intitulé : *Formenlehre der französischen Sprache*.

Zur Volkskunde aus Concilbeschlüssen und Capitularien (Hern Geh. Rath Prof. Dr. K. Weinhold zum 26. October 1893 dargebracht [von G. GRÖBER]). Leipzig, 1893, in-12, 26 p. — Précieux petit recueil de ce qui, dans les décrets des conciles et les capitulaires des temps mérovingiens et carolingiens, intéresse le *folk-lore* ; on avait déjà relevé la plupart des passages

signalés ici, mais il est bon de les avoir ensemble et accompagnés d'un index.

Grundriss der romanischen Philologie, herausgegeben von G. Gröber. II Band, 1. Abtheilung, 2. Lieferung. Strasbourg, Trübner, 1893, gr. in-8°, p. 257-432. — Ce fascicule termine le très grand et très méritoire travail de M. Gröber, *La littérature latine du milieu du VIe siècle au milieu du XIVe*. La fin de cette première *Abtheilung* doit contenir du même auteur le tableau de la littérature française. — 2. Abtheilung, 1-2. Lieferung, 1894, 256 p. Nous avons ici la littérature provençale, par M. Albert Stimming (p. 1-69); la littérature catalane, par M. A. Morel-Fatio (p. 70-128); la littérature portugaise, par Mme C. Michaelis de Vasconcellos et M. Th. Braga, non terminée encore (p. 129-256). Il ne nous est pas possible d'apprécier dès maintenant ces divers travaux, auxquels nous aurons souvent occasion de revenir : le nom des auteurs garantit suffisamment leur compétence. Cette seconde *Abtheilung* sera complétée par l'histoire de la littérature espagnole (Baist), de la littérature italienne (Casini), de la littérature roumaine (Gaster) et de la littérature rétoromane (Decurtins).

Nennius vindicatus. Ueber Entstehung, Geschichte und Quellen der *Historia Britonum*. Von Heinrich Zimmer. Berlin, Weidmann, 1893, in-8°, VIII-342 p. — Ce livre d'une étonnante érudition et d'une grande importance pour l'histoire littéraire demande une étude approfondie, au moins pour les parties qui rentrent dans le cadre de la *Romania*. Nous avions l'intention de la lui consacrer dans le présent cahier, mais nous en avons été empêchés par diverses circonstances. M. Mommsen a contesté, en s'appuyant sur un manuscrit de Chartres dont M. Z. n'avait pas tenu d'après lui un compte suffisant, quelques-unes des plus importantes parmi les thèses de l'auteur ; M. l'abbé Duchesne vient de publier le texte complet de ce manuscrit dans la *Revue celtique*, en l'accompagnant d'une savante introduction où il combat avec vivacité le système exposé dans le *Nennius vindicatus*. M. Zimmer s'apprête à répondre à ses contradicteurs. Les questions ici débattues sont extrêmement complexes et délicates, et il serait prématuré de se prononcer sur les solutions opposées qu'elles ont reçues avant d'avoir au moins sous les yeux toutes les pièces du débat. Nous remettons donc à plus tard l'examen détaillé que demande le livre du savant professeur de Greifswald et l'exposé des résultats qui pourront sembler acquis à la science pour les origines de l'épopée arthurienne, car c'est à ce point de vue seulement que l'*Historia Britonum* nous intéresse ici. Disons toutefois dès aujourd'hui que plusieurs des données chronologiques qu'a établies M. Zimmer paraissent inattaquables, et que la question de Nennius a en tout cas changé de face depuis l'apparition de son livre.

Le wallon. Histoire et littérature, des origines à la fin du XVIIIe siècle, par Maurice Wilmotte. Bruxelles, Rozez (1893), in-8°, 160 p. — Ce petit livre, qui fait partie d'une *Bibliothèque* (populaire) *belge des connaissances modernes*, est écrit avec beaucoup de talent, et sera certainement fort bien

accueilli des lecteurs belges, qui y trouveront l'esquisse habile et colorée d'une histoire intellectuelle et littéraire de la « Wallonie » (dont « les limites conventionnelles, admises par la science (?), englobent trois provinces : Liège, Luxembourg et Namur, et une partie de deux autres provinces, Hainaut et Brabant »). La littérature latine du moyen âge n'en est pas exclue, mais la vie littéraire de cette région à l'époque moderne y est complètement omise, en tant qu'elle ne se manifeste pas en patois. Le livre entier est animé par une idée qui en fait l'unité, qui est intéressante, mais bien contestable, à savoir que la population wallonne offre un mélange unique d'éléments germaniques et romans. L'auteur essaye d'établir cette opinion pour la langue dans une série d'observations ingénieuses, dont la masse peut sembler imposante, mais se réduirait à bien peu de chose si on soumettait chacune d'elles à une critique rigoureuse. Dans la partie proprement littéraire, M. W. se montre à la fois, comme on devait s'y attendre, très bien informé et généralement très circonspect ; aussi est-on surpris de le voir assigner à la Wallonie, sans l'ombre d'une hésitation ni d'une preuve (et avec quelle joie, on le comprend), « cette merveille de grâce émue et piquante qui s'appelle *Aucassin et Nicolette*. » On a attribué *Aucassin* à la Champagne, à l'Ile-de-France, au Hainau, mais jamais à la région wallonne (M. Suchier dit expressément, en s'appuyant sur des textes publiés par M. W. lui-même, que plusieurs traits prouvent *gegen Wallonische Heimat*). Avant de s'annexer ce joyau, le savant professeur de Liège aurait dû faire valoir ses titres de propriété. On est étonné de ne trouver aucune mention de l'ouvrage de Mandeville, sûrement composé à Liège. — Un choix de morceaux wallons, depuis *Eulalie* et *Jonas*, termine ce petit volume où l'auteur a montré qu'il entendait fort bien l'art de vulgariser la science sans la fausser.

La tradition d'Éginhard et d'Emma dans la poésie romancesca *de la péninsule hispanique*. Essai folklorique par Hans Otto. Baltimore, 1893, in-4°, 22 p. à deux col. (extrait des *Modern language Notes*, déc. 1892). — Le travail de M. Otto est fort intéressant, en ce qu'il nous offre une comparaison intelligente de toutes les versions castillanes, portugaises et catalanes de la célèbre romance de Gerineldo (ou Eginaldo) ; malheureusement l'auteur n'a réussi ni à les classer de façon à retrouver la forme primitive ni à découvrir la source d'où elle a été tirée. Cette source est certainement une chronique et non une tradition populaire ; il doit y avoir moyen de savoir quelle chronique contenant l'histoire en question a pu être connue d'un poète espagnol du XVIe siècle. En terminant M. O. montre que beaucoup de romances sur d'autres personnages sont visiblement apparentées à celle d'Éginhard et en tirent sans doute leur origine. Il promet de revenir prochainement sur ce sujet avec des matériaux plus abondants.

Boccaccio, ego sreda i sverstniki. Aleksandra Veselovskago. Tom" pervyi. Sankt-Peterburg", tipographia imperatorskoi Akademii Nauk", 1893, in-8°, 545 p. — En voyant ce beau volume et en s'en faisant traduire le

titre (*Boccace, son milieu et ses contemporains, par Alexandre Wesselofsky, tome premier*), la plupart des romanistes pousseront un gros soupir ou murmureront quelques paroles peu reconnaissantes à l'égard du savant philologue russe ; quelques-uns en déchiffreront péniblement quelque page ou au moins la table des chapitres, et sentiront augmenter leurs regrets. Espérons que l'éditeur du *Paradiso degli Alberti*, à qui le toscan n'est guère moins familier que sa langue natale, nous donnera bientôt une édition italienne de son œuvre. En attendant, nous comptons en offrir prochainement à nos lecteurs un fidèle résumé.

Systematisches Verzeichnis der Programmabhandlungen, Dissertationem und Habilitationschriften aus dem Gebiete der Romanischen und Englischen Philologie, sowie der allgemeinen Sprach- und Litteraturwissenschaft und der Pädagogik und Methodik, von H. VARNHAGEN. Zweite vollständig umgearbeitete Auflage besorgt von J. MARTIN. Leipzig, Koch, 1893. In-8°, VIII-296 pages. — Ce répertoire est encore bien loin d'avoir atteint le degré de perfection relative qu'on peut exiger d'un recueil bibliographique arrivé à sa seconde édition. Il est encore fort incomplet et, par exemple, les thèses françaises n'y sont mentionnées qu'accidentellement. La thèse latine de G. Paris figure à la p. 90, mais sa thèse française manque. Les auteurs n'ont pas pris la peine de consulter la bibliographie spéciale de Mourier et Deltour que des suppléments annuels tiennent constamment au courant. Il aurait mieux valu écarter systématiquement toutes les publications françaises que d'en admettre un petit nombre prises au hasard. — Il y a bien des erreurs de classement ; ainsi Priorat de Besançon est classé parmi les auteurs provençaux, et l'introduction d'Ayer à l'étude des dialectes de la Suisse romande est classée sous la rubrique *Rhätoromanisch*, à la suite du portugais. Enfin les auteurs connaissent mal les règles de la bibliographie. Il est de principe que pour toute publication tirée à part, on doit indiquer le recueil d'où elle est tirée. L'application de cette règle se présentait ici très souvent. Beaucoup de thèses sont de simples extraits de recueils périodiques. Bien plus, en maint cas, la thèse n'est qu'un extrait partiel, et il faut, pour en trouver la fin, avoir recours au recueil où elle a paru. MM. Varnhagen et Martin n'ont jamais donné cette indispensable indication, de sorte que les bibliothécaires sont exposés à faire acheter, sous forme de tirage à part, des dissertations qu'ils ont déjà. Il y aurait bien d'autres observations à faire si on examinait au point de vue technique ce répertoire. Celles qui précèdent suffisent pour montrer que, si on fait de ce recueil une troisième édition, il y aura lieu d'en confier la direction à un bibliographe compétent.

De uitspràk van het Latijn, door H. T. KARSTEN. Amsterdam, Delsman [1893], quatre-165 p. — Le livre du savant professeur d'Amsterdam est d'une lecture plus facile que celui de M. Seelmann, dont il a naturellement profité ; il rendra des services aux compatriotes de l'auteur ; il est généralement judicieux et toujours circonspect ; mais on ne peut dire qu'il fasse avancer la science. L'auteur ne poursuit pas les problèmes jusqu'au bout :

c'est ainsi que, dans son chapitre sur le *c*, il ne distingue pas le *c* devant *e*, *i* simples du *c* devant *e*, *i* suivis d'une autre voyelle. Ce sont cependant deux cas bien distincts.

Petit traité de prononciation latine, par le Dr A. Bos. Paris, Maisonneuve, 1893, in-12, XX-320 p. — M. Bos n'a pas prétendu donner dans ce volume un traité scientifique de la façon dont les Romains prononçaient leur langue; il s'est borné à réunir quelques préceptes pour la façon dont nous pourrions la prononcer, en les accompagnant d'explications et en les appuyant de nombreux exemples. Il y aurait sans doute bien des critiques de détail à adresser à son œuvre, même ainsi définie; mais on ne peut que souhaiter que les idées générales en soient admises dans l'enseignement : notre manière barbare et ridicule de prononcer le latin ne nous sépare pas seulement des autres peuples de l'Europe, elle nous empêche de comprendre et le latin lui-même et les rapports du latin avec notre langue.

Una canzone inedita di Cino da Pistoia, publicata per cura del prof. Umberto Nottola, all' occasione delle nozze d'argento dei sovrani d'Italia. Milano, in-8°, 8 p. — Chanson publiée d'après cinq manuscrits, dont un seul est complet, et dont aucun ne donne un bon texte.

Umberto Nottola. *Studi sul canzoniere di Cino da Pistoia*. Milano, 1893, in-8°, 64 pages. — Ces études sont comme un préliminaire de l'édition complète des poésies de Cino préparée par M. Nottola, et en fait concevoir la meilleure idée.

Maximes et proverbes tirés des chansons de geste, par M. Emile Bouchet, Orléans, 1893, in-8°, 52 p. — Travail d'amateur, qui est fait d'ailleurs sans prétention, mais qui contient plus d'une erreur de tout genre. L'auteur n'a pas connu le recueil d'Ebert, qui est loin d'être parfait (voy. *Rom.*, XIV, 631), mais qui est au moins infiniment plus riche que le sien. Les proverbes comme tels ne changent pas de nature pour être insérés dans des chansons de geste et ne se prêtaient à une étude dans leur rapport avec celles-ci qu'au point de vue de leur emploi plus ou moins fréquent; il n'en est pas de même des « maximes » ou plutôt des réflexions personnelles des auteurs, qui permettent d'apprécier et leurs idées et celles de leur public. Le travail de M. Bouchet aurait pu avoir un réel intérêt s'il avait fait cette distinction et s'il en avait tiré parti.

Fernando de Herrera. *L'hymne sur Lépante*, publié et commenté par Alfred Morel-Fatio. Paris, Picard, 1893, in-8°, 37 p. — Nous nous bornons à signaler cette élégante plaquette, dont le sujet est un peu moderne pour nous, mais qui contient des observations excellentes sur Herrera et la Renaissance en Espagne.

Le poème adressé par Abélard à son fils Astralabe. Notice par M. B. Hauréau. Paris, Klincksieck, 1893, in-4°, 39 p. (tiré des *Notices et Extraits des Manuscrits*, t. XXXIV, 2e part.). — Un manuscrit du XIIe s. récemment acquis par la Bibl. nat. contient une version de ce poème souvent publié qui, au lieu de 460 vers qu'il a dans les éditions les plus complètes, en présente

1040. M. Hauréau l'a imprimé avec grand soin, en s'aidant, pour les passages qu'ils contiennent, de tous les manuscrits utilisés jusqu'à lui et de deux autres, ainsi que des citations faites par Jérémie de Montagnone et d'autres. Il reste des passages obscurs et altérés. On peut regretter que le savant éditeur n'ait pas numéroté les vers ni indiqué les variantes, ni distingué les vers propres au nouveau manuscrit de ceux qui étaient déjà connus. Tel qu'il nous apparaît maintenant, ce poème appelle un examen attentif, et il le mérite à plusieurs points de vue. Il n'est pas douteux que l'auteur ne se donne pour Abélard : il cite, en la nommant (*nostra Eloysa*), un morceau fameux d'une lettre d'Héloïse, et M. H. a rapproché plusieurs passages du poème de pensées exprimées presque identiquement par Abélard ou qu'on sait avoir été les siennes. Mais ne pourrait-il être l'œuvre d'un auteur qui a voulu faire passer sous le couvert d'un nom à la fois célèbre et suspect des hardiesses dont il trouvait dans Abélard la première inspiration et dont il n'osait pas prendre la responsabilité? Puis l'œuvre primitive n'a-t-elle pas été allongée et interpolée par plus d'une main? A côté de morceaux vraiment remarquables par la force de la pensée et souvent de l'expression, on y rencontre des banalités et des puérilités qu'on a peine à croire sorties de la même plume; il y a notamment contre les femmes et surtout contre le mariage des invectives sans mesure et sans originalité qui détonnent avec l'élévation d'autres passages et qui ne se comprennent guère sous la plume du malheureux amant d'Héloïse. Le tout est une enfilade de maximes ou de plaisanteries sans suite, dont le décousu se prêtait à toutes les interpolations. Il y a là une série de questions d'un réel intérêt et pour l'histoire littéraire et pour la connaissance intime d'Abélard, si on le regarde comme l'auteur de ce singulier ouvrage.

La vita scientifica di Giovanni Flechia, commemorazione... da Domenico Pezzi. Turin, 1893, in-4°, 22 p. — Exposé très intéressant de ce que l'éminent philologue récemment décédé a fait pour la science.

Die Sprache Philippes de Beaumanoir in seinen poetischen Werken, eine Lautuntersuchung. Von A.-C. Albert. Erlangen, Deichert, 1893, in-8°, 60 p. — Ce travail n'ajoute rien d'utile à l'étude de M. Suchier sur le même sujet dans sa belle édition des *Œuvres poétiques de Philippe de Beaumanoir*; en revanche il contient beaucoup d'erreurs, dont quelques-unes élémentaires.

Zur Geschichte des Märchens vom Dornröschen, von Dr. Reinhold Spiller. Frauenfeld, 1893, in-4°, 38 p. (programme de la *Thurgauer Kantonsschule*). — Cette étude très intéressante conclut, avec la plus grande vraisemblance, à l'origine indienne du conte de la *Belle au bois dormant*, dont l'auteur compare et classe les diverses formes. Le conte allemand de *Dornröschen* me paraît, non seulement n'être pas plus archaïque que le conte de Perrault (comme le voulait Grimm), mais en provenir directement; le rapprochement du nom de Dornröschen avec celui de *Fleur d'épine* dans un conte d'Hamilton ne prouve rien : le conte n'est pas réellement populaire en Allemagne et n'y a pas été retrouvé depuis Grimm. M. Spiller se

réserve d'étudier à une autre occasion le rapport de ce conte avec l'histoire de Brynhild endormie au milieu de l'enceinte de flammes et délivrée par Sigurd : on voit déjà que, bien loin de croire avec Grimm que le conte provient de l'histoire mythique de Brynhild, il regarde celle-ci comme empruntée au conte à une époque relativement récente.

Biblioteca histórica de la filología castellana por el Conde DE LA VIÑAZA. *Obra premiada por voto unánime en público certamen de la Real Academia Española y publicada á sus expensas.* Madrid, Manuel Tello, 1893, gr. in-8°, à deux colonnes. XXXIV et 1112 pages. — Ouvrage d'un intérêt considérable pour les études romanes et dont l'exécution fait honneur au savant qui l'a entrepris et à l'académie qui l'a couronné et imprimé à ses frais. M. de La Viñaza donne dans ce livre la bibliographie des diverses branches de la linguistique castillane (grammaire, syntaxe, orthographe, rythmique, lexicologie, synonymie, dialectologie, etc.). Ses notices sont accompagnées d'extraits plus ou moins copieux des ouvrages décrits, et ce sont ces extraits qui seront surtout appréciés par les romanistes auxquels les vieux lexiques et les innombrables traités de grammaire et d'orthographe de la langue castillane publiés aux XVe et XVIe siècles sont le plus souvent inaccessibles. Il y a, naturellement, dans cette « Bibliothèque historique » des omissions, et il est évident qu'un dépouillement méthodique des revues étrangères aurait fourni à l'auteur la matière de beaucoup d'autres notices qui, d'ailleurs, pourront trouver place quelque jour dans un supplément. D'autre part, on peut regretter qu'un grand espace ait été pris dans cette « Bibliothèque » par des extraits de livres modernes et très répandus, comme, par exemple, la *Grammaire* de Diez; mais sans doute l'auteur a pensé que son livre dispenserait beaucoup d'Espagnols de recourir à certains ouvrages étrangers qui ne leur sont pas encore assez familiers. Quelques notices sur d'anciens traités auraient pu être plus complètes. On peut noter ainsi, dans celle qui est consacré au *Dialogo de la lengua* de Juan de Valdes, l'omission d'un manuscrit de l'Escurial, qui est décrit de la façon suivante dans le catalogue de Perez Baye : « Dialogo de las lenguas, anónimo, escrito en papel á principiós del siglo XVI. Un códice en papel en 4°. Pergamino. K — III — 8. » Ce manuscrit n'a été utilisé par aucun des éditeurs du *Dialogo*. Il faut espérer qu'il le sera un jour et par M. de La Viñaza lui-même, auquel on doit déjà une impression de l'*Arte breve* de Juan de Luna (par malheur à 43 exemplaires seulement), et qui devrait bien nous donner aussi de nouvelles éditions fidèles et correctes, et du *Dialogo* de Valdes, et de la Grammaire de Nebrija, et d'autres traités du même genre.

Grammaire savoyarde, par Victor DURET, publiée par Édouard KOSCHWITZ, avec une biographie de l'auteur par Eugène RITTER. Berlin, Gronau, 1893, in-8°, XII-91 p. — L'auteur de ce petit livre, se sentant mourir jeune encore, se désolait de ne pouvoir le publier : aucun libraire de Genève ne voulait s'en charger. M. E. Koschwitz passa par Onex, où il visita le malade, et, ému de son chagrin, lui promit de lui trouver un

éditeur en Allemagne et de surveiller l'édition. En effet, grâce à son zèle, la *Grammaire savoyarde* a bientôt paru à Berlin. C'est un ouvrage d'amateur, que M. Koschwitz a eu quelque peine à mettre en état de voir le jour; il y a ajouté des notes qui en augmentent la valeur; il est regrettable que des susceptibilités mal entendues l'aient empêché de faire plus. Mais on a si peu de chose sur les parlers de Savoie que cet essai rendra des services. M. E. Ritter y a joint une courte biographie de Duret, qui fut un littérateur non sans mérite, un ami enthousiaste de nos félibres, et le précepteur du roi d'Espagne Alphonse XII.

M. SCHWARZFELD. *Basmul en pantoful la Evrei, la Romani e la alte popoare*, studir folkloristic. Bucarest, 1893, in-8°, 28 p. — Nous citons par exception cette étude de folk-lore à cause des variantes hébraïques et roumaines qu'elle donne du conte de *Cendrillon*, qui n'avaient pas encore été rapprochées des autres.

Zur Christophlegende. I. Von A. MUSSAFIA. Wien, Tempsky, 1893, in-8°, 78 p. (extrait des comptes rendus de l'*Académie des sciences* de Vienne, cl. philos.-historique, t. CXXIX, n° IX). — En présentant ce mémoire à l'Académie de Vienne, M. Mussafia a lu une note que nous ne pouvons mieux faire que de traduire : « J'ai l'intention de publier en les commentant les textes suivants : un en prose latine, trois en ancien français (dont un en prose et deux en vers), un en vers du nord de l'Italie. J'y joindrai une étude comparative des formes de la légende. — Le premier fascicule contient : I. La version, appartenant à un dialecte du sud-est de la France, qui se trouve dans le ms. 818 de la B. N. de Paris; c'est une traduction généralement fidèle du texte latin publié dans le t. X des *Analecta Bollandiana*, qui, de son côté, est en rapport étroit avec les rédactions grecques publiées par Usener dans le même volume. Je donne d'abord les variantes au texte latin fournies par un ms. de Montpellier; puis vient le texte avec des remarques qui exposent le rapport où il est avec l'original. Un glossaire et une étude grammaticale complètent cette partie. II. Une légende latine conservée dans un ms. de Paris, importante en ce qu'elle occupe une place intermédiaire entre la rédaction grecque et les rédactions latines connues jusqu'ici par les *Acta Sanctorum* (Gualterus Spirensis), par Mombritius et par la seconde partie de la *Legenda Aurea*. » Le texte de la légende empruntée au ms. 818 est précédé d'une étude grammaticale; M. M. annonce l'intention de publier, avec la collaboration de M. Th. Gartner, toutes les légendes en prose contenues dans ce ms., dont P. Meyer a aussi récemment mis en lumière la haute importance pour la connaissance de l'ancien lyonnais.

Barlaam und Joasaph. Eine bibliographisch-literargeschichtliche Studie von Ernst KUHN. Munich, 1893, in-4°, 87 p. (extrait des *Mémoires de l'Académie royale de Bavière*, t. XX, 1e part.). — Ce mémoire d'un haut intérêt, qui en partie résume les découvertes récentes de divers savants russes, mais qui les complète par des recherches personnelles et les éclaire avec

critique, présente sous un aspect tout nouveau l'histoire déjà si souvent étudiée du célèbre roman, que l'on pouvait croire, comme le remarque M. K., close après l'excellent livre de M. Zotenberg (voy. *Rom.*, XV, 159). Il me paraît résulter avec la plus grande vraisemblance des faits recueillis et interprétés par M. K. que l'ouvrage primitif a été composé en pehlvi; c'est une opinion qui avait été antérieurement émise (par moi-même, par M. Cosquin et par M. Hommel); mais l'auteur ne l'appuie pas seulement d'arguments internes très solides, il montre combien le milieu offert par le sud-est de l'empire perse aux alentours du VIe siècle était favorable à la production d'une pareille œuvre, qui lui apparaît comme une réponse chrétienne (les Nestoriens abondaient dans ces parages) à des traductions en pehlvi de livres purement bouddhiques; toute cette partie du mémoire de M. K. a une très grande importance. Ce qui n'en a pas moins, c'est la démonstration, également frappante, d'une base commune pour la version géorgienne récemment découverte et la version grecque source de toutes les versions occidentales : cette base commune était très probablement en syriaque (ici encore je suis heureux de voir confirmer d'anciennes conjectures que j'ai toujours considérées comme vraisemblables) ou « dans le dialecte chrétien de la Palestine ». La récension gréco-géorgienne se distingue nettement de l'ancienne récension arabe, qui remonte sans doute directement à l'original pehlvi; quant au roman grec, œuvre d'un écrivain de talent et de savoir, il a fait des additions considérables grâce auxquelles M. Zotenberg a pu fixer sa date (peu avant 634) par des arguments dont les découvertes ultérieures n'ont fait que confirmer la justesse. — Le mémoire de M. K., où l'érudition la plus étendue et la plus sûre se remarque à toutes les pages, se termine par une bibliographie de chacune des versions postérieures du roman (à noter ce qui est dit p. 54 sur la conjecture de Barth, d'après laquelle le traducteur latin serait Anastase le Bibliothécaire), et par une étude également très complète de chacune des paraboles insérées dans le roman (M. K. ne paraît avoir connu que le titre de mon petit livre sur le *Lai de l'Oiselet*, ce qui n'a rien de surprenant, ce livre n'ayant été imprimé que *for private circulation*; je fais seulement remarquer que j'y avais déjà cité les *Amusing stories* de Rehatsek et que j'y ai proposé pour ce charmant conte une autre origine que celle qu'a admise Benfey). — G. P.

Die romanischen Marienklagen, ein Beitrag zur Geschichte des Dramas im Mittelalter..... (von) Eduard Wechssler. Halle, 1893, in-8° (diss. de docteur). — On n'a ici que la première partie d'un travail dont nous reparlerons quand il sera complet. Notons parmi les « thèses » la 4e : « L'anc. fr. *tref*, « tente », est à bon droit tiré par Suchier non du latin trabs, « poutre », mais de l'anglo-saxon *träf*, « tente »; c'est ce qu'appuie l'anc. fr. *tref*, « voile »; il n'y a là qu'un seul et même mot. » Mais d'où vient l'anglo-saxon *träf*, et dans quel rapport *tref*, « poutre », est-il avec ce mot? Voy. Körting, no 8280.

Die Sage vom Giftmädchen. Von Wilhelm Hertz. München, 1893, in-4°, 78 p. (extrait des *Mémoires de l'Académie royale de Bavière*, t. XX, 1e partie). — On connaît l'anecdote, racontée d'abord dans le livre arabe, attribué à Aristote et censé traduit du grec, des *Secreta Secretorum*, de la jeune fille nourrie de poison, envoyée à Alexandre par une reine (ou un roi) de l'Inde pour le faire mourir, et de laquelle Aristote sauve son élève. Ce conte a donné lieu à M. W. Hertz d'écrire ce mémoire d'une étonnante érudition, où il examine non seulement l'origine directe de cette histoire, mais toutes sortes de questions qui s'y rattachent de plus ou moins près, comme les superstitions sur les hommes ou animaux qui donnent la mort par leur regard ou leur souffle, la croyance à l'effet dangereux de la virginité d'une femme pour celui qui la lui ôte (d'où l'usage si étrange et pourtant si répandu des défloreteurs officieux, obligatoires ou salariés, souvent religieux, qui épargnent cette peine au mari), la légende de la mandragore, etc. Pour l'histoire elle-même, il montre qu'elle a bien une origine indienne, et que dans des textes sanscrits, persans, arabes, antérieurs aux *Secreta* on parle de filles nourries de poison dès leur enfance et destinées à faire périr ceux qui les possèderont (ou seulement le premier qui les possédera). Elle s'est attachée à Alexandre en se mêlant sans doute à une autre histoire, celle de la fille d'une admirable beauté que lui aurait envoyée un roi indien qui est sans doute identique à Taxile. Dans plusieurs contes indiens, un sage prémunit le roi qu'on veut ainsi perdre en discernant et révélant la nature meurtrière de la *višakanyā* ou *višāṅgaṇā* : du moment qu'il s'agissait d'Alexandre ce sage devait être Aristote, et ainsi le philosophe acquit un de ses principaux titres au respect du moyen âge, tandis qu'une autre historiette indienne, mise également à son compte (*Lai d'Aristote*), l'exposait à quelque ridicule en le montrant aussi fragile qu'un homme ordinaire. Le récit des *Secreta secretorum*, dont M. Hertz rapporte toutes les versions connues, n'a du reste subi en Occident, où cet absurde ouvrage fut si goûté et si souvent traduit, que des variantes peu importantes, comme il arrive aux légendes purement littéraires, qui se transmettent plutôt par les livres qu'oralement.

Ernesto Giacomo Parodi. *Noterelle di fonologia latina*. Firenze-Roma, 1893, in-8° (extrait des *Studi italiani di filologia classica*, vol. I, p. 385-441). — Le plus long et le plus important des morceaux qui composent ce travail est une étude approfondie sur « le son moyen entre *u* et *i* » qu'on a souvent cru constater en latin. M. Parodi se représenterait ce son comme approchant d'*ö* plutôt que d'*ü*, surtout parce que le grec ne le rend jamais par υ. Il étudie d'ailleurs avec beaucoup de science et de critique les conditions où il se produit, c'est-à-dire les cas d'hésitation dans la graphie entre *u*, *i* et *y*; il montre qu'on peut trouver à ce phénomène des lois beaucoup plus précises qu'on ne l'avait fait jusqu'ici. Il traite en passant plusieurs questions de grand intérêt, comme celle de l'assimilation exercée en latin par une voyelle d'une syllabe à l'autre, et fait à chaque instant

entrer dans ses raisonnements les formes des langues romanes, soit pour les expliquer par le latin, soit pour éclaircir le latin par elles (signalons aussi, p. 430, de bonnes remarques sur la question si débattue du « latin vulgaire »). — Une note beaucoup plus courte a pour objet de rendre vraisemblable en latin vulgaire l'existence de *bistia* = *bestia* et *ustium* = *ostium*.

Catalogue of romances in the Department of manuscripts in the British Museum by H. L. D. Ward. Volume II, London, British Museum, 1893, in-8°, XII-748 p. — Tous nos lecteurs connaissent le premier volume de cet excellent ouvrage, qui forme une source de première importance pour l'histoire littéraire du moyen âge. Le second n'est pas moins intéressant et ne témoigne pas chez son auteur de moins de savoir et de critique. Une première partie est consacrée aux *Northern Legends and Tales*, et ne présente pour nos études qu'un intérêt indirect (notons cependant l'article sur *Wisselau the Bear*, ce curieux fragment d'un poème néerlandais où figure Charlemagne et qui ne paraît pas d'origine française). La seconde partie, *Eastern Legends and Tales*, traite des mss. de *Barlaam et Josaphat*, du *Directorium humanae vitae*, des *Sept Sages*, et de la *Disciplina clericalis*. La troisième et la quatrième sont occupées par les manuscrits de fables ésopiques et de branches du *Roman de Renard*. La cinquième s'occupe des *Visions du ciel et de l'enfer* et du *Voyage de saint Brendan*. La sixième est consacrée aux *Trois pèlerinages* de Guillaume de Digulleville, et la septième, qui comprend 160 pages, aux collections de miracles de la Vierge. Cette table des matières indique assez l'intérêt des sujets traités dans ce livre; sur tous, l'auteur se montre en général au courant des derniers travaux (mais le livre a naturellement été long à imprimer, et quelques écrits importants tout récemment parus n'ont pu être utilisés). Sur plus d'un point, on trouvera des remarques tout à fait neuves, par exemple sur le rapport de la traduction du *Calila et Dimna* par Raimond de Béziers avec le *Directorium humanae vitae*, sur la biographie de divers auteurs (notamment de Nigel, qu'il faut bien probablement appeler *de Longchamp*), etc. L'avertissement qui précède le volume se termine ainsi : « Dans le troisième volume, maintenant en préparation, on donnera les grandes collections des *exempla* employés par les prédicateurs, les *Gesta Romanorum* et autres contes moralisés, et des anecdotes diverses, avec d'autres écrits du même genre. » On voit que ce troisième volume ne le cèdera pas en intérêt aux deux premiers et contiendra peut-être même plus de choses nouvelles : nous souhaitons vivement qu'il ne se fasse pas trop attendre.

Antiche Novelle in versi di tradizione popolare, riprodotte sulle stampe migliori con introduzione da Giuseppe Rua. Palerme, Clausen, 1893, in-12, XLIII-105 p. (t. XII de la collection de *Curiosità popolari tradizionali* publiée par G. Pitrè). — La jolie collection que l'infatigable folk-loriste de Palerme publie depuis quelques années intéresse surtout l'étude des traditions populaires, que nous sommes obligés de laisser habituellement en dehors

de notre cadre; mais le présent volume rentre plutôt dans la littérature proprement dite. Il comprend trois contes en vers : le premier est un petit poème du XVe siècle sur le sujet bien connu qu'on retrouve dans le chapitre 120 des *Gesta Romanorum* et dans *Fortunatus* (objets merveilleux enlevés à leur possesseur et reconquis par lui); le second est un des contes insérés par l'aveugle de Ferrare dans le *Mambriano* (la célèbre histoire des trois femmes qui rivalisent dans l'art de tromper leurs maris); le troisième est un des « proverbes » en *terza rima* du trop fameux mais peu connu Cintio dei Fabrizi (dont M. Rua essaie de défendre au moins les intentions morales) : c'est le seul qu'on ait pu réimprimer dans un livre destiné à passer dans toutes les mains; il contient, avec une variante du thème de l'oiseau ravisseur (voy. *Rom.*, XVIII, 510), l'anecdote du condamné à mort qui aime mieux subir sa peine que d'épouser une femme laide. M. Rua, bien connu par ses travaux antérieurs sur l'histoire des contes et notamment sur le *Mambriano* et Fabrizi, a fait précéder sa réimpression très soigneuse d'une bonne introduction où il donne avec sobriété les renseignements voulus d'histoire littéraire : on y remarquera la longue et charmante citation d'une nouvelle de Tirso de Molina, imitée indirectement d'un des épisodes du conte du *Mambriano*, et traduite littéralement par d'Ouville; à ce propos, M. R. revient sur les sources du *Mambriano*, et parle assez longuement du conte de l'*Aigle* (ou *l'Oie*) *d'or* (ou *d'argent*). Nous avons déjà fait remarquer (ci-dessus, p. 337) que la version du *Chevalier errant* de Thomas de Savoie (ainsi que celle de Servion, dans les *Gestez et cronique de la maison de Savoie*, citée par M. Rua) provient du roman français du XIVe siècle *Theseüs de Cologne*. Nous ajouterons qu'une version non signalée jusqu'ici se retrouve dans le roman inédit du XVe siècle *Florimont d'Orléans*, qui contient aussi une variante de « l'Oiseau ravisseur » (*Rom.*, XVIII, 511.)

Des hundes nôt. Untersucht und herausgegeben von Dr Karl Reissenberger. Wien, Gerold, 1893, in-8°, 39 p. (extrait du programme de la *Realschule* de Bielitz). — Le petit poème allemand du XIIIe siècle que M. R. réédite après J. Grimm correspond à la branche de *Droin* dans le *Roman de Renart*, mais n'en dérive pas comme le croyait Grimm. M. R. rapproche toutes les formes orientales et occidentales de ce récit, et en conclut qu'il repose sur un conte d'origine indienne, qui était introduit en Europe au moins au XIe siècle, et qui s'y est beaucoup diversifié. Toute cette étude est faite avec beaucoup de soin, de prudence et d'intelligence; on la comparera avec intérêt au chapitre où M. Sudre étudie le même sujet (*Les sources du Roman de Renart*, p. 301-310).

Livre des privilèges de Manosque. Cartulaire municipal latin-provençal, 1169-1315, publié par M. M.-Z. Isnard, suivi de remarques philologiques sur le texte provençal, par M. C. Chabaneau. In-4°, Digne et Paris (Champion), 1893, lxxxv-244 pages. — Ce cartulaire municipal, exécuté au commencement du XIVe siècle, présente cette particularité que les textes latins y

sont suivis d'une version provençale exécutée dans les dernières années du XIIIe siècle, M. Isnard, archiviste des Basses-Alpes, a modifié, dans sa publication, l'ordre du ms. de manière à placer toujours la version en face de l'original, ce qui rend la comparaison très facile. Cette version n'est pas sans intérêt au point de vue linguistique. M. Chabaneau a résumé en quelques pages (lxix-lxxxv) les particularités de la langue. Cet exposé pourrait être rectifié ou complété sur certains points. Ainsi il n'est pas tout à fait exact de dire que l'*e* ouvert tonique se diphtongue régulièrement en *ie* : il faut dire que cette diphtongaison a lieu dans deux cas déterminés : quand l'*e* est en contact avec *u* (*Dieu*, *grieu*), quand il y a à la suite un *i* ou une mouillure (*miech* et *miei* de medium). Le ms. de Manosque ne présente aucune difficulté de lecture et j'ai lieu de croire que M. I. a exécuté sa copie avec soin, mais je ne suis pas aussi sûr de l'exactitude du copiste ancien. La plupart des actes originaux transcrits dans le cartulaire existent encore aux archives de Manosque; il eût été bon de les comparer à leur transcription dans le cartulaire. La version provençale, dont nous n'avons pas d'autre texte, présente quelques leçons douteuses : *lingalmens*, répondant à *vulgariter* du texte latin, me paraît fautif; je proposerais *vulgalmens*; on trouve ailleurs (p. 57) *vulgal* pour le latin vulgaris. M. I. a placé en tête du cartulaire une longue introduction historique qui dépasse de beaucoup la date des actes publiés, puisqu'il y donne la liste des officiers municipaux jusqu'à la Révolution. Il a soigneusement énuméré les publications antérieures à la sienne où le cartulaire a été utilisé. Il lui a échappé pourtant que feu Damase Arbaud, l'historien de Manosque, a publié le statut de 1235, en latin et en provençal, dans le *Bulletin du Comité*, t. IV (1858), p. 225 et suiv. (= nos XIV et XV de l'édition). J'ai observé quelques différences d'une édition à l'autre. Les lectures de M. I. sont généralement les meilleures, cependant, p. 57, l. 4 du bas, M. Isnard lit *li*, dans le provençal où D. Arbaud lit *si* qui est évidemment la bonne leçon. L'ouvrage est terminé par un lexique provençal-latin fait avec soin (*repetenza*, avec le renvoi à la p. 57, est erroné) et par une table des noms. — P. M.

Ueber den Volksnamen der Rumänen. Ein Vortrag von Dr. Theodor GARTNER. Czernowitz, Schally, 1893, in-18, 60 p. (extrait des *Bukowiner Nachrichten*). — Dans cette brochure pleine d'érudition et de goût, le savant auteur de la *Grammaire rétoromane*, aujourd'hui professeur à Czernowitz, établit que la vraie forme allemande du nom des Romans d'Orient est *Rumänen*, adj. *rumänisch*, et non *Romän*, *romänisch*, que ceux-ci voudraient faire prévaloir. De même en français il est clair qu'on dira toujours, et à bon droit, *roumain* et non *romain*. Mais pour en arriver là M. Gartner passe en revue toutes les dénominations qu'ont reçues aux diverses époques les habitants parlant roman des provinces balkaniques et danubiennes; cela fait une précieuse contribution à l'histoire de leurs rapports avec l'Occident. En nous servant ces renseignements, qu'il n'a pas recueillis sans de longues peines, M. G. les assaisonne d'un grain d'humour qui rend la lecture de sa brochure tout à fait agréable.

Diccionario de construccion y regimen de la lengua castellana por R. J. Cuervo. *Tomo segundo. C.-D.* Paris, A. Roger, J.-F. Chernoviz, 1893, gr. in-8°, à deux colonnes, 1348 pages. — En attendant que nous puissions consacrer à cet admirable ouvrage, qui renouvelle complètement l'étude de la syntaxe castillane, l'article détaillé qu'il mérite, nous nous empressons aujourd'hui d'annoncer à nos lecteurs la publication du tome II, comprenant les lettres C et D. Le volume contient les articles si importants de *como, cual, cuando, cuanto, cuyo, dar, de, decir, dejar*, etc., où l'auteur se montre comme auparavant scrupuleusement exact dans ses citations, sagace dans le choix et l'interprétation des exemples, et informé comme jamais personne ne l'avait été avant lui. M. Cuervo veut bien nous faire savoir que la rédaction première de son dictionnaire est terminée : il ne lui reste que le travail de la révision et de l'impression, fort considérable à la vérité, et pénible, mais qu'il saura mener à bonne fin pour le plus grand profit des romanistes, qui attendent avec impatience l'achèvement de cette grande et belle œuvre.

Dictionnaire français-occitanien, donnant l'équivalent des mots français dans tous les dialectes de la langue d'oc moderne, par L. Piat. Montpellier, impr. centrale du Midi, 1893. Deux vol. gr. in-8°, XX-491 et 496 pages. — M. Piat a cru devoir faire entrer dans son dictionnaire toute la nomenclature de Littré augmentée d'un certain nombre de termes techniques recueillis dans ses lectures. C'est dire que ses pages sont encombrées d'une infinité de termes empruntés au langage scientifique qui n'ont et ne peuvent avoir aucun équivalent dans les patois du Midi. Il est aisé de traduire *phrénologie* par *frenoulougio*, *phrénologique* par *frenouloujic* et *phrénologiquement* par *frenoulougicomen*, mais on se demande à quoi peuvent servir ces adaptations que tout homme ayant quelque notion de la langue pourra créer à volonté et que personne ne songera à chercher dans ce dictionnaire. L'ouvrage de M. P. eût donc pu être allégé de milliers de mots sans dommage pour personne, pas même pour les félibres qui, vivant loin du pays natal, auraient un peu oublié leur patois. Cette critique faite, nous devons reconnaître que le travail de M. Piat est exécuté avec beaucoup de soin et de conscience. Il offre en un certain sens la contrepartie du dictionnaire de Mistral et pourra rendre des services aux philologues curieux de connaître la forme provençale ou du moins l'équivalent provençal de tel mot français. Le patois choisi comme type est, nous dit l'auteur, celui du Languedoc, ce qui est un peu vague (c'est, semble-t-il, un patois du Gard, noté approximativement). Du reste, l'auteur a soin de donner de nombreuses variantes de formes empruntées à diverses régions.

Joseph-Anne Vialle, poète lexicographe bas-limousin, par Clément Simon. Paris, Champion, 1893. In-8°, 39 pages (extrait de la *Biographie Tulloise*). — J.-A. Vialle, né en 1762, mort en 1833, est connu pour avoir publié, en 1822, le *Dictionnaire du patois du bas-limousin*, de l'abbé Nicolas Beronie, mort en décembre 1820, lorsque l'impression du dictionnaire en était à la

lettre *C*. Cette publication se fit, sur la recommandation de Raynouard, aux frais du département. Vialle ne se borna pas à corriger les épreuves : il augmenta considérablement l'œuvre de l'abbé. Ses additions, qui commencent à la page 44 (au mot *couissi*), sont placées entre [ ]. Vialle ne partageait pas à tous égards les idées du bon abbé. C'était un ancien révolutionnaire, passablement jovial et même égrillard. Parmi ses additions, beaucoup sont d'un caractère assez léger. Lorsque le dictionnaire parut, le préfet, qui avait chargé Vialle de surveiller l'édition, fut scandalisé. On retira le plus qu'on put des exemplaires déjà distribués, et on remplaça un assez bon nombre de feuillets par des cartons. Les exemplaires cartonnés sont à peu près les seuls qu'on rencontre dans le commerce. M. Clément Simon raconte agréablement cette histoire et publie en appendice un certain nombre d'additions tirées de notes souvent fort développées, que Vialle, après la publication de l'ouvrage, avait insérées dans un exemplaire interfolié.

Lingue neolatine, del dottore Egidio GORRA. Milano, Hoepli, 1894, in-18, 147 p. — On peut recommander en toute confiance aux étudiants ce petit volume bien conçu et bien exécuté, qui contient en si peu d'espace beaucoup de notions exactes et utiles. Il comprend les chapitres suivants : I. *La conquista romana e la propagazione del latino*. — II. *Latino classico e latino volgare*. — III. *Elementi indigeni ed eterogeni*. — IV. *Le lingue neolatine*. — V. *I primi monumenti*. — VI. *Il posteriore sviluppo*. L'auteur se montre au courant de tous les travaux antérieurs; il les résume avec critique et trouve moyen d'exprimer souvent des vues personnelles.

Traité de la formation des mots composés dans la langue française comparée aux autres langues romanes et au latin, par Arsène DARMESTETER. Deuxième édition, revue, corrigée et en partie refondue, avec une préface par Gaston PARIS. Paris, Bouillon, 1894, in-8°, VI-365 p. — J'ai indiqué dans la préface la part que j'ai prise à cette nouvelle édition du livre classique d'A. Darmesteter; elle s'est à peu près bornée à mettre en œuvre les matériaux préparés par l'auteur, qui s'occupait de ce travail au moment de sa mort. La première partie a été par lui complètement refondue, et forme presque une œuvre nouvelle; dans la suite il n'aurait pas eu sans doute à introduire de modifications aussi profondes; en tout cas il ne l'avait pas fait, et je n'ai pu qu'utiliser ses nombreuses notes, et çà et là pratiquer quelques rectifications et surtout quelques suppressions nécessitées par le progrès de la science. — G. P.

Nozze Monnier-Micheli. XXVIII settembre MDCCCXCIII, in-8°, 16 p. — Nous signalons ce *per nozze*, qui contient de belles strophes de notre collaborateur M. E.-G. Parodi adressées au jeune époux (fils de Marc-Monnier), à cause d'un fragment de chronique pistojaise de 1400 qu'y publie M. Gigliotti, avec un conte populaire de la Versilia, avant-goût d'un recueil qu'il prépare du folk-lore de cette région.

Zum Schwund der nachtonigen Vokale im Französischen, von Hermann ANDERSSON (tirage à part de l'Annuaire de l'Université d'Upsala, 1891-94), in-8°,

10 p. — Ces remarques sur un des phénomènes les plus importants et encore les moins connus de l'évolution phonétique du latin en France attestent de la pénétration et de la circonspection; elles devront être consultées par ceux qui s'occuperont de cet intéressant sujet, mais elles n'aboutissent pas à des résultats certains, et elles sont rédigées avec une concision qui nuit quelque peu à la clarté. L'auteur s'occupe moins des atones elles-mêmes que du sort des consonnes qui leur sont contiguës. Il commence par le groupe atone + tonique, et pose ainsi le principe général qu'il suit dans son exposition : « Il est aujourd'hui généralement reconnu que si une dentale sourde suit immédiatement la voyelle protonique, elle est devenue sonore après la chute de la protonique : amitario > (*l*)*andier*. » Ainsi formulée, cette règle est inadmissible. Une sourde quelconque ne devient sonore que si elle est ou isolée entre voyelles ou contiguë à une sonore qui se l'assimile : il faut donc ici examiner dans chaque cas comment se sont succédé les phénomènes; la sourde a pu se sonoriser *avant* la chute de la protonique; *après*, elle ne l'a fait que si elle devenait contiguë à une sonore, et encore dans ce cas il a pu y avoir deux assimilations en sens contraire. — L'explication du sort particulier de placitare vocitare par l'influence de cogitare adjutare est ingénieuse et mérite d'être prise en considération.

Ofversigt af ordens på icus *fonetiska utveckling i franskan*, af Herman Andersson (tirage à part des Mémoires de la Société de linguistique d'Upsal, 1888-91, in-8°, 13 p.) — Ce mémoire est consacré à un point spécial du sujet traité dans le mémoire précédent. L'auteur y soumet à un contrôle attentif le système de M. Meyer-Lübke (*Gramm.*, I, § 336), d'après lequel l'*i* atone des terminaisons en -īc- est tombé dans les mots terminés par a avant que le c eût passé à g, et dans les mots terminés par d'autres voyelles après que ce changement avait été effectué. Il trouve en général ce système confirmé par les faits, mais signale d'assez nombreuses difficultés, qu'il essaye d'écarter en invoquant soit l'analogie, soit l'action d'un dialecte autre que le français propre. Il reste beaucoup d'obscurités sur ce point important de l'histoire phonétique du français, et je n'affirmerais pas pour ma part que l'ingénieuse explication de M. Meyer-Lübke soit la bonne. Mais les recherches de M. Andersson sont en elles-mêmes précieuses et fort bien menées : on y recourra souvent avec fruit (voyez par exemple ce qui est dit sur medicum et les mots semblables, ainsi que sur *diemaine* en regard de *dimanche*, et en général sur les mots « cléricaux » et la date de leur entrée dans la langue). M. Andersson a tiré un très bon parti de l'étude des dialectes où le lat. ca donne *ke* et non *che*. — L'auteur emploie ici les signes > et < dans un sens inverse de celui qu'il leur avait attribués dans son précédent mémoire, ce qui nuit à la clarté (d'autant plus que parfois il revient à l'autre usage : ainsi on lit p. 11 *porticus* < *porche*, mais p. 13 *porticum* > *porche*). — G. P.

Le propriétaire-gérant, E. BOUILLON.

Mâcon, Protat frères, imprimeurs.

LES ACCUSATIFS EN *-AIN*

La diminution, puis la disparition dans les langues romanes de la déclinaison casuelle (sauf pour quelques pronoms), a des causes à la fois phonétiques et syntactiques. Sans remonter au delà du latin classique, qui nous offre déjà une déclinaison réduite, cette déclinaison fut d'abord profondément atteinte par la chute de l'*m* finale (sauf dans les monosyllabes), fait qui, comme on le sait, remonte à une haute antiquité. Dès lors à la première déclinaison l'accusatif ne différa plus du nominatif (*terrā*(*m*) égal à *terrā*) : il en résulta forcément que pour les noms de cette déclinaison il fallut employer d'autres moyens que la forme casuelle pour distinguer dans la phrase le régime direct du sujet[1]; je n'ai pas ici à m'occuper de ces moyens. Plus tard l'*ā* et l'*ā* se confondirent (encore avant la perte des cas) : *terrā* devint à son tour pareil à *terrā*, *terrā*(*m*), ce qui facilita certainement le triomphe de la syntaxe nouvelle par laquelle toutes les prépositions en vinrent, et cela de très bonne heure, à régir l'accusatif : *de terra*, *cum terra*, ne se distinguaient plus de *ad terra*, *per terra*; *in terra* restait pareil, qu'il y eût ou non mouvement. Dès lors on eut pour tout le singulier de *terra* une seule forme, le génitif et le datif étant remplacés par la périphrase avec *de*, *ad*[2] : *terra* était à la fois sujet, régime direct et régime des prépositions.

1. Il faut remarquer d'ailleurs que la même identité de l'accusatif et du nominatif existait dans le latin classique pour les neutres singuliers et pluriels de toutes les déclinaisons, et pour le pluriel des masculins et féminins des déclinaisons autres que la première et la seconde.

2. C'est à tort que fréquemment on statue pour la déclinaison du latin vulgaire nôm. *terra*, gén. *de terra*, acc. *ad terra*, abl. *terra*, acc. *terra* (et de même pour les autres déclinaisons). Il faudrait alors aussi constituer des cas avec les prépositions *cum*, *per*, *pro*, *sine*, etc. : *de* et *ad* ne sont pas avec les noms dans un autre rapport. C'est par un simple hasard que deux des cas du latin peuvent (et combien peu exactement !) être rendus par des périphrases avec *de* et *ad* (l'ablatif aussi par des périphrases avec *de* et *per*) : du moment que

Au pluriel, au contraire, à côté et plus tard en remplacement de *terrae*, *terrarum*, *terris*, *terras*, *terris*, on avait au moins *terrae*, *terras*. Mais de très bonne heure le singulier agit sur le pluriel, et on ne garda pour celui-ci qu'une forme, l'accusatif, tout indiqué parce qu'il conservait l'*a* caractéristique de cette déclinaison : *terras* servit, comme *terra*, de sujet, de régime direct et de régime prépositionnel. M. Meyer-Lübke a cité (*Grundriss*, I, 369) deux anciens exemples de cette simplification : *requiescant reliquias* (*C. I. L.*, V, 5078) ; *Norici duo, Pannonias duas, Moesia superior, Dacias duas* (Jordanis, XXVIII, 3). On peut aujourd'hui en ajouter plusieurs autres, relevés dans les tables du *Corpus Inscriptionum Latinarum* : II, 38 (Salacia, auj. Alcacer do Sal, en Portugal) : *L. N. Marite et Antonia Fundana et Numia Rufina filias matri piissime posuerunt* ; III, 2386 (Salones) : *ut liberti libertasque ponantur* (la leçon n'est pas tout à fait sûre) ; III, 3551 (Alt-Ofen en Hongrie) : *Hic quescunt duas matres, duas filias (numero tres facunt), et advenas II parvolas ; qui suscitabit cujus condicio est. Jul. Herculanus veteranus facere curavit in re sua*[1] ; VIII (Afrique), 3752 : *Una et bis senas crescebant in ordine turres*[2] ;

---

les cas sont remplacés par des périphrases prépositionnelles, ils n'existent plus, il n'y a plus à en tenir compte. — Cela soit dit sans oublier que les cas ont continué longtemps d'exister, sans doute avec un emploi très varié suivant les milieux et les degrés de culture, à côté des périphrases prépositionnelles (on sait que le datif féminin s'est maintenu en roumain jusqu'aujourd'hui, que l'accusatif, en français et en provençal, a longtemps fait fonction pour les noms de personnes d'accusatif et de génitif, que le génitif pluriel en *-orum* (voy. ci-dessous, p. 342) s'est maintenu fort tard en Italie et en Gaule, et que les pronoms ont conservé des formes de datif et de génitif) ; mais les deux systèmes ont eu beau être juxtaposés et souvent mêlés dans le même parler, ce n'en sont pas moins deux systèmes tout à fait différents, dont il ne faut pas, contre la nature des choses, plier le second aux catégories du premier.

1. J'ai cité en entier ce texte curieux, à cause des autres particularités qu'il présente : on y remarquera d'abord *facunt* pour *faciunt* (cf. *Rom.*, XXII, 571), et ensuite la phrase singulière qui commence par *qui*. M. Mommsen accompagne ce *qui* d'un *sic* ; je pense qu'il est pour *cui* (confusion fréquente et ancienne, voy. Seelmann, p. 338, 345, 350), et qu'il nous offre le plus ancien exemple de l'emploi roman de *cui* comme cas oblique du pronom relatif sans distinction de genre et de nombre.

2. Cet hexamètre où le quatrième pied forme un dactyle tonique et non métrique a été à bon droit relevé par M. Ramorino dans son mémoire sur la versification populaire latine.

3783 : *filias matri fecerunt ;* 9156 : *Seiias sorores fecerunt ;* IX, 959 (sud de l'Italie) : *Potesta Acestiae delicias sita ;* 3105 : *alumnas patri bene merenti fecerunt*. On lit également dans une inscription des Catacombes de Rome antérieure au ve siècle : *filias in pace fecerunt* (Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, II, 280). A l'époque mérovingienne, les exemples se multiplient, et il est inutile de les citer dans ce travail. Ce qu'il s'agit simplement de constater ici, — et sans entrer dans la question controversée de la déclinaison féminine en italien et en roumain, — c'est que le gallo-roman tout au moins a pour base et pour point de départ de la déclinaison féminine en *-a* l'absence de cas : sing. *terra*, plur. *terras*[1].

On trouve cependant dans des textes français, pour nous en tenir d'abord à ceux-là, un certain nombre de noms féminins qui présentent à l'accusatif une forme en *-ain* ou *-ien*, suivant que cette terminaison est ou n'est pas précédée de palatale. Cette déclinaison s'applique surtout à des noms propres (en rangeant dans cette catégorie des noms de femelles d'animaux traitées comme des personnes, et quelques personnifications féminines), mais aussi à quelques noms communs de personnes, et dans ce cas la forme *-ain* (*-ien*) passe au pluriel en s'ajoutant une *s* : *-ains* (*-iens*). On a donc :

I. *-AIN*[2]

A. NOMS PROPRES

Ade — *Adain* (Ph. Mousket, 18499 ; Chartes du Vermandois, p. p. Le Proux, III, V, etc. ; *Adaincourt*, *Adainville*).
Alde — *Aldain*, *Audain*.
Ale — *Alain* (*Alaincourt*, Adelane curtem).
Antigone — *Antigonain* (*Thèbes*).

1. On voit que je regarde l'installation de *terras*, comme forme unique du pluriel féminin, comme plus ancienne que ne le fait M. Meyer-Lübke (*Gramm.*, II, § 110).

2. Les noms qui dans cette liste ne sont pas accompagnés de références sont généralement connus par trop d'exemples pour qu'il soit nécessaire de les citer (ainsi *Audain*, *Bertain*) ; d'autres au contraire sont des noms que je me souviens d'avoir rencontrés, mais dont je ne peux me rappeler la provenance exacte.

Asseline — *Asselinain* (Le Proux, XXIX).
Ate — *Atain* (*Attainville*, Adtane villa).
Berte — *Bertain*.
Blanke — *Blancain* (Mousket, 20569, 26848; *Ren. le Nouvel*).
Blere — *Blerain* (nom de vache, *Fabl.* X; *Ren. le Nouvel*, 2559).
Boule — *Boulain* (*Boulainmont*, Bodilane montem; cf. *Boulainriu* dans Mousket, 21515, auj. *Boulainrieux* dans le Nord).
Brune — *Brunain* (nom de vache, *Fabl.* X).
Bulle — *Bullain* (*Bullainville* dans le Cartulaire de Sainte-Hoïlde, p. p. Jacob).
Corte — *Cortain* (épée d'Oger le Danois).
Dode — *Dodain* (*Dondainville*, Doddane villa).
Eme — *Emain* (Mousket, 15308, 16737; *Emmain*, *Ren. le Nouv.*, 2395).
Eve — *Evain*.
Faussete — *Faussetain* (*Foucon de Candie*).
Fauve — *Fauvain* (nom de jument dans *Hugues Capet*, p. 38, ou d'ânesse dans *Ren. le Nouvel*, 1255).
Flerse — *Flersain* (*Flexainville*, Flarsane villa).
Fole — *Folain* (nom de jument dans le *Renclus de Molliens*).
Fresne — *Fresnain* (*Galeran de Bretagne*, 3841 [1]).
Ghile — *Ghilain* (Mousket, 2737; Chartes de Douai, p. p. Bonnier, LXXXIII-IV).
Gisle — *Gislain* (Mousket, 13547, etc.).
Gode — *Godain* (*Godainselve*, Chartes du Pontieu, p. p. Raynaud, I).
Gonse — *Gonsain* (*Goussainville*, Gonzane villa).
Guile — *Guilain* (personnification de la tromperie, *Ren. le Nouvel*, 886).
Hamle — *Hamlain* (*Hamlaincourt*, Mousket, 18892, auj. *Hamlincourt* dans le Pas-de-Calais).
Helle — *Hellain* (Tournai, 1305, dans Godefroy, s. v. *noe*).
Hesse — *Hessain* (Le Proux, IX, XXX).
Ide — *Idain*.
Isione — *Isionain* (*Troie*, 18179).

1. Il est à noter que l'héroïne du lai de Marie de France, auquel remonte *Galeran*, y est appelé non *Fresne* fém., mais *le Fresne* : c'est l'auteur de *Galeran* qui a féminisé le nom.

Jagle — Jaglain (*Jaglein*, Bonnier, X).
Jehanne — Jehannain (Chartes de Tournai, p. p. d'Herbomez, LIV, LIX).
Jube — Jubain (*Jubainville*).
Luce — Luçain (*Lussain*, Le Proux, XXIII).
Mabe — Mabain (Chartes d'Aire, p. p. de Wailly, I).
Mabile — Mabilain (Mousket, 18242).
Margue — Margain (Le Proux, XXXIX; Adenet, *Berte*, 1760).
Marguerite — Margueritain (*Margeritain*, Bonnier, X, LXVII; *Magritain*, id., LXIII).
Marie — Mariain (*Hugues Capet*, p. 37; *Baudouin de Sebourc*, I, 858).
Marote — Marotain (*Robin et Marion*, 245).
Ogive — Ogivain (D'Herbomez, VI).
Perone — Peronain (*Pieronain*, D'Herbomez, XI; *Piernain*, Tournai 1288, dans Godefroy, s. v. *noe*).
Pinte — Pintain (nom de poule dans *Renart*).
Polissene — Polissenain (*Troie*).
Pope — Popain (Mousket, 13577).
Porre — Porrain (*Cortois d'Arras*).
Rose — Rosain.
Sainte — Saintain (Bonnier, XCII).
Sandre — Sandrain (voy. Godefroy, s. v. *nieçain*).
Sare — Sarain (D'Herbomez, X, XXII, LI).
Tite — Titain (nom de poule, *Ren. le Nouvel*, 7016).
Uede — Uedain (*Oedain*, D'Herbomez, LV; *Wedain*, Le Proux, XXIII, XXV; *Heudain*, Le Proux, XIV).
Yfame — Yfamain (*Fabl.* XXV),

et sans doute beaucoup d'autres qu'on pourrait relever dans les textes et surtout retrouver dans les noms de lieu.

B. NOMS COMMUNS.

ante — antain (voy. Godefroy, qui fait deux mots d'*ante* et *antain*; exemples depuis *Thèbes* et Wace; le plur. *antains* dans la *Veuve* de Gautier le Long, *Fabl.*).
baiasse — baiassain [1].

1. C'est A. Thomas qui me signale la forme *beassen* dans les *Coutumes des droits de marché de Bonneval* (Eure-et-Loir) texte de la première moitié du

niece — *nieçain* (acte lorrain de 1235 dans *Not. et Extr. des mss.*, XXVIII, 5; Godefroy cite encore *niechain*, Tournai, 1292, D'Herbonez, LIX; pl. *nieçains*, dans Philippe Mousket *niechains* (éd. *mechains*), Gilles le Muisit, t. I, p. 339).
none — *nonain*, pl. *nonains* (nonnanes dès le VIIIe siècle, voy. Du Cange; notez le suj. sing. *nonains*, Lebinski, p. 47).
pute — *putain* (pl. *putains* dans Garnier de Pont-Sainte-Maxence, Littré).

II. *-IEN*

A. NOMS PROPRES

Aie — *Aien* (souvent dans *Aie d'Avignon*, de m. Ph. Mousket 26487, et cf. Godefroy s. v. *nieçain*).
Blanche — *Blanchien* (*Comblanchien*, Curtis Blancane).
Climence — *Climencien* (D'Herbomez, XXXV).
Ie — *Ien* (*Hyenville*?).
Joie — *Joien* (*Joinville*, Gaudiane villa).
Luisile — *Luisilien* (Lucilia; *Lusilien*, De Wailly, I).

XIIIe siècle publié par M. René Merlet dans le *Bulletin du Comité des trav. hist. et philol.*, 1891, p. 304 : « Le fornier..... doit..... se..... metre ou sa fame ou sa *beassen* ou autre serjant a la paste merrer se il veut avoir sa droiture. » — L'origine du mot est obscure, en sorte qu'on pourrait se demander si la forme *beassen* dans ce texte ne représente pas *baiassien* plutôt que *baiassain*. Mais si le prototype du mot français s'était terminé en -acia, on trouverait la graphie *baiace* et la forme *baiache*, qui n'existent ni l'une ni l'autre; s'il s'était terminé en -assia, on aurait *baiaisse*, *baiesse*, qui n'existent que dans des régions où *a* entravé devient *ai*, *e* sans avoir besoin de l'influence d'un *i*. On peut donc admettre que ce prototype était bacassa, qu'indique aussi le prov. *bagassa*. L'ital. *bagascia* paraît, il est vrai, contrarier cette opinion; mais c'est un mot emprunté au provençal avec une légère altération, ainsi que l'esp. *bagasa*, le port. *bagaxa* : tous ces mots ont un sens péjoratif qui n'appartient pas à l'anc. fr. *baiasse* ni à l'anc. pr. *bagassa*, lesquels signifient simplement « servante ». Bacassa, quelle que soit son origine (il peut bien être oriental), est un mot essentiellement gallo-roman. L'accusatif de *baiasse* (et non *bajasse*, comme on imprime parfois) a dû être *baiassain* et non *baiassien*.

Marie — Mariien (*Aiol*, p. 439; *Anseïs de Carthage*, v. 9519 var.; D'Herbomez LI, Le Proux XX, Bonnier XVI, etc.).
Ramberge — Rambergien.
Tiberge — Tibergien, Tiberghien.

B. NOMS COMMUNS

niece — necien (*Loher.* dans Godefroy, s. v. *nieçain*).
taie — taien (voy. Godefroy : *taiien* dans *Robin et Marion* et dans un acte de Lille de 1296; ajoutez une charte de Douai de 1241, Bonnier, X)[1].

On remarquera dans ces listes que *Blancain, Luçain, Mariain, nieçain* sont des formes irrégulières en regard de *Blanchien, Mariien, necien*, seuls corrects : on a simplement appliqué, à une époque relativement récente, la terminaison *-ain* à *Blanche, Marie, niece*, tandis que *Blanchien, Mariien, necien* remontent à des formes Blancan, Mariian, neptian, antérieures au phénomène phonétique qui a réparti la terminaison accentuée -an entre *-ain* et *-ien* suivant qu'elle n'était pas ou qu'elle était précédée d'une palatale[2].

Diez le premier (*Gramm.*, 2e éd., t. II, p. 43) essaya une explication de ces formes, qu'il ne connaissait d'ailleurs qu'en partie. Il y vit simplement l'accusatif latin en -am qu'on aurait muni d'accent[3]. Cette explication soulevait bien des difficultés.

---

1. Le mot *taie* signifie « grand'mère », et *taion* « grand-père ». Malgré l'opinion de Diez, Gröber et Körting, il est clair que ces mots ne peuvent venir de tata, *tatonem. Ils représentent *(a)tavia, *(a)tavionem, de même que le prov. mod. *tai* (et aussi *tavi*) représente *(a)tavium (cf. prov. *avi* avium et roum. *aĭă* avia); on disait déjà en latin avia, abavia. Le changement de sens est facilement explicable, et d'ailleurs il semble que *taion, taie* aient parfois le sens de « bisaïeul, bisaïeule ». Le mot táta, « papa », qui a passé dans la plupart des langues romanes, est inconnu au gallo-roman.

2. En revanche *Taïsien* de *Taïs*, dans le *Poème moral* p. p. M. Cloetta, nous offre l'addition erronée de la term. *-ien* à un nom fém. qui, n'ayant pas d'*e* (a) au nom., n'appartient pas à la 1re déclinaison.

3. De même dans le *Dictionnaire*, au mot *putto*, après avoir cité l'it. *puttana*, l'anc. esp. *putaña*, il ajoute : « En français au lieu de *putaine*, on trouve *putain* (en prov. aussi *putan* et non *putana*), de l'accus. *putam*, comme les noms propres *Evain* acc. d'*Evam*, *Bertain* de *Bertam*. »

Littré, dans le *Journal des savants* de 1855 (janvier), proposa une explication nouvelle : il remarque que *-ain* du français correspond phonétiquement à -anem : « Donc, ajoute-t-il, l'équivalent bas-latin d'*Evain* serait *Evanem*, sorte de compromis barbare entre la première déclinaison et la cinquième, entre *rosam* et *rem*..... Telle est, de ce fait singulier de notre vieille langue, l'explication que je propose[1]. » Le mérite de cette explication est d'avoir reconnu que *-ain* repose sur une terminaison tonique qui est un véritable cas. Mais un « compromis » entre *rósam* et *rém* aurait tout au plus donné *rosém*; dans *Evanem*, si *em* vient de *rem* et *a* de *rosam*, d'où vient l'*n*? Littré n'en dit rien[2]. F. Baudry[3] voulut voir dans ces accusatifs (et dans les accusatifs masculins en *-on* comme *Pierron*, *Charlon*) « des sortes de diminutifs familiers ». Dans mon travail de début (1862), je soutins que c'étaient en effet des diminutifs, par une série de raisonnements dont une partie, dirigée contre l'opinion de Diez, est solide, dont l'autre est caduque. Diez réfuta mon explication (*Jahrbuch für rom. Literatur*, V, 411) par de bonnes raisons, mais ne détruisit pas les objections opposées à la sienne.

En 1867, J. Quicherat, dans son *Traité pratique de la formation des noms de lieux*, p. 63-64, fit sur ce point des remarques qui changeaient complètement la question.

> Les noms [germaniques] de femme latinisés sur le type de la première déclinaison, loin de subir des réductions aussi violentes que les masculins, ont au contraire gardé en français une partie de leur flexion grammaticale.
>
> Pour l'intelligence de ce fait, il faut savoir que les noms féminins en *a*, conformément à une habitude de la langue dont ils étaient sortis, s'allongeaient souvent aux cas obliques, par l'addition d'une syllabe nasale.
>
> On a la preuve de cela par beaucoup de chartes de l'époque barbare, notamment par le testament de Raymond II, comte de Rouergue (961), où la femme de ce seigneur est constamment appelée *Berta* au nominatif, et *Bertane* au datif.
>
> Cette syllabe additionnelle ou épenthèse des cas obliques ayant pris l'accent, il en a résulté dans le français des formes doubles, *Berte* et *Bertain*, *Ide* et *Idain*, *Eve* et *Evain*, et par extension de la même règle à des substantifs de la langue commune, *nonne* et *nonnain*, *ante* et *antain*, etc.

---

1. Reproduit dans l'*Histoire de la langue française*, t. II, p. 33.

2. Plus tard, dans le *Dictionnaire*, aux mots *nonnain* et *putain*, il a admis l'explication de Quicherat.

3. Voy. G. Paris, *Étude sur l'accent latin*, p. 47.

Telle est l'explication d'un fait curieux qui a été déjà signalé par les philologues, sans qu'ils aient pu en alléguer la raison. Ils n'en ont guère connu d'autres exemples que ceux qui viennent d'être rapportés. La nomenclature territoriale est d'une grande richesse en ce genre :

Adtanæ villa, Attainville (Seine-et-Oise) ; *Dodanæ villa*, Doudainville (Eure-et-Loir) ; *Flarsanæ villa*, Flexainville (Seine-et-Oise) ; *Gunzanæ villa*, Goussainville (Seine-et-Oise) ; *Blancane Curtis* et *Curtis Blancane*, Comblanchien (Côte-d'Or), pour *Comblanchain* [1], etc., etc.

Les noms qui figurent au génitif, dans tous ces composés, faisaient au nominatif *Adta*, *Doda*, *Flarsa*, *Gunza*, *Blanca*.

Quicherat semble se représenter ces formes comme le produit d'une déclinaison hybride, qui, entre le thème et la terminaison des noms féminins, aurait intercalé aux cas obliques, « conformément à une habitude de la langue » germanique, la « syllabe nasale » *an*, en sorte qu'au lieu de décliner *Berta*, *Bertae*, *Bertam* on aurait décliné *Berta*, *Bertanae*, *Bertanam*. Malgré ce qu'il y avait de vague dans ses idées sur la déclinaison germanique et l'adoption de cette déclinaison en Gaule, il avait eu le mérite de reconnaître l'importance des formes qu'il signalait le premier et en avait proposé une explication qui devait avoir du succès.

Rendant compte du livre de Quicherat dans la *Revue critique* (1867, t. II, p. 348), je relevai le grand intérêt de ces remarques, et j'ajoutai qu'elles « devaient être le point de départ de recherches toutes nouvelles et d'importants résultats », puis en note : « Développant ces précieuses indications, nous avons recherché : 1° si d'autres noms que ceux que cite M. Quicherat offraient cette flexion ; nous en avons recueilli à peu près 80 ; 2° quelle était la cause de ce phénomène ; 3° en général comment les noms propres germains avaient passé en français. C'est le sujet d'une étude qui paraîtra dans les *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*. » Cette étude n'a jamais paru ; j'ai fait seulement à la Société de linguistique une communication orale sur le sujet. Pour ne parler ici que des noms féminins de la première déclinaison, Quicherat se bornait à dire que les noms féminins d'origine germanique prenaient une *n* « conformément à une habitude de la langue dont ils étaient sortis. » C'était là ce qu'il s'agissait de contrôler et qui parais-

1. Non : c'est *Blanchien* qui est régulier (voyez ci-dessus).

sait à vrai dire assez bizarre, car la déclinaison du gothique, celle de l'ancien haut-allemand et celle de l'ancien saxon (les seules dont nous puissions tirer des lumières sur la déclinaison franque) nous donnent pour la déclinaison faible féminine p. ex. *túggô túggôn* d'une part, *zúngâ zúngun* d'autre part, ainsi précisément à l'accusatif un *o* (*u*) et non un *a* (sans parler de l'accentuation différente). Je pensais alors que cette difficulté n'était pas insurmontable.

Diez, dans la troisième édition de sa *Grammaire* (1871), reprit la question comme elle se posait désormais. Il maintient dans le texte (tr. fr., t. II, p. 42) que *-ain* est « imité du latin *-am* » (ce qu'il pensait avoir justifié dans l'article cité du *Jahrbuch* en alléguant la prononciation française du latin avec l'accent sur la dernière), mais en note il remarque :

Il existe en bas-latin, notamment à partir de l'époque de Grégoire de Tours, une flexion particulière de noms de personnes masculins : nom. *a*, gén. *anis*, dat. *ani*, acc. *anem*, p. ex. *Attila rex*, *Attilanem regem Chunnorum*. Des chartes espagnoles fléchissent de la même manière, avec intercalation d'une *n*, p. ex. *Fafila*, gén. *Fafilani*, *Froila*, abl. *Froilane*. J. Grimm (*Gesch. der d. Sprache*, 945) suppose pour les mots francs une forme plus primitive de la déclinaison gothique (*a, ins, in, an*)[1]. On remarque en outre dans les chartes mérovingiennes et carolingiennes de nombreux *noms de femmes* qui fléchissent également au moyen d'une *n* : *a, anae* (gén. dat.), *anem, ane; Bertha, Berthanae, Berthanem; ego et conjux mea Truta*, dans la souscription *signum Trudanae* (charte de l'an 526). Un semblable traitement des noms de femmes ne paraît pas se produire dans le latin espagnol. Quicherat..... rapporte ce dernier mode de flexion à la langue mère de ces noms et explique par là également le cas oblique de l'ancien français en *-ain* (cf. *Goussainville* = *Gunzanae villa*). Par là il entend sans doute le gothique, qui aurait fléchi les noms de femmes en *a* comme les masculins en *a*[2]. Cette opinion a, à première vue, quelque chose de séduisant ; cependant le procédé semble pou-

1. « J. Grimm vermuthet in dem fränkischen Falle eine ursprünglichere Gestalt der gothischen schwachen Declination. » Je ne trouve rien de pareil dans le passage allégué : Grimm ne mentionne pas les formes « franques » (Diez veut sans doute dire celles de Grégoire de Tours), et reconstruit simplement pour la déclinaison faible germanique des formes primitives qu'il déclare lui-même hypothétiques et en tout cas disparues depuis un temps incalculable.

2. La traduction porte : « qui fléchit, » et le texte semble donner le même sens : « Die Stammsprache soll wohl die Gothische sein, welche die

voir être expliqué sans l'immixtion d'une langue étrangère. Ce qui surprend, c'est le changement de l'accent dans le type de la première déclinaison. L'impulsion a pu être donnée ici par le même phénomène qui s'est produit à la 3e déclinaison, spécialement de la flexion *on onis* appliquée à un si grand nombre de noms d'hommes. D'après *Câto Catônem* on a décliné en v. fr. *Miles Milon*, et enfin aussi *Bértha Berthâm*, et *Berthâm* a été en français prononcé *Bertain*..... Nous soumettons à l'examen cette manière de comprendre le phénomène.

Il est visible qu'il n'y a aucune parenté entre les deux faits ou plutôt entre le fait réel du déplacement de l'accent dans l'acc. germ. Mílon > *Milón* et le fait supposé d'un pareil déplacement dans l'acc. lat. classique Bértham > *Bertâin*. Que de l'all. Mílon Húgon on ait de très bonne heure fait *Milón Hugón* (de même que dans les noms communs on avait fait *braón bacón*, etc., de brádon báchon, etc.), rien n'est plus facile à comprendre; mais que pour décliner *Bertha* et autres noms germaniques de femme on ait été rechercher pour les en affubler, en le munissant de l'accent, l'ancien -a m oublié depuis des siècles, c'est ce qui n'a évidemment aucune vraisemblance : la première déclinaison féminine n'avait plus de cas, et ses cas disparus ne pouvaient en aucune façon réagir sur les mots étrangers qui pénétraient dans la langue. En outre le changement d'-am en *-aim* (forme qu'on ne trouve jamais, mais qu'on pourrait admettre comme antérieure à *-ain*) n'aurait pu se produire qu'à une époque où nous n'avons aucune raison de supposer que la prononciation du latin en Gaule eût transporté, comme la prononciation moderne, l'accent sur la finale. Enfin l'hypothèse n'explique pas les formes citées du bas latin, et il est étrange que Diez, après avoir constaté l'identité de Gunzanevilla et *Goussainville*, veuille voir dans *Goussain* autre chose que Gunzane, ou dans *Bertain* autre chose que Bertane (ae, em) attesté dans de nombreux documents.

En 1871, en même temps que le second volume de la troisième édition de Diez, paraissait dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* un savant mémoire de M. H. d'Arbois de Jubainville sur la déclinaison des noms propres dans la langue franque à l'époque mérovingienne, où la question qui nous occupe se

---

Frauennamen auf *a* gleich den männlichen auf *a* flectiert. » Mais comme en fait le gothique décline *túngô túngôn*, je suppose qu'il faut sous-entendre « hätte » après « flectiert » et traduire comme je l'ai fait ci-dessus.

trouve naturellement abordée. L'auteur ne se préoccupe pas des formes françaises ni des noms de lieux : il ne remarque même pas l'exemple que fournit son propre nom; il ne paraît pas avoir connu ou du moins n'utilise pas le livre de Quicherat. Il travaille uniquement sur les diplômes mérovingiens publiés par Tardif, sur Grégoire de Tours et Frédégaire, sur le recueil des *Inscriptions chrétiennes de la Gaule* d'E. Le Blant et sur les monnaies mérovingiennes, en sorte qu'il omet plusieurs des exemples cités par Quicherat; mais il en allègue beaucoup d'autres : *Mummolane, Adreberctane, Ragamberctane, Teudilane, Bertane, Ercambertane, Fedane, Medibergane, Gundileubane, Bobilanem, Asindebergane, Medibergane, Raganane*; il répartit d'ailleurs ces exemples entre le génitif, le datif, l'ablatif et l'accusatif, tandis qu'en réalité, comme nous le verrons, ils représentent tous l'accusatif, muni par les scribes d'une terminaison à apparence latine. Quant à la difficulté signalée plus haut, il l'écarte par une hypothèse ingénieuse et hardie : il suppose que la langue franque, à la différence du gothique, de l'ancien saxon et de l'ancien haut-allemand, disait à la déclinaison faible féminine *tungâ tungân*, reproduisant plus fidèlement que les autres langues le germanique primitif, qui disait probablement *tungân tungânan*. En outre, il montre que les noms germaniques *masculins* en *a* qui se présentent dans Grégoire de Tours avec un gén. en *-anis*, un abl. en *-ane* ou un acc. en *-anem* (*Aegilane, Leuvanis -e, Traguilanem, Attilane -em*, au nom. *Aegila, Leuva, Traguila, Attila, Oppila, Theoda*) sont tous des noms ou goths ou bourgondions, auxquels répondent en franc des noms en *-o, -on*[1]. On comprend dès lors que cette déclinaison en *-a, -an* pour les noms masculins n'ait pas laissé de traces en français, tandis qu'elle se retrouve anciennement ailleurs qu'en Gaule, dès avant Grégoire de Tours dans Jordanis († 551 : *Attila, Totila, Attilanem, Totilanem*), et, comme le remarquait Diez en même temps, en Espagne, tandis que les noms féminins en *-an-* (*e, is, em*) sont surtout répandus en Gaule.

---

1. Déjà J. Grimm (*Gesch. der deutschen Sprache*, p. 546) avait remarqué que les noms propres masculins de la déclinaison faible étaient chez les Francs en *-o* et non en *-a*, et que *Cuppa* ou *Chuppa* dans Grégoire de Tours désigne un étranger et non un Franc; mais il ne paraît pas avoir fait attention aux cas obliques en *-an-*.

En 1872, M. Schuchardt[1], s'appuyant sur ce travail de M. d'Arbois, et sans citer Quicherat ni Diez, identifia avec toute raison le fr. *Bertain* au mérovingien Bertane; il ne dit pas d'ailleurs clairement s'il admettait la théorie de M. d'Arbois sur le franc ou s'il regardait *Bertáne* comme provenant de Bértôn et refait d'après *Hugóne* < Húgôn avec transfert à l'accusatif, en roman, de l'*a* caractéristique de la première déclinaison féminine.

En 1879, M. Förster, dans la *Zeitschrift für rom. Philologie* (III, 567), sans tenir compte de ces deux articles, écrivait, à propos de *pute putain* : « Je n'explique cette déclinaison ni avec Quicherat et Grimm (?) par un accusatif allemand, ni avec Diez par l'accusatif latin *-am*, parce que l'accent ne le permet pas. Mais je crois que Diez était sur la bonne piste en indiquant la déclinaison masculine *Catónem*. A une époque où le lat. *-us*, *-um* sonnait encore *-os*, *-om(n)*, l'analogie de *Cáto-Catónem*, *Húgo-Hugónem*, etc., amena aussi *Cárlo-Carlónem*, *Pétro-Petrónem*; à cette même époque le féminin en français était encore *-a*, et comme cet *-a* était senti comme caractéristique du féminin en regard de l'*o* masculin, on forma, par analogie à *Húgo Hugónem*, *Bérta Bertánem* d'après la 3e déclinaison (et non *Bertám* comme le veut Diez). » Ce raisonnement pèche par la base, en ce sens que depuis longtemps *-um* final atone ne se prononçait ni *-um* ni *-om* ou *-on*, mais *o* sans la moindre trace d'*m*, et que les formations comme *Carlón*, *Petrón*, modelées certainement sur *Hugón*, ne doivent rien à la désinence atone -um, qui n'existait plus dans la langue depuis des siècles. Peu importe d'ailleurs : une fois *Húgo Hugón*, *Cárlo Carlón* existants, ils ont pu susciter *Bérta Bertán*[2]. Mais ce qui enlève à l'explication de M. Förster la force qu'elle aurait pu avoir, c'est surtout qu'elle considère le phénomène comme beaucoup plus récent et comme plus spécialement français qu'il ne l'est[3].

L'hypothèse de M. Förster fut combattue, à l'aide d'autres arguments, en 1882, par M. Horning[4] : « Il est difficile de com-

1. *Zeitschrift für vergl. Sprachforschung*, XXII, 189.

2. Et non pas *Bertanem*, qui n'a naturellement jamais existé que sous la plume des scribes latinisateurs.

3. Voy. encore sur cet article *Rom.*, IX, 334.

4. *Zeitschrift für romanische Philologie*, VI, 443.

prendre, dit-il, puisqu'*a* était senti comme caractéristique du féminin, comment on a formé par analogie *Eve Evain*[1]. Une autre explication, qui m'est suggérée par M. Gröber, mérite qu'on s'y arrête. Elle repose sur la supposition que, à l'époque où se formèrent les accusatifs *Charlon*, *Evain*, les clercs prononçaient déjà le latin comme on le fait aujourd'hui en France, ainsi *Petrôm*, *Evâm*. *Pierre* et *Eve* existaient déjà : de *Petrôm*, *Evâm* on fit des accusatifs à ces mots. » Dans une note jointe à l'article de M. Horning, M. Gröber appuie son opinion sur la prononciation du latin en France par des exemples du XIIe siècle[2], et justifie la transformation d'*-am* en *-ain* dans des mots savants par des exemples comme *Priains* (*Brut* de Munich, à côté de *Prians* dans Wace), *Troiains* (Beneeit), *Vulcain*, *Lucain*[3]. Mais tout cela n'explique pas les formes latines en -an- qu'on avait déjà constatées depuis le commencement du VIe siècle, et dont la représentation par les formes françaises en *-ain* est si évidente.

Un travail, d'ailleurs peu mûri, de M. K. Sittl (*Die localen Verschiedenheiten der lateinischen Sprache*, 1882[4]) eut le mérite d'appeler l'attention sur un fait qui n'avait pas encore été examiné par les savants qui s'étaient occupés du phénomène français. Parlant (p. 56) de l'influence exercée par les Langobards sur la langue des Romans leurs sujets, il dit : « Probablement l'allongement des thèmes en *-o* et *-u* remonte à la terminaison

---

1. Cela ne répond pas à l'hypothèse de M. Förster, qui suppose *Bertanem Evanem* formés à l'époque où le nom. était encore *Berta*, *Eva*.

2. Les exemples plus anciens ne prouvent rien : *Jesûs*, *Jesûm*, *Jerusalêm* ont l'accent hébreu passé en grec ; on ne pourrait alléguer que *Nazarenûm* à la rime dans la *Passion* ; au XIe siècle même, si dans l'*Alexis* on a *Tarsôn* (où le poète semble avoir pris le *Tarsum* du latin pour un indéclinable comme *Jerusalem*) et *grabatûm* (mais on peut lire *grabaton*, diminutif de *grabat*), *pâter nôster* assonant en *o* montre l'accentuation latine conservée. Voyez sur ce point, qui mériterait une étude attentive, *Accent latin*, p. 22.

3. On peut y joindre *urbain*, *dominicain*, *Américain*, *Germain*, *humain*, *puritain*, *sylvain*, *publicain*, etc. Ces formations analogiques existant à côté de formes en *-an* (comme *Anglican*, *Toscan*, *Catalan*, *plan*) embarrassent fort les étrangers : les Allemands qui écrivent en français ne manquent guère d'écrire *Vaticain*. Mais cela n'a rien à faire avec la question qui nous occupe.

4. Cf. *Rom.*, XII, 118.

germanique en *-ns* du génitif (*Rechtens*, *Herzens*, voy. Bluhme, *Die Sprache der Langob.* p. 295) : les Langobards formaient donc pour les mots [latins] de la 1re déclinaison le gén. sing. en *anis ani*, *anes ane*, l'accus. sing. en *anem*, le nom. plur. en *anes* (*barbanes*). A ces formes répondent à la 2e déclinaison des gén. sing. en *onis* (*Petronis*), *uni* (*Luciuni*), *oni* (*Dominiconi*), *une* (*Luciune*), des datifs en *uni*, *oni* et des ablatifs en *one*, *une*. J'admets la provenance de ces formes de génitifs germaniques, parce que ce sont surtout les noms langobards qui suivent cette déclinaison et que dans les noms latins le génitif domine beaucoup; sans cela on pourrait, en considérant que la première déclinaison est reléguée au second plan, songer à des augmentatifs en *one*. » Rien n'est plus confus que tout ce morceau, comme le fit remarquer M. Schuchardt dans le compte qu'il rendit du livre de M. Sittl[1]. Il ajoute : « La déclinaison germanique faible (et non pas seulement, comme le croit Sittl, la terminaison *-ns* du génitif) fut transportée de noms germaniques à des noms latins, mais non pas seulement dans l'Italie du Nord, ailleurs aussi, notamment en France, où les formes en *-on* et *-an* se sont tout à fait acclimatées. Comme de *bâchon* (acc. de *bâcho*) était sorti le fr. *bacón* (par analogie avec *latróne*, nom. *látro*), ainsi de *Húgon*, acc. de *Húgo*, sortit le français *Huón* (et ensuite à son tour *Pierrón* de *Pierres*), et de même encore de *Bértan* du nom. *Bérta* le fr. *Bertán Bertáin* (voyez d'Arbois). Des noms propres l'acc. *-ain* passa à quelques appellatifs (c'est ainsi que les diminutifs de noms de femmes *-ĭca* et *-ĭtta* ont été employés bien au delà de leur domaine primitif). Je ne conçois pas comment Förster a pu méconnaître le caractère germanique de ces formations : l'influence analogique de la déclinaison latine *-o*, *-onis* ne s'est fait sentir que pour l'accentuation. » Il semble bien résulter de ces lignes, quoiqu'il ne le dise pas expressément, que M. Schuchardt admet l'hypothèse de M. d'Arbois de Jubainville sur l'existence d'une déclinaison féminine franque en *-á*, *-án*, et non la formation romane d'une déclinaison *-a*, *-án* sur le modèle de la déclinaison masculine *-o*, *-ôn*; car dans ce cas on ne voit pas comment *Bertân*, modelé, à travers *Hugón*, sur latrón, aurait « un caractère germanique ».

1. *Zeitschr. f. rom. Phil.*, VI, 617.

Il résultait des exemples cités par M. Sittl que la déclinaison en *-a*, *-an* pour les noms masculins [1] paraissait avoir existé dans le dialecte des Langobards comme dans celui des Goths et des Bourgondions, et, dans la région conquise par les Langobards, avoir pénétré dans le langage des Romans en contact avec les Germains. Depuis son premier travail, M. Sittl, mieux informé de la nature du phénomène, en a réuni [2] d'autres exemples dans les anciens documents de la Haute-Italie : *Cotizanis* (C. I. L., VIII, 5218, 1072), *Fastilanem*; *Lubane* (document de 822), *barbanis* (*L. Lang*, 163), *barbani* (André de Bergame), *barbanem* (*L. Lang*. 186), *barbanes* (acte de 859), nom. *barbane* (document vénitien de 859), *barbano* (doc. de 1084 [3]), *scrivane*, *scrivanes* (Ratchis, C. 8). Il signale en outre une déclinaison semblable pour le mot féminin *amita* : *amitane*, *amitanes* (édit d'Aistulf. VIIIe s.) [4]. Il joint à cette liste des mots masculins en *-ón* (*Petrone*, *Paulicione*, *saiones*, etc.).

Toutefois en Italie on ne relevait ce double fait que dans des textes latins d'une époque ancienne, et l'on n'en trouvait plus de traces dans la langue vivante [5]. Dans le domaine ladin au contraire, on rencontre aujourd'hui, sur divers points de ce domaine si éparpillé, un phénomène qui ne peut être séparé de celui que nous avons constaté en Gaule. Dès 1872, M. Ascoli, dans ses admirables *Saggi ladini*, avait relevé dans la partie du

---

1. Le mot *barba* ne fait pas exception. Pris au sens métaphorique d' « homme vénérable », puis au sens particulier d' « oncle paternel », il était devenu masculin et l'est encore avec ce sens en italien et en ladin. C'est ce qui lui a permis de s'adjoindre aux noms masculins d'origine germanique qui avaient un accusatif en *-an*. La notion du genre prédominant de plus en plus a produit l'it. *barbano*, d'où le lat. *barbanus* (voy. plus loin dans le texte, et Diez, II a, s. v. *barba*); le nom. lat. *barbas*, que cite Diez (charte de 782) est aussi une tentative d'accommoder la forme au genre (sur le modèle d'*abbas*, *infas*). Diez (suivi par Körting) attribue à l'anc. fr. le mot *barbe*, au sens d' « oncle », d'après Borel; ce mot paraît très douteux, et n'a été relevé, que je sache, dans aucun texte français ou provençal.

2. *Archiv für lat. Lexikographie*, III (1885), p. 580.

3. Voyez la note.

4. Ces exemples sont d'ailleurs pour la plupart empruntés à Bluhme, *Die Gens Langobardorum*, II, 30.

5. Sauf *barbano*; mais le mot semblait pouvoir s'expliquer par le suffixe *-ânum* ajouté à *barba*.

canton des Grisons située au sud des Alpes des pluriels féminins en *-an* (*Val di Bregaglia*) ou en *-en* (*Val Mesolcina*)[1]. En signalant cet *n* « venuto alla funzione di esponente plurale del genere femminino », l'auteur ajoutait (p. 270) : « Si tocca a suo luogo (III, 1) della probabile sorgente di questo nuovo fattore grammaticale. » Malheureusement la troisième partie des *Saggi ladini* (*Spogli morfologici*) n'a pas paru, non plus qu'aucune des cinq autres qui devaient suivre la première, et ce n'est qu'en passant, comme nous le verrons tout à l'heure, que M. Ascoli est revenu à cet intéressant sujet. — En 1879, M. Th. Gartner retrouvait fort loin de là, dans la vallée de Greden, des pluriels féminins en *-ans*[2], restreints à quelques noms de personnes (*fänans* femmes, *fians* filles, *mutans* jeunes filles, *omans* grand'mères, *nevitšans* fiancées), en regard de quelques pluriels masculins en *-ons* (*fions*, *mutons*), et il remarquait : « Il semble qu'on ait employé ici, évidemment à cause du besoin qu'on ressentait d'avoir pour ces mots une déclinaison particulièrement claire (cf. aussi *fra*, pl. *frèdeš*), le suffixe *-onem*, et qu'on lui ait donné pour pendant un fém. *-anem* pour rendre le plu iel, — et anciennement, sans aucun doute, aussi l'accusatif, — reconnaissable. Quel rapport y a-t-il entre ces formes et l'anc. fr. *-ain* (*antain*, *Bertain*)[3] ? » L'auteur ne dit pas ce qu'il entend par le « suffixe » *-onem*. Il revient à la question, en 1883, dans son excellente grammaire réto-romane, où il cite de différentes parties du domaine ladin les formes plur. *donans*, *matans*, *fenans*, *omans*, *fians*, *mitans* tantes, et même *surans* sœurs[4]; il signale aussi le singulier, seul débris de l'ancien état de choses, qui a survécu à Einsiedeln comme nom de lieu, *Nossa-Dunaun*[5], et, rapprochant ces pluriels de pluriels masculins

1. Je ne m'arrête pas ici à l'emploi tout particulier que le dialecte de Bregaglia fait de cette terminaison ; je remarquerai seulement que dans les deux parlers en question, au lieu d'être restreinte aux noms de personnes, elle a gagné le pluriel de tous les noms féminins en *a* et même de plusieurs autres.

2. Je ne conserve pas les notations savantes de l'auteur pour les voyelles et les consonnes ; elles n'ont pas ici d'importance.

3. *Die Gredner Mundart* (Linz, 1879), p. 85.

4. Je ne donne pas les formes variées (*-auns*, *-onts*, etc.) que prend cette terminaison dans les divers parlers ladins.

5. Le mot *pitana* peut bien représenter un ancien *pitan*, mais il peut aussi venir de l'italien. Il me paraît douteux que *vanaun*, *vanoun*, « petite marmite », nous présente réellement une terminaison casuelle.

en *-ons* attribués également à des noms de personnes, il ajoute : « Je ne regarde pas comme téméraire l'opinion de Förster, d'après laquelle sur -o -onem on aurait formé parallèlement un -a -anem. On ne peut admettre comme base des accus. lat. en -am faussement accentués parce que : 1° il s'agit de mots tout à fait populaires; 2° ce n'est qu'en France qu'on trouve l'usage d'accentuer faussement le latin. » Toutefois il ajoute avec prudence et modestie, employant une phrase ladine qui s'applique à un des exemples cités, qu'il laisse la décision à d'autres [1]. — En même temps que M. Gartner, M. Ascoli [2] signalait en surselvan les pluriels de noms de personnes *dunauns mattauns* et de quelques noms d'animaux femelles : *andans* (canes), ou du genre féminin : *mulauns* (mites), et même de choses : *ludauns* (arches), *aclauns* (domaines [3]). Ces formes n'existent plus pour le singulier, où on a simplement *-a*; cependant Carisch connaît encore *Nossa Dunnaun*, « Notre Dame, » sans parler du *Nossa-Dunaun* d'Einsiedeln [4]. M. Ascoli ne donne de ces faits aucune explication, mais il y reconnaissait évidemment le même phénomène qui avait été signalé en français, puisqu'il signale le milanais *tosana*, devenu *tosaun*, comme différent et comme étant au lad. *mattaun(s)* ce que l'it. *puttana* est au fr. *putain*. Disons tout de suite que M. Meyer-Lübke, dans sa grammaire (t. II, § 18), en réunissant les observations de MM. Gartner et Ascoli, les a complétées en remarquant que l'ancien accusatif singulier est encore conservé dans l'expression surselvane *mala dunaun* (colique, proprement mal de femme). Il relève en outre dans d'anciennes chartes latines de la Rétie des formes comme *amitanis*. Au reste, il suit ce phénomène jusque dans la Haute-Italie, citant dans le Tessin *andâi* (canes; *-âi* = *ani*, cf. *mâi* = *mani*), *norâi* (belles-filles, de nura pour nurus),

1. *Rätoromanische Grammatik* (Heilbronn, 1883), p. 89.

2. *Archivio glottologico italiano*, VII, 443.

3. Suivant la conjecture très vraisemblable de M. Ascoli, le mot *acla* n'est autre que le lat. accŏla, qui en latin pouvait être des deux genres. D'abord sans doute adjoint à un mot féminin (*terra*, *villa*), il est devenu féminin en prenant à lui seul le sens de « domaine adjacent », puis de « domaine ».

4. Un document de l'an 1700 que M. Decurtins vient de réimprimer dans les *Rom. Forschungen* (VIII, 1) a pour titre : *Cuort entruidament dell'obligatiun è dils perduns de Carmelo à Nossa Donnaun.*

en ancien milanais *donan* (*Bescapè* 2117) et *madrane* (ib. 700) ; il regarde le milanais *tosana* (d'où *tosaun*) comme provenant d'un *tosan* antérieur ; et il retrouve cette altération bien compréhensible dans l'it. *mammana*, *puttana* et *marchesana* pour *marchesa* [1].

En 1885, M. Waltemath, dans son intéressant mémoire sur les éléments francs dans la langue française, cite quelques exemples des formes en *-ane*, *-anis*, *-anem* données dans des documents latins à des noms germaniques, mais sans se prononcer sur leur caractère et en attribuant simplement ces formes à une « influence romane » [2]. M. Meyer-Lübke, dans son compte rendu de ce travail [3], remarque que des formes semblables se retrouvent dans le domaine du bourgondion [4], du langobard [5], chez les Wisigoths d'Espagne [6], et dans des chartes alémanniques de Rétie [7]. Il rappelle encore leur existence dans les dialectes rétoromans et les signale pour la première fois dans le « franco-provençal » dans un texte lyonnais publié dans la *Romania* par M. Philipon [8]. Quant à l'expli-

---

1. Il me semple plus probable qu'il y a là une confusion avec le nom régional *marchesana* : pour donner un féminin distinct à *marchese*, on a employé soit simplement la forme en *-a*, soit le mot *marchesana* qui existait avec un autre sens. *Puttana* doit être pris du français.

2. Waltemath, *Die fränkischen Elemente in der französischen Sprache* (Paderborn, 1885), p. 54.

3. *Literaturblatt für germ. und rom. Philologie*, 1885, col. 455.

4. D'après Wackernagel, *Sprache und Sprachdenkmäler der Burgunden* (1868, réimprimé dans les *Kleine Schriften*, t. III), p. 379. Le seul exemple féminin est le gén. *Gemolane* inscrit sur un bracelet trouvé à Vienne. Les Bourgondions, comme on l'a vu plus haut, ont au contraire plusieurs exemples de noms masculins en *-an*. Wackernagel s'explique peu clairement sur l'origine de ces formes.

5. D'après Bluhme, *Die Gens Langobardorum*, II, 30. Il s'agit que de noms masculins propres et communs (*Lubane*, *barbane*, *scrivane*) et de noms communs féminins (*aldiane*, *amitane*) ; on trouve aussi les pluriels *barbanes*, *scrivanes*, *aldianes*, *amitanes*.

6. Aux exemples cités par Diez l'auteur joint *Ellecane* (masc., dans Hübner, *Inscr. Hisp. Christ.*, nº 262, a. 893).

7. L'auteur renvoie aux chartes de Saint-Gall publiées par Wartmann, que je n'ai pas sous la main.

8. *Romania*, XIII, 567 ss. : VII, 18 *li enfant a la Rosan*, à côté de *Johanna Rosa* 21, *li Rosa* 54, également à l'accusatif, et où il faut sans doute admettre

cation du phénomène, M. Meyer-Lübke s'exprime ainsi : « Waltemath ne s'explique pas tout à fait clairement : il voit là une influence romane, ce qui est juste pour la voyelle *a* et l'accentuation, tandis que l'*n* ne peut être que germanique. La restriction de ces formes au domaine romano-germanique, leur extension dans des régions où une influence littéraire est inadmissible, parle contre l'opinion encore très répandue qui les tire de l'acc. lat. en *am* (voy. Schuchardt). »

En 1888, M. Bianchi, dans ses intéressants articles sur la toponymie toscane [1], montra que la flexion en *-an* n'était pas inconnue même en Toscane, comme l'attestent des actes latins du VIIe siècle où on trouve les masculins *Baronta Barontani*, *Frida Fridani* (il cite à ce propos *Totilanis* dans une Novelle de Justinien), *Alua Aluanis*, *Sumua Sumuanis*; il y rattache *barbane* (devenu *barbano* dans des chartes lucquoises du VIIIe s.). Comme féminins, il signale *amitana* (ib.), *filiana* (ib.), etc., où il voit un accommodement du germ. *-an*, qu'il n'essaye d'ailleurs pas d'expliquer en lui-même. Il reconnaît le pendant de cette déclinaison en *a* pour la déclinaison en *o* dans *avone* pour *avo*. Il ajoute que les formes anciennes excluent le rapprochement de *-on*, *-an* avec -um, -am, « qui, même sans cela, serait en lui-même insoutenable. »

En 1888, M. Suchier, dans l'étude sur le français et le provençal qu'il a fournie au *Grundriss* dirigé par M. Gröber (p. 657), rapportant l'opinion de celui-ci (admise par M. Horning), dit : « On se demande comment une forme latine non comprise, *Evam*, *Stephanum*, a pu passer dans la langue populaire avec fonction d'accusatif: elle aurait dû, semble-t-il, y être regardée comme le thème du mot; ou alors on devrait avoir au

---

l'accent sur l'*a* et la chute de l'*n*. Dans sa *Grammaire* (voyez plus loin), M. Meyer-Lübke relève dans le même texte, p. 586, 30, *Blanchi Blanchin*.

1. Je ne signale qu'en marge une note de M. Neumann, qui, dans un compte rendu de l'édition d'*Aiol* de M. Förster (*Literaturbl.*, 1883), revient, indépendamment de MM. Gröber et Horning, et avec les mêmes hypothèses, à l'explication de Diez. La formation *-on*, *-an* serait savante : il cite *album*, *pensum*; il aurait pu citer plutôt *dicton*, *facton* (ancienne forme de *factum*), *rogaton*; mais il s'agit là de neutres et non d'accusatifs. Comme il ne tient compte ni des formes en *-one(m)*, *-ane(m)* attestées depuis le VIe siècle, ni des formes rétoromanes, son exposition manque de base sérieuse.

nominatif *Evâ*, et non *Eve*, qui ne ressemble pas à une formation savante. Il me semble donc que l'influence du germanique est plus admissible ; elle se manifeste du VIe au Xe siècle dans des formes latines comme *Bertradanae* gén. de *Bertrada*, *Bertanae* dat. de *Berta*, *Fastradanem* acc. de *Fastrada*, *nonnanes*, de même que pour *Buevon Foucon*, acc. de *Bueves Fouques*, les formes allemandes *Buobon Fulcon* ont indubitablement été décisives. » L'auteur, on le voit, ne dit pas quelle était selon lui la forme germanique de l'accusatif des noms féminins en *-a*, et il paraît croire que les accusatifs romans ont été simplement modelés sur les accusatifs masculins en *-on*, dus eux-mêmes à l'influence allemande.

M. Gröber n'accepta pas cette théorie, et il mit en note du passage ci-dessus de nouveaux arguments pour appuyer sa thèse d'une formation savante de *-on*, *-ain* d'après les accusatifs latins en -um, -am. Il explique, et d'une façon qui en soi est assurément plausible, la différence de traitement entre Eva > *Eve* et Evam > *Evain* par la consonne finale d'Evam, qui attirait l'accent. Le même rapport entre la terminaison nue (ou suivie d'*s*) et la terminaison en *m*, *n* se montre pour les noms masculins : *Fólques Fólcon* est à l'all. Fúlco Fúlcon ce qu'*Éve Eván* est à Éva Évam : *Fólques Folcón* n'a pu se modeler sur des noms propres comme Póllio Pollión*em*, sortis de l'usage ; quant à látro latrón*em*, « il n'est pas plus voisin des noms de personnes germaniques masculins que sóror sorór*em*, fr. *sœur serór*, ne l'est de Bérta, fr. *Berte Bertain*. » Les noms bibliques *Estévenes -ón*, *Eve -áin*, plus anciens dans la langue que les noms germaniques, ont dû servir d'intermédiaires et de modèles pour donner à ceux-ci deux cas, *Fólques Folcón*, *Bérte Bertáin*. Quant à la pénétration dans la langue populaire d'une forme casuelle empruntée au latin, on en a, d'après M. Gröber, un autre exemple dans les génitifs en *-or*, *geste Francor*, etc. (mais le phénomène est très différent : ces génitifs, dans le français ou le provençal, n'existent que comme faisant partie de locutions où l'on n'a plus conscience de leur fonction de génitif[1] ; ils ne sont d'ailleurs pas tous

1. Aussi les a-t-on pris souvent pour des adjectifs, ce que montrent des formes comme *livres paienors* (*Fl. et Bl.*), *terres paennours* (*Enf. Og.*, voy. Godefroy) ; *ancienor* notamment a été regardé comme le comparatif d'*ancien*,

savants : plusieurs remontent à un temps où le génitif plur. en -oru(m) était encore usité dans la langue vivante [1], et c'est probablement l'existence de ceux-là qui a engagé les clercs à emprunter au latin quelques locutions où figuraient des génitifs en -orum). L'explication du savant professeur de Strasbourg ne rend toujours aucun compte des formes en *-anis*, *-ane*, *-anem* attestées depuis le VIe siècle ; aussi n'a-t-elle pas convaincu M. Suchier, qui, dans la traduction française de son ouvrage, qu'il a revue, a conservé son texte sans y joindre la note de M. Gröber.

E. Schwan, dans sa *Grammaire de l'ancien français* (2e éd., 1893, 341, 2), après avoir mentionné les noms masculins de la 3e décl. qui ont gardé les deux cas du latin et le fém. *suer serór*, ajoute : « Il faut y joindre les noms propres de femmes et les désignations de personnes féminines qui, par analogie aux noms propres masculins, forment à l'aide du suffixe *-ain* (-anu) un oblique accentué sur la dernière (les seconds aussi un pluriel), comme n. sing. *Eve* (Eva) — obl. *Evain*, n. sing. *Berte* (Berta) — obl. *Bertain*, n. sing. *pute* (pútta) — obl. *putain*, n. sg. *ante* (amita) — obl. *antain*. » Dans la remarque 2, après avoir combattu l'hypothèse qui voit dans ces formes des imitations savantes, il dit : « Diez montre qu'une semblable flexion avec le suff. *-anem* pour la formation de l'oblique des noms de personne en *-a* a existé dans le latin francique depuis le temps de Grégoire de Tours, p. ex. *Bertha*, *Berthanae*, *Berthanem*. Ce sont là évidemment les formes, créées par analogie avec *Hugo-Hugonem*, qui ont servi de base au français. » Sans parler de quelques erreurs de détail, on ne

---

dont il est le génitif pluriel (Raynouard y voyait encore un comparatif, et Diez, bien que J. Grimm eût donné la bonne explication, hésite, mais à tort, à cause de *juvenor*) : on n'a dit d'abord que *tens ancienor* (*Alexis*, etc.) ; des locutions comme *forest ancienor*, *li preudome ancienor*, *de ses nobles vassaux li plus ancienneur* (voy. Godefroy) sont relativement modernes et prouvent qn'on ne se rendait plus compte de la valeur du mot.

1. Tels sont (*cheval*) *milsoldor*, (*vas*)*vassor*, et les génitifs qui entrent dans des noms de lieux, comme *Cortfrancor* (*Confracourt*), *Villeperor* (*Villepreux*), *Morgodou*, etc. M. Bianchi, dans le mémoire que j'ai cité plus haut, a montré combien tard le génitif en -oru(m) s'était conservé vivant en Italie. Il n'y a donc aucune ressemblance avec les accusatifs en -um, -am, disparus depuis des siècles.

comprend pas ce que vient faire ici le suffixe *-anu*, et comment il se concilie avec le suffixe *-anem* du « latin francique ». L'essentiel, c'est que Schwan ne paraît pas admettre l'existence d'une déclinaison germanique *-a*, *-an*, qui aurait passé en roman, mais regarde *-ain* comme formé sur *-a* d'après le modèle de *-on*, oblique d'*-o*. C'est donc en somme, à peu de chose près, l'explication de M. Förster.

En 1892, M. l'abbé Devaux, dans son bel *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional au moyen âge* (p. 361), constate dans cette langue une déclinaison féminine de noms propres avec nom. en *-a* et acc. en *-an*, nom. *-i* et acc. en *-in* après une palatale : *Katalina Katalinan*, *Ermenbergi Ermenbergin*, *Berengeyri Berengeyrin*, reconnaît ces anciens accusatifs dans des formes usitées encore au XVIIe siècle : *Pernetan*, *Claudan*, *Thievenam*, *Philipam*, *Merodam*, *Janim* (l'*m* n'a ici que la valeur d'*n*), et même aujourd'hui (avec changement normal d'*an* en *on*) : *Guillermon*, *Tavernon*, *Janin*. Il signale en outre des formes en *-ane* dans des documents latins anciens de la même région [1]. « Il est très probable, dit-il, que cette flexion dérive de la finale germanique *-ân*. » Mais il ne nous dit pas où est attestée cette finale germanique.

Tout récemment, M. Meyer-Lübke, dans le t. II de sa *Grammaire des langues romanes* [2], rappelant les exemples latins (chartes latines de la Gaule [3], de la Rétie, de l'empire des Langobards), français, franco-provençaux et rétiques de l'ouest, conclut ainsi : « Cette flexion ne semble pas aller plus loin à l'ouest (cependant il ne faut pas oublier le gascon *siã sian* [4]; mais on la retrouve au sud (suivent les exemples tessinois et milanais rapportés plus haut)..... On n'a pas jusqu'à présent signalé

---

1. L'un des exemples concerne un nom masculin (*Baronta Barontane*), ce qui n'a rien d'étonnant dans un territoire bourgondion.

2. T. II, § 18.

3. L'auteur dit « de la France orientale »; mais c'est une erreur : plusieurs des exemples connus, et précisément des plus anciens, appartiennent à l'ouest de la Gaule.

4. *Oncles e sians*, « oncles et tantes, » dans les *Fors de Navarre* (Lespy et Raymond, *Dict. béarnais*) : c'est le mot grec thia, passé dans plusieurs langues romanes. La forme *siaa*, pour *siana*, montre que le béarnais avait traité ce mot comme l'italien a fait pour l'anc. *putan*, changé en *puttana*.

cette flexion dans d'autres domaines..... et sa restriction à des territoires limitrophes du domaine germanique montre qu'il s'agit ici d'une imitation de la flexion germanique *-a*, *-un*, sous l'influence de la flexion *-o*, *-ónis*, qui existait dans le latin *Nero Neronis* et le germanique *Karlo Karlon*; cette imitation a eu son point de départ dans les noms propres empruntés à l'allemand et ensuite a été transportée aux appellatifs les plus proches voisins des noms propres. » Il réfute ensuite l'hypothèse de M. Gröber, en faisant remarquer qu'Evám aurait donné *Evám* comme Adám a donné *Adám*, et qu'avec cette hypothèse les formes ladines, évidemment apparentées aux françaises, seraient inexplicables. L'auteur, comme on le voit, ne dit rien d'une déclinaison germanique en *-a*, *-an*; il n'explique pas comment la flexion germanique en -a, -un, influencée par la flexion latine -o, -on-, a pu donner une flexion romane en *-a*, *-an*, et cela dès le VIe siècle.

Dans le § 110, où il trace un tableau fort intéressant de l'évolution entière de la déclinaison romane, M. Meyer-Lübke revient à la déclinaison avec accusatifs en *-on*, *-ain*, et lui attribue une importance considérable pour l'histoire de la déclinaison en Gaule et Rétie. Il se demande pourquoi dans ces deux domaines la déclinaison à deux cas s'est maintenue plus ou moins longtemps, tandis qu'elle a disparu de très bonne heure en Sardaigne et en Espagne, où les conditions phonétiques étaient les mêmes. « On peut croire, dit-il, que précisément comme *glutto gluttone* a été maintenu par le germ. *Naimo Naimun*, comme le germ. *gardo gardin-s* se retrouve dans le fr. *jart jardin*[1], comme le germ. *Bertha Berthun* a amené un rom. *Eva Eván* (§ 18), de même la substitution de *loc* à *loc-s* a été retardée par le fait qu'en germanique on avait en regard l'un de l'autre *fisk-s* et *fisk*. Les acc. en *-an* montrent bien que la déclinaison germanique se reflète dans la déclinaison romane : or précisément la coïncidence géographique entre la décl. *-a -ane* et le système des deux cas est surprenante. Les acc. en *-an* manquent au provençal[2], et la flexion casuelle est

1. Mais *jart* et *jardin* n'ont jamais été dans le rapport de nomiuatif à accusatif.

2. Cela n'est pas tout à fait exact, comme le montre A. Thomas dans l'article cité plus loin.

restreinte à la langue littéraire ou est maintenue par elle d'une façon artificielle et contrairement à l'usage attesté par les chartes (§ 25), et le catalan, qui n'a pas été aussi anciennement entravé dans son développement par la notation écrite, ne la connaît pas du tout. Au contraire c'est en Rétie que le type *-a -an* est le plus développé (voy. § 18), et c'est le réto-roman qui a conservé le plus longtemps la flexion à deux cas, bien qu'il ait été le plus tardivement écrit. » Je n'ai pas à examiner ici cette théorie [1]; je l'ai citée seulement pour montrer l'importance que l'explication des formes en question peut avoir pour toute l'histoire de la déclinaison romane.

Le second volume de M. Meyer-Lübke était imprimé, mais non encore publié, quand parut dans la *Romania* [2] l'excellent article d'A. Thomas qui a été l'occasion déterminante de celui-ci. Le titre même de cet article indique l'opinion de l'auteur sur la question qui nous occupe : il regarde la déclinaison féminine en *-ain* comme d'origine germanique [3]. Son grand mérite est d'avoir révélé une extension de la déclinaison en *-ain* qui jusqu'à lui n'avait pas été soupçonnée [4]. Il a relevé un grand nombre de noms de petites rivières en *-ain* ou *-ien* qui remontent évidemment à des accusatifs comme ceux que nous étudions. En

---

1. Je dois dire que je ne comprends pas très bien les raisonnements de mon savant ami. Il importe peu que le provençal parlé ait commencé à perdre la déclinaison à deux cas dès le XIIIe siècle, que le catalan l'ait perdue même avant : le normand et l'anglo-normand nous présentent au nord le pendant exact de cet état de choses. D'autre part, si le réto-roman a conservé plus tard au moins des débris de cette déclinaison, il paraît difficile de l'attribuer à une influence germanique, qui pour beaucoup de raisons ne pouvait avoir cet effet à une époque tardive. Le problème à résoudre est celui-ci : comment se fait-il qu'aux Xe-XIe siècles la Gaule et la Rétie possèdent encore la déclinaison à deux cas, qui a déjà disparu de la Sardaigne, et sans doute de l'Espagne, bien que les conditions phonétiques y soient les mêmes? S'il y a eu influence germanique, elle n'a pu s'exercer qu'à l'époque mérovingienne, et c'est d'ailleurs tout ce qu'il faut à la thèse de M. Meyer-Lübke.

2. *Les noms de rivières et la déclinaison féminine d'origine germanique* (Rom., XXI, 489-503).

3. Il s'abstient de justifier cette qualification, renvoyant au présent travail qui se trouve, comme on le verra, ne pas aboutir à la conclusion que je croyais alors certaine.

4. Sauf par M. A. Longnon, comme l'indique A. Thomas (p. 490).

outre il en a signalé un certain nombre en *-an* qui appartiennent à la région qu'on est convenu d'appeler « franco-provençale » (Saône-et-Loire, Ain, Rhône, Isère). Enfin il a établi l'existence de la déclinaison en *-an*, quoiqu'à l'état sporadique, dans des textes anciens appartenant à la région occidentale du midi de la France [1].

Ce qui précède était imprimé depuis assez longtemps quand le dernier numéro de la *Zeitschrift für romanische Philologie* m'a apporté un article de M. Paul Marchot sur le sujet [2]. L'auteur commence par constater que la déclinaison *Hugue Hugon* est une assimilation de la déclinaison germanique *Húgo Húgon* à la déclinaison purement latine *látro latrón* et réfute l'opinion contraire de M. Gröber. Il repousse également pour la déclinaison *Berte Bertain* l'hypothèse de ce savant [3]. Il attribue à MM. Schuchardt et Suchier une assertion qu'ils n'ont jamais expressément émise, à savoir que la déclinaison germanique aurait été *Bérta Bértan*, d'où *Bérta Bertán* sous l'influence de la déclinaison masculine en *-on*, et dit que cette hypothèse est acceptable, mais qu'il préfère « celle dont l'idée mère a été exprimée par M. Förster ». Il la rectifie en ce qu'il prend pour point de départ non *Petrus Petrum* mais *látro latrónem*. Voici son explication, qui pèche surtout par une chronologie à la fois vague et non justifiée :

Au début du gallo-roman (?), lorsqu'on disait *lát(d)ro lat(d)rón* et qu'on eut ramené à cette déclinaison un grand nombre de noms germaniques, *Húgo Hugón*, *Fúlko Fulkón*, etc., on dut s'apercevoir qu'un changement d'accent

---

1. *Barban*, accusatif de *Barbe*, dans la Haute-Vienne (limites du Poitou et du Limousin); *Bertan*, *Belan*, dans *Girart de Roussillon*, composé originairement dans la même région; *putan* chez le Gascon Marcabrun; *Cauban*, *Estevenan* dans des textes bordelais; à joindre au *sian* gascon relevé par M. Meyer-Lübke.

2. *L'accusatif en* -ain *des noms de femmes* (*Zeitschr.*, t. XVIII, p. 243-247).

3. Avec de bonnes raisons il en donne une assez faible, c'est que -ain aurait produit *-aim* et non *-ain* (cf. ci-dessus, p. 331); M. Gröber, dans une note, n'a pas de peine à lui répondre. Dans les autres notes jointes par M. Gröber à l'article de M. Marchot, et où il défend son système, il insiste surtout sur le fait que *Petrus Petrum* est entré dans les langues populaires de la Gaule seulement après l'introduction du christianisme; mais cela rend-il probable qu'il y soit entré avec son accusatif classique, en regard des mots semblables où l'*m* était tombée depuis des siècles?

avec l'addition d'une flexion *n* transformait un nominatif en accusatif. A cette époque donc, le changement d'accent avec l'addition de la finale *n* avait pris dans l'esprit des sujets parlants la valeur d'une flexion casuelle : l'esprit était habitué à cette opération, consistant, par un déplacement d'accent et l'addition d'une *n*, à faire d'un nominatif un accusatif. Dès lors, quoi de surprenant qu'on ait transporté le procédé des noms propres masculins aux noms propres féminins et qu'on ait dit : nom. *Bérta*, accus. *Bertá-n*, comme on disait nom. *Húgo*, accus. *Hugó-n* [1] ? Postérieurement furent formés sur le modèle des noms propres des noms communs (de femmes) comme *nonna nonnan*, *am'ta am'tan*, *putta puttan*. En résumé, au VIe siècle, il y avait une déclinaison en *'-o*, *-óne* qui avait assimilé des mots germaniques, surtout des noms propres. Sur le modèle de cette déclinaison masculine, il s'en forma une autre féminine qui ne comprit, elle aussi, principalement que des noms propres germaniques et autres. Elle se terminait au nominatif en *'-a*, à l'accusatif en *-án*. Les scribes des diplômes latins emploient aux cas obliques la forme en *-an*, en la latinisant par une terminaison. Au IXe siècle, dans la période qui est comprise entre la date des Serments et celle de l'Eulalie, s'est faite pour cette catégorie de mots la scission bien tranchée des mots à particule + *an* et de ceux à consonne autre que palatale + *an*. On a eu d'un côté *Marien*, de l'autre *Evain* [2].

J'ai exposé dans les pages qui précèdent toutes les opinions, si je ne me trompe, qui ont été émises jusqu'à ce jour sur l'origine des accusatifs français en *-ain* et des formes qui leur ressemblent dans les autres langues romanes. Cet exposé a fait toucher les difficultés peu communes de la question et les objections qu'on peut opposer à chacune des solutions qui en ont été données. Je dois avouer qu'en l'écrivant ces difficultés et ces objections m'ont apparu avec une force nouvelle, et que, ayant commencé ce travail avec une opinion très arrêtée sur le sujet, je l'ai vue peu à peu s'ébranler dans mon esprit et enfin se transformer complètement. Mon exposé se ressent peut-être çà et là de ces hésitations. J'essaierai dans la

---

1. L'auteur ajoute : « Dans les noms propres, le nominatif-vocatif est naturellement bien plus employé que l'accusatif. » Ainsi formulée, cette assertion est fort contestable (il aurait fallu dire : « le nominatif-vocatif est bien plus employé que dans les noms communs, » ou mieux : « Dans les noms de personnes, le nominatif-vocatif est bien plus employé que dans les noms de choses; »); mais d'ailleurs l'auteur n'explique pas ce qu'elle a à faire avec son sujet.

2. Je ne discute pas ici cette détermination chronologique.

deuxième partie de cette étude de justifier l'opinion à laquelle je suis arrivé maintenant, en réunissant le plus complètement possible les faits qui lui servent de base.

Je dirai seulement tout de suite que le phénomène en question se présente déjà dans le latin vulgaire antérieurement à toutes influences germaniques, et que par conséquent il faut chercher à l'expliquer comme appartenant à l'évolution spontanée du latin.

Gaston PARIS.

(*A suivre.*)

NOTICE SUR UN MS. DE FRÉJUS

CONTENANT DES TRAITÉS DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

La très pauvre bibliothèque communale de Fréjus possède neuf manuscrits qui ont été pour la première fois décrits, par M. l'abbé Albanès, dans le t. XIV (1890) du *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques de France* (pp. 409-21). Antérieurement une liste très sommaire et très peu exacte en avait été insérée dans l'*Inventaire sommaire des mss. des Bibliothèques de France* de M. Robert [1]. Me trouvant en Provence à la fin de mars 1891, je m'arrêtai à Fréjus pour y examiner deux des manuscrits décrits par M. Albanès. L'un, le n° 1 du catalogue, est un sacramentaire dans lequel a été copiée (fol. 105) l'épître provençale de la fête de saint Étienne dont on possède d'autres copies. Je constatai que la transcription de cette épître, donnée aux pages 413-4 du *Catalogue*, était peu exacte [2]; je me borne à noter ici que le sacramentaire n'est pas, comme le dit M. Albanès, tout entier de la fin du XIIe siècle, mais qu'il a été écrit par des mains diverses à différentes époques du XIIIe siècle. Quant à la pièce relative à saint Étienne, elle a été insérée postérieurement, comme je l'avais conjecturé [3] avant d'avoir

1. Troisième fascicule (1882) p. 314. Ce sont les n^os^ de cet inventaire informe que M. l'abbé Albanès a placés entre parenthèses à la suite des n^os^ de son catalogue. Du reste, ces deux numérotages sont également fictifs, les mss. eux-mêmes n'ayant jamais reçu de numéros, ce qui ne rend pas les recherches faciles. De même pour d'autres catalogues que renferme le même volume.

2. J'avais déjà, par conjecture, rectifié plusieurs des fautes de cette édition dans mon compte rendu du t. XIVe du Catalogue général (*Revue critique*, 16 mars 1891, p. 208).

3. Dans l'article cité à la note précédente. C'est à tort, je l'ai déjà dit plus d'une fois, que Bartsch (*Grundriss*, p. 10) fait remonter cette pièce au commencement du XIIe siècle. Elle ne saurait être antérieure au XIIIe.

vu le livre. L'écriture en paraît être du commencement du XIVe siècle.

Le second des mss. que je désirais voir est celui qui porte, dans le catalogue de M. Albanès, le n° 9. C'est un petit livre en papier (20 cent. de hauteur sur 14 de largeur) écrit vers le milieu ou dans la seconde moitié du XVe siècle. L'écriture, assez grosse et très lisible, est plutôt celle du nord que celle du midi de la France. Il se pourrait donc que le copiste n'ait pas été provençal, d'autant plus qu'on rencontre çà et là, dans le manuscrit, des formes françaises. Il contient des ouvrages ou opuscules qui vont être indiqués successivement [1].

1. — Traduction provençale du *Liber marescalciæ* composé pour l'empereur Frédéric II par Jordan Rous (*Jordanus Rufus*, en italien *Giordano Ruffo* ou *Rosso*) [2]. On peut voir sur cet ouvrage Tiraboschi, *Storia della lett. italiana* (éd. de Milan, 1821-6), IV, 317; Huillard-Breholles, *Introduction à l'histoire diplomatique de l'empereur Frédéric II*, p. DXXXVII. Le *Liber marescalciæ* a été imprimé à Pavie en 1818. Il a été dès le moyen âge traduit en italien. On possède plusieurs manuscrits [3] de ces versions dont deux ont été imprimées, l'une en 1492, 1554 et 1563 (Venise), l'autre en 1561 (deux éditions, l'une à Venise, l'autre à Bologne). Voir Brunet, *Manuel du libraire*, sous *Ruffus* (JORDANUS), et les *Notizie storiche degli scrittori italiani di Veterinaria*, en tête du second volume de *La Mascalcia di Lorenzo Rusio*, publiée par Delprato [4], pp. 30-36. Les indications données par Zambrini, *Le opere volgari a stampa dei sec. XII e XIV*, articles LIBRO DI MASCALCIA et RUSSO, paraissent être entièrement de seconde main.

---

1. La table des deux ouvrages en langue vulgaire occupe les trois premiers feuillets du volume. Elle n'est pas comprise dans la pagination.

2. Il y a, vers la fin du traité, une lacune de plusieurs feuillets qui est indiquée dans le catalogue imprimé.

3. Je citerai seulement, parce qu'il est décrit en grand détail, le ms. 31 du Catalogue Didot, vente de juin 1883. Il est daté de Trani, 1396.

4. *La Mascalcia di Lorenzo Rusio*, volgarizzamento del secolo XIV, messo per la prima volta in luce da Pietro Delprato; aggiuntovi il testo latino per cura di Luigi Barbieri. 2 vol. in-8°, Bologne 1867 (dans la collezione di *opere inedite o rare dei primi tre secoli della lingua* publicata per cura della R. commissione pei testi di lingua nelle provincie dell'Emilia).

Quant aux versions françaises du même traité, j'en parlerai plus loin. Présentement je transcrirai le début et les dernières lignes de la traduction provençale.

(Fol. j) *Eyssi sy commesse lo libre de la marescalcia des* (sic) *cavals que fes monsen Jordan Rous de Calabria, chavalier de l'emperador Frederic.*

Entre totas las bestias que Dieus a creadas et que son sousmesas a l'uman linhage, non es nenguna plus nobla que caval, car par (*sic*) el son ly noble homme, so es assaber reys, contes, princes et cavaliers, triatz et congnogus del pobol. Et per aisso, al profiech d'aquels qui uson de cavals continuamens, e majormens d'aquels qui a l'ordre de cavalaria sy son rendus, e qui se delichan en monstrar lor proessa e la noblessa de lur cor per defendre lo pobol e la causa publica, ieu, Jordan Rous de Calabria, cavalier en la mares-calcia de l'emperador Frederic, prepausi, en l'ajuda de Dieu, josta la myesna[1] oppinion, dire e tractar alscunas causas del caval profichablas, e non tant cant pertendria assaber, mas tant cant en say ni dire en sabray, segon la miesna petita congnoissansa e esperiansa, e aquo a la preguiera d'un myeu car amic que si delecha en estas causas. E so que ieu diray monstraray per rasons veritadieras, e premieramens diray de la nativitat e de la creation del caval, e apres consy deu esser pres ny dontat, e puis con deu esser gardat e endoctrinat e con si pot conoisser la beautat (*sic*) e las fassons del caval e puis de sas malautias naturals, e accidentals, e redieramens de las medecinas que valon contra las malautias....

Le dernier chapitre commence ainsi :

Quant las venas son lasseradas.

En aytal cura permyramens entro a .vj. jors met sus la naffra ambe albun d'uous ambe olli, renovellant dos ves lo jorn, e apres .vj. jors lava la naffra an vin caut e pueys la essuga...

En voici les derniers mots (fol. lxxj) :

Item, a la secca o serions de travers en l'ongla fay aquest onguent : pren camphora e oly, mescla ben, e d'aysso honh la secca tro a .xv. jors, e sera garit.

Explicit.

Hoc egit imensis studiis miles calabriensis,
Qui bene cunctorum civit medicinas equorum :
Discat quisque legens; patet hec [tibi] pagina presens
Qui[d] juvat atque nocet hic quoque cuncta docet[2].

---

1. *Sic*, et de même plus loin; le copiste a-t-il été influencé par le fr. *mienne?*

2. Ces vers ont été plus d'une fois publiés plus ou moins incorrectement. Voir notamment *La Mascalcia di Lorenzo Rusio*, éd. Delprato, II, 33, note.

2. — A la suite du traité de Jordan Rous prend place dans le ms. de Fréjus une suite d'observations sur les chevaux appréciés selon leur robe et selon leur origine. J'ai pris copie de cette sorte de petit traité, qui m'a paru mériter d'être publié. On y trouvera la plupart des termes par lesquels on désignait la robe des chevaux. Ces termes sont généralement expliqués d'une façon assez vague dans les dictionnaires, notamment dans ceux de Raynouard et de M. Godefroy. On pourra utilement recourir en certains cas au mémoire de M. Bœhmer, *De coloribus equorum*, imprimé dans les *Romanische Studien*, I, 231 et suiv. Je remarquerai en passant que, dans les dictionnaires précités, ces termes en quelque sorte techniques, sont le plus souvent interprétés à l'aide d'exemples peu décisifs empruntés à des poèmes. Il eût mieux valu dépouiller les traités spéciaux et certains documents, par exemple des montres du XIVe siècle et du XVe où les adjectifs qui désignent la couleur de la robe sont employés avec précision. Je signalerai à cette occasion trois documents publiés par M. le chanoine Chevalier, dans son *Choix de Documents historiques inédits sur le Dauphiné*[1], sous les n^os^ V (1328), L (1357) et LX (1388).

L'appréciation des chevaux et mulets de divers pays, qui termine ce morceau, est aussi digne d'attention.

(Fol. lxxj.) *Sec sy de coynosser los bons pels dels cavals e dels pays on son.*

(V°) Pel bay es bon pel, el saur suza tost.

Pel saur baussan de .iiij. pes appella on travat[2], e no son bonas bestias.

Pel bay escur ambe una stella al front[3], es bon pel, e son bonas bestias.

Pel negre maurel, que non aya ren baussan, deu esser fel, pero bons pes a.

Pel negre estellat an lo pe esquier baussan un pauc, sont bons cavals.

Pel ferrant son bonas bestias, mas que an avols pes e son vilz d'esperons.

Pel ferrant pomellat es bon pel, mas los pes non ha trop bons.

Pel negre lyart es bon pel.

---

1. *Bulletin de la Société de statistique de l'Isère*, 3e série, t. VI (1874).

2. On peut hésiter entre *trauat* et *tranat*. Je n'entends ni l'un ni l'autre. Quant aux chevaux bauçans des quatre pieds, il y en a bien des exemples. Ainsi dans le document de 1328 indiqué plus haut : « Pour Perron de Roussillon, cheval bay, bauchant des quatre piez... » (*Choix de doc. hist. sur le Dauphiné*, p. 31.)

3. « Petrus Girardi, montatus supra equm *bay escur* (édit. *astur*), [habentem] stellam in fronte. » (Montre de 1357; *ibid.*, p. 149.)

Pel rous lyart sont fortas bestias e duras d'espercons.

Pel moscat son bonnas bestias, mas non es bel pel.

Pel agusa non es bon pel, e an avolz pes. Nos appellam pel agussa quant es mitat blanc e mitat negre [1].

(Fol. lxxij.) De Castelha yesson bels cavals e grans.

De Galicia yesson leus cavals e grans, e an prim budel e non sy podon culhir a carn.

De Cathaluengna yesson fort bons cavals, mas non son grans, e son mot ben bastis.

De Roerga yesson avolz cavals, e an petis tuels e primas cambas, e an los nozes loncz.

D'Alver[n]ha e de Velaic atrestal.

De Lombardia yesson grans cavals e groses e fortz e mot ben bastis, mas que an forta boca, e amon los mais Francesses.

Oultra mar, en un luoc que a nom Arabia, yesson los plus leus cavals que sian, mas a tart sy [2] y venon.

En Alamanha son los plus bels palafrens ambladors que sian.

En Ongaria atressi, mas aquels d'Ongaria non sy laissan ferrar.

De Castelha yesson los majors muls (v°) e mulas que sian.

De Cathaluenha yesson bons muls, mas no son tant grans con aquels de Castelha.

En la val de Andorra, que es del contat de Foys, que marcha a Cathaluenha [a] los milhors muls que sian, mas petis muls, e son sobre ben bastis.

Explicit.

3. — Le traité qui suit est, d'après la rubrique initiale, une compilation faite à l'aide de divers ouvrages. Il me paraît évident que cette compilation a dû être rédigée en langue vulgaire, soit en provençal, soit peut-être en français, mais non en latin. L'aventure arrivée à la foire de Chalon-sur-Saône, qui est contée dans le dernier chapitre, n'est certainement pas tirée d'un traité latin. Du reste, je n'ai point étudié l'ouvrage de près : je me suis borné à en transcrire le commencement et la fin.

(Fol. lxxij v°) *Aysso es autra libre que s'appella compost car es compost d'autras* (sic) *libres diverses, en que sy contenon las malautias des cavals naturals e cacidentals per lurs noms propris.*

(Fol. lxxiij) Tout home pot esser mege de sa bestia, sy ben vol regardar la cura de las malautias que sy contenon en aquest libre. Qui vol saber ny

1. Sans cette explication on aurait eu peine à deviner le sens d'*agusa* ou *agussa*, et même avec l'explication le mot reste obscur.

2. Passage corrompu?

cognosser de bestias, so es assaber de cavals e de palafrens ho de muls, e specialmens qui vol comprar caval, permeramens ly deu hom regardar la cara e sols[1] huolz, que sian bels e clars e grosses, e menar la man denant, car motas vegadas alcunas bestias an los huols clars que non veson ren.

Apres ly deu hom tastar dessos las mayssellas, que non les aya empachadas de bossas ny de norin[2]. Empero alcuns palafrens son que venon d'Alhama[n]ha que an grossa testa e las maissellas dessotz grasssas, car ho an per natura, e aquels non valom (*sic*) mens.

Apres, garde ly sas dens per saber son jovent, e sy non a ges (v°) de gatillon[3], que sia tot plan, es de tres ans, e sy lo chatillon es gros, que non yesca la dent, es de tres ans. E sy lo gatillon yeis fora, que sia agutz, es de .v. ans, e es del milhor jovens que puesca esser e del milhor temps; e quant lo gatillon es usat, es vielh, e non pot on cognoysser son jovent...

Fin. — (Fol. lxxxiij) *Cura de sagnar*.

Sy vols ton caval ho ton palefren ho autra bestia sana tenir, que manja ben, fay lo sagnar del col tres ves l'an, e tota bestia engraissara e mellurera, e nulla layda malautia aver non poyra.

Tota bestia, de qualque pel que sya, que aga las onglas des pes nuradas ni ondadas se ostella(?) d'ayga e morfon[4].

Si vols vendre ton bon caval, quant l'auras, en fiera, e quant l'auras vendut, garde a qui lo bailharas per cavalcar, car una ves s'estalvet, a la fiera de Chalon en Borgonha, que un mercadent cathalan adus a la fiera de Chalon un fort e bel caval per vendre, e un gentil home volc comprar lo caval e mercadet lò, e dec ly costar .c. e xxx. lb. de tornes; e lo gentil home volc cavalcar e assayar lo caval, e domens que cavalcava per lo prat que es josta la villa, hon ha una gran ayga que a nom la Sona, lo cavalier menet lo caval per lo prat, e broca, e vay de grant poder contra l'ayga, e passa otra a nat. Ar veyas que hanc hom pueys nel vy, e entret s'en en Bescayre[5] que es pres de myega lega de la villa, e fom en la terra de l'Empery, e ayssin fom escarnitz lo mercador (*sic*) e desauput e ac son caval perdut.

---

1. *Sic*, corr. *los*.

2. Mot corrompu? corr. *verms?*

3. *Gatillon* ou *chatillon* doit être la partie supérieure de la dent. Je ne sais si ce mot a quelque rapport avec *gatilhas* qui, en bèarnais, signifie « grosse mâchoire » (Lespy et Raymond, *Dict. bèarnais*).

4. J'avoue que je ne comprends pas; *nuradas* pourrait se lire *miradas*, mais ce ne serait pas plus clair.

5. Il n'y a aucune localité de ce nom sur la rive gauche de la Saône; *en bescayre* pourrait signifier « en biais »; mais alors il manquerait un nom de lieu.

D'enliamar son caval.

Qui vol gardar son caval ho son palefren ho autra bestia d'enliamar, fasso ho en aquesta guissa : la bestia tengua cabestre yns l'estable e dos ramals, so es que tengua dos stacas lueng l'una de l'autra de quatre palms, e en ayssins las bestias giron se dreg ; en nul temps bestia ennaysi enliamada non sy poyra gastar.

La fin du ms. est occupée par le *Thesaurus pauperum* d'Arnaut de Villeneuve, paginé à part (j-lvj). L'*Histoire littéraire* (XXVIII, 97) ne cite qu'un ms. latin de cet ouvrage, dont on connaît d'ailleurs une version française et une version espagnole.

Les caractères linguistiques sont bien ceux du provençal de Provence. Il me paraît superflu d'en fournir la preuve. J'ai plus d'hésitation en ce qui concerne l'époque à laquelle il convient de rapporter la traduction du premier traité et la rédaction du dernier. Le ms., on l'a vu plus haut, n'est que de la fin du XVe siècle. Je conjecture, sans pouvoir appuyer mon impression de preuves décisives, que ces écrits ont été rédigés en provençal vers les premières années du même siècle.

Traductions françaises du traité de Jordan Rous. — Le traité de Jordan Rous a été traduit en français, deux fois au moins, dès la fin du XIIIe siècle. Je ne puis ici que signaler ces versions qui, pour être convenablement appréciées, devraient être comparées avec l'original latin. Mais mon but est simplement de montrer que la version provençale conservée dans le ms. de Fréjus n'a pas été faite d'après une version française comme certains gallicismes pourraient le faire croire.

La plus ancienne des deux versions françaises de Jordan Rous appartient à la seconde moitié du XIIIe siècle. Le ms. Bibl. nat. 25341 (ancien Gaignières 82), ne paraît pas postérieur à 1300 environ. Il en existe une autre copie, très rajeunie et où le texte a subi bien des modifications, dans le ms. fr. 1287, du milieu du XVe siècle. Je cite le début de l'ouvrage d'après le ms. 25341 :

Ci conmence la marechaucie des chevax laquele fist JOURDEIN RUF, chevalier et mestre de la mare (sic) *estables* (sic) *a l'empereour.*

Come ce soit chose que entre toutes les bestes qui soient creé[e]s[1] de Dieu

1. Je ne sais si on a remarqué que ce participe féminin est toujours écrit, au moyen âge, avec deux *e*, au lieu de trois.

et qui soient subjetes a humain lignage, nule beste soit plus noble d'un cheval, car, par celui li roy, li prince sont conneuz des austres (*sic*) povres gens, et pour ce, a l'utillité [1] de ceuz qui en ce se delitent par noblece de courage et honeur de chevalerie ou de batailles, je ay assemblé en ce livre [2] aucunes choses de cheval selon ma quidance et soustillité de mon angin et ce qu'en ay apris en la marechaucie de l'empereour Fedric, que je l'ay tout mis en escrip; et j'enquerray par droite ordre de verité toutes les choses qui apartienent a cheval, lui et sa ligniée. Et cest livre est devisez en .vj. parties. La premiere partie est la creacion et la nativité don poulain; la seconde est comment en doit prendre et donter le poulain; la tierce si est comment li poulains doit estre gardez et enseigniez; la quarte si est comment l'an doit connoistre la biauté et la façon dou cors et des membres dou cheval; la quinte partie est des enfermetez naturex qui avienent au cheval; la sisiesme [3] si est des medecines qui sont profitables contre toutes les enfermetez dou cheval....

La seconde version est contenue dans le ms. Bibl. nat. Nouv. acq. lat. 1553. Le latin est placé en regard du français. Les deux textes sont de la même main, et cette main était italienne. On reconnaît à première vue la grosse écriture ronde usitée dans les livres du nord et du centre de l'Italie au XIIIe siècle et au XIVe. Je crois que le ms. a du être écrit entre 1300 et 1350. La traduction est fort littérale. On y remarque peu d'italianismes. Le copiste savait mieux le français que le latin, car la transcription du texte original est souvent fautive.

Incipit liber mareschalchie equorum.

Cum inter cetera animalia a summo pontifice evidenter creata usui humani

Come entre ces autres bestes criées dou souvrain evesque apertement sou-

1. Ms. p. *cel atillité;* corrigé d'après le ms. 1287.

2. Le texte se poursuit ainsi dans 1287 : « tout ce qui peult apartenir au « gouvernement du cheval, lequel livre a esté extraict de plussours autres « livres, dont le premier a esté composé et ordonné selon Ypocras, le second « livre est selon l'intencion de maistre Jourdain Ruf, chevallier et maistre « gouverneur de la marechaucie de l'ampereur Fedric, les autres livres sont « selon les intencion[s] de plussours maistres. Et pour ce, en ce present livre « demonstreray pas droit ordre toutes les choses en general que pourront « estre ne appertenir a ung chascun cheval, et sa lignée. Premier parleray de « la nativité et creation du poulain; secondement comme l'en doibt prendre « et donter le polain... »

3. Ms. *vj.iesme.*

generis supposita nullum animal sit equo nobilius, eo quod per ipsum principes, milites et magnates ab aliis, separantur, atque, nisi equo mediante, dominium inter nobiles, rusticos et minores decenter decerni non posset, idcirco, ad commoditatem illorum qui equo assidue coutuntur, quorum specialiter qui ad honorem militarem et bellorum assiduam probitatem nobiliori animo delectantur, quedam de ipso equo, juxta opinionem et mei ingenii intentionem, disposui compilari; non quod possim per omnia que eidem et suo generi pertinent subtiliter indagare; sed mere veritati, et recto ordine, secundum quod expertus fui quampluries, diligentius adherebo, fere de omnibus rationes veridicas demonstrabo, rogatu quoque cujusdam amicissimi in hujusmodi delectantis, infrascripta omnia describere procuravi, unde dicendum est, primo de creatione et ejusdem e qui nativitate; secundo de captione et ejus domatione; tertio de custodia et doctrina; quarto de cognitione pulcritudinis corporis, membrorum et factionum illius; quinto de infirmitatione ejusdem tam naturali quam accidentali; sexto de medicinis ac remediis prelibate egritudini ejusdem pertinentibus est dicendum.

mises a l'usaje de la ligniée humaine, nule beste soit plus noble de cheval, porce que pas celui li prince, li chevalier et li grant signeurs sunt devisés des autres, et pour ce que signorie entre nobles, vilains et meneurs ne pourroit estre conneüe avenanment fors par le cheval, pour ce, au profit d'iceus qui usent ensemble assiduamenent (*sic*) de cheval, de ceus especiaument qui se delectent a honeur de chevalerie et a prouesce assiduele de batailles par courage plus noble, j'ai ordené compiler aucunes choses dou cheval mesmes, selonc l'opinion et l'entention de mon enging; non pas pour ce que je puisse encherquier subtilment par toutes choses qui apartienent a lui et à sa ligniée, mès m'aherdrai dilijaument a la pure verité et par droit ordre, selonc ce que j'ai esprouvé pluseurs fois, et demonstrerai a bien près de tous chevaus raisons veritables, ausi par la priere d'un très mes amis delittant soi en ces choses, j'ai procuré escrire toutes ces choses desouz escrites dont il est a dire : premierement, de la creation et de la nativité dou cheval; secundement, de la prise et de la domation de celui; tercement de la garde et de la doctrine, quartefois de la connoissance de la biauté dou cors et des membres et des factions d'icelui, quintement de la maladie de celui meïsmes tant nature[le] comme accidentele, sistement des medecines et des remedes apartenent a la maladie de celui meesmes est a dire.

Paul MEYER.

LA BIBLE ITALIENNE AU MOYEN AGE

INTRODUCTION

Après les bibles françaises, provençales et catalanes[1], l'ordre de nos travaux nous amène à nous occuper de la Bible italienne.

C'est une chose étrange que l'ignorance où l'on est aujourd'hui, même dans les milieux les plus érudits, quant aux origines de la Bible italienne. C'est pourtant un sujet attrayant. La langue italienne répand sur cette étude le charme qui s'attache à elle. Que dire de l'histoire religieuse de l'Italie, à laquelle il semble impossible que l'histoire de la Bible n'apporte pas quelques clartés ! Les sectes ont pullulé sur le sol de l'Italie. Comment ne pas se demander quel usage elles ont fait de l'Ecriture sainte en langue vulgaire ? Les Vaudois, dont le nord de l'Italie est devenu la patrie, ne sont-ils pour rien dans les efforts qui ont été faits pour donner au peuple italien la Bible en sa langue ? Lors même que nous ne recevrions pas une réponse très claire à cette question (car les versions de la Bible laissent rarement deviner le caractère religieux de ceux qui les ont faites), nous pouvons compter sur une riche moisson de détails intéressants et instructifs. Nous serons, sans nul doute, introduits un peu plus avant, par tant de manuscrits signés des traducteurs, des copistes ou des propriétaires, dans le secret de la vie intellectuelle de plus d'une famille italienne. Nous apprendrons surtout à mieux connaître Florence et sa civilisation.

A côté de toutes ces questions, qui touchent uniquement l'histoire de l'Italie, il s'en pose une autre, d'un intérêt plus

---

1. *La Bible française au moyen âge*, Paris, 1884 ; *Romania*, XVIII, 353 : *Les bibles provençales et vaudoises* ; XIX, 505 : *Nouvelles recherches sur les bibles provençales et catalanes*.

général. L'histoire des littératures en langue vulgaire, particulièrement parmi les peuples latins, a montré, entre ces diverses littératures, d'étroites relations. Un grand nombre d'œuvres dont la source première est latine n'ont pas été tirées immédiatement de l'original latin et sont simplement la traduction en une langue romane d'une première version écrite en une autre langue romane. C'est au trésor de la littérature française que l'Italie, la Provence et la Catalogne ont le plus largement puisé. L'histoire de la Bible en provençal et en catalan nous l'a montré souvent. C'est ainsi qu'il est devenu impossible d'étudier isolément les littératures des peuples de langues romanes. La curiosité que nous apportons à l'étude de la Bible italienne ne sera donc pas le seul mobile de nos recherches. La propagation de la langue française et sa popularité hors de France n'y sont pas moins intéressées.

Malgré tout cela, la Bible italienne du moyen âge n'a pas trouvé d'historien. En vain, dans son *Histoire du Nouveau Testament*, M. Reuss rappelait, sur la foi de J. Lami[1], qu'à Florence seulement on trouverait une quarantaine de manuscrits du Nouveau Testament en italien. Personne ne se souvenait des belles pages dans lesquelles le P. Le Long a tracé le projet de notre étude. Sans doute, les publications consacrées dans ce siècle à notre sujet ont été nombreuses, mais la science a peu de chose à y trouver. A mesure qu'un érudit italien rencontrait sur son chemin un ms. ou un ancien texte imprimé de quelque partie de la Bible, il s'empressait d'en publier quelques pages, à titre de « texte de langue », qu'il fût bon ou mauvais, ancien ou récent, et sans que personne s'inquiétât de comparer ces textes entre eux ni d'en rechercher l'origine.

Un seul homme a tenté de faire l'inventaire de toute cette richesse, c'est M. le sénateur Negroni, de Novare. Avec le concours de la « Commission royale pour les textes de langue dans les provinces de l'Émilie », il a entrepris de publier la Bible italienne d'après un texte incunable, et il a mis en tête de cette édition une préface qui est du plus vif intérêt. M. Negroni a recueilli, en grande partie dans la bibliographie de Zambrini (*Le Opere volgari a stampa*), les titres de nombreuses plaquettes consacrées à notre sujet par les lettrés italiens, et les

1. *De eruditione apostolorum*, Florence, 1738, in-fol., p. 308 et suiv.

bibliothécaires de Florence, de Sienne, de Venise et de Vicence lui ont fourni le catalogue, plus ou moins complet, des mss. conservés dans leurs dépôts. Il a publié tous ces documents sans prétention et il y a vu assez clair pour pouvoir en tirer quelques conclusions qui sont justes au fond. Il a bien senti que le plus grand nombre de ces mss. représentent un seul et même texte, qu'il y a une vulgate italienne, et que ce texte courant est, en grande partie, le même que nous retrouvons dans la deuxième Bible imprimée, dans celle qu'on attribue à Nicolas Jenson et qui est datée de Venise, le 1er octobre 1471. Partant de cette observation, M. Negroni a cru pouvoir se borner à republier, sans notes ni variantes, la Bible de N. Jenson. Il ne s'est pas demandé si c'était faire œuvre de science que de se contenter d'une impression du xve siècle, altérée et défigurée de bien des manières, pour faire connaître des textes beaucoup plus anciens, lorsqu'on a à sa portée des mss. nombreux et excellents. Il n'en est pas moins vrai que M. Negroni a rendu un grand service à nos études. Il a tracé à d'autres le programme des travaux à accomplir et il a fourni à ceux qui viendront après lui des instruments de travail tout apprêtés.

Il s'agit aujourd'hui de nous rendre compte de tout ce qui est conservé, tant dans les mss. que dans les incunables, de l'ancienne Bible italienne. Une telle recherche est avant tout une revue des bibliothèques de l'Italie. Je ne l'aurais pas entreprise sans demander les conseils de mon ami M. L. Auvray, qui n'est pas un nouveau venu dans l'étude des lettres italiennes, et, avant de l'achever, j'ai dû recourir plus d'une fois à l'expérience de M. G. Goyau. Les mss. de notre Bibliothèque nationale me fournissaient un excellent point de départ. Nous possédons à Paris une partie de la bibliothèque des rois aragonais de Naples, rapportée par Charles VIII. C'est ainsi que la Bibliothèque nationale possède deux mss. de la Bible italienne, et l'un d'eux est la seule Bible complète qui soit conservée. Quant aux bibliothèques d'Italie, un voyage de quelques semaines aurait été bien court pour les recherches que j'avais à y faire. J'ai heureusement pu profiter de l'extrême obligeance de M. P. Sabatier qui, pendant les séjours qu'il a faits à Florence, a bien voulu parcourir pour moi une partie des mss. de cette ville et m'orienter ainsi dans mon enquête. Je n'ai pas besoin de louer l'accueil gracieux que j'ai reçu à la Bibliothèque natic-

nale de Florence, à la Laurentienne, à la Marciana, à Sienne et en d'autres lieux, mais je ne saurais me refuser la satisfaction de dire ce que je dois au conservateur de la Bibliothèque Riccardi, M. S. Morpurgo. Son expérience de la paléographie florentine, sa connaissance du vieux toscan et sa familiarité avec la généalogie des grandes familles de la république m'ont guidé avec sûreté dans des recherches dont Florence était le centre. Quant à M. Paul Meyer, je n'en suis plus à le remercier pour ses fidèles conseils et pour ses amicales directions.

Je ne me suis pas cru obligé d'épuiser mon sujet. Il convient de laisser matière aux travaux des savants italiens, dont ces études devraient être le patrimoine, et je ne peux que souhaiter bon succès au travail que Mgr Carini achève en ce moment sur le même sujet. Je demande seulement aux Italiens d'excuser l'inexpérience d'un *forestiere* qui s'enhardit à parler de leur littérature. Ce que j'ai désiré avant tout, c'est d'ajouter un nouveau chapitre à l'histoire comparée de la Bible dans les langues romanes. Telle est la raison d'être de ce travail.

CHAPITRE I. — MANUSCRITS ET INCUNABLES

a. *Bibles manuscrites.*

Il ne saurait être question d'énumérer en ce moment tous les mss. qui contiennent quelque partie de la Bible en italien. Chacun d'entre eux sera mentionné à l'occasion des livres qu'il contient. Il nous suffira de dire qu'aucun n'est probablement antérieur au XIVe siècle. Nous nous bornerons, en ce moment, à indiquer, en commençant par les plus anciens, ceux de nos mss. qui paraissent avoir fait partie d'une Bible plus ou moins complète.

Ces mss. sont, en général, beaucoup moins richement ornés que ceux de la Bible française. Nous trouvons là dès à présent un fait digne d'attention.

1. SIENNE I.V.5. Ce ms. est du XIVe siècle, il est écrit sur papier. On y lit la Genèse, les vingt-huit premiers chapitres de l'Exode, les quatre livres des Rois, les quatorze premiers chapitres des Machabées, l'histoire de Samson et les douze premiers chapitres de Tobie. Quoique plus ancien, il semble

moins bon, dans les parties communes, que l'autre ms. de Sienne dont nous parlerons bientôt.

2. RICCARDI 1252. Cette partie de Bible est écrite sur papier, d'une écriture anguleuse du XIVe siècle. Elle commence avec l'Ecclésiastique, que suit la Sapience, et elle finit avec l'Apocalypse. Les Prophètes y sont remplis d'interversions qu'il est difficile de débrouiller. La division en chapitres est, dans le plus grand nombre des livres, entièrement différente de la nôtre. L'orthographe est florentine.

3. SIENNE F. III. 4. Ceci est notre meilleur ms. Il contient tout l'Ancien Testament. Il est écrit sur papier, il a été copié entre le XIVe et le XVe siècle. On remarque, dans les Prophètes, de nombreuses interversions. Dans les deux mss. de Sienne, la Genèse est divisée en une série de chapitres qui ne sont pas ceux d'aujourd'hui.

4. PARIS, BIBL. NAT., ITAL. 1 et 2. C'est la seule Bible complète que nous connaissions. Ces deux volumes sont écrits sur papier, d'une petite écriture penchée, anguleuse et peu lisible, de la seconde moitié du XVe siècle. Les initiales de notre ms. n'ont jamais été peintes et sont restées en blanc.

Le texte de ce ms. est, en général, le même que celui des mss. plus anciens, mais il est presque partout retouché et corrompu. Dans les livres sapientiaux et dans quelques autres, tels que Judith, il diffère absolument des autres textes, soit mss. soit imprimés. Dans les évangiles, ce n'est parfois que d'assez loin qu'il rappelle le texte des bons mss. Notre ms. est pourvu d'un riche appareil de prologues et de rubriques. Voici, comme exemple, la rubrique du premier chapitre de la Genèse :

(I)ncominciasi il libro del Genesis, libro primo de la Biblia. Chome nel primo giorno Iddio creò la luce spartendola dalle tenebre, appellando la luce dí e lle tenebre nocte. Capitolo primo : (N)el chominciamento creò Idio il cielo e lla terra.....

Ce système de textes préliminaires n'est pas ancien dans toutes ses parties. En effet, on rencontre, en tête du prologue du livre de Job, le nom de saint Thomas d'Aquin :

Comincia una exposicione a modo di prologo di santo Thomaso d'Aquino[1] sopra il libro di Job : (S)í come nelle chose che naturalmente si generano.....

1. Ms. B. N. 3 : *Prolagho de l'angelico doctore S. Thomaso d'Aquino dell'ordine di fra predicatori.*

Nous remarquons, dans les Épîtres de saint Paul, une singulière lacune : l'Épître aux Romains n'est représentée que par une préface et par un argument. La fin du feuillet où elle aurait dû commencer est en blanc.

5. MÊME BIBLIOTHÈQUE, ITAL. 3 et 4. Nous avons ici les deux derniers volumes d'une Bible qui en a eu trois. Le ms. commence actuellement avec le Ier livre d'Esdras. L'un et l'autre volume sont signés du copiste, Nicolaus de Neritono, de l'ordre des frères prêcheurs; le premier est daté du 31 octobre 1466, le dernier du 15 mars 1472 (et non 1452, ainsi que M. Mazzatinti a lu à tort). Le ms. est en papier encarté de parchemin. C'est en quelque sorte la doublure du ms. que nous venons d'examiner, avec l'Épître aux Romains en plus, et cette épitre diffère du texte des mss. plus anciens. A la fin de la Bible se trouve une Interprétation des noms hébreux, suivie d'un extrait de Papias relatif aux six âges de la vie et d'une table des chapitres. Notre ms. est écrit en une belle écriture ronde, qui permet de se rendre compte, mieux que dans le ms. précédent, de l'orthographe du temps : il est vrai que cette orthographe est pitoyable. Ces deux mss. ensemble constituent sans nul doute les restes d'une édition de la Bible, faite au XVe siècle, peut-être au royaume de Naples.

b. *Bibles imprimées.*

1. *La Bible de Malherbi.* — Les deux premières éditions de la Bible italienne ont paru à Venise, s'il faut en croire l'*impressum*, à deux mois de distance, le 1er août et le 1er octobre de 1471. La première en date est celle de Nicolò di Malherbi; elle est sortie des presses de Wendelin de Spire[1].

La Bible est précédée d'une *Epistola de Don Nicolò di Malherbi veneto al reverendissimo professore de la sacra theologia maestro Laurentio, de l'ordine de sancto Francesco.* Cette épître est déclamatoire et vide. L'auteur déclare avoir *traducto tutto testo de la Biblia.* Il dit avoir consacré un soin particulier aux psaumes et les avoir commentés d'après saint Augustin, d'après le Maître

1. On en trouvera la description dans le récent catalogue des incunables de la Bibliothèque Mazarine, par MM. Marais et Dufresne.

des Sentences et Remi d'Auxerre, *l'ornatissimo Ambrosio governandoci cum el dignissimo et laudabile ordine de l'egregio doctore maestro Michele da Bologna, de l'ordine di carmelitani.* Dans les Proverbes et dans le Cantique des Cantiques, il a suivi Nicolas de Lyre. Il parle d'anciennes traductions « partielles » et de leurs nombreuses erreurs, et il leur reproche d'être « apocryphes », parce que leurs auteurs ne se sont pas nommés. Il signe : *Don Nicolò di Malherbi veneto, monaco di S. Benedecto de l'ordine di Camandole, commorante al presente in Sancto Mathia de Moriano.* Suit la réponse en latin de *Laurentius venetus, theologorum minimus, ex ordine cordiferum, ad Nicolaum de Malherbis venetum, ordinis gloriosi Benedicti, monasterii S. Michaelis de Lemo abbatem.* Elle est datée : *Ex collegio minorum claustrato, pridie idus quintilis.*

Après l'Apocalypse, qui est suivie de quelques vers d'actions de grâces à Dieu, on lit les *Rime di Hieronymo Squarzafico de Alexandria, composte a laude di questo volume.* Après avoir célébré les louanges de Zeuxis, de Parrhasius, de Polyclète et même de Prométhée, le panégyriste passe à l'éloge de l'imprimeur, Wendelin de Spire :

Sí che tra tutti di questo lavoro
Ne porta laude quel Spira gientile
Di Vindelin che n'à corona d'oro.

Je n'insisterai pas sur le caractère de cette Bible, qui est, à certains endroits, mêlée de gloses. Son texte diffère en général beaucoup de celui des mss.; par endroits, au contraire, le texte imprimé est aussi près que possible de celui des mss.

La Bible de N. di Malherbi a joui d'un succès extraordinaire. Elle a été, au dire des bibliographes, réimprimée une vingtaine de fois; on l'imprimait encore en 1567. Plus humble a été la fortune de la Bible de Jenson.

2. *La Bible de Jenson.* — Autant la Bible de Malherbi s'affranchit du texte des mss., autant la Bible de Jenson y est fidèle. Les mss. qu'elle suit sont même, en général, les meilleurs, et elle se rapproche, le plus souvent, davantage du ms. F. III. 4 de Sienne que de ceux de Paris. Il n'en est pas partout de même. A certains endroits, le texte de Jenson s'éloigne des mss., et, dans les mêmes passages, il se rencontre d'une manière merveilleuse avec celui de Malherbi. Le P. Le Long avait déjà remarqué cette ressemblance qui ne s'explique qu'ainsi : le plus

récent éditeur a abandonné le ms. qu'il copiait au moment où l'édition princeps est tombée entre ses mains. C'est exactement au verset 22 du chapitre XII du second livre des Machabées que le texte imprimé succède ainsi au ms. Mais l'abandon du ms. n'est pas définitif. Tour à tour, à partir de ce moment, le ms. et l'édition princeps servent de modèle au compositeur, et je pourrais indiquer, entre les Machabées et l'Apocalypse, seize alternatives dans les modèles suivis. Quelques-unes d'entre elles correspondent à la fin d'un feuillet ou d'un cahier de l'édition princeps, mais parfois le changement de modèle s'opère au milieu d'une colonne ou même d'une ligne, soit du modèle, soit de la copie. La fin du tome Ier montre le même phénomène : au commencement du psaume XVII, nous retrouvons le même saut d'une tradition dans une autre, le même abandon du ms. pour l'édition princeps. Ainsi nous constatons, pour l'atelier de Jenson, le même fait qui est connu pour celui de Gutemberg : un livre aussi volumineux que la Bible se commençait en plusieurs endroits. Le travail était plus avancé, aux premiers jours d'août 1471, dans le premier volume que dans le second. On pourra apprécier ainsi la rapidité du travail dans l'atelier de Jenson : les typographes d'aujourd'hui ne lèvent pas toujours la lettre aussi rapidement que les ouvriers vénitiens de 1471. C'est en deux mois, jour pour jour, si la date de l'édition de Jenson est sincère, que la fin de la Bible (Ps. XVII-CL et II MACH., XII, 22-APOC.) a été composée et imprimée.

On comprend maintenant combien il était imprudent de réimprimer, comme l'a fait M. Negroni, à titre de « texte du bon siècle de la langue », un texte incunable dans lequel le Nouveau Testament est en grande partie l'œuvre d'un mauvais traducteur du XVe siècle.

c. *L'ordre des livres de la Bible.*

La disposition générale de la Bible est, dans les mss. ainsi que dans les éditions incunables, celle des Bibles modernes; mais, tandis que le ms. Sienne F. III. 4 suit exactement, pour l'Ancien Testament, l'ordre des livres de la Bible actuelle, les deux mss. de Paris placent Job après le Psautier [1] et insèrent

1. Cet ordre singulier se rencontre également dans un ms. de la Bible catalane, B. N. esp. 2. Je ne l'ai trouvé dans aucun ms. latin.

l'Histoire de Suzanne entre le livre de Judith et celui d'Esther. Ces singularités, qui ne se retrouvent pas dans notre meilleur ms., ne sont probablement pas anciennes. L'ordre des livres du Nouveau Testament a plus d'importance. Un seul ms., Ricc. 1250 (XVe siècle), reproduit l'ordre ordinaire aux mss. du moyen âge : *Évangiles*, *Paul*, *Actes*, *Épîtres catholiques*, *Apocalypse*. La bible de Malherbi, suivie par celle de Jenson, nous montre l'ordre suivant : *Évangiles*, *Paul*, *Épîtres catholiques*, *Actes*, *Apocalypse*. Cette disposition se rencontre assez fréquemment dans les mss. latins, en particulier dans les anciens textes espagnols ; c'est celle que l'on remarque dans le ms. de Grenoble de la Bible vaudoise. Enfin les deux bibles de Paris et le ms. Ricc. 1252, qui est un des meilleurs, donnent l'ordre que voici, et qui paraît également se retrouver en partie dans le ms. Sienne I. V. 9 : *Évangiles*, *Épîtres catholiques*, *Paul*, *Actes*, *Apocalypse*. Cet ordre est presque sans exemple dans les mss. latins ; le rapprochement de plusieurs mss. de familles différentes permet de le croire ancien et peut-être est-ce l'ordre primitif des livres dans le Nouveau Testament italien.

Nous aurons à nous souvenir de cette observation lorsque nous discuterons l'ancienneté de la Bible italienne, spécialement du Nouveau Testament. En ce moment, nous devons commencer notre étude par l'examen des textes de l'Ancien Testament, tels que nous les trouvons dans les mss. et les incunables énumérés ci-dessus.

II. — L'ANCIEN TESTAMENT

Genèse. — En dehors d'un essai individuel, dont il sera parlé plus tard, nous n'avons qu'une seule version du Pentateuque. La Genèse commence comme suit dans les deux mss. de Sienne. Le ms. de Paris et la Bible de Jenson donnent le même texte, mais sans la rubrique initiale.

MS. SIENNE. F. III. 4.

Inchomincia il libro primo de la bibia e del vechio testamento. Diremo in questo chominciando dal principio del mondo e di tutte le chose del vecchio testamento, e chome Idio fecie Adam e Eva primo nostro padre e madre, seguitando poi per la gieneraçione che di loro uscie e prima de la fede de la santa

Trinitade e delli angieli e de la loro chaduta, cioè de' rei e de la gloria de' buoni. Libro primo. Gienesis.

Nel principio e inançi che 'l mondo fosse creato e tutte l'altre chose che ssono, era el Figliuolo di Dio appo il suo Padre. E questo Figliuolo era Iddio appo lo Padre in Trinitade, per lo quale tutte le chose che ssono fatte, e sença lui è fatto nulla. E quello ch'è fatto in llui sí è vita, la quale vita sí era lucie degli uomini. E questa lucie in tenebre risprende sença essare da le tenebre chonpresa. De la chui Trinitade questo abbiamo fermamente a ttenere che inn una sustançia sieno tre persone...

Nel chominciamento creò Iddio lo cielo et la terra. [2]Ma la terra era vana e vota, e le tenebre erano sopra a la faccia dello abisso, e lo spirito di Dio era portato sopra all'acque. [3]Disse Iddio : sia fatta la lucie, e fatta fu la lucie. [4]E Idio vidde che la lucie era buona, sí divise la lucie da le tenebre, [5]e apellò la lucie dí e le tenebre notte, e fatto è tra 'l vespero e la mattina lo primo giorno.

[6]In verità disse Iddio : sia fatto il fermamento in meççço dell'acque, e dividansi e l'aque dall'acque, [7]e fatto è il fermamento. E Iddio divise l'acque lequali erano sotto il fermamento da quelle ch'erano di sopra il fermamento, e chosí fu fatto. [8]E chiamò Iddio lo fermamento cielo. E fatto è tra 'l vesparo e la mattina lo dí sechondo.

Il s'est introduit quelque désordre dans le ms. Paris 1, à la fin de la Genèse et au commencement de l'Exode. Les versets 23 à 25 du chapitre L de la Genèse manquent, et la fin de ce chapitre est résumée; le commencement de l'Exode est paraphrasé :

Fin de la genèse : I figluoli del suo figliuolo Manasse figliuolo di Joseph nacquero in grande gente.

Exode, 1 : Da poi che Jacob fue intrato in Egypto...

La division en chapitres que nous trouvons dans les deux mss. de Sienne reproduit plus ou moins exactement celle qui se rencontre dans les mss. latins antérieurs au milieu du XIIe siècle.

Livres des rois. Nous avons ici deux versions absolument différentes. L'une est littérale et du même caractère que le plus grand nombre des versions des livres du Nouveau Testament; nous la trouvons dans les mss. Sienne F. III. 4 et Paris 1, ainsi que dans la Bible de Jenson. La version du ms. Sienne I. V. 5, au contraire, est paraphrasée et est moins exacte que la version ordinaire. A cause de ces défauts mêmes, il est permis de la croire plus ancienne.

MS. SIENNE I. V. 5.

I Rois, III, 1. Samuel fanciullo serviva a Dio dinançi da Hely sacerdote, et la parola di Dio non era ancho pretiosa ne' suoi die, perché ancho i llui [non era]visione manifesta. [3] Adivenne che Hely sacerdote giaceva nel suo lecto, e lli occhi suoi per la vecchieçça erano chaliginati, sí che non vedeva [3] la lucerna accesa [1]. Dormiva Samuel ne la casa di Dio ove era l'archa di Dio. [4] Et Dio chiamò Samuel, et Samuel rispuose et levossi... [10] Et Samuel disse : Parla, Singnore, lo servo tuo te ode.

MS. SIENNE F. III. 4.

Il fanciullo Samuel aministrava al Singnore nel chospetto di Elim, e la parola di Dio era chara. In quello tenpo non era visione manifesta. [2] E intervenne uno dí che Ehelin giacieva nel suo letto, e gli occhi suoi erano intenebrati, che non potevano vedere [3] la lucie di Dio prima che fusse ¡spenta. E Samuel dormiva nel tenpio di Dio. [4] E il Singnore chiamò Samuel, il quale disse : ecchomi... [10] E Samuel rispose e disse : Parla, Singnore, però che 'l tuo servo ascholta.

Les chapitres des Rois sont, dans tous les mss., ceux de la Vulgate.

J'ai déjà dit que nous avons deux versions différentes du livre de Judith. La version du ms. Sienne F. III. 4 est libre, celle des deux mss. de Paris et de la Bible de Jenson est littérale. La version libre semble la plus ancienne.

MS. SIENNE F. III. 4.

Ne le parti di Media singnoregiava uno re detto per nome Afasath, il quale era molto possente, e per la sua possança inchominciòe molto ad aquistare e sottomettare giente a la sua singnoria...

MS. B. N. IT. 3.

Adunque lo re Arphasath de' Medii molte avea soctoposte al suo imperio, ed egli hedifichò una cictà potentissima, la quale egli appellò Egabanis...

Dans le ms. F. III. 4 de Sienne, le 1er livre d'Esdras, ceux de Judith et d'Esther ont un système ancien de chapitres. Dans ce ms., les chapitres III et IV de I Esdras manquent, ainsi que le livre de Néhémie.

Job. Le livre de Job, lui aussi, nous offre deux versions différentes, l'une assez libre, l'autre littérale. Ici encore, la traduction littérale est un remaniement de l'ancienne traduction libre.

---

1. On remarque ici un effort en vue de s'affranchir du non sens, presque universel au moyen âge, qui provient de la faute de copie du latin : *Et non potebat videre lucernam Dei antequam extingueretur.*

Comme à l'ordinaire, l'édition de Jenson reproduit, en en corrigeant les fautes, le texte du manuscrit de Sienne, plus librement traduit et, certainement, plus ancien.

MS. SIENNE F. III. 4.

Uno huomo era nella terra di Naus, il qual huomo aveva nome Job, ed era questo Job puro e dritto, temente Iddio, [2]e molto gli dispiacieva il male. [3]El quale Job sí aveva l'avere suo in sette milia pechore e in tre milia chamelli e cinque milia paia di buoi e cinqueciento asini e di molta grande fameglia e sergienti. E ssí era grande e alto intra tutti quelli d'oriente. [3]E ssí aveva sette figliuoli maschi et tre fenmine. [4]E ciaschuno di questi sette figliuoli ch'elli aveva sí facieva convito pelle chase loro el suo dí de la settimana e mandavano e chiamavano le loro tre sorelle ch'egli avevano, ch'elle fusseno al chonvito loro e mangiasseno e beiesseno cho lloro. [5]E con cio sia chosa che nel mondo passasse il dí del chonvito, mandava loro Giob e ssantifichava loro, e llevandosi per tenpo oferiva a Ddio sagrifiçio per ciaschuno, e dicieva : In verità forse che peccharono i filiuoli miei che non benedissono Iddio ne li quori loro. E chosí facieva Giob ongni dí.

[6]Ma alchuno dí, chon cio sia cosa che venissono i figluoli di Dio e stessono dinançi al Singnore, fuvi anchora Sattan. [7]Al quale disse lo Singnore : Donde vieni? E Sattan rispose e disse : Io ò intorniata la terra e andai in quella di Naus. [8]Disse lo Singnore : Or non ài chonsiderato lo servo mio Job, che non è ne la terra simile a llui, huomo purissimo e drittissimo e ttemente Iddio, il quale gli dispiace e partesi dal male? [9]Rispose Sattam al Singnore e disse : None indarno teme

MS. B. N. IT. 3.

Uno huomo era nella terra di Hus, il quale avea nome Job, et era quello huomo puro et diricto et temente Idio [2]et partendosi dal male. Et nati sono a llui secte figluoli et tre figluole. [3]Et fue la possessione sua de secte milia pecore et di tre milia cameli et di cinquecento paia di buoi et di cinquecento asine et di molta grande famiglia. Et era quello huomo grande in tra tucti quelli d'oriente. [4]Et andavano li figluoli suoi e faceano convito per le case nel dí suo et mandanti chiamavano tre loro sorocchie, acciò ch'elle mangiassero et bevessero il vino co lloro. [5]Et con cio sia cosa che in giro (in giro) passasse lo dí del convito, mandava a lloro Job et santificava loro, et levandosi per tempo offereva a Dio sacrificio per ciascheduno. Diceva : In verità non forse peccassero li figluoli miei et benedicessero Idio ne' cuori loro. Cosí faceva Job ogni dí.

[6]Ma uno dí, con ciò sia cosa che venessero i figluoli di Dio e stessero dinanci al Segnore, fuvi ancora in tra loro Sathan. [7]Al quale dixe lo Segnore : Donde vieni? Il quale rispondente dixe : Òe intorneata la terra et andai in quella. [8]Et dixe a llui : Or non ài tu considerato lo servo mio Job, che nonn è neuno nella terra simile a llui, huomo puro et diricto et temente Idio et parten[do]si dal male? [9]Al quale respuose Sathan et dixe : Non indarno teme Idio Job. [10]Or non ài tu angra-

Job Iddio. [10]Dinmi, Singnore, or noll'ài tu gradito e lla chasa sua e tutta la sustançia [sua intorno intorno, e l'opere delle mani sue] ài benedette, e lla possexione sua è cresciuta in terra? [11]Ma istende un pocho la mano tua e ttocha ongni chosa ch'elli possiede, se non nella faccia e allora vedrai s'elli ti benediciera. Allora disse lo Singnore a Ssattam : Eccho, ongni cosa che egli à ne le mani tue sieno date, ma ne la persona sua no lle mettare tu e no lla tocchare. Allora si partì Sattam da la faccia del Singnore....

XLII. [12]E lo Singnore benedisse le chose nuove di Yob maggiormente che nel principio suo, e fatte sono a llui xiiij^{m} di pechore e vj^{m} chamelli e mille paia di buoi e mille asini, [13]ed ebbe sette figliuoli e tre figliuole. [14]E chiamò lo nome dell' una Diem, e lo nome de la sichonda Ciesia, e lo nome de la terça Chormustibi : [15]e non sono trovate fenmine chosí belle in tutta la terra chome le figliuole di Yiob, e diede loro lo loro padre la redità in tra li loro fratelli. [16]Vivette Giob doppo queste chose cxliiij^{o} anni, e vidde i suoi figliuoli in fino a la quarta gienerationе, e morto è vecchio e pieno di dí, in santa e buona vita.

ditu lui e la casa sua e tucta la substancia sua intorno, et l'opere de le mani sue ài benedecte, e la possessione sua è cresciuta in terra? [11]Ma stendi uno poco la mano tua et tocca ogni cosa ch'elli possede, se ne la faccia benedicerà te. Dixe adunque lo Segnore a Sathan : Ecco, ogni cosa ch'elli à nelle mani tue sia, ma in lui non mectere la mano. Et partesi Sathan da la faccia del Segnore....

XL. [12]Il Segnore benedixe queste ultime cose di Job più che 'l suo cominciamento, et facte sono a llui quactordichi migliaia de pecore et sei milia cammelli et milli gioghi di buoi et mille asine, [13]ed ebbe secte figluoli e tre figluole. [14]Il nome di l'una Die, e 'l nome de la seconda Cassia, e 'l nome de la terça Corno di cibio. [15]Non forono trovate femine belli sí come le figluole di Job in tucta la terra, et diede loro il padre suo la hereditate tra li fratelli loro. [16]Vivecte Job dopo questi fragelli .c.xl. anni, et vide figluoli suoi [e li figluoli de' suoi] figluoli in fino a lla quarta generacione, et morío vecchio et pieno di dí.

Dans le ms. de Sienne, le livre de Job est divisé en 22 chapitres, au lieu de 42 qu'on trouve dans les textes latins depuis l'époque de saint Louis.

Nous ne nous arrêterons pas, pour le moment, à l'étude du Psautier, qui demande à être étudié à part.

Livres de Salomon. Les livres sapientiaux sont, comme on le sait, à peu près la seule partie de l'Ancien Testament qui ait eu, chez les Vaudois, l'honneur d'une version en langue vulgaire. Ici de même, les livres de Salomon sont, en dehors du Psautier, les seuls livres de l'Ancien Testament qui aient été copiés à part. Les Proverbes se lisent, en effet, dans le ms. Magl.

Conv. soppr. B. 3.173 (de S. Marie-Nouvelle), les Proverbes et l'Ecclésiaste dans le ms. cl. XL, n° 47 de la Bibliothèque nationale de Florence, très petit volume de poche, écrit d'une jolie écriture italienne du XIVe siècle. Ces deux mss. ont beaucoup souffert de l'usage. Les versions reproduites dans l'un et dans l'autre ne concordent, ni avec celle des bibles de Paris, ni avec le texte du ms. de Sienne, que suit, comme à l'ordinaire, la bible de Jenson. Il faut donc que le livre des Proverbes ait joui d'une grande popularité, pour avoir été traduit quatre fois en italien.

La version du ms. de Sienne, qui est aussi celle de la Bible de Jenson, a ceci de particulier, que le dernier chapitre, qui comprend les paroles du roi Lemuel et l'éloge de la femme vertueuse, est allongé par un commentaire très étendu.

SIENNE F. III. 4.

Queste sono le parabole de Salamone figliuolo del re Davit re d'Israel, [2]per dare sapiençia e disciprina, [3]per intendere parole de la prudença e arricievare l'amaestramento de la dottrina e la giustiçia, giudicio ed egusto, [4]perciò che a' fanciulli sia donato astuçia e a' giovani sciençia...

XXXI. [1]Qui inchomincia Salamone a rrichordarsi chome sua madre l'insengnò e chastichò, e dicie : Queste sono le parole del re Samuel e la visione chome la sua madre lo indottrinò. La madre, ciò fu lo Spirito santo....

B. N. ITAL. 3.

Parabole di Salamone figluolo di David re d'Israel, [2]le quali sono a ssapere sapiencia et disciplina [3]et ad intendere parole di prudencia et amaestramento di doctrina et ad inprendere justicia et judicio et equitade, [4]acciò cche sia dato soctilitade de ingengno a lli parvoli et a lli giovani sia dato sciencia et intellecto....

MAGLIAB. CONV. SOPPR. B. 3. 173

Queste sono le paraule di Salamone figluolo di Davis lo rei d'Isdrael, [2]per donare sapiensia et disciplina [3]et ente[n]dre paraule di savere et per ricevere verace doctrina per sapere justisia et gudichammento et dirictura, [4]però che alli fanti sia donata avedimento et alli giuveni sciensia et entendimento....

MAGLIAB. CL. XL. C. 47.

[Parabole] di Salamone figliuolo di David re di Gerusalem, [2]ad aparare sapere et amaestramento, [3]et ad intendere parole piene di prudentia ed a ricevere corregimento... (la suite est illisible).

On peut voir, par ces quelques extraits, que le texte des

manuscrits de Paris semble apparenté, quoique d'assez loin, à celui du ms. de Sienne et de la Bible de Jenson. Il serait difficile d'en dire autant des deux versions contenues dans les mss. de Florence. La version du ms. Magl. XL. 47 est en effet une traduction libre, et celle du ms. de Sainte-Marie-Nouvelle est en partie une paraphrase.

De l'Ecclésiaste nous avons trois versions. Celle du ms. de Sienne F. III. 4, que suit l'édition de Jenson, est libre; la traduction du ms. Magl. XL. 47 est quelque peu paraphrasée (le commencement de l'Ecclésiaste manque dans ce ms.); la version des deux mss. de Paris est littérale.

SIENNE F. III. 4.	B. N. ITAL. 3.
Parole dette de lo Eclesiastes quistionatore figliuolo del re Davit re di Gierusalem. [2]Vanitate vana, disse il disputatore, vanità è vota, e ogni chosa sia niente...	Parole de Ecclesiastes figluolo di David re di Jerusalem. [2]Vanità de le vanitade, dixe Ecclesiastes, vanitade de le vanitati, et tucte le cose sono vanità...

Je ne citerai que la fin du ms. Magl. XL. 47 :

XII, [13]Fine d'ogne parola e di favellare questo è, e ogne huomo sí venga ad udire. Temi messer Domenedio e serva i suoi comandamenti, e questo è ogne huomo. [14]E ciòe ke si farà, farà Dio portare al judicio per ogne errore e d'ogne bene e d'ogne male che sia.

Pour la fin de l'Ancien Testament, nous n'avons, autant qu'il semble, qu'une seule traduction, à part les variantes de détail. Je n'y insiste pas, pour ne pas prolonger cet examen. Dans toute la fin de l'Ancien Testament, la division en chapitres est à peu près, dans tous les mss., celle de la Vulgate actuelle. Dans les mss. de Paris on trouve, mêlées au texte de Baruch et des petits Prophètes, un grand nombre de petites gloses interprétatives, qui sont sans intérêt.

Nous savons dès à présent que les plus anciennes de nos versions de l'Ancien Testament étaient libres, et qu'elles ont été faites sur un texte où était marquée une ancienne disposition des chapitres. Il nous faut étudier ce texte de plus près.

Il a circulé dans le nord de l'Italie, jusqu'un peu après le milieu du XIIIe siècle, une famille de textes très reconnaissables et qui avaient, autant qu'on en peut juger, un système de chapitres analogue. Ces textes sont caractérisés par un certain nombre de

leçons qui ne se rencontrent jamais ailleurs [1]. Or quelques-unes de ces leçons ont passé dans nos textes :

Ex. XXXIV, 28 : *Stetit ibi cum Domino Moyses.* — Istette adunque quine Moyses cho'l Singnore (Sienne F. III. 4; cf. B. N. 1).

Num., III, 45, fin : *In præceptis meis ambulent.* — Se eglino observaranno i miei chomandamenti (Sienne F. III. 4 = B. N. 1).

Jer., XXV, 28 : *Deus Israel.* — Il Dio d'Israel (B. N. 2).

A moins donc qu'il soit prouvé que l'usage de l'ancien texte latin s'est continué plus longtemps que nous ne croyons, nous devons penser que l'Ancien Testament a été traduit dans le nord de l'Italie, vers le milieu du XIIIe siècle ou peu après.

Nous allons voir qu'on a fait entrer dans cette traduction une version du Psautier, très probablement antérieure, et dont le caractère et l'origine sont tout différents.

III. — LE PSAUTIER

Nous possédons cinq mss. et deux textes imprimés du Psautier toscan, plus trois copies des Psaumes pénitentiaux et deux mss. d'un Psautier d'un autre caractère, dont le dialecte est vénitien. Tous ces textes, les vénitiens exceptés, représentent des états différents d'une même traduction. Je vais les énumérer en les classant d'après leurs affinités :

1. Florence, ms. Palatin 2, paraissant du XIVe siècle. Psautier avec les Cantiques. Préface : « David fu padre di Salamone... »

2. Bible, Sienne F. III. 4. Psautier sans préfaces, avec les Cantiques.

3. Bible de Jenson. Psautier sans les Cantiques. Préfaces : « Essendo David figliuolo di Jesse... Essendo già per altro tempo a Roma... »

4. Bible de Malherbi. Préfaces : « Io so esser alquanti che pensano... In tal guisa el psalterio... Essendo io a Roma... Essendo David figluol di Jesse... » Le commencement des Psaumes diffère seul de la Bible de Jenson.

5. Bible, B. N. it. 3. Psautier avec les Cantiques. Préfaces : « David figliuolo di Jesse... Essendo yo a Roma... »

6. Bible, B. N. it. 1. Même texte que le précédent.

7. Laurentienne XXVII, 3, paraissant du XVe siècle. Psautier avec les Cantiques, sans préfaces.

8. Marciana it. I. 57. Psautier en dialecte vénitien, avec Cantiques et sans préfaces. XIVe siècle.

---

1. *Histoire de la Vulgate pendant les premiers siècles du moyen âge*, p. 141.

9. Vicence 2.10.5. De 1447. Texte semblable au précédent.
10. Magl. XL. 41. XIVe siècle. Psaumes pénitentiaux, avec Cantiques.
11. Ricc. 1356. XIVe siècle. Psaumes pénitentiaux.
12. Magl. XXXVII. 47. De 1466. Même texte.
13. Marucelli C. 300. XVe siècle. Même texte.

a. *Le Psautier toscan.*

Le Psautier que représentent presque tous nos textes n'est, en grande partie, pas traduit du latin, mais du français. J'en donnerai la preuve en rapprochant du texte de nos plus anciens mss. celui des meilleurs mss. de la Bible française [1]. Je souligne, dans l'un et l'autre texte, les additions à la Vulgate, les inexactitudes et les interversions.

SIENNE F. III. 4.

PSAUME I : Beato è quell'uomo che non andò nel chonsiglio de' malvagi e non istette ne la via de' pecchatori e non sedette in chattedra di pistolençia. [2] Ma la sua volontà *sarà* ne la leggie del Nostro Singnore e *in quello* penserà il dí e la notte. [3] Et sarà sí chome l'arbolo piantato al lato al chorso dell'aqua, che darà il frutto suo nel tenpo suo, e la sua foglia non *chaderà*, e cciò che farà *sarà in prosperità*. [4] *E gli malvagi non saranno di tale maniera*, ma ssaranno sí chome la polvare che 'l vento *lieva di la terra*. [5] Et però non risuciteranno li malvagi nel dí del giudicio, né i pecchatori nel chonsiglio de' giusti. [6] E perciò à chonosciuto el Singnore la via de' giusti, e la via de' pecchatori perirà[2].

ARSENAL 5056.

Beneürez *est* li homs qui n'ala pas ou conseil des felons, et qui n'estut pas en la voie des pecheürs, et qui ne sist pas en la chaiere de pestillance. [2] Mes sa volonté *est* en la loi de Nostre Seingneur, et en la loi d'icelui pensera par jour et par nuit. [3] Et il sera come li fuz qui est plantez delez le decorement des eves, qui donnera son fruit en son temps, et sa fueille ne *charra* pas, et tout ce que il fera *sera touz jorz en prosperité*. [4] *Li felon ne seront mie en tele maniere*, mes ausi come la pouldre que li venz *lieve de la terre*. [5] Et porce ne ressordront mie li felon en jugement, ne les pecheürs ou conseil des justes. Por ce a conneü Nostre Sires la voie des justes, et la voie des felons perira.

---

1. L'état du texte du Psautier français est tellement confus, que j'ai dû prendre mes exemples tour à tour dans deux mss. Si j'en ai usé de même pour le Psautier italien, c'est uniquement parce que mes notes n'étaient pas complètes, mais les textes contenus dans les Bibles italiennes concordent tous parfaitement entre eux.

2. Variantes des manuscrits, non compris les Psautiers vénitiens et celui de Malherbi, et sans les variantes orthographiques : 1 *il quale non è ito* :

Je n'insisterai pas sur la ressemblance de ces deux textes. Si l'on veut en juger, que l'on compare notre texte au Psautier dit de Montebourg, qui est pourtant la source première d'où est sorti le texte français que nous citons. Mais il suffira de faire remarquer que les mots *I malvagi non saranno di tale maniera* ne sont nullement la traduction de : *Non sic impii, non sic*, mais du français : « Li felon ne seront mie en tele maniere. » La suite de notre examen confirmera cette observation.

Remarquons en effet la manière dont sont rendus les premiers mots du Psaume XLIV, *Eructavit cor meum verbum bonum :*

MS. PALAT. 2.

[2]Il mio cuore *mandò fuori per la bocca* buona parola, dico io le mie parole al re. La lingua mia *è come* penna allo iscrivano che scrive tosto : [3] *Tu sse'* bello in tua forma dinançi a' figliuoli [degli uomini], gratia è sparta a' tuoi labbri, perciò t'à Idio benedetto sempre. [4] *Tu sse' potentissimo* : cingniti la spada tua sopra la tua coscia....

N. B. FR. 899.

[2]Mon cuer a routé bone parole, *ce est a dire mon cuer a mis fors par ma bouche bone parole*, ge di mes oevres au roi. Ma langue *est come* li chalemeaus a l'escrivain escrivant tost *et isnelement. Tu es* beaus de forme devant toz les filz des homes, grace est espandue en tes levres, porce t'a Dex beneï pardurablement. [4] *Tu qui es tres poissanz*, ceing toi de t'espée sor ta cuisse...

Le texte français que nous venons de citer ne correspond pas absolument au texte italien. Celui-ci se retrouverait plutôt, pour les premiers mots du moins, dans le manuscrit 2035 de l'Arsenal :

Mes cuers a mis fors par la bouce bonne parolle....

Voyons encore les premiers mots du Psaume LI, *Quid gloriaris in malitia, qui potens es in iniquitate ?*

Jenson. — *degli impii* : Jens. — *degli empi* : Pal. — 2 *fu* : B. N. 3. Jens. — *fue* : B. N. 1. — *quella* : Laur. Pal. B. N. 1. 3 — *nella sua leggie* : Jens. — 3 *nel suo temporale* : B. N. 1. 3 — *acque* : Jens. — 4 *di terra* : Laur. B. N. 1. 3 — *gli impii* : Jens. — *rimove* : Jens. — 5 *Et inperò* : Laur. Pal. — *Et imperciò* : B. N. 1. 3 — *resurgiaranno* : Laur. — *resurgeranno* : B. N. 1. 3 — *gli impii* : Jens. — *del giudicio* : B. N. 1. 3 — 6 om. *e* : Laur. B. N. 1. 3. Jens. — *Perciò che* : Pal. 2.

MS. PALAT. 2.

3 Perche tti glorii in malitia, *perchè sse'* potente *a far* male? 4 La tua lingua pensa tutto dí ingiustitia ed è fatto com' uno rasoio a ffare cose rie et inghannevoli. 5 Tu amasti malitia più che bene et *parlasti* iniquitadi più che dirittura. 6 La tua lingua treceraria dice molte parole da ffare cadere altrui....

N. N. FR. 899.

3 Porquoi te glorifies tu en malice *et porquoi es tu* poissans *a fere* iniquité? 4 Ta langue pensa toute jor injustice, tu feïs tricherie comme rasoir bien trenchant. 5 Tu amas malice plus que debonereté, et *a parler* iniquité plus que a parler leauté. 6 O tu langue tricherresse, tu amas toutes paroles de trebuchement....

Nous voyons que l'élément français est très fort dans notre Psautier. Il n'en va pas de même de toutes les parties du livre, mais prenons un dernier exemple dans le Ps. CXXXVI :

MS. PALAT. 2.

Noi siamo sopra i fiumi di Banbillonia *et quivi* piangeremo quando ci ricordavamo *di te*, Syon. 2 *Noi appiccamo* i nostri orghani in salci *ch'erano* in meçço di lui. 3 Coloro che cci menavano *presi in captivitadi* diceano parole di cançone. Coloro che cci menavano presi *diceano a nnoi* : Diteci delle cançoni di Sion. 4 *Et noi risponde(re)mo* : Come canteremo il canto del Signore in terra aliena? 5 S'io dimenticherò te, o Gerusalem, la mia destra sia data in dimenticança. 6 La mia lingua s'appicchi al mio palato, s'io non mi ricordo di te et s'io non metto Jerusalem nel cominciamento di mia letitia. 7 *Signore*, sieti [a mente] di figliuoli di Edon nel dí di Gerusalem, che dissono : *Apiccilatela, apiccalatela* in fino a' fondamenti. 8 Figliuola di Banbillonia misera, beato chi tti retribuirà guidardone tuo il quale retribuisti a nnoi. 9 Beato chi terrà et percoterà alla pietra i suoi pargholi.

B. N. FR. 899.

Nos seismes seur les flueves de Babyloine et plorasmes *iluec* quant nos nos recordasmes *de toi, o tu* Syon. 2 *Nos pendismes* nos instrumenz de chanter es sauz *qui estoient* en mi icele. 3 Cil qui nos menerent *en chetivoison* nos demanderent iluec paroles de chantement... et cil qui nos menerent *nos distrent* : Chantez nos loenges des chancons de Syon. 4 *Et nos respondimes* : Comment chanterons nos la chancon Nostre Seignor en estrange terre? 5 O tu Gerusalem, si ge t'oublie, ma destre soit donée a oubliance. 6 Ma langue aherde a mes joées, se ge ne met Gerusalem devant el commencement de ma liéece. 7 *Sire*, remembre toi des filz Edom el jor del jugement.... Il dient : Vidiez, vidiez en cel desi au fondement. 8 O tu fille de Babyloine, tu es maleürée. Cil soit beneoit qui te rendra le mal que tu nos as fait. 9 Cil sera beneoit qui tendra tes enfanz et les hurtera a la... pierre.

Sauf un seul, les mots soulignés sont exactement les mêmes dans l'une et l'autre version. Les additions : *di te Syon, ch'erano, presi in captivitade, diceano a noi, e noi rispondemo,* ne laissent place à aucun doute.

Voici encore une ressemblance entre les Psautiers français et italiens : Nos deux meilleurs mss. italiens comptent plus de 150 psaumes; le ms. Pal. 2, le plus ancien, en a 175, et celui de Sienne en a 180. Ce système de numérotation, qui provient de ce que le Ps. CXVIII est compté comme vingt-deux psaumes, est presque sans exemple dans les mss. latins, mais il est usuel dans les traductions françaises. Le plus grand nombre des mss. français, en effet, comptent de 171 à 174 psaumes.

Le Psautier italien a donc été traduit, en partie sur le latin, en partie sur le français, et la part du français n'est pas la moindre.

Je montrerai plus tard comment les Psaumes pénitentiaux, tels qu'on les a quelquefois copiés à part, sont une paraphrase du même texte.

b. *Le Psautier vénitien.*

Le Psautier vénitien diffère absolument du précédent. Comme je l'ai dit, il nous est parvenu dans deux manuscrits :

Marciana cl. I. it. 57, XIVe siècle, signé d'un monogramme qui peut se lire *Giovanni dei Rixi*.

Vicence 2. 10. 5, daté de 1447 et signé de *frate Lazero da Vinexia rumito, habitadore in Verona*.

Je dois en donner quelques extraits. Je suis le manuscrit de Venise qui est le plus ancien :

[Beato[1] lo homo lo quale n]onn è andado in lo conseio di malvasi et in la via di peccadori non è stado, né in la cariega de la pestilencia non à sedudo. [2]Ma in la leçe del Segnore la voluntà soa et in la soa leçe penserà lo dí e la note. [3]Et serà come legno plantado appresso el descorente de le aque, lo quale darà lo so fructo nel tenpo so, e la foglia de quello non deschaçerà, et tutte et caschadune cose ch'el farà prosperanno. [4]Non cussí i malvasii, non cussí, ma come polvere lo quale buta el vento de la faça de la terra. [5]Et imperçò non leverano suso li malvasii nel çudisio, né li pecca[dori in lo consiglio de li justi. [6]Perché lo Segnore sa la via de li zusti, desfarà lo andare de li malvaxi.]

Ps. XLIV : [1]Spanto à fuora lo cor mio bona parola, io dico le opere mie a lo re. La mia lengua è la pena del scritore che scrive veloçemente. [3]Specioso de forma sopra[2] li figlioli de li homini, diffusa è la gratia in li labri toi, et

---

1. Complété d'après le ms. de Vicence.
2. Vicence, partout : *sora*.

imperçò te benedirò in eterno. [4]Acínçite cum lo gladio to sovra lo femorale potentissimamente...

LI : [1]Perché te glorii in la mal[icia], lo quale sí[e'] possente in l'[iniquitade]?...

CXXXVI : Sopra li flumini de Babilonia in quello logo sedessemo et plançessemo, mentre che nui se recordaressemo de ti, Syon. [2]In li salixi in meço de quello suspendessemo li organi nostri. [3]Perché in quello logo i domandano nui li quali menarono nui prexi parole de cançone, et li quali menarono nui : Cantate ymno a nui de li cantiçi de Syon. [4]Perché modo canteremo lo cantico del Segnore in la terra forestiera? [5]Se io serò desmentegado de ti, Jherusalem, sia dado a desmentegança la dextera mia. [6]Apoçise la lengua mia ale mie maxelle se io non me arecorderò de ti, se io non meterò inançi Jherusalem in lo principio de la mia letiçia. [7]Sei recordevole, Segnore, de li fioli de Edon in lo dí di Jherusalem, li quali dicone : Destruçitive, destruçitive in fina al fundamento in quella. [8]Fiola de Babilon misera, beado chello che retribuerà a ti la retribuçione toa la quale tu retribuisti a noi. [9]Beato quello che tegnirà et ferirà li piçoli soi a la piedra.

La langue de ce morceau n'est pas l'ancien vénitien, c'est du toscan copié à Venise. Cette traduction diffère pourtant essentiellement de la traduction ordinaire des Psaumes, malgré quelques ressemblances qui sont probablement dues à l'usage courant.

IV. — LES ÉVANGILES

a. *Les Evangiles toscans.*

A l'exception de quelques textes dissidents, très peu répandus et dont nous ne parlerons pas en ce moment, il n'a existé au moyen âge qu'une seule traduction des Évangiles en italien. Les mss. en sont nombreux : nous n'en avons pourtant qu'un petit nombre qui contiennent le texte complet des quatre Évangiles. Ce sont les suivants :

Riccardiana 1252. Seconde moitié de la Bible. XIVe siècle.
Marciana I. it. 2. Nouveau Testament. Écriture bolonaise du XIVe siècle.
Laurentienne XXVII, 3. De l'an 1395.
Riccardiana 1250. Nouveau Testament. XVe siècle.
B. N. it. 4. Bible datée de 1472.
B. N. it. 2. Bible. XVe siècle.

Il faut d'abord y joindre les manuscrits suivants :

Riccardiana 1538. Saint Matthieu. Commencement du XIVe siècle.
Magliab. XL. 41. Extraits des Évangiles. XIVe siècle.
Riccardiana 1787. Évangiles glosés. XIVe-XVe siècle.

Nous rangerons à la suite de ces neuf mss. huit mss. de l'Harmonie des Évangiles, dite *Quatuor in unum*[1], et sept mss. des Épîtres et Évangiles des dimanches et fêtes[2], soit en tout vingt-cinq mss., sans parler des Évangiles glosés par fra Simone da Cascia[3] et de quelques textes divergents que nous examinerons à part.

Le Nouveau Testament commence, dans le ms. Riccardi 1252, par une rubrique qui rappelle celle que nous avons trouvée en tête de la Genèse :

Qui si comincia lo testamento nuovo, et però è decto nuovo però ke llo vekio tracta d'altre cose et d'altre figure ke non fa il nuovo. Et primo qui apreso diremo de' santi evangelisti, cioè de' vangelii, et seguitando le pistole canonike et le pistole del beato sancto Paolo apostolo di Jhesù Cristo[4] et poi delli acti delli apostoli. Et alla fine di questo libro diremo della Pocalipsa di sancto Giovanni evangelista...

Questo libro sí è della generatione di Jhesù Cristo figluolo di Davit...

Il convient de donner quelques extraits des Évangiles d'après le même ms. Nous y joindrons quelques variantes choisies dans les autres mss. et, pour l'oraison dominicale, nous mettrons en regard le texte du ms. Ricc. 1250, qui se rapproche parfois davantage de la tradition ordinaire.

Ms. Riccardi 1252.	Ms. Riccardi 1250.
MATTH., VI : [9]Padre nostro ke sse'[5] in celo, si[a s]antificato il nome tuo. [10]Advegna[6] il regno[7] tuo. Sia facta	Padre nostro lo quale se' in cielo, sia santificato il nome tuo. [10]Pervenga il regno tuo. Sia fatta la volontà tua

1. Ricc. 1356 (1372) et 1749 (XIVe siècle); Laur. XXVII, 8 (*id.*); Sienne I. V, 9 (*id.*); Ricc. 1354 (XIVe-XVe s.) et 1304 (*id*); Magl. *Conv. S.* I. IV, 9 (XVe s.). — Magl. *Conv. S.* C. 3 175 (fin XIVe s. — traduction différente).

2. Pal. 3 (XIVe s.); Ricc. 2335 (*id.*); Magl. *Conv. S.* F. 5. 178 (XVe s.) et I. IV. 9 (*id.*); Ricc. 1400 (*id.*); Laur. Ashb. 1250 (XVe s.); Ricc. 1657 (1410).

3. Magl. *Conv. S.* E. 1.1336; Laur. Ashb. 545 et 730.

4. J'écris partout *Cristo*. C'est la seule orthographe que je trouve dans les mss. (Ricc. 1382. 2335. Marc. I. 3); *Christo* ne se lit que dans le ms. B. N. 4, qui est récent.

5. *Lo quale se'* : Laur. XXVII, 3 ; *il quale se'* : Ricc. 1304. 1749. B. N. 2. 4 ; *el qual sei* : Malherbi. Jenson.

6. *Avegna* : Marc. I. 2. B. N. 2. 4. Magl. XL. 41 (*bis*). Ricc. 1356. Magl. *Conv. S.* C. 3.175 ; *venga* : Jens. ; *vengnia a noi* : Ricc. 1304 ; *fammi venire al r. t.* : Sienne F. III. 4 (Ps.); *fa a me*, etc. : Pal. 2 (Ps.); *fanne*, etc. : B. N. 1 et 3 et Laur. XXVII, 3 (Ps.); *fa ch'io venga* : Malh.

7. *Reame* : B. N. 2. 4.

la volontà tua nella terra sí ccome è in celo[1]. [11]Il pane nostro sopra tucte le sustantie[2] da[3] a nnoi oggi, [12]et perdona[4] a nnoi i nostri debiti[5], sí ccome noi perdoniamo[6] a' nostri debitori[7], [13]et non ci menare[8] nelle tentationi[9], ma afrankiscici[10] da ogni male[11].

sí come in cielo e in terra. [11]Pane nostro cotidiano dà noi oggi, [12]et perdona a nnoi i debiti nostri, sí come noi lasciamo a' nostri debitori, [13]e no llasciare (*ms.* : lasciate) cadere noi nelle tentationi, ma libera noi dal male.

Ms. Riccardi 1252.

MATTH., XXI, 1 : Et con ciò sia cosa ke ssi aprossimasse[12] a Jerusalem a Befagie[13] al monte Oliveto, allora[14] mandò Cristo duo de' suoi discepoli, [2]dicendo

---

1. *Com' è f. in c. cosi sia f. in t.* : Ricc. 1787 ; *si ccome ella è in c. cosi sia in t.* : Magl. XL, 41 (Ps.) ; *in t. chom' ella è in c.* : Laur. XXVII, 3 (Ps.) ; *si ccome in c. et in t.* : Laur. XXVII, 3 ; *com' ella è in c. cosi sia in t.* : Sienne I. V. 9.

2. *K'è supra tute le sust.* : Ricc. 1538 ; *soprasubstantiale* : Malh. ; *substantiale* : Ricc. 1304. 1787. Jens. ; *cotidiano* : B. N. 2. Laur. XXVII, 3 et les Psautiers B. N. 1. Laur. XXVII, 3. Sienne F. III. 4. Pal. 2 et Magl. XL. 41 ; *cotidiano soprasostançiale* : Ricc. 1356.

3. *Da llo* : B. N. 1 (Ps.) ; *continuo da* : Ricc. 1538.

4. *Dimetti* : Ricc. 1787.

5. *Pecchati* : Sienne F. III. 4 ; *peccati* : Pal. 2 ; *offese* : Ricc. 1787.

6. *Lasciamo* : Laur. XXVII, 3 ; *dimettiamo* : Ricc. 1787 ; *dimittiamo* : Ricc. 1304.

7. *A coloro che ànno peccato in noi* : Magl. XL. 44 ; Ricc. 1787 ajoute : *che offendono noy.*

8. *Conducere* : les Psautiers Pal. 2. B. N. 1 et Laur. XXVII, 3 ; *chonduciere a entrare* : Sienne F. III. 4 ; *inducere* : B. N. 2. 4. Ricc. 1356. Magl. XL. 41 (Ps.). Jens. ; *indugiere, cioè non ci ripromettere d'esser indutti* : Ricc. 1787 ; *no llasciare noi cadere* : Laur. XXVII, 3 ; *permettere intrare* : Ricc. 1304. Sienne I. V. 9.

9. *Nella tentatione* : Ricc. 1304. 1749 Sienne F. III. 4 (Ps.). Laur. XXVII, 3 (Ps.). Malh. ; *nelle tentatione* : Marc. I. 2 ; *in tentatione* : B. N. 1. 2. 4. Ricc. 1787. Jens. ; *in elle t.* : Pal. 2.

10. *Afranchiscici* : Marc. I. 2 ; *afranchisci* : Magl. *Conv. S.* C. 3. 175 ; *franchischici* : Magl. XL. 41 ; *franchanci* : Ricc. 1538 ; *liberaci* : Ricc. 1304. 1356. 1749. Sienne F. III. 4. I. V. 9. Jens. ; *liberacci* : B. N. 2. 4 ; *liberace* : Malh. ; *deliberaci* : B. N. 1 (Ps.). Pal. 2 (*id.*) ; *libera noi* : Laur. XXVII, 3 ; *ançi ci libera* : Ricc. 1787.

11. *Da male* : Ricc. 1538 ; *dal male* : tous les autres.

12. *Et essendo appresso*, etc. : B. N. 2. 4 (*appressato*) ; *et apressandose* : Malh. Jens. Ricc. 1787 (*si*).

13. *Befage* : B. N. 2 ; *Biffage* : Sienne I. V. 9 ; *Betfage* : B. N. 4. Malh. Jens. ; *Befagem* : Laur. XXVII, 3 ; *Betfagem* : Ricc. 1250 ; *Bettagee* : Ricc. 1304 ; *Bathisagis* : Ricc. 1787 ; *Bettania* : Magl. *Conv. S.* C. 3. 175.

14. Om. B. N. 2. 4.

a lloro : Andate nel castello il quale sí è contro a voi, et incontanente troverrete l'asina[1] legata e 'l puledro[2] collei, et isciogleteli et menateli a mme. [3]Et se alcuno dirà a voi alcuna cosa, dite ke il Signore à bisogno di questi[3], et incontanente lascerà a voi. [4]Ma questo tucto è facto acciò ke s'adenpiesse quello k'è decto per lo profeta dicendo[4] : [5]Dite alla figluola di Syon : Ecco il re tuo viene a cte mansueto, sedendo sopra l'asina e 'l poledro figluolo della soggioghata.[5] [6]Ma andando i discepoli fecero secondo ke comandò loro Cristo[6], [7]et menaro l'asina e 'l poledro, et puosero sopra esso le vestimenta loro et fecero sedere di sopra. [8]Ma molte turbe distesero[7] le vestimenta loro per (*corr.* : ne) la via, ma altri taglavano rami d'albori et distendealli[8] per la via. [9]Ma le turbe le quali andavano innançi et quelle ke seguitavano[9] gridavano dicendo : Facci salvi[10], figluolo di David, benedecto è quelli ke viene nel nome del Signore. Facci salvi nell' alte cose[11] !

LUC, XV, 11 : Uno huomo ebbe[13] due figluoli, [12]et disse lo più giovane di quelli[13] : Padre, dammi la parte mia della nostra sustantia[14]. [13]Et non dopo

---

1. *Una somaia* : Magl. *Conv. S.* C. 3. 175.

2. *Poltruccio* : Ricc. 1787. Sienne I. V. 9; *e'l poltruccio suo co llei sopra il quale non sedette nullo huomo* : Ricc. 1304.

3. *Desidera l'opere sue* : Ricc. 1304; *n'à bisogno* : Ricc. 1787.

4. *Dicente* : B. N. 2. 4; *dicendo ai figliuole di pacie* : Magl. *Conv. S.* C. 3. 175.

5. *Pultruccio* : Ricc. 1250. Laur. XXVII, 3; *et sopra il suo figluolo soggiogale* : Ricc. 1250. Laur. XXVII, 3; *el pol. suo subjugale* : Malh.; *il poltruccio figliuolo dell' asina domata*. Ricc. 1787; *poltr. dell' asina domata* : Ricc. 1304. Sienne I. V. 9.

6. *Giesù* : Marc. I. 2. B. N. 2. Longue paraphrase dans Ricc. 1304.

7. *Sparsero* : Ricc. 1250. Laur. XXVII, 3.

8. *Gittevano* : Ricc. 1250. 1304. 1787 (*gitterono*). Magl. *Conv. S.* C. 3. 175. Laur. XXVII, 3; *spandevanle* : Ricc. 1787. Glose dans Ricc. 1304.

9. *Andavano di dietro* : Ricc. 1250. Laur. XXVII, 3; *veniano di dietro* : Ricc. 1787.

10. *Salvaci* : Ricc. 1304 (*bis*). Malh. et Jens. (*bis*); *Osanna al figliuolo di David, cioè Salvatore salvacci* : Ricc. 1787.

11. *Salvaci ne' luoghi altixima* : Ricc. 1250. Laur. XXVII, 3; *Salvaci, che abiti inn alti* : Ricc. 1304; *Salvaci, te precchiamo, in cielo* : Ricc. 1787.

12. *Alcuno h. fu ch'ebbe*: Ricc. 1250. 1354. 1356. Laur. XXVII, 3; *Fu uno h. che hebbe* : Jens.

13. *Al padre* : Ricc. 1250. 1354. Laur. XXVII, 3. B. N. 2. 4. Malh.

14. *La parte che mmi toccha di quello che noi abbiamo* : Ricc. 1250. 1354. 1356. 1749. Laur. XXVII, 3; *la p. mia de quello che mi tocha* : Jens.; *la p. de la heredità che mmi toccha* : B. N. 2; *la p. d. hereditade che mi tocca* : B. N. 4; *la p. della roba che mi toccha* : Ricc. 1787; *la p. de la s. che me aspecta* : Malh. — *E 'l padre*

molti die raghunò tucte le parti delle cose sue[1] lo più giovane figluolo et andone malandrinando[2] inn uno paese alungi[3], et là distrusse et scialacquò[4] la sustantia sua vivendo luxuriosamente. [14]Et poi k'ebbe consumate tucte cose, venne grande fame in quella provincia[5], et elli incominciò ad avere bisogno[6]. [15]Et andò[7] a uno di quelli cictadini di quella provincia, et quelli lo mise[8] nella villa sua a pascere li porci. [16]Et disiderava costui[9] d'enpiersi lo ventre suo dello rimanente di quello[10] ke mangiavano li porci, et neuno huomo non gle ne dava. [17]Et ritornò in sé medesimo et disse : Quanti marcennai[11] àe in casa del padre mio, et abondano di pane, et io muoio qui di fame. [18]Leveromi[12] et andronne al padre mio, et dirò a llui : Padre, io òe peccato in celo et dinançi da cte, [19]et già non sono degno d'essere kiamato tuo figluolo. Fa' a mme sí ccome a uno de' tuoi mercennai[13]. [20]Et levossi et venne al

---

glel divise : Ricc. 1250. 1354. 1356. Laur. XXVII, 3 ; *et egli lor divise la substancia* : Malh. ; *e'l padre cosi fece* : B. N. 2 ; *et il patre dieteli* : Jens. ; *et partie loro la roba* : Ricc. 1787.

1. *Della sua parte questo f.* : B. N. 2. 4 ; *che ebbe*, etc. : Jens. ; *tutte le cose* : Jens. ; *tutte le sue cose* : Ricc. 1250 ; *ogni cosa* : Ricc. 1354. 1356. 1787. Laur. XXVII, 3.

2. Om. Ricc. 1250. 1354. 1356, 1749. Laur. XXVII, 3 ; *peregrinando* : B. N. 2. 4. Malh.

3. *In lontano paese* : Ricc. 1250. 1354. Laur. XXVII, 3 ; *in p. lont.* ; Ricc. 1749 ; *in lungo paese* : B. N. 2. 4 ; *ne lontana regione* : Malh.

4. *Et vi scialacquò* : Ricc. 1787 ; om. caeteri.

5. *Contrada* : Ricc. 1250. 1354. 1356. 1749. 1787. Laur. XXVII, 3 ; *paese* : B. N. 2. 4.

6. *Carestia del pane* : Ricc. 1787 ; *tanta charistia che la fame v'era grandissima* : Jens. ; *fame e a bisogniare* : Ricc. 1250. 1356 ; *a bisongnare e avere fame* : Laur. XXVII, 3 ; *ad abisognare* : Ricc. 1356.

7. *Et per schampare la vita sua dalla fame puosesi per fante de* : Jens. ; *et puosesi a stare con* : Ricc. 1250. Laur. XXVII, 3 ; *et andò a stare* : Ricc. 1354. 1356. 1749 ; *et andò et accostossi* : Ricc. 1787.

8. *Mandò* : Ricc. 1250. 1354. 1356. 1749. 1787. Laur. XXVII, 3. B. N. 2. 4.

9. *Onde egli venne a tanto che d. di saciarse et* : Jens.

10. *De' legumi* : Ricc. 1354. 1356. 1749 ; *delle mondature delle civaie* : Ricc. 1250. Laur. XXVII, 3 ; *de quelli cibi* : Jens. ; *de le glande* : Malh. ; *delle silique, cioè d'uno certo leghume che non c'è di quà* : Ricc. 1787.

11. *Servi conducti per mercede* : Malh.

12. *Ritornerò* : B. N. 2 ; *ritorneromme* : B. N. 4 ; *onde io mi voglio levare* : Jens.

13. *Ma fammi secondo che a uno di questi tuoi figluoli e mercennari* : Ricc. 1356 ; *ma fammi sechondo ch'a un di questi marcienai tuoi* : Ricc. 1354.

padre suo. Et essendo ancora di lungha[1], videlo il padre suo et a misericordia si mosse contro a llui, et correndo il padre cadde sopra lo collo del suo figluolo et diedeli bacio di pace[2]. [21]Et disse il figluolo al padre : Padre, io òe peccato in celo et dinançi a cte, già non sono degno d'essere kiamato tuo figluolo[3]. [22]Allora disse il padre alli suoi ministri[4] : Rendeteli tosto[5] le vestimenta primaie[6] et vestitelo, et dielli uno anello nella sua mano, et mecteteli le calçamenta nelli suoi piedi, [23]et andate et uccidete[7] lo vitello ingrassato[8], et manikiamo et facciamo allegreça[9], [24]però ke questo mio figluolo era morto et sí è risuscitato, et era perduto et òllo ritrovato. Et cominciaronsi a rallegrare[10] et a mangiare. [25]Et l'altro figluolo[11] sí era nel campo, et quando venne ad apressarsi a ccasa[12] et elli udío la sanpognia e 'l tanburello[13]. [26]Et elli, udito questo suono et questo triu[n]pho cosí grande[14], sí kiamò uno de' servi et domandollo ke cosa questa fosse. [27]Et elli li disse : Lo tuo fratello sí è tornato e 'l padre tuo l'àe ricevuto[15] et àe ucciso lo vitello ingrassato[16].

---

1. *Et inanzi che vignesse a casa :* Jens.

2. *Et abbraciollo et basciollo* : Ricc. 1250. 1354. 1356. 1749. Laur. XXVII, 3. Jens. ; *et correndo li gi si giptò sopra il collo et basciollo :* Ricc. 1787.

3. *Fammi secondo che a uno de' tuoi mercennari :* Ricc. 1356 ; *ma fami*, etc. : Ricc. 1354.

4. *Servi :* Ricc. 1250. 1354. 1356. 1787. B. N. 2. 4. Jens.

5. *Tosto rechate :* B. N. 2. Ricc. 1787 (*fuori*) ; *t. ricate :* B. N. 4 ; *arechate :* Malh. ; *andate tosto et recate :* Ricc. 1250. Laur. XXVII, 3 ; *incontanente recate :* Ricc. 1354. 1356 ; *andate presto et togliete :* Jens.

6. *Il più nobile vestimento :* Jens. ; *principale :* Ricc. 1787.

7. *E menate* : Ricc. 1250. Laur. XXVII, 3. ; *e rechate* : Ricc. 1354.

8. *Grasso* : Ricc. 1250. 1354. 1356. Laur. XXVII, 3 ; *il più grasso* : Malh. ; *et pigliate il v. saginato che è più grasso* : Jens.

9. *Convito* : Ricc. 1250 ; *nozze* : Ricc. 1354 ; *nocça* : Ricc. 1356 ; *noza et festa* : Jens ; *et godiamo* : Ricc. 1787.

10. *A ffare nocçe* : Ricc. 1354. 1356 ; *a m. et fare gran festa* : Jens. ; *ad m. et ad festeggiare* : Ricc. 1787.

11. *Alhora il f. magiore* : Jens. ; *Ma il f. maggiore* : Ricc. 1787.

12. *Et questi quando tornava* : B. N. 2. 4. ; *et junto che fu a casa* : Jens.

13. *El sono ella festa grande che ssi faceva* : Ricc. 1250. Laur. XXVII, 3 ; *la sinfonia e llo stormento* : Ricc. 1356 ; *la sinfonia et l'istrumenti* : Ricc. 1749 ; *sonare la sinf. et altri strumenti* : Ricc. 1787 ; *la simphonia et el choro* : Malh. ; *li canti et soni e lgli instrumenti* : Jens. : *çappognia* : B. N. 4 ; *i romore ello stormento* : Ricc. 1354.

14. Omis partout.

15. *Ric. piacevolemente* : B. N. 2. 4.

16. *Grasso* : Ricc. 1354. 1356 ; *grasso saginato* : Jens. — *Perch'egli lo ricevette salvo* : Ricc. 1356 ; *perché l'à ricivuto sano et salvo* : Ricc. 1787.

[28]Et indegnato lo figluolo et non volea ritornare in casa. Allora uscío fuori lo padre a llui et cominciollo a preghare[1]. [29]Et elli rispuose et disse al padre suo : Ecco[2] k'io t'òe servito cotanti anni e 'l comandamento tuo non òe trapassato[3], et giammai no mmi desti pure uno caprecto, il quale io colli amici miei lo mangiasse. [30]Ma tornato questo tuo figluolo, il quale à divorato la parte[4] sua luxuriosamente[5], tu gl'ài ucciso lo vitello ingrassato. [31]Et allora disse lo padre a llui : Figluolo, senpre tu sse' meco et tucte le mie cose sono tue. [32]Ma vieni a[6] mangiare et a ghodere[7], però ke questo tuo fratello era morto et sí è risucitato, perduto era et ora sí è raquistato.

JEAN I, 1 : Nel cominciamento[8] era il Figluolo di Dio[9] e 'l Figluolo di Dio era apo Dio et Idio era il Figluolo di Diõ. [2]Questi era nel cominciamento[10] apo Dio. [3]Tucte le cose sono facte per lui et neuna cosa è facta sança lui. Quella cosa k'è facta [4]per lui[11] era vita, et la vita era luce delli uomini. [5]Et la luce nelle tenebre [lucette, e lle tenebre] no lla conpresono. [6]Fue uno huomo mandato da Dio, il quale avea nome Giovanni. [7]Questi venne in testimonio acciò k'elli rendesse testimonio del lume, acciò ke tucti credessero per lui. [8]Non era elli lucie, ma per raportare testimonio del lume. [9]Elli era la lucie veracie, la quale allumina ogni huomo ke viene in questo mondo. [10]Nel mondo era, e 'l mondo sí è facto per lui, e 'l mondo non conobe. [11]Nella sua propia carne[12] venne et li suoi no llo ricevectero. [12]Ma alquanti ke ricevectono lui, diede a lloro podestade d'essere facti figluoli di Dio, a ccoloro ke credono nel nome suo, li quali non sono nati di[13] sangue né di volontà di carne né di volontà d'uomo, ma sono rinati[14] da Dio. [14]Et la

---

1. *A lusinghare* : Ricc. 1354. 1356.
2. *Tu sai* : Jens.
3. *Travalichai* : Ricc. 1787.
4. *Roba* : Ricc. 1787.
5. *Colle meretrici* : Ricc. 1250. 1354. 1356. 1749. 1787. Laur. XXVII, 3.
6. *Conveniasi* : Ricc. 1356 ; *chonveniensi* : Ricc. 1354 ; *ci convenia* : Ricc, 1787 ; *ci convienne* : B. N. 2. 4 ; *conviensi adunque* : Ricc. 1250. Laur. XXVII, 3 ; *ma pure si conviene* : Jens.
7. *Fare convito et m.* : Ricc. 1250. Laur. XXVII, 3 ; *fare festa et convito et m.* : Jens. ; *far noççe e gh.* : Ricc. 1354. 1356.
8. *Nel principio* : Ricc. 1250. 1304. Laur. XXVII, 3. Sienne. I. V. 9. B. N. 2. 4 ; *Sempre* : Malh.
9. *Verbo* : B. N. 3. 4. Jens. (partout).
10. *Principio* : comme plus haut.
11. *In lui* : Ricc. 1304. 1356. Laur. XXVII, 3. Marc, I. 2. Sienne. I.V. 9. B. N. 2. 4. Malh. Jens.
12. *Esso venne nelle propie cose sue* : Ricc. 1250. Laur. XXVII, 3 ; *nelle propie cose* : Ricc. 1356 ; *habitacione* : B. N. 2. 4 ; *terra* : Jens.
13. *Per* (partout) : Ricc. 1250. 1356. Jens.
14. *Nati* : Ricc. 1250. 1356. Laur. XXVII, 3. Marc. I. 2. B. N. 2. 4. Jens.

parola [1] sí è facta carne et abitò con noi [2], et vedemo la gloria sua, sí ccome groria d'uomo ingenerato [3] di Padre, pieno di gratia et di verità.

b. *Origine des Evangiles toscans.*

Il nous importe de rechercher les indications que le texte italien des Évangiles nous donne sur son origine.

Les Évangiles sont divisés, dans le ms. Riccardi 1252, en chapitres plus nombreux que ceux de la Vulgate et qui en diffèrent absolument. Il en est de même dans le ms. de la Laurentienne et dans le ms. Riccardi 1538. Ce système nous ramène très probablement à une époque qui ne peut être de beaucoup postérieure au milieu du XIIIe siècle. La traduction, sous toutes ses formes, est plus ou moins littérale, et pourtant, dans les recensions les plus anciennes, on y trouve des libertés singulières. Les rubriques sont du même auteur ou du même éditeur auquel nous devons celles de l'Ancien Testament. Mais nous avons autre chose à faire remarquer au lecteur.

La traduction des mots : *In principio erat Verbum, Nel cominciamento era il Figliuolo di Dio*, suffit par elle-même à attirer l'attention. C'est une glose mêlée au texte, et cette glose se rencontre également dans d'autres langues romanes.

En 1295, en Picardie, Guiart Desmoulins traduit : « Au commenchement fu li Fieux », mais la version italienne paraît antérieure à celle du chanoine d'Aire.

Nous nous rapprochons de l'Italie avec les Bibles vaudoises, où nous lisons (manuscrit de Carpentras) : « Lo Filh era al començament. » Telle est également l'expression employée par le manuscrit provençal de Paris (fr. 2425) et, à un autre endroit, par le Nouveau Testament provençal de Lyon; les versions catalanes traduisent à peu près de même [4].

Un seul ms. donne ici, mot pour mot, la même traduction que la Bible italienne, c'est le dernier découvert des mss. provençaux de la Bible, B. N. fr. 6261 [5], dans lequel l'Évangile

1. *E llo Figluolo di Dio* : Ricc. 1250. 1356. Laur. XXVII, 3; *e'l verbo* : B. N. 2. 4. Jens.
2. *In noi* : B. N. 2. 4. Jens.; *tra noi* : Ricc. 1356.
3. *De l' unigenito* : Ricc. 1250. 1356. Laur. XXVII, 3. B. N. 2. 4.
4. *Romania*, XVIII, 400 et XIX, 537.
5. *Romania*, XIX, 543.

selon saint Jean commence ainsi : « En lo comensamen era lo Filh de Dieu e lo Filh de Dieu era am Dieu. »

Le lecteur n'a pas manqué, sans doute, de remarquer la singulière traduction du mot *Hosanna filio David* : *Facci salvi* (ou *salvaci*), *figliuolo di David!* Le manuscrit provençal que nous venons de citer traduit de même : « Salva nos, filh de David ! » La Bible vaudoise s'inspire de la même tradition en traduisant un peu différemment : « Diçent al filh de David : Fay nos salf[1] ! »

Les Évangiles italiens forment si bien famille avec les divers textes provençaux, que c'est tour à tour dans chacun de ceux-ci que nous devons chercher les parallèles des singularités de notre version. C'est au ms. de Lyon que nous nous adressons pour expliquer la traduction étrange du nom de Didyme, qui était le surnom de saint Thomas[2] :

JEAN, XI, 16 : *Thomas, qui dicitur Didymus.* — *Thoma*[3], *il quale è decto incredulo.* — Ms. de Lyon : « Tomas, que es ditz no crezentz ».

Ib., XX, 24 : *Qui dicitur Didymus.* — *Didimo, cioè incredulo.* — Lyon : « loquals es ditz no crezentz ». — B. N. fr. 2425 : « mescrezens. »

Ib., XXI, 2 : *Didymus.* — *incredolo.* — Lyon : « no crezent ». — A ces divers endroits, la Bible vaudoise traduit « dubitos ».

En général, notre version a pour base le même texte latin qui était en usage au Midi de la France et particulièrement en Languedoc, jusqu'après le milieu du XIIIe siècle :

MATH., XXIV, 27. Vulgate : *fulgur.* — Italien : *il sole.* — Bible vaudoise (sans un seul ms. latin) : « lo solelh. »

MARC, VI, 3 : *figliuolo del fabro e di Maria.* — *fabri filius et Mariae* : anciennes versions, textes irlandais, espagnols et méridionaux.

LUC, II, 33 : *Et era Joseph et Maria et maravigliavansi molto Joseph et Maria.* — *Et erat Joseph et Maria mirantes* : B. N. 11932, etc.; cf. Lyon, B. N. fr. 2425 et Bible vaudoise.

Ib., XVIII, 28 : *Che dumque merito 'nde averremo?* — *Quid ergo erit nobis?* Textes languedociens, B. N. fr. 2425 et Bible vaudoise.

JEAN, XIV, 22 : *Segniore, como dèe essere che tu manifesterai te medesimo a nnui?* — Vulgate : *Domine, quid factum est*, etc. — La leçon : *quid facturus es*, qui

---

1. Cf. le *Codex Teplensis* : *Mach uns behalten in der hochen.*

2. Je prends ici mes citations dans le ms. B. N. 4, n'en ayant pas de plus ancien sous les yeux.

3. B. N. 2 : *Tomaso.*

n'a été observée que dans un seul manuscrit latin (B. N. 11959), est à la base de celle de la Bible vaudoise : « Cal cosa sias a far? »

C'en est assez pour fixer notre jugement. La traduction italienne des Évangiles a sans doute été faite, à certains endroits, sous l'influence d'un texte provençal, parent de celui qui a été traduit également en catalan, mais plus ancien et plus rapproché de la source commune de tous les textes provençaux. Encore pourrait-il se faire que notre traducteur ait eu sous les yeux ou dans la mémoire plusieurs textes provençaux. En tous cas, le traducteur parlait le provençal et était accoutumé à cette langue.

c. *Les quatre Evangiles vénitiens.*

Le ms. Marciana I. it. 3, qui contient le remarquable texte dont il nous faut parler, est curieux à tous égards.

C'est dans une prison qu'il a été copié. A la fin du ms., nous lisons la note que voici :

Anno Domini millesimo trecentesimo sexagesimo nono, indicione octava, die vigesimo octavo mensis setembris, in civitate Venetiarum, in carcere que nominatur Schiava, antedicta vangelia et lamentum beate Virginis Marie expleta fuerunt per me Dominicum de Zulianis de Tergesto. Deo gracias (puis quelques mots effacés :) Ad peticionem dominy...

La *Schiava* était une des trente-neuf prisons de Venise, un des trop célèbres *pozzi*. Elle était située dans le Palais des Doges, au delà du Pont des Soupirs, non loin du quai des Esclavons. Une ancienne description nous la peint en un mot : *Riceveva soltanto scarsa luce dall' andito*[1]. C'est dans ce cachot obscur que le Triestain Domenico de' Zuliani a copié les Évangiles pour abréger les heures de sa captivité et sans doute pour obtenir quelques douceurs de la générosité d'un grand seigneur. En tous cas notre prisonnier n'était pas écrivain ni peintre de son état, car son écriture n'est pas celle d'un copiste et les peintures du manuscrit sont grossières et sans art. C'était un prisonnier d'État, il appartenait à une famille noble de Trieste. A la suite des Évangiles le pauvre captif a copié un

1. Voyez F. Zanotto, *I pozzi ed i piombi*, Venise, 1876, in-18.

poème italien en l'honneur de la Vierge pour le pardon de ses péchés : c'est le *Lamentum beatae Virginis*[1].

La version des Évangiles qu'a copiée Domenico de' Zuliani n'est pas absolument complète, elle n'a pourtant pas beaucoup de lacunes. Le commencement du quatrième Évangile n'est pas reproduit. Cette traduction italienne est tirée de toutes pièces de la Bible française du XIIIe siècle. On va le voir :

MS. MARCIANA I. IT. 3.

MATTH., VI, 9 : *O* Pare nostro de cielo, lo to nome sia santifichado, [10]*a ço che io vegna en lo to regno*[2]. La toa volontade sia fata *en cielo et* en terra sí como ella è fata in cielo. [11]*Misier*, dona a nuy *da viver* de die in dy, [12]et a noy perdona ly nostri pechadi, sí como noy perdonemo a coloro che n'à offeso. [13]E non menar nuy in tentacion, *ço es a dir che Dio no debia conportar che nuy siamo menadi in temptacione*, ma delivra del male (*ms.* : den tale). Amen. *Amen si vale altretant en questo luogo come a dir : Dio lo faça. En altra parte en ly vagnely, là o' ello è scrito .ij. fiade : Amen dico vobis, ço es a dir en quela fiada : Io ve digo veraxiamentre.*

MS. B. N. fr. 899.

Nostre Pere qui es el ciel, ton non soit saintifiés. [10]Ton regne viegne. Ta volentés soit fete en terre come ele est el ciel. [11]*Sire*, done nos hui nostre *vivre* de chascun jor, [12]et nos pardone nos pechiez, comme nos pardonons a cels qui nos meffont. [13]Et ne nos maine mie en temptacion, *ce est a dire, ne sueffre mie que nos soions menè en temptacion*, mes delivre nos de mal. Amen. *Amen vaut autant ci endroit come : ce soit fet. Aillors en l'evangile, ou il est escrit : Amen amen dico vobis, lors est ce a dire : Ge vos di veraiement.*

Ces quelques lignes suffiraient à nous éclairer, mais notre texte mérite que nous le fassions mieux connaître.

MATTH., XX, 1 : En quel tenpo aproximando a Yherusalem et venne a Bethphage a lo monte Oliveto, alora manda Yhesù Cristo .ij. de ly suoy discipoly, [2]digando a elly : Andé a lo chastello che è contra vuy, *ço es a dir en Jherusalem, lo qual è apelado qui*

Quant il aprouchierent a Jerusalem et vinrent a Bethfage au mont d'Olivete, lors envoia Jhesus .ij. de ses deciples, [2]disant a els : Alez el chastel qui est contre vos, *ce est a dire alez en Jerusalem, qu'il apele ici endroit chastel en despisant la*, et lors demain-

1. Sur le travail des prisonniers pour la copie des manuscrits, voyez *Mém. de la Soc. des Antiq. de Fr.*, t. LIII, p. 1 ; P. Meyer, *Bull. soc. anc. textes franç.*, 1888, p. 75 et *Romania*, XXIII, 183 et 184.

2. Comparez Malherbi : *fa ch'io venga*, etc.

adreta chastelo en despriexio, et l'ora de presente vuy troveré una asena ligada et un poledro con ley. Desligéla e menéla qua da my. 3E se alguno a vuy avra dito alguna cosa, *ço es a dir se alguno ve demanda*, dixé che lo Signor en'abesogna, e demantenente elly la laxerà. 4Questo fo tuto fato che aço ch'el fosse ademplido ço che fo dito per lo propheta digando : 5Dixé a la fiola de Syon : Ve' qua lo to re lo qual te vene de bona vogla, segando suso una asena. 6Ly discipoly andando fese ço che Yhesù Cristo ly comanda, 7et amena l'asena e lo pollo e meten le soe vestimente sora l'asena e fese Yhesù Cristo seder desovra. 8Una grande partida de le turbe destendi le soe robe en la via, e ly oltri montava suso ly arbore et taiava ly ramy e ly getava en la via. 9E le turbe che andava dennançi et apresso cridavano ad olta voxe digando : Osanna, fiolo de David, quelu' sia benedeto lo qual venne en lo nome de lo Nostro Segnor ! *Osanna vale altretanto a dir come : Mesier, io te prego che tu me salvy.* Osanna in olto !

tenant trouveroiz vos une asnesse loiée et .j. polain o li. Desloyez la et l'amenez ça à moi. 3Et se aucuns vos aura dit aucune chose, dites que li Sires en a besoing et demaintenant il les lera. 4Ice fu tout fet que ce fust aempli qui fu dit par le prophete disant : 5Dites a la fille de Syon : Voiz ci ton roi qui te vient deboneres, seanz sor une asnesse. 6Li deciple alanz firent si comme Jhesus lor comanda, 7et amenerent l'asnesse et le polain et mistrent leur vestemenz seure et firent Jhesum seoir deseure. 8Une grant partie de la torbe estendirent los vestemenz en la voie, li autre trenchoient les rains des arbres et esternissoient en la voie. 9Les torbes qui aloient devant et emprès crioient disant : Osanna au filz de David, cil soit beneoiz qui vient el non de Nostre Seigneur ! *Osanna vaut autretant come : Sire, ge te pri que tu me sauves.* Osanna en haut !

Je ne reproduis pas le texte français de la parabole de l'enfant prodigue. On le trouvera dans le livre sur *La Bible française au moyen âge*.

LUC, XV, 11 : Un homo *era loqual* aveva .ij. fioly, 12e llo plu çovene disse a so pare : Pare, dame la mia parte de lo *chastello*[1] che me tocha. E lo pare partí la sustancia *e dè a queluy la soa parte*. 13Et dentro brieve termene, tute cose asemblade insembre, lo plu çovene fyo andé fuora de lo paese in lutane contrade, e spendé là tuta la soa sustancia, vivando luxuriosamentre *con le pechadrixe femene*. 14Et apresso ço che ello ave tuto spendudo, el fo grande fame in quela contrada, in quela fiada comença ello ad aver defaxio. 15Et ello andé et s'apartí[2] con uno de ly çitadiny de quela contrada, et ello

1. *Substantiae*. — Bible française : « del chatel ». Le traducteur n'a pas compris ce mot, qui vient de *capitale* et qui signifie la richesse agricole.

2. Ms. : *sa patin*. — *adhaesit*. — Français : « s'acovenança ».

lo mandà a la soa villa per vardar ly porçi. [16]Et ello desirava adimplir lo so corpo *de le radixe* che ly porçi mançavano, et nexuno *homo* li'nde dava. [17]Et ello pensando en si medemo disse : O, tanti sercenty ànno abundancia de pane in la chasa de mio pare, et io perischo qua di fame. [18]Io me partire' de qua et andare' a mio pare, e li dire' : Pare, io ò pechado denançi da Dio et denançi da ty. [19]Io non son miga degno de esser apelado to fyol, ma fame sí como a un de ly *serçenti* merçeneri. [20]Et ello se lieva e vene da so pare. Quando ello era ancora lonçi, so pare lo vete e fo movesto a misericordia, *ço es a dir ello ave pietade de luy*, et ello core e ly chadi sovra lo collo et lo baxa. [21]En quella fiada ly disse lo fyo : Io é pecado denançi da Dio e denançi da ty, né io no son miga degno de esser apelado to fyo. [22]En quela fiada disse lo pare a ly suoi serçenti : Aduxé qua tosto *la plù chara* vestimenta et lo vestide, et ly metí l'anello in la soa mane et la calçamenta in ly suoi pey, [23]et tolé lo videlo ingrasado et l'olçidé, et mançemolo et faxemo grande festa. [24]Imperçò che questo mio fyo lo qual era morto et è revivudo, et ello era perdudo et è retrovado. Et tuti començano a mançar.

[25]Et l'oltro so fiolo maçor si era fuora a lo campo, et quando ello vene et ello aproxima a la chasa, ello oldí lo corno et la simphonia. [26]Et ello clama un de ly serçenti et lo demanda chi era questo. [27]Et lo serçente ly disse : To frare xe vegnudo, et to pare à morto lo vidello che era ingrasado, per la alegreça che ello l'à reçevudo et salvo. [28]En quella fiada avé questo oltro maçor fyo grande desdegno, *de ço che so pare aveva reçevudo so fradello en tal maniera*, e non voleva miga entrar entro. Allora ensí so pare et lo comença a pregare. [29]Et ello respondando disse a so pare : Ve' qua tanti anni che io t'è servido et no trespassé unquame ly tuoy comandamenti, et tu no me dessi unchame un chavredo a mançar con ly miey amixi. [30]Ma apresso ço che questo to fiolo, che à *vastado e* devorado la soa sustancia con le pechadrixe, [è venuto,] et tu ly as morto lo vidello engrasado. [31]Et ello ly disse : Fyo, tu es tuto tempo con my, et tute le mie cose xe toe. [32]Ello convegniva far festa et alegreça, imperçò che questuy era stado morto et è revivudo, ello era perdudo et è retrovado.

J'ai à peine besoin de dire que le prisonnier de la *Schiava* n'est pas le traducteur, mais simplement le copiste de nos Evangiles. Le ms. qui est signé de lui n'est pas un ms. d'auteur.

V. — LES ACTES DES APOTRES TRADUITS PAR DOMENICO CAVALCA

Voici un phénomène vraiment inattendu, et qui renverse la relation que nous avons observée entre les textes italiens et provençaux. Ce que nous trouvons maintenant, c'est un texte

vaudois traduit de l'italien, et emprunté par les Vaudois du Piémont à la version d'un dominicain de Pise.

Trois manuscrits de la Bible (Ricc. 1250. B. N. 2. 4), sans parler de quelques autres textes (Malherbi et Jenson) qui s'en rapprochent plus ou moins, contiennent une traduction des Actes des apôtres qui est précédée d'un prologue dans lequel (du moins d'après le plus ancien des mss.) le traducteur est nommé.

MANUSCRIT RICCARDI 1250.

Qui si comincia il prolago degl' apti degli apostoli che fe' frate Domenico da Pisa, dell' ordine de' frati predicatori, remesso in volgare.

Volendo a pititione et per divotione di certe divote persone recare a comune et a chiaro volgare lo divoto libro degl'atti degl'appostoli.... do a intendere che, per[ché] le parole scritte in gramatica non si possono arovesciare a modo di panni et recarle a volgare, per la profonda delle sententie loro et per la moltiplice significatione e intentione della Santa Scrittura, muto in cierti ma in pochi luoghi l'ordine delle parole et più chiaramente exp[r]iemere in volgare la sententia e lo 'ntendimento di santo Luca e delle parole del detto libro. Alcuna parola pongo da mme per meglo expriemere alcuna parola del detto libro et perché il detto libro parla diverse materie et pone molte storie....

Suit une table de 32 chapitres : la traduction est divisée également en 32 chapitres.

Le frère Dominique de Pise est bien connu sous le nom de Domenico Cavalca. Il était originaire de Vicopisano, entre Pise et Empoli, et mourut en 1342. Il est auteur de nombreux ouvrages, et en particulier du *Specchio della croce*[1]; il est plus connu encore comme traducteur des Vies des saints. Ce n'est pas le moment de parler de lui. On verra, par les premiers mots de la traduction des Actes, que Cavalca, fidèle à son principe, a donné une paraphrase presque autant qu'une version. J'ai marqué par le caractère italique ce qui est de la paraphrase, ou plutôt ce qui n'est pas dans le latin.

Lo primo sermone, *ciò è lo vangelio*, feci *et compilai*, o Teopilo, di tutte quelle cose lequali Yhesù incominciò a fare e a dire [2]*in fino a quel dí e a quell'ora* ch'egli comandando agl'apostoli, li quali elesse per Ispirito santo *c'andassero predicando per lo mondo la fede sua*, fue assunto, *ciò salì in cielo*. [3]A' quali

1. Voir Quétif, t. I, p. 878; Hain et Brunet; Zambrini, s. vv. *Atti* et *Calvaca*, et les auteurs cités par U. Chevalier.

apostoli si dimostrò vivo, *ciò in verità d'umana carne*, dopo la sua passione *per più volte* aparve loro per *ispatio di* quara[n]ta dí et per molti argomenti *et segni gli certificò di sé* et parlò loro del regno di Dio, [4]e *in capo di quaranta di apparendo loro quando mangiavano* et prendendo alcuno cibo co lloro, comandò loro che non si partissono di Jerusalem, ma aspettassono la promessione del Padre, la quale aveano udita per sua boccha, *ciò è lo Spirito santo c'avea loro promesso che 'l Padre manderebbe loro nel nome suo.* [5]Che Giovanni *disse* : Io battezzo inn acqua, ma voi sarete battezzati, *ciò lavati et mondati*, per Ispirito santo dopo non molti dí. [6]*Le quali parole udendo, gl'apostoli e tutti gl'altri* ch'erano congregati insieme sí llo domandarono, se in quello tempo deve ristituire *e riformare* lo regno d'Isdrael. [7]A' quali elli rispuose *e disse proverbiando*....

Nous avons constaté autrefois, après Herzog et après M. Reuss[1], que dans deux des mss. vaudois, dans ceux de Grenoble et de Cambridge, la version vaudoise du livre des Actes est interrompue au milieu du chapitre XVI. « La traduction qui lui succède, disions-nous, est sans valeur; ce n'est probablement qu'un essai malencontreux de combler une lacune de quelques feuillets dans un manuscrit mutilé. » Il faut réformer ce jugement : la seconde moitié du livre des Actes est traduite mot pour mot, dans nos deux manuscrits vaudois, sur le texte italien de fra Domenico. Qu'on en juge :

MS. VAUDOIS DE GRENOBLE.

XVII, 19 : E prenent lui meneron lui a *aquella contraa laqual es dicta* Ariopago, *car aqui se adorava lo dio Mars*.... [22]Adonca Paul se leve al meç de lor e dis :

O segnors e homes atheniencs, *yo consederant li vostre fait e li vostre studi*, yo ve ch'al postot vos se supersticios *e van*, e have *entre vos diversas sectas e opinions e divers temples e* ydolas *e divers dios*. [23]Liqual yo annant vesent atrobey un autar que era sobrescript : *Aquest es l'autar* del Dio non conoissu. *Dont sapia che* aquel Dio non conoissu es

MS. RICCARDI 1250.

Et prendendolo sí llo menarono a *cquella contrada che ssi chiamava* Ariopago, *perché vi si adorava lo Dio Marte*.... [22]Allora Paulo si levò in mezzo di loro et disse :

Signori e huomini atenesi, *consideratenesi*[2] *io i vostri fatti e i vostri studi*, veggio che al tutto siete superistiosi *et vani*, e avete *fra voi diverse sette e oppinioni et diversi templi e* ydoli *e diversi dii*. [23]Li quali andando io veggendo travoi[3] uno altare che v'era soprascritto *intitolato* : *Questo è l'altare* dello Idio non conosciuto. *Onde sap-*

1. *Romania*, XVIII, 385.
2. Lisez : *considerando*, avec les autres mss.
3. Lisez ; *trovai*, avec les autres mss.

aquel que yo predico a vos.... [24]Dio loqual ha fait lo mont e ço qu'es en lui, essent segnor del cel e de la terra, non habita en temple fabrica per obra de mans, [25]e non requer co(o)tivament manuel e non ha besogna d'alcuna vostra *obra corporal*, mas *majorment* el dona vita e spiracion, [26]e fey *e produis* tota cosa. *E produis* un home tota la humana *natura e la* generacion, *e departic e spars li ome* per divers luocs e diverssas habitacions. [27]*E li enduis tuit* a encercar Dio e conoisser *per aquestas obras* si per aventura poyren atrobar lui, jasia zo ch'el non sia long de chascun de nos. [28]Car *per lui e* en lui nos sen e vivem, enay[sicom]a mostran dereco alcuns deli vostre savis antic, diçent che nos sen la soa generacion. [29]Donca essent de la soa generacion *e fait a la soa semblança*, nos non devem *esser si mat* che nos cresan *e diçan* ch'el sia semblant a neun entalhament d'or o d'autra cosa entalha faita per man d'ome e per enging d'ome....

piate che questo Idio non conosciuto è(t) quello ch'io vi predico.... [24]Dio lo quale fece il mondo e cciò che in esso si contiene, essendo egli signore del cielo e della terra, non abita in templi fablicati per umano magisterio, [25]et non richiede culto manuale e di nullo nostro *mestiere corporale* àe bisogno, anzi egli dà vita e spiratione a ongni cosa, [26]et fece *et produsse del primo* huomo tutta l'umana *natura et* generacione, *e divise e sparse gl'uomini* per diversi luoghi e diverse abitationi sopra la faccia della terra, et à distinti i tempi e luoghi delle loro abitationi, [27]*E induce tutti* a ccercare Idio *e a conoscere per queste opere* se forse lo possiamo trovare, avegna ch'egli non sia da lungi da ciascuno di noi. [28]Perciò che i llui *et per lui* viviamo et sí moiamo e siamo, come etiandio mostrarono cierti nostri[1] antichi poeti, dicendo che noi siamo sua generatione. [29]Essendo dunque di sua generatione *e schiatta e a sua simiglanza*, non debbiamo *essere si stolti* che crediamo *he diciamo* ch'egli sia simile a nulla scoltura d'oro o d'argiento ho d'altra cosa scolpita, fatta per mano o per ingegno d'uomo....

Le tableau que nous voyons est tout différent de l'image que nous nous faisons d'ordinaire de l'œuvre littéraire et religieuse des Vaudois. Un « barbet » s'appropriant sans scrupule la version d'un dominicain, n'est-ce pas une chose étrange et inattendue? Il me semble, au contraire, que rien n'est plus vaudois que cela. Les Vaudois prenaient leur bien où ils le trouvaient; personne n'a jamais eu une plus grande puissance d'accommodation. Je vois fort bien ce demi-lettré, évêque ou ministre du « petit troupeau, » qui ne savait pas le latin mais qui écrivait le provençal et qui lisait l'italien, s'entourant de

1. Lisez : *vostri*, avec les autres mss.

toutes les traductions de la Bible qui étaient à sa portée. Entre Spolète où était, semble-t-il, le centre de leur activité missionnaire, les vallées de Pignerol et celles du Dauphiné où étaient leurs places fortes, et le midi de la France qui était leur champ de mission, ces prédicateurs infatigables devaient être gens de toutes langues et de toutes ressources. Du reste, la constatation que nous venons de faire ne sera pas inutile aux philologues. Elle prouvera une fois de plus que le dialecte vaudois était bien, entre le quatorzième et le quinzième siècle, celui des vallées du Piémont, de cette frontière des langues dont le provençal est la langue et où l'italien est à la porte.

Mais quelle était la manière de travailler de fra Domenico et quelle est l'œuvre qu'il a faite? A la considérer de près, sa version est moins une paraphrase qu'une glose continue. Le traducteur juxtapose sans cesse la traduction délayée au mot propre; en effaçant simplement les mots ajoutés au texte, on obtiendrait assez facilement une version à peu près littérale. Cette version primitive ne se retrouverait-elle pas parmi celles que nous avons? J'ai déjà dit que toutes ont au moins quelques gloses, mais dans une seule je n'en trouve presque aucune, et si j'en juge par un court extrait, ces gloses sont de même nature que les petites gloses qu'on voit dans presque toutes les parties de l'ancienne Bible italienne. Nous parlons du ms. Riccardi 1252.

Le ms. où ce texte est conservé contient en général des textes bons et anciens. Cette traduction du livre des Actes est probablement celle qui était en circulation avant Domenico Cavalca.

En voici les premières lignes :

Il primo sermone io feci, o (*ms.* : a) Theofilo, di tucte le [c]ose ke Yhesù cominciò a fare e insegnare, [2] in fino al dí ke asciendecte in cielo, *cioè k'elli salio in cielo*, comandando alli apostoli li quali avea electi per Ispirito santo, [3] a' quali dimostrò sé medesimo vivo dopo la sua passione e per molti arghomenti per tempo di quaranta dí aparendo loro e parlando del regno di Dio, [4] e mangiò con esso loro, comandando ke non si partissero di Jerusalem, ma aspectassero la promessione del Padre, lo quale, diciea loro, voi intendeste dalla mia bocca. Però ke Giovanni bacteçò nell'acqua, ma voi sarete bacteçati nello Spirito sancto non dopo molti dí....

La même version, glosée d'une autre manière, se trouve dans le manuscrit Strozzi 10 de la Laurentienne (XIVe siècle). Je n'en donnerai que les premiers mots :

Lo primo mio *parlamento e* sermone io feci, o Theofilo, di tutte quelle cose *et opere* le quali cominciò Jhesù di fare et insegnare [2]in fino in quello die nel quale egli comandando ad gli apostoli i quali elesse per Spirito santo fu levato in cielo *et ricevuto*....

Je dis maintenant que l'original qu'a glosé Cavalca était très rapproché des textes usités dans le midi de la France, et je le prouve par l'étude du texte latin sousjacent.

On a pu remarquer tout à l'heure (XVII, 27) quelques mots que nous avons marqués du signe qui distingue les gloses : *Et induce tutti a cercare Idio.* Un lecteur habitué à l'histoire de la Vulgate ne peut manquer de reconnaître ici une leçon du latin : *Dedit hominibus quaerere Deum*, leçon très rare. De quatre mss. qui l'ont conservée, un est catalan et un autre languedocien. On comprend mieux encore le lien qui unit le texte italien au latin, quand on se reporte au ms. Ricc. 1252, dont nous venons de parler, où on lit : *Et diede a tucti ke ciercassono Idio.*

Voici, dans la traduction de Cavalca, d'autres leçons qui portent la marque de leur origine :

V, 36. Ricc. 1252 : *Il quale se dicea essere una grande cosa*[1]. — Ricc. 1250 : *et dicea e mostrava d'essere un gran fatto.* — *aliquem magnum* : leçon espagnole et méridionale.

VI, 10. Ricc. 1250 : *Ond'eglino non potendogli resistere per ragione.* — *Quum ergo non possent resistere veritati* : textes espagnols et méridionaux et une version provençale.

XIX, 31. Ricc. 1250 : *pregando che per niuno modo si palesasse né venisse fra quello popolo furioso.* — *in turba* : mss. languedociens et versions provençales.

XXII, 28. Ricc. 1250 : *Et Paulo rispuose* : *E io sono nato in questa civilitade.* — « en aquesta ciutat » : B. N. fr. 2425 (et un ms. languedocien).

XXVIII, 19. Ricc. 1250 : *ma per campare del pericolo della morte.* — *sed ut animam meam a morte liberarem* : mss. languedociens.

Ces citations doivent nous suffire.

VI. — LES ÉPITRES ET L'APOCALYPSE

a. *Saint Paul.*

Les épîtres de saint Paul sont conservées dans treize mss., sans parler des textes imprimés. Neuf au moins de ces mss. contiennent une même traduction. En voici la liste :

1. Strozzi 10 : *lo quale dicea così che fu alcuno grande maestro.*

Laur. Strozzi 10 (XIVe siècle).
Sienne I.V. 9 (id.).
Marciana I. it. 2 (XIVe siècle, partie des Romains et des Corinthiens).
Ricc. 1658 (XIVe-XVe siècle).
Ricc. 1250 (XVe siècle).
Ricc. 1321 (id.).
Ricc. 1325 (id.).
Ricc. 1382 (id.).
Ricc. 1627 (fin du XVe siècle).

Une autre traduction, proche parente de celle-ci, est contenue dans un seul manuscrit :

Ricc. 1252 (XIVe siècle).

Les manuscrits suivants contiennent des textes plus ou moins différents des premiers :

Sienne I.II. 31 (fragment, XIVe siècle — paraphrasé).
B. N. it. 4 (de 1472).
B. N. it. 2 (XVe siècle).

Voici quelques passages du texte ordinaire, sous ses deux formes :

MS. RICCARDI 1250.

ROM., I, 1 : Paulo [1] servo di Cristo, kiamato apostolo e sceverato per predicare il vangelio di Dio, [2]lo quale egli dinanzi avea inpromesso per li suoi profeti nelle sancte Scripture, [3]le quali parlano del suo figluolo, lo quale è fatto a llui del seme di Davit secondo la carne, [4]il quale sí fue predestinato figluolo di Dio nella virtute secondo lo spirito del sanctificamento della rexurrectione de' morti di Yhesù Cristo nostro signore, [5]per lo quale noi ricevemo gratia e appostolato a ubbidire alla fede in tutte le giente per lo suo nome, [6]in tra quali voi siete kiamati di Cristo nostro signore. [7]Et questo dico a tutti voi ke siete a Roma amici

MS. RICCARDI 1252.

ROM., I, 1 : Paolo apostolo e servo di Yhesù Cristo, kiamato apostolo iscieverato a predicare il vangielo di Dio, [2]dinançi promesso avea a' sancti per li suoi profeti nelle Scricture, [3]del suo Figluolo, il quale nacque in lui secondo carne del seme di David, [4]il quale dinançi è ordinato figluolo di Dio, secondo lo spirito del sanctificamento della rexuressione de' morti di Yhesù Cristo nostro signore, [5]per lo quale ricevemmo gratia e apostolato ad ubidire alla fede in tucte le gienti per lo nome suo, [6]nel quale voi siete kiamati di Yhesù Cristo nostro signore, [7]a tucti quelli ke ssono amici in Roma di Dio, kiamati sancti. [8]Gratia sia a

1. *Paolo* : Ricc. 1627. Strozzi 10; *Pagholo* ; Ricc. 1382; *Pavolo* ; Sienne I. V. 9.

di Dio et chiamati sancti. [8]A voi sia gratia et pace da Dio Padre nostro et dal signore nostro Yhesù Cristo....

[16]Ke io non abbo vergogna di predicare lo vangelio, ke lla virtude di Dio sia con salute a ogni huomo ke crede, al giudeo in prima e al greco, [17]et per quello ciertamente è manifesta la giustitia di Dio di fede [in fede, secondo ch'è iscritto : Il mio giusto vive pella fede].

VIII, 31 : Adunque che diceremo apresso di queste cose? Se Idio è per noi, chi sarà contro a nnoi? [32]Che quegli che etiandio al suo propio figluolo non perdonò, che egli no'l desse per tutti noi a morire, come non ci perdonò a noi tutte le nostre pechata? Cierto sí fece. [33]Chi acchuserà dinanzi a Dio contra gli suoi eletti? Idio sí gli giustifica. [34]Et chi è quegli che gl'avrà a condannare? Che Yhesù Cristo che fu morto et poi risucitò, il quale è allato dalla mano diritta di Dio, quegli sí priega a Dio per noi.

[35]Adunque chi ssi dipartirà dall' amore di Cristo? Saràe tribulatione o angoscia o persecutione o fame o nuditade o pericolo overo coltello, che cci parta dal suo amore? [36]Che egli è scritto nel salterio : Messer Domenedio, per te tutto dí siamo morti et siamo spezzatti secondo che lle pecore dal macello. [37]Ma in tutte queste cose noi sí vincemo per amore di colui che nnoi amò. [38]Che io sono cierto né che morte né che vita, né gl' angeli nelli principati nelle virtudi, né quelle cose che sono ora né quelle che verranno, ne forteza [39]né altezza né profondo e null' altra creatura potrà noi partire dalla charità di Dio, la quale è in Gesù Cristo nostro signore.

HÉBREUX, I, 1 : Per molte guise e

voi et pace da Dio nostro signore Yhesù Cristo...

[16]Perciò k'io non verghogno il vangielo, però ke gl'è vertù di Dio in salvatione [a] ogne credente, prima al giudeo et poscia al greco. [17]Però ke lla giustitia di Dio inn esso sí è manifesto di fede in fede, sí ccome è scricto : Il giusto mio vive per la fede.

VIII, 31 : Dunque ke diremo a queste cose? Se Idio è con noi, ki è contro a nnoi? [32]Quelli, ilquale al suo propio figluolo non perdonò, ma per tucti noi il diede a morire, come altressì non perdonò a nnoi tucte le nostre offese? [33]Colui c'acuserà in contro alli electi di Dio? Di(ci)o è il quale giustifica. [34]Ki è ke condanni? Cristo Yhesù, il quale fu morto per noi ma risucitò, loquale sí è dalla diricta di Dio, il quale priega Idio per noi.

[35]Dunque ki nne dipartirà dall'amore et dalla carità di Cristo? Tribolatione, angoscia, scacciamento, fame, pericolo o coltello? Non, [36]sí ccome è scricto ke nnoi per te semo mortificati d'ogni tenpo, aspectati siamo per uccidere sí ccome pecore del macello. [37]Per tucte queste persecutioni vincemo per colui il quale amò noi. [38]Perciò k'io sono certo ke né morte né vita, né angieli né principati né podestadi né virtudi, né cose presenti né ke debono venire, né forteça [39][né altezza] né profondità ne altra criatura ci potea partire dall' amore di Dio, lo quale (*ms.* : dalla morte... la quale) è in noi per Yhesù Cristo nostro signore.

HÉBREUX, I, 1 : Per molte guise e

per molti modi in qua dietro Idio parlò agli nostri padri per gli profeti, ma ora da sezzo [2]in questi dí àe parlato a noi per lo Figluolo, il quale à pposto e ordinato che ssia herede di tutte le cose, e per lo quale fece i sechuli, [3]il quale Figluolo di Dio, con cio sia cosa che sia sprendore della gloria del Padre et figura della sua sustantia, egli porta colla parola della virtù sua tutte le cose, faccendo purgagione de' pecchati, si siede alla diritta parte della maestade in cielo....

per molti modi in qua dietro Idio parlò a' nostri padri per li suoi profeti, ma ora novissimamente [2]in questi díe àe parlato a nnoi per lo Figluolo suo, il quale àe posto et ordinato ke ssia herede di tucte le cose, per lo quale elli fece i secoli, [3]il quale Figluolo di Dio con ciò sia cosa ke sia splendore di grolia[1] del Padre et fighura di sustantia, elli porta colla parola della virtù sua tucte le cose, facciendo purghatione de' peccati, si siede a la diricta parte della maestà in cielo....

Les mss. napolitains, B. N. 2 et 4, contiennent une troisième recension de notre texte, mais postérieure et à certains endroits fortement retouchée et un peu glosée. Il y a dans le ms. B. N. 2 une singulière lacune : les préfaces de l'Epître aux Romains sont copiées à leur place, mais elles sont suivies d'un blanc, qui représente l'Epître elle-même. C'est donc uniquement d'après le ms. 4 que nous donnerons des extraits de la recension napolitaine de l'Epître aux Romains. Nous les prenons parmi les passages qui diffèrent le plus des textes anciens :

ROM. I, 1 : Paulo servo di Jesù Christo chiamato apostolo, segregato, *cioè separato*, in lo evangelio di Dio...

VIII, 31 : Che adumque diceremo a questo? Se Idio è per noi, chi sarrà contra di noi? [32]Il quale, *cioè Idio*, eciamdio allo suo proprio Figluolo non perdonò, ma per tucti noi diede egli, per qual modo eciamdio et con egli non ci donò ogni cosa? [33]Quale serà quillo el quale accuserà contro alli electi di Dio? Idio è quillo il quale giustifica. [34]Quale è quillo il quale condempna? Christo Jesù il quale è morto, ma anci il quale resurrexe, il quale sede alla dextra, *cioè al lato diricto* de Dio, il quale interpella, *cioè sé interpone* per noi. [35]Chi adunque sepererà noi dalla carità di Dio? Tribulacione o angustia o perseguitacione o fame o necessità o periculo o gladio, *cioè coltello*?....

Nous pouvons également sans difficulté rapporter à la même origine le texte fragmentaire qui est conservé dans les dix feuillets du ms. I.II. 31 de Sienne. D'après le savant bibliothécaire, M. Donati, le ms. est de la fin du XIVe siècle :

---

1. La forme *grolia* se trouve également dans le ms. Ricc. 1304 (MATTH., XXI, 9).

ROM., I, 1 : Paulo servitore di Jhesù Cristo chiamato appostolo sceverato ad essere maiestro a predicare lo vangelio (di) di Dio, [2]lo quale dinançi avea inpromesso ne le Scripture ali santi per le prophete suoi, [3]del Filgluolo suo che naque de la schiatta di David secondo la carne, [4]lo quale fue predistinato Filgluolo di Dio im bontiade secundo lo spirito de la santificatione che venne de la resurresione de li morti di Jhesù Cristo nostro singnore....

VIII, 31 : Dumque che dicirò apreso a queste cose? Se Dio è(t) per noi, chi è contra noi? [32]Quelli che Dio non parciò al propio suo Figluolo, ma per tutti noi lo diede a morire, come non que per ilo no[n don]e a nnoi tutti le nostre peccati co llui? [33]Chi achusarà dinanti a Dio incontra [li] aletti suoi? Dio è quello che l'a justifica. [34]Ki è chi li condanni? Cristo salvatore fuo morto per no', ma sí risuscitò, lo quale è de la dricta di Dio, chi non prega Dio per nnoi. [35]Dumque chi non dipartirà de l' amore di Cristo, tribulatione ud angustia u persecutio u fame u gnuditade u periculo u chiadio?....

Les trois Epîtres qui sont en partie conservées dans le ms. de Sienne sont rangées dans un ordre singulier : Philippiens, Ephésiens, Romains. Ce doit être pour nous une raison de plus de nous en défier.

Le plus grand nombre des mss. (Ricc. 1250 et son groupe) n'ont pas de préfaces ni d'arguments en tête des Epîtres de saint Paul. Deux anciens manuscrits, Ricc. 1252 et Sienne I.V.9, ont en tête des Romains un argument :

La kiesa de' Romani sí era di due popoli (R. 1252)....

Les mss. les plus récents, Ricc. 1627, B. N. 2.4, suivis par Malherbi et Jenson, mettent en tête des Romains les mêmes prologues qui ont été généralement en usage, en Italie comme ailleurs, jusqu'au milieu du XIIIe siècle :

Prima si domanda el perché ....I Romani son quegli che credectero.... La cagione della pistola.... Romani [son] in una delle parti di Ytalia.... (Ricc. 1627 [1]).

Dans un seul ms., Ricc. 1252, la division des chapitres diffère de celle de la Vulgate : Romains, 28 chapitres; I Corinthiens, 37; II Corinthiens, 13; Galates, 13, etc. Ce système semble être un compromis entre l'ancienne division et la nouvelle. Nous avons déjà pu remarquer ailleurs le même caractère.

---

1. Jenson omet la 3e de ces préfaces; B. N. 2 omet la 2e et la 4e et met en tête la 3e : *La cagione delle lectere.....*; B. N. 4 omet la 2e et met la 3e en tête.

Si l'on peut en conclure quelque chose, c'est que notre version des Epîtres de saint Paul, telle que nous l'avons conservée, semble nous ramener à l'époque où l'ancienne édition italienne de la Bible essayait de s'accommoder avec l'invasion des textes parisiens, c'est-à-dire peu après le milieu du XIIIe siècle.

Quant au texte latin qui a servi de base à cette version, nous ne saurions le rechercher avec trop de soin. Nous trouvons d'abord dans ce texte des leçons italiennes, mais le plus grand nombre de celles-ci se rencontrent également au sud de la France, et une au moins de nos leçons est purement languedocienne :

I COR., II, 16. Ricc. 1252 : Però ke conobbe il senso del Signore, se lo spirito del Signore no llo amaestra (cf. Ricc. 1250)? — *Nisi spiritus Domini qui instruat eum* : textes catalans, languedociens, italiens, etc.

II COR., VIII, 18. Ricc. 1250 : il nostro frate Luca (= B. N. 2.4). — *Fratrem nostrum Lucham* : cette leçon ne se trouve que dans 6 mss. languedociens et dans la version provençale (ms. de Lyon).

GAL., V, 7. Ricc. 1250 : Non consentite a niuno di coloro che vvi confortano d'altra fede (= Ricc. 1252. B. N. 2.4). — *Nemini consenseritis* : mss. italiens, etc.

COL., I, 19. Ricc. 1252 : Imperò c'a llui piacque d'abitare ogni plenitudine della divinità corporalmente (= B. N. 2.4). — *Omnem plenitudinem divinitatis inhabitare corporaliter* : textes languedociens, etc., et version provençale (ms. de Lyon).

Ib., III, 8. Ricc. 1252 : Et soça parola non esca della vostra bocca (= Ricc. 1250. B. N. 2.4). — *Non procedat* : textes catalans, languedociens, italiens, etc.

I. TIM., II, 6. Ricc. 1252 : Lo testimonio del quale sí è confermato nelli suoi tempi (= B. N. 2.4). — *Confirmatum est* : textes languedociens, italiens, etc.

Ib., V, 11. Ricc. 1252 : Poi sí si voglono maritare in Cristo (= B. N. 2.4). Ce contresens se retrouve dans les versions provençale (B. N. fr. 2425) et vaudoise[1].

Ces leçons sont presque toutes aussi bien italiennes que languedociennes. Il en est pourtant une, I COR., VIII, 18, qui porte d'une manière si accentuée le cachet du midi de la France, qu'elle suffit à établir ce fait, que la version italienne des Epîtres de saint Paul a subi l'influence des textes, soit latins, soit provençaux, du midi de la France.

---

1. *Cod. Tepl.*, 1re *m.* : *Si wellen gemecheln in Kristo.*

Ce résultat concorde avec tout ce que nous avons déjà observé.

b. *Les Épîtres catholiques.*

Les Epîtres catholiques sont parvenues à nous, en dehors des incunables, dans neuf manuscrits :

Ricc. 1250, 1252, 1321, 1538, 1658.
Laur. Strozzi 10.
Sienne I.V. 9.
B. N. it. 2.4.

Voici le commencement de l'Epître de saint Jacques, d'après le manuscrit Ricc. 1250 :

Jacopo apostolo[1] servo di Dio e del nostro signore Yhesù Cristo alle dodice schiatte che sono in dipersione, salute[2]. [3]Ogne allegrezza pensate, frati miei[3], quando cadrete nelle varie[4] tentationi, [5][sapiendo che 'l provamento] della vostra fede adopera patientia. [4]Ma lla patientia abbia opera perfetta, a ciò che voi siate perfetti e interi, in nulla cosa vegnenti meno. [5]Ma sse alcuno di voi à bisogno di sapientia, dimanda a Dio, il quale la dàe abbondevolemente a tutti et no lla rinproverà, e sarà data a llui. [6]Ma dimandila in fede, niente dubitando, perciò che quegli che dubita[5] è simiglante all'onda del mare, laquale è(t) mossa dal vento et menata in torno[6]. [7]Adunque non si pensi quel cotale huomo che riceva cosa dal Signore. [8]Huomo di doppio animo non è permanevole[7] in tutte le sue vie....

On reconnaît facilement ici, comme dans la plus grande partie de la Bible italienne, deux recensions. La plus ancienne est, comme à l'ordinaire, la plus incorrecte. Le célèbre passage « des trois témoins » montre des différences beaucoup plus profondes, et qui se ramènent à des textes latins différents, mais

---

1. *Apostolo* omis par Ricc. 1321. 1658. Strozzi. Sienne. B. N. 2. 4.
2. *Che sono sparte, si manda salute* : B. N. 2. 4. Ricc. 1321. 1658. Strozzi (*spartite*). Sienne.
3. *Frati miei, abiate per grande allegreça* : B. N. 2. 4. Ricc. 1321. 1658. Strozzi ; *ogne allegreça, fratelli miei, aviate per grande allegreça* : Sienne.
4. *Gradi* : Ricc. 1321.
5. *Quando eli ora*, addition de B. N. 2. 4, etc.
6. *Mossa et* et *in torno* omis dans B. N. 2. 4, etc.
7. *Costante* : B. N. 2. 4, etc.

ici les mss. sont groupés un peu autrement. Je fais suivre l'un et l'autre texte de ses autorités :

MS. RICCARDI 1250.

I JEAN, v, 8 : Ché[1] tre sono che dànno testimonanza in terra[2], lo spirito l'acqua e 'l sangue, et questi tre sono una medesima cosa. [7]E tre sono quegli che dànno testimonanza[3] in cielo, lo Padre e 'l Figluolo e lo Spirito santo, et questi tre sono una cosa.

Quia tres sunt qui testimonium dant in terra, spiritus aqua et sanguis, et hi tres unum sunt. [7] *Et tres sunt qui testimonium dant in celo, Pater et Filius et Spiritus sanctus, et hi tres unum sunt* : texte méridional copié dans le ms. Bodl. *auct. E. infr.* 2.

Le même texte, avec *Verbum*, est celui des mss. languedociens et de Théodulfe. Le mot *Filius* est très rare dans les mss.

MS. RICCARDI 1321.

I JEAN, v, 7 : Però che tre sono quegli che dànno testimonanza di Cristo in cielo, il Padre e lla Parola e llo Spirito, et queste tre cose sono pure una. [8]Et tre sono quelle che dànno testimonanza in terra, lo spirito l'aqua et lo sangue, et queste tre sono una cosa (= Ricc. 1658).

Ceci est à peu près le texte postérieur ordinaire des latins. La leçon espagnole *haec tria* est si rare que nous ne pouvons penser à elle en cet endroit.

Ici encore la leçon des mss. Ricc. 1250 paraît être la plus ancienne, et l'autre n'est probablement qu'une accommodation au texte courant des mss. latins postérieurs. Le texte le plus ancien semble avoir ses attaches dans le midi de la France. En effet, la version italienne reproduit, aussi exactement qu'aucun texte latin, les leçons du Nouveau Testament provençal de Lyon :

Quar tres so que dono testimoni en terra, esperitz aiga e sanx, et aquesti tres so u. E tres so que testimoni dono el cel, le Paire el Fil el Esperitz sanh, et aquesti tres so u.

Sur de nombreuses centaines de manuscrits, cette forme de texte ne s'est trouvée que dans un seul ms. latin et dans la version provençale. Ceci est suffisamment clair.

C'est donc vers le midi de la France qu'il nous faut, une fois de plus, tourner les yeux.

---

1. *Però che* : Malh. Jens. ; *perciò che* : Sienne. Ricc. 1252.
2. *Cioè* : Ricc. 1252 (*bis*).
3. *Testimonio* (*bis*) : Sienne. Ricc. 1252.

c. *L'Apocalypse.*

L'Apocalypse se trouve dans dix mss.; neuf contiennent le texte traditionnel, et le dixième un texte à part, par lequel nous commencerons notre examen. Les mss. du texte ordinaire sont :

Ricc. 1250. 1252. 1538. 1658. Marciana I. it. 2. Sienne I.V. 9. B. N. it. 2. 4. Pal. 6.

Le texte à part se trouve dans le ms. Riccardi 1349 (XVe siècle). Ce texte nous rappelle dès le premier coup d'œil une version catalane, contenue en particulier dans le ms. B. N. esp. 486, du XIVe siècle, provenant de Marmoutier et qui a été démarqué par Libri (voir *Romania*, XIX, 507) :

MS. DE MARMOUTIER.

PRÉFACE : *Axi com diu l'apostol*, tots aquels qui viven piadosamen[1] en Crist soferen persacussio....

I, 1 : *Aquesta es la ravelacio* de Jhesu Crist[2], laqual Deu dona a el per fer *saber* manifestament a sos *frares* aqueles coses que covenen tost eser fetes, e significa *asso* trametent per lo seu angel a son seruf Johan, [2]loqual *feu* tastimoni a la paraule de Deu et a Jhesu Crist *en totes les coses* que el viu. [3]Benuyrat *es* aquel qui lig e qui ou les paraules d'aquesta prophecia....

[9]Yo Johan vostra frara e personer *e conpayo* en tribulacio et en regna et en paciencia en Jhesu Crist, e estat en huna ila qui es apalade Patmos per la paraula de Deu e per lo tastimoni de Jhesu Crist. [10]Io fuy en esperit hun digmenga, e oi aprés mi una gran veu *de* trompa [11]que deya mi....

MS. RICCARDI 1349.

Come dice l'appostolo, tutti coloro che vogliono piatosamente vivere (*ms.* : venire) in Yhesù Cristo soffrerischano persecuçione....

Questa è la rivelaçione di Yhesù Cristo, la quale Iddio li die per fare *asapere* a' suoy *frategli* quelle cose che convenne tosto essere fatte, e *questo* singnifichò per l'angielo suo a Giovanni suo servente, [2]il quale *fe'* testimonaça alla parola di Dio e Yhesù Cristo *in tutte quelle cose* che egli vidde. [3]Bene aventurato *è* coluy che legge e ode le parole de questa profeçia....

[9]Io Giovanni vostro fratello, apparticipante *e conpangno* in tribulaçione e in rengnio e in sapiençia *con* Yhesù Cristo, sono istato in una yxola che si chiama Palmos per lla parola d'Iddio e per testimonança di Cristo. [10]Io [fui] in ispirito una domenicha, e udì dopo me una grande boce *di* tronba [11]che mi diceva....

Ces deux textes sont si parfaitement identiques, qu'il est très

1. B. N. esp. 4 : *qui volen piadosamen viver.*
2. *Cod. Tepl. : Dicz ist di deroffenung Jhesu Kristi.*

difficile de dire lequel est tiré de l'autre. Nous avons montré [1] que l'Apocalypse catalane dépend, du moins en quelque mesure, de l'ancienne traduction française. La Bible française paraît également tenir quelque place dans les origines de notre version. Je citerai seulement ici quelques mots du ms. B. N. fr. 398, en rendant le lecteur attentif au doublet qui rend le mot *particeps* dans les trois textes, au verset 9 :

L'Apocalipse de Jhesucrist, que Diex li donna pour fere *asavoir* a ses sers ce que il convendra que il soit tout fet, et le senefia envoiant par son angle Johan son serjant, [2]qui porta tesmoing a la parole Dieu et a Jhesucrist....

[9]Johan nostre freres et parconniers *et compainz* en *nos* tribulations et el roiaume et em pacience *et* en Jhesucrist, fui en l'isle qui est apelée Pathymos....

La version ordinaire de l'Apocalypse, celle qui figure dans les bibles complètes et dans le plus grand nombre des mss., a un caractère différent, mais nous la verrons tout à l'heure se mélanger avec celle-ci :

MS. RICCARDI 1658.

L'Apochalissi [2] di Giesù Cristo, la quale diede a llui Idio palesemente [a fare] [3] a' servi suoi quelle chose che bisognò che siano fatte avaccio, et significhò mandando per l'angelo suo al servo suo Giovanni, [2]il quale testimone rende alla parola di Dio et al testimonio di Giesù Cristo in queste cose che vide. [3]Beato quegli che legge et quegli che ode le parole di questa profetia.

[9]Io Giovanni fratello vostro et partefice [4] nelle tribulationi et nel regno et nella patientia [5] in Giesù Cristo, [10]fui in una isola, la quale è chiamata Patmos [6].

Comme on le voit, l'ancienne traduction de l'Apocalypse, qui fait partie de la Bible italienne, n'a rien de commun avec la version, en partie tirée du français, que nous avons examinée

---

1. *Romania*, XIX, 520.

2. Ricc. 1258 : *L'Apocalissi*; Ricc. 1538. Marc. : *L'Apocalipsi*; Malh. : *Apocalipsi cioè revelatione*; Jens. : *Apocalypsi cioè rev.*; Ricc. 1252 : *L'Apocalipsa*; Sienne : *Apocalissa*; B. N. 2 : *L'Apocalips*; B. N. 4 : *Apocalipsis*; Pal. 6 : *La revelatione Apocalipsi*.

3. *A fare palese* : B. N. 2. 4; *palesemente a ffare per fare palese* : Pal. 6.

4. *Parçoniere* : Ricc. 1538; *partefice et conpangno* : Pal. 6.

5. Ms. : *potentia*.

6. *Palmosa* : Ricc. 1538. Marc. Sienne; *Palmosa* : Pal. 6; *Pathmos* : B. N. 2. 4.

tout à l'heure[1]. Mais quels indices trouvons-nous dans cette ancienne version sur son origine?

Dès les premiers versets, nous trouvons une traduction curieuse du mot *verba prophetiae hujus* :

I, 3. Ricc. 1538 : *le parole de la proficia di questo libro* (= B. N. 2)[2].

Il y a là un doublet, et ce doublet se retrouve dans les versions provençales et vaudoises : « las paraulas de la prophecia d'aquest libre. »

Au verset précédent, *in queste cose ke vide* n'est pas la traduction littérale de *quaecumque vidit*, et cette circonlocution se trouve dans la Bible vaudoise : « en aquelas cosas lascals el vec » et dans le Nouveau Testament de Lyon : « en aquestas causas qualsquequals vi. »

Bientôt après, au v. 13, nous constatons une ressemblance avec les versions du midi de la France qui ne peut être fortuite.

Similem filio hominis. — Tous les mss. : *simigliante al Figliuolo della Vergine.*

C'est le « Filh de la Verge » des versions provençale (B. N. fr. 2425), vaudoise et catalane et de plusieurs traductions françaises[3].

Ces quelques indices n'établissent pas une provenance certaine, ils ne suffisent pas à prouver que l'ancienne Apocalypse italienne ait été traduite sur le provençal, mais on ne peut y méconnaître l'indice d'une influence de textes provençaux.

C'est ainsi que, pour toutes les parties du Nouveau Testament, nous ne pouvons nous soustraire à cette conclusion : le traducteur est accoutumé au langage religieux du midi de la France, il a sous les yeux la même Bible latine qui était usitée

---

1. Je ne dis rien du mélange des deux versions qui s'est opéré dans le ms. Pal. 6, comme on le verra dans les notes ci-dessus.

2. *La parola*, etc. : Ricc. 1252; *le parole di questa profetia* : Ricc. 1250. 1658. Pal. 6; *la parola di questa profetia* : B. N. 4.

3. *Romania*, XVIII, 400. — Nous retrouvons *lo Fiolo de la Verçene* dans le ms. vénitien, Marc. I. 3 (Luc, XXI, 25) quoique à cet endroit le français, sur lequel ce texte est traduit, ait « le Fil de home ». Cette expression était donc, au XIVe siècle, passée dans l'usage courant de la langue italienne. Je ne rappelle que par un mot le *sun der maid* de la version allemande (*Codex Teplensis*, etc.).

dans ce pays et sa mémoire est pleine des versions provençales de la Bible. Il a, sans nul doute, vécu dans des pays de langue provençale.

VII. — DE L'USAGE DE LA BIBLE ITALIENNE

a. *Écrivains et Traducteurs.*

Notre étude ne serait pas complète si nous ne nous demandions pas quel a été l'usage religieux de la Bible italienne. Ici les documents abondent, mais pour la seule ville de Florence. La Bibliothèque Riccardi, réunie pendant plusieurs générations par une famille amie des lettres, nous introduit dans les mœurs intimes des Florentins. La Bibliothèque palatine des grands-ducs, la bibliothèque Magliabecchi,enrichie des trésors des couvents supprimés, la Laurentienne et la collection Marucelli ajoutent leurs informations à celles que fournissent en abondance les manuscrits des Riccardi. Ce n'est pas par hasard que nous rencontrons ainsi, à tous les instants de notre travail, le nom de Florence. C'est à cette patrie des lettres qu'il appartient de nous livrer le secret de la vie littéraire de l'Italie, dans ses rapports avec la religion. D'autres villes nous réservent sans doute des éléments précieux d'instruction, mais nous ne trouverons pas ailleurs la Bible italienne si intimement mêlée à la culture des lettres et à la vie de famille.

Ce qui frappe le plus, lorsqu'on passe en revue les noms des copistes de la Bible italienne, c'est le rang élevé qu'ils occupent dans la société florentine. Ce ne sont pas, le plus souvent, des ouvriers payés de leur peine, mais des fils de famille. C'est pourquoi les beaux manuscrits « de lettre bolonaise » sont rares à Florence; nous n'en trouverons guère que cinq, sur trente-huit manuscrits de la Bible, et un des cinq paraît écrit à Bologne. Quatre seulement sur les trente-huit (et l'un semble être bolonais) ont des miniatures. Le plus grand nombre, vingt-huit, sont sur papier, et le retour assez fréquent d'un même filigrane[1] nous montre que nos manuscrits sont restés au lieu de

1. J'ai relevé, dans les 28 bibles italiennes sur papier, conservées à Florence, 25 filigranes différents, mais le cor de chasse y apparaît 5 fois, et une fois à Sienne.

leur origine. Une seule fois nous trouvons (comme souvent dans les textes français) le libraire en train de compter avec son ouvrier[1]. A la fin du manuscrit Riccardi 1250, qui est un Nouveau Testament du XVe siècle décoré dans le style traditionnel, avec filaments violets aux initiales rouges, nous voyons une note où on peut lire : *Lettere a penna azurre e rosse fiorite* 344, *per soldi* 8 *il centinaio.*

Ceux de nos écrivains dont nous savons les noms appartiennent en général à cette riche et puissante bourgeoisie qui était la noblesse de Florence. Le ms. de l'Harmonie des Évangiles, Ricc. 1356, porte à la fin cette note :

Ego Laynus condam Bartolomei domini Layni de Carmignano, notarius Spine Giannis de Spinis de Florentia potestatis Sancti Miniati Florentini, hunc librum scripxi m^o^ iij^c^. lxxj^o^., ind. x^a^, die x^a^ febr. vid. die carnisprivii[2].

Le ms. Ricc. 1657 commence par ces mots, qui indiquent le contenu, la date et le nom de l'écrivain :

Questi sono i santi vangeli disposti di latino in volgare secondo l'ordine della chiesa di Roma, e incominciano alla prima domenica dell'avento. E sono di mano di me Neri di ser Viviano de'Franchi da Firençe. Cominciati a dì primo di giugno mcccc^o^x., ind. iij.

Neri di ser Viviano[3] de' Franchi est cité par Buonaccorso Pitti, dans sa chronique, à l'an 1410. Il fut prieur, c'est-à-dire membre de la Seigneurie, en 1420. Il n'a copié que les douze premiers feuillets : le reste du ms. est d'une autre main.

A la fin du manuscrit Ashburnham 1250 de la Laurentienne, qui contient les Évangiles et les Épîtres des dimanches, on trouve un nom qui est celui de la famille bien connue des Serragli :

Finito per me Agniolo di Bonaiuto di Nicholò Serragli, a dì .x. di febraio m. ccc^o^. lxxxiij., a laude e [g]loria dello omnipotente Iddio e della sua sanctissima madre.

---

1. Cf. *La Bible française*, p. 284 et *Mém. de la Soc. des Antiq. de Fr.*, t. LIII, p. 29.

2. D'après le calcul florentin, cette date doit être lue 1372. San-Miniato-al-Tedesco avait été acheté par Florence en 1370.

3. *Ser* signifie à Florence notaire ou prêtre, et non seigneur comme à Venise.

Les Epîtres de saint Paul, accompagnées d'un apocryphe sur la mort et les miracles de l'apôtre (Ricc. 1627, fin du XVe siècle), sont signées d'un prêtre : *Scripta per Giovanni Ciatini prete*. Le même Ciatini a copié, en 1466, la description des églises de Rome et le guide de Florence à Jérusalem, suivis des sept Psaumes de pénitence, dans le ms. Magl. XXXVII, 47.

Le nom d'un des Tornaquinci (c'est le nom ancien de la célèbre famille des Tornabuoni) se rencontre dans le manuscrit Pal. 5. comme le nom d'un traducteur. C'est à la suite des Épîtres de saint Jérôme, qui sont copiées avant l'Épître de saint Jacques. L'une de ces épîtres porte le nom d'un frère prêcheur :

Questa epistola volgarizò il venerabile maestro Çanobi dell' ordine di frati predicatori, per utilitade di chi non sae gramaticha.

L'*Epistola consolatoria a uno infermo* est suivie de cette note :

La soprascripta pistola vulgariçoe Nicholò de Ghino Tornaquinci.

Nicolaus Ghini de Tornaquincis siégea en 1342 dans les conseils de la Seigneurie. Il fut enterré à Sainte-Marie-Nouvelle, le 9 octobre 1384[1].

Voici encore un traducteur toscan et un puriste, mais il est anonyme. C'est l'auteur qui a mis en tête du ms. Ricc. 1787, du XIVe siècle (ou du XIVe au XVe), la préface suivante :

Priegho ongni huomo che questo libro de'vangeli volgareççati vorrà trascrivere, che guardi di conservare il parlare a littera secondo che truova iscritto, et no llo vada mutando, però che piccola silaba et piccolo articolo come sono *lo, la : lo profeta, la scripttura,* et chosí fatte dictioni et parole et silabe, ànno molto ad variare la sententia più che altri non crede, ponendovele o levandonele. Et non basta la (*ms.* : le) sola gramatica ad volghareççare, ma si richiede la theologia et spositione de' santi dottori; però addunque vi diciamo tutto questo acciò che lla fatica non sia perduta.

Anche perché la Scripttura in molti luoghi parla moço et manchandovi parole che vi si debbono intendere et supplire per aiutare l'ydioti, et perché altri non si maravigli et non creda che sia mutata la substançia del testo quando suppliremo o dichiareremo alchuna parola che sarà necessaria et che vi si intende, vergolerò di sotto a quella cotale parola o paraula, acciò che ssi conoscha quella che sta nel testo, e quella che no.

In volgareççando seguiteremo uno comune parlare toschano, però che è il

1. *Delizie degli eruditi toscani*, t. IX, p. 189 et t. XIII, p. 191.

più intero e il più aperto comunemente di tutta Ytalia, e il più piacevole e il più intendevole de ongni lingua. Cominciamo addunque al nome de la santa Trinità il vangelio di messere santo Matheo, il quale comincia chosí di sotto : *Questo è* il libro della generatione, *cioè genelogia et schiatta* di Yhesù Cristo figliuolo di David...

La version des Évangiles qu'annonce cette préface est tout simplement la même que nous connaissons bien, mais retouchée presque à chaque mot et très lourdement glosée. J'en ai donné dans les notes qu'on a eues plus haut de nombreux extraits, je me borne donc à en transcrire ici quelques mots, pris dans le passage le plus défiguré :

JEAN, I, 1 : Nel principio, cioè etternalmente inançi ad tutte le cose, era, non fu, però che sempre fu et è et sarà, et sempre fu et sarà generato, sempre si genera lo Verbo, cioè il Figliuolo di Dio, generato et prodotto nella mente etterna e divina et conceputo per modo di sapientia et notitia amorosa, sí che è substantifico et substantiale, però che Dio è cosa infinita (*ms.* : inpunita) et eterna...

Ce galimatias ne fait guère honneur au « parler toscan » qu'affecte le traducteur.

La traduction de la Genèse, par Romigi de'Ricci, est au contraire une œuvre d'un réel intérêt, et véritablement florentine.

Le ms. Riccardi 1655 commence par un livre de raison qui contient quelques pages des comptes de la grande maison de commerce des Ricci. Ce livre de comptes est daté des années 1363 à 1367 et il est signé d'Ardingo di Chorso de' Ricci. Enrichi des œuvres littéraires ou des travaux de copie du fils d'Ardingo, il est demeuré longtemps dans la famille des Ricci, car il recevait en 1435 la signature d'un neveu du traducteur de la Genèse : *Ardingo di Zanobi de'Ricci*, et plus tard celle de l'arrière-petit-fils de ce neveu : *Di Giuliano di Giovanni di Giuliano d' Ardingo di Zanobi d'Ardingo di Corso de'Ricci* (fol. 1). C'est sur ce vieux registre de la maison paternelle que le jeune Romigi a écrit, à partir de 1399, ses essais de traduction ou de copie, ornés de dessins naïfs et enfantins.

Les œuvres italiennes de Romigi de' Ricci comprennent la Genèse, des proverbes extraits de Salomon et d'autres auteurs, la légende de Lucrèce et une nouvelle traduite de Pétrarque. Le jeune écrivain n'avait pas une grande connaissance de la littérature italienne, car le texte de Pétrarque qu'il a pris la peine de

traduire en italien n'est pas autre chose que la traduction en latin de la nouvelle de *Griselda*, de Boccace. Le jeune Ricci a donc refait l'italien de Boccace[1]. Il serait curieux de comparer la traduction à l'original.

La traduction de la Genèse est précédée d'une préface :

Son cierto che lle mie forze disingniali et nobile al peso di volere riduciere di latino in volghare sofficientemente il primo libro della bibia...

Elle est signée et signée à la fin.

Finito il Gienesi di Moises, asenprato e conpiuto d'asenprare per me Romigi d'Ardingho, questo dí primo di giungnio mccclxxxxviiij°.

On va voir, par les premiers mots de la Genèse, que cette traduction est faite avec soin, qu'elle semble faite de première main et ne paraît pas dépendre des traductions antérieures.

Nel principio creò Iddio (*ms.* : credo in deo) il cielo e la terra. [2]Ma lla terra era vana et vota, e lle tenebre erano sopra la faccia dell' abiso, e lo spirito del Singniore era menato sopr'all'aque. [3]Disse Iddio : Sia fatta la lucie, e fatta [è] la lucie. [4]E vidde Iddio la lucie che fuse buona, e divise la lucie dalle tenebre, [5]e appellò la lucie diem e lle tenebre notte. E fatto è la matina e lla sera, dí uno.

[6]Dise Iddio : Sia fatto il fermamento nel mezo dell'aque (*ms.* : dell'aque nel mezo del aque), e divise l'aque dall'aque. [7]E fecie Iddio il fermamento, e divise l'aque ch'erano sotto il fermamento da quelle ch'erano sopra 'l fermammento, e cosí fu fatto. [8]Vocato fu il fermamento cielo, e fatto è lla sera e lla matina, il dí secondo...

Quelque bien que l'on puisse penser de cette traduction, l'incorrection du manuscrit autographe que nous avons entre les mains nous laisse un grand doute sur l'originalité de l'œuvre du jeune Romigi. En outre, Romigi lui-même ne se vante pas d'autre chose que d'avoir *asemprato*, c'est-à-dire copié la Genèse. Il faudra que quelque Florentin écrive un jour ce modeste chapitre de l'histoire littéraire de Florence. Il est probable que notre écrivain est mort jeune, car c'est à ses neveux qu'a été laissé le livre qui contenait ses essais littéraires.

---

1. Je dois cette remarque, comme beaucoup d'autres et comme un grand nombre de corrections, à la science et au dévouement de M. S. Morpurgo.

b. *Manuels de piété, Psaumes de la Pénitence et Evangéliaires.*

Grâce aux trésors que conservent les bibliothèques de Florence, il est possible de connaître en quelque manière l'usage que les Florentins ont fait de la Bible et de savoir dans quel milieu ils avaient coutume de la placer.

Ce n'est pas, d'ordinaire, par les gros volumes qui contiennent tous les livres saints, que la Bible pénètre dans l'intimité de ceux qui n'ont pas fait d'études. Au moyen âge, la Bible complète en langue vulgaire était un objet de grand luxe; les livres isolés, choisis selon le goût d'un chacun, d'un prix abordable et d'un format modeste, trouvaient plus facilement l'entrée des maisons et le chemin des cœurs. Florence est particulièrement riche en ce genre de volumes. Mais ceux dont le caractère est le plus personnel sont peut-être les livres où la Bible est découpée suivant les besoins du culte ou à l'intention de la lecture et de la prière. Or ces livres de piété, qui sont en même temps des livres bibliques, sont à peu près tous, à Florence, tirés, pour le texte biblique, de la grande version courante, qui est la véritable Vulgate italienne. Il est vrai qu'en entrant dans l'usage quotidien, les textes bibliques se sont d'ordinaire chargés de gloses et de paraphrases, qui les rendent parfois presque méconnaissables.

C'est ainsi que nous avons quatre mss. des Psaumes de la pénitence (v. p. 374). Aucun de ces textes ne ressemble aux autres, et pourtant tous ressemblent à leur original commun. Ils sont, en effet, certainement empruntés au texte ordinaire, mais ils sont profondément transformés. Que l'on veuille bien comparer au Psaume CI, tel qu'il se lit dans le ms. Pal. 2, le texte suivant, qui est emprunté au manuscrit Marucelli C. 300 (XVe siècle). Ce n'est presque plus un psaume, c'est une prière :

MS. PAL. 2.

[2] Signore, odi la mia oratione e 'l mio grido vengha a tte. [3] Non volgere la faccia tua da me, in qualunque dí sarò tribulato inchina ad me le tuo orecchie, in qualunque dí io ti chiamerò odi me tosto. [4] Per ciò ch'e' giorni miei sono venuti meno tosto come il fummo,

MS. MARUCELLI C. 300.

[2] Singnore, odi la mia oratione et vengha dinançi a cte el mio humile priego. [3] Non vogli torre da mme la tua beningnia faccia, inchina li tuoi orecchi alli miei prieghi, in qualunque die di tribulatione io ti chiameroe, odi mi conpiutamente et tosto. [4] Però che

e lle mie ossa sono turbate et come arse. [5]Io sono percosso et come fieno si seccò il cuore mio, per ciò ch'io dimenticai di mangiare il pane meo. [6]Per ciò ò io tanto pianto e llamentatomi, che non mi sono rimase se non l'ossa e lla pelle. [7]Io sono fatto simile al pellicano di solitudine, fatto sono come uccello di notte nella magione. [8]Io veghiai et fatto sono come passera solitaria in sul tetto.

i dí miei sono venuti meno come fangho e lle mie ossa sono secche come cosa arsiccia. [5]Percosso sono di subito come fieno et il cuore mio è diventato arido, però ch'io ò dimenticato di manicare lo mio pane. [6]Et però ò cotanto pianto et lamen[ta]tomi, che non è rimaso di me altro che ll'ossa e lla pelle. [7]Et son facto solitario come pellicano et come coccoveggia, come torri et caselle, [8]et come passera solitaria per li tecti[1]...

A vrai dire, les Psaumes ont été écrits pour servir à la prière et cette adaptation va bien à son but.

Tous les Psautiers italiens sont suivis de Cantiques, tirés de l'Écriture sainte et de la liturgie, qui en font un véritable manuel de dévotion. Ce sont généralement les huit cantiques de l'Ancien Testament, le *Magnificat*, le cantique de Siméon, le *Te Deum*, le symbole *Quicumque*, l'oraison dominicale, le *Credo piccolo* ou symbole des apôtres, le *Credo maggiore* ou symbole de Nicée et le cantique des anges. Le Psautier formait ainsi comme un bréviaire pour l'édification domestique.

C'est encore un livre d'usage, et qui a eu un grand succès, que l'Harmonie évangélique, le *Quatuor in unum* que sept mss. florentins nous ont conservé (v. p. 379). Ce texte n'est pas seulement un arrangement de l'Histoire évangélique, fait du reste avec soin et avec méthode, sur la base de la version ordinaire; c'est aussi plus ou moins une paraphrase. Nous en avons donné assez d'exemples à propos des Évangiles pour pouvoir renoncer à en donner des extraits[2]. Il conviendra plutôt de citer quelques lignes d'une autre Harmonie évangélique, celle que conserve le ms. de Sainte-Marie-Nouvelle, Magl. *Conv. soppr.* C. 3. 175 (XIVe siècle) :

In quello temporale apressandosi Cristo in Gerusalem e venisse da Bettania nel monte, mandò duo de li suoi disciepoli andare a uno castello ch'è

1. Variantes choisies : 4. Magl. XXVII. 47 : *son sechate como cresiccio.* — 7. Magl. XL. 41 : *como notighorax, cioè come cocoveggia che non vede de die.*

2. L'Harmonie évangélique conservée dans nos 7 mss. est divisée en 231 paragraphes; les noms des évangélistes sont indiqués très exactement à chaque verset.

b. *Manuels de piété, Psaumes de la Pénitence et Evangéliaires.*

Grâce aux trésors que conservent les bibliothèques de Florence, il est possible de connaître en quelque manière l'usage que les Florentins ont fait de la Bible et de savoir dans quel milieu ils avaient coutume de la placer.

Ce n'est pas, d'ordinaire, par les gros volumes qui contiennent tous les livres saints, que la Bible pénètre dans l'intimité de ceux qui n'ont pas fait d'études. Au moyen âge, la Bible complète en langue vulgaire était un objet de grand luxe; les livres isolés, choisis selon le goût d'un chacun, d'un prix abordable et d'un format modeste, trouvaient plus facilement l'entrée des maisons et le chemin des cœurs. Florence est particulièrement riche en ce genre de volumes. Mais ceux dont le caractère est le plus personnel sont peut-être les livres où la Bible est découpée suivant les besoins du culte ou à l'intention de la lecture et de la prière. Or ces livres de piété, qui sont en même temps des livres bibliques, sont à peu près tous, à Florence, tirés, pour le texte biblique, de la grande version courante, qui est la véritable Vulgate italienne. Il est vrai qu'en entrant dans l'usage quotidien, les textes bibliques se sont d'ordinaire chargés de gloses et de paraphrases, qui les rendent parfois presque méconnaissables.

C'est ainsi que nous avons quatre mss. des Psaumes de la pénitence (v. p. 374). Aucun de ces textes ne ressemble aux autres, et pourtant tous ressemblent à leur original commun. Ils sont, en effet, certainement empruntés au texte ordinaire, mais ils sont profondément transformés. Que l'on veuille bien comparer au Psaume CI, tel qu'il se lit dans le ms. Pal. 2, le texte suivant, qui est emprunté au manuscrit Marucelli C. 300 (XVe siècle). Ce n'est presque plus un psaume, c'est une prière :

MS. PAL. 2.

[2]Signore, odi la mia oratione e 'l mio grido vengha a tte. [1]Non volgere la faccia tua da me, in qualunque dí sarò tribulato inchina ad me le tuo orecchie, in qualunque dí io ti chiamerò odi me tosto. [4]Per ciò ch'e' giorni miei sono venuti meno tosto come il fummo,

MS. MARUCELLI C. 300.

[2]Singnore, odi la mia oratione et vengha dinançi a cte el mio humile priego. [1]Non vogli torre da mme la tua beningnia faccia, inchina li tuoi orecchi alli miei prieghi, in qualunque die di tribulatione io ti chiameroe, odi mi conpiutamente et tosto. [4]Però che

sí à mandato a li nostri pari antixi, ma in lo tempo novelo [2]ax in lo avignamento del so Fiol e lo sinde à parlà per la bocha del so Fiol, el qual elo aconstituxe erede de lo universo, per lo qual elo à creà el mondo. [3]El qual, con ço sia che sia splendor de la gloria eternal e sia figura de la substancia de Dio, e con ço sia ch'el sia portador de li nostri pechà, el siede da la destra parte de la maiestà in quelo luogo ecelso...

Fol. 59 v° (Luc, xv, 11) : Parla el vangelista miser San Luca e che amaistrando Cristo li suo disipoli elo dise questa (60) parola : El fo una fiada un hom lo qual sí aveva .ij. so fioli. [12]Et un d'esi dise al pare, ço fo el plù çovene : Padre, dame la porcion de la sustancia la qual tu me contiene. Et elo sí li de la sustancia soa. [13]E non pasando molti dí, abiando el fio çovene asunato ogni cosa, elo sí se despartì e sí andà in una region molto longa, çoè in longe parte, e là sí disipà la sustancia soa vivando elo lusurioxamente. [14]E abiando elo consumado ogna cosa, el si vene una grandisima fame in quela region et elo si començava aver fame. [15]Et elo sí andé e aconçase con uno rico hom de quela region e sil mandà in la vila soa açò che devese paser li so porcy. [16]E lo çovene sí desirava de inpir lo ventre so de quele cose lequali si magnava li porcy et elo non li'nde voleva dar. [17]Et elo sí fo reverso inverso de si, e sí comença a dir : O miser mio, quanti mercenarii sí è in caxa de mio pare, sí li abonda el pan, e io sí perisco da fame. [18]Io sí me leverò e sí anderò dal pare mio dicendo : Padre, io sí ò pecado in cielo e in lo conspeto to. [19]Io non son degno de eser clamado to fiolo. Io te priego che tu diebi far de mi sí como tu fesi a un to minimo mercenario. [20]Et elo sí se leva suxo e sí vene al pare so. Siando ancora elo da longi, el so pare sí lo vete e ave conpasion de lui e comença a corer et abraçar e basar lo so fiolo suxo el colo. [21]E 'l so fiolo (60 v°) comença a dir : Padre, io ò pecado in cielo e in lo to conspeto, io non son plù degno de eser clamado to fiol. [22]E digando elo le parole, el padre dise ali servi : Dibiè andar de prexente e dibiè adur la prima vestimenta, çoè bela, e dibièla meterila in doso, e dibiè dar l'anelo in la man soa, çoè in dedo, e dibièlo calçar de caçe e de calçarii. [23]E dibiè andar a tuor un vedelo, el mior ch'io abia e maçèlo, açò che nui mangemo e bevemo aliegramente. [24]Inperçò che questo mio fio iera morto e mo' elo sí è resusitado, elo sí era perso, e io sí l'ò catado. Et in questo meço eli comença a mançar.

[25]E l'altro so fiolo sí era in lo campo, e vignando et aprosimando elo à caxa, elo sí aldí molti strementi, coè muxacorni e mexi canoni sonare. [26]Elo sí clama uno de li suo servy e sí li domanda che iera quelo. [27]E lo servo so sí li dise ad elo : El to fradelo sí è vegnudo e 'l to pare sí à fato alcider lo mior vedelo ch'elo avese, inperçò ch'elo l'à reçeudo sano e salvo. [28]Abiando elo aldido le parole, elo sí fo indignato e non voleva intar in chaxa. [29]Elo sí respoxe a so pare e sí li dise : El è cotanti ani ch'i'ò serv[a]do el to comandamenti ch'io non li ronpì mai, ní castroni ní vedeli ch'io mangase ma con li mie amixi. [30]Ma da può che questo to fiol à devorado la substancia soa con le pecarixe e mo' ch'el è vegnudo, tu sí li à' fato alcider lo mior vedelo

che tu abi abudo. [31]El pare sí li dise : Fiol mio, tu e' senper con meso mi e tuta e ogna cosa che è mia sí è toa. [32]Inperçò non a pro mestier de dever mangare ní avere altra alegreça, inperçò che questo to fradelo iera morto [e] resusitado, el iera perso el è sta catado.

La Bible italienne a-t-elle été de quelque emploi dans le culte?

Évidemment non, si on parle des offices publics. Mais tous ces mss. d'allure liturgique sentent de près l'Église. L'exemple que nous allons donner n'est pas, cette fois, emprunté à Florence, mais à Ferrare ou à quelque ville voisine.

Le ms. Marciana cl. I. it. 2 est écrit d'une écriture bolonaise du XIVe siècle. C'est un Nouveau Testament incomplet, qui est suivi d'un calendrier en italien où sont mentionnés les saints Apollinaire, Vital et Agricola, et où le nom du *beato patre Domenigo* et sa translation sont marqués en rouge. Notre manuscrit a donc été écrit dans un couvent de dominicains ou de dominicaines de la province de Ravenne. Il a été donné, au XVIe siècle, à la chartreuse de Venise, mais on voit, par les notes qui sont sur ses marges, que de 1363 à 1414 il appartenait au couvent de Saint-André de Ferrare. Dans ce ms., qui représente la version ordinaire, les leçons sont marquées en marge, de même que les jours où elles doivent être lues, d'une écriture du XIVe siècle. Peut-être servait-il à la lecture publique, au réfectoire de Saint-André de Ferrare, peut-être tel autre des mss. que nous venons de voir a-t-il été destiné à un usage analogue. De même, l'un des plus anciens mss. du Psautier anglo-normands, le Psautier dit de Montebourg, porte des accents toniques destinés à la lecture à haute voix. Nous pouvons donc croire qu'en Italie comme ailleurs, la Bible en langue vulgaire a servi quelquefois à la lecture publique dans les couvents.

Beaucoup de nos mss. florentins ne sont pas précisément des Bibles, mais des recueils d'extraits où des lecteurs curieux copiaient, à côté de quelques livres de la Bible choisis par eux, les ouvrages qui leur plaisaient le plus. En les parcourant, nous feuilletterions, en quelque sorte, la bibliothèque religieuse des Florentins au XIVe et au XVe siècle. La table des mss. qui termine notre travail suffira à cet objet

c. *Catholiques et Vaudois.*

De ce qui précède ressort l'image, assez nette et très vivante, d'une société catholique, dans laquelle la Bible italienne a sa place au soleil. Nous n'avons pas remarqué qu'en Italie aucune décision ait jamais été prise contre l'usage de la Bible en langue vulgaire. Deux fois, au milieu du XVIe siècle, nous voyons l'Inquisition examiner nos manuscrits, et c'est pour les autoriser. Il est vrai que le fait même de cette autorisation atteste une liberté sagement tempérée. Il s'agit d'abord de la Bible, Sienne F. III. 4, au commencement de laquelle nous lisons ces mots :

Conceditur licentia legendi hunc codicem confratribus fraternitatis Beatae Virginis hujus loci etiam ex auctoritate Sanctae Romanae Ecclesiae Inquisitionis, habitae die duodecima martii 1559.

Ego frater Augustinus Senensis, ordinis minorum, commissarius.

Quatre mois après, un autre commissaire de l'Inquisition permet à un Salviati de Florence l'usage d'une autre Bible italienne, qui semble n'avoir pas été une traduction littérale, et qui a fait partie de la collection Hamilton (n° 86) :

Si concede licentia al magnifico signor Giovan-Battista Salviati gentilhomo fiorentino di poter tenere et legere questa parte [della] sacra Bibia vulgare da sacro offizio della Romana universale Inquisizione. Datum in Roma, nel palazzo de el Santo Offizio, a dí 28 de luglio MDLVIIII.

F. Thomas de Scotis Viglevanensis, ord. pred., sacrae theologiae professor, commissarius generalis sanctae Romanae Inquisitionis [1].

Au moyen âge, nous ne constatons en Italie aucun examen semblable, aucune approbation de la Bible ni aucune défense. Nous savons seulement (et ce fait mérite d'être relevé) que trois de nos traducteurs étaient des dominicains [2]. Quant aux

---

1. Biadene, *Giornale storico della letteratura italiana*, t. X (1887), fasc. 3. Le ms. a été acheté par M. Quaritch, le 23 mai 1889. Ces deux pièces sont le pendant du visa accordé à la bible catalane, Egerton 1526, par le frère Bernard, inquisiteur (*Romania*, XIX, 509).

2. Il faut ajouter aux noms de Cavalca et de Frédéric de Venise celui du dominicain fra Bartholomeo de Modène, inquisiteur de Ferrare, qui, au XVe siècle, a traduit les Psaumes avec commentaires (Quétif, t. I, p. 807 et t. II, p. 823; Le Long, t. I, p. 354).

Vaudois des Alpes, ils sont pour ainsi dire sur la lisière du domaine de la Bible italienne, mais ils la connaissent et ils savent l'adapter à leur langue et à leurs besoins.

Ceci pour l'usage de la Bible, mais que dirons-nous de son origine?

Je ne parlerai pas ici d'un assez grand nombre de versions de moindre importance, faites à toutes les époques et dans toutes les parties de l'Italie, depuis la Sicile jusqu'à Venise[1]. Ces œuvres mineures n'ont eu qu'un succès restreint. La question est pour nous de savoir, s'il se peut, dans quel milieu est née la grande version qui a rempli l'Italie au XIVe et au XVe siècle.

Tant que la Bible italienne, dans ses mss. les plus anciens, n'aura pas été soumise à un examen philologique approfondi, il ne sera pas possible de rien dire de définitif quant à ses origines et surtout à sa date. Pour le moment, nous croyons, d'après les indices que nous donne l'étude du texte latin sur lequel la traduction a été faite, que la Bible entière a été traduite dans le nord de l'Italie, vers le milieu du XIIIe siècle ou peu après. Nous ne pouvons affirmer qu'elle ait été traduite en entier par un seul écrivain ni par un même groupe de traducteurs. L'identité de style des préfaces de l'Ancien et du Nouveau Testament tendrait plutôt à établir le contraire, car ces préfaces marquent déjà une édition d'un texte donné, et l'auteur de la préface de la Genèse avait la traduction du quatrième Évangile sous les yeux. Le traducteur de l'Ancien Testament a englobé dans son œuvre une version du Psautier, plus ancienne, dans laquelle s'affirme, à une date très ancienne, l'influence bien connue de la littérature française sur les anciens textes italiens. L'usage que le traducteur ou le compilateur a fait d'une version antérieure des Psaumes, doit nous engager à ne pas insister sur l'unité primitive de la Bible.

---

1. Je n'ai pas eu l'occasion de mentionner la très curieuse glose sicilienne du IXe chapitre de saint Marc, faite au XIIIe siècle sur le texte grec et écrite en lettres grecques (V. di Giovanni, *Propugnatore*, 1883, I, p. 318), non plus que l'Apocalypse, accompagnée d'une glose tirée de Nicolas de Lyre et traduite par frate Federico da Venegia, dominicain (*Prop.*, 1880, I, p. 119 et 1884, II, p. 260; ms. de Vicence, 2. 8. 1; cf. Zambrini, col. 36), et de beaucoup d'autres textes moins importants. J'aurais pu citer aussi les Évangiles accompagnés d'une glose où il est fait allusion à un vers de Dante (F. di Mauro, *Prop.*, 1869, I, p. 323; 1871, II, p. 372 et 1874, I, p. 17).

Quant au Nouveau Testament, il paraît être sorti tout entier d'une même plume, de la plume d'un homme qui connaissait parfaitement la langue provençale et qui avait le Nouveau Testament provençal sous les yeux ou dans la mémoire. Beaucoup des leçons du latin auxquelles le traducteur s'attache sont de celles qui étaient en cours, au commencement du XIIIe siècle, dans le Languedoc. Parfois le texte italien n'est pas la traduction du latin, mais du texte provençal ou vaudois. Ceci est un fait acquis et dont l'importance est considérable.

En effet, la langue provençale franchit les Alpes, encore aujourd'hui, sur un seul point, dans les vallées vaudoises et autour d'elles. C'est au commencement du XIIIe siècle que nous voyons les Vaudois se répandre dans le nord de l'Italie, et la rupture des « pauvres lombards » avec les « ultramontains », c'est-à-dire avec les « pauvres de Lyon », date de 1218. C'est dès ce temps que les « pauvres lombards », ayant rompu les attaches qui les retenaient à la France, ont dû sentir le besoin d'une Bible italienne. On ne saurait trop dire combien a été ardente, au XIIIe siècle, la propagande vaudoise dans le nord de l'Italie. Ces disciples de Valdus, schismatiques eux-mêmes et devenus purement italiens, ont eu certainement entre les mains une version italienne du Nouveau Testament : sans cela, ils n'auraient pas été les Vaudois. Or, nous avons une version du Nouveau Testament faite par un homme dont la Provence était la patrie spirituelle (patrie d'adoption, sans doute), et auquel le français n'était probablement pas étranger. Son langage religieux est celui des Vaudois des montagnes. Ce traducteur ne serait-il pas un Vaudois ?

Que l'on ne s'étonne pas de voir une version d'origine suspecte, bien vue de l'Église et répandue dans les milieux les mieux pensants. Telle était la prudence des Vaudois, surtout dans les origines, que nous ne pouvons trouver étrange de voir une œuvre qui émanait d'eux s'introduire peu à peu dans tous les mondes et faire (le mot n'est pas trop fort) la conquête de l'Italie.

La Bible italienne est parfaitement orthodoxe, et elle l'a certainement toujours été. C'était le propre de la secte vaudoise de ne pas être hérétique, sinon tout au plus sur quelques points de morale. Au reste, quelle est, au moyen âge, la version de la Bible qu'on puisse dire hérétique ? Il est donc fort possible

que l'Italie ait reçu le Nouveau Testament en langue vulgaire des mains des Vaudois.

Samuel BERGER.

BIBLIOGRAPHIE

BERLAN (F.). *L'Apocalisse*. Pistoie, 1842, in-8°.

— *I Libri di Tobia, di Giuditta e di Ester*. Venise, 1844, in-8°.

— et DE ANDREIS (ABB.). *Bibbia volgare*. Venise, 1846, in-8°.

BENCINI (L.) *Volgarizzamento della pistola mandata a quegli d'Effeso*. Florence, 1851, in-8° (*per nozze*).

BINI (G.). *Li savî detti*. Florence, 1847, in-8° (*per nozze*).

BONSI (B.-P.). *Volgarizzamento degli Atti degli Apostoli di fra D. Calvaca*. Milan, 1882, in-16 (d'après l'édit. de Florence, 1769. — T. CCCCXXXVIII de la *Bibl. scelta di opere italiane*).

BRESCHI (G.). *L'Apocalisse*. Pistoie, 1842, in-8°.

CARINI (J.). *Le versioni della Bibbia in volgare italiano*. S. Pier d'Arena, 1894, in-12.

CESARI (A.). *Vita di Tobia e di Tobiuzzo*, à la suite du t. IV des *Vite de' SS. Padri*. Vérone, 1799, in-4°.

CICOGNA (E.). *Volgarizzamento dei Vangeli*. Venise, 1823, in-8°.

CURIONI (F.). *Atti degli Apostoli, volg. da fra D. Cavalca*. Milan (1847), in-16.

DE ANGELIS (F.). *Contemplazione sulla passione di N. S. G. C.* Rome, 1846, in-8° (Évang. et Ép. de la semaine sainte).

DEL RE (C.). *La pistola di S. Paulo apostolo mandata a quegli d'Effeso*. Florence, 1851, in-8° (*per nozze*).

FANFANI (P.). *I Proverbi*. Florence, 1865, in-16.

— *Sette salmi penitenziali* (*Il Borghini*, t. I., 1863, p. 488).

FERRATO (P.). *Il cantico de' cantici*. Venise, 1868, in-4° (*per le nozze di S. M. Umberto I*).

FREDIANI (F.). *Il libro dell'Ecclesiaste*. Naples, 1854, in-8°.

GIOVANNI (V. DI). *Nel Propugnatore*, 1883, I, p. 318 (glose sicilienne de MARC, IX).

L. (L.). *Epistola di S. Paolo a Filemone*. Sienne, 1853, in-12.

LE LONG (J.). *Bibliotheca sacra*, t. I. Paris, 1723, in-fol., p. 353.

MANUZZI (G.). *Libro di S. Tobia e di Tobiuolo*. Florence, 1832, in-12.

MAURO (F. DI). *Nel Propugnatore*, 1869, I, p. 323 (Matth., I-VII); 1871, II, p. 372 (MARC, I-IV); 1874, I, p. 17 (Jean, XVIII-XXI). A part, Turin, 1874.

MIOLA (A.). *Nel Propugnatore*, 1880, I, p. 119 (Apocal. glosée); 1884, II. p. 260 (*id.*); 1887, I, p. 65 (Tobie).

MORPURGO (S.). *Un codice scritto da un prigioniere Triestino* (*nell' Archivio storico per Trieste, l'Istria e il Tridentino*, t. II, p. 391).

Muzzi (L.). *Fiore d'Italia*. Bologne, 1824, in-8°.

Negroni (C.). *La Bibbia volgare*. 12 vol. in-8°, Bologne, 1882-1887 (*Coll. di opere ined. o rare dei primi secoli della lingua, pubbl. per cura della R. Comm. pe' testi di lingua nelle provincie dell'Emilia*).

Pessuti (P.). *Epistola cattolica di S. Jacopo*. Venise, 1859, in-8°.

Poggiali (G.). *Storia di Tobia e sposizione della Salve Regina*. Livourne, 1799, in-8°.

Sorio (B.) *Saggio di un antico volgarizzamento delle epistole apostoliche. La Epistola agli Efesini*. Vérone, 1848, in-8° (*per nozze*).

— *La lettera di S. Paolo ai Galati*. Vérone, 1861, in-8°.

Toti (A.). *Antico volgarizzamento della lettera di S. Paolo agli Efesini*. Sienne, 1870, in-12 (*per nozze*).

Turrini (G.). *La Epistola di San Jacopo e i capitoli* III *e* IV *del Vangelo di San Giovanni*. Bologne, 1863, in-16; *Il libro delle Lamentazioni di Jeremia e il Cantico de' Cantici*. Bologne, 1863, in-16 (*Scelta di curiosità letterarie, disp.* XXX *e* XXXII).

— *La Epistola di S. Jacopo*. Vérone, 1869, in-12.

Vannucci (M.), *Leggenda di Tobia e di Tobiolo*. Milan, 1825, in-8°.

— *Volgarizzamento del libro di Ruth*. Lucques, 1829, in-8°.

Volgarizzamento degli Atti degli Apostoli di fra D. Cavalca. Florence, 1837, in-8°.

Zambrini (F.). *Serto di olezzanti fiori da giardini dell'antichità*. Imola, 1882, in-8° (Juges, XI-XII).

— *Storia della reina Ester* (*Scelta di cur. lett., disp.* XLIII). Bologne, 1864, in-16.

— *Le opere volgari a stampa dei secoli XIII e XIV*. Bologne, 1866, in-8°; 4e édit., 1878 et 1884 (avec appendice),

— *Miscellanea di prose*. Imola, 1879, in-12, p. 171 (Job).

DESCRIPTION DES MANUSCRITS

Florence. Bibliothèque Laurentienne.

Plut. XXVII, c. 3. Psautier et Évangiles

Reliure avec chaîne et coins aux armes des Médicis. — 280mm sur 210. 133 ff. écrits. Papier (filigr. : licorne, cloche, cerf à mi-corps). 32 à 33 l.l. dans le Psautier, 2 col. de 43 à 51 l. dans les Évangiles. Titres courants; réclames; rubriques; initiales rouges. — Fol. 1 : *Beato quell' uomo...* Cantiques. Fin du 1er ms. : *Chonpiuto è il saltero in volghare*, etc. (XVe siècle). — 73 (2e ms.) : *In nomine Patri e Filii e Spirito sancto amen. Incomincia il prolago... Matteo si ccome nell' ordine...* Fin : *Conpiuti iiij° vangeli... a dì iij d'ottobre fu scritto nel 1395* (Bandini, t. V, col. 2).

PLUT. XXVII, C. 8. HARMONIE ÉVANGÉLIQUE

Reliure des Médicis, avec chaîne. — 260mm sur 190. 51 ff. Parchemin. 2 col. de 34 à 37 l. Rubriques; réclames; initiales rouges; une initiale en couleur. Écriture italienne paraissant du XIVe siècle. — Fol. 1 : *Incominciano i vangeli in volgare... Nel principio era lo Figluolo...* Mutilé. Fin : ... *nella destra par[te]* (MATTH., XXVII, 64). Lacune avant le f. 42 (Bandini, t. V, col. 7).

STROZZI, 10. PARTIES DU NOUVEAU TESTAMENT

Anc. n° 38. — 290mm sur 225. 64 ff. Papier (filigr. : 2 clefs, un A, un sautoir). 2 col. de 34 à 36 l. Rubriques en partie non peintes. Grosse écriture italienne du XIVe au XVe siècle. — Fol. 1 : *Incomincia la pistola di santo Iacopo... (J)acopo servo di Dio...* Après les Épîtres catholiques, l'Épître aux Romains, sans titre, I et II COR., et GAL., interrompu à II, 12, au milieu d'une page. 45 : *Qui comincia il libro degli Atti... Lo primo mio parlamento et sermone...* Mutilé aux mots : *et ai preti* (ACT., XV, 2). (Bandini, *Suppl.*, t. II, p. 310).

ASHBURNHAM, 1250. ÉPITRES ET ÉVANGILES

Reliure veau vert. — 265mm sur 195. 136 ff. Papier. 31 l.l. — Fol. 1, table. 4 : *(A)l nome sia del Nostro Signiore... Qui incominciano le pistole e lle lezioni evangieli... (F)ratelli sapiate ch'egli è oramai...* Fin : ... *il regno di Dio. Deo gratias amen.* Signé de Agniolo Serragli, 1483 (voy. p. 401).

Florence. Bibliothèque Marucelli.

C. 300. PSAUMES DE LA PÉNITENCE, ETC.

140mm sur 110. 155 ff. Papier (filigr. invisible). 21 à 22 l.l. Rubriques; réclames. XVe siècle. — Fol. ϒ (il manque 12 ff. en tête) : ... *sa m[a] adoperasse...* 23 : *Finito il tractato di molte cose teologiche.* Vo : *Qui pongo i septe salmi penitentiali in volgare.* Ps. 1° : *Domene Dio, nel tuo furore non mi riprendere...* 32 : *Qui pongo il calendario* (saints locaux : Gimignano, Brancatio, Zanobi, Brocolo, Romolo, Ruffello, Donato, Puteto, Miniato, Friano, Ghimento, Zeno, Firenze). Comput daté de 1382. 97 : *Qui pongho il libro fiesolano* (p.p. G.-T. Gargani [cf. Zambrini, c. 607] et par O. Hartwig, *Quellen u. Forsch. z. ältest. Gesch. d. St. Florenz*. Halle, 1875 ss.). 124 : *Questa è la pistola che scrisse Lentulo a' sanatori di Roma e Pilato a Claudio... Nel tempo d'Octaviano...* 127 : *Qui pongho la disputatione che fece S. Pietro et S. Paolo a Roma chon Simone magho... Santo Paolo exendo a Roma...* Fin : *Io Marcello discepolo dell' appostolo S. Piero queste cose vidi et ò iscripte. Deo graçias. Amen.* (cf. R.-A. Lipsius, *Acta Petri*, 1891, p. 45). (Fanfani, *Borghini*, 1863, p. 488).

Florence. Bibliothèque nationale.

Cl. XXXVII. c. 47. Psaumes de la pénitence, etc.

Anc. nº D. 47. Garde : *Hic liber est Bernardi de Brogiottis.* — 140mm sur 105. 103 ff. écrits. Papier. — Fol. 2, liste des églises de Rome (en tête, une note au crayon : *Ciatini, delle chiese di Roma e peregrinazioni di Terra santa. Autogr. 1481*). 5 : *Dell' origin' e principio della ciptà di Roma* (description de Rome). 14 vº : *Queste sono le indulgentie che sono nelle chyese de l'alma ciptà di Roma... scripte per uno peccatore nell' anno del Singniore mºcccc lxvjº...* 85 : *Viaggio della sancta terra di Hierusalem. Da Firenze a Bolongnia sono miglia 50. — Le peregrinactioni della Terra sancta...* 97 : *E psalmi penitentiali vulghari. Ps. 1s : Singnore non mi riprendere nel tuo furore...* 103 : *Le secte parole che Yhesù Cristo disse insu la croce... sechulorum. Amen.*

Cl. XL. c. 41 : Extraits des Évangiles. Psaumes de la pénitence, etc.

Anc. nº 667. — 215mm sur 145. 125 ff. Papier (filigr. : cerf, épée, échelle, etc.). Rubriques; réclames. XIVe siècle. — Fol. 1 (3 ancien) : *... ronsi da lui...* Extraits divers des Évangiles. 14, Passion, en vers italiens. 37, fragment d'un traité de morale. 43 vº, Lamentation sur la Passion : *Piangete gente...* 48 vº, la Vengeance du Christ : *Nel tempo di Tiberio* (cf. Tischendorf, *Ev. apocr.* 2e éd., p. 471)... 59 vº : *Pater nostro disposto... Lo primo adomandamento si è...* 65, suite du traité de morale. 99 : *Explicit liber di Fiori de virtù.* 101 : *Inc. liber Albertani. Lo incominciamento e'l mezço e la fine de mio dire...* 116 : *Questi sono i sette salmi penetenciali disposti in volgare. Così incomincia la glosa* (sic). *Domine ne in furore tuo. Messere, non mi riprendere in tua força...* 119 vº, *Te Deum* et Cantiques.

Cl. XL. c. 47 : Proverbes et Ecclésiaste

110mm sur 85. 101 ff. Parchemin. 18 l.l. Lettre ornée au fol. 1. Écriture italienne du XIVe siècle. — 1 : *Qui si cominciano li [Proverbi di] Salamone...* 75 (74 vº est au blanc) : *Or che è quello ch'è facto...* (Eccl., 1, 9). Fin : *... e d'ogne male che sia* (Fanfani. Frediani. Bini).

Pal. 2 : Psautier

Des Écoles pies de Florence. — 290mm sur 220. 63 ff. Papier (filig. : une sorte de trèfle). 33 à 40 l.l. Rubriques. Écriture paraissant du XIVe siècle. — Fol. 1 : *Incomincia il prolagho sopra il saltero... Davit fu pare di Salamone...* vº : table. 4 : *Beato quello huomo...* Cantiques. Fin : *Sancta Maria òra per noi. Amen* (L. Gentile, *Catal.*, 1889, p. 3).

Pal. 3. Évangiles des dimanches et fêtes

270mm sur 200. 56 ff. Parchemin. 2 col. de 38 à 41 l. Rubriques. XIVe siècle. — Fol. 1 : *Questi sono i santi vangelii disposti di latino in volgare secondo l'ordine della chiesa di Roma... In quello tempo disse Jhesù a' discepoli suoi : Fieno sen-*

gni nel sole (Luc, xxi, 25)... Fin : ...*l'uomo non spartisca* (Matth., xix, 6). (Gentile, p. 4).

Pal. 5. Épitres de saint Jacques, etc.

220mm sur 155. 115 ff. Parchemin. 35 à 37 l.l. Rubriques; réclames; initiales bleues et rouges. xive siècle. — Fol. 1 : *Incomincia una epistola che mandòe S. Gieronimo doctore a Ddemetriade. Se io fossi...* 28 vo : *Questa epistola vulgarizò il venerabile maestro Çanobi dell' ordine di frati predicatori per utilitade di chi non sae gramaticha. Questa è una epistola consolatoria di S. Geronimo... a uno infermo... Advegna che certissimamente...* 43 : *La soprascripta pistola vulgariçoe Nicholò de Ghino Tornaquinci.* Vo : *Incominciasi la pistola di S. Jacopo apostolo in vulgare. Jacopo servo di Dio. .* 47 : *Questo è uno sermone che fece S. Bernardo. O huomo che d'anima rationale...* 50 : *Delle infermitadi del corpo...* 51 vo, sorte de catéchisme : *Questi sono i setti doni dello Spiritu sancto...* 57 vo, le Credo commenté. 63, prière. 64, épître de saint Jérôme à Rusticus sur la vie monastique. 79 vo, épître à Eustochium sur l'amour de la virginité (Gentile, p. 5).

Pal. 6. Apocalypse, etc.

290mm sur 215. 167 ff. Papier (filig. : couronne surmontée d'un R et d'une croix; étoile; griffon; gril). xive siècle. — Fol. 1, sermon sur Gal., v, 25 (sur la *disciplina dei spirituali*)... 150 vo : *Incomincia l'Apocalipsi di S. Johanni... La revelatione Apocalipsi...* 167, traité de la Simonie, mutilé (Gentile, p. 6).

Conventi soppressi, B. 3. 173. Proverbes

De S. Maria Novella. — 225mm sur 150. Parchemin. 2 col. de 37 à 42 l. Initiales rouges. xive siècle. — Fol. 1 : *Al tenpo che Salamone...* Vo : *Queste sono le paraule di Salamone...* 44 vo : *Chi bene averà guardati li chomandamenti di santa ecresia et de li evangelii seranno choronati. Amen.* Suit une recette médicale. La suite est un autre ms., sur papier (Le Long).

Conv. soppr. C. 3. 175. Cantique des Cantiques et Harmonie évangélique

De S. Maria Novella. — 305 sur 220. 171 ff. Papier (filig. : grenade). 2 col. de 32 à 35 l. Fin du xive siècle. — Mutilé. Fol. 4 (Cant., II, 2) : *Come lo gilglio nascie in tra le spine...* 9 vo : *Sequentia santi eguangelli secondo Matteo. Lo libro dello parentado di Jhesù Cristo...* Fin : ... *e piantavi le buone erbe.*

Conv. soppr. F. 5. 178. Évangiles et épitres des dimanches

De Vallombrosa. *Questo libro è di fra Curtio Baldovini.* — 285mm sur 205. 110 ff., numérotés anciennement. Papier (filigr. : fleur entre deux feuilles). 30 à 34 l. Fin du xve siècle. Manque le commencement. Fin : *E quelgli ch'àrano fatto...*

Conv. soppr. I. IV. 9. Harmonie évangélique, etc.

De S. Marco, no 727. En tête, un blason : « taillé d'or et de sable, à une bande de l'un en l'autre, accompagnée de deux croissants de même » (Sala ?).

— 290mm sur 210. 115 ff. écrits. Papier (filigr. : chapeau de cardinal). 2 col. de 29 à 32 l. Initiales bleues et rouges. Rubriques. XVe siècle. — Table... *Nel principio era il Figluolo di Dio*... Fin : ... *e seghuitando loro miracholi. Amen. La dischriscione del chorpo di Cristo Cristo. Leggiesi ne' libri annali antichi... Finis a dì xvj° di giennaio † mcccc°lxxv. Viagio del Santo Sepolcro e del monte Sinai* (sur le voyage aux lieux saints, fait en 1385 par Giorgio Gucci, Andrea Rinuccini et Lionardo Freschobaldi, cf. R. Rœhricht, *Bibl. geogr. Palaestinae*, 1890, n° 223)... *La pistola del N. S. Giesù Cristo, il qual è discieso di cielo in terra in sull'altare di messer San Piero in Gierusalem* (cf. *Romania*, XIX, 510)... Suit l'exposition de l'oraison dominicale et des dix commandements.

Florence. Bibliothèque Riccardi.

N° 1250. Nouveau Testament

De la bibliothèque d'Antonio da Sangallo (n° 90). — 335mm sur 235. 188 ff. 2 col. de 40 à 42 l. Papier (filigr. invis.). Initiales bleues et rouges, avec filaments violets. Rubriques ; titres courants ; réclames. XVe siècle. — Fol. 1 : *Questa è la tavola di tutti i vangieli dell'anno...* 5 : *Al nome di Dio. Amen. Quivi si cominciano i santi vangieli... Matteo si chome nelle* [o]*rdine... Quest' è* † *il libro della gieneratione*... Fin : ... *con tutti voi. Amen. Conpiuta l'Apocalis di santo Giovanni evangelista, la quale è di tanta profondità et di tanta sottigliezza, che ogni parola contiene in sé molte sententie. Deo gratias. Amen* (Sorio, Del Re).

N° 1252. Seconde moitié de la Bible

400mm sur 290. 180 ff. Papier. 2 col. de 52 à 54 l. Rubriques ; premières lignes de chaque livre en onciale ; réclames ; titres courants rouges. XIVe siècle. — Fol. 1 : *Qui si comincia il libro dello Ecclesiasticho di Salamone. Cap. I°. La sapientia di molti huomini*... Confusions et interversions. Fin : ...*con tucti noi. Amen. Qui si è conpiuta l'Apocalipsa in volghare la quale iscrisse sancto Johanni evangielista et apostolo et ancora qui finiscie tucto il testamento nuovo in volghare. Amen* (Turrini).

N° 1304. Harmonie évangélique, etc.

290mm sur 220. 132 ff. Papier (filigr. inv.). 33 l. l. Écriture paraissant du XIVe au XVe siècle. — Fol. 1 : *Joh. Nel prencipio era il Filgliuolo d'Iddio*... Mutilé après les mots : *Tu sai ongni chosa, tu sai* (Jean, xxi, 17). 68 : Légende de l'Invention de la Croix, à partir de : ...*ne nella legienda di sancto Silvestro papa... a llaude e riverenza della santissima crocie di Giesù Cristo. Dell'avenimento di Gesù Cristo*... 72 v°, oraison composée des sept Paroles de la croix. 73, paraphrase de l'oraison dominicale (mutilée). 74 v°, Psaumes de la pénitence, en latin. 77 v° : *Questa pistola mandò santo Bernardo a messer Ramondo*... 81, *Le Fiore di Virtù*. 113 (autre ms., XVe-XVIe siècle) : *Epistola di messer Fr. Petrarca al gram siniscalco degli Acciaioli*... 120, correspondance de Paul et de Sénèque. 128 : *Proverbi di frate Giacopone da Todi*. 129, calendrier en italien.

N° 1321. ÉPITRES CATHOLIQUES, S. PAUL, ETC.

295mm sur 220. 80 ff. Papier (filigr. : griffon, hache). 2 col. de 35 l. Initiales rouges; réclames. Deux écritures du XVe siècle. — Fol. 1 : *Jacopo servo di Dio...* 14 v° : *S. Paulo a' Romani. Paulo servo di Cristo...* Mutilé à II TIM., II, 17. 72, traité des sept sacrements, mutilé. 78 : *Pistole di Senecha et san Paolo.* Fin : ... *carissimo ad noi* (Sorio. Del Re).

N° 1325. ÉPITRES DE SAINT PAUL

Les armes des Pescioni sont peintes au fol. 1, de la même main que l'initiale. — 300mm sur 220. 39 ff. écrits. Parchemin. 2 col. de 40 à 48 l. Initiales bleues et rouges. Écriture cursive paraissant du XVe siècle. — Fol. 1 : *Paulo servo di Cristo...* Fin : .. *con tucti voi. Ammen* (Sorio. Del Re).

N° 1349. APOCALYPSE

290mm sur 205. 27 ff. écrits. Papier (filigr. : une tige entre deux pommes). 31 à 35 l.l. Initiales bleues et rouges. Commencement du XVe siècle. — Fol. 1 : *Epocalis. Capo primo. Come dice l'appostolo...* 2 : *Questa è la rivelaçione... con tutti. Amen. Finito è quy il libro della Pochalisy. Deo gracias. Orate per llo scrittore. Amen. Finito i libro della Pocalis.* 19 : *La pistola di Santo Bernardo... Al graçiososo e bene aventurato chavaliere Ramondo singnore di Chastella-Anbruogio...* 22, texte sur les sacrements.

N° 1354. HARMONIE ÉVANGÉLIQUE, ETC.

280mm sur 220. 77 ff. écrits. Papier (filigr. : cor de chasse). 2 col. de 49 l. dans les Evangiles. Il s'est conservé, dans les Évangiles, 26 beaux dessins, inégalement achevés, les uns en camaïeu gris, les autres lavés au bistre ou seulement esquissés. L'art de ces dessins est gracieux et la main de l'artiste légère; les costumes sont ceux du XIVe au XVe siècle. — Fol. 1 : *Dopo queste cose venne Jhesù* (JEAN III, 22). 30 v° : *...e seguitando loro miracholi. Amen, Amen. Deo graçias. Chomo mandò lo Spirito sancto...* 33 (après 2 ff. blancs). *(S)i conta nel libro de' fatti degli apostoli che quando Jhesù Cristo se n' andò in cielo...* Chap. I : *(G)ià udisti chome Jhesù Cristo se n' andò in cielo....* Chap. II : *(G)ià udisti chome Jhesù Cristo, po' che fu crucificato, aparve primieramente a Giusep im Bramançia. Dicie Nichodemo in suo iscritto.* . 35 v° : *E qui apresso chonteremo chome si chomminciò il battesimo in Italia e in Roma e in Ispagnia...* 39, *La messa della Nostra Donna*, suivie de prières; les sept paroles de la croix développées. 40 v° (jolie miniature en couleur représentant la Vierge et divers personnages), prières. 41, la Recommandation du vendredi (cf. *Mélusine*, t. IV, c. 133 et 204). *Ib.*, lettre de S. Bernard à Ramondo. 43 suiv., nombreux textes hagiographiques, suivis de la narration du jour du jugement et de la vie de S. François.

N° 1356. PSAUMES DE LA PÉNITENCE ET HARMONIE ÉVANGÉLIQUE

300mm sur 220. 53 ff. Papier (filigr. invis.). 36 à 42 l. l. Initiales rouges; réclames. Écriture cursive. Daté de 1372. — Fol. 2 (peu lisible, le f. 1 en blanc):

(Ps. CI, 4) *Imperò che vennoro meno...* 3 : *Questi sono li santi evagelii di Cristo conpilati ed ordinati translatati di gramatica in volgare ...Secondo Giovanni. Nel cominciamento era il Figluolo di Dio...* 53 v° : *...e seguitando loro miracoli. Amen... Leggiesi ne libri anali antichi* (Lentulus)... *Ego Laynus*, etc. (voir p. 407).

N° 1382. Mélanges. Épitres de saint Paul

280mm sur 215. 167 ff. Papier (filigr. : tour, P, éperon, M, feuille ?). 2 col. de 36 à 42 l. Réclames ; rubriques ; initiales bleues et rouges. 2e moitié du XVe siècle. — Lucidaire. Prière à S. Christophe. Fol. 46 : *Cominciono le pistole del beatissimo messere San Pagolo... Pagholo apostolo servo di Cristo...* 99 v° : *...chon tutti voi. Amenne. Detti di santi.* Cicéron, le Songe de Scipion. Frate Ghaligo, Exposition des vertus cardinales. Épître de saint Jérôme à Démétriade. Sermons et méditations de S. Bernard (Del Re).

N° 1400. Épitres et Évangiles des dimanches

235mm sur 170. 168 ff. écrits. Papier (filigr. invis.). 2 col. de 32 l. Rubriques. — Fol. 1, calendrier en italien (S. Çanobio en rouge). 7, table. 10 : *Finito a dì 20 di novenbro 1463.* 11 : *(A)l nome sia del N. S. Y. C... (F)rategli, sappiate che egli è hora tempo ..* 168 v° : *...et molti ultimi saranno primi. Amen. Deo grazias.*

N° 1538. Mélanges. Apocalypse. Épitres de saint Jacques et de saint Pierre. Évangile selon saint Mathieu

Reliure mosaïque moderne. Sur la garde (XVIe siècle) : *Questo libro si è di Giovanni di Domenico di Piero di Francesco di Duccio di Giovanni d'Antonio di Bernardo Mellini, etc. Chi lo achatta lo renda.* Armes des Mellini. Devise : *Fede e amore.* N° 142. — 345mm sur 235. 231 ff. Parchemin. 2 col. de 48 à 51 l. Initiales bleues et rouges, avec filaments violets. Grandes initiales d'or. Miniatures italiennes. Belle écriture bolonaise d'une seule main, paraissant du commencement du XIVe siècle. Très beau ms. — Fol. 1, Conjuration de Catilina et *Fatti di Cesare* (belles miniatures militaires — p. p. L. Banchi, Bologne, 1863 ; cf. P. Meyer, *Romania*, XIV, 31). 51 v°, discours de Cicéron. Vision de S. Bernard. Traité de rhétorique. 93 (belle initiale historiée) : *Qui comincia L'Apocalipsi di Jhesù Cristo. L'Apocalipsi di J. C.... con tuti voi.* 99 (initiale historiée) : *Jacopo appostolo...* 103 v°, légende de S. Silvestre. 107 : *Qui sarà scrita la istoria di li appostoli. S. Paulo essendo a Roma... ...avere remissione de' pecati come de venire a la gracia de gl' apostoli* (cf. Lipsius, *l. l.*) (curieuses peintures). 117 : *Qui comincia il vangeilio de sato Matheo... Questo è il libro de la generatione de J. C...* (29 miniatures). 134, Passion de Jésus-Christ. 135, *Liber Albertani.* 177 v°, Caton. 185 : *Explicit liber Catonis cum expositionibus vulgaribus conpositis in studio Bononiensis. Deo gracias. Amen. Ib.*, Traduction italienne de la correspondance politique de Frédéric II avec Grégoire IX, Innocent IV et saint Louis, lettres d'Alexandre IV à S. Louis, etc. 201, Salluste, Jugurtha (peintures).

N° 1627. ÉPITRES DE SAINT PAUL etc.

220mm sur 145. 198 ff. Papier (filigr. : fleur entre deux feuilles). 26 l. l. Initiales rouges. Écriture cursive de la fin du XVe siècle. — Fol. 1 : *Comincia el transito del divotissimo doctore messer Sancto Girolamo...* 91 : *Prima si domanda...* (préfaces et arguments des Épîtres aux Romains, aux Corinthiens et aux Hébreux). 99 : *Paolo servo di Yhesù Cristo... con tucti voi. Amen.* 193 v° : *La conversactione di Sancto Paulo... Ib., La storia della morte dell'apostolo di Y. C. Sam Paulo...* 198 v° : *Miracoli e meriti di Sancto Paulo... Scripta per me Giovanni Ciatini prete* (Del Re).

N° 1655. GENÈSE. RECUEIL DE ROMIGI DE' RICCI

295mm sur 225. 145 ff., dont 6 ff. préliminaires, comprenant un livre de raison. Papier (filigr. : cor de chasse). 36 à 37 l. l. (57 dans les ff. 126 et suiv., qui sont du XVIe siècle). Daté de 1399. — Fol. 7 v°, Genèse. 44, proverbes extraits de Salomon, etc. 64 v°, légende de Lucrèce. 66, traduction de Pétrarque.

N° 1657. ÉVANGILES DES DIMANCHES

290mm sur 220. 81 ff. écrits. Papier (filigr. : cor de chasse). Rubriques; réclames; initiales bleues et rouges, avec filaments violets. Ms. de Neri de' Franchi, daté de 1410. — Fol. 1 : *Questi sono i santi vangeli...* 52 v°... *l'uomo none spartischa. Deo grazias. Amen* (MATTH., XIX, 6). Sermons de S. Augustin, calendrier et divers points du catéchisme (p. p. Cicogna).

N° 1658. SAINT PAUL. ÉPITRES CATHOLIQUES. APOCALYPSE

270 mm sur 190. 142 ff. Parchemin. 25 l. l. Réclames; rubriques; initiales bleues et rouges. Écriture paraissant du XIVe au XVe siècle. Beau ms. — Fol. 1 : *Incomincia il libro delle pistole di sancto Paulo... Paulo servo di Jhesù Cristo...* 97 v° : *Jacopo servo di Dio...* 115 : *L'Apochalissi di Giesù Cristo...* Arrêté à XXII, 16 : *queste cose nella chiesa. Amen.* 133 v° : *Incipit passio b. Margherite... per tutti secoli. Amen* (Del Re).

N° 1749. HARMONIE ÉVANGÉLIQUE

220mm sur 140. 52 ff. Papier (filigr. invis.). 32 à 41 l. l. Mutilé au commencement; 56 ff sont numérotés anciennement. Écriture cursive paraissant du XIVe siècle. — Fol. 1 : *...di Sem e Sem di Noe* (LUC, III, 36). Fin (JEAN, XIX, 29) : ... *si disse : I' ò sete. Et era un...*

N° 1787. ÉVANGILES

Fol. 1 : « n° 14 — lj — 10. Pandolfo. » — 225mm sur 155. 122 ff. écrits. Parchemin. Initiales bleues et rouges. Gloses soulignées en rouge. Réclames; titres courants. Petite écriture fine paraissant du XIVe au XVe siècle. — Fol. 2, table des Évangiles des dimanches. 10 : *Priegho ongni huomo* (voir p. 408). V° : (belles initiales historiées) : *Questo è il libro...* Fin : *...et li altri santi discepoli. Amen. Amen. Amen.*

N° 2335. HARMONIE ÉVANGÉLIQUE

Di Carlo Tommaso del Senatore Alessº Strozzi, 1723. — 280mm sur 195. 61 ff., plus 2 préliminaires. Papier (filigr. : cor de chasse). 2 col. de 42 à 46 l. Rubriques; réclames. Écriture paraissant de la fin du XIVe siècle. — Fol. A, table. 1 : *Al nome del Padre*, etc. *Inchomincia el libro de' santi evangieli chonposto et tratto ordinatamente di tutti et quattro evangielisti in volghare. Questo vangielo si dicie el di della natività del N. S. Giesò Cristo. Sechondo Giovanni. Chapitolo primo. Nel chominciamento era el Figliuolo d'Iddio...* Fin : *voy non mi chredete* (JEAN, VIII, 45). *Chompiuto è il libro de' santi evangieli. Deo graçias. Amen.*

Paris. Bibliothèque nationale.

ITAL. 1 ET 2. BIBLE

Nos de Naples : xxviij et ciiijxxx; Blois : 1533 et 1534; Rigault : vint quatre et vint huit; Dupuy : 301 et 534; Clément : 6996 et 6997. Reliure du Roi. — 390mm sur 275. T. I : 232 ff., plus 3 gardes; t. II : 247 ff., dont 6 ff. blancs. Papier (filigr. : tulipe, sorte de casquette, oie dans un cercle, croix pattée dans un cercle). 2 col. de 60 lignes. Titres courants rouges; rubriques; réclames. Les initiales n'ont pas été peintes. 2e moitié du XVe siècle. T. I : *(I)ncominciasi il libro del Genesis... (N)el chominciamento creò Idio...* Fin : *...et pieno di di. Qui è finito il libro di Job. Deo gratias. Amen.* — T. II : *Prologo sopra il libro delle parole di Salamone. (A) Cromacio et Elyodoro... (P)arabole di Salamone...* Fin : *.. con tutti voi. Qui finisce l'Apocalipso e'l testamento nuovo. Deo gratias. Amen* (G. Mazzatinti, *Inv. dei mss. ital. delle bibl. di Francia*, t. I, Rome, 1886, p. 1).

ITAL. 3 ET 4. 2e ET 3e VOLUMES D'UNE BIBLE

N° de Naples : ijcxxxiiij; Blois : 1548; Rigault : vint six et vint cinq; Dupuy : 307 et 306; Clément : 6998 et 6999. Reliure du Roi : — T. I : 380mm sur 280. 219 ff.; t. II : 405mm sur 290. 294 ff. Cahiers composés de 3 ff. doubles de papier entre 2 ff. doubles de parchemin, l'un à l'extérieur du cahier, l'autre à l'intérieur (filigr. : soleil, échelle). 2 col. de 39 à 42 l. Rubriques; réclames; titres courants rouges; initiales bleues et rouges. Écriture ronde. T. I : *In nome di Dio. Amen. Cominciasi il prolaghо nel primo libro de Esdra...* Fin : *Qui finisce il libro di Eçechiel propehta. Amen. Completum est hoc opus per me fratrem Nicolaum de Neritono ord. pred. a. D. 1466 die ultima octobris, indicionis xve.* — T. II. *Incomensa lo prolago di S. Jeronimo sopra il libro di Daniel...* Fin : *...con tucti voi. Amen. Conpiuto il libro del Apocalipsis. Per me fratrem Nicolaum de Neridono completum est hoc opus blibie 1472 marcii 15.* 225 vo : *Questi sono vocaboli ebrei...* 294 : *Del Papia..*, 297, table (Mazztinti, t. I, p. 1).

Sienne. Bibliothèque communale.

F. III. 4. Ancien Testament

405mm sur 285. 372 ff. Papier (filigr. : ancre). 2 col. de 57 à 60 l. Rubriques; réclames; titres courants. XIVe-XVe siècle. — Fol. 1 : *Inchominciasi la tavola dove si nominano tutti i libri del vechio testamento... Manifesta chosa è a nominare tutti i libri del V. T.* ... 4 : *Inchomincia il libro primo ...Nel chominciamento* ... Fin : *...et poi Erode andò a Rroma e rre di Giudea lui inchoronarono.* Fol. 1, visa d'un inquisiteur (Vannucci. Berlan. Zambrini).

I. II. 31. Partie des Épitres de saint Paul

190mm sur 150. 10 ff. Parchemin. 2 col. de 31 à 33 l. Ms. inachevé. Écriture paraissant de la fin du XIVe siècle. — Fol. 1 : *...no lo dico quasi per covertade* (Phil., IV, 11). Fin : ... *e la gloria di Dio e'l* (Rom., IX. 4)...

I. V. 5. Parties de l'Ancien Testament

300mm sur 225. 158 ff. écrits, plus une garde. Papier (filigr. : aigle nimbé; cerf; balance). 2 col. de 32 à 39 l. Rubriques; réclames; titres courants. XIVe siècle. — Fol. 1 : *Inc. liber de la Bibbia et del vecchio testamento... Nel cominciamento creò Idio...* Après Exode, XXVIII, on lit, sans interruption et sans titre, les quatre livres des Rois (67 vo), suivis (133) de I mach., I-XIV et (150) de l'histoire de Samson (Juges, XIII-XVI) racontée librement : *La santa scrittura conta che, da poi ch'e' figliuoli d'Isdrael isciro del diserto...* 151 vo : *...là ove Sansone con grande moltitudine di Filistei perirono di morte, avendo Sansone anni.* 152 : Tobie, I-XII. Fin : *racontiaro tutte le sue meravilglie* (Berlan).

I. V. 9. Nouveau Testament

330mm sur 225. 184 ff. dont plusieurs sont blancs. Parchemin. 2 col. de 39 l. Rubriques; réclames; initiales bleues et rouges. Belle écriture ronde italienne du XIVe siècle. — Fol. 3 (1 et 2 manquent) : *Al nome del Padre... Questo è el sancto vangelio di J. C. compilato et ordinatamente tratto di tutti e quatro evangeli... Nel principio era el Filuolo...* 146 : *...con tutti voi. Amen. Compiuta è la Pocalisse di Santo Johanni evangelista.* Vo, messe d'Innocent VI contre la peste. 151, table des Évangiles. 153, extraits des Évangiles, suivis de sermons de S. Bernard sur la vie contemplative. Fin : *...come possa convenevolmente* ..

Venise. Bibliothèque de Saint-Marc.

Cl. I. ital. 2. Parties du Nouveau Testament

« De la Chartreuse de Venise » (XVIe s.). Fol. 2 vo (id.) : *Iste liber est Pauli Johanis veneti, quem ipse concessit ad tempus monasterio,* (2e main :) *et quia*

jamdiu mortuus est, noster est. 101 v° : *1414 a dì xiij di septembre, murì fra Çoane da Florença in Ferrara, e si fo soterato in S. Andrea sotto la scalla de dreto dal pergolo... Morie fratte Novelo da Ttribano de chottado de Padova a dì xij° de mese de luglo lo marttidy a l'ora di vespro ne mcclxiij... ed è sotteratto ne la chiesa di sant' Adrea da for portta di fratti sotto la schala di ripetto a percholo.* — 215mm sur 155. 102 ff. plus 2 fragments. Parchemin. 2 col. de 34 l. Rubriques; initiales et titres courants bleus et rouges; petites initiales à figures. Écriture bolonaise du XIVe siècle. — Fol. 3 : *Qui si comincia il vangelio di santo Mattheo. Questo è il libro de la generatione di Gesò Cristo...* Marc n'est copié que jusqu'à I, 41 et Luc n'est pas copié. Manque de JEAN, XVI, 23 à ROM., I, 17. On n'a pas copié plus loin que II COR., I, 9. Suit (79), après une page blanche, l'Apocalypse. 94 : *...con tutti noi. Amme. Qui si finisse l'Apocalipse di santo Giovanni.* V°, calendrier italien. Les deux fragments contiennent la fin de II Pierre et quelques mots de I Jean.

CL. I. ITAL. 3. ÉVANGILES

D'Amadeus Suajer. — 290mm sur 220. 175 ff. Papier (filigr. : feuille pointue; feuille arrondie). 2 col. de 30 l. Initiales bleues et rouges. Peintures grossières. Écriture individuelle. Ms. de D. de' Zuliani. Fol. 1 : *Capitulo primo de la generacion Yhesù Cristo e con' la Vergine Madona senta Maria apartury lo N. S. Y. C. Ancora questo vagnelio se canta lo dì de Madona senta Maria de setembrio. Questo xe lo libero, çoè lo vagnel de la generacion de Y. C.* ...Jean commence à 1, 15. Fin : *...tante cose como ello fexe.* Suit une table des Évangiles, puis le *Pianto della Madonna* (sur ce poème, attribué à frate Enselmino da Montebelluna, voy. Zambrini, col. 386), et la note : A. D. 1369, etc. (voir p. 387). (Morpurgo).

CL. I. ITAL. 57. PSAUTIER

185mm sur 135. 172 ff. Parchemin. 22 l. l. Rubriques; réclames; initiales or et bleu. Belle écriture arrondie du XIVe siècle. Miniatures coupées aux nocturnes. Au fol. 21 v°, monogramme : *Giωvani dei Rixi* (?). Les 46 premiers ff. sont occupés par des prières en latin. 47 : *Salmi de David translatadi in volgare.* Cantiques. Les ff. 61, 62 et 172 sont mutilés.

CL. I. ITAL. 80. ÉPITRES ET ÉVANGILES DES DIMANCHES

290mm sur 200. 191 ff.; le f. 1 manque. Papier (filigr. invis.). 25 à 26 l. l. Rubriques; réclames; initiales bleues et rouges. Grosse écriture italienne paraissant du XIVe siècle (XIIIe-XIVe s. ?). — Fol. 2 : *Dominica .iiij. de aventu. Epistola a li Philipenses. Fradeli, alegreve senper do Segnor* (IV, 4)... 148 v° : *...et io si lo resusiterè in lo nuisimo dy, etc.* (JEAN, VI). *Deo gracias. Amen. Et è questo lo complimento de la fin de tuti li vangelii de l' ano conmençando da la prima domenega de l' avento. Amen.* La suite est un autre ms.

Vicence. Bibliothèque communale.

N° 2. 10. 5. PSAUTIER

290mm sur 215. 43 ff. écrits. Papier (filigr. : couronne). env. 36 l. l. Rubriques; réclames. — Fol. 1 : *Beato lo homo* ...Cantiques. Fin (*Te Deum*) : *...in eterno. Amen. Al nome de Dio 1447 a dì 17 de otobre fu fenito de scrivere lo dito libero chiamato el Salmista... Frate Lazero da Vinexia* (ce mot barré et remplacé par le signe : *sfpqqbqo*) *rumito scrisse questo libero, habitadore in Verona, indegno scribsit. Amen.* Monogramme. *Questo libero si è de* (écriture cryptographique)... Suit un comput pascal, puis, d une autre écriture, un *confiteor* : *Padre mio, io me acuso... per altre fiade* (G. Mazzatinti, *Inv. dei mss. delle bibl. di Vicenza*, Forli, 1892, n° 241).

MÉLANGES

A PROPOS DE NENNIUS

Le dernier livre de M. Zimmer [1] a déjà fait couler beaucoup d'encre, et il est à prévoir que les nombreuses questions qu'il soulève occuperont longtemps encore la critique. On aurait grand tort de s'en plaindre : une discussion détaillée permettra seule de discerner, dans l'œuvre du savant celtiste de Greifswald, l'essentiel d'avec l'accessoire, le bon grain d'avec l'ivraie — si ivraie il y a — et de déterminer ainsi les résultats qui pourront être considérés comme définitivement acquis à la science. Il ne me semble pas que les objections qu'ont fait valoir contre différentes parties du livre de M. Zimmer d'une part M. Th. Mommsen [2] et M. l'abbé Duchesne [3], d'autre part M. Heeger [4], soient assez sérieuses pour modifier d'une façon bien sensible l'ensemble des faits présentés par l'auteur du *Nennius vindicatus*; en revanche, je crois être moi-même en mesure de prouver que toute une partie de l'ouvrage — et non la moins importante — repose sur une erreur, et doit être considérée comme non avenue. J'ai fait part de mes objections à M. Zimmer, qui, ne partageant pas ma manière de voir, a bien voulu me communiquer, de la façon la plus courtoise et la plus bienveillante, les raisons qui le portaient à maintenir son opinion. A mon tour,

---

1. *Nennius vindicatus*. Über Entstehung, Geschichte und Quellen der *Historia Brittonum*. Berlin 1893.

2. Voy. *Neues Archiv*. der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde, vol. XIX, pp. 285 ss.

3. Voy. son article intitulé *Nennius retractatus*, dans *Revue Celtique*, vol. pp.

4. Dans une recension du livre de M. Zimmer, parue dans les *Göttingische gelehrte Anzeigen*, année 1894.

je n'ai pas été persuadé par les arguments de M. Zimmer, et j'ai pensé que le mieux était de m'en remettre au jugement des lecteurs de cette revue.

Toute la première partie du *Nennius vindicatus* n'est autre chose qu'un immense syllogisme composé, excessivement ingénieux et pénétrant par parties, et qui a pour but de fixer exactement la date d'un texte de l'*Historia Brittonum* dont l'existence nous est positivement attestée par un certain nombre de manuscrits. Je n'insiste pas sur l'intérêt de cette date; il suffit de savoir qu'elle est d'une importance capitale et qu'elle forme l'un des fondements sur lesquels M. Zimmer a établi son ingénieux édifice. Un examen minutieux du *Nennius vindicatus* m'a donné la conviction que le raisonnement par lequel M. Zimmer arrive à fixer la date en question n'est pas inattaquable, et j'exposerai ici mon opinion à ce sujet, tout en me gardant d'entamer pour le moment une discussion générale sur l'ensemble du livre du savant celtiste de Greifswald.

Les paragraphes 57-65 de l'*Historia Brittonum* tels qu'on les lit dans le texte de l'édition de Stevenson [1] ne se trouvent que dans quatre manuscrits (les mss. désignés par Stevenson au moyen des sigles A, B, C et F), mais, comme M. Zimmer l'a prouvé [2], ils faisaient déjà partie de l'original de notre texte. Cette portion de l'*Historia Brittonum*, qualifiée à tort ou à raison, dans certains manuscrits, de « genealogiae Saxonum », n'est guère, en effet, qu'une suite de généalogies interrompues çà et là par de courtes remarques sur des personnages cités dans ces généalogies. Dans un certain nombre de mss. les paragraphes 57-65 ont été, pour des raisons faciles à comprendre, retranchés par les copistes, et n'ont pas laissé de traces; dans d'autres mss. (les mss. désignés dans l'édition de Stevenson par les sigles G, K et L) les généalogies proprement dites ont disparu, mais quelques-unes des remarques intercalées dans les généalogies ont été maintenues. L'auteur de cette mutilation ne nous est point inconnu; il se désigne à la fin de l'extrait qu'il a jugé bon de conserver, et nous déclare que « cum inutiles magistro meo, id est Beulano presbytero, visae sunt

1. *Nennius et Gildas ex recensione Stevenson*, herausgegeben von San-Marte, Berlin, 1844, pp. 69-74.

2. *Nennius vindicatus*, p. 75 sqq. et *passim*.

genealogiae Saxonum, et aliae genealogiae gentium, nolui eas scribere... » Dans cette phrase le disciple du « presbyter Beulanus » ne nous dit pas qu'il a modifié le texte même du passage en question, il ne nous dit pas non plus qu'il a ajouté la moindre des choses; il déclare tout simplement qu'il a omis les « genealogiae Saxonum » proprement dites. Cependant, si l'on compare les parties conservées par l'abréviateur avec le texte de Stevenson, on trouve que les mss. G, K et L offrent deux passages, assez courts il est vrai, que n'ont point les quatre mss. plus complets. Le premier de ces deux passages est, comme on en va juger, d'un médiocre intérêt. Voici ce qu'on lit dans les mss. G, K et L : « Ida filius Eobba tenuit regiones in sinistrali parte Humbri maris XII annis et junxit arcem id est Dingueirin et Gurbirneth : *quae duae regiones fuerunt in una regione id est Deur a Berneth, Anglice Deira et Bernicia* [1]. » Les mots soulignés manquent dans les mss. représentés par le texte de Stevenson, et l'on s'aperçoit aisément qu'ils ne sont qu'une simple glose explicative se rattachant aux mots « Dingueirin et Gurbirneth ». Quant au deuxième passage, c'est autre chose. On lit dans le texte de Stevenson : « Eadguin vero in sequenti pascha baptismum suscepit, et duodecim millia hominum baptizati sunt cum eo. Si quis scire voluerit quis eos baptizavit, Rum map Urbgen baptizavit eos, et per quadraginta dies non cessavit baptizare omne genus Ambronum, et per praedicationem illius multi crediderunt in Christo [2]. »

Dans les mss. G, K et L on lit : « Eduuinus vero postea in sequenti Pascha baptismum accepit et XII milia hominum in uno die baptizati sunt cum eo. Si quis scire voluerit quis baptizavit eos, *sic mihi Renchidus episcopus et Elbodus episcoporum sanctissimus tradiderunt* : Run map Urbeghen, *id est Paulinus Eboracensis archiepiscopus*, eos baptizavit et per XL dies non cessavit baptizare omne genus Ambronum, et per praedicationem illius multi crediderunt in Christo [3]. » Les mots soulignés, lesquels ne se trouvent que dans les mss. qui ont été abrégés par

1. Voy. Zimmer, *op. cit.*, p. 31.
2. Voy. San-Marte, p. 73, l. 12-17.
3. Voy. Zimmer, *op. cit.* p. 31, l. 21-28. Cf. San-Marte, p. 73, note 5. Je cite ce passage d'après M. Zimmer, et non pas d'après Stevenson.

le disciple de Beulanus pour les paragraphes 57-65, et interpolés par lui à un autre endroit[1], remontent-ils nécessairement à ce copiste ? M. Zimmer le croit, et comme l'auteur des quelques mots en question allègue le témoignage oral (« sic *mihi* Renchidus ep. et Elbodus ep. s. *tradiderunt* ») d'Elbodus, et que celui-ci est mort vers 810, il conclut que le disciple de Beulanus a dû écrire vers la même époque. C'est ainsi que l'auteur en vient à fixer le *terminus ad quem* pour l'existence du « volumen Brittanniae », c'est-à-dire du texte qu'avait sous les yeux l'interpolateur de l'*Historia Brittonum*, le disciple de Beulanus.

Bien que, à première vue, le raisonnement de M. Zimmer semble être parfaitement judicieux, et ne donner prise à aucune objection sérieuse, je ne crois pas qu'il soit acceptable : le fait que le disciple du « presbyter Beulanus » a touché aux paragraphes 57-65 et en a éliminé les généalogies proprement dites ne prouve pas d'une manière absolument positive qu'il soit aussi l'auteur de l'addition qu'on remarque dans les textes abrégés; on doit donc, à mon avis, considérer à part la phrase qui nous occupe sans tenir aucun compte du contexte[2].

L'une des trois familles dans lesquelles se répartissent les manuscrits de l'*Historia Brittonum* ne nous est connue que fort imparfaitement et d'une façon indirecte. Nous n'en possédons aucun texte latin, mais nous pouvons la restituer tant bien que mal d'une part au moyen d'une ancienne traduction irlandaise (il vaudrait peut-être mieux dire d'un ancien « remaniement ») de la fin du onzième siècle, d'autre part au moyen d'additions faites à des mss. qui nous sont parvenus (les mss. G, K et L) d'après un ancien ms. ayant appartenu à la famille

---

Je suppose que M. Zimmer n'a corrigé son texte que sur de bonnes raisons; ce texte ne répond exactement à aucun des mss. G, K, L représentés par les variantes de Stevenson et l'édition de Petrie.

1. Voy. l'édition San-Marte, p. 33, note 6, et Zimmer, *Nennius vindicatus*, p. 50.

2. M. Zimmer veut que l'on considère en bloc d'une part les paragraphes 57-65 tels qu'on les lit dans l'édition de Stevenson, d'autre part le passage qui leur correspond dans les textes abrégés, et il voit dans le dernier texte un « résumé » du premier ; mais il est évident qu'il a tort : les phrases communes aux deux textes sont identiques dans l'un et dans l'autre, et celles qui se trouvent seulement dans les mss. G, K et L n'ont aucun équivalent dans les autres manuscrits.

dont il ne s'est pas conservé de textes. M. Zimmer semble croire, il est vrai[1], que plusieurs manuscrits du groupe qui se rattache au ms. Harl. 3859, ont été annotés d'après différents mss. de la famille perdue; en d'autres termes, qu'un fait assez singulier de sa nature s'est répété plusieurs fois de suite dans des cas indépendants les uns des autres. L'auteur ne nous dit pas expressément les raisons qui l'ont amené à adopter une opinion aussi singulière, et jusqu'à preuve formelle du contraire, je préfère admettre qu'il n'y a eu annotation proprement dite que dans un seul cas, et pour les autres cas copie pure et simple du ms. annoté. Parmi les additions en question, lesquelles, il ne faut pas l'oublier, sont fort nombreuses, il en est deux qui doivent être considérées comme de véritables interpolations, et qui proviennent certainement du disciple anonyme de Beulanus; faut-il conclure de là que, d'une part, les additions qu'on trouve dans les mss. annotés sont toutes de véritables interpolations, d'autre part qu'elles remontent toutes au même interpolateur? Je ne le crois pas. Si, par impossible, nous possédions tous les mss. qui ont fait partie autrefois de la famille des textes de l'*Historia Brittonum* aujourd'hui complètement perdue, il est évident que ces mss. ne seraient pas tous absolument identiques, mais qu'ils se subdiviseraient en un certain nombre de sous-familles, lesquelles se ramifieraient en groupes et ainsi de suite; un ms. quelconque de cette famille considéré isolément contiendrait par rapport aux mss. des autres familles des divergences remontant à différentes époques et à différents auteurs. Ainsi donc, il est probable que des additions dont j'ai parlé plus haut, et qui proviennent toutes d'un même ms. de la famille perdue, les unes sont antérieures aux interpolations du disciple de Beulanus et pourraient même avoir appartenu à l'original de l'*Historia Brittonum*, que d'autres (au moins deux) sont du disciple de Beulanus lui-même, et que d'autres enfin sont postérieures aux interpolations de ce remanieur. M. Zimmer ne conteste pas ces faits, puisqu'il est lui-même porté à croire que l'une des additions en question faisait déjà partie de l'*Historia Brittonum* originale, et qu'un assez grand nombre d'autres sont postérieures au rema-

1. Voy. *op. cit.*, p. 38, et le tableau de la p. 281.

niement du disciple de Beulanus; seulement il les laisse dans l'ombre et n'en tient aucun compte au moment décisif. Dans l'addition qui nous occupe plus particulièrement, et que j'ai citée plus haut, il faut évidemment distinguer deux parties séparées nettement l'une de l'autre aussi bien matériellement (par les mots « Run map Urbeghen ») que par le sens; elles peuvent donc remonter à des époques différentes. Dans la première, qui comprend les mots « sic mihi Renchidus episcopus et Elbodus episcoporum sanctissimus tradiderunt », l'auteur nous donne les sources de l'indication qu'on lit au sujet de Run map Urbeghen; la deuxième « id est Paulinus Eboracensis archiepiscopus » est une espèce de glose explicative, laquelle ne se rapporte qu'au nom propre qui précède. Ces mots « id est Paulinus Eboracensis archiepiscopus » sont peut-être l'œuvre du disciple de Beulanus, mais ils pourraient tout aussi bien avoir appartenu dès l'origine à l'*Historia Brittonum*, ou s'être postérieurement introduits à un moment quelconque dans le texte dont dérive plus ou moins directement le ms. perdu qui a servi pour l'annotation d'autres manuscrits. Quant aux mots « sic mihi Renchidus, etc. », c'est autre chose. Le fait qu'ils se rencontrent dans les mêmes mss. que certaines interpolations du disciple de Beulanus constitue *à priori*, non pas une probabilité plus ou moins grande, mais seulement une possibilité en faveur de l'opinion de M. Zimmer. Or, contre cette simple possibilité qui est l'unique argument sur lequel s'appuie le savant auteur du *Nennius vindicatus*, on peut faire valoir toute une série d'objections dont une seule suffirait, à mon avis, à faire crouler l'édifice déjà chancelant élevé par M. Zimmer. Ces objections, les voici :

1) La phrase qui nous occupe n'a aucun sens pour celui qui admet avec M. Zimmer que les mots qui ne se trouvent que dans les mss. G, K et L sont l'œuvre du disciple de Beulanus; tout est, au contraire, irréprochablement clair pour celui qui considère ces mots comme l'œuvre de Nennius, l'auteur de l'*Historia Brittonum*. M. Zimmer se tire d'affaire en disant que l'interpolateur écrivait mal le latin (ce que je ne conteste pas le moins du monde) et qu'il a voulu dire tout autre chose que ce qu'il a dit en réalité. A cela j'oppose qu'en principe une explication du genre de celle qu'on nous propose ne saurait être prise en considération que si elle est destinée à éclaircir un fait

positif nullement douteux en lui-même. Or l'explication de M. Zimmer tend non pas à éclaircir un fait, mais à étayer une hypothèse déjà fort douteuse en elle-même. D'ailleurs, s'il peut arriver, et s'il arrive en effet souvent, à une personne quelconque écrivant mal une langue d'exprimer sa pensée d'une façon incorrecte et ambiguë dans une phrase compliquée et peu transparente, il me semble, par contre, presque impossible d'admettre que, dans un contexte parfaitement clair et d'une structure on ne peut plus simple, un écrivain en vienne à dire tout autre chose que ce qu'il voulait exprimer.

2) Dans le prologue par lequel s'ouvre l'ouvrage, Nennius s'appelle lui-même « sancti Elbodi discipulus » ; celui qui a écrit le membre de phrase que M. Zimmer estime être une interpolation du disciple de Beulanus allègue le témoignage du même Elbodus, lequel n'est mentionné à aucun autre endroit de l'*Historia Brittonum*. Cette coïncidence est d'un caractère trop particulier pour n'être qu'un effet du hasard, et elle semble bien prouver que l'un et l'autre passage sont dûs au même auteur, c'est-à-dire à Nennius. M. Lot, qui partage d'ailleurs absolument l'opinion de M. Zimmer, nous dit lui-même [1] qu'il est impossible de n'être pas frappé de la coïncidence en question, et il avoue qu'il lui reste à ce sujet une certaine inquiétude. Quant à M. l'abbé Duchesne, qui, comme M. Lot, n'a entrevu aucune des autres objections qu'on peut faire au raisonnement de M. Zimmer, il trouve cette même coïncidence tellement extraordinaire que, par une conclusion téméraire, il préfère révoquer en doute l'existence même du disciple de Beulanus et de sa recension [2].

3) Ainsi que je l'ai dit plus haut, le prologue de Nennius ne nous a été conservé, de même que la prétendue interpolation du disciple de Beulanus, que par les additions des mss. G, K et L, et fait défaut aux autres manuscrits. M. Zimmer estime lui-même [3] qu'il n'est pas impossible que ce prologue ait été

1. Voy. *Le Moyen-Age*, 1894, pp. 2-3.

2. J'ajoute que M. l'abbé Duchesne ne semble pas s'être rendu un compte exact de la gravité et de l'étendue de l'objection qu'il fait à M. Zimmer, car plus loin il admet comme démontrés par l'auteur différents points qui ne sauraient l'être qu'en tant que la datation de la recension du disciple de Beulanus serait juste elle-même.

3. Voy. *op. cit.*, p. 140.

supprimé dans une partie des mss. parce que l'auteur s'y qualifiait de « discipulus sancti Elbodi » ; dans le membre de phrase qui nous occupe l'auteur se réclame du témoignage du même Elbodus. Quoi donc de plus naturel que de supposer à notre tour que le membre de phrase en question a été supprimé pour la même raison que le prologue ?

4) Le mot *mihi* (« sic mihi Renchidus et Elbodus tradiderunt ») montre que c'est bien l'auteur qui parle et non pas le remanieur. En effet, si ce mot désignait ici le disciple de Beulanus, c'est qu'alors celui-ci aurait voulu indiquer par là que ce membre de phrase intercalé au beau milieu d'une phrase de Nennius était de lui et non pas de ce dernier. Or, quel est le lecteur qui en parcourant le passage en question pourrait seulement soupçonner qu'il se trouve en présence de deux rédacteurs différents ? J'accorderai volontiers à M. Zimmer que, quand on est en présence d'interpolations pratiquées par un remanieur dans une phrase quelconque, il s'élève souvent pour le lecteur des difficultés que l'interpolateur n'a pas prévues, parce que, uniquement préoccupé de son interpolation, il a perdu de vue le contexte même. Mais, je le répète, une explication de ce genre n'a de sens que quand elle est là pour expliquer un fait positif. On pourrait supposer aussi que le disciple de Beulanus avait écrit en marge les mots qui nous occupent et que, de cette façon, il les caractérisait suffisamment comme venant de lui aux yeux de son maître. Mais avec de semblables suppositions on pourrait transformer le sens de n'importe quelle autre phrase de l'*Historia Brittonum*.

5) Le prétendu interpolateur de notre passage, le disciple de l'obscur « presbyter Beulanus », est un sot ; M. Zimmer nous le dit lui-même. Il n'était guère au courant du sujet que traite l'*Historia Brittonum*, et ne devait pas porter un intérêt bien grand à ce texte latin que, son maître lui avait donné à copier en lui recommandant d'y pratiquer quelques changements. Comment se fait-il alors que, sur un point d'un intérêt relativement médiocre, il soit en mesure d'appuyer ses dires du témoignagne direct et oral de personnages tels que les évêques Elbodus et Renchidus ? Était-il allé lui-même les interwiever ? ou bien se souvenait-il de les avoir entendus autrefois se prononcer sur le point en question ? Toutes les difficultés s'aplanissent à merveille quand on attribue les mots « sic

mihi etc. » à Nennius : l'auteur de l'*Historia Brittonum* devait porter à son propre ouvrage, qu'il avait peut-être longtemps médité avant de l'écrire, un tout autre intérêt que le scribe de Beulanus; en outre, il était le disciple de l'évêque Elbodus, et peut-être celui-ci l'avait-il aidé de ses conseils dans l'accomplissement de sa tâche.

Ou je me trompe fort — et je ne crois pas me tromper — ou les arguments que je viens d'énumérer sont plus que suffisants pour détruire complètement l'argumentation de M. Zimmer. Est-ce à dire que le *Nennius vindicatus* soit une erreur d'un bout à l'autre? Je suis loin de le croire, car d'une part mes objections ne touchent qu'une partie du livre, — il est vrai que c'est la plus importante, — d'autre part la thèse de M. Zimmer me semble être juste en elle-même; je ne trouve à redire qu'à l'argument par lequel l'auteur cherche à la démontrer, et je crois que, la fausseté de cet argument une fois reconnue, M. Zimmer ne sera pas en peine pour en trouver un autre qui sera meilleur et définitif.

César Boser.

LA VIE DE SAINT FARON ET LA GUERRE DE SAXE DE CLOTAIRE II

M. H. Suchier vient de publier dans la *Zeitschrift für romanische Philologie* (XVIII, 175-194) un très intéressant article, où il cherche à prouver que le récit épique de la guerre de Clotaire II contre Bertoald, duc des Saxons, que l'on trouve dans le *Liber Historiæ Francorum* (composé en 727), remonte à une source franque en langue germanique et non française. Les vers romans sur ce sujet, rapportés, sous une forme latinisée, par Hildegaire dans la *Vie de saint Faron*, évêque de Meaux, qu'il rédigea au milieu du IXe siècle, dateraient du début de ce siècle et nullement du VIIe siècle comme l'ont soutenu MM. Rajna et Kurth. La conclusion très importante de ces prémisses, c'est que l'épopée mérovingienne *romane* n'existe pas. Les chansons de geste françaises, fondées sur l'épopée franque germanique, ne sont pas antérieures au IXe siècle. — Cette thèse de M. Suchier, séduisante par certains côtés, surtout pour moi qui ne crois guère à l'épopée mérovingienne, ne s'impose pourtant point avec autant d'évidence que le croit

l'auteur. Il prouve bien par d'heureuses corrections de texte qu'Hildegaire n'entend nullement attribuer les huit vers sur saint Faron qu'il rapporte à la *Vita Chilleni*, et il suppose qu'il les tient de la bouche des vieillards dont à un autre endroit il invoque le témoignage : ils seraient donc du IXe, peut-être du VIIIe siècle, mais non du VIIe. M. S. donne encore la véritable explication du *bale jumentum* qui a exercé vainement la patience des érudits. Mais nous ne saurions le suivre plus loin. M. S. recconnaît que le mot *bale* ne peut nous renseigner sur la langue dans laquelle était composé le poème (?) recueilli par le *Liber Historiæ Francorum*, attendu que si ce mot est d'origine germanique il a pénétré de très bonne heure, dès le Ve-VIe siècle, dans les langues romanes. « Il est possible, ajoute-t-il, que la « source [du *Liber Historiæ*] fût un récit oral en prose ; alors « elle peut être aussi bien française que franque (germanique). « Si cette source était versifiée, la langue ne pouvait être que le « francique, puisque nous ne trouvons aucune trace de chant « épique français avant le IXe siècle. Qu'en réalité nous ayons à « faire ici à un poème franc, c'est très vraisemblable. L'allitéra- « tion du mot *bale* avec *Bertoald* mérite encore considéra- « tion [?]. » M. S. déclare en conséquence que le récit du *Liber Historiæ Francorum* est un résumé de ce *Lied* germanique, qui est également la source de la chanson française. — Il y a là visiblement une pétition de principe. Le récit du *Liber Historiæ Francorum* ne donne rien en faveur de l'emploi de la langue romane dans un poème épique du VIIe siècle, mais aussi il ne prouve rien contre. Et puis M. S. admet que la source n'est point nécessairement un poème, mais une narration en prose, et que celle-ci peut être française. Le *Liber Historiæ* ne peut donc être utilisé ni dans un sens ni dans l'autre [1].

---

1 [J'ajouterai ici quelques remarques au sujet de l'article de M. Suchier. Il me paraît avoir en effet prouvé que Hildegaire ne dit pas avoir puisé dans la *Vita Chilleni* le passage sur la guerre de Saxe de Clotaire II ; mais qu'il ait par là « enlevé à l'hypothèse de Rajna un de ses principaux appuis », je ne puis l'accorder. En effet il met à la place une hypothèse tellement invraisemblable qu'elle en est inadmissible. Comment ! on aurait composé au commencement du IXe siècle ou à la fin du VIIIe une chanson, destinée à accompagner les danses des femmes, sur des évènements antérieurs de près de deux siècles, et on aurait été en prendre la matière, à cette époque, en

Une erreur que M. S. partage avec MM. Rajna et Kurth, c'est de croire que les vers rapportés par Hildegaire sont le débris d'une épopée et d'une épopée racontant la guerre saxonne. J'ai déjà fait remarquer (*Moyen-Age*, 1893, p. 141) qu'une composition chantée par tous et que les femmes répétaient dans les danses (*feminæque choros inde plaudendo componebant*) ne peut être une épopée. Une épopée n'est pas chantée par tout le monde; elle l'est par un professionnel, aède, *Spielmann*, barde, jongleur. Le chant cité par Hildegaire était donc certainement lyrique ou

---

plein pays roman, dans un vieux poème germanique! C'est une bien singulière conception. « Ex qua victoria, dit Hildegaire, carmen publicum juxta rusticitatem per omnium paene *volitabat* ora ita canentium, feminaeque choros inde plaudendo *componebant*... Hoc rustico carmine placuit ostendere quantum ab omnibus celeberrimus *habebatur*. » Il résulte avec évidence de ce passage qu'Hildegaire place la composition et l'exécution de cette ronde au moment même qui suivit la victoire : s'il l'avait encore entendu chanter de son temps, fût-ce à des vieillards, il n'aurait pas manqué de faire remarquer cette persistance si glorieuse pour son saint. Au reste, le fragment qu'il donne a tous les caractères d'une composition contemporaine. Il est vrai que, pour le croire, il faut admettre une guerre de Clotaire en Saxe. On peut, comme M. Lot incline à le faire en diminuant la force de l'*argumentum en silentio* tiré de Frédégaire, rapporter cette guerre réelle, avec le *Liber Historiae Francorum*, à Clotaire II et à Dagobert; on peut, avec M. Rajna, croire qu'il s'agissait primitivement de Clotaire I : dans ce cas, le *Faro* mentionné dans le chant serait un homonyme de l'évêque du VIIe siècle (cf. *Rom.*, XIII, 607); Hildegaire ne se pique pas de scrupule, et, rencontrant dans un vieux chant la mention d'un *Faro*, il a pu en faire son profit. En tout cas, je ne puis absolument croire au « transfert » de la guerre contre Clotaire de Bertoald, maire du palais de Bourgogne, à une guerre de Clotaire contre Bertoald, duc ou roi des Saxons : l'identité du nom de Bertoald est un point d'appui beaucoup trop faible, et comment croire qu'en un siècle (la guerre du maire Bertoald est de 604, le *Lib. Hist. Fr.* est antérieur à 727, et l'épopée n'a pas été composée au moment où il l'a recueillie) les évènements et les personnages aient été aussi complètement transformés? — M. S. reconnaît lui-même que rien ne prouve que le poème résumé dans le *Liber Hist. Fr.* fût germanique, et comme nous en retrouvons, ainsi qu'on l'a plus d'une fois montré, des traits importants dans des chansons de geste françaises relatives à Pépin ou à Charlemagne, nous avons toutes les raisons de le croire français. — Sur le rapport à ce poème du chant cité par Hildegaire, j'ai donné mon opinion il y a longtemps (*Rom.*, XIII, 611, 618) et je m'y tiens. — La restitution française de M. S. est très habile,

lyrico-épique. Il n'est pas l'ancêtre de la chanson de Roland, mais peut-être des « chansons de toile » du XIIe siècle [1].

La restitution des vers latins d'Hildegaire en vers romans décasyllabiques de la coupe 6 + 4 est très admissible. Je proposerai une correction pour le vers 6. Aucun érudit n'a vu que dans ce vers :

Faro ubi erat princeps,

Faro est une dittographie amenée par le vers 4 :

Si non fuisset inclytus Faro de gente Burgundionum.

Faro n'était pas roi de la terre des Francs. Si grand qu'il pût être, l'épithète de *princeps* ne lui eût pas été appliquée dans la langue du IXe siècle. Il faut lire *Chlotharius* au lieu de *Faro*. Je restituerais ainsi les vers 5 et 6 :

Quando veniunt in terram regis Francorum,
Chlotharius ubi erat princeps, missi Saxonum,

soit en français du IXe siècle :

Quant vienent en la terre lo rei Francor,
Lodiers (ou *Flodiers* [2]) *o eret princes, li mes Saisson.*

Ceci admis, il est inutile de supposer, avec M. G. Paris, pour expliquer le mot *princeps*, que Faron avait été comte de Meaux avant d'en être évêque (*Romania*, XIII, 606).

---

et il a probablement raison pour le rythme des vers; mais il reste bien des difficultés (je ne puis admettre *Saisson* = *Saisne* sur la foi d'un rimeur *anglo-normand* du XIIe siècle, et *Saisson* au fém. serait sans analogie; mieux vaut sans doute accepter *Saisnor*; pour le nom. *Farons*, M. S. cite des analogies peu convaincantes, mais on pourrait lire *Feres* sans difficulté) : le *vois chanter* du v. 1 n'a de pendant nulle part, *truevent* = *veniunt in* est bien invraisemblable, etc. Mais nous ne savons pas quelles altérations Hildegaire a fait subir à ce petit texte, qui est, tel qu'il le donne, d'une remarquable incohérence. L'explication de *carmen* donnée par M S., « laisse, » se concilie difficilement avec l'emploi de *carmen publicum* dans la phrase d'introduction citée plus haut. — J'ajoute ici que la *Romania* publiera très prochainement l'article de M. Novati sur la *Vita Faronis* qu'elle a annoncé depuis quelque temps. — [G. P.]

1. Je m'aperçois que ceci a été déjà exprimé formellement par M. G. Paris (*Romania*, XIII, 611, 618).

2. *Flodiers* expliquerait encore mieux la confusion avec *Faron*.

M. S. voit dans le rôle de Bertoald et dans la guerre saxonne un transfert épique : Bertoald, maire du palais de Bourgogne, fut attaqué par Clotaire II, son fils Mérovée, Landri, maire du palais de Neustrie, et tué en traversant la rivière du Louet au moment où il provoquait ce dernier à un combat singulier (voy. Frédégaire, c. 24-26). Le poème ou récit qui célébrait Clotaire était neustrien. Il a transformé en Saxon l'ennemi du roi de Neustrie et, par suite, a bouleversé toute la géographie des évènements. — J'avais déjà émis cette hypothèse (*Moyen-Age*, 1893, p. 141), mais d'une façon extrêmement dubitative. Je croyais alors que les renseignements d'Hildegaire remontaient à la *Vita Chilleni*, qui est du VIIe siècle. M. S. montre qu'il n'en est rien, et, par suite, affirme qu'aucun témoignage contemporain ne parle d'une expédition de Clotaire contre les Saxons. Bien que la principale objection qui m'eût empêché d'aller aussi loin que M. S. soit tombée, j'éprouve néanmoins encore certains scrupules à adopter pleinement son système : le silence de Frédégaire sur la guerre saxonne ne prouve rien contre sa réalité. Frédégaire n'a eu à sa disposition pour cette période que des sources bourguignonnes et austrasiennes, et s'il déclare que Clotaire a vécu seize ans en paix, c'est qu'il ne sait rien de la fin de ce règne, sur lequel il n'a point eu de renseignements neustriens.

En second lieu, Bertoald est Bourguignon (c'est par étourderie que je l'ai appelé maire d'Austrasie, *Moyen-Age*, 1893, 141), et il serait bizarre qu'il eût été travesti en un roi saxon ennemi, à Meaux, pays bourguignon [1]. Il faudrait admettre que le chant sur saint Faron a subi l'influence de la source neustrienne à une époque tardive (VIIIe siècle), où le souvenir du Bertoald historique et du royaume bourguignon avait disparu. Mais cela est inadmissible, étant donné que le récit de la guerre de Clotaire se trouve dans le *Liber H. Fr.*, qui a été écrit avant 727.

---

1. M. S. prétend (p. 185) que Meaux appartenait à l'Austrasie, et, par suite, il trouve suspect qu'Hildegaire fasse naître Faron près de Meaux, d'un père *bourguignon*. Il y a là une erreur. Le *pagus Melcianus* a fait partie de la Bourgogne à diverses reprises, notamment en 585, de 625 à 638, etc. Il n'en était plus ainsi au IXe siècle, et Hildegaire n'aurait pu inventer ce renseignement. Il l'a donc puisé à une source écrite antérieure.

En résumé, le savant et très suggestif article de M. S. me paraît plus solide par ses critiques que par ses affirmations. Je crois que le véritable résultat qu'il en faut tirer, c'est que le *Liber Historiæ Francorum* et les vers d'Hildegaire ne prouvent rien ni pour ni contre l'existence d'une épopée mérovingienne française. Cette conclusion, pour être négative, n'en serait pas moins utile si elle excitait quelques érudits à rouvrir un débat qu'on pouvait croire tranché et à apporter dans l'examen de la question des arguments nouveaux dans l'un et l'autre sens.

Ferdinand Lot.

UN MANUSCRIT DE LA CHANSON DU *CHEVALIER AU CYGNE* ET DES *ENFANCES GODEFROI*

Le catalogue des manuscrits de Berne, par M. Hagen, contient le commencement et la fin d'un manuscrit du XIIIe siècle dont il n'a pas jusqu'à présent été tenu compte dans les études relatives aux poèmes du cycle des croisades [1] : c'est le ms. 627, contenant le poème qui comprend le *Chevalier au cygne* (1re branche) et les *Enfances Godefroi* (2e branche).

Il nous offre cette chanson sous une forme plus ancienne que tous les mss. connus, comme le prouvent beaucoup de particularités et notamment celle-ci. La branche des *Enfances de Godefroi de Bouillon* est certainement antérieure à celle qui raconte les *Enfances du Chevalier au cygne* (ou du moins elle ne l'a pas connue). Or cette dernière branche se trouve, sous deux formes différentes, dans tous les manuscrits connus jusqu'ici, tandis que le ms. 627 de Berne ne la contient pas, ce qui prouve qu'il a été copié sur une rédaction plus ancienne que celles de tous les autres manuscrits.

Notre ms. est lui-même d'un âge respectable, et sans doute plus ancien que tous les autres; il remonte à la première moitié du XIIIe siècle. Il est assez bien écrit; il ne contient pas de miniatures. Çà et là (fol. 35 v° et fol. 59 v°) on voit sur les marges quelques mots d'une autre écriture assez difficile à déchiffrer. Les 117 folios dont notre ms. se compose ont o^m^ 18 de long sur o^m^ 12 de large; il n'y a qu'une colonne. Chaque

1. *Catalogus codicum Bernensium*, Bernae, 1875, pp. 487-488.

page contient 26 lignes, excepté les folios 88 r° et v°, et 89 r°, où il n'y en a que 25, ce qui fait un total de 6081 vers [1].

M. Hagen a parfaitement raison de dire que le premier feuillet seul a été arraché. En effet, ce ms. est un in-8°, et chaque cahier est numéroté au dernier folio, c'est-à-dire au 8e, excepté le dernier cahier qui est numéroté au 6e; tous les numéros sont accompagnés des 2, 3 ou 4 premiers mots du folio suivant. Or le premier cahier est numéroté après le septième feuillet; il n'y a donc au commencement qu'une lacune d'un feuillet. Le ms. se termine par le numéro XV et les trois premiers mots du folio suivant.

Ce sont donc à peu près 50 vers qui manquent au commencement de notre manuscrit. Heureusement, le ms. B. N. fr. 12558 nous les donne, ou, du moins, ne les a pas beaucoup altérés. En effet, le début du *Chevalier au cygne* y diffère beaucoup de celui des autres mss. de Paris. Tandis que dans le ms. 12558 cette branche commence (fol. 20 v°, col 1, v. 10) sans être rattachée par rien à la branche précédente, consacrée aux « enfances du chevalier au cygne [2] », nous lisons dans le ms. B. N. fr. 1621, publié par Hippeau, que le chevalier au cygne, avant d'arriver à Nimaie (Nimègue), rencontre un pêcheur qui lui raconte les malheurs de la duchesse de Bouillon [3]; de cette façon, le remanieur a amalgamé la 2e branche avec la 1re, procédé qui se trouve aussi dans les mss. B. N. fr. 786, 795, 12569 et dans le ms. de l'Arsenal 3131. Quant au préambule de la 2e branche, qui commence par les vers :

Segnor, oiés cançon qui mout fait a loer, etc. [4],

et dont Paulin Paris a dit : « Ainsi doivent avoir longtemps commencé les gestes de Godefroi de Bouillon [5] », nous le trouvons aussi, plus ou moins ressemblant, dans les manuscrits

---

1. M. Hagen, suivant d'ailleurs Sinner, compte par erreur 6084 vers.

2. M. H.-A. Todd, qui a publié la première branche du mss. 12558, s'est trompé en disant (p. XIII de l'introduction) que le poème de la *Naissance* est immédiatement suivi par la chanson d'*Antioche*, et cette erreur a été reproduite par mégarde dans la *Romania*, XIX, 327.

3. Hippeau, *l. cit.*, t. I, pp. 108-109.

4. Pigeonneau, p. 131.

5. *Histoire littéraire*, XXII, 393.

B. N. fr. 786 (fol. 105 v°, col. 1, v. 3 — fol. 105 v°, col. 2, v. 9) et 12569 (fol. 20 v°, col. 2, v. 9, — fol. 21 v°, col. 1, v. 26). Probablement, le commencement perdu du ms. 627 de Berne ne différait pas beaucoup de celui de la 2e branche de ces trois mss., dont le ms. 12569 a 58 vers, tandis que le ms. 786 n'en a que 56, et le mss. 12558 seulement 54 jusqu'au premier vers commun :

Tint l'empereres cort a Nimaie establie [1].

Si l'espace du premier folio perdu du ms. de Berne admet tout au plus 50 ou 52 lignes, il faut considérer le surplus des autres mss. comme des additions de copistes. Les additions, d'ailleurs, sont fréquentes dans les mss. de Paris, comme on peut s'en convaincre en les comparant avec le ms. 627 de Berne. Par exemple, nous lisons dans ce dernier ms., après l'arrivée du chevalier au cygne, à la fin d'une tirade :

Après a dit au cisne : « Va, a Deu te commant ! »

(fol. 2 v°, v. 18).

Le ms. 12558 ajoute les vers suivants :

« Et se j'en ai mestier, ramaine mon calant,
Si en rirons ensanble parmi la mer nagant,
Et reverrons no pere, le rice roi vaillant,
Et no seror la bele o le cors avenant,
Et savrons de nos freres s'il ierent dont vivant. »
Li cisnes l'enclina, si s'en parti a tant :
A sa ciere sambla qu'il eüst cuer dolant.

(fol. 21 v°, col. 2, v. 41 — fol. 21 v°, col. 1, v. 2).

Il n'est pas possible que l'auteur du *Chevalier au cygne* ait déjà parlé de la famille du chevalier au cygne, tandis que cette allusion est très naturelle chez un copiste qui connaissait la première branche.

Dans les manuscrits 1621 et 786, et de même dans celui de l'Arsenal, il n'y a qu'un vers intercalé :

« Et se jo ai mestier, ramaine mon chalant [2]. »

---

1. Le ms. du Musée Britannique contient le même préambule ; voy. M. H.-L.-D. Ward, *Catal.* I, 708.

2. Voy. Hippeau, *l. c.*, t. I, p. 109, v. 2945.

Les mss. 795 et 12569 correspondent, quant à ce passage, au ms. de Berne.

Des autres additions et changements des mss. parisiens, nous ne voulons mentionner que les plus importants, qui se trouvent dans tous les mss. : c'est l'interpolation d'une nouvelle tirade et le remplacement de trois tirades par trois autres [1].

Il est difficile de dire combien de folios sont perdus à la fin du ms. 627 de Berne. On ne peut que le supposer en consultant les autres mss. A la fin des *Enfances Godefroi* (la 2e branche) comme au commencement, le ms. 12558 contient moins de vers que les autres mss. de Paris. Les ms. 786 et 12569, dont le dernier est semblable ici à celui de l'Arsenal, diffèrent beaucoup à la fin du ms. B. N. fr. 12558, tandis que les mss. 795 et 1622 lui ressemblent plus. Ceux-ci finissent tous les deux avec le vers :

Amen chascuns en die : li estoire est finee [2].

Ce vers semble avoir été le dernier de la branche, et si le ms. 12558 ajoute encore huit autres vers, ce n'est que pour préparer à la branche suivante.

La fin de la tirade inachevée qui termine le ms. de Berne, que nous trouvons dans le ms. 12558, se compose de 22 vers ; puis il y a encore dans ce même ms. trois autres tirades de 29, de 32 et de 33 vers, soit un total de 116 vers. Si nous considérons qu'il faut soustraire quelques vers intercalés, nous conclurons que le ms. de Berne a probablement perdu deux feuillets, c'est-à-dire à peu près 104 vers.

Je compte publier prochainement le texte du ms. 627 de Berne avec les variantes dignes d'attention, et j'espère que quelques éclaircissements sur la légende du chevalier au cygne résulteront de cette publication. En voici un : le ms. de Berne commence une tirade, fol. 1 v°, v. 10-12, comme suit :

Signor, ceste chansons est de grant sapience :
Ensi come l'estoire le raconte a Maience,
Del bon duc Godefroi vos dirai la naissence.

Le même passage se trouve aussi dans les mss. 7865 (fol. 105 v°, col. 2, v. 44-46), 12569 (fol. 21 v°, col. 2, v. 23-25),

1. Voy. Hippeau, *l. c.*, t. I, pp. 185-186, et t. II, pp. 107-108.
2. Voy. Hippeau, *l. c.*, t. II, p. 189, v. 5213.

12558 (fol. 21, v°, col. 1, v. 23-25). Mais, dans le dernier de ces mss., le mot de *Maience* a été remplacé, malgré la rime, par celui de *Nimaie*, changement qui correspond à l'arrivée du chevalier au cygne à Nimègue, et de même à une allusion qui se trouve au commencement de la branche précédente :

> L'estoire en fut trovee el mostier Saint Fagon,
> Tot droit en Rainscevals, si com oï avon,
> Par dedans une aumaire u les livres met on ;
> La l'avoit mise uns abes qui molt estoit preudon ;
> Cil le prist a Nimaie, si com lisant trueve on [1].

Cette allusion à Mayence offrira peut-être une nouvelle voie pour des recherches sur l'origine de la célèbre légende du Chevalier au cygne [2], surtout parce qu'il y a encore d'autres textes qui mettent la scène à Mayence, par exemple la *Chronique de l'abbaye de Brogne* [3], écrite en 1211, et le poème allemand de *Lohengrin*, où le combat entre Lohengrin et son adversaire Telramont a lieu près de Mayence [4].

A.-G. KRÜGER.

NOTICE SUR LE MS. BIBL. NAT. FR. 13304 RENFERMANT LES TROIS PREMIÈRES PARTIES DE LA *SOMME LE ROI*

J'ai publié dans le Bulletin de la Société des anciens textes, année 1892, pp. 68 et suiv., la notice d'un ms. d'Alençon qui renferme la *Somme le roi* composée ou compilée en 1279 pour Philippe le Hardi. A ce propos, j'ai étudié d'un peu plus près qu'on avait fait jusqu'alors la contexture de cet ouvrage et j'ai montré qu'il se divisait naturellement en six parties :

1° Les six commandements. Début : *Li premiers commandemens que Diex commanda...*

2° Les douze articles de la foi, ou exposition sommaire du Symbole des Apôtres. Début : *Ce sont les .xij. articles de la foy crestiene...*

---

1. Todd, *l. c*, p. 1, v. 6-10.

2. Voici ce que M. Pigeonneau (p. 136) en dit : « En face d'opinions aussi diverses et aussi peu concluantes, il ne nous reste qu'à avouer notre ignorance. »

3. Voy. Reiffenberg, *Le Chevalier au cygne*, t. I, pp. 147-149.

4. Voy. Rückert, *Lohengrin*, Quedlinburg, 1858, p. 51, v 1879.

3° Le traité des sept péchés mortels (ou capitaux) dans lequel chacun de ces péchés est considéré comme représenté par une des sept têtes de la bête décrite dans l'Apocalypse. Début : *Mes sires sains Jehans, ou livre de ses revelacions...* [1].

4° Traité des vertus. Début : *Envis muert qui apris ne l'a...*

5° Exposé du *Pater*. Début : *Quant on met un enfant a letres...*

6° Traité des sept dons du Saint-Esprit. Début. *Après les .vij. petitions qui sont contenues en la paternostre...*

J'ai montré que la *Somme le roi* a, comme l'indique en une certaine mesure l'*explicit* de l'ouvrage [2], le caractère d'une compilation dans laquelle plusieurs traités, originairement indépendants, auraient été groupés. En effet, le n° 4 (traité des vertus) est le remaniement d'un traité qui existe à part, sous une forme un peu différente, dans le ms. B. N. fr. 24431 ; de plus, le texte du manuscrit 24431 se retrouve dans le *Miroir* que renferme le ms. B. N. fr. 1109 (*Bullet.*, 1892, p. 79). — De même, le n° 5, qui par le style se distingue assez bien de ce qui précède et de ce qui suit, existe en dehors de la Somme comme un traité complet en soi [3].

Mais jusqu'à présent on n'a pas trouvé ou du moins signalé le texte des trois premiers traités copié à part. C'est ce qui

---

1. Il y aurait peut-être lieu de diviser ce traité en deux. La seconde partie commencerait à la rubrique « *de pechié de langue*. Qui vuet savoir et penser les pechiés de langue... ». C'est ce qu'a fait notamment l'auteur (M. Paulin Paris ?) de la description du ms. de la Somme qui figure sous le n° 177 dans la *Description raisonnée d'une collection choisie d'anciens manuscrits réunis par M. Techener* (Paris, 1862).

2. « Ce livre *compila* et fist uns freres de l'ordre des prescheors, a la requeste dou roy de France Philippe en l'an de l'incarnacion Jhesu Crist M. et .CC. LXXIX. » Tel est l'explicit de beaucoup de mss., voir par ex. *Romania*, VIII, 323, *Bulletin des anciens textes*, 1892, p. 85. D'autres mss. portent *parfist* au lieu de *fist*, leçon qui semblerait indiquer plus clairement encore que Laurent aurait simplement achevé le livre, son rôle, pour une partie plus ou moins considérable, ayant été celui d'un simple compilateur. La leçon *parfist* est très appuyée et je serais assez porté à lui donner la préférence. Elle se trouve dans les mss. Mazarine 870 (Catal. Molinier, daté de 1295), Chartres 371, Troyes, 630, Musée Britannique 2862, Barrois (chez Lord Ashburnham) 130 et 246 (ce dernier ms. daté de 1289), et dans plusieurs mss. de la Bibl. nat.

3. Voy. *Romania*, XIV, 532.

m'engage à donner une courte description du ms. B. N. fr. 13304, qui précisément renferme ces trois traités et ne contient rien de plus. C'est un petit ms. de 57 feuillets[1] en parchemin mesurant 158 mm. sur 115, ayant en général 23 lignes à la page. Il devait y avoir des lettres peintes, mais elles n'ont pas été faites. Quant aux rubriques, elles n'ont été écrites que jusqu'au fol. 8. Une note placée sur un feuillet de garde, et qui émane peut-être de Tross, qui a vendu le ms. à la Bibliothèque en 1855, porte, sans l'affirmer positivement, que ce ms. viendrait de l'abbaye de Moyen-Moutier[2] (Vosges). Les formes du langage n'y contredisent pas. La même note attribue « le langage et l'écriture, qui sont les seuls indices de l'âge de ce manuscrit », au commencement du XIVe siècle. Je le crois plus ancien.

A mon avis, l'écriture ne peut être postérieure à 1280 environ. On verra, du reste, que la correction de la langue accuse le même temps, sinon une époque plus ancienne. J'ajouterai que, si la langue est en général correcte, le texte n'est pas dépourvu de fautes telles qu'omissions ou mauvaises leçons. C'est donc une simple copie. Par suite, je considère comme très vraisemblable que les trois premiers traités sont antérieurs à 1279, qui est l'époque où la *Somme* a été achevée, que frère Laurent n'en est pas l'auteur, qu'il les a simplement adoptés pour en faire le commencement de la compilation demandée par Philippe III[3].

Voici quelques extraits de ce manuscrit qui permettront d'en apprécier la langue.

1. — Les dix commandements.

(*Fol.* 1) Li premiers comandemens que Dex commande est tex : « Tu n'avras mies divers dieus, » c'est a dire : « Tu n'avras Deu fors moi, ne adoreras ne serviras et ne metras ton esperance fors qu'en moi; » car cil qui met son esperance principaument en creatures peche mortelmant, et fait contre cest comandement. Tel sont cil qui adorent les ydoles et font lor deus des creatures quez qu'eles soient. Contre cest commandement pechent cil

1. Les deux premiers sont des feuillets de garde.

2. « Ce ms..... qu'on m'a dit venir de Moyen-Moutier. »

3. Les trois premières parties de la *Somme* se trouvent encore copiées à part (la troisième fort abrégée) à la fin du ms. L f. 13, in-fol., de la Bibliothèque Sainte-Geneviève. Mais, comme cette copie n'est pas antérieure au commencement du XVe siècle, on n'en saurait tirer aucune conclusion dans la question de l'origine de la *Somme*.

qui trop ainment lor tresor, or ou argent ou autres choses terrienes, qui es[1] ces choses trespassans metent tant lor cuer et lor esperance que il en laissent et en oblient lor creatour qui toz ces biens lor at prestez, et por ce le deûssent miex servir et mercier, et sor toutes amer et honorer, si com nous ensaigne cis premiers commandemens.

Li secons commandemens.

Li secons commandemens est tiex : « Tu ne panras mies le nom ton Deu en vain, » c'est a dire : « Tu ne jureras mies por neant et sanz bone cause..... »

2. — Les douze articles de la foy (Symbole des apôtres).

(*Fol.* 7 *v°*) : *Li douze article.*

Ce sont li article de la foy chrestienne que chascuns chrestiens doit croire fermement, car autrement il ne puet estre saus, puis que il at san et discretion et raison ; et sont .xij. selonc le nombre des .xij. apostres qui les estaublirent a tenir et a garder a touz ceaus qui vuelent estre sauvei ; dont li premiers apartient au Pere, li .vij. au Fil, et li .iilj. au S. Esperit. Car c'est li fondemens de la foy croire en la sainte Trinitey, c'est ou Pere et ou Fil et ou Saint Esperit, un Deu en trois persones. Tuit cist article sont contenu [e la[2]] credo que li .xij. apostres firent, dont chascuns i mist le sien.

Li premiers.

Li premiers est tex : « Je croi en Deu le pere tout poissant, le creator dou ciel et de la terre. » C'est article i mist sainz Pieres...

3. — *Les sept péchés mortels.* Ce troisième traité, beaucoup plus étendu que les deux précédents, n'a pas de rubrique dans notre manuscrit.

(*Fol.* 10 *v°*) Mes sires sains Jehans, ou livre de ces revelations, qui est apelez li Apocalisses, ce dit que il vit une beste qu[i] issoit de la mer mervoilleusement desguisée, et trop espouentauble, car li cors de ceste beste estoit de leupart ; li pié estoient d'ours, la guele de lieon, et si avoit .vij. chiés et .x. cornes, et par desus les .x. cornes avoit .x. corones. Et vit sainz Jehans que cele beste male avoit pouoir de soi conbatre au[s] sainz et d'aus vointre et conquerre. Cele beste si deverse et si contrefaite et si espoentauble segnefie le dyauble que vient de la mer d'enfer qui est plainz de toutes dolors et de toute amertume. Li cors de ceste beste, si con dist sainz Jehans, estoit samblans a leupart, car enssi con li leupars ait diverses colors, ausi li dyaubles at diverses menieres d'engiens et de baras a decevoir les gens. Li (*fol.* 11) pié estoient samblant au pié d'ourc (*sic*), car aussi come li ours qui

1. *Sic*, corr. *en*.
2. Ces mots ont été grattés.

at la force ou pié et ou bras tient forment et lie ce que il at desoz ces piez, et ce que il embrace, aussi fait li deaubles ceus que il enbrasse et que il at abatus par pechié.....

Je transcris le passage sur Orgueil, que j'ai publié d'après le ms. d'Alençon (*Bulletin*, 1892, p. 75). Je remarque en passant que la première phrase de ce morceau (*Orguelz est l'année fille au deable...*) est déplacée dans notre ms.

(*Fol.* 12) Orguelz est li rois des vices. C'est li lions qui tout devoure. Orguelz destruit toz les biens et totes les graces et toutes les bones euvres que sont en l'ome, car orguelz fait d'aumone pechié et de vertu vice, et des biens dont on devroit aquere paradix fait enfer gaaignier. Orguelz est l'année fille au deauble, car il at grant part en son heritage. Orguelz [1] guerroie Deu de ces biens, et Dex albat [2] orguel et guerroie. (v^o) Cis pechiez est li premiers qui assaut le chevelier Nostre Signor et qui darrien le laisse, car quant il at touz autres vices vaincus, adont l'assaut orguelz plus formant.

On voit que ce texte est semblable à celui de la *Somme* et qu'il diffère de celui du *Miroir* (ms. fr. 1109) qui, pour ce passage, s'écarte assez notablement, dans l'expression, non dans le fond, de la *Somme*. J'ai exprimé à ce propos (*Bulletin*, p. 76) l'opinion que l'auteur de la *Somme* avait modifié (en l'abrégeant) le texte du *Miroir*. La question se présente maintenant sous un autre aspect. Puisque nous avons une copie des trois premiers traités, qui est antérieure (selon mon opinion) à la *Somme*, nous pouvons croire que, d'une part, l'auteur de la *Somme* et, d'autre part, l'auteur du *Miroir* ont adopté ces trois traités, le premier sans y faire de changement [3], le second en le modifiant légèrement.

J'ai dit plus haut qu'il y aurait peut-être lieu de diviser en deux le troisième traité (péchés mortels), la seconde partie commençant avec les « péchés de langue ».

Voici le début de cette seconde partie [4] :

(*Fol.* 46) Qui vuet savoir et pencer les pechiés de la langue, il estuet qu'il

---

1. Cette phrase est omise dans le ms. d'Alençon, mais elle se trouve dans les autres mss. de la *Somme*.

2. *Sic*, corr. *abat*.

3. Je le suppose du moins; je n'ai fait que des collations partielles, de place en place, du ms. fr. 13304 et de la *Somme*.

4. C'est le texte même de la *Somme*, et aussi le *Miroir du monde* (éd. Chavannes, p. 173).

sache peser et contrepeser[1] quele ele est, et dont ele nast et quel mal ele fait, car il avient que la parole est grans pechiés, pour ce que ele ist de mavais cuer; et de rechief il avient que la parolle est grans (*v°*) pechiez, pour ce que ele fait mal, encor soit ele bele et polie. Et devez savoir que la male langue est li aubres que Dex maudit en l'euvangile por ce que il n'i trovat riens fors fuelles; et par les fuelles sont entendues en la sainte escripture les parolles; et enssi con c'est fors chose de nombrer toutes les fuelles des aubres, aussi est fors chose de nombrer les pechiés qui de langue naissent; mais nos metrons .x. branches chevetaines qui de cest aubre naissent, et ces .x. branches poons nous mout bien nomer oiseuses parolles, vantise[2], losanges, detractions, mensonges par juremens, contens, murmure, rebellion et blaffemes...

Voici maintenant la fin du traité, qui est aussi celle du manuscrit :

(*Fol.* 56 *v°*) Or avons nous nombrés .x. menieres de pechiés de langue, dont la premiere meniere sunt parolles uiseuses, la darrienne blaffeme, et par aventure c'est ce que dit Salemons, que li commencemens de male langue est folie et la fins est errours trés pesme.

Ci fenissent li .vij. pechié mortel et totes lor branches; et qui bien estudieroit en cest livre, il i porroit mout profitier et apenre a conoistre toute meniere de pechié, et soi bien confesser; car nus ne se puet confesser ne de pechié garder se il ne les cognoist. Or devez dont savoir que cil qui en cest livre lit doit pencer et resgarder diligenment ce il est culpaubles (*fol.* 57) de nuns de telz pechiez; si s'en doit repentir et diligenment confesser, et après s'en doit garder a sen pooir. Des autres dont il n'est culpables doit Deu loïer et mercier humlement qui l'en at gardei.

Il paraît donc établi que les parties numérotées ci-dessus 1-3 et 5 sont des traités originairement indépendants que frère Laurent a joints, sans y rien changer, aux n°s 4 et 6, pour en former la compilation connue sous le nom de la *Somme le Roi*; que le n° 4 (traité des vertus) est la copie modifiée et surtout abrégée d'un traité originairement indépendant de ladite *Somme*, de sorte que la seule partie de la compilation qui semble l'œuvre propre de Laurent serait le n° 6, le traité des dons du Saint-Esprit. J'ai émis (*Bulletin*, 1892, p. 71) la supposition que frère Laurent aurait fait usage d'un traité intitulé *Miroir* que renferme le ms. B. N. fr. 1109. Mais, comme je le disais dès lors, la question est compliquée et ne peut pas être considérée comme résolue. Ce *Miroir* correspond essentiellement aux

1. Le copiste a omis : *sa parole*.
2. Ms. *vantisier*, l'*i* et l'*r* de la dernière syllabe étant exponctués.

parties 3 et 4 de la *Somme*, mais il en diffère, notamment en ce qui concerne la partie 3 (traité des péchés mortels). Il me paraissait assez simple de supposer que Laurent avait pris dans ce *Miroir* la matière de ses nos 3 et 4 en l'accommodant à son gré : cette supposition doit être abandonnée puisque le ms. 13304 décrit ci-dessus nous offre un texte du n° 3 antérieur à la *Somme*, et cependant tout semblable à celui qu'on trouve dans la *Somme*. Laurent n'a donc pas eu besoin de recourir au *Miroir*. Il y aura lieu de rechercher comment a été constitué le *Miroir* qui, à première vue, me paraît composé de deux morceaux : un traité des péchés mortels fort analogue au n° 3 de la *Somme*, mais différent par la rédaction, et un traité des vertus qui se retrouve partiellement dans le ms. B. N. fr. 24431.

P. Meyer.

FRANÇ. *FOURGON*; ANC. FRANÇ. *FURGIER*

La plupart des étymologistes rattachent le mot français *fourgon*, instrument pour attiser le feu, à *fourche*, soit directement [1], soit d'après un type existant déjà en latin vulgaire, *furcone [2]. Cette étymologie, de quelque biais qu'on la considère, ne va pas sans difficulté : d'une part, le seul dérivé que puisse produire *fourche*, en se combinant avec le suffixe *on*, est *fourchon*, mot qui existe en effet, et qui, en picard, mais en picard seulement, peut se présenter sous la forme *fourcon* [3]; de l'autre, le latin vulgaire *furcone n'aurait pu donner en français que *fourcon* et non *fourgon*.

Le nom de l'instrument appelé aujourd'hui en français *fourgon* offre beaucoup de variantes dans l'ancienne langue. Il est certain qu'il existe une forme *fourcon*. M. Godefroy, reprodui-

---

1. Littré, Brachet.

2. Ménage, Scheler, Körting et A. Darmesteter (dans le manuscrit du *Dictionnaire général*).

3. Voy. Littré et, pour les exemples anciens, Godefroy, v° *forchon*. Remarquons que dans plusieurs exemples où M. Godefroy écrit *forçon*, rien n'empêche de lire *forcon*. Les formes *foursson*, *folson*, qui appuient la lecture *forçon*, au moins dans quelques cas, ne peuvent pas être considérées comme des dérivés de *fourche* : elles postulent un latin vulgaire *furcione, analogue à *falcione, *fauçon*.

sant un acte de 1292 publié par Bouthors dans ses *Coutumes locales du bailliage d'Amiens*, donne cet extrait : « des *fourçons* pour servir a ministrer l'usaige des dits fours. » Immédiatement après, il cite un texte picard du XVe siècle où on lit : « *fourquon* de four. » L'orthographe *fourquon* rend manifeste la lecture *fourcons*, et non *fourçons*, dans l'exemple de 1292. C'est ce qui résulte aussi d'une charte latine de Normandie, citée dans Du Cange, au mot *furco* : « Pro furnilla et *furconibus*. » D'autre part, nous avons au moins un exemple de la forme *fourchon* :

Se le covient le four
Et les *fourchons* entour.

Telle est la leçon d'un des deux manuscrits de l'*Oustillement au Villain*; l'autre donne la variante *furgon* [1]. Cette dernière forme se retrouve dans une lettre de rémission de 1461, relative au pays de Caen, citée dans Du Cange au mot *furgo* : Carpentier, qui fait la citation, remarque qu'on lit trois fois *fregon* dans un document analogue, mais qu'il ne localise pas, de l'année 1392. Enfin, la forme actuelle se trouve dès le XIIIe siècle dans le dit des *Choses qui faillent en mesnage* et dans le *Testament* de Jean de Meun [2].

Les autres langues romanes qui connaissent ce mot sont plus d'accord entre elles que le français ne semble l'être avec lui-même : l'it. dit *furigone* [3], l'espagn. *hurgon*, le provenç. *furgon* [4], et dans toutes ces langues le nom de l'instrument est en rapport

---

1. *De l'oustillement au villain*, 183, dans Montaiglon et Raynaud, *Rec. gén. des fabliaux*, II, 154.

2. J'emprunte ces deux dernières indications à Littré. Il est à croire que l'étude directe des manuscrits donnerait quelques variantes; mais la forme *fourgon* est suffisamment attestée.

3. J'emprunte le mot au dictionnaire d'Ant. Oudin (1653), qui donne aussi la variante *furegone*. Quant à *forcone*, que cite Littré, il signifie tout autre chose, au moins dans la langue littéraire, et désigne une grande fourche de fer à trois branches. Cependant en sarde *furcone* signifie aussi fourgon de four, *spazzaforno* (voy. Spano, *Vocab. sardo-ital.*, Kalaris, 1851).

4. Un seul exemple en ancien provençal, *furguon*, dans le célèbre *ensenhamen* de Guiraut de Cabrera à son jongleur; malgré l'obscurité de l'allusion, le mot doit s'entendre d'un fourgon de four et non d'une charrette, comme l'a cru Raynouard. Mistral donne les formes actuelles *fourgoun*, *hourigoun*, *furgoun*, *furgou*, *firgou*, *fourjou*, *furjou*.

avec un verbe signifiant « fouiller, fourgonner ». L'ancien français possède aussi ce verbe, qui se présente le plus ordinairement sous la forme *furgier*.

On lit dans le dictionnaire étymologique de Diez :

« *Frugare*, ital., espagn. *hurgar*, portug. *forcar*, prov. mod. *furgá*, anc. franç. *furgier* (*Renart*, I, p. 21), fouiller, remuer : du lat. furca, fourche. On trouve une voyelle épenthétique dans le vénitien *furegare* et dans le sarde *forogai*. Même développement de sens dans l'ital. *rinvergare*, découvrir, de *verga*, et dans le piémontais *fustigné*, fureter, de *fustis*. »

Remarquons tout d'abord que la parenté directe de l'anc. franç. *furgier* est trop étendue par Diez. Le portugais *forcar* se rattache indubitablement à *forca*, fourche, mais il n'a que le sens qui résulte naturellement de cette origine et non celui de *furgier*[1]. Au contraire, le sarde, qui a à peu près le même sens que *furgier* et *frugare*, ne provient certainement pas du même type étymologique : la vraie forme est *forrogai*, dans le sud de l'île, et à Logodoro *forrojare*[2], ce qui, étant données les relations phonétiques des deux principales variétés du sarde, nous reporte à une terminaison en -culare[3].

Il reste donc acquis que nous n'avons à tenir compte que de l'italien[4], du vénitien, de l'espagnol, du provençal et du français. Dans ces conditions, le seul type latin qui convienne est *fūricare[5], tiré de fūr, fūris, voleur. *Furicare explique à

---

1. Cf. Vieira, *Grande Diccionario portuguez*, Porto, 1873 : « *Forcar*, revolver com forcado a palha, trigo, etc. » De même dans le gascon de Mauvezin (Gers) : *hourca*, remuer (le foin, la paille) avec une fourche, verbe qu'il ne faut pas confondre avec *hurga*, fouiller dans un trou.

2. Spano, *Vocab. sardo-ital.*

3. Sans vouloir rien affirmer, je ferai simplement remarquer que le sarde *forrojare*, *forrogai* pourrait remonter à un type comme *furnuculare : cf. *forru*, à côté de *furru* < lat. furnum et *piogu* < lat. *peduculum.

4. Le dictionnaire d'Oudin donne à côté de « *frugare*, fouiller, sonder, esguillonner » les formes *furegare*, *furigare*, avec le sens de « fourgonner ».

5. L'italien possède aussi *furicare* « cercare con ansietà », dont la forme est tout à fait en harmonie avec la phonétique toscane. Canello (*Arch. glott.*, III, 370) et Caix (*Studi di etimol. ital.*, p. 109) le tirent de *furcare, qui aurait été modifié d'après le type des verbes en *-icare* ; c'est l'explication de Diez. Quant à *frugare*, on ne voit pas nettement la raison d'être de cette forme en toscan : ne serait-elle pas d'origine dialectale ?

la fois la forme ordinaire de l'ancien français et la forme
tale *furchier*, *furkier* [1]. Cependant *fūricare ne répond
tout. A côté des formes qui postulent un *ū*, d'autres pos
un *o*. Parmi les exemples cités par M. Godefroy figurent :

1° Un passage du *Renart*, celui-là même qui est visé par
où le dernier éditeur, M. Martin, a lu *forgier*, d'après l
grand nombre des manuscrits ;

2° Un texte du XVe siècle, la *Contenance de table*, qui r
mande de ne pas se *fourgier* le nez ;

3° Un texte champenois de 1463, ainsi conçu : « pour
et chever les fondements des deux pilliers du biaul portail

De ces exemples français il faut rapprocher quelques va
provençales ou gasconnes données par Mistral : *fourga*, *h*
hourica, *houruca*. En présence de ces témoignages de prov
si diverse, il ne faut pas hésiter à admettre un second ty
mologique, à savoir *fōricare, de forare, comme *fodi
de fodere. On remarquera que le rapport sémantique e
à fait satisfaisant : d'une part, le lat. forare est déjà en
dans la langue médicale antique au sens dérivé de «
avec le doigt [2] » ; de l'autre, l'exemple champenois de
nous montre le sens primitif de forare encore viva
XVe siècle.

Rien n'empêche d'admettre l'existence simultanée e
vulgaire de *fūricare, « voler, chiper [3], » et de *fōri
« creuser, sonder, fouiller. » Le rapport de sens entre «
et « fouiller » est assez voisin pour qu'il y ait eu co
par étymologie populaire. Remarquons que la même cont
tion s'est produite entre fūrare et fōrare : le portuga
Diez avait eu tort de mettre en cause à propos de *forcar*
ici à la rescousse, car il ne connaît que la forme *furar*, a
de « forer » ; le provençal moderne dit aussi en ce
régions *fura*, et non *foura*. Ce qui a dû singulièrement
l'emploi de *fūricare au sens de *fōricare, c'est l'a
cation du nom fūr ou de ses dérivés à des animaux vole

1. Voyez-en des exemples dans Godefroy, v° *furchier*.

2. J'emprunte l'indication de ce sens, appuyé sur l'autorité de
à l'excellent *Dict. lat. franç.* de Quicherat revu par M. Chatelain.

3. Oudin donne à l'ital. *furegare*, *furigare* non seulement le
« fourgonner », mais celui de « desrobeꝛ subtilement ».

vivent ou qui pénètrent dans des trous. Déjà le fucus (frelon), hôte des creux d'arbres ou de murs, est appelé fur par Varron; un peu plus tard, c'est la viverra (furet), qui est essentiellement, pour le peuple comme pour l'Académie française, « un animal dont on se sert pour prendre des lapins et qui va les chercher dans leur terrier », animal aux mœurs duquel nous devons le verbe *fureter* [1]; plus tard encore le mus ou sorex [2], etc.

Pour en revenir à notre point de départ, le franç. *fourgon*, le provenç. mod. *fourgoun*, le gascon *hourigoun* s'expliquent par *foricone; les autres formes énumérées plus haut par *fūricone. On remarquera toutefois que l'anc. franç. *fourchon* a été fait sur *fourchier*, forme secondaire de *furgier*, *furchier*, comme *torchon* sur *torcher*. Car, si le sarde *furcone* s'explique purement et simplement comme un dérivé de *furca*, « fourche », on ne peut tirer de la même façon *fourcon* du picard *fourke*, ni *fourchon* de *fourche*, parce que le français ne connaît pas le suffixe *on* avec la signification augmentative [3]. Les formes provençales modernes *fourjou*, *furjou*, citées par Mistral, se rattachent de même à la forme verbale *fourja*, *furja*, vu qu'il est impossible d'admettre le changement de c latin en *j* devant un o.

A. THOMAS.

TOUILLER

Littré enregistre le verbe *touiller* avec une double définition : « dissoudre la soude brute et décanter la liqueur quand elle est devenue claire; remuer avec un bâton, en les humectant, les matières qui servent à fabriquer la poudre. » Comme étymologie, il se borne à indiquer « l'anc. franç. *touiller*, salir, barbouil-

1. Le bon chanoine sarde Spano n'hésite pas à affirmer que *fūr* est le nom du furet dans Virgile, mais il n'en est rien. Les formes postulées par les différentes langues romanes sont *furittum (sicil. *furittu*, ital. *furetto*, provenç. et franç. *furet*), *furione (anc. franç. *fuiron*), *furone (esp. *huron*). L'anc. franç. *fuiron* remonte certainement au lat. vulgaire. Il est curieux de constater en sicilien la forme *forittu*, qui paraît avoir subi l'influence de forare.

2. Provenç. mod. *furo*, souris et furet femelle.

3. Le français actuel *fourchon* a deux sens bien distincts et qui supposent une double étymologie : 1° dent d'une fourche, dérivé de *fourche*; 2° endroit où la branche se sépare du tronc, du verbe *fourcher*, « bifurquer ».

ler », c'est-à-dire qu'il ne donne pas d'étymologie. Diez a rattaché l'anc. franç. *tooillier* à *touaille*, nappe, serviette. Scheler distingue deux mots en anc. français : un verbe *touailler*, *tooiller*, signifiant « laver », pour lequel il accepte l'étymologie de Diez, et un verbe *toouiller*, *teouiller*, « brouiller, troubler, souiller », dont le mot actuel *touiller*, « mélanger, remuer », est la forme contractée, sur l'origine duquel il ne s'explique pas.

Si l'on veut bien se reporter aux nombreux exemples réunis dans le *Dictionnaire* de M. Godefroy aux mots *tooil*, *tooilleis*, *tooillement*, *tooillier* et *tooillure*, on se convaincra que :

1° Le sens de « laver » n'existe pas plus en ancien français que dans la langue actuelle;

2° Le verbe *tooillier* signifie « remuer, mêler, piler, souiller » ;

3° La forme primitive est *toeillier*, ce qui ressort notamment du subst. verbal *tooil*, *toeil*, qui rime avec *vermeil*, *conseil*, etc.

Dans ces conditions, la seule étymologie à proposer — et si transparente qu'il est inutile de la faire valoir — est le latin tŭdiculare, employé par Varron au sens de « remuer, agiter ». Tudiculare est tiré de tŭdicula, « moulin à broyer les olives ou cuiller à pot », diminutif de tŭdes, marteau.

A. Thomas.

BÉCHARU

Littré considère *bécharu*, « un des noms vulgaires du phénicoptère des anciens ou flamant », comme « une contraction de *bec de charrue*, dénomination prise de la forme de son bec qui est figuré comme un soc de charrue ».

Arsène Darmesteter a accepté cette manière de voir dans son *Traité de la formation des mots composés* [1], et la seconde édition de cet ouvrage, parue récemment, reproduit sans changement ce qu'il avait écrit dans la première [2].

Malgré cette double autorité, j'ai cru devoir adopter une autre opinion; j'ai écrit dans le *Dictionnaire général* Hatzfeld-Darmesteter que *bécharu* est emprunté du provençal *bécarut* ou *bécharut*, lequel est tout simplement dérivé de *bec*. C'est cette opinion personnelle que je demande à justifier ici, dans les deux

1. Paris, Vieweg, 1875, p. 137.
2 Paris, Bouillon, 1894, p. 158.

points qu'elle comporte : 1° l'emprunt fait par le français au provençal ; 2° la dérivation provençale *bec*, *bécarut*.

1° Que le français ait emprunté au provençal le nom du bécharu ou flamant, c'est ce que l'on comprendra facilement, si l'on songe que cet oiseau ne se trouve que dans la France méridionale et particulièrement sur les bords de la Méditerranée. Le mot de *flamant* n'est-il pas arrivé au français par le même canal ? Le témoignage de Rabelais est formel : « Et estoit le pennage rouge cramoisi, comme est celui d'un phœnicoptere qui en Languedoc est appelé *flammant*[1]. » Et ce témoignage n'est pas le seul. On vient de publier quelques extraits d'un commentaire de Galien, rédigé au milieu du seizième siècle, où se trouvent beaucoup de noms vulgaires d'oiseaux et de poissons ; j'y relève cette mention : « *porphyriones*, des flamans *Monpessulanis*[2]. »

Bécharu ne paraît avoir pénétré en français que longtemps après *flamant*. Ce dernier mot n'est pas dans le *Thresor* de Nicot (1606), mais Cotgrave le donne dès 1611 sous les formes *flaman*, *flamman* ou *flambant*, et de là il a passé dans tous les dictionnaires du dix-septième siècle[3], sauf celui de l'Académie qui ne l'a admis qu'en 1835. Au contraire, *bécharu* manque dans tous les dictionnaires antérieurs à l'édition de Trévoux de 1752 : en revanche, l'Académie l'a recueilli plus tôt, en 1762. Le plus ancien exemple que je connaisse de son emploi par un auteur français remonte pourtant à la première partie du règne de Louis XIV. Le célèbre Claude Perrault a consacré un mémoire à cet oiseau dans le recueil de l'Académie des sciences, et il se sert plus volontiers de *bécharu* que de *flammant* : « Entre les oiseaux que leur grandeur, leur beauté et leur rareté ont rendus célèbres parmi les anciens, le *Becharu*, qu'ils appeloient *phœnicoptere*, est un des premiers[4]. » C'est à Claude Perrault lui-même que remonte l'étymologie fantaisiste « bec de charrue »,

---

1. *Pant.* IV, 41, cité par Littré, v° *flamant*. Le mot français est par conséquent une adaptation du prov. *flamenc* et non un dérivé spontané de *flamme*.

2. *Bibl. de l'École des Chartes*, 1894, p. 239.

3. D'après Littré, v° *flambart*, Oudin appellerait le flamant *flambart* : c'est une erreur, car le mot *flambart* donné par Oudin signifie tout autre chose ; Oudin enregistre, comme Cotgrave, *flaman* ou *flambant*.

4. *Mém. de l'Acad. des Sciences*, t. III (1666-1699), 3e partie, p. 43.

qu'il formule en ces termes : « Le nom de *Becharu* est pris de la figure particulière de son bec, qui est courbé comme le manche d'une charrue[1]. »

Mistral, dans son *Tresor dou Felibrige*, donne concurremment *bécarut* et *bécharut* comme autre nom du flamant ou *flamen*. De même, dans le *Dictionnaire languedocien-français* de D'Hombres et Charvet (Alais, 1884), on lit : *bécaru* ou *bécharu*. Honnorat (1846) ne donne que *bécarut*. Il est peu probable que le flamant ait été connu dans la région nord du domaine provençal, celle où *c* devant *a* devient *ch* comme en français ; par suite je suis porté à croire que la forme *bécharu(t)*, si elle est réellement employée aujourd'hui dans le Midi, est due à une réaction de la forme française sur la forme indigène.

Quant au français *bécharu*, il paraît avoir été tiré du provençal *bécarut* par un procédé d'adaptation analogue à celui qui a fait transformer *flamen(c)* en *flamant*. On sait que Furetière enregistre concurremment *becquée*, *becu*, *becquer* et *bechée*, *bechu*, *becher* : il a pu y avoir de même une hésitation entre *bécaru* et *bécharu*, et l'étymologie « populaire » ayant vu la « charrue » dans les deux dernières syllabes de ce mot, cette raison de sentiment aura fait triompher la forme *bécharu*.

2° Mistral et Honnorat indiquent comme étymologie du nom de l'oiseau l'adj. *bécarut*, qui signifie proprement « qui a un grand bec, remarquable par son bec ». Cette étymologie saute, pour ainsi dire aux yeux, du moment qu'on replace ce nom dans son milieu d'origine. C'est ainsi que la barge à queue noire est dite, selon les régions, *bécassin cendrous* ou *bécarudo*. Le procédé de dérivation qui de *bec* tire *bécarut* a été indiqué par Diez[2] ; mais, comme il ne cite qu'un seul exemple, *cambarut*, de *camba*, il est bon d'en produire d'autres. Voici ceux que j'ai remarqués dans les patois actuels vivants, d'après le *Tresor* de Mistral :

---

1. *Ibid.* Le dictionnaire de Boiste parle aussi d'un *manche* de charrue ; c'est Bescherelle qui a, sans malice, transformé *manche* en *soc*, ce qui devient complètement absurde ; Littré, comme il lui arrive trop souvent, a copié Bescherelle.

2. *Gramm. des lang. rom.*, trad. franç., t. II, p. 259 ; ailleurs, t. II, p. 330, il cite *geberut*, bossu, d'après Rochegude, forme qui paraît altérée au lieu de *gibarut*.

banarut, remarquable par ses cornes (*banos*);
bécarut, — son bec;
boucarut, — ses lèvres (*boucos*);
bournarut, — ses trous (*bornos*);
bóusarut, — sa panse (*bóuso*);
brancarut, — ses branches;
brégarut, — ses mâchoires (*brégos*);
cambarut, — ses jambes;
foulharut, — ses feuilles;
gafarut et *gautarut* — ses joues (*gafos*, *gautos*);
pansarut, — sa panse;
patarut, — ses pattes;
testarut, — sa tête;
ventrarut, — son ventre.

A. THOMAS.

FÉLIBRE

Voilà un mot, tout jeune dans notre langue, qui y a fait une singulière fortune. Qu'on nous permette de rappeler brièvement, d'après le plus autorisé de ses historiens, comment il y est entré :

« Le mot *félibre* fut adopté en ce sens, à partir de l'année 1854, par les promoteurs de la renaissance linguistique et littéraire du Midi. Le 21 mai 1854, sept jeunes poètes, MM. Théodore Aubanel, Jean Brunet, Anselme Mathieu, Frédéric Mistral, Joseph Roumanille, Alphonse Tavan, et Paul Giéra, amphitryon, se réunirent au castel de Fontségugne, près Châteauneuf de Gadagne (Vaucluse), pour concerter dans un banquet d'amis la restauration de la littérature provençale. Au dessert on posa les bases de cette palingénésie et on chercha un nom pour en désigner les adeptes. On le trouva dans une poésie légendaire que M. Mistral avait recueillie à Maillane, poésie qui se récite encore en guise de prière dans certaines familles du peuple. C'est un récitatif rimé, dans lequel la Vierge Marie raconte ses sept douleurs à son fils... Voici le passage qui contient le mot *félibre* :

La quatrième doulour qu'ai souferto pér vous,
O moun fiéu tant précious
Es quand vous perdeguère,

Que de tres jour, tres niue, iéu noun vous retrouvère,
Que dins lou tèmple erias
Que vous disputavias
Emé li tiroun de la léi,
Emé li sèt felibre de la lèi.

Le mot *félibre*, aussi inconnu du reste que le mot *tiroun*, ayant évidemment dans ce morceau le sens de « docteur de la loi », fut acclamé par les sept convives, et l'*Armana prouvençau*, organe de la nouvelle école, proposé et fondé dans la même séance, l'*Armana prouvençau per lou bél an de Diéu 1855, adoubea e publica de la man di felibre*, annonça à la Provence, au Midi et au monde que les rénovateurs de la littérature provençale s'intitulaient *félibres*[1]. »

Depuis lors ce « vocable mystérieux » a fait verser beaucoup d'encre. Pour économiser la nôtre, nous omettrons de discuter les étymologies proposées[2], également insoutenables, et nous dirons tout de suite que le mot *félibre* ne nous paraît autre que l'espagnol *feligrés*. Il est vrai que *feligrés* signifie aujourd'hui uniquement paroissien (ou par métaphore, client)[3] : mais il a dû avoir jadis d'autres sens conformes à son étymologie : filii ecclesiæ[4]. Cette expression, qui, en bas latin, appartient à la langue technique de l'Église, a pu, ou plutôt dû prendre des sens très variés, suivant que fili revêtait une acception plus ou moins large : elle peut signifier : 1° les prêtres[5]; 2° avec eux, les autres personnes attachées à l'Église[6]; 3° enfin le troupeau des

1. Mistral, *Trésor dou felibrige*, au mot FELIBRE.

2. Mistral les a rassemblées dans son *Trésor*.

3. C'est le seul sens que donnent non seulement les dictionnaires modernes, mais celui de Covarruvias (1674), qui traduit par « el vezino y morador que pertenece a cierta y determinada parroquia ». Le plus ancien exemple de ce sens que fournisse le *Diccionario de las Autoridades* (1732) est de Fuenmayor dans sa *Vida y pechos de Pio V*, publiée en 1595.

4. Cette étymologie est préférable à celles de Diez (suivi par Kœrting) : filius gregis, et de l'Académie espagnole (édition de 1884) : fidelium grex (faut-il mentionner celle de Covarruvias par le grec φυλή « que vale tribus »?. [Elle est certaine : le mot n'existe qu'au pluriel, ce qui explique l'*i* en deuxième syllabe, et, par dissimilation, l'*e* en première; c'est un mot savant, ou plutôt un mot latin transporté dans la langue vulgaire. — G. P.]

5. Ce sens est attesté pour le IXe siècle par un passage d'Anastase le Bibliothécaire (mort en 886) (voy. Du Cange, FILII ECCLESIAE).

6. Ainsi dans une charte de Cambrai (1201) où Du Cange l'interprète par « clerici et sacerdotes uni ecclesiae addicti ».

fidèles [1]. De ce que le dernier est seul resté en espagnol, la seule des langues romanes qui, avec le portugais, ait admis l'expression, il n'en résulte pas que les deux autres n'y aient point été connus autrefois. L'existence du second nous paraît suffisamment attestée par l'autorité de Diez, qui s'appuyait certainement sur un texte ; celle du premier l'est, ce nous semble, par le nôtre même, le mot que le chanteur populaire a entendu traduire ici étant certainement *doctor* [2] ; la glose *de la ley* aura été provoquée par l'expression, fréquente dans l'Écriture, *doctores legis*.

L'hypothèse d'une origine espagnole de la chanson est également attestée par le mot *tiroun*, dont le correspondant n'existe dans aucune autre des langues romanes [3]. Si M. Mistral voulait bien communiquer le texte complet de la pièce en question, peut-être y trouverait-on quelques arguments nouveaux en faveur de cette hypothèse [4].

A. JEANROY.

---

1. Dans une charte de Clairefontaine (1231) (*ibid.*) on peut hésiter entre ce sens et le précédent.

2. *Evang. sec. Luc. II, 46* : « invenerunt illum in templo sedentem in medio doctorum. » Quant au chiffre sept, il est, comme on sait, d'essence populaire, et n'a aucune importance ici.

3. L'italien *tirone* est un mot purement savant qui n'apparaît que dans quelques textes du XVe siècle (voy. le Dictionnaire de la Crusca). Ce mot n'est point du reste sans soulever une assez grave difficulté, en ce qu'il exprime une idée toute différente de celle qui précède : les docteurs en effet ne peuvent être qualifiés d' « apprentis ». Peut-être appartient-il à un chanteur qui, ne connaissant *feligrés* que dans le second sens et le trouvant trop peu clair, aura jugé bon de l'interpréter.

4. Le fait ne serait point isolé : M. Doncieux a prouvé récemment (*Mélusine*, 1894, col. 38) qu'une complainte sur Marie-Madeleine, aujourd'hui très populaire en Provence, est d'origine catalane. La date qu'il lui attribue (fin du XVe siècle) pourrait bien être aussi celle de notre pièce : on sait que cette époque est l'âge d'or de la poésie populaire. Cette date reculée expliquerait l'archaïsme. — Le sujet de la pièce récueillie par M. Mistral est encore aujourd'hui très populaire en Espagne : mon collègue M. Mérimée me communique une *suelta* (imprimée à Carmona en 1836) où l'épisode qui nous occupe est longuement traité ; mais le mot *feligrés* ne s'y trouve point : il y est simplement dit de Jésus-Christ que

> ... la Escritura esponia
> à principes y doctores.

COMPTES RENDUS

Zwei altdeutsche Rittermären. Moriz von Craon. Peter von Staufenberg. Neu herausgegeben von Edward Schröder. Berlin, Weidmann, 1894, in-8°, LII-101 p.

La publication de M. E. Schröder contient deux poèmes allemands du moyen âge. Je ne parlerai pas ici du second, variante du thème bien connu auquel appartient *Mélusine*; je ne m'occuperai que du premier, *Morice de Craon*, qui intéresse à plusieurs points de vue la littérature française. Cette curieuse nouvelle chevaleresque n'ayant jamais été ni traduite ni analysée en français[1], je crois utile d'en donner d'abord un résumé, où je ne relève que les points essentiels, laissant de côté les développements où se complaît la prolixité parfois assez maladroite de l'auteur[2].

Vous savez, dit-il dans son long préambule, tout le prix de la chevalerie. C'est chez les Grecs qu'elle a commencé, lors du siège de Troie; ils la possédèrent longtemps, mais, l'ayant négligée, ils la perdirent quand Alexandre les soumit. Elle passa à Rome, où elle fut florissante jusqu'au méchant roi Néron (suit une histoire des crimes de Néron); Rome ayant été brûlée par lui, la chevalerie se réfugia en France (*Kärlingen*), où elle eut d'abord une vie précaire; mais Charles, Olivier et Roland la relevèrent, et la nation entière s'y adonna à leur exemple. « Ce fut le profit de tous. Il n'y a pas de pays qu'on ait jamais vu qui s'accorde mieux avec la joie que la France. La chevalerie y est bonne, elle y est honorée et célèbre : par l'enseignement des Français mainte autre terre s'est depuis beaucoup améliorée dans la chevalerie; là ils servent très noblement les dames pour en avoir récompense, car on les récompense mieux que nulle autre part » (v. 1-362).

« Là était, il n'y a pas longtemps, un chevalier qui avait tourné toutes ses pensées vers l'amour d'une dame; son cœur le poussait à servir immuablement la comtesse de Beamunt, parce qu'il n'en trouvait pas une plus digne. Son nom était Mauricius; le los ne lui fit jamais défaut; sa maison s'appelait Craûn. Son service, pendant bien des jours, fut toujours prêt; tournoyer et

1. Elle avait été publiée deux fois, par Massmann et par Haupt.

2. Cette gaucherie n'empêche pas que son œuvre n'ait une réelle valeur poétique et même psychologique, dont la moitié, comme on le verra, lui appartient sans doute en propre.

donner, c'était toute sa vie, et sans salaire. Partout où en France il se donnait un tournoi, il n'y avait pas un homme qui le fît mieux et qui en eût plus souvent le prix. Il était beau et de belles manières et assuré en toutes choses, courtois et sage. Aussi était-il en prix et devait-il à bon droit plaire à toutes gens » (v. 263-288). Suit une dissertation sur la *minne* (289-396). Mauricius, dont les sentiments nous sont exposés dans un long monologue, languit d'amour et d'incertitude. Enfin il se déclare à sa dame, dans un entretien subtil et coupé au début en toutes petites répliques. Elle lui promet la grâce qu'il attend s'il veut faire ce qu'elle lui demandera : « Entreprends ici un tournoi, car je n'en ai jamais vu un; arrange-toi pour que cela arrive, et sois-y mon chevalier; je t'en récompenserai. » Elle lui passe un anneau au doigt (la dame voulait indiquer qu'elle le marquait ainsi comme sien, suivant l'usage d'une femme courtoise), lui donne un baiser et le recommande à Dieu; toute la peine de Mauricius se change en joie (v. 397-620).

« Messire Mauricius de Craûn » fait crier le tournoi au loin, et il s'y prépare d'une façon extraordinaire : il fait construire à grands frais un vaisseau magnifiquement orné, tout couvert de riches étoffes de Flandre, qui cachent des roues et des chevaux introduits dans l'intérieur; sa bannière flotte au mât, où est pendu son écu, et il s'avance ainsi par la France (*Frankriche*), à l'émerveillement de tous jusqu'au lieu du tournoi (évidemment *Beamunt*). Il arrive au pied du château, le vent l'aidant en poussant ses voiles, et la foule se presse pour voir la merveille : il accueille tous les curieux, et une fontaine de vin coule à flots pour les réjouir; le soir venu, il allume tant de lumières que du château on croit voir un incendie. Le matin, les chevaliers rassemblés pour le tournoi viennent entendre la messe sur le vaisseau; on leur donne à manger une poule pour deux et à boire tant qu'ils veulent; puis tous s'arment pour le tournoi qui va avoir lieu (v. 621-824).

Mauricius s'arme lui-même, monte sur son cheval et fait avancer son vaisseau, au son des *tabours*, des flûtes, des cors, des *buisines* et des *rotes*, jusque tout près d'un pavillon construit près de la porte du château, où se tenaient les dames, au milieu d'elles la comtesse, qui voyait tout cela avec plaisir : « Qui donc est celui qui arrive là? dit-elle. Il est très bien fait. Je crois que saint Brandan est venu ici par miracle dans son vaisseau. Mais si c'est l'Antechrist, prenez garde à ne pas défaillir; le jugement est proche : n'écoutez pas sa prédication, car il vaut mieux croire en Dieu. » Le *riche poigneïs* s'engage (*Der puneiz wart riche*). « Le comte [de *Beamunt*] vient du château; sa femme le vit; il frappa à mort un chevalier. De cela tous deux furent tristes. Le comte le montra bien, car il pleura beaucoup d'avoir commis ce péché par chevalerie. » Il se désarme et rentre au château. Mais Mauricius ne trouve pas que la fête doive cesser pour cet incident, et les autres sont de son avis : « Recommandons son âme à saint Michel, et joûtons. » Mauricius sort à cheval de son vaisseau, accomplit des exploits prodigieux, et remporte

le prix du tournoi ; le soir venu et le combat fini, il livre son vaisseau aux « garçons », qui s'en partagent avidement les débris ; il donne son haubert à un prisonnier (je reviendrai sur ce trait), et commence à se désarmer : personne n'étant là pour lui délier et lui tirer ses *heuses*, il détache lui-même les courroies d'une jambe quand arrive un valet, qui lui dit de la part de la dame de venir la trouver aussitôt et tel qu'il est : il s'empresse d'obéir, et suit le valet, avec sa heuse à moitié défaite (v. 825-1091).

Celui-ci l'amène dans un verger où l'attend une demoiselle envoyée par la comtesse ; elle l'introduit dans une chambre (*kemenâte*) que la dame avait choisie pour son « secret ». De tous les côtés, les murs étaient peints si bien et si pleinement que cela resplendissait comme une église. En haut étaient des mosaïques qui brillaient comme un miroir ; un lit magnique s'élevait au milieu [1]. « Assurément, dit le chevalier, cette chambre est belle et délicieuse... mais il n'y a pas sur terre de chambre si laide, si j'y voyais entrer ma dame, qu'elle ne me semblât plus belle que celle-ci » La demoiselle lui dit de patienter, la dame étant retenue auprès de son mari qui ne cesse de pleurer sur le grand malheur qui lui est arrivé et de maudire le vaisseau qui en a été la cause. Cependant Mauricius se sent accablé de fatigue. La demoiselle lui offre de mettre sa tête dans son giron et de dormir jusqu'à l'arrivée de la dame. « Je le ferais bien, dit-il, si j'étais sûr de pouvoir m'éveiller et que ma dame ne me trouvât pas dormant. Si elle arrivait et que ce fût son salut qui me tirât de mon sommeil, je n'aurais plus jamais de joie. » La demoiselle lui promet de l'éveiller à temps. Mais la dame arrive bientôt à pas si légers qu'elle surprend la demoiselle ; elle lui défend d'éveiller le dormeur. « Je sais, dit-elle, que jamais homme n'a servi femme mieux que celui-ci ne m'a servie. Le laisser sans récompense aurait été un péché que je n'aurais pu expier. J'ai entendu si bien sa plainte qu'aujourd'hui même je voulais le récompenser de ses peines ; j'étais venue ici avec sa récompense. Et le voilà gisant comme une brebis morte ! Un somme lui est plus cher que moi... Son somme a pu lui être agréable, mais il m'a enlevée à lui. » La demoiselle se désole, s'attribue toute la faute, et dit à sa maîtresse : « Dame, croyez-moi ; si on apprend cet affront dans le pays, vous ne retrouverez jamais votre honneur et vous pourrez souffrir d'un tel manque de courtoisie. Je ne crois pas que jamais personne serve en vue d'obtenir récompense s'il apprend cela... Et si, par votre faute, ce tort est imposé au monde, ce sera un désastre pour les femmes, car aucun homme ne s'attachera plus jamais à nous. » Elle

1. La description de ce lit est fort curieuse ; l'attribution à Henri de Veldeke d'un lit semblable fait pour le roi Salomon, et où Vénus l'aurait trouvé dormant, doit reposer, non directement sur le *Cantique des Cantiques*, comme le pense M. E. Martin (*Z.f.d.A.*, XXXVI, 204), mais sur quelque roman perdu ; cf. la description du lit de Salomon dans le *Grand Saint Graal*. Au v. 1122 je corrigerais volontiers avec F. Bech *ebanus* au lieu de *bulcanus* : c'est un lieu commun classique dans Chrétien de Troies et ses imitateurs que la mention du bois d'*ebenus* (*benus*, *ebanus*) et de sa propriété prétendue de ne pouvoir brûler.

insiste en vain; la comtesse est inflexible; elle se déclare heureuse d'avoir une bonne raison de ne pas se laisser asservir à l'amour : « J'aime mieux rester libre qu'être à un homme. Ce que je ferais pour celui-là, demain sans doute trois ou quatre le sauraient, puis trente peut-être connaîtraient ces noces. Mon honneur serait vendu, et pour un bien petit gain. Je veux rester telle que je suis. » La demoiselle la supplie : ne cèdera-t-elle pas à la *minne*, qui domine tout? « Elle ne me vaincra, répond la dame, ni par prière ni par force... Dis à cet homme de se lever et de s'en aller à son logis; dis-lui de se mieux comporter à l'avenir : ce sera son bien. » Et elle quitte la chambre (v. 1092-1384).

Peu après, Mauricius s'éveille d'un rêve pénible qui lui avait presque montré la réalité. Il l'apprend, et, consterné, demande à la demoiselle d'aller trouver la dame et de la supplier de lui pardonner. Elle va à la chambre où la comtesse dort auprès de son mari; elle la touche doucement et lui fait son message : « Dame, je vous prie par le Dieu qui m'a donné âme et corps de faire honneur à toutes les femmes... Un cœur dur comme diamant s'attendrirait à sa plainte. — Écoute-moi : son mal sera peut-être bien plus grand : si mon seigneur s'éveille et apprend sa présence, il ne sortira pas d'ici. Qu'il soit sage et s'en aille où il pourra... Tais-toi et laisse-moi dormir. » La demoiselle, toute en pleurs, s'éloigne en silence (v. 1385-1519).

Mauricius, entendant cette dure réponse, entre lui-même dans la chambre conjugale, où brillait toute la nuit « une lumière dans un verre. » Il était effrayant à voir, car le sang des coups reçus dans la journée avait coulé sur ses yeux et « pendait à ses sourcils »; son *gamboison* était plein de sang, tout déchiré et tout percé de trous; ses regards enflammés de colère brillaient comme ceux d'un lion; les courroies de sa heuse à moitié défaite sonnaient sur le pavement. Le comte s'éveilla d'un lourd sommeil, qu'interrompaient souvent ses pénibles pensées, et fut épouvanté à la vue de l'intrus; il se mit à trembler, ce qui réveilla aussi sa femme. « Le diable, lui dit-il, est entré ici, ou la mesnie Hellequin (*daz wuetende her*)! » Mais la dame avait reconnu l'arrivant. « Qui va là? dit le comte. — Je vais vous le dire, répondit Mauricius. C'est celui que vous avez tué; vous serez à jamais mon compagnon en enfer; il n'y a pas de salut pour vous, parce que c'est vous qui m'y avez conduit. » Le comte dans son effroi saute du lit; il se heurte si violemment à la cuisse qu'il s'évanouit; il resta ainsi sans connaissance toute la nuit (v. 1511-1580). — Mauricius s'introduit dans le lit à sa place; la comtesse, qui ne sait si son mari est mort ou vivant, est d'abord interdite. Enfin elle lui dit : « Vous êtes l'homme le plus hardi dont j'aie jamais ouï parler, d'avoir osé pareille chose. Vous ne m'avez pas demandé si je le voulais ou non. Ce qui arrive ici est une merveille dont on parlera jusqu'au jour du jugement. » Elle pensait : « Il n'y a rien à faire; puisque les choses en sont là, je dois faire et supporter tout ce qu'il voudra; je souffrirai bonnement que sa colère s'apaise. » « Ils se donnèrent de nombreux baisers; mais il ne répondit pas à ses questions; alors elle l'entoura de ses bras : il commença aussi à s'échauffer

et fit à la dame je ne sais quoi : que servirait-il de vous le dire? Vous savez bien ce que l'on fait, c'est ce qu'ils firent aussi. Mais ensuite le chevalier se leva ; il prit l'anneau qu'elle lui avait donné et lui dit : « Reprenez-le. Je ne veux plus jamais vous aimer ; vous êtes dénuée de raison. Je vous ai servie autant que j'ai pu jusqu'à cette heure : si toutes les femmes étaient comme vous, je n'en servirais plus aucune. Allez maintenant à votre mari, qui a grand mal, et gardez-le sans honneur. Je ne vous revaudrai jamais le tort que vous m'avez fait. » Là-dessus il s'en alla, et bientôt il reprit sa vie de prouesses et s'acquit une renommée de plus en plus grande (v. 1581-1643).

Pour elle, le repentir n'est pas long à la saisir; elle se consume de regret, perd sa couleur et s'adresse les plus grands reproches. « C'était au moment de l'année où l'été commence ; les oiseaux dans le bois chantaient haut et dru ; les roses et les genêts fleurissaient à l'envi ; c'était le temps où l'on hait la tristesse. Le bois s'était paré et avait revêtu une belle robe d'été, le vert feuillage et au dessous l'herbe où les fleurs de toutes sortes faisaient une mosaïque. Ce spectacle, et le chant des oiseaux, mettent en bonne humeur ceux qui ont le cœur tourné vers la joie. Un matin, la dame, ne pouvant à cause de ses soucis dormir et rester au lit, se leva; toute triste, elle vint sur le mur du château où se trouvait une loge. Elle s'appuya contre une fenêtre, comme le font souvent les femmes pleines de mélancolie (*senendiu wîf*), qui souffrent d'une douleur d'amour... Elle appuya sur sa joue sa blanche main bien faite; elle écouta le chant des oiseaux, entre tous celui du rossignol. » Elle se lamente sur son malheur, arrivé par sa faute. Sa demoiselle l'avait rejointe et entendue ; elle lui rappelle le bon conseil qu'elle lui avait donné. La dame reconnaît son tort. « Il s'est vengé de moi en évitant maintenant de me voir ; mon cœur souffrira jusqu'à ma mort chagrin et détresse ; dans cette misère je suis tombée par ma faute. C'est pourquoi je conseille à toutes celles qui dorénavant aimeraient de *fine amour* (*staticlîcher minne*) de considérer mon chagrin et de se garder qu'il leur en arrive autant[1]. » Le poète termine sur cette morale par ces vers curieux. : « Maintenant en voilà assez de ce discours. La langue tioise est pauvre : celui qui veut y trouver (*tihten*) s'il veut avoir un droit langage (*sol er die rede rihten*), il lui faut couper les mots en deux et en joindre deux en un. C'est ce que je ferais volontiers, si je le pouvais, mieux et plus artistement (*meisterlîcher*) » (v. 1644-1784).

Tel est ce conte, sorti évidemment de ces conceptions particulières de l'amour qui, formées en Provence et en France, avaient passé en Allemagne, où la haute société s'efforçait d'imiter en tout celle des cours françaises ou anglo-françaises. Il rappelle par son inspiration plusieurs petits poèmes français du XIIIe siècle, tels que le lai de l'*Ombre*, le lai du *Conseil*, le conte du *Chevalier au chaînse*, et d'autres plus longs, comme le *Châtelain de Couci*. Quant à la donnée principale, M. E. Martin l'a reconnue dans un fabliau

1. Littéralement il faudrait traduire « à tous ceux » et non « à toutes celles » ; mais je crois que l'intention du poète n'est pas douteuse.

(Montaiglon et Raynaud, t. VI, p. 138, nº CLI) qui nous présente les faits suivants : un chevalier (non nommé) aime une dame; à sa déclaration, elle répond en lui demandant de donner un tournoi pour elle; à ce tournoi le mari de la dame tue un chevalier; le soir venu, le héros du conte se rend à l'endroit où il doit attendre sa dame, mais, fatigué, il s'endort; celle-ci arrive, le trouve dormant, part indignée, et lui fait dire par une *pucele* qu'il s'en aille et qu'il ne se présente jamais chez elle; l'amoureux ne se résigne pas : il pénètre dans la chambre conjugale, où brûle une lampe de nuit; il éveille le mari et se donne pour le chevalier tué dans la journée : il ne trouvera le repos dans l'autre monde que si la dame lui pardonne une offense qu'il lui a faite; elle s'y refuse d'abord, mais, sur les instances de son mari, elle déclare qu'elle lui pardonne, et le chevalier s'en va content; plus tard il la revit et elle lui prouva qu'elle lui avait en effet pardonné. On voit que tout est pareil (sauf l'amplification du poème allemand) jusqu'à l'épisode final; et combien le dénouement du conte français est plus agréable et plus piquant que celui du poème allemand[1] ! La hardiesse de l'amant, qui efface vraiment son tort, la résistance de la dame, et les instances du bénévole époux, le succès, simplement annoncé, de la ruse, tout cela est plein de grâce et de malice. Au contraire le poème allemand insiste pédantesquement sur la morale *courtoise* à tirer de l'aventure, et si, par la vengeance du chevalier, il rappelle certains récits où l'amant se venge ainsi de l'excès de rigidité avec lequel une dame applique les règles de l'amour conventionnel[2], il faut avouer que rien n'est plus déplaisant que la scène où il la possède pour l'insulter ensuite, et cela devant le mari privé de connaissance. Nous avons là très probablement la déformation orale, et sans doute la réfraction allemande, d'un léger conte français : tout est poussé au sérieux et même au tragique; c'est, mais à un moindre degré, la même transformation qu'a subie, hors de sa patrie et de son temps, le beau conte du *Chevalier au chainse*, romanesque et galant, quoique très dramatique, chez Jean de Condé, mais devenu en Allemagne, au XIIIe et au XIVe siècle, un récit ou moral ou tout à fait tragique[3].

Ce qu'il y a de particulièrement curieux dans le poème allemand, ce sont les noms des personnages qu'il met en scène. M. Schröder, dans une excellente digression, a montré qu'il s'agit évidemment ici de Morice de Craon, l'un des principaux barons de l'Anjou, qui joua un rôle important sous Henri II et ses fils et mourut dans les premières années du XIIIe siècle[4]. Les

1. Le conte allemand *Frauentreue*, qu'on a aussi rapproché du nôtre, ne présente qu'un trait commun, l'apparition nocturne de l'amant dans la chambre des époux, mais sans troubler le sommeil du mari.

2. Par exemple le thème du *Gant*, si connu par la ballade de Schiller. Ce sont au contraire des femmes qui prennent leur revanche dans les fableaux des *Deux Changeurs* et de la *Dame qui se venja du chevalier*.

3. Voyez Bédier, *Les Fabliaux*, p. 253-258.

4. Les actes du roi Jean qui inclinent M. Schr. à croire que Morice termina ses jours en Angleterre et ne mourut que peu avant 1215 me semblent bien plutôt (c'est aussi l'avis de M. Liebermann) montrer qu'il était mort depuis quelques années et hors de l'Angleterre.

Craon étaient tout proches voisins des vicomtes de Beaumont; des liens d'amitié unissaient les deux familles, et leurs noms apparaissent souvent ensemble dans les actes : on voit notamment Morice figurer à côté de « Ricardus de Bellomonte vicecomes » dans un document de 1174 et avec un Raoul de Beaumont (sans doute le fils de Richard) dans un autre de 1201. Il est donc certain qu'il s'agit là de trois personnages réels, dont les relations étaient bien celles que suppose le poème. En outre, Morice était poète, comme beaucoup de grands seigneurs de son temps : une chanson (Raynaud 1387) lui est attribuée par deux manuscrits (l'attribution de trois autres à Gace Brulé est sans valeur)[1]; une autre (R. 26), qui est de l'un de ses fils, Pierre ou Amauri, contient des vers qui se rapportent sans doute à lui :

Fine amors claime en moi par eritage
Droit et raison, que bien et loiaument
L'ont de Creon servie lor eage
Li bon seignor, qui tindrent ligement
Pris et valor; et je tot ensement
Vueil que de chant et d'amor les retraie.

Il avait donc laissé la réputation d'un chevalier courtois, amoureux et poète; c'est pour cela, comme le remarque avec raison M. Schröder, que l'anecdote du faux revenant s'est attachée à lui. Ce qui surprend seulement, c'est qu'elle l'ait fait de si bonne heure. L'éditeur démontre, en effet, par des arguments qui me paraissent très solides, que le poème allemand a été composé vers 1215 : le poème français que, d'après M. Schr., l'auteur aurait plus ou moins fidèlement traduit serait nécessairement un peu plus ancien, en sorte qu'il aurait été composé du vivant même de Morice ou aussitôt après sa mort. Or cela doit paraître fort invraisemblable. Nous ne trouvons aucun fait analogue dans la poésie française de ce temps, et on comprend ce qui, dans l'espèce, rend la chose particulièrement inadmissible : comment croire que l'on ait rendu publique une telle anecdote avec le nom des personnages quand les relations entre les familles de Craon et de Beaumont continuaient, les actes authentiques nous l'apprennent, à être aussi fréquentes qu'amicales? Dans ce milieu courtois et galant du XIIe siècle, on sait que la première condition imposée à l'expression poétique de l'amour était le secret le plus absolu sur la dame mise en cause; comment supposer qu'un poète français contemporain de Morice de Craon, du vicomce de Beaumont et de sa femme, ait tranquillement rimé et récité cette historiette scandaleuse? La vérité, si je ne me trompe, c'est que le poète allemand a mis en vers un conte venu de France, mais sans avoir de modèle français sous les yeux. C'est ce qui ressort déjà, comme on l'a vu, de la singulière déformation qu'a subie en se transmettant de bouche en bouche le conte de la feinte apparition; c'est ce qui résulte encore plus sûrement des observations qui viennent d'être faites.

1. Elle est imprimée, non seulement dans La Borde et Auguis, mais dans les *Chansons de Maurice et de Pierre de Craon*, p. p. Trébutien, et dans Bartsch, *La langue et la litt. fr. du moyen âge*, col. 301.

M. Schröder, il est vrai, croit trouver dans le poème qu'il publie des traces visibles de l'original français dont l'existence lui semble assurée; mais ces traces, à mon avis, sont imaginaires. « Les noms du héros, *Mesire Maurice de Craon* (cf. V. 621 *Min her Mauricius von Craûn*) et de sa dame, *La vicomtesse de Beaumont* (cf. 272 *Diu grævin von Beamunt*) pouvaient faire un vers dans cet original aussi bien que dans l'allemand ». Mais non : le premier de ces vers serait trop long, et ni l'un ni l'autre, étant des formules nécessaires, ne prouveraient rien. « V. 621-22 *Craûn* : *garzûn* pourrait bien être une paire de rimes empruntée à l'original. » Mais du moment que le poète mettait *Craûn* à la rime, il lui fallait bien un mot en *-ûn*, et ce ne pouvait guère être qu'un mot emprunté au français. « Le singulier *man gevangen* du v. 1062... s'explique peut-être par un *om chaitif*, « un pauvre diable », de l'original, mal compris par le traducteur. » Ici c'est le critique moderne qui se trompe : ce « prisonnier » (voy. ci-dessus) est ici parfaitement à sa place. C'était un des objets principaux des tournois que de faire des prisonniers : celui qui les avait pris les dépouillait de leur cheval et de leurs armes, puis les renvoyait, sur leur parole, chercher la rançon qu'il leur avait imposée : on voyait donc, après le tournoi, errer des « prisons » besoigneux, demandant de l'aide aux seigneurs généreux[1]; il est tout naturel que Morice, modèle de largesse comme de prouesse et de courtoisie, donne son haubert au prisonnier qui le lui demande.

Je pense donc que l'auteur de *Mauritius von Craûn* n'a pas eu sous les yeux un poème français qu'il aurait simplement traduit. L'anecdote du revenant prétendu avait couru le monde, elle s'était attachée au nom de Morice de Craon à cause de sa célébrité comme jouteur et comme *donneior*[2]; mais c'est seulement hors de France qu'on avait pu la lui attribuer dans une narration écrite. Je suppose que notre poète l'a connue par une rédaction latine[3] : c'est ce qui expliquerait la forme *Mauritius*, dont autrement on ne se rend pas compte. Un de ces collecteurs d'anecdotes auxquels nous devons par exemple l'histoire des amours de la comtesse Élisabeth de Flandre[4] et tant d'autres recueillies plus tard par les nouvellistes, les chroniqueurs ou les sermonnaires, aura écrit en latin un résumé de l'aventure, et le poète allemand aura développé ce thème à sa manière. Ce poète admirait passionnément non seulement

---

1. Je pourrais citer plusieurs textes à l'appui, mais cela m'entraînerait trop loin. Voyez d'ailleurs A. Schultz, *Das höfische Leben*, t. II, p. 241, 243, et L. Gautier, *La Chevalerie*, p. 699.

2. Il est probable qu'on savait aussi quelque chose de ses relations avec la vicomtesse de Beaumont.

3. Il ne faut pas attacher d'importance à ce que le fableau français est attribué à un Pierre d'Anfol qui est sans doute Pierre Alphonse, ce qui, d'après M. Schr. (p. XXVII) ferait croire qu'il existait en latin dans un manuscrit interpolé de la *Disciplina clericalis* : il est sûr en effet que ce n'est pas sur l'original latin de notre fableau (s'il a existé) qu'a travaillé le poète allemand.

4. Voy. *Rom.*, XVII, 591.

la culture française, mais la poésie française [1], et désespérait de pouvoir lutter avec elle, bien qu'il l'essayât. Il a emprunté, comme l'a montré M. E. Martin, son histoire de la chevalerie au début de *Cligès* [2], mais en l'amplifiant beaucoup; il a connu le roman de *Troie*, et sans doute d'autres œuvres encore, et il a partout imité le style des poèmes français à la mode de son temps. Mais d'autre part il a largement laissé pénétrer dans son œuvre l'inspiration allemande. Ne connaissant pas sa source [3], nous ne pouvons savoir ce qu'il y a ajouté ou changé, mais il est bien probable que beaucoup de traits lui appartiennent en propre [4]. C'est sans doute le cas notamment pour l'histoire du merveilleux vaisseau dans lequel Mauritius arrive au lieu du tournoi : on ne trouve rien de pareil en France, et M. Schröder a montré au contraire que des inventions toutes pareilles avaient été à la mode sur les bords du Rhin; aussi croit-il, malgré son opinion générale sur l'original français du poète allemand, que cet épisode, inutile au récit et complaisamment développé, a été ajouté par lui.

En résumé, le poème de *Morice de Craon* ne rend pas à notre littérature une œuvre perdue sous sa forme originale, mais il nous montre une fois de plus, et d'une manière fort intéressante, la grande influence exercée sur l'Allemagne, à la fin du XIIe et au commencement du XIIIe siècle, par la culture de la poésie française. G. P.

---

1. Aussi me semble-t-il très probable que s'il avait eu un original français il l'aurait dit expressément.

2. Ce prologue de *Cligès* est en lui-même fort intéressant. La chevalerie et la clergié, dit Chrétien, ont d'abord fleuri en Grèce; de là elles ont passé à Rome, et enfin elles sont venues en France, où il faut demander à Dieu qu'elles restent. *Ce nos ont*, dit-il, *nostre livre apris*. La même idée se trouve exprimée dans le préambule des *Chroniques de Saint-Denis* en françois, et celles-ci l'avaient certainement prises dans leur source latine. Cette source vaudrait la peine d'être recherchée; à quel moment cette fière prétention à la double succession, militaire et intellectuelle, de la Grèce et de Rome s'est-elle produite dans la conscience française ?

3. L'opinion que j'exprime ici a déjà été celle de plusieurs critiques allemands; c'était celle de Haupt (*Festgabe für G. Homeyer*, 1871, p. 32) et c'est celle de M. W. Golther (*Gesch. der d. Litteratur*, p. 208).

4. La digression sur Néron est empruntée en grande partie à la *Kaiserchronik*; l'auteur cite Henri de Veldeke, et utilise Godefroi de Strasbourg. Tout cela indique non un traducteur, mais un poète qui cherche çà et là des éléments d'ornement et d'amplification pour sa matière.

Poesiĭ populare din Transilvania culese şi adnotate de I. G. BIBICESCU. Bucurescĭ. Imprimeria Statuluĭ, 1893. In-12 de LXIX et 511 pp.

Dumitru STĂNCESCU. — *Basme culese din gura poporuluĭ. Cu o prefaţă de Ionnescu-Gion.* Bucurescĭ. Ig. Haimann, librar editor, 1893. In-12 de 363 pp. et 1 f.

Alte Basme culese din gura poporuluĭ de Dumitru STĂNCESCU. Bucureştĭ, Editura librarieĭ H. Steinberg, 1893. In-12 de 206 pp. et 1 f.

Dumitru STĂNCESCU. — *Snoave*, Bucureştĭ, Ig. Haimann, librar-editor, 1893. In-12 de 118 pp.

M. SCHWARZFELD. — *Basmul cu pantoful la Evreĭ, la Românĭ şi la alte popoare. Studiŭ folkloristic.* Bucureştĭ, Tipo-Litografia. Ed. Wiegand & C. C. Savoiŭ, 1893. In-8 de 1 f. et 27 pp. (Extras din *Anuarul pentru Israeliţĭ.*)

I. La littérature roumaine, qui possède déjà tant de poésies populaires, vient, grâce à M. B., de s'enrichir encore d'un nouveau recueil. C'est à Vilcele (magyar Elöpatak), non loin de Braşov (Brassó, Kronstadt), que cette collection a été formée. M. B. nous raconte comment il a procédé, quels sont les paysans qu'il a interrogés et avec quelle persévérance il les a contrôlés les uns par les autres.

Le volume, qui doit être réuni aux *Doine şi Strigăturĭ* publiées par Jarnik et Bîrseanu en 1885, offre un intérêt beaucoup plus varié. Les chants sont divisés de la manière suivante : 1° *Doina* (une pièce dont sont rapprochées cinq variantes déjà publiées); 2° *Iubirea* (125 pièces); 3° *Streinetatea* (32 pièces sur la peine qu'éprouvent ceux qui sont envoyés à l'étranger); *Cătănia* (40 pièces sur le service militaire; c'est assurément la partie la plus intéressante du recueil); 5° *Codrul* (15 pièces sur la vie dans la forêt et le brigandage); 6° *Strigăturĭ, Cugetărĭ, Glume, Satire* (101 pièces); 7° *Colinde* (17 chants de Noël); 8° Chants anciens (25 pièces plus ou moins historiques, qui fournissent d'utiles compléments au recueil de Teodorescu); 9° Chants divers (74 pièces).

Le volume est complété par une étude sur la fraternité d'élection (*frtat, surtată*), pp. 397-412; par une étude sur le rôle prêté aux Magyars dans les poésies des Roumains de Transylvanie, pp. 413-427; par des énigmes (au nombre de 32), enfin par des notes.

Les notes, que le collecteur a rédigées sans prétention scientifique, uniquement pour expliquer certains mots obscurs, pourraient être développées et parfois aussi rectifiées. *Hubiţă* (p. 460) est l'allemand *haubitze*, du tchéco-slovaque *hufnica* (fr. *obus, obusier*). *Androc* (p. 464) est bien l'allemand *unterrock*; nous avons nous-même entendu ce mot dans le Banat. *Broc* signifie, croyons-nous, une boulette; c'est l'allemand *brocke*. Le magyar *sogor*, employé en roumain (p. 467), n'est lui-même que l'allemand *schwager*. Les Slovaques disent *švagor*. Le roumain *băsădesc* (p. 468) vient de l'anc. slov. *beséda* (parole et, par extension, conversation, assemblée); le mot a de nombreux dérivés

dans toutes les langues slaves. Le roumain *sudesc* (p. 471) est le serbe *suditi* (juger).

II. Aucun livre n'a exercé sur la littérature roumaine une influence comparable à celle des contes populaires recueillis par Ispirescu. Le modeste auteur, qui ne se vantait pas d'être un savant, a ramené la langue dans sa véritable voie et a fait oublier les dangereux essais des novateurs qui prétendaient donner la vie à des formes latines de leur invention. Ispirescu a naturellement eu nombre d'émules et de disciples, qui se sont rapprochés de lui sans pouvoir toutefois parvenir à l'égaler. L'un des meilleurs est M. Stîncescu, qui, encore étudiant, débutait en 1885, par un petit recueil contenant six contes et une anecdote facétieuse[1].

M. S. a réimprimé les six contes dans le volume de 1893, en y joignant dix-neuf pièces nouvelles. Ses récits se distinguent par un tour à la fois simple et pittoresque, et par une langue imagée, où parfois l'imitation d'Ispirescu paraît peut-être un peu forcée. Plusieurs des contes qui composent le recueils sont très intéressants. Nous ne citerons que le nº 10 : *Inşir'te, mărgărite, cu dalbe florĭ aurite*. Ce même conte, dont le sujet est celui de la légende bien connue de la femme du roi Thierry, de la belle Hélène de Constantinople, de la *Königin aus Frankreich*, etc., a été recueilli par divers auteurs roumains[2], et l'on peut faire entre eux une comparaison intéressante.

Le second volume de M. Stîncescu contient onze contes publiés pour la première fois et qui ne seront pas moins bien accueillis que les premiers.

III. On appelle *snoave*, par opposition aux contes (*basme*), de courtes anecdotes, ayant le plus souvent un caractère facétieux. Les Tsiganes, parfois aussi les Juifs, y jouent un rôle important. Ispirescu a donné un recueil de ces anecdotes, et d'autres ont été publiées par différents auteurs roumains. Le volume de M. S. contient trente pièces lestement écrites et qui, sans avoir l'intérêt des contes, sont d'une lecture amusante. Les linguistes y trouveront nombre de locutions qui ne sont encore relevées dans aucun dictionnaire.

IV. Nous avons déjà cité les études de M. S. sur les poésies populaires roumaines[3]; il nous donne aujourd'hui diverses formes du conte de Cendrillon :

---

1. Dumitru Stăncescu. *Basme culese din popor. Cu introducere de Dr. M. Gaster.* Bucureşti, Tipografia C. Petrescu-Conduratu, 1885. In-16 carré de v pp., 1 f. et 70 pp.

2. *Basme, Oraţii, Păcălituri şi Ghicitorĭ adunate de A. Fundescu* (Bucurescĭ, 1870, gr. in-16), pp. 37-41 ; — *Doi feţi cotofeţi, séu doi copii cu perulu de auru, povĕsta poporala romana, publicata de Dr. At. M. Marienescu* (Pesta, 1871, in-16, extr. du journal *Albina*) ; — *Legende saŭ Basmele Românilorŭ, adunate din gura poporuluĭ de P. Ispirescu*, éd. de 1882, pp. 62-71 ; — *Poveşti poporale romînesci, din popor luate şi poporuluĭ date de Drul Ion al luĭ G. Sbiera* (Cernăut, 1886, in-8), pp. 107-117.

Cf. Arthur und Albert Schott, *Walachische Mährchen*, 1845, pp. 121-125 (*Die goldenen Kinder*).

3. Voy. *Romania*, 1889, p. 647.

un récit hébraïque et divers récits roumains. Les rapprochements tirés des contes allemands, français, etc., montrent que l'auteur connaît bien les diverses publications faites sur ce sujet. É. PICOT.

Nouveau Dictionnaire roumain-français, par Frédéric DAMÉ, docteur en philosophie, professeur. Premier volume. A-E. Bucarest. Imprimerie de l'État, 1894[1]. Gr. in-8 de 415 pp. à 2 col.

M. Damé, qui est établi depuis 1871 en Roumanie, où il a été tour à tour professeur, journaliste, dramaturge, etc., avait annoncé en 1876 la publication d'un *Nouveau Dictionnaire roumain-français*, dont, à notre connaissance, la préface seule a paru. On doit se féliciter de ce que les circonstances ont retardé l'exécution de son projet. L'ouvrage dont nous avons sous les yeux le tome 1er est sans nul doute très supérieur à ce qu'eût pu être le lexique annoncé il y a dix-huit ans. Nombre de livres anciens ont été depuis lors étudiés, et la littérature populaire surtout a pris un développement qui a mis en lumière une foule de trésors cachés. Pendant trente ou quarante ans, les auteurs de dictionnaires roumains se sont bornés à traduire un dictionnaire français quelconque (leurs préférences étaient le plus souvent pour Napoléon Landais); ils ne songeaient ni à dépouiller les textes anciens, ni surtout à enregistrer les locutions si originales de la langue populaire. Aujourd'hui il n'en est plus de même. Les études bien connues de Cihac, le grand dictionnaire de M. Hîşdâu[2], qui a commencé de paraître en 1886, et qui se continue lentement; les excellents travaux de M. L. Şaineanu[3]; les glossaires particuliers de MM. Hîşdâu, Jarník, Sbierea, Gaster, et de quelques autres, ont grandement facilité la tâche des lexicographes. Il était temps surtout que la Roumanie fût dotée d'un livre interprétant les mots en français. A l'heure actuelle, nos étudiants ne peuvent s'aider dans leurs lectures de textes populaires que des petits volumes de Şaineanu, qui ne sont pas toujours pour eux d'un usage commode.

A première vue, le *Dictionnaire* de M. D. marque un progrès très sensible sur les travaux antérieurs. L'auteur s'est préoccupé d'écrire les mots roumains d'après une méthode logique; il s'est arrêté en principe au système adopté depuis quelques années par la plupart des auteurs moldaves : il sup-

---

1. Telles sont les indications qui figurent sur la couverture. Le titre intérieur mentionne une autre qualité, et porte la date de 1893.

2. *Etymologicum magnum Romaniae. — Dicţionarul limbeĭ istorice şi poporane a Românilor, lucrat dupĭ dorinţa şi cu cheltuiéla M. S. regeluĭ Cărol I., de B. Petriceicu-Hasdeu.* Bucuresci, Stabilimentul grafic Socec şi Teclu, 1886 et années suiv., gr. in-8 à 2 col. — Le 2e fascicule du t. III, qui vient de paraître, s'arrête au mot *Bazaconiă*.

3. *Elemente turceşti în limba română*, extr. de la *Revista pentru istorie, archeologie şi filologie*, 1885; — *Încercare asupra semasiologieĭ limbeĭ române*, extr. de la même revue, 1887; — *Dicţionar germano-român*. Bucureşti, Socec, 1887, in-16; — *Dicţionar româno-german*. Bucureşti, Steinberg, 1889, in-16.

prime donc l'*ă* final et transcrit par *i* et par *ă* les deux voyelles qui sont spéciales au roumain. Malheureusement, M. D. n'est pas resté fidèle à l'application de ce principe : comme M. Şaineanu, il écrit, par exemple, *cãlîf* ou *cãlâf*, *cârn*, *cârc*, *cârciumă*, *cârd*, *cât*, au lieu de *cîlîf*, *cîrn*, *cîrc*, *cîrciumă*, *cîrd*, *cît*, etc. On voit ici qu'il craint que le lecteur ne donne à *c* le son chuintant devant *î*; il est moins facile d'expliquer pourquoi il écrit : *drâmbă*, *drâmboi*, *drâng*, au lieu de *drîmbă*, *drîmboi*, *drîng*, etc. Comme M. Şaineanu encore, M. D. écrit avec raison *ea*, *oa* (au lieu de *é*, *ó*); enfin il écrit *e* après *i*, à la fin des mots, au lieu de *ă*. Il est étrange qu'un linguiste comme M. Hîşdău écrive *bazaconiă*, au lieu de *bazaconie*.

L'onomastique de M. D. est très étendue, et ses traductions nous ont paru avoir été étudiées avec soin. La richesse du vocabulaire est particulièrement importante quand il s'agit d'une langue dans laquelle se sont incorporés tant d'éléments étrangers. Pour être à même de lire les contes et les chants populaires, il faudrait que nous eussions un répertoire des mots slaves, grecs, magyars, turcs, etc., usités dans tous les pays roumains. Nous sommes encore bien loin de pouvoir prétendre à cette richesse. Plusieurs pays roumains, tels que certains districts de la Hongrie, ont été fort peu explorés.

En Roumanie même, on est surpris de la variété des couches linguistiques qui se sont succédé à quelques années d'intervalle. Rien n'est plus instructif à cet égard que le volume dernièrement publié de la grande collection historique à laquelle reste attaché le nom d'Eudoxe Hurmuzaki [1]. Ce volume contient des documents rédigés de 1822 à 1838. L'influence grecque s'observe à chaque ligne des lettres, des rapports ou des discours rédigés en langue roumaine. On rencontre sans cesse des verbes tels que : *adresarisi*, *clasificarisi*, *favorisi*, *protestălui*, *reclamarisi*, *recomendui*, *teslimărisi*, etc., etc. L'éditeur a eu l'heureuse idée de joindre aux pièces roumaines les traductions françaises contemporaines sans lesquelles elles resteraient souvent inintelligibles ; il est fâcheux qu'il n'y ait pas ajouté aussi un glossaire.

Pour en revenir au livre de M. D., il est clair que le vocabulaire pourrait recevoir encore bien des additions. Nous en avons noté rapidement quelques-unes, et il nous serait facile d'en grossir la liste. Voici divers mots que nous avons cherché en vain à leur ordre alphabétique [2] :

Burcuş, adj. *burcuşesc*, prussien, avec un sens péjoratif marqué. Cette forme populaire, fort curieuse, est usitée par les Roumains de Hongrie. En voici des exemples (nous conservons la graphie originale) :

Am vediutu : cumu mari popôra,
Pr' in intrigi si secaturi,

---

1. *Documente privitore la istoria Românilor. Urmare la colecţiunea lui Eudoxiu de Hurmuzaki. Suplement I. Volumul* V. Bucuresci, 1894, in-4.

2. Il y a çà et là quelques erreurs dans l'ordre alphabétique ; ainsi *bei*, *beire*, *beit* (avant *behăi*) et *căzlar* (après *căzăcime*) ne sont pas à leur place.

Devenira de ocara
Burcusiesciloru rupturi.
Gura satului, 16/28 jan. 1872.

« Unu profesore de némtiu, séu mai bine dîsu unu siarlatanu *burcusiescu* d'in Berolinu... » *Ibid.*, 9/21 jan. 1892.

Cafaltîc (ancien mot turc), déjeuner, goûter.

Cadaltîc (turc), troupeau. — Ce mot, que ne cite pas M. D., se rencontre dans les *Poesii populare*, publiées par Teodorescu, 1885, p. 475, v. 128.

Căigană (turc et serbe), espèce d'omelette (dans le Banat). Les mots *jumară* et *scrob*, que les dictionnaires indiquent avec ce sens, ont dans la même province une autre signification : *jumară* correspond à ce que les paysans allemands appellent *krammel* (sorte de crêpe à la graisse); *scrob* est le nom d'un entremets au lait. En Transylvanie l'omelette s'appelle *papară*, *paparadă*.

Caisă, abricot. — Les Roumains du Banat disent, comme les Serbes, *căisină*.

Cămănieț, socle en pierre ou en terre sur lequel on pose un poêle (Banat). Ce sens doit être celui du mot *cameniță* (Transyl.), que M. D. traduit par « petit four, fourneau ».

Cămil (gr. κάμιλος), cable ou cordage. — Ce mot est cité par Roesler (*Die griechischen und türkischen Bestandtheile im Romänischen*, 1865, p. 13); il est probable qu'il se rencontre dans quelque texte ancien.

Cănun, pl. *cănune*, chose extraordinaire, mauvaise étoile (Banat).

Căpău (Hongrie), chien courant, chien de berger; magy. *kopó*.

Catafronisi, mépriser. Roesler, *Die gr. und türk Bestandth.*, p. 11.

Catahrisis. — Il semble qu'on ait dit vulgairement aussi *catahris* : « Prihănitorii, în pările lor cele deşarte pentru *catahrisuri* de putere... » Hurmuzaki, *Documente*. Supl. I, V, p. 339, art. 17. — On trouve plus loin dans le même document (p. 343) : « Art. 27, despre *catahrisuri*. — Orî-ce *catahrisis*... »

Catatrehmos (κατατρεχμός), poursuite. Roesler, p. 11.

Ceap, tromperie, fourberie, mot cité par Polizu. Roesler, p. 49; Şaineanu, *Elemente turceşti*, nº 272.

Chelciuș (magy. *költség*), frais, dépense « Acest lucru... iaste început din staîul şi...cu *chelciug* Mărieî tale. » *Nouv. Test.*, 1640, préface. Voy. Gaster, *Chrestomathie*, II, 406.

Chilă 2. — A l'acception indiquée par M. D., il faut joindre le sens primitif de nabot, avorton. Voy. Miklosich, *Die slav. Elemente im Rumunischen*, vº *kyla*.

Chinov (κοινόβιον), monastère. Roesler, p. 12. — D. ne donne que les dérivés *chinovesc*, *chinovie*, *chinovit*.

Chinovar (κινάβαρι), cinabre, a été omis par inadvertence, car le mot figure dans tous les dictionnaires.

Cicmigea (mot turc), cassette, tirelire. Şaineanu, nº 286.

Cicudiŭ, rouge vif. Şaineanu, nº 347.

Cift, *ciftlic*, *ciftelic*. Voy. Şaineanu, nº 348.

Cîi (= *aci*, *aicî*). *Cîi şi colea*, çà et là. Cantemir, ap. Hîşdău, *Arch.*, II, 124.

Ciorcălată. Ce mot ne se rencontre que dans un des chants publiés par Alecsandri (*Poesie populare*, 1866, p. 105, v. 8) :

cu şalvarî de ciorcălată.

M. D. traduit : « avec un patalon (*sic*) de drap de grande largeur ». Cependant le poète lui-même dit en note que *ciorcălată* signifie « écarlate ». Le mot *ciorcă* n'a donc pas le sens de « drap », et n'existe même pas. Cf. Şaineanu, nº 370.

Ciocoiaş, diminutif de *ciocoiŭ* :

Căcî într' o căncilărie
Şede-un *ciocoiaş* şi şcrie.
S. Fl. Mărian, *Poesii poporale romîne*, I, Cernăuţî, 1873, in-16), p. 4.

Ciodar. M. D. ne cite que la forme *ciohodar* : « Omul de florî cu barbă de mătase, auzind că Făt Frumos se află în împărăţia luî, trimise *ciodarî* şi ideclîî de îl chiamă la împărăţie. » Fundescu, *Basme*, *Oraţii*, *Păcălîturî şi Ghicitorî*, ed. a doua (Bucurescî, 1870, gr. in-16), p. 16.

Cişit (turc), choix assortiment. Roesler, p. 51 ; Şaineanu, nº 375.

Ciutură. Le mot désigne chez les Roumains du Banat, comme chez les Serbes et les Magyars, la gourde en bois appelée ailleurs *ploşcă*. Cf. Şaineanu, nº 388.

Cocioarbă. Lisez : *Cociorbă*.

Cornişor, dim. de *Corn* 2 :

Multă oastă s'adunat
Într'un *cornişor* de sat.
Sim. El. Marian, *Poes. poporale*, I, p. 56.

Cordă (magy. *kard*), sabre (Banat).

Cortel, logement (Transylvanie, Banat). Le mot, qui est une déformation de l'all. *Quartier*, est cité par Bărcianu. — Le même auteur donne *cortelar*, « Quartiermeister ».

Crisnic (bedeau, celui qui sonne pendant les offices, Banat). Ce mot est synonyme de *hărăngăzău* et de *zvonar* (sonneur). On dit en Transylvanie *clrznic*, forme citée par Molnar. En Roumanie on ne se sert que des mots *clopotar*, *pălimar*, *paraclisiarh*, *paraclisier*.

Crosnie, et mieux *croznie*, charge : « Lemnele tăiate le facem sarcinî saŭ *crosniî*, şi acestea se numesc sarcinî saŭ *crosniî* de găteaje. » *Carte de citire*, II, p. 37.

Crump, pomme de terre (Banat), abréviation des formes citées par M. D. : *crumpănă*, *crumpiră*.

Demnătură, encouragement : « Acest lucru bun şi sfînt iaste început din

sfatul şi din *demnătura*... mărieĭ tale. » *Nouv. Test.*, 1646, préface, ap. Ciparîu, *Crestom.*, p. 84. — On ne dit plus aujourd'hui que *indemnătură*.

Do, déjà. Ce mot est employé par les Roumains d'Oravița et des anciens confins militaires : « Am *do* fost, am *do* mîncat. »

Doi (Crişana), hélas :

Doi, slujnică, dragă mea,
Ce horeştĭ aşa cu jele ?

Balade populare române adunate de Miron Pompiliu (Iassi, 1870, in-16, p. 40.

Dudă. — Ce mot, comme l'indique M. D., s'emploie en Roumanie avec le sens de « mûre ». Dans le Banat, *dud* a seul cette signification et *dudă* désigne une fraise cultivée (en Roumanie *fragă*), par opposition à *căpşună*, « fraise sauvage ».

L'exécution matérielle du *Nouveau Dictionnaire* est très soignée; le papier en est bon; bref, ce volume fait honneur à la fois à M. Damé et à M. T. Ionescu, l'intelligent ministre qui a mis les presses de l'Etat à la disposition de l'auteur. E. P.

CHRONIQUE

Adolfo Bartoli, dont nous avons annoncé la mort (ci-dessus, p. 295), était âgé de soixante-trois ans; depuis 1874, il était professeur d'histoire de la littérature italienne à l'Institut des études supérieures de Florence. C'était un homme d'une grande activité, qui s'était donné à lui-même son instruction, et qui a exercé, comme écrivain et professeur, une influence considérable. Parmi ses nombreux travaux, nous citerons ses éditions des rédactions italiennes du voyage de Marco Polo et du livre de *Sidrach*, sa *Crestomazia della poesia italiana delle origini* (qui prêtait fort à la critique), une étude sur *I precursori del Boccaccio* (où il combattait avec vivacité le système de V. Le Clerc voyant partout dans le *Décaméron* des imitations de nos fableaux), son utile notice des manuscrits français de Venise, et surtout ses deux grands ouvrages d'histoire littéraire, *I due primi secoli della letteratura italiana* (3 vol., 1870), et la *Storia della letteratura italiana* (7 vol., 1878 et années suivantes; ne va que jusqu'à Pétrarque). On trouve dans tous ces écrits beaucoup de lectures et des idées personnelles en grand nombre; mais elles ne sont pas toujours suffisamment digérées et mûries, et l'exposition, toujours animée, est souvent prolixe. Malgré ces réserves, Bartoli aura rendu de très grands services à l'histoire des lettres italiennes; son nom mérite de rester en honneur, et ses ouvrages seront longtemps consultés avec fruit.

— Nous avons dit (ci-dessus, p. 381) que depuis 1888 la *Zeitschrift für romanische Philologie* semblait avoir renoncé à son supplément bibliographique. M. Gröber a bien voulu nous avertir qu'il y avait là une erreur. « Il est vrai, nous écrit le savant directeur de la *Zeitschrift*, que la publication de ce supplément a subi une interruption par suite d'une grave maladie de M. le prof. Neumann, qui s'était chargé de le publier annuellement; mais d'autres travailleurs ayant pris sa place, la bibliographie a paru à des intervalles réguliers, à savoir, après l'année 1888 : *Supplementheft* XI en 1889 (bibliographie de 1886), XI en 1891 (1887), XIII en 1892 (1888), XIV en 1894 (1899). La bibliographie de 1890 (Suppl. XV) est sous presse; celles de 1891 et 1892 sont en préparation... Je remarquerai encore que l'éditeur de la *Zeitschrift* est obligé de livrer la bibliographie, qui forme le cinquième cahier de chaque volume, aux abonnés au fur et à mesure de son apparition. » C'est précisément ce qui nous avait induits en erreur, les deux directeurs de

la *Romania*, qui sont cependant abonnés à la *Zeitschrift* et ne la reçoivent pas par échange, n'ayant ni l'un ni l'autre reçu un seul des *Supplementhefte* bibliographiques à partir du *Suppl.* XI (1889). Les fascicules en retard viennent de nous être envoyés, et nous sommes heureux de rectifier l'erreur que nous avions commise dans notre dernier cahier.

— A propos de la note que nous avons insérée ci-dessus (p. 302) au sujet de la récente réimpression de l'*Order of chivalry* de Caxton, on nous transmet une réclamation de M. F.-S. Ellis qui nous engage à compléter et en partie à rectifier ce que nous avons dit. Il est vrai que M. E. Langlois n'a pas distingué, dans la note qu'il a fournie à M. Gautier (*La Chevalerie*, p. 293), les deux ouvrages en prose fort différents qui se trouvent dans nos mss. sous le titre de l'*Ordre de chevalerie*; mais M. Ellis ne les a pas distingués davantage, et il semble appliquer à tous les manuscrits cités par M. Langlois ce qui n'est vrai que d'une partie d'entre eux. En fait, il existe, dans les mss. fr. 770, 781 et 17203, une rédaction en prose, plus ou moins complète et fidèle, du petit poème de l'*Ordre de chevalerie*, et dans les mss. 1130, 1971, 1972, 1973, 19809 et 19810, une traduction de l'ouvrage catalan de Raimon Lull, qui se trouve aussi dans le ms. du British Museum *Royal 14. E. ii*, et qui a été imprimée en 1504 et 1510 (nous rectifions ici les indications données dans le *Journal des Savants*). C'est cette traduction que Caxton a traduite à son tour, et M. Ellis a réimprimé la traduction de Caxton sans en avoir reconnu la source indirecte. Il nous semble que la question est maintenant parfaitement élucidée.

— L'*Altceltischer Sprachschatz* de M. Alfred Holder (chez Teubner), dont nous avons annoncé les deux premiers fascicules (XXI, 332), se poursuit avec une remarquable régularité. La cinquième livraison, récemment parue, mène l'ouvrage à la col. 1280 et au mot *Diasenius*. On voit que nous sommes loin du temps où un philologue classique affirmait comme une chose sûre que l'on connaissait tout juste cinq mots de celtique.

— Dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie royale de Bavière (classe d'histoire, section de philosophie et de philologie) pour 1894 (n° 1) se trouve une très intéressante étude de M. Wölfflin sur ce qui fera la nouveauté et le progrès du grand *Thesaurus* latin que prépare, comme on sait, sous sa direction, l'Académie de Munich. Ce dictionnaire ne sera pas seulement plus complet que tous ceux qui existent, et comme vocabulaire et comme citations; il donnera en réalité, ce qu'on n'a jamais sérieusement traité, l'histoire de chaque mot, le prenant à sa première apparition, le suivant dans tous ses emplois, le poursuivant jusque dans les langues romanes quand il y survit, signalant non seulement son décès ou du moins sa dernière marque de vie, mais encore l'héritier ou les héritiers qui l'ont remplacé. Ce sera une lecture aussi instructive qu'attrayante que celle de ce *Thesaurus* : heureux les romanistes qui pourront en jouir! Il est un seul point sur lequel nous serions portés à douter que la belle entreprise des philologues allemands donne tout ce qu'ils en attendent, c'est la « différenciation locale » du lexique latin qu'ils pensent constater. M. Wölfflin

déclare lui-même que tous les « africismes » qu'on avait cru pouvoir relever sont fort douteux, mais il n'en conclut pas moins qu' « il est impossible de douter de l'existence des africismes. » Il démontre fort savamment que c'est à tort qu'on a attribué *baro* à la « lingua Gallorum », et qu'on ne peut signaler aucune trace d'influence celtique dans le latin gaulois. Les quelques faits qu'il signale comme gallo-romains (ainsi l'emploi d'*apud* pour *cum*, de *quare* pour *nam*) sont si récents qu'ils appartiennent à peine à la période proprement latine. Il faudra bien probablement se résigner à admettre que, à très peu d'exceptions près, les monuments de la langue latine antérieurs au VIe siècle ne nous permettent guère de constater de différences entre le parler des diverses provinces de la *Romania*.

— Dans la *Zeitschrift für deutsches Alterthum* (t. XXXVIII, p. 272 ss.), M. Bloete (de Tilburg en Hollande) vient de publier un travail intitulé : *La seconde partie de la légende du chevalier au cygne; essai d'une explication du cygne*. L'auteur montre que les explications données jusqu'à présent sont inacceptables; il croit la légende du chevalier au cygne née dans les Pays-Bas, autrefois régions marécageuses fréquentées par les cygnes, et il pense que le cygne était, en sa qualité du premier oiseau de passage qui revenait à la belle saison, un symbole du printemps créé par les Celtes, premiers habitants de ces contrées, et accepté par les Germains leurs successeurs. Je doute pour ma part que l'histoire de l'arrivée sur le Rhin d'un chevalier inconnu, traîné en bateau par un cygne, qui débarque, épouse une fille du pays, devient l'ancêtre d'une famille et disparaît ensuite, ait une origine mythique de ce genre; je lui crois plutôt un caractère totémique ou tout au moins purement généalogique; mais les rapprochements de M. Bloete sont intéressants en eux-mêmes. Quant à la plus ancienne attribution et localisation de la légende, j'aurai l'occasion d'en parler prochainement ici; M. Bloete verra en attendant, par la remarque de M. A. G. Krüger imprimée ci-dessus (p. 449), que la *Chronique de Brogne* n'est pas le seul texte qui donne Mayence comme le lieu de l'arrivée du chevalier mystérieux. — G. P.

— L'étude de la philologie romane se développe rapidement aux Etats-Unis. Les directeurs de la *Romania*, qui ont constamment parmi leurs auditeurs des étudiants américains (et même des étudiantes) en peuvent porter témoignage. Bientôt il y aura autant de professeurs de langues romanes dans l'Amérique du Nord qu'en Allemagne ou en France. Nous devons dire toutefois que la compétence de ces professeurs n'est pas toujours à la hauteur de leur zèle. Cette observation nous est suggérée par la lecture d'un programme de l'université de Chicago (*Special circular of information for the first summer Quarter*, Chicago, the University of Chicago press, 1894) que nous venons de recevoir. Nous y lisons avec étonnement, à la p. 8, sous la rubrique *Romance languages and literatures*, les indications qui suivent sur l'enseignement d'un professeur qu'il n'est pas utile de nommer, et dont le nom d'ailleurs nous était inconnu. *Old french* : *Earliest monuments* (*IX and X cent.*) *éd. Knapp* (Nous ne connaissons pas cette édition). Continuons. « The texts involved in the Earliest

monuments are : The Strassburg oaths, of A. D. 842 ; the canticle of saint Eulalia ; the Passio Christi, entire, 129 stanzas ; the Life of Saint Léger, entire, 40 stanzas ; the life of Saint Alexis, entire, 125 stanzas ; *all of the ninth and tenth centuries with exhibition of the original mss. reproduced by the new process of photography.* » Un ms. de saint Alexis du IXe ou du Xe siècle ! Cela vaut la peine de faire le voyage de Chicago. Un peu plus loin nous voyons que, pendant le second terme, le professeur « will take the student « into one of the carlovingian epics of surpassing interest and beauty, giving « us a peep into life in the eighth century wherein Bertha, the mother of « Charlemagne, she of the large feet, or more properly, she of the deformed « foot, plays the principal part ». C'est le cas de dire : *Humbug !*

— Livres annoncés sommairement :

La Chanson piteuse et les autres poésies françaises attribuées à Olivier Maillard, par Arthur Piaget. Toulouse, Privat, 1893, in-8°, 20 p. (extrait des *Annales du Midi*, t. V). — M. Piaget prouve que la « chanson piteuse », soi-disant faite par le célèbre cordelier et chantée par lui en chaire, n'est nullement de Maillard, mais a simplement été composée sur le thème d'un de ses sermons. Il n'est pas davantage l'auteur de diverses poésies qui lui ont été attribuées et que M. A. de la Borderie a admises dans les *Œuvres françaises d'Olivier Maillard*.

Francesco d'Ovidio. *Un curioso particolare della nostra rima*. Roma, 1893, in-8°, 18 p. (extrait de la *Nuova Antologia*, 15 février 1893). — Les poètes italiens font aujourd'hui rimer sans scrupule le ʒʒ sonore (< dj latin) et le ʦʦ sourd (< tj cj). M. d'O. montre, par de curieuses recherches, qu'il souhaiterait voir complétées, que les poètes classiques séparent rigoureusement ces deux diphonèmes à la rime, et que jusqu'à une époque toute voisine de nous les théoriciens et les auteurs de dictionnaires de rimes ont conservé des traces plus ou moins nettes de cette distinction, aujourd'hui, semble-t-il, oubliée.

Un drame religieux du moyen âge. Le miracle de Théophile, par Marius Sepet. Paris, Retaux, 1894, in-8°, 33 p. (extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine*). — Nous reparlerons de cette publication.

Aucassin og Nicolete. En old fransk kærlighedsroman fra omtrent aar 1200, ved Sophus Michaelis. Copenhague, Reitzel, [1894], in-18, non paginé. — Ce charmant petit livre, dédié à M. Kr. Nyrop, est orné de quatre jolies vignettes ; il ne contient, sauf une courte note finale, que la traduction du roman. M. M. ne s'est pas astreint à reproduire dans la partie en vers la forme de l'original : il emploie des vers de huit syllabes, dont les pairs riment seuls deux par deux.

Les épopées françaises, étude sur les origines et l'histoire de la littérature nationale, par Léon Gautier. II. Seconde édition entièrement refondue. Paris, Welter, in-8°, 1894, p. 417-803. — Ce second fascicule termine la nouvelle édition du t. II des *Epopées françaises*, dont nous avons annoncé

naguère la première partie (XXII, 332). Comme nous l'avons dit, il s'agit moins d'une nouvelle édition que d'un nouvel ouvrage, tant l'auteur a fait de changements et surtout d'additions. Le volume s'ouvre par une longue étude (livre II, ch. XVII-XXII) sur les « propagateurs des chansons de geste », c'est-à-dire les jongleurs, qui contient beaucoup de témoignages curieux et en partie nouveaux, commentés avec cette animation et cette couleur qui caractérisent la manière de M. Gautier. Le ch. XXIII rassemble tous les traits épars des recherches précédentes en un brillant tableau, intitulé *Une séance épique dans un château*. Les ch. XXIII-XXVIII sont consacrés aux « Voyages de l'épopée française » en Allemagne, en Néerlande, en Angleterre, aux pays scandinaves, en Espagne, en Italie : quoique consciencieusement composée, cette partie, comme on le sait, n'est pas la plus originale du livre ; l'auteur ne travaille pas toujours ici de première main, et ses recherches pourraient être complétées et précisées en maint endroit. — Le ch. XXIX nous offre un « dernier coup d'œil sur la période de splendeur ». — Le l. III au contraire, dont les dix-sept chapitres remplissent la fin du volume (p. 407-803), abonde en faits nouveaux et souvent fort intéressants, recueillis au cours de vastes lectures. L'auteur y étudie la « période de décadence », d'abord « les derniers romans en vers », puis les romans en prose, manuscrits et imprimés. Il montre ensuite, aux XVIe, XVII et XVIIIe siècles, l'ancienne épopée s'enfonçant dans un oubli de plus en plus profond ou se perdant dans les rédactions populaires de la *Bibliothèque bleue*, puis sa lente réhabilitation dans notre siècle ; il résume et apprécie sommairement les travaux dont elle a été l'objet en France et à l'étranger, et conclut en examinant ce qui reste encore à faire non seulement pour la mieux connaître, mais pour en répandre le plus possible le goût et l'intelligence. Voilà donc enfin terminé le vestibule de cette grande galerie d'antiquités nationales dont M. Gautier a construit et peuplé les salles successives avec tant d'amour et d'enthousiasme. Malgré ce qui perce, dans les dernières pages, de lassitude et de découragement, nous voulons espérer qu'il ne laissera pas son monument inachevé, et qu'il va s'occuper sans retard de reprendre l'œuvre où elle est depuis trop longtemps interrompue, de nous donner la fin de la geste de Guillaume, et « les gestes provinciales ou petites gestes, et le cycle de Doon » (voy. t. IV, p. VIII) ; quant au cycle des croisades, il a le droit de le laisser de côté. En resserrant un peu son exposition, M. Gautier pourrait nous donner tout cela en trois volumes, et compléter ce grand ouvrage par les additions et rectifications promises et par des tables générales qui en augmenteraient singulièrement la valeur. Tous ses lecteurs, érudits ou « laïques », attendent de lui cet achèvement et comptent sur sa vaillance pour ne pas faillir à la tâche qu'il a entreprise il y a trente ans.

The romance of Sir Beves of Hamtoun. Edited from six manuscripts and the old printed copy, with Introduction, Notes, and Glossary, by Eugen KÖLBING. London, published for the *Early English Text Society* by Kegan Paul,

Trench, Trübner, 1885-86-94, in-8°, 66-417 p. — Dans cette belle publication, qu'il m'a fait l'honneur de me dédier, M. Kölbing n'a pas prétendu exposer l'histoire de l'épopée de Bovon : ce serait, dit-il, une tâche qui dépasserait les forces d'un seul homme. Il s'est borné à donner du poème anglais du XIVe siècle une édition où il s'est attaché à reproduire aussi exactement que possible les leçons souvent fort divergentes des six manuscrits et de l'ancienne édition, et à l'illustrer par des notes extrêmement précieuses, dans lesquelles il a constamment rapproché le poème anglais de la rédaction anglo-normande qui en est la source, et il a en outre comparé avec une grande érudition les formules et les expressions de ce poème à celles des autres poèmes anglais du moyen âge plus ou moins apparentés. Quoique concernant spécialement la philologie anglaise, ce volume, comme on le voit, est loin d'être sans intérêt pour la philologie française; je signalerai notamment le profit que l'on peut tirer pour la connaissance de la chanson anglo-normande, — la plus ancienne version de *Bovon* qui nous soit parvenue, — de la comparaison du poème anglais, qui ne dérive directement d'aucun des deux mss. français qui nous l'ont conservée. Nous attendons avec d'autant plus d'impatience l'édition de cette chanson et des autres versions de *Bovon* que nous promet depuis longtemps M. Stimming. — G. P.

Dvě verse starofrancouzské legendy o sv. Kateřině Alexandrinské, vydal Jan Urban Jarník. Prague, 1894, in-4°, LII-350 p. (publication de l'Académie impériale tchèque de Prague). — Ce beau volume mérite déjà notre attention reconnaissante par le fait seul qu'il est le premier ouvrage relatif à la philologie française qui paraisse en tchèque; mais il est par lui-même intéressant. J'ai raconté ici comment la *Vie de sainte Catherine*, de la nonne anglo-normande Clémence de Barking, avait été attribuée, sur la foi d'un manuscrit remanié, à une sœur Dimence qu'on cherchait en vain à colloquer dans un monastère flamand. Miss Lucy T. Smith avait bien voulu prendre jadis pour moi une copie du ms. qui contient l'œuvre de Clémence sous sa forme anglo-normande, et j'en ai fait présent à mon ami U. Jarník; le ms., qui était à Ashburnham-Place, étant depuis rentré en France (c'est le ms. A de l'*Alexis*, autrefois à Tours et auparavant à Marmoutier), il a pu le collationner. Il l'imprime avec la plus grande fidélité, en regard du texte du ms. picard où Clémence est devenue Dimence, et nous met ainsi sous les yeux le fort curieux travail auquel s'est livré, sans y réussir toujours, le scribe picard du XIIIe siècle pour enlever au poème son caractère anglo-normand et surtout pour restaurer la déclinaison à deux cas, presque abolie dans l'original. Cette double impression, avec celle de la *Vita* latine qu'a suivie Clémence (ou plutôt le poète qui lui a servi de modèle, puisqu'elle-même nous apprend, dans des vers fort curieux, qu'elle renouvelait un poème vieilli), remplit 80 pages sur les 400 dont se compose le volume. Le reste est occupé par un commentaire que je ne puis apprécier, l'auteur l'ayant rédigé en tchèque, mais qui, à en juger par les subdivisions multipliées et par le

nombre de citations, paraît fait avec ce soin et cette minutieus
qui distinguent toutes les publications de M. Jarník. Le glossair
mande de même par le fait qu'il est absolument complet, et q
chaque mot l'indication des mots avec lesquels il est en rapport d
Les étymologies données entre parenthèses m'ont paru, parto
ai regardées, conformes aux résultats considérés comme acquis
(cependant il faudrait ne plus reproduire l'équation *-eier* = -īca
neier et autres mots, puisqu'il est établi depuis longtemps que *-eie
mouton* en a. fr. signifie toujours « bélier » et non *skopec*). M.
pas prétendu faire des découvertes dans le champ de la philo
çaise, mais en faire connaître à ses compatriotes les principau
en leur mettant sous les yeux des documents qui méritent
fiance; c'est ce qui explique qu'il ait rédigé en tchèque un l
spécialement aux lecteurs tchèques. Nous ne pouvons que le
ainsi que l'Académie de Prague qui a pris le livre sous ses a
permis à l'auteur de donner à sa volumineuse publication autan
que de correction. — G. P.

Dell' idioma e della letteratura genovese. Studio seguíto da un voca
mologico genovese di Carlo RANDACCIO. Roma, Forzani, 18
p. — Livre d'amateur, où la partie linguistique est sans valeu
éprouve la plus vive admiration pour le *Vocabolario etimologico*
Fr. Zambaldi), mais où il y a certaines choses intéressantes,
en ce qui concerne la littérature génoise dialectale, et, dans le d
des définitions souvent précises (surtout de termes maritimes)
rapprochements qui peuvent être pris en considération.

Quid apud Lusitanos verbum aedeoli *significaverit* paucis exposu
DE VASCONCELLOS. Lisbonne, Da Silva, 1894, in-8°, 8 p. (im
le jour de naissance d'A. Epifanio Dias). — Sur une inscription
trouvée en Portugal, on lit qu'un personnage *aedeolu fecit* au
vellicus. M. de V. voit dans *aedeolu*[*m*] un diminutif d'*aedes*, ce
probable, bien qu'assez singulier, le suffixe *-ôlum* ne s'attachant
nous sachions, à un mot de la quatrième déclinaison. Remarqu
mot *aediculum* dans le *Querolus* est une mauvaise leçon pou
(voy. l'éd. Havet, p. 239).

Précis historique et critique de la littérature française..... par Eugène
I. Des origines au XVIIe siècle. Deuxième édition. Paris, A
in-12, 360 p. — La première édition de ce livre, parue en
appréciée ici (XX, 382); on pourrait croire que la seconde édi
compte des indications qui avaient été données à l'auteur, d'
que l'avertissement dit : « Nous nous sommes borné à modifi
vues et quelques faits de détail, dans le sens de certaines critiqu
ont paru fondées. » Il faut croire que nos critiques n'ont pas p
à M. Lintilhac, car nous retrouvons textuellement dans cette s
tion toutes les..... inadvertances signalées dans la première, y

mention à la table de « *Wace* (Robert, ou plutôt Richard) ». Nous avions cru un moment que cette « seconde édition » était ce que les Allemands appellent une *Titelausgabe*, mais non; car nous avons trouvé au moins une trace d'utilisation de nos avis. Les « six romans trop vantés dont les auteurs sont enfin convaincus d'avoir plagié, en prose ou en vers, les romanciers français et bretons » ont été réduits à cinq, par la suppression de *La belle Maguelone*; M. L. pense, sans doute, qu'ainsi modifiée son appréciation est parfaitement correcte. Donc, s'il a maintenu son texte dans les autres passages, c'est évidemment qu'il juge nos observations sans valeur. Cela ne nous invite pas à lui en faire d'autres; et puisque son livre a du succès, il s'en passera sans doute facilement.

Gaston PARIS. *Tristan et Iseut*. Paris, Bouillon, 1894, in-8°, 44 p. (extrait de la *Revue de Paris*, n° du 15 avril). — Cette étude, écrite pour le grand public, contient un résumé des divers poèmes sur Tristan et quelques vues sur leur origine et leur développement, ainsi que la traduction d'un long passage du poème de Thomas.

Strambotti e rispetti nobilissimi d'amore, ciascheduno verso e canto al suo proposito, composti per Luigi Pulci, fiorentino. Firenze, libreria Dante, 1894. Pet. in-8°, 34 pages. — Le faux titre porte *Strambotti di Luigi Pulci, serie seconda*. En effet, cette publication, due à M. Albino Zenatti, est le complément d'un premier recueil de *strambotti* de Pulci, publié par le même savant chez le même libraire en 1887 (cf. *Romania*, XVII, 637). Elle reproduit un imprimé du XVIe siècle, infiniment rare. M. A. Zenatti donne, dans une note finale suffisamment développée et documentée, toutes les indications bibliographiques et littéraires que le sujet comporte. Ces deux recueils de *strambotti* de Pulci font partie d'une intéressante collection entreprise par la *libreria Dante* (*Opera nova nella quale si contengono bellissime historie, contrasti, lamenti e frottole...*) à laquelle appartient aussi le *Costume delle donne* annoncé précédemment (*Rom.*, XVIII, 344). Les bibliographes sauraient gré aux éditeurs d'imprimer sur la couverture la liste des fascicules parus.

Vecchio ideale. Frottola e sonetto del secolo XIV. Firenze, 15 janvier 1894 (*nozze* Vian-ini-Tolomei), in-4°, 14 p. (par A. MORPURGO). — Curieuse pièce, précédée de remarques intéressantes, sur une sorte de paradis terrestre rêvé par le poète, auquel Dieu, à qui il s'est familièrement adressé, promet mieux encore dans le paradis céleste. Le sonnet est sur le même thème.

Ernesto MONACI. *Ancora di Jaufre Rudel*. Rome, 1894, in-8°, 19 p. (extrait des *Reudiconti della R. Accademia dei Lincei*). — Nous consacrerons prochainement un article à cet intéressant mémoire.

Beiträge zur germanischen und romanischen Etymologie. Von Dr. Theodor BRAUNE. Berlin, 1894, in-4°, 32 p. — Étude comparative de toutes les formes prises, en germanique et en roman, par le thème *krap*, *krip*, *kramp*, etc., lequel remonterait lui-même à *ram*, et en dernière analyse à *ra* ou

même à *r*. Les rapprochements de l'auteur sont parfois contestables, mais son étude est suggestive ; elle intéresse d'ailleurs plus la linguistique indo-européenne que la philologie romane.

Premier essai d'un dictionnaire niçois, français, italien, absolument nouveau et inédit, par l'abbé J. P[ELLEGRINI]. Première partie. Nice, impr. Robaudi, 1894, in-18, 701 p. — Ouvrage d'un amateur qui ne paraît pas, d'après sa bizarre préface, avoir ses idées bien en ordre. Le dictionnaire pourra être de quelque utilité, quoiqu'il se borne à une liste toute nue de mots avec leur traduction extrêmement sommaire ; mais il contient une masse de mots savants dont l'absence l'aurait fort avantageusement allégé.

Aliscans mit Berücksichtigung von Wolframs von Eschenbach *Willehalm* kritisch herausgegeben von Gustav ROLIN. Leipzig, Reisland, 1894, in-12, LXX-163-132 p. — Nous reviendrons en détail sur cette publication singulière, dont l'auteur est assurément fort intelligent, mais beaucoup moins judicieux, et où les méprises et les ignorances les plus étranges se mêlent à des idées et à des conjectures parfois dignes d'intérêt, les unes et les autres énoncées d'ailleurs avec la plus imperturbable assurance. Disons tout de suite que le volume de M. Rolin rendra toujours quelques services, en attendant une édition vraiment scientifique d'*Aliscans*, par la communication de toutes les variantes importantes des principaux manuscrits.

Die romanischen Marienklagen. Ein Beitrag zur Geschichte des Dramas im Mittelalter. Von Dr. Eduard WECHSSLER. Halle, Niemeyer, 1894, 104 p. — Cette étude est faite avec soin et rendra des services, bien que l'objet n'en soit pas d'un aussi grand intérêt que celui des travaux qui ont été consacrés à la *Marienklage* allemande, ce thème n'ayant pas dans les pays romans l'importance qu'il a en Allemagne pour le développement des drames sur la Passion. L'auteur recherche les « planctus Mariae » qu'a produits le moyen âge soit en latin, soit en italien, français, provençal, catalan, espagnol et portugais ; il n'a pas étudié moins de cent cinquante pièces, dont bien peu, il est vrai, ont quelque valeur. Le travail de M. Wechssler contient un hors d'œuvre qui ne manque pas d'intérêt pour l'histoire littéraire : d'après lui, la *Passion* d'Arnoul Greban a pour source directe et constante les *Meditationes vitae Christi* attribuées à saint Bonaventure, « comme il résulte indubitablement de la comparaison des deux textes (p. 66). » Cette comparaison attentive a donné à d'autres une impression toute contraire, et il a semblé que ni dans l'ordre des scènes, ni dans le choix des épisodes, ni dans la façon de les traiter, le mystère de Greban ne dépendait des *Meditationes*, que chacun des deux ouvrages avait beaucoup de choses en propre, et qu'ils n'avaient en commun que ce qui remontait à des sources communes. C'est une question qu'il y aurait à reprendre en faisant une histoire générale de la dramatisation de la vie du Christ ; il faut savoir gré en tout cas à M. W. d'avoir rappelé l'attention sur le très beau livre des *Meditationes vitae Christi*, œuvre incontestable de la piété franciscaine, et

qui n'est certainement pas sans rapport avec le théâtre religieux italien, sorti en grande partie du même milieu.

Deutsche Gedichte des zwölften Jahrhunderts, herausgegeben von Carl KRAUS. Halle, Niemeyer, 1894, in-8°, x-284 p. — La plupart des textes réimprimés dans ce volume n'intéressent que la philologie germanique; quelques-uns cependant appartiennent à des thèmes traités au moyen âge dans les littératures romanes, et les observations dont l'éditeur les accompagne peuvent être utiles à nos études. Citons les légendes de saint Patrice, de la Visïon de saint Paul, de saint Alban, de Tundalus, de Pilate. M. Kraus ne se montre pas seulement au courant des travaux les plus récents sur chaque sujet; il les complète et les rectifie souvent.

Vermischte Beiträge zur französischen Grammatik, gesammelt, durchgesehen aud vermehrt von Adolf TOBLER. Leipzig, Hirzel, 1894, 8° VIII, 251 p. — Il suffit d'annoncer à tous ceux qui s'occupent de la langue française et de son histoire l'apparition d'une seconde série des *Vermischte Beiträge* de M. Tobler; il est inutile de la leur recommander. Nous avons parlé ici de la plupart des 21 articles qui composent le nouveau volume, et qui ont tous (sauf deux) paru dans la *Zeitschrift für rom. Philologie*. Nous signalerons seulement ceux qui n'avaient pas été imprimés, le n° 11 (pronom possessif accompagnant un nom bien qu'il ait déjà son complément au génitit), et le n° 12 (*Suus* se rapportant à une pluralité : les exemples français sont très rares et pour la plupart assez douteux. Du n° 21, fort important, et qui, en dehors de l'ancien français, traite en détail de certains faits espagnols ou portugais, on n'avait qu'un court résumé dans les actes du congrès des philologues de Vienne (1893); il concerne l'intéressante question de l'emploi de l'adjectif comme substantif. Enfin en appendice M. T. nous donne une édition, revue, corrigée et presque doublée, de son précieux mémoire sur les jeux de mots et le style déguisé en ancien français. « Tout ce qui avait déjà été publié, dit l'auteur, a été attentivement revu, et si j'ai eu la satisfaction de n'avoir guère qu'une fois à retirer ce que j'avais avancé, j'ai donné tous mes soins à rendre autant que je l'ai pu l'expression de ma pensée plus précise et plus claire, à rassembler de nouveaux exemples de phénomènes remarquables, à chercher dans d'autres langues des rapprochements dignes d'attention. » Ainsi perfectionnés par le seul qui fût en état de les améliorer réellement, les *Beiträge* de cette seconde série méritent, comme ceux de la première, de devenir classiques, et à vrai dire le sont déjà.

Henri HAUVETTE. *Notes sur des manuscrits autographes de Boccace à la Bibliothèque Laurentienne*. Rome, 1894, in-8°, 61 pages et trois planches en phototypie (Extrait des *Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'Ecole française de Rome*, t. XIV. — En 1887, feu Macri-Leone, reprenant une thèse déjà ancienne, mais qui ne lui paraissait pas (et à juste titre) suffisamment démontrée, s'efforça de prouver que le ms. II, 11, 327 de la Bibliothèque nationale de Florence, qui est un recueil de morceaux divers écrits au

XIVe siècle, était de la main de Boccace. M. Hauvette, reprenant la question, montre que nous avons un spécimen certain de l'écriture de Boccace dans le Térence coté XXXVIII. 17 à la Laurentienne, où se lit la signature de Boccace lui-même : *Johannes de Certaldo scripsit*. Il relève les traits caractéristiques de cette écriture et les retrouve dans le ms. XXIX, 8 de la même bibliothèque où se lit en plus d'un endroit la même signature (elle a été grattée, mais on la distingue encore parfaitement). Il fait observer que si ces deux mss. sont de la main de Boccace, ce dont on ne saurait douter, le ms. précité de la Bibliothèque nationale de Florence, qui est d'une écriture tout à fait différente, ne peut en être. Nous sommes d'autant moins portés à contester la démonstration, à notre avis complète, de M. Hauvette, que nous avons soutenu jadis la même thèse, et par les mêmes arguments, en quelques lignes, et rendant compte ici-même du mémoire de Macri-Leone (*Romania*, XVIII, 184-5). M. H. n'a sans doute pas connu ce compte rendu de la *Romania*, bien qu'une note imprimée p. 27 de son travail laisse entrevoir qu'il soupçonnait que ses conclusions n'étaient pas absolument nouvelles. Toujours est-il que la discussion de M. H., un peu longue, dans les conditions où se présentait la question, clot le débat. Les fac-similés joints à la publication (tirés du ms. XXIX, 8 et du Térence) permettent au lecteur de contrôler les assertions de l'auteur. Remarquons en passant que la page même du ms. XXIX, 8 dont le présent mémoire donne un fac-similé partielle a été reproduite en entier pour l'Ecole des Chartes dès 1883 (Héliogravures, n° 258). Si pour le fond, la thèse de M. H. manque de nouveauté, on recueillera néanmoins dans son travail bien des faits intéressants, et pour la paléographie et pour l'histoire des œuvres de Boccace. Ainsi M. H. appelle l'attention sur le ms. XXXIII, 31 de la Laurentienne, contenant des extraits de poètes latins, qui paraît bien être aussi de la main de Boccace. Il a publié, d'après le n° XXIX, 8, une des églogues de Giovanni del Virgilio, et donné la table des pièces que contient ce même ms. Pour être à certains égards plus complète que celle de Baudius, cette description est pourtant insuffisante à certains égards. Ainsi les vers de Primas (le *Primasso* du *Decamerone*) qui se lisent au fol. 58*d* n'ont pas été mentionnés. Les pièces des ff. 60 et 61 ont été publiés, et il tallait le dire. Le morceau copié au fol. 64 de ce ms. n'est point, comme le dit M. H., un « fragment historique sous Alexandre le Grand ». Ce texte, qui a été publié ici-même en 1882 (XI, 325 et suiv.) est la traduction d'une partie du *Fuerre de Gadres*. Cette traduction est-elle de Boccace lui-même? on en peut douter (elle est à divers égards, assez fautive). En tout cas, pour qu'il ait pris la peine de la copier, il faut qu'elle ait eu à ses yeux un certain intérêt. C'est une preuve de plus de la curiosité si variée de Boccace pour tout ce qui était littérature.

Le trésor de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, par Bernard PROST, Dijon, impr. Darentière, 1894. In-8° 352 pages (Extrait des Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire, t. X ; tiré à 35 exempl.

dont 5 mis dans le commerce). — Le fond de cette publication consiste en deux inventaires du Trésor de Saint-Bénigne, l'un de 1395, l'autre de 1519, qui malheureusement ne nous sont pas parvenus en original. On n'en connaît qu'une copie, faite en 1724, et qui est criblée de fautes de lecture souvent énormes. Dans bien des cas la restitution se présente d'elle-même, mais en d'autres elle ne peut être que conjecturale. M. Prost a pris le meilleur parti : il a imprimé tel quel le texte de 1724, ayant soin de proposer en note des corrections, généralement très bonnes, pour les passages corrompus. Les descriptions d'objets d'art (images, croix, calices, vêtements sacerdotaux, etc.) sont très détaillées et intéressent à un haut degré l'archéologie. Le Trésor de Saint-Bénigne était d'une richesse extraordinaire. De toutes ces richesses il ne reste presque plus rien. Des recherches très approfondies que M. P. a jointes aux anciens inventaires (p. 155 et suiv.) il résulte que la plupart des objets précieux avaient disparu avant la Révolution, notamment au XVIe et au XVIIe siècle. Nous signalerons comme offrant un certain intérêt pour l'histoire de la légende d'Alexandre l'article suivant (n° 182 du second inventaire) : « Item, une autre chappe, chargée du grand roy Alexandre, ensemble les griffons, laquelle chappe est bien ancienne et est doublée de toille noire ». C'est l'épisode bien connue de l'ascension d'Alexandre dans les airs au moyen d'une nacelle tirée par deux griffons. Ces inventaires ne contiennent rien sur la bibliothèque de Saint-Benigne. M. P. a jusqu'à un certain point comblé cette lacune en donnant la liste des mss. conservés à Dijon ou ailleurs qui proviennent de cette abbaye. L'ouvrage se termine par un « glossaire des termes anciens employés dans les inventaires », qui forme un utile supplément au *Glossaire des émaux* de L. de Laborde et au Glossaire archéologique de V. Gay.

Fragmentos etymologicos colligidos por Carolina MICHAELIS DE VASCONCELLOS. Porto, Typ. Vasconcellos, 1894, 8°, 62 p. (extrait de la *Revista Lusitana*). — Mme de V. tire des *cadernos* où elle accumule depuis vingt ans tant de trésors une première poignée d'étymologies portugaises qu'elle dédie à bon droit à M. J. Cornu. Il n'y en a pas moins de 82 ; on retrouve dans toutes le savoir et la pénétration de l'auteur, avec une maturité plus complète encore que dans ses travaux antérieurs. La plupart concernent des mots exclusivement portugais ; la place nous manque pour les énumérer : on n'en lira pas une sans profit, même si on ne partage pas toujours l'opinion de l'auteur, d'ailleurs toujours très bien motivée et exprimée avec une charmante modestie. Je citerai seulement le rapprochement, qui me paraît bien probable, du mot hispanique *escarmento* avec experimentum, et le très intéressant article sur *iviçon*, diminutif d'ibex, qui montre une sorte de chèvre employée au moyen âge comme bête de trait (Mme de V. se demande si le fr. *biche* ne serait pas en rapport avec ibex : ce n'est guère probable). Un article plus général est celui qui concerne *navrer* et ses congénères. Mme de V. oppose à l'étymologie que j'en ai proposée (*Rom.*, I, 216) des

objections sérieuses, et que je me suis faites à moi-même; mais celle de Du Cange, à laquelle elle revient, naufragare, est à coup sûr plus inadmissible que toutes les autres; en la soutenant, elle produit d'ailleurs des témoignages intéressants sur un emploi particulier de *naufragare* en Espagne. — La savante romaniste annonce de nouvelles communications étymologiques, que tout le monde attendra avec le plus grand intérêt. Il serait surtout bien désirable qu'elle nous donnât le grand dictionnaire étymologique portugais qu'elle nous a promis. — G. P.

Histoire littéraire du peuple anglais, par J.-J. Jusserand. Des origines à la Renaissance. Paris, Didot, 1894, gr. 8°, VII — 580 p. — Si nous signalons ici ce livre brillamment écrit, mais qui repose sur des recherches très variées et très solides, c'est que l'auteur a fait à la littérature anglo-normande une place que ne lui avaient pas accordée (sauf ten Brink) ses nombreux prédécesseurs. Il est vrai qu'il n'était pas dans ce domaine, encore presque inexploré en tant de parties, aussi *at home* que dans la littérature proprement anglaise; mais il s'est informé aux meilleures sources, et il a compris que l'activité littéraire des Anglais du XIIe et XIIIe siècles, qui s'est exprimée en français, n'en appartient pas moins à l'histoire littéraire du peuple anglais. Son esquisse, juste mais sommaire, fait désirer encore plus vivement cette histoire de la littérature anglo-normande qui est aujourd'hui, on peut le dire, un véritable besoin de la science. Le sujet, peu attrayant au premier abord, est en réalité un des plus beaux et des plus féconds que puisse offrir le moyen âge; espérons qu'il tentera, soit en France, soit en Allemagne, quelque savant capable de le traiter et de ne pas reculer devant les longs travaux préparatoires qu'il impose. Nous disons « soit en France, soit en Allemagne », car nous n'espérons guère qu'on entreprenne cette tâche en Angleterre, où pourtant il serait bien plus facile qu'ailleurs de la bien exécuter, et où il semble qu'elle devrait exciter le plus d'intérêt. Elle demande une connaissance sérieuse de la philologie romane, et les Anglais y restent jusqu'ici presque complètement étrangers. Nous n'avons pas besoin de dire que nous serions extrêmement heureux si l'évènement prouvait que nos prévisions ne sont pas justes.

Grammatik der romanischen Sprachen, par Wilhelm Meyer-Lübke. Zweiter Band : *Formenlehre* (aussi sous le titre de : *Romanische Formenlehre*). Leipzig, Reisland, 1894, 8°, XIX-672 p. — M. Meyer-Lübke nous a donné le second volume de sa *Grammaire des langues romanes*, comprenant la morphologie, avec une rapidité plus grande qu'on n'osait l'espérer. Reste, pour compléter la reconstruction sur de nouvelles bases du grand édifice élevé par Diez, à reprendre, après la syntaxe et la morphologie, la syntaxe en sous-œuvre. Nous ne savons si M. Meyer-Lübke entreprendra aussi cette tâche, qui, avec le plan qu'il a adopté, offre des difficultés non plus grandes que celles des deux premières, mais d'un autre genre. En attendant, son second volume, comme le premier, offre le résultat de vastes lectures mises en œuvre par un travail intellectuel original et intense. Si nous ne nous

trompons, n'ayant fait encore que le parcourir, il est supérieur au premier par l'ordre, la clarté, la bonne disposition des matières et la circonspection des jugements. — La librairie Welter, de Paris, qui a publié la traduction du premier volume, donnera bientôt celle du second, qui a été confiée, M. Rabiet étant mort, à MM. Auguste et Georges Doutrepont. — G. P.

Eugène RITTER. *Le centenaire de Diez*, discours prononcé à la séance annuelle de l'Institut genevois, suivi de lettres adressées à Victor Duret par Roumanille. Genève, Georg, 1894, 8°, 117 fr. — La séance annuelle de l'Institut genevois étant tombée le 15 mars de cette année, jour centenaire de la naissance de Diez, M. E. Ritter en a profité pour consacrer au maître de la philologie romane quelques pages judicieuses. Il a rattaché au souvenir des études provençales de Diez celui des rapports de Victor Duret (Voy. ci-dessus, p. 311) avec les félibres, et il en a pris occasion pour publier en appendice une trentaine de lettres de Roumanille à Duret (plus quatre ou cinq d'Aubanel et une de Mistral), qui sont tout à fait intéressantes et méritent d'être lues par tous ceux qui veulent connaître les origines et les débuts du *félibrige*.

Geschichte der grotesken Satire. Von Dr. Hermann SCHNEEGANS. Strasbourg, Trübner, 1894, 8°, XV-523 p. — La plus grande partie de ce gros volume est consacrée à la Renaissance, et surtout à Rabelais ; mais tout un livre (p. 59-170) appartient aux précurseurs de Rabelais, c'est-à-dire au moyen âge. Le premier chapitre, intitulé *Les germes de la satire grotesque au moyen âge*, est particulièrement intéressant pour nous. En voici le sommaire : *La satire sur le terrain ecclésiastique : attaques contre le pape, les prélats et les abbés. — Rutebeuf. — Satires dirigées contre les jongleurs et les charlatans. — Satires politiques en France contre les ennemis du dehors ou du dedans. — Les germes de la satire littéraire : parodie du roman chevaleresque*. Le chapitre II de ce livre est consacré à *la poésie chevaleresque en Italie*, le troisième à *la poésie macaronique en Italie*, le quatrième à *la satire des humanistes et des réformateurs en Allemagne*. Nous espérons revenir sur cet ouvrage, où il y a beaucoup de faits réunis et présentés à un point de vue nouveau ; nous ne voulons pour le moment que l'annoncer à nos lecteurs.

La Racolta di Poemetti Italiani della biblioteca di Chantilly, descritta dal Prof. Emilio PICOT, Pisa, 1894, 8° (extrait de la *Rassegna Bibliografica della Letteratura Italiana*, 2e année, nos 4-5). — Notre savant collaborateur décrit avec son érudition et sa précision accoutumées un précieux recueil conservé chez M. le duc d'Aumale, qui contient une cinquantaine de petits poèmes imprimés à Venise vers 1520 ; beaucoup d'éditions de ces œuvres populaires ne sont représentées que par l'exemplaire de Chantilly ; plusieurs des poèmes eux-mêmes (nos 4, 12, 19, 27, 29, 32, 33, 35, 38, 42, 46, 50) étaient inconnus jusqu'ici. Le travail de M. P. se termine par un *Indice de' capoversi* et par un appendice contenant sept *strambotti* de L. Pulci qui manquent aux deux collections récemment imprimées par M. Zenatti (voy. ci-dessus, p. 488).

Ueber die provenzalischen Feliber und ihre Vorgänger....von Eduard Koschwitz. Berlin, Gronau, 1894, 8°, 38 p. — On trouvera dans ce discours, avec beaucoup de sympathie pour les félibres, des renseignements intéressants, et pris à la source, sur eux et leurs prédécesseurs.

Guiraut von Bornelh, der Meister der Trobadors....von Adolf Kolsen, Berlin, Vogt, 1894, 8°, 66 p. (diss. de docteur). — Nous n'avons ici que la première partie d'un travail sur lequel nous aurons à revenir quand il sera complet. L'auteur adresse aux romanistes une prière que nous croyons devoir reproduire : « Les savants qui posséderaient des textes de poésies de Guiraut m'obligeraient infiniment s'ils voulaient bien me les communiquer pour très peu de temps et me faciliter ainsi la réunion de l'immense matériel nécessaire pour une édition. Tout envoi adressé pour moi à M. Bibo, Berlin, Brandeburgestr., 20, m'arrivera sûrement à n'importe quelle époque. »

Ueber die von Gautier de Coincy benützten Quellen, von A. Mussafia. Wien, Tempsky, 1894, in-4°, 58 p. (extrait des *Mémoires de l'Académie Impériale de Vienne*, classe d'histoire et de philosophie, t. XLIV). — M. Mussafia complète la série de ses belles études sur les légendes de la Vierge au moyen âge par une recherche des sources de Gautier de Coinci qui a donné presque pour tous les miracles rimés par le prieur de Vic des résultats absolument certains. L'auteur montre d'abord qu'il est infiniment probable, d'après les dires de Gautier lui-même, qu'il n'a eu comme source qu'un seul manuscrit, qui appartenait au *livraire* de Saint-Médard de Soissons; il a choisi un certain nombre des miracles qu'il contenait, il les a mis en français pendant une suite d'années assez longue, et il n'a pas suivi l'ordre de l'original, feuilletant sans cesse le livre et revenant à ceux qu'il avait laissés de côté. Le manuscrit de Soissons est malheureusement perdu, et on n'en possède aucun qui puisse nous le représenter; mais tous les miracles qu'il contenait sauf deux (qui n'apparaissent que dans une version suspecte de provenir de Gautier), se retrouvent dans les grandes collections latines que M. Mussafia a si patiemment étudiées. Il les y signale, et en imprime plusieurs, en faisant parfois ressortir, par la reproduction juxtaposée ou par d'abondants renvois, la façon dont Gautier a rendu son original, envers lequel il se comporte souvent fort librement. Le savant auteur de ce mémoire le termine par ce souhait, auquel nous nous associons entièrement : « Puisse cette constatation des sources de Gautier encourager quelque romaniste à entreprendre la tâche, aussi importante que laborieuse et difficile, d'une édition critique de son œuvre ! »

Le propriétaire-gérant, Ve E. BOUILLON.

Mâcon, Protat frères, imprimeurs.

NOTICE SUR UN MANUSCRIT

DE LA BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE

RENFERMANT DES EXTRAITS DE MAURICE DE SULLY

La feuille qui renferme mon second article sur les sermons de Maurice de Sully (ci-dessus, p. 176 et suiv.) était à peine tirée, que le hasard d'une recherche dans le catalogue des mss. de Sainte-Geneviève publié récemment par M. Kohler, me fit tomber sur un passage ainsi conçu (n° 792 [1], p. 380 dudit catalogue) : « (Fol. 58) « Ci s'ensuist un biau miracle d'un reli- « gieus qui requist qu'il peüst congnoistre une des joies de para- « dis. » Début : « Il fu uns bons hons de religion... » Je n'eus pas de peine à reconnaître l'exemple du moine et de l'oiseau que j'ai reproduit d'après tous les mss. des sermons français de Maurice qui sont parvenus à ma connaissance. Il paraît donc que cet exemple a été transcrit à part, ce que j'avais jusque-là ignoré. Je m'empressai de transcrire ce nouveau texte. On le trouvera plus loin. Il appartient à la famille *A* et offre des ressemblances particulières avec celui de Chartres publié ci-dessus, p. 186.

Bien que le ms. de Sainte-Geneviève ait été fort exactement décrit par M. Kohler, je crois utile d'en reprendre sommairement l'examen, le système suivi dans le catalogue ne permettant pas au lecteur, qui n'a pas le ms. sous les yeux, de se rendre compte de l'âge des diverses parties dont il se compose. Ce ms. en effet a été fait, pour sa partie essentielle, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, mais on a ajouté, à diverses reprises, au XIVe siècle et au commencement du XVe, un certain nombre de

1. Le n° 792 est le n° d'ordre du catalogue. La cote actuelle est L. f. in-fol. 13.

morceaux, souvent assez longs. Or M. Kohler a suivi dans sa description l'ordre matériel des pièces, sans indiquer la date de chacune d'elles, se bornant à dire en terminant que le ms. présente des écritures des XIIIe, XIVe et XVe siècles. Dans la courte notice qui suit je m'attacherai spécialement à la partie ancienne.

La partie du ms. qui a été exécutée au XIIIe siècle se compose des feuillets 8 à 11, formant un cahier de 2 feuilles; 23 à 46 (il y a un feuillet noté 23 *bis*) par cahiers de six feuilles; 58 à 124 par cahiers de six feuilles, le dernier (ff. 117-124) n'en ayant que quatre. Les rubriques paraissent avoir été ajoutées au XIVe siècle. On remarque qu'elles ne présentent pas les mêmes formes de langue que le texte. Tout le reste (ff. 1 à 7, 12 à 22, 47 à 57), et la fin (ff. 125 et suiv.) est visiblement plus récent. Examinons maintenant le contenu des feuillets anciens. Chemin faisant, j'ajouterai quelques indications bibliographiques à celles que donne M. Kohler.

1. (fol. 8). « *Incipit liber provincialis Innocentii pape III.* » On a beaucoup de *provincialia*, assez différents les uns des autres : j'en ai signalé plusieurs en décrivant le ms. qui renferme la relation provençale de la Prise de Damiette en 1219[1].

2. (Fol. 23) *La geste de France.* Si com nous trovons escrit es enciens livres, Troie fu encienement la plus noble cité del monde. Quant elle fu destruite par la guerre des chevaliers de Grece, li Troien s'en fuïrent deserité et essillié. Anthenors estoit li plus nobles chevaliers et li plus resnables de toz les Troiens. Il s'en vint a Pannonn[i]e o grant gent, que de son lignaige, que del lignaige Priami qui avoit esté rois des Troiens ancès que la cité fut destruite, et la fist une cité qu'il apela Sicambre...

(*Fin, fol.* 32 *b*) Tant sist li roys [2] sor Normendie que li Norment, qui secors ne aïe ne po[oi]ent avoir de lor seignor le roy Jehan, rendirent au roy Ph. de France la terre et les fortereices par le commendement au roy Jehan, que secourre ne les pouoit.

On a de cette chronique plusieurs exemplaires qui ne s'arrêtent pas tous au même point; ici elle se poursuit jusqu'en 1204, ailleurs elle continue jusqu'à la révolte des barons anglais. J'ai signalé plusieurs des mss. qu'on en possède dans ma notice

1. *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, XXXVIII (1877), 503-4.
2. Philippe-Auguste.

du ms. II. 6. 24 de l'Université de Cambridge [1], et j'en ai indiqué la source.

3. (Fol. 32 *b*) *Ci s'ensuient moralités de phillosophes.* Talant m'est pris que ge racontaise le talant au [2] filosofes de celle clergie qui est apellée moralitez, qui est espandue par plusors livres...

C'est la version du *Moralium dogma philosophorum,* publié sous le nom de Gautier de Lille, mais dont l'auteur, comme l'a montré M. Hauréau, est Guillaume de Conches [3].

4. Exposition du symbole des apôtres et du *Pater*. Premiers mots du *Credo,* à la suite du texte latin :

(*Fol.* 43 *d*) Nos creons la sainte Trinité, le Pere et le Fils et le Saint Esprit. Nos creons que li Peres et li Fiz et li Sainz Esperiz sunt uns Diex tous poissanz et pardurables. Nos creons que [li] Peres o le Fil o le Saint Esperit fist le ciel et la terre et totes choses de neant...

Début de la paraphrase du *Pater,* après le texte latin :

(*Fol.* 45 *b*) Entre totes les paroles qui furent onques establies ne dites en terre, si est la plus sainte, la plus hauste (*sic*) et la miaudre la paternostre. Car ceste noméement establi Diex meïsmes et comanda a dire a ses apostres, et par les apostres la comanda a dire a toz les creient a lui...

Cette exposition du *Credo* et du *Pater* est de Maurice de Sully. Elle se trouve en tête de ses sermons français; voy. l'édition de Boucherie, pp. 8 et suiv. L'exposition du *Pater* se rencontre, copiée à part, à la fin du ms. 10574-10585 (fol. 114 et 115) de la Bibl. roy. de Belgique, exécuté dans le nord de la France à la fin du XIIIe siècle.

5. (Fol. 58 [4]) Le sermon de Maurice de Sully pour le troisième dimanche après Pâques qui est publié plus loin. On remarquera que le sermon n'est pas copié tout entier. Tout le début (près de deux pages de l'édition de Boucherie, pp. 89-91) fait défaut. Le copiste a commencé avec l'exemple.

---

1. *Notices et extraits des mss.*, t. XXXII, 2e partie, p. 57. — Je n'ai pas signalé le ms. de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, que je ne connaissais pas, ni le ms. de la Laurentienne (Florence) Ashburnham 34 (ancien Libri 126) fol. 1-17. Dans ce dernier le récit s'arrête à la mort de Henri II (1189).

2. Corr. l'*enseignement des.*

3. Voy. *Romania*, XVI, 69; *Bulletin de la Soc. des anc. textes*, 1894, p. 37.

4. En tête de chacune des deux colonnes du fol. 58 r°, on lit en capitales rouges *IIII.*

6. Fol. 58 *d*) *Ci s'ensuient les sains lieus de Jherusalem.* Ce sunt li seint leu de Jerusalem. En Jerusalem est uns leus de pié et demi de grant ou Salemons escrist le livre de sapience...

C'est, comme l'a indiqué M. Kohler, une rédaction française du texte connu sous le nom d'*Innominatus* I[1].

7. *Fol.* 59 *d*). Par les livres que nos lisons savons le veritez des anciens fez. Li (*corr.* Ci) comance l'estoire de Jerusalem et d'Antioche, et comment li Juïf furent chacié de Jerusalem. En l'an de l'incarnation lxxij vindrent Titus et Vaspasianus a Jerusalem et les (*sic*) pridrent. Donc ocidrent les .ix. parties des Juïs...

Cette chronique qui, ainsi que l'a remarqué M. Kohler, suit Fouchier de Chartres, en l'interpolant largement, s'arrête à 1122. Elle a été imprimée tout récemment dans le tome V des *Historiens occidentaux des croisades*, p. 625 et suiv.

8. (Fol. 71*c*[2]) Adam de Sueil, version de Caton; voir *Romania*, XVI, 59 et 65, XVIII, 577. Premiers vers :

Seigor (*sic*), ainz que je vos commanz
Espondre Caton an romanz,
Vos veil devisier les santances
Dont nostre maistre sont an tances...

9. (Fol. 79 *d*[3]) *Lapidaire*. C'est celui que L. Pannier intitule, on ne sait pourquoi, « lapidaire en vers[4] », car les autres lapidaires qu'il a réunis dans son ouvrage posthume sont aussi en vers. Il en a connu six mss., dont quatre, qui appartiennent à la Bibliothèque Nationale, ont été utilisés par lui[5]. Il a ignoré l'existence du ms. de Sainte-Geneviève, qui présente une singulière particularité, justement relevée par M. Kohler dans son

1. Le texte latin dans THEODERICI *libellus de locis sanctis*..... hgg. von T. Tobler (Saint-Gallen, 1865), p. 113.

2. En tête de la page le chiffre *V* est écrit en rouge.

3. En tête le chiffre *VI* en rouge.

4. *Les lapidaires français du moyen âge*, pp. 238 et suiv. Il ne faut pas oublier que Pannier n'a pu mettre la dernière main à son ouvrage.

5. En appendice (p. 289), M. Joret a étudié un septième ms. appartenant à la Bibliothèque Méjanes à Aix. La note consacrée à ce ms. se rapporte à la page 236, et non comme il est dit par une erreur d'impression, à la page 291. La première ligne de la note de M. Joret appelle aussi une rectification : « Outre ces *huit* mss. la Bibliothèque d'Aix en renferme un *septième*. » Lisez *six* au lieu de *huit*.

catalogue : c'est que l'ouvrage est partagé en deux parties que le copiste a dû considérer comme indépendantes, puisqu'il a écrit *explicit* à la fin de chacune d'elles. La première se compose de la fin du poème (vv. 1031 à 1554) tel qu'on le trouve dans les autres mss. La seconde comprend les vers 1 à 1030, plus six vers. C'est une simple transposition, qui doit peut-être s'expliquer par une interversion de feuillets dans un ms. antérieur. Voici les premiers et les derniers vers de la première partie :

(*Fol.* 79 *d*) Job por les diable (*sic*) disoit (Pannier, v. 1031)
Lor force en lor numblil gisoit.
Ancontre les reins des dyables
Devons avoir reins mesurables
Et vertu de ligure an nos.
.....
(*Fol.* 83 *a*) Trestuit cil qui ont dïamant
Vont plus volentiers Dieu amant.
Plus aiment Dieu, plus i esgardent,
Semence d'ome an fame gardent,
De vertuz est abandonez,
De leal achat ou donez.
Qui tes (*corr.* tel) pierre doit esprouver
Leaument se devroit prouver.

Premiers et derniers vers du second morceau :

(*Fol.* 83 *b*) Cil qui aiment pierres de pris
Doivent oïr que j'é apris;
Cil qui les pierres aime et prise
Mout s'antremet de haute amprise.
.....
(*Fol.* 90 *a*) La vertu des rains nos dit Job (Pannier, v. 1027)
Por les houmes ciex [1] qui sont trop
Luxurïous a desmesure,
Por les dames, pour lor luxure (Pannier, v. 1030)
Sont danné sans avoir fin;
En enfer qui n'a nule fin
Sont tresbuchié perpetuelment
Sans avoir rachatement
De nul homme qui sont vivant;
Toi jors i sont mut et dolant [2].
Explicit.

1. Corr. *chaus*.

2. Ces six vers en italique sont évidemment l'œuvre d'un copiste malhabile qui cherchait à terminer tant bien que mal une phrase incomplète.

Une rapide comparaison avec l'édition m'a conduit à croire que la leçon du ms. de sainte Geneviève se rapporte à la seconde des deux familles déterminées par Pannier. Cette seconde famille comprend, selon Pannier, les mss. *DE*, auxquels il faut ajouter le ms. de la bibliothèque Méjanes étudié par M. Joret dans l'appendice du livre de Pannier (pp. 299-302). Il me paraît, contrairement à l'avis de l'éditeur, que la seconde famille doit être préférée à la première. Du reste, si Pannier a, en général, constitué son texte à l'aide des mss. *A B C* (première famille), c'est par une cause fortuite. Il avait ces trois mss. sous la main, à la Bibliothèque Nationale, tandis qu'il n'avait à sa disposition, comme représentant de la seconde famille, que *D*, ms. du XVe siècle (Bibl. Nat., fr. 2008) dont la langue est fort altérée. Du ms *E* [1], qui est un meilleur exemplaire de la même famille, il n'a eu que de courts extraits. C'est donc une raison purement pratique qui a déterminé son choix.

10. Sermon français tout en citations. C'est une véritable mosaïque d'autorités. Je ne saurais présentement en indiquer un second exemplaire. Début :

(*Fol.* 90 *b* [2]) Oez que Nostre Sires dit en l'evangile. « Velliés et soiez en « orison, car vous ne savés a quel ore Nostre Sires doit venir » [MATTH. XXIV, 42]. Saint Jeromes dit : « Toute la vie du sage houme est tot jours en la ramembrance de la mort ». Saint Grigoire dist : « Assez est estranges de la foi qui atant atent (*sic*) a faire penitence jusqu'a tant qu'il soit viex ». Cil fait vraie penitance qui pleure les maus qu'il a fais, et après ne fait dont plorer li conviengne...

11. Paraphrase du psaume *Eructavit*. J'ai déjà signalé, en une autre occasion [3], une douzaine de mss. de cet ouvrage. Premiers vers [4] :

(*Fol.* 96 *l*) D'une chanson que David fist
Que Nostre Sire ou cuer li mist
Fit autresi de foi empire [5]

1. Chartres, n° 1036 du catalogue publié en 1889. Ce ms. doit avoir été écrit vers 1372.
2. En tête se lit le chiffre *VII*, en rouge.
3. *Romania*, VI, 9; cf. *Bulletin de la Soc. des anc. textes*, 1878, p. 50.
4. Au dessus le chiffre *VIII*.
5. Ce vers sans rime ni raison a pris la place de la leçon ordinaire *Dirai ma dame de Champaigne*.

Cele que Damedieu ensengne
Et espire de toz ses biens
Si qu'en li ne faut nule riens...

12. Vie de saint Eustache. C'est un second exemplaire assez incorrect de la vie que j'ai signalée pour la première fois dans un ms. de Madrid[1]. Début :

(Fol. 111) *Ci se coumence la vie saint Wistace*[2].

Qui veut oïr sermon nouvel
Tot de vertu et bon et bel,
Face escout et entende a moi,
Et je li dirai sans desvoi
D'un saint martyr la passïon
De grant merite et de haut nom.
Wistace fu appelé
Puis que il fu regeneré

Cette vie se termine au fol. 124 v°, qui est le dernier de l'ancien ms. Tout ce qui vient après a été ajouté postérieurement.

L'état ancien du ms. étant constaté, il me reste à indiquer rapidement les additions qu'il a reçues à diverses époques.

Vers 1320 et années suivantes ont été écrits les feuillets 13 v° à 22 qui contiennent des annales s'étendant de la naissance du Christ jusqu'à 1322 (fol. 14 à 21). La liste des années est préparée jusqu'à 1331 (fol. 22), mais la dernière mention se rapporte à 1322. Elle est ainsi conçue : « Ci morut le roi Phelippe le lonc, et fu Karles son frere rois ». La rubrique initiale est ainsi conçue :

Ci sont les ans qui furent entre le commencement du monde et la nativité Nostre S. Jhesucrist, et quans ans Nostre Dame avoit quant il fu nez, et ci sont croniques de pluseurs sains et saintes, de papez et d'emperieres, de roys crestiens et sarrazins, et des choses avenuez puis la dite nativité jusques ores, compilées briefment.

Cette rubrique n'est pas tout à fait exacte, car l'histoire antérieure à la naissance du Christ n'occupe qu'un paragraphe dans lequel est donné le compte des années depuis Adam jusqu'à Abraham, et d'Abraham jusqu'à la Nativité. Je n'ai point entrepris le travail de comparaison qui serait nécessaire pour classer

1. *Bulletin de la Soc. des anc. textes*, 1878, p. 57.
2. Au haut du feuillet le chiffre *IX*.

ces annales, qui du reste offrent peu d'intérêt. Je remarque seulement que les faits relatifs à l'histoire d'Angleterre y sont assez nombreux, mais, par suite d'erreurs de copie, ne se trouvent pas toujours à leur place. Ainsi l'avènement de l'évêque de Winchester Henri (frère du roi Etienne) est placée à 1126 au lieu de 1129 et sa mort à 1172 au lieu de 1171. Par certains côtés ces annales se rattachent à celles de la Charité (dioc. d'Auxerre) et de Valmont (dioc. de Rouen). Ainsi : « 1090. Ci alerent li moine de la Charité a Bermondesie (*Bermondsey*); » « 1169. Ci fu faite l'abaïe de Walemont ».

En regard de la première page de ces annales, au verso du fol. 13, la même main a écrit une table du contenu du volume tel qu'il se comportait après que les annales y eurent été insérées. L'auteur de cette table a utilisé, comme renvois, les numéros en lettres rouges que j'ai indiqués en note dans les pages précédentes. En voici le texte :

En ce livre sont contenues plusieurs choses notables et profitables et delitables et segnées par nombre en la maniere qui s'ensuit ; et contient .x. livres.

Premierement, ou commencement, toutes les archeveschés et eveschés de crestienté outre et deça la mer.

Item, croniques abrégées dès le commencement du monde jusques a la nativité Nostre S. Jhesucrist, et de ycelle nativité jusques a l'an MCCC x l. et plus [1], et sont ycelles croniques de papes, d'emperieres, de rois de France, d'Engleterre, et quant il furent nés et rois, de plusieurs sains et saintes, de plusieurs choses avenues en ce temps, de plusieurs crestiens et sarrazins, et autres choses.

Item, la geste de France ; pour quoi il orent nom François et dont il sont astreit ; et ce commence ceste geste a un feillet segné a tel nombre *I*.

Item, après ce sont pluseurs moralités de philosophes, esquelles a merveilliee (*sic*) de biens, et se commencent ainsint : *Talent m'est pris*, a un feillet segné à tel nombre *II*.

En après sont les *credo*, grande et petite [2], et la paternostre, exposées en françois, et se commencent a un feillet segné a tel nombre *III*.

En après s'ensuit un biau miracle de un bon religieus qui pria que Nostres S. li vousist demonstrer aucune chose de la joie de paradis, et il lui fist, et se

---

1. Ce n'est pas exact : la liste des années s'arrête, comme on l'a vu, à 1331 et la dernière mention historique est de 1322.

2. C'est une erreur. Il n'y a, comme on l'a vu plus haut, p. 499, que le symbole des apôtres ; le symbole de saint Athanase n'y est pas.

commence ainsint : *Il fu un bon hons de religion*, et est ou feillet segné a ce signe *IIII*.

Après s'ensuient les sains lieus de Jherusalem et de la contrée, en l'autre page de ce derrenier dit feillet.

Et puis, en l'autre feillet ensivant est l'istoire de Jherusalem et de Antioche, et comment et quantes fois crestiens la perdirent et gaignerent.

Après est Chatons en françois et en latin, et sont les vers du latin de rouge, et le françois de noir, et sont l'un par l'autre, et se commence a un feillet segné a un tel signe *V*.

Item, après est le lapidaire des .xij. pierres plus precieuses, et d'autres, et de leurs couleurs et de leurs vertus et de leurs significations, et se commencent ainsinc : *Job*, a un feillet signé a ce nombre *VI*.

Après s'ensuient pluseurs bonnes choses de trés bons exemples et de doctrines et de sermons en prose, senz rimer, et se commencent ainsint : *Oez que Nostres S. dit en l'evangile*, a un feillet a tel signe *VII*.

Après est l'exposicion en françois d'un psiaume du psautier, que l'en appelle *Eructavit cor meum*, que David fist pour Nostre Dame; et est très bonne chose et delitable et sainte, et de grant deduit, et se commence ainsint : *D'une chançon que David fist*, et se commence ou feillet signé a ce signe *VIII*.

Le Xe livre est de la vie saint Wistace, gloriose et precieuse chose et de grand delit et plaisir, et se commence ainsint : *Qui veut oïr sermon nouvel*, ou feillet segné ainsint *IX*.

Et après ce est un autre petit livre compilé et extrait de la revelacion que nostres sires Jhesucrist fist a mons. S. Methode, evesque et martir, de tout le commencement du siecle et des aages et des generacions des premiers peres, et du deluge et des choses avenues puis le deluge, et des choses a avenir depuis le deluge jusques a la fin du monde; et de Gog et de Magog, et de l'avenement et des fais Antecrist et de ses apostres et disciples, quels il seront et qu'il feront, de Enoch et Elyas et de la fin du monde.

Les Révélations de Methodius, annoncées dans le dernier paragraphe, font actuellement défaut dans notre ms. Cet ouvrage devait certainement faire suite à la vie de saint Eustache, qui se termine au fol. 124. Or, ce qu'on trouve aux fol. 125 et suivants est tout différent : c'est : 1° le *Testament* de Jean de Meung (*Li Peres et li Filz et li sains Esperiz*); 2° les trois premiers traités de la *Somme le roi*, à savoir : les dix commandements, les douze articles de la foi, et le traité des sept péchés capitaux représentés par les sept têtes de la bête de l'Apocalypse, le tout écrit vers le commencement du XVe siècle. Toute cette fin a été ajoutée postérieurement à la rédaction de la table qu'on vient de lire. Il en est de même des morceaux variés qui occupent les ff. 1 à 7, 12 et 13 r°, 47 à 56 dont on trouvera l'indication

détaillée dans le catalogue de M. Kohler[1]. L'un de ces écrits (c'est un poème en quatrains sur le grand schisme) prendra place dans un de nos prochains numéros.

Voici maintenant l'*exemple* de Maurice de Sully (fol. 58) :

Ci s'ensuist (sic) *un biau miracle d'un religieus qui requist qu'il peüst congnoistre une des joies de paradis.*

[1] Il fu un bons hons de religion qui sovant pria Dieu an ses oreisons qu'il donast veïr et qu'i[l] li demonstra[s]t aucune chose de la biauté et de la douçor et da (*sic*) la joie qu'il estuie a çaus qu'il aime. [2] Et nostre sires Damedix l'an oï ; car, si comme il fu une foiz asis a une ainz jornée an cloistre touz seus, si li anvoia Diex [.j.] ange an samblance d'un oysel, si s'asist devant lui. [3] Et cum il esgarda cel ange, don il ne savoit mïe que ce fust anges, ainz cuidoit que ce fust oysiaus, si ficha si son esgart an la biauté de lui qu'il an oublia quant qu'il ot veü ça an ariers. [4] Si luva (*sic*) sus li bons hons por pranre cel oysel don il estoit mont coveiteus, mais com il venoit près de lui si s'an voloit plus arrieres. [5] Que vos iroie je lonc conte faisant [2] ? Li oysiaus trest tant le bon home après lui qu'il estoit avis au bon home qu'il estoit an un bois hours de s'abaïe. [6] Et com il estoit avis au bon home qu'il devoit prenre cel oysel si s'an vola li oysiaus sor un abre, [7] et comença si doucement a chanter c'onques li bons hons riens nule si douce n'avoit oïe. [8] Si s'estut et esgarda la biauté de cel oysiel et escouta la douçor de son chant issi antentivement (*b*) que il oblia totes les choses terrienes. [9] Et con li oysiaus ot chanté tant com a Damedieu plot, si esbati ses eles ; si s'an vola, et li bons hons comença a reparïer en soi meïsmes a hore de midi. [10] Et com il fu repairiez a soi meïsmes, si dist : Diex ! je ne dis hui mes heures. Coment recomencerai ge [3] huimès ? [11] Et com il esgarda s'abaïe, si ne se requenut point, ainz li sambloient totes les choses bestornées. [12] Ha ! Diex, dist il, ou sui ge ? Dont n'est ce m'abaïe don g'issi hui matin ? [13] Il vint a l'esbaïe [4], si apella le portier : Euvre, dist il.

---

1. M. Kohler se borne à une simple mention pour la pièce qu'il intitule *Dis des sages* et qui commence ainsi :

CHATONS
N'est pas sire de son pays
Qui de ses hommes est hays.

Il est bon d'ajouter que cette pièce, dont on a un très grand nombre de mss., a été imprimée au XVe siècle. Voy. *Romania*, XIV, 632.

2. Leçon qui ne se retrouve que dans le ms. de Chartres.

3. Corr. *C. i recoverrai*. La faute que présente notre texte ne se trouve pas dans le ms. de Chartres, mais elle s'observe, par une singulière coïncidence, en deux textes appartenant l'un à la famille *A*, l'autre à la famille *B*. Voy. *Romania*, V, 486.

4. Corrigé par une main postérieure en *abaïe*.

[14]Li portiers vint a la porte, et cum il vit le bon home, si ne le quenut mie, ne li bons hons ne quenut mie lui; si li demanda qui il estoit et que il demandoit. [15]Je suis, dist li bons hons, moines de leanz; si veil leanz antrer. — [16]Vos, dist li portiers, n'iestes pas moines de ceanz; vos ne vi ge onques mais. Et se vos en estes, quant en issistes vos? — [17]Hui matin, dist li bons hon; si veil leanz antrer. — [18]De ceanz, dist [li] portiers, n'issi hui moine. [19]Donc fu li bons hon toz esbahiz; si li dist: Faites moi parler au portiers (*sic*). — [20]Vos me samblez, dist li portiers, hon qui ne soit mie bien a[n] son sans. Ceanz n'a portier se moi non. — Vos ne vi ge onques mais, dist li bons hom. — Car vos n'este mie moines de ceanz, dist li portiers[1]. — [21]Si sui, dist il. Dont n'est ce mie l'esbaïe (*sic*) saint cestui? Si noma le saint de l'esbaïe. — [22]Oïl, dist li portiers. — Donc sui ge moines de leanz, dist li bons hons. Faites moi venir (*c*) l'abé et le prieur, si parlerai a aus. [23]Leurs vint li abbes et li priex a la porte, et cum il les vit, si nes quenut mie, ne il ne quenurent pas lui.

Le texte se poursuit jusqu'à la fin du sermon et se termine ainsi (cf. l'édition de Boucherie, p. 93):

Seignor, despisons les deliz de cest sigle, et deservons les biens de l'austre (*sic*) si con li apostre firent, et Damediex nostres sires nos promet que se nos somes parçonier dou traveil, nos serons parçonier de la joie que si ami avront an sa gloire pardurablement, que cil nos otroit qui vit et regne sanz fin.

Paul MEYER.

---

1. La leçon développée qu'offre ici le § 20 ne se retrouve que dans le ms. de Chartres.

LA

COMPOSITION DU LIVRE DE JOINVILLE

SUR SAINT LOUIS[1].

S'il faut en croire Joinville (§ 2), Jeanne de Champagne, reine de France, l'avait prié de lui faire « un livre des saintes paroles et des bons faiz nostre roi saint Looïs », et il le lui avait promis; la reine étant morte (1305) avant l'achèvement du livre, il l'offrit à son fils Louis, alors roi de Navarre et comte de Champagne, plus tard roi de France sous le nom de Louis X. Pour répondre au désir de la reine, il aurait suivi un plan mûrement médité, consistant à mettre dans un premier livre les paroles, dans un second les actions du saint roi et sa fin. On remarque tout d'abord, dans l'exécution de ce plan, une disproportion singulière : le premier livre comprend (d'après la division en paragraphes introduite par M. de Wailly) 49 paragraphes (19-67), le second près de 700 (68-765). Mais en outre, au moins dans le second livre, le plan n'est nullement suivi. Après quelques anecdotes rattachées à la jeunesse de saint Louis (68-105), mais dont une bonne partie ne le concerne en rien, le récit de la croisade, qui prit six années d'un règne de quarante-quatre ans, occupe une place absolument démesurée (§§ 106 à 662); puis vient une fin assez incohérente, relative à la vie du roi de 1254 à 1270 : on y trouve quelques souvenirs personnels très intéressants, mais à côté de cela des répétitions

1. Je donne ici un fragment de la notice sur Jean de Joinville et ses œuvres qui paraîtra dans le t. XXXII de l'*Histoire littéraire de la France* (sous presse). La partie de cette notice qui concerne l'*Histoire de saint Louis* s'ouvre par une étude sur les manuscrits, après laquelle se placent les observations qu'on va lire. Je les publie d'avance pour que, si les critiques compétents y trouvent à ajouter ou à reprendre, la forme définitive de la notice puisse profiter de leurs remarques.

a peu près textuelles de la première partie[1]. Enfin, ne sachant plus trop que dire, l'auteur prend un « romant » qui lui était tombé sous la main, à savoir une rédaction française des Chroniques de Saint-Denis, où avait passé une partie de la vie de saint Louis par Geoffroi de Beaulieu, et il en fait bravement copier des chapitres entiers (§§ 692-729, 739-755, 758), y compris l'Ordonnance sur la prévôté de Paris et (dans un texte suspect) les Enseignements de saint Louis à son fils.

Cet examen permet déjà de conjecturer que le morceau central, le récit de la croisade, a dû exister à part, qu'il constitue de véritables mémoires, qui n'avaient pas du tout été écrits spécialement en vue de la glorification de saint Louis. Le récit s'attache, en effet, constamment à la personne de Joinville : il nous donne sur ses aventures, sur ses difficultés, sur sa manière de vivre, des détails qui n'ont absolument rien à faire avec saint Louis; celui-ci n'est jamais l'objet principal de la narration, et elle ne s'occupe de lui que quand Joinville se trouve en sa compagnie. Ce sont donc des souvenirs personnels que le sénéchal avait rassemblés[2], souvenirs dans lesquels le roi jouait naturellement un grand rôle. C'étaient ces souvenirs que, devenu vieux, il se plaisait à débiter « es chambres des dames », et c'est certainement en l'entendant les conter que la reine Jeanne eut l'idée de lui demander un livre sur les actions et les paroles mémorables du roi qu'il avait tant aimé et si intimement connu. Joinville avait sans doute rédigé depuis longtemps, à cette époque, ses mémoires sur la croisade; il en a fait, sans les reviser d'ailleurs pour cette nouvelle destination (sauf quelques

1. Voy. les §§ 29 et 688 (lavement des pieds des pauvres), 61-64 et 669-671 (résistance de saint Louis aux prétentions des prélats), 65 et 678-679 (la paix avec le roi d'Angleterre). Ces répétitions n'ont aucune excuse; celles qui se rencontrent entre la première partie et le récit de la croisade (39 et 634, 55 et 657) s'expliquent par le mode de composition du livre.

2. Voici un passage qui fait voir clairement que le véritable sujet du livre était Joinville lui-même. A propos des Tartares, il dit qu'il ne veut pas conter pour le moment les merveilles qu'il en sait, « pour ce qu'il me convenroit derompre ma matiere que j'ai commencie, qui est tés (§ 135). » Or cette « matière » à laquelle il revient, c'est son désarroi financier en Chypre : « Je, qui n'avoie pas mil livrees de terre, » etc. A plusieurs reprises encore il nous parle de « sa matière » (§§ 187, 249, 280, 287), et ce n'est jamais du roi qu'il s'agit.

additions), le noyau de son livre, qu'il a voulu, néanmoins, composer avec art; mais, âgé alors de plus de quatre-vingts ans, et peu expert dans cet art qu'il prétendait appliquer (comme le montre le désordre de ses Mémoires eux-mêmes), il n'y a pas réussi. La première partie, consacrée aux vertus de saint Louis (et pas seulement à ses paroles), se tient assez bien, et le commencement de la seconde, quoique décousu et plein de digressions, répond encore à peu près au plan annoncé; mais la fin, sauf ce qui regarde la deuxième croisade de saint Louis, n'est qu'un amas de souvenirs confus, déjà en bonne partie consignés au début du livre; quand il n'a plus rien trouvé dans sa mémoire, il a péniblement achevé son œuvre en y cousant quelques pages empruntées, et il l'a couronnée par la touchante histoire du songe où saint Louis lui apparut, et par la déclaration qu'il ne garantissait que les choses qu'il avait vues ou entendues, et non celles qu'il avait prises dans le « romant » en question.

Cette œuvre, en réalité, comprend donc deux œuvres distinctes, dont nous parlerons séparément, les Mémoires de Joinville sur la croisade de 1248 et ses souvenirs sur Louis IX. Elles n'ont pas été composées à la même date et ne présentent pas le même caractère.

Nous avons dit plus haut que le récit de la croisade était sans doute déjà rédigé depuis longtemps quand Joinville entreprit le livre sur saint Louis où il l'inséra. Diverses circonstances tendent à faire croire qu'il était écrit depuis une trentaine d'années. Tandis que dans les paragraphes antérieurs ou postérieurs à ceux qui le constituent, le roi est souvent appelé « le saint roi » (§§ 19, 35, 43, 50, 78, — 678, 679, 685, 757), « notre saint roi » (738), « le saint homme » (20, 58), et même « saint Louis » (2), il n'est jamais nommé dans ce morceau, qui fait à lui seul les cinq septièmes de l'ouvrage, que « le roi » ou tout au plus « le bon roi » (§ 342). Une seule fois, au § 207, nous lisons « notre saint roi », et ce paragraphe, qui interrompt le récit, paraît bien avoir été ajouté après coup par suite d'une réminiscence venue à l'auteur en se relisant. Tandis qu'avant et après le récit de la croisade nous trouvons, intimement mêlées au texte, des allusions à des évènements de 1298, 1299, 1301 et même 1305, celles du même genre que nous rencontrons dans ce récit ont toutes le caractère d'additions posté-

rieures. C'est ainsi que le § 613, rattaché à une conversation de Joinville avec le légat Eudes de Châteauroux et contenant un jugement et une prédiction terribles de celui-ci sur les habitants d'Acre, a été inséré après la chute de cette ville en 1291 (§ 613); qu'au nom de la reine Marguerite a été ajoutée, après sa mort, en 1295, la formule consacrée *que Dieus absoille* (§ 400), et que Joinville, relisant le passage où il parle de la nef d'argent, ex-voto de la reine, qu'il avait portée à Varangéville, a ajouté : « Et encore la vi je a Saint Nicholas quant nous menames la serour le roi a Haguenoe au roi d'Alemaigne, » c'est-à-dire en 1300 (§ 633). Les allusions qui font vraiment corps avec le récit concernent la mort de la mère de Joinville en 1260 (§ 112), son second mariage en 1261 (§ 466), la guerre d'Arménie de Bondocdar en 1265 (§ 286) et la mort du duc Hugues IV de Bourgogne en 1272 (§ 555). Cette dernière mention est particulièrement intéressante : Joinville dit en effet, en parlant du duc Hugues III, qu'il était « l'aieul cesti duc qui est mors nouvellement ». Daunou, s'appuyant sur cet adverbe, avait dit que Joinville écrivait son histoire peu après 1272, oubliant, comme le remarque M. de Wailly (éd. de 1874, p. 481), qu'il en avait, d'après d'autres données expresses, fixé la composition à l'an 1305. M. de Wailly, qui regardait le livre de Joinville comme écrit tout d'un tenant, s'est trouvé fort embarrassé par la contradiction de ces deux passages : il a essayé de tout concilier en supposant que « nouvellement » signifiait « en dernier », et que Joinville, écrivant en 1305, pouvait dire que Hugues IV, mort trente-trois ans auparavant, était mort « nouvellement », parce qu'il était le dernier duc de Bourgogne qui fût mort; mais le savant critique n'a pu trouver aucun autre exemple de cet emploi du mot « nouvellement », et il reconnaît lui-même que, dans les deux autres cas où Joinville s'en sert en l'unissant au mot « mort », il a bien son sens ordinaire de « tout récemment ». Peu satisfait de cette explication, il en a proposé une autre : (et c'est celle qu'il a adoptée dans son édition de 1881); il s'agirait non de Hugues IV, mais de son fils Robert II, mort en mars 1306; mais, d'une part, Joinville dit que Hugues III était l'aïeul et non pas le bisaïeul du duc mort « nouvellement »; d'autre part, il résulte d'un passage que nous citerons plus tard que la composition définitive du livre est antérieure au mois de décembre 1305. Le

plus naturel est donc de penser que le passage où
allusion à la mort du petit-fils de Hugues III en 127
lui tout le récit de la croisade, a été écrit peu de te
cette date, et qu'en l'incorporant au *Livre de saint Lo*
ville a négligé de modifier le mot « nouvellement ».

Il était important de montrer que le récit de la crois
le livre de Joinville, n'a pas été écrit pour faire partie
de saint Louis, et qu'il a tout le caractère de mémoir
nels. On s'en explique ainsi bien mieux toute l'allu
peut absoudre l'auteur de certains reproches, qu'il
pleinement s'il prétendait être un véritable historien.
étonné, par exemple, et à bon droit, que le biograph
Louis croie devoir nous instruire en grand détail de
gements de ménage en Syrie, ou s'amuse à nous ra
tours puérils que lui jouait le comte d'Eu : rien de pl
chez un auteur de Mémoires. On a signalé avec rais
de clarté du récit que fait Joinville de la bataille de la
rah, et on l'a opposé au tableau beaucoup mieux ordo
a tracé Jean Sarrazin; mais si l'on suit avec attention
Joinville, on voit qu'il parle uniquement de ce qu'il a
cette journée, et l'on sait qu'un combattant, même
actifs, ne saisit jamais la marche générale et les phase
de la bataille à laquelle il prend part. En revanche,
vons saluer dans l'œuvre de Joinville le premier écha
ce genre si français des Mémoires dans lequel il de
beaucoup de successeurs, dont aucun ne l'a surpass
franchise et le naturel. En effet, des trois œuvres ant
la sienne qu'on peut être tenté de lui comparer,
offrirait sans doute un caractère très semblable si
avait été conservée dans son intégrité : nous voul
du livre où Philippe de Novare, vers 1245, avai
sa jeunesse, son départ de Lombardie, sa vie en Or
part qu'il avait prise aux guerres de Chypre et de Syri
partie qui nous en reste, tout en ayant un caractère
est consacrée à de trop grandes affaires politiques et
pour que les détails intimes y tiennent une place qu
Le livre de Villehardouin n'est nullement « dicté »
faire connaître les aventures et les impressions de l'a
y apparaît à peine : c'est, avant tout, comme on l'a
ment remarqué, un mémoire explicatif et apologéti

singulière croisade de 1202. Quant au précieux écrit de Robert de Clari, ce n'est qu'une relation de cette même expédition, dans laquelle l'auteur ne se met jamais en avant. Malgré cela, il est très probable que Joinville doit quelque chose à ses prédécesseurs, tout au moins à Villehardouin. On trouvera peut-être forcé le rapprochement que voici, mais il s'offre naturellement à notre esprit. Nous avons vu qu'il y avait des raisons sérieuses pour placer la composition des Mémoires en 1272 ou 1273; or, en 1272, le fils aîné de Joinville avait épousé Mabile de Villehardouin, apparentée au maréchal de Champagne : n'est-il pas possible que les relations qui s'établirent alors entre les deux familles aient fait connaître à Joinville l'œuvre de son illustre devancier, et qu'il ait eu l'idée de lui donner un pendant? Les deux livres, nous l'avons dit, ne se ressemblent guère, non plus que les deux hommes; mais le premier n'en est pas moins le récit d'une croisade fait par un croisé, et il a très bien pu donner la pensée d'un travail analogue. Quant à Philippe de Novare, Joinville avait dû le rencontrer en Chypre, mais il serait téméraire de supposer que Philippe lui eût communiqué ses Mémoires et lui eût ainsi fourni le type de ce genre nouveau, dans lequel l'auteur se place lui-même au centre de son récit.

Le livre de Joinville sur la croisade commence visiblement au § 110 : « A Pasques, en l'an de grace que li miliaires couroit par mil deus cenz quarante et huit, mandai je mes homes et mes fievez a Joinville. » Ce début était sans doute originairement précédé d'un prologue dans lequel l'auteur exposait l'objet du livre et racontait brièvement la cause de la croisade : cette partie aura été remaniée pour former les §§ 106-109. Le livre se termine au § 666, qui, il est vrai, ainsi que les trois précédents, ne se rapporte plus à la croisade, mais qui est inséparable de ceux qui viennent avant, tandis que le § 667 commence évidemment une autre partie de l'ouvrage, consacrée spécialement au roi [1].

Dans ce récit de son voyage, de sa campagne d'Égypte et de

1. Plus haut, nous avons dit que le récit de la croisade comprenait les §§ 106 à 662; cela est vrai, comme on voit, et il n'y a pas de contradiction avec la coupe un peu différente proposée ici, qui attribue au livre primitif de Joinville les §§ 110-666 de sa compilation.

son séjour en Terre Sainte, Joinville, nous l'avons dit, reste toujours au premier plan. Il ne nous donne, il est vrai, une histoire suivie de ses faits et gestes que pour les premiers temps; une fois qu'il est arrivé à Acre et qu'il a peu à peu refait sa santé et sa situation, il ne nous raconte plus que les quelques évènements qui rompirent de temps à autre, pendant ces quatre longues années, la monotonie de son existence, comme la part qu'il prit à une escarmouche devant Jaffa (§ 541), son expédition à Bélinas (§ 569) et son pèlerinage à Tortose (§ 597). D'ailleurs il se borne à dater vaguement ses récits par la mention du lieu où il se trouvait avec le roi : « Quand le roi était à Acre... Pendant que le roi fortifiait Césaire... Pendant que le roi était à Jaffa... Pendant que le roi fortifiait Sayette. » Arrivé au moment du départ, ses souvenirs reprennent leur vivacité et leur suite : il nous raconte en détail et l'un après l'autre les divers incidents de la traversée, il nous donne les étapes de son retour dans ses foyers, et il ne clôt ses Mémoires que par le récit de sa seconde visite au roi et du rôle qu'il joua dans le mariage de Tibaud V de Champagne avec Isabel de France.

Si nous retranchons du livre de Joinville les Mémoires sur la croisade qui en remplissent plus des trois quarts, il nous reste encore deux parties distinctes, consacrées l'une aux paroles mémorables de saint Louis, l'autre à ses actions en France depuis sa naissance jusqu'à sa mort. Nous nous occuperons d'abord de la seconde, qui se divise elle-même en deux sections, l'une (§§ 68-109) antérieure, l'autre (§§ 667-765) postérieure à l'expédition d'Égypte. Là Joinville n'est plus le centre du récit; il n'écrit plus des Mémoires personnels, dans lesquels le roi paraît lorsqu'il se trouve en contact avec lui; mais il ne faut pas croire non plus qu'il ait voulu écrire proprement une Histoire de saint Louis. Les « faiz » du saint roi dont il avait promis à la reine Jeanne de faire un livre sont uniquement ceux dont il avait été témoin; c'est en manquant à son plan et, comme nous l'avons dit, par faute de souvenirs personnels, qu'il a cousu à la fin de ce livre des morceaux empruntés ailleurs, et il a pris soin de dire en terminant qu'il ne garantissait que ce qu'il avait « veü et oï ». C'est en se plaçant à ce point de vue qu'il faut apprécier son œuvre; autrement on la qualifierait d'incomplète et d'incohérente au delà

de la mesure où elle mérite d'être ainsi qualifiée. Elle le mérite à coup sûr assez largement, même si on la comprend comme elle doit être comprise ; à chaque instant le narrateur oublie que cette fois ce n'est pas lui qui est la « matière », et il se met en scène beaucoup plus qu'il n'est nécessaire. Il est bien obligé de commencer par un préambule, étranger à son sujet propre, sur la naissance de Louis, son enfance et sa jeunesse, mais après quelques anecdotes d'ailleurs précieuses qu'il tenait de la bouche même du roi, il prétend nous raconter (§§ 76-62) la guerre de Tibaud de Champagne contre les barons de France et son différend avec Aélis, reine douairière de Chypre et fille du frère aîné de son père, qui lui disputait la Champagne, et le rôle que joua saint Louis dans le dénouement de ces démêlés ; mais il s'en faut que nous retrouvions ici l'exactitude habituelle de ses récits. Il ne connaissait ces évènements, arrivés dans sa petite enfance, que par ce qu'on lui en avait raconté, et il s'y est étrangement embrouillé : il donne pour cause à la guerre des barons contre Tibaud la rupture de son mariage avec Ioland de Bretagne, qui n'eut lieu que deux ans après, et il fait appeler par ces mêmes barons en Champagne la reine de Chypre, qui ne vint que trois ans plus tard [1]. On s'étonne que le sénéchal de Champagne, qui avait vécu à la cour de Tibaud, ait pu, même à quatre-vingts ans, tomber dans de pareilles confusions et prétendre raconter des évènements qu'il connaissait si mal. Joinville, en dictant cette partie de son livre, n'avait pas encore mis la main sur le manuscrit des Chroniques de Saint-Denis, où il aurait trouvé au moins un cadre chronologique à ses souvenirs, et on voit combien est peu sûre, quand elle est privée des secours de l'écriture, la mémoire même la plus heureuse. Au reste, si le sénéchal a donné tant de place à l'histoire de cette guerre, c'est qu'elle lui fournissait l'occasion de rappeler, non sans l'exagérer quelque peu, un exploit de son père, Simon (§ 84). Il se lance d'ailleurs encore ici dans des digressions qui l'éloignent singulièrement de saint Louis, comme l'histoire d'Artaud de Nogent et du comte Henri I de Champagne (§ 89); nous ne nous en plaignons pas, car elles

1. Les confusions de rédaction ne manquent pas non plus : on voit intervenir (§ 85) le duc de Lorraine, dont il n'a pas été dit un mot auparavant, etc.

sont toujours amusantes et instructives, et nous regrettons plutôt qu'il se soit, à ce qu'il nous assure, abstenu de nous conter d'autres histoire du même genre, dans la crainte d' « enpeeschier sa matiere » (§ 90).

Il revient à cette matière dans les §§ 93-105, consacrés au plus brillant épisode de la vie chevaleresque de saint Louis, la campagne de 1242 contre le comte de la Marche et le roi d'Angleterre. Mais sur la guerre même il n'a pu que rapporter les récits de ceux qui y avaient assisté; ce qui lui appartient, avec quelques anecdotes, c'est la description des fêtes de Saumur, qui, soixante-quatre ans après, lui laissaient un éblouissement, et où il avait vu pour la première fois le roi Louis, vêtu d'une tunique de velours bleu et d'un manteau de velours rouge fourré d'hermine, « et un chapel de coton en sa teste qui mout mal li seoit. »

Jusqu'au départ du roi pour l'Orient en 1248, Joinville, qui ne le revit sans doute pas pendant ces sept ans, ne nous raconte aucun évènement de sa vie, sauf la maladie qui (en 1244) mit ses jours en danger et lui fit vouer la croisade. Après avoir nommé quelques-uns des principaux croisés, il abandonne sa laborieuse compilation de faits mal reliés entre eux et insère dans son livre les Mémoires composés longtemps avant.

« Après ce que li roi fu revenus d'outres-mer, il se contint si devotement que onques puis ne porta ne vair ne gris .. (§ 667). » Ainsi débute la dernière partie du livre, qui doit raconter la vie de saint Louis de 1254 à 1270. Joinville, devenu l'homme du roi et l'un de ses conseillers, fut bien plus intimement mêlé à cette vie qu'il ne l'avait été avant la croisade; il n'a pourtant pas essayé de nous en donner un tableau suivi, et il est retombé plus d'une fois dans cet « égotisme » dont il est coutumier, qui ne donne pour nous que plus d'attrait à son livre, mais qui assurément n'aurait pas dû se manifester aussi librement dans un ouvrage de ce genre. Il nous raconte d'abord quelques traits de la sobriété, de la simplicité et de la sagesse du roi, parmi lesquels il répète l'histoire de sa résistance aux prélats de France déjà racontée dans le premier livre, puis un épisode de ses propres démêlés avec l'évêque de Châlons dans lequel saint Louis donna raison à Joinville bien qu'on opposât aux droits du sénéchal de prétendus droits de la couronne elle-même. Viennent ensuite (§§ 678-683) de beaux exemples de

l'esprit de paix et de conciliation du saint roi, pris surtout dans des guerres où la Champagne était plus ou moins mêlée, puis d'autres, non moins frappants, de son horreur du blasphème (§§ 685-687), de son amour pour les pauvres (§§ 688, 690, où est répété un entretien déjà noté au § 29), du soin qu'il prenait de former le cœur de ses enfants (§ 689), de sa libéralité envers les ordres religieux (§ 691). C'est à ce moment de son travail que le vieux sénéchal eut connaissance du « romant » qui contenait l'histoire de saint Louis mise en français d'après Geoffroi de Beaulieu et Guillaume de Nangis, et il trouva plus simple, fort malheureusement pour nous, d'en faire copier de nombreuses pages (§§ 692-729), y compris tout le texte de l'ordonnance sur la prévôté de Paris. Il ne prit même pas la peine de fondre sa dernière notice, où il avait énuméré les abbayes fondées par le roi (§ 691), avec la liste, beaucoup plus complète, bien que moins riche de deux noms, qu'il faisait copier dans son « romant » (§§ 723-724, 727-729). Ayant ainsi, à son avis, suffisamment retracé la vie du roi pendant treize ans, il nous raconte, cette fois avec toute l'animation et la couleur de ses meilleurs morceaux, la seconde « croiserie » du roi, les instances que fit saint Louis pour l'y associer, son refus sagement motivé, et cette dernière réunion avec son ami où il le porta dans ses bras « de l'ostel au conte d'Ausserre jusques as Cordeliers » (§§ 730-937) : nulle part Joinville n'est plus sincère, plus touchant et plus intéressant que dans ce récit.

« De la voie qu'il fist a Tunes ne vueil je riens conter ne dire, pour ce que je n'i fui pas, la merci Dieu, ne je ne vueil chose dire ne metre en mon livre de quoi je ne soie certains (§ 738). » Malgré cette déclaration, le bon sénéchal se remet à copier dans son « romant », avec les phrases qui les précèdent et les suivent, les enseignements de saint Louis à son fils, que la femme de Philippe IV pouvait sans doute trouver ailleurs (§ 739-755). Les renseignements sur la mort et l'enterrement du roi (§ 756-759) sont puisés à la même source, sauf un détail que le conte d'Alençon avait raconté à Joinville, et que celui-ci avait déjà rapporté (§ 70). Vient ensuite (§§ 760-765) un court exposé des enquêtes faites pour la canonisation et de leur succès, un tableau de la cérémonie où le corps fut levé et où le prédicateur, frère Jean de Sannoi, fit appel au témoignage de

Joinville, et le livre se termine par cette conclusion bien digne de l'œuvre : « Prions li qu'il vueille prier a Dieu qu'il nous doint ce que besoing nous iert as ames et as cors. *Amen!* » Joinville a ajouté comme post-scriptum le récit du songe où le roi lui était apparu et le petit épilogue où il déclare ne garantir comme absolument vrai que ce qu'il a vu et entendu. Nous reviendrons tout à l'heure sur la clausule, « ce fu escrit en l'an de grace mil trois cenz et nuef, ou mois d'octobre », que nous a conservée le seul manuscrit A.

Revenons maintenant à ce que Joinville lui-même appelle son « premier livre », et dont il indique le contenu en ces termes (§ 19) : « Et avant que je vous conte de ses granz faiz et de sa chevalerie vous conterai je ce que je vi et oï de ses saintes paroles et de ses bons enseignemenz, pour ce que cil qui les orront les truissent les unes après les autres, par quoi il en puissent mieuz faire lour profit que ce qu'elles fussent escrites entre ses faiz (§§ 19, 68). » Ce recueil de paroles édifiantes de saint Louis entendues par Joinville comprend les §§ 20-67 : c'est, on le sait, la source la plus directe et la plus riche de notre connaissance de cette belle âme. Si notre sentiment moderne est choqué par l'intolérance qui éclate dans la fameuse histoire de la controverse avec les Juifs (§§ 51-53), il ne peut qu'être touché de la foi candide et de la confiance absolue en Dieu qui se manifestent dans tant de paroles simples et frappantes, et qu'admirer la douceur, l'esprit de justice, l'amour des pauvres, la tempérance sans ascétisme, la sagesse pratique, la noble courtoisie, la conscience des devoirs d'un souverain et aussi de ses droits, qui représentent ceux de la nation, même en face des prétentions excessives de l'Église, toutes ces vertus qui concourent à faire de saint Louis le type accompli d'un roi vraiment roi et vraiment chrétien. Joinville, incapable d'une composition rigoureusement méthodique, a mêlé à son recueil d'apophthegmes des renseignements de tout genre sur la manière de vivre de saint Louis; c'est là que nous trouvons entre autres la jolie scène où le roi fait asseoir le sénéchal « si près de lui que ma robe touchoit la seue », et où il s'excuse d'avoir donné raison contre lui à Robert de Sorbon qui avait tort (« mais, fist il, je le vi si esbaï qu'il avoit bien besoin que je li aidasse »), et le tableau devenu immortel et populaire de la justice rendue à tous sous le chêne de Vincennes. Écrivant

cette partie de son livre longtemps après la rédaction des mémoires sur la croisade, Joinville encore ici est tombé dans des répétitions : il nous raconte tout au long (§§ 39-41) un « enseignement » que lui donna le roi quand ils faillirent faire naufrage près de Chypre, qui se retrouve dans les Mémoires (§§ 634-637); il nous résume, comme aux §§ 657-660, le sermon sur la justice que les rois doivent au peuple, prêché à Louis IX par Hugues de Digne en 1254 (§§ 55-56). Il rapporte aussi plusieurs paroles de saint Louis qu'il avait insérées soit dans la première, soit dans la deuxième édition du *Credo*, ce qui n'a pas besoin d'excuse.

En tête de la partie de l'ouvrage de Joinville que nous venons d'analyser se trouvait le début primitif du livre, bien marqué par ce commencement du § 19 : « Ou nom de Dieu le tout puissant, je Jehans, sires de Joinville, seneschaus de Champaigne, faz escrire la vie nostre saint roi Loïs », après lequel vient l'indication du plan que l'auteur voulait suivre. C'était là l'œuvre qu'il avait entreprise pour la reine Jeanne, et il se proposait de la faire précéder d'une épître dédicatoire à cette princesse. Après sa mort, ce fut à son fils Louis qu'il la dédia, et l'épître dédicatoire occupe les §§ 1-6, 17-18 : Joinville y explique au roi de Navarre pourquoi il lui offre le livre composé pour sa mère, y expose avec une confusion encore plus grande que celle qui lui est ordinaire le plan qu'il a suivi, et y exprime les regrets que saint Louis ait été canonisé comme confesseur et non comme martyr (ce qu'il n'avait pas songé à faire au § 760). Le § 17 est la suite immédiate du § 6; les §§ 7-16 forment une grande parenthèse consacrée au récit des quatre « faiz » où saint Louis « mist son cors en aventure de mort pour espargnier le domaige de son pueple ». Le récit de ces quatre faits se retrouve naturellement dans les Mémoires (§§ 7-8 et 162, 9-10 et 306, 11-13 et 442, 13-16 et 618-629), et il est facile de prouver que la rédaction qui se trouve ici est postérieure à celle des paragraphes qui constituent le livre premier. En effet, au § 20, Joinville, rappelant que saint Louis « mist son cors en aventure par pluseurs fois pour l'amour qu'il avoit a son pueple », ajoute : « si comme vous orrez ci après; » il ne venait donc pas de le raconter avant, et ne savait pas, en écrivant ces lignes, que le récit des faits en question les précèderait immédiatement. Une fois le livre complètement achevé, Join-

ville eut l'idée de faire peindre ces quatre faits au verso de la grande page initiale du manuscrit de présentation qui portait au recto la miniature qui le montrait offrant son livre au roi de Navarre. Nous avons parlé, en étudiant les manuscrits, de ces quatre tableaux si malheureusement perdus, et que ne saurait remplacer l'imitation fantaisiste qu'en donne le manuscrit de Lucques. Ce que nous voulons signaler ici, c'est la notice explicative (conservée dans ce seul ms.), dont il les a accompagnés, et où il raconte une troisième fois, et plus brièvement encore que la seconde, les quatre faits en question. Ainsi les §§ 1-18 sont postérieurs à la composition du livre lui-même. C'est uniquement de celui-ci que nous devons d'abord nous préoccuper de rechercher la date. Il est clair qu'il ne faut pas tenir compte de la clausule finale : « Ce fu escrit en l'an de grace mil trois cenz et nuef, ou mois d'octobre; » elle peut s'appliquer soit au manuscrit envoyé au roi de Navarre, soit même à une copie postérieure; c'est dans le texte même du livre qu'il faut chercher des éléments de datation. Ces éléments ont déjà été indiqués avec exactitude par Daunou : Joinville mentionne au § 109 comme « nouvellement mort » le comte de Flandre Gui de Dampierre, qui mourut le 7 mars 1305, et au § 35 il parle de Jean, duc de Bretagne, comme « du duc qui ore est, que Dieus gart! »; or Jean mourut le 18 novembre 1305. C'est donc entre ces deux dates que le livre promis à la reine Jeanne a été composé, et probablement dans la seconde quinzaine de mars et la première quinzaine d'avril 1305; en effet Jeanne mourut le 2 avril à Paris : le sénéchal de Champagne dut apprendre cet évènement une dizaine de jours après, et il ne dit rien, dans sa dédicace, d'où on puisse conclure que cette nouvelle lui soit arrivée au milieu de son travail[1]. La plus grande partie du livre n'étant autre chose que les Mémoires qu'il n'avait qu'à faire recopier, on ne s'étonnera pas que le reste, composé de

1. Un passage du dernier morceau semble aussi montrer que le livre était complètement achevé avant que Joinville sût la mort de la reine. Parlant du songe où saint Louis lui apparut, il dit (§ 767) : « Et ces choses ai je ramenture a mon seignour le roi Looïs, qui est heritier de son non, » etc. Cette manière de parler se comprend très bien dans un livre offert à la mère de ce prince, mais aurait sans doute été remplacée par une autre dans un livre offert à celui-ci.

souvenirs du vieux conteur, ait pu être dicté par lui assez rapidement; quant aux pages empruntées au « romant », il n'y avait également qu'à les transcrire. Surpris par la nouvelle de la mort de sa royale amie, Joinville paraît avoir laissé quelque temps son œuvre là sans la faire définitivement copier et orner des illustrations qu'il lui destinait; on peut croire, conformément à la clausule finale reproduite dans notre manuscrit A, que ce ne fut qu'au mois d'octobre 1309 que fut complètement terminé le manuscrit splendidement exécuté qu'il alla sans doute offrir lui-même à Louis de Navarre et Champagne; il aurait à la même époque dicté l'épître dédicatoire et fait ajouter les quatre tableaux dans lesquels il avait fait représenter les quatre principaux traits d'héroïsme de saint Louis. Ce qui porte à croire qu'il en est bien ainsi, c'est qu'en parlant à Louis de la mort de sa mère, il ne semble pas en parler comme d'un fait récent.

Une question plus intéressante se pose maintenant au sujet du livre de Joinville. Les auteurs de mémoires se divisent en deux grandes classes, ceux qui prennent note des évènements qu'ils veulent faire connaître au fur et à mesure qu'ils se produisent et parfois au jour le jour, et ceuy qui, après un temps plus ou moins long, travaillent simplement d'après leurs souvenirs : à laquelle appartient Joinville? Au premier abord, quand on constate que le sénéchal, depuis sa jeunesse jusqu'à son extrême vieillesse, a eu le goût de dicter ou même d'écrire, et qu'il a toujours aimé à faire connaître aux autres ce qu'il savait, on est porté à croire qu'il a rédigé au moins les mémoires relatifs à l'expédition d'Égypte sur des notes qu'il avait prises non pas au moment même des évènements (il n'en aurait pas eu le moyen), mais peu de temps après, par exemple lors de son séjour à Acre, quand il composait le *Credo*. Mais un examen attentif de la question nous a décidés à rejeter cette hypothèse. Il y a en effet un moyen assez sûr d'en contrôler la vraisemblance : Joinville, nous l'avons dit à mainte occasion, s'est bien souvent répété, et notamment dans le *Credo* il raconte tout au long un épisode de sa captivité qu'il relate non moins longuement dans ses Mémoires. Or si nous comparons ce double récit, nous voyons que le fonds en est bien identique, et qu'à certains endroits les expressions même coïncident, mais nous y trouvons aussi des différences qui ne s'expliqueraient pas si les

deux versions remontaient à une même source écrite ou si la plus récente avait été copiée sur la première. Ainsi le *Credo* est seul à faire connaître le nombre des conseillers du soudan qui vinrent conférer avec les prisonniers, à rapporter la réponse que fit le comte de Bretagne aux menaces de mort qu'ils lancèrent en partant, à nous dire que le vieillard qui réconforta les chrétiens était regardé comme un fou (et sans doute respecté comme tel) par les Sarrasins, et qu'il avait une béquille sur laquelle il s'appuyait en parlant ; le *Credo* dit que les Sarrasins communiquaient avec les chrétiens « par un frere de l'Ospital qui savoit sarrazinois », tandis que les Mémoires rapportent que « il avoit genz illec qui savoient le sarrazinois et le françois, que l'on apele drugemans, qui enromançoient le sarrazinois au conte Perron ». L'ordre dans lequel sont adressées aux prisonniers les deux propositions qu'ils repoussent est inverse dans les deux versions. On voit ici que Joinville, en 1272, dictant ses Mémoires, n'a pas été rechercher dans son *Credo* le récit qu'il avait fait de cet épisode en 1250; dans le second comme dans le premier cas, il s'est simplement aidé de sa mémoire, et la comparaison des deux récits nous permet d'en apprécier la fidélité, bien que, dans un intervalle de vingt-deux ans, elle eût perdu plus d'un détail qui lui était présent quelques mois après l'évènement. Il serait fastidieux de faire une comparaison semblable pour les répétitions qui se trouvent dans le corps même du livre consacré à saint Louis et qui s'expliquent, sans se justifier, par la façon dont il a été composé. On y voit partout que Joinville, loin d'utiliser en deux endroits des notes dont la copie aurait donné un texte identique, raconte la même chose deux et même trois fois avec des variantes qui ne touchent jamais le fonds, mais qui modifient plus ou moins la forme. Le fait est particulièrement notable pour le récit, répété en tête du livre, des quatre occasions où saint Louis aventura sa vie pour son peuple : ici la répétition était légitime, et il semble que le sénéchal n'avait qu'à reprendre ce qu'il avait dit dans le corps du livre : mais il ne l'a pas fait, et tout en donnant au récit une forme beaucoup plus abrégée, il y a ajouté çà et là des détails qu'il avait omis dans la version plus ample (c'est ainsi que le nombre des « notoniers » que le roi consulta n'est indiqué que dans le résumé); ainsi sa mémoire lui fournissait les mêmes récits avec une admirable exactitude, mais, ce qui est bien natu-

rel, avec quelques variantes de détail. Cette puissance de mémoire semble se concilier difficilement avec les preuves multipliées d'oubli que fournissent les inutiles répétitions soit des Mémoires dans le reste du livre, soit de la première partie de ce reste dans la seconde ; mais nous avons affaire ici à un phénomène bien connu : l'octogénaire, qui se souvenait si bien de faits remontant à dix ou douze lustres, ne se rappelait pas en avoir déjà fait insérer le récit, soit dans l'ouvrage antérieur qu'il incorporait à son livre, soit même dans la partie de ce livre rédigée quelques semaines ou quelques jours avant, et, en grand seigneur qu'il était en somme, il ne s'est pas astreint, le livre une fois terminé et prêt à mettre au net, à une révision minutieuse qui aurait éliminé les doubles emplois.

Les Mémoires de Joinville, comme le reste du *Livre de saint Louis*, ont donc été dictés par Joinville uniquement d'après ses souvenirs, et on ne peut qu'admirer en général la précision avec laquelle ces souvenirs s'étaient gravés dans son esprit et ont trouvé leur expression dans son œuvre. Mais d'autre part on s'explique ainsi sans peine les quelques erreurs qui se sont glissées dans son récit de la croisade : c'est le jeudi de l'octave de la Pentecôte (4 juin 1249) et non le jeudi après la Pentecôte que le roi aborda devant Damiette (§ 148); la branche du Nil qui part de la Mansourah aboutit à Tanis et non à Rexi ou Rosette (§ 191); Sormesac ou Sormesah est située sur la branche qui va à Damiette et non sur « le fleuve de Rexi » (§ 196); le vainqueur des comtes de Bar et de Montfort était le père et non l'aïeul de Touran-Chah (§ 348); l'évêque de Soissons en 1250 s'appelait Gui et non Jaque de Château-Porcien (§ 392). On voit combien sont légères ces erreurs, relevées presque toutes par la scrupuleuse érudition de M. de Wailly; nous en avons signalé ailleurs quelques autres dans les informations que nous donne Joinville sur les choses d'Orient. Celle qui consisterait à faire retourner en France de Damiette, avec le comte de Soissons, le comte de Flandres (§ 379), que Joinville nous montre ensuite à Acre, est sans doute imputable à un copiste plutôt qu'à lui. Quant au désaccord où il se trouve avec Geoffroi de Beaulieu pour l'endroit (et par conséquent le moment) où saint Louis apprit la mort de sa mère, Joinville (§ 603) mettant ce fait à Sayette et Geoffroi à Jaffa, il nous semble que le sénéchal, qui fut si vivement frappé de l'impres-

sion produite par cette nouvelle sur le roi et sa femme et reçut à ce propos les intimes confidences de la reine, est plus croyable que le clerc qui écrivait en France plus de vingt ans après l'événement. Les méprises ne sont pas plus graves dans le reste du livre quand il s'agit de faits ou de personnages que Joinville a vus par lui-même : c'est à peine si on a constaté qu'il aurait dû appeler Mathieu le seigneur de Trie qu'il nomme Renaud (§ 66). Il en est autrement, nous l'avons vu, quand il entreprend d'écrire, à l'aide de récits entendus jadis et confondus dans sa tête, l'histoire de la guerre des barons de France contre Tibaud de Champagne; mais son inexactitude en ce cas particulier n'entame en rien la confiance qu'on doit en général à la fidélité de ses souvenirs. La mémoire des faits et celle des récits lus ou entendus sont des facultés souvent séparées.

A la fidélité Joinville unit la véracité. Il s'attribue peut-être parfois dans les conseils du roi une importance un peu plus grande que celle qu'il eut réellement; mais c'est sans le vouloir et sans s'en douter, et le seul reproche grave qu'il semblait mériter en ce genre, à l'occasion de la fameuse délibération d'Acre, a été écarté par une critique impartiale [1]. Œuvre avant tout de bonne foi, et bien digne de celui qui nous dit que « onques ne menti » à son royal ami, l'œuvre de Joinville n'est pas seulement un document incomparable et unique en son genre pour la connaissance des idées et des sentiments du milieu où il vivait; c'est un monument historique de la plus haute valeur, une source à laquelle on peut puiser en toute sécurité pour tout ce qu'elle est seule à nous fournir, c'est-à-dire pour son contenu presque tout entier, car aucun historien du temps ne s'est avisé de nous donner des renseignements du genre de ceux qui y foisonnent, et sans elle nous ne connaîtrions pas à beaucoup près comme elle nous permet de le faire et la France du treizième siècle et saint Louis.

Gaston PARIS.

---

1. Voyez l'article de M. François Delaborde, ci-dessus, p. 148.

OBSERVATIONS

SUR LE THÉÂTRE MÉRIDIONAL

DU XVe SIÈCLE

Parmi les divers genres littéraires qu'a produits au moyen âge la France méridionale, et dont aucun n'a été épargné par le temps, nul n'a plus souffert que la poésie dramatique. Du XIIIe siècle, trois répliques, sauvées par le plus étrange des hasards et qui forment en tout vingt-deux vers[1]; du XIVe, trois pièces, toutes incomplètes, et dont l'ensemble n'atteint pas six mille vers[2]: voilà tout ce que nous a laissé la période qui a dû être la plus originale. Nous sommes heureusement beaucoup mieux renseignés sur l'époque suivante : nous possédons en effet, pour le XVe siècle seul ou le commencement du XVIe, outre un long fragment de miracle[3], deux groupes d'œuvres formant ensemble plus de trente mille vers, qui appartiennent à des régions et à des dates assez différentes pour que leur étude permette de se faire quelque idée de l'évolution du genre[4]. Malheureusement, à cette époque, le théâtre méridional

1. Publiés par M. Chabaneau dans le *Bulletin de la Société historique du Périgord*, tome I, et la *Revue des langues romanes*, VII, 414.

2. *Sainte Agnès* (éditions Bartsch, 1869; Sardou, 1877; fac-similé publié par M. Monaci, 1880); *la Nativité de la Vierge* ou *Esposalizi de Nostra Dona*, p. p. P. Meyer, *Romania*, XIV, 496; *Passion* du manuscrit Didot (voy. sur ce texte encore inédit *Daurel et Beton*, p. CXIX, et les fragments publiés dans la *Revue des langues romanes*, XXVIII, 8 et XXXII, 343).

3. *Ludus sancti Jacobi*, publié par C. Arnaud, Marseille, 1858.

4. Les Mystères rouergats (*Mystères provençaux du XVe siècle*, p. p. A. Jeanroy et H. Teulié, Toulouse, 1892) et les Mystères alpins, au nombre de cinq. Nous rappelons ici pour mémoire que les Mystères de *Saint Pons* et des *Saints Pierre* et *Paul* ont été découverts en 1865 par M. Bing, archiviste des Hautes-Alpes, dans les Archives communales du Puy-Saint-Pierre (à quatre

n'était plus que l'ombre de ce qu'il avait dû être : d'abord il n'eut point la fortune de rencontrer sur son chemin durant ces cent années un poète de talent, pas même un Arnoul Greban ou un Jacques Millet; ensuite, ce qui est peut-être plus grave, on le voit s'asservir de jour en jour plus étroitement à l'imitation du théâtre du Nord, au point qu'il n'est méridional, et encore bien incomplètement, que par la langue qu'il parle : telle est la conclusion qui se dégagera des quelques réflexions qui vont suivre, et qui ne prétendent pas, est-il besoin de le dire ? à épuiser un sujet étendu et délicat, ni même à en effleurer tous les côtés [1].

I

Si l'on en juge d'après le drame de *Sainte Agnès* et *l'Esposalizi de Nostra Dona* [2], le théâtre méridional du XIVe siècle était loin d'être asservi à celui du Nord. Sans doute, les ressemblances entre *Sainte Agnès* et certains *Miracles de Notre-Dame*, entre l'*Esposalizi* et la *Nativité* du ms. Sainte-Geneviève [3] sont nombreuses et frappantes; mais elles peuvent s'expliquer par la mise en œuvre de sujets identiques ou analogues et l'emploi du même système dramatique. Nous ne trouvons en revanche ni dans l'une ni dans l'autre des deux œuvres méridionales une particularité de forme dont M. G. Paris a déjà fait ressortir l'importance [4], l'enchaînement des répliques par la rime, qui

---

kil. de Briançon), ceux de *Saint Eustache* et de *Saint André* en 1878 par M. l'abbé Fazy dans un coffre de la sacristie du Puy-Saint-André (à 6 kil. de Briançon), celui de *Saint Antoine* par M. Guillaume en 1881 dans les archives communales de Névache. Le mystère de *Saint André* a été publié par M. l'abbé Fazy (voy. *Romania*, XIII, 134), les autres par M. l'abbé Guillaume (voy. *Romania*, XIV, 294, XVII, 620).

1. Les questions que nous ne faisons qu'indiquer ici seront traitées par M. Ch. Brun, dans un travail d'ensemble qu'il compte présenter bientôt comme thèse de doctorat à la Faculté des Lettres de Paris.

2. Nous ne pouvons naturellement parler de la *Passion* encore inédite du ms. Didot.

3. Jubinal, *Mystères inédits du XVe siècle*, II, 1-78.

4. *Romania*, IV, 153. Cf. les observations toutes récentes de M. P. Meyer, *ibid.* XXIII, 32.

est de règle dans toutes les œuvres du Nord, y compris les plus anciennes. Le drame de *Sainte Agnès*, de plus, par le nombre des morceaux lyriques qui y sont insérés, se distingue nettement des œuvres françaises de la même époque; le choix des mélodies appliquées à certains de ces morceaux est également significatif[1]. L'influence française, au contraire, est déjà très sensible dans la première œuvre que nous offre le XVe siècle, c'est-à-dire dans le groupe des Mystères rouergats récemment publiés. Par la forme, il est vrai, ceux-ci semblent se rattacher à la tradition méridionale; mais il serait imprudent d'être tout à fait affirmatif à cet égard : l'auteur en a usé si librement avec ses modèles, il les a recouverts d'une couche si épaisse d'inutiles platitudes, qu'il est très difficile d'en retrouver la forme; cependant il est vraisemblable que la plupart de ceux-ci ne connaissaient point l'enchaînement des répliques par la rime : le cas où elles commencent par deux vers rimant ensemble est sensiblement plus fréquent que le cas inverse; quand celui-ci se produit, il arrive souvent que les mots associés ne rimeraient pas en français (v. 106-7; 329-30; 685-6). Ce qui prouve du reste péremptoirement que l'auteur ne dédaignait point les sources méridionales, c'est qu'il a fait passer dans son œuvre un certain nombre de scènes de la *Passion* gasconne, comme nous l'avons montré ailleurs.

Mais, d'autre part, il nous paraît certain qu'il connaissait des œuvres françaises, et que, s'il ne les transcrivait pas littéralement, il subissait néanmoins leur influence. C'est sans doute dans quelque *Passion* ou *Résurrection* française qu'il a puisé l'idée d'ouvrir son recueil par une *Création*[2]. C'est aussi dans une *Passion* qu'il avait dû trouver le modèle du morceau aujourd'hui perdu qu'il avait intitulé *Synagoga* et où il montrait les

---

1. A en juger d'après ces deux spécimens, le théâtre méridional de cette époque devait offrir une assez grande richesse de formes; dans *Sainte Agnès* la variété des rythmes est extrême, plus grande même que dans le *Saint Nicolas* de Bodel; au contraire il n'y a presque aucune trace de polymétrie dans l'*Esposalizi*; seuls les deux couplets placés à la fin de la pièce dans la bouche de l'ange et des bergers (car c'est à eux ou au peuple qu'il faut attribuer les vers 651-64) sont d'une mesure différente des autres parties de la pièce.

2. On sait qu'une *Création* sert de prologue a la *Résurrection* du ms. de Sainte-Geneviève (Jubinal, II, 317) et à la *Passion* de Greban.

Juifs se concertant sur les moyens de perdre Jésus[1]. Le sujet traité par lui dans le *Jugement de Jésus* et le *Jugement général* se retrouve dans des mystères mimés représentés à Paris dès 1436[2]; or ceux-ci avaient dû être précédés eux-mêmes d'œuvres écrites; le sujet du *Jugement de Jésus* notamment eût été inintelligible aux spectateurs dans le cas contraire. C'est enfin à des œuvres françaises qu'il a dû emprunter l'idée de ces sermons[3] dont on ne trouve aucune trace dans le théâtre méridional antérieur, tandis qu'ils sont de règle dans les *Quarante Miracles de Notre Dame* et très fréquents dans les diverses *Passions*.

Les sources françaises qu'il a utilisées nous paraissent avoir été assez anciennes : elles ne devaient présenter en effet qu'à l'état d'ébauche les deux traits qui caractérisent le plus nettement notre théâtre au XVe siècle, le grotesque (s'étalant spécialement dans certains rôles) et la grande place faite aux « diableries ». Si le compilateur rouergat eût trouvé des morceaux de ce genre dans ses originaux, il est à penser que, loin de les supprimer, il les eût allongés encore. Or le grotesque tient chez lui fort peu de place : ses crieurs, il est vrai, sont toujours disposés à s'éclaircir la voix par des rasades prolongées (v. 4135, 4481), mais c'était là un trait fort ancien[4], qui est ici du reste tout à fait fugitif. Il a évidemment eu l'intention de donner à ses gardes, Barisaut, Picaausel, Oliffart, Talhafer, une physionomie peu avenante : il nous les montre fort peu tendres pour leurs prisonniers (v. 3700) et parfaitement indifférents à l'in-

1. Un morceau tout à fait analogue forme l'une des premières scènes de la *Passion* primitive des Confrères. — Nous admettons en effet que la *Passion* du ms. Sainte-Geneviève, exécutée à Paris ou du moins dans l'Ile de France avant 1431, ne saurait être différente de celle que jouait à la même époque la seule confrérie autorisée à représenter la Passion à Paris.

2. Petit de Julleville, *Histoire du Théâtre en France, Les Mystères*, I, 198.

3. Il y en avait trois. Le premier, qui se trouvait dans le volume perdu, était prononcé par Jésus-Christ après son entrée à Jérusalem (édition p. 19, note). Des deux autres, qui sont les seuls morceaux de l'œuvre encore inédits, le premier était prononcé par Jésus-Christ immédiatement avant son Ascension, et l'autre par saint Pierre aussitôt après (*Introd.*, p. XXI, note).

4. Voy. dans *Sainte Agnès* un rôle de messager ivrogne (l. 15) et déjà dans le *Saint Nicolas* de Bodel (éd. p. 168) celui d'Auberon : messagers et crieurs sont de la même famille. Cf. Jubinal, *Myst. inéd.*, II, p. 53.

nocence de ceux qu'ils sont chargés de punir (v. 3461); mais ce sont là des traits bien anodins à côté des scènes de féroce truculence auxquelles nous feront assister Greban et Jean Michel. Quant aux démons, si nous mettons à part le *Jugement général*, dont ils sont nécessairement les protagonistes, ils tiennent une place plus que discrète : dans la *Descente aux Limbes*, il est vrai qu'ils sont assez nombreux, mais un seul prend la parole et ce n'est que pour prononcer quelques vers (1731-44 et 2751-5 [1]).

II

Durant les trente ou quarante années qui séparent les Mystères rouergats des Mystères alpins, le théâtre méridional avait dû se subordonner de plus en plus à l'imitation des œuvres françaises : tout d'abord c'est à partir de cette époque que nous y voyons appliqué sans exception le procédé de versification signalé plus haut. Cet indice purement extérieur est confirmé par beaucoup d'autres. Il suffit du coup d'œil le plus distrait jeté sur les Mystères alpins et sur le Miracle de *Saint Jacques* pour constater que toutes ces œuvres sont asservies plus ou moins complètement aux procédés en usage dans le théâtre du Nord.

On est habitué à considérer les cinq Mystères alpins, écrits dans la même langue et découverts dans un rayon de quelques kilomètres comme formant un ensemble dont il n'y a aucune utilité à distinguer les parties. Il est cependant possible, en y regardant de près, d'y découvrir certaines divergences, dont l'étude peut permettre de déterminer plus ou moins rigoureusement la part d'invention des auteurs.

Il faut d'abord mettre à part, comme l'a déjà proposé le consciencieux éditeur de la plupart de ces textes [2], le Mystère de *Saint Antoine* [3]. Sa langue, sans être très différente de celle

1. Ce passage est du reste emprunté presque littéralement à la *Passion* gasconne.

2. *Revue des langues romanes*, XXII, 237.

3. Il a été découvert, non dans le rayon de l'ancienne paroisse du Puy-Saint-Pierre, mais dans une vallée voisine, à Névache.

des autres, ne lui est point complètement identique [1]. La versification y présente un caractère particulier sur lequel nous reviendrons; les rubriques latines sont d'une correction relative [2]; enfin, et ce dernier trait nous paraît plus important, le vocabulaire technique de l'auteur, dans les indications scéniques, lui est tout à fait spécial : il désigne par *rota* [3] ce que les autres appellent ordinairement *place* [4], ce que nous nommerions la scène, et par *locha* [5] les diverses habitations ou localités figu-

---

1. M. l'abbé Moutier qui a relevé, assez peu exactement, les particularités qu'elle présente (*Saint Ant.* p. 145-164), en exagère sensiblement le nombre. La pauvreté du vocabulaire, qu'il a raison d'y signaler, ne constitue point un trait linguistique : elle n'est que l'indice de la médiocre culture littéraire de l'auteur.

2. Celles des autres mystères sont d'une incorrection inouïe, et qui donne une piètre idée de l'instruction que recevaient à cette époque les jeunes clercs des Alpes françaises. Nos auteurs, quand ils ne trouvent point le mot latin qui convient à leur pensée, se bornent à affubler le mot provençal d'une terminaison latine (*stachent* dans *Saint Pierre*, 4709) de telle sorte que les rubriques latines peuvent offrir quelque intérêt pour la lexicographie provençale (ainsi celle du vers 1734 de *Saint André* fournit un nouvel exemple de *abocar*, écrit ici *abouchare* = renverser sur la face). Cette ignorance du latin produit parfois des confusions plaisantes : ainsi, dans *Saint Pierre* (4442 ss.), la création du personnage de Mamertin s'explique par un contre-sens, comme celle de l'Apodixès de *Sainte Agnès*. Quant à la correction des rubriques de *Saint Antoine* que signale M. Guillaume, il faut se garder de la trop louer (voy. celle du vers 1662 par exemple).

3. Rubr. des v. 328, 446, 462, 738, 1103, etc. *Rota* a pour synonyme *iter* (550).

4. Voyez *Saint André* R. des v. 97, 203, 2626; *Saint Eust.* v. 192, 1269, 1720, 2230; *Saint Pons* 1307, 3641; *Saint Pierre* 965, 1192, 1304, etc. Cf. dans *Sainte Agnès* l. 15, 1019, 1111, *campus*. Dans l'esprit des auteurs de mystères, la scène devait donc être figurée par une place publique (de même souvent dans le théâtre espagnol) ou une route; c'est sur ce terrain neutre que l'action se passe presque continuellement; quand il doit en être autrement les rubriques le font connaître (*Saint Ant.* 3425, *Saint Pons* 6012). La mention d'une route ne se trouve, à notre connaissance, que dans *Saint Antoine*.

5. R. v. 446, 449, 561, 1097, 1662, etc. J'avais d'abord pensé que l'auteur avait commis la confusion, si fréquente à l'époque mérovingienne, entre les féminins singuliers et les neutres pluriel en *a*, et qu'il entendait ainsi traduire le mot « lieu »; mais outre que la présence de l'*h* ne s'expliquerait pas, certaines rubriques (1662) ne permettent pas d'y voir autre chose qu'une transcription du français *loge*.

rées sur cette scène [1]. Nous ne parlons point de l'extrême faiblesse littéraire de ce texte. On pourrait trouver que ce n'est point là une caractéristique suffisante et qu'elle le distingue mal de certains autres, du mystère de *Saint André* par exemple.

Les quatre autres pièces au premier abord paraissent plus voisines : leur réunion formait évidemment le répertoire d'un théâtre paroissial ; les deux hameaux où elles ont été découvertes, Puy-Saint-Pierre et Puy-Saint-André, formèrent en effet jusqu'au milieu du XVe siècle, avec deux autres, une paroisse unique ; or, il est frappant que, sur les quatre saints dont la vie y est représentée, trois étaient précisément les patrons de trois de ces hameaux. Il est tout naturel de supposer que saint Eustache était le patron du dernier de ceux-ci [2], ou peut-être d'une chapelle située sur le territoire de la paroisse. Leur langue en outre est presque identiquement la même. Cependant, si on les examine de près, on y notera de sensibles différences et l'on éprouvera de grandes hésitations à les attribuer, comme le propose M. Guillaume, à un auteur unique [3].

Les mystères des *Saints Pierre et Paul* et de *Saint Pons*, outre qu'ils sont sensiblement supérieurs aux autres au point de vue littéraire, s'en distinguent par la très grande variété des formes rythmiques qui y sont employées. Les plus fréquentes sont les suivantes [4] :

---

1. Les auteurs français les appellent *loges*, *sièges* ou *mansions* ; ceux des autres mystères alpins désignent chacune d'elles, soit par le mot qui lui convient en propre, *palatium* (*Saint André* 119), *domus* (*Saint André* 2626, *Saint Pons* 2922), soit par le nom générique *locus* (*Saint André* 308, 331, 1237 ; *Saint Pons* 2515, 3642, 3827 ; *Saint Pierre* 369, 1565, 1887 ; *Saint Eust.* 199, 563, 919).

2. Il est remarquable que deux portaient indifféremment deux noms dont l'un était emprunté à leurs patrons : ainsi Puy-Richard et Puy-Brutinel s'appelaient aussi Puy-Saint-Pons et Puy-Saint-André. Il serait curieux de rechercher si Puy-Chauvin avait pour patron saint Eustache. (Cf. *Revue des l. rom.*, XXI, 106, note, et *Saint Ant.* p. VI note et p. XXIX.)

3. Ce serait, selon M. G., Marcellin Richard, l'auteur de *Saint André* (*Revue des l. rom.*, XXII, 237).

4. Nous avons soigneusement analysé les deux mille premiers vers de chaque pièce, dont on trouvera ci-dessous le dépouillement rythmique complet ; les exemples des quelques formes qui ne s'y rencontraient point ont seuls été empruntés au reste des deux ouvrages.

1° La strophe couée, l'antique *rythmus tripertitus caudatus*, (*aab ccb*; *aab aab*) ou l'une de ses nombreuses variétés [1].

2° La strophe de quatre vers, dont le dernier, plus court que les autres, introduit une rime nouvelle, qui devient celle de la strophe suivante (*aaab bbbc*, etc.) [2].

3° Le rondeau (le moderne triolet), qui est ici, en général, assez irrégulièrement traité [3].

4° La jolie strophe de six vers (vers 2 et 5 plus courts) que Belleau a illustrée [4].

5° La strophe de huit vers en *abab bcbc* [5].

---

1. Le type en *aab aab* est de beaucoup le plus fréquent, mais il se trouve à l'état pur assez rarement : les seuls exemples sont : *Saint Pons* v. 29-35 (ici la forme est redoublée par la répétition des mêmes rimes dans l'ordre inverse : *aab aab bba bba*) 345-50 (*b* plus court) 549-54, 739-44 (+ quelques vers à rimes croisées formant *cauda*) ; 1234-9 (vers inégaux). On trouvera diverses amplifications de la même forme, v. 761-71 (10 vers); 291-301 (11 vers; le premier membre plus long) ; 440-454 (15 vers ; même remarque). — *Saints Pierre et Paul* 1500-05 (+ *cauda*) : 1578-83 (id.) ; 1304-49 (combinaison avec la forme n° 5) ; 45-62 (forme redoublée en *aab aab bba bba*) ; 178-189 (id.) ; 1250-57 (strophe de 8 vers) ; 207-13 (strophe de 7 vers). Le type en *aab ccb* est beaucoup plus rare : *Saint Pons* 5455-66 (2 exemples) — *Saint Pierre* 4876-4899 (4 exemples) ; 5959-5976 (3 exemples).

2. Forme assez rare et très diversement modifiée. *Saint Pons* 4903-16 (*aaaab* etc.) ; 5286-5339 (strophes inégales où le nombre des vers en *a* varie de 5 à 8) ; 5340-5365 (strophe de 4 ou 5 vers dont quelques-uns plus courts). — *Saint Pierre* 2847-74 (strophe régulière en *aaab* etc.).

3. *Saint Pons* 934-41 (8 vers) ; 950-57 (id.) ; 1449-57 (id.) ; 398-406 (9 vers). — *Saint Pierre* 1224-30 (7 vers) ; 1108-15 (8 vers) ; 1797-1804 (id.). Enfin on trouvera comme un vague souvenir de cette forme dans *Saint Pons* 417-23 ; *Saint Pierre* 498-502 ; 1858-62 ; 1934-38.

4. Forme assez rare. *Saint Pons* 211-22 ; 3706-23. Dans le premier exemple la forme est redoublée, dans le second triplée, avec enchaînement des rimes ; de plus elle est ici, comme presque toujours dans le drame du XVe siècle, en *aab aab*, non en *aab ccb* comme dans Belleau.

5. Dans la plupart des exemples ces strophes sont *capcaudadas* (c'est-à-dire que la dernière rime de la première devient la première de la seconde, et ainsi de suite) ; de plus elles sont souvent suivies, comme pour ménager la transition entre elles et les rimes plates, d'une petite strophe de quatre vers à rimes croisées (*cauda*) ; enfin, elles se présentent souvent incomplètes ou altérées par diverses irrégularités. *Saint Pons* 1-42 (irrég. vers 5-7 ; *cauda* vers 42-5) ; 175-206 (irrég. 182 ; *cauda*) ; 243-68 (irrég.) ; 302-41 ; 353-72

Enfin, il faut noter d'assez nombreux exemples de rimes croisées en *abab* ou *abba* [1].

La variété et la nature de ces formes, jointes à la correction relative avec laquelle elles sont traitées, nous paraissent démontrer que les auteurs de nos Mystères ont subi profondément l'influence des œuvres françaises, sans cependant en traduire littéralement aucune. La prédominance de certaines d'entre elles peut de plus nous permettre de les dater à peu près exactement. Il nous est bien difficile de dire ce qu'était la polymétrie dans le théâtre méridional, *Sainte Agnès* étant la seule pièce qui nous en fournisse un exemple. Si l'on en peut juger d'après ce spécimen unique, où abondent les formes simples et à demi populaires, elle devait avoir un caractère beaucoup moins savant que dans les deux Mystères alpins. Nous ne trouvons dans *Sainte Agnès* que deux des formes mentionnées plus haut (*aab ccb* et *aaab bbbc....* [2]). De ces deux formes, la première, issue de la poésie latine et fréquemment employée au Midi comme au Nord, ne nous éclaire pas sur la question d'origine [3]; l'autre, dont nous ne trouvons au Midi qu'un autre exemple [4], est au

---

(*cauda*); 424-39; 593-628 (*cauda*); 820-31 (incomplet); 1510-65; 1640-63; 1899-1982 (quelques irrég.) — *Saint Pierre* 63-78 (*cauda*); 1258-80 (id.); 1304-49 (*cauda*, et combinaison avec la forme n° 1); 1531-54; 1809-30; 1835-58. Les seuls exemples où nous ne trouvions point l'enchaînement des strophes par la rime sont : *Saint Pierre* 83-98 (*cauda*) et 441-456; strophes isolées : *Saint Pons* 41-8, 1141-9.

1. Forme en *abab* : *Saint Pons* 411-4; 487-90; 749-52; 889-92; 1161-5; 1712-6. — *Saint Pierre*, 214-7; 312-9. — Forme en *abba* : *Saint Pons* 845-56. — *Saint Pierre* 304-7.

2. Ed. Bartsch, v. 170-93; 629-36.

3. Sur l'origine de cette forme, voy. F. Wolf, *Ueber die Lais*, 184; pour les exemples, G. Nätebus, *Die nicht-lyrischen Strophenformen des altfranzösischen*, 1891, n°s XXIII-XXIX. Greban, en en faisant un fréquent emploi ne faisait que se conformer à la tradition, car elle se trouve déjà (sous la forme *aab ccb*) dans les œuvres dramatiques du XIIIe siècle (voy. Nätebus, LXXXVI); on y trouve même déjà (*Théophile*, 432-539) le raffinement qui consiste à la redoubler avec enchaînement par la rime : *aab aab bba bba*) et qui devait avoir tant de succès au XVe siècle.

4. Dans la lettre attribuée à Raimon de Miravals *Dona la genser c'om demanda* (vers le commencement du XIIIe siècle). Les strophes y sont de trois vers et non de quatre (*aab bbc...*).

contraire très fréquente dans la poésie du Nord, où elle apparaît dès le milieu du XIIe siècle [1] et où elle se trouve dès le XIIIe dans la poésie dramatique [2]. Enfin il est frappant que toutes ces formes se retrouvent, soit chez Greban [3], où elles tiennent cependant beaucoup moins de place qu'ici, soit chez ses successeurs immédiats. Or la plupart sont trop compliquées pour avoir été retrouvées indépendamment des deux côtés et caractérisent du reste le drame français du XVe siècle.

Le rondeau y apparaît d'abord dans les situations pathétiques, et « il joue alors le rôle du *tremolo* dans le mélodrame moderne [4] », mais aussi quand l'auteur veut faire exprimer à ses personnages des sentiments violents, ceux-ci fussent-ils bas et vulgaires : ainsi le rondeau est chargé d'exprimer non seulement l'extase des martyrs qui voient le ciel entr'ouvert ou les consolations que les anges leur apportent, mais la joie bestiale des « tirans » chargés d'exécuter leur horrible métier [5].

La strophe de six vers en *aab aab*, avec le second et le cinquième vers plus courts, a une destination moins précise; elle semble cependant réservée aux émotions tendres et contenues [6].

---

1. Sur cette forme, dont le premier exemple est fourni par le fableau de *Richeut*, voyez G. Paris, *Mystère de la Passion*, p. XIII, Tobler, *Vom französischen Versbau*, p. 14 et G. Nätebus, *Die nicht-lyrischen Strophenformen*, p. 185. La forme la plus ancienne de cette strophe paraît être en *aab bbc*, etc. Il est fréquent que la pièce commence par une ou plusieurs strophes de quatre vers et se continue par des strophes de trois.

2. Le *Théophile* de Rutebeuf en fournit jusqu'à trois exemples (vers 101-229, 543-639, 656-663).

3. La polymétrie n'occupe guère que le tiers ou le quart de l'œuvre, tandis qu'ici la proportion serait plutôt inverse.

4. Petit de Julleville, I, 288.

5. On sait que dans les *Quarante Miracles* le rondeau est à peu près réservé aux chants des anges accompagnant la Mère de Dieu.

6. Cette forme nous paraît une dérivation de l'antique strophe couée ou du moins de la variété de celle-ci que préférait le XVe siècle (*aab aab.*) Il faut remarquer qu'on avait pris l'habitude de construire cette strophe en vers inégaux (voy. Greban, 4672-82 ; 4720-33 ; 6847-79) ; si, dans la forme en *aaab aaab*, on fait régulièrement les vers 3 et 7 plus courts, et qu'on retranche un grand vers en *a* à chaque membre, on obtient exactement la forme d'*Avril* sous la forme *aab aab*, de beaucoup la plus fréquente (et peut-

La strophe de huit vers en *abab bcbc*, qui est, comme on le sait, la maîtresse forme de la poésie sérieuse au XVe siècle [1], ne s'introduisit qu'assez tard dans les œuvres dramatiques. Elle est encore très rare dans la *Passion* de Greban où elle ne présente point l'enchaînement des strophes par la rime [2]; elle est au contraire extrêmement fréquente dans le mystère du *Vieil Testament* [3] où elle est le plus souvent, comme dans nos deux mystères alpins, soumise à cet enchaînement [4]. La fréquence de cette forme, aussi bien que le caractère particulièrement savant et varié de la polymétrie dans *Saint Pons*, nous amènent à considérer cette pièce comme à peu près contempo-

---

être uniquement pratiquée) au XVe siècle. Nous proposons cette explication parce que, dans Greban, cette forme de strophe offre le plus souvent huit vers (5079-94; 5106-21); mais on pourrait aussi chercher l'origine de la strophe d'*Avril* dans une strophe en *aab aab* où le second et le cinquième vers auraient été faits plus courts. — Comme les Mystères alpins, la *Passion* de Greban nous offre de nombreux exemples de cette forme amplifiée (strophe de dix vers : 375-94; 4673-82, avec *cauda*; strophe de quatorze vers : 4720-33, avec *cauda*) ou redoublée avec enchaînement par la rime (3979-91 : *aab aab bba bba*; la forme en *aab aab bbc bbc ccd ccd*, etc. forme la transition entre la forme simple et la forme redoublée; voy. 3663-704; 5008-43).

1. Cette forme se trouve aussi dans la poésie lyrique des troubadours et des trouvères. La variété de la strophe de huit vers y est telle qu'il était pour ainsi dire impossible qu'elle ne fût point tentée. Elle y est cependant d'une remarquable rareté, et il est curieux qu'elle ne soit jamais en vers de huit syllabes : M. Maus (*Peire Cardenal's Strophenbau*, no 306) n'en signale dans la lyrique provençale que cinq exemples, tous en vers de dix syllabes : dans la lyrique française j'en ai trouvé le même nombre (Raynaud, *Bibliographie des chansonniers*, no 41, 361, 377, 214, 817; les trois premiers en vers diversement inégaux, les deux derniers en vers de sept syllabes); aussi est-il douteux que la poésie lyrique l'ait fourni à la poésie narrative ou satirique; dans cette dernière M. Nätebus en signale l'apparition dans une pièce datée de 1307 (p. 168).

2. 3463-78; 4115-38.

3. La plus ancienne édition, sans date, est des environs de l'an 1500; à en juger par la versification, la plupart des œuvres qui composent ce vaste ensemble ne doivent pas être de beaucoup antérieures à cette époque.

4. Elle y est peut-être même plus fréquente que la rime plate et elle s'y présente parfois avec des complications médiocrement heureuses (*abab bcbbbc* 81-99; *abaab bcbc* 90-8; 99-108).

raine du *Vieil Testament*, et *Saint Pierre* comme un peu antérieur [1].

L'emploi de cette forme prouve aussi à peu près évidemment, nous semble-t-il, que nos deux pièces ne sont point des traductions littérales du français [2] : une strophe aussi compliquée ne saurait être transportée d'une langue dans une autre sans être notablement défigurée. Or la versification de nos deux mystères est remarquablement correcte. Ils auraient donc été primitivement composés, selon nous, sinon en dialecte briançonnais, au moins en un dialecte méridional, vers les dernières années du XVe siècle. Quant à la question de savoir s'ils appartiennent au même auteur, elle est fort délicate et ne saurait être tranchée que par une comparaison très attentive des deux textes [3].

Saint Eustache au contraire nous paraît être une traduction. La versification, outre qu'elle est fort incorrecte, y présente cette particularité qu'un grand nombre de répliques se terminent par un petit vers (ordinairement de quatre syllabes) rimant avec le premier de la réplique suivante : le cas est assez fréquent pour qu'il soit impossible d'y voir l'effet du hasard [4]. Or, on sait que cette forme, qui ne s'est pas jusqu'ici retrou-

---

1. Nous regrettons de n'avoir pu consulter les *Actes des Apôtres* des frères Greban et la *Passion* de Jean Michel, qui nous eussent sans doute permis de préciser davantage.

2. Mais certains détails, outre la nature de la versification, prouvent qu'ils connaissaient et imitaient des œuvres françaises : les noms de trois de ses « tirans » se retrouvent à peu près exactement dans celles-ci. Il y a un Bruyant et un Dentart dans la *Passion* de Greban, un Rifflart dans le même texte et plusieurs autres (*Vengeance*; voy. Petit de Julleville, II, 451 et *Nativité* de Sainte-Geneviève.

3. Les deux pièces offrent quelques scènes assez bien venues; s'il y a dans le *Saint Pierre* plus de longueurs que dans le *Saint Pons*, la faute peut en être au sujet plutôt qu'à l'auteur; les naïvetés abondent des deux parts, et la pseudo-latinité des deux auteurs est remarquablement la même : ainsi *associare* a dans les deux textes le sens de accompagner (*Saint Pons*, 1899, 5135; *Saint Pierre*, Var. 3715; il est vrai que le même emploi se trouve aussi dans le *Saint Eust.* 2280).

4. Vers 65, 89, 142, 156, 180, 325, 371, 620, 805, 827, 874, 902-3, 1047, 1073 ss., 1147 ss., 1264, 1389, 1433, 1437 ss., 1532, 1559 ss., 1612, 1679, 1699 ss., 1819, 1856, 1860, 1884, 1891, 1910, 1929, 2218, 2334, 2442, 2608.

vée dans l'ancien théâtre méridional, est fréquente dans celui du Nord, où elle semble caractéristique des œuvres du XIVe siècle ou du commencement du XVe [1]. Sans doute, parmi les exemples que nous alléguons, il en est un certain nombre où ce petit vers n'a pas exactement les quatre syllabes requises; mais, si l'on songe aux libertés que prenaient vis-à-vis de leurs modèles les remanieurs de textes dramatiques, on sera plutôt tenté de s'étonner que le mètre de l'original ait laissé dans la copie tant de traces reconnaissables.

C'est là déjà une présomption en faveur de la provenance septentrionale de cet original. Cette présomption est singulièrement fortifiée par le fait qu'un certain nombre de vers, incorrects dans le texte briançonnais, retrouvent leur mesure et leurs rimes si on les remet en français. Il est tout naturel par exemple de rétablir ainsi les passages suivants :

1096-7.	Car tu as miel visage de layre Que non as d'un bon prodome.	*Car tu as mieus vis de larron* *Que n'as celui d'un bon preudon* [2].
1400 ss.	Et mantenent me fauc servir! Lo veray Diou de Paradis Me aleouge mas dolors! En avant, dux, princes et ba- [rons.	*...servir!* *Nostre sire me laist issir* *De ces dolours.* *Avant, dus, princes et seignours.*

Au vers 1759-60 les mots à la rime devaient être *enfançon* : *compagnon*. Aux vers 393-4 et 2075, on rétablirait la mesure en substituant *femme* à *molher* et *menrai* à *menaray*. Il serait facile de multiplier les restitutions de ce genre, mais elles ont un caractère nécessairement trop conjectural pour qu'il y ait quelque utilité à le faire.

Cet original a dû être suivi par le traducteur, malheureuse-

---

1. Elle se trouve dans les *Quarante Miracles de N. D.*, dans la *Vie de Saint Fiacre* du ms. Sainte-Geneviève (et dans la farce qui y est insérée), dans quelques parties de la *Nativité* du même recueil et du *Saint André* français (Petit de Julleville, II, 467). Ce serait peut-être une raison suffisante pour faire remonter assez haut la composition de cette dernière pièce.

2. L'emploi du cas sujet au lieu du cas régime n'a rien qui puisse étonner dans un texte de cette époque. Pour nous borner aux textes dramatiques, dans le XXVIIe *miracle de N. D.* (vers 781), *emperieres* se trouve comme cas régime singulier; dans les mystères du ms. Sainte-Geneviève, *lierres*, *pechierres* comme cas régimes pluriels (Jubinal, I, 198).

ment peu intelligent[1], avec une fidélité[2] dont les fautes de versification nous sont une garantie, et qui nous permet d'en retrouver à peu près la physionomie. La polymétrie dans *Saint Eustache* est rare et n'offre que des formes très simples[3]. Les diableries, qui du reste ont pu être ajoutées après coup, sont rares et courtes[4]. Le burlesque y tient fort peu de place et se borne aux plaisanteries connues sur les messagers ivrognes[5]. Enfin, ces échanges d'atroces plaisanteries entre « tirans », qui ailleurs sont si encombrantes, n'y apparaissent point du tout. A tous ces signes, il est légitime de reconnaître dans ce modèle perdu une œuvre contemporaine des *Quarante Miracles*, qu'il rappelle à tant d'égards[6]. Quant à la traduction, elle doit être un peu antérieure aux mystères de *Saint Pierre* et de *Saint Pons*;

---

1. C'est probablement à lui qu'il faut attribuer un certain nombre de naïvetés ou de platitudes qui dépassent vraiment les limites permises : Eustache, par exemple, après avoir raconté qu'un lion et un loup ont dévoré ses deux enfants, ajoute :

An[c] pueys non n'ac novellas. (2132)

Cf. les vers 2227 et 2815, et la singulière intercalation que nous allons signaler (note 4).

2. Sauf quelques suppressions ou additions qui peuvent expliquer la présence d'un certain nombre de petits vers dans le corps des répliques (1482, 1738, 1887, etc.) et l'absence de liaison par la rime de certaines répliques consécutives (1402, 1465, 2375, etc.).

3. On trouve deux fois la forme *aab ccb*, etc. (680-708, 2105-2127) où elle est reconnaissable sous les altérations dues à une traduction trop littérale, et une fois (2555-2580) la forme en *abab abab* etc. (Les vers impairs sont plus courts ; les rimes devaient être en *-our* et en *-ance*.)

4. Vers 708-837 ; 1302-20 ; 1982-9 ; 2728-31. Par une méprise bizarre, l'auteur a intercalé dans la scène où les démons font leur plan de campagne un court dialogue entre un damné (*anima*) et un personnage désigné sous le nom de *Mater* (édition *mar*), dont il sera question plus loin. Il est naturel de voir là un souvenir d'une de ces *Résurrections* où les âmes des justes se lamentaient sur leurs peines et invoquaient la venue du Sauveur. Cet emprunt maladroit à une source étrangère fortifierait singulièrement notre hypothèse.

5. Vers 1697, 1715, 1784. Au vers 537 ce caractère est étendu à un chevalier compagnon du saint. Ailleurs (1372) c'est le saint lui-même, faisant le métier de jardinier, que l'auteur nous montre caressant son barillet.

6. Nous savons qu'il a existé un *Saint Eustache* français aujourd'hui perdu. Voy. Petit de Julleville, II, 630.

enfin la patrie du traducteur devait être, comme le conjecture avec assez de vraisemblance M. Guillaume [1], d'après le vers 1715 [2], la Provence propre.

Il nous semble probable que *Saint André* au contraire, est l'œuvre personnelle de l'auteur briançonnais. Si les vers ont un nombre de syllabes fort irrégulier, les rimes y sont correctes, et aucune n'y décèle un original étranger. A en juger d'après les analyses qu'ont données les frères Parfaict et M. Petit de Julleville de l'épisode des *Actes des Apôtres* relatif à saint André et de la pièce isolée dont il est le héros, notre auteur n'a pas dû avoir connaissance de ces deux œuvres : les différences sont nombreuses et les ressemblances s'expliquent par l'emprunt aux mêmes sources, auxquelles il n'a ajouté que quelques inutiles diableries et des discussions théologiques sans intérêt. Il est possible que cet auteur, désireux de compléter sa série de mystères sur les patrons de la paroisse, ait travaillé directement sur les sources latines. Il nous semble même reconnaître dans *Saint André* quelques imitations des œuvres dont nous venons de parler, notamment de *Saint Pierre* [3]. Peut-être est-il permis de voir une confirmation de ce système dans les quelques lignes où les auteurs ou copistes des deux mystères se sont fait connaître. En ce qui concerne *Saint Eustache*, Ber. Chancel emploie, pour qualifier son travail, le seul mot de *reaptavi*, qui s'appliquerait parfaitement à un simple remaniement d'une œuvre antérieure n'ayant besoin que de quelques retouches ; Marcellin Richard, au contraire, semble insister assez fortement sur la part qui lui revient en propre : « *...feci et aptavi et in*

1. *Revue des langues romanes*, XXI, 106.

2. Trajan s'adressant à son « Trompette » lui dit de passer par Aix ou par Marseille.

3. Comme dans *Saint Pierre* (4801 ss.) le peuple essaie d'arracher le saint au supplice (1972 ss.) (je n'ai pu vérifier si ce trait se trouve déjà dans la *Vie* latine) ; le testament d'Egeas partageant son corps entre les démons (2643 ss.) semble bien imité de ceux de Néron (*Saint Pierre* 5859 ss.) et d'Agrippa (*ibid.* 6003 ss.). Bien que la versification de *Saint André* ne présente que des formes très simples, il semble que l'auteur ait voulu imiter çà et là celles qu'il trouvait dans les pièces antérieures : on y trouve, comme dans *Saint Eustache*, la strophe en *aab aab* ou *aab ccb* (1026-43 ; 1433-41 ; 1484-9) ; on est tenté d'y reconnaître aussi quelques essais de la strophe de huit vers plus ou moins régulièrement construite (835-43 ; 1499-1508).

presentem formam redegi[1]. » Le mot *aptavi* pourrait seul faire difficulté, mais Richard, en l'employant, a peut-être voulu caractériser seulement les transformations qu'il faisait subir à la légende latine pour l'accommoder aux exigences du théâtre.

Saint Antoine nous paraît se présenter à peu près dans les mêmes conditions que *Saint Eustache*. Là, comme ici, nous trouvons des fautes très fréquentes contre la mesure et la rime[2], qui ne peuvent guère s'expliquer que par l'hypothèse d'une traduction, et des traces nombreuses du petit vers final[3]. En substituant les formes françaises aux formes provençales, on pourrait arriver parfois à rétablir la rime et la mesure; mais l'irrégularité de la versification est telle qu'aucune de ces corrections ne saurait être absolument sûre[4]. Enfin, en faveur de cette hypothèse, on pourrait alléguer de très nombreux gallicismes[5] et l'intercalation d'un sermon (vers 328-446)[6].

---

1. Ces paroles indiquent nettement que nous avons ici la minute de l'auteur, exécutée du 29 janvier au 20 avril 1512 [1513] et par conséquent postérieure aux copies des quatre autres Mystères alpins. Les mss. de *Saint Pierre* et de *Saint Pons* sont de la fin du XVe siècle, celui de *Saint Eustache* de 1504, celui de *Saint Antoine* de 1506.

2. Voy. P. Guillaume, *Myst. de S. Ant.*, p. 177-8.

3. Vers 226, 580, 784, 788, 832, 836, 860, 1102, 1465, 1470, 1505 et répliques suivantes, 1913, 1963, 2014, 2372, 2549, 2922, 3032, 3106, 3777, 3605, 3573.

4. Par exemple, le petit vers qui dans l'original terminait les tirades est souvent ici suivi de plusieurs autres : 2098, 2830, 2986, 3156, etc. Souvent aussi une réplique n'est pas enchaînée à la suivante par la rime : 99, 188, 269, 305, 461, 1086, 1389, 1485, 1746, 1751, 1784, 1786, 1798, etc. Enfin dans l'intérieur des répliques la rime manque souvent : 255, 503, 549, 1106, 1222, 1767, 1783, 1798, 1868, 1909. Les deux derniers genres de fautes peuvent s'expliquer par des suppressions ou des additions; le premier suppose nécessairement des additions.

5. Voyez p. 177, note 1.

6. Que la présente rédaction ait été exécutée en Dauphiné, et plus exactement dans le Briançonnais, c'est ce que prouve le dialecte employé. Le vers 45 du prologue, où il est question de « nostre segnor lo Dalfim » ne prouve rien pour la question d'origine, et M. Guillaume a tort de lui attribuer tant d'importance (*Introd.*, p. XVIII) : le Dauphin pouvait être qualifié partout de « nostre segnor » ou « mon segnor »; il reçoit ce dernier titre notamment dans les Mystères rouergats, vers 5325.

Cet original, à en juger par la simplicité de la versification (la polymétrie n'y tient aucune place) et la part insignifiante faite au comique [1], devait être à peu près contemporain de celui de *Saint Eustache* et peut-être même antérieur. Était-il de beaucoup supérieur à sa lamentable imitation? C'est ce qu'il est bien difficile de dire [2]. Sans doute, quelques-uns des défauts que nous relevons dans celle-ci tiennent à la nature même du sujet : il était presque impossible, par exemple, de bannir la monotonie de cet interminable défilé des parents du saint essayant d'ébranler sa pieuse résolution, et des différentes séries de tentations auxquelles il est soumis. Il est cependant permis de croire que l'auteur briançonnais n'a fait qu'aggraver ces défauts : chez lui c'est à peine si chaque démon sait indiquer nettement le genre de tentations à laquelle il prétend soumettre l'anachorète; la plupart du temps c'est son nom qui nous permet de deviner le vice qu'il est censé représenter. Les pieuses homélies du saint et de ses compagnons, des nonnes et de leur abbesse sont si mortellement diffuses que le reviseur lui-même a compris la nécessité de les abréger en plusieurs endroits (v. 815, etc.).

Nous avons la mention d'un mystère de *la Vie et Invention de saint Antoine* joué à Compiègne en 1457 [3]; cette pièce devait

---

1. Il est vrai qu'il y a dans le prologue (vers 68 et suivants) et dans l'épilogue (vers 3950 et suivants) des intentions burlesques (dans le premier passage les deux *nuncii* esquissent une scène de pugilat); mais ce sont là des morceaux de rapport qui peuvent être du remanieur. Dans le texte on ne pourrait relever d'intention satirique que dans le rôle de *couratier*.

2. Nous ne pouvons en aucune façon nous associer aux éloges que M. Guillaume adressse aux textes qu'il a édités, spécialement au *Saint Antoine* : dans celui-ci il trouve, outre « des passages consolants pour l'âme chrétienne », de « charmants vers, des portraits attrayants » (éd. p. 178, 9), « des caractères admirablement frappés..., chaque scène vraisemblable et fondée sur une parfaite connaissance des passions et du cœur humain..., des tableaux d'une bonhomie charmante, d'un fini achevé » (éd. p. XIII). Certains dialogues du *Saint Eustache* lui paraissent « des modèles du genre » (*Revue*, XXI, 118). Le lecteur aurait mauvaise grâce à juger cet enthousiasme excessif, s'il a pu soutenir l'éditeur dans l'accomplissement d'une tâche assez ingrate.

3. Petit de Julleville, II, 27.

être sensiblement différente de la nôtre, dans laquelle il n'est pas question de « l'invention » des reliques du saint [1].

Il ne nous est parvenu du Miracle de *Saint Jacques* qu'un fragment trop court pour qu'il soit permis d'en rien inférer sur l'origine de la pièce. Par les procédés dramatiques, la diffusion et la platitude du style, la lenteur de l'allure, ce fragment se rapproche beaucoup des Mystères alpins [2]. La rédaction que nous en possédons, dont le dialecte est celui de la Provence propre [3], doit appartenir à une région médiocrement éloignée de la patrie de ceux-ci. Le dialecte de cette rédaction ne donne naturellement aucune indication sur la patrie de l'original. Le sujet, on le sait, est aussi traité dans des versions italiennes et catalanes [4]. Si l'on songe que c'est la France qui fournissait l'appoint le plus considérable aux pèlerinages de Saint-Jacques et que c'est celle dont les œuvres dramatiques avaient le plus de vogue à l'étranger, c'est en France que l'on sera tenté de chercher l'original commun de ces diverses copies [5]. Quant à la

---

1. Les pages qui précèdent étaient écrites quand nous avons pu prendre connaissance de la dissertation de M. H. Iserloh, *Darstellung der Mundart der delphinatischen Mysterien*, Bonn, 1891. Par une voie tout à fait différente de la nôtre, M. Iserloh est arrivé — et ce nous est une vive satisfaction de le constater — à des résultats identiques : comme nous, il range ensemble d'un côté *Saint Pons*, *Saint Pierre et Saint Paul*, de l'autre, *Saint Eustache* et *Saint André*; il met à part *Saint Antoine* « bien qu'il soit étroitement apparenté aux autres » (p. 59). Il propose de localiser les deux premiers aux environs d'Embrun, les trois autres dans une région un peu plus septentrionale.

2. Nous verrons qu'il possède aussi, en commun avec ceux-ci, quelques détails très caractéristiques.

3. D'après le vers 37 (qu'il faut lire : *Que tot home d'avaut et d'amont*) le fragment a dû être écrit dans la Haute-Provence. [On sait que le fragment qu'on a de ce mystère faisait partie des minutes d'un notaire de Manosque. Je dis *faisait*, parce que je l'ai cherché vainement, il y a plusieurs années, à Manosque, chez Me Borel, notaire, successeur de Me Milles qui était en fonctions lorsque C. Arnaud a fait sa publication. J'ai bien trouvé le registre indiqué par Arnaud (c'est un registre du notaire Clementis), mais le mystère n'y était plus. — P. M.]

4. Voy. le compte-rendu de E. du Méril dans le *Jahrbuch für engl. und rom. Literatur*, III, 196.

5. Il a existé en français un *Pèlerin de Saint Jacques*, qui ne doit pas être différent de cet original, mentionné dans le *Catalogue d'un libraire du XVe siècle* (Petit de Julleville, II, 629, note 1).

date de notre version, la longueur des diableries, mieux encore que les plaisanteries du prologue et l'intercalation d'un rôle de fou [1], indique qu'elle est assez récente et probablement peu antérieure aux premières années du XVIe siècle.

III

Si les inductions qui précèdent sont justifiées, on voit qu'il faut faire une assez large part à l'influence française dans la formation du théâtre méridional au XVe siècle. On arrive à la même conclusion en étudiant certains procédés de composition et de développement qui leur sont communs.

Un des défauts qui nous choquent le plus dans la plupart des œuvres dramatiques écrites en France du milieu du XVe siècle au milieu du XVIe est la disproportion du nombre des personnages avec la simplicité de l'action. Ce défaut est très sensible dans certains Mystères rouergats et notamment dans ceux qui nous ont semblé les plus récents : ainsi, dans *Joseph d'Arimathie* nous ne trouvons pas moins de neuf messagers, alors qu'un seul eût pu suffire. Dans les plus anciennes rédactions des Mystères alpins, les personnages étaient déjà plus nombreux que l'action ne le comportait. Dans *Saint André*, qui ne représente que la « passion » du saint, c'est-à-dire un épisode enfermé dans d'étroites limites de temps et de lieu, les personnages sont

---

1. Ces morceaux, il est vrai, ont pu être ajoutés ou amplifiés après coup. D'après M. Petit de Julleville (II, 490), les rôles de fous ne s'introduisirent dans les mystères français que vers le milieu du XVe siècle. Les spécimens en sont assez rares, parce qu'il arrivait souvent qu'ils ne fussent point écrits (*ibid.*, II, 482; cf. II, 412, 560). Il devait en être de même dans le théâtre alpin : un savant local, qui devait avoir à sa disposition des documents qu'il n'a point fait connaître, nous dit qu'on faisait paraître « pendant les entr'actes, un fol ou bouffon qui avait le privilège de déclamer des facéties grossières ou même obscènes. » (M. des Ambroys, cité par M. Guillaume, *Revue des langues rom.*, XXI, 110). Cette indication est confirmée par le Mystère (en français) de Saint Bernard de Menthon (vers 403-16, 717-29, 1518-29, 1859-74). Il est donc à supposer que les mystères étudiés plus haut pouvaient être agrémentés à l'occasion d'un rôle de fou dont il ne nous est pas resté de traces.

au nombre de 38[1]. *Saint Pons* en compte 58, *Saint Eustache* plus de 60, *Saint Pierre* et *Saint Antoine* plus de 80. Mais cette profusion de personnages n'a pas suffi aux remanieurs. Il y a dans leurs additions un trop grand nombre de rôles ajoutés pour qu'il soit permis de ne voir là que le désir de satisfaire des amateurs désireux de paraître sur la scène. Ainsi le remanieur de *Saint André* a ajouté le rôle de Maximilla, femme du roi Egéas, et celui de leurs deux filles (éd. p. 117 ss.); celui de *Saint Pierre* a porté de deux à quatre le nombre des malades; celui de *Saint Pons* a introduit des chevaliers et un geôlier complètement inutiles à l'action (éd. p. 221-34, 235-8).

L'élément grotesque est un autre trait caractéristique du théâtre du XVe siècle. Il s'étale surtout, pour ne point parler ici des rôles de diables, qui doivent être considérés à part, dans ceux des villageois, des bergers, des mendiants, des valets ou messagers, des sergents et gens de justice et surtout des bourreaux ou « tirans ». Plus on avance, plus ces divers rôles reçoivent de développements[2]; la comparaison de la *Passion* de Greban et de son remaniement par J. Michel serait fort concluante à cet égard; de bonne heure, certaines scènes entre les personnages que nous venons de citer[3] forment de véritables intermèdes assez peu différents de ces farces qui parfois les remplacent[4]. Dans les mystères méridionaux, le luxe de personnages grotesques n'est pas poussé aussi loin que dans la plupart des œuvres françaises, soit que le sujet s'y prêtât moins, soit plutôt que la tyrannie de la mode sévît moins fortement dans ces provinces reculées. Cependant on y trouve, au moins esquissés, tous les types de physionomies burlesques. Nous avons

---

1. A ceux qui sont énumérés en tête de la pièce, il faut ajouter *Trotomontagno, primus minister*, *Pericaut* (et non *Pericant*, car le mot rime avec *aut* au vers 2113) *secundus minister*, et *Golimart, tertius minister*.

2. C'est au point que l'on pourrait dater une pièce, à un quart de siècle près, d'après la place qu'ils y tiennent, surtout si l'on ajoute à l'étude de ces rôles celle des formes de versification, qui fournissent un critérium plus sûr et plus précis encore.

3. Voy. déjà dans le recueil de Sainte-Geneviève diverses scènes de ce genre (Jubinal, I, 149; II, 71, 75).

4. Jubinal, I, 334. Cf. Petit de Julleville, *Répertoire du théâtre comique au moyen âge*, p. 116.

déjà noté, chez les gardes du *Joseph d'Arimathie* rouergat, la brutale gaîté qui est de style dans tous les rôles de ce genre. Ce trait est beaucoup plus sensible dans les Mystères alpins, et c'est un fait digne de remarque qu'il l'est surtout dans ceux dont les auteurs sont le plus habiles et possèdent le mieux la technique de leur art : ainsi *Saint Pons*, *Saint Pierre*, tout comme les grandes *Passions* parisiennes, nous montrent les tyrans exhibant avec complaisance leurs outils aux yeux du public, et c'est alors que nous les voyons faire assaut d'atroces plaisanteries sur leur zèle ou leur habileté professionnelle; les rythmes sautillants dans lesquels sont coulées ces gentillesses, le style badin dont elles se parent ne font qu'ajouter à ce qu'elles ont pour nous de repoussant. Ce sont aussi ces rôles que les reviseurs allongent le plus volontiers : ce sont par exemple les sinistres fanfaronnades des « tirans » qui ont été développées dans *Saint André* (p. 83) et *Saint Pierre*; dans *Saint Eustache* la scène où deux larrons se querellent au sujet du partage du butin a été également ajoutée et se trouve en double rédaction [1].

Les rôles de démons, qui participaient à la même faveur, reçoivent des additions analogues. Dans *Saint Pierre*, trois diableries sur quatre (p. 11, 222, 227) sont allongées [2]. Dans *Saint Pons* le remanieur ajoute à la fin de la première journée, à titre d'intermède comique, un dialogue entre les démons qui occupe plus de cent vers; celui qui terminait la seconde journée reçoit une addition considérable [3].

L'accroissement du nombre de ces rôles et l'extension qui leur est donnée constituent, avec ceux qui viennent d'être énumérés, un des traits les plus caractéristiques du théâtre de cette époque. La scène de la tentation du premier homme étant une

---

1. Ces additions sont souvent jugées assez importantes pour nécessiter l'intercalation de nouveaux feuillets (*Saint Pierre*, p. CLVIII et CLXXI). Nous trouvons la même particularité dans le *Mystère des trois Doms*; les corrections que Chevalet y a faites à l'œuvre du chanoine Prà sont conçues exactement dans le sens que nous venons d'indiquer (voy. G. Paris, dans le *Journal des Savants*, 1887, p. 760).

2. Les deux dernières additions exigent l'intercalation de nouveaux feuillets.

3. Il est curieux que dans *Saint Eustache*, au contraire, une diablerie déjà fort courte ait encore été abrégée de huit vers (vers 1982 ss.)

de celles qui furent le plus anciennement traitées, on s'explique que le tentateur, dont la présence y était indispensable, ait passé de là dans d'autres sujets, où il était à peine une utilité : son rôle, ou celui de ses suppôts, se prêtait trop naturellement aux effets de grotesque chers au moyen âge, pour n'être point, de la part des auteurs, l'objet d'une prédilection particulière. Les démons sont déjà nombreux dans le plus ancien drame connu, mais un seul d'entre eux est personnellement mis en scène; les autres forment une troupe anonyme, sinon muette, car ils devaient accompagner de hurlements leurs gesticulations et leurs gambades [1]. Celui-là même qui a une physionomie distincte reçoit souvent, au lieu de son nom de Satan (voy. vers 195 et 205, etc.), le nom générique de *Diabolus*. Il en est de même dans le drame des XIIIe et XIVe siècles : le *Sathanas* du *Théophile* est plus souvent appelé *li deables*; dans les *Quarante Miracles de N.-D.* les démons, dont le nombre commence à croître, sont encore souvent désignés par les noms de l'*ennemi*, l'*aversier*, *premier deable*, *deuxieme deable* [2]; pourtant à Satan vient s'adjoindre Belzebus (ou « Belgibus », qui n'est qu'une

1. Dans le drame d'*Adam*, ils doivent à plusieurs reprises, d'après les rubriques des vers 112, 172, 204, 590, se répandre sur la place (*discurrere* ou *discursum facere per plateam* ou *plateas*). La plupart des critiques ont pensé que ces mots désignaient une course grotesque à travers les spectateurs : M. Sepet insiste particulièrement sur ce point : « Satan, dit-il, se ruant à travers la foule des spectateurs... parcourt la place en tous sens » (*Les Prophètes du Christ*, p. 133, et *Le Drame chrétien au moyen âge*, p. 135. Cf. Petit de Julleville, I, 83). Mais cette course à travers les rangs d'une foule compacte n'eût point été sans difficultés ni sans inconvénients. Ne serait-il point légitime de prendre le mot *platea* dans le sens de scène, que lui donnent les Mystères alpins? on comprendrait alors que les démons, sortant de l'enfer, se répandaient en nombre plus ou moins grand dans l'espace réservé d'ordinaire aux autres acteurs (*quidam vero remanebunt in inferno*, ajoute l'auteur d'*Adam*). La rubrique du vers 204 dit expressément, il est vrai : *discursum faciet per populum*; mais il ne s'agit ici que de Satan seul, et peut-être peut-on entendre par ces mots non « parmi les spectateurs », mais simplement « entre la scène et les spectateurs ». C'est ainsi que M. Moland entend le *per plateas* de la rubrique du vers 112 (*Origines littéraires de la France*, p. 141).

2. Dans *Saint André* un démon est encore désigné ainsi (*primus diabolus*, v. 2621). On peut voir là un indice de plus de l'ancienneté relative de l'original.

variante du même nom). A ceux-ci le recueil de Sainte-Geneviève ajoute Bélial (Bélias, Bellias). Avec Greban le nombre des démons s'élève brusquement à huit, et depuis on peut dire qu'il ne cessera de s'accroître [1].

Ces rôles, pour lesquels les textes sacrés ou apocryphes ne fournissaient pour ainsi dire que des noms [2], représentent mieux qu'aucun autre la part d'invention des auteurs : les ressemblances qu'ils peuvent offrir dans différents drames ne s'expliquant point par la mise en œuvre de sources communes, offrent un précieux secours pour la détermination des emprunts : c'est une raison de plus pour que nous effleurions ici quelques-unes des questions qu'ils peuvent soulever.

A partir du milieu du XVe siècle environ, le cadre des diableries varie peu : elles représentent ordinairement les démons assemblés pour déléguer un des leurs sur la terre ou pour recevoir des nouvelles de ce qui s'y passe; nous les voyons saluer chaque victoire de la foi par des hurlements de rage, chacun des triomphes apparents ou momentanés de l'Enfer par des cris de joie, se concerter pour compléter leurs victoires ou pour réparer leurs défaites. Elles nous montrent en somme le contrecoup produit en enfer par les évènements que nous venons de voir se dérouler sur une autre partie de la scène. L'ambassadeur qui vient rendre compte de sa mission est félicité s'il a réussi; sinon il est tancé ou puni, plus ou moins gravement et longuement, selon le goût des auteurs, ou plutôt selon la mode du temps [3] : les scènes ou Satan, qui joue le plus souvent le rôle de messager [4], était si pittoresquement « tor-

1. Dans Jean Michel, le nombre des démons jouant un rôle actif n'est guère plus élevé, mais sa nomenclature est singulièrement plus riche (voy. Petit de Julleville, II, 445).

2. Il faut faire exception pour Satan (Belzébuth est un autre nom du même personnage) et Inferus, dont les rôles sont nettement déterminés dans l'Evangile de Nicodème.

3. Il est curieux de trouver le germe de ces sortes de scènes dans le drame d'*Adam* : la rubrique du vers 204 est significative à cet égard : *ibit usque ad portas inferni et colloquium habebit cum aliis demoniis*. Peut-être l'intention de l'auteur était-elle d'indiquer un colloque du même genre dans les rubriques des vers 112 et 172.

4. Ce rôle lui vient sans doute de ce qu'il est nommé dans les trois Evangiles (Luc IV, Mathieu, IV, Marc, I) qui racontent la tentation de J.-C. dans le désert.

chonné » devaient être un des grands éléments de
Passion de Greban [1].

C'est exactement ce cadre que nous retrouvons
part des œuvres méridionales du XVe siècle [2]. D
comme dans celles du Nord, le représentant le p
des démons sur la terre, leur ambassadeur officiel,
Partout son échec est complet : mais la punition
infligée n'est point partout la même : dans *Saint*
et *Saint Pierre* (5713) il n'est que réprimandé plu
grossièrement et renvoyé à la charge; dans *Sai*
Saint Antoine il est longuement « frotté » [4], et il e
cile de ne pas voir là un souvenir des scènes analog
ban ou de Michel. Satan est donc représenté comm
pal lieutenant de Lucifer : celui-ci, dans tous les Mys
comme dans *Saint Jacques*, est le chef des légions
ce rôle, qu'il joue avec plus ou moins de grande
déjà attribué dans les œuvres françaises et n'app
observation particulière [5].

---

1. Déjà dans la *Passion* primitive des Confrères (Jubinal, II
but reproche à Satan d'avoir fait pécher Adam et crucifier Jés
souvenir très direct des invectives d'Inferus reprochant à Sata
d'empêcher Jésus d'entrer aux Limbes, dans l'Evangile
(ch. VII).

2. Sauf dans les Mystères rouergats, où il n'y a pas trace
genre.

3. Ce rôle de messager lui est attribué dans *Saint Jacques*
et dans quatre des Mystères alpins. L'auteur de *Saint Eustache*,
évidemment l'Evangile de Nicodème où nous voyons Satan
Jésus-Christ et remis par lui aux mains d'Inferus, s'est dit que
postérieure à la venue de J.-C., Satan ne pouvait plus être le
l'enfer; il nous le montre se lamentant sur la perte de sa puis
et se bornant à guider les autres diables de ses conseils.
point lui naturellement qui est battu, mais Astaroth et Beelz
été désignés comme messagers.

Dans *Saint Antoine*, l'auteur a mis en œuvre ce lieu
façon maladroite et même absurde : bien que tous les démons
aux tentations, c'est Satan qui est battu (3281).

4. Dans *Saint Jacques* il en était certainement de même
pièce, car on lui fait nettement pressentir son sort dès le dé
336).

5. Infernus, dans plusieurs de nos textes (Infert, Unfert da
désigne le même personnage que Lucifer (voy. *Saint André* 25

Dans tous les Mystères alpins (y compris *Saint Jacques*), le nombre des démons est fort élevé, plus même que dans Greban; cet indice vient s'ajouter à tous ceux qui nous ont permis de les attribuer, dans leur rédaction actuelle, à une date assez récente. Pour le choix des noms et la conception des rôles de ces personnages, nos auteurs ont dû se mettre, au moins dans une certaine mesure, en frais d'imagination : il est même quelques traits que nous serons amenés à leur attribuer en propre. Le lecteur jugera s'ils sont de nature à leur faire assigner dans l'histoire littéraire un rang bien élevé.

IV

Les noms des démons sont à peu près les mêmes dans toutes les œuvres méridionales, y compris les Mystères rouergats. Mais c'est naturellement dans le sein du groupe alpin que se trouvent les analogies les plus étroites. Pour éviter de fatigantes répétitions, nous réunirons tous ces noms dans un tableau synoptique (pp. 550-551) qui permettra au lecteur de se rendre compte, d'un simple coup d'œil, du plus ou moins de vogue obtenu par chacun d'eux [1].

Ces noms peuvent être répartis en trois catégories.

Les premiers proviennent de la Bible, où, quand ils ne sont point diverses dénominations de l'esprit mauvais, ils désignent des divinités païennes. Ce sont : Asmodeus, Astaroth, Belphegor, Belzebuth, Belial, Berith [2], Leviathan, Lucifer, Mamona, Satan, Vehemot [3]. Mais il est probable que ce n'est point directement à la Bible qu'ils ont été empruntés, car il n'en est aucun qui ne se trouve déjà dans des œuvres antérieures. Satan, nous l'avons vu, est déjà nommé dans les plus anciennes; Bélial,

1. Pour ceux qui sont rares et que le lecteur pourrait éprouver quelque peine à retrouver, des notes renvoient aux textes.

2. Ce nom a souvent été écrit (ou lu) Bérich. Barulh, cité par M. Guillaume (*Saint Ant.*, p. LXXVI) n'est évidemment qu'une mauvaise lecture ou une graphie fautive de ce nom.

3. Il faut faire exception pour trois noms d'hommes d'origine juive qui apparaissent dans le *Saint Antoine*, Sadoc, « Oloferno » et « Mordechays » (= Mardochée) (Cf. plus bas, p. 552, n. 4).

SAINT ANTOINE	SAINT EUSTACHE	SAINT ANDRÉ	SAINT PONS
			Acerus[16].
Argueul.			
Arsanat[1].			Arseniq[17].
		Asmodeus.	Asmodeus.
Astarot.	Astarot.	Astarot.	Astarot.
Avaricio.			
Balsabuc.	Balsabuc.	Belsebut.	Balsabuc.
(Bausabuc).	(Balsabut).		
Basinnet.			
Belial.	Bellim.	Bellial.	Belial.
(Belialrt).		(Bellum)[12].	
Beric.	Berit.	Berit.	Berith.
	(Berith).		
	(Barulh)?		
			Cerberus.
			(Serrebus)[18].
			(Serbericus)[19].
Danaton.			
Discordio.			
Dio d'amors.			
Envidio.			
Farfara[2].			
(Farfais)[3].			
(Cf. Mater et Pharphara)			
Golo.			
	Guironnet.		
	Infernus.	Infernus.	Infert.
Iro.			(Unfert).
Leviatan.	Leviatan.	Leviatan.	Leviatan.
(Laviato)[4].			
Lucifer.	Lucifer.	(Lucifer)[13].	Lucifer.
Luxurio.			
Mammona.		Mamona.	Mamonas.
	Ma[te]r[9].		
Mordechays[5].			
Oloferno[6].			
(Olofernes)[7].			
Otracudanso.			
			Pharphara.
			M[ate]r Pharph.[20]
			(Mater)[21].
	Pifer[10].	Piser[14].	
Pereso.			
Rapalhier[8].			
	Sadoc[11].		
Sathan.	Sathan.	Sathan.	Sathanas.
			Sublima[22].
			Tar[ta]rus.
			(Tartarinus)[23].
		Tempesto[15].	Tossin[24].

1 vers 562. — 2 v. 970. — 3 v. 1035, 3663. — 4 v. 933. — 5 v. 3439. — 6 v. 671. — 7 ib., 3234 etc. — 8 v. 3425 ss.

9 v. 834. — 10 v. 780, 1989 (var.), 2804. — 11 v. 2782.

12 v. 2552. — 13 Lucifer est identique à Infernus; voy. v. 2556. — 14 v. 2544. — 15 v. 2540.

16 v. 5744. — 17 v. 1924. — 18 v. 1947. — 19 v. 5627. — 20 v. 6026. — 21 v. 5693. — 22 v. 236. — 23 v. 5664. — 24 v. 1924.

SAINTS PIERRE ET PAUL	SAINT JACQUES	MYSTÈRES ROUERGATS
Asmodeus.		Asmodeus.
Astarot.	Astorot.	Astaroth.
		Belfegor.
Belzebuth.	Belsabut.	Belzebuc.
Belial.	Bellial.	Belial.
Berich.	Berit.	
Cerberus.		
Grimaut[1]. (Grivaut)[2].	Godel[4].	
	Leviatan.	Leviathan.
Lucifer.	Luciffer.	Lucifer.
Mamonas.		Mamona.
Ostinacio[3].		
	Peresso[5].	
Sathan.	Sathan.	Satan.
Tartarus.		
		Vehemot.

1 vers 5915. — 2 v. 319. — 3 v. 5921.
4 v. 346. — 5 v. 337.

Astaroth et Berith sont dans les *Quarante Miracles*[1]; Astaroth, Belzebuth, Berith, Lucifer dans Greban (et Jean Michel); Asmodeus, Belphegor, Leviathan, Mamona, Vehemot dans Jean Michel; Asmodeus, Astaroth, Leviathan, Mamona dans le *Vieil Testament*.

Le choix ou la création d'un certain nombre d'autres noms doit être attribué en propre à nos auteurs; ceux-ci, quand ils ne les ont pas forgés de toutes pièces, les ont tirés de mots déjà existants, ou de radicaux qui leur paraissaient de nature à frapper les imaginations. Certains nous paraissent empruntés purement et simplement à la nomenclature de l'alchimie, qui devait être, pour le bon populaire briançonnais, pleine de mystères horrifiques : tels sont Acerus (compromis entre *acidus* et *aciarium*?) Arceniq, Sublima, Tossin (de *toxicus*). C'est à l'auteur de *Saint Pons* que doit être attribuée cette idée originale[2]. — D'autres fois ce sont des noms de personnes qui ont été choisis pour des motifs qu'il faut nous résigner à ignorer[3] : ainsi Basinnet (*Saint Antoine*), Grimaut (*Saint Pierre*), Guironnet (*Saint Eustache*). — Tempesto (*Saint André*) est par lui-même significatif[4]. Danaton (*Saint Antoine*) peut provenir de θάνατος, si ce n'est point faire trop d'honneur à l'auteur de *Saint Antoine* que de lui supposer la connaissance de ce mot grec. Cerberus et Tartarus[5]

1. Le premier y désigne un démon, les deux autres des divinités païennes. De l'un à l'autre du reste, il n'y a qu'un pas. Ce fut la croyance de tout le moyen âge que les divinités païennes n'étaient autres que les démons et avaient par conséquent un certain pouvoir : dans le *Saint Nicolas* de Bodel, Tervagant a celui d'animer la statue qui le représente, et qui, par un jeu de physionomie, prédit l'avenir (éd. Monmerqué et Michel, p. 166). C'est par une application de la même idée que l'auteur du *Saint Eustache* fait parler le dieu Valdat *per aliquem diabolum* (v. 167).

2. C'est sans doute son Arceniq que l'auteur de *Saint Antoine* a déformé en Arsanat (lire Arsanac?) (on trouve aussi Arsenat, Rub. 447).

3. Peut-être y avait-il là quelque intention satirique.

4. Au premier abord on est tenté de voir dans le Bellum de *Saint André* un nom du même genre; mais la graphie Bellim (*Saint Eustache*) nous porte à y voir plutôt une déformation de Bélial; on pourrait y voir aussi une altération du nom de Zabulon que Jean Michel donne à un démon (Voy. Fr. Parfaict, I, 340, n.).

5. Le mot lu Farus dans *Saint Pons* (*Saint Ant.*, LXXVI) n'est qu'une abréviation de Tartarus. Cf. 5629, 5646. Cerrebus, Serbericus dans le même texte (1747, 5627) sont des altérations de Cerberus.

n'ont pas dû être pris directement aux textes classiques : Cerberus est dans le *Vieil Testament*, Tartarus dans l'Evangile de Nicodème. — Les noms les plus intéressants à coup sûr, sinon toujours les plus clairs, sont ceux qui ont été formés sur des racines qui paraissaient sans doute enfermer un sens terrible ou plaisant. De ce nombre sont Farfara, Pifer et Rapalhier. Rapalhier est, comme son nom l'indique, un démon grimpeur [1] : c'est sur un arbre qu'il a élu domicile (Rub. du vers 3425); c'est de là qu'il descend pour soulever la tente et brûler l'ermitage d'Antoine, et c'est là qu'il remonte, son coup accompli (Rub. 3439). Pifer, sur le physique duquel nous ne sommes malheureusement point renseignés, devait être un démon ventru. Son nom est tiré de la racine *pif* que le langage populaire emploie volontiers pour désigner le ventre ou une personne joufflue [2]. Celui de Farfara [3] est transparent; il est tiré de la racine *farf* qui a donné au français *farfadet*, à l'italien *farfalla* et *fanfaluca* (cf. anc. fr. *fanfelue* et fr. mod. *fanfreluche*), au provençal *farfalho*, *farfanejo*, *farfanteja*, etc. Il a été directement emprunté à l'italien, où, de la *Divine Comédie* [4], il avait passé

1. De la racine *rap*, *ramp*, s'accrocher, grimper. Cf. le fr. *ramper*, l'it. *arrampicarsi*, le dauphinois *rapilhero*, *ripalhero* (dans Mistral) = rampe à pente rapide. Le sens de maraudeur que M. Guillaume (*S. Ant.*, p. xx) a trouvé dans un texte du XVIIIe siècle (il n'est nullement assuré dans *Saint Antoine* v. 3425) se dérive aisément du précédent.

2. Cf. en français « piffre » et « s'empiffrer »; en provençal *pifard*, *pifaud*, (Mistral). Voy. Scheler (*piffre*) et Kôrting (*pipo*). J'avais d'abord songé à corriger le Pifer du *Saint Eustache* en Piser (c'est ainsi que M. Guillaume lit dans le *Saint André* le mot que je propose de corriger en Pifer) et à faire rentrer ce nom dans la catégorie suivante, en considérant ce démon comme le patron de la paresse; mais outre qu'il faudrait supposer une altération du mot, tous les noms symboliques sont des noms abstraits.

3. Pharphara dans *Saint Pons* et Farfays dans *Saint Antoine* sont certainement le même personnage (voy. *Saint Ant.* vers 1035 et 3662) et nous n'avons là que des variantes du même nom (altéré, dans le second texte, sous l'influence de *Mordechays?*). Le mot *farfalha* se trouve dans un passage peu clair de *Saint Pons* (Add. v. 752).

4. La forme que présente la *Divine Comédie* (*Inf.*, XXI, 123; XXII, 74) est Farfarello. Nous citons, à titre de curiosité, l'interprétation qu'en donne Francesco da Buti (fin du XIVe siècle) : « Lo nono [diabolo] è la mutascienza significata per Farfarello che digrigna e a la sua similitudine di vitello e di toro e dicesi da *far* che, in lingua ebrea, significa toro, come dice Papia, etc. »

au théâtre, et, de là, plus ou moins profondément, dans l'usage. Il désigne un acolyte de Belzébuth dans le *Teofilo*[1] et on le trouve encore employé au sens de « lutin » dans des auteurs des XVIIe et XVIIIe siècles[2]. Ce qui nous permet d'affirmer qu'il y a ici emprunt direct et non création indépendante, c'est, outre l'identité presque absolue du mot, que le nom s'applique fort mal au personnage, qui est un des mieux déterminés de tous ceux de même espèce. Farfara n'est autre que la femme de Lucifer[3] et la mère des autres démons[4]. Ce nom, emprunté à une racine qui désigne une chose ailée et légère, une apparition fantastique et fugitive, s'applique donc aussi mal que possible à cette espèce de Mère Gigogne à la monstrueuse et abondante portée. Ce personnage ne s'est point retrouvé jusqu'ici ailleurs que dans le théâtre alpin. Ce n'est point à l'auteur de *Saint Antoine* qu'il faut en attribuer l'introduction dans ce théâtre, comme on est tenté de le faire au premier abord en considérant la place qu'il tient dans le drame et la détermination de son caractère ; en effet il apparaît déjà, très incidemment il est vrai, dans *Saint Eustache*[5]. Mais une fois connue, cette figure de démon femelle eut un grand succès. Le reviseur de *Saint Pons* l'introduit dans les deux diableries qui terminent ces deux journées, celui de *Saint Pierre*[6] fait de même, et c'est par lui que l'un et l'autre font prononcer les derniers

---

1. D'Ancona, *Origini del teatro italiano*, I, 530. Cf. I, 270 pour la date de la pièce (XVe siècle).

2. Le dictionnaire de Barberi (Paris 1854) le signale avec ce sens dans les *Satires* de B. Menzini (+ 1704) et dans le *Ricciardetto* de Forteguerri (+ 1735).

3. *Saint Ant.* v. 980.

4. Elle les désigne souvent sous le nom de *ma meynà*. Voy. *Saint Eustache* 837 ; *Saint Pierre* 6118 ; *Saint Ant.* 1043. Cf. *Saint Ant.* 1087. Dans *Saint Pons* elle est désignée sous le nom de *Pharphara mater* (6026) ; c'est donc à elle que s'applique aussi le simple mot de *mater* (voy. notes suivantes).

5. C'est lui en effet qui y est désigné sous le nom de *Mater* (lu à tort *mar* par l'éditeur). Les vers 836-7 doivent être lus : *Forse eys que ayas paciensio — del mal que te fan ma meynà* (à moins de conserver le mot *ben* en le prenant ironiquement). C'est aussi en *Mater* qu'il faut résoudre l'abréviation lue d'abord *Malus* par M. Guillaume (*Saint Ant.*, p. LXXVI.). Cf. p. 538, n. 4.

6. Le mot *Air* donné par l'éditeur est évidemment une mauvaise lecture de *Mater*. Les paroles que prononce le personnage ne laissent aucun doute à cet égard.

vers des deux pièces. On se plaisait évidemment à couronner la représentation par cette grotesque et hideuse apparition.

Enfin il est un certain nombre de démons qui sont désignés purement et simplement par le nom du vice qu'ils sont censés représenter. Cette catégorie comprend : Argueil, Avaricio, Discordio, Dio d'amors, Envidio, Godel(?)[1], Golo, Iro, Luxurio, Obstinacio, Outracudanso, Peresso. Ce sont, comme on le voit, et sauf quelques doubles emplois, les noms des sept péchés capitaux. A l'exception d'Obstinacio, qui est dans *Saint Pierre*, de Godel et de Peresso qui apparaissent dans *Saint Jacques*, tous ces noms nous sont offerts par *Saint Antoine*.

L'idée d'identifier les vices et les démons n'avait rien que de très naturel : la voix des mauvais instincts n'est-elle pas, pour le moyen âge, celle de l'esprit malin lui-même ? On comprend que ce soit dans *Saint Antoine* que ces personnages soient le plus nombreux[2], puisque le protagoniste devait y apparaître comme successivement assailli par toutes les formes de la tentation. La conception de l'auteur rouergat est à peine différente : le démon qu'il nous montre spécialement chargé de punir dans l'autre vie chaque genre de vice est sans doute, à ses yeux, celui-là même qui avait pour mission d'y entraîner l'homme en ce monde. Faut-il penser que les démons désignés de cette sorte soient différents de ceux dont il vient d'être question ? Nous ne le pensons pas. Ce sont en effet les mêmes personnages que l'auteur de *Saint Antoine* par exemple nous montre, en enfer, se partageant les rôles, puis venant les jouer sur la terre[3]. L'une des deux séries dans l'hypothèse contraire n'aurait aucune rai-

---

1. Il faut peut-être corriger ce mot en *Gadel* et ce serait une variante du *gazal*, *gaal* (= débauchée), qui a été expliqué par M. Tobler (*Romania*, II, 237).

2. Peut-être même est-ce de cette pièce (ou d'une de ses rédactions plus anciennes) que ces noms symboliques ont passé dans les autres. Les deux vers qui composent le rôle d'Obstinacio dans *Saint Pierre* ont été ajoutés après coup par un reviseur (p. 229). La présence dans *Saint Jacques* de deux noms de ce genre confirme ce que nous avons dit plus haut de l'étroite parenté de cette pièce avec les mystères briançonnais.

3. Dans la première de ces scènes ils portent les noms ordinaires aux démons (tirés de la Bible, etc.), dans la seconde des noms symboliques, puis ils reprennent les premiers dans le reste de la pièce.

son d'être. Enfin, dans la scène où Lucifer essaie d'inspirer à saint Antoine des pensées vaniteuses, il est continuellement désigné sous le nom d'Argueil, et le morceau se termine par la rubrique : *recedat Superbia*. M. Guillaume a donc raison de dire que les démons ne sont autre chose que des vices personnifiés, mais il exagère une idée juste au point de la fausser complètement lorsqu'il veut assigner à chacun d'eux un rôle immuable, qu'il essaie de retrouver dans les différents mystères. Dans la plupart des textes, le nombre des démons est supérieur à celui des péchés capitaux [1], et si quelques-uns ont un rôle déterminé, celui de la plupart est extrêmement vague. Aussi M. Guillaume est-il obligé de torturer les textes pour y trouver la confirmation de son système [2]. Comment s'étonner qu'il en soit ainsi ? L'attribution des mêmes rôles aux mêmes personnages n'eût pu se faire qu'en vertu d'une sorte de dogme absolument fixé, tandis qu'il ne pouvait y avoir en cette matière qu'une tradition extrêmement flottante. On verra par le tableau suivant combien ces attributions diffèrent dans les Mystères alpins et les Mystères rouergats [3].

	Saint Antoine	Myst. rouergats
Orgueil	Lucifer	Astarot
Avarice	Mamona (827)	Mamona
Luxure	Dio d'amors (843)	Asmodeus
Colère		Bélial
Gourmandise	Arsanat (572)	Leviatan
Envie	Berit (926)	Satan
Paresse		Belfégor

1. Dans *Saint Antoine* même, où la correspondance entre les démons et les vices devrait être strictement observée, Dio d'amors fait double emploi avec Luxurio, Discordio avec Envidio, Outracudanso avec Orgueil. D'autres démons y représentent des fautes qui n'ont rien à voir avec les péchés capitaux : Astaroth préside au blasphème, Bélial au jeu (1025), Laviato à la honte qui retient le pécheur en confession. Enfin Olofernes, Satan et Danaton n'ont pas d'emploi déterminé.

2. Si Agrippa, dans *Saint Pierre*, lègue à Tartarus ses bras, ses jambes et son ventre, ce n'est évidemment point une raison suffisante pour que celui-ci représente la paresse.

3. Les vices sont énumérés ici dans l'ordre où les présente la scène des tentations dans *Saint Antoine*.

Dans le sein même des Mystères alpins il y a de singulières divergences et des inconséquences graves : ainsi Astarot, qui est, selon M. Guillaume, « un esprit immonde, luxurieux et sensuel », préside dans *Saint Pierre* (6015) non seulement à la luxure, mais à l'envie et à la colère, dans *Saint André* (2595) à la médisance, dans *Saint Antoine* (903) au blasphème ; Bélial est également, il est vrai, dans ces trois mystères (*Saint Pierre* 275 ; *Saint André* 2614 ; *Saint Antoine* 1025) le patron des joueurs, mais il est aussi, dans le premier, celui des parjures et des usuriers ; et, là même, Belzébuth lui dispute ce rôle, comme Léviatan le partage avec lui dans *Saint André*. En réalité il n'y a guère que Lucifer et Mamona qui aient un rôle à peu près constant, parce que cette détermination se trouvait déjà dans les textes bibliques [1].

Quant à la part d'invention à laquelle peuvent prétendre les auteurs briançonnais dans les divers traits qui viennent d'être énumérés, elle est extrêmement restreinte : ils se sont bornés à imaginer quelques noms, à modifier ou à préciser certains détails d'une conception qui était alors l'un des plus rebattus parmi les lieux communs de l'art dramatique. M. Guillaume, ayant rencontré dans la région briançonnaise un certain nombre de peintures murales où sont représentés, entre autres choses, les sept péchés capitaux, a conçu l'idée que les artistes qui les ont exécutées se sont inspirés précisément de nos mystères, dont, au surplus, il exagère singulièrement l'originalité [2]. Il y aurait là, si nous comprenons bien sa pensée, une création propre à

1. M. Guillaume (*Saint Ant.*, LXXXIV) veut retrouver une correspondance analogue entre les vices et les peines dont ils sont punis : nous avons montré ailleurs (*Myst. Prov.*, p. XXIII) que cette correspondance n'est même pas rigoureuse dans le *Jugement général* rouergat ; quant aux Mystères alpins, ils nous font surtout assister à la punition des persécuteurs de la foi, qui ne sont les représentants d'aucun vice en particulier, et c'est tout à fait au hasard que sont distribuées les tortures, extrêmement peu variées, du reste, que l'auteur nous décrit. Il ne faut chercher ici ni la puissante imagination de Dante, ni le plus lointain soupçon de ce système du *contrappasso* si rigoureusement appliqué chez lui et dont il a tiré de si saisissants effets.

2. Il soutient de plus, avec une âpreté dont pourront juger les lecteurs qui auront la patience de suivre sa longue polémique avec M. Roman (*Saint Ant.*, *Introd.* et *appendices* divers), que ces peintres étaient français et non italiens d'origine.

la région briançonnaise : « Les adaptations des sept péchés capitaux et des sept vertus principales aux mystères et aux peintures murales des Alpes françaises..., tant au point de vue artistique qu'au point de vue littéraire, sont complètement françaises, ou pour être plus précis, provençales d'origine et d'inspiration (*Saint Ant.*, p. XCIII et CII) ». Si cette phrase, tout autre que claire, que l'auteur a cru devoir écrire deux fois sans y ajouter d'explications, signifie que les auteurs des Mystères et ceux des peintures naturalisaient dans les Alpes (est-ce le sens du mot « adapter »?) un motif bien connu et souvent traité avant eux, c'est là une vérité qui nous paraît évidente et sur laquelle il était inutile de tant insister. Si M. Guillaume entend au contraire que la personnification des vertus et des vices est leur invention propre (et alors elle serait d'origine, non seulement française et provençale, mais briançonnaise), l'affirmation est singulièrement hasardée. Dans l'art ce motif se trouve dès le XIIe siècle, et peut-être plus tôt[1]. Quant aux œuvres littéraires, il est difficile de dire à quelle époque il y apparaît pour la première fois : qu'il nous suffise de rappeler que, parmi les figures peintes sur le mur du jardin où Guillaume de Lorris place sa rose symbolique, sont représentées Avarice (et Convoitise), Envie (ainsi que Félonie et Haine, qui font double emploi avec celle-ci[2]). Dans un grand nombre d'œuvres, il est bien difficile de dire à quelle distance précise nous sommes de l'allégorie. Si M. Guillaume nous objecte que nous n'avons point ici, comme dans les Mystères et les peintures, la personnification de ces sept péchés capitaux dont les théologiens donnent la liste officielle, nous lui ferons observer que cette personnification se trouve en France et en Italie dès le XIVe siècle. Pour la France, M. Guillaume signale lui-même (*Saint Ant.*, XCIV) la miniature initiale du *Breviari d'amor* (1288) où se trouvent réunis en un même groupe nos sept péchés capitaux; on pourrait y ajouter les miniatures si nombreuses des mss. de la *Psychomachie*. C'est

1. M. Guillaume lui-même le fait remarquer (*Saint Ant.*, p. CIII).

2. Ce passage, où il est question dans une œuvre littéraire de représentations figurées, donne doublement tort à M. Guillaume. On sait du reste que, dès la fin du XIIe siècle, c'était un lieu commun de la poésie lyrique que de personnifier Orgueil, Humilité, etc.

vers la même époque qu'on eut l'idée, en Italie[1], de prendre les lettres initiales des noms de ces sept péchés (*Superbia, Avaricia, Lussuria, Invidia, Gola, Ira, Accidia*) pour former, par leur assemblage, celui d'une sorte d'être de raison, *Saligia*, contre lequel on se répandait en pieuses invectives[2]. Ce que l'on pourrait donc, en fin de compte, attribuer aux dramaturges briançonnais, ce serait simplement l'idée, non d'avoir personnifié les vices, mais d'avoir fait servir leurs noms à désigner certains démons[3]. L'invention, non plus que celle des noms de fantaisie que nous avons essayé d'expliquer, ne vaut point la peine qu'on en fasse tant de bruit[4].

V

Ce n'est donc point par l'originalité du fond que les Mystères alpins et rouergats se recommandent à l'historien de la littérature. Ce n'est point non plus — il suffit d'en lire une page pour être convaincu — par l'art de la composition ou du style. Ils sont loin cependant d'être dépourvus d'intérêt : on y trouvera notamment de curieuses indications de mise en scène[5] et

1. Ceci soit dit en passant pour démontrer à M. Guillaume qu'il n'y a aucune absurdité à supposer que les auteurs des peintures étaient originaires d'Italie.

2. Mon excellent ami G. Mazzoni, qui me fournit ce renseignement, veut bien le compléter en me signalant deux poèmes inédits sur ce sujet, tous deux du XIVe siècle, l'un anonyme (Bibl. nat. de Florence, *cod. palat.* 547, col. 35-37), l'autre de Gano da Colle (conservé dans une quinzaine de manuscrits). — On sait qu'il s'est passé en France, au XIVe siècle, quelque chose d'analogue pour le personnage symbolique de *Fauvel*.

3. Dans les Mystères rouergats, en effet, les personnages allégoriques de même nom représentent, non des démons, mais des catégories de pécheurs.

4. Cette idée même ne leur est point tout à fait propre. Dans la *Passion* de Greban apparaît Désespérance, sorte de démon femelle, fille de Lucifer et femme de Bérich (21780 ss.), qui a pour mission de provoquer le suicide de Judas. Néanmoins il ne paraît point prouvé que ce soit ce personnage qui ait produit dans les Mystères alpins l'imposante lignée que l'on sait. L'idée était assez naturelle pour naître indépendamment ici et là.

5. Elles permettent d'ajouter quelques traits au tableau si complet tracé par M. G. Bapst dans la *Revue archéologique* (1891 et 1892). Nous avons noté ailleurs (*Myst. Prov.*, p. XXX, note 1) celles qui dans les Mystères rouergats nous paraissaient dignes d'attention ; dans les Mystères alpins nous signalerons la mention de mannequins destinés dans *Saint Pierre* (3533) à remplacer Simon le magicien tombant du ciel, dans *Saint Pons* (r. 4571) à remplacer les hommes qui doivent être mis en pièces par les ours (cf. *Myst. Prov.*

quelques fidèles et naïves peintures de mœurs provinciales au XVe siècle [1]. Enfin et surtout, ce sont de très précieux textes de langue : non seulement ils permettent d'étudier dans le plus grand détail un dialecte provençal aux environs de l'an 1500, mais ils pourraient fournir à la lexicographie de l'ancien provençal une abondante contribution [2].

A. JEANROY.

---

r. 7198, 7292, 7395) ; de cordes destinées à descendre les anges du paradis (*Saint André*, r. 1760 ; 2282 ; *Saint Eust.*, r. 1504) ; enfin, celle de procédés assez rudimentaires pour simuler divers supplices (voy. dans *Saint Pons*, r. 5340 et 5366 la mention d'une langue et d'yeux artificiels et dans *Saint Pierre*, r. 5338, celle d'une « *preparatio capitis* » d'où doit s'échapper du lait et du sang au moment de la décollation). Dans les cas embarrassants, l'auteur s'en remet à l'ingéniosité du *magister ludi* ou *magister rerum fictarum* (*Saint Pons*, r. 2163 ; cf. 2376, 2422, etc., et *Saint Pierre*, r. 1435).

1. Voy. par exemple dans *Saint Antoine* le rôle du courtier (et son commentaire par M. Guillaume, *Saint Ant.*, p. 180), dans *Saint Pons* l'examen de philosophie (1185-1244), dans *Saint Eustache* (1727 ss.) la scène où les notables d'une paroisse choisissent les deux jeunes gens qu'ils doivent envoyer à l'armée. — Les pécheurs qui sont le plus violemment pris à partie sont les marchands qui vendent à faux poids (cf. *Saint André*, p. IX-X), les blasphémateurs et les joueurs (voy. la curieuse mention des jeux de cartes, *Saint Ant.*, 1077) ; on y voit associées assez bizarrement aux plus grands criminels les femmes qui bavardent à l'église (*Saint André* 2623 ; sur la sévérité du moyen âge à leur égard, voy. *Revue archéol.*, 1891, II, 317).

2. Voici quelques corrections, faites au courant d'une rapide lecture des textes, dont il serait facile d'accroître le nombre. *Saints Pierre et Paul* 1105 Coquart. — 2575 a provà. — 5272 desnaturà. — 5516 fer[m]p. — *Saint Antoine* 2127 Dio gar[t] de mal. — 2259 Monpe[s]lier. — 3534 achatarés. — 3740 dever[s]. — 3938 ajosta. — *Saint André* (cf. P. Meyer, *Romania*, XIV, 294) 82 *Effacez* fit. — 98 le pas. — 153 ques ydolas. — 155 a breou. — 167 enferriar. — 190 diminuir. — 249 d'em pes. — 253 sacrifiar. — 289 soupés. — 320 peno [de] ; cf. 468. — 406 et *passim* cosint. — 488 a l'ajornà. — 498 louva. — 575, 1906 m'enouvis. — 609 volentiers. — 623 XXV ans avio et plus. — 644 janglar. — 696 neceyssuro. — 706 solo meysoneto. — 723 val. — 1074 layro. — 1124 pregont. — 1204, 2271, 2286 feno. — 1287 Atendé, [car] vous sé trop chaut. — 1341 Ajustar. — *Rub.* 1731 habeant. — 1797 que sage faré. — 2068 al fons d'abis ; cf. 2566. — 2199 escotar. — 2338 bontá. — 2529 a l'avenent. — 2534 estalbiey ; cf. 1012. — 2570 chavensso. — *Saint Eustache* 106 au fort. — 113 desperar. — 128 vos. — 238 reyemu. — 281, 939, etc. ambe. cf. 360. — 340 enant. — 434 Desdier, ...estreno, — 449 *Effacez* nun. — 575 beneura. — 921 sacheto. — 925 rufian. — 1131 laysan. — 1174 d'entort. — 1278 m'estalbiarey ; cf. 1871-4. — 1358 vous gar [t] de mal. — 1359 dotar non vous chal. — 1675 s'aparten. — 1991 A lui enviaré. — 2091 conventé. — 2355 batear. — 2392 enant *ou* e davant.

L'ISOPO CASTILLAN

C'est, je crois, Nicolas Antonio qui a le premier sommairement décrit le recueil de fables au sujet duquel il me paraît utile de présenter plusieurs observations, et il le fait en ces termes :

« Anno quinto super quadragesimum, XV. die Iulii[1]. Calataiubii decessit Henricus Infans Aragoniae, Alphonsi V. magni germanus frater, Ferdinandi Castellae Infantis deindeque Aragoniae Regis filius, magister ordinis S. Iacobi, postquam unà cum Iohanne Rege Navarrae fratre ad Ulmetum Castellae veteris proelio victus ac fugatus fuisset. *Vir magni quidem* (ait Mariana noster) *sed inquieti animi, neque otium patientis*, et qui magnas turbas, dum vixit, Castellae Regi Ioanni II fratrum Aragoniae et Navarrae Regum, ac propriis viribus, dedit. Fama fert, atque editi libri fides confirmat, delectatum eum fuisse in vertendis in vulgarem sermonem veterum Mythicorum fabulis, quibus per allegorica mysteria non mediocris secretioris philosophiae thesaurus comparatur. Liber exstat huic adscriptus cum hoc titulo : *Quatro libros de las fabulas de Esopo : Las extravagantes : Otras de la translacion de Remigio : Las de Arriano (sic) : Las collectas de Alfonso y Poggio, como largamente se dice en el prologo.* Editus fuit Burgis per Fredericum Aleman MCDXCVI, in-folio[2]. »

Voilà ce qu'Antonio savait et disait de ce recueil à la fin du XVIIe siècle[3]. Son réviseur, Perez Bayer, n'a rien trouvé à reprendre à la notice du bibliographe sévillan ; il la confirme en ajoutant en note qu'on possède de l'infant Henri d'Aragon, traducteur des fables d'Esope et autres auteurs, une compilation des statuts de l'ordre de Saint-Jacques, édictés par le chapitre de cet ordre qui fut tenu à Tolède en 1440. Ces informations d'Antonio et de Perez Bayer ont été accueillies et patronnées

1. C'est *Iunii* qu'il faut dire. La faute est déjà dans Zurita.

2. *Bibliotheca hispana vetus*, éd. de Perez Bayer, Madrid, 1788, t. II, p. 243.

3. On sait que la *Vetus* a été imprimée pour la première fois à Rome, en 1696, douze ans après la mort de son auteur.

par Latassa, dans sa *Bibliotheca antigua de los escritores aragoneses*[1], et par Clemencin, dans les *Memorias de la real Academia de la historia* (VI, 459). Enfin Amador de los Rios, le seul érudit, à ce qu'il me semble, qui, après ces bibliographes, se soit occupé avec quelque détail de la collection de fables castillanes, renchérit sur ses prédécesseurs, en ce sens qu'il s'efforce de préciser la date de rédaction du livre :

Fué vulgarizada en efecto para complacer « al muy ilustre é excelentisimo « señor don Enrique infante de Aragon é de Çecilia, duque de Segorbe, « conde de Empurias é señor de Valdecuxon, virey de Cataluña » ; por manera que debió formase de 1420 á 1424, en que estuvo en Italia su hermano don Alonso V de Aragon por la vez primera, quedando en España don Enrique que le acompañó en la segunda expedicion y fué preso en la batalla naval de Ponza (1435). Lleva el título de *Libro de Ysopete ystoriado* y se compone de las fábulas de *Remicio*, *Aviano*, *Doligamo*, *Alfonso y Poggio con otras extravagantes*. « Fué emplentado (dice al final del egemplar de que nos servimos) en la muy « noble ciudad de Zaragoça por Johan Huros aleman (*sic*[2]) de Constançia en « el año del Señor de mil CCCCLXXXIX. » — Contiene muchas fábulas tomadas del *Calila y Dimna* y del *Sendebar*, y no pocas de las recogidas en el *Libro de los egemplos* y el *Conde Lucanor*. Número no despreciable han sido despues reproducidas y utilizadas por nuestros más altos ingenios : el *Cuento de la Torralva en el Quijote* (IIª Parte, cap. XLI) está tomado por egemplo del 8º apólogo de los que se intitulan á Pero Alfonso y al Poggio con nombre de las *Ovejas* ó acaso mejor el *Fabulador y el Rey*[3]. Las fábulas del Poggio están sacadas de sus *Facetiae*, siendo la 18ª el gracioso y muy vulgar cuento del *Sastre y su Aprendiz*. A toda la coleccion precede la *vida de Esopo* y á esta el prólogo antes citado[4].

Ainsi, N. Antonio, d'après la « tradition » et les indications fournies par le recueil publié à Burgos en 1496, affirme que le traducteur des fables qui y figurent est l'infant Henri, frère d'Alphonse et fils de Ferdinand Ier, infant de Castille puis roi d'Aragon. D'autre part, Amador de los Rios, qui a vu une édition antérieure du même recueil, celle de Saragosse 1489, déclare, non plus que l'infant Henri en est le traducteur — il

1 Voir l'édition de Saragosse, 1884, t. I, p. 114.

2. Je ne m'explique pas ce *sic*.

3. Amador de los Rios a fait ici une confusion. Ce qu'il appelle le conte de la Torralva se trouve dans le *Don Quichotte* au chapitre 20 de la première partie.

4. *Historia crítica de la literatura española*, Madrid, 1865, t. VI, p. 37.

ne le pouvait guère après avoir transcrit un passage du prologue qui écarte cette hypothèse — mais que la traduction a été faite pour complaire à cet infant, qu'elle lui a été adressée.

Or, il suffisait d'examiner avec quelque attention le contenu du recueil pour reconnaître aussitôt que cet infant Henri n'a pu en être ni le traducteur, comme le voulait Antonio, ni même l'inspirateur, comme l'a dit Amador de los Rios, et cela pour plusieurs raisons. D'abord parce que l'un des titres donnés dans le prologue à un infant d'Aragon et de Sicile appelé Henri ne convient pas au frère d'Alphonse V; secondement parce que certaines parties de la compilation n'ont été rédigées que plusieurs années après la mort de l'infant dont parlent Antonio et Amador de los Rios, et enfin parce que la collection entière, comme on le verra tout à l'heure, n'est autre chose qu'une version en langue vulgaire de l'*Aesop* latin de Steinhöwel dont la première édition, sans date, publiée à Ulm par Johann Zeiner, ne saurait être antérieure à l'année 1474[1]. Je dois d'ailleurs m'accuser moi-même de n'avoir pas tenu compte des deux dernières raisons, lorsque j'eus, il y a quelques mois, à traiter du recueil, à propos d'une version catalane qui semble en dériver directement[2]. Egaré par le titre d'*Isopete*[3] *historiado* que portent les imprimés de Saragosse et de Burgos et ne connaissant le livre que par les notices de Mendez dans sa *Tipografia española*, je m'étais demandé s'il ne se rattachait pas à un *Isopet* français quelconque. Je n'avais contesté qu'un point, admis par tout le monde : à savoir que l'*Isopete* pût être rapporté à l'infant Henri, frère d'Alphonse V d'Aragon, et, en effet, pour trancher cette question, il n'était pas besoin de recourir au texte même du livre. Mais je reviendrai sur le personnage auquel ont été adressées ces fables; il faut auparavant décrire le recueil et en déterminer aussi exactement que possible l'origine.

---

1. *Steinhöwels Aesop*, herausgegeben von H. Oesterley, Stuttgart, 1873, p. 3. — C'est à bon droit que M. Hervieux, dès sa première édition des *Fabulistes latins* (Paris, 1884, t. I, p. 378 et suiv.), ne connaissant encore les plus anciennes éditions du recueil espagnol que d'après Panzer et Hain, les a traitées comme des traductions du Steinhöwel.

2. *Grundriss der romanischen Philologie*, III Abschnitt, p. 122.

3. Ce diminutif, venu de France, était volontiers prononcé *Guisopete* par le peuple castillan (cf. *Don Quichotte*, part. I, ch. 25).

La première édition de l'*Isopete historiado*, imprimée à Saragosse en 1489, est, naturellement, fort rare et n'a pas encore été décrite avec la précision voulue. Ne l'ayant point vue, je ne puis en parler, non plus que d'une autre édition de la même année et de Tolosa (c'est-à-dire de Toulouse), que cite Hidalgo, dans ses notes sur Mendez, d'après un catalogue anglais [1]. L'édition qui m'a servi et que je vais faire connaître, d'après le très bel exemplaire de la Bibliothèque Nationale, est celle qu'a citée Antonio, l'édition en caractères gothiques de Burgos 1496. En voici le contenu :

Fol. 1. Le titre : « Libro del | ysopo famo | so fabulador | historiado | en romançe.

Fol. 1vo. Le portrait d'Esope.

Fol. 2. Le prologue, dont je crois devoir reproduire la première partie seule intéressante :

Aqui comiença la vida del ysopo muy claro e acutissimo fabulador sacada e vulgarizada clara e abiertamente de latin en lengua castellana : la qual fue trasladada de griego en latin por Remicio para el muy reuerendo señor Antonio cardenal del titulo de sant Grisogono con sus fabulas : las quales en otro tiempo Romulo de Athenas sacadas de griego en latin embio a su fijo Tiberino. E assi mesmo algunas fabulas de Auiano e Doligamo e de Alfonso e otras. Cada fabula con su titulo assignado, no que sean sacadas de verbo ad verbum, mas cogiendo el seso real segun comun estilo de interpretes por mas clara e mas euidente discussion e clarificacion del dexto (*sic*) e avn algunas palabras añadidas e otras reiectas e exclusas en muchas partes por mayor ornato e eloquencia mas honesta e prouechosa. *La qual vulgarizacion e trasladamiento se ordeno por e a intuytu e contemplacion e seruicio del muy illustre e excellentissimo señor don Enrrique infante de Aragon y de Cecilia, duque de Sogorbe* [2], *conde de Enpurias e señor de Valdeuxon e vysrey de Cataluña.* Conosciendo que la obra no sea reputada por digna para que della pueda ser informada e instruida su esclarescida señoria, mas porque de su superabundante discrecion e muy begnivola nobleza resciba auctoridad e sea distribuyda alos vulgares e personas no tanto doctas e letradas, como de muy piadoso padre alos fijos... »

Fol. 3. La vie d'Esope, de Rinuccio d'Arezzo.

Fol. 22vo. Le *Romulus*, en quatre livres de vingt fables chacun, précédé du prologue en prose (*Romulo a Tiberino...*) et du prologue métrique de l'Anonyme de Névelet.

---

1. *Tipografia española*, éd. Hidalgo, Madrid, 1861, p. 378.
2. *Sogorbe* pour *Segorbe*. Le catalan dit *Sogorp*.

Fol. 51vo. Les fables « extravagantes », au nombre de dix-sept.

Fol. 64vo. Les fables de la traduction de Rinuccio d'Arezzo, qui est ici nommé, comme dans bien d'autres éditions, *Remicius*.

Fol. 70vo. Les fables d'Avien.

Fol. 82. Les fables « collectes » de Pierre Alphonse, de Pogge et d'autres, au nombre de vingt-six.

Fol. 99. L'explicit, ainsi conçu :

Aqui se acaba el libro del ysopete ystoriado aplicadas las fabulas en fin junto con el principio a moralidad prouechosa a la correcion e auisamiento dela vida humana con las fabulas de remicio de auiano doligamo de alfonso pogio con otras extrauagantes e añadidas. El qual (*sic*) fue emprentada la presente obra por Fadrique aleman de Basilea enla muy noble e leal cibdad de Burgos. Año del nascimiento de nuestro señor jesu xpo. Mill. CCCC. XCVI. a. XXII. de agosto.

Fol. 99vo-101. La table du volume.

Fol. non chiffré contenant la marque de l'imprimeur Frédéric de Bâle [1].

Jusqu'au dernier groupe de fables, le texte espagnol suit exactement le texte de l'édition de Steinhöwel; mais il y a quelques changements dans les « collectes ». Le traducteur espagnol a omis les nos XVIII (*De ypocrita et muliere vidua*), XIX (*De iuvencula impotentiam mariti accusante*), XXI (*De monstris aliquibus*) et XXIII (*De vulpe et gallo et canibus*), ce qui réduit à dix-neuf ses emprunts au Steinhöwel. En revanche, il ajoute sept contes qu'il a pris ailleurs. Voici, au reste, le rapport exact entre Steinhöwel et l'édition castillane de Burgos, pour le groupe des « collectes ».

De I à XIV les deux éditions correspondent exactement. — B. XV « Fabula de pogio dela muger e del marido encerrado enel polomar (*sic*) » = St. XVI. — B. XVI « Dela muger que pario vn niño por la gracia de dios seyendo el marido absente » = St. XVII — B. XVII « Del diablo e dela vieja mala » manque dans St. [2]. — B. XVIII « Del sastre maestro del rey e de sus

1. Une exacte reproduction de cette marque se trouve à la p. 391 de la *Tipografía española* de Mendez, éd. Hidalgo.

2. C'est le no CCCLXX du *Libro de los enxemplos*. Ce rapprochement et ceux des notes suivantes servent seulement à identifier les contes; ils n'in-

criados » = St. XV — B. XIX « Del loco e del cauallero caçador » = St. XX — B. XX « Del sacerdote e de su perro e del obispo » = St. XXII. — B. XXI « Del ximio e de las nuezes » manque dans St. [1]. — B. XXII « Del padre e fijo que yuan a vender el asno » manque dans St. [2]. — B. XXIII (non chiffrée) « No deue hallar fe quien la no sabe guardar » manque dans St. [3]. — B. XXIV (non chiffrée) « La mentira de muchos muchas vezes tiene lugar de verdad » manque dans St. [4]. — B. XXV (non chiffrée) « Ala mala muger no hay nada impossible » manque dans St. [5]. — B. XXVI « Dela diosa Venus e su gallina » manque dans Steinhöwel [6].

Si l'on n'envisage que la partie de la collection comprenant la vie d'Esope, le *Romulus* avec les « extravagantes », le Rinuccio et l'Avien, on remarquera qu'il n'existe aucune différence entre l'édition princeps du Steinhöwel et le livre espagnol, sauf pour le titre. Le titre de l'édition de Burgos porte *Ysopo historiado*, et dans l'explicit l'imprimeur a mis *Ysopete ystoriado* : ces expressions n'apparaissent dans aucune des éditions du Steinhöwel soit latines, soit allemandes. Je trouve pour la première fois *Esopet en françois*, dans l'édition de 1520 de la traduction française du Steinhöwel par J. Macho ; je trouve encore *Esopo historiato* dans des traductions italiennes de fables ésopiques indépendantes du Steinhöwel [7]. Il en résulte donc que le tra-

---

diquent pas que l'auteur de l'*Isopo* ait directement puisé dans le *Libro de enxemplos*, dans le *Calila*, dans le *Conde Lucanor*, etc., dont les versions sont souvent assez différentes des siennes.

1. Se trouve dans les *Narrationes* d'Eude de Cheriton (Hervieux, *Les fabulistes latins*, t. II, p. 627 et, en traduction castillane, d'après Eude, dans le *Libro de los gatos*, n° L.

2. Figure dans le *Conde Lucanor*, n° XXIV, et dans les *Facéties* de Pogge, n° C.

3. *Calila é Dimna*, sous le titre de : « De los mures que comian hierro. » Ed. P. de Gayangos, p. 33.

4. *Calila é Dimna*, sous le titre de : « Del religioso á quien robaron el gamo. » Ed. P. de Gayangos, p. 50.

5. *Calila é Dimna*, sous le titre de : « Del carpentero que dió oidos á la lisonja. » Ed. P. de Gayangos, p. 51.

6. Cette fable a été inspirée par celle de Phèdre intitulée : « Juno, Venus et gallina » ou « De mulierum libidine. »

7. Ces traductions sont citées par Brunet, *Manuel*, s. v. *Aesopus*. Je juge qu'elles n'ont rien de commun avec Steinhöwel, parce que M. Hervieux n'en a cité aucune dans sa bibliographie du livre allemand.

ducteur espagnol, tout en suivant ce dernier, a jugé à propos de mettre à son volume un titre qu'il a pris ailleurs. Toutefois je n'irai pas jusqu'à prétendre que ce traducteur ait eu recours précisément à l'édition princeps d'Ulm; il pourrait se faire qu'il se fût servi d'une réimpression, et voici pourquoi : le fol. 88 des « Fabulas collectas » porte, par erreur, en titre courant : « Las fabulas de Auiano; » or, des erreurs semblables ont été relevées par M. Hervieux dans ce qu'il nomme la première et la deuxième édition de 114 feuillets, et pas ailleurs[1]. Mais, d'autre part, les réimpressions latines du Steinhöwel, qui ont supprimé la préface allemande, ne pouvaient fournir au traducteur espagnol le nom de *Doligamus*[2] qui ne figure que dans cette préface, et cependant il nous faut forcément un original contenant ce nom. Il reste là une petite difficulté à résoudre.

Quoi qu'il en soit et sans vouloir pousser plus loin cette recherche bibliographique, que d'autres mieux outillés que moi pourront conduire à bonne fin, il est incontestable que l'*Isopo historiado* se rattache très étroitement au Steinhöwel pour le contenu du recueil jusqu'aux « collectae ». Pour celles-ci même, le traducteur espagnol se conforme encore au Steinhöwel jusqu'au n° XIV inclusivement, puis il altère l'ordre des fables ou des contes; il en supprime quatre et en ajoute sept, qu'il emprunte à divers auteurs, sans qu'on voie bien le motif de ces suppressions et de ces additions. Tout cela n'a guère d'importance et il n'est pas nécessaire, à mon avis, de supposer qu'il ait eu sous les yeux, à côté du Steinhöwel, un autre recueil qui lui aurait suggéré ces changements; il les a faits de lui-même et parce que tel a été son plaisir.

Je disais plus haut qu'il suffisait de considérer certaines parties dont se compose l'*Isopo historiado*, et sans rechercher d'où procède l'ensemble du recueil, pour se convaincre qu'il n'a pas été présenté à l'infant Henri, frère d'Alphonse V d'Aragon. En effet, l'ouvrage contient la vie d'Ésope et les fables de Rinuccio d'Arezzo[3], et l'on sait que cet humaniste commença ce travail

---

1. *Les fabulistes latins*, t. I, pp. 330 et 336 (2e éd., 1893, t. I, p. 369 et 366).

2. Pas plus que M. Oesterley, je ne sais ce que signifie ce nom ni à qui il se rapporte.

3. Sur ce nom d'origine de Rinuccio, qu'on a appelé aussi *da Castiglione* ou *Tessalo*, voir Apostolo Zeno, *Dissertazioni Vossiane*, Venise, 1753, t. II, p. 211.

au moment où Nicolas V fut élevé au pontificat, c'est-à-dire dans les derniers mois de l'année 1446, et ne l'acheva que plusieurs années après 1446, du vivant encore de Nicolas, c'est-à-dire avant le 24 mars 1455, date de la mort de ce pape. De plus, la *Vita Esopi* de Rinuccio est dédiée à un cardinal : « Antonio tituli Sancti Chrysogoni presbitero cardinali; » or, il s'agit ici d'un théologien majorquin d'une certaine réputation, dont le nom en langue vulgaire est Antonio Cerdá, qui, après avoir été pourvu de l'archevêché de Messine, fut créé cardinal prêtre du titre de saint Chrysogone le 17 avril 1448, puis nommé en 1449 évêque de Lérida, et qui mourut à Rome le 12 septembre 1459[1]. Ainsi l'achèvement et la présentation de l'œuvre de Rinuccio se placent entre les années 1448 et 1455 ; je serais même porté à croire que sa publication a dû avoir lieu précisément en 1448 et non plus tard, puisque Rinuccio ne donne pas à son cardinal le titre d'évêque de Lérida, dignité qui lui fut conférée au commencement de 1449.

Autre point. Les « Collectae » sont tirées, comme on l'a vu, en partie des *Facéties* de Pogge, et nul n'ignore que ce recueil est de la vieillesse de l'auteur et renferme une allusion à un événement qui s'est passé en 1451.

D'où il résulte que l'*Isopo historiado* — quand même il ne serait pas, ce qu'il est effectivement, une traduction du Steinhöwel — ne saurait avoir aucune attache avec l'infant Henri, frère d'Alphonse V d'Aragon, cet infant étant mort à Calatayud, le mardi 15 juin 1445[2], des blessures qu'il avait reçues peu de temps auparavant à la bataille d'Olmedo. Un détail au reste de la dédicace de l'*Isopo* aurait dû éclairer tout de suite ceux qui l'ont rapportée à ce prince : l'infant Henri, qui y est nommé, porte les titres de duc de Segorbe, de comte d'Ampurias, de seigneur de Vall de Uxó[3] et de vice-roi de Cata-

1. Villanueva, *Viaje literario á las iglesias de España*, t. XVII, p. 39 et t. XXII, p. 119, et J.-M. Bover, *Biblioteca de escritores baleares*, Palma, 1868, t. I, p. 180.

2. Zurita a mis *julio* pour *junio*, par pure inadvertance, car il savait bien qu'en 1445 le 15 juillet ne tomba pas un mardi (*Anales de Aragon*, livre XV, ch. 36).

3. Et non pas *Valdecuxon*, comme imprime Amador de los Rios. *Vall de Uxó* est un bourg de la province de Castellon de la Plana.

logne. Or, le Henri, frère d'Alphonse, a droit aux trois premiers, qu'il posséda, en vertu d'une donation de son frère aîné, dès l'année 1436[1]; mais il n'en a aucun au dernier : jamais ce Henri n'a été vice-roi de Catalogne. Le seul infant d'Aragon de ce nom qui ait pu être qualifié comme le qualifie la dédicace de l'*Isopo* est le fils unique du vaincu d'Olmedo, celui qu'on nomma l'infant Enrique Fortuna, à cause des malheurs de son père[2], et qui naquit quelques mois après la mort de ce dernier, le 11 novembre 1445. Mais quand a-t-il pu porter ces titres? Les trois premiers, de tout temps, puisqu'il les hérita de son père. Quant à la charge de vice-roi de Catalogne, elle ne lui fut conférée, par son cousin Ferdinand le Catholique, que le 16 novembre 1480[3]; il la posséda pendant une douzaine d'années au moins[4], fut ensuite vice-roi de Valence et mourut à Segorbe en 1522[5]. Voilà qui nous permet de préciser beaucoup l'époque de la confection de l'*Isopo* : c'est forcément dans l'intervalle de 1480, date de la nomination d'Enrique Fortuna à la vice-royauté de Catalogne, et de 1489, date de l'édition princeps de Saragosse, que ce recueil a été traduit et présenté par l'auteur ou l'éditeur à l'infant. Ainsi les données de la dédicace concordent à merveille avec celles que fournissent l'examen de l'ouvrage lui-même et sa composition.

J'ajouterai que la langue de l'*Isopo* a tous les caractères de la langue de la fin du XVe siècle. On y trouve, ce qui est intéressant à noter, certaines particularités du castillan du nord-est, par

---

1. Zurita, *Anales de Aragon*, livre XIV, ch. 31, et Francisco de Villagrasa, *Antiguedad de la iglesia catedral de Segorbe*, Valence, 1664, p. 162. — Pour s'en tenir à ces trois premiers titres, la date de leur concession à l'infant Henri (1436) démontre déjà assez péremptoirement l'erreur d'Amador de los Rios qui plaçait la « formation » de l'*Isopo* de 1420 à 1424.

2. D. Juan Antonio Mayans interprète autrement ce surnom de *Fortuna*; il le prend en bonne part et prétend qu'on l'aurait appliqué à l'infant posthume à cause des chances qu'il avait de succéder aux états de la couronne d'Aragon (*El Pastor de Filida compuesto por Luis Galvez de Montalvo*, Valence, 1792, p. XI). Je crois que Mayans s'est trompé et que le sens péjoratif de *Fortuna* adopté par Zurita est le bon.

3. Zurita, *l. c.*, livre XX, ch. 35.

4. Encore en 1492, Zurita le qualifie de « lugarteniente general del principado de Cataluña » (*Anales*, livre XX, ch. 91).

5. Villagrasa, *l. c.*, p. 167.

exemple des gérondifs tels que *huviendo*, *toviendo*, formés sur le thème du parfait, au lieu de l'être sur celui du présent, et cela conduit à supposer que cette traduction a été faite à Saragosse même, ou tout au moins en Aragon. Voici au reste quelques extraits des « Collectae » qui donneront aux hispanisants le moyen de contrôler mon appréciation :

LA FABULA. VIII. DELAS OUEJAS[1]

(Ed. de Burgos, 1496, fol. 88).

Un discipulo, que mucho se deleytaua en oyr fabulas, pidio a su maestro que le recontasse vna larga fabula. Al qual dixo el maestro. « Guarda no nos contezca segun que a vn rey acaescio con su fabulador. » Dixo el discipulo : « Buen maestro, declara me esso como fue. » El qual le reconto en esta forma.

Vn rey tenia vn fabulador componedor de enxemplos e fabulas, que, cada uez que el rey queria folgar, le auia de contar cinco fabulas con que el se recreasse e alegrasse. Acaescio que vna noche el rey estaua muy ymaginatiuo e cuydadoso de manera que no podia dormir ; porque mando al sabio que le contasse mas fabulas allende delas cinco acostumbradas. El qual inuento e le relato otras tres bien breues. El rey dixo : « Muy breues son estas fabulas. Cuenta me alguna que sea grande e asi dormiras despues de espacio. » El fabulador començo de contar en esta forma. Era vn aldeano que alcanço mill libras de dineros, el qual fue a vna feria e compro dos mill ouejas. E tornando con las ouejas para su casa, assi crescieron los rios que no podia passar las ouejas por la puente ni menos por el vado, por lo qual estaua con gran cuydado e pensamiento como passaria sus ouejas. Finalmente el fallo vna barqueta en que podia passar las ouejas dos en dos, e diziendo estas palabras començaua dormir el fabulador. Mas el rey despartando lo del sueno, rogauale que acabasse. Respondio el : « Muy alto rey, este rio es grande e la barca pequeña e las ouejas sin numero e tu rey de innumerables ouejas. Dexa passar al rustico las ouejas e despues acabare la fabula començada. » E assi con estas palabras donosas contento al rey que estaua cobdicioso de fabulas.

Porende dixo el maestro al discipulo : « Fijo, si de aqui adelante me enojares con muchas fabulas, yo te fare recordar deste enxemplo, porque te contentes delas que dixiere e contare. »

---

1. C'est la *Fabula* X de la *Disciplina clericalis* de Pierre Alphonse (*Patrol. lat.*, t. CLVII, col. 683), et le nº XXXI des *Cento novelle antiche*. Cf. *Don Quichotte*, I, 20.

LA XVII. DEL DIABLO E DE LA VIEJA MALA [1]

(Ed. de Burgos, 1496, fol. 94).

El que en bien e paz segura dessea acabar sus dias, guarde se dela compañia e conuersacion delas maluadas e falsas viejas, porque so el cielo a penas fue criada cosa mas vil e engañosa que las semejantes viejas; empero no quiera Dios que, por alguna cosa que en esta fabula se contiene, entienda yo de reprehender ala condicion delas mugeres honestas e castas, las quales son dignas de tonda honrra e reuerencia. Mas antes en alabança dellas, e porque se guarden de semejantes viejas diabolicas e por la su conuersacion no sean tornadas en maldad engañadas por ellas, se ordena esta fabula en esta forma.

Un honrrado hombre, exclareçido por su buena vida e honesta de costumbres, tomo vna muger conla qual por muchos años biuio en paz e amor, en manera que jamas entre ellos fue discordia alguna en tanto que todos los vezinos se marauillassen de su concordia tan honesta; mas el diablo que sabe ufintas eartes e es enemigo de todas las buenas obras, viendo esta tan buena compañia de marido e muger, el se dolia mas delo que se puede dezir, e de noche e u (*sic*) dia sembrando zizania con todas sus fuerças, insistia como el amor e concordia con que se amauan el vno al otro pudiesse destruyr e peruertir. Mas como por larga (*sic*) tiempo, assi por si como por sus factores e medianeros, atentasse esta concordia por tornar en discordia e no aprouechasse ni acabasse su proposito, ya quitada su esperança toda, manifesto esta cosa a vna vieja barbuda, rogando le que le ayudasse en alguna cosa. La qual dize : « Esso es a mi industria cosa ligera de fazer muy breuemente e por poca cosa complire si te plaze, porque tales asechanças e zizania pondre entre ellos quales fasta oy dia no fueron puestas entre marido e muger; de manera que sera mayor la mala querencia entre ellos que el amorio jamas aya seydo. » Ala qual el diablo : « Pues que quieres que te de por este trabajo ? » Ella dize : « Por cierto a mi sera poco trabajo; porende no pido sino vn par de çapatos que me des. » Ala qual dize el diablo : « No solamente vn par, mas quantos te basten por vn año te dare. » Entonces se fue la vieja para esta buena muger, e, despues que con ella fablasse muchas cosas, dize le : « Por cierto con tanta tribulacion e pena he passado esta noche que a penas podrias creer. » E preguntada por la honesta muger que causa era aquella de que auia seydo tanto tribulada, respondio la vieja : « Ruego te que no digas nada a tu marido delo que te quiero dezir ni te muestres a el triste ni turbada, mas alegramente lo reçibe. La causa de mi tribulacion fue esta. El tiene vna manceba cuyo nombre callo por honrra e reuerencia suya, la qual es cada dia visitada por el, e esta es cosa muy secreta, e si no temiesse que el por ventura te tratasse la muerte, por no te molestar e perturbar, no te avria dicho cosa

1. Cf. le *Libro de los enxemplos*, nº CCCLXX : « Vetula pravior est diabolo. »

desto. Empero si tu quieres vsar de mi consejo, yo te dare orden e modo que el no ame a otra alguna saluo a ti. » Respondio la buena muger, turbada de coraçon e de espiritu, diziendo assi : « Fasta agora alguna cosa de mal o que fuesse deshonrra del no he fallado en mi marido, mas si son verdaderas las cosas que dizes en esso, podras a mi cuytada ayudar e me avras para adelante por tuya en todo quanto mandaras de mi. » Dize la vieja entonces : « Tu marido tiene vn pelo enla garganta, el qual, si, como dormiere el, le pudieres cortar, sin dubda no podra amar otra cosa alguna si no a ti. » Ala qual, como la buena muger creyendo otorgasse de cumplir su consejo, despues de recebidas muchas gracias, partio se della la vieja e fue se prestamente para donde el marido estaua tratando e faziendo sus fechos ; e entre otras cosas dixo le estas palabras : « O hombre de buena condicion e criança, yo he compassion e misericordia de ti, porque tu muger, la qual es de buena e honrrada parentela e se que la amas como a ti mesmo, no solamente ama a otro, mas tiene concertado como te pueda matar por se yr con el e yo se que es concluydo entre ellos que ella te corte la garganta conla nauaja. E si por ventura no crees a mi, finge que duermes entre dia e veras por experiencia que yo te fablo la verdad, mas guarda te diligentemente del sueño e tu te podras vengar a tu plazer. » El marido espantado desta cosa tan horrible, gemiendo dize : « Por cierto de mi muger no senti fasta oy dia cosa no licita, ni tales cosas nunca me son dichas de persona alguna, mas si verdad es de lo que me auisas, mucho te tendre que agradescer e del tu consejo diligente mente vsare. » E assi tornado el marido a su casa e, despues que comio, començo como quien dormia estar echado abaxada la cabeça sobre el escaño e segund el consejo dela vieja mostraua que dormia fuerte mente. La buena muger creyendo que el dormia, tomo la nauaja que tenia aparejada e queria cortar le el pelo dela garganta, mas el marido pensando que lo queria degollar, tomo le la nauaja por fuerça e con el mesma (*sic*) mato a su muger. Despues que la vieja por su engaño e astucia acabo este fecho tan malo, dixo al diablo : « Di me los çapatos que me prometiste. Paresce te que los aya mereçido ? » El qua respondio : « Mucho mas que los çapatos meresces, mas pues excedes e sobrepujas a todos nosotros por malicia, engaño e ingenio, no quiero ni es razon que te llegues mas cerca de mi delo que estas, o que me toques e palpes con tus manos. » E dichas estas palabras, el diablo por mieda (*sic*) que avn a el mesmo le engañasse o le enponçonasse con su malicia, en vn palo atados los çapatos en el cabo, teniendo vn seto entre medias, gelos dio, diziendo asi : « Vieja pestifera e vil, reçibe tu aloguer o merced e aparta te alla donde querràs, porque, quanto mas lexos fueres de nosotros, tanto mas amada seras de nos. Por quanto, puesto que seamos malos e mezquinos e aborrescidos de todos, avn no te queremos reçebir en compania, porque eres llena de engaño e maldad e no nos podrìas fazer si no mal. » E assi perescio aquel honrrado hombre con su muger por el falso consejo dela vieja : porque quien quiere deue fuyr dellas ni creer ligeramente a sus palabras, ca màs son inclinadas a mal que a bien ; mas antes deuemos creer a aquellas cuya fama, fiuza e obras auemos prouado e experimentado.

A LA MALA MUGER NO HAY NADA IMPOSSIBLE [1]

(Ed. de Burgos, 1496, fol. 98).

En vna cibdad habitaua vn carpentero el qual tenia muy linda muger e amaua la mas que al biuir, la qual staua enamorada de vn escolar en tanto grado que sin el jamas se allegraua. Llegaron se los parientes e amigos del carpentero, porque el negocio era tan publico que no se podia dissimular e auisaron le dello, empero el en manera ninguna pudo creer ser verdad hasta que el mismo por sus ojos lo viesse. Por lo qual mando vn dia que le guisàsse el comer, fingiendo que le cumplia yr fuera de la cibdad a labrar de su officio donde pensaua quedar muchos dias. Allegro se endemasia la muger oyendo tal embaxada, e con gran diligencia le adereço el comer, e despidiendo se della para yr su camino, le dixo : « Señora, tened bien guardada la casa e dad vos plazer hasta que yo sea de buelta. » Mala uez el fue traspuesto, que ella dio forma para que viniesse el escolar enla noche. El el marido, como fue ya escuro, por vn coral de la casa entro secretamente dentro enla camara donde solia dormir e puso se de baxo la cama donde estuuo secreto fasta que entro el scolar, e despues de auer magnificamente cenado, fueron acostar se ala cama, e huuiendo cumplido ya sus plazeres, estauan departiendo de sus amores a mucho plazer. E como hauia mucho que el pobre marido estaua de vn lado sin osar hazer mouimiento ninguno, quiso se boluer del otro; empero, por muy secreto que lo quiso hazer, fue dela muger sentido e luego penso ser el marido. E dixo muy callandito al escolar : « Mi marido esta baxo la cama, porende es menester que hablando bien alto me preguntes a qual mas quiero, que a ti o a el, e sino te respondo tan presto, pregunta me lo tantas vezes hasta que yo te lo diga. » E interrogando le el escolar a quien amaua mas : a el o al marido, rrespondio ella : « Por demas es lo que demandas, ni creas que hay oy cosa viuiente enel mundo que yo mas ame que a mi marido, e no creays que las mugeres amen a sus amigos, sino solamente por cumplir con ellos aquel desordenado apetito, no tuuiendo respecto a quien ellos son ni a su criança ni lo que pueden valer, ni nos acuerda mas despues, de vosotros ; ca los maridos mas caros nos son que padre ni madre ni hermanos e nunca a dios plegue que, quales quiera sean los otros, que yo oluidasse al mio por quantas cosas hay en el mundo, e maldiga dios la muger que no dessea mas la vida al marido que a si mesma mill vezes. » Oyendo el marido aquestas razones, estuuo el mas alegre hombre del mundo, creyendo que no hauia cosa ninguna que su muger mas amasse que a el, e con aquella alegria se adormio hasta ellalba e ella conel escolar se dieron plazer. Enla mañana el escolar boto su camino adelante e quedo el marido baxo la cama dormiendo de mucho plazer, e la muger, por mejor desfraçar, quedo se enla cama dormiendo. Despertando el marido, salio de baxo la cama e halla su muger que

1. Cf. *Calila é Dimna*, éd. P. de Gayangos, p. 51.

dormia, el qual se puso al lado della abraçando e besando la muy reziamente hasta que la desperto, diziendo le aquestas palabras : « Vida mia e salud de mi alma, huelga e duerme, que toda esta noche has velado. Maldito sea el traydor que no te ha dexado dormir, que en verdad sino fuera por no dar te enojo, yo le matara porque no te diera trabajo. »

LA XXVI. DELA DIOSA VENUS E SU GALLINA

(Ed. de Burgos, 1496, fol. 99).

Castidad es muy de loar e deue cada vno contentar se dela suya sin mas buscar, e cada vna de vno. Venus, la diosa de amores, por se alegrar e saber la causa del apetito demasiado delas mugeres, demando a vna gallina que auia : « Que es la causa que vofotras quinze vos contentays de vn gallo e vna de nos no es de quinze contenta ? » E dixo la gallina : Si no fuesse por entretener el honor delas dueñas, yo lo diria; mas porque cada vno es obligado de lo guardar quanto pudiere, por el presente no lo declaro. Mas tu que la question me demandas, dixo la gallina, que tòmes enexemplo de ser con el tuyo contenta; ca cosa es muy plazentera a Dios quando biuen dos en vna carne como el mande ».

En terminant cette petite dissertation sur l'*Isopo* castillan, j'exprime le vœu que quelque bibliographe ou bibliophile s'emploie bientôt à nous donner une description exacte et complète de l'édition de Saragosse. J'ai des raisons de croire qu'elle ne diffère que par des détails purement typographiques de l'édition de Burgos, mais je voudrais en être tout à fait sûr[1]. Entre l'édition de Burgos 1496 et les éditions subséquentes, — il y en a un certain nombre, — les changements qui portent sur les leçons du texte, la langue et l'orthographe sont assez considérables, mais ils n'ont guère d'intérêt. Il serait à désirer aussi que quelqu'un examinât la version catalane, évidemment faite sur le texte castillan et qui ne m'est connue que par le *Catálogo de la biblioteca de Salvá* (n° 1795) : « Favles de Ysop filosof moral preclarissim, y de altres famosos autors. Corregides de nou, y historiades ab major claredat que fins vuy se sian vistas. Preceheix la vida de Ysop dividida en capitols, y representada en estampas. La declaracion y sententia de las faules se troba à la

1. Dans la deuxième édition qui vient de paraître de ses *Fabulistes latins* (Paris, 1893, t. I, p. 421), M. Hervieux a décrit l'édition de Saragosse d'après un exemplaire de l'Escurial, mais cette description ne suffit pas pour notre objet.

fi de cada una dellas. Barcelona, Ioan Iolis, 1683, 8°. » L'expression *corregides de nou* indique, ce semble, que le traducteur catalan a eu recours à une édition de l'*Isopo* du XVIe ou du XVIIe siècle, et non pas aux éditions anciennes du XVe. Enfin, on aimerait aussi savoir si les deux exemplaires d'un « Isopete en romance » qui figurent dans le catalogue de la bibliothèque d'Isabelle la Catholique [1] représentent le texte de Saragosse : cela est probable mais non prouvé.

A. MOREL-FATIO.

1. *Memorias de la real Academia de la historia*, t. VI, p. 459.

MÉLANGES

UNE NOUVELLE *PLAINTE* DE LA VIERGE AU PIED DE LA CROIX

Dans son récent travail sur les « Plaintes de la Vierge au pied de la Croix[1] », M. Ed. Wechssler n'a pu signaler que deux spécimens en vers de ce genre (en dehors de ceux qui sont intercalés dans des textes dramatiques[2]). Nous en publions ci-dessous un nouveau qui, dans l'ordre chronologique, se placera au second rang. Nous l'empruntons au ms. fr. 12483 de la Bibl. Nat. recueil très précieux, comme on le sait, pour l'histoire de la dévotion à la Vierge aux XIIIe et XIVe siècles.

Les autres pièces françaises, comme presque toutes celles qui se rencontrent dans les autres littératures romanes, sont remarquables par le caractère éminemment simple et populaire de leur forme strophique (encore accrue dans l'une d'elles par la présence du refrain) et, conséquemment, de la mélodie sur laquelle elles étaient exécutées. Celle-ci, au contraire, dont le texte est accompagné d'une mélodie continue, est conçue sur un rythme très compliqué, dont nous avons eu le plaisir de retrouver l'original : il n'est autre que celui du *lai du Chievrefuel*[3] (Bartsch, *Chrest.*, 5e, éd., p. 227), dont la disposition a été scru-

---

1. *Die romanischen Marienklagen*. Ein Beitrag zur Geschichte des Dramas im Mittelalter, Halle, 1893. Voyez ci-dessus p. 490.

2. Le premier (Bartsch, *Chrestomathie*, 5e éd., p. 147) est du XIIe siècle; le second (A. de Montaiglon et Rothschild, *Recueil de poésies françaises des XVe et XVIe siècles*, t. II [1855] p. 118), dans sa forme actuelle, paraît être du XVe. Je ne sais pourquoi M. W. les cite dans l'ordre inverse.

3. C'est par une fausse intelligence de la forme rythmique de la pièce que le rubricateur du ms. a commencé par des lettres ornées les vers 33, 41, 49, 65, 73, comme ceux qui ouvrent les différentes strophes.

puleusement respectée. Le fait est curieux en ce qu'il paraît attester une fois de plus la popularité des mélodies bretonnes [1]. Il n'y a entre le modèle et la copie que des différences insignifiantes : dans celui-là seulement, les deux premières strophes sont sur les mêmes rimes [2] ; en ce qui concerne la nature et la succession des rimes, l'identité est parfaite [3].

C'est donc à un lai religieux que nous avons affaire ; ce genre est, en français, assez abondamment représenté : nous n'avons pas moins de quatre lais à la Vierge, dont un (956) et peut-être deux (192)[4] sont de Gautier de Coinci ; un autre (1017) d'Ernoul le Viel, et le dernier (1020) anonyme ; un autre lai (1642), également anonyme, (dans le ms. 12615, fol. 63 v°), est une sorte d'abrégé de l'Ancien et du Nouveau

1. La musique du *lai du Chievrefuel* est conservée dans le ms. 12615, fol. 66 v°. Il serait curieux de rechercher si l'identité que nous constatons dans la forme strophique se retrouve dans la mélodie.

2. Dans l'imitation, les deux derniers vers, qui tiennent la place d'un ancien refrain, sont sur des rimes nouvelles.

3. On sait que dans le lai (et le descort) l'habitude est de ne répéter aucune des formes strophiques. Dans notre pièce au contraire, outre la double répétition de la même forme au début et à la fin, les strophes III, VIII, IX, X sont sur le même rythme (*abab abab* ; rimes masculines) et de même les strophes V et XI (même forme avec rimes alternées). Dans quelques autres pièces on trouve çà et là des répétitions : dans (Raynaud, *Bibliog.*) 186 (Thomas Erier ; inédit), VII = X (sauf que les rimes masculines et féminines sont disposées inversement) ; dans 1921 (Bartsch et Horning, col. 489) V (490, 16-31) = X (492, 7-22 ; une nouvelle strophe commence au vers 492, 23, ce qui n'est pas indiqué dans l'édition). En provençal des faits analogues ont été signalés par M. Appel, *Zeitschrift*, XI, 212. (On pourrait rappeler encore que dans 972 (Colin Muset) la seconde partie de la pièce correspond exactement à la première, mais à rebours ; cette disposition est très sensible dans l'édition de Bartsch, *Romanzen*, p. 355.) Mais les répétitions ne sont nulle part en aussi grand nombre qu'ici. On remarquera que notre pièce, qui s'ouvre et se termine par des strophes de même structure, applique par avance les règles que G. de Marchaut et E. Deschamps, au XIVe siècle, imposeront au lai : c'est une raison de plus, s'ajoutant à celles qui vont être énoncées, pour ne point la considérer comme très ancienne.

4. Ce dernier, anonyme dans 12615, est attribué à Gautier dans 2193 (fol. 18) ; la suscription dans le premier des deux mss. indique qu'il est dirigé « contre le lai Markiol » dont il suivait probablement la mélodie ; il a été publié à la suite de celui-ci par Bartsch (*Zeitschrift*, I, 70).

Testament. En provençal nous savons par le témoignage de l'auteur lui-même[1] que Raimon Feraut avait composé un « lai de la Passion », aujourd'hui perdu. Aucune de ces pièces ne paraît antérieure et plusieurs sont sensiblement postérieures au commencement du XIIIe siècle. C'est au milieu de ce siècle environ que le nôtre nous paraît appartenir : la déclinaison y est bien observée; *s* et *z* y sont, peut-être par l'effet du hasard, nettement distingués; mais il y a une recherche de la richesse des rimes qui ne se rencontre guère, dans la poésie pieuse, avant Gautier de Coinci, et qui, après lui, y devient très fréquente.

Nous reproduisons naturellement la graphie du manuscrit[2]. Celui-ci ayant été rogné très court, notre morceau a perdu quelques lettres au bout de certaines lignes, et quelques lignes au bas du folio. Nous rétablissons entre crochets les lettres ou mots qui peuvent être sûrement restitués; nous réservons pour le bas des pages les autres additions ou corrections.

I « Lasse, que deviendrai g[i]é,
Que cil jüif e[s]ragié
Ont mon fil tant outragié
Qu'a un mort le m'ont changié,
Et sans nu[l] forfait
M'ont si grant tort fait?

II Filz, onques ne fus estous,
Mès plus souefs et plus dous
Que n'est lais ne miaus ne mouz;
Tant mar fu vostre biau voz!
Diex! pour coy mouri
Flours qui si flori?

III Onques ne cuidai savoir
Que deulz est, or le savrai;
Maintes joies seul avoir,
Ne sai se plus en avrai;
Bien dit l'escripture voir,
Par tant m'en apercevrai,
Que j'avoie a recevoir
Un glaive : or le recevrai.

---

1. *Vida de Sant Honnorat*, éd. Sardou, vers 4.
2. Nous en devons la collation à notre ami L. Sudre.

1 e[s]ragie] *Le bord de la marge a été coupé.* — 5 nul] *id.*

IV Biaus fix, tu fus concëus
Et n.....[ent]
.....[ëus]
.....si tres glorieusement;
Des bestes fus connëuz
En la creiche tout premierement
Et des rois apercëus
Qui t'ofrirent leur dons [trés] doucement.

V Toute riens fu esbaudie
Quant mes ventres t'enfanta;
Nis la bele compaingnie
Des celz en rist et chanta.
Quant la mort vint sor ta vie,
Li cielz s'en espouenta;
Mout dëust estre garie
Dame qui tel enfant a!

VI Mès n'i voi pas ma guerison
Quar je ne sui mès mere;
Tolu m'a l'en par trahison
Mon chier filz et mon pere;
Or si l'a mis en sa prison
La mort dure et amere;
Li philosophe que (nous) lison
Y prirent leur ma [tere].

VII Biau douz fi[lz].....[iez]
...douleur profonde;
Cist deulz dont vous me paissiez
Crieng ne me confonde.
Touz soulaz est abaissie[z]
Et douleur habonde,
Quant li arbres est plaissiez
Qui paissoit (tout) le monde.

VIII Nule rien que Diex cria
Ne me pourroit apaisier.
Lasse! com mal deul(z) ci a!
Mout se doit or esmaier
Li folz qui mon fil lia
Et lui fist le sanc raier.

---

30 t'enfanta] tesfanta. — 32 rist] rich. — 45-6 *Supplëz* : vous me plongiez En? — 49 Toute ioie est abaissie.

Ce sachiez, Diex l'oublia;
Mau jour li ajourna hier.

IX Onques ne senti doulour,
Biau filz, quand vous fustes nez,
Ne ne muay la coulour :
Ne pouoit estre esgenez
Li cors qui de tel seignour
Avoit esté...
...duel, nus n'ot gregnor,
Dont vous estes si menés.

X Biau filz, je vous alaitai;
Mors estes : dolente en sui!
Mainte fois vous afetai
Ou berçuel si com je dui.
Pour Herode vous guetai,
Et jusqu'en Egypte en fui.
Onques ne m'en deshaitai
Autretant comme je fais hui.

XI A martire sui livree,
Ne sai qui ce destina.
Li jüif m'ont desertee :
Onques nus d'euz ne fina
D'avoir vers mon fil mellee :
Mors est qui maul(z) voisin a!
Voirement est ce l'espee
Dont Symeon devina.

XII Ne puis mon cuer estanchier :
En plourant m'estuet vengier
Et tout mon cors detre[nchier].
.....[ier]
.....ne seulz avoir
De trop grant avoir

XIII Ne ne me pris un grain de mil;
Or m['en] irai en essil.
A Dieu comande mon fil
Qui fu abevrés d'aisil
Et mis [en] la crois.
Ci me faut la vois. »

---

66 *Supplez* estrenez. Or ai. — 67 not] *lecture douteuse.* — 68 dont] *id.* — 76 Autretant] *La syllabe* tre *a été écrite après coup au dessus du mot.* — 94 abevrés] *Le ms. semble porter* abui.

Mout eut la dame grant douleur
Nous li prirons par sa douceur
Que si penson a la Dieu mort
Qu'arriver puissons a bon port.

A. JEANROY.

LE JUGEMENT DU ROY DE BEHAIGNE DE GUILLAUME DE MACHAUT ET LE *DIT DE POISSY* DE CHRISTINE DE PISAN

En comparant le *Dit de Poissy*[1] avec le *Jugement du roi de Behaigne* qui se trouve dans le ms. fr. 9221 de la Bibliothèque Nationale, fol. 37 seq., on s'aperçoit que Christine a pris comme modèle le poème de Guillaume de Machaut et qu'elle y a fait des emprunts considérables.

Le poème de Guillaume, comme celui de Christine, tient à la fois du débat et de la complainte, et a la forme d'un dialogue entre une dame dont l'ami est mort et un chevalier abandonné par sa dame pour un autre.

Ces deux personnages se rencontrent par hasard dans un pré où Guillaume, caché derrière le feuillage d'un buisson, écoute leurs plaintes, chacun soutenant que ses maux sont plus grands que ceux de l'autre. A la fin, Guillaume se montre et offre de les conduire devant le roi de Bohême pour qu'il les juge; ce qui lui donne l'occasion de faire l'éloge de ce prince, de décrire en détail la beauté des environs du château où il emmène les deux interlocuteurs, et d'exalter la générosité de la réception qui leur y est faite.

Le poème de Christine est écrit dans le même rythme que celui de Guillaume[2]; le fond est le même; la différence consiste en ce que la dispute dans le *Dit de Poissy* est entre un chevalier éconduit par sa dame (Christine n'admet pas facilement qu'une dame puisse être *fausse*) et une dame dont le chevalier est prisonnier de guerre.

---

1. Publié par M. Roy, *Poésies de Christine de Pisan*, vol. II, p. 159-221, 2075 vers.

2. Trois vers de dix syllabes rimant avec un vers de quatre syllabes qui les précède, rythme employé par Guillaume, Christine, Alain Chartier, pour des poèmes du même genre.

Christine a adapté le poème de Guillaume avec beaucoup d'art, en gardant presque toujours la matière et souvent jusqu'à l'encadrement. Elle remplace la description[1] du parc du roi de Bohême par celle de l'entourage du cloître de Poissy qui

Tant est bel
Que plus plaisant depuis le temps Abel
Ne fut veüs[2].

Elle prolonge un peu la description du matin de mai par laquelle les deux poèmes commencent (où le rossignol chantait : *Ocy! Ocy!*[3]); intercale l'intéressant récit du séjour de la gaie compaignie à Poissy, et la description du cloître avec ses habitantes; omet les plaidoiries que Guillaume place dans la bouche de Loyauté, Jeunesse et Raison, etc.

Les conversations commencent de la même manière dans les deux poèmes, à peu près par les mêmes mots (B. N. 9221, fol. 37 r° col. 2) :

...Tres douce debonnaire
Triste vous voy ;
Maiz je vous jur et prommet par ma foy,
Se a moy voulés descouvrir vostre anoy,
Que je feray tout le pouoir de moy
De l'adrecier.
Et la dame l'en prist a mercier,
Et dist : Sire, riens ne me puet aidier
Ne nul fors Dieu ne me peut alegier,
La grief dolour
Qui fait palir et taindre ma coulour[4], etc.

Après une dispute amicale pour savoir qui est le plus affligé, la dame commence :

Sire, il a bien VII ans ou VIII entiers
Que mon cuer a este serfs et rentiers
A bonne amour[5].

---

1. Cette description se trouve à la fin du *Jugement*, tandis que c'est au commencement de son poème que Christine met la description du cloître.
2. *Dit de Poissy*, v. 384. *Jugement* de Guillaume contient la même expression appliquée à la fontaine décrite : *que tel ne fu de puis le temps Abel*. (B. N., 9221, fol. 40 v. col. 3.)
3. *Dit*, vers 180-81. B. N. 9221, fol. 37.
4. *Dit*, vers 964-982, 992-996, 996-1004.
5. B. N. 9221, fol. 37 r° col. 3.

Dit de Poissy (vers 1077) :

Sire, il a bien sept ans et plusieurs moys
Que je donnay m'amour au plus courtois, etc.

Ensuite Christine introduit une longue description du chevalier [1] ; cette description manque au poème de Guillaume, où la dame ne fait qu'esquisser les attraits de son ami [2].

Dans les deux poèmes la dame s'évanouit après avoir achevé son *plaint* [3] ; le chevalier l'aide à reprendre connaissance et tâche de la consoler [4], puis commence le récit de ses propres douleurs en décrivant une fête où se trouvait mainte

.....dame jolie
Jeusne, gentil, joyeuse et envoisie.

L'attention du chevalier a été attirée par la beauté d'une de ces dames, de laquelle il est tombé immédiatement amoureux. Aussi énumère-t-il ses charmes en grand détail [5]. C'est dans cette description que se trouve la ressemblance la plus frappante entre les deux poèmes. Bien que les situations ne soient pas absolument pareilles, les arguments employés ensuite par les deux couples sont souvent identiques. La dame s'écrie :

...tousdiz croist li ruisseaux de mon plour,
N'avoir ne puiz pensee par nul tour
N'esperance de recouvrer m'amour,
Maiz par servir,
Par honnourer, par servir, par cremir,
Par endurer liement et souffrir,
Par bien amer de cuer et obeïr
Tres humblement
Poués encor avoir alegement,
Joye et amour de celle ou vo cuer tent,
Si que je di que j'ay moult de tourment
Et moult visible,
Et la raison, ce m'est vis, est sensible;
Car de ravoir vostre dame est posible,
Maiz mon ami ravoir c'est imposible [6] !

1. *Dit*, vers 1089-1236.
2. B. N. 9221, fol. 37 r° col. 3.
3. B. N. 9221, fol. 37 v° col. 1. *Dit*, 1376 ss.
4. B. N. 9221, fol. 37 v° col. 1-2. *Dit*, 1400.
5. *Dit*, 1485, 1632. B. N. 9221, fol. 37-38.
6. B. N. 9221, fol. 39 v°.

Dans Christine la dame dit :

Et si avez espoir qui vous soustient;
Car s'a present vostre dame se tient
Dure vers vous, certes mon cuer maintient
Que desservir
Pouez encor s'amour par bien servir,
Si vous pourra et donner et plevir
Toute s'amour; ainsi pourez chevir
Tout a vo gré
(*Dit*, 1896).

A quoi le chevalier oppose :

.....qui est d'oeil
Moult esloynié pou lui dure son dueil [1].

Cet argument était déjà dans Machaut :

Car li cuers ja tant choze n'amera
Qu'il ne l'oublie
Par esloingnier..... [2]

Quelques arguments que Christine met dans la bouche du chevalier et de la dame se retrouvent dans la plaidoirie que Guillaume introduit à la fin de son poème entre Loyauté, Jeunesse et Raison [3] ; lesquelles, avec les autres grâces et vertus, sont des familières de la maison du roi de Bohême.

Du raisonnement de ces personnages, il résulte que le chevalier est le plus à plaindre, et tel, en effet, est le jugement rendu par le roi [4]. Le poème de Guillaume se termine ainsi :

Cy fineray
Ma matiere, que plus n'en rimeray
Car d'autre part assez a rimer ay ;
Maiz en la fin de ce livret feray
Que qui savoir

---

1. *Dit*, 1960.
2. B. N. 9221, fol. 42 v° col. 2. De telles expressions, du reste, sont devenues proverbiales aux XIVe et XVe siècles. Voyez Gautier, *Épopées*, livre III, chap. II, p. 471.
3. B. N. 9221, fol. 40-41.
4. B. N. 9221, fol. 41.

Voldra mon non et mon surnom de voir,
Il le porra clerement percevoir
Ou derrenier ver du livret et veoir.
Maiz qu'il dessemble
Les premieres sept sillabes d'ensamble
Et les lettres d'autre guise rasemble,
Si que nulle n'en oublie ne emble :
Ainsi pourra
Mon nom savoir qui savoir le voldra ;
Maiz ja pour ce mieux ne m'en prisera.
Maiz nonpourquant ja pour ce ne sera
Que je ne soie
Loyaux amis, joyans et pleins de joie ;
Car se riens plus en ce monde n'avoie
Fors ce que j'aim ma dame simple et coie
Outre son gré,
Si ai ge assez ; qu'amours m'a honnouré
Et richement mon mal guerredonné
Quant a ma dame ainsi mon cuer donné
Ay a tousjours.

Christine met, elle aussi, son nom au dernier vers de son poème :

Et a la fin
Du dernier vers, de cuer loyal et fin,
Me nommeray, et Dieu pri au defin
Que bonne vie et puis a la perfin
Son paradis
Il vous ottroit, et a tous les gentilz
Vrais fins amans, loiaulz et non faintis,
Que vraye amours tient subgiez et *creintis* [1].

Le poème de Machaut semble plus long à cause de l'introduction des personnages allégoriques et de leurs plaidoiries. De plus, Christine a déployé dans son poème la grâce et la facilité qui caractérisent — malheureusement pas toujours — ses descriptions et ses dialogues.

Ces emprunts évidents de Christine au *Jugement* de Guillaume permettent de croire qu'elle doit au même poète quelque chose et pour la forme et pour le fond de son *Livre du dit*

1. *Dit*, 2668 ss.

des vrais amants[1]. C'est une histoire d'amour entremêlée de lettres, ballades, rondeaux, etc., qui présente plus d'une ressemblance avec le *Voir dit*[2] de Guillaume.

Annie Reese Pugh.

FR. *FRAISIL*

Littré rapproche le mot *fraisil*, « poussière de charbon, » du bas-lat. fractillum, moulin à poivre, en ajoutant qu'on peut « y voir un dérivé de frangere, rompre ». Scheler fait justement remarquer que le type fractillum ne peut aboutir à *fraisil*, et il conjecture que *fraisil* se rattache à l'anc. verbe *fraiser*, « briser » : le malheur est que *fraiser les fèves*, expression qu'invoque Scheler, ne signifie pas, comme il le croit, les « concasser », mais « les dépouiller de leur enveloppe ». Un autre rapprochement s'impose plus impérieusement : le moderne *fraisil*[3] est en ancien français *faisil*[4], et c'est de *faisil* qu'il faut partir pour trouver l'étymologie[5].

Un dérivé du lat. fax, facis, torche, tison, avec le suffixe -ile me paraît être l'étymologie cherchée. Pour la forme, il n'y a rien à dire à *facĭle > *faisil*. Pour le sens, le suffixe neutre -ile n'est peut-être pas très congruent; mais ne peut-on pas admettre qu'on a dit d'abord pulvis facĭlis?

A. Thomas.

---

1. B. N. 830, fol. 69-94.

2. Publié intégralement par Paulin Paris pour la *Société des Bibliophiles*, 1876; fragmentairement par Tarbé dans la série des *Poètes de Champagne*.

3. Aucun dictionnaire ne donne ce mot avant celui de Richelet (1680), où on lit : « *Fraisi*. Quelques artisans disent *fraisier*, mais mal. On dit *fraisi*. C'est de la cendre de charbon de terre qui demeure dans les forges des artisans qui travaillent en fer. » Furetière écrit *fraisil* (1690), ainsi que le dictionnaire de l'Académie, qui a admis le mot en 1762.

4. M. Godefroy donne cinq exemples de *faisil*. Dans trois d'entre eux le mot signifie « poussière de charbon », dans un autre « mâchefer ». Reste l'exemple emprunté à *Helias* :

> Et li autre as quisines font le feu alumer
> Et font les fus saillir des faisius ahurter.

Il faut, j'imagine, corriger *faisius* en *fuisius* et entendre « fusils ».

5. Cf. dans Littré le mot *fasin*, dont le rapport avec *fraisil* est manifeste.

ITAL. *FRISONE*

Diez tire l'ital. *frisone* (var. *frosone*, *frusone*), nom de l'oiseau dit gros-bec, du lat. fresus, participe de frendere, « broyer avec les dents, grincer des dents. » *Frisone* vient en réalité de frīsionem, mot qui se trouve déjà, avec le sens actuel, dans un traité *De Re medica* qui paraît remonter au IVe siècle et que les manuscrits attribuent à un certain Plinius Secundus Junior [1].

A. THOMAS.

1. V, 42, éd. V. Rose, 1875. Le mot *frisio* est relevé dans Forcellini, édition De Vit, et rapproché précisément de l'italien *frisone*.

COMPTES RENDUS

Das Doctrinale des Alexander de Villa-Dei. Kritisch-exegetische Ausgabe, mit Einleitung, Verzeichniss der Handschriften und Drucke nebst Registern, bearbeitet von Professor Dr. Dietrich REICHLING. Berlin, Hoffmann, 1893, in-8°, CCCIX-211 p. (*Monumenta Germaniae Paedagogica*..... im Auftrage der Gesellschaft für deutsche Erziehungs- und Schulgeschichte herausgegeben von Karl KEHRBACH).

Il s'est fondé à Berlin, il y a une dizaine d'années, une société pour l'histoire de l'éducation en Allemagne, qui a déjà, sous la direction de M. Kehrbach, publié plusieurs volumes intéressants [1]. Celui que nous signalons ici touche la France au moins autant que l'Allemagne, puisque, si le *Doctrinale* d'Alexandre de Villedieu a été au moyen âge, en Allemagne comme dans toute l'Europe, le livre le plus employé pour l'enseignement du latin, il a pour auteur un Français, un Normand (Alexandre était né à Villedieu, appelé aujourd'hui Villedieu-les-Poêles, à cause de la fabrication de ferblanterie qui y est depuis longtemps en honneur, dans la Manche). Déjà, il y a quarante-cinq ans, Charles Thurot, dans sa thèse latine *De Alexandri de Villa Dei Doctrinali ejusque fatis*, avait étudié l'ouvrage du grammairien normand et avait exposé les diverses phases de son succès et de sa décadence; M. Reichling, en reprenant ce travail, en a considérablement élargi le cadre et précisé les résultats. D'abord il nous donne du *Doctrinale* lui-même une édition établie sur les plus anciens manuscrits [2], accompagnée d'excellentes notes où sont indiquées les sources où Alexandre a puisé ; ensuite il la fait précéder d'une bibliographie extrêmement riche, qui s'est sans cesse accrue

---

1. La plupart ne concernent naturellement que l'Allemagne et surtout l'époque moderne. Nous citerons, comme offrant un intérêt plus général, l'*Histoire de l'enseignement mathématique en Allemagne au moyen âge*, par M. S. Günther.

2. M. R. prévoit que le système orthographique qu'il a suivi ne sera pas approuvé par tout le monde ; en effet, pour ma part, je trouve regrettable que, dans un texte dont le seul intérêt consiste dans l'idée qu'il nous donne du latin usité au moyen âge, on ne conserve pas l'orthographe du moyen âge, qui est un des traits caractéristiques de ce latin (les rimes par exemple disparaissent, au moins pour l'œil, si on écrit *ae*, *oe* au lieu d'*e*, que donnent exclusivement les manuscrits). La raison donnée est que cette orthographe

pendant l'impression même, et qui par conséquent ne doit pas être encore absolument complète : telle qu'elle est, elle ne décrit pas moins de 250 manuscrits et de 295 éditions, comprises pour la plupart entre 1480 et 1520, et appartenant à presque tous les pays ; il y a joint la bibliographie des gloses et commentaires dont le *Doctrinale* a été l'objet. Enfin il a fait précéder ce long travail d'une introduction fort savante et d'un grand intérêt, sur laquelle je me permets, quoique n'étant pas spécialement compétent en cette matière difficile, de présenter quelques observations.

Elle se divise en trois parties. La première, d'un caractère plus général, est intitulée : « Étendue, but et méthode de l'enseignement grammatical au moyen âge ; » j'y reviendrai tout à l'heure. La seconde a pour titre : « Vie et écrits d'Alexandre de Villedieu. » Pour la biographie, M. R. n'ajoute pas beaucoup à ce que Thurot avait déjà établi, et on ne peut le lui reprocher, car nos documents ne nous permettent pas d'en savoir davantage. Alexandre était né vers 1150 [1] ; il étudia à Paris et subit tout particulièrement l'influence de Pierre Riga ; il fut appelé à Dol par l'évêque Jean IV pour diriger l'éducation de ses neveux [2] ; il appliqua à leur instruction latine le procédé des vers mnémotechniques [3], qui plut beaucoup à l'évêque, lequel l'engagea à composer dans cette forme un corps de préceptes grammaticaux ; c'est ce qui le décida à écrire le *Doctrinale*, qu'il publia dans les dernières années du XIIe siècle ; après la mort de l'évêque Jean (1199), il devint chanoine d'Avranches et y mourut on ne sait en quelle année. Quant à ses écrits autres que le *Doctrinale*, qui sont ou perdus ou aussi obscurs que celui-ci a été célèbre, et quant au contenu de son *Alphabetum majus* et du rapport de ce grand ouvrage avec le *Doctrinale*, l'*Ecclesiale* et un glossaire versifié dont on a des fragments, M. R. présente des conjectures qui semblent plausibles,

---

« aurait, par son étrangeté, offensé les yeux du lecteur qui n'y est pas accoutumé », et que « souvent elle rend l'intelligence du texte sensiblement plus difficile » ; mais alors il aurait fallu remettre le *Doctrinale* en latin classique, car l'étrangeté des mots, de leur sens et de leur construction n'est pas moins offensante pour le lecteur qui n'y est pas accoutumé et est encore plus gênante pour l'intelligence. Des livres de ce genre ne sont pas destinés aux gens qui lisent pour leur plaisir, et ceux-là, en ouvrant le *Doctrinale*, seraient terriblement déçus. D'ailleurs, le savant éditeur reconnaît que « l'étymologie alors reçue ou la métrique lui a souvent interdit de changer » la graphie des manuscrits ; il en résulte un texte bigarré qui ne répond à rien de réel.

1. M. R. dit : « vers 1170 ou un peu après ; » mais si l'on considère le temps énorme que prenaient alors les études, on sera porté à croire qu'Alexandre ne devait guère avoir moins de quarante ans quand l'évêque de Dol le prit chez lui ; il avait sans doute déjà écrit l'*Alphabetum majus* ; il devait avoir acquis une certaine réputation.

2. « Ses petits-fils, » dit M. R. ; mais le latin dit *nepotulos*, et, puisqu'il s'agit d'un évêque, il faut traduire par « neveux ».

3. D'après des gloses anciennes, il avait d'abord, en commun avec deux amis, l'Anglais *Adolphus* et le Breton (ou Normand) *Yvo* ou *Ymo*, appliqué ce procédé à Paris pour résumer les leçons des maîtres. Toutefois il paraît plus probable qu'Alexandre (avec ses amis, si on veut) n'a fait qu'appliquer la méthode et suivre l'exemple de Pierre Riga (voy. plus loin).

mais il reste dans tout cela bien des points obscurs, que je n'essaierai pas d'élucider.

La troisième partie, consacrée au *Doctrinale*, comprend trois chapitres. Le premier est intitulé : « Succès du *Doctrinale*, manuscrits et éditions du texte et des gloses; » le second : « Division, style, sources du *Doctrinale*; le *Doctrinale* et le *Graecismus*[1]; » le troisième : « La guerre autour du *Doctrinale*. » Ce troisième chapitre retrace de la façon la plus intéressante les phases de la guerre déclarée par les humanistes, à partir de Laurent Valla, au « barbare » Alexandre, en Italie d'abord, puis en Allemagne, en France, et ailleurs. Malgré la virulence des attaques dirigées contre lui, le *Doctrinale* se maintint encore dans l'enseignement plus longtemps qu'on ne le croit d'habitude, et M. R. constate que les grammaires des humanistes, tout en le dénigrant, lui ont fait plus d'un emprunt (le Flamand Despautère, notamment, qui pendant des siècles le remplaça dans plusieurs pays et qui, comme Alexandre, avait mis la grammaire en vers, n'a pas dédaigné de reproduire parfois le *Doctrinale*, dont il avait commencé par donner une édition corrigée). Il est curieux de constater que c'est en Italie, d'où était partie l'opposition, que le livre d'Alexandre se maintint le plus tard : M. R. cite des éditions de Brescia de 1538, 1547, 1550, 1568, 1572 et 1588, tandis que partout ailleurs elles ne dépassent guère 1520, et même, d'après un renseignement qu'il n'a pu, il est vrai, contrôler, on s'en serait servi jusque dans notre siècle dans plusieurs écoles italiennes[2].

Dans cette lutte de l' « humanité » contre la « barbarie », M. R. n'est pas sans restriction favorable aux humanistes. Il remarque avec beaucoup de raison que leur prétention de ramener le latin au vocabulaire, aux formes et aux constructions du latin classique devait avoir pour résultat, bien contrairement à leurs désirs et à leurs espérances, de faire décidément

---

1. M. R. montre que les vers communs au *Doctrinale* et au *Grecismus* ont été empruntés par Evrard de Béthune à Alexandre, et non à l'inverse, le *Grecismus* ayant été composé en 1212 (et non en 1124, comme il l'établit avec une abondance peut-être inutile), et le *Doctrinale* en 1199. Mais pourquoi l'auteur trouve-t-il « tout à fait insuffisantes » les raisons données par Thurot pour attribuer le *Laborintus* à un autre auteur que le *Grecismus*? Elles me paraissent très suffisantes, et il faut y ajouter que l'auteur du *Laborintus* s'appelle lui-même *Eberhardus*, celui du *Grecismus* au contraire *Ebrardus* (forme française en regard de la forme allemande). — Notons encore que Béthune est en Artois et non en Flandre, et que Gaufrei de Vinsauf n'a jamais été « le compagnon d'armes de Richard Cœur de Lion »; il est prouvé depuis longtemps que l'*Itinerarium Ricardi*, traduit du français d'Ambroise, est l'œuvre de Richard de la Sainte-Trinité de Londres, qui d'ailleurs n'a jamais mis le pied en Palestine. — Les œuvres d'Alexandre Neckam ne sont pas « enfouies pour la plus grande partie dans les bibliothèques anglaises (p. XXVIII) », mais ont été publiées dans la collection du Maître des Rôles.

2. Malgré les recherches qu'il a faites, M. R. est loin assurément d'avoir épuisé le sujet; il n'a rien trouvé par exemple pour l'Espagne et le Portugal, où le *Doctrinale* a dû cependant être imprimé et employé dans l'enseignement avant les publications si méritoires d'Antonio de Lebrija (cf. p. XLVIII).

du latin une langue morte, tandis que le latin du moyen âge était une langue vivante (on verra plus bas dans quel sens il faut entendre ce mot), et par là même d'ouvrir plus largement, dans la littérature sérieuse et élevée, la voie aux langues vulgaires, qui devaient peu à peu détrôner le latin. Toutefois, il me semble trop sévère pour leurs tentatives, et en somme c'est l'œuvre qu'ils ont commencée que la science moderne a continuée, quoiqu'à un point de vue différent. La substitution des langues vulgaires au latin comme expression de la pensée était fatale et inévitable; et, d'autre part, les humanistes, qui ont retrouvé le sens de la beauté antique, ne pouvaient évidemment s'astreindre à écrire dans le latin du moyen âge, forcément barbare à leurs yeux, leurs commentaires sur les œuvres classiques. Leur illusion a été de croire que le latin classique n'était pas mort, qu'il pouvait continuer à être pour les modernes l'organe de la poésie et des hautes pensées, et que les fantômes de poèmes qu'ils composaient pouvaient prendre place à côté des chefs-d'œuvre vivants de l'antiquité : Pétrarque, écrivant l'*Africa*, ne pensait pas être dans des conditions différentes de Virgile écrivant l'*Énéide*. Cela tenait à l'idée qu'ils se faisaient, comme le moyen âge (voy. Dante), des rapports du latin aux langues vulgaires : ils pensaient que la *grammatica* avait toujours été une langue savante, apprise à l'école et réservée à une élite, en face de laquelle existait pour les illettrés la langue vulgaire, inapte aux productions sérieuses. Mais, quand ils demandaient que l'enseignement de cette *grammatica* fût fondé sur les auteurs classiques et non sur les écrivains scolastiques et les habitudes du moyen âge, ils étaient évidemment dans le vrai et frayaient la voie à l'enseignement du latin tel que nous le comprenons aujourd'hui, enseignement qui dans sa partie élémentaire n'a pour but que de faire comprendre les auteurs latins d'une certaine époque, et dans sa partie scientifique s'efforce de pénétrer, à l'aide des textes des différentes époques, le développement historique de la langue latine. D'ailleurs, si le latin du moyen âge, comme le remarque finement un critique cité par M. R., est en fait moins réellement « barbare » que ne l'est souvent le latin des humanistes, centon d' « élégances » prises au hasard dans tous les styles et dans tous les temps, il faut reconnaître que la forme du poème d'Alexandre mérite absolument cette épithète, avec sa versification défectueuse, ses quantités arbitraires [1], ses mots forgés sans égard aux vraies lois de la dérivation, ses perpétuelles impropriétés de sens, ses constructions baroques, et cette prétention, révoltante à bon droit pour les humanistes, de dédaigner les préceptes des *veteres*, et de leur opposer triomphalement l'usage des *moderni*.

J'aimerais à caractériser, après Thurot et M. Reichling, ce poème d'Ale-

1. Quoi de plus barbare que cette règle, généralement reçue au moyen âge, que la quantité des syllabes des noms propres est *ad libitum* ? Alexandre, après l'avoir exposée, ajoute ces vers caractéristiques : *Cum sim Christicola, normam non est mihi cura De propriis facere que gentiles posuere* (v. 1559-1560).

xandre, à montrer à quels besoins il répondait, à quel moment précis du développement du latin médiéval il appartient, à rechercher son rapport avec l'enseignement antécédent du latin, à suivre son influence sur le latin subséquent, à donner les raisons de son succès, à en faire ressortir le réel mérite[1]; mais c'est là une étude qui demanderait de longs développements, et pour laquelle il me manquerait bien des matériaux; j'aime mieux renvoyer au livre de M. R. ceux que ces questions intéressent et qui y trouveront matière à beaucoup de réflexions, et dire seulement un mot de la première partie de l'introduction, ou plutôt des pages dans lesquelles l'auteur parle du latin du moyen âge. Au milieu d'idées fort justes, il s'en trouve une tout à fait erronée et qu'il est utile de signaler comme telle. « Le latin du moyen âge, dit l'auteur, est tout simplement, dans son caractère essentiel, le produit du développement insensible et organique de la langue populaire romaine, qui a toujours existé à côté de la langue conventionnelle employée dans l'écriture et artificiellement cultivée, et qui, avec la pénétration du christianisme dans toutes les classes de la société, est arrivée à la domination (p. v). » Rien n'est plus faux que cette manière de voir : ce que « le développement insensible et organique » du latin populaire a donné, ce sont les langues romanes; le latin du moyen âge est une langue d'érudits, uniquement apprise à l'école, non d'après un usage vivant, mais d'après les grammaires et les auteurs. En réalité, le latin du moyen âge est le latin littéraire tel qu'on l'écrivait à la fin de l'Empire et tel que l'a restauré, d'après Donat, Priscien et Cassiodore, l'enseignement institué par Charlemagne : il en a gardé le matériel phonétique, l'orthographe (sauf quelques simplifications ou altérations ultérieures), les flexions et les modes de formation des mots. Il ne présente d'innovations que dans le vocabulaire, où elles sont de deux genres : les unes sont des dérivations, surtout de mots abstraits, créées pour les besoins nouveaux de la religion et de la philosophie les autres sont des mots empruntés aux langues vulgaires et affublés d'une terminaison latine[2] : cette façon commode d'enrichir le vocabulaire latin devenu insuffisant, dont on peut voir les fruits dans le *Glossarium* de Du Cange, a souvent, sous la plume de scribes ignorants, dépassé toute mesure imaginable, mais elle n'empêche pas plus le latin du moyen âge[3] d'être le

1. Despautère a dit, avec raison, d'Alexandre : *in multis ingeniosus erat.*

2. Déjà en latin ancien, — comme dans toutes les langues littéraires, — de nombreux mots étrangers, surtout grecs, avaient été ainsi incorporés à la langue. Plus tard, un certain nombre de mots germaniques pénétrèrent aussi, et enfin on reprit dans les parlers romans des mots latins dont on ne reconnaissait plus la forme originaire. Mais, à côté de cela, il y a un effort constant, et qui a souvent été couronné d'un long succès, pour exprimer les idées nouvelles en modifiant le sens des mots anciens : je citerai seulement *miles*, employé dans tout le moyen âge pour dire « chevalier », et *curia* pour dire « cour », qu'on veut aujourd'hui, par une plaisante erreur, nous faire traduire par « curie » dans « la curie romaine ».

3. Quand je dis « moyen âge », entendez « à partir de Charlemagne ». Le latin de l'époque mérovingienne est autre chose et demande à être étudié à part.

latin grammatical que les verbes français introduits en allemand et accommodés à la conjugaison allemande ne changent la nature de la langue. Ce latin n'a pas d'évolution au vrai sens du mot, ni de vie réelle ; il est extrêmement plastique, précisément parce qu'il ne vit pas et n'offre aucune résistance. Mais il est essentiellement et avant tout une grammaire, et il s'appelle lui-même *grammatica* ; il remonte aux grammairiens et aux auteurs anciens, et nullement à la tradition continue du langage populaire. Il s'efforce seulement, étant une langue couramment parlée et écrite dans le monde des clercs, de simplifier les règles difficiles de la grammaire traditionnelle ; il écarte les curiosités et autant que possible les exceptions ; il rapproche l'orthographe de la prononciation (qui, en quelques cas, avait pris de nouvelles habitudes) ; il substitue au système compliqué d'accentuation établi par les anciens grammairiens sur le modèle grec un système qui suffit parfaitement à ses besoins. C'est surtout dans la versification que le moyen âge innove (sans parler de la versification rythmique), et là, mieux qu'ailleurs, on voit combien il se comporte avec le latin autrement qu'avec une langue vivante : il érige en règles absolues certaines tolérances (allongement *per vim caesurae*) ou certaines dissuasions (élision, hiatus) de l'ancienne métrique ; il règle la quantité d'après des étymologies imaginaires, et proclame qu'elle est arbitraire dans les noms propres : impossible de montrer plus clairement qu'on travaille sur une matière morte. Il n'y a dans tout cela rien de populaire, rien qui ne s'appuie, même quand c'est pour le modifier, sur l'enseignement antérieur [1].

Au reste, il y a bien des différences dans le latin du moyen âge, et celui qui en écrira l'histoire aura une matière non pas « unie », mais fort « diverse », comme disaient nos vieux rimeurs embarrassés devant les variantes de la tradition. On l'a écrit très différemment dans le même temps et dans le même lieu : en plein XIIe ou XIIIe siècle nous trouvons des auteurs comme Marbode, Jean de Salisbury, Gautier de Châtillon, Gunther de Pairis, Gilles de Corbeil, qui écrivent, à bien peu de chose près, un latin aussi classique que celui de Cassiodore ou de Juvencus, beaucoup plus, à coup sûr, que celui de Grégoire de Tours ; d'autre part, dès le XIVe siècle, Pétrarque écrit en vers et en prose avec l'idée d'imiter Virgile et Cicéron, et une grammaire de ses écrits n'y trouverait que bien peu de traits à relever qui n'appartiennent pas au latin de l'âge d'or. A côté de ces auteurs presque classiques, nous trouvons des écrivains ou plutôt des scribes chez lesquels les

1. M. R. dit encore (p. VIII), à propos du vocabulaire, que « beaucoup de mots, qui se trouvent dans Plaute et Térence, mais qui depuis ont disparu de la littérature, tandis qu'ils s'étaient certainement conservés dans la langue du peuple, ont été remis en honneur par les écrivains du moyen âge ». J'ignore quels sont les mots que l'auteur a en vue ; mais s'il y en a de ce genre, on peut être sûr que les auteurs du moyen âge les ont repris dans des glossaires et ne les ont pas reçus de la tradition. Un des caractères les plus frappants de la langue du moyen âge, chez les écrivains qui se piquent de style, est l'emploi de mots extraordinaires qu'ils vont puiser dans les glossaires ; il y en a qu'on chercherait en vain, en dehors de cette source, dans toute la littérature latine.

solécismes et les barbarismes foisonnent, et dont le vocabulaire regorge de mots pris au français ou à l'allemand et grotesquement latinisés. Là encore le latin médiéval se caractérise comme ce qu'il est : une langue savante, que l'on manie d'autant mieux qu'on est plus instruit, et qui ne saurait jamais, comme les langues vivantes même les plus littérairement disciplinées, se retremper dans l'usage, cet usage, en tant qu'il diffère de la *grammatica*, ne pouvant consister qu'en de véritables fautes [1].

Malgré ces réserves, l'introduction de M. Reichling mérite d'être lue, et son édition si soigneusement annotée du *Doctrinale* forme une contribution des plus méritoires à cette histoire du latin du moyen âge qui formerait, pour un savant convenablement préparé, une tâche aussi vaste qu'attrayante et féconde en résultats intéressants. G. P.

Egidio Gorra. **Dell' epentesi di iato nelle lingue romanze.** Roma, E. Loescher, 1893, in-8° (extrait du t. VI des *Studj di filologia romanza*, p. 465-597) [2].

Dans ce travail considérable et très méritoire, M. E. Gorra, qui s'était jusqu'à présent fait connaître surtout par des études d'histoire littéraire, a essayé de résoudre une question qui est une des plus difficiles et des plus intéressantes de l'histoire des langues romanes, et qui soulève, au delà de ce domaine, un problème important de linguistique générale. Il le rattache à la discussion récemment engagée sur ce sujet entre MM. Schuchardt et Tiktin, le premier niant, le second affirmant l'existence de « l'épenthèse d'hiatus » proprement dite, c'est-à-dire de l'intercalation entre deux voyelles contiguës, en vue d'obtenir une prononciation plus facile, d'un son « qui ne soit ni contenu d'une façon latente dans une de ces voyelles, ni dû à une influence analogique ». L'auteur, en entreprenant cette étude, a voulu aussi répondre à une suggestion de M. d'Ovidio, et il s'exprime sur son entreprise avec une modestie et une défiance de ses forces qui, dès le début, disposent bien en sa faveur.

Après une bibliographie qui n'occupe pas moins de sept pages, M. G., dans le § I du premier chapitre, essaye de définir l'hiatus. On ne peut dire qu'il apporte beaucoup de clarté dans la question. Il attache une extrême importance à la distinction que fait Sievers entre le cas où deux voyelles contiguës se prononcent avec interruption complète du courant expiratoire et clôture de la glotte, et celui où ce courant est simplement affaibli, et il assure

---

1. Cela n'est pas tout à fait vrai pour la prononciation : là, comme on l'a vu plus haut, l'usage avait introduit, notamment pour l'accentuation, des modifications que la théorie adopta ; c'est au fond à peu près tout ce qu'il y a de nouveau dans le *Doctrinale*.

2. Comme on le verra plus loin, une appréciation plus courte du travail de M. Gorra figure dans le compte rendu du t. VI des *Studj*. Nous avons laissé subsister ces deux notices rédigées indépendamment l'une de l'autre, et qui ne se contredisent pas.

que cette distinction forme la base de l'étude subséquente; mais il est facile de voir qu'il en tient très peu de compte par la suite. Il déclare d'ailleurs peu après, suivant cette fois M. Braam, que l'opinion de Sievers est « manifestement erronée », et en effet il est évident qu'elle n'a tout au moins rien d'absolu, et que le même mot est souvent prononcé par la même personne avec une séparation très différemment marquée entre les deux voyelles contiguës qu'il présente. La différence qu'il croit constater entre le fr. *créer* et le fr. *réépouser* est illusoire, ou du moins elle s'explique par le fait que le mot *réépouser* n'a pas d'existence réelle, se fabrique pour ainsi dire chaque fois dans les cas (très rares) où on l'emploie, et qu'on y sépare exprès la particule *ré* et le mot *épouser*; dans *rééditer*, *rééditier*, il n'y a pas un autre groupe que dans *créer*[1]. L'assertion finale qu'il « n'importe en rien que les deux voyelles contiguës appartiennent ou non à des syllabes distinctes » est tout à fait surprenante. Il faut s'en tenir, — sans prétendre entrer dans des subtilités physiologiques qui ne font qu'obscurcir inutilement la question, — à la définition de l'hiatus comme étant la contiguïté de deux voyelles qui ne sont pas réunies en une syllabe; quand elles sont réunies en une syllabe, elles forment une diphtongue. Il est vrai que rien n'est plus difficile et n'a jusqu'à présent été moins éclairci en phonétique que la définition de la diphtongue; mais cela tient d'une part à la variation constante de la distinction des syllabes, d'autre part à la nature flottante de certains phonèmes qui sont, suivant qu'on les prononce plus ou moins rapidement, voyelles ou consonnes, et cela ne touche qu'indirectement la question qui fait le sujet de ce travail. L'hiatus étant défini comme il vient de l'être, reste à savoir s'il existe ou n'existe pas dans des groupes où l'une des voyelles est un de ces phonèmes indécis : il existera si le phonème est prononcé comme voyelle; il n'existera pas s'il est prononcé comme consonne, mais la définition en elle-même reste intacte.

Dans le § II-III[2], l'auteur commence pas dresser une liste des voyelles, et en les groupant deux par deux il obtient 81 combinaisons binaires possibles. Il aurait dû grossir ce nombre théorique : puisqu'il regarde *e*, *ę*, — *o*, *ǫ* comme des voyelles différentes (et il a raison), il devait également distinguer *a*, *ą* et *ȯ*, *ǫ̇* (la virgule souscrite marquant l'ouverture de la voyelle); on a donc non pas $9 \times 9 = 81$, mais $11 \times 11 = 121$ combinaisons possibles. Il étudie ensuite les neuf séries commençant par chacune des voyelles : 1. *i* + voyelle. D'après lui, il s'intercale toujours après l'*i* un *j*[3] qui en est issu; cela est possible pour le fr. mod., mais pour l'ancien fr. il n'en était pas ainsi, puisque *crier*, *marier*, *mercier* riment ou assonent primitivement non en *ie*

1. Cette distinction tient à l'idée tout à fait erronée que se fait l'auteur (voy. plus loin) de la prononciation de *créer* et autres mots semblables.

2. Je désigne ainsi le § II, parce que M. G. a oublié de marquer un § III, et passe ainsi de II à IV.

3. Je note, suivant mon habitude, par *j* la consonne palatale (*jod*) que M. G. note par un *i* souscrit d'un croissant renversé.

mais en *é* pur ; le *ȷ* s'est développé insensiblement. Pour les autres langues romanes quelques exemples de l'insertion graphique de *j* ou *y* ne suffisent pas à établir une loi aussi absolue. Notons seulement qu'en anc. fr. des graphies comme *priier*, *chastiier*, *crestiien* ne doivent pas s'interpréter par le développement postérieur d'un *ȷ* comme dans *criier* : les deux *i* ont ici leur raison d'être étymologique, quelle qu'ait été à l'origine la valeur phonétique du second. — 2. *u* + voyelle. L'*u* ne peut jamais, quoi qu'en ait dit M. Ulbrich, dégager qu'une consonne labiale, et puisque, de l'avis même de M. G., dans *oui*, *réjoui*, *ou* est en réalité *w*, il n'y a ici en français ni hiatus ni même diphtongue (il y aurait hiatus réel si on prononçait *réjoui*, comme nos versificateurs croient le faire). Sur la foi de quelques exemples français et italiens (dialectaux dans les deux cas), que cite M. G., il admet qu'une consonne labiale (*w*, plus tard devenu parfois *v*) s'intercale toujours entre un *u* et une voyelle ; c'est encore plus contestable que pour le *ȷ* après *i*. En tout cas, le fr. *assouvir* n'a rien à voir ici, car il n'est qu'une forme labialisée *d'assevir* [1] ; quant à *épouvanter*, il semble résulter d'une fusion des deux anciennes formes *espaventer* et *espoenter*. — 3. *é* + voy. Ici, l'auteur énonce une assertion tout à fait extraordinaire, à savoir qu'en français on prononce non *créer*, *béant*, etc., mais *créiant*, *béiant*, etc. Que cette prononciation existe dans le peuple et s'explique par l'affinité de l'*é* avec l'*i*, soit ; mais la langue parlée, sauf dans des milieux tout à fait inférieurs (ou dans des patois) ne la connaît pas, et quand M. G. nous dit : « Come il francese si comportano anche le lingue romanze, » nous avons peine à en croire nos yeux : comment ? l'italien prononce *tejatro*, l'esp. *Lejon*, etc. ? En réalité, l'hiatus de *é* + voy. n'a rien qui répugne à la grande majorité des parlers romans. — 4. *ǫ* + voyelle. Après avoir dit que l'*ǫ*, étant voisin de l'*u*, peut comme lui dégager un *ȷ* (ce qui n'est pas vrai de l'*u* ni à plus forte raison de l'*ǫ*), l'auteur cite quelques exemples où il dégage un *w* (plus tard devenu parfois *v*), et en conclut que là encore il n'y a pas réellement d'hiatus. — 5. *ō* + voyelle. M. G. ne trouve que *bleuâtre*, et admet l'intercalation (imaginaire) d'un *w*. — 6. *ū* + voyelle. L'auteur dit qu'il est difficile de savoir, à cause de la double nature de l'*ū*, s'il dégage un *w* ou un *ȷ* ; il faudrait pour élucider cette question faire toute l'histoire encore si obscure du changement d'*ū* latin en *ū* roman. Mais encore ici il n'est nullement vrai, comme il semble l'admettre, qu'il se produise toujours un *Uebergangslaut* : en fr. *tua*, *tuons*, *tuer* ne sont ni *tūwa*, etc., ni *tūja*, etc. — 7.8.9. *a*, *ę*, *ǫ* + voyelle. Malgré les difficultés très réelles que présentent ces combinaisons, M. G. est porté à croire que l'*a* dégage un *ȷ* ou un *w*, l'*ę* un *ȷ*, l'*ǫ* un *w*, et il conclut donc que dans aucun mot roman (sauf dans quelques mots savants où une prononciation factice le maintient), il n'y a réellement d'hiatus, mais qu'il se produit toujours un *Uebergangslaut* entre les voyelles. On a vu par les remarques qui précèdent que je ne suis pas de son avis, et je crois qu'il s'est

1. P. 563, M. G., ayant oublié qu'il l'avait mentionné ici, le tire d'assopire.

laissé égarer par des idées préconçues puisées dans des théories physiologiques qui ont leur valeur, mais qui demandent à être appliquées avec une extrême réserve. Mais cette erreur, qui paraît fondamentale, n'a pas eu pour la suite de son travail de bien fâcheuses conséquences, parce que, comme on le verra, ce travail porte en réalité beaucoup moins sur l'hiatus en lui-même que sur les phonèmes qui, dans plusieurs langues et à diverses époques, sont venus s'intercaler entre deux voyelles contiguës.

Je passe rapidement sur le § IV, consacré aux rencontres de voyelles finales et initiales, aux nasales françaises et à l'*e* féminin français après voyelle; il y a de bonnes observations, mais rien de bien nouveau.

Le § V entre de plus près dans le vrai sujet de l'auteur. Il a admis jusqu'à présent que les consonnes *j* et *w* servaient à supprimer l'hiatus, et qu'elles se dégageaient normalement de l'une des voyelles contiguës. « Mais, dit-il, d'autres sons encore, comme *t*, *d*, *r*, *s*, *l*, *n*, et, pour le roumain, *o*, ont été regardés par les linguistes comme destructeurs de l'hiatus, » et on a même dit que « la langue employait l'un ou l'autre au hasard, uniquement pour détruire l'hiatus ». Après avoir cité quelques exemples qui confirment en apparence cette théorie, M. G. la repousse avec raison, et dit d'avance qu'aucun de ces phonèmes ne pouvant se dégager des voyelles entre lesquelles ils sont venus s'intercaler, leur insertion est due à des influences analogiques.

Le § VI est dirigé contre l'explication que j'ai donnée du v. fr. *avoutre*, *avoutire* (*Rom.*, X, 61; XVIII, 177), que j'ai expliqué par une substitution ancienne, et due à l'étymologie populaire, d'ab à ad dans adulterum, adulterium. M. G. m'oppose beaucoup de raisonnements, dont aucun ne me persuade : laissons de côté le grec moderne, le roumain, le sarde, etc., qui n'ont rien à faire ici dans la question. On ne trouve pas en français *avoire*, *avombrer*, *avourer*, etc., on y trouve presque constamment *avoutre* : il faut une raison à cette différence, et M. G. a beau me rappeler qu'il ne faut pas confondre l'écriture avec la prononciation (ce que je sais), il n'en est pas moins évident que si tous ces mots s'étaient prononcés de même, leur graphie ne serait pas constamment différente. M. G. propose une explication : dans *aoire*, etc., on aurait eu conscience de l'existence de la préposition *a* ad, oubliée dans *aoutre* : c'est prêter à tous les scribes du moyen âge des préoccupations qui n'ont jamais été chez eux que très rares; mais que dire d'*aost*? pourquoi ne trouve-t-on pas (sauf dialectalement) *avost*? L'auteur est toujours entiché de son *Uebergangslaut*, et il ferme ici les yeux à l'évidence[1]. Mon explication n'est peut-être pas bonne; mais le fait qu'adulterum n'est pas normalement représenté par *avoutre* comme adorare l'est par *aorer* est incontestable[2]. Et non moins assuré, jusqu'à preuve du contraire,

1. Notons que *aorer* et les autres mots cités ont passé par *adorer*, etc.; il est au contraire probable que là où on a dit *aoutre* on n'a jamais dit *adoltre*.

2. P. 564, l'auteur revient à ce mot, et objecte encore à mon hypothèse que « le peuple perdit l'usage de la préposition *ab* trop tôt pour qu'on puisse admettre qu'il ait

est que la destruction de l'hiatus, comme tous les phénomènes phonétiques, s'accomplit identiquement dans les cas identiques.

Le court § VII est une récapitulation de ce qui précède et une annonce de ce qui va suivre. Je laisse de côté ce qui concerne la prétendue non existence de l'hiatus. « Notre recherche, dit l'auteur, tend à montrer que, en dehors de *j* et *w* (dont ont pu sortir plus tard *j*, *ǵ* et *v*, *b*, *g*), tout son qu'on a appelé épenthétique doit être considéré comme le produit d'une propagation analogique. Le but des pages qui suivent est de confirmer par un nombre suffisant de preuves tout ce qui a été déduit jusqu'ici du simple raisonnement... Je parlerai d'abord des semi-voyelles *j* et *w* et de leurs développements, puis des consonnes qu'on a qualifiées d'épenthétiques (*l*, *c*, *n*, *s*, *r*, *t*, *d*). Cette recherche aboutira, je l'espère, à une conclusion finale qui doit déjà ressortir de tout ce qui a été dit, à savoir qu'entre l'opinion de Schuchardt et celle de Tiktin le choix ne peut être douteux. On pourra même faire un pas de plus et dire que l'expression « épenthèse d'hiatus » doit être bannie de la linguistique, comme donnant du phénomène qu'elle veut représenter une idée insuffisante et inexacte[1]. » J'ai cité ces quelques lignes, parce qu'elles donnent d'avance le plan du travail, qu'on ne suit pas très aisément, les chapitres manquant de rubriques et les pages de titres courants[2].

Le chapitre II est consacré aux consonnes réellement intercalaires. La première section traite du *j* (noté *i*, *j*, *y*, *ǵ*). M. G. étudie successivement le *j* qu'on trouve à la place de *d*, *t*, celui qu'on trouve à la place de *c*, *g*, et celui qui s'ajoute entre deux voyelles sans qu'il y ait eu antérieurement une consonne. Dans le § I, par une discussion qui me paraît excellente et tout à fait probante, et qui porte sur des faits de plusieurs parlers français, italiens et ladins, il montre, contrairement à l'opinion de M. Meyer-Lübke, et conformément à celle de M. Horning, que jamais une dentale ne s'est transformée en *j*, et que le *j* s'est dégagé de l'une des deux voyelles contiguës. — Le § 2 est, au contraire, fort court et assez insuffisant : il s'agit de la représentation par *j* d'une consonne palatale; le fait ici n'est pas douteux, mais l'auteur l'a peu soigneusement étudié, et n'a pas cherché à discerner les cas où la palatale tombe entièrement (p. ex. en fr. *rue*, *jouer*, etc.). A vrai dire, c'est un chapitre particulier de phonétique, qui demanderait une étude au moins aussi étendue que celle-ci. — Le § 3 est beaucoup plus long, et présente le résultat de

---

forgé *ab altero* ». Mais il ne s'agit pas de forger un *ab altero*(?); il s'agit de remplacer *adulterum* par *abulterum* sur le modèle de *'abuti*, *abortivus*, *abominari*, *abundare*, etc., mots qui certainement sont restés longtemps en usage; d'ailleurs ce remplacement, qui est propre à la Gaule du Nord, peut s'y être fait très anciennement.

1. Tout en étant sur le fond de la question du même avis que M. Gorra, je ne serais peut-être pas aussi radical. Les consonnes *j*, *w* et celles qui se sont développées d'elles ont beau être contenues d'une façon latente dans une des voyelles entre lesquelles elles se dégagent, leur apparition distincte n'en constitue pas moins une épenthèse, et une épenthèse provoquée par l'hiatus. Il suffit de dire que l'épenthèse d'une consonne entre voyelles en hiatus ne se produit que dans certaines conditions.

2. Un index des mots cités aurait aussi été très utile.

dépouillements faits dans toutes les parties, ou peut s'en faut, de la *Romania*; mais il n'est en somme que le développement de ce qui a été dit dans la première partie, et ne contient pas de faits proprement nouveaux. Sur le détail, il y aurait naturellement beaucoup d'observations à faire; mais si l'auteur ne distingue pas toujours avec assez de netteté entre des faits semblables en apparence, mais réellement différents, il a toujours un raisonnement juste et une bonne méthode, et il redresse chemin faisant pas mal de petites erreurs des devanciers qu'il rencontre dans chacune des provinces où il transporte successivement son investigation.

La deuxième section est consacrée au *w* (devenu *v*, *b*, *g*), noté *o* en roumain. Le § 1 s'attaque à la fameuse question de la forme *steaoa* < stẽlla illa en roumain, et la résout, à mon avis, de la seule bonne façon, après une discussion critique des plus remarquables, qui n'occupe pas moins de vingt pages : l'*o* de *steaoa* n'est pas un élément euphonique inséré pour détruire l'hiatus, comme M. Tiktin l'a soutenu avec une grande habileté et une ténacité plus grande encore, et comme M. Meyer-Lübke incline à le croire : c'est le représentant de l'll de stẽlla; M. G. le démontre d'une part en signalant pour stẽlla la forme *steauă*, vainement cherchée jusqu'ici et que M. Weigand a trouvée à Vlacho-Livadhon; d'autre part en détruisant un à un, avec une sagacité et une logique qui rendent très intéressante la lecture de ce morceau, les objections que M. Tiktin ne s'est pas lassé de soulever contre l'opinion qui, émise pour la première fois par Lambrior dans la *Romania*, a été ensuite soutenue par Schuchardt et Miklosich, adoptée avec conviction par plus d'un autre romaniste, et qui, maintenant, après la démonstration de M. Gorra, peut être regardée comme définitivement établie. C'est là un succès qui fera véritablement honneur à l'auteur. — Le § 2 étudie les autres cas où on a voulu voir dans l'*u* entre deux voyelles le produit d'une consonne antérieure. Il ne s'agit que de *rover* et autres mots analogues où l'on rencontre un *v* au lieu d'un *g* ancien. M. G. accepte l'explication de M. Ascoli, rogvare, mais, si elle peut s'accepter (sans s'imposer) pour ce mot et d'autres pareils, faut-il l'admettre aussi pour tous les cas qui, d'après M. G., « a questo esemplare se uniscono? » On y trouve des exemples de *c* originaire[1] aussi bien que de *g*, et l'auteur pense-t-il réellement que locarium, jocare, auca, carruca, etc., aient passé par locvarium, jocvare, aucva, carrucva pour aboutir aux formes romanes qui nous présentent un *w* après la voyelle labiale? Il aurait dû le dire plus clairement; mais il est certain que dans nombre des cas cités le *w* ne représente ni la palatale ni un *v* adventice, mais s'est dégagé de la voyelle labiale correspondante[2]. — Le § 3, comme

1. Je ne cherche pas en général à augmenter les listes d'exemples donnés par M. G.; mais, puisqu'il cite l'it. *rovistico* < ligusticum, pourquoi ne pas citer les autres formes romanes si nombreuses et ne pas remarquer qu'elles remontent au latin populaire levisticum signalé par Diez? A mon avis, d'ailleurs, il y a ici une étymologie populaire : ligusticum a été changé en libysticum.

2. Cela est si vrai que dans le § suivant M. G., sans y faire attention, a cité maint exemple de ce dégagement parfaitement analogue à ceux qu'il a classés ici : ainsi wallon *manjuwe*, vaudois *tseriva*, monferrin *siw*.

pour l'*i* dans la première section, donne de nombreux exemples dans toutes les langues de ce phénomène du dégagement d'un *w* (transformé souvent en *v*, *b*, *g*) d'une voyelle labiale contiguë à une autre voyelle. Il y a là de très bonnes observations sur des phénomènes qui ont été presque toujours considérés isolément et qui gagnent beaucoup à être étudiés d'ensemble ; je citerai notamment ce qui concerne le lombard.

Le troisième chapitre est un des plus nouveaux et des plus intéressants de l'ouvrage : il est consacré aux consonnes autres que *j* et *w* qui ont été regardées comme « destructrices de l'hiatus ». — 1. *L*. Il est clair que *biaulenfant* (pl. *biaulenfants*), *biaulomme* dans le patois des Fourgs ont simplement gardé *l* de *bel*. — 2. *C*. M. G. a certainement raison de dire que le *c* prétendu euphonique du rouergat doit avoir une origine analogique ; mais je ne suis présentement pas plus que lui en état d'élucider la question. — 3. *N*. Les prétendues insertions euphoniques de *n* sont également analogiques. — 4. *S*, *Z*. Encore ici l'auteur explique fort bien que toutes les *s* douces qui en français et dans les patois s'ajoutent à la fin ou au commencement des mots sont des importations analogiques (quand elles ne sont pas des survivances de formes étymologiques dont l'*s* a disparu ailleurs que devant une voyelle) ; il a suivi et confirmé en plusieurs points les démonstrations de M. Horning. — 5. *R*. On sait que M. A. Tobler avait admis l'intercalation de *r* entre voyelles dans un certain nombre de mots françaiss. M. G. s'attaque d'abord à ceux où l'*r* a remplacé un *dj* antérieur (*mire* < *miedje*, etc.) : il n'admet pas l'explication que j'ai donnée (*Rom.*, VI, 132) : $dj > lj > rj > r$, et se rallie complètement à celle de M. Havet ($dj > dj > rj > r$) ; je ne suis pas aussi convaincu que lui, mais je passe pour le moment condamnation : l'essentiel est qu'il ne s'agit certainement pas d'une *r* purement intercalaire. Pour les autres mots, M. G. n'accepte pas toujours les explications que j'en ai proposées, et déclare que quelques-uns sont difficiles à comprendre, mais il maintient avec toute raison qu'il n'y a pas lieu d'admettre une *r* intercalaire euphonique [1]. Il étudie ensuite les faits analogues qu'on a cru trouver en milanais, en siennois, en roumain, et il arrive à la même conclusion. — 6. *T*. L'analogie, cela va sa sans dire, explique seule les formes françaises comme *aime-t-il* d'une part et *bijoutier* de l'autre. — 7. *D*. C'est en italien et surtout en toscan que se montrent en grand nombre des formes où un *d* paraît bien s'intercaler entre deux voyelles (*chiodo*, *padiglione*, etc.). M. G. reconnaît que « presque tous ces exemples offrent des difficultés qu'il n'est pas facile de surmonter ». Il en explique quelques-uns, soit d'après d'autres, soit par lui-même, laisse les autres aux philologues à venir, mais n'en

1. L'explication de *sureau* par *seü* + *reau*, d'après *passereau*, etc. (cf. *poëtereau*, etc.) n'est guère probable : *-reau* ne se joint qu'à des mots terminés en *-e*, et il est invraisemblable que *seürel*, qu'on ne trouve pas avant le XIVe s. (et déjà contracté en *sureau*), ait produit par fausse analogie *seür*, qui apparaît bien antérieurement. Je pense toujours que c'est *seür* pour *seü* qu'il faut d'abord expliquer.

affirme pas moins, et à bon droit, que « nous avons affaire ici à un phénomène analogique et non pas purement phonétique ». Il écarte avec moins de peine l'hypothèse de M. Horning, déjà réfutée par M. Behrens, d'après laquelle on trouverait en lorrain quelques cas de l'épenthèse de *d*.

M. Gorra termine ainsi son étude : « Les résultats de cette recherche, qui n'a pas pu être courte et a souvent été laborieuse, ont déjà été exposés à la fin du premier chapitre, et je n'aurais pas grand'chose à y ajouter. La prétendue épenthèse d'hiatus se résout, quand on l'examine de près, dans le développement organique de *j*, *w* d'une voyelle palatale ou labiale contiguë à une autre, ou se réduit à un fait d'analogie, de morphologie ou de syntaxe; ou bien le soi-disant élément épenthétique remonte à un son antérieur. Les recherches pourront être plus étendues, les variétés dialectales romanes mieux explorées, les textes et les lexiques dépouillés avec plus d'application; mais j'ai la ferme conviction que tout cela ne fera qu'accroître le nombre des exemples que j'ai apportés, sans modifier la conclusion que je viens d'exposer. Et même il ne serait peut-être pas téméraire d'affirmer que non seulement dans le territoire néolatin, mais dans le domaine entier des langues indogermaniques, il n'en est pas et il ne peut pas en être autrement. » Laissant de côté ces conséquences plus lointaines, auxquelles l'auteur consacre encore quelques pages, je n'hésite pas à dire que je suis tout à fait de son avis (j'en ai toujours été), et que, sauf naturellement sur quelques points de détail, il me paraît avoir toujours raison dans ses déductions comme dans ses polémiques. Son ouvrage, où une excellente méthode se joint à une information très étendue tant pour les faits linguistiques que pour les travaux dont ils ont été l'objet, fournit un cadre bien établi à toutes les observations qu'on pourra faire sur les phénomènes du genre de ceux dont il s'est occupé; il prend place parmi les meilleures études consacrées dans ces derniers temps à la grammaire comparée des langues romanes, et il assure d'emblée à son auteur un rang distingué parmi les philologues. G. P.

Un drame religieux au moyen âge. Le Miracle de Théophile, par Marius SEPET, Paris, Retaux-Bray, 1894, in-8°, 33 p. (extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine*).

Leandro BIADENE. **Un miracolo della Madonna. La leggenda dello sclavo Dalmasina.** Bologna, Fava e Garignani, 1894, in-8°, 56 p. (extrait du *Propugnatore*).

Les deux publications dont on vient de lire le titre ont en commun de traiter d'un de ces miracles de la Vierge si goûtés au moyen âge; elles ont en outre plus d'un point de contact, et il nous a paru naturel de les réunir dans un même compte rendu.

Il ne faut pas s'attendre, dans le court article de M. Sepet, à trouver une histoire complète de la célèbre légende de Théophile. L'auteur se borne à dire

brièvement que « la première origine de cette histoire si populaire » est « un récit en langue grecque attribué à un clerc nommé Eutychianus ». La première forme de l'histoire en tant que rapportée à Théophile, soit; mais la première origine est plus ancienne. Elle se trouve, si je ne me trompe, dans la vie de saint Basile de Césarée par Amphilochius, et le morceau qui la contient a été, dès le IXe siècle, mis en latin par Ursus, qui dit d'ailleurs lui-même qu'il en existait déjà d'autres traductions[1]. Amphilochius raconte qu'un certain Protérius avait une fille qu'il avait destinée au couvent; mais un de ses serviteurs s'en éprend et pour l'obtenir s'adresse à un *praestigiator*, qui lui donne un moyen infaillible, pourvu qu'il consente à renier Jésus-Christ; il lui remet une lettre et lui dit : « *Vade secundum talem horam et sta super monumentum gentilis, et exalta cartam in aere, et adstabunt tibi qui debent te ducere diabolo.* » Au signal, les *principes potestatis tenebrarum* apparaissent, et le mènent à un lieu où il trouve le diable assis *in sede alta, et in circuitu ejus malignitatis spiritus stantes.* Le postulant renie le Christ, mais le diable lui dit : « *Perfidi estis, vos Christiani, et quando quidem opus meum facietis* (le grec dit mieux : ὅτε μὲν χρήζετέ μου); *quando quidem consequimini desiderium vestrum negatis me et accedilis ad dominum Christum vestrum, qui est benignus ac clementissimus, et suscipit vos. Sed fac mihi manuscriptam Christi tui et baptismatis abrenuntiationem voluntariam.* » Le jeune homme y consent, et il réussit dans son désir. Mais sa femme découvre la vérité, et, grâce aux prières de Basile, le diable finit par rendre le fatal chirographe : *Et ecce manuscripta pueri per aerem delata est et ab omnibus visa venit.*

Comme on le voit tout de suite, cette histoire est le prototype de la célèbre légende de Cyprien et Julienne; mais elle est aussi celui de la légende de Théophile. Elle lui est certainement antérieure, car celle-ci n'a pu prendre sa forme qu'après que le concile d'Éphèse, en 431, eut décidé que Marie serait appelée θεοτόκος (et non χριστοτόκος comme le voulait Nestorius). Jusque là on ne trouve d'autres églises dédiées à la Vierge que celles d'Éphèse et de Constantinople, et on ne rencontre aucune légende miraculeuse où elle figure. L'hérésie d'Eutychès, qui soutenait que dans le Christ la nature divine avait absorbé la nature humaine, trouva un appui dans ce nom de « mère de Dieu » accordé à la Vierge, et les Eutychiens se piquèrent de lui rendre encore plus d'honneurs que les catholiques. Tout ce qui vient des hérétiques n'est pas hérétique : les catholiques crurent pouvoir continuer pieusement ce que les autres avaient commencé; on comprend maintenant pourquoi l'auteur de la légende grecque de Théophile, où la Vierge est toujours appelée θεοτόκος, est désigné sous le nom d'Eutychianus. Dans la légende du serviteur de Protérius (comme dans celle de Cyprien), il ne s'agit pas encore de la Vierge; c'est saint Basile qui en remplit le rôle, et on sait que les Vies des

1. Voy. *Vitae Patrum*, éd. de 1615, p. 151. — Le texte grec a été publié par M. W. Meyer (de Spire) dans *Radewins Theophilus*, etc. (comptes-rendus des séances de l'Académie de Munich, 4 janvier 1873). La légende a été mise en vers par Hrotsuit.

Pères présentent plus d'une histoire de ce genre. Mais ce qui me fait croire que l'histoire de ce serviteur n'est pas seulement antérieure à celle de Théophile, qu'elle en est la source, c'est qu'il semble bien qu'il a existé une version ancienne de celle-ci qui se rapprochait de celle-là plus que les versions qui nous sont parvenues. Sommer, qui a étudié de près la légende de Théophile [1], s'étonne de trouver dans le poème latin du XIe siècle attribué à Marbode (mais à tort comme nous le verrons) cette idée que le diable se plaint d'avoir été souvent trompé par les chrétiens, idée qui n'est ni dans le texte grec, ni dans la version du diacre Paul, dont dépendent toutes les autres versions occidentales; aussi croit-il qu'elle appartient à l'auteur du poème latin. Mais comme elle se retrouve et dans Gautier de Coinci [2] et dans le *Théophile* bas-allemand [3] dont les auteurs n'ont pas connu le poème latin, il faut supposer que ces rédactions ont suivi un texte latin qui ne nous est pas parvenu; or, comme on l'a vu, la pensée en question se retrouve littéralement dans la légende de Protérius. M. E. Kölbing a déjà démontré que ni Vincent de Beauvais ni le poète bavarois Radewin n'ont pris leur récit de la légende de Théophile dans la version de Paul, mais qu'ils ont puisé à une source qui devait être beaucoup plus ample que cette version et son original grec : c'est cette source qui nous montrerait sans doute l'intermédiaire entre la légende de Protérius et la nôtre. Notons enfin que le motif du recours au démon, dans la première, semble plus naturel et plus compréhensible que dans la seconde, où l'on voit Théophile refuser l'évêché par humilité et se donner ensuite au diable pour recouvrer l'économat qu'il a perdu.

M. Sepet ne mentionne, parmi les versions latines poétiques, que celle de Hrotsuit et celle que « l'on attribue à Marbode »; il aurait dû faire remarquer que cette attribution, déjà révoquée en doute par les auteurs de l'*Histoire littéraire*, a été démontrée fausse par M. W. Meyer [4]. Il passe sous silence le poème de Radewin, publié par le même savant, bien supérieur pourtant à ceux de Hrotsuit et du Pseudo-Marbode; il ne dit rien non plus du poème latin publié il y a dix-huit ans par M. Suchier [5]. Au reste, bien que M. S. n'ait voulu donner qu'une esquisse rapide, on ne peut ne pas constater qu'il paraît peu au courant des études les plus récentes sur le sujet : il semble n'avoir pas connu les importants travaux de M. E. Kölbing [6], et il ne mentionne pas les deux versions françaises dont l'une figure parmi les poèmes d'Adgar publiés par M. Neumann et l'autre a été signalée par M. Mussa-

---

1. *De Theophili cum diabolo foedere scripsit* A. Fr. Sommer (Berlin, 1844), p. 12.
2. Éd. Poquet, v. 161.
3. V. 273 ss. (éd. de 1854). On retrouve la même chose dans la légende néerlandaise.
4. Dans l'ouvrage cité ci-dessus, p. 602, n. 1.
5. *Zeitschrift für rom. Philologie*, I, 523.
6. *Beiträge zur vergleichenden Geschichte der romantischen Prosa und Poesie des Mittelalters*, Breslau, 1876. — *Englische Studien*, I (1876), 1 ss.

fia[1]. Il s'étend quelque peu sur le drame de Rustebeuf, dont il trouve la source dans Gautier de Coinci (ce que M. Kölbing avait déjà établi par de nombreux rapprochements), et, après une digression sur le théâtre religieux en France au moyen âge, il signale la représentation à Aunai (Eure-et-Loir) en 1384 d' « uns jeux ou (*l.* en) commemoration du miracle qui a la requeste de la Vierge Marie fu fait a Theophile, ouquel jeu avoit un personnage qui devoit getter d'un canon », parle encore d'un *Théophile*, probablement en quatre journées, joué à Limoges en 1533, et termine par quelques remarques sur le *Théophile* en deux journées représenté au Mans en 1539, et sur la part prise par la ville du Mans à la dramaturgie religieuse du moyen âge. Aucun des drames français dont nous avons connaissance, sauf celui de Rustebeuf, ne nous est parvenu; mais M. Sepet pense qu'on peut se faire une idée approximative de celui qu'on jouait à Aunai en 1384 et d'autres qui ont dû exister par le *Theophilus* bas-allemand, qui, d'après lui, « procède, au moins indirectement, d'un drame français qui pourrait bien remonter à une date peu éloignée de la représentation d'Aunai. »

Cette conjecture de M. Sepet forme assurément la partie la plus intéressante de son étude; malheureusement il n'a pu l'étayer sur des recherches suffisantes. D'abord il n'a connu (il le regrette d'ailleurs) que la première des deux publications consacrées par Hoffmann von Fallersleben au *Theophilus* bas-allemand[2]; or la seconde[3] est beaucoup plus importante. La première en effet ne contient, d'après le ms. de Trèves, que la moitié de l'œuvre, et dans une version remaniée et augmentée d'un début que n'avait pas l'original; la seconde au contraire nous présente, d'après le manuscrit de Helmstadt, la forme primitive du drame, et, d'après le manuscrit de Stockholm, un remaniement qui diffère de celui de Trèves. Il aurait donc fallu s'adresser au texte du manuscrit de Helmstadt, qui remonte au moins au commencement du XVe siècle, peut-être à la fin du XIVe. Mais comment comparer le drame bas-allemand au miracle joué à Aunai en 1384? Nous ne savons rien de celui-ci, si ce n'est qu'on y tirait le canon, et, dit M. S., il est probable que le canon « figurait ici comme un des engins infernaux vainement opposés par Lucifer et ses satellites à la puissance de Notre-Dame venant, jusque dans l'empire même du démon, lui arracher le pacte de Théophile ». Or, précisément dans le drame bas-allemand, qui présente en général un caractère de grande simplicité, il n'y a pas du tout de canon, et les diables ne se défendent pas contre la Vierge : elle vient simplement à la porte de l'enfer, appelle Satan et lui ordonne de rendre le « bref », ce qu'il finit par faire, après avoir essayé de ruser. Il n'y a donc aucune raison d'admettre que le

1. *Studien zu den mittelalterlichen Marienlegenden*, IV, 12 (ms. du British Museum 20., B. XIV, fol 105-8).

2. *Theophilus, aus einer Trierer Handschrift des XV. Jahrhunderts*. Hannover, 1853.

3. *Theophilus,... aus einer Stockholmer und einer Helmstädter Handschrift*. Hannover, 1854.

Theophilus repose sur un miracle français analogue à celui qu'on jouait à Aunai en 1384.

Mais y a-t-il un original français quelconque ? Cela nous paraît fort douteux. Il est probable en effet que les diverses dramatisations de notre légende qui suivirent celle de Rustebeuf l'ont prise pour base, et n'ont pas négligé les traits frappants qu'elle contenait. L'un des plus remarquables est que Théophile signe la terrible charte de son propre sang : ce trait n'est pas de l'invention de Rustebeuf [1], mais il ne se trouve pas dans Gautier de Coinci ; or nous ne le retrouvons pas dans le *Theophilus*, non plus que toute la fantasmagorie de l'évocation diabolique ; l'œuvre originale supprime même l'intervention du juif, qui ne manque dans aucune version de la légende. En revanche, le drame bas-allemand a des traits qui le rapprochent visiblement d'autres œuvres allemandes : ainsi Théophile demande d'abord à excepter la Vierge de sa renonciation, mais le diable s'y refuse absolument, en disant que si Théophile a la Vierge seule pour lui, il sera à l'abri des atteintes de l'enfer : c'est une allusion à la légende du *Militarius* ou du chevalier qui ne voulut pas renier Notre Dame, faite presque dans les termes où la rapporte le *Passional* allemand. La scène entre Marie et Jésus dans notre drame ressemble également beaucoup à la scène correspondante du *Passional* pour cette légende (v. 394 ss.). Le rapport de Satan avec Lucifer, son maître, qui ne quitte pas la place où il est enchaîné, est inconnu au *Théophile* de Rutebeuf ; il est habituel dans le théâtre religieux allemand, où il a eu pour point de départ les *Osterspiele* dans lesquels on représentait la descente du Christ aux enfers d'après l'évangile de Nicodème. C'est sans doute également à ces *Osterspiele* qu'est em-

---

1. C'est toutefois ce qu'on admet depuis Sommer, qui (*l. c.*, p. 19), à propos du vers de Rustebeuf *De son sanc les escrist, autre enque n'i fist metre*, écrit : « Antiquissimus quem novi hic est locus quo homo litteras sanguine scriptas diabolo tradidisse fertur. » Mais cela ne me paraît pas exact. En effet le poète allemand Brun von Schönebecke, qui écrivait son ouvrage en l'honneur de la Vierge en 1276, c'est-à-dire à peu près en même temps que Rustebeuf composait son miracle, dit également : *Der tûwel twank in alsô harte Daz her gwan bluot ûz siner swarte, Und schreip durch der rede urhap Eine handvest unde gap Si dem leidegen tûwel Sâthan.* La façon même dont Rustebeuf présente ce trait, non au moment du pacte, mais en passant dans une lettre écrite plus tard par le diable, montre bien qu'il ne l'a pas inventé et l'a recueilli sans doute dans une tradition courante relative aux pactes de ce genre (on le retrouve par exemple dans le miracle du *Chevalier qui donne sa femme au diable*). — Il est à noter qu'on lit également dans le ch. CXXXI de la *Legenda Aurea* (éd. Grässe) : *Theophilus jussu daemonis Christum et matrem ejus abnegavit, christianae professioni abrenuntiavit, et ipsius renuntiationis et abnegationis chirographum* suo sanguine proprio scripsit et scriptum annulo sigillavit *et sigillatum daemoni tradidit*, et il est surprenant que personne ne l'ait remarqué jusqu'ici. Mais c'est là sans doute une addition au texte de Jacques de Varaggio, car il dit puiser cette histoire dans Fulbert de Chartres, qui ne dit mot de cette circonstance, et elle ne se retrouve ni dans le *Passional* allemand qui est pris à la *Legenda Aurea*, ni dans les deux anciennes traductions espagnoles (voy. Sanchez Moguel, *Calderon et Goethe*, Paris, 1893, Appendice). Enfin Ferd. de Castillo (*Hist. gener. Ordinis Praedicat.*, l. II, c. 72) raconte qu'un dominicain, mort en 1265, avait signé de son sang un pacte avec le diable.

pruntée l'idée du sermon qui amène la conversion de Théophile : la Madeleine s'y convertit de même en entendant un sermon de Jésus [1]. Des passages textuellement pareils dans le *Theophilus* et dans le drame allemand de *Frau Jutta* (1480) ont sans doute été pris tous deux à une même source. Il est donc très probable que le *Theophilus* est tout allemand et n'a pas d'original français. Ce qui a probablement surtout amené M. Sepet à penser le contraire, c'est que parmi les juifs que le remaniement de Trèves (le plus récent) nous présente réunis, il y en a un qui s'appelle *Bonenfant* ; mais, ainsi que me l'a fait remarquer M. G. Paris, cela ne prouve rien pour l'origine française (d'ailleurs improbable par le fait même qu'elles sont ajoutées à une œuvre antérieure) de ces scènes du remaniement. *Bonenfant* n'est pas simplement un nom français : c'est un nom de juif français, comme *Bonfils*, *Bonseigneur* (voyez un *maistre Bonenfant* à Milhau en 1400 dans l'*Histoire littéraire de la France*, XXXI, 762). Or, au XIVe et au XVe siècle, les juifs français, expulsés de France, pullulaient sur les bords du Rhin, et un poète de cette région rencontrait certainement souvent des Bonenfant à côté des Isaac et des Samuel [2].

La publication de M. Biadene a aussi pour sujet un miracle de la Vierge, et un miracle qui a de grandes analogies avec celui de Théophile ; aussi avons-nous déjà eu l'occasion de le mentionner ci-dessus. C'est l'histoire du chevalier qui donne sa femme au diable, en échange des richesses qu'il a perdues ; le jour où il va la livrer, la Vierge, à qui elle est spécialement dévote, prend sa place pendant que la dame prie dans une chapelle où elle s'est arrêtée, et force le diable à renoncer à ses exigences ; le chevalier se convertit et est sauvé. M. B. a rappelé et analysé la plupart des versions connues de cette légende [3], dont aucune n'est plus ancienne que le XIIIe siècle (elle se trouve dans la *Legenda Aurea*). Peut-être est-il trop porté à attribuer à l'imagination des poètes respectifs les innovations qu'il signale dans leurs récits : plusieurs pourraient bien remonter à des sources latines insuffisamment étudiées ; les manuscrits mêmes de la *Legenda Aurea* ont subi souvent (on en a vu plus haut un exemple) des altérations et des amplifications. Remarquons que dans le miracle français dramatisé, le chevalier refuse de renier la Vierge (ce que le diable, cette fois, admet), trait emprunté, comme l'a vu M. B., à la légende même du chevalier qui se sauve précisément par le même refus,

---

1. On pourrait autrement être tenté de rapprocher ce sermon de ceux qui sont intercalés, et parfois avec un effet pareil, dans plusieurs des *Miracles de N. D.* français ; mais il s'explique suffisamment de la façon indiquée.

2. Le nom d'un autre des juifs du remaniement, *Musin*, semble aussi d'origine française.

3. Il n'a pas mentionné la version allemande du *Passional*, ni celle qui a été publiée d'après un manuscrit de Heidelberg dans les *Altdeutsche Volks- und Meisterlieder* (Berlin, 1817). La légende est encore aujourd'hui populaire en Tirol (Zingerle, *Sagen aus Tirol*, I, n° 760). On sait que Gottfried Keller, dans une de ses *Sieben Legenden*, en a donné un renouvellement des plus poétiques, mais des plus étranges.

légende dont nous avons parlé plus haut [1]. Toutes ces légendes, qui ne sont au fond que des variantes du même motif, se sont souvent croisées. C'est ainsi que le même miracle fait signer par le chevalier avec son sang un pacte que le diable est contraint par la Vierge à lui rendre, ce qui n'est pas dans l'autre version et provient de l'histoire de Théophile. Un trait curieux, dans le poème italien que publie M. B., est que le héros baise, en signe d'alliance, le diable sur la bouche : cette particularité se retrouve dans la légende grecque de Théophile, si ce n'est que Théophile ne baise que les pieds du diable, et que c'est celui-ci qui lui baise la bouche [2].

Le petit poème milanais du XIVe siècle qu'a publié M. B. est écrit en un « lombardo italianeggiato » qui n'offre rien de bien remarquable; mais la forme en est curieuse : c'est la strophe monorime de cinq vers dodécasyllabiques (ou à peu près), dont on ne connaît pas d'autre exemple en italien, et qui, en français même, n'est représentée que par la *Vie de saint Alexis* et la *Vie de saint Thomas* de Garnier. Le personnage principal, qui a perdu non seulement sa richesse mais sa liberté, est appelé *lo Sclavo Dalmasina*; M. B. conjecture que ce nom étrange représente *d'Almasina*, « e Almasina sarebbe nome di luogo e nel nome si dovrebbe ravvisare lo spagnolo *almacen* (dall' arabo *almachsan*), che è quanto dire *magazzino*. Lo *Sclavo Dalmasina* non sarebbe dunque che lo *Schiavo del Magazzino* o meglio, sull' analogia di altri nomi consimili in forma di plurale, lo *Schiavo dei Magazzini*. » Ce n'est pas très convaincant. Ce *Sclavo* était, dit le poème, de Palerme en Sicile, ce qui peut faire croire que la légende était venue au poète milanais de la Sicile, où ce récit a joui, comme à Naples, d'une faveur particulière, attestée par plusieurs versions poétiques. Sauf ces traits, le poème publié par M. Biadene ne diffère pas notablement des autres versions.

En résumé, nous avons eu à parler de cinq légendes distinctes l'une de l'autre, où un homme, pour obtenir ce qu'il désire, fait un pacte avec le diable et réussit, par l'intervention d'en haut, à en éviter les conséquences : celle de Protérius, celle de Cyprien, celle de Théophile, celle du *Militarius* et celle du mari qui donne sa femme au diable. La première est la plus ancienne et sans doute la source de toutes les autres; elles ont à plusieurs reprises et de plusieurs façons influé les unes sur les autres.

Henri STROHMAYER.

---

1. M. B. ne cite pas à beaucoup près toutes les versions de cette légende, connue sous le nom de *Militarius* : elle est racontée entre autres par Godefroi de Viterbe, par Godefroi de Tirlemont (*G. Thenensis*), par le poète allemand Hartmann et par l'auteur du *Passional*; ces deux dernières versions ont subi l'influence de la légende de Théophile : le chevalier y est appelé Théophile; en revanche, la scène de la Vierge se prosternant aux pieds de son fils pour obtenir la grâce du coupable a passé, comme on l'a vu, du *Militarius* dans le drame bas-allemand de Théophile.

2. Διάβολος ἤρξατο καταφιλεῖν αὐτὸν στόμα πρὸς στόμα, καὶ λέγει αὐτῷ : χαῖρε, ἀπὸ τοῦ νῦν γνήσιέ μου φίλε καὶ πιστότατε.

PÉRIODIQUES

I. — Revue des langues romanes, 4e série, t. VI, janvier-août 1892 [1]. — Ce volumineux fascicule (416 pages) est entièrement occupé par une édition de la chanson *Maugis d'Aigremont* due à M. F. Castets. Le morceau (près de 10.000 vers) est un peu gros pour une revue. Il n'est d'ailleurs pas présenté d'une façon qui en facilite la digestion. La préface, qui a huit pages, ne traite guère qu'une des questions que soulève la chanson, à savoir l'origine du personnage même de Maugis. Les hypothèses présentées, à ce propos, par M. C. sont dignes d'attention, mais ne paraissent pas susceptibles de démonstration. Beaucoup d'observations de tout genre, qui auraient dû prendre place dans la préface, sont disséminées dans les *Remarques et variantes* des pages 315 à 414. Il ne se peut rien imaginer de plus incommode et, au simple point de vue typographique, de plus gauche que ces « remarques et variantes ». Les variantes des mss., les observations de l'éditeur sur ces variantes, de longs excursus sur tel ou tel point d'histoire littéraire, tout cela est imprimé pêle-mêle, dans le même caractère, à lignes pleines, sans même que des — séparent les notes les unes des autres. Si on ajoute qu'il n'y a ni glossaire ni index, on comprendra que cette édition ne soit pas d'un usage facile. L'établissement du texte, qui est ici le point important, n'a pas été conduit avec une méthode suffisamment rigoureuse. On sait qu'il existe de *Maugis* trois mss., un à Cambridge (*Peterhouse*) que j'ai découvert il y a une vingtaine d'années (*Romania*, III, 507), un à Paris et un à Montpellier. J'ai eu occasion, à propos d'une publication antérieure de M. C., de donner ici même (*Rom.*, XV, 626) un court aperçu des différences très considérables qui séparent ces mss. Il est de toute évidence qu'une étude préliminaire sur les rapports de ces mss. et sur les moyens de se rapprocher le plus possible de la rédaction originale était la préparation indispensable à une édition. Je ne crois pas que M. C. ait fait ce travail préparatoire. L'examen de son texte, les termes mêmes dont il se sert pour justifier la préférence accordée à telle ou telle variante donnent à croire qu'il y a eu une assez grande part d'arbitraire dans sa manière de procéder. J'avoue qu'en lisant ce que M. C. écrit sur le rapport des mss., je n'arrive pas à me faire une idée bien nette de sa conception de ce rapport : « La version de Peterhouse (*P*) est plus ancienne ou

1. Publié en avril 1893.

« plus fidèle à son texte que celles de Paris (*C*) et de Montpellier (*M*), mais il « est évident qu'elle reproduit un texte plus récent, quoique mieux conservé « que ceux dont dérivent les deux autres mss.... Aucun de ces mss. n'est « une copie exacte du texte primitif et ils en sont séparés par plusieurs formes « intermédiaires (pp. 315-6). » Il faut convenir que ces notions sont un peu vagues. C'est le texte de Peterhouse, pourtant « plus récent » d'après ce qu'on vient de lire, qui a servi de base à l'édition. Mais dans quelle mesure ce ms. diffère-t-il des deux autres, c'est ce que le commentaire critique de l'éditeur ne permet pas de reconnaître. « Je n'ai pas, dit M. C., songé à don- « ner intégralement toutes les différences des trois versions. Les variantes se « rapportent seulement aux parties du texte imprimées entre crochets » (p. 317). M. C met en effet entre [ ] les vers ou mots qu'il emprunte soit à *C*, soit à *M*. Saurons-nous au moins d'après quel principe M. C. a rejeté telle leçon de *P* pour lui substituer des leçons tirées de *C* ou d'*M*? Voici la réponse : « Les modifications apportées au texte, et à première vue, on les « trouvera peut-être trop fréquentes, sont de deux sortes : j'ai voulu d'abord « reconstituer, aussi exactement que cela m'était possible, la suite de la narra- « tion, car c'était déjà, vu les défectuosités des trois mss., une tâche laborieuse; « d'autre part, ce roman me paraissait assez intéressant, surtout par les rap- « ports qu'il a avec l'épopée italienne primitive, pour qu'il y eût lieu d'en « faciliter la lecture [1]. Mais malgré mon désir de me borner ainsi, j'ai fini par « rétablir çà et là ce qui me semblait la meilleure leçon. Cette édition est « donc devenue une sorte de marqueterie, et je reconnais volontiers qu'en tel « endroit le choix de l'éditeur a été dicté par son goût personnel » (p. 317). Ces explications sont peu rassurantes.

Septembre-décembre 1892. — P. 417. F. Castets, « *Iter Hierosolymitanum* », *ou voyage de Charlemagne à Jerusalem et à Constantinople. Texte latin d'après le ms. de Montpellier*. C'est l'opuscule généralement connu sous le titre de *Descriptio qualiter Carolus Magnus clavum et coronam Domini a Constantinopoli Aquisgrani adtulerit, qualiterque Carolus Calvus hec ad sanctum Dyonisium retulerit*, dont G. Paris a traité dans l'*Hist. poét. de Charl.*, p. 55, et dont il avait même annoncé (*Rom.*, IX, 32, note 2) une édition [2]. M. C. a reproduit le texte du ms. 280 de la Faculté de médecine de Montpellier. Il n'a pas ignoré qu'il existait du même document d'autres mss., mais il n'a pu les consulter. A la suite il a publié d'après le même ms. divers textes latins de peu d'intérêt auxquels il n'a joint aucun commentaire. — P. 488, H. Omont, *Procédé d'imprimerie pour les langues orientales communiqué à Peiresc par le P. Gilles de Loches*. — P. 496, E.-A. Ledos, « *Frottola del re de Franza*, » *chanson populaire contre Louis XII*. Pièce fort curieuse tirée d'un ancien

1. Il est évident qu'il faut toujours faciliter la lecture des textes qu'on publie, si on les trouve assez intéressants pour les publier.

2. Cf. en outre l'étude de M. Morf sur la chanson du pèlerinage de Charlemagne. *Romania*, XIII, 211.

imprimé de la Bibliothèque nationale, décrit ici pour la première fois, ainsi que d'autres morceaux du même temps reliés dans le même volume. La pièce est bien annotée au point de vue historique ; elle est précédée d'intéressantes recherches où l'on remarquera les observations sur les caractères distinctifs de la *frottola* et de la *barzelleta*[1]. — P. 524, E. Revillout, *La légende de Boileau* (suite). — P. 573, A. Solerti, *Le voyage du Tasse en France*, chapitre (traduit en français) d'un livre sur le Tasse que M. Solerti doit publier prochainement. — P. 586, Variétés. — P 594, Bulletin bibliographique. — P. 598, Périodiques (*Zeitschrift f. rom. Phil.*, XV). — P. 602, Chronique. La chronique consiste en une courte note de M. Constans sur deux mss. de Naples, l'un contenant le roman de Troie (qui est depuis longtemps connu et classé, voir *Rom.*, XVIII, 29), l'autre étant la copie de l'Evangile de l'Enfance que Bartsch a utilisée dans la dernière édition de la Chrestomathie provençale. M. Constans regrette de n'avoir pas eu le temps d'en prendre une copie ou une collation. Il n'y a rien à regretter. J'ai dit, il y a plusieurs années déjà, que ce ms., que j'ai examiné jadis à Naples, était une copie faite au siècle dernier d'un ms. qui se trouve actuellement à la Bibliothèque Laurentienne à Florence (*Codici Ashburnhamiani*, n° 38); voir *Romania*, XIV, 307, et XXII, 95, note 5.

Tome VI, janvier-mars 1893. — P. 1, Daniel Grand, *L'Image du monde, poème didactique du XIIIe siècle. Recherches sur le classement des manuscrits de la première rédaction* (premier article). Ce mémoire contient : 1° une courte notice sur l'*Image du monde*, avec l'énumération des principaux travaux dont ce poème a été l'objet, et une analyse sommaire précédée de la table des chapitres (d'après le ms. de l'Arsenal 3167); 2° la description des mss. qui renferment la première rédaction; 3° une « notice sur les passages où sont prises les variantes étudiées pour le classement des mss. ». C'est une partie de la thèse que M. Grand a présentée à l'Ecole des Chartes en 1886. — P. 59, Ch. Revillout, *La légende de Boileau* (suite). — P. 116, Tamizey de Larroque, *Pour Peiresc s. v. p.* En faveur d'une souscription ayant pour objet la restauration de la chapelle funéraire des Fabri, à Aix. — P. 124, L.-G. Pelissier, *Textes historiques italiens de la Bibliothèque nationale non signalés dans le catalogue Mazzatinti*. Diverses lettres du commencement du XVIe siècle. — Variétés. P. 146, P. Marchot, *Andare*, etc. Nouvelle tentative en vue de faire sortir *andare, annar, aler* d'ambulare. — Un *avis* imprimé sur la couverture fait savoir que la société ne publiera qu'un seul volume pour les années 1893 et 1894, de sorte que le n° de janvier-mars 1893 a pour suite un n° portant la date « avril 1894 ».

Avril 1894. — Une note imprimée en tête de la chronique (pp. 190-1) confirme l'avis imprimé sur la couverture du précédent n°, et informe les lecteurs que M. Chabaneau, ayant demandé à être déchargé de ses fonctions

---

1. A consulter, au sujet de ce travail, un compte rendu très approfondi que vient de publier M. Fr. Flamini, dans le *Giornale storico della lett. ital.*, XXIV, 238.

de secrétaire de la rédaction, est remplacé par M. L.-G. Pélissier. A partir de ce moment la *Revue* s'éloigne de plus en plus de sa destination originale. Elle devient une revue historique et littéraire consacrée principalement aux choses du Midi de la France, mais sans spécialité bien marquée [1]. — P. 149, Ch. Revillout, *La légende de Boileau* (suite). — Variétés. P. 182, P. Marchot, *Note sur le traitement de* -orium *en franco-provençal*. L'idée de M. Marchot est qu'au masc. l'*i* disparaît, aussi bien en provençal que dans l'idiome imaginaire qu'il appelle franco-provençal. Il aurait pu ajouter qu'il en est de même en pur français : miratorium, operatorium donnent *mireor*, *ovreor*, et les formes en *-oir* ne sont point anciennes, la série du développement étant *-eor*, *-oer*, *-oir*. L'explication donnée est que -orius s'est réduit à -orus, sous l'influence du plur. -ori pour -orii. C'est simple mais insuffisant. Pourquoi la perte de l'*i* ne s'est-elle pas étendue aux formes féminines, -oria, prov. *oira*?

Mai 1894. — P. 197, Ch. Revillout, *La légende de Boileau*. — P. 216, L.-G. Pelissier, *Notes italiennes d'histoire de France*. Ces articles et ceux que contient encore le même fascicule ne sont pas de notre ressort.

Juin 1894. — P. 245, A. Jeanroy, *Nouveau texte d'une prière à la Vierge*. Cette prière est la pièce *Flor de Paradis*, déjà imprimée par Bartsch d'après deux mss. de Paris. M. Jeanroy a publié une troisième copie jadis signalée par M. Rajna dans un ms. de Sienne. — P. 251-267, F. Gabotto, *Les légendes carolingiennes dans le « Chronicon Ymaginis mundi » de Jacopo d'Acqui* (premier article), sujet déjà bien étudié par M. G. Paris et par M. Rajna. Pourquoi, à propos de la légende latine du voyage de Charlemagne en Terre-Sainte (p. 257) ne pas renvoyer à la publication de ce document dans un précédent fascicule de la *Revue des langues romanes* (1892)? M. Gabotto incline à penser que le poème d'Otinel (qu'il ne paraît connaître que de seconde main) reproduit une légende piémontaise. P. M.

II. — Zeitschrift für romanische Philologie, XVIII (1894), 1-2. — P. 1, Pinzi, *Di un inedito volgarizzamento dell « Imago mundi » di Onorio d'Autun* (suite). — P. 74, Rûdow, *Neue Belege zu türkischen Lehnwörtern im Rumänischen* (suite). — P. 112, Becker, *Der sechssilbige Tiradenschlussvers in altfranzösischen Epen*. M. B. contredit l'opinion de M. Nordfelt (voy. *Rom.*, XXI, 476), et cherche à établir que le petit vers de six syllabes est dans l'épopée française plus ancien que le milieu du XIIe siècle (il rapproche fort à propos le petit vers pareil de strophes lyriques monorimes) et que, dans les poèmes qui se

1. A partir de ce n°, la *Revue* reprend le système de publication mensuelle qu'elle avait (avec raison selon nous) abandonné après l'avoir suivi plus ou moins régulièrement de 1876 à 1888. Nous avons déjà dit à propos de la *Revue* de 1876 (*Rom.*, V, 407) qu'une publicité aussi fréquente a l'inconvénient de morceler les mémoires d'une certaine étendue. Quant aux avantages, ils n'existent que pour les recueils dont la partie bibliographique est importante.

présentent tantôt avec, tantôt sans le petit vers, c'est la rédaction munie du petit vers qui est la plus ancienne. Il procède avec une bonne méthode, et les raisons qu'il donne sont de nature à persuader : on remarquera notamment la distribution des deux groupes (sans parler d'*Ami et Amile* et de *Jourdain de Blaïe*) où se présente le petit vers : l'un comprend des poèmes consacrés à Aimeri de Narbonne et à Girard de Vienne et qui ont toujours le petit vers ; l'autre comprend les poèmes qui ont pour centre la bataille d'Aliscans et qui dans les mss. en sont tantôt munis, tantôt dépourvus ; il faut y joindre, pour compléter le cycle de Monglane, le seul où apparaisse cette particularité, le groupe des poèmes relatifs à la biographie de Guillaume avant Aliscans, qui ne l'ont jamais. De cet état de choses, M. B. tire des conclusions fort ingénieuses. Toutefois la question ne pourra, je le répète ici, être décidée que par une comparaison minutieuse pour chacun des poèmes du second groupe entre la rédaction qui offre le petit vers et celle qui ne l'offre pas. — P. 124, O. Schultz, « *Nat de Mons* » *oder* « *n'At de Mons* » ? M. Schultz pense que le nom de ce troubadour était bien réellement *At* (germ. Hatto), mais que dans l'usage l'*n* de *en* s'était fondue avec le nom ; la même chose paraît être arrivée pour d'autres noms commençant par une voyelle (*Nesteve*, *Narnaut*, *Nasar*, *Naimeric*). A propos de ce dernier nom il remarque que Wace appelle *Naimeri* le vicomte de Thouars Aimeri IV, et qu'Aubri de Trois-Fontaines nomme Aimeri de Narbonne *Nemericus*, mais il a tort de dire que « l'ancienne épopée française, telle au moins que nous l'avons, ne connaît que *Aimeric* » (l. *Aimeri*) : on sait que dans *Aliscans* la forme *Naimeri* n'est pas rare et est plus d'une fois attestée par la mesure. Au reste, le nom tout méridional d'Aimeri a souvent passé au Nord avec l'addition de l'*n* : je relève dans les *Chartes françaises de Lorraine*, p. p. M. Bonnardot, un *Naymeri* ou *Naimeri Barat* « citein de Toul » (p. 27 et 28). M. Sch. montre ensuite, ce qui n'est guère contesté, que *Naimes* n'est pas pour *Aimes*, et se livre sur les diverses formes de ce nom à des recherches intéressantes (je pense comme lui sur les hypothèses de M. Rizler, voy. *Rom.*, XXII, 328). — P. 130, O. Schultz, *Zum Uebergange von Eigennamen in Appellativa*. M. Sch. étudie les mots provençaux ou français *arnaut*, *arnoul*, *girbaut*, *marigaut*, *mambert*, *foubert* (sur le prétendu verbe *foberter*, voy. *Rom.*, XX, 138), *robert* (qui à mon avis ne peut être le primitif de *robardel*), *bertaut*, qu'il rattache avec plus ou moins de décision aux noms propres correspondants ; il y a beaucoup d'érudition dans ces recherches, mais par leur nature même elles ne sauraient donner de résultats bien assurés. — P. 138, O. Schultz, *Ueber die älteste Urkunde in sardischer Sprache und ihre Bedeutung*. J'ai annoncé naguère (*Annuaire de l'École des Hautes Études* I, 31) un travail sur ce précieux document, que je ne donnerai sans doute pas plus que tant d'autres que j'ai projetés ; je remercie M. Schultz du souhait qu'il exprime à ce sujet, et mon travail, si je l'exécute, aura été bien facilité par le sien. Il démontre par des rapprochements historiques probants (et qui n'étaient pas faciles à réunir et à critiquer) que la charte en question (texte sarde en caractères grecs publié par

MM. Blancard et Wescher) a été écrite entre 1089 et 1103 (il fait précéder cette démonstration de précieuses remarques critiques sur d'autres chartes sardes), et qu'elle est en somme le plus ancien monument de la langue sarde. Il l'étudie ensuite au point de vue linguistique, en s'attachant surtout aux traits proprement campidaniens, qui nous montrent que dès le XIe siècle, le parler de Campidano offrait avec celui de Logodoro des différences qui ont toujours été en s'accroissant. — P. 159, Kalepky, *Zur französischen Syntax*. 1. *Vom begriffbildenden Konjunktiv* (discussion d'un des *Beiträge* d'A. Tobler). 2. *Zum* ne *nach* depuis que *und* il y a... que. Ces études ne concernent que la syntaxe moderne. — P. 175, Suchier, *Chlothars des II. Sachsenkrieg und die Anfänge des Französischen Volksepos* (voyez ci-dessus, p. 440). — P. 195, Zenker, *Zu den Briefen des Raimbaut von Vaqueiras*. L'auteur cherche à prouver contre M. Schultz, et, semble-t-il, avec raison, que les trois lettres de Raimbaut de Vaqueiras à Boniface de Montferrat n'en font qu'une, partagée en trois tirades monorimes, et composée au printemps de 1205, et que la tirade III doit être placée en tête. — P. 202, Cohn, *desver*. Dans cette étude fort savante et ingénieuse, l'auteur essaye d'établir que le verbe *desver* est issu de l'adjectif-participe *desvé*, qui répondrait à un type latin desuatus, « qui n'est plus *suus*, *compos sui*, qui ne s'appartient plus, qui est *a se alienatus*. » M. C. a prévu toutes les objections et il y pare aussi bien que possible; son argumentation n'entraîne pas toutefois la conviction, et une formation comme desuatus paraît trop manquer d'analogies et de vraisemblance. L'explication proposée en note (p. 205) pour *oltree*, *susee*, *valee* n'est guère probable : ces mots ne doivent signifier à l'origine que « en avant, en haut, en bas ». — P. 213, Horning, *Zur Wortgeschichte des Ostfranzösischen*. Il est impossible de résumer et de discuter chacun des articles de ce petit glossaire étymologique, où l'auteur a montré une fois de plus sa science et sa pénétration, et qui apporte à la lexicographie historique du français une contribution des plus importantes. Je me borne à enregistrer les mots expliqués, presque tous d'une manière convaincante, par M. H., en ajoutant çà et là une remarque à l'indication de l'étymologie qu'il en donne (je ne reproduis pas sa notation phonétique) : *aichate*, abeille (apis masc. aurait donné un dérivé asculus, et avec changement de suffixe ascitta; ne pourrait-on plutôt penser à un dérivé apisca, d'où apiscitta?); *ampni*, framboisier (p. ê. de l'all. bramberi); *branse*, branche (lat. vulg. brancia à côté de branca; le brantia branzia d'Isidore est une forme de bractea; il y a peut-être eu fusion entre bractea et branca); *Cerceneux*, nom de lieu, propr. essart (se rattache à circinum); *charpaigne*, corbeille (se rattache, avec ses congénères, à carpire); *choque*, ortie (se rattacherait, comme p.-ê. le fr. *choquer*, à une interjection *choc*, exprimant la surprise douloureuse causée par une brûlure subite); *cremzo*, lampe à crémaillère (du thème cram- de cramaculum avec le suff. -ittum plus un diminutif); *cügneu*, sorte de petit pain (*cuneolum); *cula*, lutin, feu-follet (à diviser en *cul* et *art* = ardet); *dayer*, échanger entre garçons et filles des taquineries généralement en quatrains rimés (=a. fr.

dalier, *s'entredalier*; mais je ne pense pas que ces mots aient rien à faire avec *dail*, faux); *débrayer*, se mettre en épi (propr. sortir de la braie, de l'enveloppe); *dère*, nom du diable (forme euphémistique, influencée p.-ê. par *darou*, garou); *dusien*, cauchemar (de dusius, mot gaulois, d'après saint Augustin, ayant le même sens; la formation, remarque avec raison M. H., ne paraît pas tout à fait populaire); *fourêhant*, printemps (*fors issant*); a. fr. *geneschier*, sorcier (et *genoisse*, *genaiche*, sorcière en divers textes a. fr.; ces mots sont encore usités dans l'Est; M. H. les rattache à un geniscus attesté dans Du Cange qui serait un dim. de genius; il y aurait quelques recherches à faire sur ce point : *gene*, syn. de *estrie* dans le *Dolopathos*, a dans les langues romanes des congénères qui présentent la forme *gana*, et il faut tenir compte de *guenoche*, donné par Pithou comme berrichon : voy. Du C., s. v. *genitialia*); *gueilltée*, étui à aiguilles (viendrait de *gueille*, quille, parce qu'il avait la forme d'une petite quille; ne pourrait-on pas le rattacher aux formes si variées d'*aiguille* même? l'a. fr. *gaîtel* paraît différent); *girouante*, dévidoir (de gyrare; cf. *girouette*); *hareter*, heurter (serait le même mot que *haleter*, ce qui paraît peu probable); *Heylle*, jour des Rois (de l'all. heilige); *ho*, grain de blé détaché de sa balle (excussum); fr. *jauger* (rattaché fort habilement, ainsi que le lorr. *jaljon*, *jarjon*, à l'all. galgen; c'est plus douteux pour *jalon*, *jalaise*, etc.); mess. *lèr*, busard (latro); lorr. *lohire*, égout du fumier, purin (dérivé de lūtum); *loure*, chambre où se réunissent les fileuses (aussi *lovre*, ce qui appuie certainement l'étym. lūcūbra); *lurelle*, lange (serait un dimin. de *liure*; malgré les explications de l'auteur, on à peine à croire que déjà dans la traduction de S. Bernard *lieüre* se soit contracté en *lure*); *mansa*, manche du fléau (*manicittum); *maintagne*, manche du fléau (*maintien* avec changement de suffixe); lyonn. *maróchi*, maquerelle (viendrait de marasca, interversion de mascara, ou p.-ê. est-ce marasca le primitif, formé de mar(em) et du suff. péjor. -asca, interverti en mascara; de mascara, outre maschera, masca, etc., viendrait le fr. *maquerel*; tout cela est intéressant, mais peu probant); *mitan* (l'auteur soutient par de nouvelles raisons son étymologie medium tempus, cf. *Rom.*, XXII, 315); *merzi*, s'ajoutant à *grand* à Bourberain (*mesure*); a. fr. *moet* (traduit trois fois modum dans S. Bernard, mais n'est pas le même mot d'après M. H., qui le rattache, avec le v. fr. *moi*, « mesure », à un mētum masc. fait sur mēta); *muterne*, taupinière (l'étym. proposée avec doute semble peu probable, le sens primitif du mot étant sans doute simplement « tertre, éminence »); *nœri*, *pœri*, nourrir, pourrir (remarques sur la forme); *ostant*, autant (= *aussi tant*); *patiche*, vessie, ampoule (pour *petifle*, composé de *pèt-* et inflare); lyonn. *pitsa*, pioche (pīca); wall. *catrepiche* (peut venir de quadrupedia, qui est attesté, le mot n'étant pas vraiment populaire, voy. *Rom.*, XXII, 315); wall. *faire la quanse*, faire semblant (anc. fr. *quanse*, de quam si); lorr. *quouarier*, commérer (de *quouarre*, coin); *reciner*, goûter (recenare; le mot est bien connu en a. fr.; les formes *ressie*, *ression*, *ressionner* font difficulté pour l'étymologie); *remolière*, tracas lointain (se rattache à remolere); *rouain*, ornière (rotanum); lorr

sawegnon, sureau (pour *sarueillon* *sabuculionem ; le wall. *sizon* est un dim. de l'anc. *seûs*, p.-ê. *sabuceum); *sotrè*, lutin (dim. de *sot*, a. fr. *soterel*; très intéressantes remarques sur les différents noms et les attributions des lutins); *soue*, étable à porcs (lat. vulg. suda, dérivé de sūdes); wall. *voque*, gris blanc (*vīsca); a. fr. *voison*, putois (étude des différentes formes du thème lat. vīs- ou vīss-); *voivre*, broussaille (ce qui indique en lat. vēpres à côté de vêpres); lorr. *vouambe*, fanon des bœufs (all. wamba, d'où dérive l'a. fr. *wambeison, gamboison); *wesse*, guêpe (all. wefsa; cette étymologie, donnée autrefois par l'auteur, est plus probable qu'une altération du lat. vespa). — P. 232, Horning, *Zur Behandlung von* ty *im Französischen*. Dans cette étude fort intéressante, M. H. exprime des doutes sur la théorie exposée ici (XVIII, 539) par M. Mussafia; ces doutes sont appuyés sur des faits nombreux et demandent un examen sérieux, que je ne puis aborder ici; je me bornerai à dire que, malgré la valeur très sérieuse des objections de M. H., je continue pour ma part à croire tout au moins que la place de l'accent n'est pour rien dans le traitement différent que semble avoir subi le groupe tj dans un certain nombre de mots. — P. 243, Marchot, *L'accusatif en* -ain *des noms de femmes* (voy. ci-dessus, p. 346). — P. 247, Zéliqzon, *Glossar über die Mundart von Malmédy*.

Mélanges. I. *Manuscrits*. P.266, Keidel, *A new Manuscript of the Evangile aux Femmes*. [M. Keidel m'ayant écrit pour me demander s'il existait de ce petit poème d'autres mss. que ceux déjà utilisés, je lui répondis qu'il y en avait une copie dans un ms. de M. le duc d'Aumale, qui, avant d'appartenir à la Bibliothèque de Chantilly, avait paru dans le catalogue de la vente V. Luzarche, en 1869 (sans avoir toutefois appartenu à feu Luzarche, si je suis bien informé), et avait été décrit par M. Claudin dans ce catalogue, sous le nº 6310. M. Keidel a jugé ce renseignement assez intéressant pour être communiqué au public : c'était lui faire beaucoup d'honneur. Mais il ne s'en est pas tenu là et a pris sur lui d'ajouter que ce ms. devait être recommandé à l'attention des savants comme renfermant des fabliaux, « parce que, dit-il, les recueils de fabliaux sont rares et ont été tous explorés excepté celui-ci. » Il ajoute qu'il n'a pas vu le ms. et en parle d'après la description « given by M. Luzarche ». Il ne faut pas faire concevoir aux amateurs de fabliaux de trop vives espérances. Il est vrai que dans la description, non pas de M. Luzarche, mais de M. Claudin, le ms. est intitulé : « Recueil de fabliaux, contes, miracles, dits d'amour et autres poésies des troubadours (*sic*) en langue d'oïl; » mais il suffisait de jeter les yeux sur les *incipits* donnés dans le catalogue pour voir que le ms. est, pour la plus grande partie, occupé par une copie de la *Vie des Pères* en vers, dont on a tant de mss., et par les *Miracles* de Gautier de Coincy. Il y a aussi une vie de sainte Catherine que j'ai signalée dans ma *Notice sur les mss. de la Clayette*, p. 60. De fabliaux proprement dits il y en a peu, à savoir, deux pièces de Rustebeuf, *De la Dame qui fist trois tours* et le *Pet au Vilain* (Jubinal, II, 86 et 185), le *Boucher d'Abbeville* (Montaiglon et Raynaud, III, 227; cf. V, 412), l'*Enfant de neige* (Montai-

glon et Raynaud, I, 162) et le *Vilain de Bailleul* sous ce titre : « d'une femme qui fist entendant a son baron qu'il estoit mors. » (Mont. et Rayn., IV, 212 ; cf. *Jahrb. f. rom. u. engl. lit.*, XIII, 286). — P. M.]. — P. 267, *Critique des textes*, 1. Andresen, *Zu Bertran de Born* (il est bien invraisemblable de supposer qu'on ait appelé les comtes de Champagne *li Tornes* parce que leurs prédécesseurs avaient possédé Tours). — 2. P. 270, Crescini, *Per la satira di Pietro d'Alvernia*, discute, contre M. Zenker, voy. *Zeitschr.*, XVI, 437, un passage de cette pièce célèbre. — 3. P. 272, Baist, *Ein falscher Pair : Otes*, v. 2402 du *Roland* d'Oxford, doit être remplacé par *Ate*, germ. *Atto* (ou *Hate* Hatto); le *Oedun* qui conduit les Bretons au v. 3056 est sans doute Eudes de Chartres († 995). — III. *Folklore*. P. 274, Baist, *Oliverus daemon*; curieux renseignements sur ce diable, aussi courtois que son homonyme mortel. Je note la juste remarque sur le poème français de Garel, poème perdu, mais dont Wolfram (*Parz.* 583) nous a conservé quelques traits (Garel tuant un lion à Nantes et enlevant une épée d'un perron). — IV. *Histoire des mots*. 1. P. 276, Thurneysen et Baist, somes, soms *und* som. Les auteurs expliquent *somes*, *estes*, *fumes* par la phonétique syntactique; à étudier de plus près. — 2. P. 280, Baist, *fustagno*, *thurm* : *fustaneum*, « coton », serait un mot forgé par les clercs sur le modèle du grec *xylinum* glosé *lana de ligno*; l'all. *thurm* pour *turn* remonte à un fr. *torn*, provenant de turre influencé par torno et qui a laissé sa trace dans le pl. *torz* (pour *tors*) de Chrétien et dans le dérivé *tornele*. — 3. P. 281, Suchier, *Étymologies françaises*. 1. *Garçon* : serait un masculin donné à *garce*, et ce *garce* serait un nom propre allemand *Garza*, qui a pu exister, et qui aurait été tellement répandu qu'il serait devenu injurieux comme *Metze* ou *Catin*. Rien n'est assurément plus invraisemblable. J'ai déjà dit que le *warçon* enregistré par Roquefort, le *guarcio* des textes cités dans Du Cange, attestaient une origine germanique avec *w* : si le *Roland* d'Oxford a *garçun* et non *guarçun*, c'est que le mot, comme *ame*, *osberc* (et *anste*), venait du Midi, où comme on sait *gu* s'est de très bonne heure réduit à *g*. — 2. *Rotrouenge*. M. Suchier propose pour ce mot resté si énigmatique une explication très séduisante : il rappelle les titres de *modus Liebinc*, *modus Ottinc*, *modus Carelmanninc* (de *Liebo*, *Otto*, *Karlmann*) donnés à des airs sur lesquels nous sont parvenues des poésies latines imitées, comme forme, de poésies vulgaires (allemandes ou romanes?), et suppose que la *rotrouenge* nous offre un pendant féminin à ces désignations, et que c'est proprement « la (note) de Rotrou » (que ce Rotrou soit un des seigneurs de Nogent célèbres aux XIe et XIIe siècles ou un personnage inconnu d'ailleurs). La même idée m'était venue, mais je n'osais pas l'exprimer, parce que je croyais, sans l'avoir vérifié, que la forme latine de *Rotrou* était *Rotrulfus*; M. S. montre que c'était *Rotrocus*, et son hypothèse ne rencontre plus dès lors de difficulté phonétique; il faudrait seulement lui trouver quelque point d'appui externe. — 4. P. 284, Ulrich, *Etymologien*. 1. It. *bieco*, *biesco* : viendraient de bi-aequus et de bi-aeceus, d'où aussi le fr. *biais*; je ne connais pas en roman de composés de bis où cette particule ait perdu

son *s* devant une voyelle (sans parler de la peu probable conservation de l'*i*). — 2 It. *coricare*, fr. *coucher* : collocare serait devenu cōlicare (d'où *coucher*), comme īn loco est devenu īlico, puis cōlicare aurait donné *coricare* (si du moins je comprends bien un exposé très bref auquel il paraît manquer quelque chose). — 3. It. *sino* : remonterait à une forme hīnis, aussi légitime que hilum à côté de filum ; de là sub-hīno et enfin *sino* ; peu convaincant. — 4. r b > rv *oder* rv > rb? L'auteur pense que les formes primitives en latin de morbus, verbum sont morvus, vervum, ce qui expliquerait mieux les formes romanes, et ferait disparaître les seuls exemples de rb > *rv* ; reste toutefois verbena > *verveine*.

Comptes rendus. P. 286, Sudre, *Les sources du roman de Renard* (E. Martin : les critiques adressées à M. Sudre par le savant éditeur de *Renard* ne me paraissent pas devoir entraîner l'adhésion ; mais j'aurai l'occasion de traiter ailleurs les questions qu'elles soulèvent). — P. 293, Schultz, *Die Briefe des Trobadors Raimbaut von Vaqueiras* (Appel : discussions de détail, avec de justes éloges ; le critique ne fait aucune objection à la séparation et à la datation des trois lettres ; voy. ci-dessus, p. 613). — P. 296, Gorra, *Lingue neolatine* (Meyer-Lübke : éloge mérité). — P. 297, *Romania*, juillet et octobre 1893 (M. Tobler ajoute quelques attributions à celles que M. Gauchat a données pour les chansons de troubadours copiées dans des mss. français et se demande si *acutior* est une épithète naturelle pour une *curtis* ; voy. *Rom.*, XXII, 527). — P. 300, *Giornale storico della letteratura italiana* (Wiese). G. P [1].

III. — Romanische Forschungen, VII, n° 1 (déc. 1891). — P. 1, Steinweg, *Die handschriftlichen Gestaltungen der lateinischen Navigatio Brendani*. Ce travail a été apprécié ici par M. Boser (XXII, 578). — [P. 49, C. Michaelis de Vasconcellos, *Der portugiesische Infinitiv*. Étude très pénétrante et intelligente sur l'infinitif portugais, à propos des travaux de MM. Wernekke, *Zur Syntax des portugiesischen Verbs*, Weimar, 1885, et R. Otto, *Der portugiesische Infinitiv bei Camões*, Erlangen, 1889. — P. 123, C. Michaelis de Vasconcellos, *Zur Cibdareal-Frage*. Observations critiques et très érudites sur le mémoire assez faible de M. E. Gessner, intitulé : *Zur Cibdareal Frage, ein Beitrag zur spanischen Literaturgeschichte* (programme du Collège royal français de Berlin, 1885). Mme de V. traite particulièrement de l'expression *en pos suya* et de la forme participiale *ploguido*, l'une et l'autre très authentiques. Elle n'a pas connu l'étude serrée qu'a faite de la langue du pseudo-bachelier Don Rufino José Cuervo dans l'introduction de son *Diccionario* (Paris, 1886) : c'est ce

---

1. A la fin du fascicule est annexée la reproduction phototypique d'une charte de Jean de Joinville datée de septembre 1256. Aucune explication n'accompagne ce fac-similé. Si nous ne nous trompons, c'est une pièce que M. Suchier a dû acquérir récemment de M. Ét. Charavay. Cette pièce est du reste connue par des copies anciennes. P. M.

qu'on a écrit de mieux sur la question, qui demanderait à être reprise et traitée à fond, tant au point de vue linguistique qu'au point de vue historique. Il y aurait lieu à ce propos d'examiner le manuscrit du *Centon* copié par l'historien Mariana et qui a fait partie de la bibliothèque de sir Richard Heber. — A. M.-F.]. — P. 138, A. Teza, *Der Cancionero von Neapel*. Catalogue de pièces contenues dans ce manuscrit, sur lequel M. Vollmöller a donné ailleurs des renseignements.

N° 2 (mai 1892). — P. 145, Ullmann, *Die Appendix Probi;* W. Förster, *Beitrag zur Textkritik der Appendix Probi*. Je me réserve de revenir prochainement en détail sur la question traitée dans le mémoire de M. Ullmann et la note additionnelle de M. Förster, auxquels il faut joindre le très important travail, comprenant une édition nouvelle du texte, publié récemment par M. Förster dans la *Zeitschrift für österreichische Gymnasien* de 1893. — P. 231, Albrecht, *Die Dresdener Handschrift der Erotica des Tito Vespasiano Strozza* (poète latin de Ferrare de la fin du XVe siècle).

N° 3 (1er oct. 1892). — P. 293, Barth, *Laut- und Formenlehre der waldensischen Gedichte;* au dépouillement des faits phonétiques et morphologiques l'auteur joint des renvois comparatifs à ceux qu'ont relevés M. Morosi dans le langage actuel des Vaudois du Piémont et M. Iserloh dans les mystères dauphinois. — P. 331, Lauchert, *La estoria del rey Avenner e de Josaphat e de Barlaam*; impression, d'après un ms. de Strasbourg du XVe siècle, d'une traduction castillane de la légende latine abrégée telle qu'elle est dans Vincent de Beauvais. — P. 403, Kirpitschnikow, *Eine unbekannte lateinische Prosadichtung*; édition, d'après un ms. de Munich du XIIe siècle, d'une curieuse variante de l'histoire symbolique, si souvent traitée, du combat mystique entre le bien et le mal). Elle a pour titre : *De pugna Jerusalem et Babilonis exercituum*. — P. 407, Baist, *Bigot und bigote*. [L'espagnol *bigote* « moustache » vient du « bei gott » que les lansquenets proféraient en se tordant la moustache. M. Baist montre que la longue moustache a été le trait saillant du costume du *Landsknecht* et ce qui le faisait particulièrement remarquer en Espagne, et ainsi le juron habituel de ce soldat aurait été appliqué, par suite d'une confusion, au signe le plus caractéristique de sa physionomie. L'étymologie n'est pas nouvelle, puisque Sanchez de Las Brozas remarquait déjà : « *bigote*, nombre tudesco, vale *per Deum*, y jurando se assen de los mostachos » (voir Covarrubias, *Tesoro*, s. v. *bigotes*), mais elle présente des difficultés. Pour arriver à *bigote* = *mostacho*, il faudrait admettre : ou que le lansquenet lui-même a été appelé en Espagne *bigote*, d'après son juron, ce qui aurait permis d'appliquer plus tard ce sobriquet au seul trait essentiel de sa figure (lansquenet — l'homme aux moustaches — la moustache); ou que l'Espagnol, entendant l'Allemand jurer *bei gott* en se tirant la moustache, a pu croire qu'il jurait « par sa moustache » et que *bigote* signifiait réellement « moustache ». Or, jamais *bigote* n'a désigné en Espagne le lansquenet; et, d'autre part, l'expression *asticot*, souvent usitée et qui répond clairement à « dass dich gott », prouve que l'Espagnol se rendait compte de la valeur du mot

allemand *gott* : il n'est donc pas vraisemblable qu'il ait pu attribuer à *bei gott*, *bigote* un autre sens que celui de *per Deum*. — P. 413, Baist, *fazilado*. Il faut décidément renoncer à lire *fatilado* et rattacher le mot à *fascinare*. Divers textes relevés dans Du Cange contiennent les formes *fachilatores*, *falchillas*, *facillare*. — A. M.-F.]. — P. 414, Baist, *casamatta*. M. B. veut revenir, pour le fr. *casemate*, it. *casamatta*, à l'ancienne étymologie χάσματα ; il ne considère pas, sans parler de la formation tout à fait insolite, que le sens de *casamatta* ne répond pas du tout à celui de χάσμα, qui n'a été employé comme terme de fortification ni en grec ni en latin. Quant à la graphie *chasmates* dans Rabelais, il faut la juger comme celle de *cyre* pour *sire* (d'après κύριος). Au reste, il ne me paraît pas que Rabelais change, comme on l'a dit, le sens du mot en même temps que la forme : *vuidoient chasmates* signifie « ils déblayaient, ils rendaient libres les casemates », et c'est ainsi que Cotgrave l'a compris. Il ne s'en suit pas naturellement que l'étymologie *casa matta*, « maison folle, » soit bonne (*casamatta* serait-il une variante dialectale pour *casermetta*?). Il est sûr d'ailleurs que le mot vient au français de l'italien. — P. 415, Schaeffer, *Ein unbekannter altpanischer Romancero* ; description d'un recueil imprimé à Grenade en 1563, dont l'auteur de l'article possède le seul exemplaire connu, et qui ne paraît pas sans intérêt.

N° 4 (15 juin 1893). — [P. 427, Gräfenberg, *Don Juan Manuel*, El libro del Cauallero et del Escudero, *mit Einleitung und Anmerkungen nach der Handschrift neu herausgegeben* ; édition soignée d'une des œuvres les moins intéressantes de Juan Manuel. L'éditeur paraît avoir dit sur ce texte tout ce qu'il y avait à dire, et il a fait suivre son édition d'une étude des formes grammaticales et de la syntaxe du célèbre infant de Castille. — P. 551. Baist, *Don Juan Manuel*, la Cronica complida, *nach der Handschrift neu herausgegeben*. M. B. a retrouvé au British Museum, parmi les livres provenant de l'abbaye de Silos, le manuscrit d'après lequel Florez a publié, dans le t. II de l'*España sagrada*, la chronique latine de Juan Manuel ; il en donne une nouvelle édition plus exacte que la première. — A. M.-F.]. — P. 557-569, Lindner, *Die Chanson de Roland und die altenglische Epik*. Ce travail se divise en trois parties. Dans la première, M. Lindner veut prouver que l'auteur de la *Chanson de Roland* était un clerc normand vivant en Angleterre : aucun de ses arguments ne m'a semblé solide. Dans la seconde, il soutient que les « laisses similaires » de l'ancienne épopée française auraient toutes leur point de départ dans la *Ch. de R.* et que celle-ci les devrait à une imitation du « parallélisme » connu de l'ancienne poésie épique anglaise : ni comme caractère, ni comme étendue, ni comme mode d'emploi, les deux procédés ne me paraissent avoir de rapport. Dans la troisième, il s'efforce de démontrer que certaines contradictions qu'on a relevées dans notre rédaction de la *Ch. de R.* sont parfaitement explicables : ici encore il ne m'a nullement persuadé. Malgré ce désaccord avec M. L., je ne méconnais pas l'intérêt de son étude, où il y a certainement du savoir et des idées ; je crois seulement qu'une familiarité plus grande avec l'épopée française dans son ensemble lui ferait abandonner son système. — G. P.

IV. — Studj di filologia romanza pubblicati da Ernesto Monaci. Fasc. 16 (t. VI), 1893. — P. 163. V. de Bartholomæis, *Di alcune antiche rappresentazioni italiane*. Le point de départ de cet important mémoire est la découverte d'un ms. copié de 1576 à 1577 par une religieuse théatine et provenant de Sulmone. On y trouve une représentation de sainte Rosana et une suite de fragments de mystères ayant pour objet l'histoire d'Abraham et d'Isaac, et une grande partie de l'histoire de Jésus. C'est une compilation d'éléments primitivement distincts et remontant au XVe siècle. Nous avons en français des compilations de ce genre : le *Mystère du Vieux Testament* en est une. M. de B. a déployé beaucoup de sagacité dans l'exposé nécessairement compliqué de la formation de ce recueil. Ces *rappresentazioni* se distinguent par des caractères propres de la plupart des drames religieux que la littérature italienne nous offre en si grand nombre, et se rapprochent par certains côtés de nos mystères français. M. de B. a pris en considération d'autres recueils italiens qui, comparés au ms. de Sulmone, s'éclairent d'une lumière nouvelle. En appendice est publié un ms. fragmentaire provenant d'une confrérie de Pordenone, en Vénétie, qui a été récemment acquis par la bibliothèque Victor Emmanuel à Rome. C'est un drame de la Résurrection. — P. 247-447. C. Frati, *Ricerche sul « Fiore di Virtù »*. Ce recueil célèbre n'est qu'une compilation d'exemples moraux, comme on en a fait beaucoup au moyen âge. Le succès qu'il a obtenu est dû plutôt à des circonstances fortuites qu'à son mérite. M. F., sans prétendre épuiser la matière et tout en présentant ses recherches avec une grande modestie (voy. la note 1 de la page 247), a cependant augmenté et précisé dans une grande mesure les notions qu'on possédait avant lui sur le *Fiore di Virtù*. Il a, sinon tout à fait démontré, du moins rendu très probable que l'auteur était un certain frère Thomas Gozzadini, de Bologne, qui vivait à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe ; il a distingué les diverses rédactions qu'on possède de cette compilation et en a fait connaître en grande partie les sources, dont la principale, — on le savait du reste — est le juge Albertano da Brescia dont les divers traités moraux, et surtout le *Liber consolationis et consilii*, ont été si répandus. Enfin il a relevé les emprunts faits au *Fiore* dans la littérature postérieure et énuméré les traductions qu'on en possède en divers idiomes. Cette partie du travail de M. F. est accompagnée de descriptions bibliographiques et d'extraits. Vient ensuite, sous le titre de *riscontri*, une série de rapprochements entre de nombreux passages du *Fiore* et des auteurs variés qui en sont la source directe ou indirecte. Ces rapprochements sont divisés en trois séries, selon qu'ils sont fournis par la Bible, par les auteurs classiques, par les œuvres des Pères et par des écrivains du moyen âge. Cette division paraît peu utile, d'autant plus qu'elle ne pouvait guère être suivie exactement. Il y a dans la troisième série bien des passages tirés de la Bible. Il eût donc été préférable de suivre simplement l'ordre de l'ouvrage. Je hasarderai une autre critique. Pour les récits donnés à titre d'exemples on ne peut pas toujours être sûr de rencontrer l'original que l'auteur a eu sous les yeux. En ce cas il faut renvoyer au dernier travail sur la

matière, ou, à défaut, aux écrits anciens. C'est ce que ne fait pas toujours M. Fr. qui donne souvent des références bien superflues et en omet d'indispensables. Ainsi, pour l'*ange et l'hermite* (p. 421), pourquoi citer une traduction italienne des Vies des Pères? Il fallait renvoyer à l'original latin de cette traduction (cf. Crane, *Jacques de Vitry*, p. 181). M. Fr., qui cite au hasard quelques rédactions de cette légende si répandue, aurait trouvé dans une note des *Contes de Bozon* (pp. 242-3) le classement des principales formes latines de cette légende. De même, p. 352, il fallait dire que l'exemple de l'envieux vient originairement d'Avianus. Pour les rapprochements, voir *Contes de Bozon*, p. 275. P. 404, le vers *Asperius nihil est humili si surgit in altum*, si souvent cité au moyen âge, est de Claudien (*in Eutrop.*, I, 181). Suivent deux appendices, l'un contenant des extraits d'un ms. du *Fiore* conservé à l'*Estense*, l'autre divers exemples ajoutés dans l'édition du *Fiore* publiée à Bologne en 1774. On y lit (ch. XXXII) l'anecdote bien connue concernant la mère de l'évêque Maurice de Sully.

Fasc. 17 (fin du t. VI), 1893. — P. 449. E. Teza, *Un maestro di fonetica italiana nel cinquecento*. M. Teza appelle l'attention sur un opuscule très remarquable, eu égard au temps où il parut, et cependant très peu connu, intitulé *Degli elementi del parlar toscano*, publié à Florence en 1584, et dont l'auteur est un Florentin appelé Georgio Bartoli. Il en cite de nombreux extraits où l'auteur exprime, sur la production des sons et sur leur classement, des idées qui ne seraient pas désavouées par les phonéticiens de notre temps. — P. 466. E. Gorra, *Dell' epentezi di iato nelle lingue romanzi*. Mémoire très étudié et très soigné où est spécialement considérée la production d'*i* et d'*u* semi-voyelles entre deux voyelles en contact. Ce travail, qui indique une connaissance exacte de tout ce qui a été écrit sur ce sujet, a plutôt le caractère d'une compilation patiente et, en général, bien ordonnée, que d'une recherche originale. Aussi pourrait-on y relever, sans en rendre l'auteur entièrement responsable, certaines vues contestables, comme aussi des erreurs et des confusions diverses. M. G. est de ceux qui croient que la prononciation des personnes cultivées ne peut servir de base à une étude linguistique parce qu'elle est influencée par la langue littéraire. La vérité est que cette prononciation a, par rapport à celle du vulgaire, un caractère un peu archaïque, mais elle a du moins l'avantage d'une stabilité et d'une uniformité relatives. M. Gorra paraît croire que la prononciation populaire se développe dans un sens purement phonétique. Elle est au contraire soumise à des actions analogiques très diverses et aux caprices de modes passagères qui en troublent sans cesse le développement naturel. On reconnaît maintenant que la vie des langues n'a rien de commun avec celle des végétaux, et la comparaison avec les plantes cultivées ou laissées à l'état de nature n'est point du tout exacte. L'erreur de M. G. consiste à prendre (le plus souvent de seconde main et non à la suite d'observations personnelles) une manière de prononcer encore isolée, qui peut-être ne se généralisera jamais, et il lui donne, de son autorité privée, une extension excessive. Ainsi il prétend qu'en français on

prononce non pas *lou | er*, *lou | ange*, mais *louuer*, *louuange*. Que cette prononciation existe, je ne le nie pas, qu'elle ait existé depuis longtemps, je le crois, puisqu'on rencontre en d'anciens textes les graphies du nord-est *lower*, *louwer*, *lowange*, *louwange*, mais elle n'est pas habituelle en français actuel. Voici qui est plus contestable encore : Le français, selon M. Gorra, ne prononce pas *cre | er*, *cre | a*, mais *creier*, *creia*. Où M. G. va-t-il chercher ces exemples? Il y a des gens en effet, qui prononcent *creier*, comme aussi *agreiable*, *Leion* (Léon), *théiatre*, *dahomeien*, mais ce vice de prononciation est loin d'être général, même dans les classes inférieures. Ce fait pouvait assurément prendre place dans une étude sur le sort des voyelles en contact, mais il est abusif de le présenter comme appartenant à la prononciation courante du français. C'est malheureusement un genre d'erreur que commettent souvent les étrangers, et particulièrement ceux qui s'occupent de phonétique. Voici quelques autres remarques. Etudiant l'*i* introduit entre deux voyelles à la place du lat. *c g*, M. G. groupe ensemble *pacare, *sagillum (pour sigillum), jocare, advocatus. Ce sont des cas bien distincts : en fr. la gutturale disparaît régulièrement entre *o-a*, jocare-*joer*), devient *i* semi-voyelle entre *a-a* et *e-a* (pacare-*paier*), et enfin le cas de *g* suivi d'*e*, *i* (*sagellum) est tout à fait différent des précédents. C'est vainement que M. G. voudrait assimiler jocare et advocatus au cas de pacare, en se fondant sur les formes *joier* et *advoiés* : ces formes sont tout à fait exceptionnelles, tandis que *paier* est constant. P. 531, *Orliens* n'est pas à rapprocher de *crestien* : l'*i* est semi-voyelle dans le premier et voyelle dans le second. D'ailleurs *crestien* est visiblement un mot de formation non populaire. Il y aurait beaucoup de petites remarques de ce genre à faire. Néanmoins le mémoire de M. Gorra sera toujours consulté utilement par ceux qui auront à s'occuper du sujet compliqué qu'il a traité. P. M.

V. — Le Moyen Age, bulletin mensuel d'histoire et de philologie [1]. — II (1889). P. 151, Schœne, *Le jargon et jobelin de François Villon* (M. W. : « grand labeur assez mal récompensé; » le livre, en effet, repose tout le temps sur une idée fausse). — P. 185, Stein, *Olivier de la Marche* (L. F.). — P. 187, Jarnik, *Index zu* Diez (W.). — P. 189, *Variété*. M. Wilmotte, *Le conte de Guillaume d'Angleterre*. M. W. annonce qu'une étude attentive de la langue et du style de ce roman l'a convaincu qu'il était bien de Chrétien de Troies, et présente d'intéressantes remarques sur le récit, qu'il rapproche non seulement, comme on le fait d'habitude, du thème de l'*Oiseau ravisseur*, mais de celui d'*Apollonius*. — P. 228, Lange, *Die lateinischen Osterfeiern* (P. P.). — P. 230,

1. E. Bouillon (abonnement : 8 francs). Direction : pour 1891 et 1892, MM. Marignan et Wilmotte; pour 1893 et 1894, MM. Marignan, Prou et Wilmotte. — Nous reprenons le dépouillement de cet intéressant recueil à l'endroit où nous l'avions laissé il y a cinq ans, en nous excusant auprès des directeurs et de nos lecteurs de ce trop long retard.

Recueil de mémoires philologiques présentés à M. G. Paris par ses élèves suédois (M. W.). — P. 249, Jeanroy, *Les origines de la poésie lyrique française* (L. Sudre). — P. 257, Tiersot, *Histoire de la chanson populaire en France* (M. W. signale des choses intéressantes dans ce livre, mais un manque général de méthode et de préparation). — P. 285, *Variété*. G. Paris, *Lantfrid et Cobbon*. La publication de ce petit poème dans le t. I du *Moyen Age* ayant suggéré à divers critiques de très nombreuses corrections au texte si gravement altéré, on les a toutes reproduites ici (malheureusement avec de nombreuses fautes d'impression); la découverte (par M. Dümmler) d'une citation faite par Du Cange d'après un manuscrit extrêmement supérieur éveillait un espoir qui jusqu'à présent ne s'est pas réalisé : le manuscrit de l'église de Beauvais qu'a eu à sa disposition le grand lexicographe paraît avoir disparu sans retour.

III (1890). — P. 1, Tunison, *Master Virgil* (Stecher : ce livre paraît, au moins comme faits, ne rien ajouter à celui de M. Comparetti). — P. 8, Muret, *Eilhart d'Oberg;* Golther, *Die Sage von Tristan;* Novati, *Un vecchio ed un nuovo frammento del Tristran di Thomas;* Warnecke, *Das dem Beroul zugeschriebene Tristran-Fragment;* Löseth, *Tristanromanens prosahaandskrifter* (M. W. : remarques sur la légende de Tristan et ses diverses formes). — P. 28, *Aucassin und Nicolete*, hgg. von Suchier (M. W. : je trouve ici les raisons de M. Wilmotte pour attribuer *Aucassin* au wallon, que je lui ai reproché ci-dessus (p. 307) de n'avoir pas données; à vrai dire, elles ne sont guère convaincantes, et je ne puis même laisser passer sans réserve l'assertion suivante : « Quelle que soit la conclusion qui prévaille sur le lieu de provenance d'*Aucassin*, il est aujourd'hui acquis à la science que ce petit chef-d'œuvre appartient à la Belgique romane. » Les graphies de notre unique ms. ne prouvent absolument rien, et les faits attestés par la mesure ou l'assonance des parties en vers n'obligent nullement à circonscrire dans le domaine de la Belgique romane actuelle la région où la célèbre chantefable a pu être écrite). — P. 31, Dingeldey, *Ueber die Sprache und den Dialekt des Joufrois* (J. Simon : le critique conclut, un peu autrement que l'auteur et par des motifs plausibles, que *Joufroi* a été composé dans le Berri). — P. 54, Lecoy de la Marche, *La Chaire française au XIIIe siècle; Le treizième siècle littéraire et scientifique* (E. Muret : critique avec raison le plan suivi dans le premier ouvrage). — P. 56, Gasté, *Les insurrections populaires en Basse-Normandie au XVe siècle* (L. F.). — Wirth, *Die Oster- und Passionsspiele bis zum XVI. Jahrhundert* (M. W. : maintient contre l'auteur la part de l'influence française sur les jeux de la Passion et de la Résurrection en Allemagne). — P. 78, *Egbert's von Lüttich Fecunda Ratis*, hgg. von Voigt (Godefroid Kurth : conteste avec raison à M. V. l'origine allemande d'Egbert et surtout des proverbes et autres produits du *folklore* qu'il a mis en vers latins). — P. 90, Faligan, *Histoire de la légende de Faust* (E. M.). — P. 124, Jeanroy, *De nostratibus medii aevi poetis qui primum lyrica Aquitaniae carmina imitati sint* (H. Binet). — P. 129, *Italienische Bibliothek*, I. *Aeltere Novellen*, hgg. von Ulrich (St. Prato : notes comparatives sur quelques contes). — P. 132, Périodiques

concernant la philologie romane : Allemagne, France, Roumanie, Etats-Unis (W. Meyer-Lübke, A. Doutrepont, M. Wilmotte). — P. 155, *Les contes moralisés de Nicole Bozon*, p. p. L. T. Smith et P. Meyer (M. W.). — P. 159, Périodiques concernant la philologie romane : Italie (C. Frati). — P. 176, Meyer-Lübke, *Grammatik der romanischen Sprachen*, I (M. W. : discussion de nombreux points de phonétique). — P. 182, Groeneveld, *Die älteste Bearbeitung der Griseldissage in Frankreich*; von Westenholz, *Die Griseldissage in der Literaturgeschichte* (Ξ.). — P. 194, Novati, *Studi critici e litterari* (A. Doutrepont). — P. 201, Camus, *Alcuni frammenti in antico piccardo dell' Etica di Aristotele compendiata da Brunetto Latini* (M. W. pense que ce texte est tournaisien, et se demande s'il ne représenterait pas, non l'original de la version italienne du *Trésor*, à laquelle il ressemble plus qu'à tous les mss. français, mais une rétro-traduction faite sur cette version italienne). — P. 219, A. Kawczynski, *Essai comparatif sur l'origine et l'histoire des rythmes* (L. Parmentier : rend justice à l'originalité et à la profondeur des vues de l'auteur, tout en les trouvant parfois téméraires et insuffisamment démontrées). — P. 226, *La Clef d'amors*, p. p. A. Doutrepont (M. W. : éloges mérités; propose quelques corrections au texte). — P. 242. Wiese, *Eine altlombardische Margarethenlegende* (A. Doutrepont). — P. 276, H. Andersson, *Étude linguistique sur une version de la légende de Théophile* (M. W.).

IV (1891). — P. 5, Schiavo, *Fede e superstizione nell' antica poesia francese* (Bédier : montre la faiblesse de ce travail). — P. 7, *Etudes romanes dédiées à Gaston Paris* (M. W.). — P. 29, *Variété*. M. Wilmotte, *Fragment du roman de Troie* (408 vers, Archives de Namur). — P. 59, Constans, *Chrestomathie de l'ancien français*, 2e éd. (J. Simon : signalons les remarques de l'auteur sur le parler actuel de Thuin; il annonce une étude sur la langue de Jean de Thuin). — P. 75, Todd, *La Naissance du chevalier au cygne* (M. W. : quelques corrections utiles). — P. 81, Kassewitz, *Die französischen Wörter im Mittelhochdeutschen* (J. Simon). — P. 104, Loth, *Les Mabinogion* (M. W.). — P. 106, Périodiques relatifs à la philologie romane (Doutrepont, Meyer-Lübke). — P. 127, *Erec*, p. p. Förster (M. W. : promet une étude sur le rapport des trois poèmes de Chrétien, *Erec*, *Ivain*, *Perceval*, avec les trois *Mabinogion* correspondants). — P. 150, Langlois, *Les origines et les sources du Roman de la Rose* (H. Binet, avec quelques notes de M. W.). — P. 154, Knust, *Geschichte der Legende der h. Katharina im Alexandrien* (Logeman). — P. 184. Rajna, *Tre Studi per la storia del libro di Andrea Capellano* (Novati). — P. 186, *Variété*. M. Wilmotte, *Les origines du roman breton* (orientation générale dans la question, avec quelques remarques intéressantes). — P. 197, Périodiques italiens relatifs à la philologie romane (Novati).— P. 219, Rhys, *Studies in the Arthurian Legend* (M. W.). — P. 222, *Chansons de Conon de Béthune*), p. p. Wallenskjöld (J. Simon : critique sévère, non du travail de l'auteur, mais des principes qui en ont dirigé une partie; M. W. a répondu et M. S. a répliqué aux pp. 256-58 du même volume). — P. 226, Cloetta, *Komödie und Tragödie im Mittelalter* (G. Doutrepont). — P. 247, Bos, *Glos-*

saire de la langue d'oil (M. W. : critiques sur le plan suivi et remarques sur les 35 premières pages). — P. 251, Meyer-Lübke, *Jtalienische Grammatik* (A. Doutrepont). — P. 252, Lenient, *La poésie patriotique en France au moyen âge* (G. C.).

V (1892). — P. 8, *Eneas*, p. p. S. de Grave (W. : signale des imitations de ce poème dans Chrétien). — P. 26, *Ille et Galeron*, p. p. Löseth, p. p. Förster (M. W.). — P. 60, *Variété*. Wilmotte, *Note sur la chanson populaire* (l'auteur présente quelques remarques sur le livre de M. Jeanroy et le compte rendu que j'en ai fait, et s'attache surtout à répondre aux critiques adressées par M. Tiersot à un précédent travail de lui, sur lequel j'espère avoir l'occasion de revenir). — P. 73, Montaiglon et Raynaud, *Recueil général des fabliaux*; Pilz, *Beiträge zur Kenntniss der Fabliaux*. — P. 76. Berthier, *La Divina Commedia*, I, 1 (A. Doutrepont). — P. 112 et 150, Périodiques relatifs à la philologie romane (Doutrepont). — P. 124, Voretzsch, *Ueber die Sage von Ogier* (W.). — P. 129, Rönsch, *Collectanea philologica* (V. Friedel). — P. 140, *La Chronique de la Pucelle*, p. p. Vallet de Viriville (F. Chambon : article important, dont l'auteur a profité de notes inédites de V. de V.). — P. 146 *Variété*. Ch.-V. Langlois, *Satire cléricale du temps de Philippe le Bel* (poème en treize quatrains rimés ; 1er vers : *Inter acrimonias estus et dolorum*). — P. 177, Paris et Jeanroy, *Extraits des chroniqueurs français*; Paris, *Extraits de la Chanson de Roland* (W. : M. Wilmotte veut bien me consulter sur le v. 3644 de *Roland*, où il voudrait lire *vers sa pareil* (= sa femme) pour *vers sa* (ou *la*) *pareit*; je pense avec M. Gautier et les autres éditeurs qu'il n'y a rien à changer, et que nous avons bien là le même trait que M. W. signale lui-même dans *Tristan*). — P. 178, *Variété*. Novati, *Quelques remarques sur un très ancien document de la fable animale en France* (l'auteur propose au texte bien connu de Guibert de Nogent une correction qui en effet l'éclaircirait, tout en diminuant la valeur qu'on lui a attribuée). — P. 193, Paget Toynbee, *Specimens of old French* (A. Thomas). — P. 199, Auvray, *Les manuscrits de Dante des bibliothèques de France* (M. Prou). — P. 233, Dante, *De vulgari eloquio*, p. p. Maignien et Prompt (Auvray).

VI (1893). — P. 7, *La Navigatio sancti Brendani*, p. p. Novati (Omer Jacob). — P. 89, Nolhac, *Pétrarque et l'humanisme* (G. Rousselle). — P. 93, Crane, *The exempla of Jacques de Vitry* (M. W.). — P. 90, Restori, *Letteratura provenzale* (M. W.). — P. 105, *Variété*. A. Piaget, *Huitains inédits de Martin le Franc sur Jeanne d'Arc* (ne se trouvent, ajoutés au passage bien connu du *Champion des Dames*, que dans un ms. de Bruxelles, et ne manquent pas d'intérêt). — P. 129, Kurth, *Histoire poétique des Mérovingiens* (F. Lot : dans ce long et remarquable article, l'auteur soumet le livre de M. K. à une critique acérée et absolument négative; il a raison sur beaucoup de points, mais il ne tient pas assez compte des résultats qu'a fournis à M. Rajna, pour établir l'existence d'une épopée mérovingienne, la comparaison des épopées allemande et française de l'âge postérieur; c'est d'ailleurs une question à reprendre d'ensemble. P. 139 il signale un passage de Flodoard qui renverrait, d'après lui, à la guerre de Thuringe de Theoderich d'Austrasie, et « que

personne ne cite ». Ce passage est très connu (voy. notamment W. Grimm, *Die deutsche Heldensage*, p. 31), et il ne faut nullement corriger *Hermenrico* en *Hermenfrido*; il s'agit du fameux roi goth Hermenric). — P. 165, Gottschal, *Ueber die Sprache von Provins im XIII. Jahrhundert* (A. Thomas : bonnes corrections). — P. 185, *Variété*. A. Thomas, *Le nom de lieu Icoranda, Eviranda ou Aqueranda* (renvoie aux articles déjà nombreux sur cet intéressant nom de lieu, qui signifie « frontière », et appuie par un texte non signalé l'opinion que la forme primitive avait un *qu*). — P. 190. J. Bonnard, *Une traduction de Pyrame et Thisbé* (J. Simon : rend très vraisemblable que l'auteur, Malkaraume, écrivait en Lorraine, sans doute au XIVe siècle). — P. 244, *The Song of Dermot*, p. p. Orpen (M. W. : quelques corrections). — P. 264, Suchier, *Altfranzösische Grammatik*, I, 1 (M. W.).

VII (1894). — P. 1, 26, Zimmer, *Nennius vindicatus* (F. Lot : adhère aux conclusions générales du livre, mais fait beaucoup de critiques de détail; remarque notamment la contradiction où tombe M. Z. en établissant l'existence de la légende d'Arthur en Galles au VIIIe siècle, et aussi au commencement du XIIe, pour n'attribuer ensuite au Gallois Gaufrei de Monmouth que des sources armoricaines). — P. 6, Bédier, *Les Fabliaux* (M. W. : quelques réserves). — P. 9, Nordfelt, *Les couplets similaires dans la vieille épopée française* (A. Doutrepont). — P. 13, Périodiques italiens relatifs à la philologie romane (Novati). — P. 32, Mestira, *La psicologia nella Divina Commedia* (Auvray). — P. 32, Sudre, *Les sources du Roman de Renart* (J. Simon). — P. 34, Sudre, *Metamorphoseon libros quomodo nostrates imitati sint* (G. Rousselle). — P. 61, Bédier, *De Nicolao Museto* (G. Rousselle). — P. 102, Devaux, *La langue du Dauphiné au moyen âge* (J. S.). — P. 113, Thibault, *Glossaire du pays blaisois* (G. Collon). — P. 114, Neumann, *La filologia romanza*.

VI. — Giornale storico della letteratura italiana, nº 61 (t. XXI, 11e année, 1893). — P. 1, G. Mancini, *Alcune lettere di Lorenzo Valla*. Ces lettres, au nombre de 20 (toutes ne sont pas de L. Valla), sont en général fort intéressantes. Le mémoire qui les précède complète heureusement sur divers points les livres récemment publiés sur L. Valla par M. R. Sabbadini et par M. Mancini lui-même. — P. 49, P. Bologna, *La stamperia fiorentina del monasterio di S. Jacopo di Ripoli e le sue edizioni*, suite. — P. 70. N. Impallomeni, *Il Polinice di Alfieri*. — P. 117, Comptes rendus d'ouvrages qui concernent une époque trop moderne pour la *Romania*. — P. 151, Bulletin bibliographique. On y lira avec fruit des articles approfondis, bien que d'étendue moyenne, sur les *Studi di critica letteraria* d'E. Gorra (cf. *Romania*, XXII, 336), sur l'édition du Bestiaire vénitien par Goldstaub et Wendriner (cf. *Rom.*, XXII, 300), sur les *Croniche* de Giov. Sercambi p. p. S. Bongi, etc. — P. 183, Chronique.

Nos 62-3 (t. XXI, 11e année, 1893). — P. 205, A. Luzio et R. Renier, *Niccolò da Correggio*. — P. 265, G. Malagoli, *Carlo Cantoni umorista e favoleggiatore del sec.* XVIII. — P. 300, G. Mestica, Il Canzoniere *del Petrarca*

nel codice originale a riscontro col ms. del Bembo e con l'edizione aldina del 1501. Prouve que l'édition abdine du Canzoniere n'a pas été faite, comme on l'a cru, sur le ms. en partie autographe 3195 du Vatican, mais sur le ms. 3197 de la même bibliothèque, lequel est de la main de Bembo. Toutefois Bembo avait transcrit sur sa copie les variantes du ms. 3195, dont une partie passa dans l'édition. M. Mestica nous avertit qu'un autre chercheur, M. Salvatore Cozzo, était arrivé de son côté à la même conclusion. — Variétés. P. 335, F. Flamini, *Il luogo di nascita di Madonna Laura e la topografia del canzoniere Petrarchesco.* L'objet de cet article est de montrer que le lieu de naissance de Laure est Caumont, village de Vaucluse situé sur la rive droite de la Durance à mi-chemin entre Avignon et Cavaillon. Cette opinion se fonde essentiellement sur le dire d'un Italien de la fin du XVe siècle qui, ayant visité les lieux célébrés par Pétrarque, s'exprime ainsi :

> Vignion, *Comonto*, la dov'ella nacque
> Rodano e Sorga ancor vid'io passando...

Caumont est, en effet, voisin de Noves, situé sur la rive opposée de la Durance. Mais pourquoi employer 23 pages à ce qu'on pouvait dire en quatre ou cinq ? — P. 358, V. Cian, *Di Giovanni Muzzarelli e d'una sua operetta inedita.* — Comptes rendus. P. 385, G. Castelli, *La vita e le opere di Cecco d'Ascoli* (V. Rossi, critique très détaillée et très judicieuse). — P. 401, H. Cochin, *Un ami de Pétrarque. Lettres de Fr. Nelli à Pétrarque publiées d'après le ms. de la Bibliothèque nationale* (F. Novati). — P. 407, O. Hecker, *Die Berliner Decameron-Handschrift u. ihr Verhæltniss zum codice Manuelli.* (H. Hauvette émet quelques doutes sur la thèse soutenue, après M. Tobler, par l'auteur de cette dissertation). — P. 411, G. Lesca, *Giovannantonio Campano, detto l'Episcopus Aprutinus, saggio biografico e critico* (Fr. Flamini). — P. 416, F. Nitti, *Leone X e la sua politica secondo documenti e carteggi inediti* (V. Cian). — P. 434, Bulletin bibliographique. A remarquer des articles sur Joret, *La rose dans l'antiquité et au moyen âge* (cf. *Romania*, XXI, 171); G. Cozza-Luzzi, *Sul codice del breviario di Fr. Petrarca acquistato da S. S. Leone XIII alla Biblioteca Vaticana;* V. Catenacci, *L'amorosa visione del Boccaccio* (travail peu honnête, en partie emprunté, sans indication de source, à un écrit antérieur de M. Crescini); L. Biadene, *Cortesie da tavola in latino e provenzale.* — P. 451, Communications diverses. — P. 462, Chronique. — P. 476, Publications faites à l'occasion de mariages.

N°s 64-5. G. Volpi, *Luigi Pulci, Studio biografico.* Biographie faite en partie à l'aide de documents nouveaux; en appendice une pièce inédite (*confessione di Luigi Pulci*). — P. 65. A. Luzio et R. Renier, *Niccolò da Corregio* (fin). P. 120, G. Rua, *L'epopea Savoina alla corte di Carlo Emmanuele.* — P. 158, Variétés. Nous ne trouvons à signaler que R. Truffi, *Di una probabile fonte del « Margutte » del Pulci* (p. 200). — Comptes rendus. E. Pèrcopo, *Le rime di Benedetto Gareth detto il Chariteo secondo le due stampe originali* con introduzione e note (V. Rossi). — P. 242, Bulletin bibliographique. D'Ancona et Bacci, *Manuale della letteratura italiana* (article justement élogieux; cf. *Rom.*, XXII,

179, 629); D. Carraroli, *La leggenda di Alessandro magno* (simple analyse ; cf. ci-dessus, p. 260). — P. 262, Communications diverses. — P. 273, Chronique. — P. 300, Publications pour mariages.

N° 66. P. 305, L. Frati, *Nicolò Malpigli e le sue rime*. Mémoire très documenté sur ce poète pétrarquisant, qui fut notaire, et dont il nous reste un certain nombre de sonnets et de *canzoni* en partie publiés à l'appendice. — Variétés. P. 335, Fr. Novati, *Il Lombardo e la lumaca*. Curieuses recherches sur le combat supposé d'un Italien (*Lombardus* signifie Italien en général, et non pas seulement Lombard) avec un limaçon, sujet dont se sont déjà occupés plusieurs érudits, notamment M. Baist et M. Tobler (voy. *Rom.*, VII, 629; VIII, 462), et feu Boucherie, qui a publié un petit poème latin *de Lombardo et Lumaca* (voy. *Rom.*, XV, 625), réédité dans le présent article par M. Novati d'après de nouveaux manuscrits. M. N. ajoute quelques témoignages à ceux qu'on avait déjà réunis sur ce combat burlesque, un, notamment, tiré du *Policraticus* de Jean de Salisbury, et, par conséquent, du milieu ou de la première moitié du XIIe siècle. Selon M. N., l'origine de cette fable devrait être cherchée dans les figures grotesques qui ornent les marges de certains mss. et qui représentent le monde à l'envers, *bestorné*, comme on disait autrefois : on aura vu le dessin d'un homme luttant, les armes à la main, contre un limaçon, et un Français en aura fait l'application aux Italiens, qui avaient au moyen âge une réputation de poltronnerie solidement établie. Je n'oserais dire que cette explication ralliera tous les suffrages : toujours est-il que les représentations d'un homme armé engageant le combat contre une limace ne sont pas sans exemple. J'en signalerai une dans le ms. B. N. lat. 22 (qui est une bible exécutée à Bologne un peu avant 1284 pour un chanoine de Maguelone) au bas du fol. 406 v° [1]. L'homme est nu et, se couvrant d'un bouclier rond, il brandit une épée formidablement longue dont il s'apprête à pourfendre un limaçon qui dirige vers lui des cornes menaçantes. — P. 354, A. Belloni, *Sopra un passo dell' egloga responsiva di Giovanni del Virgilio a Dante*, rectifie sur divers points un travail de feu Macri-Leone, date l'églogue de 1320, et émet la supposition que *del Virgilio* n'est pas le vrai nom de l'auteur. — P. 373, F. Ceretti, *Giovanni Pico della Mirandola; Spigolature raccolte da dispacci degli oratori Estensi*. — Comptes rendus. P. 378, E. Vogel, *Bibliothek der gedruckten weltlichen Vocalmusik Italiens aus den Jahren* 1500-1700 (R. Renier). — P. 395, C. Pini, *Studio intorno al serventese italiano* (Fl. Pellegrini; le critique ajoute un bon nombre de *sirventesi* à ceux dont M. Pini avait donné la notice; mais ce qu'il dit, pp. 396-7, sur l'origine du nom de *sirventes*, pour en revenir à l'opinion de Diez, est sans portée). — P. 408, Bulletin bibliographique. *Reali di Francia*, p. p. Vandelli; G. Rua, *Antiche novelle in versi di tradizione popolare riprodotte sulle stampe migliori*. — P. 415, Communications diverses. — P. 427, Chronique. — P. 469, Publications pour mariages. P. M.

1. J'ai fait reproduire cette page en héliogravure pour l'École des Chartes; n° 343 de la collection.

VII. — BULLETIN HISTORIQUE ET PHILOLOGIQUE DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET PHILOLOGIQUES, année 1891. — P. 348-353, L. Guibert, *Oraisons en langue vulgaire dans un recueil liturgique des XIVe et XVe siècles*, communication précédée d'un rapport de M. P. Meyer. Ce sont des prières en limousin, comme on en trouve assez souvent dans les livres liturgiques de la région limousine.

Année 1892. — P. 4-65, S. Bougenot, *Notices et extraits de manuscrits intéressant l'histoire de France conservés à la Bibliothèque impériale de Vienne (XIIIe-XVIe siècles)*. Suite de notices, précédées de quelques observations générales sur les provenances des documents intéressant l'histoire de France que renferme la Bibliothèque impériale de Vienne. Entre ces notices plusieurs se rapportent à des chroniques françaises et par conséquent sont à signaler ici. Toutefois, il ne paraît pas qu'elles ajoutent rien de bien important aux renseignements sommaires, mais généralement exacts, donnés dans les catalogues imprimés de la bibliothèque en question, notamment dans le dernier (*Tabulæ Codicum manuscriptorum*, Vienne, 1864 et années suiv.). Ce qui paraît offrir le plus de nouveauté, ce sont quelques extraits (pp. 49-56, cf. p. 13) d'un ms. de la chronique de Jean de Wavrin où, pour certains épisodes, on trouve une rédaction particulière (n° 2545). Seulement les variations sont-elles bien de J. de Wavrin? Faut-il supposer que ce chroniqueur aura, pour certains épisodes, fait deux rédactions? Il y a là un point obscur, sur lequel M. Bougenot ne donne aucun éclaircissement. — P. 16, Les *Chroniques de Normandie* décrites sous le n° 2576 portent réellement le n° 2569. Le n° 2576, qui n'est pas décrit par M. B., est l'histoire universelle qui a été mentionnée ici même, XIV, 51, sous le n° du catalogue de Lambecius. — P. 19, Le n° 2627 n'est pas mieux identifié que dans les *Tabulæ*. L'ouvrage qui commence par « L'en seut dire que envis muert qui apris ne l'a » est un traité du XIIIe siècle qui porte le titre de *Moralités* dans le ms. Bibl. nat. fr. 24431, fol. 157, et se trouve ailleurs sous le titre de *Miroir du monde*; voy. *Bulletin de la Soc. des anc. textes*, 1892, p. 79. Le n° 3370* contenant une longue chronique dont les premiers mots sont « Qui le tresor de sapience voet mettre en l'armaire de sa memoire », est une compilation de la fin du XIIIe siècle, sur laquelle voy. *Romania*, XIV, 64. En appendice divers documents latins relatifs à Jeanne d'Arc, suivis d'un rapport de M. Delisle sur ces documents. — P. 200, Charte française d'un châtelain de Vitry en faveur d'une léproserie (1254), communiquée par M. Pélicier, archiviste de la Marne; quelques fautes d'impression : ainsi l. 1 il faut lire *faz* et non *fat*. — P. 433, Communication de M. de Fréminville, archiviste de la Loire, sur la Fauconnerie du comte de Forez à la fin du XIVe et au commencement du XVe siècle. Extraits de deux registres en français, appartenant aux archives de la Loire, qui donnent d'intéressants détails sur l'entretien et la nourriture des faucons du comte de Forez pour les années 1397 à 1406.

1893. — P. 181-226. De la Grasserie, *De la strophe et du poème dans la versification française, spécialement en vieux français* (communication au

Congrès des Sociétés savantes). Remarques ingénieuses mais fort contestables. Les exemples en ancien français sont criblés de fautes. — P. 239-244, Guesnon, *Restitution et interprètation d'un texte lapidaire du XIIIe siècle relatif à la bataille de Bouvines* (communication au Congrès des Sociétés savantes). Il s'agit d'une longue inscription en 42 vers français qui était autrefois placée sur une ancienne porte d'Arras et plusieurs fois publiée, notamment par V. Le Clerc dans le t. XXIII (p. 334) de l'*Histoire littéraire*. Mais l'inscription a disparu depuis longtemps, et M. G. a eu l'heureuse chance d'en retrouver deux courts fragments qui contiennent en tout vingt lettres. Mais c'est assez pour donner une idée exacte de l'écriture. Ce sont de belles onciales du XIIIe siècle gravées en creux ayant de onze à douze centimètres de hauteur. Une phototypie du plus considérable de ces deux fragments est jointe au mémoire de M. Guesnon. Ajoutons que M. G. a proposé quelques corrections fort probables à certains vers de ce curieux document. — P. 276, Charte française de Robert de Joinville, seigneur de Sailly (1265), communiquée par M. Favier, bibliothécaire de Nancy. — P. 377 et 493, Deux chartes françaises, la première de 1287, la seconde de 1253, communiquées par M. Pélicier, archiviste de la Marne. — P. 494, Charte de Jean de Joinville (1309), communiquée par le même. — P. 548, *Fondation d'une école à Aire en Artois, au XVIe siècle*. Communication de M. Delisle. Le document ici publié, qui vient de la collection de feu François Morand, de Boulogne-sur-Mer, est une grande pancarte en papier contenant un dessin colorié assez bien exécuté qui représente les diverses formalités auxquelles donna lieu la fondation de l'école. Des légendes placées au dessous des diverses scènes en expliquent le sujet. Une reproduction phototypique de la pièce est jointe à cette communication. P. M.

VIII. — Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1892. — P. 237-9, *Traité pour la reconstruction du pont de l'Escurol à Tulle*, 19 août 1463. Document en limousin communiqué par M. Fage, qui en a trouvé le texte dans les Armoires de Baluze à la Bibliothèque nationale. M. Fage n'indique pas la cote du volume des Armoires de Baluze qui contient cette pièce; il néglige également de nous dire si la pièce existe en original ou seulement en copie. En tout cas l'édition est très fautive, et il faut d'autant plus le regretter que le document est intéressant au point de vue lexicographique.

Année 1893. — P. 41-4, *Note sur deux inscriptions du XIVe siècle*. L'intérêt de ces deux inscriptions, communiquées par M. le capitaine Espérandieu, est surtout linguistique. Datées de 1343 et gravées à Bonifacio, elles nous présentent très probablement l'un des plus anciens spécimens connus du dialecte corse. — P. 281-313, *Quelques inventaires du XIVe siècle pour servir à l'histoire de la vie privée de nos pères*. Communication de M. Ed. Forestié, de Montauban. Ces inventaires, publiés par extraits, sont au nombre de neuf, tous en latin sauf le dernier qui est en provençal. Les noms de meubles, d'ustensiles

divers y abondent, et sont généralement faciles à reconnaître sous leur forme latinisée. Il y a malheureusement d'évidentes fautes de lecture ou d'impression qui rendent suspects les mots dont on n'a pas d'autres exemples ou qui ne se sont pas conservés dans les patois. Ainsi il n'y a sans doute pas dans le ms. « ipsiusmet *presbyter* preventi » (p. 300), ni « unum tilho *carnarum* salsarum » (p. 304). On peut aussi douter de « *scavum* sive bancum fusti » (p. 301) et de « duo *scauva* longa ad opus sedendi » (p. 308), où il faut vraisemblablement lire *scanum*, *scanna*. On s'étonne de lire, p. 311, « doas *assirapas* de lato, » et p. 313 « .ij. *issirapas* d'estant ». Dans les deux cas M. Forestié traduit en note le mot souligné par « bouteilles ». Il serait imprudent d'utiliser ces documents sans les avoir collationnés sur les originaux. — P. 322-8, Frossard, *Les instruments de l'éclairage dans le Bigorre*. Relevé intéressant des matières servant à l'éclairage (résine, poix, cire, etc.) et description des appareils servant à la combustion de ces matières. Quelques étymologies erronées : *halhe*, brindille de bois servant à l'éclairage, est le prov. *falha*, le lat. facula, et n'a rien de commun avec le fr. *faille*, fissure.

P. M.

CHRONIQUE

M. Jean Fleury, qui a donné quelques articles à la *Romania*, est mort, le 17 août, à Saint-Pétersbourg, où il était établi depuis 1852, et où il avait été pendant longtemps « lecteur » de français à l'Université impériale. M. Fleury a publié plusieurs écrits sur la langue française, destinés surtout aux Russes, et une étude sur le patois de La Hague, qui, malgré quelques erreurs de méthode, contient de très bonnes observations et des matériaux précieux. Il avait également écrit sur Rabelais un livre en deux volumes, qui avait pour but de faire comprendre et lire en partie le grand satirique même de ceux auxquels on ne saurait en conseiller la lecture intégrale, et qui est fait avec beaucoup d'intelligence et de goût. M. Fleury était né en 1816 à Vasteville (Manche). Il était le père de Mme Durand, qui, sous le nom d'Henry Gréville, s'est fait comme romancière une brillante réputation.

— M. Gaëtan Hepp, dont nous avons annoncé il n'y a pas longtemps quelques travaux d'amateur sur la poésie française des XIVe et XVe siècles, a imprimé dans les *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. VIII (tiré à part chez Vromant, Bruxelles, 1894) une note sur « la publication des anciens textes ». M. Hepp veut qu'on imprime les manuscrits tels qu'ils sont, sans ponctuation ni séparation des mots unis à tort, ni résolution des abréviations, et surtout sans ces commentaires qui, d'après lui, ne font que répéter ce que tout le monde sait. Pour le bien montrer, il donne un de ces commentaires superflus pour quelques vers de Christine de Pisan; mais il se trompe s'il croit, comme il le dit, n'y avoir mis rien que tout le monde ne sache. Nous y avons appris par exemple que *ou* (= *et* = *en le*) est une « orthographe injustifiée, mais très fréquente, de *au* », et que *vo'* est une « abréviation très usitée de *votre* ». En histoire littéraire aussi nous avons recueilli des renseignements très neufs pour nous : « *Debat* est un titre très usité aux XIVe et XVe siècles. On disait aussi *tençon*; mais ce dernier mot a sur *débat* la priorité de l'âge : on s'en servait surtout couramment dans les *Jeux-partis* du XIIIe siècle. » Après la lecture de ce commentaire, on se demandera peut-être si M. Hepp a toute l'autorité nécessaire pour donner des préceptes aux romanistes, Quant au sujet même de sa leçon d'aujourd'hui, il prêterait à une longue discussion entre gens compétents; il n'est pas aussi simple que se l'imagine notre nouveau professeur.

— M. A. Jeanroy se propose de publier un recueil des *lais* et *descorz* que nous ont conservés nos chansonniers français; on sait que ces pièces, généralement assez vides pour le fond, ont un réel intérêt pour l'histoire de la versification. Le même savant a l'intention de publier prochainement les chansons de Richard de Semilli et de Richard de Fournival.

— Livres annoncés sommairement :

Diporti glottologici del Dr P. E. Guarnerio. Milano, Rebeschini, 1893, in-8°, 29 p. — Dans cette étude, après avoir montré ce qu'il y a d'exagéré et de peu clair dans les théories de M. Seelmann sur le latin vulgaire, l'auteur s'attache au mémoire de M. Parodi dont nous avons rendu compte plus haut (p. 314), pour en faire ressortir la valeur, en confirmer ou parfois en modifier légèrement les assertions ou les conjectures; elle forme à ce mémoire un complément naturel.

N. Jorga, *Thomas III, marquis de Saluces. Étude historique et littéraire, avec une introduction sur la politique de ses prédécesseurs et un appendice de textes* (thèse présentée à l'Université de Leipzig). Saint-Denis, impr. H. Bouillant, 1893. In-8°, VIII-223 p. — La partie littéraire de cette étude est seule de notre ressort. Nous n'avons pas, ici, à en apprécier la partie historique, qui, à dire vrai, nous a paru assez faible, et où l'on pourrait noter bien des inexactitudes. Thomas III de Saluces appartient à la littérature française comme auteur du *Chevalier errant*, vaste roman en prose entrecoupée de pièces de vers que divers travaux nous ont déjà fait connaître, notamment une notice déjà bien ancienne de Le Grand d'Aussy (*Notices et extraits des mss.*, V, 564) et un essai récent dû à M. Gorra (voir *Rom.*, XXII, 336, cf. XXI, 71). Ce roman peut être considéré comme un témoignage de l'usage littéraire de la langue française en dehors de ses limites naturelles. Il faut toutefois remarquer que l'auteur avait séjourné en France. Le mérite du travail que nous annonçons consiste à avoir déterminé assez sûrement l'époque où fut composé le roman (1395) et en avoir donné aussi une analyse étendue ainsi que d'assez nombreux extraits publiés en appendice (qui toutefois ne sont pas exempts de fautes). M. Jorga ne s'est pas préoccupé de rechercher les sources auxquelles l'auteur a puisé, de déterminer les allusions littéraires qui se rencontrent fréquemment dans le *Chevalier errant*. A ce point de vue, le travail de M. Gorra garde la supériorité. M. J. a consacré une partie de son quatrième chapitre à l'étude de l'influence française en Italie, mais ce qu'il dit à ce propos est bien insuffisant, et n'est pas toujours exact. Il n'est pas vrai que le provençal ait jamais été la langue usitée « dans les châteaux du Piémont » (p. 85). On ne voit pas pourquoi la *Nobla leison* (*sic*) est qualifiée de « barbare » (p. 86), et c'est répéter une vieille erreur que d'attribuer ce poème au XIe siècle.

Œuvres poétiques d'Adam de Saint-Victor Texte critique par Léon Gautier. Paris, Picard, 1894, in-12, XXII-337 p. — Pour la troisième fois M. Léon Gautier publie les belles proses du célèbre victorin du XIIe siècle, et chaque

fois avec plus de sûreté dans la critique et l'établissement du texte. C'est surtout, on le sait, la seconde édition (1881) qui avait marqué un progrès notable sur la première (1858). L'auteur y avait tenu compte des observations adressées soit à ses théories, soit à son texte; il avait considérablement réduit le nombre des pièces authentiques d'Adam et les avait revues avec le plus grand soin d'après une appréciation plus scientifique des manuscrits et une connaissance plus exacte des lois de la rythmique. Il n'y a pas, il ne pouvait y avoir de grandes différences à ces deux points de vue entre la seconde et la troisième édition; mais ce qui distingue celle-ci, c'est l'appendice de quarante pages sur l'histoire des proses depuis leur origine jusqu'à Adam de Saint-Victor inclusivement. On y retrouve brièvement condensées d'intéressantes recherches que l'auteur a exposées plus au long dans d'autres ouvrages, mais dont on a ici les résultats essentiels. Dans la 2e édition, l'auteur nous promettait qu'elle serait suivie de plusieurs autres (p. VIII). Si, comme nous le souhaitons, il nous en donne bientôt une quatrième, nous serons heureux qu'il y reprenne à la première, en la revoyant et en l'élargissant, sa notice sur Adam, qu'il faut replacer dans son milieu, et surtout qu'il accompagne les proses d'un commentaire sans lequel leur symbolisme et leurs perpétuelles allusions sont souvent bien difficiles à comprendre pour la majorité des lecteurs.

History of the holy rood-tree, a twelfth century version of the Cross-Legend... by A. S. NAPIER. London, Kegan Paul, French, Trübner and Co, 1894. In-8°, LIX-86 pages (*Early english Text Society*). — Nous signalerons dans cette publication le texte latin d'une des versions de la légende du bois, accompagné de l'ancienne traduction française en prose d'Andriu le moine (Bibl. Nat. fr. 95, fol. 386 et suiv.), et d'extraits de la traduction en vers d'après Bibl. Nat. fr. 763, fol. 267 et suiv. Ce poème avait déjà été signalé par M. Bonnard (*Traductions de la Bible*, p. 88) qui toutefois n'en avait pas reconnu le véritable caractère. Ce qui est particulièrement intéressant et ce qui est indiqué et prouvé ici pour la première fois (p. XXIV et suiv.), c'est que le poème anglais intitulé *Cursor mundi* conte la légende du bois de la croix d'après le poème français. La traduction est souvent tout à fait littérale.

ERRATA

Page 492, ligne 13, *au lieu de* et, *lisez* en. — Page 492, ligne 22, *au lieu de* partielle, *lisez* partiel. — Page 492, ligne 30, *au lieu de* Baudius, *lisez* Bandini. — Page 492, ligne 33, *au lieu de* tallait, *lisez* fallait. — Page 492, ligne 35, *au lieu de* sous, *lisez* sur.

Le propriétaire-gérant, Ve E. BOUILLON.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

P. MEYER. Le couplet de deux vers..... 1
P. RAJNA. Contributi alla storia dell' epopea e del romanzo medievale. VIII. La Cronica della Novalesa e l'epopea carolingia..... 36
P. TOYNBEE. Brunetto Latino's obligations to Solinus..... 62
G. PARIS. Le conte de la Rose en vers et en prose dans le roman de *Perceforest*..... 78
G. PARIS. Le pronom neutre de la 3e personne en français..... 161
P. MEYER. Les manuscrits des sermons français de Maurice de Sully. 177
A. PIAGET. Notice sur le manuscrit 1727 du fonds français de la Bibliothèque Nationale..... 192
A. MOREL-FATIO. L'*arte mayor* et l'hendécasyllabe dans la poésie castillane du XVe siècle et du commencement du XVIe siècle..... 209
A. JEANROY. Locutions populaires ou proverbiales..... 232
G. PARIS. Les accusatifs en *-ain*..... 321
P. MEYER. Notice sur un ms. de Fréjus contenant des traités de médecine vétérinaire..... 349
S. BERGER. La Bible italienne au moyen âge..... 358
P. MEYER. Notice sur un manuscrit de la bibliothèque Sainte-Geneviève renfermant des extraits de Maurice de Sully..... 497
G. PARIS. La composition du livre de Joinville sur saint Louis..... 508
A. JEANROY. Observations sur le théâtre méridional au moyen âge... 525
A. MOREL-FATIO. L'*Isopo* castillan..... 561

MÉLANGES.

Le *t* de la 3e pers. sing. du parfait provençal (A. Thomas)..... 141
La rivière de Rune dans l'épopée française (A. Thomas)..... 146
Joinville et le conseil tenu à Acre en 1250 (H.-F. Delaborde)..... 148
L'épitaphe d'Alain Chartier (A. Piaget)..... 152
Rôle de chansons à danser du XVIe siècle (P. Meyer)..... 156
Combr- (G. P.)..... 243
Anc. fr. *foucel* (A. Thomas)..... 245
Une chanson du XIIe siècle (G. P.)..... 248
Jeu parti entre maître Jean et Jean Bretel (G. P.)..... 251

Arnoul Greban et la Complainte amoureuse qui lui est attribuée (E. Langlois)..... 254
Un poème de Baudet Herenc (A. Piaget)..... 256
Pierre Chastelain dit Vaillant (A. Piaget)..... 257
A propos de Nennius (C. Boser)..... 432
La vie de saint Faron et la guerre de Saxe de Clotaire II (F. Lot)..... 440
Un manuscrit de la chanson du *Chevalier au Cygne* et des *Enfances Godefroi* (A.-G. Krüger)..... 445
Notice sur le ms. Bibl. Nat. fr. 13304 renfermant les trois premières parties de la *Somme le Roi* (P. M.)..... 449
Fr. *fourgon*; anc. fr. *frugier* (A. Thomas)..... 455
Fr. *touiller* (A. Thomas)..... 459
Fr. *bécharu* (A. Thomas)..... 460
Félibre (A. Jeanroy)..... 463
Une nouvelle plainte de la Vierge au pied de la croix (A. Jeanroy)... 576
Le *Jugement du roi de Behaigne* de Guillaume de Machaut et le *Dit de Poissy* de Christine de Pisan (Armic R. Rugh)..... 581
Fr. *fraisil* (A. Thomas)..... 586
It. *frisone* (A. Thomas)..... 587

COMPTES RENDUS.

Alexandri de Villa Dei Doctrinale, herausgegeben von REICHLING (G. P.)..... 588
BIADENE, *La leggenda del Sclavo Dalmasina* (H. Strohmayer)..... 606
BIBICESCU, Poesii populare din Transilvania (É. Picot)..... 475
CARRAROLI, La leggenda di Alessandro Magno (P. M.)..... 260
CESAREO, Sull' ordinamento delle poesie volgari di Petrarca (M. Pauffer)..... 268
DAMÉ, Nouveau dictionnaire roumain-français, I (É. Picot)..... 477
GORRA, Dell' epentesi di iato nelle lingue romanze (G. P.)..... 594
Moritz von Craon, herausgegeben von SCHRÖDER (G. P.)..... 467
PALLIOPPI, Dizionari dels idioms romauntschs d'Engiadina, I-II (J. Ulrich)..... 274
REICHLING, voy. *Alexandri de Villa Dei doctrinale*.
SCARTAZZINI, Prolegomeni della Divina Commedia (P. Toynbee)..... 262
SCHRÖDER, voy. *Moritz von Craon*.
SCHWARZFELD, Basmul cu pantoful (É. Picot)..... 475
SSTĂNCESCU, Basme culese diu gura poporului (É. Picot)..... 475
STĂNCESCU, Alte Basme culese diu gura popurului (É. Picot)..... 475
STANCESCU, Snoave (É. Picot)..... 475
SEPET, Le miracle de Théophile (H. Strohmayer)..... 601

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT.

ALBERT, Die Sprache Philippes de Beaumanoir..... 310
ALISCANS, herausgegeben von ROLIN..... 491
ANDERSSON, Zum Schwund der nachtonigen Vokale im Französischen. 319
ANDERSSON, Ofversigt af ordens på *-icus* fonetiska utveckling..... 320
BOS, Petit traité de prononciation latine..... 309
BOUCHET, Maximes et proverbes tirés des chansons de geste 309
BRAGA, Geschichte der portugiesischen Litteratur..... 306
BRAUNE, Beiträge zur germanischen und romanischen Etymologie.... 489
Catherine (*Vie de sainte*), p. p. JARNÍK..... 487
CUERVO, Diccionario de construccion de la lengua castellana, II..... 318
DARMESTETER, Traité de la formation des mots composés..... 319
DURET, Grammaire savoyarde, p. p. KOSCHWITZ.. 311
GARTNER, Ueber den Volksnamen der Rumänen..... 317
GAUTIER, Les épopées françaises, II..... 485
GAUTIER, Œuvres poétiques d'Adam de Saint-Victor..... 633
GIGLIOTTI, Cronica pistojese..... 310
GORRA, Lingue neolatine..... 319
GRÖBER, Geschichte der lateinischen Litteratur im Mittelalter..... 306
GRÖBER, Zur Volkskunde aus Concilbeschlüssen und Capitularien.... 305
GUARNERIO, Diporti glottologici..... 633
HAMMER, Die frühesten Lautwandlungen im alten Italien..... 304
HAURÉAN, Le poème adressé par Abélard à son fils Astralabe..... 309
HAUVETTE, Notes sur des manuscrits autographes de Boccace..... 491
HÉRON, La légende d'Alexandre et d'Aristote..... 304
HERTZ, Die Sage vom Giftmädchen..... 314
ISNARD, Livre des privilèges de Manosque..... 316
JARNÍK, Dvě verse starofrancouzké legendy o sv. Kateriné..... 487
JORGA, Thomas III, marquis de Saluces 633
JUSSERAND, Histoire littéraire du peuple anglais..... 494
Kalender (*The*) *of Shpherdes*, ed. by SOMMER..... 304
KARSTEN, De uitsprak van het Latijn..... 308
KŒLBING, *Sir Beves of Hamtoun*..... 486
KŒRTING, Der Formenbau des französischen Verbums..... 304
KOLSEN, Guiraut von Bornelh..... 496
KOSCHWITZ, Ueber die provenzalischen Feliber..... 496
KRAUS, Deutsche Gedichte des zwölften Jahrhunderts..... 491
KUHN,Barlaam und Joasaph..... 312

LEITE DE VASCONCELLOS, Quid verbum aedeoli significaverit..... 488
LINTILHAC, Précis de la littérature française..... 488
MARTIN, Verzeichniss der Programmabhandlungen..... 308
MEYER-LÜBKE, Grammatik der romanischen Sprachen, II..... 495
MICHAELIS, *Aucassin og Nicolete*..... 485
MONACI, Ancora di Jaufre Rudel..... 489
MOREL-FATIO, Histoire de la littérature catalane..... 306
MOREL-FATIO, L'hymne de Fr. de Herrera sur Lépante..... 309
MORPURGO, Vecchio ideale..... 489
MUSSAFIA, Ueber die von Gautier de Coincy benützten Quellen..... 496
MUSSAFIA, Zur Christophlegende..... 312
NAPIER, History of the Holy Rood Tree..... 634
NOTTOLA, Studi sul canzoniere di Cino da Pistoia..... 309
OTTO, La tradition d'Eginhard et d'Emma dans les romances..... 307
OVIDIO (D'), Le correzioni ai *Promessi Sposi*..... 305
OVIDIO (D'), Un parti colare della nostra rima..... 485
PARIS, *Tristan et Iseut*..... 489
PARODI, Noterelle di fonologia latina..... 314
PELLEGRINI, Premier essai d'un dictionnaire niçois..... 490
PEZZI, La vita scientifica di G. Flechia..... 310
PIAGET, La chanson piteuse attribuée à Olivier Maillart..... 485
PIAT, Dictionnaire français-occitanien..... 318
PICOT, La raccolta di poemi italiani di Chantilly..... 495
PROST, Le trésor de l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon..... 492
RANDACCIO, Dell' idioma e della letteratura genovese..... 488
REISSENBERGER, *Des hundes Nôt*..... 316
RITTER, Le centenaire de Diez..... 495
ROLIN, *Aliscans*..... 491
RUA, Antiche novelle in versi..... 315
SCHNEEGANS, Geschichte des grotesken Satire..... 495
SCHWARZFELD, Basmul cu pantoful..... 312
SIMON, Joseph-Anne Vialle..... 318
SOMMER, *The Kalender of Shepherdes*..... 304
SPILLER, Geschichte des Märchens von Dornröschen..... 310
STIMMING, Geschichte des provenzalischen Litteratur..... 306
TOBLER, Vermischte Beiträge zur französischen Grammatik. Neue Folge..... 491
VARNHAGEN, Verzeichniss der Programmabhandlungen..... 308
VASCONCELLOS (C. M. DE), Geschichte der portugiesischen Litteratur. 306
VASCONCELLOS (C. M. DE), Fragmentos etymologicos..... 493
VIÑAZA (DE LA), Biblioteca historica de la filología castellana..... 311
WARD, Catalogue of romances in the British Museum, II..... 315
WECHSSLER, Die romanischen Marienklagen..... 313, 491
WESSELOFSKG, Boccaccio, I..... 307

WILMOTTE, Le wallon 306
ZENALTI, Strambotti e rispetti d'amore 489
ZIMMER, Nennius vindicatus 306

PÉRIODIQUES

Archiv für das Studium der neueren Sprachen, 1885, 1886, 1887..... 278
Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, LII, LIII, LIV 281
Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques, 1892..... 630
Bulletin de la Société des anciens textes, 1893, 1 281
Bulletin de la Société de linguistique de Paris, nos 14-36..... 286
Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orléanais, 1893. 288
Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques, 1891, 92, 93 629
Giornale storico della letteratura italiana, 55-60..... 280
— 61-66..... 626
Literarisches Centralblatt, 1891 287
Mémoires de la Société de linguistique de Paris, V-VIII..... 284
Moyen âge (Le), II-VII 622
Revue des langues romanes, janvier 1892-juin 1894..... 608
Romanische Forschungen, VII 617
Studj di filologia romanza, 16, 17 620
Zeitschrift für romanische Philologie, XVII, 3-4..... 276
— XVIII, 1-2..... 611

CHRONIQUE

Célébration du centenaire de Diez, 289. — Nécrologie : Ad. Borgognoni, Emile Bouillon, K. Foth, 294; A. Bartoli, 295, 482; Jean Fleury, 632. — Hommage à M. V. Thomsen, 295. — Nominations : MM. Cloetta, Brunner, Söderhjelm, Rennert, 295. — Prix obtenu par M. Bonnardot, 295. — Programme d'un professeur de philologie romane en Amérique, 484. — Publications récentes : *Histoire littéraire de la France*, t. XXXI, 301; l'*Order of chivalry*, traduit par Caxton de Raimond Lull et réimprimé par Ellis, 302, 483; Bloete, note sur la légende du Chevalier au cygne, 484. — La première et dernière livraison du *Jahresbericht für die romanische Philologie*, 300; la bibliographie de la *Zeitschrift für romanische Philologie*, 482. — M. Gaëtan Hepp et la publication des anciens textes, 632. — Discussion sur le sens d'un passage de Wace, 302. — Interview compromettante de G. Paris et polémique à la suite, 296. — Manuscrits français dans un catalogue de la

librairie Quaritch, 298. — Le manuscrit de Joinville d'Édinbourg (copie de la première édition), 303. — Publications annoncées comme prochaines : P. Meyer, t. II de *Guillaume le Maréchal*, 302; Brugger, les œuvres de Guiot de Provins, 302; Pergoli, chants populaires romagnols, 302; le *Thesaurus* latin de Munich, 483; Jeanroy, recueil des *lais* et *descorz*, chansons de Richard de Semilli et de Richard de Fournival, 633; *Rassegna critica sugli studi danteschi*, 302. — Rectification, 304.

Mâcon, Protat frères, imprimeurs.

N° 89 Janvier 1894

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

Pur remenbrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome XXIII

PARIS
LIBRAIRIE EMILE BOUILLON, ÉDITEUR
67, RUE DE RICHELIEU, 67

CONDITIONS D'ABONNEMENT A LA *ROMANIA*

Paris : 20 fr. — Départements et Union postale ..... 22 fr.
Les abonnements ne se font que pour l'année entière et à partir de janvier.
L'année une fois terminée se vend, prise à Paris..... 25 fr.

Aucun numéro n'est vendu séparément.

TOUS DROITS RÉSERVÉS

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO :

Pages

P. Meyer. Le couplet de deux vers octosyllabiques..... 1

P. Rajna. Contributi alla storia dell' epopea e del romanzo medievale. VIII. La Cronica della Novalesa e l'epopea carolingia..... 36

P. Toynbee. Brunetto Latino's obligations to Solinus..... 62

G. Paris. Le conte de la Rose en vers et en prose dans le roman de *Perceforest*..... 78

MÉLANGES.

Le *t* de la 3e pers. sing. du parfait provençal (A. Thomas)..... 141

La rivière de Rune dans l'épopée française (A. Thomas)..... 146

Joinville et le conseil tenu à Acre en 1250 (H.-F. Delaborde)..... 148

L'épitaphe d'Alain Chartier (A. Piaget)..... 152

Rôle de chansons à danser du XVIe siècle (P. Meyer)..... 156

Les Comptes rendus, les Périodiques et la Chronique sont remis au numéro d'avril, qui paraîtra très prochainement.

Les prochains numéros contiendront :

P. Meyer. Les manuscrits français des sermons de Maurice de Sully. — Phonétique provençale. *A* tonique (avec carte).

G. Paris. Les accusatifs féminins en *-ain*. — Le pronom neutre de la 3e personne en français. — La destinée du *c* latin en français.

J. Bédier. Fragment d'un ancien mystère français.

S. Berger. Les anciennes versions italiennes de la Bible.

W. G. C. Bijvanck. Villon inédit.

V. Friedel. Deux fragments de *Fierabras*.

A. Jeanroy. Locutions populaires expliquées.

A. Longnon. Le *Méliador* de Froissart.

A. Morel-Fatio. L'*arte mayor* et l'hendécasyllabe dans la poésie castillane du XVe et du commencement du XVIe siècle. — L'*Isopo castellano*.

H. Morf. Notes pour servir à l'histoire de la légende de Troie (*suite*).

F. Novati. La Vita di S. Farone.

A. Piaget. *Le Mirouer aux Dames*. — Les poésies de Philippe Bouton, seigneur de Corberon.

P. Rajna. Contributi alla storia dell' epopea e del romanzo medievale. IX. Altre orme dell' epopea carolingia in Italia.

C. Voretzsch. Sur *Anseïs de Cartage*.

Fr. Wulff. Les *Vers de la mort* d'Hélinand.

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

EUDES, COMTE DE PARIS ET ROI DE FRANCE (882-898)

Par E. FAVRE, Docteur en philosophie.

Un volume grand in-8. — Prix..... 8 fr.

LE PRÉSENT ET SES DÉRIVÉS DANS LA CONJUGAISON LATINE

D'APRÈS LES DONNÉES DE LA GRAMMAIRE COMPARÉE DES LANGUES INDO-EUROPÉENNES

Par L. JOB, professeur au lycée de Nancy.

Un fort volume in-8. — Prix ..... 10 fr.

DE GRAMMATICIS VOCABULIS LATINOS

Par le même.

Un volume in-8. — Prix..... 3 fr. 50

ÉTUDE SUR LE GREC DU NOUVEAU TESTAMENT

LE VERBE : SYNTAXE DES PROPOSITIONS

Par l'abbé JOSEPH VITEAU, élève de l'École des Hautes Études, Ancien élève de l'École des Carmes.

Un volume grand in-8. — Prix..... 12 fr.

DE NICOLAO MUSETO (GALLICE : COLIN MUSET)

FRANCOGALLICO CARMINUM SCRIPTORE

Par J. BÉDIER, professeur à la Faculté des lettres de Caen.

Un volume in-8. — Prix..... 3 fr.

LES LAMENTATIONS DE MATHEOLUS

ET LE LIVRE DE LEESCE

De JEHAN LE FÈVRE DE RESSON

(Poèmes français du XIVe siècle.)

Édition critique accompagnée de l'original latin des *Lamentations* d'après l'unique manuscrit d'Utrecht, d'une introduction et de deux glossaires,

Par A. G. van HAMEL, professeur à l'Université de Groningue.

TOME Ier. Textes français et latin des Lamentations.

Un volume grand in-8. — Prix..... 10 fr.

LES SOURCES DU ROMAN DE RENART

Par L. SUDRE, professeur au Collège Stanislas.

Un volume grand in-8. — Prix..... 12 fr.

SOLUTION DE QUELQUES DIFFICULTÉS

DE LA PHONÉTIQUE FRANÇAISE

CHAPITRE DU VOCALISME

Par P. MARCHOT.

Un volume in-8. — Prix..... 3 fr. 50

LA LÉGENDE DE SALADIN

Par GASTON PARIS, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.

Brochure in-4°. — Prix..... 3 fr.

PUBLII OVIDII NASONIS METAMORPHOSEON LIBROS

QUOMODO NOSTRATES MEDII AEVI POETAE IMITATI,

INTERPRETATIQUE SINT

Par le même.

Un volume in-8. — Prix..... 3 fr.

ANDREAS GRYPHIUS

ET LA TRAGÉDIE ALLEMANDE AU XVIIe SIÈCLE

Par L. G. WYSOCKI, professeur au Lycée Condorcet.

Un volume grand in-8. — Prix..... 15 fr.

DE PAULI FLEMINGI GERMANICIS

SCRIPTIS ET INGENIO

Par le même.

Un volume in-8. — Prix..... 3 fr.

LA ROSE DANS L'ANTIQUITÉ ET AU MOYEN AGE

HISTOIRE, LÉGENDES ET SYMBOLISME

Par CHARLES JORET, professeur à la Faculté des Lettres d'Aix.

Un volume in-8. — Prix..... 7 fr. 50

LE MUSÉE DE LA CONVERSATION

Répertoire de citations françaises, dictons modernes, curiosités historiques et anecdotiques, avec une indication précise des sources,

PAR ROGER ALEXANDRE

DEUXIÈME ÉDITION

Un volume in-8. — Prix..... 4 fr.

REVUE DES BIBLIOTHÈQUES

PUBLICATION MENSUELLE

Dirigée par M. ÉMILE CHATELAIN

PRIX D'ABONNEMENT :

Paris : 15 fr. — Départements et Union postale : 17 fr.

Mâcon, Protat frères, imprimeurs.

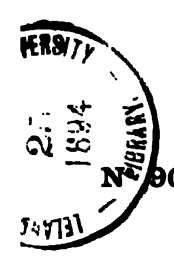

N° 90 Avril-Juin 1894

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

Pur remenbrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome XXIII

PARIS
LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR
67, RUE DE RICHELIEU, 67

CONDITIONS D'ABONNEMENT A LA *ROMANIA*

Paris : 20 fr. — Départements et Union postale ..... 22 fr.
Les abonnements ne se font que pour l'année entière et à partir de janvier.
L'année une fois terminée se vend, prise à Paris..... 25 fr.

Aucun numéro n'est vendu séparément.

TOUS DROITS RÉSERVÉS

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO :

Pages

G. PARIS. Le pronom neutre de la 3e personne en français..... 161
P. MEYER. Les manuscrits des sermons français de Maurice de Sully.. 177
A. PIAGET. Notice sur le manuscrit 1727 du fonds français de la Bibliothèque nationale..... 192
A. MOREL-FATIO. L'*arte mayor* et l'hendécasyllabe dans la poésie castillane du XVe siècle et du commencement du XVIe siècle..... 209
A. JEANROY. Locutions populaires ou proverbiales..... 232

MÉLANGES.

Combr- (G. P.)..... 243
Anc. franç. *foucel* (A. Thomas)..... 243
Une chanson du XIIe siècle (G. P.)..... 245
Jeu parti entre maître Jean et Jean Bretel (G. P.)..... 251
Arnoul Greban et la Complainte amoureuse qui lui est attribuée (E. Langlois)..... 254
Un poème de Baudet Herenc (A. Piaget)..... 256
Pierre Chastelain dit Vaillant (A. Piaget)..... 257

COMPTES RENDUS

CARRAROLI, *La leggenda di Alessandro magno* (P. M.)..... 260
SCARTAZZINI, *Prolegomeni della Divina Commedia; Dante-Handbuch; A Companion to Dante* (Paget Toynbee)..... 262
CESAREO, *Sull' ordinamento delle poesie volgari di F. Petrarca* (J.-Max Paufler)..... 268
PALLIOPPI, *Dizionari dels idioms romauntschs d'Engiadin' ota e bassa* (J. Ulrich)..... 274

PÉRIODIQUES..... 276
CHRONIQUE..... 289

Les prochains numéros contiendront :

P. MEYER. Notice d'un manuscrit de Fréjus. — Phonétique provençale. *A* tonique (avec carte).
G. PARIS. Les accusatifs féminins en *-ain*. — La destinée du *c* latin en français. — La chanson du *Chevalier au Cygne* et de *Godefroi de Bouillon*.
F. ARAUJO. La grammaire et le lexique du *Poema del Cid*.
J. BÉDIER. Fragment d'un ancien mystère français.
S. BERGER. Les anciennes versions italiennes de la Bible.
W. G. C. BIJVANCK. Villon inédit.
V. FRIEDEL. Deux fragments de *Fierabras*.
A. JEANROY. Le théâtre religieux au midi de la France.
A. MOREL-FATIO. L'*Isopo castellano*.
H. MORF. Notes pour servir à l'histoire de la légende de Troie (*suite*).
F. NOVATI. La Vita di S. Fatone.
A. PIAGET. *Le Mirouer aux Dames*. — Les poésies de Philippe Bouton, seigneur de Corberon.
C. VORETZSCH. Sur *Anseïs de Cartage*.
FR. WULFF. Les *Vers de la mort* d'Hélinand.

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

TRISTAN ET ISEUT
Par GASTON PARIS, membre de l'Institut.
Brochure grand in-8. — Prix..... 1 fr. 25

POÈTES BEAUCERONS ANTÉRIEURS AU XIXe SIÈCLE
Notices par LUCIEN MERLET
TOME PREMIER. — Un volume in-8 carré, impression elzévirienne. — Prix..... 5 fr.

LA PANIQUE ANGLAISE EN MAI 1429
Par G. LEFÈVRE-PONTALIS
Brochure grand in-8. — Prix..... 1 fr. 50

TRAITÉ
DE LA FORMATION DES MOTS COMPOSÉS
DANS LA LANGUE FRANÇAISE
Comparée aux autres langues romanes et au latin
Par A. DARMESTETER
Seconde édition revue, corrigée et en partie refondue, avec une préface de G. PARIS, de l'Institut
Un volume grand in-8. — Prix..... 12 fr.

EUDES, COMTE DE PARIS ET ROI DE FRANCE
(882-898)
Par E. FAVRE, Docteur en philosophie.
Un volume grand in-8. — Prix..... 8 fr.

LE PRÉSENT ET SES DÉRIVÉS DANS LA CONJUGAISON LATINE
D'APRÈS LES DONNÉES DE LA GRAMMAIRE COMPARÉE DES LANGUES INDO-EUROPÉENNES
Par L. JOB, professeur au lycée de Nancy.
Un fort volume in-8. — Prix..... 10 fr.

DE GRAMMATICIS VOCABULIS LATINIS
Par le même.
Un volume in-8. — Prix..... 3 fr. 50

ÉTUDE SUR LE GREC DU NOUVEAU TESTAMENT

LE VERBE : SYNTAXE DES PROPOSITIONS

Par l'abbé Joseph VITEAU, élève de l'École des Hautes Études, Ancien élève de l'École des Carmes.

Un volume grand in-8. — Prix..... 12 fr.

DE NICOLAO MUSETO (GALLICE : COLIN MUSET)

FRANCOGALLICO CARMINUM SCRIPTORE

Par J. BÉDIER, professeur à la Faculté des lettres de Caen.

Un volume in-8. — Prix..... 3 fr.

LES SOURCES DU ROMAN DE RENART

Par L. SUDRE, professeur au Collège Stanislas.

Uu volume grand in-8. — Prix..... 12 fr.

PUBLII OVIDII NASONIS METAMORPHOSEON LIBROS

QUOMODO NOSTRATES MEDII AEVI POETAE IMITATI, INTERPRETATIQUE SINT

Par le même.

Un volume in-8. — Prix..... 3 fr.

SOLUTION DE QUELQUES DIFFICULTÉS

DE LA PHONÉTIQUE FRANÇAISE

CHAPITRE DU VOCALISME

Par P. MARCHOT.

Un volume in-8. — Prix..... 3 fr. 50

LA ROSE DANS L'ANTIQUITÉ ET AU MOYEN AGE

HISTOIRE, LÉGENDES ET SYMBOLISME

Par Charles JORET, professeur à la Faculté des Lettres d'Aix.

Un volume in-8. — Prix..... 7 fr. 50

LE MUSÉE DE LA CONVERSATION

Répertoire de citations françaises, dictons modernes, curiosités historiques et anecdotiques, avec une indication précise des sources,

Par Roger ALEXANDRE

DEUXIÈME ÉDITION

Un volume in-8. — Prix..... 4 fr.

REVUE DES BIBLIOTHÈQUES

PUBLICATION MENSUELLE

Dirigée par M. Émile Chatelain

PRIX D'ABONNEMENT :

Paris : 15 fr. — Départements et Union postale : 17 fr.

Mâcon, Protat frères, imprimeurs.

N° 91 Juillet-Septembre 1894

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

Pur remenbrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome XXIII

PARIS
LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR
67, RUE DE RICHELIEU, 67

CONDITIONS D'ABONNEMENT A LA *ROMANIA*

Paris : 20 fr. — Départements et Union postale ..... 22 fr.
Les abonnements ne se font que pour l'année entière et à partir de janvier.
L'année une fois terminée se vend, prise à Paris..... 25 fr.

Aucun numéro n'est vendu séparément.

TOUS DROITS RÉSERVÉS

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO :

Pages.

G. Paris. Les accusatifs en *-ain*..... 321
P. Meyer. Notice d'un manuscrit de Fréjus..... 349
S. Berger. Les anciennes versions italiennes de la Bible..... 358

MÉLANGES.

A propos de Nennius (C. Boser)..... 432
La vie de saint Faron et la guerre de Saxe de Clotaire II..... 440
Un ms. du *Chevalier au Cygne* et des *Enfances Godefroi* (A. G. Krüger). 445
Notice sur un manuscrit de la *Somme le Roi* (P. Meyer)..... 449
Fr. *fourgon*; anc. fr. *furgier* (A. Thomas)..... 455
Touiller (A. Thomas)..... 459
Bécharu (A. Thomas)..... 460
Félibre (A. Jeanroy)..... 463

COMPTES RENDUS

Zwei altdeutsche Rittermähren, hgg. von Schröder..... 466
Bibicescu, *Poesie populare din Transilvania*; Stăncesca, *Basme*; Stăncescu, *Snoave*; Schwarzfeld, *Basmul cu pantoful*..... 475
Damé, *Nouveau dictionnaire roumain-français*, I..... 477

CHRONIQUE..... 480

Les prochains numéros contiendront :

P. Meyer. Notice d'un manuscrit de la bibliothèque Sainte-Geneviève. — Phonétique provençale. *A* tonique (avec carte).
G. Paris. Les accusatifs en *-ain* (*suite*). — La chanson du *Chevalier au Cygne* et des *Enfances Godefroi*. — La destinée du *c* latin devant *a* en [illegible] français.
F. Araujo. La grammaire et le lexique du *Poema del Cid*.
J. Bédier. Fragment d'un ancien mystère français.
W. G. C. Bijvanck. Villon inédit.
C. Boser. La traduction provençale de la *Somme le Roi*.
R. J. C. Cuervo. Los casos enclíticos y proclíticos del pronombre de tercera persona en castellano.
V. Friedel. Deux fragments de *Fierabras*.
A. Jeanroy. Observations sur le théâtre méridional du XVe siècle.
A. Morel-Fatio. L'*Isopo castellano*.
H. Morf. Notes pour servir à l'histoire de la légende de Troie (*suite*).
F. Novati. La Vita di S. Farone.
A. Piaget. *Le Mirouer aux Dames*. — Les poésies de Philippe Bouton, seigneur de Corberon.
C. Voretzsch. Sur *Anseis de Cartage*.
Fr. Wulff. Les *Vers de la mort* d'Hélinand.

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

MANUEL D'ORTOGRAFE FRANÇAISE SIMPLIFIÉE

Par E. ERNAULT et E. CHEVALDIN, Professeurs
à la Faculté de Lettres de Poitiers

PREMIÈRE PARTIE

Un volume in-8. — Prix ..... 3 fr 50

TRISTAN ET ISEUT

Par GASTON PARIS, membre de l'Institut.

Brochure grand in-8. — Prix..... 1 fr. 25

POÈTES BEAUCERONS ANTÉRIEURS AU XIXe SIÈCLE

NOTICES par LUCIEN MERLET

TOME PREMIER. — Un volume in-8 carré, impression elzévirienne. — Prix..... 5 fr.

LA PANIQUE ANGLAISE EN MAI 1429

Par G. LEFÈVRE-PONTALIS

Brochure grand in-8. — Prix..... 1 fr. 50

TRAITÉ
DE LA FORMATION DES MOTS COMPOSÉS
DANS LA LANGUE FRANÇAISE

Comparée aux autres langues romanes et au latin

Par A. DARMESTETER

Seconde édition revue, corrigée et en partie refondue, avec une préface de G. PARIS, de l'Institut

Un volume grand in-8. — Prix..... 12 fr.

EUDES, COMTE DE PARIS ET ROI DE FRANCE
(882-898)

Par E. FAVRE, Docteur en philosophie.

Un volume grand in-8. — Prix..... 8 fr.

LE PRÉSENT ET SES DÉRIVÉS DANS LA CONJUGAISON LATINE

D'APRÈS LES DONNÉES DE LA GRAMMAIRE COMPARÉE
DES LANGUES INDO-EUROPÉENNES

Par L. JOB, professeur au lycée de Nancy.

Un fort volume in-8. — Prix ..... 10 fr.

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO :

Pages

P. MEYER, Notes sur un manuscrit de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève renfermant des extraits de Maurice de Sully..... 497
G. PARIS, La composition du livre de Joinville..... 508
A. JEANROY, Observations sur le théâtre méridional au XVe siècle..... 525
A. MOREL-FATIO, L'*Isopo* castillan..... 561

MÉLANGES

Une nouvelle *Plainte* de la Vierge au pied de la croix (A. Jeanroy)..... 576
Le *Jugement du roi de Behaigne* de Guillaume de Machaut et le *Dit de Poissy* de Christine de Pisan (Annie R. Pugh)..... 581
Fr. *fraisil* (A. Thomas).
It. *frisone* (A. Thomas).

COMPTES RENDUS

Das *Doctrinale* des Alexander de Villa Dei, hgg. von Reichling..... 588
GORRA, L'epentesi di iato nelle lingue romanze..... 594
SEPET, Le Miracle de Théophile..... 602
BIADENE, *Lo Sclavo Dalmasina*..... 605

PÉRIODIQUES..... 608

CHRONIQUE..... 632

Les prochains numéros contiendront :

P. MEYER. Phonétique provençale. *A* tonique (avec carte).
G. PARIS. Les accusatifs en *-ain* (*suite*). — La chanson du *Chevalier au Cygne* et des *Enfances Godefroi*. — La destinée du *c* latin devant *e* (*i*) en français.
F. ARAUJO. La grammaire et le lexique du *Poema del Cid*.
J. BÉDIER. Fragment d'un ancien mystère français.
W. G. C. BIJVANCK. Villon inédit.
C. BOSER. La traduction provençale de la *Somme le Roi* et ses dérivés.
R. J. C. CUERVO. Los casos enclíticos y proclíticos del pronombre de tercera persona en castellano.
V. FRIEDEL. Deux fragments de *Fierabras*.
A. JEANROY. Les pièces artésiennes du ms. B. N. fr. 12615.
H. MORF. Notes pour servir à l'histoire de la légende de Troie (*suite*).
F. NOVATI. La Vita di S. Farone.
A. PIAGET. *Le Mirouer aux Dames*. — Les poésies de Philippe Bouton, seigneur de Corberon.
N. VALOIS et P. MEYER. Un poème inédit sur le grand schisme (1381).
C. VORETZSCH. Sur *Anseis de Cartage*.
FR. WULFF. Les *Vers de la mort* d'Hélinand.

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

MANUEL D'ORTOGRAFE FRANÇAISE SIMPLIFIÉE
Par E. ERNAULT et E. CHEVALDIN, Professeurs
à la Faculté de Lettres de Poitiers
PREMIÈRE PARTIE
Un volume in-8. — Prix ..... 3 fr 50

TRISTAN ET ISEUT
Par GASTON PARIS, membre de l'Institut.
Brochure grand in-8. — Prix..... 1 fr. 25

POÈTES BEAUCERONS ANTÉRIEURS AU XIXe SIÈCLE
NOTICES par LUCIEN MERLET
TOME PREMIER. — Un volume in-8 carré, impression
elzévirienne. — Prix..... 5 fr.

LA PANIQUE ANGLAISE EN MAI 1429
Par G. LEFÈVRE-PONTALIS
Brochure grand in-8. — Prix..... 1 fr. 50

TRAITÉ
DE LA FORMATION DES MOTS COMPOSÉS
DANS LA LANGUE FRANÇAISE
Comparée aux autres langues romanes et au latin
Par A. DARMESTETER
Seconde édition revue, corrigée et en partie refondue, avec une préface
de G. PARIS, de l'Institut
Un volume grand in 8. — Prix.. ..... 12 fr.

EUDES, COMTE DE PARIS ET ROI DE FRANCE
(882-898)
Par E. FAVRE, Docteur en philosophie.
Un volume grand in-8. — Prix..... 8 fr.

LE PRÉSENT ET SES DÉRIVÉS DANS LA CONJUGAISON
LATINE
D'APRÈS LES DONNÉES DE LA GRAMMAIRE COMPARÉE
DES LANGUES INDO-EUROPÉENNES
Par L. JOB, professeur au lycée de Nancy.
Un fort volume in-8. — Prix ..... 10 fr.

DE GRAMMATICIS VOCABULIS LATINIS

Par le même.

Un volume in-8. — Prix..... 3 fr. 50

ÉTUDE SUR LE GREC DU NOUVEAU TESTAMENT

LE VERBE : SYNTAXE DES PROPOSITIONS

Par l'abbé JOSEPH VITEAU, élève de l'École des Hautes Études, ancien élève de l'École des Carmes.

Un volume grand in-8. — Prix..... 12 fr.

DE NICOLAO MUSETO (GALLICE : COLIN MUSET)

FRANCOGALLICO CARMINUM SCRIPTORE

Par J. BÉDIER, professeur à la Faculté des lettres de Caen.

Un volume in-8. — Prix..... 3 fr.

LES SOURCES DU ROMAN DE RENART

Par L. SUDRE, professeur au Collège Stanislas.

Un volume grand in-8. — Prix..... 12 fr.

SOLUTION DE QUELQUES DIFFICULTÉS

DE LA PHONÉTIQUE FRANÇAISE

CHAPITRE DU VOCALISME

Par P. MARCHOT.

Un volume in-8. — Prix..... 3 fr. 50

LA ROSE DANS L'ANTIQUITÉ ET AU MOYEN AGE

HISTOIRE, LÉGENDES ET SYMBOLISME

Par CHARLES JORET, professeur à la Faculté des Lettres d'Aix.

Un volume in-8. — Prix..... 7 fr. 50

LE MUSÉE DE LA CONVERSATION

Répertoire de citations françaises, dictons modernes, curiosités historiques et anecdotiques, avec une indication précise des sources.

PAR ROGER ALEXANDRE

DEUXIÈME ÉDITION

Un volume in-8. Prix..... 4 fr.

REVUE DES BIBLIOTHÈQUES

PUBLICATION MENSUELLE

Dirigée par M. ÉMILE CHATELAIN

PRIX D'ABONNEMENT :

Paris : 15 fr. Départements et Union postale : 17 fr.

Mâcon, protat frères, imprimeurs.

JAN 27 1974

Stanford University Libraries
Stanford, California

Return this book on or before date due.

APR

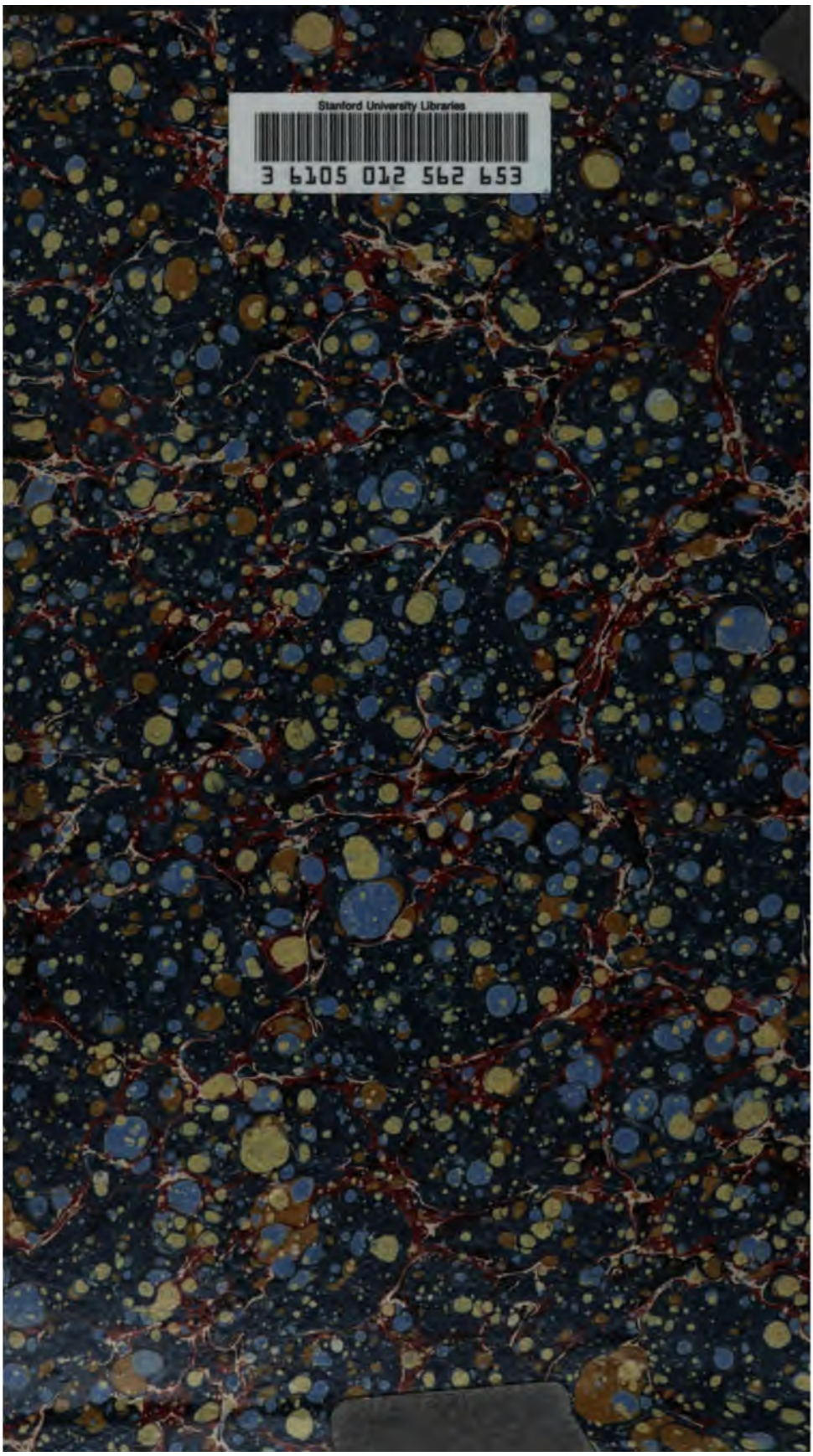
Stanford University Libraries
3 6105 012 562 653